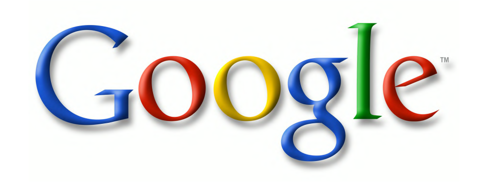
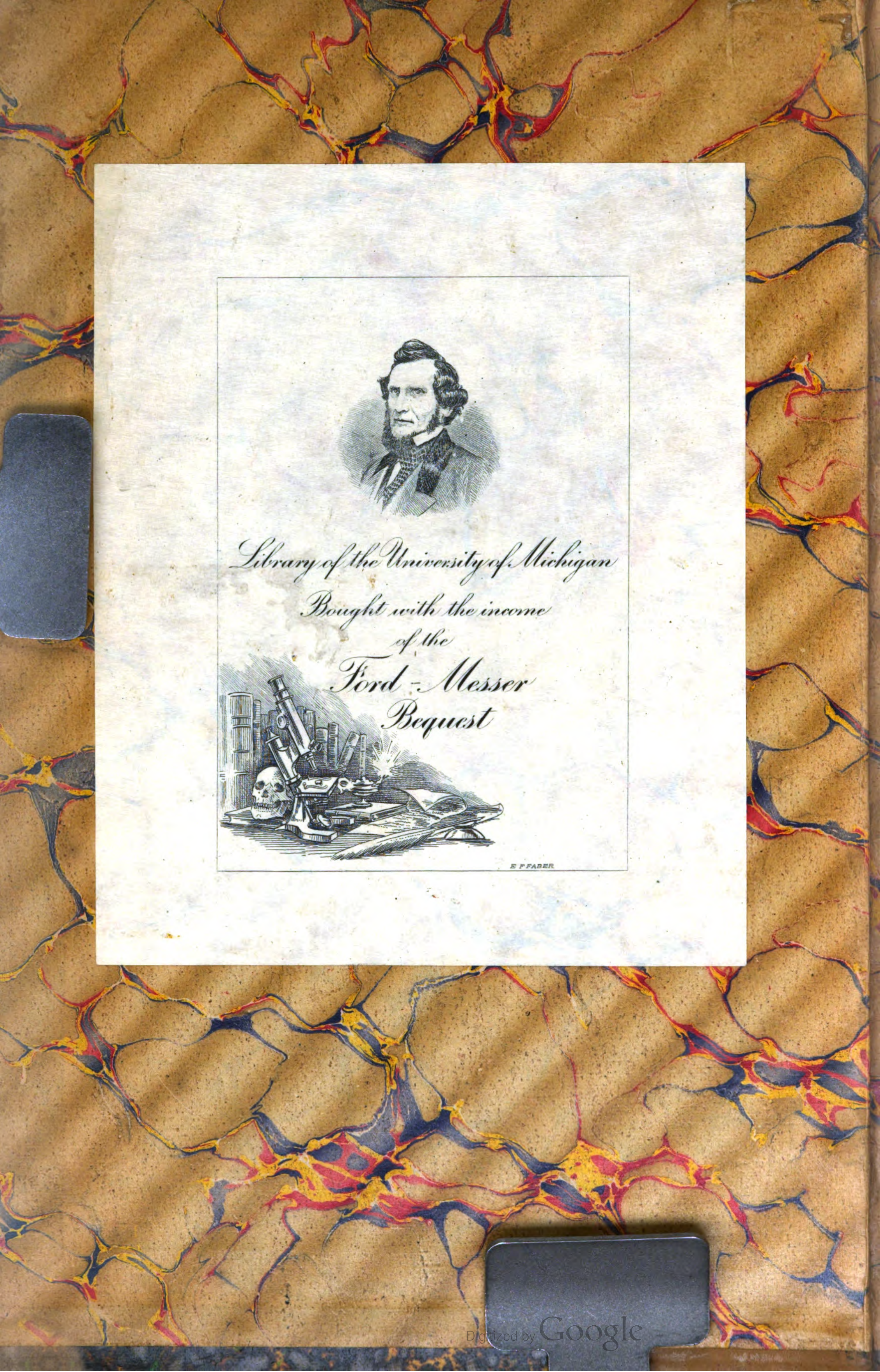
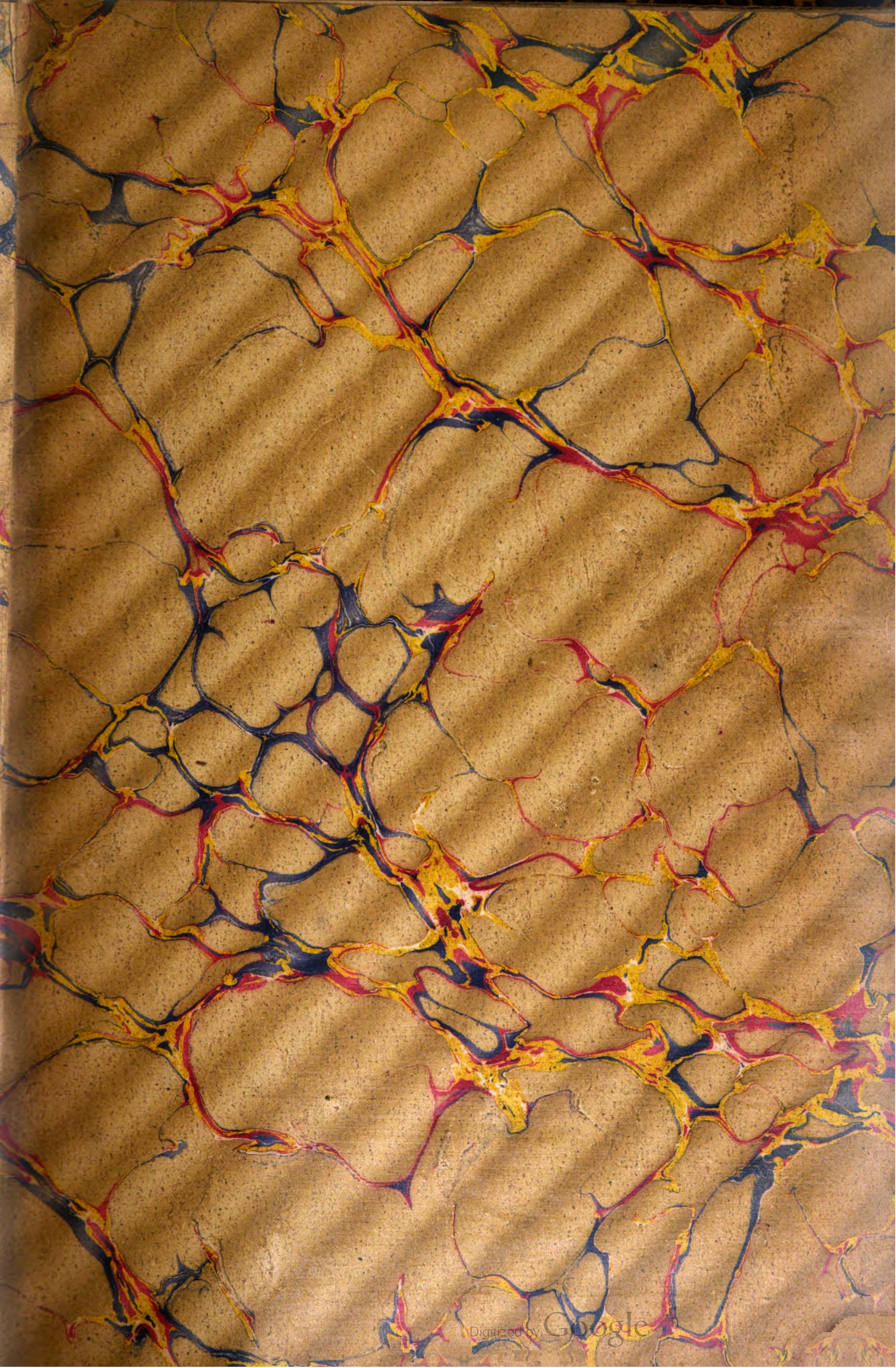





Library of the University of Michigan
Bought with the income
of the
Ford - Messer
Bequest
E F FABER



L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider.

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DE LA LITTÉRATURE, D'ART, D'ÉRUDITION ET D'HISTOIRE, OFFRES ET DEMANDES, ÉCHANGES, LISTE ET COMPTE RENDU DES VENTES PUBLIQUES, ACQUISITIONS ET MOUVEMENT DES BIBLIOTHÈQUES, DES ARCHIVES, DES COLLECTIONS ET DES MUSÉES

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS, BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

ANNÉE 1893

PREMIER SEMESTRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

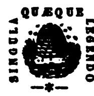
13, RUE CUJAS, 13



Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 janvier 1893.*

XXVIIe Volume. — N° 605.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série *IIe Année.* — N° 1

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

Fiche. — D'où vient ce nom appliqué aux sœurs des jetons, gectons ou jettons, dont l'étymologie « saute » aux yeux?

Je viens de voir une très ancienne boîte à jeux chinoise : les fiches, en talc, — ou plutôt en gypse-fer de lance — ont la forme de *poissons*. Or, le mot de poisson a pour radical *fich* dans les langues du nord. Serait-ce là l'étymologie? Cz.

—

Barcarolle. — Dans ses Mémoires, madame de Genlis, décrivant son séjour à Venise, à la suite de la duchesse de Chartres, dit :

> Les gondoliers de cette ville étaient fort remarquables par... leur goût pour la musique. Ils avaient leurs entrées à l'Opéra, ce qui leur avait donné, de père en fils, un tel goût de chant et de poésie, que d'oreille ils mettoient en chant les stances de la *Jérusalem délivrée ;* et parmi ces compositions, il s'en trouvait toujours de si jolies, que tous les ans on en faisait graver quelques-unes sous le titre de *Barcaroles.*

Cette dernière expression semble venir naturellement sous la plume de madame de Genlis, mais est-ce, comme je le crois, un mot introduit depuis peu dans notre langue? Voltaire venait de l'employer dans une lettre à Chabanon (13 décembre 1767). Pouvons-nous affirmer que ce fut un néologisme de sa part? En italien batelier se dit : *Barcaruolo* (Barcarolo dans le patois génois).

Dans notre vieux français *barquerolle* (diminutif de barque) était une petite barque. Le P. René François, dans son *Essay des merveilles de nature*, ch. XII, p. 98, édit. de 1629, nomme la barquerolle après la barque, sans la définir. Ainsi que Littré le fait justement remarquer, Victor Hugo s'est donc servi à tort de *barcarolle* pour petite barque dans les *Orientales* (*Navarin*, V).

> Adieu, la barcarolle
> Dont l'humble banderole,
> Autour des vaisseaux vole.
> . . . .

LAMCA.

—

Ne dites jamais de mal de Nicolas. — On lit dans l'*Introduction de Paris depuis ses origines jusqu'à nos jours*, par E. de Ménorval (p. XII) : « Parmi les ouvrages modernes, nous n'avons guère d'histoire de Paris un peu complète que celle de Dulaure, qui date de 1825. *Ne dites jamais de mal de Nicolas, cela porte malheur!* Le mot est de Voltaire, à propos de Boileau. Ne disons donc pas de mal de Dulaure, comme le font, par dédain affecté, la plupart des nouveaux venus. » Dans quel ouvrage de Voltaire, ou dans quel récit d'un contemporain, a été consignée l'exclamation répétée par M. de Ménorval? UN CAMPAGNARD.

—

Origine du mot Blackguard. — Le mot Blackguard littéralement veut dire garde noir. Il a le sens de *goujat*, avec l'acception désobligeante que ce mot originairement synonyme de valet d'armée a pris dans la langue française.

D'où lui vient cette signification méprisante? D'après Fleming et Tibbins (Royal Dictionary English and French, v° Blackguard), le mot *Blackguard* aurait été « dans le principe la dénomination ridicule dont le peuple gratifiait la troupe de marmitons qui accompagnait la cour toutes les fois que celle-ci voyageait. » *Blackguard* désigne, en effet, proprement, dans la langue courante, un mar-

miton. Mais on ne s'explique pas en quoi des marmitons ressemblent à des gardes noirs. Esquiros (*L'Angleterre et la vie anglaise*, t. II, p. 248, n. 1) propose une autre explication. « L'hôtel des *Horse-guards* (dans Whitehall, à Londres), dit-il, est le rendez-vous des curieux et marchands d'oranges et des oisifs en haillons. Cette dernière circonstance a même donné lieu à un mot de la langue dont plusieurs Anglais ignorent l'origine. Ce mot est *blackguard;* il fut donné d'abord à de pauvres diables aussi noirs que leur nom, qui ciraient les bottes et faisaient les commissions des gardes. Aujourd'hui ce terme est une violente injure. Déjà vers 1866, le général Picton, s'adressant à des soldats qui avaient commis des actes de pillage, leur dit : qu'ils étaient les plus grands *blackguards* de l'armée. Ce même régiment, s'étant distingué plus tard dans une charge, passa devant le général en criant : « Sommes-nous encore des *blackguards?* — Non, répondit le général en souriant, cette journée vous a réhabilités. »

On le voit, l'origine du mot *blackguard*, employé comme injure, demeure douteuse :

Grammatici certant et adhuc sub judice lis est.

Peut-être quelque Intermédiairiste pourrait-il apporter une raison décisive et clore définitivement le débat ?

A. Démy.

—

De l'origine du mot tuchins. — Un journal méridional publiait, ces jours derniers, sous la signature *Xavier de Ricard*, un article intitulé *Les Tuchins*, auquel j'emprunte les lignes suivantes :

Comme toujours, on a disputé à perte de vue sur l'origine et la signification du mot. L'opinion la plus probable est celle qui le fait dériver de *tousca*, mot languedocien, qui veut dire hallier, taillis, buisson, fourré. Les premiers *Tuchins* ou *Touschins* furent sans doute de misérables paysans ruinés par les routiers ou par les impôts, auxquels se mêlèrent des artisans compromis dans les émeutes des villes et qui fuyaient la répression du vainqueur. Leurs premiers lieux de refuge et de réunion durent être, comme plus tard, pour les protestants traqués par les dragons de Louis XIV, les bois et les garrigues, le désert, comme on disait. C'est là que se formèrent les bandes de Tuchins ; c'est là qu'elles se cachaient et préparaient leurs entreprises et leurs embuscades. Ainsi s'explique le vocable de Tuchin. Il ne devint synonyme de *coquin* que plus tard, quand les Tuchins furent exterminés.

Que pense-t-on de l'étymologie proposée ?

Un campagnard.

—

Le lavabo de Louis XIV vendu par Napoléon III. — Dans une importante collection d'autographes qui sera prochainement mise en vente chez Charavay, j'ai rencontré cette curieuse lettre, adressée à madame Cornu :

Fort de Ham, le 11 mai 1844.

Ma chère Hortense,

Je vous écris un mot pour vous dire que je demande du lavabo de Louis XIV quatre mille francs. Je dois ajouter que je n'ai aucune preuve authentique que ce meuble ait appartenu au *grand roi*, mais je sais que l'empereur l'a donné comme tel à l'impératrice, et que c'est à ce titre que ma mère l'a toujours conservé précieusement.

Recevez, de nouveau, l'assurance de ma sincère amitié.

Napoléon-Louis B.

Quelle fut l'issue de cette bizarre négociation ? Quel était ce lavabo dont il était question ? Il serait vraiment intéressant de connaître toute son histoire.

Raoul Bonnet.

—

Adieu, baron de Biron. — Est-il vrai que, comme le rappelait dernièrement M. Fr. Magnard dans le *Figaro*, Henri IV ait adressé au second maréchal de Biron « cet adieu dramatique » qui « le livrait au Parlement et au bourreau » ? N'a-t-on pas *dramatisé* le langage du roi ? En tout cas, pourquoi donc Henri IV aurait-il appelé *baron* de Biron celui qu'il avait créé *duc* et pair quatre ans auparavant ?

Un vieux chercheur.

—

Où est né La Tour d'Auvergne ? — J'ai lu quelque part, mais je ne saurais dire où, que Théophile Malo Corret de la Tour d'Auvergne est né à Maël-Carhaix (Côtes-du-Nord) en 1745, et non à Carhaix (Finistère), comme le disent tous les biographes. Je serais heureux de savoir laquelle de ces deux bourgades a eu l'honneur de donner le jour au « Premier Grenadier de la République » ; je voudrais, en outre, connaître les ouvrages les plus importants sur le héros de la colonne infernale. Je remercie à l'avance le savant Intermédiairiste qui me renseignera là-dessus.

Runarvilino.

—



Le duel et les écouteurs aux portes. — Dernièrement, à propos d'un duel qui a eu des conséquences funestes pour un officier de l'armée et a amené des débats judiciaires devant la cour d'assises de la Seine, il a été question d'une personne qui aurait entendu, d'une pièce voisine, les propos tenus par les témoins chargés d'organiser le rendez-vous. Ce fait, si singulier qu'il puisse paraître, a un précédent. Dans les pourparlers qui précédèrent, en 1843, le duel resté célèbre de MM. de Verefkin et de Goëler, qui périrent tous deux dans cette rencontre (*Gazette des Tribunaux*, septembre 1843), il fut souvent question d'un M. Sarachaga, que l'on peut qualifier d'écouteur aux portes. Se tenant dans une pièce contiguë à la chambre où les témoins étaient réunis (le prince Charles de Salm et le major de Klock), il entendit, à travers une porte fermée, toutes les paroles prononcées dans cette circonstance.

Aux curieux, désireux d'étudier le mode de procéder des officiers allemands en matière d'affaires d'honneur, antérieurement à 1870, je donnerai le conseil de lire : *La vérité entière sur le différend entre MM. M. de Haber et J. de Gœler*, etc. (Paris, Hetzel, 1844). Nos collaborateurs peuvent-ils nous indiquer un autre écouteur aux portes? E. M.

—

Lady Esther Stanhope. — A trois heures de la ville de Saïda (l'antique Sidon) sont des ruines solitaires habitées par les hiboux et qui ne sont guère fréquentées que par les pâtres du Liban.

Ce sont les restes de la splendide résidence où la célèbre lady Esther Stanhope vint passer ses dernières années, dans un cruel abandon.

Cette douce et fière vierge de l'Angleterre, qui fut un jour acclamée reine de l'Orient, près de Palmyre, par cinquante mille Arabes réunis autour de sa tente; cette femme qui a donné en Orient une si haute idée du peuple anglais; cette nièce d'un des plus grands hommes de l'Angleterre, n'a pas même une tombe pour recouvrir ses dépouilles!

Une des particularités curieuses de son existence en Orient, est qu'à certaine heure et certain jour, elle s'enfermait dans sa chambre, refusant sa porte même aux plus puissants visiteurs, comme l'émir Béchir et Abdallah Pacha qui venaient souvent lui rendre visite, s'abîmant dans la contemplation d'un portrait.

Cette belle miniature, que je possède aujourd'hui, représente un jeune homme vêtu d'une longue robe de pourpre, assis et tenant des pierres. Sa chevelure est châtain clair, ses yeux grands, sa figure est ronde et son nez un peu retroussé.

Quelques confrères obligeants pourraient-ils me donner des renseignements sur le nom et l'histoire de ce fiancé de Lady Esther Stanhope, un général anglais qui, d'après la légende, aurait été tué en Espagne? J. A. Durighello.

—

La loterie du Lingot d'Or. — Dernièrement, un journal radical racontait que, dans les premières années du règne de Napoléon III, la fameuse loterie du *Lingot d'Or* n'avait jamais été tirée, et que l'argent du public avait servi à quelque caisse noire de l'Empire. Sans vouloir en rien innocenter ce régime, le Liseur du *Figaro* a répondu, par un souvenir personnel, qu'on lui avait montré, jadis, le gagnant du gros lot de 400,000 francs, un ouvrier champenois, qui avait bu déjà la plus grande partie de cette fortune inattendue. Nos vieux amis de l'*Intermédiaire*, collectionneurs émérites, doivent avoir conservé quelque part trace des journaux de l'époque qui ont dû faire mention de cet événement. S'en souvient-on en Champagne, entre Châlons, Epernay et Reims ? H. C.

—

Où est morte mademoiselle de Romans, la maîtresse de Louis XV ? — Où et quand est morte Anne Copier, dite mademoiselle de Romans, maîtresse de Louis XV et mère de l'abbé de Bourbon, laquelle avait épousé Gabriel de Siran, marquis de Cavanac?

La marquise de Cavanac possédait une maison à Suresnes avant la Révolution; elle avait émigré.

Les Goncourt, dans leurs *Portraits intimes du XVIIIe siècle*, lui ont bien consacré une notice, mais elle est succincte et ne donne pas le détail dont j'aurais besoin.

Je suppose qu'elle est morte, soit dans l'Aude, le Tarn ou l'Hérault.

N. Meunier-Pouthot.

—

Les sourds-muets soldats. — Voici qu'on fait campagne pour admettre les sourds-muets dans les services auxiliaires de l'armée.

Des sourds-muets soldats! Pourquoi pas? Le fait n'est qu'en apparence paradoxal.

Il y a en a eu déjà un peu en tous les temps, et ce ne sont pas des exemples peu curieux à citer. On connaît l'histoire de ce comte de Solar — ou supposé tel — recueilli par l'abbé de l'Epée, ballotté par les tribunaux, inspirant une pièce de théâtre, et finalement s'engageant dans les armées de la République. Un autre sourd-muet, Lamazure, fit la guerre de Vendée. Un autre, Deydier, se battit dans les armées du premier Empire. Dans la défense de Paris contre les alliés, des sourds-muets se firent remarquer. Beaucoup plus près de nous, le peintre René Princeteau, ne pouvant, en 1870, supporter son inaction, parvint à se faire admettre dans l'artillerie, tout privé de l'ouïe qu'il fût, et très bravement se signala dans les Vosges. C'est même un fait grandement à l'honneur de cet artiste estimé, qui n'est pas assez connu. Il avait le droit de dire — par signes — que son infirmité lui était, au feu, un avantage, puisqu'elle ne lui permettait pas d'entendre le signal de la retraite...

Il y a donc eu, ajoute M. Ginisty, des sourds-muets qui, malgré tout, ont pu prouver devant l'ennemi qu'ils étaient gens de cœur.

Nous demanderons, à notre tour, si l'on a relevé dans les fastes militaires d'autres exploits de héros sourds-muets que ceux qu'a cités notre confrère?

PONT-CALÉ.

—

Le général Baudrand et ses descendants. — Existe-t-il des descendants du général baron Baudrand, qui fut aide de camp de Louis-Philippe et qui, en 1830, porta en Russie les lettres de notification de l'avènement du roi Louis-Philippe au trône? AUGUSTE MASURE.

—

La cangue en Angleterre au XVIIe siècle.— Dans *The Wars in England, Scotland and Ireland*, 1625-1660 (London, Nath. Crouch, 1681, in-32), se trouve, à la page 43, une curieuse gravure sur cuivre qui représente le supplice du Dr Bastwick et de MM. Pryn et Burton, qui, en 1637, furent condamnés, pour avoir écrit contre les évêques et leur administration, à une amende de 5,000 livres chacun, à perdre leurs oreilles sur le pilori (to lose their ears in the pillory) et à être ensuite mis en prison. D'après cette gravure, les patients ont la tête et les mains passées dans un collier de bois qui représente exactement la *kia* ou cangue chinoise. Est-ce une simple fantaisie du dessinateur? Faut-il, au contraire, admettre qu'au XVIIe siècle le poteau du pilori anglais était garni d'une cangue à sa partie supérieure? ERENVAO.

—

Les dragonnades en Bretagne (1685). — Dans son *Essai sur le protestantisme en Bretagne*, Vaurigaud constate, d'après les documents contemporains, que, dans le pays nantais et le sud de la province, des garnisaires furent mis chez plusieurs protestants qui refusaient de se convertir, et qu'il fut, à cette occasion, commis beaucoup d'excès. Il ne parle pas, faute peut-être de documents, de ce qui se passa dans le nord de la province. Quelqu'un pourrait-il me dire si les abjurations faites en 1685 à Rennes (Cleusné), Vitré, La Moussaye en Plénée-Jugon, Le Bordage en Ercé, furent précédées de missions faites par des jésuites et des capucins, et appuyées par des dragons ou des soldats de la maréchaussée logés et entretenus aux frais des protestants? P. S.

—

Les feuilles de vigne. — Dans l'une de ses préfaces, Théophile Gautier attribue au vicomte Sosthène de La Rochefoucauld (1785-1864) l'idée d'avoir le premier songé à appliquer une pudique emplâtre sur le milieu de toutes les statues.

Avant le directeur des beaux-arts sous la Restauration (1824), est-il possible de découvrir un autre fonctionnaire ayant jugé utile de découper avec des ciseaux une feuille de vigne à poser à certains endroits des statues? LECNAM.

—

Le portrait du peintre Jongkind par Théodore Chasseriau. — Théodore Chasseriau a fait un portrait du peintre Jongkind, à la mine de plomb, qui passa dans la vente d'études faite par Jongkind le 11 mars 1856 (n° 69 du Catalogue).

Qu'est-il devenu? AGL. B.

—

La collection du libraire Chardin. — Dibdin raconte, dans ses *Voyages en France*, que le libraire Chardin avait une canne surmontée d'une mignonne sculpture de

Jean Goujon et une collection considérable de livres pour ou contre les femmes.

Si les assertions de Dibdin sont exactes, qu'est devenue la canne artistique de Chardin, moins célèbre, cependant, que celle de Balzac? Quant à sa collection philogyne et misogyne, n'aurait-elle pas été confondue ou fondue avec celle du bibliophile Jamet, qui appartient à la Bibliothèque Nationale? Dans le cas contraire, qu'est-elle devenue après la mort de Chardin? H. QUINNET.

—

Les portraits du Dr Richard, l'inventeur du vélocipède. — Existe-t-il un portrait gravé du Dr Elie Richard, l'inventeur du vélocipède, et pourrait-on me l'indiquer et me le prêter?

M. DE R.

—

Les calomniés de la Révolution : Sylvain Maréchal. — Une feuille, aujourd'hui disparue, annonçait, vers 1868, un projet de publication sur les grands calomniés ou bafoués de la Révolution.

Dans cette galerie devaient figurer successivement Sylvain Maréchal, le baron d'Holbach, La Mettrie, Lakanal, etc.

L'étude sur Sylvain Maréchal était notamment très avancée et prête à paraître.

Quelqu'un de nos collaborateurs pourrait-il nous indiquer si elle a jamais vu le jour? Dr CABANÈS.

—

Un poète de la reine Anne de Bretagne. — Le n° 6012 du Fonds Français (au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale) est une curieuse *Généalogie* — en vers — *de Madame Anne de Bretagne, Royne de France*. A la fin du poème, qui va chercher les aïeux de la bonne duchesse au siège de Troie et même dans l'arche de Noé, se trouve la signature suivante : *Vostre tres humble, tres obeissant subject et familier Mauhugeon.* En dehors d'une brève mention de MM. de Kerdanet et Levot, je n'ai rien trouvé, dans les livres d'histoire et de bibliographie, sur cet émule ignoré des Meschinot et des Jean Marot, et fais appel à plus savant que moi. A. E.

—

Un sonnet bizarre du Dr Camuset. — Un collaborateur pourrait-il donner en entier le sonnet du Dr Camuset :

Marquis de Rambuteau, j'aime les labyrinthes
Dont ta main paternelle a semé nos trottoirs.
. . . .

X.

—

Écrivains et artistes militaires. — Dernièrement, un certain nombre d'officiers appartenant ou ayant appartenu à l'armée, et s'occupant de lettres, de sciences et d'art, se sont réunis au Cercle militaire, sous le vocable : *la Plume et l'Epée*.

Leur but est de donner une idée des œuvres dues aux militaires du passé et d'encourager les jeunes.

Je viens donc, en leur nom, m'adresser aux aimables correspondants de l'*Intermédiaire* et leur dire :

En dehors des militaires écrivains, tels que La Rochefoucauld, Chamfort, Paul-Louis Courier, Eugène Sue, Alfred de Vigny, etc..., il en existe un grand nombre qui a échappé à nos recherches.

Prière de vouloir bien signaler ces amis de la plume, du crayon, de la musique, ayant été officiers, et d'indiquer leurs travaux. GÉNÉRAL IUNG.

—

La vente de la bibliothèque d'un chansonnier. — Un chansonnier, dont j'ignore le nom, avait emménagé sur le mont Martre, pendant les trois années de terreur, au bout d'un chemin si escarpé, que les patrouilles négligeaient d'y monter. En 1795, lors de la chute des assignats, il fut obligé de vendre une partie de ses livres, en un mot, de manger sa bibliothèque, et il aurait chansonné cela avec beaucoup d'esprit :

Avec Homère, il aurait vécu deux jours.
Virgile aurait payé un an de loyer.
Plutarque a donné vingt bons repas.
Anacréon avait rempli la cave.
Newton et Milton fournissaient la lumière et le feu.
Scarron a payé un pantalon.
Boileau du sel.
Gresset du sucre.
Collet et Panard un déjeuner.
Favart le dessert.
Ninon un souper.
Le Théâtre Anglais du charbon de terre.
Segrais de l'eau claire.
Crébillon une pinte d'encre noire.
Bernis l'écritoire.

Tant qu'à Voiture :

Tu possèdes dans Voiture
Deux tomes bien reliés :
Tâche, avec la couverture,
De te faire des souliers.

Quel est donc ce chansonnier philosophe? A. DIEUAIDE.

—

Sur le président Barillon. — C'est une figure étrange que celle du président Barillon, seigneur de Chastillon-sur-Marne. Un écrivain du temps s'exprime ainsi sur son compte :

Il avait un peu de cette teinture de quelques hommes de notre siècle qui haïssent les heureux et les puissants et estiment qu'il est d'un grand cœur de n'aimer que les misérables.

Galant homme, d'ailleurs, d'une rare probité, très épris des belles-lettres, toujours prêt à se dévouer pour ses amis. Anne d'Autriche n'eut pas de serviteur plus fidèle durant les heures d'infortune. Dès que, devenue régente, elle fut investie du pouvoir souverain, Barillon s'empressa de cesser tous rapports avec la cour et de reprendre son rôle de chef de l'opposition parlementaire.

Sa résistance à la politique de Richelieu, en matière de finances, lui avait déjà valu l'honneur de nombreuses incarcérations dans des prisons d'Etat : il mourut sous les verroux de Pignerol, avant les troubles de la Fronde, où il n'eût pas manqué de figurer aux côtés de Blancmesnil et de Broussel.

Ce curieux personnage avait su, par la dignité de son caractère, la sûreté et le charme de son commerce, se concilier les sympathies les plus flatteuses. L'hôtel de Rambouillet le tenait en haute estime; il était en rapports privés avec les représentants les plus distingués de la robe ; Arnauld d'Andilly, dont il partageait les tendances religieuses, lui a consacré, dans ses Mémoires, quelques pages émues. Henri Arnauld, frère du précédent, le futur évêque d'Angers, entretint avec lui, durant son internement à Amboise — de 1638 à 1643, — une correspondance où l'on trouve sur les hommes et les choses de cette époque de précieux détails. — Les réponses de Barillon ne devaient pas être moins intéressantes. Que sont-elles devenues ?

L'*Intermédiaire* pourrait-il indiquer : 1° si ces lettres figurent dans quelque dépôt public; 2° s'il existe encore des membres de la famille pouvant fournir quelques renseignements sur ce robin, jadis célèbre, dont le nom mérite à tous égards d'être tiré de l'oubli ? A. G. D.

RÉPONSES

Le mot de Cambronne et la bataille de Waterloo (I, 31, 352; II, 574, 633; III, 206, 375; XIX, 481, 564, 683, 736; XXI, 201, 311, 338, 425; XXII, 76, 265, 337). — Le *Bulletin* du troisième trimestre 1892 de la Société des antiquaires de l'Ouest contient (p. 131-132) un petit article intitulé : *Notice très véridique sur le général baron de Cambronne*, dont je tire un passage qui complète tout ce qui a été dit et redit ici sur ce sujet :

Cambronne avait fait un riche mariage à Nantes. Il était fort hospitalier, il invitait à sa table d'anciens officiers de tous les partis. On s'y rendait volontiers, car il était fort estimé à cause de sa droiture et de sa loyauté. Quelqu'un qui a dîné *trois fois* chez lui m'a affirmé l'avoir entendu parler ainsi à plusieurs reprises des deux réponses qui lui furent attribuées : *Je n'ai point dit : la garde meurt et ne se rend pas ; je n'ai point dit non plus le mot grossier que l'on m'a prêté. Je regrette de n'avoir pas fait la première réponse, car elle était belle. Je regrette peu de n'avoir pas fait la seconde. Aucune sommation ne m'a été faite et je n'ai rien eu à dire. Une canonnade et une fusillade furieuses assaillirent mes soldats vers la fin de la bataille ; dès le commencement de cette attaque terrible, je tombai grièvement blessé. Je perdis connaissance et ne me réveillai que sous la main des chirurgiens à l'ambulance anglaise. On ne doit pas s'étonner*, ajoutait le général, *de notre résistance, après ou sans sommation : depuis le commencement de la campagne de 1815, généraux, officiers et soldats, nous répétions sans cesse dans la garde impériale qu'il fallait vaincre ou mourir, sans jamais se rendre.* Ceci m'a été rapporté souvent par M. le marquis Joseph-Armand de l'Estourbeillon de la Garnache, mon beau-père. Il était entré au service en 1811 ; il le quitta en 1826 avec le grade de chef de bataillon. L'*Encyclopédie des gens du monde* (t. IV, 1835, article *Cambronne*, p. 364) dit qu'*il a décliné à plusieurs reprises et avec modestie l'honneur de la réponse qu'on lui a prêtée.* Cambronne vivait encore en 1835 (il est mort en 1842) et il n'a pas démenti l'article de l'*Encyclopédie.*

T. DE L.

—

Quel est le livre imprimé dans le format le plus exigu ? (XXIV, 147 ; XXVI, 580, 653.) — Sous cette rubrique, j'ai déjà signalé divers miracles de micrographie obtenus par les anciens.

En lisant les *Menagiana* (1693, p. 46), j'ai pu connaître que ce divertissement, mis à la mode par le journal l'*Eclair*, était pratiqué au XVIIe siècle.

Il semble, même, que (sous le rapport de la micrographie) nos modernes aient enchéri sur les anciens : puisque non seulement ils for-

ment des caractères majuscules imperceptibles aux yeux sans secours de microscope; mais encore, qu'ils composent tous les traits des visages et d'autres figures avec ces mêmes caractères; tels, que cette image de la Vierge, qui est à Sainte-Geneviève du Mont, et cette autre qui est entre les mains de M. de Camps, nommé à l'évêché de Pamiers. J'ay vu encore des crucifix et des portraits au naturel, faits de cette manière, comme celuy de feüe madame la Dauphine tirée dans un char, couronnée par une Victoire en l'air. Il y avoit aussi d'autres figures hiéroglyphiques qui avoient du raport à Elle et à Monseigneur. Tout cela formoit un tableau en quarré d'un pied et demy; *et ce qui paroissoit estre fait de traits et de linéamens ordinaires, ne l'étoit que de petites lettres majuscules d'une délicatesse si surprenante qu'il n'y avoit point de taille-douce qui fût plus belle*, et dans les figures et dans le visage même de madame la Dauphine, qui étoit très ressemblant. Enfin, toutes ces lettres composoient un poème italien à la louange de cette princesse, de plusieurs milliers de vers. C'étoit un officier du nonce, le cardinal Ranucci, qui en étoit l'auteur. Cet homme étoit Suédois. Il avoit voyagé presque par tout et savoit un très grand nombre de langues. Il avoit de gros yeux bordez de rouge dans le temps que je le vis et qu'il travailloit à ce tableau dont j'ay parlé.

Décidément il faudra renoncer à trouver quelque chose de nouveau sous le soleil. FERNAND ENGERAND.

—

Got, nom patronymique (XXIV, 904; XXV, 102; XXVI, 654). — Puisque, confrère A. H. J., je faisais, avec A. de Lestang, sortir les *Gots* de l'*isle* de Scandinavie, il m'était bien permis de vous répondre tout d'abord que le nom patronymique en question n'avait rien du scythe ni de l'allemand. Mais comme il ne faut jamais être exclusif dans le calcul des vraisemblances étymologiques, ainsi que le fait remarquer M. L. Larchey, avec infiniment de raison, je vous concéderai volontiers, si cela vous fait plaisir, que Got peut bien être aussi une abréviation de Hugues ou de Godefroy.

A propos de Got, il était bien naturel de penser au comédien si parfait de l'*Avocat Pathelin*, et, pour me renseigner exactement sur lui, quel meilleur auteur à choisir que F. Sarcey? Consultez donc, cher collaborateur, la *Comédie française*, notices par F. Sarcey (Paris, Jouaust, M.DCCC.LXXVI), et vous y verrez que le critique de la Maison de Molière commence sa biographie en disant : « François-Jules-Edmond Got est Breton d'origine et plus encore de caractère. »

E. M.

—

Sur un bizarre usage anglais (XXV, 374, 610; XXVI, 67, 412). — Dans le récit manuscrit d'un voyage fait à Londres par Barbier-Vémars, au mois de mars 1829, je lis, à la fin de la description d'un dîner chez Sir Th... F..., qui était alors un des plus riches banquiers de Londres :

Nous nous étions mis à table à huit heures, selon la mode anglaise; à neuf heures et demie, les dames se sont retirées. La conversation s'est prolongée jusqu'à dix heures et demie, tandis qu'on faisait circuler, en les glissant sur la table, quatre carafes de vins de Xérès, de Porto, de Bordeaux et de Madère. On a bu modérément, puis on est retourné au salon, après avoir *été invité à se servir d'un vase, qui se trouvait dans un coin enfoncé de la salle à manger.*

Ainsi, les Anglais avaient encore ce bizarre usage il y a soixante-trois ans.

VITRIER.

—

La bénédiction des aigles de la garde Impériale (XXV, 574). — Voici quelques renseignements rencontrés dans les Mémoires du général baron Boulart, sur cette cérémonie qui, d'après lui, se serait passée au Champ de Mars et non sur le parvis Notre-Dame.

Après avoir raconté la cérémonie du couronnement, qui eut lieu, le 2 décembre 1804, dans l'église Notre-Dame, et à laquelle il assistait comme faisant partie de la députation du 5e régiment d'artillerie à cheval, alors à Besançon, le général s'exprime ainsi :

Bientôt après eut lieu, au Champ de Mars, une solennité d'un intérêt puissant pour l'armée : la distribution des aigles. Toutes les députations et les troupes que la circonstance avait appelées à Paris se réunirent sur ce vaste emplacement, au milieu duquel un autel richement orné avait été construit; le trône de l'empereur avait été élevé devant l'Hôtel Militaire, et une vaste estrade, destinée à recevoir les grands corps de l'Etat et les autorités, régnait à droite et à gauche du trône et couvrait une grande partie de la façade. La population de Paris occupait les terrassements qui limitent le Champ de Mars, et s'était distribuée autour, partout où elle avait le moindre accès.

Les députations, formant chacune un peloton dans lequel l'aigle était encadrée, commandé par le colonel, arrivèrent sur le terrain dès huit heures du matin; le temps était épouvantable et la pluie battante. La position n'était pas tenable, et pourtant il y avait foule. Vers les dix heures, le canon des Invalides annonça l'arrivée de l'empereur, et bientôt des acclamations générales, des tonnerres de voix signalèrent sa présence. Après avoir parcouru le front des troupes, il alla se placer sur son trône. Alors commença la cérémonie de la bénédiction des drapeaux. Ce fut un moment

imposant que celui où, tous les colonels étant groupés en avant de l'autel avec les aigles, les salves des canons de campagne qui étaient servis par l'artillerie de la Garde, salves qui furent immédiatement répétées par le canon des Invalides, annoncèrent que la bénédiction avait lieu. Après la bénédiction, les aigles ayant été portées devant le trône de l'empereur, celui-ci fit une courte harangue et procéda à leur distribution. Enfin, il était midi quand le défilé commença : la pluie n'avait pas cessé; nous marchions dans une mare d'eau et de boue; nos vêtements étaient trempés à fond, nos chapeaux déformés, nos plumets abîmés, nos dorures ternies; notre corps était transi, et pourtant tout cela s'oubliait lorsque, passant devant le trône, on venait contempler cet être prodigieux, dont la gloire éclipsait toutes les gloires, et qui semblait appelé, après avoir guéri les plaies de la France, à la mener au plus haut degré de prospérité.

Le général Boulart n'indique pas le jour précis de cette cérémonie; mais, comme elle eut lieu en même temps que la distribution des aigles, c'est-à-dire le lendemain du sacre, c'est donc le 3 décembre 1804 qu'il faut placer la cérémonie de la bénédiction des drapeaux.

MAURICE LETESTU.

—

Les verbes avec les noms (XXVI, 20, 211, 253, 290, 412). — Parmi les verbes que les auteurs ont forgés avec des noms propres, se trouverait le verbe *trognonner*, qui aurait pour père Victor Hugo. L'article de la *Revue française* sur *Hernani* accompagnait ses éloges de réserves accentuées. Il avait pour auteur M. Auguste Trognon. Victor Hugo, d'après M. Biré (*Victor Hugo avant* 1830, *Correspondant du* 25 *octobre* 1882, *p.* 275), lui en garda rancune, car, huit ans après *Hernani*, ajoute-t-il, il livrait aux risées du parterre le nom du critique de la *Revue française* enchâssé dans ces vers de *Ruy Blas :*

... Une duègne, affreuse compagnonne,
Dont la barbe fleurit et dont le nez trognonne.
(*Ruy Blas*, acte IV, sc. VII.)

ADOLPHE DÉMY.

—

Expressions démonétisées (XXVI, 41, 314). — Le numéro du 20 juillet dernier de l'*Intermédiaire* posait sous cette rubrique, parfaitement juste, une question à laquelle on n'a pas assez répondu.

La recherche de ces expressions serait assez intéressante, et la question pourrait se généraliser en faisant un appel aux souvenirs des Intermédiairistes pour recueillir non seulement les *expressions démonétisées* scientifiques, mais aussi les locutions usuelles qui ont servi dans les conversations, dans le style épistolaire, et qui ont cessé d'avoir cours. Il est incontestable que beaucoup d'expressions se démodent après avoir fait leur temps. Les termes techniques ou scientifiques d'autrefois ont été réformés et mis hors de service par les nouvelles données de la science dont ils dépendent, mais beaucoup d'autres locutions, certaines tournures de phrase, que la grammaire n'approuve pas toujours, l'usage ou l'abus d'un adverbe, ne sont imposés et adoptés que par la mode. Pour peu qu'on veuille en faire la remarque, on peut constater l'éclosion d'une de ces expressions, qui se faufile d'abord timidement et se généralise ensuite lorsque la presse s'en empare et lui sert de véhicule.

La question des expressions démonétisées peut donc ouvrir de nouveaux horizons aux collectionneurs, et leur recueil serait une maison de retraite honorable pour ces vieux serviteurs qui ont jadis servi à formuler des pensées, et qui n'ont plus (pour en ressusciter une) l'heur de nous plaire.

R. G. C.

—

Noms de rues donnés à des hommes vivants (XXVI, 204, 442). — Bruxelles a donné à une de ses rues le nom d'Emmanuel Hiel, un des plus remarquables poètes néerlandais de l'époque contemporaine.

PAUL BERGMANS.

—

Existe-t-il, en Angleterre, une statue élevée à un Français célèbre? (XXVI, 367, 477, 669.) — Sur la façade de l'Université de Londres, dans Burlington Gardens, on verra la statue de Laplace, par Wyon, et celle de Cuvier, par Macdowell.

MALABAR.

—

Timeo hominem (XXVI, 441, 597, 692). — C'est la première fois, je l'avoue, que j'entends prendre dans un sens élogieux cet aphorisme célèbre. L'homme qui puise toutes ses inspirations dans un livre unique, comme le musulman dans le Coran, a toutes les chances possibles pour être un fanatique et un sectaire, parce qu'aucun livre ne peut tout renfermer et aucun homme tout savoir. Comment celui qui ne vit que pour et par une pensée unique comprendra-t-il

des pensées différentes chez les autres? Ne les comprenant pas, il sera infailliblement un entêté, ce qui est une force sans doute, mais une force d'autant plus redoutable qu'elle sera moins intelligente. De là à être persécuteur, il n'y a qu'un pas, et ce pas est facilement franchi. H. C.

—

La sortie de la garnison d'Huningue (XXVI, 481). — J'ai été souvent et amicalement reçu, de 1856 à 1870, par un des derniers survivants de la défense d'Huningue; il s'appelait X. Courvoisier, il était de Béfort, et s'était trouvé avec mon père au lycée de Besançon, vers 1808.

Il avait pris part à la défense comme lieutenant de garde nationale mobile, et faisait peu de cas de Barbanègre, dont il déclarait la réputation usurpée. Dans l'intérêt de la vérité historique, je le pressai de rédiger quelques notes sur cet important sujet, et je les envoyai à mon ami Charles Mehl, alors directeur du *Bibliographe alsacien*, à Strasbourg; il les publia dans son excellent recueil et il en fit tirer quelques exemplaires à part : je pense qu'il vous en communiquera les conclusions, car je n'ai pas le texte sous la main.

Tout ce que je puis vous dire, c'est que M. Courvoisier était la franchise même, qu'il n'a pas été avare de détails, et qu'il se complaisait dans le récit de ce fait d'armes dont le souvenir l'avait fait décorer.

Il représentait en dernier lieu, à Paris, rue Culture-Sainte-Catherine (rue Sévigné), n° 12, la manufacture d'armes de Mutzig (Alsace). LOREDAN LARCHEY.

— Voici les extraits du *Moniteur universel* du mercredi 20 septembre 1815, feuillet 1038.

On lit la note suivante dans nos divers journaux :

Lorsque le général Barbanègre est sorti de Huningue à la tête de sa garnison, comme on ne voyait défiler que 50 hommes, on pensait que la plus grande partie des troupes était rentrée dans la ville; cependant ce qu'on en voyait était *tout*. *Le général avait, d'après les ordres du Roi, licencié les gardes nationales qui avaient eté jetées dans la place.*

S. A. S. l'archiduc Jean, surpris et touché du courage de ce petit nombre de braves qui avaient soutenu tout l'effort de toute une armée, a fait au général Barbanègre l'honneur de l'embrasser, en lui témoignant l'estime qu'une telle conduite lui inspirait.

Le général Barbanègre est arrivé à Paris sans obstacle. Il est faux que cet officier général ait été inquiété pour de prétendus dépôts d'armes qu'il aurait voulu dérober à la connaissance de l'armée autrichienne.

Dans le *Moniteur* du 3 octobre :

Bâle, 22 *septembre*. — On continue à miner les remparts de Huningue, mais cet ouvrage s'avance lentement. Il faut toujours des passeports pour entrer dans la place, dont l'intérieur offre le plus triste aspect.

Bâle, 23 *septembre*. — Rien de nouveau d'Huningue. La démolition des fortifications n'est pas encore reprise.

Dans le *Moniteur* du 4 septembre 1815, sous la rubrique :

Francfort, 28 *août*. — Un voyageur qui a quitté Bâle avant-hier, à midi, annonce que Huningue venait de capituler. Nous attendons la confirmation de cette nouvelle.

Dans celui du 13 septembre 1815 :

Bâle, 2 *septembre*. — La prise d'Huningue a été célébrée le 29 août... La place est occupée par les alliés et fermée. Les fortifications seront rasées, etc., etc.

P.

— Le fait historique qui a inspiré le tableau de Detaille et que certains journalistes, peu soucieux de nos vieilles gloires, traitent aujourd'hui de légende, est rapporté en détail dans une brochure parue en 1819 et ayant pour titre :

Précis des opérations des armées du Rhin et du Jura en 1815, *suivi du siège d'Huningue et de l'insurrection de Strasbourg*. Paris, Baudouin, 1819.

Je ne puis reproduire ici le récit du siège d'Huningue, trop long pour l'*Intermédiaire*, et j'engage M. Hope à le lire. L'article de la *Revue du Cercle militaire*, le récit *des Victoires et Conquêtes* sont certainement inspirés par cette relation qui, à l'époque où elle a paru, n'a pas rencontré de contradicteurs. La sortie de la garnison, lors de la reddition de la place, a eu pour témoins : le prince impérial d'Autriche, les archiducs Jean et Ferdinand, le maréchal Barclay de Tolly, le comte d'Hochberg, et un nombre considérable de spectateurs de toute condition.

L'argument tiré contre le récit français du siège du nombre des fusils rendus est sans valeur. Une place forte n'a pas comme menues armes le nombre de fusils correspondant strictement à

celui des fantassins composant sa garnison ; elle a un approvisionnement en fusils généralement supérieur de beaucoup à son effectif, de même qu'en temps de guerre elle a des rechanges de toute nature pour son artillerie. D'ailleurs, les 1,917 fusils existant à Huningue s'expliquent surabondamment. Pendant les Cent jours, Napoléon avait prescrit de nombreuses levées de gardes nationaux mobilisés, destinés à servir de garnisons aux places fortes, afin de permettre aux troupes de ligne d'opposer de plus gros effectifs à l'ennemi pour la guerre de campagne. Ces bataillons de mobilisés devaient être dirigés sur les places aussitôt assemblés et y être armés et équipés. Huningue possédait donc l'armement des bataillons qui lui étaient destinés. Ceux-ci n'y étaient pas encore arrivés lorsque la nouvelle du désastre de Waterloo se répandit. Ils se débandèrent. Quelques centaines d'hommes seulement arrivèrent. Ils n'étaient sans doute nullement exercés et furent réunis aux habitants pour le service des administrations et les travaux de l'artillerie et du génie. La garnison proprement dite ne se composa que de 135 hommes, dont 100 canonniers, 30 soldats de différents corps et 5 gendarmes à cheval.

Les Suisses, sans provocation, ravagèrent, brûlèrent les environs de Huningue, et leurs exactions furent la cause du bombardement de Bâle. La *Gazette de Lauzanne*, de septembre 1815, contient des détails sur le bombardement infligé ensuite à Huningue par les Suisses et les Autrichiens. Puisque l'on cite des documents suisses, il serait bon d'examiner ceux-là.

Le général Barbanègre, à une des sommations qui lui furent faites, répondit à l'archiduc : que, soumis à l'autorité de Louis XVIII, il regardait comme « contraire à l'équité » qu'un prince autrichien voulût s'emparer d'une ville qui reconnaissait pour souverain un allié de l'empereur d'Autriche, et demanda une suspension d'armes pour fêter la Saint-Louis le lendemain. *Elle lui fut refusée.* Cependant le jour suivant on obtint « quelque relâche », et le général put réunir sa garnison, ce qu'il n'avait pu faire depuis le commencement du siège. Cette revue le convainquit de l'impossibilité de continuer la lutte. On négocia avec l'ennemi, qui permit à la garnison de se retirer derrière la Loire. Barbanègre sortit donc avec cinquante hommes et quelques ouvriers et fut applaudi par la foule. L'archiduc Jean le félicita hautement.

La Restauration mit le général en disgrâce, ce qui, au point de vue de sa conduite militaire, ne prouve absolument rien.

Quant au drapeau, s'il en fut porté un lorsque la garnison sortit, il est fort difficile de dire s'il était tricolore ou blanc. Régulièrement, aucun corps entier ne se trouvant dans la garnison formée de détachements et d'isolés, on ne devait point avoir de drapeau ; mais il est fort probable que les soldats tinrent à en montrer un à l'ennemi, et il est très vraisemblable, en ce cas, qu'il fut tricolore.

Enfin Barbanègre vivait au moment où parut le récit du siège d'Huningue, après lequel un conseil d'enquête nommé pour examiner sa conduite la déclara à l'unanimité exempte de reproches. Ses services passés, son honorabilité personnelle ne permettent pas de croire un seul instant qu'il ait laissé, sans protester, écrire *une légende* sur ses actes militaires en 1815. COTTREAU.

— Voici ce que dit, à ce sujet, M. A. Hugo, dans la *France militaire* (éditée en 1832).

... La place d'Huningue, comprise dans le commandement du général Rapp, était dans une situation des plus délabrées au moment où le général Barbanègre vint en prendre le commandement. D'après le plan de défense de l'Empereur, cette place devait avoir comme garnison plusieurs bataillons d'élite de gardes nationaux. Mais, par suite de la défaite de Waterloo, 15 ou 1,800 se rendirent seuls à leur poste. L'abdication de Napoléon ne modifia en rien la résolution courageuse de Barbanègre et de sa brave garnison. Malgré le mauvais état des munitions en partie avariées, tous jurèrent de se défendre jusqu'à la mort.

Les habitants de Bâle étant venus piller et incendier quelques hameaux dans les environs d'Huningue, le général Barbanègre demanda inutilement réparation et, pour intimider les Bâlois, fit lancer quelques bombes dans leur ville. Ce qui décida les alliés à tenter de s'emparer d'Huningue. L'archiduc Jean, commandant des assiégeants, chercha en vain à intimider le gouverneur par ses menaces. Ne pouvant y réussir, l'ennemi ouvrit la tranchée le 14 août 1815; sept jours après, 276 pièces réparties en 20 batteries, lancèrent la destruction et la mort dans les divers quartiers de la ville, qui ne fut bientôt plus qu'un monceau de ruines. Le 24 août, le bombardement persistant occasionna de tels dégâts, que le général Barbanègre vit que la défense était arrivée à son terme, et le 26 fut signée une capitulation par laquelle les braves défenseurs d'Huningue eurent la liberté de se joindre aux débris de l'armée retirée derrière la Loire.

On sait que, par suite des traités de 1815, Huningue fut démantelée et cessa d'être une place de guerre.

L. JOUTY.

— Notre confrère, M. Henri Lapauze, en réponse à notre question, a interviewé M. Detaille et a publié le récit de cet entretien dans le *Gaulois* du 14 novembre dernier.

Nous trouvons M. Detaille dans son atelier :

— Que répondez-vous, cher maître, aux érudits qui attaquent la légende de Huningue ?

— D'abord, que messieurs les documentaires devraient comprendre qu'il y a des détails qui n'ont rien à voir avec la peinture, et, ensuite, que tout ce qui est écrit n'est pas *nécessairement* vrai. Ils veulent que ce soient les journaux même et les registres de la municipalité de Huningue qui soient dans le vrai. Peut-être devraient-ils y regarder à deux fois et contrôler sérieusement leurs affirmations.

— Sur quels documents vous êtes-vous appuyé ?

— Dans les feuilles françaises du temps, les *Débats* notamment, je ne réussis à trouver que la constatation pure et simple du « bombardement d'Huningue ». On était tout à la joie, on s'occupait des débuts de la Malibran à l'Opéra, et Barbanègre laissait assez froids les journalistes d'alors. Je dus m'inspirer des *Victoires et conquêtes des Français*, qui sont pourtant elles-mêmes très sobres de détails. Où prendre la note exacte ?

Dans les journaux suisses? Ils étaient d'une partialité extrême. De son côté, la municipalité de Huningue, furieuse d'avoir chez elle un étranger qui en défendît l'entrée *mordicus*, prit plusieurs délibérations où Barbanègre était traité comme le dernier des derniers. Les registres de la municipalité font mention de tout cela.

Si mes soldats portent la cocarde tricolore, c'est que, en effet, au cours du siège d'Huningue, il y eut un soulèvement contre Barbanègre et ses officiers, qui voulaient imposer la cocarde blanche à leurs hommes. Ceux-ci obtinrent gain de cause et gardèrent la cocarde qu'ils portaient au temps des guerres de Napoléon.

—

Les sous-inspecteurs aux revues (XXVI, 485). — Les inspecteurs aux revues ou inspecteurs divisionnaires, comme les appelait l'instruction du 24 septembre 1808, datent de l'an VIII (29 juillet 1800). Leur corps a été aboli le 29 juillet 1817 et remplacé par le corps de l'intendance militaire. Une pensée principale avait présidé à la création du corps de l'inspection; le gouvernement avait en vue de séparer l'un de l'autre deux droits jusque-là confondus, et de ne plus laisser à la même autorité le contrôle des opérations administratives et l'ordonnancement des paiements du matériel. Depuis l'institution de cette nouvelle section administrative, l'inspecteur avait hérité de la partie principale des fonctions des commissaires des guerres, qui jusque-là avaient seuls formé le corps administratif. Les membres du corps de l'inspection furent tirés originairement de la classe des officiers généraux et supérieurs et des administrateurs d'un rang élevé et d'une capacité éprouvée. Dans les revues qu'il passait, l'inspecteur avait une certaine autorité sur le personnel; il présidait aux conseils d'administration; il jouissait des préséances affectées à l'épaulette; il voyait défiler les corps sous forme d'honneur. La position des inspecteurs, dont les droits étaient un fait, prit par là un relief et en reçut un avantage dont n'héritèrent pas les successeurs de l'inspection, puisqu'ils pouvaient arriver à l'administration sans avoir fait partie de l'armée. *La classe était grade et priorité.* La dénomination des inspecteurs rappelait la qualification des *commissaires aux monstres*, des *lieutenants aux monstres* et de ces *conducteurs de gens de guerre* qu'en italien on nommait : *commisario alle mostre*.

L'uniforme des inspecteurs aux revues, d'abord écarlate, fut décoré d'épaulettes à torsades; mais ce genre de distinction a été de peu de durée, et l'habit bleu mêlé, orné de broderies d'argent, a été ensuite affecté au corps de l'inspection. Le signe de service des inspecteurs était une ceinture de taffetas vert, et le rang des inspecteurs aux revues les assimilait aux généraux de brigade. Ils avaient sous leurs ordres les sous-inspecteurs et les adjoints. La surveillance des inspecteurs aux revues s'exerçait principalement sur l'administration des corps, sur la gestion des conseils d'administration et sur ce qu'on appelait le personnel, par opposition au matériel, dont le commissariat était resté chargé. Les membres de l'inspection avaient le visa de toutes pièces administratives, constataient l'état des échanges de monnaies étrangères, examinaient les feuilles de décompte, recueillaient et contrôlaient les états d'effectifs, etc.

Quant au recueil de cachets et de signatures dont parle M. G. D., c'était évidemment un document officiel déposé au bureau de la *Solde et des Revues* à l'administration centrale de la guerre (ministère de la guerre, à Paris), afin de confronter ces cachets et ces signatures

avec les pièces comptables qui parvenaient de toutes les armées, corps de troupes, etc. DÉSIRÉ LACROIX.

— Le corps de l'inspection aux revues fut créé par le Premier Consul en vertu d'un arrêté du 9 pluviôse an VIII, pour soulager les commissaires des guerres, et fut chargé de l'organisation, de la solde, de la comptabilité des corps militaires, de la tenue des contrôles et de la formation des revues.

Les inspecteurs généraux étaient généraux de division.

Les inspecteurs étaient généraux de brigade.

Les sous-inspecteurs étaient colonels.

Carnot fut inspecteur général aux revues.

Une ordonnance royale du 29 juillet 1817 réunit l'inspection aux revues et le commissariat des guerres en un seul corps, sous la dénomination d'*Intendance militaire*.

Quant au modèle de signature à côté du cachet, cette formalité a été et est toujours en usage. Ainsi tout fonctionnaire de l'intendance qui prend le service dans une ville, envoie au trésorier payeur général le spécimen de sa signature et de son cachet, puisque c'est cet agent du trésor qui doit faire acquitter les mandats émis par le fonctionnaire.

A. C.

— Notre collaborateur G. D. n'a qu'à consulter l'un des nombreux ouvrages publiés sur notre ancienne administration militaire (Durat-Lassalle, Vauchelle, etc., etc.), pour être éclairé sur l'organisation des *Inspecteurs aux Revues*. Tout le monde connaît les attributions des commissaires des guerres, antérieurement à notre siècle.

Par arrêté du 29 janvier 1820, ces fonctionnaires furent partagés en deux corps distincts :

Les inspecteurs aux revues et les commissaires des guerres. Le 29 juillet 1817, ils furent tous fondus dans le corps de l'intendance, et ce n'est que très récemment qu'un nouveau contrôle a été organisé dans notre armée.

Le général Bardin, dans son Dictionnaire, a parfaitement défini les attributions des inspecteurs aux revues, en 1815, époque à laquelle se place M. G. D. Au-dessous des inspecteurs, on trouvait des sous-inspecteurs et des adjoints. Tous ces fonctionnaires, suivant une règle toujours en vigueur dans le corps de l'intendance, avaient des cachets officiels portant leurs noms, et le ministère conservait dans ses cartons une empreinte-type de chaque cachet appuyée de la signature du titulaire.

Cette mesure a du bon, et si tous les agents de nos administrations civiles (préfets, trésoriers payeurs, etc.) avaient le devoir d'apposer un cachet personnel à côté de leur signature, l'on ne verrait plus des actes officiels indiquant que la signature de M. X., secrétariat général de la préfecture du Z..., est illisible.

LECNAM.

—

La famille de madame Roland (XXVI, 490). — Les détails donnés par notre collaborateur sont généralement exacts. Je puis pourtant les compléter et les rectifier sur quelques points.

Eudora Roland (madame Champagneux) eut deux filles, et non pas une. La seconde, Malvina, mariée à un M. Dallemagne, mourut du choléra en 1832. Cette mort eut un vif retentissement au cœur de madame Champagneux. Elevée par sa mère, puis par le naturaliste Bosc, brusquement mariée par Champagneux à son second fils encore mineur, au refus de l'aîné, elle était entièrement indifférente en matière religieuse ; la mort de sa fille la rejeta vers le catholicisme qu'elle pratiqua dès lors jusqu'à son dernier jour. Elle dessinait et peignait, et le Clos de la Platière est en partie tapissé de petites toiles exécutées par elle, et du reste sans valeur. Madame Champagneux mourut non pas à Rosières, mais à Paris.

Avec elle finit, à vrai dire, la descendance de madame Roland ; il faut ensuite bien distinguer les familles Champagneux et Chaley. Les Roland sont Lyonnais (madame était Parisienne) ; les Champagneux sont Dauphinois, les Chaley sont Bugistes.

En ce qui concerne Roland, notre correspondant a confondu deux localités du Rhône, Thizy et Theizé (canton du Bois d'Oingt). La confusion était d'autant plus facile que la famille Roland avait des biens dans les deux localités, bien qu'encore éloignées ; et d'après une tradition le clos de la Platière à Theizé aurait emprunté son nom au bien de la Platière à Thizy, que la mère du minis-

tre, grande joueuse, aurait dû aliéner. Pourtant il restait à Roland des biens à Thizy, qui furent confisqués et vendus après sa mort. Ce que peu de gens savent, c'est que Roland de la Platière, inspecteur des manufactures, quelques années avant la Révolution, avait formé une demande pour revendiquer sa qualité de gentilhomme. Un frère de Roland, chanoine à Villefranche, et qui habitait le clos de la Platière, fut guillotiné à Lyon.

Le ministère de Roland, sa vie et celle de sa femme ont été l'objet d'incessantes recherches de la part du savant éditeur de *Pascal* et des inédits de Saint-Simon, Prosper Faugère. Madame Chaley, arrière-petite-fille de madame Roland, avait communiqué à un ami (qui se rattachait à la famille par une alliance avec une parente de Bosc) tout ce qu'elle possédait de documents. A la mort de M. Faugère, sa veuve, conformément aux intentions de madame Chaley et d'accord avec les trois filles de celle-ci, remit à la Bibliothèque Nationale tous les documents confiés par la famille de madame Roland; mais elle est restée en possession des notes et des pièces qui étaient la propriété de son mari et devaient constituer une histoire des deux ministères de M. Roland.

La vie de Champagneux (Luc-Antoine) a été assez complètement retracée par votre correspondant. Mais si le premier Intermédiairiste qui a posé la question tient aux détails de famille, voici de quoi compléter les renseignements de votre correspondant. Enveloppé dans la persécution des Girondins, il dut fuir; mais il réussit, avant d'être arrêté, à sauver un grand nombre de papiers (une tradition de famille veut que plusieurs de ces documents provinssent de l'armoire de fer??); malheureusement une sœur de Champagneux, effrayée par une visite domiciliaire, les brûla tous.

Champagneux revint aux affaires; le Directoire songea à lui confier le ministère de l'intérieur. Bénézech l'emporta, mais il confia à son concurrent le poste de premier commis (directeur). En cette qualité Champagneux accompagna le ministre dans un voyage aux nouveaux départements flamands et rédigea sur la situation de ces départements un intéressant rapport. C'est vers cette époque que, devenu tuteur d'Eudora Roland, il voulut, pour assurer l'existence de sa pupille, dont la fortune était alors fort compromise, la marier à son fils aîné revenu des armées. Celui-ci refusa; il se retourna alors vers son second fils trop jeune pour résister. Champagneux se fit ensevelir dans sa propriété de Champagneux (commune de Jailleu, près Bourgoin).

Un neveu de Champagneux est Léon Roches, secrétaire d'Abd-el-Kader, interprète en chef de l'armée d'Afrique, consul général de Tunis, ministre plénipotentiaire au Japon, qui a commencé la publication d'intéressants mémoires.

Un petit-neveu de Champagneux fut Gustave Robin, collaborateur, puis successeur de Roches et de Roustan au consulat général de Tunis.

Passons à Joseph Chaley: c'est lui qui est parent des familles Bugistes, Récamier, Brillat-Savarin, etc. A côté des grands travaux que votre correspondant a cités, il ne faut pas oublier ceux qu'il entreprit au port de la Joliette à Marseille. Il fut l'ami du duc d'Orléans, de Victor Hugo, d'Ary Scheffer qui peignit son portrait, de Gérard qui peignit d'après son visage la tête d'Henri IV, dans son Entrée d'Henri IV à Paris. Il fut appelé à Tunis, où il mourut, par Léon Roches.

Son neveu, M. Camille Chaley, a été député de l'Ain.

Son petit-fils, M. Paul Taïlla, qui a suivi la carrière de Léon Roches, est vice-consul à Beyrouth.

Ses deux autres petits-fils, MM. René et Léon Marillier, sont, l'un capitaine breveté, l'autre, maître de conférences à l'Ecole des Hautes-Etudes et professeur à l'Hôtel de Ville. RAB.

— Les renseignements demandés par notre trop aimable collaborateur, M. L. H. S., ont été donnés déjà, pour la plus grande partie, par un véritable érudit, des plus autorisés et des plus compétents dans les questions d'ethnographie individuelle ou familiale, M. A. Jal, dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*. L'article relatif à Marie-Jeanne Phlipon, dame Roland de la Platière, est un des plus complets de ce recueil unique, qui a redressé tant d'erreurs, mis au jour un si grand nombre de faits laissés dans l'ombre par la négligence des historiens, parfois volontairement.

Pour toutes ses informations, M. Jal, tout le monde le sait, est remonté aux sources, quelles que fussent les difficul-

tés de ce retour en arrière, et son témoignage est toujours empreint d'une exactitude et d'une certitude qu'on rencontre trop rarement chez la plupart des biographes. Il serait donc téméraire de recommencer ce qu'il a très bien fait. Les lecteurs qui se reporteront à l'article concernant madame Roland, du *Dictionnaire critique*, seront assurément surpris, comme nous l'avons été nous-mêmes, de l'abondance et de la variété des renseignements qui y sont rassemblés sur les ascendants obscurs de cette femme justement célèbre, passés sans laisser d'autre trace qu'un nom inconnu sur un vieux registre de paroisse.

FR. F.

L'envoûtement (XXVI, 491). — Les archives ecclésiastiques de la Lozère, à Mende, série G, n° 936, contiennent une curieuse procédure en matière d'envoûtement : Etienne Pépin, dit Olivier Aguitard, prêtre de Menat, diocèse de Clermont, était accusé d'avoir tenté d'envoûter l'évêque de Mende, comte de Gévaudan, à l'aide d'une image en cire blanche qu'il avait modelée, et sur le front de laquelle il avait gravé le nom du prélat.

Pépin avait commis cette tentative à l'instigation de Guérin de Châteauneuf, seigneur d'Opcher, qui avait à se venger de l'évêque.

Il fut seul poursuivi, et condamné par l'officialité de Mende *à faire pénitence pendant quinze ans, ayant, pour se soutenir, le pain de la douleur et l'eau de la tristesse, dans la tour de Chanac*..... et, en outre, *à être exposé, pendant deux heures, sur une échelle élevée au milieu de la place de Mende, revêtu d'une veste sur laquelle seraient peints les maléfices qu'il avait commis.*

Ce jugement fut rendu par le consistoire de la cour officiale de Mende, le 22 décembre 1347, sous le règne de Philippe VI de Valois.

Le même jour, Gilbert de Châteauneuf, procureur de Pépin, interjeta appel de cette sentence devant le pape, qui fit droit à sa requête et délégua « le père Bernard », cardinal-évêque de....., pour évoquer l'affaire et juger à nouveau.

Les archives de Mende ne font pas mention de l'issue définitive du procès.

E. ROCHEVERRE.

— Parmi les procès d'envoûtement qui me reviennent en mémoire, il y a ceux de Robert d'Artois et du duc de Bourgogne (assassinat du duc d'Orléans, affaire citée par Monstrelet), et un *curieux cas, assez détaillé*, découvert par l'Inquisition, à Rome, au XVIIIe siècle, dans *Les Amusemens des eaux de Spa*, petite édition de 1782, T. V, 1-14 (envoûtement dirigé contre le Roi de France).

Brest. Dr A. CORRE.

— La Société des Archives historiques de la Gascogne a publié, dans sa collection, un fascicule ayant pour titre : *Documents sur la chute de la maison d'Armagnac-Fezensaguet, et la mort du comte de Pardiac*. Dans ce recueil de documents, s'en trouve un intitulé : Déposition de Guillaume de Cellier sur les opérations magiques que projetait le comte de Pardiac. — M. de Rochas y trouvera, page 65, la description de la cérémonie de l'envoûtement.

J. DE C. DU P.

— M. Edmond Falgairolle, substitut du Procureur de la République, à Nîmes, vient de publier une étude intitulée : *Un envoûtement en Gévaudan, en l'année* 1347, Nîmes, Catelan, libraire; prix : 2 francs, petit in-8° de 117 p. M. de Rochas y trouvera, outre le texte d'une procédure extraite des archives ecclésiastiques de la Lozère, une traduction abrégée et quelques aperçus intéressants sur la matière.

E. B.

Pots-de-vin (XXVI, 681). — Les pots-de-vin étaient d'un usage fréquent sous l'ancien régime. Tallemand des Réaux prétend — si ma mémoire est fidèle — que le sage Sully était appelé le Sire pot-de-vin dans son entourage. Sans remonter si loin, et en s'attachant à des faits certains, des contrôleurs généraux de Louis XV recevaient ostensiblement des fermiers généraux, à chaque renouvellement du bail des fermes, c'est-à-dire tous les six ans, un joli pot-de-vin de 100,000 écus. Quelques ministres scrupuleux, ayant observé qu'il était rare de rester six ans en place, et voulant réserver une partie de la manne à leurs successeurs, avaient transformé le présent en une gratification annuelle de 50,000 livres. En 1774, l'abbé Terray revint aux anciennes coutumes et empocha d'un seul coup les 300,000 livres — quelques-uns disent même 450,000 — pour le renouvellement qui devait avoir lieu le 1er janvier 1775. Le malheur fit que l'abbé fut chassé cinq mois auparavant, le 24 août 1774. Turgot fit « dégorger la sangsue », et, au lieu de s'approprier la part qui lui revenait de droit,

fit porter le pot-de-vin entier au trésor royal pour être affecté à une œuvre de charité que dirigeaient les curés de Paris.

C'est là un exemple de pot-de-vin « régulier »; en voici un d'une autre espèce. Un des chefs de bureau de Turgot, nommé Lacroix, avait dans ses attributions les finances de Paris et de Lyon; il fit retirer à la directrice du spectacle de cette dernière ville le privilège de son emploi, après s'être fait donner par un concurrent une somme importante et s'être fait attribuer une rente de 18,000 livres pour toute la durée de la nouvelle exploitation. La directrice évincée, madame Lebreau, avait de la tête; elle se plaignit. Au dire du comédien Fleury, c'est Louis XVI en personne qui prit l'affaire en mains et qui, reprochant à Turgot la conduite de son subordonné, lui adressa ces dures paroles : « Je n'aime ni les fripons, ni ceux qui les soutiennent. » Le récit de Fleury est peu vraisemblable. Je sais d'ailleurs, par un document inédit, que la mèche fut éventée par Du Pont de Nemours, secrétaire de Turgot, et que l'honnête secrétaire, atterré de sa découverte, n'osa en parler lui-même à Turgot, et demanda l'assistance du lieutenant de police Albert. Lacroix fut renvoyé. Mais l'affaire ne put être tenue secrète; les ennemis de Turgot s'en emparèrent pour établir que les réformateurs n'étaient pas plus honnêtes que les réformés, et l'un de ces derniers, Massenay, ancien directeur de la Messagerie, fit distribuer un billet d'enterrement de Lacroix, au nom et de la part de madame Lebreau. Ce petit événement contribua à la chute de Turgot.

Je laisse à d'autres le soin de citer des faits plus modernes; mais qu'il me soit permis de faire remarquer que le meilleur moyen d'éviter les pots-de-vin est de restreindre les attributions de l'Etat; moins il y a d'occasions de défaillir, et moins il y a de défaillances. G. S.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Les grandes morts mystérieuses. — La mort du duc de Praslin et son dernier interrogatoire racontés par un témoin. — Nous voulons toujours que le mystérieux ait sa place dans les morts tragiques des personnages considérables mêlés aux drames de leur temps. La foule, en cela largement aidée par le romanesque des indiscrétions, en ce moment disserte sur le cadavre d'un homme de finance soumis aux investigations des toxicologues. Il y aurait une série de chapitres très intéressants à écrire sous ce titre : *Les grandes morts mystérieuses*. L'une de celles qui frappa le plus l'imagination fut la mort du duc de Choiseul-Praslin, qui, sous le coup de poursuites criminelles, s'évada ainsi par le poison. Bien des gens soutiennent encore volontiers que le duc de Choiseul-Praslin ne mourut pas dans sa prison en 1847, mais qu'on l'en avait fait sortir et qu'il vécut longtemps sous un faux nom en Angleterre. Les documents inédits que nou spublions montreront la fausseté de cette allégation.

C'est d'abord la dépêche par laquelle M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, annonça au roi cette mort, qui était un aveu accablant.

AU ROI

Ce 24 août (1847), 7 heures du soir.

Sire,

M. de Praslin est mort ce soir à 4 heures 35 minutes. Quelques instants avant sa mort, le chancelier était venu dans sa chambre avec le curé de Saint-Jacques du Haut-Pas. Nous prenons toutes les précautions pour qu'il n'y ait pas d'agitation dans la population.

Je supplie le Roi de daigner agréer l'hommage de mon profond respect.

E. DUCHATEL.

Le poison n'avait pas été très actif, et l'on ne s'était pas trouvé devant un cadavre, ce qui évita les complications d'un romanesque trop invraisemblable et les bruits d'assassinat qu'on n'eût pas manqué de faire répandre. On avait pu interroger le duc pendant son agonie. De cet interrogatoire voici le procès-verbal inédit :

Interrogatoire subi par M. le duc de Choiseul-Praslin dans la journée du 24 août 1847, peu d'heures avant sa mort, arrivée à 4 heures 1/2 du soir.

L'an 1847, le 24 août, heures de

Nous, Etienne-Denys, duc Pasquier, Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, assisté de Henri Morice, Secrétaire de la Présidence de la Chambre des Pairs, remplissant les fonctions de greffier assermenté, nous nous sommes transporté à la maison de justice de la rue de Vaugirard, où étant nous avons monté dans une pièce de ladite maison, où nous avons trouvé le duc de Choiseul-

Praslin couché sur son lit, et nous lui avons adressé les questions suivantes :

D. — Vous reconnaissez-vous coupable du crime qui a terminé la vie de votre femme ?

R. — Non, Monsieur le Chancelier, je ne me reconnais pas coupable.

D. — Vous ne pouvez le nier, votre interrogatoire de l'autre jour le prouve suffisamment : si vous n'étiez pas coupable, vous ne vous seriez pas empoisonné avec de l'arsenic.

R. — Non, Monsieur le Chancelier, je ne suis pas coupable.

D. — Mademoiselle de Luzy vous a-t-elle donné quelques conseils qui vous aient poussé à l'action que vous avez commise ?

R. — Non, je n'ai jamais entendu former de pareils projets à mademoiselle de Luzy.

D. — Je vous demande seulement de dire si vous êtes seul coupable du crime commis sur madame de Praslin ?

R. — Non, Monsieur le Chancelier, je ne puis pas dire cela, je vous ai dit que je n'étais pas coupable.

Le duc de Choiseul-Praslin persistant à dire qu'il n'était pas coupable, M. le Chancelier, pour ne pas le fatiguer inutilement, a cru devoir interrompre cet interrogatoire, qui a eu lieu après la première visite rendue à M. de Praslin par M. le Curé de Saint-Jacques du Haut-Pas. Il n'a point été signé.

Je certifie la parfaite exactitude de cet interrogatoire, dont une copie doit se trouver dans les papiers de M. le Chancelier.

HENRI MORICE.

M. Henri Morice, le signataire de ce procès-verbal, était alors secrétaire de la Présidence de la Chambre des Pairs. Il est mort, il y a peu d'années, après avoir occupé sous l'Empire les délicates fonctions de secrétaire de la maison impériale, et ses papiers sont aujourd'hui conservés à la Bibliothèque Carnavalet.

En outre de la minute de cet interrogatoire, M. Henri Morice a laissé dans ses papiers une relation privée de cette émouvante séance :

Je vis M. le duc de Choiseul-Praslin peu d'heures avant sa mort, arrivée le 24 août 1847, à 4 heures et demie du soir ; il était très calme au moment où il a été administré par M. Martin de Noirlieu, curé de Saint-Jacques du Haut-Pas dans la prison du Luxembourg, en présence de M. le Chancelier, qui se tenait à la tête de son lit, de M. Eugène Cauchy au pied, de moi et du directeur de la maison d'arrêt. Il a demandé à M. le curé de conserver un petit crucifix qu'il avait tenu dans ses mains pendant la cérémonie religieuse, et de le remettre à sa mère après lui. Comme nous étions rentrés dans la pièce qui précédait sa chambre de la prison, M. Martin de Noirlieu sortit à son tour de cette chambre et dit à M. le Chancelier :

— M. de Praslin a le plus grand respect pour vous : s'il veut faire des aveux, il ne les fera qu'à vous.

Il les fit dans la forme que l'on vient de lire. Après cet interrogatoire, il nous parait difficile que le duc de Praslin ait fait au duc Decazes l'aveu de son crime. Il semblerait également impossible d'admettre, avec le calme des derniers moments de M. de Praslin, ce qu'aurait dit à M. Morice M. Martin de Noirlieu, que M. de Praslin s'était mangé le pouce, ce dont M. de Noirlieu était bien persuadé. Peut-être, dans les atroces souffrances causées par l'absorption de l'arsenic, M. de Praslin s'était-il simplement mordu le pouce.

Si les souffrances physiques du duc furent vives, ses souffrances morales furent aussi épouvantables. Frappé par le spectacle de cet homme, M. Henri Morice rédigea cette autre note, où il a résumé ses impressions :

Pour se faire une idée des souffrances que le malheureux duc de Praslin a dû endurer, il faudrait avoir vu cet homme, chez lequel le poison avait déjà fait de si grands ravages, luttant avec ses remords, torturé par cette simple question : oui ou non ? se raidissant pour empêcher un oui de sortir de ses lèvres et ne pouvant pas dire non; tenté visiblement de fuir devant cette question ; disant qu'il ne voyait plus, qu'il n'entendait plus, qu'il n'avait plus d'idées; renversant violemment la tête sur le dossier du fauteuil sur lequel on l'avait mis; par moment restant quelques minutes à pousser une sorte de râlement; puis cachant sa tête dans ses bras appuyés sur la table autour de laquelle se tenaient les membres de la commission; suppliant de remettre cet interrogatoire ou plutôt ce supplice. Il faudrait avoir vu ce regard de Caïn, selon l'expression que dit M. Pasquier en sortant; ses yeux fixés, préoccupés d'une idée qui le poursuivait, l'horreur de son crime atroce, sans doute. Tout prêtait à cette scène un caractère horrible : son costume, il était vêtu d'une longue robe de chambre brune sans collet laissant voir sur son col toutes les contractions de sa gorge; la salle de la prison, le silence lugubre des membres de la commission qui écoutaient, qui épiaient ses paroles. On avait froid ; on sentait qu'on était en présence d'un autre tribunal bien au-dessus de toutes nos justices ordinaires, de notre Cour des Pairs, qu'on allait entendre prononcer un arrêt qui ne tarderait pas à être exécuté.

Qu'il a donc dû souffrir! Le public doit être satisfait, l'échafaud, je crois, quant à lui, n'y aurait rien ajouté.

L'autopsie du duc de Choiseul-Praslin fut faite dans la prison du Luxembourg, par M. Orfila, doyen de la Faculté de médecine, et M. Orfila fit de cette opération une véritable leçon de toxicologie, dont la presse s'empara, — car il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

S. D.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1893



Paraissant les 10, 20, et 30 de chaque mois. 10 janvier 1893.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 1.

Table générale de l' « INTERMÉDIAIRE »
Composition de la lettre N.

Mouvement des Bibliothèques
DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

Acquisition, par la Bibliothèque de la Ville de Paris, de la correspondance originale de Boileau et de Brossette. — M. Félix Grélot, Secrétaire Général de la Préfecture de la Seine, vient d'ordonner l'acquisition, pour la Bibliothèque de la Ville, de la correspondance originale de Boileau et de Brossette, conservée originairement, par Brossette lui-même, en deux volumes in-folio magnifiquement reliés par le successeur de Le Gascon. Adjugé, dans la vente Renouard, à M. Laverdet qui en fit l'objet d'une publication spéciale, ce précieux manuscrit monta à quatre mille deux cents francs. Il appartenait, en dernier lieu, aux héritiers Dubrunfaut, qui viennent de le céder à la Ville, par l'intermédiaire gracieux de M. Etienne Charavay, au prix de faveur de trois mille francs. Il est vrai que Laverdet en avait enlevé quelques autographes remplacés par de simples copies; mais il en reste plus de quatre-vingts, tant lettres qu'opuscules divers, et l'on sait que les autographes de Boileau sont extrêmement rares. En tout état de choses, le manuscrit original de la correspondance de Boileau et de Brossette ne sera pas le moindre joyau de la couronne de Carnavalet.

La restauration de l'église Saint-Eustache. — Dans sa séance du 31 décembre, le Conseil municipal a décidé, sur la proposition de sa 2e commission et le rapport de M. Darlot, qu'il contribuerait pour une somme de 50,000 francs aux travaux de restauration de l'église Saint-Eustache.

L'état de cet édifice est, en effet, déplorable, et dès 1888 l'architecte des Monuments historiques, délégué par l'Etat pour visiter l'église, déclarait que, si son état statique n'avait pas souffert, grâce à la section de ses piles et aux puissantes butées qui maintiennent les voûtes, il n'en était pas de même des parties extérieures telles que chéneaux, balustrades, corniches, couronnements d'arcs-boutants, etc., désagrégées et minées par suite des intempéries.

Il y avait là une situation très grave et qui méritait d'attirer l'attention du Conseil municipal de la ville de Paris. En effet, l'église Saint-Eustache n'est pas seulement un lieu de culte, c'est un des monuments artistiques et historiques les plus importants de Paris. Cette église, qui remplaça une ancienne chapelle dépendant de Saint-Germain-l'Auxerrois, fut, après divers remaniements, reconstruite aux XVIe et XVIIe siècles. La première pierre en fut posée le 19 août 1532 par Jean de la Barre, prévôt de Paris, comte d'Estampes et lieutenant-général du gouvernement de Paris. Les travaux, commencés par Dominique de Cortone, dit Boccador, et continués par Charles David, ne furent terminés qu'en 1642. Le portail actuel, commencé en 1752 sur les dessins de Mansart de Jouy, fut repris en 1772 et continué jusqu'en 1788 par Moreau. Après Notre-Dame, Saint-Eustache est la plus grande église de Paris, et mesure 105 mètres de longueur sur 43 m. 60 c. de largeur.

La ville de Paris, qui a reçu Saint-Eustache de l'Etat lors du Concordat, ne pouvait la laisser dans l'état lamentable où il se trouve et devait tenir à honneur de sauver un monument d'une pareille importance.

Dans les circonstances actuelles, les réparations de Saint-Eustache vont exiger des dépenses considérables. Pour remettre le monument en état, près d'un million serait nécessaire; mais, si l'on tient exclusivement à ce qui est immédiatement indispensable, il faudrait dépenser plus de 200,000 francs. Ce sont ces travaux qui ont été l'objet de la demande au Conseil. La fabrique, dont le budget est d'environ 90,000 francs, consacre chaque année une vingtaine de mille francs à l'entretien de l'église, et il lui aurait été matériellement impossible d'affecter dans un délai assez court 200,000 francs à la restauration de l'édifice. Si le Conseil avait refusé le concours de la Ville, cette

décision équivalait à la ruine du monument.

C'eût été un acte de vandalisme qui ne pouvait avoir lieu : aussi, à l'unanimité, les conclusions du rapporteur ont été adoptées et la somme de 50,000 francs votée.

Attribution, au musée d'Anthropologie, des squelettes trouvés aux Arènes de Lutèce. — Dans sa séance du 31 décembre dernier, le Conseil municipal vient d'attribuer au musée d'Anthropologie les squelettes découverts dans les dernières fouilles faites aux Arènes de Lutèce.

Les moulages de ces squelettes, tels qu'ils furent trouvés au moment de leur découverte, ont été déposés au musée Carnavalet. Ils seront exposés avec ceux des premiers squelettes découverts dans les fouilles des Arènes, en 1870.

Publication par l'Etat d'une Bibliographie générale des Inventaires imprimés. — MM. Fernand de Mély et Edmund Bishop viennent de publier le premier volume d'une Bibliographie générale des Inventaires imprimés.

La France, la Belgique et l'Alsace-Lorraine occupent les 135 premières pages de cet ouvrage, et les inventaires imprimés qui y sont décrits commencent à l'année 831 pour s'arrêter à 1800 : c'est la partie rédigée par M. Fernand de Mély. La seconde moitié du volume a rapport aux inventaires relatifs à l'Angleterre (l'Ecosse exceptée), et va de l'an 830 à l'année 1794 : elle est l'œuvre de M. Edmund Bishop.

Les auteurs ont pris le soin nécessaire d'indiquer en quelle langue le document était rédigé. Les références bibliographiques ont été l'objet de notes spéciales, et les deux volumes de cette utile publication, complétés par des tables, rendront de réels services et permettront aux travailleurs de donner un nouveau champ aux travaux d'érudition.

La création d'une Bibliothèque technique à la manufacture nationale des Gobelins. — Il a été possible de former à la Manufacture des Gobelins une petite bibliothèque spéciale d'ouvrages ayant trait à l'art et à l'histoire de la tapisserie.

Cette réunion comprend environ 250 numéros et renferme non seulement les ouvrages importants, mais les monographies, rapports, catalogues d'expositions, etc., etc., qu'on a pu se procurer.

Les personnes qui s'occupent de l'art et de l'histoire de la tapisserie trouveront donc aux Gobelins des éléments de travail qu'elles auraient quelque peine à rechercher ailleurs.

L'exposition Meissonier. — Une exposition rétrospective des œuvres de Meissonier est en voie d'organisation, pour le mois de mars, dans les salles Petit, rue de Sèze.

Nous croyons savoir que cette exposition sera suivie, au mois de mai, de la vente de la plupart des tableaux et études laissés par le maître, et qui sont devenus la propriété de son fils, M. Charles Meissonier.

On y trouvera non seulement les toiles connues qu'ont obligeamment offertes leurs propriétaires de l'ancien et du nouveau monde, mais des toiles qui n'ont jamais été exposées, les études, les ébauches des chefs-d'œuvre, les mouvements saisis sur le vif, tous les trésors des cartons. On aura tout Meissonier.

Il se révélera sous un aspect nouveau. On lui a contesté d'être un peintre de femmes : le portrait de madame Meissonier et de sa fille, celui de madame Sabatier, celui de sa vieille grand'mère, la *Mère Lucrèce*, etc., répondront à cette critique.

On sait avec quelle conscience Meissonier cherchait la vérité. M. Roger-Milès en donne un exemple curieux.

Il y a dans l'atelier du peintre — où la piété filiale de M. Charles Meissonier a voulu que rien ne fût changé — un Napoléon à cheval, l'ébauche de celui de « 1814 ». Pour ce Napoléon, c'est Meissonier lui-même qui s'est servi de modèle. En plein hiver, dans le jardin attenant à son atelier, il enfourcha son cheval, « son bon Soliman », et, devant une glace, pendant quatre heures, il nota l'attitude, le geste, l'expression du cheval et du cavalier. Le froid était si vif qu'il dut se faire attacher une chaufferette à chaque étrier.

Cette conscience de l'artiste explique l'intensité de vie de l'œuvre.

DÉPARTEMENTS

Abbeville.—*La Bibliothèque de la Ville.* — C'est assurément l'une des plus an-

ciennes de la région du nord de la France, puisque sa fondation remonte à l'année 1685; elle est due à un prêtre de cette ville, qui eut, par la suite, plusieurs imitateurs. Mais, en 1783, il ne se trouvait guère plus de 1,200 volumes à la bibliothèque publique; elle était alors ouverte trois jours par semaine.

Après la suppression des couvents pendant la Révolution, elle recueillit environ 25,000 volumes, dont elle ne garda toutefois que le quart, par suite de doubles emplois, d'ouvrages incomplets ou de nulle valeur. En 1848, elle contenait 16,000 volumes; ce nombre était presque doublé trente ans plus tard, et il est aujourd'hui de 38,000.

Un modeste crédit annuel est alloué à ce dépôt; mais, grâce au zèle du Conservateur actuel, M. Alcius Ledieu, qui provoque sans cesse des dons et des legs, il a pu l'augmenter de plus de 8,000 volumes depuis 1879, date de son entrée en fonctions. Quant au nombre des manuscrits, il s'est accru dans de bien plus grandes proportions, puisque, de 80 qu'il était en 1879, il se trouve être à ce jour de 230.

Toutes les branches des connaissances humaines sont représentées dans la Bibliothèque d'Abbeville, mais la division la plus importante est l'histoire; les sciences et arts viennent ensuite, puis les belles-lettres. Les beaux-arts, la linguistique, la littérature ancienne, les écrivains ecclésiastiques français et étrangers des premiers siècles de l'église et du moyen âge, et la théologie, renferment un ensemble d'ouvrages qu'on ne trouve point toujours dans des bibliothèques publiques d'une plus grande importance.

Parmi les incunables, qui sont assez nombreux, figurent la *Somme rurale* de Boutillier et la *Cité de Dieu* de saint Augustin, imprimés tous deux à Abbeville même en 1486 et 1487.

Les reliures en veau estampé des XVIe et XVIIe siècles ont fait l'objet d'une étude que nous signalons plus bas. On y voit aussi un très grand nombre de reliures armoriées.

Le manuscrit le plus précieux est un Evangéliaire dit de Charlemagne, qui remonte aux dernières années du VIIIe siècle; il est écrit en lettres d'or sur vélin pourpré et contient cinq initiales ornées et quatre miniatures à pleine page.

Le catalogue publié en 1836-1837 par M. Ch. Louandre était devenu insuffisant. En prenant possession de son poste, M. Alcius Ledieu entreprit l'inventaire général du dépôt qui lui était confié. A peine cette lourde besogne était-elle terminée, que le Conseil municipal, présidé par M. Er. Prarond, ordonnait le transport de la bibliothèque dans un local plus vaste, approprié tout spécialement pour cet usage.

L'année suivante, le Bibliothécaire faisait paraître le *Catalogue analytique des manuscrits* (Paris, A. Picard, 1886. Gr. in-8°), précédé d'une notice très complète et très importante sur la Bibliothèque d'Abbeville. Il publia ensuite différentes petites notices et rapports qui eurent pour but de mettre en lumière les richesses de cet établissement, puis il fit imprimer un fort bel ouvrage sous ce titre : *Les Reliures artistiques et armoriées de la Bibliothèque d'Abbeville* (Paris, L. Gruel, 1892. In-4°, 18 planches et plus de 80 figures). Entre temps, M. Alcius Ledieu exécutait sur fiches, en double exemplaire, les deux catalogues — l'un par ordre méthodique, l'autre par ordre alphabétique — qui sont mis à la disposition du public; pour ce travail, il a suivi le système pratiqué à la Bibliothèque Nationale. Enfin, nous croyons savoir que M. Ledieu prépare un catalogue des incunables.

Comme on le voit, l'administration du Bibliothécaire d'Abbeville a été féconde; aussi a-t-il reçu en maintes occasions les félicitations de l'administration municipale et des personnes compétentes. Pour qui veut s'en occuper consciencieusement, la profession de conservateur de bibliothèque n'est point une sinécure.

Évreux. — *Publication de l'Inventaire des Archives du département.* — On annonce la publication de l'*Inventaire des archives départementales de l'Eure, série H*, par M. Georges Bourbon. — Ce volume contient l'analyse de cent vingt-quatre fonds d'abbayes, prieurés, couvents et communautés, ordres militaires religieux et établissements hospitaliers, qui existaient, avant 1790, dans l'étendue actuelle du département de l'Eure, ou y possédaient des biens. On y trouve des chartes fort anciennes, des XIe et XIIIe siècles; quelques-unes souscrites par Guillaume le Conquérant, Richard Cœur-de-Lion, Lanfranc, le célèbre archevêque de Cantorbery.



ÉTRANGER

GUATEMALA

Découverte d'une cité préhistorique. — On vient de découvrir, près de Santiago de Los Cabelleros (Guatemala), une cité entière ensevelie au pied d'un volcan et connue, chose singulière, sous le nom de Pompeya. Don Manuel J. Alvarado, le propriétaire de ces terrains, avait trouvé, par hasard, quelques objets, à peu près semblables à ceux dont se servait la race autochtone au moment de la découverte de l'Amérique; il se décida à pratiquer des fouilles en différents endroits. A une profondeur variant entre sept et quinze pieds, il rencontra un certain nombre de débris très rares et très intéressants, tels que des ustensiles domestiques, des quantités de faïences antiques, des verres d'un travail achevé, gravés et peints en couleurs très vives, des vases et des pots de cuisine, le tout admirablement conservé. Il y avait aussi des haches, des marteaux, des sabres, des massues de guerre en pierre taillée, des coutelas et des dagues en onyx bien effilés, des lances et des piques de la même matière, en un mot toute la série des armes en usage chez les Indiens. Il s'y trouvait encore quantité d'idoles de pierre et de terre cuite, des perles fines en turquoise et autres matières précieuses, de grosseurs et de formes différentes.

Evidemment ces ruines remontent à l'âge de la pierre, qui, sur le sol américain, semble avoir duré plus longtemps que sur le vieux continent.

A la profondeur des fondements des maisons, on trouve beaucoup de squelettes, étendus pêle-mêle, comme s'ils étaient tombés là foudroyés par quelque cataclysme soudain : les uns sont dans l'attitude assise; les autres dans l'attitude couchée. La race préhistorique qui vivait en ces lieux était de haute stature : les squelettes mesurent jusqu'à sept pieds de long. On voit aussi des têtes de mort séparées du tronc et renfermées dans de grands vases de terre.

L'attitude des squelettes, par rapport aux autres objets que nous avons mentionnés, prouve que cette cité puissante et peuplée fut ensevelie dans un soulèvement plutonien pareil à celui qui détruisit, il y a plus de trois siècles, la première capitale de la colonie espagnole.

Les fouilles vont continuer.

OFFRES ET DEMANDES

M. Chevrier, 45, rue Jacob, désirerait acquérir les années 1885, 1886, 1887, 1888, du *Journal des Débats* (édition de Paris). Lui adresser les offres directement.

Un éditeur demandé pour un recueil d'Ana. — Armé d'une bonne paire de ciseaux, je fais, depuis trente ans, la chasse à tous les ana anciens et modernes.

J'ignore moi-même quel chiffre j'ai atteint, mais il doit surpasser le chiffre de 20,000. En 1884, MM. Firmin-Didot et Cᵉ, par une lettre très aimable, ont décliné l'offre que je leur avais faite d'imprimer cette avalanche de petits papiers. J'aurais dirigé l'édition sans aucun bénéfice. Dans le monde des libraires se trouverait-il un homme courageux qui se hasarderait à éditer mon œuvre? En voici le sommaire détaillé. C'est un :

Grand recueil d'anecdotes comiques, burlesques, historiques. Traits remarquables de courage, de bravoure et d'esprit. Bons mots, calembours, saillies, réparties spirituelles et jeux de mots. Pensées, apophtegmes, réflexions et sentences. Proverbes, apologues, facéties, et parades. Encyclopédie de curiosités et variétés littéraires, légendes, mots et faits historiques célèbres. Lettres et écrits bizarres, épitaphes, mélanges de vers, etc., etc.

Braila (Roumanie). VITTORIO MENDL.

VENTES PUBLIQUES

PARIS. — *Hôtel Drouot.* — 11 janvier. — Livres relatifs à la duchesse de Berry et au comte de Chambord. — Collection Cherubini. (Catalogue de 169 numéros.) — Jean Fontaine.

— *Salles Silvestre.* — 18 janvier. — Livres relatifs à la Franche-Comté et à la Bourgogne. (Catalogue de 105 numéros.) — Jean Fontaine, 32, boulevard Haussmann.

DÉPARTEMENTS. — **Lyon.** — 9-24 janvier. — Objets d'art. — Randin.

ÉTRANGER. — **Anvers.** — 10 janvier. — Tableaux modernes. — Bauduin, 26, avenue Charlotte.

Rome. — Janvier. — Collections de la famille Perez. — Antiquités, vases étrusques, or de fouille, statues et terres cuites anciennes, meubles, etc. — Bibliothèque du feu comte Manzoni, ministre de la République romaine. (1ʳᵉ partie.) — Collection Bartolomeo Borghese. — Monnaies romaines, consulaires et de l'Empire (300 pièces inédites). — San Giorgi.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 janvier 1893.*

XXVIIe Volume. — N° 606.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série *IIe Année.* — N° 2

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

Baraterie. — « *Barat* ou *Baratterie*, signifie toute fraude, malversation ou déguisement de marchandise, commise par la faute du patron d'un navire ou de l'équipage dont l'asseureur court risque », dit un manuscrit du XVIIe siècle, donnant l'explication de ce mot, qui se trouve encore dans les Codes en vigueur. *Barate* pour Trompeur et *Barat* pour tromperie, sont, depuis son origine, dans la langue française; dans la *Tabula de Amalfa* (XIe siècle), retrouvée en 1844 à la Bibliothèque impériale de Vienne, des articles spéciaux traitent de la baraterie des gens de mer; mais quelle est la vraie étymologie de ce vieux mot? Après avoir dit qu'il est un des plus usités de la langue d'oïl et qu'il se trouve dans toutes les langues romanes, Littré (*Dictionnaire*, t. I, p. 294) nous laisse dans le plus grand vague au sujet de l'origine de ce mot. Presque sans changement appréciable, on l'aperçoit en même temps dans l'arabe, l'ancien espagnol, le celtique et ses dérivés, etc. En Angleterre, le chief justice Daly fait dériver du sanscrit *Bharat* le mot *Barrattaria*, importé du Levant par les Amalfitains.

Erenvao.

—

D'où vient l'habitude de s'arracher les cheveux en signe de douleur? — D'où vient l'habitude de se tirer les cheveux en signe de désespoir? On trouve dans Homère (*Iliade* X, 14, 16) une allusion à cet usage. Agamemnon se promène dans le camp; il contemple les fortifications des Troyens où tout est rempli de bruits de fête, et il admire le nombre des feux qui brûlent devant la ville : Homère ajoute alors :

αὐταρ ὅτ' ἐς νῆας τε ἴδοι καὶ λαὸν Ἀχαιῶν,
πολλὰς ἐκ κεφαλῆς προθελύμνους ἕλκετο χαίτας
ὑψόθ' ἐόντι Διί· μέγα δ' ἔστενε κυδάλιμον κῆρ.

Mais quand il regardait du côté des vaisseaux et du peuple des Achéens (Grecs), il arrachait de sa tête beaucoup de cheveux, déracinés en l'honneur de Jupiter qui habite en haut, et il gémissait grandement dans son cœur plein de gloire.

C'était, on le voit, une sorte de sacrifice aux dieux. Si on leur offrait aussi des cheveux, c'est que c'étaient les cheveux qui étaient le symbole de la force physique, que les Grecs y attachaient un prix tout particulier (Michelet, *Origines du droit français*, p. 113). Homère nomme les Grecs : ceux qui soignent leur chevelure dans les grandes douleurs. On s'arrachait donc les cheveux pour les offrir aux dieux comme ce qu'on avait de plus précieux. Du reste, parfois on offrait toute sa chevelure aux dieux, et Silius Italicus parle de l'offrande d'une chevelure à Mars. Ceux de nos contemporains qui s'arrachent les cheveux de désespoir ne se doutent guère qu'ils perpétuent un sacrifice propitiatoire du paganisme.

Adolphe Démy.

—

Sur les prédictions relatives à la Révolution. — M. Henri Beaudouin, auteur d'un important travail sur *la Vie et les Œuvres de Jean-Jacques Rousseau* (Paris, 1891, 2 vol. in-8), dit (tome II, p. 75), au sujet de la Révolution française prédite par l'auteur d'*Emile:* « Elle l'était, du reste, par bien d'autres que par Rousseau. Voir F. Rocquain, l'*Esprit révolutionnaire avant la Révolution*, p. 290 et suivantes. Tout le monde connaît les étranges prédictions de Cazotte. On peut citer aussi les révélations encore plus étranges du livre qui

a pour titre : *Rêve s'il en fut jamais.* » Il a été prouvé que les prétendues prophéties de Cazotte sont apocryphes. Je demande si les révélations de l'auteur de *Rêve s'il en fut jamais* sont plus sérieuses. UN VIEUX CHERCHEUR.

—

La pomme du paradis terrestre. — Quel est le commentateur de la Bible qui, le premier, prit sous son bonnet de décider que c'était une pomme plutôt qu'une figue ou tout autre fruit, que notre première mère présenta à Adam ? — Dans le récit de la Genèse, il est à remarquer que le mot *pomme* ne se rencontre pas une seule fois, ni même le nom d'aucun fruit. Deux arbres sont mentionnés : l'arbre de vie et l'arbre de la science du bien et du mal; ils ne reçoivent pas d'autres dénominations, leur fruit est demeuré inconnu. *Cibum cujusdam altioris significationis*, a dit saint Augustin.

E. NILORAC.

—

Le duc de Bordeaux et l'exemplaire de la Henriade qui lui fut offert par la Ville de Paris. — Lors des fêtes données par la Ville de Paris à l'occasion du baptême du duc de Bordeaux, en 1821, il fut offert par la Ville au duc de Bordeaux un exemplaire unique de *la Henriade* qui coûta plus de 8,000 francs, d'après les états suivants, fournis alors à la comptabilité municipale :

Blot aîné, imprimeur. Prix d'un exemplaire de *la Henriade* sur peau vélin offert en présent par la Ville de Paris.	2.250 fr.
Granger, peintre. Prix d'un dessin destiné à orner l'exemplaire unique de *la Henriade* offert par la Ville de Paris.	500 »
Blondel, peintre.	500 »
Guillemot, peintre.	500 »
Abel Pujol (*sic*), peintre.	500 »
Drolling, peintre.	500 »
Schnetz, peintre.	500 »
Dejuinne, peintre.	500 »
Delorme, peintre.	500 »
Heim, peintre.	500 »
Thomas, peintre.	500 »
Forestier, peintre.	500 «
Couder, peintre. Prix de la vignette ou cul-de-lampe destiné à orner l'exemplaire unique de la Ville de Paris.	500 »
Simier. Reliure de l'exemplaire de *la Henriade*.	572 »
Dècle, papetier. Collage des dessins et pose des titres.	60 »

Quelle fut la destinée de ce magnifique exemplaire? A. G.

—

Lettre de Sanson sur l'exécution de Louis XVI. — Tout dernièrement, l'*Intermédiaire* publiait une lettre que Sanson adressait à Dulaure, l'historien de Paris, pour lui raconter, dans ses moindres détails, l'exécution de Louis XVI. Cette lettre, datée du 20 février 1793, par conséquent écrite juste un mois après le fait qu'elle relate, est présentée dans l'*Intermédiaire* comme étant conservée dans une riche collection d'autographes. Or, voici que M. Germain Bapst vient de trouver, aux Archives nationales, dans les papiers provenant du ministère de l'instruction publique, un dossier portant cette mention : « Bibliothèque royale », et dans le dossier, une chemise avec ces mots : « Lettre de Sanson sur les derniers moments de Louis XVI. » Dans la chemise est une pièce à en-tête du ministère de l'instruction publique datée du 7 septembre 1829, sur laquelle est indiqué que le ministre envoie à M. Van Praët, administrateur de la Bibliothèque royale, la lettre de Sanson. A côté de cette pièce est le reçu de M. Van Praët, daté du même jour, et il est écrit en marge : « Ce reçu a été remis à l'ordonnance porteur du paquet.»

La lettre publiée par l'*Intermédiaire* n'est-elle qu'une copie, ou bien est-elle réellement un autre original ? A. C.

—

L'assassinat de Le Peletier Saint-Fargeau. — La section de la Butte des Moulins reçut, le 23 janvier 1793, en assemblée solennelle, le sabre qui avait servi à Paris pour assassiner Le Peletier Saint-Fargeau.

Le fait est consigné dans les registres de la section conservés aux Archives de la préfecture de police. Que devint depuis ce sabre?

Quelle suite donna-t-on également à l'offre de 100 louis faite à la section de la Butte des Moulins, en janvier 1793, par le citoyen Février, le restaurateur (aujourd'hui le restaurant Corazza) chez qui l'assassinat fut commis, pour être remis à celui qui le premier arrêterait le meurtrier? G. R.

—

Pascal et Boileau. — Il est souvent curieux de constater la métamorphose d'un morceau. Telle tirade de prose se transforme en une pièce de vers. C'est ainsi

que Chateaubriand a, dans les notes du *Génie du Christianisme*, reproduit différentes poésies, transcription rimée de sa prose si poétique elle-même. On trouve un exemple analogue de prose rimée au XVIIe siècle. La dernière partie de la XIIe et dernière satire de Boileau, sur l'*Equivoque*, résume les sujets des principales *petites lettres*. Bien plus, elle met en vers certain passage. Ainsi Pascal écrit, au commencement de la XIIe Provinciale :

Mes révérends pères, j'étois pret à vous écrire sur le sujet des injures que vous me dites depuis si longtemps dans vos écrits, ou vous m'appelez *impie*, *bouffon*, *ignorant*, *farceur*, *imposteur*, *calomniateur*, *fourbe*, *hérétique*, *calviniste*, *déguisé*, *disciple de Dumoulin*, *possédé d'une légion de diable* et tout ce qu'il vous plaît.

Et Boileau, à la fin de cette satire, de reprendre presque, comme l'a remarqué l'annotateur des *Œuvres complètes* de Boileau dans la collection des *Principaux écrivains français* (t. I, p. 141, n. 4), les propres expressions de Pascal :

Veux-je d'un pape illustre, armé contre tes [crimes,
A tes yeux mettre ici toute la bulle en rimes?
. . . .
Mais sur ce seul projet soudain puis-je ignorer
A quels nombreux combats il faut me pré- [parer?
J'entends déjà d'ici tes docteurs frénétiques
Hautement me compter au rang des hérétiques,
M'appeler scélérat, traître, fourbe, imposteur,
Froid plaisant, faux bouffon, vrai calomniateur,
De Pascal, de Wendrock, copiste misérable,
Et pour tout dire enfin, janséniste exécrable.

Mais ce ne sont pas seulement des *Provinciales* que l'on trouve des réminiscences dans cette satire. Quand, après une énergique réprobation de la Saint-Barthélemy, Boileau s'écrie :

Car quel lion, quel tigre égale en cruauté
Une injuste fureur qu'arme la piété!

N'y trouve-t-on pas comme un écho discret de la célèbre phrase de Pascal : « Il n'y a de si grands crimes qu'on ne commette en sûreté de conscience. »

Il serait intéressant que quelques Intermédiairistes pussent nous signaler des rapprochements analogues extraits d'autres fragments de Pascal et d'autres vers de Boileau; ou même des imitations de divers prosateurs par d'autres poètes, car il est piquant de voir une ligne de prose tournée en vers de main d'ouvrier.

E. C.

Les Reliques de Molière et de La Fontaine à la Comédie française. — M. Jules Claretie vient de recevoir, paraît-il, pour la Comédie française, des mains de madame Pauline d'Arcet Le Conte, une vertèbre de Molière et une vertèbre de La Fontaine.

Déjà, en 1887, le musée de Cluny avait offert à la maison de Molière l'os maxillaire inférieur de la mâchoire de l'immortel auteur du *Misanthrope*, qui figurait sous le n° 7308 du *Catalogue* de M. du Sommerard. Une note jointe à cette relique et écrite en entier de la main de M. le docteur Jules Cloquet, disait ceci :

Sous la Convention nationale, on avait exhumé et transporté à l'hôtel des Monnaies les ossements des hommes illustres de la France, afin de les convertir en *verre phosphate acide de chaux* et d'en faire des coupes consacrées à la reconnaissance publique. Quelque temps après, la décision qui avait motivé cette translation fut révoquée et les cercueils furent rendus aux cimetières. M. Jean d'Arcet, qui avait été chargé de procéder à l'opératino chimique, *retint, comme une relique*, ce fragment du maxillaire inférieur de Molière, et son fils, essayeur en chef à la Monnaie et membre de l'Institut, en fit don, en 1819, à M. le docteur Jules Cloquet, aujourd'hui membre de l'Institut lui-même, qui, pour assurer la conservation de ce fragment précieux, à titre historique surtout, et non pas comme simple curiosité ostéologique, en fit don au musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny, le 4 avril 1860.

On ne saurait contester que les ossements conservés par Jean d'Arcet ne soient venus du cimetière Saint-Joseph (1) où furent inhumés Molière et La Fontaine; mais sont-ce bien des reliques de Molière et de La Fontaine, comme la dent de la mâchoire qui sortit, dit-on, du cabinet Vivant-Denon?

D'ailleurs, M. Jules Loiseleur a publié sur ce sujet, dans le journal le *Temps* (4 et 13 décembre 1877), les constatations faites, le 18 floréal an VII, par l'architecte Alexandre Lenoir, chargé des exhumations, et ces constatations donneraient lieu de supposer que toutes les reliques retenues par Jean d'Arcet auraient appartenu aux restes de Jean de La Fontaine plus probablement qu'à ceux de Molière.

(1) Les restes des illustres défunts qui auraient été restitués au cimetière Saint-Joseph après les essais infructueux de Jean d'Arcet, et postérieurement confondus avec tous les autres ossements, durent être transférés plus tard aux catacombes, lors de la désaffectation des cimetières de Paris. Quant aux mausolées commémoratifs de Molière et de La Fontaine au Père-Lachaise, on sait qu'ils ont toujours été vides d'ossements.

Ajoutons que le directeur du musée de Cluny, M. E. du Sommerard, ne put jamais se procurer copie de la décision de la Convention relatée par le professeur Jules Cloquet.

L'*Intermédiaire* ne pourrait-il pas retrouver cette pièce intéressante aux Archives nationales? ALBERT CAISE.

—

Les opéras-comiques centenaires. — On a déjà communiqué à l'*Intermédiaire* la liste des opéras centenaires. Pourrait-on donner celle des opéras-comiques à la date du 1er janvier 1893?

Et, à ce propos, sait-on si la représentation de *Mignon*, qu'on donnait le soir de l'incendie, et qui a été interrompue au deuxième acte, a été comptée dans la somme des représentations de la pièce? E. J.

—

Fifre. — Est-il possible de déterminer l'époque précise où cet instrument (de l'allemand *pfeife*, *pfeifer*, sifflet, ancien h. allem. *pfifa*) apparaît pour la première fois dans l'armée française?

Est-il exact de dire que ce sont les Suisses qui ont apporté cette espèce de petite flûte en France? (*Histoire de la Milice* du P. Daniel, t. I, p. 536.) D'après mes recherches, l'ordonnance de François Ier, du 24 juillet 1534, qui instituait les légions, est la première qui fasse mention des *fifres*. On en trouve également à la même époque dans la *bande* de l'écurie (musiciens attachés à la cour) qui était composée de violons, hautbois, saquebuttes ou trombones, cornets, musettes, trompettes, fifres et tambours. L'usage de cet instrument accompagnant le tambour, s'est conservé jusqu'à la Révolution. Sous le premier Empire, il reparaît dans la garde. Pendant la Restauration on le trouve seulement dans les Cent-Suisses.

De nos jours, avant 1870, on avait établi une école de fifres pour les enfants de troupe des régiments d'infanterie de la garde.

Aujourd'hui le fifre est encore usité avantageusement dans les troupes en Allemagne et en Angleterre.

Cet instrument qui servait, avec le tambour, à marquer le pas des soldats et des matelots, a disparu de la flotte seulement en 1856. A bord des bâtiments de guerre il était surtout utile pour faire cadencer les mouvements dans les manœuvres qui exigent de l'ensemble ou de grands efforts. E. M.

—

Le dessinateur Emy. — Beaucoup de petits ouvrages, publiés vers 1840, sont illustrés par Henry Emy. Je citerai, en particulier, les *Physiologies de l'homme marié, du viveur, du théâtre*. Emy a composé, seul, les dessins de cette dernière, extrêmement spirituels. Pourrait-on me fournir, sur ce dessinateur oublié, quelques détails que je ne trouve nulle part? A. E.

—

Le manuscrit original du Catéchisme des Jacobins d'Estienne Pasquier. — La Bibliothèque des Jacobins, de la rue Saint-Honoré, à Paris, possédait autrefois le manuscrit original du *Catéchisme des Jacobins*, par Estienne Pasquier.

Qu'est-il devenu depuis? R. D.

—

Rulhière et sa collection sur le protestantisme. — Dans un mémoire conservé aux Archives nationales, O1, l'historien Rulhière, le 2 juillet 1788, sollicite l'autorisation de déposer, à la Bibliothèque du Roi, une collection de pièces sur les protestants, formant 3 vol. in-folio, qu'il a faite à ses frais, et demande qu'il lui soit compté mille écus pour ce travail.

Qu'est devenue cette intéressante réunion? L. M.

—

Une statue de Louis XV à retrouver. — Dans ses Mémoires (livre VIII), Marmontel, racontant la visite qu'il fit au comte d'Argenson, ancien ministre de la guerre, exilé dans son château des Ormes, parle d'une statue en marbre de Louis XV, qui se trouvait alors dans les jardins. D'après le président Hénault, cette statue était celle que Jean-Baptiste Pigalle (1714-1785) avait modelée pour les jardins de d'Argenson, à Neuilly. A-t-elle été gravée? Était-ce une œuvre originale ou simplement une reproduction du Louis XV (pour le monument élevé à Reims) exposé au Salon (Diderot, Salon de 1765)? D'après Tarbé (*Vie et œuvres de Pigalle*, 1859), cette statue, vendue en 1792 avec le château des Ormes, aurait été chargée, à cette époque, sur un bateau à destination de Nantes. Est-elle aujourd'hui au musée de cette ville? E. O.

—



Les « Contemporains » de Mirecourt, et les « Portraits politiques » d'Hippolyte Castille. — Il y a une quarantaine d'années que ces volumes ont paru. Peut-on me dire le nombre exact des uns et des autres? En possédant la majeure partie, serait-il impossible d'avoir les exemplaires qui me manquent, en vue d'une collection sur l'époque?

Incidemment, ne serait-il pas curieux de savoir le nombre des vivants parmi les personnages dont on fit alors le portrait? Arsène Houssaye et Alexandre Dumas fils seraient-ils les seuls qui existent encore? M. J.

—

L'auteur d'un opuscule militaire. — *Loisirs d'un officier d'infanterie, ou Réflexions sur la discipline militaire conciliée avec le caractère national.* Cet opuscule anonyme a été publié à Bruxelles, en 1784, in-8. Il est, dit le général Bardin, plein de choses et de raison, et écrit avec talent. L'auteur est le premier qui propose d'abolir la désignation d'officier de fortune et de changer la dénomination de bas officier en celle de sous-officier.

Nous serions reconnaissants à qui pourrait nous donner le nom de cet écrivain. Général Iung.

—

La famille Salmon de la Barre. — Pourrait-on me donner l'origine de la famille de Salmon de la Barre, dont une branche résidait à Furnes et dans la châtellenie, au commencement du XVIIe siècle? R. de G.

—

Descendants à retrouver. — Existe-t-il encore des parents, petits-neveux ou cousins des prélats suivants : Charrier de la Roche (évêque de Versailles), Leblanc de Beaulieu (Soissons), Bécherel (Valence), Primat (Toulouse), Jarente (Orléans) Reymond (Dijon), Belmas (Cambray); et, en second lieu, des évêques constitutionnels suivants : Bisson (Calvados), des Bois de Rochefort (Somme), Lalande et Nicolas (Meurthe), Philbert et Monin (Ardennes), Marolles (Aisne), Volfius (Côte-d'Or), Wandelaincourt (Haute-Marne), Pelletier (Maine-et-Loire), de Villar et d'Orlodot (Mayenne), Bonnet (Eure-et-Loir), Sibille et Blampoix (Aube), Butaux Dupoux (Allier), Pacareau (Gironde), Brival (Corrèze), Delcher (Haute-Loire), Barthe (Gers), Gausserand (Tarn), Sanadon (Basses-Pyrénées), Molinier (Hautes-Pyrénées), Debertier (Aveyron), Font et Lemercier (Ariège), Roux (Bouches-du-Rhône), de Cazeneuve (Hautes-Alpes), Marbos (Drôme), Rovère et Etienne (Vaucluse), Pouchot (Isère), Gouttes (Saône-et-Loire), Panisset (Alpes-Maritimes), Jacquemin (Cayenne)?

Un Intermédiairiste.

RÉPONSES

Quel est l'officier qui ordonna le roulement de tambours lors de l'exécution de Louis XVI? (XVIII, 481, 540, 563, 591, 652; XXVI, 495, 577.) — On lit, dans la *Biographie universelle des Contemporains*, par Rabbe et Boisjolin, tome IV, p. 1258, art. Santerre :

Nommé garant et responsable de l'exécution du décret du 20 janvier 1793, qui ordonnait le supplice de Louis XVI, il voulut, sous différents prétextes, refuser cette mission pénible. Lorsque le roi fut arrivé au lieu désigné pour l'exécution, Santerre *fit taire aussitôt les tambours* qui battaient la marche, et dont le bruit ne devait finir que lorsque la troupe serait arrivée sur la place. C'est alors que Louis XVI fit entendre ces mots après lesquels il se retira aussitôt en arrière : *Je désire que mon sang cimente le bonheur du peuple.*

Dans le même instant, les Marseillais placés à la droite, et que les cris de grâce avaient exaspérés, voulurent faire feu du côté où ces cris s'étaient fait entendre; mais pour prévenir le carnage et peut-être la guerre civile, le *général sous les ordres duquel était placé Santerre* commanda, d'après les instructions qu'il avait reçues, le roulement qu'on attribue à tort à celui-ci.

Santerre n'avait été placé sous les ordres d'aucun général. Il avait reçu du Conseil exécutif provisoire les pouvoirs les plus étendus, à l'effet de prendre les mesures nécessaires pour assurer le supplice du roi. Avant même que la question du sursis à l'exécution ne fût résolue, il avait pris des dispositions importantes, qu'il fit connaître à la Convention dans la séance du soir du 18 janvier.

C'est après s'être entretenu avec Marat et divers autres députés, dit le *Moniteur universel*, que Santerre monta à la tribune et prononça les paroles suivantes:

Je vous parle comme citoyen. Tout est parfaitement tranquille, le jugement du ci-devant roi sera exécuté avec le plus grand appareil; il y a actuellement une réserve de près de cinq mille hommes prêts à marcher; il y a des ca-

nons partout, mais ils sont inutiles, la tranquillité ne peut être interrompue... Soyez tranquilles, le peuple lui-même ne souffrirait pas que la tête de Louis tombât autrement que par les lois. (Applaudissements.)

Je n'ai vu nulle part que le général Berruyer fut *adjoint* à Santerre, et il n'est pas probable qu'on lui adjoignit un général quelconque.

En tous cas, le général ******, que Lombard de Langres déclare, dans ses *Mémoires*, vivant encore en 1823, ne peut être Berruyer, qui était mort depuis le 17 avril 1804.

Malgré tout ce qui a été dit et publié sur la question qui nous occupe, on peut se demander si le roulement de tambours reproché à Santerre a bien été commandé et effectué. En examinant de près les documents les plus autorisés, contemporains de l'événement, on peut en douter fortement, et je vais essayer de le démontrer.

Le récit de l'exécution, publié dans le *Moniteur universel* du 23 janvier 1793, dit simplement :

Louis est arrivé à dix heures dix minutes à la place de la Révolution. Il s'est déshabillé, est monté d'un pas assuré, et se portant vers l'extrémité gauche de l'échafaud, il a dit d'une voix assez ferme : *Français, je meurs innocent. Je pardonne à tous mes ennemis et je souhaite que ma mort soit utile au peuple.*

Il paraissait vouloir parler encore ; *le commandant général ordonna à l'exécuteur de faire son devoir.* La tête de Louis est tombée à dix heures vingt minutes du matin.

L'article du *Moniteur*, écrit avec une modération relative et même avec un certain sentiment de compassion pour Louis XVI, ne parle pas de roulement de tambours. Il n'eût certes pas manqué de relever la brutalité de ce fait, s'il avait eu lieu.

Je vais maintenant citer une autre autorité : celle de Jacques Roux.

Ce dernier, comme chacun le sait, était l'un des deux représentants du Conseil général de la Commune chargés d'aller chercher Louis XVI au Temple et de le conduire à l'échafaud.

Aussitôt après l'exécution, il alla rendre compte de sa mission à la Commune. Voici un passage de son discours :

Nous sommes montés dans les bureaux de la marine pour dresser procès-verbal de l'exécution ; nous n'avons pas quitté Capet des yeux jusqu'à la guillotine. Il est arrivé à dix heures dix minutes ; il a été trois minutes à descendre de la voiture ; il a voulu parler au peuple. *Santerre s'y est opposé ;* sa tête est tombée...

Jacques Roux ne parle pas de l'intervention des tambours.

Il me reste à signaler l'important article publié dans le n° 185 des *Révolutions de Paris*, de Prudhomme.

Cet article ne comprend pas moins de 1,300 lignes ; il contient les détails les plus minutieux sur les derniers moments du Roi, et il est terminé par des considérations intéressantes sur les conséquences que peut avoir pour le gouvernement de la République le supplice de Louis XVI.

En voici le titre :

MORT DE LOUIS XVI, DERNIER ROI DE FRANCE

Discite justitiam, moniti.....

Les extraits suivants en feront connaître le style et l'esprit :

Depuis plus de treize siècles, la première nation de l'Europe en était la plus servile ; elle portait patiemment le joug de trois dynasties successives de despotes. Aucun peuple du monde n'avait à produire dans ses fastes une aussi longue liste de tyrans ; et loin d'en rougir, elle étalait avec orgueil et complaisance les noms de ses soixante-cinq rois, tous impunis.

Nous devions à la terre, dont nous avions pour ainsi dire consacré l'esclavage par notre exemple, nous devions une grande leçon dans la personne du soixante-sixième de ces rois, plus criminel que tous ses prédécesseurs ensemble. Le sang de Louis Capet, versé par le glaive de la loi, le 21 janvier 1793, nous lave d'une flétrissure de treize cents années. Ce n'est que depuis lundi 21 que nous sommes républicains, et que nous avons acquis le droit de nous citer pour modèles aux nations voisines.

. . . .

En général, la Commune ne s'est point fait honneur pendant tout le temps de sa surveillance des prisonniers du Temple ; elle n'a pas su concilier ce qu'elle devait à l'humanité et à l'infortune avec les précautions qu'exigeait le dépôt qu'elle avait en garde. Jusqu'au dernier moment, elle a donné sujet au dévotieux Capet de se regarder comme un martyr prédestiné, et de se faire un mérite des mauvais procédés qu'on n'a cessé d'avoir pour lui dans tous les détails domestiques de sa détention, jusqu'à l'instant de son supplice, comme nous le verrons plus bas dans le rapport de Jacques Roux et de Claude Bernard, tous deux prêtres, c'est-à-dire sans entrailles.

. . . .

... Au moment du départ du Temple, il demanda à se recueillir trois minutes. Ensuite, il donna à Cléry une petite bague, en lui disant : Vous remettrez ceci à ma femme, et lui direz que je ne me sépare d'elle qu'avec peine.

... Il pria qu'on laissât Cléry auprès de sa famille, et il partit avec assez de sang-froid, sans être attaché, accompagné du citoyen Lebrasse, lieutenant, et d'un maréchal des logis et de son confesseur. Il descendit de suite et traversa à pied la première cour au milieu de

gendarmes formés en haies. Arrivé à la voiture, qui était celle du maire, il y monta : son confesseur se mit près de lui ; le lieutenant et le maréchal des logis en face. Pendant le trajet, il lut les prières des agonisants et les Psaumes de David. Le silence le plus profond régnait de tous côtés. Arrivé à la place de la Révolution, il recommanda à plusieurs reprises au lieutenant son confesseur, et descendit de la voiture. Aussitôt il fut remis entre les mains de l'exécuteur ; il ôta son habit et son col lui-même, et resta couvert d'un simple gilet de molleton blanc. Il ne voulait pas qu'on lui coupât les cheveux et surtout qu'on l'attachât ; quelques mots dits par son confesseur le décidèrent à l'instant. Il monta sur l'échafaud, s'avança du côté gauche, le visage très rouge, considéra pendant quelques minutes les objets qui l'environnaient, *et demanda si les tambours ne cesseraient point de battre.* Il voulut s'avancer pour parler ; plusieurs voix crièrent aux exécuteurs, qui étaient au nombre de quatre, de faire leur devoir ; néanmoins, pendant qu'on lui mettait les sangles, il prononça distinctement ces mots : « *Je meurs innocent, je pardonne à mes ennemis, et je désire que mon sang soit utile aux Français et qu'il apaise la colère de Dieu.* » A dix heures dix minutes la tête fut séparée de son corps, et ensuite montrée au peuple : à l'instant les cris de *Vive la République* se firent entendre de toutes parts.

. . . .

A l'exemple de Charles Ier, Louis Capet, quand il monta sur la guillotine, était vêtu de blanc, symbole apparemment de son innocence. Cette affectation n'a point échappé à certaines gens, qui ont su gré à leur bon maître de soutenir son rôle jusqu'à la fin. D'ailleurs, diront ces amis du feu roi, il ne pouvait autrement protester de son innocence, prévoyant bien qu'on ne le laisserait point haranguer le peuple, et Santerre n'y manqua point. Nous blâmerons le général ou les autorités constituées qui lui ont donné cette consigne, mais dans un autre sens. Capet aurait pu nous produire quelques révélations importantes. Il fallait le laisser parler sur l'échafaud ; il n'y avait pas d'inconvénient. Si Santerre a craint les effets de la commisération, il a fait injure aux républicains qu'il avait l'honneur de commander. Capet aurait-il pu jamais inspirer une pitié lâche aux Marseillais, venus tout exprès à Paris pour nous aider à jeter les fondements de la République, et à en sceller la première pierre avec le sang d'un despote ?

. . . .

Ces longs extraits des *Révolutions de Paris* montrent que l'auteur de l'article était bien au courant de tous les détails concernant les derniers moments de Louis XVI : il est muet sur la question d'un roulement de tambours, qu'il eût certainement désapprouvé comme une rigueur superflue, lui qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, avait déjà blâmé la Commune d'avoir manqué d'égards envers les prisonniers du Temple.

J'ajouterai que ce roulement n'a pas dû être commandé, par la raison qu'il était complètement inutile.

En effet, il est à remarquer que le roi, dès qu'il fut arrivé sur l'échafaud, voulut parler au peuple, mais qu'à l'instant même, d'après le témoignage de Jacques Roux et celui du *Moniteur universel*, Santerre s'y opposa, en ordonnant à l'exécuteur de faire son devoir. Les *Révolutions de Paris* ajoutent même que c'est *pendant qu'on lui mettait les sangles*, c'est-à-dire pendant qu'on attachait le corps du roi sur la bascule, que ce dernier prononça quelques paroles.

Evidemment, dans une situation semblable, la voix de Louis XVI ne pouvait porter bien loin, et il n'était pas besoin d'essayer de la couvrir par un bruit exceptionnel de tambours.

Dans mon opinion, l'ordre reproché à Santerre est une légende à abandonner.

H. T.

—

Liste des tombes des soldats français à l'étranger (XXVI, 205, 430, 502, 620, 662). — Dans les environs de Modène il y a deux localités où furent inhumés les restes des soldats français morts dans les combats livrés, au XVIIIe siècle, contre les Autrichiens. La première, qui est un champ, fut donné par la commune à un sieur G. B. Ansaloni par bail emphytéotique, depuis le 13 juillet 1708. La seconde est toujours connue sous la dénomination de *Casotto de Francesi*, près du canal *de la Predella*, en cotoyant la route de circonvallation de la ville, menant à la route provinciale du Montale et Spilamberto. Il y eut à cet endroit, pendant la Révolution, des escarmouches sanglantes entre Français et Autrichiens.

(Modène.) GRASVLPHVS.

—

Qu'est devenue la statue de Jeanne d'Arc du sculpteur Préault ? (XXVI, 208, 460, 503, 621.) — Je possède une reproduction du *merveilleux* médaillon de cet artiste. Sur la marge inférieure, je lis :

Le silence éternel (*tombeau israélite*). *Dessin de M. A. Préault, gravé par M. Sotain.* Cette simple indication étant de nature à permettre à M. A. R. de retrouver cette œuvre, je la lui envoie.

HOPE.

—

Les bienfaiteurs de la langue française (XXVI, 442, 622). — Rollin emploie le mot *impardonnable*, créé par Frois-

sard, qui, je le crois, l'a pris aux Anglais. Dans la langue anglaise, la formation de ce mot est très ancienne. Le mot *truculent* est aussi anglais, on le trouve dans les livres de Harvey.

(Chingford Hatch. E.) C. A. WARD.

— Il est des expressions qui, devenues aujourd'hui courantes, semblent dater d'hier et, pourtant, remontent à deux ou trois siècles. Tel paraît être un mot qu'on rencontre quotidiennement dans les faits divers des journaux, le mot souteneur. Il est cependant ancien. Dans l'*Esquisse en prose de la Satire IX* de Boileau, publiée par Saint-Marc en 1747 et attribuée par lui à Despréaux, bien qu'elle semble n'être qu'une mauvaise transcription en prose faite après coup de l'œuvre de Despréaux, on lit à la fin ces mots :

Tels que sont mes ouvrages, l'intérêt ne leur a point fait voir le jour, et la gloire de louer le prince est le seul prix que je me suis (*sic*) proposé pour récompense. Retenu dans les libertés de ma plume, avec le même pinceau dont j'ai peint tant de ridicules auteurs et de vicieux, je n'oublierai point l'hommage que doit ma muse à ses rares vertus. Je veux bien vous croire; cependant on se plaint, les menaces se multiplient. Je me soucie peu, répondrez-vous, de ces *souteneurs de muses*. Eh ! redoutez le fiel d'un poète en fureur, son style glacial peut vous réduire à un éternel silence.

(Boileau, *Œuvres complètes*. Edit. *Pr. Ecr. Fr.*, t. I, p. 81.)

On se rappelle que dans la discussion de la loi de 1885 sur les récidivistes, M. Bozérian proposa un amendement à l'article 6 qui introduisait dans la loi les individus connus sous le nom de *Souteneurs*, qui vivent de la prostitution d'autrui. Le Sénat s'offusqua de cette expression et M. Schœlcher déclara qu'il n'était pas français. (Sénat, séance du 14 février, compte rendu de 1885, p. 141.) On voit que sur cette question de philologie, M. Schœlcher était dans l'erreur.

E. C.

—

L'emploi du mot sacré comme injure (XXVI, 442, 622). — Les dictionnaires latins nous donnent encore : d'Afranius, *O sacrum scurram!* maudit bouffon! — De Plaute, *homo sacerrimus*, infâme coquin. — De Virgile, *Auri sacra fames*, détestable... *soif* de l'or. T. PAVOT

— J'ai dit que *sacer* désignait aussi ce qui est *exécrable*. De là vient que Virgile a dit, au figuré, *auri sacra fames*, exécrable faim des richesses.

Servius prétend que l'étymologie du mot *sacer*, en tant qu'il veut dire *exécrable*, vient d'une ancienne coutume des habitants de Marseille :

Lorsque la peste, dit-il, régnait dans cette ville, on choisissait un mendiant, un misérable, qui, après avoir été nourri et engraissé pendant quelque temps aux dépens du public, était promené par les rues et ensuite sacrifié. Tout le peuple lui donnait, avant son sacrifice, mille malédictions et priait les dieux d'épuiser sur lui leur colère. Ainsi cet homme, comme *sacer*, c'est-à-dire *dévoué au sacrifice*, était maudit et exécrable.

F. P.

—

L'invalide à la tête de bois (XXVI, 446, 631). — Au sujet de cette question, nous avons reçu la lettre suivante :

Paris, 22 décembre 1892.

Monsieur le Directeur.

Cette légende est plus vieille que moi, qui ne suis pas jeune, car dans ma toute petite enfance on me la racontait. On disait qu'à l'hôtel des Invalides il y avait un mot d'ordre pour faire promener de la cave aux greniers tout visiteur qui, envoyé ou attiré par quelque plaisant, demandait à voir le fantastique invalide, lequel se trouvait toujours, malheureusement, être sorti contre son habitude.

Quand a commencé cette légende, c'est ce qu'on n'a jamais cherché et qu'on ne trouvera jamais, car elle ressemble à tous les contes que les loustics racontent le soir dans les chambrées, et qui ne doivent pas avoir beaucoup varié de forme et de fond depuis que les Invalides sont établis. Je ne suis donc pas, plus que n'a pu l'être Henri Monnier, l'inventeur de la légende; mais je revendique, comme historien, l'honneur d'avoir le premier, sur des documents qui me paraissent suffire, vu le cas exceptionnel de ce point d'histoire, raconté les circonstances de cette merveilleuse infirmité, l'opération chirurgicale qui l'a fixée entre les deux épaules du patient, et les aventures inévitablement exceptionnelles qui ne pouvaient manquer de remplacer, pour le titulaire de ce cerveau en menuiserie allemande, les événements courants de la vie normale.

Voilà mon rôle dans ce débat, et comme jusqu'ici je n'ai trouvé sur la question que des plagiaires et point de contradicteur, je crois pouvoir dire que si je n'ai pas imaginé l'Invalide à la tête de bois, je lui ai donné une existence réelle, une vie, une mort, et par conséquent, l'immortalité.

Veuillez agréer, etc. E. MOUTON.

—

Pays d'amor, d'armor, d'arvor (XXVI, 483, 675). — Ces mots ne diffèrent qu'en apparence ; de l'un à l'autre, le sens ne varie pas. Dans le breton de Vannes, *a* et *ar* sont nos prépositions *de* et *sur* ; on a donc *amor* et *armor* pour désigner le

pays *de* la mer, ou *sur* le bord de l'océan.

Au lieu de *er* qui est l'article *la* (*er mor*), on dit aussi *ar*, d'où le composé *ar mor ik* (la mer petite). — Cette finale *ik* est un suffixe diminutif qui vaut l'adjectif *bihan* : Armorique et Morbihan ont même signification.

Maintenant, étant donné *ar mor* (la mer), on enseigne que la consonne M est au nombre des lettres muables en maintes circonstances; par exemple, après un *article*. Or, M a pour substitut V, ce qui donne *Arvor* comme forme correcte de *Armor*.

Ce nom de village *Larmor* est fait, de même que Lissa Lille, lendit (*Issa*, *Insula*, *indictum*) avec prosthèse de L.

T. Pavot.

—

Une lettre de la Vierge Marie (XXVI, 484, 677). — L'un des ouvrages dont cette lettre est l'objet est intitulé :

L'antica e pia traduzione della sagra lettera della gran Madre di Dio Vergine Maria, scritta alla nobile città di Messina; illustrata dal P. Pietro Menniti. — Roma, stamperia del Bernabo, 1718.

Cet ouvrage est rare, mais il doit en exister un exemplaire à la Bibliothèque Nationale.

La lettre est très courte, de dix lignes (en latin), et porte la date : *Anno filii nostro XLII, nonis julii*, et est signée : *Maria Virgo*.

Selon d'autres éditeurs, la signature porte : *Maria quæ suprà hoc chirographum approvabit*.

Dans ce cas, ce serait saint Luc qui aurait servi de secrétaire à la Sainte Vierge (voy. Cod. Apocr, t. II, pp. 849).

Pamphile.

—

L'envoûtement (XXVI, 491 ; XXVII, 35). — Durant les trois années (1864 à 1867) que j'ai passées en Chine, à Kouaï-Thao, province de Canton (12 lieues au sud de Canton, et 15 lieues environ à l'ouest de Macao), j'ai souvent entendu de vieux chrétiens me parler de procédés consistant à faire mourir des personnes à distance, au moyen de figurines de terre de très petite dimension (représentant ordinairement des porcs), que l'on dépose sur des tombes ou dans des maisons, après que ces figurines ont reçu une sorte de bénédiction de la part des bonzes.

On m'a montré quelques-unes de ces figurines. Ce sont des statuettes informes en terre cuite, qui m'ont paru avoir de huit à dix centimètres de longueur.

Je n'ai pu rien vérifier par moi-même; mais d'honnêtes chrétiens m'ont affirmé que la mort, ou des maladies graves, étaient obtenues par le moyen de ces figurines. Ils m'ont affirmé de même que des édits des mandarins (édits publiés à diverses époques, et même récemment) punissaient de mort les bonzes qui bénissaient ces statuettes. D'après leur témoignage, des exécutions auraient eu lieu, quelques années auparavant, pour ce motif.

Il ne m'a pas été possible de tirer la chose au clair. Mais j'en avais le désir, quand je fus rappelé, comme directeur, au Séminaire de la rue du Bac (en 1867).

Le missionnaire qui, à mon avis, serait le plus à même de donner des renseignements certains sur ce point à M. de Rochas, serait Mgr Chouzy, vicaire apostolique du Kouang-si, en Chine. Nous avons dirigé deux districts voisins, et je crois me rappeler qu'il m'a entretenu de cette question. Son très long séjour en Chine, son expérience, sa connaissance de la langue, en font le témoin le plus sérieux qu'on puisse trouver. Il suffit de lui écrire à cette adresse : *Mgr Chouzy, vicaire apostolique du Kouang-si*, 128, *rue du Bac, Paris*. La lettre lui sera transmise, et la réponse viendra dans deux ou trois mois au plus tôt.

Fr. Léon-Marie Guerrin,
Sous-procureur de la Grande-Chartreuse.

— Parmi les principaux faits relatifs aux accusations d'envoutement (1), on peut citer dans le *procès de Robert d'Artois*, devant la cour des Pairs, en 1332, la déposition de frère Henri de Sagebran, à qui le comte d'Artois, demande avec force supplications, de baptiser une image de cire « de la longueur d'un pied et demi, pour laquelle il a tout près le parrain et la marraine. » Et le frère Sagebran s'y refusant : « Me pourchassez donc, dit Monseigneur Robert, aucun aultre qui le sache faire et je le ferai riche à toujours. »

Le trop fameux cordelier Jean Petit, dans l'interminable apologie de Jean sans Peur qu'il prononça à l'hôtel Saint-Paul, le jeudi 8 mars 1408, devant le roi,

(1) Malgré l'Académie, je ne mets pas d'accent circonflexe à *envoutement*, qui n'a rien de commun avec voûte.

le prévôt de Paris, Guillaume de Tignonville ; le prévôt des marchands, Charles Culdoë; les échevins, les bourgeois, et « du commun en si grand nombre que a peine se povoit l'on contourner en la grant salle », n'hésite pas à accuser le défunt duc d'Orléans d'avoir usé de toutes sortes de maléfices pour faire mourir son frère Charles VI, etc.: « Un dimanche très bien matin, en une montagne près de tour de Montjay. Premièrement, fit plusieurs choses superstitieuses requises en telles évocations... Et tantôt vinrent à lui deux diables dont l'un avoit nom Hermas, et l'autre Astramein, et lors leur fit honneur et très grant révérence, et si grant comme on pourroit faire à Dieu nostre sauveur... »

E. DE MÉNORVAL.

—

Inventaire des poinçons de garantie (XXVI, 491). — Voir l'*Intermédiaire* du 10 mai 1891 (l'*Almanach des Monnaies*). Aux renseignements déjà fournis sous ce titre, j'ajouterai, à l'intention de notre confrère, M. René de Starn, que l'exemplaire que je possède de ce précieux almanach (1785) contient, à la page 119 et suivantes, l'état des communautés d'orfèvres, au nombre de 176, établies dans le Royaume. A la fin du volume, quatre pages, divisées en petites cases régulières, renferment les 176 poinçons des communautés.

Le poinçon n° 121, qui correspond au numéro d'inscription de la *Cour des Monnaies de Paris* à l'état général alphabétique, représente la lettre P surmontée de la couronne royale.

Le poinçon 95 correspond à Mâcon et représente une main ouverte et levée.

Le poinçon 165, à Toulouse, un char, etc., etc.

La gravure de tous ces poinçons, d'une grande finesse, est l'œuvre de *Bernier*, graveur particulier de la monnaie de Paris, où il résidait, ainsi que l'indique l'Almanach des adresses de Paris, de 1791 : « Bernier-Vallière (monsieur et madame), à l'Hôtel des Monnaies. »

(Auteuil.) EDOUARD PÉLICIER.

— En ce qui concerne les poinçons *espagnols*, soit la comtesse de Santiago, soit la fille du comte de Valencia de D. Juan, mariée à D. Guillermo de Osma (ma mémoire n'est pas assez précise à ce sujet), va faire paraître un ouvrage sur cette matière. Plusieurs marques lui ont été communiquées par l'un des meilleurs collectionneurs d'Espagne, le général Nogues, dont on peut admirer la vitrine renfermant des vases d'argent et des bijoux provenant des *familiers* de l'Inquisition, à l'exposition rétrospective de Madrid, vitrine voisine de celles du comte de Santiago et de M. de Osma.

OROEL.

—

Un photographe à retrouver (XXVI, 494). — Dans le passage du Havre, près la gare Saint-Lazare, se trouve la photographie tenue, il y a quelques années, et aujourd'hui encore peut-être, par M. Penabert, qui pourrait bien être un successeur de M. A. Leroy. V. DE S. L.

—

Armoiries à retrouver (XXVI, 494). — A la page 249 du *César Armorial*, on trouve les armes de Antoine Le Camus, seigneur de *Jambeville*, d'or au chevron de gueu*lle* accompagné de deux tourteaux de sable en chef et en pointe d'une *teste* de *More* entortillée d'argent.

1° deux Le Prestre, page 257 du même ouvrage.

3° Voir Suramont, page 408, etc.

4°

5° Leclerc de Lesarville doit être le même que Leclerc, sieur de Lesseville, qui porte d'azur à trois croissants montants d'or, au lambel de 3 *pendans de mesme* (page 250, même armorial).

Plusieurs personnages désignés dans cette note figurent dans l'*Armorial de* 1696, recueil renfermant quatre-vingt-dix mille armoiries. V. DE S. L.

— Louis le Porquier, écuyer, lieutenant-général au comté de Chaumont-en-Vexin, député du Tiers aux Etats généraux de 1614, trésorier-général de la maison de Longueville, portait pour armes : d'argent au porc-épic de sable.

Son fils aîné, Louis le Porquier, écuyer, conseiller, trésorier-général du duc de Longueville, mourut sans postérité.

Ces renseignements m'ont été communiqués par un membre de cette famille, M. Camille le Porquier de Vaux, capitaine de cavalerie. BRONDINEUF.

— Les noms me paraissent mal orthographiés, à en juger d'après les deux

seuls que je connais; il sera donc difficile de répondre à M. de Rocquigny.

Son 12e est *Pellot* (et non Plot ou Plau), seigneur de Sandars, Port-David, etc. Cet intendant est assez connu pour qu'on retrouve ses armoiries partout. Je ne sais si les armes : *de sable à la tierce d'or*, que le dictionnaire de Grandmaison donne à la famille Pellot, sont celles qui lui conviennent.

Le 13e doit être orthographié *Blanchet* (alias *Blanchier*), famille qui porte : *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 étoiles* (alias *roses d'argent*) (1). Le 1er août 1627, Catherine de Pierre Cuffières, d'une antique famille du Limousin, donna ses biens, à charge de porter ses noms et armes de Pierre Cuffières et Châteauneuf, à son neveu, Théophile Blanchier, baron de Lostanges (*Arch. dép. de la Gironde; cour des Aides : arrêté du* 17 *déc.* 1639). Théophile mourut huguenot, au château de Nedde, âgé de quarante ans, le 10 novembre 1656. Jacques, brigadier des armées, en 1704, est fils de Claude et de Marie de Giou (*Nadaud, Nobil. du Limousin*, *I*, 191).

DE LA COUSSIÈRE.

— Suramont. *France.* D'azur à 3 flèches d'or, une en pal, et deux en sautoir, liées du même.

Claude Pellot (et non Plot ou Plau), seigneur du Port-David (Lorraine et Lyonnais). De sable, à la tierce d'or, mise en bande.

Branchier. *France.* D'azur au chevron d'or, acc. de trois gerbes du même; au chef vairé d'arg. et de gueules.

Quant aux autres noms, le Prestre, le Camus, Lallemant, Vaillant Robert, Prevost, Olivier, etc., ce n'est guère qu'en consultant les registres du Grand Armorial de d'Hozier (1692-98), à la Bibliothèque Nationale, qu'il est possible de les différencier, avec le nom des seigneuries, de leurs nombreux homonymes.

Cz.

— Antoine Le Camus, seigneur de Jambeville.

Un de mes amis, qui cherchait aussi les armes Le Camus, m'a écrit, en 1885, ce qui suit :

J'ai trouvé les armes *Le Camus* de Jambeville dans un armorial que j'ai eu occasion de feuilleter à Paris; elles sont : *d'Or* au chevron de gueules, accompagné de deux tourteaux de sable en chef et d'une tête de more, tortillée d'argent en pointe.

Mon ami ne me donne pas d'autres détails, et il n'est plus là pour en fournir.

Il existe un portrait gravé d'Anne Le Camus de Jambeville, marquise de Maillebois, fille d'Antoine, mariée en secondes noces à François-Christophe de Lévis, duc de *Damville*, et non pas d'*Anville*, comme on écrit souvent, mais à tort.

Cette gravure, que l'on doit trouver à Paris, chez les marchands de gravures anciennes, porte, je crois, les armes d'Anne Le Camus, accolées à celles du duc de Damville.

Dans la question « Armoiries à retrouver », il est fait mention de Marguerite-Louise Vaillant, femme de Nicolas Le Clerc de Lesarville. Il n'a pas existé, que nous sachions, de famille Le Clerc de Lesarville, mais des Le Clerc de Lesseville.

Voir l'*Armorial général de France*, par les d'Hozier, registre I, article Le Clerc de Lesseville. Voir aussi le *Dictionnaire de la Noblesse*, par La Chesnaye-Desbois, tome V, colonne 828, où Nicolas Le Clerc de Lesseville est dit avoir, en effet, épousé, en secondes noces, Marguerite-Louise Vaillant. La Chesnaye cite les noms de Guillaume Le Prestre, Louis de Suramond, Gabriel Lallemant, Louis Le Porquier, Jacques Sadoc, etc., mais sans donner leurs armes.

Le répertoire de l'*Armorial général de France* indique que l'on trouve, dans les registres déposés à la Bibliothèque Nationale, à Paris, les armes :

Des Sadoc, registres de Paris, tome I, page 1,133 ;

Des Porquier (Le), registre de la généralité de Caen, page 697 :

Des Vaneuse, registres de Paris, t. II, page 789.

L'*Armorial général de France*, par les d'Hozier, donne à la famille Olivier, registre IV, page 335, les armes ci-après : d'azur à un olivier d'or, mouvant d'un croissant de même, et surmonté de trois étoiles d'or rangées en fasce.

Il est fait mention d'un Henry Olivier, seigneur de Charbonnière, qui, avec Marie Le Vasseur, sa femme, assista au contrat de mariage de noble Charles Olivier, son cousin, en 1676. ELLICK.

— Claude-François Pellot, seigneur de

(1) *Armorial du Périgord, par Froidefond,*

Trevières, Port-David, et autres terres. Conseiller au Parlement de Normandie, de 1678 à 1682; conseiller au Parlement de Paris en 1683, puis maître des requêtes de l'Hôtel, de 1691 à 1695, époque à laquelle il vendit sa charge à M. Rouillié, fils du maître des Postes; avait épousé Marie-Magdeleine Le Clerc de Lesseville, porte *de sable à tierce d'or*.

La Terre de *Port-David*, située en la paroisse de Dry, en Sologne, fut adjugée, le 23 mai 1603, moyennant 3,820 livres, à Balthazar Pellot, trisaïeul de Claude.

Si M. de Rocquigny désire de plus amples renseignements sur la famille Pellot, il pourra consulter, avec fruit, les *Mémoires* sur Claude Pellot, par M. E. O'Reilly, Paris, 1871-1872, 2 vol. in-8°.

Ch. L.

—

Machabée (XXVI, 521). — L'*Intermédiaire* s'est déjà occupé de cette question, que le collaborateur Fog trouvera facilement élucidée, dès que la table en préparation, tant désirée, aura paru.

Gédéon.

— *Machabée*, en argot *cadavre de noyé*, semble une forme du mot *macabée*, déjà employé, en 1656, pour désigner *la mort*, quand il est joint au mot *danse*.

L'auteur des *Curiosités*, Oudin, donne, à cette date, *macabée* comme un synonyme de *macabré*, qu'il dit employé plus vulgairement (sans doute parce que le peuple avait conservé la forme ancienne *macabre*).

Je ne vais pas plus loin, parce que le sens de *macabre* est connu, et parce que la recherche de son étymologie particulière est une autre affaire.

J'espère que le correspondant de l'*Intermédiaire* voudra bien dire pour quelle raison cette étymologie ne le satisfait pas (elle a paru dans un dictionnaire d'argot). La contradiction éclaire la discussion quand elle s'appuie sur des textes, comme le veut toute bonne enquête étymologique.

Ly.

—

Citations sur les comparaisons de la vie (XXVI, 521). — « La vie est un chapelet de misères que le philosophe égrène en souriant. »

J'ai lu cela dans un roman de Dumas père, mais lequel? Il y en a vraiment trop pour qu'on exige que je le recherche; — je crois que c'est dit par Athos dans les *Trois Mousquetaires* ou la suite.

Gédéon.

— Les vers cités par *Bookworm* ont tout à fait l'allure lamartinienne; aussi n'ai-je pas été surpris de les trouver dans les *Epîtres et Poésies diverses*, publiées à la suite des *Méditations*. C'est dans un de ces charmants petits livrets poétiques, édités de 1820 à 1835, l'*Hommage aux Dames*, qu'ils avaient paru d'abord, sous la signature du grand poète. Leur premier texte différait un peu de celui donné par l'*Intermédiaire;* je le transcris ici :

Vers écrits sur un album.

Le livre de la vie est le livre suprême,
Qu'on ne peut ni fermer *ni rouvrir* à son choix.
Le passage adoré ne s'y lit pas deux fois,
Mais le feuillet fatal s'y tourne de lui-même :
On voudrait revenir à la page où l'on aime,
Et la page où l'on meurt est déjà sous nos doigts.

Fog.

— Les vers cités se trouvent dans les *Recueillements poétiques* de Lamartine :

Vers écrits sur un album,

sauf toutefois l'hiatus :

... Le livre suprême
Qu'on ne peut ni fermer *ni ouvrir* à son choix

Il y a *ni rouvrir* dans le texte.

Je détache, à l'intention de notre collaborateur, la citation suivante, relevée dans une grotte des Pyrénées :

« La vie est un chaudron que la misère étame. »

Et je demande aussi : l'auteur?

V. My.

— La vie, pour moi, se résume en une aimable vieillesse. Rester couché pendant dix heures par jour, manger lentement et copieusement, éviter tout travail intellectuel et tout mouvement mécanique.

Dr Everitt.

— Est-ce donc agréable d'être vieux? Je ne le crois pas. Et puis, il faut, pour rester couché et bien manger, des rentes suffisantes pour se mettre à l'abri de toutes les éventualités de l'existence. C'est à la fois trop bête et trop beau. Si c'est cela la vie, eh bien! zut...

Kindry, journaliste (1892).

—

En l'honneur de quelles dames ont été créés les ordres de la Jarretière et de la Toison d'Or? (XXVI, 522.) — Voici ce

que rapporte Fr. de Reiffenberg, dans son *Histoire de l'ordre de la Toison d'Or* (Bruxelles, 1830; in-4°, pp. XXIV-XXV) :

On n'est pas généralement d'accord sur les motifs qui portèrent Philippe-le-Bon à instituer l'ordre de la Toison d'or. Les uns le font agir par galanterie, les autres par politique, le plus grand nombre par religion. Peut-être toutes ces causes réunies ont-elles concouru à le déterminer.

Philippe, racontent les premiers, avait eu vingt-quatre maîtresses, et de leurs cheveux avait fait tresser un lac d'amour, au milieu duquel une mèche dorée de *Marie van Crombrugghe*, en attirant les regards, provoquait les railleries des courtisans. Le prince, instruit de leurs malignes observations, promit que tel qui se moquait de cette *toison* la tiendrait bientôt à grand honneur : il fut fidèle à sa parole...

Larousse (t. XV, p. 260) a estropié le nom de la belle Flamande, et en a fait Marie van Rumbrugge.

PAUL BERGMANS.

— Afin de pouvoir répondre avec plus d'assurance, j'ai prié le savant archiviste de Bruges, M. Gilliodss van Severen, de me dire son opinion.

Il me renvoie au quatrième volume, pages 517 à 520, de son *Inventaire des chartes*, dans lequel il traite au long la question de l'origine de la Toison d'or; mais M. Gilliodss ajoute dans sa lettre les explications suivantes :

Le fait auquel il est fait allusion ne me paraît fondé d'aucune façon. En réalité, les auteurs qui le rapportent ne citent pas de nom propre. On pourrait, ce semble, concilier les opinions divergentes, en admettant que le duc Philippe-le-Bon ait voulu renoncer à la vie licencieuse, en instituant, le jour de son mariage avec Isabelle de Portugal, l'Ordre qui portait pour devise : *Autre n'aurai*. A moins encore qu'on ne veuille attacher à cette institution une pensée politique, et que le duc, ayant éprouvé la résistance et l'opposition des communes flamandes, ait créé, pour le servir et assurer son autorité, une confédération de nobles et de puissants personnages, faisant le contrepoids des Gildes des bourgeois tumultueux et remuants.

J'espère que ces explications si claires pourront satisfaire notre correspondant, et je me suis trouvé heureux de pouvoir vous les transmettre, après les avoir puisées à une source qui fait autorité pour toutes les questions d'histoire locale.

BARON FÉLIX BÉTHUNE.
Archidiacre de la cathédrale.

— Pour l'ordre de la Toison d'or, M. Adrien Marcel pourra consulter avec fruit l'*Histoire des Ducs de Bourgogne* de M. de Barante. VEREPIUS.

— Notre confrère le *Journal de Bruges* a publié, en réponse à l'*Intermédiaire*, cet intéressant article :

Voici la réponse que nous proposons à l'*Intermédiaire* et à ceux que ce détail peut intéresser :

Les motifs qui portèrent Philippe-le-Bon à instituer l'ordre de la Toison d'or ne sont pas sûrement, ni *historiquement* établis. Les auteurs qui paraissent ou prétendent rapporter la tradition ayant cours à ce sujet ne sont pas d'accord. Les uns font agir le duc par galanterie, les autres par politique, le plus grand nombre par religion. Peut-être, dit le baron de Reiffenberg, dans son *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*, toutes ces causes réunies ont-elles concouru à le déterminer.

Mais tenons-nous-en à la première version, celle que paraît admettre M. Adrien Marcel. La voici en résumé :

Philippe avait eu vingt-quatre maîtresses, dont voici les noms : Marie van Looringe van Crombrugge, Thérèse Stalports Vander Wiele, Marie-Thérèse Barradot, Joséphine-Henriette de la Woestine, Françoise De Bruyn, Philippine de Bornheim, Guillelmine de Pachtere, Marie de Leval, Jacqueline d'Yves, Jeanne de Presle, Marguerite van Poest, Jacqueline van Steenberge, Lopez de Ulloa, Portugaise, Annette de Vendosme, Agnès de Cantain ou Coustain, Marie de Fontaine, Claire de Lattre, Anne de Masnuy, Jacqueline de Cuvillon, Honorée-Marie Bette, Scholastique vah den Tempel, Marie-Josèphe de Bronckhorst, Guillelmine de Horst et Catherine de la Tufferie.

Des cheveux de toutes ces beles, le duc avait fait tresser un lac d'amour, au milieu duquel une mèche dorée de Marie van Crombrugge, en attirant les regards, provoquait les railleries des courtisans. « Le prince, instruit de leurs malignes observations, promit que tel qui se moquait de cette *toison* la tiendrait bientôt à grand honneur : il fut fidèle à sa parole. — André Favin (ou Favyn) donna cours à cette historiette en l'insérant dans son *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, au grand scandale de Jules Chifflet. » (Baron de Reiffenberg.)

Colomiès, cité par M. de Barante, rapporte la même anecdote, d'après Vossius, qui devait l'avoir lue dans une chronique.

D'après cette tradition, c'est donc en l'honneur de *Marie van Crombrugge* que l'ordre aurait été créé.

En admettant que cette légende fût de l'histoire, il faudrait admirer le côté piquant de cette institution, décidée, dans une minute d'humeur du prince, en l'honneur d'une de ses vingt-quatre concubines, au moment même où ce duc vertueux convolait en troisièmes noces avec Isabelle de Portugal, affichant sans doute pour la circonstance sa fameuse devise de fidélité : *Aultre n'auray!*

Voici une liste de sources à consulter à propos de la présente question :

1. Anonyme. *Le champion des dames.* (Manuscrits de la B. B.)
2. André Favin. *Théâtre d'honneur et de chevalerie.*
3. Anonyme. *L'origine de la Toison d'or.* Paris, 1701, in-12.
4. Bergerus (Joannes Guillelmus). *De ori-*

gine ordinis Aurei Velleris dissertatio. Vittebergae, 1730, in-4°.

5. Baron de Reiffenberg. *Histoire de l'ordre de la Toison d'or.* Bruxelles, 1830.

6. Colomiès, Vossius, de Barante, cités plus haut.

ONSAQUI.

—

La Trappe et l'abbé de Rancé (XXVI, 522). — L'« Ami de la Trappe », qui est aussi des miens, je crois, trouvera quelques indications sur les médailles frappées en l'honneur de Rancé dans l'*Histoire de l'Abbaye de la Trappe*, par L. D. B. (Louis Du Bois), publiée à Paris chez Raynal, 1824, in-8°, p. 93, et dans le *Trésor de numismatique.*

La réduction du portrait de Rancé, par Rigaud, que je possède, vient, je crois, de Mortagne ou des environs, c'est-à-dire d'une localité voisine de la Trappe. Je suis très convaincu d'avoir vu plusieurs autres copies, réduites ou non, de ce portrait qui eut un très grand succès et qui a été gravé nombre de fois.

L. DE LA SICOTIÈRE.

— Lire, dans Saint-Simon, tous les détails de la façon dont il obtint, à l'insu de l'abbé de la Trappe, son portrait par Rigaud, déguisé en officier affligé d'un défaut de langue. VEREPIUS.

— On aurait, je crois, des documents très intéressants, en s'adressant au R. P. secrétaire de l'Abbaye de Sept-Fonds, par Dompierre (Allier).

Les Trappistes de Sept-Fonds, appartenant au même *Ordre* que ceux de la Grande-Trappe de Mortagne, formaient, depuis soixante ans environ, une *congrégation* distincte. Mais ces deux congrégations, différentes seulement par quelques points de la règle et un détail du costume, n'en avaient pas moins une origine et toutes leurs traditions communes, si bien que, tout récemment, à la fin du mois de septembre dernier, le Pape les a réunies, effaçant ainsi la petite distinction qui les séparait depuis un certain nombre d'années.

Or, au moment où l'on étudiait la fusion des deux congrégations, une petite division, toute courtoise naturellement, s'éleva au sujet du costume et amena entre les différentes maisons de la Trappe une digression historique fort intéressante. Cette digression donna lieu à des recherches bibliographiques et iconographiques très sérieuses, et les résultats de ces recherches furent réunis entre les mains du père secrétaire de Sept-Fonds, qui est en même temps bibliothécaire.

Puisque l'*Intermédiaire* s'occupe en ce moment de la Trappe, j'en profite pour appeler l'attention de ses lecteurs sur le fait suivant.

En 1880, lors de l'exécution des décrets contre les congrégations religieuses, la bibliothèque de Sept-Fonds possédait une grande quantité de livres et de manuscrits précieux. Il fallut déménager précipitamment cette bibliothèque ; on craignait à juste titre les rapines, car déjà, pendant la Révolution, la bibliothèque du monastère avait été pillée et le musée de Moulins aujourd'hui conserve une grande partie des dépouilles de l'abbaye. Dans la crainte d'un nouveau pillage, les Trappistes empilèrent à la hâte leurs livres dans des caisses, et tant était grande leur précipitation, qu'on n'eut pas le temps de relever la liste des ouvrages renfermés dans chacune des caisses. Ces caisses, confiées à des amis, furent ramenées à Sept-Fonds, lorsque le calme fut assuré; mais quand elles furent ouvertes, on constata que plusieurs ouvrages très précieux avaient disparu.

Les recherches étaient d'autant plus difficiles que, pendant cet intervalle, le père bibliothécaire était décédé et, m'a-t-on affirmé, littéralement mort du chagrin que lui avait causé ce vandalisme.

Parmi les ouvrages disparus, le plus regretté est un Antiphonaire semblable à celui que possède encore la bibliothèque de la Grande-Trappe ; c'est un manuscrit du XIVe siècle, grand in-folio, orné de splendides miniatures : on a estimé celui de la Grande-Trappe à environ 15,000 francs ; l'ouvrage de M. de la Sicotière, l'*Orne pittoresque*, reproduit un peu imparfaitement une des nombreuses miniature de ce manuscrit.

Qu'est devenu l'Antiphonaire de Sept-Fonds? Le détenteur n'est peut-être pas très éloigné de l'Abbaye ; il n'aura pas été sans faire montre de ce précieux manuscrit ; il ignore peut-être bien comment les Trappistes l'ont perdu et s'ils le regrettent. La grande publicité de l'*Intermédiaire* pourra sans doute le lui apprendre et l'engager à remettre l'Antiphonaire à ses propriétaires légitimes.

EUGÈNE BARRÉ.

—

Un prétendu complice de Damiens (XXVI, 523). — On lit, au sujet d'*Attilie*, tragédie chrétienne de M. Gouvé (le), dans les *Anecdotes dramatiques* (par La Porte), Paris, 1775.

On n'a point représenté cette tragédie, dont on faisait dans Paris les plus grands éloges, sans doute parce que l'auteur l'avoit lue à des amis plus ardents qu'éclairés. Aussi, dès que l'acteur se présentoit sur le théâtre pour annoncer les pièces qu'on devoit jouer les jours suivants, le parterre, sans attendre qu'il eût fini de parler, demandoit *Attilie* avec une sorte de démence. Cependant *Attilie* ne paraissoit pas, et à chaque annonce il renouvelloit ses clameurs. Enfin, comme il redoubloit ses cris et ses instances : Messieurs, dit le comédien, vous demandez une pièce qui nous est inconnue. L'auteur la fit imprimer, le public la lut et ne la redemanda plus.

UN LISEUR.

— Dans une notice sur G. Legouvé, son père (en tête d'une réédition du *Mérite des femmes*, Jouaust, 1881), l'académicien actuel E. Legouvé a répondu par avance à la question posée, au sujet des propos « méchants » tenus par son grand père.

Le journal de Barbier fait mention du jeune Legouvé, garçon d'esprit et de talent, dit-il, vif de caractère et de parole, qui faillit se faire une fort mauvaise affaire au moment de l'attentat et du supplice de Damiens. « Voilà bien du bruit et des tortures pour un petit coup de canif ! » dit-il dans une réunion de jeunes gens. Il fut arrêté, jeté en prison, et sans l'intervention du prince de Conti, qui l'aimait beaucoup, il eût couru risque de quelque grosse condamnation.

Plus loin, Ernest Legouvé dit que son grand-père adorait la poésie et le théâtre.

Il a écrit trois tragédies, qu'il fit représenter chez lui, à la campagne, devant un auditoire d'amis auquel se mêlaient quelques invités étrangers.

Le peu de talent tragique de l'avocat Legouvé était reconnu, même dans sa famille, et, pour moi, il est certain que jamais l'auteur de la *Mort d'Abel* et *Epicharis et Néron* n'a proposé au Théâtre-Français de faire jouer les œuvres poétiques de son père.

LECNAM.

—

Les régiments belges au service de la France (XXVI, 524). — Le régiment liégeois *Vierzet* (infanterie) a été créé à deux bataillons, par ordonnance royale du 25 mars 1757. En 1759, il avait pour colonel le baron de *Vierzet;* pour lieutenant-colonel, le chevalier Robert, et pour major, M. Marteau.

Le régiment liégeois (infanterie et non cavalerie) *Horion* a été créé à deux bataillons, à la même date que le précédent. En 1759, il avait pour colonel le comte de *Horion;* pour lieutenant-colonel, M. Prudhomme de Borre, et pour major, M. de Sames.

Ces deux régiments durent n'avoir qu'une courte existence, puisqu'ils ne figurent pas dans la composition de l'infanterie réglée par l'ordonnance constitutive du 10 décembre 1672.

Le confrère Clément Lyon trouvera la description de l'uniforme de chacun de ces corps dans l'*Etat militaire de France pour l'année* 1759. VITRIER.

— L'on peut consulter l'*Histoire de la cavalerie française*, par le général Susane. On y verra, entre autres documents, que le *régiment de Givry*, levé le 10 décembre 1673, par Bernard Pellart, marquis de Givry, pour la garde de Mouzon et des passages de la Meuse, fut donné, le 23 mars 1735, à Louis-Antoine Du Prat de Nantouillet, marquis de *Barbançon*. Le régiment fit la campagne de 1741, en Bohème, à Egra; en Alsace, en 1743, et au combat de Rheinweiler; défense des lignes de la Lauter; au combat d'Augenheim, en 1744. Il est à la prise de Kronembourg, en 1746, et prend part aux sièges de Mons, de Charleroi, de Namur, aux batailles de Raucoux et de Lawfeld. Le 1er janvier 1748, le régiment passa aux mains du marquis de Moustiers.

Le régiment *Vierzet*, wallon, fut levé, en juillet 1673, par un baron de Vierzet. Il fut licencié en 1678. L'on pourrait, au besoin, consulter aussi l'*Histoire des troupes étrangères au service de France*, depuis leur origine jusqu'à nos jours, et de tous les régiments levés dans les pays conquis, par Eugène Fieffé (2 vol. in-8°, 1854).

Quant aux listes des officiers des régiments qui intéressent M. Clément Lyon, et le récit des faits de guerre auxquels ils ont pu prendre part, il ne peut avoir ces renseignements qu'au ministère de la Guerre, où se trouvent les matricules, états de services des corps depuis Louis XIII. DÉSIRÉ LACROIX.

— Les documents français principaux, à la portée de tous, et en dehors de ceux que possèdent les Archives de la Guerre, sont :

Les *Etats militaires de France, de*

1732 *à* 1740, par Le Mau de La Jaisse; les *Etats publiés de* 1758 *à* 1793, par Montendre et Roussel; les *Histoires de l'Infanterie et de la Cavalerie*, par le général Susane; enfin, les *Régiments sous Louis XV*, par Mouillard, volume avec planches en couleurs, paru chez Baudouin.

Voilà les principales sources d'information; elles sont sûres et pourvues de détails. On en trouverait aussi dans l'*Histoire des troupes étrangères au service de France*, par Fieffé (2 volumes, in-8°, figures coloriées). COTTREAU.

— On consultera utilement, à cet égard, l'*Histoire des troupes étrangères au service de France*, depuis leur origine jusqu'à nos jours, etc., etc. (2 volumes, Paris, Dumaine.)

L'auteur, Eugène Fieffé, était commis principal aux archives du ministère de la Guerre lorsqu'il écrivit cet ouvrage. C'est dire qu'il en a puisé les éléments aux sources les plus authentiques.

Il a publié aussi, et avec un égal succès, une *Histoire de la Garde Impériale*.

Il donnait, au *Journal officiel* et au *Moniteur de l'Armée*, des articles militaires qui lui valurent une grande notoriété, et dont le principal, qui avait pour titre *le Budget de la Gloire*, fut très remarqué.

L'avenir d'Eugène Fieffé semblait assuré; il venait d'être fait chevalier de la Légion d'Honneur; ses services, son talent, non moins que son caractère, le désignaient pour un avancement rapide; mais une mort bien inattendue l'enleva, le 10 décembre 1862, à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis. Il avait à peine quarante ans!

Je ne veux pas omettre de dire, à l'honneur d'un chef sous les ordres duquel j'ai été assez favorisé pour servir autrefois, à l'honneur de l'Intendant-général Darricau, qui appréciait Fieffé comme il le méritait, que, pendant sa courte maladie, espérant aider sa convalescence et son rétablissement, il fit signer au Ministre de la Guerre sa nomination au grade de sous-chef.

Mais Fieffé, à son lit de mort, ressentit une vive émotion, et il n'eut que la force d'envoyer à son chef un remerciement suivi de son dernier adieu!

Camarade de Fieffé au collège Saint-Louis, de 1833 à 1840, et son ami jusqu'à ses derniers moments, on me pardonnera d'avoir saisi l'occasion qui s'offrait ici de rendre à sa mémoire un hommage auquel s'associeront tous ceux qui l'ont connu.

(Auteuil.) EDOUARD PÉLICIER.

—

Les statues élevées au Canada à la mémoire de Jacques Cartier (XXVI, 524). — Il n'y a au Canada qu'un seul monument érigé en l'honneur de son découvreur, et c'est à Québec, au confluent des rivières Saint-Charles et Lairet, à l'endroit même où Cartier passa l'hiver de 1535-36. Ce monument fut inauguré en juin 1889, le jour de la Fête Nationale des Canadiens français, au milieu d'un immense concours de peuple.

Il ne manque pas d'endroits ici qui portent le nom du grand navigateur malouin. Nous avons le comté de Jacques-Cartier, sur l'île de Montréal; il y a, à Montréal, la place Jacques-Cartier, et à Québec, le marché et la rue Jacques-Cartier. Du reste, le nom de Cartier est, dans tous les cœurs, plus vivace que jamais.

Votre correspondant a écrit une biographie de Cartier. On y trouvera tous les détails concernant l'inauguration du monument en 1889.

N. E. DIONNE,
Bibliothécaire de la Législature de la province de Québec.

—

Condorcet et ses descendants (XXVI, 524). — L'histoire du mariage de Jean-Antoine Caritat, marquis de Condorcet, avec Marie-Louise-Sophie de Grouchy, se trouve, ainsi que beaucoup de détails sur la veuve du philosophe, dans l'introduction du premier volume des *Œuvres de Condorcet, publiées par A. Condorcet O'Connor, lieutenant-général, et par F. Arago, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences*, Paris, Firmin-Didot, 1847-49, et dans un manuscrit déposé au cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale et intitulé : *Maison de Grouchy*.

Sophie de Grouchy était la fille de François-Jacques, marquis de Grouchy, et de Henriette-Gilberte Freteau de Peny (proche parente du président du Paty), et sœur de : 1° celui qui devint plus tard le maréchal de Grouchy : 2° du grand-père de celui qui écrit ces lignes; 3° de madame Cabanis. La famille de Grouchy

habitait, lors du mariage, près Meulan, le château de Villette (Sagy-Condécourt), aujourd'hui encore propriété de madame la comtesse de Thermes, propre fille du célèbre Fouché, duc d'Otrante. Il existe dans la salle à manger du château, encastrés dans les boiseries, les portraits inédits des demoiselles de Grouchy, au moment de leur sortie du chapitre noble de Neuville-en-Bresse, où elles avaient été élevées. Madame de Condorcet mourut à Paris en 1822. Il serait bon de consulter sur elle et sur sa sœur l'*Histoire de la Société française*, par les Goncourt, et les remarquables travaux de M. Antoine Guillois sur Helvétius.

Condorcet n'eut qu'une fille, Elisabeth, mariée au général Arthur O'Connor, qui acheta le château du Bignon (Ferrières-en-Gâtinais), où est né Mirabeau; de ce mariage sont issus :

1° Arthur, mort jeune;

2° Daniel O'Connor, qui épousa mademoiselle Duval de Fraville. Ils sont morts tous deux, laissant :

1° Arthur O'Connor, marié à mademoiselle de Ganay, demeurant à Paris, 5, rue François Ier;

2° Fernand O'Connor, colonel commandant le 2e régiment de chasseurs d'Afrique, à Tlemcen.

David d'Angers a reproduit les traits de Condorcet dans un magnifique médaillon qui est au Bignon, et dont la réduction se trouve partout; nous en possédons un exemplaire. Ce portrait a été gravé en tête des œuvres citées plus haut. VICOMTE DE GROUCHY.

— Jean-Nicolas de Caritat, marquis de Condorcet, né à Ribemont (Aisne) le 17 septembre 1743, s'est marié à Condrécourt (arrondissement de Pontoise), le 28 décembre 1786, avec demoiselle Marie-Louise-Sophie de Grouchy, sœur du maréchal de Grouchy et de la femme du docteur Cabanis, née au château de Villette, arrondissement de Mantes, en 1763, morte à Paris, rue de Seine-Saint-Germain, n° 68, le 8 septembre 1822. Ils n'eurent de leur mariage que la demoiselle Alexandrine-Louise-Sophie de Caritat de Condorcet, née en 1789, mariée en 1807 avec le général Arthur O'Connor, né en 1767 à Randon (Irlande), naturalisé français en 1818 et mort au Bignon (Loiret) le 23 avril 1852. Madame veuve Condorcet-O'Connor, morte à Paris le 25 mars 1859, a fait don à l'Institut de la correspondance et des manuscrits de Condorcet. ALF. BÉGIS.

— Il y a, entre Orange et Camaret, un vieux manoir, aujourd'hui une grange, qui porte encore le nom de château de Caritat, et comme Camaret appartenait au Comtat, il est probable que la famille de Condorcet a été propriétaire de ce domaine et que c'est de là que lui vient son marquisat.

La famille de Condorcet était connue à Orange au milieu du XIIIe siècle et y était restée jusqu'à la fin du XVIIIe. Elle serait originaire des environs de Nyons (Drôme), où il y a encore un village de ce nom.

La fille du dernier marquis de Condorcet a épousé un M. d'Ailland de Brizis, qui a relevé le nom. Un de ses petits-fils est directeur du gaz d'Alger et porte le nom de d'Ailland de Brizis-Condorcet. L'autre, resté en France, a épousé une demoiselle de Faucher de Bollène.

Un vieil habitant des environs d'Orange dit que Condorcet, fuyant la Terreur, se serait réfugié à Caritat, une sorte de grange qui n'a de château que le nom, située entre Orange et Camaret (1).

La maison de Condorcet (située rue Condorcet, à Orange) a appartenu aux Ripert d'Orange jusqu'en 1875. Elle porte la date de 1650; bâtie sur voûtes avec des murs très épais, elle ne présente rien de remarquable.

Caritat a appartenu à la famille de Laborde et appartient aujourd'hui aux de Montal. E. GT.

—

Les drapeaux des corps émigrés de l'armée de Condé (XXVI, 525). — Aucun drapeau de l'armée de Condé n'a, à ma connaissance, été pris par les troupes de la République. Si celles-ci en avaient enlevé, c'eût été un motif de triomphe que les journaux, mémoires et écrits favorables à la Révolution eussent fait ressortir avec éclat. Je conclus de leur silence qu'aucun drapeau des condéens ne tomba aux mains de leurs adversaires.

Que sont devenus ces drapeaux? La question est, je crois, fort difficile à résoudre; je ferai remarquer seulement

(1) C'est là qu'il se serait empoisonné dans les champs, ce qui est en contradiction avec les notes des encyclopédies.

que l'armée de Condé changea plusieurs fois de drapeaux, et que ceux qu'elle reçut lorsqu'elle passa au service russe ont dû rester en Russie, du moins en partie, lorsque le corps de Condé repassa à la solde anglaise, changement qui précéda son licenciement. COTTREAU.

—

Sur les mots de Napoléon III (XXVI, 525). — Un campagnard demande : « Est-il (Napoléon III) le vrai père de cette antithèse : « C'est aux bons à se rassurer, aux méchants seuls à trembler » ? Je possède l'original du discours prononcé à l'Hôtel de ville de Lyon, par Louis Napoléon, en réponse à celui du maire, le 15 août 1850. On lit : « Le but de mon voyage est, par ma présence, d'encourager les bons, de ramener les esprits égarés. » Cette idée, dont la forme exclut la menace, est plus digne du caractère de son auteur. E. R.

— N'est-il pas presque démontré que tous les mots de cet empereur sage et profond venaient de Morny ?
C. A. WARD.

—

Fontenelle et la poésie sur les comètes (XXVI, 526). — Je n'ai pas retrouvé, dans les *Œuvres complètes de Fontenelle*, édit. Belin (Paris, 1818, 3 vol. in-8), la poésie sur les comètes. En revanche, j'ai découvert une comédie intitulée : *La Comète*. Cette pièce, une petite comédie en un acte et en prose, se trouve t. III, p. 733. A. D.

—

Corporations d'apothicaires (XXVI, 526). — Je puis signaler à M. le Dr Dx les notices suivantes, qui se rapportent à la Belgique :

I.-J. DE MEYER, *Origine des apothicaires de Bruges*. Bruges, De Pachtere, 1842. In-8, 83 pp.

C. BROECKX, *Note sur le* liggere *des apothicaires d'Anvers*. Anvers, Buschmann, 1861. In-8, 16 pp. (Extr. des *Annales de l'Académie d'archéologie d'Anvers*, t. XVIII).

—*Une page de l'histoire de la pharmacie à Anvers*. (Anvers, 1869. In-8, 20 pp.)
PAUL BERGMANS.

—

Les effigies des rois exposées à leurs funérailles (XXVI, 526). — Voici ce que dit du Tillet, à propos de ces effigies, dans son *Recueil des Roys de France*.

Soudain, après le trespas du Roy ou Royne, est prins leur pourtrait en cire appliquée sur la face, pour sur iceluy dresser l'effigie après le vif. Attendant qu'elle soit faite, le corps est enseveli, etc... Après que l'effigie est préparée, elle est exposée en une sale richement parée, etc., etc... La dite effigie est vestue premièrement d'une chemise de toile de Hollande, bordée et faite à l'éguille de soye noire au collet et aux mâches, par dessus d'une camisole de satin rouge cramoisy doublée de taffetas de mesme couleur bordée d'un petit passement d'or. Autour de laquelle camisole, l'on ne voit que les manches iusques au coude et le bas environ quatre doigts sur les iambes pour ce que la tunique couvre le reste. Dessus la dite camisole est la dite tunique de satin azuré semée de fleurs de lys d'or à un passement d'or et d'argent de quatre doigts, les manches iusques au coude. Dessus la dite tunique est le manteau royal de velours violet cramoisy azuré, semé de fleurs de lys d'or, de longueur de cinq aulnes compris la queue..... Au col de la dite effigie sur le dit manteau est le grand cordon du Roy, sur la tête un petit bonnet de velours cramoisy brun et dessus la couronne garnie et enrichie de pierreries. Les iambes sont chaussées de bottines de toile d'or traict, semelées de satin cramoisy rouge. La dite effigie a les mains iointes. A l'entour d'elle sur le chevet sont deux oreillers de velours rouge cramoisy faits au tour à broderie et pourfilleure d'or : sur l'un desquels à la main dextre est le sceptre presque aussi long que la dite effigie, et sur l'autre est la main de justice ouverte, le baston long environ deux pieds et demy, etc., etc..... Quand la dite effigie est ostée, en son lieu au milieu de la sale est le corps du dit Roy apporté et mis sur les treteaux de hauteur, comprins le cercueil d'environ quatre pieds et demy, etc., etc.....

Du reste U. D. pourra lire tout au long dans du Tillet (édition de 1602, Abel L'Angelier, pages 242 et suivantes) tous les détails que je passe, relatifs à l'apparat et aux cérémonies usitées à l'occasion. Vatout, dans les *Résidences royales* (vol. du Château d'Amboise), reproduit, aux pièces justificatives, les détails de la cérémonie, en les abrégeant, comme je le fais ici.

La question posée en fait venir une autre à l'esprit. Que sont devenues toutes ces effigies après les cérémonies ? Qu'en faisait-on ?

Refondait-on la cire pour un prochain usage, de même que font les sculpteurs, quand ils changent ou détruisent leurs esquisses en terre glaise, qui remettent la terre au tas ?

— C'est un usage qui dura jusqu'au XVIIe siècle, puisque l'effigie du Grand Condé, — dit madame de Motteville, —

fut exposée, suivant la coutume, pendant trois jours.

Les effigies des rois de France de grandeur nature reproduisant les traits du défunt, étaient faites en cire et peintes *au naturel*.

L'effigie était exposée pendant plusieurs jours, sur un lit de parade, revêtue des habits royaux, tenant en mains les insignes de la royauté: le sceptre, la main de justice et la tête ornée de la couronne.

U. D. peut voir dans l'excellent dictionnaire de Chéruel, aux mots *Funérailles des rois* et *Effigie*. Seulement, à propos de celles du duc d'Anjou, frère de Henri III, en 1584, et du duc de Joyeuse en 1588, il ne dit pas si c'étaient de simples tableaux, ou si elles étaient exécutées en cire, comme les effigies royales. Je le présume, vu l'importance des personnages. A. NALIS.

— La même coutume existait pour les ducs de Lorraine, dont les funérailles étaient, suivant le proverbe, l'une des trois plus belles cérémonies que l'on pût voir au monde : les autres auraient été le couronnement d'un empereur d'Allemagne et le mariage d'un roi de France.

L'auteur de la question pourra consulter les précieuses planches de la *Pompe funèbre* du duc Charles III, publiées en 1611.

Par cette « effigie » on voulait sans doute prolonger l'exposition du corps, alors qu'il était déjà enfermé dans le cercueil. Tandis que, par raisons hygiéniques, les peuples orientaux s'empressaient d'enterrer les cadavres, que les Juifs mettent encore dans des cercueils d'une excessive simplicité et faits de bois non raboté, les peuples d'Occident ont dû tarder beaucoup à employer des cercueils; ils n'en firent pas usage tant qu'ils incinérèrent les corps. Les Chartreux, qui ont conservé de très anciennes coutumes, se bornent à fixer le corps sur une planche, en le clouant par les vêtements. LÉON GERMAIN.

— La *Revue normande et percheronne illustrée*, dans son numéro du mois de juillet 1892, contient un article de M. Louis Duval sur François, duc d'Alençon, filleul de la ville de Paris, dans lequel il est fait mention de l'effigie en cire blanche, « faite au vif et au naturel », avec les armes d'Alençon, qui fut placée sur le cercueil de ce prince lors de son inhumation, à Saint-Denis, le 25 juin 1584. RENÉ DE LA NOË.

—

Le médecin écossais Maxwell (XXVI, 527). — En attendant des nouvelles d'Angleterre ou d'Ecosse, j'ai consulté l'*Allgemeines Gelehrten-Lexicon* de Jœcher (1751), t. III, col. 318. J'y trouve :

Guillaume Maxuellus, médecin et chimiste écossais, florissait à Londres dans la première moitié du XVII[e] siècle; il acquit une grande réputation par ses cures obtenues par des moyens cabalistiques (*Sympathetische Cure*). Il écrivit : *Libri tres de medicina magnetica*, que George Francus de Franckenau publia, avec une préface, à Francfort, en 1679, in-12, d'après le manuscrit de l'auteur. Maxwell avait formé le projet de publier aussi des *Notæ in Crollium de signaturis rerum;* de plus, un traité *de cura morborum sex incurabilium ;* enfin, il voulait faire connaître la composition de son célèbre antidote.

Cette note de Jœcher est signée des initiales *Ke*, qui doivent être, ce me semble, celles de Christian-Guillaume Kestner, auteur d'un *Medicinisches Gelehrten-Lexicon*.

Pour compléter, Théophile Georg (*Allgemeines Europæisches Bücher-Lexicon* (1742), t. II, p. 41, cite de Maxwell : *Medicina magnetica*, *Francofurti*, *Benk*, 1679, 12°, et une traduction allemande : *Magnetische Artzney-Kunst*, *Nürnberg*, *Zieger*, 1687, 12. PIERRE CLAUER.

—

Les encres d'or (XXVI, 527). — Notre confrère E. M. pourra indiquer des choses curieuses à l'auteur de *Vie privée d'autrefois*, *Ecoles et Collèges*, s'il veut bien consulter l'ouvrage de l'abbé Bourassé. Dans son *Dictionnaire d'Archéologie sacrée*, publié par Migne en 1852, le chanoine de Tours a donné en appendice un texte excellent et une traduction de l'œuvre du moine Théophile : *Diversarum Artium Schedula*, faite au XII[e] siècle.

La collection de Jean le Bègue, à la Bibliothèque Nationale, contient une copie incomplète de Théophile, datée de 1431 ; elle s'arrête au 29[e] chapitre du premier livre, et c'est le chap. 31 où l'on trouve : *Quomodo aurum et argentum in libris ponantur*.

L'ouvrage du moine Théophile a été publié, en Angleterre, par Robert Hendric, et, en France, par le comte de l'Escalopier. On y trouve les renseignements les plus précis sur la peinture (voire même la peinture à l'huile, deux siècles avant Van-Eyck), la peinture sur verre, l'émaillerie, l'orfévrerie, la métallurgie, la fonte des cloches, la construction des orgues, des cymballes, etc..., etc... La collection Migne est une œuvre excellente et qui n'est pas assez consultée.

G. L. H.

—

De qui le sonnet? De qui la chanson? — La gracieuse chanson de la *Pastourelle* et du *Pastoureau* se trouve dans les *Poètes français du second et troisième ordre*, par Champagnac (t. I, p. 170), au nom de Jean Passerat, l'auteur de cette plaisante épitaphe :

S'il faut que maintenant en la fosse je tombe,
Qui ay toujours aimé la paix et le repos,
Afin que rien ne peise à ma cendre et mes os,
Amis, de mauvais vers ne chargez point ma [tombe.

G. S.

—

La religion de Gambetta (XXVI, 686). — Au sujet de cette question nous avons reçu la lettre suivante qui clôt le débat :

Saint-Mandé, 14 janvier 1893.

Monsieur le Directeur,

L'*Intermédiaire* du 30 décembre, qui vient de m'être communiqué, pose, page 686, la question suivante :

« Est-il exact que Gambetta fût juif par son père, comme le prétend M. Leroy-Beaulieu dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 décembre ? »

A cette question je réponds :

Non, Gambetta n'était pas juif : ni par son père ni par aucun des siens.

Ceci dit uniquement pour la vérité historique et sans autre appréciation.

Veuillez agréer, etc. LÉRIS-GAMBETTA.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Une curiosité révolutionnaire. — Un cochon fusillé en 1794 pour l'anniversaire de la mort de Louis XVI. — Les procès-verbaux officiels et imprimés de la Convention contiennent, à la date du 2 ventôse an II (20 février 1794), la mention suivante : « Le Comité de surveillance « révolutionnaire de La Bassée, district « de Lille, département du Nord, écrit que « ses concitoyens ont donné pour les dé- « fenseurs de la patrie 165 chemises, « 26 paires de bas, etc., etc. La chute du « culte catholique dans cette commune « a produit 125 livres d'argent et de ver- « meil et 16,000 livres de métal de clo- « ches. Ces citoyens annoncent que le « 20 pluviôse, ils ont célébré l'anniver- « saire de la mort du tyran. » Cette dernière phrase, bien anodine au premier aspect, cache, peut-être intentionnellement, une des cérémonies les plus grotesques auxquelles ait donné lieu, en 1794, le désir de signaler les opinions républicaines d'un corps constitué, à l'occasion de l'anniversaire du 21 janvier. N'a-t-on pas vu, l'an dernier, l'instituteur d'une petite commune normande célébrer le centenaire du 20 septembre 1792 en organisant une représentation de la première séance de la Convention nationale? Et l'idée a eu un tel succès qu'il a fallu donner une seconde représentation, à la demande du public enthousiaste.

Voici donc la scène extraordinaire que cache la phrase banale du compte rendu officiel. On la trouve relatée dans le post-scriptum inédit de l'adresse du Comité de surveillance et révolutionnaire de la commune de La Bassée à la Convention, adresse conservée parmi les pièces jointes au procès-verbal de la séance du 2 ventôse (Archives Nationales, C 293) :

« Nous vous annonçons que les ci- « toyens de cette commune célèbreront, « décadi prochain, l'anniversaire de la « mort du tiran, et, pour signes repré- « sentatifs, un cochon parsemé de fleurs « de lis, décoré d'une croix de chevalier « du poignard, trouvée dans un château « d'émigré, portant cette inscription : « *Louis Seize*, sera fusillé. »

La Convention ne pouvait moins faire que de répondre, comme cela eut lieu, d'après une note jointe : « Continuez, « intrépides Montagnards, à mériter la « confiance de ce grand peuple qui n'at- « tend son salut que de vous. »

Voilà un épisode qui manque à toutes les relations de la mort de Louis XVI et à celles de ses anniversaires, même aux plus récentes et aux mieux documentées.

J. G.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1893



Paraissant les 10, 20, et 30 de chaque mois. 20 janvier 1893.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 2.

Table générale de l' « INTERMÉDIAIRE »
Composition de la lettre O.

Mouvement des Bibliothèques
DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

La Bibliothèque du chapitre de Paris. — M. Franklin a écrit l'histoire de la *Bibliothèque de Notre-Dame de Paris* et s'arrête à 1789, alors qu'elle était installée dans les anciens bâtiments de l'Archevêché détruits en 1832. Il cite le catalogue imprimé en 1760, que nous croyons introuvable aujourd'hui et qui est un document purement historique, les livres qu'il mentionne ayant été dispersés pendant la tourmente révolutionnaire. Il mentionne également le nom du dernier bibliothécaire : le chanoine Malaret. A la réouverture des églises, le Chapitre de la Métropole se préoccupa de reformer une bibliothèque et fit des démarches auprès du ministre compétent, alors celui de l'Intérieur (1811). Le chanoine Coriolis, député du Chapitre, fut autorisé à rechercher dans les grands Dépôts Littéraires de Paris les livres qui pouvaient avoir appartenu à l'ancienne bibliothèque du chapitre. Depuis la vente faite en 1756 au Roi des manuscrits qui en faisaient le plus bel ornement, il ne restait plus que quelques livres liturgiques sur vélin, la Bibliothèque où ils avaient été rejoindre leurs aînés les rendit à l'église Notre-Dame, et une note manuscrite de Van Praët constate l'époque de leur cession à leurs légitimes propriétaires. Rue Massillon, dans une maison appartenant au Chapitre avant la Révolution et que le Premier Consul lui fit restituer, on recueillit ces vénérables épaves en leur adjoignant les dons faits par des chanoines après décès. Le principal fut un legs fait par un ecclésiastique qui joua un rôle au moins singulier dans l'affaire du divorce de Napoléon Ier. Le bibliothécaire du chapitre était choisi parmi les chanoines : en 1812, c'était M. Gaspard-Honoré de Coriolis, originaire d'Aix, jésuite de 1752 à 1762 (moment de la suppersion de l'ordre), vicaire-général de Vienne en Dauphiné (1762-1770); conseiller aux cours souveraines de Provence (1771-1790); aumônier en chef de l'hôtel impérial des Invalides de l'an 10 à 1806; chanoine titulaire de Notre-Dame de Paris (1806); bibliothécaire du chapitre en 1812. Après lui, on ne trouve comme bibliothécaire aucun personnage marquant. La bibliothèque d'ailleurs n'était pas fréquentée; un des titulaires, après 1860, avait été choisi à cause de sa réputation usurpée de bibliophile qu'il devait à ce qu'il écrémait les boîtes des bouquinistes sur les quais, à la recherche d'*ana* à bon marché où il trouvait les mots dont il émaillait sa conversation, au grand ébahissement des dévotes qui formaient sa cour. Chargé de faire les honneurs de la bibliothèque à un personnage de marque, il dut avouer qu'il ignorait à quel étage du bâtiment elle était située. Quelques années plus tard on résolut de régénérer la bibliothèque, de la rajeunir en y introduisant des éléments nouveaux, des publications à la hauteur de la science moderne. Cet élan dura peu : on critiqua l'œuvre en haut lieu : entre autres fins de non recevoir, on objectait que Notre-Dame était à l'extrémité de Paris. — « Pardon, répondit l'interlocuteur, l'Archevêché est au bout de Paris, mais le clocher est au milieu du village. » Peu après, les fonds furent supprimés et la bibliothèque réduite à l'état de catacombes. La Bibliothèque se compose d'un vestibule et d'un petit cabinet attenant, d'une galerie et d'un salon, garnis de rayons, contenant des livres anciens. Il faudrait, pour que la Bibliothèque du Chapitre pût rendre actuellement quelques services, qu'on y nommât, dans l'espèce, un bibliothécaire et qu'elle obtînt un fonds roulant pour acheter et tenir au courant cette bibliothèque spéciale qui, par son importance, le mérite. Il en sera encore longtemps ainsi, à en juger d'après les apparences.

Ce que c'est que la « Révision » dans les ventes publiques, d'après le rapport fait par M. Georges Villain au Conseil municipal de Paris. — M. Georges Villain, membre du Conseil Municipal, vient de

publier, sur le marché du Temple, un très important rapport, où l'érudit conseiller a traité, entre autres questions, celle de la révision dans les ventes publiques.

La « revision » entre brocanteurs, prescrite par les ordonnances de police de l'ancien régime, et qui motiva un jugement correctionnel en 1852, en dépit de toutes les mesures prises, existe toujours et fonctionne normalement dans toutes les ventes publiques, à l'hôtel Drouot, au Mont-de-piété, partout enfin où les brocanteurs ont intérêt à modifier le cours des enchères pour acheter au meilleur marché les objets mis en vente.

Voici, sur le fonctionnement des syndicats de révision, quelques renseignements que nous avons pu recueillir.

Le syndicat se constitue sur place entre les brocanteurs qui assistent à une vente. Quelquefois, il y a lutte entre deux groupes de brocanteurs qui sont en rivalité, souvent à la suite d'affaires litigieuses. Mais, le plus souvent, les brocanteurs ne forment qu'une seule « réunion » qui, par son importance, est à peu près sûre d'écraser toutes les concurrences.

Ces « réunions » ont divers systèmes d'éliminer les brocanteurs qui pourraient les gêner par leurs surenchères; ce sont l'intimidation ou la corruption. On évince les rivaux en leur accordant une gratification, et l'on cite une vieille brocanteuse qui fréquente les ventes publiques du Mont-de-piété, à qui les réunions de brocanteurs allouent chaque fois les quelques sous qui lui permettent de ne pas mourir de faim. Ce n'est pas par simple philanthropie; c'est la tradition d'une mesure qui, autrefois, avait été prise souvent pour l'éviction systématique de la vieille brocanteuse!

Quand l'adjudication a été terminée, la « réunion » se rend chez un marchand de vin du voisinage, et on procède alors à la révision de la vente publique, révision qui peut être fructueuse si, au moment des enchères, il ne s'est pas trouvé un sarrazin ou un bourgeois qui ait surélevé le prix de l'objet.

Il y a deux espèces de révision : la révision à gain et la révision à perte. Toutes deux s'effectuent de la même manière, sauf que, dans un cas, on pousse les enchères en forçant sur le prix d'achat, tandis que, dans le cas de révision à perte, on diminue sur le prix d'acquisition.

Prenons d'abord un exemple de révision à gain:

Huit brocanteurs se sont réunis pour acheter un objet quelconque, lot de robes, rideaux, meubles, etc. L'objet a été payé 100 francs par l'un d'eux.

Quand s'effectue la révision, les brocanteurs, assis autour d'une table, se divisent en deux groupes égaux : celui de droite et celui de gauche. Cela fait, les enchères commencent.

— 110, s'écrie le chef du groupe de gauche, après avoir consulté ses collègues.

— 120, répond le crieur de droite, après une consultation identique.

Avant que le crieur de gauche ait dit 130 francs, deux des brocanteurs de gauche déclarent-ils qu'ils ne continuent pas, on les met à part, et les deux autres continuent à reviser.

— 140, réplique tout le groupe de droite.

A ce moment, un des deux brocanteurs de gauche se retire. Celui qui est seul pousse à 150.

Hésitation à droite; trois abandonnent.

— 160, dit le dernier.

— 170, répond-on à gauche.

— 180...

— 190...

— Je passe, dit alors le dernier brocanteur de droite.

C'est donc le brocanteur de gauche qui est déclaré adjudicataire en payant 90 francs à la réunion.

Comment vont maintenant se partager les 90 francs?

De la manière suivante :

Les bénéfices se répartissent d'abord par enchères, comme suit :

Première enchère : 110 fr.; bénéfice : 10 fr.; participants : gauche : 4 p.; droite : 4 p.; totaux : 8 p.; part de chacun : 1 fr. 25.

Deuxième enchère : 120 fr.; bénéfice : 10 fr.; participants : gauche : 4 p.; droite : 4 p.; totaux : 8 p.; part de chacun : 1 fr. 25.

Troisième enchère : 130 fr.; bénéfice : 10 fr.; participants : gauche : 2 p.; droite : 4 p.; totaux : 6 p.; part de chacun : 1 fr. 66.

Quatrième enchère : 140 fr.; bénéfice : 10 fr.; participants : gauche : 2 p.; droite : 4 p.; totaux : 6 p.; part de chacun : 1 fr. 66.

Cinquième enchère : 150 fr.; bénéfice : 10 fr.; participants : gauche : 1 p.; droite : 4 p.; totaux : 5 p.; part de chacun : 2 fr.

Sixième enchère : 160 fr.; bénéfice : 10 fr.; participants : gauche : 1 p.; droite : 1 p; totaux : 2 p.; part de chacun : 5 fr.

Septième enchère : 170 fr.; bénéfice : 10 fr., participants : gauche : 1 p.; droite : 1 p.: totaux : 2 p.; part de chacun : 5 fr.

Huitième enchère : 180 fr.; bénéfice : 10 fr.; participants : gauche : 1 p.; droite 1 p.; totaux : 2 p.; part de chacun : 5 fr.

Neuvième enchère : 190 fr.; bénéfice : 10 fr.; participants : gauche : 1 p., droite : » p.; totaux : 1 p.; part de chacun : 10 fr.

L'adjudicataire participe, comme les autres, au partage des bénéfices, et, finalement, les 90 francs sont ainsi distribués :

2 réviseurs partis avant la troisième enchère : 2 parts de 1 fr. 25 + 1 fr. 25 : par tête, 2 fr. 50 c.; total, 5 fr.; 1 réviseur parti avant la cinquième enchère : 1 part à 1 fr. 25 + 1 fr. 25 + 1 fr. 66 + 1 fr. 66 : par tête, 5 fr. 82; total, 5 fr. 82; 3 réviseurs partis avant la sixième enchère : 3 parts à 1 fr. 25 + 1 fr. 25 + 1 fr. 66 c. + 1 fr. 66 + 2 fr. : par tête, 7 fr. 82; total, 23 fr. 46; 1 réviseur parti avant la neuvième enchère : 22 fr. 32; total. 22 fr. 32; l'adjudicataire : 33 fr. 42; total égal : 90 fr. 02.

C'est évidemment un calcul très compliqué, mais que les comptables des réviseurs arrivent à faire très exactement et très vite. La révision constitue un fait dolosif, parce qu'elle porte un très grave préjudice aux bénéficiaires des ventes, et on a raison de la rendre passible de peines correctionnelles. Mais l'organisation en elle-même est fort curieuse, car c'est un système ingénieux de participation aux bénéfices.

L'adjudicataire paie finalement, et à sa vraie valeur marchande, l'objet revisé; mais il a, lui aussi, sa part dans les bénéfices, pendant que chacun de ses camarades emporte sa part dans le profit général.

La révision à perte s'effectue, d'une manière générale, comme la révision à gain. Elle est motivée par ce fait que le brocanteur qui a suivi les enchères a poussé trop haut, soit par suite d'une erreur d'appréciation, soit par entraînement dans la lutte contre un rival ou un bourgeois.

On revise alors en baissant les enchères, et la perte se divise entre les participants.

Ainsi, que l'on suppose, dans une vente de l'administration des Domaines, deux gros marchands de la brocante associés pour une adjudication de centaines de milliers de kilogrammes de fonte. Ils ont eu l'affaire à 105,000 fr. Or, en réalité, le lot ne vaut que 100,000 fr. Les deux brocanteurs revisent à perte. Celui qui est adjudicataire à 100,000 francs garde le lot et reçoit en outre 2,500 francs de son associé.

Cette révision à perte se fait souvent après une révision à gain. La première a eu pour effet d'écarter de l'opération quelques gêneurs qui s'en vont avec quelques francs de bénéfice. Les Gaspards de la brocante, après leur avoir « tiré la ficelle », revisent alors définitivement l'affaire.

Tous ces faits sônt connus non seulement des initiés, mais des huissiers-priseurs, des commissaires-priseurs.

L'exposition des journalistes et écrivains du siècle organisée par l'Association des Journalistes Parisiens. — Au mois de mai prochain aura lieu, dans les salons de l'Ecole des Beaux-Arts, une exposition de portraits autographes, souvenirs et objets ayant trait aux écrivains et journalistes français de 1793 à 1893.

Le Comité de l'Association des Journalistes Parisiens, qui est présidé par M. Mézières, de l'Académie française, prie les collectionneurs qui posséderaient des objets rentrant dans le cadre de cette exposition d'adresser leurs renseignements à M. Pautard, au siège de l'Association, 1 *bis*, boulevard des Italiens.

Le procès de M. Bégis avec la Bibliothèque Nationale. — Nous apprenons que M. le Ministre de l'Instruction Publique et M. l'Administrateur général de la Bibliothèque Nationale viennent d'interjeter appel du jugement rendu le 13 décembre 1892 dans le procès en revendication qui leur a été intenté par M. Bégis.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE

Aix-la-Chapelle. — *Un Musée de Journaux.* — A Aix-la-Chapelle vit encore aujourd'hui un modeste vieillard, Oscar Forkenbeck, le frère du célèbre homme politique qui fut, pendant plusieurs années, bourgmestre de Berlin.

Pendant bien des années, M. Oscar Forkenbeck a fait venir, tous les jours, des masses de journaux en trente langues différentes, de sorte qu'en 1885 il possédait déjà plus de dix mille collections de journaux.

Ne pouvant plus suffire tout seul à les classer, il fit appel au public, en le priant de lui apporter son concours dans le but de fonder un musée spécial de journaux.

Le public répondit avec empressement à cette invitation; un grand nombre de rédactions et plusieurs sociétés littéraires résolurent de soutenir cette œuvre, en donnant au fondateur la facilité d'augmenter le nombre de ses collections et de les classer.

Actuellement, à côté de Forkenbeck, qui est le directeur du musée, il y a un bibliothécaire et plusieurs aides.

Le classement du matériel s'opère d'après une méthode qui permet de retrouver, dans toutes les collections, tous les articles qui ont trait aux personnages ou aux événements qui ont fait sensation.

On comprend quelle importance aura ce musée pour tous ceux qui voudront écrire l'histoire de ces dernières années.

Un collaborateur de la *Gegenwart*, qui a visité récemment ce musée, donne des renseignements très curieux sur certains spécimens recueillis par les soins de M. Forkenbeck, dans son musée.

Il va sans dire que tous les journaux allemands, sans exception, y sont représentés. Il y a des spécimens dont l'existence n'est connue que des spécialistes qu'ils intéressent, comme la *Gazette des Sages-Femmes*.

Quant à la collection des journaux étrangers, elle est loin d'être complète; mais, en revanche, le Musée a beaucoup de journaux chinois, japonais, et même il possède un journal des Esquimaux; ce dernier est intitulé *Atuagag dliutit;* il est publié par des colons danois, sur la côte occidentale du Groënland, à Gothaat, sous le 64°.

Le journal du plus grand format qui ait jamais existé est l'*Illuminated Quadruple constellation*, qui a été publié en 1859; il a le format d'un billard carré de huit pieds et demi de longueur, et autant de largeur.

Heureusement, ce journal monstre ne doit, d'après la volonté de son fondateur, paraître qu'une fois par siècle. En 1859, on en a publié vingt mille exemplaires; mais il n'en reste qu'un petit nombre.

Le journal quotidien du plus grand format est *La Nacion*, à Buenos-Ayres; il a $1^{m},65$ centimètres de hauteur et autant de largeur.

Le journal du plus petit format est *El Telegrama*, au Mexique, qui n'a que 11 centimètres de hauteur. Malgré cela,

ce journal annonce qu'il publie, chaque jour, les dépêches de tous les coins du monde.

Son épigraphe est très caractéristique : *Poca dana y mucho grana*, ce qui signifie : Beaucoup de viande et peu de sauce. Pourtant, la sauce est quelquefois ce qu'il y a de meilleur dans un article.

Parmi les curiosités du Musée, citons, en premier lieu, la gazette spirite *Celestial City* (la Céleste Cité), qui se publie à New-York.

Dans ses réclames, la rédaction de cette feuille annonce qu'elle s'est assuré, pour l'année 1893, la collaboration exclusive des écrivains suivants : le célèbre tragique anglais Shakespeare, qui habite maintenant le premier ciel, d'où il envoie sa copie; Socrate et Homère, qui enverront des aphorismes et des épopées; les politiciens Bonaparte, Grant et Lincoln, qui décriront les campagnes qu'ils ont conduites.

Enfin, la *Cité Céleste* informe ses lecteurs qu'elle est le seul journal spirite qui reçoive des télégrammes de ses correspondants spéciaux dans le monde des esprits.

Leipzig. — *Les monuments de l'imprimerie en Allemagne et en Italie.* — M. K. Burger, conservateur du Musée de la Librairie, à Leipzig, a publié récemment une livraison où il décrit soigneusement, sous le titre de *Monumenta Germaniæ et Italiæ typographica*, les diverses productions des origines de l'imprimerie en Allemagne et en Italie. Ce sera un travail analogue à celui de M. Holtrop, dans ses *Monuments typographiques des Pays-Bas*, et à celui de M. Thierry Poux, dans ses *Premiers monuments de l'Imprimerie en France au XVe siècle*.

OFFRES ET DEMANDES

Je désirerais me procurer une plaquette du baron de Batz, intitulée : *La conjuration de Batz ou la Journée de Soixante*, Paris, 1795. B. DE B.

On demande à acheter le catalogue de la galerie du baron de Massias, ancien résident de France à Calsruhe, publié à Paris en 1815, avec figures au trait, par Landon, 1 vol. in-8°. Ecrire aux initiales C. R., aux bureaux de l'*Intermédiaire*.

A vendre, les années 1874, 1878, 1879, 1881, 1882, 1885, 1886, 1887, 1888, etc., du *Correspondant*, pour 18 francs au lieu de 35 francs chacune. S'adresser au comte d'Yanville, 5, rue Richepanse, Paris.

Pourrait-on me dire s'il est possible de trouver une *Histoire de l'Aunis*, par le père Arcère, soit par achat, soit par prêt?

COLONEL R. DE SAINT-GEORGES,
87, rue de Grenelle.

Au lieu de : M. Chevrier, 45, rue Jacob, lire : 35, *rue Jacob*.

VENTES PUBLIQUES

PARIS. — *Hôtel Drouot.* — 19-21 janvier. — Estampes et dessins. (Catalogue de 498 numéros.) — Roblin, 65, rue Saint-Lazare.

— 21 janvier. — Livres modernes. (Catalogue de 191 numéros.) — Durel, 21, rue de l'Ancienne-Comédie.

— 21 janvier. — Objets d'art. — Lasquin, 12, rue Laffitte.

— 21 janvier. — Objets d'art. — Kloche.

— 23 janvier. — Tableaux anciens. (Catalogue de 94 numéros.) — Haro, 20, rue Bonaparte.

— 23-26 janvier. — Collections d'Ethnographie. — Collection Emile Eudel. — Deyrolle, 46, rue du Bac.

— 24-25 janvier. — Livres rares. — Bibliothèque de Champ-Repus. (Catalogue de 309 numéros.) — Claudin, 16, rue Dauphine.

— 30 janvier. — Objets d'art. — Oppenheimer, 16, rue Grange-Batelière.

— 6-9 février. — Livres rares. — Bibliothèque du comte de Mosbourg. (Catalogue de 367 numéros.) — Porquet, 1, quai Voltaire.

— *Galerie Petit.* — 1er-3 février. — Tableaux et Objets d'art. (Catalogue de 308 numéros.) — Féral, 54, Faubourg-Montmartre.

ÉTRANGER. — **Bruxelles.** — 20 janvier. — Tableaux anciens. — Fiévez, 9, rue du Gentilhomme.

Florence. — 18-21 janvier. — Livres. Franchi, 8, via dei Pucci.

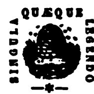
Londres. — 21 janvier. — Tableaux anciens. — Collection Job. — Christie, 8, King street.

Rome. — Janvier. — Collections de la famille Perez. — Antiquités, vases étrusques, or de fouille, statues et terres cuites anciennes, meubles, etc. — Bibliothèque du feu comte Manzoni, ministre de la République romaine. (1re partie.) — Collection Bartolomeo Borghese. — Monnaies romaines, consulaires et de l'Empire (300 pièces inédites). — San Giorgi.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 janvier 1893.*

XXVIIe Volume. — **N° 607.**

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série *IIe Année.* — N° 3

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

Le mot gnolle. — Dans une charmante poésie de M. François Coppée, parue le 1er janvier dans les *Annales politiques et littéraires*, je trouve le vers suivant :

J'avais l'œil vif, le nez rouge, des façons *gnolles*.

Je suis très ignorant, très provincial peut-être, mais j'avoue humblement que c'est la première fois que je rencontre le mot *gnolle* dans l'œuvre d'un poète, voire même d'un écrivain. Mon dictionnaire est muet également à son sujet.

Je me refuse à penser que le célèbre auteur du *Passant*, dont je suis un fervent admirateur, ait pu qualifier ainsi des *façons* d'être de l'individu sans l'intention bien marquée de préciser sa pensée, ou uniquement à cause des exigences de la rime avec le vers précédent, où il dit :

J'étais un tout petit enfant des Batignolles.

Si *gnolle* est donc un mot français, quelle est sa véritable signification ? Si c'est simplement un mot de l'argot parisien, de préférence en faveur aux Batignolles, l'emploi qu'en a fait M. Coppée, pour être très couleur locale sans doute dans son exquise poésie du jour de l'an, n'en reste pas moins pour moi une énigme, et à quoi faire remonter son étymologie faubourienne ? Si c'est l'introduction d'un mot nouveau dans notre langue, quelle idée nouvelle exprime-t-il ?

Avoir des *façons gnolles*, serait-ce avoir des façons indécises, mystérieuses, comme devaient les avoir certains génies supposés habiter la terre et que des cabalistes juifs ont appelés des gnomes ?

PROSPER DE L'ORBIZE.

—

Épices et étoffes. — Je demande aux érudits collaborateurs de l'*Intermédiaire* de nous faire connaître l'origine de deux expressions qui désignaient jadis officiellement (c'était mentionné à la fin ou en marge de certains actes) les bénéfices supplémentaires touchés par les magistrats et hommes de lois sous le nom d'*épices*, et par les *faiseurs d'affaires* sous celui de *pots-de-vin* (lesquels pots-de-vin, pour ne plus être inscrits sur le papier timbré, ne sont point passés de mode).

De nos jours encore, les imprimeurs appellent *étoffes* la somme dont ils augmentent le coût matériel de l'impression, dont ils l'*étoffent* en effet, puisque *étoffer*, en terme de couture, signifie donner de l'ampleur. Le Dictionnaire de Larousse semble faire venir ce mot du matériel de l'imprimerie qu'on nomme *étoffes*. Il me semble, cependant, que les *épices* destinées à être mangées, les *étoffes* à servir à l'habillement, les *pots-de-vin* à être vidés par ceux qui en profitent, ont trop d'analogie entre eux pour ne pas avoir une origine commune. OROEL.

—

Mauvaise prononciation de noms propres. — On a beaucoup parlé, il y a quelque temps, de la façon de prononcer le nom du directeur de la Comédie-Française, Jules Claretie.

Les uns disent : Jules Claretie.

Les autres : Jules Clare*sie*.

Le même cas se présente pour M. Desbeaux, l'un des directeurs de l'Odéon.

Les uns (et je suis du nombre) disent : Desbeaux tout simplement.

Les autres disent : De*ss*beaux, en faisant sonner l'*s* d'une façon furieuse.

On pourrait leur faire remarquer qu'on n'a jamais dit : Boileau De*ss*préaux, René De*ss*cartes, Néricault De*ss*touches, De*ss*genettes, De*ss*portes, De*ss*goffe, De*ss*-

brosses, Dessmaze, Dessfontaines, Dessbordes-Valmore (madame), Desstailleur, Dessmichels, Dessbarolles, Dessnoyers, Dessprez, enfin Dessrues.

Pourquoi prononcer : Dessbeaux, au lieu de Desbeaux ?

Je sais bien qu'on peut me répondre que l'on dit :

Desstutt de Tracy pour Destutt;
Desstourmel pour Destourmel;
Dessmadryl (le graveur du beau portrait de G. Sand) pour Desmadryl.

Pour conclure, est-ce une licence ? Fait-on bien, fait-on mal de faire sonner l'*s* ?

GERMAINE PLAIHON.

—

Influence des femmes. — L'influence des femmes sur les mœurs des sociétés primitives, comme sur l'enfance des individus, reparait aussi avec non moins de puissance chez les nations fortes et civilisées. Mais cette influence doit-elle se borner aux actes privés, à l'instruction et aux faits intérieurs de la famille ? Si la réponse à donner à cette question sort du cadre habituel des recherches des Intermédiairistes, au moment où certaines personnes pensent à donner aux femmes des fonctions électives, nous avons, il me semble, à réunir et à grouper les précédents de nature à éclairer les décisions à prendre.

Je me bornerai à rappeler le nom de la prophétesse Debbora, laquelle, d'après l'ancien Testament (les Juges, IV, 4 et suiv.), jugeait le peuple d'Israël. Sainte-Foix (*Essais sur Paris*) parle d'un sénat de Gauloises qui délibéraient de la paix, de la guerre, et prononçaient dans les querelles qui survenaient de ville à ville ! Est-ce un fait bien certain ? D'un autre côté, le P. Charlevoix, dans son journal (Lettre 18, à la suite de l'*Histoire de la Nouvelle France*), dit :

> Les femmes ont la principale autorité chez les peuples de langue huronne ; en quelques occasions elles ont un orateur, qui parle en leur nom et comme s'il était uniquement leur interprète.

ERENVAO.

—

Les résultats de la révocation de l'Edit de Nantes. — Pourrait-on établir une liste, approximative bien entendu, des protestants notables en arts, en sciences, en industrie, qui durent s'expatrier lors de la révocation de l'Edit de Nantes et dont les descendants tiennent aujourd'hui une place quelconque dans la patrie adoptée par leurs aïeux ? Les Intermédiairistes saisiront toute l'importance de cette étude, et si l'un d'eux l'a déjà faite, je lui serai reconnaissant soit de nous en donner un résumé, soit de nous dire où nous la trouverions.

ALPHONSE BÉVYLLE.

—

Les légendes sur l'invention de l'écriture. — Dans les environs de Nikko (Japon) on montre au promeneur un caractère de l'ancien japonais gravé sur un rocher placé au-dessus d'un torrent. A quelle époque remonte cette inscription ? on l'ignore.

En ce temps-là, dit la légende, personne ne savait écrire. Le premier qui chercha par quels signes il pourrait exprimer sa pensée, était assis de l'autre côté du torrent. Il travaillait sans trêve, vivant d'offrandes et priant la déesse Soleil. Un jour, sa main s'arrêta et longtemps il resta immobile, les sourcils froncés. Il était mécontent de tous ses essais; son esprit se refusait à concevoir, et ses doigts fatigués, inertes, devenaient lourds comme le plomb. Pris de colère contre son impuissance, il jeta son pinceau dans le torrent. Le bois léger lancé comme une flèche vint heurter le roc et traça (ô prodige !) le caractère tant cherché. C'est ainsi qu'aurait été inventée l'écriture... au Japon.

Il y a d'autres légendes non moins curieuses et non moins intéressantes dans différents pays sur l'invention de l'écriture. *L'Intermédiaire* ne pourrait-il pas les recueillir ?

P. M.

—

Les croisades d'enfants. — En quelle année y eut-il une croisade d'enfants ? N'y en eut-il qu'une ? Où pourrais-je trouver des renseignements sur cet épisode de notre histoire ?

CILLE.

—

Pourquoi est-il de règle de rompre le pain et non de le couper ? — Autrefois, il existait chez plusieurs peuples, et notamment chez les Hébreux, une très ancienne superstition qui réprouvait l'emploi du fer dans une foule de circonstances. Le fer passait alors pour être consacré au « mauvais principe » et à « détruire ».

Les prêtres égyptiens se seraient bien gardés d'employer un couteau pour cou-

per du pain « azyme » et même le pain ordinaire : c'eût été commettre un sacrilège.

Le peuple, en Egypte, avait aussi pour habitude, en toute circonstance, de rompre le pain.

Les Juifs, chez lesquels on trouve plus d'une institution empruntée des Egyptiens, se conforment à cette coutume lorsqu'ils célèbrent la Pâque.

Au commencement de ce repas, le chef de la maison prend un pain, le bénit, le rompt et le distribue aux convives.

A la fin du même repas, on a soin d'enlever tous les couteaux, parce que la table est considérée comme un autel dont le fer ne doit pas approcher.

Chez les Arabes à table, dit le général Daumas, on ne doit pas se servir d'un couteau.

Faut-il donc voir un souvenir de ces antiques observances dans l'usage de rompre et de ne pas couper le pain ?

E. G.

—

Les conseillers secrétaires du roi. — Quelle était la signification exacte de ce titre sous l'ancien régime?

Les titulaires avaient-ils quelque fonction à remplir ? Jouissaient-ils de prérogatives spéciales ? E. NILORAC.

—

Les clubs créés à l'étranger en l'honneur de la Révolution. — J'en connais deux, à Londres : la Société constitutionnelle et la Société des amis de la Révolution de 1788 (*sic*), qui envoyèrent des députations et des adresses à la Convention et firent cadeau de souliers aux armées pendant six semaines de suite. Grégoire les félicita en séance de cet envoi fraternel et leur fit adresser des remerciements par la Convention.

D'autres clubs analogues fonctionnèrent-ils à l'étranger? Les archives des deux clubs anglais existent-elles encore?

M. S.

—

L'histoire des bois et des forêts de la Bourgogne. — Après la mort de Charles le Téméraire et l'annexion de la Bourgogne à la couronne de France, l'organisation forestière de cette province, subit-elle des changements ? Les fonctions de grand gruyer de la Bourgogne et de l'Auxerrois furent-elles supprimées ? Quels fonctionnaires les remplacèrent alors ? Quelle fut leur résidence? Quelle fut l'étendue du territoire de leur gruerie? Dans quelle mesure l'Etat et ses fonctionnaires forestiers participèrent-ils à l'exploitation des forêts sous François Ier et sous ses successeurs ?

Le service des ports et de l'approvisionnement des bois, les inspecteurs, les gardes-port de Paris, la chambre syndicale du commerce des bois à brûler en chantier, leurs agents surveillants des flots des rivières, etc., et leurs inspecteurs, ont-ils des archives ?

L'histoire de la batellerie d'Auxerre à Paris a-t-elle été faite ? Quels étaient ses agents, ses organisateurs, sous Henri III et sous Henri IV ? M. E.

—

La rose d'or pontificale. — Sur quel document s'appuyer pour dire, avec tous les dictionnaires, que l'origine de la bénédiction solennelle de la Rose d'or par les papes remonte à Léon IX, élu en 1408 ? Serait-il possible d'avoir la liste complète des princes et princesses qui ont reçu du Saint-Siège cette fleur artificielle célèbre ? Le modèle adopté primitivement est-il resté le même, à travers les siècles ? Le *Magasin pittoresque* (1841 p. 326), et Larousse (T. 13, p. 1386) à sa suite, ont reproduit une lettre de l'empereur Maximilien Ier à sa fille, Marguerite d'Autriche, par laquelle il lui annonce, le 8 décembre 1515, l'envoi de la rose d'or, de la part du pape (Léon X), à l'archiduc Charles son fils, depuis Charles-Quint. On a aussi retrouvé la lettre adressée directement, à cette occasion, par le pape à Marguerite d'Autriche (datum Romae, apud s. Petrum, sub annulo piscatoris. Die XXX maii MDXV, pontificatus nostri anno tertio, signé : J. A. Sadoletus.) E. M.

—

Les peines et supplices militaires. — Garsault, dans ses *Faits des causes célèbres et intéressantes, augmentés de quelques causes* (Amsterdam, 1757), a consacré aux « Peines et Supplices militaires » tout un paragraphe de sa préface. On y lit (p. lxxiij).

Passer par les armes. Ce supplice à mort ne s'exécute que sur les déserteurs.

On fait mettre le régiment en bataille. Le déserteur condamné est mis à genoux à la dis-

tance de 30 ou 40 pas de sept à huit soldats, qu'on appelle ses parreins (*sic*), qui tirent tous ensemble et lui cassent la tête.

Un acteur de la Comédie-française, Banières, dit le « Toulousain », fut passé par les armes dans ces conditions.

Le chevalier de Mouhy, dans ses *Tablettes dramatiques*, rapporte à son sujet que, débutant, le 9 juin 1729, par *Mithridate*, dans la tragédie de ce nom,

il joua le rôle avec tant d'emportement qu'il fit rire la salle. A la fin de la pièce, il se présenta au parterre et lui dit qu'il le suppliait de revenir le samedi suivant, pour juger s'il avait profité de la leçon. Or il joua, ce jour-là, avec tant d'intelligence, qu'il fut fort applaudi.

Quelque temps après, ce comédien ayant été reconnu comme déserteur, fut arrêté et condamné, par un conseil de guerre à avoir la tête cassée. Beaucoup de gens s'employèrent pour lui ; rien ne put le sauver.

Nos confrères pourraient-ils nous donner quelques autres indications et renseignements sur les peines et supplices militaires usités dans l'ancienne armée ?

J. PERIN.

—

Respect pour les cigognes. — Chacun sait le respect des anciens pour les cigognes. C'est même, d'après des faits touchants d'amour paternel et d'amour filial attribués à ces animaux, que les Grecs avaient placé dans leur code la loi qu'ils appelaient *loi de la cigogne*.

Elle obligeait les enfants à nourrir et à soigner leurs parents dans leur vieillesse et tombés dans l'infortune. Ce respect *renouvelé des Grecs* s'est perpétué d'âge en âge jusqu'à nous, en Turquie aussi bien qu'en Allemagne, en Hongrie, en Pologne, et surtout en Hollande, terre promise des cigognes. Faut-il lui attribuer le même motif moral que celui de l'antiquité, ou faut-il expliquer ce respect par les services rendus aux agriculteurs par ces oiseaux qui détruisent les reptiles nuisibles ? La cigogne, qui préfère les districts marécageux, est devenue peu commune en France.

Avant 1870, la Lorraine et l'Alsace étaient les seules provinces de notre pays où les cigognes daignaient poser pied à la suite de leurs longues émigrations.

N'ayons pas trop de regret de ces animaux, si, fidèles à leur mission naturelle, ils arrivent à nous débarrasser des batraciens et ophidiens allemands qui distillent leur venin contre la France.

LECNAM.

—

Jouets. — Quels sont les travaux un peu importants qui ont été publiés sur les jouets, leur passé, leur industrie ?

LÉO CLARETIE.

—

Sur la date de la naissance de Jeanne d'Arc. — La plupart des historiens sont d'accord sur la date du 6 janvier, jour de la naissance de Jeanne d'Arc ; mais, quant à l'année, il y a divergence d'opinions.

Ainsi, MM. J. Fabre et de Lescure tiennent pour l'année 1412.

M. Villiaumé, au contraire, est pour 1411, et le *Dictionnaire Larousse* partage son opinion.

M. Duruy donne 1409 ; d'autres 1408. J'en passe et des meilleurs.

Admirateur de notre grande héroïne, je serais désireux de savoir si l'on a définitivement élucidé ce point historique. Je ne serais pas éloigné, pour ma part, de me rallier à l'année 1411, date qui me paraît une des plus vraisemblables. Quoi qu'il en soit, je saurai gré à l'aimable Intermédiairiste qui pourra me renseigner à ce sujet.

L. J.

—

Mendez-Pinto, voyageur portugais du XVIe siècle. — Je serai également obligé à la personne qui pourrait me donner quelques renseignements sur Fernand Mendez-Pinto, navigateur portugais du XVIe siècle, célèbre par ses voyages et aventures aux Indes. Il existe, sans doute, des éditions modernes de ses « Voyages », et, en ce cas, quelle est la meilleure ? J'en possède bien une, traduite par L. Candau, mais elle est fort abrégée et assez inexacte au point de vue chronologique.

L. J.

—

Louis XVI et Beaumarchais. — Dans un des cahiers manuscrits de Louis XVI trouvé dans l'armoire de fer (1), on lit ces lignes assez dépourvues de toute ambiguïté.

Le 13 (Janvier 1775) j'ai payé à M. de Sartine 12000 livres pour une partie des dépenses que Beaumarchais a entreprises par mes ordres pour arrêter un mauvais livre.

Le 1er (Avril 1775) j'ai payé à M. de Sartine pour Beaumarchais 18000 livres.

Beaumarchais émargeant aux fonds secrets ! Figaro libelliste aux pays de la

(1) *Revue rétrospective*, V, 139.

royale cassette! Voilà qui est assez imprévu.

Serait-il fait autre part mention de cette gratification de Louis XVI à Beaumarchais? PONT-CALÉ.

—

Le général Merle-Beaulieu. — Pourrait-on m'indiquer le lieu et la date du décès du général Merle-Beaulieu (Pierre-Nicolas), né à la Rochelle, paroisse de Saint-Barthélemy, le 15 mai 1738, et qui vivait encore en l'an VIII. On désirerait savoir aussi s'il existe des biographies de ce général dont la famille paraît éteinte.

M. DE R.

—

Le philosophe Arthur Schopenhauer. — Voudrait-on bien m'indiquer les biographies de Schopenhauer publiées en français? Y en a-t-il une assez complète, parlant de son séjour en France pendant son enfance pour apprendre le français? En existe-t-il d'autres moins étendues, accompagnées de portraits et pouvant trouver place dans une collection d'autographes, comme dans la *Graphologie*, par exemple? ZE.

—

Les manuscrits de l'abbé Bexon. — Scipion Bexon, frère de l'abbé, écrivait, en 1796 (1), qu'il avait entre les mains « plusieurs manuscrits précieux » de son frère, et en 1802 (2) qu'il possédait « la réciprocité de la correspondance » de Buffon à l'abbé Bexon, et de ce dernier à Buffon.

Que sont devenus ces manuscrits, et surtout les *lettres de Bexon à Buffon?*

Celles de Buffon à Bexon ont été publiées plusieurs fois (par François de Neufchâteau, puis par Flourens, puis par M. de Lanessan).

Mais qu'est devenue la correspondance de *Bexon à Buffon?* Je n'ai pu le trouver. E. B.

—

Un tableau de Jordaens à retrouver. — « Dans la maison de ville, à Furnes, bâtie en 1615, en la chambre échevinale ou d'assemblée, était un très grand tableau représentant le *Jugement dernier*, par Jordaens, en 1663. La tradition porte qu'il aurait été donné par le magistrat

(1) *Journal de la Justice*, numéro du 28 juin 1796.
(2) *Journal de Paris*, numéro du 25 août 1802.

de ce temps et qu'il aurait coûté 1,500 florins. Nous avons lieu de le croire, à cause que nous ne trouvons aucune mention dans les comptes, tant de la ville que de la châtellenie, que nous avons visités tant avant qu'après cette époque. « Ce beau tableau, d'entre 20 à 25 pieds de hauteur sur 15 à 18 de large, a été enlevé en septembre 1795 pour être placé au Louvre. Il y a été exposé pendant un certain temps, mais l'Italie ayant fourni au Musée français de plus belles pièces, *à présent en* 1799, il ne s'y trouve plus.

Ce tableau du *Dernier jugement* était en un cadre où étaient sculptées les armoiries du magistrat et du buffet. »

Les lignes qui précèdent sont extraites d'un manuscrit se trouvant entre les mains de M. R. de Spot, à Furnes.

Ne pourrais-je être renseigné, par un collaborateur, sur l'endroit où se trouve actuellement le tableau de Jordaens? Il y a intérêt à retrouver le tableau et les armoiries sculptées des membres du magistrat de Furnes. R. DE G.

—

Un sermon sur la danse. — Dans quel livre de sermons trouve-t-on cette dissertation :

La danse est la procession du diable, et le fard et les bijoux aiguisent son épée, et le cercle que forme la danse, la pierre meulière du diable, sur laquelle il aiguise son épée, et enfin, un ballet c'est la pompe et la messe du diable, et qui que ce soit qui y entre, se mêle dans la pompe et la messe; car la femme qui chante est l'abesse du diable, et ceux qui répondent sont les clercs, et ceux qui y assistent sont les paroissiens, et les cymbales et les flûtes sont les cloches, les musiciens qui jouent sont les ministres du diable.

PAUL.

—

Un tableau sur Jeanne d'Arc. — M. Wallon a fait reproduire dans sa *Jeanne d'Arc*, fig. 117, un tableau de M. Patrois.

Jeanne d'Arc après la journée de Compiègne; le duc de Bourgogne accompagné de seigneurs..., etc.

Quels sont les noms de ces seigneurs? Le peintre les a-t-il désignés?

H. B.

—

Sur une brochure très mystérieuse. — Un ami vient de me communiquer une plaquette grand in-8 de 88 pages, intitulée : *Une société secrète d'ecclésiastiques aux XVIIe et XVIIIe siècles. L'Aa cléri-*

cale, son histoire, ses statuts, ses mystères (Epigraphe : *Secretum prodere noli.*) *A Mystériopolis, chez Jean de l'Arcane, libraire de la Société, Rue des Trois-Cavernes, au Sigalion, dans l'arrière-boutique*, MDCCCXCIII. *Avec permission*). L'opuscule est d'un homme d'esprit (le titre seul l'indique assez). C'est aussi l'œuvre d'un homme d'érudition, et de la première à la dernière ligne le recueil est des plus curieux. Il n'y a qu'un petit malheur : le tirage n'est que de 100 exemplaires dont aucun ne sera vendu. Pendez-vous, MM. les bibliophiles ! Pourrait-on savoir quel est l'auteur qui se cache si bien ? Ce sera difficile, mais à *vaillants chercheurs rien d'impossible.* UN CAMPAGNARD.

RÉPONSES

Je ne suis sorti de la légalité que pour rentrer dans le droit (XXV, 337). — C'est à bon droit que l'on a contesté à Napoléon III la paternité de cette phrase célèbre.

L'histoire de cette formule est curieuse. Au lendemain du coup d'Etat, un modeste desservant d'une paroisse des environs de Nancy se trouvait dans les bureaux de l'évêché, fort troublé à ce moment des actes du présent et des incertitudes de l'avenir. Le curé, homme d'esprit et qui n'en était pas à son premier mot, dit au vicaire général effaré, qu'après tout Napoléon n'avait fait dans son coup d'Etat « que sortir de la légalité pour rentrer dans le droit ! » Stupeur du vicaire général qui, sans plus se soucier de l'homme aux mots heureux, grimpa, aussi agilement que lui permettait son obésité, l'escalier d'honneur et, en coup de vent, se précipita dans le cabinet de l'évêque agité et se promenant inquiet, en train de forger une lettre difficile au Président usurpateur.

— Voici ce que je viens d'entendre, dit le vicaire général essoufflé ; qu'en pensez-vous ? Ne trouvez-vous pas que cette phrase fera admirablement dans votre lettre de félicitation ?

— Parfait, dit l'évêque, soulagé.

La formule est expédiée au Président qui, dans son cabinet, rêveur et impatient de ne rien trouver, cherchait un mot, une phrase, une formule qui donnât un semblant juridique à son coup d'Etat. Il lit : Ευρεχα, dit-il charmé.

Affabulatio.

Le Président encadra la fameuse formule dans quelques phrases creuses.

L'évêque de Nancy, inventeur, aux yeux du prince, de la formule, devint premier aumônier de l'empereur.

Le vicaire général, porteur de la bonne nouvelle, pour qu'il ne réclamât rien, fut nommé évêque de Rhodez.

Le curé spirituel mourut Gros Jean comme devant.

Sic vos non vobis. I. DE VERT.

—

Madame de Sainte-Amaranthe (XXVI, 527). — Malgré les monographies spéciales, l'origine des dames Sainte-Amaranthe, célèbres par leur supplice, qu'elles subirent revêtues de chemises rouges, est demeurée généralement ignorée. Ces malheureuses victimes ont été représentées à tort comme des aventurières, sans famille et à bout de ressources. Elles étaient issues de familles nobles ; le nom de Sainte-Amaranthe avait été légèrement défiguré, peut-être volontairement. Voici exactement leur état civil :

Madame dite de Sainte-Amaranthe, Jeanne-Françoise-Louise Desmier d'Archiac de Saint-Simon, est née à Saintes en 1752 ; elle était fille de Louis-Etienne Desmier, comte d'Archiac de Saint-Simon, maréchal des camps et commandant à Besançon pendant longtemps, et de Marie d'Anthès, sa femme.

Elle fut mariée à Besançon, vers 1772, avec François-Louis-Barthélemy Davasse de Saint-Amarand, capitaine de cavalerie au régiment de Royal Navarre, né à Paris le 29 août 1743, fils de Jean-Hyacinthe Davasse de Saint-Amarand, receveur général des finances de la Généralité d'Orléans, puis fermier général, mort à Paris le 20 mai 1770, et de Marie-Louise-Charlotte Lallemant de Levignan. Il a été déclaré que de Saint-Amarand avait été tué à Versailles, le 6 octobre 1789.

Ils avaient eu de leur mariage :

1° Charlotte-Rose-Emilie de Saint-Amarand, née en 1775, mariée au mois de novembre 1792, avec Charles-Marie-Antoine de Sartine, ancien maître des requêtes, né à Paris, le 27 octobre 1760, fils de de Sartine, ancien lieutenant général de police et ancien ministre de la marine ;

2° Louis Davasse de Saint-Amarand, né à Paris, le 26 juillet 1777.

Depuis la mort du père, la famille de

Saint-Amarand se retira à Cerny-sur-l'Essonne, à deux heures d'Etampes, et, au mois de juillet 1793, elle alla habiter Sucy, près de Brunoy. C'est là que furent arrêtés, le 12 germinal an II, madame de Saint-Amarand et son fils, de Sartine et sa femme. Ils furent condamnés à mort et guillotinés ensemble, revêtus de chemises rouges, le 29 prairial an II. Madame de Sainte-Amaranthe avait séjourné souvent à Paris, rue Vivienne, n° 7, puis n° 15. Elle était propriétaire d'une maison située rue Montholon, nos 301 et 303. Elle était sans doute aussi propriétaire de domaines à Cerny-sur-l'Essonne et à Sucy, où elle avait habité.

ALF. BEGIS.

— Le château où fut arrêtée, en 1794, madame de Sainte-Amaranthe, est celui de Cercy, lieu d'un hameau indiqué comme situé dans le département de Seine-et-Oise.

Le récit de la vie de madame de Sainte-Amaranthe, défiguré par des rumeurs mensongères, a été successivement reproduit sans aucun contrôle.

Il a été publié à Paris, en 1869, un ouvrage in-8, tiré à un très petit nombre d'exemplaires, non mis dans le commerce, et intitulé : *La Famille Sainte-Amaranthe*, par madame A. R..., que mon collègue pourrait consulter en le demandant à un libraire que je lui indiquerai s'il le désire.

Le beau de Tilly, page de Marie-Antoinette, qui a reproduit dans ses Mémoires un tableau assez fidèle de la société dissipée de ce temps-là, dit (*Mémoires*, 1828, 3e vol., chapitre XXV) que mademoiselle Jeanne-Françoise-Louise de Damier de Saint-Simon d'Arpajon, née à Saintes, était fille de qualité, et qu'elle avait épousé, à Besançon, le sieur de Sainte-Amaranthe, capitaine de cavalerie.

Ce dernier, ajoute de Tilly, était fils d'un receveur général des finances et fort riche, ce qui ne lui aurait pas suffi, peut-être, pour obtenir la main de mademoiselle de Saint-Simon, si elle n'avait pas fait, de très bonne heure, certaines fredaines, dont madame sa mère lui avait donné l'exemple dans la ville de Besançon, où elles vivaient.

M. de Sainte-Amaranthe, ruiné par ses prodigalités, mourut cocher de fiacre, à Madrid.

A. DIEUAIDE.

—

Renan et Sainte-Beuve (XXVI, 529). — La réponse à cette question se trouve déjà dans les deux articles des *Nouveaux Lundis*, l'un de 1862, d'avant la *Vie de Jésus*, l'autre de 1863, sur ce livre même qui bombarda Renan à la célébrité. Sainte-Beuve y donne d'avance la note qui est restée définitive sur le grand exégète. Il fallait, pour cela, le bien connaître. Dès 1862, Renan rompait quelquefois le pain de l'amitié chez Sainte-Beuve. Ces deux nobles esprits vivaient d'accord, aussi amis et aussi unis que peuvent l'être deux intelligences à cette hauteur, où il est rare qu'on soit parfaitement frères. Il y avait les divergences indiquées par Sainte-Beuve lui-même dans son premier article, où il a exprimé cette idée ; « Renan ennoblit tout ce qu'il touche. » Seulement, au terme des questions insolubles, l'un se réfugiait dans le mysticisme, l'autre dans le scepticisme philosophique.

On n'a pas oublié la défense inopinée que Sainte-Beuve prit au Sénat de Renan, dans la séance du 29 mars 1867, contre les attaques de M. de Ségur d'Aguesseau, reprochant à M. Rouland d'avoir nommé, quand il était ministre de l'instruction publique, Renan professeur au Collège de France.

Sainte-Beuve releva vivement l'injure, et s'attira une affaire avec un autre sénateur, M. Lacaze.

Dans sa réponse, aussi vive que l'attaque avait été imprévue, il appelait Renan « un homme de conviction et de talent, dont j'ai l'honneur d'être l'ami », dit-il.

Après cela, rappeler que Renan faisait partie du fameux dîner Magny, comme Sainte-Beuve, et qu'il fut l'un des sept convives qui prirent part, le 10 avril 1868, chez l'illustre critique des *Lundis*, à un dîner qui n'avait nullement le caractère d'une manifestation, c'est tomber dans d'éternelles redites.

L'acte de contrition de Renan, dans ses *Souvenirs de jeunesse*, à l'égard de Sainte-Beuve, ne détruit rien d'antérieur. Il faut se bien pénétrer de *l'ironie à la Renan* pour le comprendre. Ce livre donne bien d'autres exemples de *liberté* (dans le sens philosophique du mot). Celui-là est une preuve de plus du *détachement* dont ce maître clerc, devenu laïque, faisait profession, de son propre aveu, dans sa carrière de philosophe.

J. T.

—

Aristophane sur le Théâtre Français (XXVI, 531). — François-Benoît Hoffman, né à Nancy le 11 juillet 1760, mort à Paris le 25 avril 1828, non seulement se montra, dans le *Journal des Débats*, un critique de talent, mais composa un grand nombre d'œuvres dramatiques dont plusieurs eurent beaucoup de succès. Parmi ses pièces on trouve un vaudeville : *Lisistrata*, qu'il avait tiré d'Aristophane. Mais les représentations de *Lisistrata* furent suspendues par ordre, et Hoffman eut à se défendre contre les accusations d'immoralité et d'indécence que lui adressèrent les journaux. Il le fit spirituellement dans une préface qu'on peut lire dans ses œuvres, publiées à Paris par Lefebvre en 1828-1829.

POGGIARIDO.

—

Maîtres à déterminer : Paulo Scheppers, Pablo de Cespedes (XXVI, 531). — La signature est-elle lisible? N'y a-t-il pas confusion? L'auteur est probablement Pablo Cespedes, qui mourut en 1608.

Sa manière de peindre approche beaucoup de celle du Corrège, exactitude de dessin, même force d'expression, même coloris.

Je n'ai trouvé dans aucun dictionnaire le nom de Scheppers.

Cespedes naquit vers 1538.

BASTIN-LEFEBVRE.

—

Armoiries à déterminer (XXVI, 533). — M. Félix de Rosnay me fait trop d'honneur en sollicitant ma réponse : elle ne sera pas satisfaisante. J'ai consulté le *Dictionnaire héraldique* de Grandmaison : il est muet. Il y avait bien dans le Bergeracois une famille Merle de la Ramade qui portait : *d'azur, à la bande d'or chargée de deux merlettes de sable;* mais elle ne chargeait pas d'une bordure et était de modeste bourgeoisie.

Sachant combien on se permettait jadis de variantes dans le port des armes de sa maison, je me demande si l'écu signalé ne serait pas une brisure des *Nourrigier* (Angoumois). Que M. de Rosnay consulte alors l'*Intermédiaire* (XXIII, 553, et XXIV, 55). DE LA COUSSIÈRE.

— Très aimablement prié par notre confrère Félix de Rosnay de mettre un nom au blason qu'il décrit, j'ai fait des recherches qui me permettent d'affirmer que les armoiries en question n'appartiennent ni à une famille bretonne, ni à une famille angevine.

Je ne possède malheureusement pas pour moi le *Dictionnaire héraldique* de Grandmaison, qui doit très probablement donner une solution à ce problème.

Le comte Th. de Renesse publie en ce moment à Bruxelles (Société belge de librairie, 16, rue Treurenberg) un *Dictionnaire des figures héraldiques* qui permettra de retrouver le nom de chacune des familles dont les armoiries sont citées dans l'*Armorial général* de Rietstap. Le premier fascicule seul paru contient précisément la figure : *merlette*. N'ayant pas trouvé le blason décrit par M. de Rosnay, j'en conclus que la famille qui le portait ne figure pas dans ce vaste nobiliaire.

Les armoiries les plus approchantes sont celles des *Bacher* (Touraine) : de sinople à la bande d'or, accompagnée de deux merlettes du même. BRONDINEUF.

— Je pense que les armoiries dont M. Félix de Rosnay cherche l'identification sont celles des Guiran, seigneurs de Dampierre, de Petiteville, qui portent :

D'azur à une bande d'or, accompagnée de deux *colombes* d'argent becquées et membrées de gueules, à la bordure engrêlée de même.

(Voyez Dubuisson, *Armorial des principales maisons et familles du Royaume*, 1757, tome I, p. 178.)

Le cachet étant peu distinct, M. de Rosnay a pu prendre des colombes pour des merlettes. P. V. G.

—

Ban (XXVI, 561). — *Bannir* vient du francique *bannjan*, proclamer. Au sens primitif se rattache le substantif verbal *ban*. Je trouve ces explications dans le *Dictionnaire général de la langue française* (en cours de publication), par MM. Ad. Hatzfeld, A. Darmesteter et A. Thomas, recueil qui complète à beaucoup d'égards, et surtout quant à l'étymologie, le *Dictionnaire* de Littré.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Le coq gaulois (XXVI, 564). — Dès 1792 on trouve le *coq gaulois* pris comme emblème. Voir les médailles de l'époque, les assignats de 25 sols, etc. OROEL.

— Le tome XVI, année 1848, page 304, du *Magasin Pittoresque*, donne une intéressante notice sur le « coq gaulois », qui est à lire en entier pour connaître l'histoire de ce symbole. Notre collaborateur Gers y trouvera une réponse très nette à sa question et sera convaincu que sans remonter à une chimérique antiquité, dès le commencement du XVIe siècle le nom et l'image du coq furent usités comme *armes parlantes* de la France. LECNAM.

— Depuis l'origine des armoiries, le symbolisme a fait grand usage des rébus et calembours, et il est probable que l'attribution du coq à la Gaule remonte haut. Il me semble que, pendant la guerre de Cent-Ans, on a souvent mis en opposition le coq et le léopard. Lorsque Philippe de Valois assiégeait Cassel, les Flamands, qui l'appelaient le *roi trouvé*, avaient (ai-je lu) fait peindre et exposer aux yeux des Français une figure allégorique, où l'on voyait un coq, avec deux vers, dont voici le sens sinon l'orthographe exacte :

Quand ce coq chanté aura,
Le roi trouvé ci entrera.

Il me souvient, sans que j'aie le temps de faire des recherches à cet égard, que les emblèmes et médailles des règnes de Louis XIV et de Louis XV ont assez fréquemment représenté le même gallinacé pour rappeler la France. Aux célèbres grilles de la place Stanislas, à Nancy, les réverbères sont soutenus par des coqs, car toute la décoration de la « Place Royale », comme on la nommait primitivement, était à la gloire de Louis XV, gendre du roi Stanislas.

LÉON GERMAIN.

—

Les frères Daudet descendent-ils d'Adrienne Lecouvreur? (XXVI, 564.) — La réponse à cette question se trouve dans le livre publié par Ernest Daudet sous le titre de : *Mon frère et moi* (Plon, 1882) auquel je renvoie. Les récits et renseignements de toute nature énoncés par l'un des frères se réfèrent à trois générations dont le souvenir n'existe que dans le Languedoc. S'il eût existé une relation, un lien quelconque entre les ascendants des deux frères avec mademoiselle Lecouvreur, Ernest en aurait certainement parlé. Un autre biographe nîmois, Michel Nirosas, auteur de l'*Histoire littéraire de Nîmes et des localités voisines* dans le département du Gard, cite un Daudet, de Nîmes, égaré dans le nord de la France, qui était, au commencement du XVIIIe siècle, ingénieur et géographe du roi : on connait de lui de très beaux *plans de la cathédrale de Reims et du palais de l'archevêque*, *le Nouveau guide des chemins du royaume de France*. Paris 1724 (Ganeau), et une *introduction à la géographie pratique*, Paris, 1740; mais rien n'établit qu'il se rattache aux Daudet du Languedoc.

Vincent Daudet, père d'Ernest et d'Alphonse, était originaire d'un village des Cévennes, Concoules, proche de Villefort (Lozère). Son père, Claude Daudet, simple paysan, avait quitté la Lozère pour venir à Nîmes exercer la profession de taffetassier. Vincent Daudet élargit cette profession et devint fabricant et marchand d'étoffes de soie à Nîmes, puis à Lyon, où son commerce ne prospéra pas. Ses deux fils nés à Nîmes, Ernest en 1838, Alphonse en 1840, se sont créé dans les lettres, avec les difficultés ordinaires chez les débutants, la haute position que l'on sait. Mais on peut déclarer qu'avant leur établissement à Paris, la nombreuse famille des Daudet à laquelle ils appartiennent était restée concentrée dans le Languedoc (Lozère, Ardèche, Gard); trois branches de cette famille sont encore domiciliées à Nîmes.

(Nîmes.) Ch. L.

— Louis Daudet, le mari de la seconde fille d'Adrienne Lecouvreur, est très probablement un membre de la famille illustrée de nos jours par Alphonse et Ernest Daudet. Les raisons de cette parenté se trouvent déduites dans un article publié par M. Eugène Asse dans la *Revue rétrospective* de 1892, sous le titre de *Les filles d'Adrienne Lecouvreur*.

Il se pourrait que Louis Daudet ait été parent d'un certain « chevalier Daudet, de Nismes, ingénieur géographe de Leurs Majestés », qui, vers cette époque même, publiait deux mémoriaux de cour, *Journal historique du voyage de S. A. S. Mademoiselle de Clermont de Paris à Strasbourg, du mariage du Roy*, etc., Châlons, Bouchard, 1725, et *Journal du premier Voyage du Roy Louis XV dans la ville de Compiègne*, Paris, Mesnier, 1725. Entre un ingénieur géographe et un architecte, comme était Jacob Daudet, le père de Louis Daudet, il y a bien quelque analogie, et les deux personnages pourraient avoir été frères ou cousins. Quoi qu'il en soit de ces conjectures, voici ce qu'on lit dans le livre d'Ernest Daudet, *Mon frère et moi* : « Le nom

« de Daudet est assez répandu dans le Languedoc... Au dix-huitième siècle, un graveur, « un critique d'art, un ingénieur, deux théo- « logiens protestants le firent connaître. Un « chevalier Daudet écrivit et fit imprimer la « relation d'un voyage de Louis XV à Strasbourg. Ces Daudé ou Daudet, tous origi- « naires des Cévennes, ont-ils eu un berceau « commun ? On peut le supposer. »

Ce qu'il y a de certain, continue M. Asse, c'est qu'un oncle du célèbre romancier alla, lors de la Révolution, chercher fortune en Russie. N'aurait-il pas été poussé de ce côté par quelque souvenir de mademoiselle Daudet et de madame de Strogonof?

Mademoiselle Daudet, petite-fille d'Adrienne Lecouvreur, avait en effet vécu auprès de madame de Strogonof, « la personne la plus riche de la Russie », nous apprend une lettre de Voltaire, en date du 2 décembre 1771. G.

—

Lucrèce Borgia (XXVI, 564). — La biographie complète, détaillée et très impartiale de Lucrèce Borgia a été écrite par un érudit allemand, Gregorovius, en deux volumes.

Lucrèce Borgia, d'après les documents originaux et les correspondances contemporaines, par Ferdinand Gregorovius. Traduction de l'allemand sur la troisième édition, corrigée et augmentée par Paul Regnaud. Paris, Sandoz et Fischbacher, éditeurs, 1876. Il est difficile, après avoir lu ces deux volumes, de ne pas considérer comme des fables toutes les légendes qui ont cours sur cette victime de la réputation des Borgia; c'est au contraire une observation psychologique très fine, très juste, et je m'y tiens.

H. C.

—

Le pavillon de madame de Pompadour à Bellevue (XXVI, 565). — Il n'existe plus. Après l'émigration de mesdames de France, il devint propriété nationale, et fut démoli. Il n'en subsiste aujourd'hui que deux petites annexes : l'une est aujourd'hui l'auberge de la *Tête noire ;* l'autre, l'habitation de M. Perrot de Chezelles.

Le château de Bellevue était situé là où se trouve la terrasse actuelle, dans l'axe de l'avenue Mélanie.

Sur Bellevue du temps de la marquise, voir le livre des Goncourt, le Cabinet des estampes, et le plan en relief qui se trouve au département des cartes de la Bibliothèque Nationale.

Celui qui écrit ces lignes a remis, à la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France, une monographie détaillée du château de Bellevue, qui sera bientôt publiée.

Une visite à Bellevue en apprendra plus qu'une longue description.

Ne pas confondre le Brimborion de la marquise — aujourd'hui démoli, — avec le Brimborion qui est à côté, sur la butte Châtillon, au territoire de Sèvres.

VICOMTE DE GROUCHY.

— Voici les renseignements qui nous sont communiqués par notre confrère le *Réveil de Seine-et-Oise*, qui a publié cette réponse à notre question :

Le château de Bellevue, construit en 1750, était placé sur la place Guillaume, à Bellevue, en face l'avenue Mélanie. Il se trouvait placé au-dessus de l'arcade de la terrasse actuelle. Trois gravures, faites par Rigaud, dont les planches, conservées au Louvre (bureau de la Chalcographie), et vendues au public, montrent très exactement la disposition du château. qui fut vendu au vieux Testu, suivant procès-verbal dressé par les administrateurs du district de Versailles, du 25 prairial an V.

Le château fut alors démoli. Il reste cependant l'ancienne glacière, qui dépend, aujourd'hui, de la propriété de la Société des terrains de Bellevue, et se trouve en face de la nouvelle gare du funiculaire de Bellevue.

Ce *Taudis*, appelé aussi *Babiole* ou *Brimborion*, avait été acquis par madame de Pompadour et réuni à Bellevue. Il fut, plus tard, la propriété du chanteur Tamburini, puis, en 1865, du caïd Samama, ministre tunisien, qui vint habiter là, avec son sérail composé de huit femmes, gardées par deux nègres du Soudan, que tous les anciens habitants du Bas-Medon ont vus bien souvent.

—

Un trait de la vie de Gaspard Monge (XXVI, 565). — Lorsque Bonaparte prit secrètement le parti de quitter l'Egypte et de rentrer en France, il concerta ce voyage de retour, qui offrait de grands dangers, à cause des croiseurs ennemis, avec le Commandant de la marine en Egypte.

C'était l'intrépide contre-amiral Gantheaume (Honoré) qui, le 23 août 1799, mit son pavillon sur la frégate de 44 canons *la Muiron*, capitaine Larue.

Le chef de division, Dumanoir Lepelley, commandant des armes à Alexandrie, prit le commandement de la frégate de 44 canons *la Carrère*, arrivée depuis la bataille d'Aboukir.

Ces deux frégates, et les avisos de 4 canons *l'Indépendant* et *la Revanche*, appareillèrent, ce même jour, d'Alexandrie, par un beau temps et une jolie brise du nord. Le général Bonaparte

était à bord de la *Muiron*. Sa suite se composait de quatre cents grenadiers, de Berthier, Lannes, Murat, Andréossy, Marmont, Bourienne, Berthollet et Monge, tous embarqués comme passagers.

Le désir d'éviter tout bâtiment ennemi engagea Bonaparte à ne pas naviguer dans les eaux fréquentées. D'accord avec Gantheaume, il voulut longer autant que possible la côte d'Afrique. Si les Anglais se présentaient, il avait l'intention de se jeter à la côte, et de gagner, par terre, avec ses grenadiers, Oran, Tunis, ou un autre port, afin d'y trouver le moyen de se rembarquer.

Souvent contrariée par les vents d'ouest, la division vint mouiller, le 30 septembre, à Ajaccio, qu'elle quitta, le 6 du mois suivant, pendant la nuit. Craignant que le bruit de son retour n'eût attiré la flotte anglaise sur les côtes de France, Bonaparte prit toutes les précautions qu'il crut propres à le faire échapper à sa poursuite; une grande chaloupe fut achetée en Corse et mise à la remorque de la *Muiron*. Il devait, en cas d'attaque par un ennemi supérieur, se jeter dans cette embarcation avec douze rameurs vigoureux et habiles, et essayer de gagner la plage: cette précaution faillit ne point être sans utilité. Le 7 au soir, quatre voiles furent aperçues dans le nord-ouest, et des coups de canon furent entendus toute la nuit dans cette direction. Le 9, à 8 h. 30 minutes du matin, la division mouilla à Fréjus.

Dans son article consacré à Gaspard Monge, l'académicien de Pongerville s'est écarté, on le voit, de la vérité historique sur plusieurs points. Bonaparte ne semble pas avoir jamais eu l'idée de se faire le précurseur de l'enseigne de vaisseau Bisson. Il avait trop de confiance en son étoile pour avoir la pensée, en 1799, de se faire sauter.

D'ailleurs, il était sur un bâtiment de guerre, entouré de marins ayant fait leurs preuves; s'il avait pris la résolution de disparaître avec eux après un abordage funeste, il ne pouvait charger Monge, simple passager civil, de se rendre à la sainte-barbe et de se tenir à la soute aux poudres, mèche à la main.

Le général Bonaparte ne se serait jamais permis une infraction si grave à la discipline militaire et maritime. Je repousse donc absolument l'*historiette* (notre collaborateur A. M. a trouvé le mot juste) racontée par M. de Pongerville. E. M.

—

Le pétrole était-il connu des anciens? (XXVI, 566.) — Dans les temps des *Sichenes*, peuplades aborigènes, il y avait, à douze milles de Modène, vers l'Apennin, une petite ville appelée *Sichena*, arrosée par la *Sicula*, le *Secchio* d'aujourd'hui. *Sichena* s'appelle maintenant *Sassolo*, de *Saxoleum* (lat.) id est *petroleum*. Tout près de cette bourgade existe une montagne volcanique, du nom de *Montegibbio* (rappelant le nom du *Mongibello* de Sicile), du flanc duquel sortent des sources d'*olio di sasso*, qui furent un des articles de commerce, à Modène, jusqu'au XVIe siècle. *François Ariosti*, de la famille du célèbre *Ludovic*, a écrit, vers 1460, une brochure sur ce *petroleum* de Montegibbio, publiée, en 1698, à Modène, par A. Capponi.

Francisci Ariosti de oleo Montis-Zibinii, seu petroleo Agri Mutinensis libellus, e mss : membranis editus ab Oligero Jacobaeo, Haffniæ literis Reg. Mai. et Univ. Typograph. Jo. Philip. Bockenorf, 1690, *nunc autem ad fidem lod. mss. : ex Bibliotheca Essensi recognitus* et *recensus, adjecta, ejusdem argumenti, Epistola Bernardini Ramazzini, profess. Mutinen.*

(Modène.) GRASVLPHVS.

— Cotgrave, dans son excellent *Dictionarie of the french and english tongues*, *London*, 1611, s'exprime ainsi :

Petrol : in *Petrole* et *Petrolle :* f as *Naphte*.

Et au mot *naphte*, il dit : *A soft and sulphurous earth, or mould, which is easily inflamed by any fire thats neere it, and once fired will not be quenched, especially not by water*.

Il est à remarquer que Cotgrave, en 1611, donne la langue employée à la fin du XVIe siècle. EDMOND BONNAFFÉ.

—

Deux géographes (XXVI, 568). — Tout ce que l'on sait de Mercator se trouve dans :

1° *Gérard Mercator, sa vie et ses œuvres*, par le Dr van Raemdonck, Saint-Nicolas, 1869;

2° *Gerhard Kremer genannt Mercator, der deutsche Geograph*, von Dr Breusing. Duisburg, 1878.

HOCHSTENBAD.
Bourgmestre de Juliers.

— La *Biographie universelle, ancienne et moderne*, ou *Dictionnaire de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, etc.* (Bruxelles, 1843-1847, Tome XII°, page 30), donne une biographie assez complète de ce célèbre géographe.

On y lit entre autres choses :

Il se retira, vers 1559, à Duisbourg, et reçut le titre de cosmographe du duc de Juliers.

FÉRRÉOL.

— C'est en 1552 que Gérard Mercator se rendit à Duisbourg, où le duc Guillaume IV de Juliers voulait organiser une Université. Le projet du duc ne se réalisa pas, du moins du vivant de Mercator ; mais celui-ci fut attaché à la Cour de Guillaume avec le titre de *Cosmographe* et une pension.

Voir sur Mercator, l'ouvrage du Dr van Raemdonck : *Gérard Mercator, sa vie et ses œuvres* (Saint-Nicolas, 1869, in-8), complété par diverses notices du même auteur. PAUL BERGMANS.

— Les comptes de la Recette Générale des Finances des Pays-Bas, déposés aux Archives du Nord, font souvent mention de sommes payées à Chrétien (et non Martin) Sgrooten, Sgroot, Sgrotz, etc., géographe des armées de Philippe II, de 1559 à 1604. On les trouvera consignées dans les tomes V et VI de l'Inventaire des Archives du Nord, aux art. B. 2539, 2555, 2579, 2758, 2764, 2782, 2800.

En 1759, le gouverneur intérimaire des Pays-Bas, comte de Fuentès, chargea le comte d'Aremberg d'aller conférer à Anvers avec le célèbre géographe Ortelius au sujet de l'atlas dressé par le célèbre géographe Chrétien Sgrooten, « couvert de velours noir et intitulé : Orbis terrestris tam geographica quam chorographica descriptio, unacum veteri et recenti locorum omnium nomenclatura ; estant ledict livre divisé en deux parties, dont la première contient 28 et l'autre 10 cartes ou descriptions par ordre alphabéticq. » Cet atlas ne paraît pas avoir été publié. En revanche, il reste de Chrétien Sgrooten des cartes très exactes, au point de vue militaire, des provinces des Pays-Bas, entre autres de la Gueldre et du Comté de Zutphen. J. F.

—

Depuis quand les Académies sont-elles interdites aux femmes ? (XXVI, 568.) — J'ignore si cette interdiction existe en droit ou en fait, mais elle est en tous cas postérieure à la réception de madame Deshoulières à l'Académie d'Arles, au XVIII° siècle, puisque ce fut pour elle, dit le Dictionnaire de Trévoux, que fut créé le féminin du mot académicien.

Voir le Mag. pittor. 1879, page 255.

SUS.

— Madame Mathilde Serrao, l'auteur de *Fantasia*, dont la traduction française a paru l'année dernière dans *l'Indépendance Belge*, vient d'être nommée membre de l'Académie de Porteniana, à Naples. Ajoutons que le fait n'est pas nouveau en Italie. Madame Leonora Pimentel et madame Laura Oliva Mancini font déjà partie depuis longtemps de l'Académie à laquelle vient d'être admise madame Serrao. Notons aussi que la princesse Lovatelli siège parmi les membres de l'Académie des Lincei à Rome, laquelle représente tout ce qu'il y a de plus collet-monté en Italie dans le genre académique. La princesse Lovatelli s'occupe exclusivement d'archéologie.

I. B.

—

Les amazones (XXVI, 569). — Grâce aux *Farfalloni degli antichi historici*, curieux livre de Lancelloti dont une traduction faite par l'abbé Oliva a paru à Paris en 1770, je vais d'abord faire de l'érudition de seconde main. Justin raconte que deux jeunes hommes, Ulinus et Scolopitte, de race royale, chassés de la Scythie par une faction, s'établirent près de la Cappadoce et se rendirent maîtres de contrées qu'ils dévastèrent. Leurs voisins finirent par les vaincre et les tuer. Les femmes de ces deux Scythes et de leurs partisans prirent les armes pour venger la mort de leurs maris et formèrent une sorte de république d'où elles bannirent les hommes. Sans leur concours cependant, leur race eût bientôt disparu ; à certaines époques de l'année, elles se décidèrent à fréquenter les peuples voisins, tuèrent leurs enfants mâles, élevèrent les filles, leur apprirent à manier les armes et leur brûlèrent la mamelle droite pour qu'elles pussent mieux tirer de l'arc ; de là le nom d'amazones. Elles conquirent de vastes pays et eurent plusieurs reines. Voilà l'abrégé de ce que raconte Lancelloti qui, du reste, n'a rapporté le récit de Justin que pour en attaquer la vérité.

Nous retrouvons des amazones dans l'*Historia Bohemica* de Dubravius (Francfort, 1687). On y raconte, et longuement (livre II, p. 66 et suivantes), l'histoire de Vlasta qui ourdit une grande conspiration contre les hommes, les fit massacrer, fonda un gouvernement, finit par être battue par les habitants de la Bohême et par être tuée : « Occisa Vlasta caedes inde non pugna fuit; ita a praepostero Amazonum erubescendoque imperio, Bohemi post septimum tandem annum se vendicarunt. » (Hist. Bohemica, p. 73.) On a cru bien longtemps au pays des amazones. En 1403, le roi de Castille, Enrique II, envoya des ambassadeurs à Tamerlan. L'un deux, Ruy Gomez de Clavijo, écrivit la relation de son long voyage. Elle a été publiée par Argote de Molina sous ce titre : *Historia del gran Tamorlano e itinerario y enarracion del viaje y relacion de la ambarrada que Ruy Gomez de Clavijo la hiro* (Séville, 1582). La biographie Michaud et la biographie Didot ont fait l'éloge de la véracité de Clavijo qui pourtant, au dire de Mariana, racontait des choses bien merveilleuses pour être vraies. Clavijo, dans sa visite à Tamerlan, n'a pas pu aller au pays des amazones, mais se croit bien renseigné sur ce qui s'y passait. Dans ce pays il n'y a que des femmes, et pour qu'il ne se dépeuple pas, tous les ans, à un moment de l'année, au printemps sans doute, elles se rendent dans une contrée voisine où elles trouvent des époux éphémères. Revenues chez elles, elles élèvent les filles dont elles accouchent et envoient les garçons à la recherche de leurs pères. Les amazones sont chrétiennes, mais pratiquent la religion grecque (*Historia del gran Tamorlano*, p. 59). Je crois inutile de rapporter le passage si connu où Quinte-Curce raconte la visite de Thalestris, la reine des amazones, à Alexandre le Grand (Livre VI, chap. 5), visite niée par bien des historiens, mais je demanderai la permission, à propos de cette reine, de faire une petite pointe dans l'ancienne littérature espagnole. On sait qu'un vieux poète auquel on donne généralement le nom de Juan Lorenzo Seguro, mais dont l'identité n'est pas bien établie, écrivit, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, un poème sur Alexandre le Grand. Il mit largement à contribution et Gaultier de l'Isle et Lambert li Tors. Juan Lorenzo manque d'invention, mais souvent il crée la forme avec bonheur, il fait les vers facilement, quelquefois poétiquement, beaucoup plus que Lambert li Tors. Il a fait de Calestrix, comme il l'appelle, un portrait gracieux que j'abrège un peu. Quand elle se présenta devant Alexandre elle était accompagnée de trois cents vierges, montées sur de légers chevaux et toutes expertes au maniement des armes. Elles portaient une tunique descendant à mi-jambes, des pantalons serrés à la taille et un carquois. La reine des amazones parut devant Alexandre couverte de précieux habits de soie et portant un faucon sur le poing. Son front était blanc, uni, plus clair que la lune dans son plein, ses sourcils semblaient deux bandes de soie, ses yeux, quand se relevaient ses longs cils, avaient une noble fierté, ses lèvres étaient charmantes, sa bouche petite, ses dents égales semblaient des gouttes de lait; la rose sur l'épine n'est pas une plus jolie fleur, la rosée du matin ne semble pas plus fraîche...

POGGIARIDO.

— Oui, dans les anciens ouvrages sur le Dahomey, il est question des amazones. Voir particulièrement : R. Norris, *Memoirs of the Reign of Bossa-Ahadee*, Londres, 1799.

—

Un volume attribué à Balzac (XXVI, 569). — *Les Petits Bourgeois* a bien pour auteur H. de Balzac, l'ouvrage est dédié à Constance Victoire avec cette dédicace :

> Voici, madame, une de ces œuvres qui tombent on ne sait d'où, dans la pensée, et qui plaisent à un auteur avant qu'il puisse prévoir quel sera l'accueil du public, ce grand juge du moment.

Cet ouvrage termine les scènes de la Vie parisienne, tome XI des œuvres complètes, Paris, Lévy, 1879.

A. DIEUAIDE.

—

Un Hugo jésuite et poète latin (XXVI, 569). — Hermann Hugo, jésuite, né en 1588, mort en 1629, est très connu — voir les Biographies Michaud ou Didot — non seulement pour ses *Pia desideria* plusieurs fois réédités et traduits, mais encore par d'autres publications, notamment par un très curieux traité de l'origine des langues et des littératures. Quant à savoir si le grand Victor contemporain

l'ait retrouvé parmi ses ascendants, il n'y a guère lieu de l'admettre.

En tous cas, comment vérifier?

EUG. M.

— Ce devait être un singulier homme que ce jésuite Hermann Hugo, né à Bruxelles, en 1588, et mort de la peste à Rheinberg, le 10 septembre 1629, et qui écrivait des poésies mystiques telles que *les Gémissements de l'âme pénitente*, en même temps qu'une dissertation sur *l'invention de l'écriture;* les *Vœux de l'âme sainte* et la *Relation du siège de Bréda*, auquel il avait assisté; les *Soupirs de l'âme aimante* et un *Traité de la cavalerie ancienne et moderne!* Ses poésies, publiées en 1624, sous le titre : *Pia desideria*, sont recherchées à cause des figures en taille douce de Boëce de Bolswaert; ces figures, dans les éditions de 1628 et de 1632, sont gravées en bois par Christophe Van Sichem. Pour plus de détails sur cet auteur, on peut voir une dissertation de Olaüs Borrich *De Poetis græcis et latinis*, 1680, et la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* de De Backer, ainsi que la *Biographie* nationale de Belgique.

Le grand oncle dont parle Victor Hugo dans les *Misérables* (Liv. I, chap. V) était un religieux prémontré, Charles-Louis Hugo, abbé d'Estival et évêque de Ptolemaïde, lequel est aussi l'auteur de plusieurs ouvrages pour l'Impression desquels il parait avoir installé, vers 1725, une imprimerie dans son abbaye d'Estival, en Lorraine. Il avait publié, en 1711, sous la rubrique de Berlin et sous le pseudonyme de Baleycourt, un *Traité historique de la maison de Lorraine* qui fut flétri par le Parlement.

« Cet ouvrage, dit l'abbé Lenglet Du-« fresnoy, est imprimé à Nancy, et non « à Berlin où l'on n'oserait parler des « têtes couronnées avee si peu de res-« pect qu'en parle cet écrivain. »

C'est pourtant bien timide auprès des *Châtiments* de l'arrière-neveu!

J. C. WIGG.

— Si M. K. pense à poser, pour tous les *Hugo* passés, cette question : « est-il un ascendant du grand Hugo ? il aura fort à faire. Et, sans sortir de l'Ordre des Jésuites, je lui signalerai Pierre Hugo, de Lucerne, et Jean Hugo, de Munster.

Ce nom de famille était commun, en Allemagne surtout. Quoi qu'il en soit, Hermann Hugo n'était pas un inconnu. Il est né à Bruxelles, le 9 mai 1588, et entra au noviciat des Jésuites de Tournai, le 4 septembre 1605. Il professa les humanités à Anvers et fut préfet des études au collège de Bruxelles. Plus tard, il suivit en Espagne le duc d'Arschot, dont il était le confesseur; de retour en Flandre, il devint aumônier d'Ambroise Spinola et le suivit dans ses différentes expéditions militaires. La peste s'étant déclarée dans le camp espagnol, le P. Hugo fut atteint du fléau et mourut à Rheinberg, le 12 septembre 1629.

Le bagage littéraire du P. Hugo est connu, et si M. K. a la patience d'attendre encore trois ou quatre mois, il pourra s'en convaincre en lisant ou parcourant les colonnes 512-522, t. IV, de la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, en voie de publication. S'il est pressé, je le renverrai à la *Bibliothèque des Ecrivains de la C. de J.*, par les PP. de Backer et Sommervogel, 2e édition, t. II, col. 219-223. Il y trouvera, en particulier, que les *Pia desideria*, imprimés dès 1624, ont eu, pour le moins, quarante éditions ; que ces poésies ont été traduites en allemand, en anglais, en espagnol, en flamand, en français, en hongrois, en illyrien, en italien, en polonais et en portugais. De nos jours, ce ne sont plus guère les charmes de la poésie latine qui rendent recommandable cet ouvrage, mais bien la finesse et l'originalité des gravures dont il est orné.

PIERRE CLAUER.

—

Les romans libres attribués à Mirabeau (XXVI, 573). — M. Lucas de Montigny, fils adoptif de Mirabeau et possesseur de ses manuscrits, a collaboré aux *Mémoires biographiques, littéraires et politiques de Mirabeau*, Paris, 1834-1835, 8 vol. in-8. Cet ouvrage, qu'on trouve aujourd'hui rarement, contient des détails intéressants sur les romans libres attribués à Mirabeau.

C'est par erreur que Poulet-Malassis et Gay ont indiqué la date de 1783 à l'édition originale du *Libertin de qualité*; ce roman a été publié pour la première fois en décembre 1784, et quelques jours après Bachaumont écrit dans son recueil une lettre datée du 3 janvier 1785 d'où je détache le passage suivant y relatif :

Tout le monde a deviné le prisonnier du château de Vincennes : c'est le comte de Mirabeau, que sa famille a fait enfermer, je crois, pour la troisième fois. C'est bien le plus fieffé libertin, le plus grand génie en tout genre qui soit au monde.

Il existe un autre livre aussi singulier que le *Libertin de qualité*, par la manière dont il est écrit, et qui rappelle exactement le faire de Mirabeau : *la morale des sens, ou l'homme du siècle*, extrait des Mémoires de M. le Chevalier de Bar***, rédigés par M. D. M. (marquis de Mirabeau), Paris, 1781, in-12. Mes collègues ne m'en voudront pas de leur révéler que je possède cette édition avec des gravures coloriées très originales.

Le libraire Vincent, de Paris, a fait paraître, en 1798, les œuvres posthumes et facéties de Mirabeau, et la même année ces œuvres sont suivies d'une nouvelle publication distribuée chez la veuve Girouard, au Palais-Royal : le *Degré des âges du plaisir*, etc.

On comprend que les libraires, pour favoriser la vente de ces ouvrages galants, leur aient attribué pour auteur le célèbre comte de Mirabeau. Tels sont encore :

Ma conversion. A Stamboul, de l'imprimerie des Odalisques, 1783, in-12.

Lettres de Julie à Eulalie, — Londres, 1784, in-8.

A. DIEUAIDE.

— Le savant bibliographe G. Peignot (Dict. des livres condamnés au feu. Paris, 1806) fait suivre la mention de l'Erotica Biblion de la date 1783, et il ajoute : « qu'il ne se répandit que quatorze exem« plaires de cette édition. »

Dans le même article il attribue nettement à Mirabeau le *Libertin de qualité*, le *Rubicon*, etc., etc., mais sans donner aucune date.

ERN. G.

—

Madame Clara Francia-Mollard, auteur des « Grains de Sable » (XXVI, 574). — Née à Lyon en 1804, Clara-Barbe-Raymonde était fille de M. Francia, coiffeur du théâtre des Célestins.

Admirablement douée, petite, brune, piquante, jolie, agaçante, elle se vit, dès son enfance, adulée et choyée de tous les artistes que coiffait son vénéré père. Aussi, fut-elle bien vite admise dans la troupe des Célestins, où elle tint les rôles légers avec le plus vif succès.

Actrice et poète, applaudie sur la scène, écrivant dans tous les petits journaux de Lyon, elle prit une place à part, au milieu des femmes les plus en vue de la ville. Une cour nombreuse l'entourait. Elle eut une fille qu'elle fit élever avec soin et qui épousa, plus tard, un ingénieur estimé.

Elle-même, un jour, voulut faire une fin, et, quittant le théâtre, épousa un M. Mollard, attaché au *Censeur*, de Lyon, viveur très connu, qui n'était plus jeune et dont la fortune commençait à s'ébranler. Ce fut un chanoine qui les maria.

Le nouveau ménage prit un appartement à Bellecour, au numéro 37, à l'entresol. C'est le *Nouvelliste* qui occupe ce local aujourd'hui.

De 1832 à 1840, ou à peu près, le salon de madame Clara Francia-Mollard fut le rendez-vous empressé et joyeux d'une foule d'artistes et d'hommes de lettres lyonnais. On y voyait MM. Henry de Chaponay, bibliophile distingué et musicien hors ligne, Du Roseit, Alexis Rousset, Cailhava, Bonnefond, Boitel, Kauffmann, Rittiez, Petetin, Lamerlière, Florimond Levol, Feytou, Roussillac et de nombreux acteurs ; parmi les femmes, la célèbre madame Girard, *la Reine des Tilleuls*, et je crois aussi la brillante Sophie Grangé, poète saint-simonienne, qui portait à ravir les travestissements et dut la majeure partie de ses succès à ses costumes masculins qui sauvaient l'irrégularité de ses traits.

M. et madame Mollard aimaient Paris et y allaient souvent. A un de leurs voyages, en 1840, madame Clara Mollard fit publier, chez Delloye, un bel in-8, intitulé : *Grains de Sable*, poésies, avec portrait. Il contient de très jolis vers. Fut-il tiré à très petit nombre ? fut-il enlevé par les amis de l'auteur ? je l'ignore. Les exemplaires qu'on découvre dans les ventes atteignent des prix très élevés. Un d'eux, maroquin noir, s'est vendu 65 fr., grâce, peut-être, à huit autographes qui l'accompagnaient.

Un autre volume de poésies était prêt à paraître, quand l'auteur mourut, à Lyon, ayant à peine 39 ans, le samedi soir, 29 juillet 1843, dans tout l'épanouissement de sa grâce et de sa beauté.

Son mari, désespéré, lui fit élever à Loyasse un simple mais très élégant mausolée. C'était une colonne de marbre blanc, avec les dates de la naissance et du décès.

Il ne put survivre au coup qui l'avait

frappé et mourut, un an ou deux après, complètement ruiné.

Un dernier trait : Ceux qui ont connu madame Clara Mollard, et il y en a encore, disent qu'elle était bonne, charitable, et que, par plus d'un côté, elle ressemblait à mademoiselle Dejazet.

Après la mort de M. Mollard, on vendit son mobilier. On se disputa surtout un album précieux, rempli d'impromptus, de poésies, de pensées et de dessins offerts et insérés par les littérateurs et les artistes admis dans le salon de madame Mollard. Qu'est-il devenu ?

Qu'est devenu le manuscrit achevé qu'elle allait si prochainement livrer à l'impression ?

Comme spécimen, voici des vers envoyés à un ami : (1)

J'aime à vivre où fleurit la rose,
J'aime à vivre où passe le vent,
J'aime à vivre où l'oiseau se pose,
J'aime à vivre où l'arbre est mouvant.

J'aime à vivre où le soleil donne
Les rayonnements de son feu;
Où Raphaël fit sa Madone,
Où Michel-Ange fit son Dieu.

J'aime à vivre où tout nous fait croire
Qu'au ciel nous retrouvons des jours;
Mais où je veux vivre toujours,
C'est au fond de votre mémoire.

CLARA FRANCIA-MOLLARD.

(Lyon, 1840.)

A. VINGT.

—

Théâtre de société (XXVI, 575). — *Alfonse dit l'impuissant*, tragédie badine en un acte, en vers, composée par Collé et Saurin en décembre 1736, devait être représentée au château de Champs, chez le duc de La Vallière, le vendredi saint de 1737, avec la *Mort de Mardi gras* de Duclos et *Rasibus*, parade de Collé; mais la représentation fut défendue par le cardinal de Fleury.

Alfonse l'impuissant fut imprimé en janvier 1788 (in-12 de 24 pp. à la date de 1740) par les soins du duc de La Vallière, sur le manuscrit qu'il avait conservé : A Origénie, chez Jean qui ne peut, au Grand Eunuque (Lisez à Paris, chez Prault), prix : 15 sols.

Le duc de La Vallière n'eut pas la politesse d'en envoyer un exemplaire à l'auteur, qui dut le payer 15 francs pour l'offrir à quelques amis.

Le sujet de cette tragédie burlesque et critique, trop libre pour être représentée ailleurs que sur un théâtre de société, était tiré, dit-on, de l'histoire d'Alphonse VI, roi de Portugal, qui divorça pour impuissance d'avec la princesse de Savoie-Nemours.

Quant à sa valeur littéraire, rapportons-nous-en simplement à Collé lui-même, qui ne voulut pas l'imprimer dans son *Théâtre de societé*, ne l'estimant pas assez pour l'y recueillir.

Mais elle a été réimprimée, à dater de 1787, au tome second des différentes éditions du *Théâtre gaillard*.

GEORGES MONVAL.

— La pièce *Alphonse Ier l'impuissant* a été imprimée sous le titre *Alfonse dit l'impuissant*, tragédie en vers. Origénie, Jean qui ne peut (Paris), 1740, in-12 de 24 pages.

La pièce est de Collé, et Soleinne possédait cette édition avec des corrections de la main de l'auteur. Elle a été réimprimée ensuite dans le *théâtre de société* avec les *Plaisirs du Cloître*, *l'Appareilleuse*, *la Comtesse d'Olonne*, *la Chauve-souris de sentiment*, *Vosta reine de Bordelis*, *les Femmes à la mode*, *les Deux biscuits* et *la Nouvelle Messaline*.

On retrouve encore *Alphonse l'impuissant* dans le *Théâtre gaillard* publié sous la rubrique de Glascow, 1782, 2 vol. in-12, et sous celle de Londres, 1788 et 1803.

Les personnages de la pièce sont Alphonse, roi de Portugal, Alcimadure, son premier ministre, Léonore, reine de Portugal, et Alvares, prince de Portugal.

Voici les deux premiers vers de la pièce imprimée :

Les Etats assemblés en tumulte à Lisbonne
Au perfide Alvares assurent la couronne.

En voici les derniers :

ALPHONSE.

Je brave les complots des plus séditieux.
Nous avons un enfant: rendons grâces aux Dieux.

UN LISEUR.

—

Livres imprimés à Douai avant 1563 (XXVI, 575). — La date de l'ouvrage signalé par M. B. Rivière est manifestement inexacte :

1° Alexandre Farnèse, duc de Parme, a été gouverneur des Pays-Bas de 1578 à 1592. Il est donc matériellement impos-

(1) Ne serait-ce point à M. Alexis Rousset, le fabuliste?



sible qu'on ait fait, en 1561, l'histoire de son gouvernement.

2° C'est en 1574 seulement que Jean Bogard (Bogaert ou Vanden Bogaerde), qui imprimait à Louvain depuis 1564, ouvrit une librairie à Douai, où il débita les livres sortis des presses de Loys de Winde. Ses premières publications portent, en effet, au titre : *Ex officina Joanni Bogardi*, et, au dernier feuillet : *Excudit Loys de Winde*. Jean Bogard ne transféra son atelier typographique à Douai qu'en 1600.

L'erreur de Brunet est si évidente qu'il est difficile de concevoir qu'elle n'ait pas été relevée jusqu'ici. 1561 est tout simplement une faute de transcription, et il faut lire, plus que probablement : 1591.

Je crois, d'ailleurs, qu'il est inutile de rechercher des impressions douaisiennes antérieures à 1563. L'art typographique fut introduit à Douai à la suite de la création de l'Université, qui fut fondée en 1562. Il est tout au plus possible que l'on retrouve des livres imprimés dans d'autres villes pour le compte des libraires qui semblent avoir été établis à Douai avant la fondation de l'Université.

PAUL BERGMANS.

—

Pourquoi le diplôme des membres de la Société d'émulation d'Abbeville porte-t-il les armoiries de Crécy? (XXVI, 575.) — Notre confrère, le *Journal de Seine-et-Marne*, a donné, en réponse à notre question, cette intéressante note :

Les armes dont il s'agit ne sont pas le privilège de Crécy-en-Brie : elles appartiennent aussi à la ville de Crécy-en-Picardie, chef-lieu de canton de l'arrondissement même d'Abbeville, de ce Crécy où la noblesse française fut écrasée par l'Angleterre, en 1346, et où, pour la première fois, on se servit du canon. Il n'y a rien de surprenant à ce que la Société d'émulation d'Abbeville ait adopté les armes de l'une des villes de ses cantons. Il se peut que l'un des créateurs de cette Société ait été de Crécy, et qu'en souvenir de son lieu de naissance il ait donné, à l'association qu'il fondait, les armes de son pays. C'était un hommage qu'il rendait à son pays d'origine et une justification de cette vérité :

A tous les cœurs bien nés, que la patrie est chère!

Il n'est pas étonnant non plus que deux villes de même nom aient adopté les mêmes armes. On sait que l'origine des armoiries des villes a été diverse et parfois très capricieuse. Souvent, c'était l'emblème de quelque orgueilleuse devise, comme celles de Nancy, de Château-Thierry, de Blois, de Melun. Parfois, et c'est ici le cas, elles sont la traduction du nom même de la ville, comme Morlaix, Corbeil et Crécy. Crécy ressemble, par homonymie, à *Crescens*, croissant : d'où les croissants de Crécy-en-Picardie, comme de Crécy-en-Brie. Mais pourquoi trois? et pourquoi entrelacés? Parce que trois est bien un nombre héraldique : les rois de France portaient trois fleurs de lis. Beaucoup d'armoiries de villes et de seigneurs portent trois fois un emblème. De plus, depuis les croisades, aucune ville n'aurait pris pour armes un seul croissant, symbole de l'islamisme. Si les croissants sont entrelacés, c'est probablement pour marquer que dans la famille seigneuriale qui les a adoptés pour la première fois, il y eut, à un moment donné, trois unions dans la même race, ou trois événements heureux.

Je livre cette explication telle qu'elle me paraît, simple et claire, et reposant sur des exemples identiques.

G. DESTOUCHES.

—

L'Armorial général de d'Hozier (XXVI, 576). — L'*Armorial général de la France*, etc., par Louis-Pierre d'Hozier père, et par Antoine-Marie d'Hozier de Serigny fils (édition de 1738 à 1768), se compose de six registres en dix volumes in-folio. Le septième registre ne fut pas achevé et ne contient que cinq généalogies. Il est très rare, et se trouve généralement relié avec le tome X.

L'édition publiée par la maison Firmin-Didot est une réimpression textuelle faite page pour page, ligne pour ligne, sur l'ancienne édition. Mais tandis que la première édition est très recherchée, et se vend de 600 à 700 francs, l'édition de Didot se trouve très souvent pour 150 ou 200 francs. Un bibliophile ne peut pas hésiter entre les deux.

Ambroise L. Mar. d'Hozier fils publia une nouvelle édition en 1823; mais elle ne comprend que les deux premiers registres, et se compose de deux volumes in-4°.

Une continuation de cet *Armorial* fut entreprise par Ambroise-Louis-Marie d'Hozier, dit le président d'Hozier, et le comte Charles d'Hozier, son frère.

Mais elle ne comprend que deux volumes grand in-8°, devant former le registre VII ou tome XI de la première édition (Paris, L'Ecureux, 1847-1854).

BRONDINEUF.

— La réimpression de Firmin-Didot (terminée en 1868) forme sept volumes divisés en onze registres. C'est une réimpression textuelle et parfaite de l'édition de 1741, qui ne comprenait que dix registres. Le onzième est un supplément appelé Registre VIIe, fait par la maison Didot, donnant des généalogies récentes

allant de l'A à l'F inclus, qui devait avoir une suite qui risque de ne jamais paraître.

On trouve ces onze gros livres assez souvent en vente ; les prix varient généralement de 225 à 300 francs.

En 1867, il a été édité, chez Dentu, une édition abrégée, en petit in-8°, et en un seul volume, de l'*Armorial général* de d'Hozier, où toutes les familles sont classées alphabétiquement, avec indication d'armoiries, seigneuries, branches, origines, alliances, etc. Ce résumé est précieux. DE LA COUSSIÈRE.

—

Monogramme à expliquer (XXVI, 576). — En regardant le monogramme proposé, il paraît évident, en effet, que le premier jambage, vertical à gauche, barré au milieu, et terminé, au-dessus, par un trait horizontal de gauche à droite, forme un F majuscule. La même lettre apparaît, mais réduite, si on retourne la figure tête-bêche, et si on regarde le monogramme renversé. Donc, les deux jambages verticaux extrêmes forment tous deux la lettre F.

La figure du milieu, formée par une espèce de carré résultant de la rencontre des deux traits verticaux intermédiaires et des deux traits horizontaux, forme un O irrégulier, mais se rapprochant assez de la forme de cette lettre pour qu'on l'y trouve, de quelque côté qu'on la regarde.

Le deuxième jambage vertical forme un I de même dimension que l'F, et son croisement avec le trait horizontal supérieur forme un X de même taille.

En renversant le monogramme, on retrouve ces deux lettres, I et X, formées par le troisième jambage vertical et par le trait horizontal inférieur, mais elles sont réduites comme l'initiale F vue dans le même sens.

Donc, le monogramme est bien celui de la famille de FOIX, et offre cette particularité de pouvoir être lu dans deux sens opposés, sans être absolument égal et symétrique. SUS.

—

Sur le mot truculent (XXVI, 601). — Théophile Gautier était toujours à la recherche des néologismes, et, comme il possédait bien la littérature ancienne, par réminiscence de la comédie de Plaute *Truculentus* (le brutal), le mot truculent sera venu naturellement sous sa plume. Appliqué au caractère du Gaulois primitif, ce mot me semble expressif et fort juste. J'ai en vain cherché cet adjectif dans Rabelais ; il ne figure pas dans les Dictionnaires, et j'en attribue volontiers la paternité à l'auteur de *Fortunio*. LECNAM.

— Littré, qui passe si rarement sous silence un mot de la vieille langue, ne donne pas *truculent*.

Il est donc possible que ce vocable appartienne au « divin Théo », mais il n'a pas dû le créer de toutes pièces.

Je le rattacherais donc volontiers à :

Truc, manière de voler, ruse ;

Trucher, fainéanter, voler, mendier ;

Trucheur, celui qui mendie ;

Truqueur, celui qui use de trucs pour voler et mendier.

Et de là :

Truculent, qui est plein de truc, comme *succulent* plein de suc.

E. DE MÉNORVAL.

—

Vers à retrouver (XXVI, 601). — C'est Charles-Quint qui a dit cela, mais pas en vers ; et, dans l'espèce, il n'y perd pas, car ces vers sont détestables. Voici, à ce propos, ce que dit Lomonosor (1711-1765), dans la préface de sa *Grammaire russe :* « Charles-Quint, empereur des Romains, avait coutume de dire qu'il faut parler espagnol avec Dieu, français avec ses amis, allemand avec ses ennemis, italien avec les femmes. Mais s'il avait connu la langue russe, il aurait certainement ajouté qu'on peut la parler avec tous. Car il aurait trouvé en elle la majesté de l'espagnol, la vivacité du français, la force de l'allemand, la délicatesse de l'italien, et, en outre, la richesse, la concision pittoresque du grec et du latin. » Tout simplement.

LÉO CLARETIE.

—

Les gentilshommes servants du roi sous la Restauration (XXVI, 602). — La charge des gentilshommes servants du Roi a été simplement rétablie par Louis XVIII, car elle existait sous l'ancienne monarchie.

Il y avait aussi un gentilhomme servant ordinaire de la Reine. M. de la Croze fut le premier titulaire de cette charge que le Roi créa le 22 mai 1669.

Voulant procurer que le service de ladite Reyne se fasse avec tout le soin, la propreté, la diligence, la bienséance et la grandeur convenables à la dignité de sa personne, nous avons jugé qu'il estait nécessaire de créer et establir une charge de gentilhomme servant ordinaire, qui ait l'œil et tienne la main à ce que ce service se fasse avec l'exactitude nécessaire.

D'après les *Etats de la France*, les gentilshommes servants du Roi avaient plus que la surveillance sur le service; ils apportaient les plats sur la table de Sa Majesté et servaient le Roi pendant le repas, mais le Roi seulement.

ERENVAG.

Le premier jardin public (XXVI, 603). — L'idée qui présida aux premiers jardins de la Grèce, dit M. Edouard André, dans son ouvrage sur l'*Art des Jardins*, fut prise évidemment en Orient, principalement en Perse, où Xénophon avait admiré, à Sardes, les jardins de Cyrus qu'il imita dans Athènes, à Olympia. « C'est d'après ces exemples, nous dit Diogène Laerte, qu'Epicure créa son jardin, sur la route de l'Académie, et donna à lui-même et à ses compatriotes ce plaisir délicat parmi tant d'autres moins innocents. » A. L.

— Les livres anciens nous parlent qu'à l'époque la plus florissante de la civilisation grecque, les promenades publiques et les plus beaux jardins d'Athènes étaient ceux de Pisistrate (600 ans avant J.-C.) et de Cimon (500 ans avant J.-C.), et qu'ils étaient toujours régulièrement plantés comme les vergers archaïques d'Alcinoüs, mais avec une grande variété d'arbres et quantité d'édicules, de bassins et de statues.

Ce n'est donc pas Épicure (342-270 ans avant J.-C.) qui fut le créateur du premier jardin construit dans l'intérieur d'une ville : 1° pour la cause ci-dessus; 2° le jardin, qui plus tard porta son nom, sans doute par suite des transformations qu'il lui fit subir, car il ne le créa pas, il l'acheta en revenant de Lampsaque, où il avait été professer, après son voyage à Colophon (306); il en fut l'acquéreur au prix de quatre-vingts mines, soit 7,200 francs de notre monnaie. Ce qui prouve qu'ayant acheté un jardin, il fallait forcément qu'il fût créé avant son acquisition.

G. DAVIET.

Origine du nom de Marianne donné à la République (XXVI, 607). — Un très intéressant article de M. Cucheval-Clarigny, publié par *le Constitutionnel* au lendemain du coup d'Etat (numéro du 17 décembre 1851), nous explique l'origine de l'application du nom de Marianne à la république démocratique et sociale.

Après avoir donné quelques détails sur l'organisation des sociétés secrètes, qui s'étaient multipliées en avril 1849, lors de l'interdiction des clubs par l'assemblée constituante, l'auteur nous apprend qu'en outre des mots de passe spécialement adoptés par chacune de ces sociétés, il y avait parfois un mot dont toutes faisaient usage indistinctement. Tel est le cas du mot *Marianne*, qui, à la suite de l'avortement du complot de Lyon, avait remplacé parmi les affiliés d'une société de la Drôme ce mot de passe : *Attention! courage! Drôme!*

« Dans les sociétés secrètes établies à Montpellier et dans les localités voisines, le signe de reconnaissance était :

D. — *Connaissez-vous la mère Marianne?*

R. — *Oui, elle a bu du bon vin.* »

L'auteur considère comme très probable que ce mot de Marianne, trouvé en différents points de la France, était la traduction mystique des mots : *République démocratique et sociale.*

R. A.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Un incident peu connu de la vie de Talleyrand. — Le Dr Sigmond prétendait tenir de la veuve de M. Colmache, secrétaire intime de Talleyrand, les particularités biographiques suivantes, relatives au trop fameux diplomate. On parlait un jour, devant l'ancien ministre, de ces avertissements instantanés qui semblent être les agents de communication du monde invisible avec l'homme; quelqu'un faisait observer qu'on trouverait difficilement un personnage célèbre qui, dans ses mémoires ou son intimité, n'ait fait allusion à quelque événement surnaturel dans sa vie.

Prenant à son tour la parole, le prince s'exprima ainsi :

Je n'oublierai jamais que je fus doué, pendant un moment, d'un pouvoir inconnu, extraordinaire, qui me sauva la vie. Sans cette inspiration soudaine et mystérieuse, je ne serais pas ici à vous raconter ces curieux détails. J'étais intimement lié avec un de mes compatriotes, M. Beaumets; nous avions toujours vécu dans les meilleurs termes, et, dans les temps orageux, il ne fallait pas seulement de l'amitié pour unir les hommes, mais montrer de l'amitié était déjà même un courage presque divin. Je n'avais pas le moindre sujet de douter de son attachement. Il m'avait donné, au contraire, dans plusieurs occasions, la preuve la plus positive de son dévouement à ma personne et à mes intérêts. Nous avions fui ensemble de la France à New-York, et nous y avions vécu dans une harmonie parfaite pendant notre séjour. Désirant augmenter notre petit capital, j'avais frété un navire de moitié avec lui, pour aller tenter la fortune aux Indes. Tout était prêt pour notre départ; nous attendions un vent favorable avec la plus grande impatience. Cet état d'incertitude parut aigrir le pauvre B... à un degré extraordinaire. Incapable de rester en place, il parcourait la ville avec une activité fébrile qui, par moment, excitait ma surprise, car il s'était toujours fait remarquer par son grand calme et la placidité de son caractère. Un jour, il entra dans notre appartement, évidemment en proie à une grande exaltation, quoiqu'il fît tous ses efforts pour rester maître de lui. J'écrivais des lettres pour l'Europe. Se penchant par-dessus mon épaule, il me dit avec une gaîté forcée : « Pourquoi perdre le temps à écrire ces lettres? Elles n'iront jamais à leur destination. Venez avec moi et faisons un tour sur la batterie, le vent pourra devenir favorable, nous sommes peut-être plus près de notre départ que nous ne le pensons ! »

Le jour était magnifique, quoique le vent fût violent. Je me laissai persuader. B..., comme je me le rappelai après, montra une complaisance extraordinaire à fermer mon pupitre, ranger mes papiers, à m'offrir mon chapeau et ma canne, ce que j'attribuai à un besoin incessant d'activité dont il paraissait dévoré depuis notre départ forcé. Nous traversâmes des rues remplies de monde jusqu'à la batterie. Il m'avait donné le bras et hâté la marche, comme s'il eût été pressé d'arriver. Lorsque nous fûmes sur la large esplanade, B... précipita encore plus le pas, jusqu'à ce que nous touchassions presque le bord. Il parlait haut et vite, admirant en termes énergiques les beautés de la scène.

Tout à coup, il s'arrêta au milieu de son discours incohérent. Je m'étais débarrassé le bras de son étreinte, et je me tenais immobile devant lui. Je le regardai fixement; il se retourna de côté, comme intimidé et abattu. *Beaumets*, lui criai-je, *vous avez le projet de me tuer, vous voulez me jeter de cette hauteur dans la mer!* Niez-le, monstre, si vous l'osez !» L'insensé me regarda en face avec des yeux hagards pendant un moment ; mais j'eus soin de ne pas le perdre de vue, et il baissa la tête. Il murmura quelques mots incohérents, chercha à me dépasser, je lui barrai le passage en étendant le bras. Après avoir lancé quelques regards vagues à droite et à gauche, il se jeta à mon cou et fondit en larmes : « C'est vrai, c'est vrai, mon ami ! La pensée m'a hanté jour et nuit comme une flamme d'enfer. C'était dans ce but que je vous ai conduit ici. Voyez, vous n'êtes qu'à un pied du bord du parapet ; dans un instant, la besogne eût été faite. » Le démon l'avait abandonné : ses yeux étaient sans expression ; une écume blanche couvrit ses lèvres desséchées, l'exaltation était passée. Je le reconduisis à la maison. Quelques jours de repos, une saignée, la diète, le rétablirent complètement, et ce qu'il y a de plus extraordinaire, jamais nous ne parlâmes de cet événement.

Et le Dr Sigmond, en relatant cette conversation, termine, en ces termes, sa communication : « Le prince était convaincu qu'il avait échappé, ce jour-là, à une mort certaine, et il ne pouvait se défendre, toutes les fois qu'on faisait allusion à cette circonstance dramatique de son existence, d'une très vive émotion (1). »

Pour une fois, il faut reconnaître que son émotion était bien légitime!

Dr C.

—

La destinée des maréchaux de Napoléon Ier. — Sur vingt-trois maréchaux de l'Empire, dix sont morts de mort violente, savoir :

Lannes, duc de Montebello, tué à la bataille d'Essling, le 22 mai 1809.

Bessières, duc d'Istrie, tué au combat qui précéda Lutzen, le 1er mai 1813.

Duroc, duc de Frioul, tué au combat de Reichenbach, le 22 mai 1813.

Poniatowski, qui se noya en traversant l'Elster, le 15 octobre 1813.

Junot, duc d'Abrantès, qui, dans un accès de folie, se jeta par la fenêtre, le 25 juillet 1813.

Berthier, prince de Neufchâtel et de Wagram, assassiné à Bamberg, par des gens masqués, le 1er juin 1815.

Murat, prince et grand-duc de Berg, ancien roi de Naples, fusillé au Pizzo (Calabre), le 13 octobre 1815.

Ney, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa, fusillé à Paris, par ordre de Louis XVIII, le 7 décembre 1815.

Brune, massacré par le peuple, à Lyon, en 1815.

Mortier, duc de Trévise, tué par la machine infernale de Fieschi, aux côtés de Louis-Philippe, le 28 juillet 1835.

A. R.

(1) D'après *The Journal of psychological medicine and mental pathology*, par le Dr Forbes Winslow, Londres, 1848, et *Ann. Méd. Psych.*, 1850.

Le Directeur-Gérant : Lucien Faucou.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1893

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 3.

Table générale de l' « INTERMÉDIAIRE »
Composition de la lettre O.

Mouvement des Bibliothèques
DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

Les manufactures parisiennes de tapisseries. — Sous ce titre, notre éminent collaborateur, M. Jules Guiffrey, vient de publier un ouvrage où il étudie l'histoire des ateliers de tapisseries établis au faubourg Saint-Marcel, au faubourg Saint-Germain, à l'hôpital de la Trinité, dans la grande galerie du Louvre, à la Savonnerie et aux Gobelins.

Les études des notaires ont fourni à M. Guiffrey des listes de tentures très importantes fabriquées par les maîtres tapissiers parisiens sous le règne de Louis XIII. On avait, jusqu'ici, confondu les travaux de ces artistes avec ceux des fabriques étrangères des XVIIe et XVIIIe siècles, ou attribué, en grande partie, leurs œuvres à la manufacture des Gobelins, dont l'organisation, rapidement florissante, se trouve expliquée par les établissements fondés dès le commencement du siècle. C'est à l'aide de documents inédits, que M. Guiffrey a recueillis, avec l'aide de M. le vicomte de Grouchy, qu'il a été possible de décrire l'existence et les travaux de ces anciens artistes parisiens. Les actes de procédure, les contrats de mariage, l'état civil, les marchés et les quittances ont été, à M. Guiffrey, d'un grand secours dans cet important travail, qui constitue la véritable histoire des manufactures parisiennes de tapisseries, et surtout l'histoire complète des débuts de la manufacture des Gobelins.

Citons les noms des principaux tapissiers dont les œuvres et la biographie se trouveront dans ce volume : Maurice Dubout (1584), François et Raphaël de la Planche (XVIIe siècle), Jean Jans, Jean Lefebvre et Delacroix (1664-1694), Jean Mosin (1671-1694), Henri Laurens (1665-1670), Jean Souet (1683).

Un plan de l'hôtel royal des Gobelins en 1691, les listes des tapisseries de haute et de basse lisse exécutées à la manufacture des Gobelins depuis 1664 jusqu'en 1694, et des notes curieuses sur la dispersion des artistes lors de la cessation des travaux, pour la guerre de 1690, se trouvent aussi dans cet ouvrage de haute érudition qui est appelé à rendre les plus utiles services aux collectionneurs parisiens.

L'achat de la collection Van Praet, par M. Henri Garnier, et la collection de M. Chauchard. — On sait que M. Van Praet, ministre d'Etat en Belgique, a laissé une magnifique collection, en grande partie composée des plus beaux tableaux, de l'école française dite de 1830. Cette collection, dont on avait d'abord annoncé la vente aux enchères publiques à l'hôtel Drouot, a été finalement achetée de gré à gré par M. Henri Garnier, qui l'a aussitôt revendue, en grande partie, à divers collectionneurs, en tête desquels M. Chauchard.

Voici à la suite de quelles péripéties, dit le *Temps*, la galerie de M. Van Praet a reçu cette destination finale :

En 1886, M. Lockroy, alors ministre des beaux-arts, avait fait offrir deux millions et demi de tous les tableaux; mais, à cette époque, M. Van Praet les destinait au musée de Bruxelles. Si cette capitale s'est vue sevrée de ce cadeau splendide, c'est par suite de spéculations malheureuses qui compromirent la fortune du ministre d'Etat. Son neveu et héritier, M. Jules Devaux, engagea des négociations avec l'Etat belge; mais il mourut avant d'avoir rien conclu, et sa sœur, mademoiselle Caroline Devaux, ne put s'entendre ni avec les représentants belges, ni avec les marchands de Paris, ni avec l'agent de « l'Art american association » de New-York. Elle mourut le 25 novembre dernier, laissant pour héritiers des parents éloignés habitant Bruges et Ostende, qui se firent représenter par Me Jules Carbon, avocat à Ostende. Par son testament, mademoiselle Devaux priait ses héritiers d'exécuter de nombreux legs de bienfaisance, et les autorisait, dans ce but, à vendre la collection de tableaux.

M. Henri Garnier connut ces dispositions testamentaires. Alors que les marchands parisiens qui convoitaient depuis de longues années cette collection, croyaient avoir tout le temps de s'occuper de cette importante affaire, sans prévenir personne, il partit pour Ostende, où il se mit en rapport avec le fondé de pouvoirs des héritiers.

Après plusieurs jours de discussion, M. Garnier et le mandataire des héritiers tombèrent d'accord à trois millions. L'acte de promesse

de vente fut passé par devant Me Eloi, notaire à Bruxelles, le 24 décembre. Pour que cet acte devint définitif, il fallait que M. Garnier effectuât le payement, comme dernière limite, le 3 janvier. Le 31 décembre, M. Garnier devint propriétaire de la collection. Il fit emballer les tableaux dans quatorze caisses plombées, par un emballeur qu'il avait amené de Paris. Les dix principaux tableaux furent désencadrés, et M. Garnier les emporta avec lui dans une caisse qu'il avait fait retenir et qu'il avait fait assurer pour 1,200,000 francs. Les autres tableaux furent expédiés en grande vitesse, et quatre compagnies d'assurances se partagèrent les risques du transport.

M. Garnier s'était engagé, vis-à-vis de M. Chauchard, à lui montrer les tableaux avant tout le monde. Dès le premier jour, M. Chauchard en achetait neuf des plus importants. Depuis, plusieurs autres amateurs en ont acheté dix-neuf, et l'Etat belge, désirant racheter les dix-sept tableaux d'artistes belges qui se trouvaient dans cette collection, a fait faire une importante proposition. M. Garnier a donc vendu, depuis quelques jours, quarante-cinq tableaux.

Etant donnée la valeur des tableaux qui restent à vendre, on peut estimer à un million le bénéfice que rapportera cette acquisition.

On a donné, au sujet des tableaux de la collection Van Praet, plusieurs indications inexactes : c'est ainsi que plusieurs de nos confrères ont annoncé que le tableau de Millet, la *Bergère*, avait été donné par le maître à M. Calmette, de Cahors, en échange d'un panier de vin.

Ce tableau a été acheté à Millet, au mois d'août 1864, par M. Teste, et payé 2,000 francs.

La *Bergère* avait figuré au Salon de la même année. On a tort de croire qu'à cette époque on n'appréciait pas les œuvres de Millet. Il y eut, au contraire, un tel enthousiasme d'admiration, que le directeur des beaux-arts écrivit à Millet pour lui acheter sa *Bergère* au prix de 1,500 francs.

Voici, au reste, la lettre du directeur des beaux-arts et la réponse de Millet :

Palais des Tuileries, le 20 mai 1864.

Monsieur, je vous prie de vouloir bien me faire savoir immédiatement si vous consentez à céder à l'administration des beaux-arts, moyennant le prix de 1.500 francs, le tableau ayant pour sujet *Bergère avec son troupeau*, que vous avez exposé au Salon de cette année sous le n° 1362.

Recevez, etc.

Le directeur de l'administration des beaux-arts,
H. Courmont.

M. Millet, chez M. Alfred Sensier, 6, rue Neuve.

Voici la réponse de Millet :

Barbizon, 25 mai 1864.

Monsieur le directeur, vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me demander l'achat de mon tableau n° 1362 de l'exposition des beaux-arts au prix de 1,500 francs. Ce tableau ne m'appartient plus : il a été acheté dans les premiers jours de l'exposition. Quelque flatteuse que soit pour moi votre offre, il ne m'est donc plus possible de disposer de mon tableau.

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. F. Millet.

La collection Van Praet comprenait, entre autres tableaux :

3 Decamps : le *Christ au prétoire*, le *Passage du gué*, *Don Quichotte et Sancho*.
4 Delacroix : la *Résurrection de Lazare*, le *Christ dans la barque*, *Arabe et son cheval*, *Cavalier circassien*.
1 Diaz : le *Maléfice*.
2 Jules Dupré : la *Vanne*, les *Saules*.
1 Corot : *Ville-d'Avray*.
1 Fromentin : *Oasis*.
2 Marilhat : *Vue du Nil*, *Soleil couchant*.
6 Meissonier : l'*Homme à l'épée*, le *Liseur noir*, le *Liseur blanc*, la *Barricade*, le *Déjeuner*, le *Dante*.
4 J. F. Millet : la *Bergère*, la *Herse*, la *Gardeuse d'oies*, le *Chasseur dans la neige*.
4 Th. Rousseau : l'*Avenue de la forêt de l'Isle-Adam*, *Soleil couchant*, la *Charrette*, l'*Etang*.
3 Troyon : le *Garde-chasse*, l'*Abreuvoir*, *le Tréport*.
2 Ziem : *Vue de l'Amstel*, *Venise le soir*.

La collection formée par M. Chauchard est estimée quatorze millions. Voici de quels tableaux se compose cette galerie :

19 Troyon, parmi lesquels le *Passage du gué*, la *Vache blanche*, le *Garde-chasse*, le *Pâturage en Normandie*.
28 Corot : l'*Amour désarmé*, la *Charrette*, la *Danse des nymphes*, le *Passage du gué*, *Souvenir d'Italie*, etc.
18 Diaz : le *Gros-Fouteau* (forêt de Fontainebleau), la *Magicienne*, *Vaches à l'abreuvoir*, *Jean de Paris*, *Forêt de Fontainebleau*, le *Braconnier*, etc.
9 Daubigny : l'*Oise à Auvers*, la *Seine à Bezons*, *Soleil couchant sur l'Oise*, etc.
12 Meissonier : *1814*, le *Rieur*, le *Fumeur*, la *Confidence*, les *Amateurs de peinture*, le *Tourne-bride*, le *Peintre au chevalet*, l'*Homme à l'épée*, le *Liseur noir*, le *Liseur blanc*, le *Petit Poste de garde* et la *Halte à l'auberge*.
8 Théodore Rousseau : l'*Allée de la forêt de l'Isle-Adam*, la *Charrette*, *Après la pluie*, *Lisière de forêt*, etc.
6 J. F. Millet, dont l'*Angélus*, la *Bergère*, la *Gardeuse de chèvres*, le *Vanneur*, la *Petite Bergère*.
5 Isabey : *Visite royale*, le *Guet-Apens*, etc.
6 Jules Dupré : le *Chêne*, la *Vanne*, la *Mare aux Chênes*, etc.
2 Eugène Fromentin : *Fantasia* et la *Chasse à la gazelle*.
2 Delacroix : la *Chasse aux tigres* et *Tigres aux aguets*.
5 Decamps, dont le *Christ au prétoire*, la *Marchande d'oranges*, *Scènes d'Orient*.
5 Ziem : *Venise*, *Vue du Bosphore*, etc.

Le Congrès des sociétés savantes. — La circulaire suivante vient d'être adressée par le ministre de l'Instruction Pu-

blique, des Beaux-Arts et des Cultes, aux présidents des sociétés savantes :

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous annoncer que l'ouverture du Congrès des sociétés savantes aura lieu le mardi 4 avril prochain, à deux heures précises. Ses travaux se poursuivront durant les journées des mercredi 5, jeudi 6, et vendredi 7 avril.

Le samedi 8 avril, je présiderai la séance générale dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

La circulaire du 12 août 1892 vous a fait connaître le programme des questions qui seront discutées dans les réunions de l'après-midi. Pendant les séances du matin, les travaux étrangers au programme, mais approuvés par la société savante dont ils émanent, pourront être exposés au Congrès.

Vous voudrez bien, Monsieur le président, me désigner, avant le 20 février, dernier délai, les délégués qui se sont inscrits comme devant participer au congrès et me faire connaître leurs communications écrites ou verbales. Il est indispensable que je reçoive, dans les derniers jours du présent mois (1er bureau du Secrétariat et de la Comptabilité), le manuscrit des communications proposées par MM. les délégués de votre société, s'il s'agit d'une lecture, et simplement l'énoncé du sujet dont ils désirent entretenir le congrès, s'il s'agit d'une communication verbale.

Ces renseignements permettront aux membres du Comité d'établir un ordre du jour où les questions de même nature seront groupées dans une même séance et de se préparer à prendre part à la discussion s'il y a lieu.

Je n'ai aucune modification à vous signaler en ce qui concerne la délivrance des billets à prix réduits ; comme l'année dernière, il a été entendu entre les compagnies de chemins de fer et mon département que, sur la présentation de la lettre d'invitation remise par vos soins à chaque délégué, la gare de départ délivrera au titulaire, du 30 mars au 7 avril seulement, et pour Paris, un billet ordinaire de la classe qu'il désignera. Le chef de gare percevra le prix entier de la place, après avoir mentionné sur la lettre d'invitation la délivrance du billet et la somme reçue. Cette lettre, ainsi visée et accompagnée du certificat régularisé, servira au porteur pour obtenir, au retour, un billet gratuit de Paris au point de départ, de la même classe qu'à l'aller, si elle est utilisée du 8 au 12 avril inclusivement.

Toute irrégularité, soit dans la lettre de convocation, soit dans le certificat de présence ci-dessus mentionnés, entraînerait pour le voyageur l'obligation de payer le prix intégral de sa place à l'aller et au retour.

Il est extrêmement important que vous indiquiez sur la liste des délégués par quelle ligne la gare de départ est desservie. S'il est nécessaire d'avoir des bulletins de circulation sur plusieurs lignes pour venir à Paris, il faut que ces lignes soient très exactement mentionnées, avec le nom de la gare de départ et celui de la gare où le transfert doit s'effectuer.

Je vous serai obligé, Monsieur le président, de vouloir bien, par un avis spécial et très explicite, communiquer, le plus tôt qu'il vous sera possible, ces dispositions et les jours des séances aux membres de votre société.

Recevez, etc.

Création, au Conservatoire des Arts et métiers, d'un Musée d'économie sociale. — Le ministre du commerce et de l'industrie vient de décider le transfert au Conservatoire des arts et métiers des documents réunis en 1889 et relatifs à l'économie sociale. Ils seront installés dans la nef de l'ancienne église du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, et y formeront un musée permanent d'économie sociale.

DÉPARTEMENTS.

Angers. — *La légende de Cathelineau.* — M. Célestin Port, membre de l'Institut et archiviste de Maine-et-Loire, va publier le mois prochain chez Alcan une étude sur *La Légende de Cathelineau*, où l'on trouvera de nombreux documents inédits sur ses débuts, son élection de généralissime et sa mort.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

Londres. — *Comment on obtient un autographe d'un homme célèbre, d'après M. Charles Robinson.* — Une étude qui pourrait s'appeler l'« Evangile du collectionneur d'autographes » vient de paraître dans un journal anglais sous la signature de M. Charles Robinson, et nous révèle la série extraordinaire des trucs ingénieux employés par les « autographomanes » pour se procurer des autographes d'hommes célèbres.

Citons, entre cent, ce joli stratagème employé, paraît-il, avec le plus grand succès par M. Robinson.

Il écrit, dit-il, aux grands hommes dont il convoite l'autographe, une lettre où il se donne comme armateur et demande au personnage en question de l'autoriser à donner son nom à un nouveau navire qu'il va lancer.

La vanité humaine est telle, même chez les hommes célèbres, que la plupart de ceux-ci répondent avec empressement au faux armateur pour lui donner l'autorisation sollicitée. Et le tour est joué.

Le collectionneur tient son autographe. Il paraît que l'illustre historien Carlyle a été du nombre de ceux qui ont donné dans ce panneau.

Il répondit à M. Charles Robinson par une lettre de chaleureux remerciements, ajoutant :

« J'espère que l'esquif qui va porter



mon nom naviguera plus heureusement sur les mers que je ne navigue à travers la vie. »

BELGIQUE

Anvers. — *L'Exposition universelle de* 1894. — Les invitations que le gouvernement belge doit adresser aux pays étrangers pour l'exposition internationale d'Anvers de 1894, partiront de Bruxelles dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Les pays invités comprendront tous les pays d'Europe, les Etats-Unis et le Brésil.

Le comte de Flandre a accepté la présidence d'honneur du comité exécutif de l'exposition.

Découverte d'un nouveau fossile belge. — Le terrain crétacé de Mesvin-Ciply, à 4 kilomètres de Mons, renferme, on le sait, des quantités considérables de grands fossiles.

Il y a quelques années, on trouvait dans les exploitations de phosphates de M. Léopold Bernard ce saurien de 16 m. 50 c. qui fait l'admiration des visiteurs au musée de Bruxelles, l'Hainosaurus Bernardi.

On vient de découvrir dans les mêmes terres un fossile d'une autre famille et non moins intéressant. C'est, pense-t-on, un plésiosaure.

Ce fossile est encastré dans la craie phosphatée; on ne sera fixé définitivement sur son « identité » et sa valeur scientifique que quand la tête sera dégagée.

GRÈCE

Découverte de monnaies à l'effigie d'Alexandre le Grand. — Il y a quelques semaines, un scaphandrier descendu dans le golfe d'Athènes à une profondeur de quinze brasses, en sortait quelques moments après les mains pleines de monnaies d'argent qu'il remettait à son patron. Pendant les deux ou trois semaines qui suivirent cette intéressante trouvaille faite par l'équipage d'un bateau pêcheur d'éponges, la chose resta secrète. Mais soit que les matelots du bateau se soient querellés sur le partage du trésor, soit par suite de l'indiscrétion de l'un d'entre eux, le gouverneur de l'arsenal eut vent de la chose et fit rechercher le patron du bateau en question. Celui-ci lui remit sept kilogrammes environ de monnaies d'argent renfermées dans une caisse en fer que le scaphandrier avait retirée du fond de la mer. Ces monnaies, de l'époque alexandrine, sont à l'effigie d'Alexandre le Grand, tenant, dit-on, d'une main le sceptre, et, de l'autre, un oiseau.

OFFRES ET DEMANDES

Un de nos abonnés désirerait acquérir l'original du « Procès-verbal des séances de l'ordre de la Noblesse du Bailliage de Touraine, assemblé à Tours, le 16 mars 1789, en exécution des ordres du Roy, pour la convocation des Etats Généraux du Royaume », Tours, de l'Imprimerie d'Auguste Vauquer, imprimeur ordinaire du Roy (1789). In-4° de 67 pages. Ecrire aux initiales J. B., à l'*Intermédiaire*.

VENTES PUBLIQUES

PARIS. — *Hôtel Drouot.* — 30 janvier. — Objets d'art. — Oppenheimer, 16, rue Grange-Batelière.

— 6-9 février. — Livres rares. — Bibliothèque du comte de Mosbourg. (Catalogue de 367 numéros.) — Porquet, 1, quai Voltaire.

— 16-18 février. — Livres modernes. — Collection Bouret.

— 20-22 février. — Estampes. — Collection Brueyre. (Catalogue de 592 numéros.) — Sapin, 3, rue Bonaparte.

— 23 février. — Livres à figures. — Durel, 21, rue de l'Ancienne-Comédie.

— 30 janvier-4 février. — Tableaux et objets d'art. — Sortais, 23, rue d'Armaillé.

— *Salles Silvestre.* — 30-31 janvier. — Livres anciens. (Catalogue de 256 numéros.) — Paul.

— *Galerie Petit.* — 1er-3 février. — Tableaux et Objets d'art. (Catalogue de 308 numéros.) — Féral, 54, Faubourg-Montmartre.

ÉTRANGER. — **Londres.** — 30-31 janvier. — Livres anciens. — Bibliothèque Christie. — Puttick, 47, Leicester square.

Munich. — 15 février et suivants. — Gravures. (Catalogue de 1120 numéros.) Mœssel, Rindermarkt, 2.

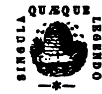
Rome. — 30 janvier et suivants. — Collections de la famille Perez. — Antiquités, vases étrusques, or de fouille, statues et terres cuites anciennes, meubles, etc. (Catalogue de 623 numéros.) — San Giorgi.

— Février. — Anciennes majoliques. — Collection Rubbiani. — Meubles et objets d'art. — Collection du comte de l'Aubépin.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 février 1893.*

XXVII[e] Volume. — N° 608.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série *II[e] Année.* — N° 4

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

Molière et les enfants conçus par l'oreille. — Dans l'*Ecole des Femmes* de Molière, on lit, vers 160-4 :

ARNOLPHE.

L'autre jour (pourrait-on se le persuader !),
Elle étoit fort en peine, et me vint demander,
Avec une innocence à nulle autre pareille,
Si les enfants qu'on fait se faisoient par l'oreille.

Ce dernier vers prouve-t-il complètement la candeur de la naïve Agnès? Il est permis d'en douter. J'ai longtemps cru que Molière, prenant son bien où il le trouvait, avait ramassé ce trait de mœurs, ce détail piquant, dans ses excursions en province, de 1646 à 1658. L'*Ecole des Femmes* est du 26 décembre 1662. Mes recherches sur ce sujet dans le vaste champ du folk-lore étaient demeurées infructueuses, et nul conte, nulle chanson ne faisait même allusion à une question de ce genre, lorsque, dernièrement, recueillant les éléments d'un Hymnaire latin des XVI[e]-XIX[e] siècles, il me tomba entre les mains un ouvrage du frère Jean-Baptiste Grimaldi, intitulé *Sacra B. Mar. Virginis Deiparæ Hymnodia*, et imprimé à Lyon, *Sumptibus Hugonis Denoüally* en MDCLVII d'après le faux-titre, mais réellement en 1637 d'après l'approbation.

Or, cet ouvrage porte, page 263, une hymne *ex Breviario antiquo Romano et Nouiomensi et ex D. Thoma Aquin et S. Bonavent.* En voici les premiers vers :

Gaude Virgo mater Christi,
Quæ per aurem concepisti,
Gabriele nuntio.

Molière n'a-t-il pas pu avoir connaissance de ce passage, sinon du livre lui-même? Son passage à Lyon est de 1653. L'ouvrage de Grimaldi semble du reste avoir eu quelque vogue dans les maisons d'éducation et dans les couvents : quelque ami de Molière, trouvant ce livre entre les mains de ses enfants, le parcourut peut-être et signala ces vers à l'attention du grand poète comique. A quelque moliériste plus érudit que moi de résoudre ce petit problème. H. V.

—

La date de l'invention du tissage au crochet. — Le tissage au crochet, si répandu de nos jours, a été remis en pratique, il y a cinquante ans environ, et généralement considéré comme une invention moderne.

Or, *les anciens connaissaient le crochet dès les deux premiers siècles de notre ère.*

Quelque Intermédiariste pourrait-il me dire si ce fait a été prouvé soit par les textes, soit au moyen des fouilles, ou de toute autre manière ? QUIDONC.

—

Mademoiselle Contat et l'arrestation de Stanislas et d'Alexandre de Girardin. — Le 17 septembre 1793, mademoiselle Contat écrivait cette lettre que nous reproduisons d'après l'original :

Il est peut-être simple, citoyen, que le mouvement de bienveillance que vous m'avez montré n'ait pas duré plus que l'instant pendant lequel vous m'avez permis de la solliciter; mais, à moins que mon vif intérêt ne soit un titre contre *les Girondins*, je vous avoue qu'il me semble moins naturel que vous ne daigniez pas vous en occuper; leur cause est si juste, le moment est si favorable, que le négliger, c'est vouloir les desservir; je dirai plus, c'est laisser à la Convention même le tort apparent d'une inconséquence. En effet, lorsqu'elle s'occupe de rendre à Jean-Jacques les honneurs que son immortel génie a mérités de tous les êtres pensants, l'*injuste captivité* des fils de son ami, de celui qui le recueillit, qui, le premier, osa lui rendre ce qu'on n'oserait au-

jourd'hui lui refuser!... oui, cette captivité contraste d'une manière fâcheuse avec les hommages qu'on lui destine. Ah! croyez qu'il n'en est pas de plus digne de son âme, de sa mémoire, que la liberté de ceux qu'il appelait, qu'il destinait au bonheur d'être ses élèves. Loin d'être embarrassé de *ce rapport*, il me paraît offrir tant de traits au cœur, à l'esprit, qu'on peut désirer de l'avoir à faire. Au moment où vous voulûtes bien me promettre de vous en charger, en relevant leurs papiers, vous acquîtes la certitude de leur innocence. De grâce, faites-moi dire si vous êtes enfin décidé à la faire valoir! Ne m'opposez plus le vain titre *de noble;* ils ne le sont pas plus que leur père, mère et sœur, que vous avez tous rendus à la liberté; et, d'ailleurs, ce n'est pas quand on célèbre un philosophe destructeur de préjugés, qu'il est permis d'en écouter encore. Car, bien que ceux-cy partent d'un principe contraire, leur rigoureuse application produirait le même résultat: des erreurs et des injustices.

Pardonnez-moi, citoyen, de vous presser autant. Mais il y a huit mois qu'ils sont prisonniers; je sais par la citoyenne *Wally*, leur sœur, que le Comité d'Instruction publique s'intéresse pour eux, et que, peut-être, on n'attend qu'après votre rapport pour les délivrer. Jugez combien il me serait cruel qu'ils imaginassent que leurs intérêts sont négligés par celle qu'ils ont assez estimée pour les lui remettre!

Je n'ose plus me présenter chez vous, mais je vous demande, avec toute l'instance d'un fort désir, en servant la cause de l'humanité, de m'aider à justifier la confiance d'une famille à laquelle je suis attachée.

Salut et fraternité,

Louise Contat,
première Sans-Culotides de l'an deuxième.

Quel était le personnage à qui mademoiselle Contat écrivait? Serait-ce Robespierre? I. M.

—

Qu'est devenue la Marie-Jeanne donnée par Louis XIII à Richelieu. — Je désirerais savoir à quelle époque fut reprise aux Vendéens la fameuse Marie-Jeanne, cette magnifique pièce de huit en bronze, présent de Louis XIII au cardinal de Richelieu, qui de son château avait été transportée à Saumur par les troupes républicaines.

Le 16 mars 1793, emmenée à Vihiers par la garde nationale de Saumur, elle y avait été abandonnée aux rebelles. Le 16 mai suivant, elle fut reprise aux Vendéens par le général Chalbot au combat de Fontenay. Mais neuf jours plus tard, l'armée royaliste s'étant emparée de cette ville, reconquit la fameuse pièce.

Depuis cette époque je perds complètement sa trace et j'ai l'espoir que quelque obligeant confrère viendra bientôt me tirer de peine.

D'après B. Fillon, Marie-Jeanne serait actuellement au Musée d'artillerie, n° 66, de la section N (Artillerie de gros calibre). Mais les recherches qui y ont été faites n'ont point abouti. Il en existe cependant une gravure à l'eau-forte par M. Oct. de Rochebrune, à la page 24 des *Vendéens*, poèmes par E. Grimaud. 1 vol. in-8. Paris, A. Lemerre, éditeur, 1876.

E. Valmy.

—

Le Carnet de jeunesse du prince de Bismark. — Il vient de paraître sous ce titre un piquant opuscule, qui ne serait autre chose, au dire de l'éditeur, qu'un agenda de poche tenu au jour le jour par le futur chancelier, alors qu'il était *auscultator* au tribunal de Berlin en 1835. Que faut-il penser de son authenticité?

Trissotin.

—

Armand Carrel accusé d'exciter ses soldats à la révolte. — Vers 1821, Armand Carrel était alors sous-lieutenant au 29e de ligne, à Aix. C'est à ce titre qu'il écrivit à un général cette lettre inédite des plus curieuses, où il demande qu'il soit fait une enquête sur sa conduite.

Mon général,

J'ai reçu, à Aix, l'ordre de garder les arrêts forcés, en attendant une décision du ministre provoquée, contre moi, par M. le colonel Lachau. Je suis accusé par lui d'avoir cherché à exciter des troubles dans la compagnie dont je faisais partie. J'ignore ce qu'il a pu imaginer pour donner un caractère probable à cette accusation; j'ose donc réclamer de vos bontés une enquête prompte et sévère sur ma conduite, depuis le 10 courant, jour auquel mon ordre de départ pour Aix m'a été remis, jusqu'au 13 courant, mon départ pour cette destination. Le seul exposé des relations qui ont existé entre moi et la 5e compagnie du 1er bataillon, pendant ces trois jours, prouvera toute l'atrocité d'une calomnie dont le but paraît être de me faire passer devant un conseil de guerre, sous le poids d'une odieuse prévention.

Les officiers de ma compagnie et l'adjudant-major de mon bataillon attesteront que je n'ai point paru au quartier depuis l'appel du 10, au soir, où j'assistais comme officier de semaine; et un billet que j'ai écrit aux sous-officiers de la 5e compagnie suffira pour me laver des provocations au désordre que l'on m'attribue. L'enquête que je demande ne saurait manquer de m'être favorable; j'en attendrai le résultat pour donner ma démission, fondée sur la double injustice dont je crois avoir à me plaindre. Je ne crois pas, en effet, que rien puisse motiver mon renvoi au dépôt: à peine sorti de l'École militaire, bien portant, aussi capable de servir que qui que ce soit, fermement décidé à faire mon devoir, il n'appartient pas à de vaines opinions de me fermer une carrière qu'on nous montre comme celle

de l'honneur; à moins que des mots à peine définis ne soient des garanties de dévouement pour les uns, et des titres d'exclusion pour les autres. Mécontent avec de tels motifs de l'être, j'ai pu le témoigner devant des camarades ou des étrangers. La chaleur naturelle à un jeune homme, l'aigreur qui naît du sentiment d'une injustice, ont pu donner à mes plaintes un caractère violent; mais il y a loin de là aux tentatives criminelles qu'une vengeance particulière a pu seule inventer pour me perdre. Et jamais soldat, ni sous-officier n'a entendu de moi les expressions ignobles dont je saurai me laver dans l'enquête que je demande. Je prouverai là, par des récriminations qui me sont faciles, que le mal existant aujourd'hui dans le 29ᵉ n'est venu ni de moi ni des officiers dont je partage la disgrâce, et que celui qui, contre les intentions encore inconnues du ministre, et les assurances consolantes que vous-même, mon général, avez bien voulu nous donner, a peint, à nos anciens camarades et subordonnés, les officiers mis au dépôt comme des artisans de trouble et des ennemis du gouvernement, est le seul auteur des troubles existant dans le 29ᵉ, et le seul capable d'indisposer ce régiment, si le dévouement à la monarchie, l'esprit de subordination dont il a donné de si belles preuves avant lui, pouvaient cesser d'être inébranlables. C'est le colonel Lachau qui a créé parmi nous des coteries secrètes, des partis qui n'existaient point, et il a distribué, classé les individus selon son caprice. Nous ne connaissions, avant lui, ni haine, ni défiance, ni espionnage; il n'y avait point de nuances d'opinion pour des hommes qui servaient également bien. Le colonel s'est séparé de nous. Ses harangues scandaleuses ne nous ont jamais témoigné que des soupçons et de l'animosité. Il a souffert qu'on chantât, en sa présence, des couplets aussi injurieux pour son corps d'officiers que bassement adulatoires pour lui. J'en ai trop dit peut-être, mon général; mais si les voix de tous ceux que le colonel force au silence par la terreur pouvaient s'élever avec la mienne, vous verriez jusqu'à quel point il a abusé de l'affreux principe : diviser pour régner.

J'espère qu'avant la décision du ministre, vous aurez la bonté de faire droit à ma demande. Je suis prêt à quitter le service, mais je tiens à confondre d'abord mes accusateurs. Il importe peut-être à la sage modération avec laquelle vous avez toujours commandé, qu'aucun des officiers qui ont eu l'honneur de servir sous vos ordres ne soit victime de perfidies qu'une justice éclairée peut dévoiler.

Dans cette confiance, j'ose vous exprimer mes regrets de ne point être appelé à combattre dans les rangs de mes camarades, et vous prier de croire aux sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, mon général,

Votre très respectueux et très soumis,

CARREL,
officier attaché au dépôt du 29ᵉ de ligne,
à Aix.

Carrel sortit depuis de l'armée. Mais a-t-il parlé dans ses écrits ou dans sa carrière politique des accusations dont il avait été l'objet en 1821? Je serais très reconnaissant à mes collègues de me le faire connaître, ainsi que de m'indiquer tous les documents qu'ils auraient pu rencontrer sur les Carbonari et les sociétés secrètes de la Restauration, me préparant à en écrire l'histoire. L. J.

—

Deux signataires du Serment du Jeu de Paume. — Au nombre des députés titulaires et suppléants qui, le 22 juin 1789, furent admis à adhérer au serment du Jeu de Paume, on remarque les noms de Magallon et de D'Artis de Marcillac. Je n'ai, sur ces deux députés, que des détails fort incomplets. D'Artis de Marcillac, avocat au Parlement, sixième député suppléant du tiers état de Paris hors les murs, demeurait à cette époque rue Simon-le-Franc, nº 15. Une lettre de lui, relative au serment du 4 février 1790 est conservée aux Archives nationales (C. 37, nº 315). Magallon (désigné dans quelques documents sous le nom de comte de Magallon) était alors député provisoire de Saint-Domingue. Il avait été élu le treizième par la province ouest de l'île le 13 avril 1789, et demeurait à Versailles, avenue de Paris, nº 64. Peut-être s'agit-il de Pierre-Gabriel Magallon des Mailles, capitaine en 1746 au régiment de Bourgogne-infanterie, marié à Nantes en 1765 à Madeleine Martineau, *américaine de Saint-Domingue* (*Dict. de la noblesse de la Chesnaye-Desbois*). Je serais fort reconnaissant au confrère qui me ferait connaître les prénoms, titres et qualités de ces deux personnages. TIBICEN.

—

Le Prelloripède. — En 1851, les journaux annonçaient qu'un artiste de l'Ambigu-Comique, nommé Prellor, venait de découvrir le mouvement continu. La machine fut appelée le Prelloripède, du nom de son inventeur. « C'était un moteur à leviers continus, d'après le système de locomotion des corps animés ».

Que devint depuis cette machine?

Son auteur arriva-t-il à quelque résultat? G. D.

—

Quel est le nom du partisan hollandais qui enleva M. de Beringhen à Sèvres? — On connaît la gageure célèbre de ce partisan hollandais qui, à la tête de trente cavaliers, eut l'aplomb de venir de Courtrai enlever, le 24 mars 1707, sur les huit heures du soir, M. de Beringhen, premier écuyer du roi, tout à côté du pont de Sèvres.

On sait aussi le flot de royale mou

tarde qu'une telle insolence eut le pouvoir de faire monter au nez du monarque.

Mais le nom du héros de l'équipée est resté jusqu'ici dans le vague. Saint-Simon le nomme Guetem; Dangeau, Questin; le *Mercure de France*, Guyetem ou Guyetème; un manuscrit des affaires étrangères porte le nom infiniment plus probable de Growestein; il y a été rajouté après grattage.

Faut-il s'en tenir à cette dernière orthographe? Un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourra peut-être nous fixer là-dessus. H. B.

—

Fables nationales et traditions populaires en France. — Existe-t-il un ou plusieurs ouvrages sur les *fables nationales* et les *traditions populaires en France?* Si oui, prière à mes confrères de l'*Intermédiaire* de me renseigner.

VITRIER.

—

Le conventionnel Poulain de Boutancourt. — 1° Où et à quelle date est né le conventionnel J. B. Célestin Poulain de Boutancourt, député du bailliage de Vitry-le-François?

2° Qu'est-il devenu? A-t-il laissé des descendants? A. K. X.

—

Les descendants de madame de Sévigné et mademoiselle de Simiane. — Il y a quelques jours, l'on trouvait à Alais, dans sa chambre, morte brûlée vive, mademoiselle Elisa de Simiane, la dernière descendante de ce nom illustre, car elle était dans la misère la plus grande, vivant des aumônes de quelques âmes charitables et d'une petite pension obtenue, disait-elle, du gouvernement comme descendante de madame de Sévigné. Cette prétention était-elle fondée? Voici les pièces qu'elle m'avait jadis communiquées : Auguste-Nicolas de Simiane, né à Paris, rue des Chardonnets, le 14 janvier 1777; fils de Nicolas-François de Simiane, secrétaire de l'intendance, et de Marie-Anne d'Herbigny (ou d'Aubigny); brevet de chevalier de la Légion d'Honneur du 30 avril 1818 pour Auguste-Nicolas de Simiane; brevet de la décoration du Lys pour le même du 1er octobre 1822; mariage du même avec Louise Gaultier de Saint-Jean du Gard le 5 mars 1821; leur fille, Elisa de Simiane, née en 1826.

F. P. MAC REBO.

—

L'architecte Jean Rondelet. — Ce fut un artiste habile. Elève de Soufflot, il continua les travaux du Panthéon, fut professeur à l'Ecole des Beaux-Arts et membre de l'Institut.

On doit connaître sa vie. Ses biographes ont-ils fait des recherches sérieuses? Ont-ils remonté aux sources? Peut-on croire à leurs documents?

Voici ce qu'ils disent :

A l'unanimité, né à Lyon.

D'après son portrait : le 4 juin 1734.
La *Revue dn Lyonnais :* 4 juin 1743.
MM. Breghot du Lut et Péricaud : vers 1755.
Bouillet, *Dictionnaire historique* : en 1743.
Biographie Michaud : 4 juin 1734.
Biographie Didot : 4 juin 1734.
Biographie des Contemporains : en 1755.
Biographie portative de Lalanne : en 1743.
Gabet : 4 juin 1743.
Quérard, *France littéraire* : 4 juin 1734.

A l'unanimité, décédé à Paris.

D'après MM. Breghot du Lut et Péricaud : le 27 septembre 1829.
Boitel : 25 septembre 1829.
Biographie Michaud : 26 septembre 1829.
Quérard, *France littéraire :* 27 septembre 1829.
Biographie Didot : 26 septembre 1829.

Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses.

Quelles sont les bonnes dates, s'il vous plaît? A. VINGT.

—

Lesueur s'est-il marié ou est-il resté célibataire? — On lit dans Ch. Blanc (*Histoire des Peintres*), biographie de Eustache Lesueur, page 2 : « Marié en 1642, trop pauvre, etc... »

Et, page 11 : « Il ne fut point marié et n'a laissé que des neveux. »

L'a-t-il été? Ne l'a-t-il point été?

ARSÈNE ALEXANDRE.

—

Pradier et le couronnement de l'Arc de Triomphe. — Le 31 mai 1852, Pradier adressait au prince Louis Napoléon cette intéressante lettre inédite :

Mon Prince,

Dans l'espéranee que je ne vous importune pas au milieu de vos généreux travaux, permettez-moi de rappeler à votre souvenir le projet de couronnement de l'arc de l'Etoile

que vous avez eu la bonté d'agréer. Soyez persuadé, mon Prince, de l'effet certain qu'il produira : ce sujet a été traité chez les anciens Romains dans leur beau temps des arts. L'apothéose seule est digne du grand Empereur, votre illustre oncle (dont je suis fier d'avoir été un moment le protégé dans ma jeunesse). L'aigle seul est un accessoire représenté déjà dans toute la sculpture de l'arc et serait pauvre sur un grand monument élevé à la gloire de Napoléon ; il faut donc ou le triomphe ou l'apothéose, ce dernier projet est plus neuf et coûterait moins. Pour moi, mon Prince, je ne vous demande que l'honneur d'exécuter ce travail qu'un grand concours m'a adjugé, croyant en être digne par mon talent et ma position. Je désire ardemment mériter de votre part, mon Prince, cet acte de justice sans lequel l'effet fâcheux pour moi semblerait une disgrâce que ne méritera jamais,

Votre bien respectueux et dévoué,

J. Pradier,
Membre de l'Institut.

Quelle suite donna-t-on à l'offre de Pradier? Les archives du ministère des beaux-arts conservent-elles quelque rapport relatif à la proposition du maître artiste ? R. L.

—

Montesquieu et ses relations avec le prince Cantemir. — J'ai lu, il y a quelques années, qu'on allait publier les papiers de Montesquieu, conservés au château de la Brède. Depuis lors, n'ayant rien rencontré à ce sujet dans les journaux, je serais bien aise d'apprendre si l'on n'avait pas trouvé dans la correspondance de l'illustre auteur de l'*Esprit des lois* des lettres adressées à lui par son ami russe, le prince Antiochus Cantemir, ambassadeur des impératrices Anne et Elisabeth près la cour du roi très chrétien. Homme très instruit et poète distingué, le prince Antiochus recherchait à Paris le commerce des gens de lettres. Je saurais gré à quiconque voudrait bien m'indiquer quelques traces de ces relations. La traduction française des *Satyres* du prince Cantemir, précédée d'une histoire de sa vie et publiée à Londres en 1751, m'est connue, ainsi que la correspondance de Cantemir avec Voltaire.

L. M.

—

Un soi-disant manuscrit du XIIe siècle découvert au Musée Britannique. — Madame E. S. Lantz, directrice de l'*Amaranthe*, revue littéraire, prétend avoir découvert, au Musée Britannique de Londres, un duplicata de l'*Hortus deliciarum*, manuscrit du XIIe siècle copié et commenté par un moine laborieux (voir l'*Amaranthe*, revue littéraire, 1891, n° 5, page 278).

Par des recherches minutieuses et réitérées au Musée Britannique, il a été constaté que ce Musée ne possède pas un dépôt aussi précieux dans ses collections.

Comment concilier cette contradiction? B.

—

La répartition et la séquestration des anciennes bibliothèques pendant la Révolution. — A-t-il été fait un rapport *général* sur le triage et le choix des livres provenant des couvents, monastères, abbayes, communautés, congrégations, etc., etc., qui, à la Révolution, ont passé des bibliothèques de ces établissements religieux dans les bibliothèques de la nation?

Chaque commissaire délégué dans les différentes parties de la France a-t-il fait un rapport *spécial* sur les ouvrages qu'il a examinés, sur les raretés qu'il a reconnues et *appréciées,* et qu'il a cru devoir affecter aux bibliothèques des départements qu'il était chargé de parcourir?

Pourrait-on savoir particulièrement le nom du ou des commissaires délégués, chargés de l'examen et du choix à faire dans la riche bibliothèque de la Grande Chartreuse ?

M. A. Franklin, dans les 3 vol. in-4° sur les *Anciennes bibliothèques de Paris*, nous a édifiés sur le sort des nombreuses bibliothèques qui existaient à Paris lors de la Révolution.

Il serait intéressant de savoir ce qui a été fait pour les ouvrages provenant des établissements provinciaux dont nous parlons plus haut.

Il y a dû avoir bien des volumes et des manuscrits détruits *comme monuments de la tyrannie et de l'aristocratie, indignes de figurer dans la bibliothèque d'un peuple venant de recouvrer sa liberté.*

En résumé, peut-on avoir les noms des différents commissaires envoyés en mission, à l'époque, pour accomplir ce travail? A. Nalis.

—

Les billets de nécessité émis pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871. — Pourrait-on m'indiquer les départements, localités et communes où il a été créé des billets et bons de nécessité pendant la guerre franco-allemande de 1870,

avec l'énumération complète de ces bons et billets émis.

J'en ai commencé la collection, mais je ne suis pas arrivé à connaître exactement tous les lieux d'émission.

DE LARCHE.

—

La famille Hughes. — Un des nombreux lecteurs de l'estimable *Intermédiaire* pourrait-il me donner un arbre généalogique de la famille Hughes, dont l'un des membres, William-Little Hughes, était un littérateur distingué, qui mourut à Paris en 1877? F. P. H. HUGHES.

—

Sur une famille de Grenoble. — Je serais très reconnaissant à ceux de mes collègues qui pourraient me dire où trouver la généalogie complète ou non des Allois ou Alloys, seigneurs d'Herculais, coseigneurs de Theys, etc., famille du parlement de Grenoble florissant en Dauphiné aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Je désirerais aussi savoir à quels ouvrages généalogiques ou héraldiques il conviendrait de s'adresser pour réunir des renseignements sur la famille noble vénitienne Quartano, se rattachant à celle des Dandolo et ayant fourni des gouverneurs des îles Ioniennes pour Venise. P. V. G.

RÉPONSES

Quel est l'officier qui ordonna le roulement de tambours lors de l'exécution de Louis XVI? (XVIII, 481, 540, 563, 591, 652; XXVI, 495, 577, 611; XXVII, 50.) — Je prépare en ce moment un livre sur Ange Pitou, le chanteur royaliste.

Or, le témoignage de ce dernier, qui assistait à l'exécution de Louis XVI, infèrerait que le signal du roulement de tambours qui couvrit la voix du roi aurait été donné par Santerre.

On peut lire en effet, à la page 173 de l'*Urne des Stuarts et des Bourbons ou le Fond de ma conscience :*

Le roi s'avança sur le bord de l'échafaud et prononça d'une voix haute et ferme les paroles suivantes : « Je meurs innocent de tous les crimes que l'on m'impute; je pardonne à mes ennemis; je prie Dieu de leur pardonner comme moi, et de ne pas venger, sur la nation française, le sang que l'on va répandre. Et vous, peuple infortuné..... » *A ces mots, Santerre cria au bourreau : « Fais ton devoir! » Il donna, en même temps, un signal, et le roulement des tambours empêcha Louis de parler davantage.*

Maintenant, il se peut que, sur le *signal* de Santerre, un autre officier ait commandé à voix haute le roulement de tambours.

Ce luxe de précautions était dans les habitudes des hommes de la Terreur.

FERNAND ENGERAND.

— *La Libre parole*, du 21 janvier, publie *in extenso* une lettre du grand aliéniste Pinel, qui, comme garde-national, fut obligé d'assister à l'exécution de Louis XVI. Dans le récit qu'il fait à sa famille, Pinel ne cite aucun nom propre; néanmoins, ce qu'il dit sur le point en question ici aidera peut-être à fixer les idées.

Le roulement d'un grand nombre de tambours qui se faisaient entendre, et qui semblaient apostés pour empêcher le peuple de demander grâce, a été interrompu d'abord par un geste qu'il (le Roi) a fait lui-même, comme voulant parler au peuple assemblé; mais, à un autre signal qu'a donné l'*adjudant du général de la Garde nationale*, les tambours ont repris leur roulement; en sorte que la voix de Louis a été étouffée, et qu'on n'a pu entendre que quelques mots confus, comme : « Je pardonne à mes ennemis et à..... »

Et plus loin :

L'*adjudant du général* a donné l'ordre au bourreau de faire son devoir.

T. PAVOT.

—

L'idée de patrie existait-elle en France avant la Révolution? (XXIII, 294, 410, 465, 521, 619, 685, 716; XXIV, 113, 673, 771.) — M. de Zimmerman, colonel d'infanterie, lieutenant du régiment des gardes suisses du roi, a publié en 1769, à la suite d'*Essais de principes d'une morale militaire*, plusieurs chants de guerre, pour la plupart notés, entre autres une *hymne à l'obéissance*, d'une belle allure, avec accompagnement de hautbois, clarinettes, cors, bassons et tambours. A la page 314 se trouve une *hymne guerrière a mettre en musique;* elle est dédiée « à la Patrie », et dans le premier vers se trouve l'expression « Enfants de la Patrie » qui devait figurer, vingt-quatre ans plus tard, dans le premier vers de la *Marseillaise*.

Voici le texte de l'hymne :



Soldats, enfants de la Patrie,
Ouvrons nos cœurs à son amour;
Si nous en reçûmes la vie,
Sachons la rendre à notre tour.

Pour son honneur et pour sa gloire,
Au bruyant signal du tambour,
Jurons d'enchaîner la victoire
Ou de périr tous en ce jour!

Le bonheur de mourir pour elle
Est le sort le plus glorieux;
Un cœur généreux ne voit qu'elle
Au sein du carnage et des feux.

Pour son honneur, etc...

Protège à jamais la Patrie,
Dieu des combats qui nous entends!
Tranche le cours de notre vie
Si nous oublions nos serments.

Pour son honneur, etc...

On remarquera, au commencement du second couplet, dans ces deux vers :

Le bonheur de mourir pour elle
Est le sort le plus glorieux

l'idée première du refrain du chœur des *Girondins*, qui eut tant de vogue en 1848 :

Mourir pour la patrie,
Est le sort le plus beau, etc.

A. B.

—

Auteurs ayant composé eux-mêmes leurs ouvrages (XXV, 376 ; XXVI, 474). — Un collectionneur d'armes, M. Julien Petitot, vient de composer et d'imprimer, lui-même, à 50 exemplaires, *for private circulation*, un opuscule de 150 pages : *Renseignements sur les armes à feu portatives réglementaires françaises et étrangères*. Sous ce titre modeste, l'auteur a donné toute une série de détails spéciaux et techniques concernant les armes adoptées dans les armées françaises et étrangères de 1717 à 1892 et que l'on chercherait inutilement ailleurs. On y constate que la France, depuis 1717, a fait usage de 66 modèles d'armes à silex (1717-1729), de 60 modèles d'armes à percussion (1831-1859), de 20 modèles d'armes se chargeant par la culasse (1854-1890), et de 4 modèles de pistolets-revolvers (1858-1874). Au total, 150 modèles de 1717 à 1892. Pour les armées étrangères, l'auteur s'est borné à mentionner les armes se chargeant par la culasse, en donnant leurs dimensions, leurs poids et la caractéristique de leurs systèmes. E. L.

— Antoine Pradines, né à Moissac vers 1826, mort à Paris vers 1860, à la fois poète et typographe, publia successivement, en 1855, puis en 1856, deux plaquettes de vers, l'une intitulée *Les Euménides*, l'autre *Fiat Lux*, dont il fut tout ensemble l'auteur et l'ouvrier,

De l'art et du travail cumulant les ennuis,
Il sua le matin sur l'œuvre de ses nuits.

Voilà ce qu'il eût pu dire de ces pages, comme H. Moreau a pu dire de son *Diogène*.

J'ajouterai que les deux brochures satirico-humoristiques d'Antoine Pradines furent très remarquées et que plusieurs critiques éminents, parmi lesquels Théophile Gautier, en parlèrent avec éloges.

JUSTIN BELLANGER.

—

Sur un bizarre usage anglais (XXVI, 67, 412). — J'engage le Vitrier à feuilleter à ce sujet l'*Antiquaire* de Walter Scott. Il me semble y avoir vu la relation de l'usage du vulgaire « pot de chambre » par le baron, *l'Antiquaire* et M. Lowel à la suite d'un bon repas. Les dames se retirèrent au même moment.

CILLE.

—

Noms de rues donnés à des hommes vivants (XXVI, 204, 442 ; XXVII, 24). — Le nom de M. Gevaert, directeur du Conservatoire de Bruxelles, a été donné, il y a une dizaine d'années, à l'une des rues d'Anderlecht, commune de l'agglomération bruxelloise.

(Bruxelles.) L. DE C.

— C'est la commune de Schaerbeek, et non la ville de Bruxelles, comme le dit M. Paul Bergmans, qui a donné à une de ses rues le nom du poète Emmanuel Hiel. Signalons encore dans cette commune la rue Rogier et la place Colignon (dont les parrains sont morts depuis); à Laeken, la rue de l'Archiduc-Rodolphe (même observation), la rue de la Comtesse de Flandre, la rue Clémentine, la rue Martha; à Molenbeek-Saint-Jean, la rue Pierre-Van-Humbeek (même observation), le boulevard Léopold II, la place de la Duchesse de Brabant, la rue du Comte de Flandre, la place Sainctelette, la rue Frère-Orban; à Ixelles, la rue Marie-Henriette, la rue du Prince-Albert, la place Stéphanie; à Saint-Gilles, la rue et la place Bara; à Anderlecht, la rue

Limnander (même observation); à Bruxelles, la rue Henri Maus.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

— N'oublions pas l'académicien P. Loti, dont la municipalité de Paimpol a donné le nom à l'un des quais du port.

A propos de la rue Lamartine, il est dit dans *l'Intermédiaire* du 20 octobre 1892, p. 424, que le Gouvernement provisoire décora de ce nom la rue Coquenard, par décret du 16 mars. Il y a peut-être erreur de date. D'après Lamartine lui-même, ce serait dans la nuit du 25 au 26 mars que s'opéra le changement. Un jeune peintre, appelé Fourreau, horripilé d'inscrire sur ses adresses le mot *Coquenard*, mit, du soir au lendemain, aux angles des maisons, de nouvelles plaques, timbrées : Lamartine.

« J'appris ma nouvelle gloire, le lendemain, à l'Hôtel de Ville; mes collègues sourirent et applaudirent à la substitution. Voilà tout ce qui m'est resté de la Révolution de Février : je remplace M. Coquenard. »

T. PAVOT.

—

Liste des tombes des soldats français à l'étranger (XXVI, 205, 430, 502, 620, 662). — Au sujet de cette question, nous recevons la lettre suivante :

Brescia, le 25 janvier 1893.

Monsieur le Directeur,

Dans le numéro du 30 août 1892 de l'*Intermédiaire*, il est dit que les cimetières de Solférino et de Magenta sont dans un état pitoyable. Vous serez bien aise d'apprendre qu'il n'en est rien, tout au moins pour ce qui regarde Solférino.

Là, tous les ossements ont été pieusement déterrés et recueillis dans l'église qui est sur le tertre, au pied du fameux mamelon.

Dans une vitrine, on a religieusement étalé tous les objets trouvés : lettres, monnaies, croix d'honneur; et le tout, aux frais d'une souscription nationale italienne. Non loin de là, on a fait de même à S. Martino, pour les soldats italiens; et, cette année, on doit inaugurer une tour monumentale, en souvenir de la bataille.

Ceci exposé, je suis obligé de parler à la première personne.

Dans les premiers temps, on venait de France en pèlerinage, et, il y a seulement quatre ans, on y allait, le 24 juin, des pays voisins, Brescia, Mantoue, etc., en foule, en revenant de S. Martino.

Ce fut en cette occasion que je m'y rendis avec le maire de la ville de Brescia qui, chaque année, y rappelait les pauvres soldats morts loin de la patrie, en combattant pour une autre.

Les enfants des écoles avaient porté des fleurs, et si quelque chose manquait, c'était l'esprit de la France, qui paraissait avoir oublié ses enfants. Pas une fleur, même ancienne, pas un ruban aux trois couleurs. Aussi, l'année suivante, je crus de mon devoir d'écrire à M. le Commandant de l'Ecole de Saint-Cyr et au major des élèves, pour leur rappeler, entre autres, la tombe d'un sous-lieutenant, à peine sorti de l'Ecole, enseveli dans une tombe spéciale, car son ordonnance avait eu l'idée de faire une croix avec sa baïonnette, sur le mur, à l'endroit précis du cimetière où il était tombé, et, à titre d'ancien Central, je demandais à être inscrit le premier en tête de la souscription.

On ne me répondit même pas. L'année suivante, même résultat avec le *Figaro*, et enfin, l'année passée, je n'eus pas plus de réponse de M. Clémenceau, que je connaissais personnellement.

M. le maire déposa, l'année dernière, une couronne fournie par moi, en donnant comme pieux mensonge qu'elle avait été envoyée par la famille.

Cette fois, grâce à l'*Intermédiaire*, j'espère que cette année il y aura sur les tombes des fleurs venues de France et des délégués de Saint-Cyr.

Si on ne veut pas aller jusqu'à l'envoi de ces délégués, j'espère que la politique conseillera une démarche de souvenir. La nombreuse colonie des Français, à Milan, aurait dû faire quelque chose. Il faut dire qu'aller à Solférino avec la chaleur du mois de juin n'est pas commode, n'ayant qu'une ligne de tramway à une assez grande distance. On juge bien alors ce que vous disent les habitants, de la chaleur torride de ce jour-là, en 1859, et la soif des blessés.

Il est bon de faire revivre ces souvenirs dans l'esprit des deux peuples, d'autant plus que, depuis trois ans, l'on ne va plus à Solférino que le matin en comité, et l'on se réunit au champ de bataille italien, et on ne saurait s'en étonner, étant donné l'indifférence montrée jusqu'à présent par la France.

Tout près de Brescia, on vient de refaire à neuf une croix commémorative de trois à quatre cents morts enterrés dans une propriété privée. Ce sont des soldats ayant pris les fièvres au siège de Mantoue par le Premier Consul, envoyés ici pour se remettre, et morts des suites.

A Magenta, on a fait, l'année dernière, une fête commémorative, et, dans le Panthéon italien de S. Croce, à Florence, une plaque de bronze rappelle les morts de Solférino.

Vous voyez donc que, pour le moment, ces souvenirs sont encore sacrés au peuple *délivré;* à vous de les rappeler au *délivreur*.

La génération passée a légué à la génération actuelle le bon souvenir de la France; les jeunes pourront échapper à cette influence, si on ne faisait rien; mais, en Italie, les amis *quand même* de la France sont encore bien nombreux. Puisse-t-on le croire et s'en rappeler.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance des sentiments d'un Français de cœur, sinon de naissance.

C. CANOVETTI,
ancien élève de l'Ecole Centrale, Paris, 1878.

—

Qu'est devenue la statue de Jeanne d'Arc du sculpteur Préault? (XXVI, 208,



460, 503, 621.) — Merci. Il existe alors deux médaillons : celui placé dans le cimetière israélite, je ne sais sur quelle tombe; et l'autre, que je connais, sur le tombeau de l'acteur Rouvière, et signalé dans le *Bœdeker*, p. 197. A. R.

—

Timeo hominem (XXVI, 441, 597, 692; XXVII, 24). — Il me semble que le collaborateur H. C. passe un peu à côté de la question. Il ne s'agit pas, en effet, de rechercher si la locution qui nous occupe implique une idée d'éloge ou de blâme, mais de savoir si l'homme qu'elle qualifie doit être considéré comme un adversaire particulièrement redoutable. Or, je ne crois pas qu'à cet égard la moindre hésitation soit possible, l'homme d'un seul livre étant celui qui a étudié un sujet sous toutes ses faces, qui en connaît le fond et le tréfond, et dont, par conséquent, l'argumentation prévient ou réfute victorieusement toutes les objections qu'on pourrait lui faire. Il va de soi, néanmoins, contrairement à ce que paraît supposer H. C., que la supériorité d'un tel contradicteur ne saurait se manifester que dans la « spécialité » qui a fait l'objet de son unique étude. C'est bien ainsi que l'entendait Sainte-Beuve :

Comme on parle de tout, s'écrie-t-il, sans avoir assez étudié! Et que *l'homme d'un seul livre* est à redouter quand on s'aventure, sans y prendre garde, sur le terrain où il est le maître!

(*Nouveaux Lundis*, 22 mai 1865.)

En s'y prêtant un peu, ne pourrait-on trouver une sorte d'analogie entre le sens de ce dicton et celui de cette *moralité* du bonhomme :

Le trop d'expédients peut gâter une affaire;
On perd du temps au choix, on tente, on veut [tout faire :
N'en ayons qu'un, mais qu'il soit bon.

(L. IX, 14.)

JOC'H D'INDRET.

—

Les bienfaiteurs de la langue française (XXVI, 442, 622; XXII, 35, 55). — M. C. A. Ward nous apprend que le mot *truculent* est d'origine anglaise. C'est une révélation. Est-ce que le *Truculentus* de Plaute est la traduction d'une comédie du théâtre anglais? ATHANATOS.

—

Légendes enfantines en musique (XXVI, 446, 632, 693). —

Chanson du Fils Oculi.

Voici quelques couplets qui forment le complément de cette chanson :

En frappant par ci par là,
Le saint un jour se blessa.
Vit' son fils lui demanda :
Père, qu'a, qu'a,
Père, qu'a, qu'a.
Vit' son fils luy demanda :
Père, qu'avez-vous donc là?

Ce fils avait le cœur bon,
Comme on voit dans ma chanson.
Mais, devenu grand garçon,
Il faisait le po,
Il faisait le po,
Mais, devenu grand garçon,
Il faisait le polisson.

Sans consulter son papa,
Du mariage il tâta.
Sa femme, prise au hasard,
Le faisait cou, cou,
Le faisait cou, cou.
Sa femme, prise au hasard,
Le faisait coucher fort tard.

De chagrin, en peu de temps,
Il mourut subitement;
Mais finit, en en pestant,
Par faire un bon pé,
Par faire un bon pé.
Mais finit, en en pestant,
Par faire un bon pénitent.

Ça vous apprend qu'un vaurien
Peut mourir en bon chrétien,
Car, avant d'être enterré,
Il baisa le cu,
Il baisa le cu.
Car, avant d'être enterré,
Il baisa bien le curé.

Après ce triste devoir,
Chacun fut au désespoir.
Sa veuve, habillée de noir,
Fit toujours pi, pi,
Fit toujours pi, pi.
Sa veuve, habillée de noir,
Fit toujours pitié à voir.

Que d'un aussi saint récit
Chacun fasse son profit.
Malheur à celui qui rit,
Qui rit, qui rit, qui,
Qui rit, qui rit, qui,
Malheur à celui qui rit,
Qui rit du fils Oculi.

Ces couplets, je les ai entendu chanter, dans ma jeunesse, par un aimable vieillard, ami de ma famille. En était-il l'auteur? Il le laissait croire. Il s'appelait M. de la Boutraye. C'était un littérateur modeste des premières années de la Restauration.

On a de lui un *Recueil de Fables* (Paris, 1823, in-12), dont quelques-unes ne sont pas sans mérite. G. FLOTARD.

—

Condorcet et ses descendants (XXVI, 524; XXVII, 72). — D'après certains documents en ma possession, le manoir, actuellement une grange, entre Camaret et Orange, portant le nom de Caritat, a été acheté, vers 1771, par mon bisaïeul, Raymond de Salignon de Caritat, à Pierre-Louis-Hilaire Chappuis de Tourville, de Saint-Alban. Si, comme le raconte un vieil habitant des environs d'Orange, Condorcet, fuyant la Terreur, s'est réfugié à Caritat, il a été recueilli par mon grand-père, qui était peut-être un de ses cousins. Il ne serait, en effet, pas étonnant qu'un mariage ait uni, vers le milieu du XVIII[e] siècle, les familles de Salignon et de Condorcet; de là, peut-être, le nom « de Caritat », commun aux deux familles.

Caritat a été vendu à M. de Laborde par mon grand-père, qui, par suite de revers de fortune, a négligé de reprendre officiellement ses titres de noblesse qu'il avait, comme beaucoup de personnes, laissés de côté pendant la tourmente révolutionnaire.

Je m'occupe bien tard de cette question m'intéressant au premier chef, puisque je suis le seul représentant mâle de la famille de Salignon de Caritat, et si je parviens à recueillir d'autres renseignements, j'en ferai part à l'Intermédiairiste qui a posé la question.

(Toulouse.) R. S.

—

Corporations d'apothicaires (XXVI, 526; XXVII, 606). — Je signalerai, à mon tour, à M. le D[r] Dx. le calendrier à l'usage du Collège de Pharmacie, pour l'année 1782.

A Paris, de l'imprimerie de P. G. Simon, imprimeur du Parlement; 79 p.

On y trouve la liste chronologique des membres du Collège de Pharmacie, avec leurs noms, surnoms, qualités et demeures, etc., etc., depuis 1726.

. . . .

1734. Augustin Prat, apothicaire-aide de Sa Majesté, en cour.

1738. Jean Guindre, premier apothicaire de Madame, en cour.

1746. Robert Lesguilliers, apothicaire de l'artillerie, rue des Lombards.

1747. Jean-Michel Fourcroy, apothicaire de feu M. le duc d'Orléans, rue Galande.

1754. Jean-François Delom, apothicaire des Mousquetaires gris, rue Saint-Martin.

1759. Louis-Claude Cadet de Gassicourt, des Académies des sciences et des *Curieux* de la nature, rue Saint-Honoré.

1774. Jean-Augustin Parmentier, censeur royal, apothicaire-major de l'Armée, et ci-devant des Invalides.

Etc., etc., etc.

(Auteuil.) EDOUARD PÉLICIER.

—

Les effigies des rois exposées à leurs funérailles (XXVI, 560). — En réponse à cette question, notre collaborateur A. Nalis veut bien nous dire « que l'effigie du grand Condé fut exposée, suivant la coutume, pendant trois jours, *dit madame de Motteville* ».

Or, les *Mémoires* de madame de Motteville se terminent à la mort d'Anne d'Autriche, en 1666. Le grand Condé n'est mort qu'en 1686. N'y a-t-il pas là une erreur? GERMAIN BAPST.

—

Les amazones (XXVI, 569). — Je trouve, dans le *Journal* complet du voyage de Victor Jacquemont (Paris, 1835, 6 vol. in-8), que Runjet-Sing, le fameux roi de Lahore et de Cachemyr, possède un régiment de femmes, casernées dans un sérail, dressées à monter à cheval, et qui manœuvrent au soleil, jambe de çà, jambe de là, comme nos hussards.

Petit, médecin de Paris, a publié, en 1681, in-12, une dissertation latine, pour prouver qu'il y a eu réellement une nation d'Amazones.

Le P. Jean, de Los Sanctos, capucin portugais, dans sa description de l'Ethiopie, dit qu'il y a, en Afrique, une république d'Amazones.

De nombreux géographes et voyageurs du XVIII[e] siècle prétendaient qu'il y avait encore, dans quelques endroits, des Amazones.

Je pourrais communiquer à mon collègue Mog un livre assez original, de Rostaing de Saint-Jory, qui a pour titre : *Les femmes militaires, relation historique d'une île nouvellement découverte*, Paris, 1735, in-12, avec 6 figures d'Amazones gravées par Fessard.

A. DIEUAIDE.

—

La situation des régents de collège avant la Révolution (XXVI, 602). — En voyage dans le Midi, il y a quelques jours, j'allais transcrire ce qui m'avait été rapporté sur place, au sujet de l'Université de Valence, à laquelle semblent s'attacher de préférence les investigations de M. Lyot, quand on m'a remis un nu-

méro du journal *Le Messager de Valence*, du 24 décembre 1892, où se trouvent consignés des renseignements concordant de tous points avec ceux que j'ai obtenus moi-même.

Notre confrère valentinois étant arrivé bon premier, je me fais un plaisir de lui céder la place et la parole.

PROSPER DE L'ORBIZE.

Voici ce qu'il écrit :

La question posée par l'*Intermédiaire des chercheurs* est facile à résoudre.

Il y eut, à l'Université de Valence, un certain nombre de professeurs *nobles*, comme les Faure des Blains, les Bovet, les Pacius, etc.; mais les seuls *anoblis* connus sont Claude Froment, en 1607; Charles du Bonnet-Fine, en 1602; Laurent Crozat, vers 1640, et Antoine de Marville, en 1649, auxquels on peut ajouter les de Dorne, possesseurs de la *Maison des Têtes*.

Voilà pour la question de fait.

Guy-Allard, chargé de vérifier les titres de noblesse, en 1661 et 1664, et, par là même, en situation de connaître les lois sur la matière, affirme, dans son *Dictionnaire historique*, au mot Universités, que les professeurs de celle de Valence acquéraient la noblesse à leur famille, après y avoir lu et enseigné *vingt ans*.

Plus anciennement, un arrêt du Conseil de 1556, au témoignage de Chorier (*Etat politique* III, p. 666), avait étendu les privilèges de la noblesse à six professeurs des Universités de Valence et de Grenoble, à leurs officiers, et aux veuves des uns et des autres pendant leur vie.

Le tiers-état se plaignit, et un arrêt du Conseil, du 15 avril 1602, exempta seulement des tailles les deux docteurs régents, en l'Université de Valence, entretenus aux dépens du Roi et lisant alors, ensemble, deux autres docteurs choisis et payés par la ville pour lire; quant aux professeurs, leurs bedeaux et secrétaires, ils furent, avec les médecins, rangés dans la classe des contribuables ordinaires. (*Collection d'édits... relatifs au Dauphiné. T. I.*)

L'exemption de la taille était bien un privilège de la noblesse; mais il ne la conférait pas. Telle est la question de droit.

Vers la fin du XVII° siècle, la Faculté de droit de Valence avait cinq régents et neuf agrégés; quatre régents enseignaient le droit civil et canonique; un seul, le droit français. Le premier professeur recevait mille cinq cents livres de gages; le troisième, neuf cents; le quatrième, huit cents, et le cinquième, sept cents. Le professeur de droit français, qui était le deuxième par son rang, ne touchait aucun traitement, mais une simple rétribution de huit livres pour chaque acte fait dans la Faculté. (*Hist. de l'Université de Valence.*)

Il est inutile de parler des professeurs du collège de Valence, fondé en 1643, et confié aux prêtres missionnaires du Saint-Sacrement : jamais ils n'ont prétendu à la noblesse.

—

Le trajet de Jeanne d'Arc pour aller de sa prison à la place du Vieux-Marché (XXVI, 602). — En réponse à notre question, M. Georges Dubosc a publié, dans le *Journal de Rouen*, cet intéressant article :

Si curieuse que soit cette question, elle ne peut être résolue que par hypothèse, car dans les deux procès de condamnation et de réhabilitation, qui ont fourni tant de renseignements sur Jeanne, on ne rencontre aucun document, aucune indication sur ce trajet, non plus que sur le parcours suivi pour aller au cimetière Saint-Ouen, où eut lieu la scène de l'Abjuration. Les derniers renseignements fournis par le procès sont la déposition d'Houppeville, maître ès-arts, qui la vit sortir du château, et celles de l'appariteur Massieu et de Manchon, qui disent que personne n'osait adresser la parole à Jeanne, tant on avait peur des hommes d'armes « entour d'elles portant glaives et bâtons ».

Si les Anglais, qui attachaient un grand intérêt à la prise et à la possession de Jeanne d'Arc, — on a pu le voir par les précautions si minutieuses dont ils entourèrent sa captivité, — crurent devoir assurer sa garde pendant le trajet qu'elle devait faire à travers les rues de Rouen, ils durent chercher également à montrer à toute la population que l'héroïque Pucelle était entre leurs mains. C'est même cette pensée qui les guida, lorsqu'ils construisirent à l'avance un bûcher d'une forme inusitée. Ils ne voulurent point qu'on pût croire que Jeanne, dont le nom était déjà entouré d'une légende merveilleuse, avait pu s'échapper.

Pour avoir pour témoin de leur crime toute la population de Rouen, il fallait que le cortège suivît un itinéraire *intérieur*, à travers les rues étroites et tortueuses du vieux Rouen, que nous essaierons de reconstituer avec des documents et des actes de l'époque. Suivant que l'escorte, composée de 120 hommes environ, entourant le chariot à quatre chevaux, sortit par une porte différente du château, on peut présumer un itinéraire différent.

Elle pouvait sortir par la porte ordinaire. *La Porte vers la Ville*, qui, d'apres Farin, « était « la plus commode et la plus hantée; encore « qu'elle fût élevée du pavé de la rue de 16 « pieds, on ne laissait pas d'y monter à pied et « à cheval. » Elle avait, du reste, environ 12 pieds de haut et 4 ou 5 de large, et était reliée par un pont-levis.

Après avoir traversé le *baile* ou enceinte du château, le cortège passait tout d'abord au sortir de la montée du château, près des prisons du roi, dont il est parlé dans un compte de la Vicomté de 1432, et qui, alors, étaient brulées (arses) depuis 1418, d'après la chronique de P. Cochon. Elles étaient situées dans la rue de la Truie, où se trouvaient également la Cohue et le Bailliage et une maison qu'un compte du Clerc de ville de 1432 désigne comme portant l'enseigne du *Soleil devant le Château*. En suivant, à gauche, toute la rue de la Truie, le cortège débouchait dans le quartier de la Renelle, que nombre d'anciens Rouennais ont connu. Au tournant, il tombait, en effet, dans la rue de la Renelle, à la hauteur de la rue du Porche-Saint-Godard. Entre la rue Beffroy, qui existait à cette époque, et la rue Saint-Godard, le cortège passait devant l'hôtel de la Harpe que Guillaume de Rouves, en cette année même, en 1431, avait acheté, et sur lequel le collège d'Albane percevait une rente de vingt sous.

Devant Saint-Godard, se trouvait encore une place vide, que Pierre Poolin, lieutenant de Jean Salvart, bailli de Rouen, avait acquise en 1422 et qu'il revendit quatre ans après le supplice de Jeanne d'Arc. En suivant toute la rue de la Renelle, où était alors installée toute l'industrie des tanneurs, avec ses fosses à tan, le long du ruisseau de la Renelle, qui coulait à découvert, le cortège rencontrait, au débouché de la rue des Hermittes (aujourd'hui la rue des Basnages) et de la rue des Maillots, supprimée par la rue Thiers, un carrefour, le carrefour Raynier ou des Trois-Images, cité dès 1423. Là aussi se trouvaient, entre la rue des Hermittes et de la Renelle, les *Etuves du Mouton*. Ces étuves, dont nous aurons à parler plusieurs fois, étaient des bains publics.

La rue de la Renelle, en inclinant vers l'ouest, coupait la rue Ganterie ou du Fossé-aux-Gantiers, dans la direction actuelle de la rue Jeanne d'Arc, et passait devant l'église de Saint-Martin-sur-Renelle. La rue de la Renelle se prolongeait en changeant de nom et s'appelait la rue de l'Escauderie ou de l'Echaud, de l'*échaudissage*, opération à laquelle se livraient les parcheminiers qui l'habitaient alors, et que les maroquiniers devaient remplacer. Dans cette rue se trouvait l'hôtel de l'Ecu-de-France, cité en 1408, et l'hôtel de la Cloche, cité en 1428 et en 1480, comme « yssant sur la rue de l'Escauderie. » En sortant de la rue de l'Escauderie, on arrivait à l'ancien clos aux Juifs (la place Verdrel actuelle), qui était fort vaste, où venait de s'installer, depuis deux ans seulement, dans une partie, le marché aux herbes et aux volailles qui se tenait autrefois sur le parvis de la Cathédrale.

La rue de l'Escauderie, en longeant le clos aux Juifs à l'ouest, passait devant la petite rue Saint-Antoine, où l'on trouve, dès 1406, l'hôtel des Billettes, ainsi que devant l'église Saint-Jean, et arrivait au coin de l'enseigne du Tabour (d'où le nom actuel) dans la rue da la Grosse-Horloge, en une partie qui portait alors le nom de Wanterie et aboutissait au Vieux-Marché, terme du parcours. Cet itinéraire, comme on le voit, traversait le centre de la ville, les quartiers populaires, mais le parcours dans la rue de la Renelle, où le ruisseau coulait alors à découvert, devait être bien difficile.

Un autre itinéraire, intérieur également, aurait pu être suivi par l'escorte chargée de conduire Jeanne. Pour ce nouveau parcours, l'escorte serait sortie par la *Porte de derrière* du château, située vers l'Ouest, citée dans la déposition de Cusquel, près de la tour où la Pucelle était prisonnière, et qu'il ne faut pas confondre avec la *Porte des Champs*.

L'escorte se serait engagée dans la rue du Sacre, comprenant alors la rue du Moulinet, où se trouvait, près de la rue Saint-Patrice, l'hôtel du *Coulomb*. Elle rencontrait le carrefour formé par l'ancienne rue des Maillots et la rue du Petit-Musc dont l'amorce existe encore dans la rue Etoupée. C'était là le quartier des dynandiers, ou fabricants de vases de cuivre, et le quartier des étuves. Ce carrefour portait le nom du Pot-de-Cuivre : là se trouvaient également les Etuves du Grédil situées entre la rue du Petit-Musc et la rue du Petit-Gril, aujourd'hui disparues.

Le cortège descendait ensuite la rue Dinanderie, qui est citée en 1408-1423 sous le nom de Neuve-Rue. Il pouvait continuer par la rue Escuière, citée dès le XIIIe siècle, et où se trouvait, à l'époque, presqu'en face l'église Saint-Pierre-l'Honoré, l'enseigne de l'Estrief, qui avait reçu une décoration spéciale d'après P. Cochon, lors de l'entrée d'Henri VI, jusqu'à la rue Vanterie ou de la Grosse-Horloge, et gagnerait ensuite le Vieux-Marché, terme du parcours.

Il est plus probable, — car le trajet est plus direct et plus court, — que le cortège tourna immédiatement à l'ouest pour s'engager dans la rue des Bons-Enffans, où se trouvait le collège des Enfants Pauvres, fondé en 1358.

Pour déboucher directement sur le Vieux-Marché le cortège pouvait suivre la rue des Pelletiers, citée dès 1421, et qui passait devant l'église Sainte-Croix, ou plus directement encore, car on arrivait ainsi à l'extrémité de la Halle de la Boucherie sur le Vieux-Marché, en descendant la rue de la Vieille-Prison. Le cortège passait ainsi devant l'église de Sainte-Marie-la-Petite (aujourd'hui la Synagogue), devant la prison de l'abbesse de Boudeville, construite sur des terrains appartenant à la ville, devant les Etuves du *Lion d'Argent*, citées dans un acte de 1412, comme ayant un hôtel et un jardin, et arrivait derrière le pilori, juste en face le bûcher dressé à l'avance, sur des piliers en plâtre et en face des échafauds établis au bout des Halles, dans l'aître de l'église Saint-Sauveur.

Sur le Vieux-Marché du côté sud, sur la ligne du Théâtre-Français, pendaient les enseignes de la Harpe, du Chaudron, des Balances, du Bœuf, à l'endroit où se trouve le Théâtre-Français. du Cygne et des Connins. Les enseignes du Bas et du Chat et du Rat, citées dans les comptes du Clerc de Ville de 1405, devaient se trouver du côté nord.

Un troisième itinéraire en dehors de la ville aurait pu être suivi, en sortant par la porte des Champs et en longeant les fossés pour rentrer par la porte Cauchoise, mais il est peu vraisemblable. Celui qui paraîtrait se rapprocher le plus de la vérité, serait peut-être celui que nous avons exposé en second lieu. Mais en l'absence de documents précis, on en est réduit à de simples conjectures, si curieux que puisse être pour des Rouennais ce trajet de la Passion de Jeanne.

—

Le premier jardin public (XXVI, 603; XXVII, 117).

D'après l'historien d'Epicure, Diogène Laerce, c'est d'après ces exemples (les jardins d'Orient) qu'Epicure créa son jardin, sur la route de l'Académie, et donna, à lui-même et à ses compatriotes, ce plaisir délicat parmi tant d'autres moins innocents.

L'Académie (ou les jardins d'Academos) était un jardin public, bien antérieur, mais situé à six stades des portes d'Athènes (1,100 mètres).

Sans pouvoir donner de texte certain, il paraît résulter de l'*Art des jardins* du baron Ernouf, refondu par Alphand, que c'est en Egypte qu'aurait pris naissance l'art des jardins publics dans les villes :

On plantait les abords des temples et des tombeaux, les cours intérieures des maisons,

mais non les rues, car celles-ci étaient généralement fort étroites..... Les époques les plus prospères de l'ancienne monarchie (IVe, XIIe, XVIIe dynasties) furent aussi celles des plus beaux jardins..... Alexandrie fut, pendant plusieurs siècles, la seconde cité de l'Empire ; du temps d'Auguste, et longtemps encore après, les jardins publics et les palais, qui se succédaient sans interruption du côté du grand port, prenaient, à eux seuls, plus du quart de l'immense cité.

Voilà ce que l'on peut donner à la question soumise. H. S.

—

Etymologie de Pern (XXVI, 604). — Le latin *paternus* a donné ces noms : Patern ou Padern (évêque de Vannes), et Paterne ou Pair (évêque d'Avranches). *Paternus* se réduisant à Pair, on peut supposer aussi qu'il s'est contracté en Pern. Je pense, toutefois, que ce dernier mot a pour diminutif Pernet ; alors c'est à Pierre qu'il faut remonter, car, en se guidant sur les indications de M. L. Larchey, on suit cette filière : Pernet, Périnet, Périn, Perrin, Pierre.

T. PAVOT.

—

De Bernetz ou de Bernès (XXVI, 607). — A la différence de madame de Larochejaquelein qui écrit de Bernetz, je n'hésite pas à écrire de Bernès. J'emprunte cette dernière orthographe à M. Le Prévost d'Iray, qui l'a adoptée dans une note de son poème de *la Vendée* (Paris, Artus Bertrand, 1824, in-8). Il devait parfaitement connaître la véritable orthographe du nom du vendéen Bernès, puisqu'il était son beau-frère. Il y avait à Caen une famille de Bernetz ou de Bernets qui n'a rien de commun avec la précédente.

L. D. L. S.

—

Le mot laquais (XXVI, 641). — D'après du Cange, lacinones, les mots laquaiz, alagues, alacays et lacaiz étaient usités dès le XVe siècle. Au siècle suivant on trouve des laquais, avec le sens usité de nos jours, dans Montaigne, Jean d'Auton et Brantôme. ERENVAO.

—

Dégouginé (XXVI, 641). — Avec le sens de *déluré*, je retrouve cette expression dans une autre nouvelle de M. Malot : *Le Café Adèle*, dont les scènes se passent en Normandie.

Ce doit être un mot du terroir, familier à cet écrivain qui est né à La Bouille (Seine-Inférieure). T. PAVOT.

— Le mot doit être un provincialisme normand, et plus spécialement rouennais. Nous le connaissons pour l'avoir entendu à Rouen, où M. Hector Malot a fait son éducation. AF. D.

— Au sujet de cette question, nous recevons la lettre suivante :

Fontenay-sous-Bois.

Monsieur le Directeur,

C'est bien volontiers que je réponds à la question que m'apporte l'*Intermédiaire*, sous la signature Ch. L., de Nîmes, à propos du mot « dégouginé », employé dans mon roman *Complices*.

Ce mot n'est ni décadent, ni déliquescent ; il est simplement normand. Comme il figure dans un dialogue entre Normands, votre aimable (?) correspondant aurait pu avoir l'idée, peu difficile à réaliser, de faire des recherches, et, dans le *Glossaire* de Delboulle, pour servir à l'intelligence du dialecte haut-normand, il l'aurait trouvé, avec son origine, des citations de Rabelais, Scarron, etc. Mais, voilà ! pour cela il fallait admettre que la France entière ne tient pas dans le Languedoc.

Agréez, etc.

HECTOR MALOT.

—

Lifrelofres (XXVI, 641). — Rabelais, à différentes reprises, parle des Lifrelofres ; pour lui, ce sont des ignorants, grands buveurs. LAMCA.

— *Lifrelofre* est un terme de moquerie dont on se servait beaucoup dans les Temps Romantiques pour désigner les Allemands. En cherchant bien, M. A. X. y découvrirait une manière d'onomatopée. Ceux des Français qui, sous le premier Empire, entendaient les Autrichiens et les Prussiens converser entre eux, remarquaient que les mots de leur langue se terminaient presque toujours par les mêmes désinences : *Liffre*, *Loffre* ou *Loff*. De là, vous le voyez, la formation du vocable : Les *Liffreloffres*.

Sous Louis-Philippe, lorsque l'amiral Dupetit-Thouars s'empara de Taïti, les naturels de l'île ayant remarqué que les marins de la flotte ne pouvaient dire vingt mots de suite sans y mêler des *oui*, appelaient les Français les *oui-oui*. Vous voyez qu'il y a là une analogie avec le surnom des *Lifrelofres*.

Alphonse Karr, fils d'un musicien venu de Bavière en France, se servait fré-

quemment de ce mot bizarre. En 1836, étant rédacteur en chef d'un *Figaro* d'alors, imprimé par Boulé, il écrivait volontiers : Les *Lifrelofres*, pour dire les Allemands. PHILIBERT AUDEBRAND.

—

A quel genre appartient le nom des villes? (XXVI, 643.) — Je remercie le collaborateur E. de R. d'avoir posé cette question ; je songeais à l'envoyer, et il l'a fait dans des termes meilleurs que je n'aurais su. Il m'est arrivé que des comités de rédaction et de simples protes ont masculanisé un adjectif quand, dans mon manuscrit, je l'avais féminisé en l'appliquant à un nom de ville terminé par *e* ou *es*.

J'ai cependant des scrupules : on dira il me semble : *le vieux Rome disparaît chaque jour* (pour exprimer les vieux quartiers de Rome), et *la Rome antique. On y voyait le populeux Marseille* (pour la gent populaire marseilllaise) , et *Marseille la commerçante*, et aussi *Marseille est très animé.* Quant aux noms commençant par *le* (Le Mans), ou *la* (La Rochelle), il me semble qu'il ne peut y avoir de doute. Mais, je le répète, j'hésiterais beaucoup à écrire les phrases cidessus. OROEL.

—

Quelle est la localité parisienne où fut battu l'empereur Gratien? (XXVI, 644.) — Prosper d'Aquitaine a bien parlé d'une bataille près de Paris, dans laquelle les soldats peu nombreux de Maxime auraient mis en déroute les troupes de Gratien ; mais comme ce dernier ne put grouper autour de lui plus de 300 chevaux pour s'enfuir vers Lyon, je crois préférablement, avec Zosime, qu'il faut réduire cette rencontre à de simples escarmouches et qu'il n'est pas possible aujourd'hui d'avoir la certitude sur le ou les localités des environs de Paris où Maxime et Gratien furent aux prises. E. M.

— C'est un point qu'il faut, je pense, renoncer à jamais préciser. Ce qui nous est parvenu d'Ammien Marcellin, le seul historien contemporain de ces temps, s'arrête à 378, et il s'agit d'un événement de 383. Le récit communément adopté est tiré d'écrivains notablement postérieurs et beaucoup moins précis, tels que Zosime, Aurelius Victor, Socrate le Scolastique et Orose. Voici comment Mézeray le présente dans son savoureux français d'il y a deux cents ans :

Gratien, étant surpris au dépourvu, se sauva de Trèves à Paris, où il avait donné rendez-vous à ses troupes. Maximin le suivit en diligence; il y eut des escarmouches cinq jours durant, à la vue de la ville, et Gratien se résolut de donner bataille. Mais, lorsque ses troupes sont rangées, il est bien étonné de voir que sa cavalerie more tourne casaque et que ses gens se détachent de lui file à file et l'abandonnent. Ne lui restant donc plus d'autre voie de salut que la fuite, il choisit trois cents cavaliers des meilleurs et des plus fidèles et prend sa course vers les Alpes.

(*L'Histoire de France avant Clovis.*)

Il semble donc qu'il n'y a pas eu bataille au vrai sens du mot.

Quant à la « localité » à la « vue de la ville », il faut certainement la chercher dans l'enceinte du Paris actuel, la Lutèce d'alors ne comprenant encore guère que l'île de la Cité. A. X.

—

L'uniforme des régiments suisses sous la Restauration (XXVI, 646). — 1° *Régiments suisses de la garde royale.* — D'après le règlement arrêté par le roi sur l'uniforme des corps qui composent la garde royale (5 décembre 1815), les régiments suisses (7e et 8e de la garde royale) avaient l'habit à revers. Le fond de cet habit était écarlate, la couleur distinctive le bleu de roi; le 7e régiment avait le collet et les revers de la couleur distinctive.

Les retroussis étaient bleus pour les deux régiments; les revers et les pattes de poche en long étaient garnies d'agréments blancs; les boutons étaient en métal blanc. Les épaulettes blanches des compagnies de grenadiers étaient distinguées par une torsade en laine écarlate placée entre le corps de l'épaulette et la frange.

Les ornements de retroussis étaient : pour les grenadiers, deux grenades; pour les voltigeurs, deux cors de chasse; pour les fusiliers, deux fleurs de lis.

Ces uniformes furent modifiés par la suite, de la façon suivante (1824) : habit écarlate; collet et parements bleu de roi pour le 1er régiment (7e); collet rouge pour le 2e (8e); retroussis blancs, brandebourgs de même couleur (neuf par devant, trois sur chacune des pattes de poche); épaulettes blanches; boutons blancs, aux armes de France, avec le numéro du régiment; pantalon bleu de

roi avec passepoil rouge; pantalon blanc pour l'été; shako en feutre noir garni de cordons blancs avec plaque aux armes de France; plumet blanc; bonnet à poil pour les grenadiers; giberne noire avec plaque aux armes de France; buffleterie blanche croisée sur la poitrine; capote bleu de roi.

2° *Régiments suisses de ligne.* — L'uniforme des 4 régiments suisses de ligne, de 1815 à 1824, fut le suivant : habit rouge garance pour les 4 régiments, avec les couleurs distinctives réparties ainsi qu'il suit :

Pour le 1er régiment : collet, revers, parements et pattes bleu de roi;

Pour le 2e régiment : revers et parements de panne noire;

Pour le 3e régiment : collet, revers, parements et pattes de panne noire;

Pour le 4e régiment : revers et parements bleu de roi.

Dans tous les régiments : retroussis blancs; boutons jaunes avec le numéro du régiment; pantalon blanc.

En 1824, l'habit fut sans revers, boutonnant droit sur la poitrine au moyen de neuf boutons jaunes portant le numéro du régiment; gilet en tricot blanc; pantalon large bleu céleste, avec passepoil rouge garance aux coutures des côtés; pantalon de toile blanche l'été; shako.

L'armement était celui de l'infanterie de ligne française.

J'ai puisé ces renseignements dans les ordonnances; la *Collection des uniformes*, par Lami et Vernet; et l'*Histoire des troupes étrangères au service de la France*, par Fieffé. Je possède, en outre, un uniforme complet du 8e régiment de la garde royale en 1824.

MAURICE LETESTU.

—

Les bègues célèbres (XXVI, 646). — Qui donc oserait prétendre que les bègues n'ont pas d'esprit? Leur bégaiement ne viendrait-il pas de ce que l'expression de leurs pensées reste au-dessous de leurs conceptions?

Les mots se heurtent, s'entrechoquent, parce qu'ils sont impatients de venir au monde : ils s'arrêtent sur les lèvres parce qu'ils ont hâte de s'échapper, débordant tous à la fois...

On a cité Esope, Virgile et Démosthènes parmi les bègues célèbres. Mais combien d'autres, affectés de cette pénible infirmité, qui ont occupé une place, et des plus honorables, dans la galerie des personnages illustres!

Le premier en date nous semble être, jusqu'à plus ample informé, le prophète Moïse. « L'enfant sauvé des eaux » était, assure la tradition, bègue, mais bègue à ce point qu'il ne marchait jamais sans son ami Aaron, qu'il chargeait de porter la parole en son nom. C'est à la suite d'une conversation avec Dieu que sa langue se serait embarrassée. « Je n'ai pas l'élocution facile, *non sum eloquens*, et ma langue est devenue épaisse et paresseuse, *impeditioris et tardioris linguæ sum*, dit-il au Seigneur, depuis que vous avez parlé à votre serviteur, *ex quo locutus es ad servum tuum.* » Mais, si Moïse était bègue, il conservait le privilège de faire à volonté des miracles. C'était une compensation.

Démosthènes était bègue, mais il était arrivé, à force de travail, à triompher de cette infirmité. Son procédé nous est aujourd'hui si connu qu'il y a lieu de s'étonner qu'on ne l'ait pas mis plus souvent en pratique.

L'empereur romain, Claude Michel II, empereur d'Orient, Méhémed-el-Nasser, roi d'Espagne sous la domination arabe, Eric, roi de Suède, bégayaient pitoyablement.

Sur les dix-huit Louis qui régnèrent en France, on ne relève qu'un Louis-le-Bègue, et pourtant il n'est pas le seul souverain français qui ait bredouillé.

Tallemant des Réaux a conté quelque part dans ses *Historiettes*, à propos de Louis XIII et de son infirmité, une anecdote assez amusante : M. d'Alamont, seigneur de Molandry, parlait comme le roi ; celui-ci, la première fois qu'il voit le gentilhomme à la cour, lui parle en bégayant. D'Alamont lui réplique de même. Le roi, piqué de ce qu'il considérait comme une grave injure, allait donner l'ordre d'arrêter le mauvais plaisant, si on ne l'eût convaincu à temps de la bonne foi du chevalier d'Alamont.

A ajouter encore à la liste des bègues célèbres : l'amiral d'Annebaut, l'ingénieur italien Tartaglia, Boissy-d'Anglas, surnommé *l'orateur Babebibobu*, le peintre David, le critique Hoffmann.

Camille Desmoulins avait aussi un léger vice de prononciation, qu'il parvint à corriger en partie, tout comme l'actrice anglaise Inchbald, qui fournit une carrière dramatique fructueuse, malgré son débit saccadé.

Le facétieux avocat Coqueley, l'auteur de la tragédie de *Cassandre, ou les Effets de l'amour et du vert-de-gris*, ne bégayait pas, à vrai dire, mais affectait d'appuyer sur certaines syllabes. Tout le monde connaît cette plaisante histoire : Au cours d'une plaidoirie, comme il affectait, en parlant de Linguet, de prononcer maître *Lingu-et*, celui-ci, qui savait, quand il lui plaisait, décocher un coup de boutoir, s'obstine à appeler son adversaire maître *Coqu-è-ley*; ce qui fit rire l'auditoire aux dépens de ce dernier, qui justifiait bien mieux son nom ainsi décomposé.

Rappelons enfin que si le poète Malherbe, le rigide censeur de lettres, est passé à la postérité, son bégaiement n'y est pour rien, pas plus d'ailleurs que cette dégoûtante manie, qui en faisait pour tout son entourage un objet de répulsion, et qui consistait à cracher à tout instant quand il récitait ses vers.

Le cavalier Marin avait su le caractériser d'un trait heureux : « Je n'ai jamais vu, disait-il, d'homme plus humide ni de poète plus sec. » PONT-CALÉ.

— Sous la signature du Dr Chervin, la *Grande Encyclopédie* prône la méthode Chervin; l'*Encyclopédie Larousse* en avait fait de même; ces deux ouvrages n'indiquent aucun livre sur le bégaiement.

Mon collègue J. P. pourrait consulter avec fruit:

1° *Mémoire sur le bégaiement*, par M. de Belleisle. Paris, 1783, in-12;

2° *Traitement et éducation des bègues*, etc., par Ed. Séguin. Paris, 1846, in-12;

3° *Catalogue de ce qui a été publié jusqu'à nos jours sur les bègues*, etc., par C. Guyot et R. T. Guyot; Gronin, 1842, in-12;

4° *Le catalogue des livres anciens* de MM. Guillemot, paragraphe consacré aux publications relatives aux bègues, etc.;

5° *Le traité du bégaiement et des vices de la parole;* Paris, 1868, in-8, par Colombat de l'Isère fils, professeur d'orthophonie;

6° Et tous les ouvrages extrêmement curieux de Colombat de l'Isère père.

A. DIEUAIDE.

—

Le marteau des Commissaires-Priseurs (XXVI, 647). — J'en ai parlé dans les *Causeries sur l'Art et la Curiosité* (Paris, Quantin, 1878, pages 111 et 112). Chez les Hollandais, au commencement du dernier siècle, le commissaire-priseur (vendu-meester), « élevé sur son bureau et entouré des courtiers, a devant lui une table, avec un bassin de cuivre et une baguette pour frapper dessus lorsqu'il veut imposer le silence ou qu'il veut adjuger les lots aux derniers enchérisseurs » (*Savary des Bruslons*, 1725). En Angleterre, vers 1755, le marteau était employé à l'imitation de la baguette hollandaise (*Lazare-Duvaux*, *Livre-journal*, I, p. CXLIV). En France, d'après ce que m'a dit feu Charles Pillet, M. Bonnefons de Lavialle est le premier qui se soit servi du marteau, pour une vente de chinoiseries. EDMOND BONNAFFÉ.

— Les enchères pour les ventes mobilières doivent toujours se porter de vive voix, c'est-à-dire à la criée ou à l'extinction des feux; les notaires, greffiers des justices de paix et huissiers n'ont pas d'autres procédés, et cependant leurs attributions sont les mêmes, en province, que pour les commissaires-priseurs de Paris.

Les commissaires-priseurs, dont l'institution ne remonte qu'à l'an IX, obligés, dans les grandes villes, d'adjuger rapidement, sont devenus, passez-moi le mot, électriques, et ils ont adopté le marteau pour ne pas laisser entre la vente de chaque objet un intervalle convenable.

Josse Sacré, dans son livre sur *les mystères des bandes noires*, Bruxelles, 1866, page 90, dit qu'à Bruxelles les crieurs jurés sont armés d'un bâton.

Dans certaines ventes, il arrive souvent que le tumulte est au comble, ce qui oblige le commissaire-priseur à ceindre une ceinture noire, symbole de son autorité, pour rétablir le bon ordre dans son public peu choisi; le marteau rétablit le silence et son emploi serait le même que celui de la règle ou de tout autre objet dans les mains d'un pion ou d'un maître d'études.

Le marteau n'aurait donc pas d'origine, et les commissaires-priseurs de tous temps ne pourraient en revendiquer l'invention, pas plus que du fil à couper le beurre.

A. DIEUAIDE.

— Le plus ancien marteau de commissaire-priseur à Paris est entre les mains de M. Maurice Delestre. Il sert pour les ventes de la salle Silvestre depuis le règne de Louis-Philippe. C'est un marteau d'ivoire monté sur un manche d'acajou. V. S.

—

Origine des glacières (XXVI, 647). — Francisque Michel et Edouard Fournier, dans leur si curieuse *Histoire des hôtelleries et cabarets*, disent à ce propos : « que la passion des Romains pour les boissons chaudes n'empêchait pas celle qu'ils avaient pour les boissons glacées. Sur leur table, à côté des boissons fumantes, la glace s'élevait par monceaux »; « il était naturel, d'après cela, qu'il y eût à Rome des marchands de glace et de neige en toutes saisons. » S'il faut en croire Pancirola, Athénée en parle dans un passage que nous n'avons malheureusement pu retrouver dans toutes nos recherches. Athénée écrit, dit Pancirola par l'organe de son naïf traducteur, Pierre de la Noue, qu'il y avait jadis des boutiques à Rome « où l'on contregardait de la neige toute l'année; ils la mettaient en terre, dans de la paille et en vendaient à qui en voulait, et par icelle le vin se rendait froid. »

Un passage de Senèque, où il est aussi parlé des boutiques de marchands de glace à Rome, nous dédommagera de celui d'Athénée.

« Les Lacédémoniens, dit-il, chassèrent les parfumeurs et voulurent qu'ils quittassent au plus vite leur territoire parce qu'ils perdaient l'huile. Qu'eussent-ils donc fait à l'aspect de ces magasins, de ces dépôts de neige, de ces bêtes de somme employées à porter les blocs aqueux dont la saveur et la couleur sont endommagées par la paille qui les couvre? »

Et sur ce, chers collaborateurs, buvons frais. L. G.

—

Le donjon de Vincennes depuis 1851 (XXVI, 648). — M. T. de C. trouvera les renseignements qu'il désire dans un volume paru en 1891 : *En haut du donjon : Causerie familière historique et artistique sur le bois de Vincennes*. Paris, Jamati, 7, boulevard Saint-Martin, 1 volume in-4. R. G.

—

L'Imprimerie nationale a-t-elle un caractère spécial dont il est défendu aux imprimeurs de se servir? (XXVI, 649.) — Depuis 1694, tous les caractères romains gravés pour le service de l'Imprimerie nationale sont marqués de signes ajoutés par l'ordre de Louis XIV, pour les distinguer des caractères des imprimeurs du commerce, auxquels il est interdit de les imiter.

L'ordonnance royale du 28 décembre 1814 a répété cette interdiction. « Afin d'assurer, autant que possible, l'authenticité des impressions des services publics, les types de l'Imprimerie royale continueront à porter les signes et marques particulières qui les distinguent des caractères gravés pour les imprimeurs du commerce. Une épreuve en sera déposée à la Direction générale de l'Imprimerie et de la Librairie, et il demeure interdit à tous graveurs, fondeurs, imprimeurs, d'en graver, fondre ou employer de semblables sous les peines portées contre les contrefacteurs. »

Ces signes consistaient dans le doublement du délier supérieur des lettres b d h i j k l. Cette dernière lettre était en outre flanquée d'un trait latéral qui formait une des marques les plus apparentes des caractères de Louis XIV.

Ce trait latéral de l est le seul signe qui ait été conservé.

Le Chef du Service Intérieur de l'Imprimerie Nationale.
CODRON.

—

Huaut, émailleur du XVII[e] siècle (XXVI, 649). — *Huault* (Pierre), orfèvre à Chatellerault, fut reçu bourgeois à Genève, en 1671, avec ses trois fils *Pierre*, *Jean-Pierre* et *Ami*. Ces deux derniers se sont fait une réputation comme peintres en émail. En 1686, ils se rendirent à Berlin et furent pensionnés par l'Electeur. On montre dans le château royal des ouvrages qui leur font honneur, entre autres, une Famille de Darius, d'après Lebrun.

Quelques-uns de leurs portraits ont été gravés. Ils retournèrent à Genève en 1700.

Extrait de la *France protestante*, par MM. Eug. et Em. Haag, t. V, p. 540.

Parmi les peintres français sur émail se distinguèrent surtout les frères Huaut, dont on conserve encore, dans le Hohenzollern-Museum, deux montres ornées de belles miniatures sur émail.

(Traduit de l'*Histoire de la colonie française dans le Brandebourg*, par le D[r] Ed. Muret. Berlin, 1885, p. 45, 1[re] partie, chap. 13.) V. A. T.

—

Les mémoires et les écrits laissés par des comédiens célèbres (XXVI, 650). —

C'est toute une bibliographie que notre confrère U. V. A. nous demande de dresser là. Je lui rappellerai que presque tous les comédiens de marque ont été possédés de la manie d'écrire.

Entre vingt ouvrages analogues, je citerai les *Mémoires* de Samson, ceux de Bouffé, les *Souvenirs* de Laferrière. M. Coquelin, M. Lafontaine manient fort bien la plume, madame Sarah-Bernhardt a écrit ses *Impressions de voyage* en l'air, et on a joué d'elle un drame : l'*Aveu*.

Je tire de la masse une actrice anglaise du siècle dernier, miss Bellamy, parce que ses *Mémoires* ont eu la chance singulière d'être traduits par M. Thiers, depuis homme d'Etat, alors (1822) modeste journaliste. A. E.

—

Recherche d'un contrat de mariage à Rouen (XXVI, 650). — Au sujet de cette question, nous recevons cette lettre qui fait honneur à la courtoise obligeance de son signataire et à la gracieuseté spéciale avec laquelle il contribue aux recherches des érudits :

Monsieur le Directeur,

C'est en mon étude qu'a été passé, le 4 mai 1730, le contrat de mariage de Nicolas-Gabriel Hue de Montaigu, seigneur de Langevinière, avec Anne - Marguerite - Françoise - Adrienne de Gonnelieu.

Veuillez agréer, etc.

LUCIEN DUMORT.
Notaire, 19, rue Thouret, Rouen.

—

Les sources actuelles de l'ancien état-civil à Paris (XXVI, 650). Tous les renseignements relatifs à l'état-civil de Paris, détruit dans les incendies de 1871, sont concentrés aux Archives de la reconstitution de l'état-civil, qui font partie des Archives de la Seine (quai Henri IV, n° 30). Le nombre des actes antérieurs à 1800 est de 200,000 environ; ce sont, pour la plupart, des extraits authentiques qu'il a suffi d'admettre. On y conserve également deux registres paroissiaux échappés à la destruction, ainsi qu'une collection d'au moins 600,000 fiches de l'ancien état-civil des paroisses qui avaient été dressées en vue de la formation d'une table générale. On y trouve enfin un état des copies de registres paroissiaux que possèdent les Archives nationales et la Bibliothèque nationale. — Les archives des administrations spéciales, qui remontent à l'ancien régime, comme celles des hôpitaux, peuvent encore, dans bien des cas, être utilement consultées. Quelques collections privées existent aussi. Outre le *Dictionnaire critique* de Jal, plusieurs ouvrages, en particulier ceux de MM. de Chastellux, Herluison, Lot, Fidière, Guiffrey, Lavigne, ont été consacrés spécialement à la publication d'actes ou de renseignements de cette nature. M. B.

— J'ai trouvé, à l'agence dirigée par M. Pelletier, 18, rue du Cherche-Midi, des renseignements précieux. Cette maison possède, en effet le *Sommaire* des actes de l'état-civil de Paris depuis la Révolution, ou, peut-être, antérieurs à la Révolution jusqu'à nos jours.

M. Ferréol pourra s'adresser à l'agence indiquée : c'est là que j'ai pu me procurer des dates exactes sur certains faits que la destruction de 1871 m'avait empêché de trouver, et que les familles n'avaient pu me fournir. C. C.

—

Deux anonymes à découvrir (XXVI, 650). — Voir les mémoires de madame la duchesse d'Abrantès (X, 389). Si elle ne donne point l'auteur du passage, elle en donne les initiales. Ce serait, d'après elle, une dame V..dé, dame du palais, à qui on avait demandé sa démission : *inde ira*. En consultant un almanach du temps, il me semble qu'il serait aisé de reconstituer les deux lettres qui manquent. P. CORDIER.

—

Les armes de Strasbourg (XXVI, 651). — Je ne suis pas très versé dans le blason alsacien; mais, si l'on réfléchit que les armoiries des plus grandes familles ne se sont guère fixées qu'à la fin du XII[e] siècle, et que les communautés des villes n'en ont pris que beaucoup plus tard (celles de Nancy remonteraient tout au plus à la fin du XV[e] siècle), il devient bien improbable que le souvenir d'Attila ait pu déterminer le choix de l'écusson strasbourgeois.

L'archéologie rend nécessaire le rapprochement et la comparaison des faits similaires : tout ce que je veux faire remarquer ici, c'est la fréquence de la *bande* dans le blason des principautés environnant Strasbourg. On divise l'Alsace en Nord-Gau et Sund-Gau : on donne, avec de très nombreuses variantes, les armoiries de ces deux circonscrip-

tions, ou des landgraviats qui y correspondaient à peu près; mais toujours ces armoiries ont pour meuble principal *une bande.* Quand bien même les blasons ainsi attribués ne remonteraient pas à une époque très reculée (ce que je n'ai pas examiné à fond), ils devraient néanmoins avoir des origines anciennes et se rattacher à des armoiries analogues d'un âge beaucoup plus considérable.

Voilà les armoiries choisies, au temps de Louis XIV, pour la province d'Alsace, contrée qui s'étend, comme on le sait, du sud au nord, le long du Rhin. Si, maintenant, nous regardons du côté de l'est, nous trouvons le margraviat de Bade, qui portait, comme le grand-duché actuel, *d'or, à la bande de gueules.* Tournons-nous du côté opposé, nous avons devant nous le duché de Lorraine, qui avait des armoiries semblables, avec, de plus, trois alérions d'argent chargeant la bande.

Croira-t-on que ces exemples n'aient pas eu une influence sur la formation des armes de Strasbourg, sinon une relation directe avec elles? Quelques localités de la Lorraine (Lunéville, Neufchâteau, etc.) portent aussi *à la bande*, mais je ne les fais pas entrer en ligne de compte, parce que leurs armoiries paraissent postérieures à celles de Strasbourg et inspirées par l'écusson ducal. LÉON GERMAIN.

— Jean-Fréd. Hermann, dans : *Notices historiques, statistiques et littéraires sur la ville de Strasbourg*, 1817, tome II, p. 64, donne trois versions à ce sujet.

AD. SEYBOTH.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Une délibération de bienfaisance pendant la Révolution. — Voici un acte de l'an II que nous venons de trouver dans une liasse de papiers relatifs à un *district* de la Normandie, et qui prouve les bons sentiments dont étaient animés les administrateurs d'un petit village, bien ignoré, près Pont-l'Evêque (Calvados).

ARRÊTÉ DU 18 MESSIDOR
(2e ANNÉE RÉPUBLICAINE)

Les administrateurs du district révolutionnaire de Pont-Chartier (1).

Le corps municipal de la commune Himer (1), informé que le citoyen Pierre Lefebvre, originaire et domicilié dans la commune depuis plus de dix ans, est réduit, à défaut d'habitation, à coucher dehors avec sa femme et quatre enfans; qu'ils ont été vus hier dans ce triste état, exposés à la grande pluie et autres injures du temps;

Considérant qu'il est du devoir de tous les amis de l'humanité et surtout des authorités (*sic*) constituées de s'occuper des citoyens, de subvenir aux pressants besoins des nécessiteux;

Que, si l'on peut reprocher à ce citoyen quelques défauts d'ordre et d'économie dans l'arrangement de ses affaires, il n'a point pour cela cessé d'avoir des droits à la sensibilité; que, dans une (*sic*) état républicain, on ne peut, sans blesser tous les principes, souffrir un citoyen pauvre coucher dehors lorsqu'il existe dans l'étendue de la même commune des habitations non occupées;

Arrête, l'agent municipal entendu :

Que deux commissaires, pris dans son sein, se rendront, dans ce jour, au domicile de la veuve Bordeaux, pour l'inviter, au nom de l'humanité, à loger ledit Lefebvre; lesdits commissaires authorisés (*sic*) par les considérations cy-dessus à régler amiablement avec la ditte (*sic*) veuve le temps et les conditions du loyer; authorisés (*sic*), en outre, dans le cas où ladite veuve leur donnerait des raisons..... pour se dispenser de loger ledit Lefebvre et..... de se rendre auprès des divers habitans... neuve qui ont en ce moment des habitations à..... pour les presser par toutes (*sic*) les motifs que l'humanité réclament (*sic*) de fournir un logement suffisant,

Ledit corps municipal a été persuadé qu'il suffira à ses concytoyens de connaître la position de l'infortuné Lefebvre pour qu'ils s'empressent de venir à son secours.

Procédant ensuite au choix des commissaires, les citoyens J. B. Cavelier et Gabriel Mondain ont été chargés de ...te honorable commission.

En la maison commune, séance publique, le 20 fructidor, 2e année de l'ère républicaine :

JACQUES LABLAY, *maire*,
F. PERRET, *officier*.
N. MARIOLLE, *officier*.
DUFRESNAY, *adjoint municipal*.
J. B. RENOULT.
G. MONDAIN.
JACQUES HAUVELLE.

Nous savons qu'il existe, dans la commune de Saint-Hymer et à Paris, des descendants de ces honorables citoyens.

PATRICE SALIN.

Nota. — Les parties *ponctuées* indiquent les passages qui manquent à la délibération.

(1) C'est Pont-l'Evêque, situé au confluent de la Touque et de la Calonne.

(1) C'est Saint-Hymer, petit village près Pont-l'Eveque, qui possédait un prieuré dépendant de la fameuse abbaye du Bec. Le dernier prieur, l'abbé de Grieux, qui fut député aux Etats Généraux, habitait encore le prieuré après 1830.

La décoration militaire décernée par la Convention le 23 septembre 1792. — Le 6 août 1791 était promulguée une loi supprimant les ordres de chevalerie, mais disant que les militaires pouvaient continuer de porter la décoration militaire.

Le 16 octobre 1791, une nouvelle loi maintenait la décoration militaire.

Le 23 septembre 1792, le lendemain de l'abolition de la royauté, la décoration militaire est donnée à *Lapostol, maréchal des logis de gendarmerie*, ayant rang de sous-lieutenant. *C'est la seule nomination* faite après le 22 septembre 1792.

Le 15 octobre 1792, un décret supprima la croix de Saint-Louis comme décoration militaire et renvoya au Comité de Constitution la question de savoir s'il convenait que dans une république on conservât quelque marque distinctive.

Il était piquant de relever que la Convention avait donné une décoration après l'abolition de la royauté et n'en avait donné qu'une seule.

La croix de Saint-Louis ne fut plus en effet donnée après le 23 septembre 1792, mais l'on distribua un assez grand nombre de médailles de vétérance (deux épées croisées sur fond de drap rouge), ce que l'on appelait dans le public le « Saint-Louis des soldats ».

Marquis de Bouillé.

—

Une curieuse lettre du maréchal Pélissier sur la guerre de Crimée — Le général Pélissier était resté en Algérie pendant les commencements de la guerre de Crimée, mais il avait des amis dans la flotte envoyée aux Dardanelles qui le tenaient au courant de ce qui se passait en Orient. Lui-même communiquait à ses amis les renseignements qu'il recevait. Je transcris ci-dessous une de ses communications qui m'a paru piquante. Elle est adressée à un amiral dont un Intermédiariste retrouvera peut-être le nom :

Alger, le 12 août 1853.

Extrait d'une lettre écrite à bord du Narval.

Besika, 26 juillet 1853.

Nous avons espéré, il y a une quinzaine, que nous aurions le plaisir d'aller tanner le cuir aux Cosaques; mais l'avortement de la crise du ministère, en Angleterre, nous montra qu'on se préparait à reculer devant l'attitude énergique de la Russie, et, en effet, nous voyons aujourd'hui que cette reculade a eu lieu. Toutes les affaires sont finies; le secret de la comédie s'est dénoué à Vienne, par l'intermédiaire de l'Autriche et de notre ambassadeur, M. de Bourqueney. La Russie a accepté ce qu'on lui accorde, et il est evident que la Porte acceptera aussi ce que la France et l'Autriche lui proposent. Cette convention s'est faite à l'amiable, après que M. de Nesselrode a eu retiré une partie de sa dernière circulaire qui froissait les susceptibilités de la Porte et des puissances protectrices. Néanmoins, nous avons filé doux dans tout ceci, car l'empereur Nicolas a parfaitement dit qu'il n'évacuerait les principautés qu'après que les escadres de France et d'Angleterre auraient quitté l'attitude offensive qu'elles ont prise à l'entrée des Dardanelles. Tout nous porte donc à croire que nous ne ferons pas long feu à Besika, et que nous partirons après nous être morfondus dans ce pays sauvage, sans avoir eu le dédommagement d'envoyer quelques dragées aux vaisseaux russes ou de remonter à Constantinople, le point de mire de tous nos désirs.

En somme, il me semble que le beau rôle en tout ceci reste à la Russie; car Nicolas a dit : « Dussé-je voir mes flottes détruites par les Français et les Anglais, je ne retirerai rien de mes prétentions, car je veux obtenir ce que j'ai demandé. »

Il était facile de prévoir ce résultat d'après les hésitations de l'Angleterre, qui n'a pas eu, dans cette affaire, une conduite parfaitement franche; les partisans de la politique russe, lord Aberdeen et lord Clarendon, étant restés au ministère, il eût été difficile d'obtenir un autre résultat. De tout cela, que résulte-t-il? Que la Russie est arrivée à peu près à ses fins en obtenant, sinon quant à la forme, du moins quant au fond, ce que demandait le prince Menschikoff. Plus que jamais, Nicolas pourra faire fi de l'Europe occidentale, puisqu'après avoir pris des airs de matamore, nous l'avons laissé envahir les Principautés, et que nous n'avons pas osé nous opposer à sa convoitise exagérée.

Voilà, cher amiral, la partie politique que je vous avais promise. Sur ce, je vous souhaite le bonsoir, et demain, ces lignes iront saluer votre réveil.

Tout à vous bien cordialement,

Général A. Pélissier.

Les négociations entamées à Vienne, sous la présidence du Ministre des affaires étrangères, n'aboutirent pas. Le 4 octobre 1853 les armées turques, sous le commandement d'Omer-Pacha, prirent l'offensive contre les Russes qui s'étaient établis en Moldavie et en Valachie pendant les négociations.

Le général Pélissier dut attendre jusqu'en janvier 1855 « le plaisir de tanner le cuir aux Cosaques », mais il le tanna si bien qu'il reçut en récompense le bâton de maréchal et le titre de duc de Malakoff.

B. R.

Le Directeur-Gérant : Lucien Faucou.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1893



Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 4.

Table générale de l' « INTERMÉDIAIRE »
Composition de la lettre P.

Mouvement des Bibliothèques
DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

Acquisition, par le musée Carnavalet, d'un tableau de Boilly et d'une correspondance autographe de Voltaire. — Le musée Carnavalet vient d'acquérir à la vente Camondo le petit chef-d'œuvre de Boilly : *Le Porte-drapeau de la Fête civique.* On connaît l'histoire de ce ravissant tableau popularisé par la belle gravure de Copia de la même dimension que l'original. La Convention avait ordonné une fête civique en l'honneur de la réunion de la Savoie à la France. Cette fête eut lieu sur la place de la Révolution le 14 octobre 1792. Le motif principal était un chœur de Savoisiens chantant *la Marseillaise* autour du piédestal de la statue renversée de Louis XV, sur lequel on venait d'ériger une colossale effigie de la Liberté. Ce chœur, emprunté aux principaux théâtres lyriques de Paris, était conduit par l'acteur Chenard, du théâtre Favart, qui portait l'étendard national en costume d'homme du peuple, la pipe à la bouche, chaussé de sabots, vêtu de la carmagnole, du gilet rayé tricolore, dans un débraillé si pittoresque que les membres de la Commune et les patriotes jacobins l'adoptèrent à la fête du 10 août 1793 comme tenue officielle, en remplaçant le chapeau paysan par le bonnet rouge politique. La grande allure, la mâle figure de Chenard enthousiasmèrent le peintre, qui le représenta et l'immortalisa dans ce rôle de place publique.

Boilly, alors fort jeune, mais dans la plénitude et la phase magistrale de son talent, n'a rien produit de plus délicat, de plus exquis que cette merveilleuse peinture, où le fini d'exécution poussé à l'extrême n'enlève rien à la largeur de composition et de rendu. C'est achevé comme un Gérard Dow ou un Mieris, sans l'ombre de sécheresse, écueil que le charmant artiste n'a pas toujours su éviter plus tard.

Voilà pour le musée Carnavalet une excellente acquisition, digne de figurer à côté — et peut-être même au-dessus — de l'admirable *Départ des Conscrits de* 1807, du même maître, que le Louvre doit lui envier.

Sur la demande de M. Félix Grélot, Secrétaire Général de la Préfecture de la Seine, M. Etienne Charavay, le savant expert paléographe, vient de procurer à la Bibliothèque de la Ville une collection considérable de lettres autographes de Voltaire, adressées au maréchal de Richelieu, à Thieriot, etc. Ces lettres paraissent provenir de l'immense trésor de manuscrits de Voltaire recueillis par Beaumarchais pour la grande édition de Kehl. Elles portent les traces de corrections et suppressions qui les rendent fort précieuses. La plupart sont signées du simple V souligné, seing ordinaire du *patriarche de Ferney*, et scellées de cachets divers : intailles antiques, monogrammes enlacés ou armes *d'azur à trois flammes d'or*, timbrées d'une couronne de marquis. Quelques adresses sont bien curieuses ; ainsi :

« A Monsieur de Thieriot, chez M. Héraut, près du Chagrin de Turquie, vis-à-vis le Cheval de bronze, à Paris. »

Il y a près de quatre cents lettres. C'est pour la bibliothèque de la ville natale de Voltaire, le plus illustre des Parisiens de Paris, une trouvaille inappréciable.

Donation par M. Durighello, au Musée du Louvre, d'un vase en argent du Ve siècle provenant des fouilles d'Emèse. — M. J. Durighello, de Saïda, l'un de nos collaborateurs, vient d'offrir au musée du Louvre un très beau vase en argent, de travail romain, qui mérite une description toute spéciale.

D'après les renseignements fournis par le donateur, ce vase aurait été découvert en Syrie, dans les ruines d'une ancienne église près de Homs (Emèse). Il mesure $0^{m},45$ de haut ; la panse n'a pas moins de $0^{m},90$ de développement ; la hauteur du col est de $0^{m},13$ et son diamètre à l'orifice est de $0^{m},115$. Sur les parties unies de la panse on reconnaît les traces évidentes du tour ; les ornements ont été exécutés au repoussé avec quelques dé-

tails repris au pointillé; le dessous du pied porte les marques d'un travail au marteau. Ce vase a reçu, dans la partie inférieure de la panse, un coup violent qui a produit une déchirure et qui a enlevé un morceau large à peu près comme la paume de la main.

Néanmoins, il pèse encore 2 k. 892 gr. Sur le bord du goulot, on remarque une petite dépression en forme de bec, qui paraît avoir été faite après coup; elle correspond de l'autre côté du col à des traces d'oxydation, témoins certains de l'existence d'une anse dont une extrémité était appliquée sur la panse et dont l'autre extrémité reposait sur le col. Cette anse qui a disparu avait été sans doute ajoutée; le vase original n'en possédait probablement pas.

L'ornementation au repoussé se compose de huit bustes disposés autour de la panse et séparés l'un de l'autre par d'élégants fleurons; quatre cordons en forme de tresses entourent le vase à différentes hauteurs: le premier à la base du col, le second autour du pied, et les deux autres servent d'encadrement à la zone imagée qui règne autour de la panse.

Les huit bustes peuvent être partagés en deux groupes distincts :

A. *Trois bustes*. (1) La *Vierge*, voilée et drapée, de face. *Deux archanges* (2 et 3) sont représentés à ses côtés, se faisant pendant, placés à peu près de trois quarts et légèrement tournés vers elle. Leurs cheveux sont relevés en arrière, serrés par une bandelette, et ondulés sur le devant de la tête. Leurs ailes, dont le haut arrive à peu près sur la même ligne que les yeux, sont soigneusement traitées; les plumes sont figurées par de petites hachures disposées en écailles. Ces deux archanges portent une tunique.

B. *Cinq bustes*. (4) Le *Christ*, de face, drapé. Il est représenté barbu, avec une longue chevelure qui retombe sur les épaules; il tient un volume dans la main gauche, tandis que la main droite est ramenée à la hauteur de la poitrine.

(5). A gauche du Christ, *Saint Pierre*, drapé, tenant son manteau de la main droite, ramenée sur la poitrine. Sa barbe est frisée et ses cheveux sont indiqués par de petites hachures. Il est tourné vers le Christ.

(6). A droite du Christ, *Saint Paul*, drapé, tenant un volume du côté gauche. Son front est chauve; sa barbe, allongée, est séparée en deux pointes. Il est tourné vers le Christ.

(7). A côté de Saint Pierre, *Saint Jean-Baptiste* (?), drapé, de face, avec de très longs cheveux tombant sur les épaules et une longue barbe. La figure de ce saint est absolument semblable à celle du Christ.

(8). A côté de Saint Paul, *Saint Jean l'Evangéliste*, drapé, tenant un volume. La figure est imberbe et les cheveux sont indiqués par de petites hachures.

Les images de la Vierge et du Christ se correspondent; elles sont disposées aux deux extrémités d'un même diamètre.

Chacun de ces huit bustes est placé dans un médaillon rond (*imagines clipeatae*) et entre chacun de ces médaillons s'élève un ornement qui se compose de trois larges feuilles soutenant un élégant cornet d'où s'élancent, à droite et à gauche, des rameaux de vigne vierge.

Telle est la description de ce précieux monument d'argent.

On conserve au musée du Vatican un petit vase d'une jolie forme dont la décoration est tout à fait analogue. Autour de la panse règne une zone du même genre, présentant également des bustes en relief. On y voit le Christ entre quatre apôtres dont les deux premiers sont aussi saint Pierre et saint Paul et dont les deux autres ne semblent pas avoir été reconnus. Le dessin donné par le Père Garrucci (1) ne permet pas de les distinguer. Il serait curieux de pouvoir étudier les deux objets à côté l'un de l'autre.

La technique du vase d'Emèse est assez soignée; elle se rapproche de celle de la capsella d'argent d'Henri Zirara, si magnifiquement illustrée par M. le Commandeur de Rossi (2).

On y retrouve les mêmes cordons en forme de tresses, et, outre le travail au repoussé, certains détails sont aussi exécutés au pointillé.

On peut rappeler également, à propos du vase d'Emèse, une des cassettes d'argent à reliques, trouvée sous le pavé du grand autel dans la basilique de Grado (3). L'ornementation est la même; cette cassette, décorée de cordons tressés et d'une série de bustes de martyrs accompagnés d'inscriptions, paraît appartenir au VI[e] siècle de notre ère.

Les *imagines clipeatae* ont été en usage de fort bonne heure; on les retrouve sur les sarcophages de la Gaule et de l'Italie, sur les coffrets d'argent ou d'ivoire, sur les verres, etc. Une des séries les plus intéressantes pour l'archéologie chrétienne était celle des portraits des premiers papes, peints dans la basilique de Saint-Paul-hors-les-murs, portraits qui, malheureusement, ont péri dans l'incendie de cet édifice.

(1) *Storia dell' arte cristiana*, tav. 460.

(2) *La capsella argentea africana*, Roma, 1889, in-folio. M. Jules de Laurière a donné une traduction française de ce savant mémoire, dans le *Bulletin monumental*, 1889.

(3) J. B. de Rossi, *Bull. d'archéol. chrétienne*, 1872, p. 177; pl. X, XI; Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, tav. 436.

Sur le vase du Louvre on ne distingue aucune inscription ; il n'y a sous le pied aucune trace de grafitte.

Aucune des têtes, même celle du Christ, n'est surmonté d'un nimbe, et le style des ornements est encore très classique. Ce vase a été, sans aucun doute, exécuté au Ve ou au VIe siècle de notre ère.

Les Tables des procès-verbaux de la Convention mises à la disposition du public aux Archives Nationales. — La direction des Archives Nationales, toujours préoccupée de faciliter les recherches des savants, vient de mettre à la disposition du public, dans la salle de travail, les trois premiers volumes de la *Table abrégée des procès-verbaux de la Convention Nationale* (lettres A à D).

L'achat de la collection Van Praet par M. Henri Garnier et la collection de M. Chauchard. — Au sujet de cette nouvelle de l'*Intermédiaire*, 30 janvier 1893, nº 18, nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

L'*Intermédiaire* a indiqué, dans sa note, qu'il existait, en 1864, un enthousiasme d'admiration en faveur de Millet. Oui, cet enthousiasme existait déjà, mais hélas ! partout ailleurs que chez les gros bonnets de l'administration des Beaux-Arts, et il est utile de rectifier cette assertion.

En effet, s'il en avait été ainsi, Millet ne serait pas mort sans avoir vu au moins une de ses œuvres aux murailles des galeries du Luxembourg. D'ailleurs, le jour où l'on apprit à la direction des Beaux-Arts que le grand paysan avait disposé de son tableau en faveur de M. Paul Tesse (aujourd'hui président de la Commission des Beaux-Arts au musée de Douai), on pouvait satisfaire son enthousiasme d'admiration en formulant tout aussitôt à J. F. Millet une commande qui eût honoré les deux parties.

Mais non, on n'avait sûrement écrit à l'auteur de la *Bergère avec son troupeau* que parce que, d'une part, on avait la main forcée par quelques journalistes bien inspirés, et qu'on savait, d'autre part, que le tableau n'appartenait plus à l'auteur.

Il y avait bien, à cette même exposition de 1864, un second tableau de Millet : *Des paysans rapportant à leur habitation un veau né dans les champs*, mais cette œuvre, pourtant très remarquable et universellement appréciée aujourd'hui, ne fut comprise alors que par un petit nombre d'initiés.

Et c'est de Paris à la province que le célèbre artiste était encore refoulé, puisque sa Grande « *Tondeuse* » du Salon de Bruxelles, en 1860, et réexposée à Paris en 1861 (alors au prix de cinq mille francs), fut éclipsée à l'Exposition de Lille, en 1866, par..... une bien jolie vignette de M. Amaury-Duval, la *Naissance de Vénus*, comme on en pondra encore, s'il plaît à Dieu, dans deux siècles, à l'École des Beaux-Arts.

Mais, dira-t-on, comment alors et par qui le peintre des champs par excellence fut-il admis d'abord et définitivement?

Eh mais ! par des voyants, artistes ou observateurs réfléchis. Au nombre de ceux qui sont le plus connus, j'ajouterai celui d'un artiste-peintre, fondateur de la Société artésienne des Amis des Arts, qui, de sa province, commanda à Millet, en 1858, un tableau fort modeste, il est vrai, mais en rapport avec les très faibles ressources de la petite association.

Simple rapprochement : Constant Dutilleux était Douaisien comme M. Paul Tesse.

Veuillez agréer, etc.

A. R. T.

DÉPARTEMENTS.

Troyes. — *Publication du Catalogue des carrelages émaillés du Musée d'Archéologie.* — Le savant et distingué conservateur de l'archéologie de ce musée, M. Louis Le Clert, continue la série des catalogues des collections dont il a la garde, par la publication du *Catalogue des carrelages vernissés, incrustés, historiés et faïencés.* Il avait déjà livré au public les *Catalogues de la sigillographie*, des *émaux peints* et de l'*archéologie monumentale.* Celui qu'il donne aujourd'hui ne contient pas seulement une introduction instructive sur les tuileries et sur quelques anciens carrelages de la région, une notice détaillée sur tous les carreaux du musée, mais aussi une reproduction exacte, quoique réduite, par la chromolithographie, des 285 types de carreaux exposés, qui ont été dessinés et coloriés par M. Le Clert. Grâce à lui, les savants et les amateurs pourront, sans se déplacer, se rendre un compte exact de tout ce que contient cette collection intéressante du musée de Troyes.

ÉTRANGER

ITALIE

Florence. — *Découverte d'une œuvre de Benvenuto Cellini.* — Depuis quelque temps, dans le monde artistique de l'Italie, il n'est question que d'une trouvaille artistique importante. Il s'agit d'un crucifix en argent, de grandes dimensions, ciselé par Benvenuto Cellini. Ce chef-d'œuvre appartenait à la maison Godi de Parme, et va être décrit dans un volume publié par le Chevalier Guasti.

Rome.—*Donation, au gouvernement italien, de la mort de Rossini, tableau de Gus-*

tave Doré. — Le commandeur Schiavino, délégué du gouvernement italien auprès de la Banque Rothschild de Paris, a envoyé au ministère de l'instruction publique un tableau, peint par Gustave Doré, et représentant Gioacchino Rossini sur son lit de mort.

SUISSE

Salève. — *Le résultat des fouilles du Salève.* — M. le Dr Gosse a rendu compte à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève du résultat des dernières fouilles opérées sur le versant ouest du Salève ; on y a trouvé une jolie hache en jadéite, découverte à un mètre à peine au-dessus de l'endroit où l'on avait trouvé, au mois d'août dernier, les monnaies épiscopales dont nous avons signalé les récents truquages, des épingles en bronze, dont l'une, fort belle, peut être assimilée à un poignard, des styles en os, des monnaies de Gallien, Claude le Gothique, Maxime, Germanicus, des grains de colliers, un poids de fuseau, etc., tous objets semblables, en somme, à ceux trouvés précédemment, et qui ont été déposés au musée archéologique. Ces fouilles ont produit, en définitive, peu de résultat.

OFFRES ET DEMANDES

La direction de l'*Intermédiaire* prie les libraires et les particuliers qui voudraient céder les collections, volumes ou numéros de l'*Intermédiaire* qui se trouveraient entre leurs mains, de vouloir bien le lui faire connaître.

Il sera répondu à toute offre.

— Quelque confrère obligeant pourrait-il me dire quel est le meilleur graveur artiste en sceaux et cachets existant à Paris et de vouloir bien me donner son adresse.

(Saïda, Syrie.) J. A. DURIGHELLO.

— Je désire retrouver un ouvrage paru vers 1860 à 1863 et ayant pour titre : *Les Mystères des couvents de Naples.* Je ne me souviens plus du nom de l'auteur. L'ouvrage fut édité par la librairie académique de Didier et prohibé en France. J'ai appris qu'il avait été réimprimé en Belgique.

CAMILLE HAAS,
20, avenue de la Paix. (Mulhouse.)

— On céderait gratuitement les douze premiers volumes parus, soit une valeur de 300 francs, des *Pandectes françaises* (répertoire de jurisprudence et de législation, Chevalier-Marescq, éditeur), à la personne qui se substituerait aux droits d'un souscripteur à cette publication.

S'adresser à M. E. Noblet, 13, rue Cujas, à Paris.

VENTES PUBLIQUES

PARIS

Hôtel Drouot. — 9-10 février. — Estampes anciennes. — Bouillon, 3, rue des Saints-Pères.

— 10 février. — Tableaux. — Féral.

— 11 février. — Objets d'art. — Mannheim.

— 10-22 février. — Tableaux et objets d'art. — Le Roy.

— 16-18 février. — Livres modernes. — Collection Bouret. — Durel, 21, rue de l'Ancienne-Comédie.

— 20-22 février. — Estampes. — Collection Brueyre. (Catalogue de 592 numéros.) — Sapin, 3, rue Bonaparte.

— 23 février. — Livres à figures. — Durel.

— 24-25 février. — Estampes. (Catalogue de 459 numéros.) — Danlos, 3, quai Malaquais.

DÉPARTEMENTS

Ervy (Aube). — 6-11 mars. — Objets d'art. — Livres. — Tableaux, etc. — Gandouin, 31, rue des Saints-Pères.

ÉTRANGER

Bruxelles. — 25 mars. — Livres. — Castaigne, Montagne aux Herbes Potagères.

La Haye. — 28 février-4 mars. — Estampes anciennes. — Collection Siccama. — Van Stockum, 36, Buitenhof.

Londres. — 10-11 février. — Gravures.

— 13 février. — Dessins.

— 21 et 22 février. — Gravures. — Sotheby, 13, Wellington street.

Munich. — 15 février et suivants. — Gravures. (Catalogue de 1120 numéros). Mœssel, Rindermarkt, 2.

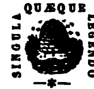
— 6 mars et suivants. — Monnaies et médailles. (Catalogue de 1801 numéros.) — Helbing, von der Tannstrasse, 4.

Rome. — 6-28 février. — Bibliothèque Borghèse. — Menozzi.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 février 1893.*

XXVIIe Volume. — N° 609.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série IIe Année. — N° 5

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

Un ou l'un des quarante ? — Je vois annoncer partout les *Discours de M. le comte de Montalembert, l'un des quarante de l'Académie française*. Est-ce correct ? Je me suis laissé dire, en mon heureuse enfance, qu'on doit employer *l'un* quand il est question de deux personnages seulement, et *un* quand il est question de plusieurs. D'après cette théorie, on devrait s'exprimer ainsi : *Un* des quarante. Mais n'est-ce pas une subtilité, une chinoiserie de nos grammairiens ? Qu'en pense-t-on à l'*Intermédiaire ?* Qu'en pense-t-on chez les quarante ?

Un Jeune Chercheur.

—

Avoir une araignée dans le plafond. — On dit communément d'un homme à idées bizarres, à l'esprit légèrement détraqué, qu'il a une araignée dans le plafond.

Or, s'il faut en croire M. Daremberg (dans une de ses leçons d'ouverture au Collège de France, en décembre 1867), on trouve dans la *Pratique* de J. de Concorreggio (I, 23), que les fous ont été comparés au catebut ou araignée d'eau, « qui a de grandes pattes et qui fait toutes sortes de mouvements désordonnés et ridicules ».

Avec et après le savant professeur nous demandons à notre tour : « N'y aurait-il pas quelque analogie entre le dicton populaire et cette comparaison ? »

Pont-Calé.

—

Irrégularités ou négligences de M. Pierre Loti. — Sans être trop sévère à l'égard d'un écrivain de marque, on peut bien appeler l'attention des amis de la perfection du langage sur les passages suivants tirés des œuvres de M. Pierre Loti :

« A cause des gouttières qui *tombent* dru. » Loti. *Madame Chrysanthème.*

« Sur l'autre rive nous *montâmes dans* un mauvais petit chemin de fer. »

Loti. *Fantôme d'Orient*. p. 44.

Tout cela n'est pas bien grave ni très condamnable, mais ce n'est pas absolument correct. En tous cas l'exemple n'est pas bon à suivre et n'est que trop suivi.

(Nîmes.) Ch. L.

—

La maréchale Ney a-t-elle été obligée de payer les frais de l'exécution de son mari ? — Est-il vrai, comme l'affirme Vaulabelle, dans l'*Histoire des deux Restaurations*, que la maréchale Ney fut obligée de payer la somme de trente-six francs, « comme frais de déplacement, » aux soldats chargés de fusiller son mari?

Sir Graph.

—

Le roi ne dîne pas aujourd'hui. — Lorsque le roi de Naples mourait, et était exposé en grande cérémonie, on avait, dit-on, la coutume de continuer à lui servir à dîner, et le médecin de la cour goûtait les plats comme il le faisait avant sa mort, puis les domestiques emportaient les mets en disant : « Le roi ne dîne pas aujourd'hui. » Si ce n'était pas à Naples que se passait ce fait singulier, pourrait-on m'indiquer le pays où cet usage était en pratique et les ouvrages où il en est fait mention ?

Paul.

—

Les cœurs de Louis XIII et de Louis XIV. — On sait que Louis XIII et Louis XIV léguèrent par testament leur cœur à l'église de la maison professe des jésuites de la rue Saint-Antoine, actuellement l'église Saint-Paul-Saint-Louis.

Ces cœurs étaient conservés dans deux monuments en argent situés dans deux arceaux du chœur, à la hauteur du maître autel, et formés de deux anges tenant en main chacun un cœur. Ces anges furent enlevés en 1792 sur l'ordre de Clavière et transportés au couvent des Petits-Augustins.

Quant aux cœurs de Louis XIII et de Louis XIV, que sont-ils devenus? Les renseignements sont contradictoires. Voici, en effet, ce qu'on lit dans : *de Hansy*, *Notice historique sur la paroisse royale Saint-Paul-Saint-Louis*, Paris, 1842, p. 28.

On dit que les cœurs de nos rois, après l'enlèvement des monuments, furent enveloppés de linge et enterrés dans le passage Saint-Louis, au bas des marches de la porte de l'église. Ce fait a été rapporté par M. D...., ancien marguillier de la paroisse, Piedfort père et Rigolet, bedeaux, en 1802.

Après ces déclarations qui nous ont été faites, nous n'avons pas été peu surpris de lire aux archives de la Bibliothèque du Louvre un procès-verbal constatant la remise, vers 1815 et 1820, des cœurs de Louis XIII et de Louis XIV entre les mains de M. de Dreux-Brézé, grand maître des cérémonies, et M. le comte de Pradel, intendant de la liste civile; l'un de ces cœurs rapporté par un sieur Petit-Radel, commis pendant la Révolution à l'enlèvement des monuments de nos églises, et l'autre par ses héritiers.

Pourrait-on, en même temps, nous donner quelques détails sur Petit-Radel, sur la date exacte de sa mort et son rôle dans l'enlèvement et la conservation des monuments durant la Révolution?

G. B.

—

Arles, capitale des Gaules. — Dans une sentence d'excommunication de l'évêque de Valence, Aynan, qui fut chancelier de Conrad le Pacifique, roi d'Arles, en 990, il est dit que la ville d'Arles « a toujours été la capitale des Gaules ». Cette assertion est rapportée dans un ouvrage intéressant de M. J. Perrier, intitulé : *Histoire des évêques de Valence*, 1 vol. in-8°, 1887, Monaco, imprimerie du gouvernement, p. 27. Le texte entier de cette sentence est cité dans l'ouvrage ci-dessus.

Cette prétention est-elle soutenue dans d'autres titres? Il y avait, à cette époque, une certaine ville appelée Lugdunum, qui passait généralement pour la « capitale des Gaules », bien que ce titre lui fût disputé par *Vienne*, encore plus ancienne cité gallo-romaine. Cz.

—

La science et ses définitions. — Dans la séance de la Chambre du 28 janvier dernier, le colonel de La Roque et M. Clémenceau se sont pris vivement à partie sur le but de la science moderne.

Dans un ana paru à Amsterdam, Mortier, 1745, in-12, je trouve la définition suivante :

... La science n'est pas pour faire voir un aveugle; son métier n'est pas de donner des yeux, mais de rendre la vue meilleure et de fournir à l'âme de quoi se conduire sûrement; quand elle ne voit rien d'elle-même, la science ne lui sert de rien.

On a donné de la science bien des définitions diverses; mes collègues de l'*Intermédiaire* en donneront certainement d'inédites. A. Dieuaide.

—

Les chaînes de Christophe Colomb. — Un éloquent avocat a récemment agité devant un auditoire très impressionné, et dans un beau mouvement, les chaînes de Christophe Colomb. Faut-il croire à la réalité de ces chaînes? Un de mes amis, qui s'est amusé à énumérer quelque part tous les objets célèbres qui n'ont jamais existé, n'a pas manqué de placer les dites chaînes dans ce qu'il appelle le bric-à-brac des prétendues reliques historiques. Lequel a raison de mon sceptique ami ou de Me Barboux?

Un Campagnard.

—

L'eau-de-vie de marc a-t-elle été inventée à Pont-à-Mousson? — Je lis, dans le *Dictionnaire universel de commerce*, de Savary des Bruslons (nouvelle édition, Paris, 1748), tome I, p. 226, col. 2:

Les eaux-de-vie se font, à Pont-à-Mousson, non en brûlant les vins, comme en Anjou, en Bretagne et ailleurs, mais en se servant du marc des raisins, qui, presque partout, est inutile, et qu'on ne croyait bon qu'à faire du feu, quand il est sec. Ce trafic, qui est très considérable, a passé dans le Barrois et dans tous les endroits des trois évêchés où il y a des vignobles. Il se consomme une grande quantité de bois pour faire ces eaux-de-vie qui se débitent en Allemagne et du côté de Mayence et de Wormes (*sic*).

Et plus loin (page 227, col. 2) :

Il n'y a pas longtemps que le commerce des eaux-de-vie est établi à Metz; la manière de les faire avec le marc de raisin y étant passée assez nouvellement de Pont-à-Mousson, *où elle a été inventée*. Cependant, le négoce en est déjà considérable, et, outre celles qui se consomment dans le pays, il s'en débite encore à

Liège, à Francfort, et dans quelques autres villes d'Allemagne.

L'eau-de-vie de marc, qui portait alors le nom d' « eau-de-vie de Pont-à-Mousson » (page 226, col. 1), a-t-elle été réellement inventée dans cette ville? A quelle époque? Dr Dx.

—

Mezeray et Richelieu. — Le premier volume de mon exemplaire de l'*Histoire de France...... par F. E. du Mezeray* (Paris, Mathieu Guillemot, 1643, in-fo) est imprimé, pour quelques feuillets du moins (signat. oo), sur du papier filigrané aux armes du cardinal de Richelieu dans toute la largeur de la page.

Le second volume (1646) et le troisième volume (1651) ne présentent plus cette particularité (filigrane : grappe de raisin ou fleur de lys).

Richelieu, qui n'avait cessé d'encourager et de protéger Mezeray dans sa laborieuse retraite du collège Sainte-Barbe, mourut quelques mois seulement avant la publication du premier volume de l'*Histoire de France*. N'aurait-il pas pris à sa charge les frais de cette publication, ce qui expliquerait l'emploi du papier à ses armes? Si cette hypothèse est exacte, ne devrait-on pas retrouver, sur chaque exemplaire de l'édition de 1643, au moins quelques feuilles marquées du même filigrane?

Je serais obligé à ceux de mes obligeants collègues de l'*Intermédiaire* qui possèdent cette édition de vouloir bien rechercher si leur exemplaire présente la même particularité que le mien.

F. DE M.

—

La démission de M. Ingres et l'Académie des Beaux-Arts. — Quel est l'incident qui motiva cette lettre, adressée par M. Ingres à l'Académie des Beaux-Arts?

Monsieur le Président,

J'ai cru voir dans l'Académie des Beaux-Arts la sauvegarde des belles et saines doctrines de l'art, pour les propager, les deffendre, et toujours repousser les mauvaises qui désolent depuis plus de trente ans notre noble et puissant pays.

Je crois que je me suis trompé; et, sans parler de mes griefs personnels contre l'Académie qui ont si longtemps affligé mon cœur d'artiste, je pense que je ne suis plus utile.

Par ces raisons, et tout en regrettant de me séparer d'un bon nombre d'amis, mes confrères, auxquels mes sympathies n'ont jamais fait deffaut, je déclare ne vouloir plus faire partie de l'Académie des Beaux-Arts, et vous prie de recevoir ma démission pour procéder à mon remplacement.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Président, avec une haute considération, votre respectueux serviteur. J. INGRES.

Ingres maintint-il sa démission? G. M.

—

Le mobilier d'une salle à manger sous Louis XV. — Quels étaient, sous Louis XV, les meubles qui ornaient les salles à manger?

Où trouverait-on des estampes représentant une salle à manger de cette époque? Quel ouvrage donnerait également l'indication de son mobilier et de sa décoration? A. M.

—

Le séjour de Joseph de Maistre à Paris en 1817. — Joseph de Maistre a passé quelques semaines à Paris en 1817. Quelles personnes a-t-il fréquentées? Quel souvenir a-t-il laissé de son séjour? En est-il question dans les écrits des contemporains? L. B.

—

Le château de Roucoules. — Pourrait-on m'indiquer le département où se trouve le château de Roucoules, et quels sont ses propriétaires actuels? M. R.

—

Un peintre guillotiné en 1793. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur François-Rémy-Farcy Descarcin, qui fut, dit-on, guillotiné en 1793? On devrait faire porter les recherches particulièrement à Nantes. C. DU C.

—

Procureurs au Parlement de Paris. — Où trouver la liste des noms des 400 procureurs au Parlement de Paris créés par l'édit du 31 mars 1674 (Archives Nationales, reg. P. P., 16 avril), et les noms de leurs successeurs jusqu'à l'année 1715 à partir de laquelle les procureurs au Parlement commencèrent à être mentionnés dans l'*Almanach royal*? PATCHOUNA.

—

L'histoire de la petite vérole. — Dans la lettre suivante, la duchesse de Polignac, gouvernante des enfants de France, demande à M. de Crosne de prendre les mesures nécessaires pour l'inoculation du Dauphin.

Versailles, 28 avril 1789.

L'inoculation prochaine, Monsieur, de M. le Dauphin, exigeant les plus grandes précautions sur le choix du germe, j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur, de vouloir bien faire prendre des informations positives sur les renseignements qui vous seront demandés de ma part par M. Jouberton, inoculateur des Enfants de France, et de faire dresser un procès-verbal que je vous prie de vouloir bien me faire remettre. Je suis fort aise, Monsieur, d'avoir cette occasion de vous témoigner les assurances du très parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

POLASTRON, DUCHESSE DE POLIGNAC.

Le procès-verbal indiqué a-t-il été publié quelque part? Je serai très heureux de le savoir. V. M.

—

De la tragédie. — Qu'est-ce que la tragédie? N'y a-t-il réellement tragédie, comme le dit Théodore de Banville, « qu'autant qu'elle choisit pour ses personnages des rois et des princes de la race des dieux et qu'elle les montre directement persécutés par la colère de ces dieux dont ils sont sortis? » Mais alors les œuvres de Corneille et de Racine sont improprement dénommées tragédies.

O. D.

—

Une statue de la Clairon. — J'ai vu dernièrement dans le cabinet d'un amateur le plâtre original (hauteur $0^{m},90$ centim.) d'une statue de la Clairon qui n'a pas, que je sache, été exécutée en marbre. Elle est représentée debout; la tête, un peu inclinée et penchant sur la gauche, semble lourde de tristesse; les traits sont contractés, la chevelure est abondante et surmontée d'un diadème, les bras ramenés l'un sur l'autre. On dirait qu'elle s'avance de ce pas saccadé ou rythmé de l'actrice sur le théâtre, le corps portant sur la jambe gauche qui vient en avant et fait saillir la hanche. Le costume, la draperie, les plis riches et de belle tournure rappellent ceux d'une statue antique, grecque ou romaine.

De quel sculpteur est-elle l'œuvre? A qui l'attribuer? Plusieurs noms sont à choisir.

Dans quel rôle la tragédienne a-t-elle été ainsi figurée? On l'ignore également. Mais il est un détail qui peut aider à le faire connaître :

Sur une bandelette attachée à une couronne de laurier qui est à ses pieds, on lit cet hémistiche :

O..... immortelles!

Le mot qui manque est-ce : Douleurs? Plaintes? Gloires? ou tout autre substantif féminin de deux syllabes?

Un lettré, un érudit connaissant bien le théâtre du XVIII[e] siècle ou ayant les moyens de se livrer à quelques recherches à ce sujet, serait seul à même de répondre à la question. D[r] T. B.

—

Lettres de Meyerbeer. — Je prie les personnes qui auraient en leur possession soit des lettres autographes, soit des lettres imprimées de Meyerbeer, de vouloir bien me les communiquer, en copie ou autrement. Les personnes qui pourraient m'indiquer des sources me rendraient un signalé service, et je remercie d'avance les unes et les autres. ARTHUR POUGIN.

—

Hugh Thomson, dessinateur anglais. — Un confrère au courant de la littérature anglaise actuelle pourrait-il me donner la liste des ouvrages illustrés par cet artiste de grand talent?

Je suis tombé récemment sur *Beau Brocade* et suis resté émerveillé de la finesse des gravures, qui rappelle les commencements de notre grand Meissonier. VALDESCYGNES.

—

Philippe Buonarroti. — D'une illustre origine — celle de Michel-Ange — Buonarroti fut l'ami de Robespierre, le complice de Babeuf, dont il s'est fait l'historien; il a introduit les sociétés secrètes en France, et aujourd'hui encore il a des adeptes de ses doctrines sociales.

Exilé en 1815, il a vécu en Suisse et en Belgique, jusqu'au moment où la Révolution de Juillet lui rouvrit les portes de la France, sa patrie d'adoption en vertu d'un décret de la Convention nationale. Il mourut à Paris en 1837.

A la fin de sa vie, il comptait au nombre de ses amis, Voyer d'Argenson, Charles Teste, Godefroy Cavaignac, Trélat, etc.

Il subsistait uniquement du mince produit de leçons de musique et de mathématiques.

Son principal ouvrage, *Conspiration pour l'Egalité, dite de Babeuf* (Bruxelles, 1828, 2 vol. in-8), a été réimprimé à Paris, en deux éditions différentes, l'une par Charavay, et l'autre par A. Ranc, sénateur. Il a été traduit en anglais.

Les biographies sont fort sobres de détails quand à Buonarroti. Un de ses disciples, le seul survivant peut-être de ceux qui ont connu le vieux conspirateur, se propose de mettre au jour certaines de ses lettres ainsi que d'autres pièces du plus haut intérêt.

Nous n'avions pas de renseignements précis sur les premières années de la vie politique de Buonarroti, en Toscane, puis en Corse; nous venons de les recevoir d'une source sûre. En ce qui touche la Corse, ils sont complétés par ceux que nous donne le général Iung, dans son remarquable ouvrage, *Bonaparte et son temps.*

Quant à la Suisse, où Buonarroti a résidé près de dix ans, nous ne savons que ceci. Il fit jouer sur le théâtre de Genève un ou deux opéras de sa composition. Titres des pièces et dates des représentations, voilà ce que nous tiendrions à apprendre de nos aimables Intermédiaristes de ce pays.

Finalement, nous n'aurons que des actions de grâces à adresser aux personnes qui voudront bien nous honorer de leurs communications. F. LAIDAES.

—

Un portrait de madame Vigée Le Brun. — En 1786 madame Vigée Le Brun fit le portrait de la marquise de Sabran. Où se trouve-t-il aujourd'hui ?

Ce portrait fut copié en 1792 par madame de Custine, fille de la marquise de Sabran, et cette copie léguée en 1846 à madame d'Otrenge Gérard.

Quel est son possesseur actuel ?

E. B. P.

—

La statue de Barra par David d'Angers. — En 1865, le prince Napoléon fit acheter à madame David d'Angers, par l'intermédiaire d'Alfred Arago, une statue en marbre du jeune tambour Barra.

Elle fut alors transportée à Prangins. Qu'est-elle devenue depuis ? Y est-elle toujours conservée ? R. D.

—

L'horloge de Dresde. — Où peut-on trouver une description d'une horloge qui se trouve dans la Grüne Gewolbe de Dresde et qui fut fabriquée par Schtottheim, d'Augsbourg ? Cette horloge, qui possède, prétend-on, un mouvement perpétuel, porte le nº 140 de la collection royale connue sous le nom de Grüne Gewolbe ou *Voûte Verte.*

ED. DA SILVA PRADO.

—

Le poète Chênedollé. — Le poète Charles-Julien Chênedollé épousa, à Liège, dit-on, entre les années 1789 et 1797, mademoiselle Victoire Bourguignon. Je désirerais avoir copie de son acte de mariage. Il est mort au château de Coisel (dans le Calvados, je crois) le 2 décembre 1833; je désirerais avoir copie de son acte de décès, ainsi que de celui de sa femme, dont j'ignore la date et le lieu. Son père s'appelait Lioult de Saint-Martindon de Chênedollé.

(Charleroi.) CLÉMENT LYON.

—

Traductions de la Bible. — Quelle est la traduction française la plus conforme au texte primitif, abstraction faite de toute idée religieuse? F. A.

—

Familles à retrouver. — Existe-t-il encore des descendants des familles de France, de Mares ou Desmarres et de Nyon?

Vers 1630, une demoiselle Marguerite de France habitait le fief de la Tuilerie, au Val d'Aulnay, actuellement Tuilerie-Bignon, dépendant de la seigneurie de Saint-Nom-la-Bretesche, puisque, sur un fragment du registre paroissial de cette dernière localité, je retrouve, en 1633, le baptême de Denise, fille de Jean de Larche et de Marguerite de France. Marraines : Denise de France et Louise La Rousse.

En 1615, sur le registre de Saint-Sauveur (Bibliothèque Nationale), est intercalée, sans qu'il soit indiqué si c'est un mariage ou un décès, cette simple mention :

Marie des Mares, femme de J. J. de Larche.

En 1718, demoiselle Christine-Antoinette-Charlotte Desmarres achète le fief de la Borde, dépendant de la seigneurie de Saint-Nom-la-Bretesche, et le revend en novembre 1719 au surintendant des bâtiments royaux.

En 1705 (Archives Nationales, Y. 340), figure le contrat de mariage de André Cornet, fils de Charles Cornet, avocat au Parlement, conseiller du Roi, et de Marie Desmares, avec Madeleine Dufresne.

Enfin, en 1634, dans les carrés de d'Hozier, est fait *mention* des preuves de la filiation de Jacques Desmares, chevalier de l'ordre de Malte, et, parmi les signatures, figure celle de chevalier de la Bretesche.

Quant à la famille de Nyon, le seul document que je puisse fournir est le suivant, tiré des Nouvelles acquisitions (Bibliothèque Nationale) : de Nyon, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, exempt des Cent-Suisses, nommé gouverneur et ingénieur en chef de l'Ile-de-France, le 2 avril 1721, avait déjà servi dans les Indes orientales. D'après une lettre trouvée aux Archives coloniales, il avait, auparavant été ingénieur à Pondichéry.

UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

Famille Bronsard. — Je désirerais avoir des renseignements sur une famille Bronsard, qui aurait émigré en Allemagne vers 1300, à l'époque de la fondation de l'ordre Teutonique. Existe-t-il encore en France, notamment dans le sud-ouest, des représentants de cette famille, dont quelques membres occupent une situation élevée dans l'armée allemande? C. G.

RÉPONSES

Le Montesquieu annoté par le roi de Prusse (XXI, 360, 470). — En 1858, on signalait la découverte, dans le *Bulletin du Bouquiniste*, d'un Montesquieu portant en marge une soixantaine de notes de Frédéric II. Ce volume portait la mention suivante : « avec des notes manuscrites de Frédéric le Grand, copiées, avec son orthographe, sur un exemplaire pris par Bonaparte dans la Bibliothèque de Sans-Souci, prêté à M. Mollien qui me l'a prêté ». Signé de l'initiale : B. (On a dit que ce pouvait être l'initiale de Bertrand.)

Des commentaires de cet autre César nous n'avons rien à dire : la critique a passé par là. C'est au point de vue bibliographique que nous voulons aujourd'hui résoudre définitivement cette question posée jadis à l'*Intermédiaire*.

Qui fut l'éditeur véritable et le véritable auteur de la préface publiée en tête de cette édition nouvelle des *Considérations sur la cause de la grandeur des Romains et de leur décadence?*

Nous en connaissons trois qui pourront se disputer cet honneur. M. Félix Grélot, avocat à la Cour d'appel de Paris, aujourd'hui Secrétaire Général de la Préfecture de la Seine; M. Jules Charvet et M. Louis Vian.

Il faut tout de suite écarter le dernier, qui publia son Montesquieu annoté en 1879, trois ans après l'édition initiale qui fut faite en 1876. Il n'y a rien d'original dans ce travail. Nous restons donc en présence de deux parrains : MM. Grélot et Charvet.

Notre perplexité est grande.

Voici d'abord un exemplaire (in-4°) des *Considérations* éditées par Alphonse Lemerre, en 1876. L'introduction commence ainsi :

> Il y a peu d'années, un heureux hasard fit tomber entre mes mains le trésor littéraire que je publie aujourd'hui.
> C'est un exemplaire de l'édition stéréotypée des *Considérations* de Montesquieu, etc.
> Signé :
> J. CHARVET.
> La Source, 1er avril 1876.

Voici, sous nos yeux, les bonnes feuilles de la même édition (Alphonse Lemerre, 1876). L'introduction commence ainsi :

> Il y a peu d'années, un heureux hasard fit tomber entre mes mains le trésor littéraire que je publie aujourd'hui :
> C'est un exemplaire de l'édition stéréotypée des *Considérations* de Montesquieu, etc.
> Signé : F. GRÉLOT,
> Avocat à la Cour d'appel de Paris.

Cette introduction est très longue, très attachante, et, certes, ajoute à l'intérêt de l'édition avec notes, dont elle donne bien le caractère. Mais à quel bibliophile devons-nous en savoir gré? Est-ce à M. Grélot? Est-ce à M. Charvet?

Si nous poursuivons notre enquête, nous lisons, dans une étude publiée sur Montesquieu, dans le *Correspondant*, cette note :

> Frédéric II commença à écrire, sur les marges de son exemplaire, des remarques religieuses, politiques et morales, plus piquantes que celles qu'il fit sur le *Prince* de Machiavel. On en a, dernièrement, trouvé une copie *que M. Grélot, avocat*, vient de publier.

D'autre part, on lit dans la *Revue de France* (tome XXVI), sous la signature de M. Louis Vian, cette note qui attri-

bue d'une manière absolue la paternité du travail à M. Félix Grélot :

Il y a quelques années, un heureux hasard fit trouver sur les quais un exemplaire de la *Grandeur des Romains* (édition stéréotypée de Didot, an XI, in-8), sur lequel était écrite la mention suivante :

« Avec des notes manuscrites de Frédéric le Grand, et copiées, avec son orthographe, sur un exemplaire pris par Bonaparte dans la bibliothèque de Sans-Souci, prêté à M. Mollien qui me l'a prêté. » « B. »

On apprit bientôt qu'un marchand de curiosités avait fait imprimer ce livre, texte et notes, en un volume in-4°, sur papier de luxe et à petit nombre, avec une préface de M. Félix Grélot, avocat à la Cour d'appel de Paris, et allait nous permettre de partager le loisir de Napoléon et de M. de Talleyrand.

Enfin, pour compliquer ce débat bibliographique, nous trouvons, dans un catalogue de libraire, cette mention :

9062. *Montesquieu*. Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence, avec commentaires et notes de Frédéric le Grand, édition collationnée sur le texte de 1734 (publié par J. Charvet, avec préface par Félix Grélot, 1879, in-12).

Tout semble donc indiquer que la plus large part dans cette édition importante revient à M. Félix Grélot; il en est bien le préfacier, l'introducteur et le commentateur. M. Charvet n'en a été que le simple commanditaire, et notre gratitude, qui devait aller à M. Grélot, s'est trouvée sollicitée par M. Charvet, biffant, tout simplement, le nom de l'écrivain, pour se substituer complètement à lui. I. L.

—

Avoir les quatre pieds blancs (XXVI, 601). — Avoir les *pieds blancs*, c'est-à-dire des balzanes aux pieds, passe encore et a toujours passé pour un bon signe chez le cheval. Avoir des balzanes aux quatre pieds est une exception assez rare; d'où était venu l'usage assez singulier en France de n'exiger aucun péage pour les chevaux présentant cette particularité.

Dès lors on disait : *il a les pieds blancs*, de tout homme qui avait ses entrées partout et faisait un peu à sa guise.

Cotgrave, dans son précieux dictionnaire franco-anglais (1611), s'exprime ainsi :

« Pieds blancs. Il a les pieds blancs. *He passes everywhere freely, or without paying ought (from a custome they have in France, to take no toll for duch horses as have four white feet).* » Et plus loin : « C'est le cheval aux quatre pieds blancs. *May from the same reason beare the same signification.* » EDMOND BONNAFFÉ.

— Cette vieille expression : Avoir les quatre pieds blancs, se retrouvait encore dans le Nord il y a une quarantaine d'années. Il nous souvient d'une vieille tante (qui avait hébergé les Russes en 1815), qui disait d'une personne quelconque, s'arrogeant le droit de faire selon son plaisir, sans que personne y trouvât à redire : « Ah! celui-là a les quatre pieds blancs.

Cette explication se rapproche parfaitement de l'exemple cité ci-dessus.

A. L.

— Le grand poète provençal F. Mistral, parlant (*Almanach provençal de* 1881) des mœurs du roulage, telles qu'elles existaient avant les chemins de fer, donne une explication de l'expression ci-dessus. La voici, simplement traduite du dialecte rhodanien.

Pour la règle de la voie, il y avait cependant un vieil usage qui était respecté de tous : le charretier dont la bête de tête avait les quatre pieds blancs, qu'il descendît ou qu'il montât, avait le droit, paraît-il, de ne pas quitter la voie qu'il tenait. De là le proverbe : Quiconque a les pieds blancs peut, dit-on, passer partout.

FÉLIBRE.

— Les taches blanches (balzanes) que les chevaux ont souvent aux pieds sont, à tort ou à raison, considérées comme des tares, des signes de faiblesse. Et l'on dit, en rimaillant :

Balzane un,
Cheval commun,
Balzane deux,
Cheval de gueux.
Balzane trois,
Cheval de bois (de rois)?
Balzane quatre,
Bon à abattre.

Le petit nègre de salon, cité par madame de Genlis, n'est point l'esclave des convenances; c'est un démon absolument insupportable en société. Bref, c'est une mauvaise bête dont il faudrait se défaire; conclusion qui se traduit par l'euphémisme : *il a les quatre pieds blancs*.

T. PAVOT.

—

La situation des régents de collège avant la Révolution (XXVI, 602). — Les édits concernant les Universités ont

réglé la situation des Docteurs-régents et des autres Officiers de l'Université de Paris et des Provinces. Ils jouissaient des privilèges (et non du privilège) de la noblesse, c'est-à-dire des exemptions d'impôts et autres charges publiques.

L'article 24 de l'Edit de janvier 1634 porte :

Les Officiers des Universitez établies en plusieurs villes de ce royaume, à la réserve des Docteurs-Regens des dites Universitez, ne jouiront d'aucune exemption, en quoi n'est comprise l'Université de Paris, dont les Officiers, Docteurs, Regens, Procureurs, Supôts, Principaux et Recteurs, jouiront de l'exemption, comme ils ont ci-devant bien et dûêment joui, pourvû qu'ils soient résidens actuellement à Paris.

Par Edit de septembre 1651, le roy Louis XIV les a confirmez dans tous les privilèges, prérogatives, franchises et immunitez, qui leur avaient cy devant été accordés. Et Sa Majesté Louis XV, à l'exemple des Rois, ses prédécesseurs, les a, par son Edit du mois de février 1722, confirmez dans les exemptions de Tailles, Aydes, Subsides, impositions et levées de deniers, logemens des gens de guerre, Commitimus, Tutelles, Curatelles et autres charges publiques.

Il y a un Edit plus ancien, qui est de 1588, dont l'article premier exempte les Supôts de toutes impositions et Aydes de vin, et autres biens qui seront vendus par les Maîtres-Bacheliers ou autres Supôts et Officiers de l'Université de Paris, ou par leurs serviteurs, en gros et en détail, et du vin et autre bien qu'ils achèteront pour leur nécessité... etc.

Ces privilèges entraînaient-ils la noblesse, personnelle d'abord, héréditaire ensuite? Je n'en suis pas sûr, car je n'ai pas les édits ci-dessus complets. Je demande, à mon tour, à notre Intermédiairiste Lyot, sur quoi il se fonde pour affirmer « que la noblesse leur était acquise, et que presque tous les descendants des Docteurs-Régents ont, pour cette cause, joui du privilège (*des privilèges* énumérés ci-dessus) de la noblesse ». Je sais bien que les charges, emplois, offices de toute sorte, qui ont conféré la noblesse civile, sont tellement nombreux, que (sans parler de la vieille noblesse qui n'existe plus) *la France entière* est noble depuis Louis XIV; nous sommes *la nation noble* entre toutes.

V. B.

—

Le percement de l'isthme de Panama (XXVI, 604). — Une de mes amies possède un éventail monture Louis XVI, formé d'une feuille coloriée, représentant une carte de l'Amérique du Sud et un plan de l'isthme de Panama, et portant, imprimée au pourtour, la longue légende qui suit :

Depuis la découverte de l'Amérique, les Européens n'ont cessé d'entreprendre des navigations périlleuses pour trouver une communication de la mer du Nord à la mer du Sud, et leurs tentatives ont été, jusqu'à présent, infructueuses. M. Martin de la Bastide a fait deux mémoires qui ont été imprimés, en 1791, dans l'*Histoire abrégée de la mer du Sud*, par M. de la Borde. Dans ses mémoires, M. de la Bastide démontre la certitude, la facilité, la brièveté, la nécessité absolue pour l'Espagne, d'ouvrir cette communication, et il présente, en même temps, un plan vaste, simple et bien conçu, tant pour les intérêts commerciaux que politiques. Il paraît que M. de la Bastide a travaillé depuis plusieurs années à ce grand objet, et qu'il en a fait part à la cour de Madrid. C'est dans cet ouvrage, qui donne à son auteur bien des droits à la reconnaissance publique, que nous avons pris un extrait de ce plan, tel qu'on le voit sur cette carte très exacte... Par le 11ᵉ degré latitude Nord, on entre dans la rivière San Juan, qui a environ quarante lieues de Jong, et qui prend sa source dans le lac Nicaragua.

Ce lac, situé dans la province qui porte ce nom, a aussi environ quarante lieues, depuis la rivière San Juan jusqu'à la Baye del Papagayo, dont il n'est séparé que par un terrain très uni d'environ trois lieues.

Ce lac, qui a flux et reflux, reçoit les eaux d'une infinité de rivières considérables. Il a plus de cent vingt lieues de circonférence. C'est un grand bassin tranquille, à l'abry des tempêtes par les chaînes de montagnes qui le couvrent.

L'air de cette province est très sain, quoique chaud. Elle abonde en toutes sortes de productions, et ce pays est si agréable qu'il fut appelé, dans le temps, « le paradis de Mahomet ».

Cette communication par la baye del Papagayo est infiniment plus commode et plus courte que celle que l'on pourrait découvrir dans le Nord. Elle est à l'abry de tout danger, praticable dans toutes les saisons, et l'on serait, par conséquent, dispensé de passer la Ligne. Elle serait d'autant plus avantageuse que les vaisseaux pourraient se rafraîchir en passant par le lac, et aller ensuite, en ligne droite, soit aux Philippines ou à la côte de Coromandel, qui sont sur les mêmes latitudes, soit dans les autres parties de l'Inde.

Il semble même, qu'à l'avenir, on ne ferait plus le voyage de l'Asie, puisque le lac de Nicaragua semble destiné par la nature à devenir l'entrepôt universel et le marché général de tous les peuples commerçants des quatre parties du monde.

Les avantages de cette communication sont inappréciables pour l'humanité et incalculables sous tous les rapports. On ne doute point que la cour d'Espagne ne s'empresse de concourir aux vœux unanimes et au bonheur général de toutes les nations.

Nota. — L'auteur de cette gravure en a déposé deux exemplaires à la Bibliothèque Nationale, le 12 vendémiaire an XII, pour la mettre sous la sauvegarde de la loi, avec déclaration de poursuivre, à toute rigueur, tout contrefacteur ou débitant de cette gravure, d'après le décret de la Convention nationale

concernant les contrefacteurs, rendu le 19 juillet 1792, an II de la République.

Je tiens ce curieux éventail à la disposition de V. N., s'il désire étudier ce plan-réclame. Vve MAGNIANT.

— C'est dans une petite brochure introuvable, parue en 1846, intitulée le *Canal de Nicaragua*, que Louis-Napoléon Bonaparte vante les beautés de cette entreprise, qui consistait à percer l'isthme reliant les deux Amériques. Le percement par le Nicaragua paraissait le plus propice à l'auteur pour parvenir à un bon résultat.

En 1846, M. Guizot avait envoyé deux Français étudier sur place les conditions de l'œuvre; ils revenaient sans l'ombre d'une conviction en faveur de l'entreprise. Les Etats de Guatemala, de San Salvador, de Honduras n'étaient pas aussi convaincus que ce fût impossible. Ils déléguèrent M. Costellon près de Louis-Philippe pour engager ce monarque à pousser au percement de l'isthme; le roi refusa.

Personne n'osait attacher son nom et sa fortune à la réalisation d'un projet que l'on croyait irréalisable. Ce fut alors que l'idée vint aux représentants du Nicaragua, pour ouvrir à l'entreprise un grand crédit dans l'opinion, et surtout pour allécher les petites bourses bonapartistes libérales, de demander au détenu de Ham de se mettre à la tête de l'affaire. Son nom retentissant ferait bien pour l'appel des capitaux européens.

Que promit-on à Napoléon pour obtenir son adhésion? Peu d'argent, mais de l'orgueil. Le canal qui traverserait le lac de Nicaragua s'appellerait *Canale napoleone di Nicaragua*. C'était tentant. Il se laissa tenter. Dans sa cellule, Louis-Napoléon étudia avec force plans et compas le moyen de parvenir à creuser le sol à cet endroit. Il n'avançait pas vite, et l'évasion le surprit attablé à l'étude de cet intéressant problème.

Il passait à Londres, y dépensait en fort peu de temps les 150,000 francs qu'il tenait du duc de Brunswick, et, pour se procurer des ressources, il se souvint de son travail commencé sur le Panama, et le reprit. Il en sortit cette fameuse brochure : *Le Canal du Nicaragua*.

Les organisateurs de cette entreprise furent quelque peu désappointés; le nom de Louis-Napoléon n'attira point les souscripteurs comme ils s'y attendaient. Il était à une époque de sa vie aventureuse qui n'était point faite pour inspirer une profonde confiance.

Donc, l'une des premières brochures écrites pour le percement de l'isthme de Panama est de Louis Bonaparte.

CARIBERT.

—

Le coup de cravache donné par le duc de Berry à l'assassin Louvel (XXVI, 605). — On lit dans la *Biographie universelle des Contemporains*, de Rabbe et Boisjolin, t. III, p. 354, art. LOUVEL :

La chute de Napoléon frappa vivement l'esprit de Louvel. A l'instant où l'Empereur disparut de devant ses yeux, toutes les idées de sa jeunesse se précipitèrent à la fois dans son imagination. Les imprécations qu'il avait entendues contre les puissances qui voulaient donner des lois à la France, *contre les Bourbons qui secondaient leurs efforts*, toutes les explosions de haine dont les clubs retentissaient contre cette famille et contre les étrangers, à l'époque de la Révolution, vinrent assaillir Louvel. Il se crut appelé à sauver la patrie en commettant un crime, et cette idée opéra autour d'elle la concentration de toutes ses facultés.

Son tempérament bilieux et mélancolique ne le disposait que trop à nourrir un semblable projet. Louvel, homme de petite taille, cachait sous d'épais sourcils des yeux éclatants et durs; son teint pâle et jaunâtre, la maigreur de ses joues, une bouche grande, mince, habituellement serrée, la contraction fréquente de ses lèvres, offraient les indices des paroxysmes violents auxquels le conduisait cette situation terrible de son âme.

Les désastres de Waterloo, l'invasion des troupes étrangères, les rigueurs obligées d'une seconde Restauration, augmentèrent cette exaltation, et dans le secret de son cœur il *voua à la mort tous les membres de la famille royale*.

Une circonstance, si elle est vraie, *et quelques personnes, qui assurent en avoir été témoins, l'ont rapportée*, dut fortifier sa funeste résolution.

Le duc de Berry, essayant une selle en présence de Louvel, à Metz, dit :

— On travaille mieux en Angleterre.

— Que n'y êtes-vous resté? répéta celui-ci d'un ton brusque.

Le prince, irrité, lui donna, assure-t-on, quelques coups de cravache. Quoi qu'il en soit, et malgré la fierté et la susceptibilité connues de Louvel, le désir de venger son outrage ne fut point le mobile de sa conduite. Il a avoué qu'il avait voulu assassiner le duc de Valmy, à Metz, à cause de son adhésion au nouvel ordre de choses, et le comte d'Artois à son passage à Nancy. La procédure a constaté le voyage qu'il fit à Calais pour faire périr le roi à son débarquement.

Comme on le voit, l'auteur de l'article, se basant sur les témoignages de person-

nes présentes à l'événement, ne semble pas mettre en doute le fait des coups de cravache donnés à Louvel par le duc de Berry.

Dans sa défense devant la Cour des Pairs, Louvel a raconté lui-même les raisons qui l'avaient porté au crime.

Ses griefs sont peu nombreux, et ils peuvent se résumer dans un seul : c'est que tous les membres de la famille des Bourbons *sont coupables d'avoir pris les armes contre la patrie ;* par conséquent, ils méritent tous la mort.

J'avais, dit-il, pris la résolution de commencer par M. le duc de Berry, *parce que c'était la souche ;* puis, après M. le duc de Berry, j'aurais tué M. le duc d'Angoulême, puis Monsieur, puis le Roi. Après le Roi, je me serais peut-être arrêté...

A aucun moment de son procès, Louvel n'a fait allusion à la scène rapportée plus haut, qui se serait passée à Metz entre le duc de Berry et lui. Le ressentiment qu'il aurait pu en garder s'était peut-être atténué avec les années. En tous cas, ce ressentiment ne put être la cause déterminante d'un crime que Louvel, suivant ses paroles, *méditait depuis* 1814, et qui, dans sa pensée, devait venger la France des trahisons des Bourbons. H. T.

—

Morts tragiques d'auteurs dramatiques (XXVI, 605). — Elles sont nombreuses en effet. Je ne veux rappeler aujourd'hui que celle, à trente ans, de M. Christophe Marlowe, un poète anglais de génie, le premier auteur de *Faust* et le précurseur de Shakespeare. Je traduis son biographe, le lieutenant-colonel Cunningham.

Dans la dernière semaine de mai 1593 il était attablé à Deptford en mauvaise compagnie; il s'offensa d'un propos concernant la femme qui l'accompagnait, dégaîna son poignard et, dans la rixe qui suivit, fut mortellement blessé à la tête d'un coup de sa propre arme.

Son meurtrier se nommait Francis Archer. K.

— Barthélemy Aneau, auteur remarquable du *Mystère de la Nativité par personnages*, avant d'être principal du collège de Lyon, vers 1542, y avait professé la rhétorique. La Réformation battait son plein, et Aneau fut soupçonné, non sans raison, d'inculquer à ses élèves des idées peu orthodoxes. On se contenta tout d'abord d'en murmurer sous le manteau de la cheminée, entre parents, mais le bruit ne tarda pas à s'en répandre dans le public. Toutefois, comme c'était un personnage marquant, et qu'il n'y avait pas de preuves écrites, on patientait.

Malheureusement, le 21 juin 1565, le jour de la fête du Saint-Sacrement, comme la procession longeait le collège, une grosse pierre fut jetée d'une des fenêtres sur l'ostensoir, avec une telle force qu'elle blessa celui qui le portait. Le cortège de pieux fidèles, indignés, sans réfléchir si le coup venait d'Aneau, se ruèrent sur les portes, les défoncèrent, et massacrèrent le pauvre principal qui cherchait à s'opposer à cette violation de domicile.

Faut-il considérer comme assez dramatique la mort de Charles Chevillet, sieur de Champmeslé, acteur et auteur de comédies non sans valeur, dont j'ai raconté la mort après d'autres, mais que M. Georges Monval a, dans la *Revue d'art dramatique* du 1er novembre 1892, complété par des détails inédits et intéressants ? J. Noury.

—

Origine du nom de Marianne donné à la République (XXVI, 607; XXVII, 118). — Le nom de *Marianne*, a écrit P. Joignaux dans la *Gazette du Village*, a servi pour la première fois, vers 1850, à désigner une grande société républicaine, organisée secrètement dans le but de répondre par le soulèvement des populations au coup d'Etat bonapartiste que chacun prévoyait et appréhendait. M. Gent en fut le principal organisateur. En demandant à un individu s'il avait vu Marianne, s'il connaissait la Marianne, comment se portait la Marianne, on apprenait par sa réponse qu'il faisait ou ne faisait pas partie de la société. Le mystère ne dura pas longtemps. A. L.

—

Comment peut-on devenir un bon bibliothécaire? (XXVI, 609.) — Les ordonnances royales des années 1829 et 1846 ont réservé une partie des places vacantes « dans les bibliothèques publiques, les archives et les dépôts littéraires, aux élèves diplômés de l'Ecole des Chartes » de préférence à tous autres candidats.

A l'origine, comme le dit fort bien M. Edouard Charton dans son *Dictionnaire des Professions*, Paris, Hachette, 1880, il y a eu des abus, la faveur prési-

dait aux nominations; même pour des emplois modestes, il était utile d'avoir de fortes recommandations.

D'autres décrets, 19 avril 1852, 14 juillet 1858, 27 janvier 1869 et 30 mai 1879 concernent l'organisation de la Bibliothèque nationale, et le décret du 23 août 1870 est relatif à l'organisation des bibliothèques de facultés.

Les bibliothèques de l'Arsenal, Mazarine et Sainte-Geneviève ont leur organisation spéciale réglée par l'ordonnance du 22 février 1839.

La nomination des bibliothécaires, sous-bibliothécaires et employés des bibliothèques des villes ou bibliothèques communales appartient au maire.

Les décrets ci-dessus donnent une idée très exacte des connaissances et des obligations qu'impose la profession de bibliothécaire.

On a dit et souvent répété que le libraire, acheteur et vendeur de livres, n'était qu'un simple répertoire très abondant de noms et de prix d'ouvrages et qu'il ignorait leur contenu et leur valeur intrinsèque : c'est une erreur; de nombreux libraires, tels que MM. Voisin, Paul, Huard et Guillemin, Chossonnery, A. Claudin, Baillieu, Durel, Rouquette, Conquet, etc., publient des catalogues qui indiquent des connaissances plus qu'ordinaires et qui rendent plus de services que bien d'autres obcurs ou incomplets émanant des grandes bibliothèques.

On reproche, d'un autre côté, à de nombreux bibliophiles de n'attacher de prix et d'intérêt qu'à certaines catégories de volumes; le bibliophile ou le bibliomane est quantité négligeable, et les curieux d'étrangetés, les observateurs de la littérature de hasard et les chercheurs de productions intellectuelles ne font jamais buisson creux au cours d'une ballade entre le pont Royal et le pont Notre-Dame. Les boîtes sont remplies de livres qui attendent, lamentables, les jugements derniers dans une confusion sociale digne des paraboles de l'Ecriture.

Il n'y a qu'un pas ensuite pour demander aux collègues de l'*Intermédiaire* quelle serait, à leur avis, la méthode la plus ingénieuse, le catalogue le plus vivant qui pourrait mettre entre les mains des lecteurs le fil qui doit les diriger le plus utilement dans leurs recherches.

J'ai examiné bien des systèmes d'organisation et de classement de bibliothèques, et je n'ai vu nulle part éluder les hésitations et les difficultés qu'éprouve le simple curieux à la recherche d'un sujet, d'un auteur ou d'un livre.

On connaît les divisions générales adoptées par les bibliographes, Théologie, Jurisprudence, Sciences et Arts, Belles lettres, Histoire et les nombreuses subdivisions. Les érudits ont créé une langue et des définitions qui pour eux seuls sont commodes et d'une clarté admirable: on croirait un classement fait par Linné ou Lamarck; malheureusement le contenu généralement mélangé d'un livre ne peut se cataloguer comme un insecte, une plante ou une graine.

Pourquoi ne trouverait-on pas un livre, un auteur, un sujet, comme on trouve, dans un dictionnaire, un nom ou un fait, de manière qu'ils soient spécialisés et rendus à l'esprit le moins intelligent?

De même qu'on immatricule des personnes, des immeubles, des titres, j'ai tenté d'inventorier par titre, nature de l'écrit, genre de l'auteur, matière traitée, près de cinq cent mille ouvrages imprimés en français, et je puis assurer qu'à l'aide de cette multiplication d'inscriptions je trouve presque immédiatement soit le titre d'un ouvrage quelconque, soit le nom d'un auteur, soit un sujet traité, soit la science, l'idée ou le sentiment auquel l'ouvrage se rattache.

Pour en revenir à la question posée par mon collègue René Villès, j'indique, ci-après, les ouvrages nécessaires à un bibliothécaire, que j'offre de mettre à sa disposition ainsi qu'un millier de fiches relatant les ouvrages de bibliographie :

1° Advis pour dresser une bibliothèque, par Naudé, Paris, 1627, in-8.

2° Le Gallois. Méthode pour dresser une bibliothèque. Paris, 1685, in-8.

3° Projet d'une nouvelle méthode pour dresser le catalogue d'une bibliothèque, par Rongeard. Paris, 1698, in-folio.

4° Conseils pour former une bibliothèque, par Formey. Berlin, 1750, in-8.

5° Dissertation sur les bibliothèques, par de Noinville. Paris, 1758, in-12.

6° De la bibliomanie, par Bollioud-Mermet. La Haye, 1761, in-8.

7° Conseils pour former une bibliothèque, par M. Desessarts. Paris, 1804, in-8.

8° Causeries d'un ami des livres, par Ch. Nodier. Paris, 1806, in-8.

9. Instructions sur les fonctions d'un bibliothécaire, par Martin. Munich, 1808, in-8.

10. Précis sur les bibliothèques et sur la bibliographie, par J. Fournier. Paris, 1809, in-8.

11° Bibliothéconomie, ou Nouveau manuel pour l'arrangement, la conservation, et l'administration des bibliothèques, par Constantin. Paris, 1841, in-12.

12° Essai sur les bibliothèques administratives, par Vidal. Paris, 1843, in-8.
13° De l'organisation des bibliothèques de Paris, par de Laborde. Paris, 1845.
14° Essai sur la formation d'un catalogue général, par Hébert. Paris, 1848.
15° Guide du bibliothécaire, par Pourcelet. Paris, 1856, in-8.
16° Principes pour l'organisation d'une grande bibliothèque, par Sobolschikoff. Paris, 1859.
17° Projet d'un catalogue universel des productions intellectuelles. Paris, 1874, in-4.
18° Etablissement d'une bibliothèque. Paris, Rouveyre, 1877.
19° Connaissances nécessaires à un bibliophile, par Rouveyre. Paris, 1879, in-12.

A. Dieuaide.

— La question est bien vague et comporterait une longue réponse. Je me borne à constater ici que des « Cours de Bibliographie » furent professés dans quelques-unes au moins des Ecoles centrales établies dans nos départements à la fin du siècle dernier. Celle de l'Orne, notamment, en eut un, professé par Louis Du Bois, qui devait jouer, plus tard, un rôle bien connu dans l'histoire et la littérature normandes. Je possède le programme (4 pages, in-8°) de ce « cours », véritable encyclopédie qui aurait embrassé la littérature et même l'histoire tout entières. Qu'on en juge par ce résumé, rédigé par le professeur lui-même : « Le professeur fera connaître à ses élèves la naissance, la marche, les progrès et la décadence des sciences, des lettres et des arts, chez toutes les nations, depuis leur origine jusqu'à nos jours ; l'état actuel des connaissances humaines chez tous les peuples de l'Europe. Il donnera des notices sur l'imprimerie, les gravures, les manuscrits, les éditions, les formats, etc. Il terminera par une méthode de classement bibliographique, divisée en dix classes. »

Ce cours ne dura qu'un ou deux ans, tout au plus, « les élèves » — on le comprend sans peine — « n'étant point encore assez avancés pour le suivre ».

L. D. L. S.

— Les qualités du bon bibliothécaire se résument dans le strict accomplissement de ses deux grandes obligations : 1° *Conservation scrupuleuse* du dépôt confié à ses soins (il est entendu que je parle d'une bibliothèque publique et non d'une bibliothèque particulière). 2° *Communication libérale et bienveillante* des richesses du même dépôt.

Les règles permettant d'arriver à cette double fin dans les bibliothèques publiques ont été l'objet d'instructions et de circulaires ministérielles que la librairie Delalain a publiées en un fascicule. Il suffit donc d'y renvoyer sans autre détail.

On peut ajouter que le bon bibliothécaire doit être éclectique et bienveillant, se considérer comme l'auxiliaire naturel des personnes qui ont recours à son ministère, descendre enfin dans tous les petits détails d'un service qui exige beaucoup d'ordre et veut être bien surveillé, s'il est confié à des auxiliaires.

Lorédan Larchey.

—

Challiot de Prusse, dessinateur du ministre de la guerre (XXVI, 610). — Je ne connais pas de détails biographiques sur ce personnage, mais je possède une pièce manuscrite de lui datée de Paris, 18 fructidor an 10, par laquelle il offre au premier consul le commencement d'un ouvrage qui donnera les uniformes des troupes françaises et étrangères de 1789 à l'an 9, avec leurs chapeaux, guidons, pavillons; son recueil embrassera tout ce qui intéresse les armées de terrre et de mer, avec les renseignements « et divers détails qui les concernent ».

Challiot développe ensuite le plan de son ouvrage dans son mémoire qui se compose de sept grandes pages d'écriture, et il ajoute :

Qu'il me soit permis de vous dire, général consul, que personne n'a été ainsi que moi à portée de connaître tout ce qui, depuis 1789, a été fait en France sur ces objets. Presque tous les uniformes, drapeaux, etc., ont été confectionnés sur mes dessins, mais, jusqu'à présent, il n'a été rien fait de suivi et de complet pour aucune partie du service, à l'exception des uniformes des généraux et officiers de l'état-major, dont les dessins m'ont été ordonnés pour un présent que le gouvernement a fait à l'empereur de Russie.

Challiot ajoute qu'il faisait partie du personnel du dépôt de la guerre, mais que le poste qu'il occupait fut supprimé par économie.

J'ignore s'il y a une trace quelconque du grand ouvrage dont je viens d'analyser en quelque sorte le prospectus.

En tête de sa lettre au premier consul, Challiot de Prusse s'intitule :

Ancien officier au corps d'artillerie, brigade d'Anvilliers, ayant exercé pendant les guerres

de Hanovre, nommé depuis chef de bataillon du génie (an VII), ayant été chargé par M. le maréchal de Muy, ministre de la guerre, de la composition des uniformes, dessins, modèles de drapeaux, étendarts, guidons, etc., et de la rédaction des règlements y rellatifs (*sic*), et ayant continué ces opérations jusqu'au mois de vendémiaire an IX.

COTTREAU.

—

La librairie d'Ange Pitou (XXVI, 610). — *L'almanach-tablettes*, par Louis Ange Pitou, dit le chanteur, de 1808, porte cette indication :

Paris. — Chez L. A. Pitou, libraire, rue Croix-des-Petits-Champs, nº 21, près celle du Bouloy.

Dans la préface du *Chanteur parisien* (recueil de chansons, par L. A. Pitou), on lit, page 5 :

Comme l'originalité est mon lot, je me suis établi libraire dans la rue Croix-des-Petits-Champs, nº 21, près la place des Victoires. Du seuil de ma porte, je vois l'ancien théâtre en plein air où j'ai chanté les *Mandats*, *Père Hilarion*, les *Incrédules*, les *Collets noirs*, les *Contradictions*, les *Lunettes*, les *Béquilles*, et autres vaudevilles accompagnés de commentaires qui m'ont valu la déportation.

Ce ne saurait être le 21 actuel, ancien hôtel de mademoiselle de Montpensier, occupé par les bureaux de l'*Eclair*.

G. M.

—

Sur le mot rester (XXVI, 681). — Voilà un mot sur lequel on ne peut rester coi, et qui, dans notre Morvand, a une signification toute spéciale. Quand une femme vient d'accoucher, on dit qu'elle est *restée*. — Une telle est restée, cela dit tout. — Prière à notre collaborateur le Jeune Chercheur de n'en pas rester sur le flanc. L. G.

— *Rester*, au sens de *demeurer*, est, en somme, assez défendable.

Vaugelas l'a condamné en ces termes : « Les Normands ne se peuvent deffaire de leur *rester*, pour *demeurer*. »

Mais Desgrouais ajoute, dans les *Gasconismes corrigés* : « *Rester* pour *demeurer* est une faute commune aux Gascons et aux Normands. »

Ajoutons qu'on s'en sert beaucoup à Paris, et que Beaumarchais, qui est Parisien, s'en est servi dans le *Barbier* (II, 2) :

FIGARO. — Figurez-vous, la plus jolie petite mignonne...
ROSINE. — Qui *reste* en cette ville?
FIGARO. — En ce quartier.

Une enquête un peu plus étendue fournirait, je crois, de nombreux exemples de l'emploi de ce mot ; mais il résulte déjà de ceci qu'il est populaire dans la plus grande partie de la France, et que, si les puristes l'évitent, quelques écrivains célèbres n'ont pas dédaigné de s'en servir. CH. MARTY-LAVEAUX.

—

Pots-de-vin (XXVI, 681 ; XXVII, 36).—

Il y a, dit-il, trop grande servitude à ces offices, et à trop grande peine pourront être sauvés ceux qui les exercent, vu la corruption des hommes... *Mais si vous avez quelques muids de bon vin*, volontiers, j'en recevrai le présent... (RABELAIS, II, chap. XIV.)

Et un peu plus loin, au chapitre suivant :

... Si messieurs de la ville me veulent donner quelque bon pot-de-vin, je leur enseignerai une manière bien nouvelle comme ils les pourront (les fortifications de Paris) bâtir à bon marché.

A. X.

— Dans un de ses sermons, Menot, le prédicateur du XVᵉ siècle, apostrophe les avocats, qui n'attendent pas toujours la fin du procès pour se faire payer grassement, et exigent, le plus souvent, que l'on paie la consultation par un bon pot-de-vin (*bonum potum vini*), et veulent être payés avant d'avoir rien fait. (Menot. *Sermones quadragesimales*. Paris, 1530, f. 148, col. 2.)

FERNAND ENGERAND.

—

Condamine (XXVI, 681). — Ce nom, qui se trouve dans le Midi et le Limousin, désigne, d'après Ducange, un champ défriché, rendu propre à la culture : *ager de novo ad cultum redactus*. L'abbé Arbellot donne aussi ce passage de Martenne : *et huc et illuc*, *rumpere terram ad faciendam condaminam*. Il ajoute que MM. Cocheris et Larchey attribuent au terme en question le même sens qu'à *bastida*, et qu'il s'appliquait aux terres exemptes de charges. Cette condition : *sans redevances*, me fait supposer que *Condamine* a pour facteurs : *cum*, avec, et *dominium*, droit de propriété.

T. PAVOT.

— Le mot *condamine* est, en effet, très répandu dans le Midi.

Il est très peu de communes qui n'aient leur terre ou leur quartier de la Conda-

mine. Les terres ainsi dénommées sont toujours les meilleures. Ce mot viendrait de *campus domini*. La syllabe *an* se prononce *on* dans les Cévennes, sauf dans la terminaison des participes présents.

L'étymologie sus-mentionnée me paraît donc vraisemblable.

Je lis, d'un autre côté, dans le *Glossaire de l'ancien droit français*, de Dupin et Laboulaye :

« Condamine (*condamina*), espèce de fief, domaine. »

Resterait à déterminer la nature de ce fief.

Je ne connais qu'un quartier de ville portant le nom de *Condamine :* c'est l'un des faubourgs du Vigan. Il me paraît tirer son appellation du nom du lieu où il a été construit. La situation topographique des quartiers portant le même nom dans d'autres villes ou villages pourrait confirmer cette observation. MALPEYTRACH.

— Voir l'*Intermédiaire* XIII, 227, 281; XV, 453, 539, 624, 659, 752.

P. CORDIER.

—

Sabre au clair (XXVI, 682). — Cette locution me paraît être une de celles qui ne doivent leur popularité qu'à la mode, et que l'on adopte sans se soucier de la correction et de l'exactitude des termes. L'usage et l'abus que l'on fait journellement dans la presse du : *sabre au clair* doit résonner comme une fanfare ou un bruit d'éperons à l'oreille de ceux qui emploient cette locution. Trop souvent répétée, elle fatigue comme tous les lieux communs et devient un *cliché*. Je suis complètement de l'avis de M. L. B. en ne reconnaissant à cette expression d'autre raison de succès que son air *panachard*, comme il l'a fort bien dit.

Mettre *sabre au clair* est une expression imagée qui rend assez heureusement l'éclair de la lame brusquement tirée du fourreau. C'est une variante de *flamberge au vent* qui ne manquait pas de crânerie, mais qui est aujourd'hui une vieillerie. A mon humble avis, la locution dont il s'agit ne devrait s'appliquer qu'au fait de tirer le sabre, à l'*action*, car elle n'est plus exacte quand on l'emploie pour désigner une *position*. Un soldat, par exemple, mettra *sabre au clair* pour exécuter un mouvement ou pour se défendre *sabre à la main*. R. G. C.

—

Les Suédois ont-ils été les premiers à exécuter le feu de peloton dans les batailles? (XXVI, 682.) — Furetière ne parle pas de la *billebaude* en 1688.

Certains auteurs écrivent *bilbaude*, *bilbode*.

Silva, en 1773, fait le mot ***billebaude*** féminin.

Autrefois, dit le général Bardin, on se servait de ce terme adverbialement dans certains jeux.

On écrivait : à la *billebaude*, c'est-à-dire, d'une manière déréglée et en jetant pêle-mêle les billes ou les balles.

Du reste, d'après Littré, *billebauder* est un terme de chasse, servant à désigner les chiens qui chassent mal.

Madame de Sévigné a écrit :

Je suis fort aise de n'avoir point à Vichy le bon abbé; il y eût fait un mauvais personnage; quand on ne boit point, on s'ennuie; c'est une *billebaude* qui n'est point agréable.

Autrement, c'est une tête folle.

En effet, de son temps, le tir à la *billebaude* était un tir individuel, ajusté, par opposition au tir d'ensemble.

Voici comment s'exécutait ce tir à la *billebaude*.

On faisait marcher quelques pas en avant, et sur le terrain du feu, une ou deux files profondes (six ou huit hommes, douze ou seize hommes). On leur faisait faire un quart de conversion équivalant à un développement. Elles formaient un ou deux rangs, ce qui s'appelait, dit Delamont, en 1671, dans son livre sur les *Fonctions des officiers d'infanterie*, border la haie en tête. Les hommes faisaient alors feu, soit par la droite, soit par les deux ailes. Puis ils reformaient la file et se retiraient pours remboîter et recharger. Les files suivantes agissaient de même.

Le *feu de peloton* est tout l'opposé. C'est un feu d'ensemble. D'après le général Bardin, il est d'origine prussienne.

En effet, il fut employé pour la première fois en 1703, à la bataille d'Hochstett, contre notre cavalerie.

Il ne figure dans nos règlements qu'en 1755 (Ordonnance du 6 mai).

Quant au mot *peloton*, il est mentionné seulement dans Menesson en 1685, comme un terme générique, analogue à celui de *bataillon*. GÉNÉRAL IUNG.

— Je n'en sais rien; je réponds seulement, autant qu'il m'est possible, à la question sur le mot *billebaude*, qui veut

dire confusion. Un tir *à la billebaude*, c'est le feu sans ordre, à volonté.

Or, dans le vieux français, *baud* avait le sens de gai, de folâtre, et *bille* est identique à *balle*. Par là, *bille-baude* me semble valoir autant que *balle* lancée *à fantaisie*.

T. PAVOT.

—

Un exécuteur exécuté (XXVI, 683). — En réponse à notre question, le *Soissonnais* a inséré la note suivante :

La lettre de Ronsin relate un fait vrai ; mais voici, d'après l'*Histoire de Soissons*, écrite par Leroux, dans quelles conditions ce fait s'est produit :

Soissons était devenu le centre d'un camp important de volontaires parisiens assez indisciplinés qui se livrèrent à de nombreux excès.

Après avoir raconté ces excès, Leroux ajoute :

« ... Enfin le bourreau de l'ancien bailliage fut tué à coups de sabre par des soldats avec lesquels il était à boire et qui voulaient lui faire payer tout l'écot. »

— L'exécuteur dont il s'agit était celui des hautes œuvres de l'ancien bailliage de Soissons, appelé Zel. Il se trouvait au camp des fédérés en septembre 1792. Pourquoi et comment ? On ne le sait pas au juste. Mais un manuscrit de J. L. M. Brayer, se trouvant à la Bibliothèque de la ville et intitulé *Essais historiques*, rapporte ainsi l'exécution :

La consternation était répandue dans toute la ville (par la présence des fédérés). Aucun habitant n'osait franchir le seuil de sa porte. L'exécuteur des sentences criminelles, nommé Zel, paya cher son imprudence. Cet homme, doué d'une force extraordinaire, eut longtemps à lutter contre les forcenés qui se disputaient le barbare plaisir de lui arracher la vie. Ces monstres poussèrent la cruauté jusqu'à porter au bout d'une pique sa tête sanglante, et, après l'avoir promenée dans tous les quartiers de la ville aux cris sinistres et si dérisoirement employés de *Vive la Nation !* ils allèrent dans un des faubourgs où demeurait sa femme et forcèrent la malheureuse à repaître ses yeux de ce spectacle atroce. L'insubordination et le désordre étaient parvenus à leur comble...

L'information de Ronsin, en ce qui concerne l'exécution de Zel, est donc exacte. Quant à cet horrible détail que le cadavre du bourreau aurait été jeté au feu, il est peut-être vrai aussi, mais il ne se trouve dans aucune histoire de Soissons.

EM. COLLET.

— Le fait raconté par Ronsin est exact. L'ancien bourreau du bailliage de Soissons, nommé Zel, ou Zaigle a été tué par les volontaires de 1792, non pas à cause de son terrible passé, mais tout simplement parce que, buvant avec des soldats, il avait refusé de payer toute la dépense.

On lui a coupé la tête et on l'a promenée au bout d'une pique, à travers les rues de la ville.

Son corps fut traîné jusqu'à sa demeure et on força sa femme à le regarder.

Voir sur ce fait et d'autres semblables, les *Milices et les régiments soissonnais, les garnisons et camps de Soissons*, par Alexandre Michaux, 1885. Soissons, un vol. in-8.

Seulement on ne dit pas que le cadavre du bourreau ait été jeté au feu.

X.

— Il est bien exact que le bourreau de l'ancien bailliage de Soissons, un nommé Zel ou Zaigle, a été tué, en septembre 1792, par des volontaires du camp de Soissons. L'histoire est racontée tout au long dans une brochure d'Ed. Fleury (1). L'auteur de ce travail n'était pas précisément bien disposé pour les fédérés. Il a peut-être un peu dramatisé la scène, mais son récit paraît véridique quant au fond (2).

Zel avait-il réellement insulté et blessé un volontaire ? Il est difficile de le dire. En tout cas, le malheureux eut l'imprudence de se hasarder dans les environs du camp.

Leroux dit qu'il y buvait avec des soldats. D'après les *Essais historiques* de Brayer, il fut reconnu par des volontaires, ou, selon Patté, désigné à eux comme ancien bourreau. Quoi qu'il en soit, il fut immédiatement entouré et mis à mort. S'il faut croire la tradition locale, sa tête fut promenée dans tous les quartiers de la ville, puis présentée à la femme de la victime, qui faillit en mourir d'effroi. L'administration départementale accorda à la veuve Zel un secours qui lui fut délivré, au moins pendant quelques années.

SOUCHON.

(1) Ed. Fleury, *le Camp de Soissons et les fédérés*. Laon, 1870, in-8°.

(2) Fleury a puisé les éléments de son récit dans les historiens de Soissons. Cf. H. Martin et P. Lacroix, *Histoire de Soissons*, 1837, tome II, p. 21 et suivantes de l'appendice ; Leroux, *Histoire de Soissons*, 1839, tome II, p. 372 et suivantes ; les deux Brayer, *Annales soissonnaises* et *Essais historiques sur Soissons* ; Patté, *Notes et documents* (conservés à la Bibliothèque de Soissons, dans la collection Périn). Les Archives départementales de l'Aisne, si riches pour la période révolutionnaire, ne fournissent aucune indication sur cet épisode.

La religion de Gambetta (XXVI, 686 ; XXVII, 79). — Il n'était certainement pas d'origine juive, car sa famille est originaire d'Intragna, commune du canton du Tessin (Suisse italienne), près Locarno (lac Majeur), localité où la famille Gambetta était déjà nombreuse au XVIe siècle. Un acte, du 22 août 1604 cite Tommaso Gambetta, un autre, du 5 février 1615, constate que Alberto Gambetta était consul de la commune, et ainsi de suite jusqu'à l'époque actuelle.

Le recensement des paroissiens de 1744 énumère 62 personnes, hommes, femmes, enfants, du nom de Gambetta. De tout temps, les habitants d'Intragna ont émigré à Gênes ou aux environs, où beaucoup exercent la profession de portefaix dans les ports. Vers 1734, Jean-Baptiste Gambetta, d'Intragna, habitait Savone, près de Gênes ; son fils Jean-Jacques, en 1764, y habitait aussi. Vers 1776, il envoya à Intragna un tableau représentant la Vierge miraculeuse de Savone et une petite offrande en argent pour l'achat d'une nouvelle cloche par souscription.

Un autre Gambetta d'Intragna, nommé Michel, habitait aussi Savone antérieurement aux précédents ; il serait le père du Jean-Baptiste premier nommé. On peut donc établir la généalogie suivante :

Gambetta (Michel), habitant de Savone vers 1720, mais né à Intragna.

Gambetta (Jean-Baptiste), habitant de Savone vers 1734, mais né à Intragna.

Gambetta (Jean-Jacques), habitant de Savone, puis de Celle-Ligure, près Savone, vers 1764, né à Savone.

Gambetta (Jean-Baptiste, né à Celle-Ligure, mari de Benedetta Calleano, née à Celle-Ligure, alla demeurer à Cahors en 1816. Il vint en France en 1810.

Gambetta (Joseph-Nicolas), né à Celle-Ligure (1822), mari de Madeleine Massabie, a été s'établir à Cahors.

Gambetta (Léon), né à Cahors, mort à Paris.

De ce qui précède, extrait du *Bollettino Storico della Svizzera Italiana*, anno 1883, f° 41-84, sur notes données par le Conseiller Maggetti d'Intragna, on peut voir qu'il n'y a rien du juif. De plus, je puis dire que Gambetta fut élève du séminaire de Cahors et que sa sœur, actuellement madame Léris, a été élevée au couvent des Dames de Nevers à Cahors, dont la supérieure est depuis fort longtemps madame Léocadie Creisseil, en religion sœur Sophie, née au Fayet, près Camavès (Aveyron), et dont le frère a été un de mes meilleurs amis.

A. T.

— La *Revue religieuse de Cahors et de Rocamadour* a publié, dans son numéro du samedi 31 décembre 1892, la note suivante :

La légende de Gambetta juif, qui tend à s'accréditer, est fausse de tout point. Les registres paroissiaux de la cathédrale de Cahors font foi du baptême de Léon Gambetta. Ils font foi également du mariage religieux de Gambetta père avec mademoiselle Massabie, qui n'eût jamais consenti à s'allier avec un juif. On sait, du reste, que ce prétendu juif fit appeler à son lit de mort le curé de sa paroisse. Quant à insinuer que le père et le fils dissimulaient hypocritement leur origine sémitique, ce n'est vraiment pas sérieux.

— Je lis, dans une note de l'article de M. A. Leroy-Beaulieu sur les juifs et l'antisémitisme, paru dans la *Revue des Deux-Mondes*, le 1er février, page 581 :

Gambetta tenait à Israël. Sur ce point, je dois maintenir ce que j'ai dit ici même, non que le père de Gambetta fût juif de religion, mais qu'il était Juif de race. Le fait, je le répéterai, a été confirmé à un de mes amis par Gambetta lui-même.

PATCHOUNA.

—

Le musée polonais créé par la princesse Isabelle Czartoryska (XXVI, 686). — D'après les Mémoires du duc de Broglie, v. page 188, le château de Pulawy a été détruit par la guerre, en 1830. Quant aux collections que le château renfermait, si elles ont échappé au désastre, il est possible qu'elles figurent aujourd'hui à Cracovie, dans le musée des princes Czartoryski.

GARNIER-HELDEWIER.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

L'Œuvre de Paul Féval. Catalogue chronologique. — La génération qui vient d'atteindre ou de dépasser la quarantaine n'a certainement pas oublié les affabulations de Paul Féval : après celles de Dumas, elles ont exercé sur les jeunes imaginations d'alors une séduction dont on a peine à se rendre compte aujourd'hui. C'est qu'il est advenu à Féval ce qu'il en est pour

Soulié, Eugène Süe et Dumas : l'orientation des esprits a changé. Et puis, que choisir dans cette œuvre multiple ? Où sont les cent, les vingt, voire les dix pages qui sauvent un nom de l'oubli ? Si Féval n'avait dû sacrifier aux exigences d'une production incessante, il aurait sans doute laissé ce que Sainte-Beuve appelle quelque part « la feuille qui surnage ».

Dans le travail qui suit, M. de Spoelberch, sans trancher la question, nous donne le moyen de la résoudre. Voici donc, groupé en volumes ou enfoui dans les journaux du temps, tout ce que Féval a écrit de 1842 à 1883, soit durant quarante-deux ans d'un labeur ininterrompu.« Faites votre choix, messieurs ! » Quant à moi, je donnerais sans hésiter *les Mystères de Londres*, *le Fils du diable* et *les Compagnons du silence* pour ce délicieux épisode des *Soirées de la Marquise* intitulé *le Premier amour de Charles Nodier*, où Féval a si bien su prendre le ton de malicieuse bonhomie du héros de cette burlesque aventure, et deux ou trois autres récits de même ordre, tels que la *Province de Paris*, par exemple. Si Féval revenait au monde, il ne laisserait pas que d'être surpris de la préférence, mais son cas n'est pas isolé, et depuis longtemps la postérité a fait un tri de même nature dans les œuvres complètes des auteurs de *Manon Lescaut*, de *Paul et Virginie* et *d'Atala*. M. Tx.

PREMIÈRE PARTIE

—

Œuvres complètes. — Éditions originales de librairie.

1. Le Capitaine Spartacus, 2 vol. in-8. De Potter, 1843. Contient : le Capitaine Spartacus (le Ravin de la Gacilly). — Rollan Pied de Fer (Mademoiselle des Vertus) (le *Parisien*, 17-26 décembre 1843). — Les Bourgeois de Vitré (*Revue de Paris*, 1841). — La Gemma (la *Législature*, 1842). — Le Club des Phoques (*Revue de Paris*, 1841).
2. Contes de la Bretagne, 1 vol. in-12. Waille, 1844. Contient : la Femme blanche des Marais (la Dame Blanche) (*Echo Français*, juin 1843). — Anne des Iles (*Union catholique*, 1842). — Le Joli Château (la Tour du Diable). — Job Misère. Ce volume a reparu en 2 vol. in-8, en 1854, sous le titre de : Job le Rôdeur ; en 1 vol. in-12, en 1858, sous celui de : les Dernières Fées, et a encore été annoncé sous celui de : le Père Job.
3. Les Mystères de Londres, 11 vol. in-8. Comon, signés du pseudonyme de *Sir Francis Trolopp*, 1844. A été publié dans le *Courrier Français*, à la fin de 1843 et en 1844.
4. La Forêt de Rennes (le Loup blanc), 3 vol. in-8. Chlendowski, signés du pseudonyme de *Sir Francis Trolopp*, 1845. Avait paru dans le *Courrier Français* en 1843. Complété par : le Banquier de cire (l'*État*, octobre 1843).
5. Les Fanfarons du Roi, 4 vol. in-8. Chlendowski, 1845. Paru dans la *Législature* en 1843. A porté aussi le titre de : les Chevaliers du Firmament. Complété par : la Dague du Roi Pélage (les Armuriers de Tolède). — Favas et Bois Rosé (la *Sylphide*, 184?). — La Madonna del Fuocco.
6. Les Amours de Paris, 6 vol. in-8. Comon, 1845. Paru dans le *Courrier Français*, en 1845 aussi.
7. Contes de nos Pères, 1 vol. in-8 illustré. Chlendowski, 1845. Contient : le Petit Gars (la *Quotidienne*, 1843). — Jouvente de la Tour (la *Mode*, 1843). — Le Val aux Fées (la *Quotidienne*, 1843). — Force et Faiblesse (la *Quotidienne*, 1843). — Le Médecin bleu (*Journal des Enfants*, 1842-43). — La Mort de César (la *Quotidienne*, 1843). A reparu, en 1847, en 2 vol. in-8, sous le titre de : Contes.
8. Fontaine aux Perles, 3 vol. in-8. Chlendowski, 1846. Roman paru dans l'*Esprit Public*, en 1845. Est complété par : le Lion d'Or (le *Commerce*, 1842).
9. La Quittance de Minuit (suite : la Fille des Rois), 7 vol. in-8. Chlendowski, 1846. Paru, en 1846, dans le *Journal des Débats*. Complété par : Yaumi (la *Patrie*, 184?). — Voyage autour du Monde.
10. Le Fils du Diable, 14 vol. in-8. Chlendowski, 1846-1847. Paru dans l'*Epoque*. Complété par : le Docteur Bouneau (la *Lecture*, 1843). — Quandoquidem (*Bulletin de la Société des Gens de Lettres*, 1845).
11. Les Bandits de Londres, 2 vol. in-8. Permain, 1847. Avait paru dans la *Quotidienne*, en 1844, sous le titre de : Aventures d'un Emigré. L'ouvrage a porté aussi les titres de : les Bandits, et de : la Fille de l'Emigré. Complété par : le Tour du bâton. — Le Docteur Thomas (le Vulnéraire du Docteur Thomas) (le *Globe*, 1843).
12. Le Fils du Diable, drame, avec Saint-Ybars, br. in-12. M. Lévy, 1847.
13. Le Mendiant noir, 3 vol. in-8. Roux et Cassanet, 1847. A porté aussi le titre de : la Créole. Paru dans le *Journal du Dimanche*, en 1847. Complété par : Deux Don Juan (le *Commerce*, 1841). — Le Marin et la Novice (le *Parisien*, octobre 1842). Signé : *Daniel Sol.*
14. La Mort de Lord Byron, drame, avec Pierre Zaccone, br. in-18. Willermy, 1848. (Joué en décembre 1847.)
15. Le 24 Février, à-propos en un acte, avec Pierre Zaccone, br. in-18. Michel Lévy, 1848.
16. Le Château de Croïat, 2 vol. in-8. Permain, 1849. Complété par : la Joute Bretonne (la *Quotidienne*, 1843).
17. Alizia Pauli, 4 vol. in-8. Permain, 1849. Paru d'abord dans la *Semaine*, en 1848. Contient un épilogue qui n'a jamais été réimprimé en édition in-12. Complété par : les Jumeaux de Foix.

18. Les Mystères de Londres, drame, in-18. M. Lévy, 1849.
19. Mauvais Cœur, drame, in-18. M. Lévy, 1849.
20. Les Puritains d'Ecosse, drame, in-18. M. Lévy, 1849.
21. Les Belles de Nuit, drame, in-18. Michel Lévy, 1849.
22. Un Drôle de Corps, 2 vol. in-8. Permain, 1849.
23. Le Jeu de la Mort, 8 vol. in-8. Permain, 1850. Paru dans le *Dix Décembre*, en 1849. Le numéro du 20 septembre contient une préface supprimée en volumes. A porté aussi les titres de : la Tirelire, Histoire d'une Nuit. Complété par : la Tapisserie (la *Sylphide*, 184 ?).
24. Le Bonhomme Jacques, drame, in-18, M. Lévy, 1850.
25. Les Ouvriers de Paris et de Londres, 2 vol. in-8. Permain, 1850. Ecrit en collaboration avec Pierre Zaccone. Ces volumes contiennent : les Ouvriers de Londres (Rosy Kate) (*Musée des Familles*, 184 ?). — Post-Face. — Les Ouvriers de Paris (par Pierre Zaccone). La Post-Face n'a jamais été réimprimée dans les éditions in-12.
26. Les Belles de Nuit, 8 vol. in-8. Cadot, 1850. Avait paru dans l'*Assemblée Nationale* en 1849. Complété par : Miss Olivia (le *Correspondant*, 1843). A porté aussi le titre de : l'Oncle Louis.
27. Beau Démon, 2 vol. in-8. Permain, 1851. A porté aussi le titre de : Bel Démonio. Paru dans le *Pays* en 1850.
28. Les Tribunaux secrets, 8 vol. grand in-8. Penaud, 1851.
29. La Fée des Grèves, 3 vol. in-8. Cadot, 1851. A paru dans la *Gazette de France* en 1850. Complété par : Amel et Penhor. — Les Razaumofski (le *Commerce*, 1841).
30. Les Nuits de Paris, 4 vol. grand in-8, rue Richelieu, 27. Contient : Tome Ier : Introduction, l'Esclave de César, le Palais des Thermes, Sigefroy le Manchot. — Tome II : les Filles de Charlemagne, la Tour de Bois (Odolin le Rameur), le Maçon de Notre-Dame (les deux Femmes du Roi). — Tome III : Frère Tranquille. — Tome IV : le Baron de Vitteaux. — Le Palais des Thermes, Sigefroy le Manchot et Odolin le Rameur ont reparu, d'abord en 1860, en 1 vol. in-12, sous le titre de : le Berceau de Paris ; puis, en 1866, sous celui de : les Nuits de Paris. — Le Maçon de Notre-Dame a reparu, en 1865, en 1 vol. in-12, sous le titre de : les Deux Femmes du Roi. — Frère Tranquille a reparu, d'abord en 1858, en 5 vol. in-12 ; puis, en 1865, en un seul, sous le titre de : la Duchesse de Nemours. — Le Baron de Vitteaux, enfin, a reparu, en 1866, en 1 vol. in-18, sous le titre de : l'Hôtel Carnavalet. Il est complété par Père Camarade (*Monde illustré*, 1862). — Favas et Bois Rosé. — Tous les autres fragments des Nuits de Paris n'ont jamais été réimprimés.
31. La Femme du Banquier, 4 vol. in-8. Ledoyen et Giret, 1851. Paru dans la *Semaine*, en 1849, sous le titre de : la Pécheresse.
32. Le Château de Velours, 2 vol. in-8. Permain, 1852. Avait paru dans la *Patrie*, en 1852 aussi. L'ouvrage est divisé en deux parties : le Mal d'Enfer, et le comte Barbe-Bleue.
33. La Forêt Noire, 3 vol. in-8. Permain, 1853. A porté aussi le titre de : la Reine des Epées. Avait paru dans l'*Assemblée Nationale*, en 1852.
34. Les Parvenus, 1 vol. in-18. Lecou, 1853. Paru dans la *Revue Contemporaine*.
35. La Bourgeoise, drame, in-4. Librairie Théâtrale, 1853.
36. Le Volontaire, 2 vol. in-24. Boisgard. (Inédit). 1853.
37. Le Capitaine Simon, 2 vol. in-8. Cadot, 1853. Paru dans l'*Assemblée Nationale*, en 1851. Complété par : Mademoiselle de Presmes (La *Mode*, 1849).
38. La Sœur des Fantômes, 3 vol. in-8. Cadot, 1853. Paru, en 1852, dans le *Pays*, sous le titre de : le Livre des Mystères. Reparu, en 1867, en 1 vol. in-18, sous celui de : les Revenants, puis, sous celui de : une Histoire de Revenants.
39. Le Tueur de Tigres, 2 vol. in-8. Cadot, 1854. Paru dans la *Revue de Paris*, en 1853.
40. Frère Tranquille, drame, in-4. Librairie Théâtrale, 1854.
41. Le Paradis des Femmes, 7 vol. in-8. Chappe, 1854. Paru d'abord dans la *Presse*, la même année.
42. Blanchefleur, 2 vol. in-8. Baudry, 1854. Paru d'abord, la même année, dans le *Constitutionnel*, sous le titre de : le Champ de Bataille. La préface de l'édition in-8 n'a jamais été réimprimée.
43. Mémoires d'une pièce de cinq francs (avec Emile Chevalet), 8 vol. in-8. De Potter, 1854-1855. Contient : Roch Farelli, 2 vol. (La *Vérité*, 1854. Ancien *Journal des Faits*). — Madame Pistache, 2 vol. (Quadruple pistole et Pistolet double) (la *Vérité*, 1er-11 avril 1854). — Le Roi de la Barrière, 4 vol. (La *Vérité*, 14 avril, 19 mai 1854). De tous ces récits, Madame Pistache est le seul écrit par Paul Féval.
44. La Ville aux Oiseaux (avec Emile Chevalet), 4 vol. in-8. De Potter, 1856.
45. L'Homme de Fer, 5 vol. in-8. De Potter, 1856. Paru dans le *Journal pour tous*, en 1855-1856.
46. Les Couteaux d'or, 2 vol. in-8. De Potter, 1856. Paru d'abord, la même année, dans le *Journal pour tous*.
47. Madame Gil Blas, 22 vol. in-8. Cadot, 1856. Publié d'abord dans la *Presse*, en 1856 aussi, et divisé en trois parties : la Princesse Maxime ; Mes Amours ; Mes vingt ans. L'édition in-8 est la seule complète. Toutes les autres sont fortement diminuées.
48. La Louve, 6 vol. in-8. De Potter, 1857. Paru dans le *Pays*, en 1855.
49. Les Compagnons du Silence, 9 vol. in-8. Cadot, 1857. Paru d'abord dans le *Journal pour tous*. Dans une de ses réimpressions in-12, la fin de l'ouvrage a porté pour titre ; le Prince Coriolani.
50. Les Errants de nuit, 5 vol. in-8. Cadot, 1857. Paru d'abord, la même année, dans le *Pays*. Complété par : les Bourgeois de Vitré (réimprimé en volume pour la seconde fois).
51. Fleur des Batailles (avec Emile Chevalet), 4 vol. in-8. De Potter, 1857. Ce récit, paru dans les *Beaux-Arts*, en 1843,

est la seule part de collaboration de Paul Féval dans ces quatre volumes de nouvelles. Toutes les autres sont par Emile Chevalet.

52. Le Bossu, 12 vol. in-8. De Potter, 1858. Paru d'abord dans le *Siècle*, en 1857, et la deuxième partie y portait pour titre : l'Hôtel Saint-Magloire.

53. Aimée, 2 vol. in-8. Cadot, 1858. Paru d'abord dans le *Monde illustré*.

54. La Fabrique de mariages, 8 vol. in-8. Cadot, 1858. Paru dans la *Gazette de France*, en 1857-1858. Complété par : Miettes d'aventures et petites photographies. Ce dernier récit a reparu, en 1878, dans les : Veillées de Famille (voir n° 109), très modifié, sous le titre de : Madame Desgibcières.

55. Le Roi des Gueux, suivi de : la Maison de Pilate, 13 vol. in-8. De Potter, 1859. Paru d'abord, la même année, dans le *Siècle*.

56. La Littérature au Sénat, br. Dentu, 1860.

57. Le Drame de la Jeunesse, 1 vol. in-18. Dentu, 1861. Paru d'abord, la même année, dans l'*Opinion Nationale*.

58. La Garde Noire. —LeChevalier Ténèbre. 1 vol. in-18. Dentu, 1861. Ces récits ont paru tous deux dans le *Musée des Familles*, le premier, en 1861, et le second, en 1860. La Garde Noire a porté aussi le titre de : le Régiment des Géants.

59. Le Capitaine Fantôme, suivi de : les Filles de Cabanil, 2 vol. in-18. Dentu, 1861. A paru, d'abord, dans le *Pays*, ne formant qu'un seul et même ouvrage. L'édition de 1891 donne pour titre, au tome 2 : Talavera de la Reine.

60. Quatre Femmes et un Homme, 1 vol. in-18. Michel Lévy, 1862. Ce volume ne contient qu'une seule nouvelle paraissant en volume pour la première fois. C'est: Corinne Lerouge, publiée, d'abord, dans le *Paris-Journal*, en 1859.

61. Romans Enfantins, 1 vol. grand in-8. Ducrocq, 1862. Ce volume inédit contient : les Mémoires du Diable. — Le Fils du Diable. — Les Belles de Nuit. — Un Mystère de Paris. Récits écrits spécialement pour la jeunesse.

62. Le Bossu, drame, br. in-18. Michel Lévy, 1862.

63. Bouche de Fer, 1 vol. in-18. Dentu, 1863. A paru dans la *Presse* en 1861 1862.

64. Jean Diable, 2 vol. in-18. Dentu, 1863. A paru dans le *Siècle* en 1862.

65. Le Poisson d'or, 1 vol. in-18. Hachette, 1863. A paru dans le *Musée des Familles* en 1862.

66. Les Habits noirs, 2 vol. in-18. Hachette, 1863. A paru d'abord, la même année, dans le *Constitutionnel*.

67. Annette Laïs, 1 vol. in-18. Hachette, 1864. A paru dans l'*Opinion Nationale* en 1863. C'est la deuxième série du Drame de la Jeunesse.

68. Le Capitaine Fantôme, drame, br. in-18. M. Lévy, 1864.

69. Roger Bontemps, 1 vol. in-18. Hachette, 1864. Paru, dans le *Journal pour Tous*, en 1864 aussi, sous le titre de : Histoire d'un Notaire et d'une Tonne de poudre d'or.

70. Les Soirées de la Marquise, 1 vol. in-24. Vanier, 1864. Ne contient qu'un seul récit, imprimé pour la première fois en volume. C'est : le Premier amour de Charles Nodier, publié d'abord, en 1859, dans le *Monde illustré*.

71. Le Mousquetaire du Roi, drame, br. in-18. M. Lévy, 1865.

72. Les Gens de la Noce, 1 vol. in-18. Hachette, 1865. A paru dans le *Progrès de Paris* en 1864.

73. Jean qui rit! drame, br. in-18. Dentu, 1865.

74. Les Drames de la Mort. Tomes I et II, boulevard Sébastopol, 38. 1865. Ont reparu, en 1866 et 1867, sous ces deux titres : la Chambre des Amours, pour le tome Ier, et : la Vampire, pour le tome II.

75. Cœur d'acier, 2 vol. in-18. Hachette, 1866. Ce roman, la deuxième série des Habits noirs, a paru dans le *Constitutionnel* en 1865.

76. La Cosaque.—Le Roman de Minuit (Episode de la vie de M. Martin), 1 vol. in-18. Dentu, 1866. Ont paru dans la *Nation :* le premier, en 1865; le second, en 1862.

77. Le Mari embaumé, 2 vol. in-18. Hachette, 1866. Paru d'abord, la même année, dans l'*Evénement*.

78. La Cavalière. 2 vol. in-18. Dentu, 1866. Paru d'abord dans le *Petit Moniteur universel du Soir*, en 1865-1866. Le premier volume a porté aussi le titre de : la Chasse au Roi.

79. La Reine Cotillon, drame, br. in-18. M. Lévy, 1867.

80. La Chouanne, drame, br. in-18. Lacour, 1867.

81. L'Avaleur de Sabres, suivi de : Mademoiselle Saphir, 2 vol. in-18. Dentu, 1867. Ce roman, la quatrième série des Habits noirs, parut d'abord sous le seul titre de : l'Avaleur de Sabres, dans l'*Epoque* (en 1867 aussi).

82. La Rue de Jérusalem, 2 vol. in-18. Dentu, 1868. Ce roman, la troisième série des Habits Noirs, parut dans le *Constitutionnel*, en 1867-1868.

83. Le Cavalier Fortune, 2 vol. in-18. Dentu, 1869-1870. A paru dans l'*Epoque*, en 1868-1869. Un drame, tiré de ce roman par l'auteur, a été représenté, sous le même titre, à New-York, en décembre 1874. Il n'a pas été imprimé. Nous ne savons s'il s'agit du Héros du Jour, drame par Paul Féval et Charles Chincholle, joué aussi en Amérique, et dont ce dernier a fait connaître l'existence dans le *Gaulois* du 21 août 1892.

84. L'Arme invisible, ou le Secret des Habits noirs. Suivi de : Maman Léo, 2 vol. in-18. Dentu, 1869-1870. Ce roman, la cinquième série des Habits Noirs, a paru dans le *National*, en 1869.

85. Contes Bretons, 1 vol. in-18. Dentu, 1869. Ne contient que les articles suivants paraissant pour la première fois en librairie : Bras de cuir et le Houlan. — La Grenouille. — Le Fouet. — Le Papegault. (Fragments de : la Joute Bretonne). (la *Quotidienne*, 1843.) — La Chanson du Poirier (le *Jean Diable*, n° 19, 1863).

86. Le Quai de la Ferraille, 2 vol. in-18. Dentu, 1869. Paru d'abord, la même année, dans le *Petit Journal Officiel*.

87. La Tache rouge, 2 vol. in-18. Dentu,

1870. Paru d'abord dans *Paris-Journal* (quotidien), en 1870 aussi.

88. Les Compagnons du Trésor, 2 vol. in-18. Dentu, 1872. Paru dans le *National*, en 1870-1872.
89. L'Homme du gaz, 1 vol. in-18. Dentu, 1872. Paru d'abord, la même année, dans le *XIX*[e] *Siècle*.
90. Le Vicomte Paul, 1 vol. in-18. Michel Lévy, 1872. Contient: le Vicomte Paul (le Juif Errant) (*Musée des Familles*, 1863-1864).—La Reine Margot et le Mousquetaire (*Musée des Familles*, 1862-1863). — [Le Chevalier] Tourterelle (le *Voleur*, 15 juillet 1843). Les deux premières nouvelles de ce volume ont été réimprimées en un volume, en 1878, sous le titre de : la Fille du Juif-Errant.
91. Le Théâtre-Femme, conférence, br. in-18. Dentu, 1873.
92. Le Dernier Vivant, 2 vol. in-18. Dentu, 1873. Paru dans le *Courrier de France*, en 1871-1873.
93. Le Chevalier de Kéramour, 1 vol. in-18. Dentu, 1874. A porté aussi le titre de : la Bague de chanvre, et parut sous ce titre, dans le *Temps*, en 1873.
94. Le Théâtre Moral, conférence, br. in-18. Dentu, 1874.
95. La Ville Vampire, 1 vol. in-18. Dentu, 1874. Paru d'abord, la même année, dans le *Moniteur Universel*.
96. La Bande Cadet, 2 vol. in-18. Dentu, 1875. Paru dans l'*Evénement*, en 1874-1875.
97. Les Cinq, 2 vol. in-18. Dentu, 1875. Paru d'abord, la même année, dans le *Figaro*.
98. Belle-Rose, drame (d'après Amédée Achard), br. in-18. M. Lévy, 1876.
99. Gavotte, 1 vol. in-18. Dentu, 1876. A paru dans le *Journal des Débats*, en 1874 C'est la seule nouvelle inédite en librairie que contienne ce volume.
100. La Première aventure de Corentin Quimper, 1 vol. in-18. Dentu, 1876. Avait paru, la même année, dans le *Bulletin Français*.
101. La Belle-Etoile, 1 vol. in-18. Lecoffre. 1877. Paru dans la *Semaine des Familles*, en 1876-1877.
102. Châteaupauvre, 1 vol. in-18. Palmé, 1877. Paru dans le *Correspondant*, en 1876.
103. Les Etapes d'une Conversion (tome I[er]), 1 vol. in-18. Palmé, 1877. Avait paru, la même année, dans la *Revue du Monde Catholique*.
104. Le Dernier Chevalier, 1 volume in-18. Palmé, 1877. Avait paru, la même année, dans la *France Illustrée*.
105. Jésuites! 1 vol. in-18. Palmé (inédit (?), 1877.
106. Les Etapes d'une Conversion (tome II) : Pierre Blot, 1 vol. in-18. Palmé, 1878. Avait paru, en 1877, dans la *Revue du Monde Catholique*.
107. Douze Femmes, 1 vol. in-18. Dentu, 1878. Ne contient rien d'inédit en librairie que les récits suivants : Eva : Le Tour du Monde [en cinq lettres].—Gaïte : La Chanson du Rouge-Gorge (le *Diable*, 22 mai 1870). — Francine : La Légende du Fil de la Vierge (*Musée des Familles*, octobre 1863).— Marina : Le Sourire de la Vierge (ou : de la Madone) (*Magasin des Familles*, 1850). — Mariole : Le Château de la Moïse (l'*Evénement*, 18 août 1875). — Juliette : Le Tribunal d'Honneur (l'*Illustration*, 1866-1870). Il faut noter aussi que la version du Premier Amour de Charles Nodier, insérée dans ce volume, est augmentée. Il est réimprimé, différemment encore, dans les *Conférences de l'Association Polytechnique*, 1 vol. in-18. Victor Masson, 1866. Il y porte le titre de : Charles Nodier et ses Œuvres.
108. Les Etapes d'une Conversion (tome III) : La Première Communion, in-18. Palmé, 1878. Avait paru, en 1878 aussi, dans la *Revue du Monde Catholique*.
109. Veillées de Famille, 1 vol. in-18. Palmé, 1878. Contient cinq récits sur neuf qui paraissent, croyons-nous, pour la première fois en librairie. Les voici : l'Enfant de la Punition. — La Croix-Miracle. — Le Bonhomme Jacques. — Le Saint-Diot. —La Lettre de Jean (le *Bon Grain*, 18 ?).
110. Notre-Dame de Sion, br. in-24 (extrait de l'*Univers*). Palmé, 1878.
111. Rollan Pied de Fer, 1 vol. in-18. Palmé, 1879. Nous n'aurions point cité cet ouvrage, qui n'est qu'une réimpression, s'il n'était complété par : la Tour du Loup (*Revue générale* (belge), 1877).
112. Le Pèlerinage de Tours, br. in-24. Palmé, 1879.
113. Montmartre et le Sacré-Cœur, br. in-24. Palmé, 1879.
114. L'Outrage au Sacré-Cœur, br. in-24. Palmé, 1879.
115. Vieux Mensonges, br. in-24. Palmé, 1879.
116. Les Merveilles du Mont Saint-Michel, 1 vol. in-18. Palmé, 1879.
117. Corbeille d'histoires, 1 vol. in-18. Palmé, 1880. Tout le contenu de ce volume a paru, en 1879, dans l'*Univers*.
118. Pas de Divorce, 1 vol. in-18. Palmé, 1880.
119. Le Glaive des Désarmés, br. in-24. Palmé, 1880.
120. La France s'éveille, br. in-24. Palmé, 1880.
121. Cri d'appel, br. in-24. Palmé, 1880.
122. Les Etapes d'une Conversion (tome IV) : le Coup de Grâce, 1 vol. in-18. Palmé, 1882. Ce volume, comme les précédents de cette série, a paru d'abord dans la *Revue du Monde catholique*.

Il faut remarquer que toutes les réimpressions des œuvres de Paul Féval, parues chez Palmé, sont très modifiées et contiennent des dédicaces, des notes et des préfaces imprimées seulement dans ces éditions. Nous n'avons pas parlé de plusieurs d'entre elles, car ce ne sont que des titres changés, tels que : Chouans et Bleus, le Régiment des Géants, etc. Nous n'avons pas tenu compte, non plus, des éditions populaires et dites à quatre sous. Paul Féval a aussi collaboré anonymement, en 1875, au drame : Cocagne, par MM. Dugué et Anicet Bourgeois.

V[te] DE SPOELBERCH DE LOVENJOUL.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1893

Paraissant les 10, 20, et 30 de chaque mois. 20 février 1893.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 5.

Table générale de l' « INTERMÉDIAIRE »
Composition des lettres Q et R.

Mouvement des Bibliothèques
DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

Nomination de M. Jules Guiffrey à la direction des Gobelins. — Notre collaborateur, M. Jules Guiffrey, archiviste aux Archives Nationales, auteur de la belle *Histoire de la Tapisserie française,* vient d'être nommé Directeur de la manufacture nationale des Gobelins. Cette nomination réjouira les érudits et les amateurs de ce bel art, si essentiellement national. M. Gerspach, précédemment administrateur, s'est retiré, sur sa demande, avec le titre d'administrateur honoraire, juste récompense de ses excellents services.

Le truquage. — Projet d'une exposition d'objets faux. — M. Arthur Bloche, dans le *Gaulois,* a publié cette intéressante information :

UNE EXPOSITION SENSATIONNELLE

Dans une réunion d'amateurs d'objets de curiosité et qui possèdent de merveilleuses collections, les uns et les autres, entraînés par le sentiment de la plus pure franchise, s'avouaient leurs erreurs et énuméraient, autant que leur mémoire le leur permettait, les quantités de pièces reconnues modernes, jouant l'ancien et brillant au premier rang dans des galeries plus ou moins célèbres. L'un de ces amateurs eut une idée *bouleversante :* l'organisation d'une exposition *simili rétrospective* de tous les objets faux, indiscutablement faux, existant chez eux et chez leurs amis.

Pour la gloire de tous les artistes et habiles pasticheurs de l'époque, un appel leur serait adressé pour qu'ils envoient eux-mêmes leurs œuvres, révélant toute leur habileté, leur talent, disons le mot, car ils en ont autant que leurs devanciers des siècles passés. On objecta, un moment, que les auteurs de choses anciennes hésiteraient à se faire connaître, de crainte de perdre l'occasion de nouvelles commandes dans l'avenir de la part de ceux qui profitent de leur savoir-faire. Mais comme, si l'exposition a lieu, les amateurs, en envoyant leurs objets, se promettent — tant qu'ils en seront sûrs — de les faire accompagner de notices dénommant leurs auteurs, il n'y aura donc pour ceux-ci que profit, je crois, à entrer bravement et sincèrement dans la piste et à prendre part au tournoi.

De tant d'expositions rétrospectives que nou avons vu se succéder pour l'initiation du public à l'histoire de l'art, il n'y en aura peut-être pas eu beaucoup de plus édifiantes et instructives que celle dont nous parlons.

Nous aurons sans doute bientôt l'occasion d'en causer, si, comme tout le fait supposer, les organisateurs donnent promptement suite à leur projet, auquel nous nous associons.

Il y a là une idée excellente. L'exposition du truquage aurait un réel succès et rendrait de grands services aux collectionneurs.

La double exposition Meissonier. — Nous aurons deux expositions Meissonier au lieu d'une.

Madame veuve Meissonier, dans une lettre qu'elle adresse aux journaux, déclare que, M. Meissonier fils ayant refusé, l'an dernier, de s'associer aux efforts du comité présidé par le comte Delaborde, secrétaire perpétuel de l'Institut, pour l'organisation, à l'Ecole des beaux-arts, d'une exposition des œuvres de son père, elle a cru devoir se refuser, cette année, à participer à l'exposition organisée par M. Meissonier fils chez M. Georges Petit.

Il en résultera deux expositions presque simultanées du maître. Celle de M. Meissonier fils doit s'ouvrir, rue de Sèze, le 6 mars ; on aura, dans le courant d'avril, à l'Ecole des beaux-arts, celle de madame veuve Meissonier.

On y verra des bronzes de Meissonier, fondus par M. Bingen, sous la direction de M. Paul Dubois, de l'Institut, directeur de l'Ecole des beaux-arts, qui rend à Meissonier le service amical et suprême de surveiller les travaux dans son propre atelier.

M. Antonin Mercié exposera la maquette du monument Meissonier, qui s'érigera au Louvre, dans le jardin de l'infante ; M. Chaplain, le grand médaillon de bronze de la sépulture de Meissonier, à Poissy ; M. de Saint-Marceaux, le buste en marbre commandé par l'Etat pour l'Institut.

Madame veuve Meissonier y ajoutera les œuvres de son mari qu'elle possède, et que, par son testament, elle doit léguer aux musées nationaux.

Le catalogue de l'exposition comprendra le portrait du maître peint par lui-

même et gravé par Waltner, que suivra immédiatement une préface d'Alexandre Dumas, plus soixante eaux-fortes de MM. Boulard, Courtry, Champollion, Mathey, Manchon, Lalauze, Leterrier, Faivre, Manesse, etc., etc.

La suppression du Dictionnaire historique de l'Académie française expliquée par M. Jules Simon. — Dans le *Temps*, M. Jules Simon a ainsi expliqué la résolution prise par l'Académie d'ajourner la composition du *Dictionnaire historique de la langue française*, après la fin de la lettre A :

L'Académie française fait deux dictionnaires.

L'un est le dictionnaire de l'usage, connu sous le nom de *Dictionnaire de l'Académie*. On pourrait presque dire qu'elle a été surtout instituée pour faire ce dictionnaire. Richelieu lui en imposa l'obligation. Il voulait, par ce moyen, dit Pellisson, « donner à la langue française toute la perfection dont elle est susceptible ».

L'Académie, qui voulait faire un bon dictionnaire, le fit lentement. Elle avait été fondée en 1635 ; la première édition parut cinquante-neuf ans après, en 1694. On en est aujourd'hui à la septième édition, publiée en 1878.

L'Académie française, quoique très fidèle à ses traditions, a subi, comme toutes choses en France, les conséquences de la Révolution : elle a été supprimée, transformée, rétablie. Le dictionnaire s'est ressenti de ces vicissitudes. Il n'a eu que sept éditions en deux siècles et demi. On pense que les éditions ne doivent pas être trop rares, parce que la langue se modifie, ni trop multipliées, parce qu'elle se modifie avec lenteur, et on a décidé qu'il s'écoulerait au moins vingt ans entre une édition et une autre. La septième édition ayant été publiée en 1878, la huitième pourrait et devrait même paraître en 1898.

Il est donc grand temps de se mettre à la besogne. Cinq ans ne pourront pas y suffire, et l'on sait dès à présent que la septième et la huitième édition seront séparées par un intervalle de plus de vingt ans.

L'Académie a pris la résolution de travailler sans délai à cette nouvelle édition. On pourrait lui reprocher de ne l'avoir pas commencée quelques années plus tôt. Mais, tout compte fait, il n'y a pas grand mal à cela. Ou c'est l'Académie qui se pressera un peu plus, ou c'est le public qui attendra jusqu'à la première année du vingtième siècle la publication de son dictionnaire.

Pendant que l'Académie s'occupera du Dictionnaire de l'usage, que va devenir son second dictionnaire, le Dictionnaire historique de la langue française? Il n'y a rien de plus simple : les épreuves déjà prêtes pour l'impression vont être classées en bon ordre dans des chemises; les chemises seront déposées dans des cartons, et les cartons prendront place dans les archives de l'Académie. On pourra, si l'on veut, les y laisser dormir quelques années. On peut aussi, si on le préfère, publier ce qui est déjà fait. Ce n'est pas un dictionnaire de l'usage qui a besoin d'être complet pour être utile; ce sont des dissertations philologiques classées, pour plus de commodité, sous la forme d'un dictionnaire, et qui peuvent très bien être éditées séparément. L'Académie n'a pris aucune résolution à cet égard, et elle reste maîtresse de son choix. Elle a seulement décidé de se remettre au Dictionnaire de l'usage et de le publier en temps voulu, c'est-à-dire dans cinq ans.

Il plaît en ce moment à quelques écrivains d'exalter l'importance et l'utilité du Dictionnaire historique. Hier, ils n'y pensaient pas ou n'y pensaient que pour le railler; aujourd'hui, ils se demandent ce que vont devenir la langue et la littérature françaises si la préparation du Dictionnaire historique subit une interruption de quelques années. On dirait que cette interruption est un événement inattendu, au lieu d'être la pure et simple exécution du règlement.

Il est bien évident que l'Académie ne peut travailler aux deux dictionnaires à la fois. Elle est obligée de choisir. Quand même elle serait maîtresse de son choix, elle ferait bien de maintenir la décision qu'elle a prise, et cela pour deux raisons : la première, c'est que le Dictionnaire de l'usage ne peut pas être ajourné indéfiniment, et la seconde (que je dis bien bas), c'est que l'Académie française est seule capable de faire celui-là, et qu'elle n'est peut-être pas la plus capable de faire l'autre.

Publication d'un inventaire sommaire des Archives de la Seine. — M. Marius Barroux vient de publier, en un fascicule in-4° de 116 pages, le catalogue des pièces conservées aux Archives et se rapportant à la période révolutionnaire. Ce fonds n'est pas riche, ayant été formé avec des reliquats et des résidus retrouvés dans les mairies; mais les documents décrits ont été très largement analysés et expliqués dans cet inventaire. On sait que les Archives historiques de la Ville ont été détruites en 1871.

Acquisition par le musée Carnavalet d'un tableau de Boilly. — Dans la note realtive au tableau de Boilly, acquis par le musée Carnavalet, et à la fête civique célébrée le 14 octobre 1792 en l'honneur de la réunion de la Savoie à la France, une faute d'impression nous fait dire que la Marseillaise fut chantée autour du piédestal sur lequel on *venait d'ériger* la statue de la Liberté; nous avions écrit : *on devait ériger ;* car la statue colossale de la Liberté, en plâtre bronzé, ne fut dressée sur le piédestal mutilé de la statue de Louis XV qu'après l'exécution du roi, et inaugurée le 10 août 1793, à la fête de l'Unité.

Publication, par M. Gerspach, du répertoire détaillé des tapisseries des Gobelins, de 1662 à 1892.—Notre collaborateur,

M. Gerspach, administrateur honoraire de la manufacture nationale des Gobelins, vient de publier, chez Le Vasseur, cet ouvrage qui rendra d'importants services aux érudits et aux amateurs.

Le goût des anciennes tapisseries, qui s'est développé si rapidement depuis quelques années, et la recherche constante des œuvres sorties des ateliers des Gobelins, ont décidé M. Gerspach à publier ce travail.

Les tapisseries qui y sont indiquées comme ayant été fabriquées aux Gobelins ont été ainsi classées d'après les documents officiels: Etat des travaux des ateliers de la manufacture, Inventaires des gardes du magasin des tapisseries, Inventaire général du mobilier de la Couronne, de 1663 à 1717, Inventaires des gardes des modèles, Correspondance générale. Tous ces documents ont été soumis à une sévère critique, et cette liste des tapisseries *officiellement* exécutées aux Gobelins, de 1662 à 1892, permettra aux amateurs de reconnaître et de démasquer les fausses attributions de gobelins données par les marchands à des tapisseries tissées de toutes les époques et de toutes les provenances.

DÉPARTEMENTS.

Lille. — *Le Musée de peinture et le nouveau Palais des Beaux-Arts.* — Le Musée de peinture et de dessins de la ville de Lille est l'un des plus riches, des plus importants et des plus remarquables que possède la France; il vient immédiatement après ceux de Paris et de Lyon : les œuvres qu'il contient valent des millions; les écoles française, flamande, hollandaise, italienne, espagnole, allemande et anglaise y sont largement représentées, et nous ne nous attarderons pas à signaler par le détail les Rubens, les Teniers, les Breughel, les Van Dyck, les Van Ostade, les Delacroix, les David, les Corot, les Diaz, les Courbet, les Boilly, les Ruysdaël, les Breton, les Goya, les Jordaens, les Lesueur, les Van der Meulen, les Carolus Duran, les de Neuville, les Muller, les Salvator Rosa, les Tintoret, les Poussin, etc., etc., qu'il possède, non plus que la merveilleuse collection de dessins des maîtres italiens qui composait le Musée Wicar, et où l'on compte 1,437 numéros, parmi lesquels nous citerons : 197 dessins de Michel-Ange, 68 de Raphaël, 8 du Titien, 3 de Léonard de Vinci, 2 du Corrège, 3 de Jules Romain, 8 du Guide, etc. Eh bien, ces incomparables trésors sont menacés, dit l'*Indépendance Belge*, de la destruction. Enfermés jadis dans les salles de la mairie, au premier étage, ils y étaient depuis longtemps à l'étroit, et, au printemps dernier, on transportait toutes ces collections dans le Palais des Beaux-Arts, construit tout spécialement dans ce but, place de la République. C'est un magnifique monument, très spacieux, et qui, lorsqu'il sera complètement terminé, aura coûté plus de dix millions. En opérant ce transfèrement, on avait compté sans une hôtesse des plus désagréables : l'humidité, qui, au bout de quelques mois, commença à faire des ravages sérieux mais inattendus. Avait-on opéré le déménagement trop tôt, et le bâtiment n'était-il pas suffisamment sec?

A-t-on négligé de le chauffer ou de l'aérer dans de bonnes conditions? C'est justement sur ces points délicats qu'une polémique très vive s'est élevée entre les journaux de Lille : les uns disent qu'il y a eu des dégâts commis par l'eau, mais qu'ils sont réparés et que tout est sauvé; les autres soutiennent que le mal persiste et que bientôt la magnifique collection de dessins des maîtres italiens tombera en pourriture; qu'ils sont tous piqués ou mouchetés, et le papier boursouflé ou gondolé. Pour les tableaux sur toile et sur bois, le désastre ne serait pas moindre : tous ou presque tous ont subi des dommages plus ou moins graves, plus ou moins irréparables; certains beaux portraits dus à Boilly sont couverts de chanci; des champignons poussent sur un superbe portrait de femme par Terburg; de nombreux panneaux sont disjoints : entre autres un tryptique de l'*Adoration des Mages*.

Un grand nombre de tableaux sur toile sont irisés, distendus, couverts d'une buée épaisse, couturés de bas en haut, écaillés ou craquelés : entre autres, *le Couronnement de la Vierge*, de Van Dyck; *la Mort de la Madeleine*, de Rubens; *l'Annonciation*, de Champaigne; *la Fondation des Carmélites*, de Van Oost; *Suzanne au bain*, de Jordaens; *Un intérieur rustique*, de D. Teniers, etc., etc.

La Médée, de Delacroix, estimée plus de 300,000 francs, est craquelée et irisée : le craquelage est attribué au bitume dont se servait l'artiste, mais les irisations sont récentes et ont été produites par l'humidité. Le mal qu'on avait nié d'abord exis-

tait donc réellement. On l'a enfin reconnu, et l'on a tâché d'y remédier dans la mesure du possible; on l'a momentanément arrêté ou circonscrit : on a chauffé et aéré les salles d'une façon normale; mais il sera bien difficile d'empêcher un monument de construction récente de suinter l'humidité, quand on pense que des églises construites il y a plus de 3 ou 400 ans ruissellent encore. Le conservateur actuel du Musée de Lille est M. Violette, professeur de chimie à la Faculté des sciences; il a mis au service de ses nouvelles et délicates fonctions tout ce que la science moderne, les récentes découvertes et son expérience professionnelle peuvent lui fournir pour enrayer le mal dans sa racine et empêcher que les immortels chefs-d'œuvre du Palais des Beaux-Arts de Lille soient irrémédiablement perdus. Il est à souhaiter, dans l'intérêt supérieur de l'art, qu'il y réussisse.

Un inspecteur des beaux-arts, envoyé par le ministère de l'instruction publique, va prochainement venir à Lille pour se rendre compte *de visu* de la situation du Musée et de ses collections.

ALSACE-LORRAINE

Colmar. — *Publication, par M. Waltz, de la bibliographie colmarienne.* — Notre collaborateur, M. Waltz, bibliothécaire de Colmar, a terminé récemment le plus important travail qui ait jamais été fait sur la bibliographie colmarienne. Ce catalogue de tout ce qui a été imprimé à Colmar depuis l'invention de l'imprimerie a été soumis à la Société industrielle de Mulhouse, qui lui a décerné une médaille de bronze.

OFFRES ET DEMANDES

La direction de l'*Intermédiaire* prie les libraires et les particuliers qui voudraient céder les collections, volumes ou numéros de l'*Intermédiaire* qui se trouveraient entre leurs mains, de vouloir bien le lui faire connaître.

Il sera répondu à toute offre.

On demande à acheter la gravure *en bon état*, ayant le titre suivant : Madame de Sabran, tirée du Cabinet de Son Altesse Royale Monseigneur le prince Henri de Prusse; peinte par madame Vigée Le Brun; gravée par Berger en 1787.

BRAHY-POST.
114, Féronstrée, Liège (Belgique).

On désire acheter le *Souper de Beaucaire*, de Bonaparte, édition originale. Indiquer le prix demandé, initiales M. P.

Manuscrits à vendre : *Les d'Orléans : Louis-Philippe-Joseph d'Orléans*, dit *Egalité*. — *La Vie Vraie. Les Prisons de S. M. Britannique, en* 1893. G. LENNOX.
Bruxelles, 2, rue des Prairies

VENTES PUBLIQUES

PARIS

Hôtel Drouot. — 20-22 février. — Estampes. — Collection Brueyre. (Catalogue de 592 numéros.) — Sapin, 3, rue Bonaparte.

— 22 février. — Tableaux anciens. — Collection Wente. (Catalogue de 72 numéros.) — Haro, 14, rue Visconti.

— 23 février. — Livres à figures. — Durel.

— 24-25 février. — Estampes. (Catalogue de 459 numéros.) — Danlos, 3, quai Malaquais.

— 27 février-8 mars. — Vignettes et estampes. (Catalogue de 1976 numéros.) — Roblin, 62, rue Saint-Lazare. — 27 février-8 mars. — Livres rares. (Catalogue de 757 numéros.) — 4 mars. — Vignettes. (Catalogue de 322 numéros.) — 6-8 mars. — Livres rares. (Catalogue de 588 numéros.) — Belin, 29, quai Voltaire.

27, *boulevard de Courcelles.* — 20-24 février. — Meubles et objets d'art. — Collection Leys. — Mannheim, 7, rue Saint-Georges.

DÉPARTEMENTS

Ervy (Aube). — 6-11 mars. — Objets d'art. — Livres. — Tableaux, etc. — Gandouin, 31, rue des Saints-Pères.

ÉTRANGER

Bruxelles. — 25 mars. — Livres. — Castaigne, Montagne aux Herbes Potagères.

La Haye. — 28 février-4 mars. — Estampes anciennes. — Collection Siccama. — Van Stockum, 36, Buitenhof.

Londres. — 21 et 22 février. — Gravures. — 23 février. — Antiquités. — Sotheby, 13, Wellington street.

Munich. — 6 mars et suivants. — Monnaies et médailles. (Catalogue de 1801 numéros.) — Helbing, von der Tann strasse, 4.

Rome. — 6-28 février. — Bibliothèque Borghèse. — Menozzi.

— 23 février et suivants. — Faïences anciennes et modernes. — Collection du comte de l'Aubepin. (Catalogue de 789 numéros.) — Sangiorgi.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *28 février 1893.*

XXVII[e] Volume. — N° 610.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série *II[e] Année.* — N° 6

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

Débarquer un ministre. — Connaît-on l'auteur de ce néologisme, singulièrement pittoresque, pour indiquer qu'on veut se débarrasser d'un collègue... compromettant et qu'on s'en débarrasse?

PATCHOUNA.

—

Bossuet et les majuscules. — Dans sa dernière séance, l'Académie française, sur la proposition de M. Gréard, vient de décider qu'à l'avenir tout nom commun employé dans le sens figuratif prendrait une majuscule, et que tout nom propre devenu nom commun n'en prendrait pas. « C'était le vœu de Bossuet », a dit M. Gréard. Mais dans quel passage de ses œuvres Bossuet a-t-il exprimé ce vœu? Je serais heureux de le savoir.

V. G.

—

Tararaboum. — Depuis près d'une année, tout Paris — et peut-être aussi la province — a les oreilles rebattues de cet insupportable refrain. Un Anglais de mes amis, à qui je reprochais cette déplorable invention britannique, m'affirme que c'est en France qu'elle a pris naissance. Est-ce exact? Quelle est la signification du mot tararaboum? Est-il autre chose qu'une déplorable onomatopée?

PHILOPEUTHÈS.

—

Origine du décolletage féminin. — J'ai lu, je ne sais plus où, que la mode de se décolleter, si on remonte à son origine, est quelque chose de sacré et qui doit faire naître une émotion patriotique dans tous les cœurs français. Les Franks fuyaient dans une bataille : leurs femmes les arrêtèrent, et, se découvrant le sein : « Frappez, lâches, crièrent-elles, mais ne nous déshonorez pas! » Ces reproches ranimèrent le courage des Franks, le combat recommença, et les ennemis furent défaits. C'est depuis cette époque que les Françaises auraient le droit de se décolleter. Que faut-il penser de cette thèse?

PAUL MASSON.

—

Au sujet des agents chargés des services publics. — Dans quels ouvrages, discours ou journaux pourrait-on trouver le développement des propositions suivantes :

La direction des agents chargés des services publics est d'une importance considérable, parce qu'ils sont naturellement placés sous l'action du gouverment, et parce que cette action peut modifier d'une manière surprenante et la somme et l'utilité de leurs efforts.

Ce n'est point par des règles tyranniques, contraires à la dignité de l'homme, qu'on obtiendra les meilleurs résultats. C'est en organisant avec le plus grand soin, dans *toutes* les administrations publiques : en premier lieu, le contrôle; en second lieu, le droit d'initiative des fonctionnaires; en troisième lieu, le droit de défense des fonctionnaires; en quatrième lieu, l'avancement au choix.

L'histoire a enregistré les excellents effets des mesures prises dans ce sens par Cyrus, Charlemagne, Louvois et d'autres, tandis que les régimes opposés ont toujours conduit, par divers degrés, à la routine, à l'arbitraire, et, finalement, à la corruption.

ALPHONSE R.

—

L'église Sainte-Catherine, de Bruxelles, et le grand Arnauld. — Je lis dans un journal du matin :

Une curieuse découverte vient d'être faite à l'église Sainte-Catherine, à Bruxelles. En faisant des fouilles sous le maître-autel, on a trouvé un corps revêtu de satin frangé d'or, qui est, paraît-il, celui d'un ancien curé de la paroisse *excommunié comme janséniste*. Comment fut-il enterré dans ce caveau? C'est ce qu'on ne sait pas, etc.

Cette note mérite une attention sérieuse. Ne serait-on pas en présence des restes du grand Arnauld, décédé à Bruxelles, le dimanche 8 août 1694, à minuit et quart, « pauvrement et secrètement », et inhumé précisément dans cette même église Sainte-Catherine, « sous les degrés de l'autel », ainsi que Boileau l'affirma à Brossette dans un interview qu'il lui accorda le dimanche 22 octobre 1702?

Le lieu est absolument identique, et la tradition du « curé » excommunié pour jansénisme aurait besoin d'être examinée de très près. E. DE MÉNORVAL.

—

La peinture dans l'antiquité. — 1° Un grand nombre de livres donnent l'histoire des diverses écoles de peinture qui se sont produites pendant et depuis la Renaissance, et celle des peintres dits « Primitifs ». En existe-t-il qui traitent des peintres de l'antiquité? A-t-on des renseignements sur la manière, les procédés, le genre de Zeuxis, d'Apelles, etc.? Sait-on s'ils ont fait école?

2° Quels sont les plus anciens tableaux parvenus jusqu'à nous dans un état de conservation qui permette de juger du talent de leurs auteurs?

Cette question est intéressante pour les peintres qui arrivent à la gloire.

BELLA REGI.

—

L'Histoire de la torture. — Le Musée national de Munich et le Musée germanique de Nuremberg renferment de curieuses et effrayantes collections d'instruments de torture employés en Allemagne au moyen âge et à l'époque de la Renaissance. Un des collaborateurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il m'indiquer quels sont les meilleurs ouvrages à consulter sur les supplices variés où ces terribles instruments de torture (la *demoiselle de Nuremberg*, etc., etc.) étaient mis en usage, particulièrement en Allemagne? J. W.

—

Madame de Polastron. — Existe-t-il une biographie de cette dame? Sa correspondance a-t-elle été publiée? Le récit de la passion qu'elle inspira au futur Charles X et de ses suites a-t-il été sérieusement fait? DE JALLEMAIN.

—

Henri IV et le R. P. Olivier. — Le R. P. Olivier est allé récemment prêcher un sermon de charité, à Bordeaux, dans la cathédrale, et il a dit ceci :

L'on se rappelle la réponse que fit un paysan à Henri IV, lui demandant : Quel maître sers-tu? — Je ne sers que moi! s'écria ce paysan, et le roi comprit.

L'orateur a-t-il manqué de mémoire? A-t-il arrangé l'historiette pour les besoins de sa cause? Pour moi, j'ai lu une version bien différente, et je la trouve meilleure. Il ne s'agit plus d'un paysan, mais d'un parvenu de mauvaise mine auquel le roi demande :

— Qui servez-vous?

L'interpellé répond avec morgue :

— Je suis mon propre maître.

Et le roi de riposter :

— En ce cas vous avez un sot maître.

Les deux anecdotes ne sont peut-être pas plus vraies l'une que l'autre, mais la dernière est plus piquante.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Bugeaud et la lune. — Dans l'*Annuaire du Cosmos*, 1859, 2e partie, p. 65 et suiv., il est question d'un travail de M. Guilmot, chef d'escadron (ou de bataillon?), commandant de place à Auxonne, sur la règle suivant laquelle le maréchal Bugeaud prévoyait le temps au moyen de la lune. Où a paru ce travail de M. Guilmot? Existe-t-il d'autres témoignages plus anciens relatifs à l'usage que Bugeaud faisait de cette règle? J. J.

—

Les hussards de Lauzun. — A quelle époque ont été créés les *hussards de Lauzun*? Quel était leur uniforme? A quelles campagnes ont-ils pris part? Quels sont les noms des officiers qui les ont commandés?

Je voudrais également avoir la date de leur suppression et le numéro du régiment qui les remplaça. M. M.

—

Neuchâtel en Suisse. — Tous ou presque tous les écrivains français, académiciens, historiens, savants et surtout les journalistes écrivent Neufchâtel, en Suisse, avec une f.

Mais comme, d'autre part, tous les actes officiels et les cartes suisses portent Neuchâtel sans f, il y a lieu de croire que cette orthographe est la vraie. Cette question d'f devrait être réglée afin d'éviter aux écrivains français une erreur trop souvent répetée. R.

—

Les Récollets et le Canada. — Une bibliothèque de France possède-t-elle des mémoires ou relations de pères Récollets sur leur séjour au Canada ?

Ces mémoires, qui seraient d'une grande importance historique pour servir de terme de comparaison avec les relations des Jésuites, ont été écrits et doivent être en la possession d'une bibliothèque française. L. Lediеu.

—

Les anciens ont-ils connu les ornitholithes ou pétrifications d'oiseaux ? — Selon Lamanon (*Description de fossiles trouvés à Montmartre*, 1782, in-4°), les anciens ont parlé des coquilles renfermées dans le sein de la terre, qu'ils regardaient comme des preuves du séjour de la mer dans le continent. Ils ont fait mention de squelettes de géants, mais ils n'auraient point connu les ornitholithes ou pétrifications d'oiseaux.

Albert le Grand serait le premier (*Miner. tract.*, liv. I, chap. 17) qui aurait parlé de ce curieux genre de pétrification.

Il parle d'une branche d'arbre trouvée près de Lubeck, sur laquelle était un nid plein de petits oiseaux pétrifiés.

Le fait est trop extraordinaire et Albert le Grand trop crédule pour que nous ajoutions foi à cette anecdote, mais est-il démontré que les anciens n'aient pas connu les ornitholithes ? G. K.

—

Documents inédits sur le duc de Lauzun. — Je prépare actuellement une étude sur le duc de Lauzun, et je vais en publier le premier volume, *Le duc de Lauzun et la cour de Louis XV*. Je prie tous nos confrères de l'*Intermédiaire* qui possèderaient quelques documents sur ce curieux personnage ou qui pourraient m'indiquer des sources peu connues et inédites, de vouloir bien me le faire connaître, principalement pour la période de 1775 à 1793, qui fera l'objet de mon second volume.

Je désirerais également savoir si notre confrère, M. Albin Body, a publié, depuis 1887, le *Testament de Lauzun et le chapitre inédit des Mémoires* qu'il annonçait alors comme sous presse.

Gaston Maugras.

—

Napoléon III, journaliste. — En 1833, Napoléon III eut l'idée de fonder un journal et s'en expliqua en ces termes dans cette lettre inédite adressée à M. Levavasseur, libraire-éditeur, rue de Choiseul, n° 9, à Paris :

Arenenberg, ce 12 nov. 1833.

Monsieur,

J'ai tardé quelque temps à vous répondre, parce que je désirais satisfaire à votre demande en vous envoyant quelque épisode intéressant sur l'Italie; mais malheureusement je me vois obligé de vous avouer que plusieurs considérations m'empêchent d'exécuter le projet que j'avais d'abord formé d'après vos désirs. Premièrement, la malheureuse révolution d'Italie a été si courte qu'elle offre au récit peu d'épisodes intéressants, et ensuite l'ouvrage sur la Suisse, celui que j'ai fait à Londres et qui paraîtra sans doute dans quelque temps, un autre sur l'artillerie que je compte achever, tout cela réuni aux mémoires de ma mère ferait croire à un trop grand désir de publicité. Croyez qu'il faut des raisons fortes pour m'empêcher de faire une chose qui pourrait vous être agréable. Je vous remercie de votre constance à vouloir faire valoir ma brochure ; mais croyez qu'autant la bienveillance me touche, autant je tiens peu à des suffrages qui ne partent pas des cœurs qui me comprennent. Cependant l'article du *Courrier* est on ne peut pas plus flatteur, il m'a fait grand plaisir, et j'aurais voulu pouvoir en remercier l'auteur moi-même.

Le projet dont vous avez fait mention à M. Buchon dans une de vos lettres et qu'il m'a communiqué est entièrement conforme à mes vues. Mais pour la réussite d'une telle entreprise il faut un grand nombre d'actions, nous en prendrions quelques-unes, mais il faudrait aussi que vous allassiez de ma part chez le duc de Padoue (Arrighi) et qu'en lui faisant part du plan projeté, vous le priiez d'écrire à mon oncle Joseph afin qu'il prît une quinzaine d'actions.

Je crois qu'un journal hebdomadaire serait plus avantageux sans entraîner plus de frais.

Je vous prie de m'envoyer sous bandes la *Mécanique* de Francœur ainsi que les livres cités plus bas.

Adieu, croyez à mes sentiments distingués.

Napoléon-Louis.

Art de pointer toute espèce d'arme à feu,

particulièrement les pièces de campagne, par Goumet.

Instruction sur la Balistique, par Goumet.

Instruction sur l'Artillerie de campagne, par Goumet.

Que fut le sort de ce projet ? Le journal fut-il publié ? Prière, dans ce cas, de nous indiquer, si possible, les articles que l'on pourrait attribuer à l'Empereur.

M. F.

—

L'abbaye de Bourgdieu. — Que sont devenus les fonds de l'abbaye de Bourgdieu, située autrefois dans l'évêché de Nantes ?

Les archives de cette ville, si riches en documents rares et anciens, ne les ont pas conservés, et je n'ai pu savoir s'ils avaient été détruits ou transportés ailleurs.

Cette abbaye avait-elle quelque chose de commun avec celle du même nom, et qui était située près de Châteauroux ?

J'espère qu'un érudit confrère pourra me mettre sur la piste que je cherche, et je l'en remercie d'avance. La V. B.

—

L'acteur Chenard et Rosay. — Un collaborateur orléanais possède un superbe portrait au crayon noir de l'acteur Chenard par Isabey. Au dos de ce portrait on lit, de l'écriture du temps :

Fait et donné à son ami Chenard par Isabey, chez son ami Rosay, à Rosay, le 20 juillet 1796.

Quel est ce Rosay (si je lis bien) qui porte un nom de pays ? Penguillou.

—

L'interdiction du « Mahomet » de M. de Bornier. — On s'explique difficilement que cet ouvrage ait été, pour des raisons de haute diplomatie, chassé de la Comédie-Française. Le *Mahomet* féroce et fanatique de Voltaire a bien pu porter ombrage à la Sublime-Porte et scandaliser les *cléricaux* de l'époque, malgré la précaution que prit l'auteur de le dédier au pape ; mais le *Mahomet* simplement illuminé de M. de Bornier, très généreux et très humain, au demeurant, de quoi a-t-on pu le juger coupable ?

Le sultan a-t-il trouvé mauvais que son prophète invoquât Jésus-Christ, et nos gouvernants se sont-ils faits *mahométans* pour lui plaire ? Quelqu'un mieux au courant que nous des finesses diplomatiques nous le dira peut-être. A. E.

—

Un portrait de George Sand. — Le possesseur d'un petit portrait de George Sand à l'aquarelle, signé C. H., désirerait savoir le nom du peintre, connu ou inconnu, caché sous ces initiales.

S'il pouvait consulter, à défaut d'autres moyens d'information, la série des catalogues des expositions de 1835 à 1840, il y trouverait probablement le renseignement qu'il désire ; le nom de cet artiste doit y figurer. Il fait donc appel à l'obligeance de ses confrères en recherches, car il est personnellement dans l'impossibilité de se procurer d'une autre façon un nom qui mérite de rester tout au moins dans une petite iconographie de George Sand.

Le portrait représente l'illustre écrivain jeune, à l'époque où elle venait d'adopter la coiffure d'homme ; les cheveux sont abondants, massés sans apprêt en courbes assez gracieuses et encadrant bien le front ; elle regarde le spectateur, mais d'un regard rêveur ou perdu qui est la plus parfaite expression de sa physionomie. Dr T. B.

—

Devises de littérateurs. — Je lis dans un catalogue d'autographes cette phrase de Baudelaire : « Ils sont trois à ma connaissance, Jean-Jacques Rousseau, « Louis Blanc et George Sand, qui ont « adopté l'austère devise : *Vitam impendere vero...* » L'auteur des *Fleurs du mal* ajoute une réflexion assez désobligeante sur la sincérité de ces gens qui en font parade. Je ne le suivrai pas dans cette voie, mais je crois intéressant d'engager nos érudits à dresser ici la liste des devises adoptées autrefois et aujourd'hui par les écrivains. Qu'on ne me dise pas que la chose a déjà été faite. On trouve toujours du nouveau à l'*Intermédiaire*.

A. L.

—

L'ordre français, sixième ordre d'architecture. — Pourrait-on m'indiquer sur ce sujet d'autres ouvrages que *La Dissertation sur l'architecture françoise (suivie de) l'Invention d'un ordre françois* (A La Haye, chez Van Duren, et à Chalon-sur-Saône, chez de Lespinasse fils, 1762, in-12), et d'autres manuscrits que l'*Ordre françois, sixième ordre d'architecture*, dédié à Louvois par Frédéric Conders de Helpen, seigneur de Suidwolde, etc. (1690). Existe-t-il une biographie de ce

dernier auteur, qui déclare avoir « fait à la main plusieurs ouvrages d'architecture »? Son *Ordre françois* a-t-il été imprimé? L'auteur de la *Dissertation* et de l'*Invention*, un Lyonnais, qui a signé : « C. G., architecte et mathématicien », est-il connu ? BIBL. MAC.

—

Raffet prophétisant M. Carnot. — La vignette de la chanson de Béranger qui a pour titre « Les tombeaux de Juillet » a été dessinée par Raffet et elle représente un élève de l'Ecole polytechnique s'emparant du trône de France, aux acclamations de la foule.

Cette curieuse prophétie, qui s'est réalisée, a-t-elle été signalée dans l'œuvre du maître, ou dans les fastes de l'Ecole?

SUS.

—

Monogramme à identifier. — A quel peintre flamand ou hollandais peut-on attribuer ce monogramme : .P̂.

(P majuscule en capitale romaine, précédé et suivi d'un point, surmonté d'un accent circonflexe)?

Cette signature est apposée sur un panneau de bois, daté de 1612 et représentant un Milanais. (Coloration jaunâtre; tête un peu au-dessous de grandeur nature). A. B.

—

Le Nouveau Testament imprimé par Simon de Colines en 1524. — Brunet (5e édit., V, 747) cite parmi les Nouveaux Testaments de Lefèvre d'Etaples le suivant :

Les choses contenues en ce present livre : Une epistre exhortatoire. La sainte Evangile selon S. Matthieu, S. Marc, S. Luc, S. Jehan. Imprime à Paris par Simon de Colines, en lan Mil cinq cens vingt et quattre, in 16 ou très-petit in 8°.

49 fr. mar. r. Veinant.

Le possesseur de ce volume rendrait un véritable service à la bibliographie s'il voulait bien m'en donner communication. Je m'occupe d'un travail sur la Bible française de Lefèvre, et je désirerais éclaircir la question si obscure et compliquée des Nouveaux Testaments de 1524 attribués à Simon de Colines.

DOUEN,
54, rue des Saints-Pères (Paris).

—

Un journal militaire à retrouver. — Pourrait-on m'indiquer dans quel recueil a paru le *Journal des campagnes du commandant Rougelin* (1791-1814), publié par un M. Chanony, et tiré à part à Nancy vers 1852? G. B.

—

Numismatique. — Un Intermédiairiste pourrait-il m'aider à déterminer les deux pièces suivantes :

1° Bronze, fondue, portant à l'avers et autour : *Monnoie de siège;* au centre : 6 | *sols* | *AP;* au revers, un faisceau surmonté, je crois, du bonnet de la Liberté, avec 17 à gauche, 93 à droite, et, au-dessous, *A* à gauche, *P* à droite. 33 mm.

Quelle est cette monnaie ? De quel siège s'agit-il?

2° Médaille cuivre, ovale, avec bélière, 48mm sur 40mm, sans revers, portant à l'avers une couronne de laurier tout autour, et, au centre, un fond de gueules, deux épées en sautoir, reliées par un ruban gancé, posées pointes en haut, lesdites pointes recouvertes chacune par un bonnet.

Quelle est cette médaille? A quoi, à qui se rapporte-t-elle?

(Nimes.) F. R.

—

Le sceau d'Elisabeth de Sprimont. — Je voudrais retrouver le sceau d'*Elisabeth de Sprimont*, *dame de Linne* (1255-1258).

Elisabeth de Sprimont était veuve de Gérard II, seigneur de Wassenberg, et fille de Henri Ier, duc de Brabant. Gérard, seigneur de Wassenberg, était petit-fils de Henri III, duc de Limbourg.

Sprimont et Linne se trouvent dans la province belge de Limbourg.

J'ai fait des recherches à ce sujet dans les Archives de Paris, de Bruxelles, de Lille, de La Haye, de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg, mais elles n'ont pas amené le résultat que j'espérais.

A. DE L.

—

Famille à déterminer. — Quel est l'aimable confrère qui pourrait répondre à la question suivante :

M'indiquer le nom de la famille qui portait « D'argent, au lion rampant de gueules »?

LUDOVIC BISHOP.

RÉPONSES

Le mot de Cambronne et la bataille de Waterloo (I, 31, 552; II, 574, 633; III, 206, 375; XIX, 481, 564, 683, 736; XXI, 201, 311, 338, 425; XXII, 76, 265, 337; XXVII, 20). — Mon père, le docteur D..., a pris part à la bataille de Waterloo, où il reçut une légère blessure au genou. Il fut nommé lieutenant sur le champ de bataille. Je lui ai toujours entendu dire que Cambronne avait prononcé le juron et la phrase en question: « M.... la garde meurt et ne se rend pas. ». D.

—

Quel est l'officier qui ordonna le roulement de tambours lors de l'exécution de Louis XVI? (XVIII, 481, 540, 563, 591, 152; XXVI, 495, 577, 611; XXVII, 50.) — Non seulement la présence d'officiers généraux, autres que Santerre, à l'exécution du roi Louis XVI, ne me paraît pas improbable, ainsi qu'à M. H. T., mais elle ne me semble faire aucun doute, étant donné le déploiement de forces qui eut lieu ce jour-là.

Berruyer resta dans la coulisse, c'est entendu, mais le maréchal de camp Beaufranchet, entre autres, chef d'état-major des troupes cantonnées sous Paris, se trouvait, en cette qualité, sur la place Louis XV, à la tête de son contingent.

Lamartine, dont les souvenirs anecdotiques ne sont pas tous à récuser, car il les tenait de première main, de témoins oculaires, et notamment de son père, ancien officier de la garde constitutionnelle du roi, attribue à un ordre de Beaufranchet le fameux roulement de tambours (V. *Hist. des Girondins*). *La Biographie universelle* de Michaud, tout en confirmant le fait de son assistance, conteste cette assertion. Enfin, cette version n'a pas échappé récemment à un journal, qui, je crois, est *Le Matin*, dans un supplément consacré au centenaire du 21 janvier 1793.

L'auteur de l'article en question la reprend sous cette foudroyante rubrique: « Un oncle de Louis XVI, » avec cette circonstance aggravante, qu'il fait de l'infortuné monarque le neveu de son interrupteur *in extremis*.

Ceci demande quelques mots d'explication, et nous allons voir de quelle façon se résout en réalité cette étonnante révélation.

L'une des premières pensionnaires du Parc-aux-Cerfs fut la jeune Morphy ou O'Murphy, d'origine irlandaise, que ses contemporains, par un euphémisme emprunté à la confiserie littéraire de l'époque, baptisèrent aussi « la demoiselle Morphise ».

Elle y florissait en 1753 (V. *Journal de Barbier* et *Mémoires de d'Argenson*). C'était, au dire de Casanova qui la découvrit dans un galetas et nous en a laissé un affriolant portrait, une fort jolie blonde. (V. *Mémoires*, II.) Elle avait quelque peu roulé les ateliers et servi de modèle, notamment à Boucher. Quoi qu'il en soit, Louis XV s'en accommodait parfaitement, et le résultat de leurs jeux fut une fille (1), survenue au mois de mai 1754. (V. Luynes, *Mémoires*.)

La naissance de cette enfant devait, suivant l'ordre des choses établies, amener à bref délai le mariage de la mère; en effet, mademoiselle Morphy épousait, le 25 novembre 1755, un pauvre gentilhomme d'Auvergne, Jacques de Beaufranchet d'Ayat, capitaine aide-major au régiment de Beauvaisis. (V. Vatel, *Hist. de madame du Barry*, introduction.)

Il ne s'agissait pas de percer un isthme, loin de là, on lui donna simplement de quoi dorer une pilule, 50,000 fr., plus une dot de 200,000 fr., un trousseau et des diamants pour l'ingénue.

Le bonheur de cet excellent d'Ayat fut de courte durée, car il se fit bravement tuer le 5 novembre 1757, à la bataille de Rosbach; mais la même année, il était devenu père d'un fils, le futur général républicain.

Quant à celui-ci, le seul qui nous intéresse, d'abord page du roi, puis colonel du 2e carabiniers, et enfin maréchal de camp, la Convention, après l'avoir envoyé en Vendée, où elle expédiait volontiers les officiers gentilshommes, tels que Biron, Menou, Canclaux, Duhoux, Marigny, etc., etc., le destituait comme noble en 1794. Il prit sa retraite sous le Consulat, devint député du Puy-de-Dôme, inspecteur général des haras, et mourut en 1812. Il avait servi de protecteur, lors de ses débuts, à son jeune voisin de campagne le chevalier Desaix, né dans le village d'Ayat, près de Riom.

La sévère leçon d'oncle à neveu, que le journaliste du *Matin* (est-ce bien le

(1) Cette fille épousa plus tard, si l'on en croit Pidansat, un neveu de l'abbé Terray. (V. *Anecdotes*, p. 73.)

Matin ?) prête à Beaufranchet, doit donc être rangée de prime abord dans le rayon « fantaisies, » du moins en ce qui concerne les liens de parenté dont il s'agit, car, à ce compte, les oncles et les tantes de Louis XVI se fussent appelés légion. Reste la question tambours; quelque Intermédiairiste se chargera peut-être de l'élucider.

En voilà bien long, mais, je le demande, où en serait l'Histoire, si on n'avait pas le droit de discuter un peu sur l'auteur d'un ordre qui n'a sans doute jamais été, ni donné, ni exécuté?

H. B.

Sur un projet de bibliographie (XXV, 250, 490). — Un tel projet doit être encouragé, et une bonne bibliographie complète serait très utile. Mais y a-t-il lieu de faire une publication de l'inventaire de tous les livres publiés? Un tel ouvrage ne resterait pas au courant, et à moins de le refaire tous les dix ou vingt ans, au bout de ce temps on ne serait pas plus avancé qu'aujourd'hui. J'aimerais mieux la création d'une collection de catalogues, tables, index, etc., avec un conservateur qui serait chargé de répondre par lettre aux questions que l'on pourrait lui poser sur tel ou tel sujet. Les réponses pourraient être tarifées, suivant la longueur plus ou moins grande de la réponse. On aurait ainsi créé une institution qui pourrait durer et prendre de l'extension. H. LEFEBVRE.

Sur un bizarre usage anglais (XXV, 374, 610; XXVI, 67, 412; XXVII, 134). — A Liverpool, en 1841, j'ai vu dans la salle commune de l'hôtel une *table de nuit garnie de ses accessoires*. Un paravent en dissimulait très incomplètement la présence.

Il ne faut pas oublier qu'en Angleterre les salles communes étaient — et sont encore presque partout — réservées aux *gentlemen*. TRAVELLER.

Les auteurs obligés de composer typographiquement leurs ouvrages (XXV, 376; XXVI, 22, 174, 290, 501; XXVII, 133). — M. Lancaster, dans sa biographie de J. C. Houzeau, ancien directeur de l'observatoire de Bruxelles, énumère plusieurs ouvrages que le regretté savant, qui fut un de nos collaborateurs, imprima, de ses mains, à la Jamaïque, de 1868 à 1876. Ce sont :

1° *Compagnon du calculateur numérique*. — S. l. n. d.; petit in-8.
2° *Logarithmi numerorum*. — S. l. n. d.; petit in-8.
3° *Perpetual almanac*. — Plano.
4° *Families of plants*. — Tableaux in-plano (incomplet).
5° *Correct information about things*. — S. l. n. d.; petit in-8.
Plus 6° *Note sur quelques méthodes topographiques expéditives employées aux Etats-Unis*. (New-Orleans), s. d.; petit in-8, carré.

(Bruxelles.) L. DE C.

— *Caïn*, drame en un acte, en vers, autographié par l'auteur et orné d'un portrait de Charles Grandmougin, par madame Marie Grandmougin (tiré à 200 exemplaires), 1890.—Belfond, imprimeur.

Les Serfs du Jura, drame en 5 tableaux, en vers, autographié par l'auteur (Ch. Grandmougin) et orné de deux lithographies originales par Fantin-Latour et J. A. Muenier (tiré à 200 exemplaires), 1890. Belfond, imprimeur. X.

Chemise (XXV, 437; XXVI, 94, 372, 533). — Dans sa réponse, E. B. cite une gravure sur bois du XVe siècle, où la sainte est représentée « nue, assise dans son lit, recouverte par les draps ramenés jusqu'à la ceinture, et les mains croisées sur la poitrine ».

Et, cependant, la mère du Sauveur portait la chemise : la preuve en est fournie, dans le *Gesta Dei per Francos*, par Sanutus, qui rapporte que Charlemagne ramena des Lieux Saints diverses reliques : une partie de la vraie croix, des langes du berceau de l'enfant Jésus, un bras de Saint-Siméon, et le suaire et une chemise de la bienheureuse Vierge (*sudarium et camisiam beatæ Virginis* (*Gesta Dei per Francos*, tome II, Sanutus, liv. 3, part. 3).

Et la définition que M. Edmond Bonnaffé rapporte, d'après Isidore de Séville, sur le mot *camisia*, ne laisse aucun doute sur l'usage que la Vierge devait faire de ce vêtement.

Une question, maintenant. Qu'est de-

venue cette chemise de la Vierge que Charlemagne rapporta en France?

FERNAND ENGERAND.

—

Les vers tragiques ridicules (XXVI, 81, 343, 417, 539, 659). — Une tragédie dont on pourrait extraire pas mal de vers baroques, est celle d'*Antigone*, par A. Duhamel (Paris, Barba, 1834, in-8°). L'auteur était avocat à Caen à cette époque. Il devint magistrat. Nous le croyons mort depuis longtemps.

Je me borne à deux citations :

Antigone... parlez... Elle a pour moi des yeux!
(Acte III, sc. 1.)

L'autre passage est plus remarquable encore :

Ah! sans pâlir d'effroi, les lèvres de Créon
Osent donc prononcer *des dieux le sacré* [*nom!*
(Acte II, sc. 4.)

J'ai bien envie de profiter de l'occasion pour défendre un peu Scribe contre la sévérité, peut-être excessive, de M. Foulon de Vaulx. Il est bien vrai que dans l'*Héritière*, jolie bluette qui se joue encore, et même avec un certain succès, sur les théâtres de salon, Scribe fait chanter à un chasseur qui vient de tuer un gros lièvre le couplet suivant :

Voyez ces favoris épais
Sous lesquels se cachent ses lèvres!
C'est le Nestor de nos forêts,
C'est le patriarche des lièvres,
D'avoir pu le tuer vivant,
Je me glorifierai sans cesse,
Car si je tardais d'un instant,
Il allait mourir de vieillesse.

Il n'y a rien de tragique là-dedans, rien de sérieux, mais une plaisanterie qui ne vaut ni plus ni moins que la plupart de celles dont fourmillent nos vaudevilles.

L.

—

Qu'est devenu le buste d'Antoine, architecte de la Monnaie de Paris? (XXVI, 50.) — On vient de replacer sur le palier de l'escalier, à l'Hôtel des Monnaies, le buste de l'architecte Antoine, à qui l'on doit la construction de ce beau monument. L'*Intermédiaire* avait protesté contre sa disparition, et nous apprenons avec plaisir qu'on a rendu au buste du célèbre architecte de l'Hôtel des monnaies la place d'honneur qu'il occupait au milieu de son œuvre.

F. D.

—

Qu'est devenue la grille de Peter Vischer, composée pour la salle de l'Hôtel de ville de Nuremberg? (XXVI, 248.) — Il y a peu d'espoir de la retrouver aujourd'hui.

Dans son exemplaire de la *Description des monuments remarquables de la ville impériale de Nuremberg* (2e édition, Nuremberg, 1801), conservé à la Bibliothèque de cette ville, Christophe Gottlieb, qui était très au courant des curiosités artistiques de Nuremberg, a écrit la note suivante (p. 352 et 353) :

Elle (la grille) fut vendue à un vieux juif nommé Frænkel, le 4 novembre 1806. Elle pesait 225 demi-quintaux, et le quintal fut vendu à raison de 53 florins, 33 kreuzers.

D'autres renseignements nous sont donnés par l'auteur inconnu des *Annotations à la brochure de Lepsius sur le mausolée de Saint-Sebaldus, les artistes nurembergeois peints d'après leur vie et leurs œuvres* (Nuremberg, 1830, quatrième cahier) :

Malheureusement, cette œuvre de Fischer eut le malheur, à cette époque (où on ne tint aucun compte de l'admiration qu'elle provoqua), d'être comptée parmi les objets dont la vente était licite. L'amateur qui l'acheta pour la valeur du métal fit fondre l'une des portes pour s'assurer de la composition de l'alliage, et vendit le reste en France. D'après ce que nous croyons, elle serait dans le jardin d'un bourgeois de Lyon, qui repoussa les offres que lui fit le roi Louis de Bavière, alors kronprinz, désireux de rentrer en possession de cette œuvre d'art.

Une lettre de l'acheteur de la grille, Schnell, à l'inspecteur des monuments, von Haller, à Nuremberg, le 7 août 1807, reproduite dans un article de M. Sübkes « sur les grilles de la Rathhaus » (*Allgemeine Zeitung*, 1873, n° 341), puis dans un article de Bergaus, intitulé : *Pierre Vischer, fondeur de bronze*, dans le répertoire des Beaux-Arts, 12e volume, fasc. 1, désigne la France comme ayant acheté la grille. Voici cette lettre *in-extenso :*

A M. le baron de Haller, Inspecteur des monuments.

J'avais passé avec vous et M. Frauenholz la convention de vous donner une commission de 6 o/o pour le placement de ma grille. Le plan de M. Frauenholz, qui consistait à la placer à Vienne, échoua. Il me fit les plus san-

glants reproches pour avoir laissé fondre une des portes, à la condition, cependant, qu'elle serait refaite identiquement. Le dessin de cette porte, qui avait été fait en exécution de nos conventions, me fut refusé brutalement. Ce traitement immérité me blessa vivement.

J'ai alors placé ma grille par moi-même et sans toutes ces conditions ; et ce qui me réjouit le plus, c'est qu'elle occupe, en France, une place exceptionnelle au milieu des merveilles qui y sont réunies. Vous avez eu de la peine pour arriver au résultat que je vous signale, et je tiens à vous en remercier. Recevez les six florins ci-joints comme salaire des services que vous avez commencé à me rendre. Les circonstances sus-indiquées sont cause de mon retard.

Votre respectueusement dévoué,

SCHNELL.

7 août 1807.

Le dernier renseignement au sujet de la grille disparue a été donné récemment dans le 9e cahier de la Société d'histoire de la ville de Nuremberg : *Etudes sur Pierre Vischer*, par le Dr Weizsacker. Il a d'autant plus d'importance qu'il émane de la cour du roi Louis Ier. Dœbner a obtenu communication authentique de ce document par l'entremise du roi de Grèce. La lettre est écrite par le conseiller intime de la cour de Bavière, Hüttner.

Sa Majesté me charge de vous informer que lorsqu'il était kronprinz, à l'époque de la Restauration française, il a fait de nombreuses recherches à ce sujet.

Des indications le menèrent à Lyon, où il apprit que la superbe grille avait été brisée et fondue. C'est à ce moment seulement et comme réparation de cette perte que Sa Majesté fit refaire une copie de cette grille autour de la belle fontaine de Nüremberg. L'œuvre authentique n'existe donc plus.

Il résulte de ce document que la grille aurait été vendue à Lyon, ou dans les environs, à un particulier, celui, peut-être, qui l'exposait dans son jardin. Il est malheureusement plus que probable que ce chef-d'œuvre a été fondu en France.

J'ai cependant du mal à croire qu'un pareil acte de vandalisme a pu avoir lieu dans la grande et artistique ville de Lyon.

Cette idée me rend encore l'espoir que cette œuvre pourra être retrouvée. Malgré tout, les recherches tentées par moi, il y a quelques années, sont restées infructueuses. On m'a répondu que la grille, dont j'avais envoyé un dessin, ne se trouvait pas en France, une pareille merveille n'ayant pu échapper à l'attention des artistes.

Il me reste à formuler le vœu que des recherches soient encore opérées à Lyon et dans les environs, dans les jardins, les châteaux, etc.

ERNEST MUMMENHOFF,
Archiviste de la ville de Nuremberg.

—

L'histoire du Lycée Impérial de Bruxelles (XXVI, 323). — La distribution des prix aux élèves du lycée de Bruxelles, qui faisait alors partie de l'Université Impériale, eut lieu le 12 avril 1811, dans l'orangerie, sous la présidence du recteur. Son discours signale un fait intéressant : ce fut dans cette année scolaire que le grand maître de l'Université « invita les chefs d'institution à faire suivre aux élèves de leurs pensionnats les cours du lycée ». Le palmarès est imprimé avec ampleur, suivant le modèle des palmarès universitaires du temps. Les pensionnats qui suivaient les cours du lycée étaient ceux de MM. Rohart Schlau et Baudewyns. Tels sont du moins ceux auxquels appartiennent les élèves couronnés.

Deux ans après, le 13 août 1813, eut lieu une autre distribution de prix. Etait-ce l'influence des malheurs de l'Empire — on était au lendemain de Dresde et à la veille de Leipzig, et l'armistice de Plesswitz, qui avait suspendu la campagne de Saxe, allait bientôt prendre fin. — Etait-ce une simple raison d'économie domestique ? Le palmarès est imprimé beaucoup plus chichement : c'est une simple feuille d'impression à deux colonnes, au rang pressé. Il n'a plus la majesté et l'ampleur de son aîné.

Le baron d'Houdetot, préfet du département de la Dyle, assiste à la cérémonie, que préside encore le recteur de l'Académie. Le palmarès mentionne la harangue latine de M. Lesbroussart, docteur ès lettres, professeur de rhétorique, « sur la nécessité d'étudier les anciens, » et reproduit le discours français du recteur, qui constate que « le lycée de Bruxelles est toujours à la tête des écoles ». Aux institutions déjà mentionnées dans le palmarès de 1811, il faut ajouter celle de M. Lefranc. ADOLPHE DÉMY.

Timeo hominem (XXVI, 441, 597, 692 ; XXVII, 24, 137). — Quoi qu'en pense M. Joc'h d'Indret, on ne trouvera pas du tout que le collaborateur H. C. passe à côté de la question, si l'on se réfère au libellé primitif du problème posé par M. Vau-

démont. Il s'agit précisément de rechercher si la locution qui nous occupe implique une idée d'éloge ou de blâme, bref, si celui qui se condamne à un ouvrage unique, comme on voue certains enfants à une seule couleur, doit être craint comme un adversaire invincible, ou bien craint, au contraire, à la façon d'un raseur ou d'un fanatique. Il est vrai que le plus souvent ce dicton est cité dans un sens favorable; pourtant les exemples d'interprétation fâcheuse ne manquent pas. C'est ainsi que je trouve dans un recueil de pensées de M. André Valeton :

Timeo hominem unius libri ; je crains l'homme d'un seul livre... oui, comme l'obsession d'un cauchemar : usé sur un point, ignorant sur tous les autres, pourra-t-il m'entendre?

(*Autour de vous.* Paris, Dentu, 1887, p. 21,)

C'est ainsi également que commentait cette parole un de nos anciens les plus regrettés, M. E. G. P., le rapprochant de cet autre proverbe : « Qui n'entend qu'une cloche, n'entend qu'un son (XII, 120).

La question ne sera tranchée que lorsqu'on aura produit le texte authentique, avec indication du passage, car jusqu'ici, malgré la grande autorité de Pierre Larousse, cité par T. Pavot, personne n'a jamais pu préciser l'endroit des œuvres de saint Thomas d'Aquin d'où serait extrait ce Janus bifrons que d'autres ont attribué à saint Augustin et même à Ovide.

PAUL MASSON.

—

Rondes, chansons et légendes enfantines en musique (XXVI, 446, 632, 693 ; XXVII, 138). — La série ne se fermera jamais dans l'*Intermédiaire*, je l'espère bien, car chacun peut y apporter son savoir.

Dans toutes les fêtes dansantes du sud-ouest, et notamment dans les bals de noces populaires, j'ai entendu la ronde suivante :

C'est le fils à Guillaume, (*bis*)
C'est la fille à Jean, (*bis*)
Maman; (*bis*)
Ce sont des amants tendres
Qui veulent prétendre (*sic*)
Entrer dans ce joli rond
Tout rond!
Et puis, à genoux,
Jurez devant nous
D'être un jour époux;
Et puis, embrassez-vous
Encore un coup! (*bis, ter,* etc.)

Un jeune homme et une jeune fille sont amenés au milieu d'un grand rond formé par les autres danseurs ; on les fait s'embrasser ainsi jusqu'à ce que leur contenance soit assez embarrassée pour qu'ils se sauvent et reprennent leur place dans le cercle qui les entourait; puis on recommence avec un autre couple.

Y a-t-il d'autres couplets? la *Friquassée Crotestyllionée*, si riche en choses de ce genre, ne m'a rien donné qui rappelât cette ronde.

GÉDÉON.

—

Œuvres posthumes de M. Thiers (XXVI, 486, 607, 695). — « M. Thiers nous prie de démentir formellement, lit-on dans l'*Album* du 5 septembre 1822, qu'il aurait concouru pour l'éloge de le Sage, proposé pour l'Académie. Ce jeune écrivain n'a rien écrit sur ce sujet, ni rien envoyé par conséquent à l'Académie. »

Etait-ce bien exact?

J. H.

—

Un manuscrit des poésies d'Ossian (XXVI, 488, 678). — On conserve à la Bibliothèque de Douai un registre in-folio contenant le catalogue de tous les manuscrits et livres trouvés au couvent des Ecossais, à la Révolution. J'ai parcouru ce registre, et n'y ai point trouvé l'indication dudit manuscrit. J'ajoute que le catalogue en question est méthodique et très soigné ; il a été dressé en 1806.

Dans l'*Histoire du Collège anglais de Douai pendant la Révolution*, traduit de l'anglais par M. l'abbé Dancoisne, on dit que

dans les vingt-quatre heures accordées par les révolutionnaires pour l'évacuation des établissements britanniques, on s'y occupa uniquement *à mettre en sûreté* l'argenterie, les vases sacrés et *les papiers précieux*,

parmi lesquels se trouvait probablement le manuscrit de M. Farqhuarson, principal du collège des Ecossais.

De plus, il est spécifié, page 38 de ladite histoire du *Collège anglais*, que les supérieurs des divers collèges britanniques de Douai, lors de l'évacuation générale, avaient obtenu « de rester momentanément en ville, pour veiller à leurs maisons ».

LOUIS DECHRISTÉ.

—

La famille de madame Roland (XXVI, 490; XXVII, 32). — J'ai pu réunir sur la famille Roland, et sur madame Roland,

en particulier, d'intéressants et importants documents. J'espère les publier quelque jour. De ces documents, plusieurs concernent le mariage d'Eudora avec Champagneux fils ; ils modifient, dans une certaine mesure, ce qu'en a dit *M. Rab*, mais sans nuire au fond de sa version, qui reste très intéressante à consulter et qui complète si heureusement l'article de M. Jal, dans son *Dictionnaire critique*. L. D. L. S.

—

Les encres d'or (XXVI, 527). — Montfaucon, dans sa *Palaeographia græca* Paris, 1708, traite de la chrysographie chez les Grecs et les Latins, o. c. p. 4. s.

Des recettes de fonds dorés ont été publiées par Max Keuffer, dans *Dietsche Warande*, IVe année, p. 162 ss., Gand, 1891. K.

—

Aristophane sur le Théâtre-Français (XXVI, 531 ; XXVII, 95). — Après avoir rappelé qu'un *Plutus* « traduit en rime françoise » par Ronsard, fut représenté dès 1639 au collège de Coquerel, il faut citer le *Plutus* du comédien Le Grand père, comédie en trois actes, en vers, représentée à la Comédie-Française le 1er février 1720 (16 représentations).

Il y a un demi-siècle, l'Odéon, mis en goût par le succès d'*Antigone*, donna une adaptation des *Nuées*, en deux actes, en vers, par Hippolyte Lucas, le 31 octobre 1844, avec Rouvière dans le rôle de Plutus ; Saint-Léon joua Socrate ; l'excellent Barré, Armincias, et mademoiselle Chapuis, Lysistra.

L'auteur ne s'était pas contenté d'imiter les *Nuées*, il avait introduit dans sa pièce quelques scènes de *Plutus* et des *Grenouilles*, qui contribuèrent d'ailleurs au succès de l'ouvrage.

GEORGES MONVAL.

—

Maitres à déterminer : Scheppers, Pablo de Cespedes (XXVI, 531 ; XXVII, 95). — La signature est parfaitement lisible, sans confusion possible. Voilà ce que dit M. Louis Viardot, dans les *Merveilles de la Peinture*, troisième édition, Paris, 1877, librairie Hachette et Ce, après avoir parlé de quelques tableaux connus de Cespedes :

Presque tous les autres ouvrages de Cespedes, que l'on connaissait par leur nom et leur renommée, ont disparu, sans que l'on sache même où pouvoir les chercher. Ils se trouvaient presque tous dans l'église du collège des Jésuites de Cordoue, et, selon toute apparence, lors de la suppression de l'Ordre par Charles III, ces tableaux furent enlevés pour ne plus reparaître. Sans doute, ils ne sont pas détruits ; mais, comme Cespedes n'avait pas été connu hors de sa patrie, il est probable que le commerce les aura fait passer sous d'autres noms que le sien.

Tout en remerciant M. Bastin-Lefebvre, je lui demande de vouloir m'indiquer son adresse, pour lui remettre une photographie qui lui donnera une parfaite idée du dessin du peintre ; quant au coloris, il est admirable.

J. ESCUDER.

Barcelona, Claris 80 (Espagne).

—

Ban (XXVI, 561 ; XXVII, 96). — Lacombe, dans son *Supplément au Dictionnaire du vieux langage français*, Paris, 1767, dit qu'à l'origine le mot *ban* ne signifiait pas autre chose que la cloche qui servait, au milieu du village, à assembler toute la communauté.

Le mot *ban*, en langage breton, voulait dire : clameur, bruit. L'*Ancienne Encyclopédie*, Yverdon, 1771, dit que beaucoup d'auteurs tirent ce mot du breton.

Il serait utile de consulter à ce sujet le *Traité du ban et de son origine*, par de la Roque, Paris, 1676. L'idée de composer ce curieux et savant ouvrage serait venue à la Roque au moment où il écrivait son *Traité de la noblesse*, et ce qui l'aurait encouragé, surtout, ce fut la lecture de plusieurs manuscrits de la Chambre des comptes, qui lui avaient été communiqués par M. Viconditteranval.

Au cours des siècles, le mot *ban* est devenu : un terme de jurisprudence, un synonyme de bannissement, un mandement public, un avertissement de promesse de mariage, et, enfin, le sénatus-consulte du 13 mars 1812 a divisé la célèbre garde nationale en deux *bans*, et cent mille hommes du premier *ban* furent appelés sous les armes.

ACHILLE DIEUAIDE.

— Le mot *ban* ne serait-il pas simplement une onomatopée? Coup de baguette commençant et terminant un roulement de tambour (ban-ban-ban ou pan-pan-pan)? Ce roulement serait luimême un ban.

— Battez un *ban !*

Par extension, on aurait encore appelé *ban* la proclamation, l'annonce, la publication officielle, ouverte et fermée par un *ban;* l'assemblée des hommes convoqués pour entendre la lecture du *ban*, et enfin, le territoire habité et occupé par le *ban*.

— Ouvrir et fermer le *ban*.

— Convoquer le *ban*.

— Situé sur le *ban*.

Les dérivés de ce mot s'expliquent facilement : Bande, banderolle, bandière, bannière, banlieue, bannir, abandonner, bannal, etc.

UN AUTRE VIEUX CHERCHEUR.

— D'où vient *ban?* La tradition veut que ce soit de l'ancien haut-allemand; mais voici qu'on demande si ce ne serait pas du provençal ? Eh bien, autant que je puis croire, cette hypothèse est très acceptable. Mourgues, cité à cette occasion, dit, en effet, que les juges qui devaient connaître des dénonces faites par les banniers étaient appelés juges bannerets.

Bannier est donc parent de *banneret* qui, chez nous et en Angleterre, est inséparable de *bannière*. La *bannière* est, en anglais, *banner;* de même que chez les Allemands, qui ont fait *banner* avec le français. (Voir le vocabulaire de M. le capitaine Richert, professeur à l'Ecole supérieure de guerre.) Une autre forme, allemande toujours, c'est *Panier*. Elle peut tenir à l'échange si connu de B en P, mais ce peut être aussi une restauration du radical *pannus*, dont nous avons eu : Pan, Panne, Panneau et PANONCEAU (*Intermédiaire*, XXIV, 375, 411, 587, 722).

En permutation normale, *pannus* devient *ban*, qui, alors, signifierait : pièce d'étoffe, banderolle; donc, drapeau. Et, par suite, on a ces idées, par dérivations de sens : Avis donné sous un emblème d'autorité, Juridiction, Edit, arrêt, rendus de vive voix, ou simplement au moyen d'affiches, etc., etc.

Par là, je pense qu'il y a de bonnes raisons pour que le provençal *ban* soit plutôt latin que germain. T. PAVOT.

—

Crânes aux diverses époques de la vie (XXVI, 567). — J'ai visité la cathédrale de Cologne trois fois, à plusieurs années d'intervalle, et jamais il n'a été offert à ma vénération qu'un seul exemplaire des crânes des trois rois mages, dont le sacristain ne spécifiait d'ailleurs pas l'âge. Notre confrère A. D. aurait-il l'obligeance de nous indiquer où il a puisé le renseignement qu'il nous donne concernant ces reliques ? PAUL MASSON.

—

Deux géographes (XXVI, 567; XXVII, 102). — 1° Mercator. — Aux deux ouvrages cités par M. Hochstenbad, il convient d'ajouter : *Relations commerciales entre Gérard Mercator et Christophe Plantin, à Anvers*, par M. le Dr J. Van Raemdonck, Anvers, veuve de Backer, 1880 (in-8° de 42 pages). Cet opuscule très documenté contient des détails intéressants sur la vente des cartes et des globes au XVIe siècle.

2° Christianus Schrot. — Je crois pouvoir affirmer que ce peintre de cartes, suivant l'expression de son temps, n'a jamais publié un atlas complet. Entre 1558 et 1580, la place était prise et dignement occupée par Abraham Ortels (Ortelius, 1527-1598) qui, s'adressant à Gilles Coppens de Diest (in de langhe Ridder straete; habet præla et typos atque etiam, se absente, ejus uxor exercet prælum in figuris et aliis hujusmodi imprimendis) et principalement à Christophe Plantin, fit éditer à ses frais les premières éditions du *Theatrum orbis terrarum*, avant d'en céder la propriété au célèbre prototypographe de Philippe II (10 juin 1570) et à ses successeurs. Aidé par les meilleurs graveurs de l'époque, les Hogenberg de Cologne et leurs aides, Ferdinand et Ambroise Arsenius, Ortelius faisait appel à de nombreux collaborateurs.

J'ai sous les yeux la 1re édition plantinienne du *Theatrum* d'Ortelius (1579, 93 cartes enluminées, ainsi que le frontispice, le portrait d'Ortelius, 1 vol. in-folio).

Dès le commencement de son ouvrage, Ortelius donne le *Catalogue auctorum tabularum geographicarum* devenus ses collaborateurs. Dans cette longue liste (4 pag. in-folio), je relève les indications suivantes concernant Schrot :

Christianus Schrot Sonsbekensis, Gelriam cum Clivia (1), vicinasque regiones, Antverpiæ apud Bernardum Puteanum. Eamdem tabulam idem recognovit, ediq. curavit per Hieronymum Cock Antverpiæ. Descripsit quoque universam Germaniam, quam idem Cock

(1) Carte 27.

prælo excudit. Idem Danubij tractum. Item Tabulam quam inscripsit perigrinationem filiorum Dei, Calcariæ apud Vincentium Houdaen 1572. Westphaliam (1) quoque, in hoc Theatro.

En terminant je signalerai aux curieux l'*Epitome du théâtre du monde* d'Abraham Ortelius, 3e édit., imprimé chez Plantin, pour Philippe Galle, 1588. Ce charmant petit in-8 obl. fut mis en vente dans une reliure de vélin blanc, filets dorés. Les tranches sont également dorées. Trois siècles avant la maison Hachette (F. Schrader, 1891), le grand imprimeur d'Anvers avait publié, dans un format encore plus petit, un atlas de poche contenant, avec des notices sur chaque pays, 94 cartes. L'ouvrage moderne renferme 16 cartes doubles et 35 cartes simples. E. M.

—

L'Armorial général de d'Hozier (XXVI, 576). — La publication des deux premiers volumes de la nouvelle édition de l'*Armorial général de la France*, etc., faite en 1823, par Ambroise L. Mar. d'Hozier fils, a été précédée de l' « *Indicateur* « *nobiliaire* ou table alphabétique des « noms des familles nobles qui, ayant « prouvé légalement leur noblesse, sont « susceptibles d'être enregistrées dans « l'*Armorial général de France*, conti- « nué par M. le président d'Hozier, et « dont une nouvelle édition en 12 volu- « mes (format in-quarto) est sous presse « à l'imprimerie royale. »

L'*Indicateur nobiliaire*, imprimé chez Doublet et Chassaignon, rue Git-le-Cœur, 7, et publié par Rondonneau et Dècle, libraires, place du palais de justice, au Dépôt des lois, se compose de onze cahiers parus de 1818 à 1823, qui forment ensemble un volume de 264 pages, devenu d'une extrême rareté.

Le prospectus qui suit le dernier cahier, paru en 1823, fait connaître en ces termes le but de cette publication :

L'*Indicateur nobiliaire* que publie M. le président d'Hozier, vérificateur des armoiries de France, et ancien juge d'armes, a pour but de faire connaître à toutes les familles nobles la réimpression et la continuation de l'ouvrage intitulé *Armorial général* ou *Registres de la noblesse de France*, commencé en 1736 par Louis-Pierre d'Hozier, juge d'armes de France, son aïeul, d'après les ordres de Louis XV et les instructions que ce prince lui fit transmettre par le cardinal de Fleury, son premier ministre.

Cet Indicateur contient en seize feuilles d'impression, les noms propres de plus de quinze mille familles, dont la noblesse est constatée à la Commission du sceau, ou avait été justifiée devant les juges d'armes pendant les deux siècles qu'a duré l'exercice de leurs fonctions.

Les noms de terre ajoutés aux noms propres fournissent aux familles qui y sont insérées le moyen de reconnaître leurs branches.

Cet Indicateur Nobiliaire constitue un document d'autant plus sérieux que l'appel qui y est fait par d'Hozier aux familles dont les noms n'y sont pas compris, n'a provoqué l'addition que d'un très court *supplément* de 10 pages.

F. DE M.

—

Sur le mot truculent (XXVI, 601 ; XXVII, 115). — Les deux collaborateurs qui parlent de ce mot (p. 116) disent, l'un : « Il ne figure pas dans les dictionnaires. » — L'autre : « Littré ne donne pas *truculent* ».

Erreur : Voir *Supplément* de Littré, p. 338. On y trouvera non seulement *truculent*, mais encore *truculence*. H.

—

Louis XVII et le geôlier Simon, dans les arts (XXVI, 609). — « Quels sont, demande M. J. Esthènes, les peintres qui ont traité ce sujet : *le Dauphin Louis XVII et sa sœur dans la prison du Temple, rudoyés par le geôlier Simon et son aide ?* » La question nous paraît mal posée. D'une part, en effet, la sœur de Louis XVII n'était pas soumise à la surveillance de Simon ; d'autre part, celui-ci n'avait point d'aide, à moins de désigner par ce terme son épouse.

En conséquence, nous tenant strictement à la rubrique : *Louis XVII et le geôlier Simon, dans les arts*, nous pouvons signaler entre autres les œuvres suivantes :

1° *Louis XVII et Simon*, avec la légende : « Capet, si les royalistes te délivraient, que me ferais-tu ? — Je vous pardonnerais. » Lonveau pinx. — Morse aq. f.

2° *Capet, lève-toi !* E. Mascré pinxit. — J. F. Boisselat aq. f.

3° *Le Dauphin au Temple.* G. Wappers pinx. — J. B. Meunier sculp.

Dans cette œuvre, Simon ne figure que symboliquement, par son établi de cordonnier.

4° Au Salon des Champs-Elysées, en 1889, M. Aman-Jean exposa un grand

(1) Carte 40.

tableau à l'huile intitulé *Louis XVII*. Simon y était représenté entrant dans un cimetière avec le cadavre de l'enfant sur ses épaules. OTTO FRIEDRICHS.

— Louis XVII au Temple a plusieurs fois inspiré le peintre Joseph Beaume. Une première fois (Salon de 1863, n° 104 du Catalogue), il a représenté l'enfant foulant aux pieds un bonnet rouge que Simon et sa femme veulent lui faire coiffer. Plus tard, en 1868, il exposait encore (n° 159 du Catalogue) un *Louis XVII au Temple*. Ce dernier tableau, je l'ai retrouvé dans son atelier, en 1886, quand je fus chargé de la préparation du catalogue de sa vente; je l'ai décrit ainsi :

Seul dans un cachot nu, meublé seulement d'une table et d'une chaise, l'enfant, négligemment habillé, accoudé sur son grabat, la tête appuyée sur ses mains réunies, semble abîmé dans des réflexions trop lourdes pour son jeune front. Un bonnet rouge froissé traîne sur le sol.

Dans une petite esquisse que je possède et qui est sans doute la première pensée du tableau, Louis XVII est dans le même cachot, à demi-couché sur son lit. ALEXIS MARTIN.

—

Les collections de timbres-poste (XXVI, 610). — La collection de timbres-poste la plus remarquable et avec laquelle aucune autre ne peut et ne pourra jamais rivaliser, est, sans contredit, celle de M. Philippe de Ferrari.

Un grand industriel anglais, mort récemment, M. Tapling, était possesseur de la seconde en importance et intérêt. Cette collection a été léguée au British Museum, et les cent volumes qui la composent ont été classés sous le titre de *Collection nationale*. Un conservateur spécial, M. Bacon, est chargé de son entretien et de sa mise à jour. Cette collection, bien que très considérable, est de beaucoup inférieure en qualité et quantité à celle de M. de Ferrari.

Ce chiffre de cent volumes étonnera certainement quelques personnes ; mais qu'elles se rassurent et sachent bien qu'en un volume on peut former une collection intéressante et réunir tous les types ayant cours ou ayant eu cours.

On cite parmi les grands collectionneurs : le prince de Galles, le duc d'Edimbourg, le Czar, lord Kingston, le docteur A. Legrand, M. Langlois, etc.

L'école allemande croyant, naïvement, conjurer le péril de la contrefaçon par l'oblitération, tient seule, en principe, pour l'absolutisme de l'annulation des timbres. C'est là une aberration et une grave erreur, car, généralement, les timbres faux sont oblitérés, quelquefois même apposés sur des enveloppes ou lettres prétendues contemporaines du timbre et pourvues de cachets à date aussi faux que le timbre lui-même. Néanmoins, beaucoup de personnes collectionnent les timbres oblitérés, non de préférence, mais en raison du prix presque toujours plus modique.

Le premier collectionneur de timbres n'a pas laissé de mémoires relatant le fait, et un certain nombre de personnes revendiquent ce titre et cette gloire. En réalité, il y a des collectionneurs de timbres depuis qu'il existe de ces derniers, c'est-à-dire depuis 1840.

La France a émis ses premiers timbres-poste le 1er janvier 1849. C'étaient : le 20 centimes, noir; les 1 franc, vermillon et carmin; en décembre 1849, le 40 centimes, orange; le 1er juillet 1850, la taxe étant augmentée, apparaissait le 25 centimes, bleu; le 23 juillet, le 10 centimes, bistre; et enfin, le 12 septembre, le 15 centimes, vert, dernier timbre de la série. Tous ces timbres étaient à l'effigie de la République et ne furent changés qu'au mois d'août 1852, époque à laquelle on les remplaça par les 10 et 25 centimes à l'effigie de Louis-Napoléon, *Président*.

Presque tous les collectionneurs possèdent quelques lettres ou enveloppes antérieures à l'émission des timbres, mais je ne crois pas que l'un d'eux se soit jamais astreint à réunir les innombrables variétés de ces estampilles qui sont sans intérêt, et dont la collection serait d'une extrême monotonie.

ED. M. MAHÉ.

— J'ai toujours entendu qu'on estimait que la collection de timbres-poste de M. de Ferrari, fils de la duchesse de Galliera, valait un million de francs, c'est-à-dire qu'elle lui coûtait cette somme exorbitante. Le chiffre de trois millions me paraît, dans tous les cas, fort exagéré.

M. Stephan, le directeur des Postes allemandes, a organisé à Berlin un Musée spécial, avec une des collections les plus renommées.

M. Friedel, de Vienne, marchand de timbres-poste, ami et collaborateur de M. de Ferrari, passe pour en avoir une admirable.

Je citerai encore, pour l'avoir vue, celle-là, la collection de M. Vittorio Salem, de Trieste, très riche et très soignée.

En général, on préfère les timbres oblitérés. Dans les catalogues, on trouve parfois des timbres neufs cotés plus cher que ces derniers.

Le timbre le plus cher est celui d'un penny, de l'île Maurice (émission de 1847, couleur orange); dans le monde des philatélistes, on prétend que son prix a atteint jusqu'à cinq mille francs pièce. Qu'on se le dise!

M. Prosper de l'Orbize trouvera tout ce qu'il veut savoir sur la matière dans le livre classique de M. Arthur de Rothschild : *Histoire de la poste aux lettres, depuis ses origines les plus anciennes jusqu'à nos jours*, 2e édition, Paris, 1873.

(Braila.) VITTORIO MENDL.

— Complétant la question de notre confrère Prosper de l'Orbize, je me demande également quel est le but des personnes qui découpent les timbres-poste de toutes les enveloppes de lettres qui leur tombent sous la main, ou de tous les envois postaux quelconques : ces personnes ne sont pas des collectionneuses *pour l'amour de l'art*, car elles recueillent ainsi les timbres français les plus connus, *les plus communs*, sans *valeur appréciable* de collection *pour la France*. On m'a donné de ce fait trois ou quatre explications, mais dont aucune ne m'est bien prouvée :

1° Les uns prétendent que les couleurs des timbres-poste étant de qualité très fine et coûteuse, on fait détremper ces timbres oblitérés dans une composition chimique pour en détacher ces couleurs et les utiliser à nouveau dans l'industrie.

2° D'autres insinuent que, par certains procédés scientifiques habiles, mais délictueux, on peut faire disparaître l'oblitération des estampilles noires d'arrivée ou de départ apposées par l'administration des postes, et faire resservir ces timbres-poste pour l'affranchissement des lettres ou autres objets, sans bourse délier. Cette industrie illicite se pratique-t-elle, en effet, et est-elle scientifiquement réalisable? En d'autres termes, peut-on effacer l'oblitération sans altérer le timbre-poste lui-même?

3° D'autres personnes m'ont répondu que ces timbres-poste, d'un usage courant, de quinze centimes, et autres fractions, se vendaient (quoiqu'à des prix très minimes) pour être expédiés à l'étranger, où ils devenaient alors, une fois la frontière traversée, des timbres *étrangers*, *par rapport aux collectionneurs italiens*, *suisses*, *espagnols*, etc., et acquéraient ainsi la valeur que peuvent avoir *réciproquement*, pour nos collectionneurs *français*, les timbres-poste *étrangers*.

4° D'autres, enfin, pensent que ces timbres-poste sont recueillis pour des bonnes œuvres : *les petits chinois*, etc.; mais, s'ils sont ainsi conservés dans ces intentions, c'est qu'ils peuvent être mis à profit, quoiqu'oblitérés, et alors, comment peuvent-ils être utilisés?

Connaît-on des maisons pratiquant telle ou telle des branches d'industrie ci-dessus résumées, à titre d'hypothèses? Quelles sont-elles? J'ai lu, à ce sujet, diverses polémiques de journaux, insinuations contre les congrégations religieuses, etc., mais jamais rien de précis ni de typique. PHILIBERT TÉNIANT.

—

La cordelière d'Anne de Bretagne (XXVI, 643). — N'oublions pas, un siècle avant Anne de Bretagne, cette vaillante et douce figure de Valentine de Milan, et sa cordelière entrelaçant la mélancolique devise : « Rien ne m'est plus, plus ne m'est rien. » H. B.

—

Est-il interdit aux particuliers de donner à leurs cochers une cocarde tricolore? (XXVI, 684.) — Il serait, en effet, raisonnable que le port de cet insigne fût réglementé comme celui des décorations étrangères et limité aux gens des dignitaires du gouvernement et à ceux d'une catégorie à déterminer de personnages officiels. Quant aux cocardes étrangères, elles devraient rester des attributs faisant partie de la livrée de l'ambassade et de certaines personnes du corps diplomatique. J'ai lu, l'an dernier, dans un grand journal parisien — j'ai oublié le titre — que l'administration allait s'occuper de cette question. La solution, si elle existe, n'a pas eu grande publicité, je le crains.

L'été dernier, à Paris, j'ai rencontré la

voiture d'un général commandant de corps d'armée, dont le cocher portait la cocarde *noire*. J'ai connu un régiment de cavalerie où on voyait une *cocarde noire* sur le chapeau du cocher du break réglementaire. Les uns et les autres ignoraient certainement qu'ils faisaient usage de la *cocarde anglaise ;* autrement cette association de couleurs eût été inexplicable.

A certains qui, dans le civil, prétendent à la correction du *chic anglais*, et qui, dans ce but, croient bien faire en faisant placer des cocardes noires aux chapeaux de leurs domestiques, on peut citer (mais pour ce qu'elle vaut toutefois) la réponse qui fut faite à quelqu'un à qui on demandait pourquoi, lui Français, recourait à l'effet de cet insigne étranger : « C'est pour montrer, fut-il répondu, que je ne leur donne pas mes vieux chapeaux à finir. »

Bien province... l'explication, mais authentique. M. C. B.

—

Les dédicaces à l'Académie française (XXVI, 687). — Je me permettrai de faire observer à M. Quinnet que l'auteur des *Etymologies* se nomme *Labbe* et non *Labbé*. P. C.

— Le « mot qui mit si fort en émoi l'Académie et le Parlement » est le mot *rabougri*, dans lequel un des adversaires avait cru voir quelque chose de péjoratif. Les immortels décidèrent que le mot n'avait pas le sens horriblement injurieux que semblait lui donner la racine *bougre*, et le Parlement mit les parties hors de cause. On trouvera partout des détails sur la querelle qui s'éleva, au sujet de la paternité de l'*Imitation*, entre les Bénédictins et Gabriel Naudé. Voir surtout les ouvrages de Barbier, de Grégori, de Mgr Malou. UN VIEUX CHERCHEUR.

— Ce mot est le mot *rabougri*, comme nous l'apprend Pélisson, dans son *Histoire de l'Académie*, édit. Livet, T. I, p. 120.

« En l'année 1651, M. Naudé fit consulter cette Compagnie sur le mot *rabougri*, qui signifie proprement une plante qui n'est pas venue à sa perfection et à sa juste grandeur, auquel sens on lit, dans les anciennes ordonnances : *des arbres rabougris*. Il se servit, à un procès qu'il avait au Parlement, de la réponse que lui firent deux de ces messieurs (Colletet et La Mothe Le Vayer), après en avoir donné avis à tout le Corps, et fit même imprimer leurs lettres à la fin d'un petit livre qu'il publia alors contre ses parties. »

Ce livre est intitulé : *Copie de deux lettres écrites par M. Philippe Chiflet, abbé de Balerne, à un de ses amis, touchant le véritable auteur des livres de l'Imitation de Jésus-Christ, avec un avis sur le factum des Bénédictins ;* Paris, 1651. — *Les Sentiments de l'Académie française sur la signification du mot « rabougri »*, qui terminent ce volume, ont été reproduits par M. Livet (T. I, p. 505).

CH. MARTY-LAVEAUX.

—

Albert Millaud et son œuvre satirique (XXVI, 688). — Albert Millaud lui-même a pris soin de réunir dans les deux volumes de la *Petite Némésis* la plupart des pièces parfois fort drôles qu'il publiait dans le *Figaro*. H. B.

—

Les nappes à personnages et à inscriptions (XXVI, 689). — Les mots : *Tournay*, *Ipre*, *Meenen* et *Haet*, sur cette nappe, au nom de Louis XV, sont ceux des villes suivantes de Belgique : *Tournai* et *Ath* (Hainaut), *Ypres*, *Menin* (Flandre orientale). En 1744, les Français s'emparèrent d'Ypres et de Menin, en mai 1745 de Tournai (bataille de Fontenoy), puis d'Ath.

C'est en souvenir de ces victoires que la nappe en question a été tissée, sans doute dans les Flandres.

Notez que les toiles de Tournai et d'Ath ont toujours été renommées. Il existe en Belgique des toiles analogues. M. Auguste Broquet, ancien bourgmestre, commissaire d'arrondissement à Ath, possède une ancienne nappe représentant le siège de Namur par Louis XIV (1692). Elle provient, me dit-il, probablement du pillage des Tuileries sous la première Révolution française; mais je crois savoir que le linge et l'argenterie de Louis XVI ont été vendus publiquement comme biens nationaux, peu après l'exécution de cet infortuné monarque, et rachetés (ceci est à vérifier d'après le procès-verbal de la vente par un obligeant Intermédiairiste) par mon grand-oncle, l'avocat Jérôme-Adrien Lyon, né à Châtelet, président du club

des Patriotes Liégeois émigrés à Paris à cette époque (Voir Ad. Borgnet, *Hist. de la Révolution Liégeoise de* 1789). Il doit les avoir revendus en 1810, de la main à la main, à Bruxelles, où il était avocat à la Cour supérieure de justice.

M. Broquet serait heureux d'avoir une photographie de la nappe de 1746, indiquée par l'*Intermédiaire.*

MM. Quirini, frères, riches propriétaires à Pont de Loup, près de Charleroi, possèdent une demi-douzaine de petites serviettes frangées, en toile de Flandre, reproduisant chacune le double portrait de Louis XIV et d'Anne d'Autriche. Elles ont été abandonnées en 1692, par la maison du roi Louis XIV, à la suite d'une panique qui l'a surpris en cette commune, au lieu qui porte depuis le nom de *Quartier du Roi*. En cherchant, on trouverait d'autres spécimens.

(Charleroi.) CLÉMENT LYON.

— Cette nappe célèbre évidemment les succès remportés par les Français, notamment à Ypres, en 1744, à Fontenoy et à Tournay, en 1745, sous Louis XV, et ceux remportés à Menin et Ath vers la même époque.

Meinen est le nom flamand de Menin, et Haet, sans doute le nom flamand de Ath, qui s'écrit encore officiellement en flamand *Aeth*. R. DE G.

— Je connais deux personnes (de la même famille du reste), habitant les confins du Languedoc et du Dauphiné, qui possèdent encore chacune une des nappes en question.

J'ai vu l'une des deux, voici plus de dix ans: une douzaine de serviettes du même genre étaient avec la nappe. DU ROC.

— J'ai été chargé de vendre, il y a environ dix ans, une nappe analogue à celle dont parle M. Em. G. Je possède actuellement une serviette avec inscriptions et personnage, qui vraisemblablement provient du même service damassé, mais elle porte ces mots : *Ostende, Niport, L. XV, roi de France et Navarre. B. de Fontenoy, Tournay*, une seule représentation du roi à cheval, sous l'écu de France soutenu par deux Renommées. Le fond est fleurdelisé.

E. GANDOUIN.

—

Bureau typographique (XXVI, 690). — Consulter : « *La Bibliothèque des enfants ou les premiers éléments des lettres, contenant le système du bureau typographique,* à l'usage de monseigneur le Dauphin et des augustes enfans de France. A Paris, chez Pierre Simon, etc. MDCC. XXXIII, 4 vol. in-4°. »

En tête se trouve une curieuse planche représentant : « Le bureau typographique et les augustes enfants de France en train de s'en servir. Une jeune princesse, que sa gouvernante tient par des lisières, est occupée à lire. »

CH. MARTY-LAVEAUX.

— Rollin écrivait, en 1734, et on lira la page entière au commencement de son *Traité des études :*

Le bureau typographique est une table beaucoup plus longue que large, sur laquelle on place une sorte de tablette qui a trois ou quatre étages de petites loges, où l'on trouve les différents sons de la langue exprimés par des caractères simples ou composés sur autant de cartes. Chacune de ces logettes indique, par son titre, les lettres qui y sont renfermées. L'enfant range sur la table les sons des mots qu'on lui demande en les tirant de leurs loges, comme fait un imprimeur en tirant des cassetins les différentes lettres dont il compose ses mots... Rien n'est plus fatigant ni plus ennuyeux dans l'enfance que la contention de l'esprit et le repos du corps. Ici, l'enfant n'a point l'esprit fatigué; il ne cherche point avec peine dans sa mémoire; il n'est point contraint à un repos qui l'attriste, en le tenant toujours collé à l'endroit où on le fait lire. Les yeux, les mains, les pieds, tout le corps est en action. L'enfant cherche ses lettres; il les tire, il les arrange, il les renverse, il les sépare et les remet dans leurs loges. Ce mouvement est fort de son goût et convient extrêmement au caractère vif et remuant de cet âge...

D'autre part, le *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* de F. Buisson (1re partie, tome II; voir *Lecture*, p. 1539.) nous fournit les renseignements suivants :

Dumas, l'inventeur du bureau typographique, avait imaginé ce procédé pour l'instruction de son élève, le jeune de Candiac, qui mourut à l'âge de sept ans, en 1726, après avoir été exhibé par son précepteur dans les principales villes de France. Il y avait un peu de charlatanisme dans les façons d'agir de Dumas, qui prétendait réformer, non seulement l'enseignement de la lecture, mais celui de la musique et des sciences; et sa méthode de lecture — indépendamment de l'emploi du bureau typographique, qui n'est qu'un accessoire — est l'œuvre d'un esprit chimérique. Cette méthode est exposée dans l'ouvrage intitulé *la Bibliothèque des enfants,* que Dumas

publia en 1733, en trois volumes, contenant : le premier, l'explication du bureau typographique ; le second, l'abécédaire latin, et le troisième, l'abécédaire français. Dumas adopte, pour les consonnes *b, p, v, f, d, m, n, l, r*, l'appellation proposée par Port-Royal ; mais il a imaginé pour les autres des désignations bizarres qui compliquent inutilement l'alphabet : ainsi, le *c* doit s'appeler *ce-ka-qu* ; le *g*, *ge-ga-gu* ; le *t*, *te-ci* ; le *z*, *ze-ce* ; l'*s*, *se-ze*. Après avoir fait apprendre à l'élève l'alphabet, il lui présente, comme exercices d'épellation, de longs tableaux de syllabes et de mots, qui, sous prétexte d'offrir des exemples de toutes les combinaisons possibles, accumulent les plus étranges et les plus grotesques assemblages de lettres. Puis viennent des morceaux de lecture dont les spécimens ci-dessous feront juger la valeur... Ces niaiseries auraient pu faire tort à l'invention du bureau typographique, si l'emploi de ce dernier procédé eût été lié à l'adoption d'exercices aussi absurdes. Mais le bureau typographique possédait, comme moyen d'enseignement, un mérite intrinsèque, indépendamment des fantaisies de son auteur...

Aussi ce bureau fut-il introduit dans un certain nombre d'écoles et resta-t-il longtemps en usage, sous des formes plus ou moins modifiées. Suivant la remarque très juste de l'auteur que nous venons de citer, on peut, au surplus, considérer le procédé de Dumas comme le prototype de nombreux procédés qui consistent à placer entre les mains des enfants des caractères imprimés sur des fiches ou sur de petites tablettes, quel que soit d'ailleurs le nombre de ces caractères, quel que soit d'ailleurs le principe d'après lequel on les fait assembler par l'élève pour former des mots et des phrases.

Sur Louis Dumas (1676-1744), M. Martin pourra consulter une notice insérée dans la *Nouvelle biographie générale* du Dr Hoefer, ainsi que les sources mentionnées en cette notice.

A. Boghaert-Vaché.

— Si la *Biographie universelle* était un ouvrage rare, si le *Dictionnaire* de Feller n'était pas commun, je transcrirais ici les articles consacrés à Dumas. M. Martin y trouvera tout ce qu'il désire à ce sujet. Je me contente d'ajouter quelques détails peut-être intéressants.

Dumas était licencié en droit ; il inventa son système vers 1711. (Voir son *Privilège* dans le *Mercure* de décembre 1739, p. 2794.)

En 1718, il fut chargé, à Grenoble, de l'éducation du jeune marquis de Montcalm, le célèbre défenseur du Canada. (Voir : *Comme on servait autrefois*, par le P. C. Sommervogel, S. J. Paris, Albanel, 1872, in-18 de la p. 10 à 17.)

L'inventeur Dumas faisait de la réclame à outrance. Le *Mercure* a publié un certain nombre de ses lettres et mémoires (Voir : Juin 1734, p. 1331-1336 ; mai 1738, p. 962 ; novembre 1738, p. 2398-2405 ; janvier 1739, p. 53-59 ; juin 1739, p. 1346-1349 et 1375 ; décembre 1739, p. 2793-2797 ; janvier 1740, p. 16-26 ; février, p. 213-222 ; mars, p. 466-473 ; avril, p. 625-632 ; juin, p. 1118-1123 ; juillet, p. ..... ; août, p. 1697-1703).

Voilà plus qu'il n'en faut pour connaître cette « ingénieuse imitation des procédés de l'imprimerie pour la composition, appliqués à l'art de familiariser les enfants de l'âge le plus tendre avec les signes du langage et de l'écriture ; de les accoutumer à en former des mots, à en décomposer l'assemblage, et de leur apprendre, avant même qu'ils puissent manier une plume et en se jouant, l'orthographe et les principes de la grammaire... » (*Biogr. univ.*). Feller traite ce système d' « invention exactement ro« manesque et empirique, fruit d'une « tête oisive et exaltée... »

Pierre Clauer.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

L'Œuvre de Paul Féval. Catalogue chronologique. —

DEUXIÈME PARTIE

—

Œuvres complètes. — Travaux non réimprimés en volumes.

Pierre Michet. — *Souvenirs historiques*, par divers. 1 vol. petit in-18. *Janet*. 1839.
Il ne faut pas jouer avec l'amour. — *Le Cabinet de Lecture*. 25, 29 février 1840.
La Bretagne. — L'*Artiste*. 1843.
Le Sherry du Commodore. — *La Quotidienne*. 15 février 1843.
Aux électeurs du Finistère. — *Le Salut Public*. 30 mars 1848.
Monsieur Cangrel (roman inachevé). — L'*Ere Nouvelle*. 25 mai-1er juin 1848.
Le Palais Gymnastique. — *La Presse*. 30 octobre 1852.
Les Deux Médecins (5e épisode des : Mémoires d'une pièce de cent sous). — *La Vérité*. 19 au 30 mai 1854.
Inauguration du chemin de fer de Rennes. — *Le Monde illustré*. n. 3. 1857.
La Dame Blanche de Montereau. — *Le Corsaire*. 4 et 5 octobre 1858.
Sainte Anne d'Auray. — *Paris-Journal*. 21 avril 1859.
La Santé. — *Le Monde illustré*. n. 92, 94, 96, 98 et 99. 1859.

Veillées chez la marquise: Trois aventures. — *Le Monde illustré*. n. 151, 152, 153. 1860.
Veillées chez la marquise : Histoires surnaturelles. — *Le Monde illustré*. n. 182, 183. 1860.
Veillées chez la marquise : M. et madame Denis. — *Le Monde illustré*. n. 192 à 196. 1860-1861.
Assurances contre le Macadam. — L'*Opinion Nationale*. 29 novembre 1861.
Les Echasses parisiennes. — L'*Opinion Nationale*. 11 janvier 1862.
La Phrénologie spiritualiste. — *Le Pays*. 13 mai 1862.
Préface de : *le Combat de l'Honneur*, par Adrien Robert. 1 vol. in-12. *Hachette*. 1862.
Primevère. — *Jean Diable*. n. 1. 1862.
Les Caresses de Louis Veuillot. — *Jean Diable*. n. 7 et 23. 1863.
Les Joyeuses Excentricités de Londres. — *Jean Diable*. n. 9. 1863.
Le Bourreau des Evêques. — *Jean Diable*. n. 11. 1863.
Lettre. — *Jean Diable*, n. 11. 1863.
(Veillées chez la marquise:) Mémoires d'Hotellot.—*Le Monde illustré*. n. 305 à 308. 1863.
Noces et festins homéopathiques. — *Jean Diable*. n. 21. 1863.
Louis Lucas. — *Jean Diable*. n. 25. 1863.
Pitre Chevalier. — *Jean Diable*. n. 31. 1863.
L'Homme mort. — L'*Union*. 1863.
Le Bonhomme Chopine.—L'*Obole des Conteurs*, par divers. *Hachette*. 1 vol. in-12. 1864.
Préface à : *la Santé par la Gymnastique*, par E. Paz. 1 vol. in-12. Au *Petit Journal*. 1865.
Préface de : *les Plumes d'Or*, par divers (1 vol. in-12); *Dentu*. 1865.
La Chanson des belles de nuit, poème en prose. — *Biographie de Paul Féval*. 1865.
Salapian est dans nos murs. — *Le Nain Jaune*. 19 août 1865.
La parole, la plume et le roman. — *Le Grand Journal*. 10 décembre 1865.
La Fabrique de Crimes (roman). — *Le Grand Journal*. 1866.
Ma première aux Parisiennes. — L'*Evénement*. 2 mars 1866.
Un Homme à la mer. — L'*Evénement*. 2 avril 1866.
Le Besoin de parler. — *Le Figaro*. n. 1169, 1171, 1173, 1175, 1176 et 1179. 1866.
Un Souvenir d'Aix-la-Chapelle. — *Moniteur des Eaux*. 10 juin 1866.
L'Homme qui voit. — L'*Etendard*. 25 juillet 1866.
L'Ame en peine. — L'*Etendard*. 20-21 septembre 1866.
A propos de : *les Bleus et les Blancs*. — *Le Mousquetaire*. 29 décembre 1866.
Le Dernier Barde. — *Le Soleil*. 30 mai 1867.
La Vie à Paris. — *Paris-Guide* (tome II). Grand in-12. *Lacroix*. 1867.
Rapport sur le Roman (avec divers). Grand in-8°. *Hachette*. 1868.
Femme du meilleur monde. — Le *Gaulois*. 8 septembre 1868.
Les Elections dans le 90e département. — *Paris-Journal*. 15 décembre 1868.
L'Esprit public en France. — *Paris-Journal*. 22 décembre 1868.
Choses anglaises : Pauvre Malcolm. — *Paris-Journal*. 29 décembre 1868.
En retard. — *Paris-Caprice*. 13 janvier 1869.
Le 90e département (suite). — *Paris-Journal*. 5, 19 janvier, 2 février, 6, 27 avril, 4, 11, 18, 25 mai, 15 juin, 6, 20 juillet, 10 août, 28 septembre, 5 octobre et 16 novembre 1869.
Pensées d'un naïf sur les révolutions. —*Paris-Journal*. 12 janvier 1869.
Les Primes splendides. — *Paris-Journal*. 26 janvier 1869.
Maguelonne. — *Paris-Journal*. 9 février 1869.
La Foi politique. — *Paris-Journal*. 16 février 1869.
La Ville de Paris. — *Paris-Journal*. 23 février 1869.
Maisonnet jeune. — *Paris-Journal*. 2 mars 1869.
Tristia. — *Paris-Journal*. 9 mars 1869.
Fragment de mes Mémoires. — *Paris-Journal*. 16 mars 1869.
Gustave Doré. — *Paris-Journal*. 23 mars 1869.
De certains trafics au théâtre. — *Paris-Journal*. 30 mars 1869.
Guerre à Sérapion. — *Paris-Journal*. 13 avril 1869.
Ad hominem. — *Paris-Journal*. 20 avril 1869.
Odes, par Th. de Banville. — *Paris-Journal*. 8 juin 1869.
La Médiocratie. — *Paris-Journal*. 22 juin 1869.
L'Ouverture de la session. — *Paris-Journal*. 29 juin 1869.
Le Poète de la grande paroisse. — *Paris-Journal*. 13 juillet 1869.
Deux jambons de notaire. — *Paris-Journal*. 27 juillet 1869.
Paris port de mer. — *Paris-Journal*. 3, 31 août 1869.
Joyeux profil d'un joyeux fils de la joyeuse Angleterre. — *Paris-Journal*. 26 octobre 1869.
Aux députés radicaux. — *Paris-Journal*. 2 novembre 1869.
Nommons Peyruel. — *Paris-Journal*. 23 novembre 1869.
Semper Augusta. — *Paris-Journal*. 30 novembre 1869.
Le *Tennysson*, de Gustave Doré. — *Paris-Journal*. 2 janvier 1870.
Le Mariage de Figaro, conférence. — L'*Echo des lectures et des conférences*. 30 avril 1870.
Charles Dickens. — *Le Gaulois*. 12, 13 juin 1870.
Quinzaine parisienne. — L'*Union*. 7, 23 juillet 1870.
Lettres d'un absent, par A. Daudet. — *Le Courrier de France*. 5 décembre 1871.
Les Diffamés. — *Le Figaro*. 11 avril 1872.
Les Jeunes. — *Le Figaro*. 22 avril 1872.
Madame Joyeux (nouvelle). —L'*Offrande*. 1 volume par divers, in-8. *Société des gens de lettres*. 1873.
Discours sur la tombe d'E. Gaboriau. — L'*Evénement*. 3 octobre 1873.
Nous sommes mûrs ! — *Le Moniteur universel*. 23 juin 1874.
La manie de la mort. — *Le Moniteur universel*. 24 juillet 1874.
Mathelin Kermor. — *Le Moniteur universel*. 31 juillet 1874.
Discours sur la tombe de V. Séjour.—*Le Moniteur universel*. 24 septembre 1874.
L'Ogresse (roman). — *Le Petit Moniteur universel*. 24 novembre 1874, à (?).
Les livres d'étrennes de la maison Hachette. — L'*Evénement*. 13 décembre 1874.
Discours à l'inauguration du tombeau de

Fréd. Soulié. — L'*Evénement*. 22 février 1875.
Lettres à propos de : *le Cavalier Fortune*, drame inédit en France, mais joué en Amérique. — *Le Gaulois*. 26, 28 février 1875.
Discours aux obsèques de Raymond Brucker. — L'*Union*. 9 mars 1875.
Discours aux obsèques d'Amédée Achard. — *Le XIXe Siècle*. 29 mars 1875.
Lettre à propos du titre des *Cinq*. — La *Petite Presse*. 22 avril 1875.
Lettre au directeur. — *Scapin*. 11 juillet 1875.
Discours aux obsèques d'Albert Blanquet. — *La Liberté*. 14 juillet 1875.
Discours sur la tombe de Châteaubriand. — L'*Evénement*. 7 septembre 1875.
Deuxième conférence sur le théâtre moral. — *La France*. 20 décembre 1875.
Discours sur la tombe de M. de Saint-Georges. — L'*Entracte*. 28 décembre 1875.
Lettre de conversion. — *Bulletin du Vœu National*. 10 juin 1876.
La Société protectrice des animaux. — *Le Figaro*. 18 août 1876.
Henri Monnier. — *Le Gaulois*, 6 janvier 1877.
Lettre. (Sur l'Homme aux fraises). — *Paris-Journal*. 12 juin 1877.
Lettre au journal l'*Univers*. — *Le National*. 29 août 1877.
L'Avocat Géraud (roman). — L'*Assemblée Nationale*. 18 septembre au 17 décembre 1877.
Lettre sur la mort de mademoiselle Raimbaux (fragment). — *Le Gaulois*. 4 décembre 1877.
La Charité du Poirier. — *Paris-Journal*. 26 décembre 1877.
Laudate pueri dominum. — *Revue du Monde catholique*. 25 février 1878.
Portrait de Voltaire; lettre au vicomte de Marolles. — *La Défense*. 30 mai 1878.
Préface du *Comte de Tréazek*, par Antonin Dupuy. 1 vol. in-12. *Palmé*. 1878.
Lettre à propos d'un procès. — *Paris-Journal*. 5 février 1879.
Préface aux : *Contes à l'eau de rose*, par Charles Buet. 1 vol. in-12. *Palmé*. 1879.
Préface à *la Comédie politique*, par Vindex (Ch. Buet). 1 vol. in-12. *Reichel*. 1879, daté 1880.
Préface à *Petite lettre à Gambetta*, par Edouard Alexandre. Brochure in-18. Le Havre. *Al. Mignot*. 1880.
Lettres sur *les Demoiselles de Ronçay*, par Al. Second. — L'*Union*. 14 juillet 1880.
Lettre à Henri de Pène. — *Paris-Journal*. 28 juillet 1880.
Lettre. — *Paris-Journal* (?). août 1880.
Le Carrefour où ils étaient (nouvelle). — *Le Civilisateur*. 29 avril 1881
Lettre sur le curé de Donzac. — *Le Civilisateur*. 24 juin 1881.
Lettre. — *Le Civilisateur*. 9 septembre 1881.
Lettre à Charles Buet.—*Le Figaro*. 11 octobre 1881.
Lettre en tête de : *le Commencement de la fin*, par Lucien Darville. Brochure in-8. *Blériot*. 1881.
Notes sur l'impuissance littéraire. — *Le Voltaire*. 7 décembre 1882.
Lettres à M. Oscar de Poli. — *Revue du Monde catholique*. 1887.
Lettres à M. Charles Buet (Voir aussi : *Paul Féval*, par M. Charles Buet, 1 vol. in-12, *Létouzey et Ané*. 1888). — *Le Feu Follet*. 15 juillet 1887.

Une conférence sur *Figaro*, faite le 16 mars 1873, n'a pas été imprimée, croyons-nous. Nous craignons aussi de ne pas connaître un certain nombre de travaux de Paul Féval, écrits à la fin de sa vie, et publiés dans des journaux religieux spéciaux.

Enfin, Paul Féval a dirigé lui-même trois journaux : *le Bon Sens du Peuple* (26 mars-15 avril 1848; dix numéros, s'il faut en croire Hatin), l'*Avenir National* (4 juillet-15 septembre 1848), et *Jean Diable* (27 novembre 1862-8 août 1863).

Erratum de la première partie. Ajouter :

83 *bis*. *La Province de Paris*. 1 vol. in-18. Dentu, 1869. Paru d'abord, en 1868-1869, dans le journal : *Paris*.

Vte DE SPOELBERCH DE LOVENJOUL.

La vérité sur la taille de Napoléon Ier. — Au cours de l'ouvrage : *Napoléon intime*, que je viens de publier, j'ai eu l'occasion de rechercher quelle était la véritable taille de Napoléon.

Il résulte de mes investigations que l'empereur n'avait pas la petite taille qui fait en quelque sorte partie de sa légende. Napoléon mesurait exactement sur son lit de mort 5 pieds 2 pouces 4 lignes, ce qui fait non moins exactement 1 mètre 68 centimètres 7 millimètres. *Mémoires du docteur Antommarchi*, t. II, p. 158. Il était donc au moins de la taille moyenne de nos jours. Les contemporains lui reconnaissent la même taille : Constant annonce 5 pieds 2 pouces 3 lignes, et Mallet du Pan, dans sa *Correspondance*, t. II, p. 441, dit de Bonaparte : « ce petit général de 5 pieds 3 pouces », soit 1 mètre 70 centimètres. Enfin, si l'on examine la redingote grise légendaire de notre musée des Invalides, on verra qu'elle ne peut pas avoir appartenu à un homme petit ; elle mesure 1 mètre 25 centimètres, ce qui est une très bonne taille pour un vêtement porté journellement, à pied et à cheval, par un homme actif qui ne supportait aucune gêne dans ses mouvements.

ARTHUR LÉVY.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1893



Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 6.

Table générale de l' « INTERMÉDIAIRE »
Composition de la lettre R.

Mouvement des Bibliothèques
DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

La décoration sculpturale des jardins du Louvre. — On va prochainement placer dans le jardin situé devant le pavillon Sud de la colonnade du Louvre, à Paris, la statue équestre de Velasquez.

Cette œuvre, due au ciseau de Frémiet, fut très remarquée à l'un de nos derniers Salons; elle a été récemment achetée par l'Etat.

La statue de Velasquez, avec les monuments de Meissonier dans le jardin de l'Infante, de Raffet dans le jardin voisin, commencera la série des dix-neuf statues qui, suivant le projet de M. Guillaume, architecte du Louvre, doivent peupler les jardins qui entourent le palais du Louvre.

Le Musée du Luxembourg autorisé par le ministre à prêter à l'Exposition Meissonnier. — M. Charles Dupuy, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, vient de signer un arrêté aux termes duquel le musée du Luxembourg est exceptionnellement autorisé à prêter à l'exposition des œuvres de Meissonier les quatre tableaux suivants : *Solférino*, l'*Homme à la fenêtre*, *Napoléon III et son état-major*, le *Chant*.

Voilà un précédent dangereux et qu'il n'était pas utile de créer. Les visiteurs de l'exposition Meissonier pouvaient parfaitement admirer ces chefs-d'œuvre au Luxembourg, qui va s'en trouver dépouillé pendant toute l'exposition.

Donation, par M. George Donaldson, au musée du Louvre d'un buste en marbre du XVe siècle. — M. George Donaldson, le collectionneur anglais qui avait vendu au Louvre la statue équestre du marquis de Mantoue, vient de donner un buste en marbre du quinzième siècle représentant une jeune femme. En rapprochant cette figure de certaines médailles et d'un buste du musée de Berlin, fait par Desiderio a Cettignano, pour Isotta, femme du fameux Malatesta, tyran de Rimini, on peut supposer que l'œuvre qui entre au Louvre a été faite d'après le même modèle et par la même main. C'est une pièce d'une grande valeur artistique, qui vient d'être installée dans la salle Michel-Ange, en pendant au buste de Philippe Strozzi.

La mort du comte de Lignerolles. — M. Raoul-Léonor l'Homme-Dieu du Tranchant, comte de Lignerolles, vient de mourir, en son domicile de la rue François Ier, à l'âge de soixante-quinze ans.

M. de Lignerolles était considéré comme le plus grand bibliophile du monde entier. Sa bibliothèque était estimée plusieurs millions. C'est un ensemble merveilleux d'éditions impeccables, de reliures splendides, depuis le XVe jusqu'au XVIIIe siècle. On croit que cette merveilleuse collection a été léguée à l'Etat.

L'analyse chimique des métaux anciens. — On sait que jusqu'ici la plupart des archéologues n'ont pu se mettre complètement d'accord sur la nature du métal employé, aux âges primitifs, à la confection des bijoux et des instruments journaliers. Les uns optent pour le bronze, les autres pour le cuivre natif.

M. Berthelot vient de communiquer à l'Académie des sciences le résultat de ses recherches. Il a eu l'occasion, à diverses reprises, de soumettre à l'analyse chimique plusieurs échantillons de cet art primitif, naguère quelques fragments du sceptre d'un pharaon d'une des premières dynasties d'Egypte, et, ces temps derniers, les débris d'une petite statuette provenant de la collection rapportée de Chaldée par M. de Sarzec.

Dans les deux cas, l'analyse chimique a décelé le cuivre pur, sans le moindre amalgame d'étain.

Les prochaines statues élevées à Paris. — Voici la liste des statues qui vont être prochainement érigées à Paris :

1. Statue de François Arago (avenue de l'Observatoire);

2. Statue de Balzac (Palais-Royal);

3. Statue de Beaumarchais (à l'angle du boulevard et de la rue Saint-Gilles);

4. Statue de Théophraste Renaudot, le créateur du journalisme en France (quai Conti);

5. Statue d'Emile Augier (place du Théâtre-Français);

6. Statue de Barye, l'illustre sculpteur (extrémité de l'île Saint-Louis);

7. Statue de Condorcet (quai Conti).

***François Peyrard**, le bibliothécaire de l'Ecole Polytechnique.* — François Peyrard, dont il a été question dans les *Nouvelles* du 10 décembre 1892, fut assurément un laborieux et un infatigable travailleur, et si sa réputation n'égale pas son mérite, cela tient probablement à ce qu'il ne sut pas mettre assez de sagesse dans la conduite de sa vie. Avec plus de correction, il fût mort honoré, certainement membre de l'Institut, tandis qu'il finit ses jours à l'hôpital.

Pour faire connaître plus intimement François Peyrard, nous allons donner quelques documents inédits ou ignorés, qui aideront à reconstituer sa physionomie.

Voici d'abord son extrait de baptême, qui nous édifiera sur la date de sa naissance :

Le vingtième octobre mil sept cent cinquante-neuf, a été baptisé François Peyrard, fils légitime à Antoine et à Marianne Décellière, du lieu de Vial, paroisse de Saint-Victor, où ledit est né le même jour. Son parrain a été Pierre Peyrard, son frère; sa marraine, Jeanne-Marie Peyrard, sa sœur. Présents : Antoine Ferriel, de Malescours, et Claude-Gilbert, du Bourg, illettrés, avec le parrain et la marraine de ce enquis.

LIMOUSIN, *curé.*

L'inspecteur général des mines, Monnet, dans son *Voyage dans la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme, en* 1793 *et* 1794, publié par M. Henry Mosnier, Le Puy, Marchessou, 1875, *in*-18, nous apprend que les parents de Peyrard le destinaient à la prêtrise. Une fredaine de jeune homme le porta à déserter le séminaire. Il vint alors à Paris, où, ne trouvant aucune ressource pour vivre, il s'engagea dans les Gardes françaises. Le métier de soldat fut une grande et pénible tâche pour lui; avec son tempérament, il lui était difficile de se plier aux exigences de la discipline militaire. Aussitôt qu'il le put, Peyrard quitta le régiment, et, assez sûr de son savoir, vers la fin de l'année 1786, il ouvrit, à Paris, un cours libre de mathématiques et de géométrie. Il fit circuler, à cet effet, des prospectus de ses deux cours. Nous ne possédons pas d'exemplaires de ces prospectus, mais le *Journal de Paris*, du 23 janvier 1787, en donne la substance :

Persuadé que les difficultés qu'éprouvent ceux qui apprennent les mathématiques viennent presque toutes de la manière dont on les enseigne ordinairement, je suivrai, dit Peyrard, une route différente : le lecteur va juger de ma méthode.

Paraissant aussi peu instruit que mes élèves, je commencerai avec eux; nous procéderons lentement, d'idées sensibles en idées sensibles, que nous nous familiariserons longtemps avant de passer à d'autres; je ne me servirai jamais de mots dont la valeur et la signification ne leur seraient point parfaitement connus : nous inventerons de nouveaux mots à mesure que nous en aurons besoin; ces mots n'auront rien d'obscur pour eux. Commençant par les idées les plus simples et qui viennent immédiatement des sens, nous nous élèverons par degrés aux idées les plus composées.

Nous suivrons toujours la méthode des inventeurs.

Dans l'arithmétique et dans l'algèbre, nous commencerons par les choses les plus simples et les plus familières. Je ferai en sorte que les vérités se suivent dans un tel ordre, que ce que l'une ajoutera à celle qui l'aura précédée immédiatement soit si simple, qu'il soit inutile de chercher des raisonnements pour le démontrer.

Dans la géométrie, nous commencerons par opérer sur le terrain avant d'opérer sur le papier.

Dans nos cours de géographie, je ne montrerai à mes élèves, des sphères, des globes et des cartes, qu'après leur avoir fait observer longtemps tous les phénomènes que nous présente notre système planétaire, et que lorsqu'ils seront en état de lever eux-mêmes des cartes, de déterminer les longitudes et les latitudes des différents endroits de la terre.

En instruisant ainsi mes élèves, je leur épargnerai toute espèce de dégoût : conduits, dès la première leçon, de ce qu'ils savent à ce qu'ils ne savaient point encore, leur curiosité sera vivement excitée.

Mes enseignements seront gratuits pour ceux de mes élèves qui, à la fin de chaque cours, ne seront point au fait de tout ce qu'on y aura enseigné.

La Révolution arriva et interrompit l'enseignement de Peyrard. Comme notre compatriote avait la « verve haute, » il fut bientôt regardé comme l'un des « coryphées » de l'ordre nouveau et nommé membre du département de Paris; plus tard, lorsque le conventionnel Lemoine, — un autre enfant du Velay, — fut envoyé en mission en Auvergne et en Forez pour activer l'exploitation des mines du Château et la fabrication des armes à Saint-Etienne, il prit Peyrard pour son secrétaire. C'est alors que Monnet eut

l'occasion de le connaître et d'apprécier son travail.

Ce fut au retour de cette mission, dont il avait été en réalité le véritable chef, que Peyrard fut nommé, en l'an III, Bibliothécaire-Secrétaire et rédacteur du journal de l'Ecole polytechnique, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans l'une de ses lettres du 12 brumaire an XIII. Puis, plus tard, chargé par intérim de la chaire de mathématiques et d'astronomie du lycée Bonaparte, il en devint professeur titulaire à la fin de l'an XIII (1805). Malheureusement, affichant de plus en plus l'incorrection de son existence, il fut remercié en 1816. Peyrard était arrivé au seuil de la vieillesse, n'ayant d'autre ressource que le produit de ses publications scientifiques; il les poursuivait avec ardeur, mais sans grand profit pour sa bourse qui chaque jour devenait plus vide. Après avoir achevé la publication des œuvres d'Euclide, il entreprit celle des Coniques d'Appolonius, et nous publions à ce sujet la lettre suivante qu'il écrivait à un compositeur nommé Vanier.

C'est la dernière pièce que nous tirerons de notre dossier consacré à François Peyrard; elle le peint au naturel : c'est pour cela que nous reproduisons avec ses négligences de style et d'orthographe cette lettre, écrite plus que probablement à l'angle des tables du café du Midi, que Peyrard avait transformé en cabinet d'études.

Monsieur,

Vous m'aviez prié de vous donner des leçons de grec en payant, me priant mistérieusement de n'en pas parler: je vous offris de vous les donner gratis les soirs à 7 heures.

Vous me vîntes voir au caffé du Midi, j'avais en vue plusieurs compositeurs de grec, entr'autres Théotiste; vous le fûtes voir pour l'en détourner, vous et monsieur l'enfant de cœur, j'oublie son nom, vous me dites que les compositeurs de M. Patris verroient avec déplaisir qu'on appelât un nouveau compositeur à l'imprimerie.

Vous vous offrites pour être mon compositeur de grec; je voulu bien y consentir, malgré la croyance que j'avais alors que vous n'aviez ni les connaissances ni la pratique nécessaire pour vous charger de cette besogne. J'ai vu depuis que j'étois dans l'erreur; avec quelques leçons de grec vous auriez été un excellent compositeur; je vous aimais parce que vous aviez reçu une éducation honnête, et que vous avez beaucoup d'intelligence. Mais tout cela n'est pas suffisant. Avec trois ou quatre heures de travail par jour, mon Apollonius ne paraîtrait pas dans dix ans. Je vous ai fait inviter de passer chez moi hier, et je vous fais faire la même invitation aujourd'hui et vous n'êtes pas venu. Je suis venu hier et aujourd'hui plusieurs fois pour voir si vous travaillez pour moi. Vous étiez absent quoique vous soyez venu aujourd'hui à l'imprimerie et hier au caffé du Midi. Je vous dirai sans détours que votre conduite est une impertinence envers moi.

Voulez-vous ou ne voulez-vous pas continuer mon ouvrage, ou corriger du moins vos épreuves? Dites-le moi bien franchement ou par une lettre ou de vive voix. Sans quoi je serais forcé de vous refuser l'estime que j'avais cru vous accorder.

J'ai l'honneur de vous saluer.

PEYRARD.

(Ce 25 avril 1820.)

P. S. — Je serai chez moi jusqu'à huit heures du soir.

P. L. B.

DÉPARTEMENTS

Avignon. — *La condamnation du marquis d'Anselme et la restitution des manuscrits de Commin appartenant au musée Calvet.* — Le tribunal civil a rendu son jugement dans l'affaire des manuscrits historiques de la période révolutionnaire, légués au musée Calvet. D'après la volonté du légataire, ces manuscrits devaient être publiés au bout de cent ans. Ils ont été dérobés pour éviter la publication de faits pouvant atteindre la descendance de certaines familles avignonnaises. Ces manuscrits ont été écrits par Commin, consul à Avignon, lors de la Révolution.

M. Pourquery de Boisserin, maire et député de l'arrondissement, demandait, au nom du musée, la restitution de ces manuscrits ou 100,000 francs de dommages et intérêts,

Le tribunal constate que, s'il y a eu perte, elle est imputable au marquis d'Anselme.

Il condamne le fils du marquis d'Anselme à restituer les manuscrits dans la quinzaine de la signification, sous peine de 50 francs d'amende par jour de retard pendant un mois; après ce délai, trois experts : MM. Duhamel, archiviste départemental, Lenthéric et Bondurand, donneront leur avis sur la valeur des manuscrits.

Le tribunal ordonne la restitution à la ville du manuscrit trouvé chez Me Terris, notaire.

Une enquête est ouverte pour établir ou dégager la responsabilité de M. Deloye, ancien conservateur du musée.

Bordeaux. — *Publication de l'Inventaire sommaire des Archives départementales.* — C'est de la série G, nos 1 à 920, comprenant l'Inventaire des fonds de l'Archevéché et du chapitre métropolitain de Bordeaux, qu'il est question dans

cette monographie de 600 pages. Cet inventaire a été rédigé par le regretté M. Gouget, l'archiviste récemment décédé, M. Ducauniès Duval, et M. le chanoine Allain.

Poitiers. — *La création d'une Revue des Inventaires ecclésiastiques, civils et militaires.* — Depuis une vingtaine d'années, on a édité considérablement d'inventaires, mais ils sont dispersés un peu partout, dans les revues et les bulletins des Sociétés savantes. Les connaître n'est pas moins difficile que de les posséder : il faut donc savoir où ils sont et aussi ce qu'ils valent.

Mais tout n'a pas encore été mis au jour, tant s'en faut! et que d'inventaires inédits dorment dans les cartons des archives.

La Revue que Mgr Barbier de Montault projette commencera dès que le nombre de souscripteurs nécessaires aura été réuni.

Prière d'adresser les adhésions à Mgr X. Barbier de Montault, à Poitiers (Vienne), rue Saint-Denis, 37.

Saintes. — *Acquisition, par le Musée, de bracelets de l'époque néolithique.* — Notre collaborateur, M. Audiat, vient de présenter à la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, des bracelets, en schiste, de Bert (Allier), provenant d'un atelier de la commune de Montcombroux, découvert récemment.

Ils étaient taillés avec le silex; on enlevait la rondelle centrale, puis ils étaient polis et arrondis. Il y en a de toutes dimensions, même pour les enfants; quelques-uns se portaient aux jambes. Les débris recueillis par M. Audiat permettent de suivre le travail de l'ouvrier : pierre presque brute, pierre arrondie, rondelle dessinée, creusée, enlevée; bracelet. Ces très rares et très singuliers spécimens de bijouterie primitive sont destinés au musée de Saintes.

Serrière (Ardèche).—*Découverte d'une habitation gallo-romaine.* — On vient de découvrir ici les ruines d'une habitation gallo-romaine. Les fouilles ont mis à jour divers objets en cuivre, des débris de poterie, de verre, de marbre, quelques épingles en ivoire, ainsi que de nombreuses monnaies, dont la plupart, à l'effigie de l'empereur Constantin, indiquaient que ces ruines remontaient aux premiers temps du bas-empire.

Des socles de statues en marbre, urnes funéraires, chapitaux de colonnes et de superbes mosaïques décorent les murs séparant de grandes salles disposées d'après l'architecture du temps. Une épaisse couche de cendre recouvrant le sol, la présence de plomb fondu et d'objets brisés, permettent d'attribuer la destruction de cette habitation à un incendie, suivi de pillage.

OFFRES ET DEMANDES

La direction de l'*Intermédiaire* prie les libraires ou les particuliers qui voudraient céder les collections, volumes ou numéros de l'*Intermédiaire* qui se trouveraient entre leurs mains, de vouloir bien le lui faire connaître.

Il sera répondu à toute offre.

VENTES PUBLIQUES

PARIS — *Hôtel Drouot.* — 27 février-8 mars. — Vignettes et estampes. (Catalogue de 1976 numéros.) — Roblin, 62, rue Saint-Lazare. — 27 février-8 mars. — Livres rares. (Catalogue de 757 numéros.) — 2 mars. — Dessins du Courrier Français. — Kleinmann. — 3 mars. — Meubles. — Livres et objets d'art. — Collection Albert Millaud. (Catalogue de 217 numéros.) — Couturier, 31, rue Le Peletier.— 4 mars. — Vignettes. (Catalogue de 322 numéros.) — 6-8 mars. — Livres rares. (Catalogue de 588 numéros.) — Belin, 29, quai Voltaire. — 9-11 mars. —Livres modernes.— Bibliothèque Ch. Bonnet. (Catalogue de 1328 numéros.)— Durel, 21, rue de l'Ancienne-Comédie. — 11 mars.— Lithographies de Bellangé, Charlet et Raffet. (Catalogue de 118 numéros.) — Dupont, 21, rue de Seine.

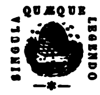
DÉPARTEMENTS. — Dijon. — 1er mars. — Livres. — Brénot. — **Ervy (Aube).** — 6-11 mars. — Objets d'art. — Livres. — Tableaux, etc. (Catalogue de 605 numéros.)—Gandouin, 31, rue des Saints-Pères.

ÉTRANGER. — Amsterdam. — 13-17 mars. — Monnaies et médailles. (Catalogue de 3515 numéros.) — Bom, Spuistraat, 135. — **Berlin.** — 27 février-3 mars. — Vente des doubles du cabinet royal de médailles. (Catalogue de 2715 numéros).— Weyl, Adlerstrasse, 5, 11. — 20-25 mars. — Autographes. — Collection du comte Paas. (Collection de 2074 numéros.) — Cohn, Mohrenstrasse, 53. — **Bruxelles.** — 25 mars. — Livres. — Castaigne, Montagne aux Herbes Potagères. — **La Haye.** — 28 février-4 mars. — Estampes anciennes. — Collection Siccama. — Van Stockum, 36, Buitenhof. — **Munich.** — 9 mars et suivants. — Monnaies et médailles. (Catalogue de 1801 numéros.) — Helbing, von der Tann strasse, 4.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 mars 1893.*

XXVII° Volume. — N° 611.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série IIe Année. — N° 7

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

Apprendre par cœur. — Quelle est donc l'origine de notre expression apprendre par cœur, réciter par cœur? «*Ils recoloyent par cueur quelques plaisans vers de Virgile*», a dit, dans Gargantua, Rabelais, qui me semble avoir employé le premier l'expression qui nous occupe. Littré se borne à dire: par cœur, de mémoire; locution qui vient d'une extension de la mémoire du cœur à la mémoire de l'esprit. C'est plus que vague, pour un mot devenu bien français et souvent employé par Bossuet, Pascal, etc. Les Anglais semblent avoir copié notre expression et disent: To learn by heart, alors que les Italiens se servent de l'expression *imparare a mente*, et les Allemands *auswendig lernen*, laissant ainsi le cœur de côté. Il en était de même dans l'antiquité, chez les Grecs; apprendre par cœur se disait: ἐκ-μανθάνω, et Cicéron employait le mot *ediscere*.

LECNAM.

—

Galipettes. — D'où vient ce mot d'un usage si fréquent aujourd'hui, bien que nous ne l'ayons trouvé dans aucun dictionnaire?

SUS.

—

Scribe ou Pons de Verdun? — Le dernier *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France* (novembre-décembre 1892) contient un très intéressant article sur *Antoine Urbain Coustelier, imprimeur-libraire, d'après des fragments de sa correspondance.* J'en extrais cette phrase:

Dans une autre lettre, non datée, nous trouvons, à côté du commerçant qui offre sa marchandise, le bibliographe qui connaît son métier, et qui, *comme le bibliophile de Scribe*, peut dire:

Voilà la bonne édition,
Car je vois, pages neuf et seize,
Les deux fautes d'impression
Qui ne sont pas dans la mauvaise.

Scribe! Je me frotte les yeux... L'épigramme, si célèbre, si souvent citée, n'est-elle donc pas de Pons de Verdun, comme je l'ai toujours cru, comme je l'ai toujours lu? Et pourtant, j'ai tant de confiance dans le grand savoir de l'érudit qui est l'auteur de l'article sur Coustelier, que je me demande s'il n'a pas raison contre moi, et que je crois devoir porter la question devant le tribunal de l'*Intermédiaire*.

UN CAMPAGNARD.

—

L'annexion de la Belgique à la France, empêchée par Casimir Périer. — Je lis dans une sorte d'almanach légitimiste, *La Muse Royaliste de* 1832, à la suite de couplets sur les mines d'Anzin, cette petite note:

« Les mines de charbon d'Anzin appartiennent à M. Périer. Sans cet incident, l'on assure que la Belgique eût été réunie à la France.»

Quelle est la part de la vérité dans cette singulière assertion?

ALPHA.

—

Le médecin de Marie Stuart, Dominique Bourgoing. — Dominique Bourgoing, né à Paris, docteur régent de la faculté de médecine de Paris, le 15 janvier 1577, fut médecin de Marie Stuart depuis le 5 janvier 1580 jusqu'à l'exécution de la reine.

Bourgoing a écrit un journal de la vie de la reine de 1580 à 1587, dans lequel il signale que son frère (sans donner le prénom) voyageait en Grande-Bretagne en 1586, lorsqu'on transféra Marie Stuart dans sa dernière prison.

A quelle famille Bourgoing appartenaient Dominique et son frère? B.

—

Qu'est devenu le tableau envoyé par Marie-Louise à Napoléon la veille de la bataille de Borodino ? — Un collaborateur pourrait-il me donner un renseignement relatif à l'anecdote rapportée par Tolstoï dans son livre *La Guerre et la Paix*, 3e vol., p. 30 :

La veille de la bataille de Borodino, l'impératrice Marie-Louise envoya à Napoléon le portrait du roi de Rome, peint par Gérard, où l'enfant est représenté jouant au bilboquet : la boule figure le globe terrestre et le manche le sceptre.

Ce tableau, pendant les désastres qui suivirent, a-t-il été abandonné? Ne se trouve-t-il pas actuellement dans un de nos musées. V.

—

Un précurseur de M. Bertillon. La photographie judiciaire en 1854. — En 1854, M. Moreau, inspecteur général des prisons, proposait l'application de la photographie au signalement des libérés. C'était finir par où M. Bertillon commence aujourd'hui.

La question fut-elle étudiée ?

PAUL EDMOND,

—

Les cendres de Goldoni. — La ville de Venise s'inquiète de retrouver et, s'il est possible, de rapatrier les restes de Goldoni, mort à Paris, le 16 février 1793, rue Pavée-Saint-Sauveur, n° 1, après trente ans de séjour en France. Un confrère Intermédiairiste pourrait-il nous dire dans quel cimetière étaient déposés en 1793 les morts de la section *Bon Conseil* ou *Mauconseil* à laquelle appartenait ladite rue Pavée-Saint-Sauveur, aujourd'hui partie de la rue Tiquetonne aboutissant à la rue Montorgueil?

J. C.

—

La création de la ménagerie du Muséum d'histoire naturelle et Bernardin de Saint-Pierre. — Bernardin de Saint-Pierre a écrit, vers la fin de 1792, une brochure intitulée *Mémoire sur la nécessité de joindre une ménagerie au Jardin national des Plantes de Paris* (Paris, Didot jeune, 1792, br. in-8 de 63 pages), où il demande, entre autres choses, qu'on amène au Jardin cinq animaux étrangers qui sont encore vivants à la ménagerie de Versailles. Sont-ce bien ces animaux, seuls échappés, dit-on, au massacre ordonné par Condorcet, qui ont été le premier noyau de la ménagerie du Muséum?

H.

—

La prière de madame Elisabeth. — Pourrait-on nous éclairer sur l'authenticité du document suivant, que nous avons eu récemment sous les yeux ? Le titre en est :

Prière de Mme Elisabeth, sœur de Louis 16, *Et qu'elle Récita au moment d'ettre* (sic) *transférée du Temple et Tribunal révolutionnaire, D'où elle fut conduite à la mort le* 10 *may* 1794 :

Que m'arrivera-t-il aujourd'hui, ô mon Dieu ? Je n'en sais rien, tout ce que je sais, c'est qu'il ne m'arrivera rien, que vous n'ayez tout prévu, réglé et ordonné de toute Eternité ; cela me suffit, j'adore vos desseins éternels et impénétrables, je m'y soumets de tout mon cœur pour L'amour de vous, je veux tout, j'accepte tout, je vous fais un sacrifice de tout, et j'unis ce sacrifice à celuy de Jésus-Christ, mon divin Sauveur. Je vous demande en son nom et par ses mérites infinis, La patience dans mes peines et la parfaite soumission qui vous est due pour tout ce que vous voulez permettre qu'il m'arrive.

Ainsi soit-il.

Cette singulière oraison était un fragment de lettre adressée, en 1806, à une madame Defontaines, habitant rue Saint-Guillaume. P. C.

—

Où sont enterrés Duval et Delescluze ? — Que sont devenus les restes du général Duval, qui fut tué en avril 1871, et de Ch. Delescluze, le délégué à la guerre, mort en mai. A-t-on publié leurs portraits? Ont-ils été enterrés dans l'ossuaire des fédérés au Père Lachaise ? CILLE.

—

Souvenirs insérés dans les statues de Henri IV et de Louis XIV. — Est-il avéré qu'au moment de la fonte de la statue équestre de Louis XIV, érigée place des Victoires, on ait enfermé dans le ventre du cheval un manuscrit contenant le récit des victoires remportées par les rois de France, prédécesseurs de Louis XIV, manuscrit dont la copie se trouverait aux Archives ?

Est-il vrai qu'au moment de la fonte de la statue de Henri IV érigée sur le Pont-Neuf, on ait, de même, enfermé un volume de la *Henriade ?*

A quelle époque exacte ces deux sta-

tues équestres ont-elles été fondues et érigées ?

Les deux opérations ci-dessus relatées ont-elles véritablement eu lieu, ou doivent-elles être rangées au nombre des légendes faites après coup ? M. DE M.

—

Le colonel du 3e léger en 1821. — On lit dans les Mémoires du général Pelleport :

Je commençai mon travail d'inspection (en 1821) par le 3e régiment d'infanterie légère. Il était commandé par un marquis, qui avait servi en amateur, soit à l'étranger, soit en France. Il ne manquait pas d'instruction militaire, mais se livrait à des excentricités étonnantes. Il avait donné sa livrée aux tambours et aux musiciens de son régiment.

Pourrait-on, sans être trop indiscret, connaître le nom de ce restaurateur forcené des anciens usages ?

En récompense, je dédie aux jeunes stylistes de l'*Intermédiaire*, et comme modèle de rédaction, le passage suivant, cueilli dans les *Souvenirs* du même glorieux débris :

Le total général de la Grande-Armée était de 385,000 hommes et 62,000 chevaux, en tout 447,000 hommes.

Statistique, en somme, assez peu obligeante pour l'infanterie. H. B.

—

La cession des titres de noblesse. — La loi autorise-t-elle en France un gentilhomme à céder son titre contre argent? L'achat d'une terre à laquelle, sous l'ancienne monarchie, était affecté un titre donne-t-elle encore le droit aujourd'hui de faire partie de la noblesse ?

Quels sont les usages ou les coutumes qui régissent maintenant cette matière ? E. R.

—

Le parc de madame de Pougens et les noms d'hommes célèbres donnés à ses arbres. — Madame de Pougens eut l'idée originale de dédier à des grands hommes plusieurs des arbres de son parc et de faire graver sur l'écorce les noms et prénoms de ces héros.

M. H. Mosnier a publié, en réponse à l'invitation de madame de Pougens, cette très intéressante lettre de Lafayette conservée dans la riche collection d'autographes de M. Ch. de Croze :

Je vous remercie tendrement, madame, de la bonne place que vous me promettés, j'en suis digne par mes sentiments pour notre ami, par mon attachement pour vous. L'arbre que vous m'avez destiné sera celui que dorénavant je préférerai, mais je ne veux point risquer un choix en concurrence avec tant de gloire, de beauté, d'utilité : c'est surtout à ce dernier souvenir que j'aurais voulu, dans cette occasion, avoir des droits. Je n'ai que ceux de l'amitié qui m'associe à votre disposition pour le bosquet et les personnes auxquelles il est dédié. Vous me demandés mes prénoms : j'ai été baptisé comme un Espagnol : ce n'est pas ma faute, et sans prétendre me soustraire à la protection de Marie, Paul, Joseph, Roch et Yves, je me suis plus souvent réclamé de saint Gilbert : encore l'ai-je fort négligé, ainsi qu'un vieux nom de Mottier, pour m'en tenir à celui que ma famille porte depuis longtems, et auquel j'ai valu, parmi quelques témoignages de bienveillance, une prodigieuse quantité d'injures. Il me semble donc que le nom tout court, ou bien le chiffre L. F. désignerait suffisamment un ami de M. de Pougens qui lui a voué la plus sincère affection, et qui vous prie, madame, d'agréer l'hommage de son respectueux attachement et de sa reconnaissance.

LAFAYETTE.

A-t-on les réponses des autres hommes célèbres à qui madame de Pougens s'adressa ? Où était situé ce parc ? Quel est son état actuel ? A. G.

—

L'usage de porter à Notre-Dame les drapeaux pris à l'ennemi. — A quand remonte l'usage de porter à Notre-Dame les drapeaux pris à l'ennemi ? G. B.

—

Court de Gebelin a-t-il été refusé par l'Académie française parce qu'il était protestant? — Est-il vrai que, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, Court de Gebelin n'ait pu être de l'Académie parce qu'il était protestant ?

Mais Conrart, le premier secrétaire perpétuel et un des fondateurs de l'illustre compagnie, appartenait à la religion réformée. D'E.

—

Les Vaudois du Piémont. — Dans quels ouvrages pourrais-je trouver un récit exact de la vie, des mœurs et de la doctrine des anciens Vaudois du Piémont, secte connue aussi sous les noms de tisserands ou pauvres de Lyon ? A. H.

—

Sur l'herbe martagon. — M. de Beaucourt, dans un chapitre sur la *Conspiration du duc d'Alençon* du tome VI et dernier de l'*Histoire de Charles VI* (Paris, A. Picard, 1891, p. 44), raconte ceci :

Le duc d'Alençon avait fait beaucoup de démarches pour se procurer une herbe fort rare, appelée *martagon*, qui avait des pro-

priétés merveilleuses : *c'est une herbe souveraine*, avait dit le duc à l'un de ses secrétaires, *et qui fait être en la grâce des dames*. On la chercha vainement en Angleterre et ailleurs.

Connaît-on d'autres mentions de cette herbe dont les singulières propriétés érotiques font rêver?

UN JEUNE CHERCHEUR.

P. S. — Un peu plus loin (p. 47), le savant historien confirme ainsi la solution plusieurs fois donnée ici à une question qui a été fort agitée :

C'était l'habitude, au moyen âge, de coucher entièrement déshabillé.

M. de Beaucourt met ceci en note sous une phrase où il nous montre le duc d'Alençon *couché tout nu*.

—

Origine des confetti. — Pendant toute la journée du mardi-gras, Paris a été saupoudré de confetti : pas un vêtement qui n'en ait eu sa part, pas une main qui n'en ait donné ou reçu. Mais cette pluie de minuscules carrés de papier est aux *confetti* italiens, boules de plâtre qui crèvent et salissent, ce que le rire français est à la plaisanterie tudesque. Ne nous parlez donc pas, amis lecteurs, de la naissance des aimables *confetti* parisiens (elle date de deux ans à peine), mais de l'origine assurément lointaine des *confetti* crayeux de Venise ou de Nice. C'est un chapitre peu connu de l'histoire du carnaval.

MOG.

—

Le sieur Le Févre, rédacteur du Mercure galant. — Quels sont les titres littéraires de ce personnage, peu connu, je crois, qui a dû rédiger le *Mercure* pendant les années 1714, 1715 et 1716, après Dufrény? Je serais bien reconnaissant à celui de nos collaborateurs qui pourrait me donner, à son sujet, une notice bio-bibliographique.

W. S. V.

—

Fromentin et son roman : Dominique. — Le roman de Fromentin a des fidèles, dont je suis, qui le considèrent comme un chef-d'œuvre d'art intelligent et de délicate analyse. Il est devenu un peu plus connu et malheureusement « à la mode », depuis que Paul Bourget, Rod et autres, dont il est un des modèles, ont confessé leur admiration pour lui. Or, j'ai toujours désiré en voir publier une édition de luxe, pour les dévots de *Dominique*, — pour les dominicains sincères, — à tout petit nombre, et par souscription. Ne serait-il pas possible de trouver, parmi les Intermédiairistes, le nombre suffisant de souscripteurs pour encourager M. Plon, qui a la propriété exclusive des œuvres de Fromentin, à tenter cette publication, ou tout au moins à l'autoriser?

Je désirerais, en outre, poser, à propos de Fromentin, quelques questions auxquelles je sollicite bien vivement quelque admirateur de *Dominique*, mieux renseigné que moi, de donner ample réponse :

1° Qui pourrait donner des indications précises sur les personnages de ce roman, indiquer la part de l'autobiographie?

2° Qui a pu obtenir communication des papiers et lettres que détient avec un soin pieux madame Fromentin?

3° Existe-t-il, en dehors de l'eau-forte et de la photographie publiées par Quantin, des portraits de Fromentin?

4° L'édition originale de *Dominique*, devenue assez rare, est de 1863, chez Hachette. J'ai été fort étonné, récemment, d'en rencontrer un exemplaire avec une couverture de la collection à 1 fr. 25. Etait-ce un nouveau tirage? ou était-ce un procédé pour écouler un livre qui n'eut pas, à son début, un grand succès?

RENÉ VILLÈS.

—

Un peintre à déterminer. — Dans la collection des tableaux de S. A. I. l'Archiduc Louis-Victor d'Autriche, se trouve un portrait d'un peintre inconnu qui porte la signature suivante : Eh. Chaudet.

Ce tableau représente une jeune fille buvant du lait, assise, en robe de velours vert, et devant elle un basset lui fait mille caresses pour obtenir une part de ce déjeuner.

La peinture est dans la manière de Winterhalter.

Quel est ce maître? A-t-on quelques renseignements sur lui?

WALTER.

—

Le graveur Beham (Hans Sebald). — Existe-t-il une monographie circonstanciée de Beham ou Bœhm (Hans Sebald), peintre et graveur, né à Nuremberg en 1500, mort à Francfort en 1550? GTZ.

—

Histoire du vélocipède. — Pourrait-on m'indiquer, outre les livres de M. Baudry de Saunier que tout cycliste doit

avoir entre les mains, les articles, brochures, ouvrages français ou même anglais, voire les caricatures ou dessins qui ont été publiés sur l'histoire de la vélocipédie ?

Merci d'avance aux confrères obligeants qui voudront bien me renseigner.

René Decam.

—

Thèses historiées. — Je connais, sur ce sujet, le mémoire de F. Pouy, intitulé : *Iconographie des thèses. Notice sur les thèses dites historiées, soutenues ou gravées notamment par des Picards* (Amiens, 1869). Pourrait-on m'indiquer quelques monographies analogues ?

Dr Dx.

—

Les anciennes gazettes. — Ayant un renseignement à chercher dans les numéros du 26 août 1667 des *gazettes de France, de Tunis, d'Espagne* et *de Hollande*, je m'étais adressé à la Bibliothèque Nationale ; mais l'on m'a fait répondre que ces journaux n'y existaient pas pour l'année 1667.

Etant certain que ces gazettes paraissaient en 1667, puisqu'elles sont citées comme preuves dans un arrêt de noblesse de 1668, que j'ai entre les mains, je viens demander à mes confrères de l'*Intermédiaire* de bien vouloir m'indiquer dans quelle bibliothèque de Paris il me sera possible de trouver ce que je désire.

Brondineuf.

—

Famille de Presle. — De Presle, colonel d'infanterie du régiment de Cambrésis, fut tué le 1er février 1702, à l'assaut donné contre la Porto Margherita, pendant l'attaque de Crémone par le prince Eugène.

Dans les mémoires du *Marquis de Sourches*, t. VII, p. 207, où sa mort est mentionnée, se trouve cette note :

Il était de Champagne, frère de deux de Vieune, conseillers au parlement de Paris, qui étaient des gens de mérite dans leur profession.

Où pourrais-je trouver quelque autre renseignement ? Y a-t-il un dossier au Cabinet des Titres ? Est-il parlé ailleurs du colonel de Presle ?

J. P.

—

Le 18 brumaire et André Joseph Frison. — André Joseph Frison fut membre du Conseil des Cinq-Cents pour le département des Deux-Nèthes, de 1797 à 1799. Secrétaire de cette assemblée depuis le 3 vendémiaire an 7, il fut exclu du corps législatif lors du coup d'Etat et porté sur la liste des individus qui devaient être mis en détention dans le département de la Charente-Inférieure.

Il joua un rôle important, *dit-on*, au 18 brumaire. Lequel ?

Un de nos savants collaborateurs pourrait-il me donner quelques renseignements ?

Férréol.

—

Les tables d'évaluation des anciennes monnaies. — Y a-t-il un moyen pratique d'évaluer en monnaie actuelle une somme quelconque d'une époque déterminée, par exemple : quelle somme représenterait aujourd'hui celle de 15,632,527 livres, montant du budget des recettes de France, en mai 1608 ?

Quels sont les ouvrages, et en existe-t-il, où l'on aurait fixé, siècle par siècle, la valeur de la monnaie ancienne en l'établissant en monnaie actuelle ?

A. Vastel.

—

Les saints militaires. — A Bagnolet, où l'un de mes bons amis était curé, il y a quelques années, j'ai souvent rencontré au presbytère un charmant homme qui avait été aumônier militaire.

Il se nommait, autant que mes souvenirs peuvent m'aider, l'abbé Profilet, je crois.

Ce digne ecclésiastique, à la retraite alors, s'occupait d'un ouvrage, me disait-il, qui lui causait bien du souci, au point de vue des recherches.

C'était l'*Histoire des saints militaires.* Quelqu'un a-t-il vu cet ouvrage ? Est-il paru ? Quel en est l'éditeur ? A. Nalis.

RÉPONSES

Le pétrole était-il connu des anciens ? (XXVI.566.) — Dioscoride parle du pétrole et de son emploi pour l'éclairage dans son ouvrage sur la *Matière médicale.* Je le cite d'après l'édition qu'en a donnée Sprengel, à Leipzig, en 1829 (t. I, p. 101, livre Ier, chapitre 99, περὶ ἀσφάλτου) :

... γίνεται δὲ καὶ κατὰ τὴν Ἀκραγαντίνων χώραν τῆς Σικελίας ὑγρον ἐπινηχόμενον ταῖς κρήναις, ῷ χρῶνται εἰς τοὺς λύχνους ἀντὶ ἐλαίου, καλοῦντες αὐτὸ σικελὸν ἔλαιον πλανώμενοι· ἔστι γὰρ ἀσφαλτου ὑγρᾶς εἶδος.

Ce que Martin Mathée, dans sa traduction française publiée à Lyon, en 1553 (p. 45, col. 1), traduit ainsi :

Pareillement, il se trouve du *bitume liquide* en Sicile, au territoire d'Agregant, qui nage sus l'eau d'une certaine fontaine, et lequel (pour l'usage des lampes) l'on met en ouvrage en lieu d'huylle. Ceux qui le nomment huylle de Sicile commettent une erreur manifeste, parce que ce n'est autre chose qu'une espèce de bitume.

Pline l'Ancien, lui aussi, connaissait ce fait. Il le rapporte en ces termes, dans son *Historia naturalis* (livre 35, chapitre LI, *de bitumine*) :

Gignitur etiam pingue, liquorisque oleacei, in Sicilia Agragantino fonte inficiens rivum. Incolæ id arundinum paniculis colligunt, citissime sic adhærescens. Utuntur eo ad lucernarum lumina olei vice : item ad scabiem jumentorum.

Ce qu'Antoine Du Pinet (*l'Histoire du monde de C. Pline second*, Paris, 1608, t. II, p. 505, lignes 54 et suiv.) a rendu ainsi en français :

On trouve aussi à Girgenti, ville de Sicile, une fontaine qui rend une certaine liqueur grasse, qui nage dessus, que les gens dudit pays escument avec ces houppes houssues qu'on voit à la cime des roseaux : car cest huyle s'y prent incontinent : et se servent de cest huyle en leurs lampes, comme nous faisons de l'huyle commun. Mesmes ils tiennent ce *Petrolium* fort souverain au farcin des bestes chevalines.

Dans ce même ouvrage, il est question du *naphtha*, au livre II, chapitre CV.

De tout temps, le naphte ou pétrole fut employé en médecine : aussi figure-t-il dans tous les ouvrages de matière médicale et de pharmacie.

On trouve le mot *petroleum* dans les dictionnaires de Simon Januensis et de Matthæus Silvaticus, qui, tous deux, vivaient à la fin du XIII° siècle.

Simon Januensis (*Clavis sanationis*, Venise, 1486) le donne, à plusieurs reprises, dans son article *Aspaltum*, et le rappelle à l'article *Nafta*. Dans Matthæus Silvaticus (*Opus pandectarum medicinæ*, Venise, 1492), on le trouve aux articles *Aspaltum*, *Brafalendi*, *Napta*, *Oleum petroleum*, et *Stercus demonis*.

Platearius, qui était de l'école de Salerne, tout comme Matthæus Silvaticus, a consacré au *Petroleum* un chapitre de son *Liber de simplici medicina dictus circa instans*.

Ce chapitre se trouve traduit en français dans ce fameux dictionnaire de matière médicale intitulé *Arbolayre*, dont on connaît deux exemplaires seulement : un complet, celui de la Bibliothèque nationale, et un incomplet, celui de la Bibliothèque de l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris. Cet ouvrage, que l'on croit être sorti des presses lyonnaises, vers 1485, fut maintes fois réimprimé au commencement du XVI° siècle, sous le titre de *Grant Herbier en françois*. Le chapitre *de Petroleo* commence ainsi : « *Petroleum*, c'est oile de pierre », et continue toujours avec le mot *petroleum*, tel que l'a donné Platearius.

Un livre analogue, de la même époque, l'*Ortus sanitatis translaté de latin en françois* (imprimé à Paris pour Anthoine Vérard, vers 1501, dit Brunet), contient (II° partie, folio Clvi, verso) un chapitre CI, intitulé *De petroleo. Huille de pétrole*, qui débute ainsi :

Petroleum. Cassius Felix, au chapitre *de petroleo*. *Petroleum* est huille de pierre. Elle est trouvée en lieux sulfureux. Et est faicte avec la graisse de la terre et l'action de l'eaue, et est convertie la chaleur aux parties ignées. Elle est trouvée aussi dessus les pierres. Laquelle resourt et sue par icelles et est en icelles, et est trouvée dessus la mer... Les opérations de l'huille *pétrole*. Avicenne. L'huille *pétrole* proufite aux douleurs des joinctures. Et par espécial, la blanche...

Matthioli relate sans doute la première explosion de pétrole dont on ait conservé le souvenir, dans ses *Commentarii in sex libros P. Dioscoridis de Medica materia* (Venise, 1565, p. 117). Je la donne d'après la traduction de Jean des Moulins (Lyon, 1572, p. 90, lignes 63 et suiv.) :

Quant à la dernière espèce de bitume, apelée Naphtha, Pline dit au livre deuxième, chapitre CV, qu'on en trouve en Austagène, païs de Parthie, laquelle est si attractive du feu, que de quelque costé qu'elle en soit près, ell'y saute incontinent. De laquelle naphthe combien qu'on n'en apporte point en Italie, que je puisse savoir, toutesfois en plusieurs lieus d'icelle, il croist de ce qui fait mêmes effets avec le feu, comme le *petrolio* qui vient près de Modène, et en certains autres lieus de Lombardie, qu'on appelle aussi huile de pierre. C'est une chose très admirable, que le Comte Hercules à Contrariis Ferrarois, m'a récitée du *petrolio*, à Posone, en Hongrie, du tems que Maximilian, Roy des Romains et de Bohême, y fut couronné. Il me dit donc qu'en un sien héritage, il avoit un puis, auquel avec l'eau le *petrolio* distilloit des veines de la terre. Or, ces veines estans fort ouvertes au fond du puis d'où ce *petrolio* couloit, il loua un masson pour les boucher : en quoy ne pouvant faire son devoir sans lumière, on devalla une lanterne dedans le puis, fort bien fermée. Mais peu après, il avint que le *petrolio* ravissant à soy le feu (comme l'aimant attire le fer), après avoir embrasé les parois du puis, il s'enleva et sortit une fumée si terrible et impétueuse, que non seulement il getta hors du puis le masson mort comme d'un coup

d'artillerie, ains aussi porta en l'air tout le couvert du puis, ayant allumé certaines bouteilles pleines dudit *petrolio*, qui estoient hors du puis, du feu desquelles aucuns qui là assistoient furent grandement blessés. Qui me fait croire que le *petrolio* n'est autre chose que naphtha, la colature du bitume, de laquelle Dioscoride et Pline ont escrit.

Pomet (*Histoire générale des drogues*, Paris, 1694, IIIe partie, p. 94) consacre un chapitre de son livre au « Naphta d'Italie », et le suivant à l' « Huile de Pétrolle noire de Gabian ». (Au sujet de cette dernière, je signale une curieuse plaquette que je viens d'acheter, et qui porte le titre *Mémoire sur l'huile de pétrole en général, et particulièrement sur celle de Gabian. Lu à l'Académie des sciences et belles-lettres de Bésiers. Approuvé par l'Université de médecine de Montpellier. Et imprimé par l'ordre de M. de Bausset de Roquefort, évêque et seigneur de Bésiers.* A Bésiers, chez François Barbut, imprimeur du Roy et de Monseigneur l'Evêque et seigneur de Bésiers. M.DCC.LII., in-4o de 20 pages.) D'après Quérard, l'auteur de cette brochure serait le médecin J. Bouillet.

Maintenant, venons à l'*Oleum laterinum* ou *Petroleum* du seigneur Alexis Mésué (*Opera*, Venise, 1568, p. 200, b), qui nous fait connaître deux sortes d'*Oleum philosophorum* (huile des alchimistes) : la naturelle, appelée naphte (ou pétrole), et l'artificielle. Cette dernière se fait avec de vieilles briques : c'est l'*oleum de lateribus*, qui figure dans toutes les pharmacopées, depuis le *Dispensarium* de Nicolaus Præpositus jusqu'au *Codex medicamentarius seu Pharmacopæa Parisiensis*, de 1758. En voici la formule, d'après le *Guidon des Apotiquaires*... par Valerius Cordus (Lyon, 1572, p. 374) :

Huille de Carrons de Mesué. Prenes un carron, ou une tuille, rousse, vieille, et faite de terre rousse, rompes la en moiennes pieces, et les bruslés sur le brasier, jusques à ce qu'elles soient fort eschaufés; puis les aiant ostées de dessus le brasier, amortisses les dans de l'huille cler et bien vieil, et les laisses, jusques à ce qu'elles en soient bien abrevées, et les ayans mises dehors, piles les bien fort délié, et les mettes dans un alambic de verre : et (comme l'art le commende) bouches bien vostre alembic avec de la boue des Alchimistes : puis aiant mis de la braise dessous, tirés en vostre huille et le gardés.

Il est convenable à toutes maladies froides. Car il est chaud, pénétratif, et résolutif, amollit les durtés, abbat les enfleures : aide à ceux qui sont détenus du hault mal, de vertiginosités, de faute de mémoire, de paralisie, d'spasmes, de douleurs du dos, et des genoux; de la goutte des pieds, et d'autres maladies de joinctures et de nerfs : sert de remède à la ratte, à la vescie, et aux reins.

L'histoire du pétrole dans l'antiquité a été donnée par Hans Hœfer, en tête de son ouvrage intitulé *Das Erdœl (Petroleum) und seine Verwandten*, publié à Brunswick, en 1888. *Le Pétrole et ses applications*, par Henry Deutsch (Paris, 1891), contient (p. 50) quelques « notions historiques » sur le même sujet.

Dr Dx.

—

Sur le figuier de M. Dybowski (XXVI, 642). — Ce figuier, sous lequel peut aisément s'abriter toute une caravane, doit être l'Arbre des Banians, le figuier du Bengale (*ficus indica*), dont j'ai vu de beaux spécimens à Singapour. Les ramures horizontales laissent pendre des rejetons qui, parvenus au sol, s'y enfoncent et prennent racine. Ces nouvelles tiges grossissent, et, non seulement étayent, mais encore alimentent la branche-mère, qui s'allonge toujours, et se crée, chemin faisant, d'autres appuis. Il ne semble pas y avoir de limite à cette propagation; un seul arbre devient une petite forêt.

Un exemple en miniature de ce genre d'empiètement nous est donné par une plante bien connue : le fraisier.

T. Pavot.

— Le disciple de Saint-Thomas, qui signe « Un Campagnard », me permettra de lui signaler un figuier non moins curieux que celui « du Loango ». Si le « campagnard » n'ajoute pas foi à la description suivante, prise dans le *Courrier de Rennes* du 27 septembre 1890, il aura, cette fois, pour ressource de pouvoir s'en rendre compte *de visu :*

Il existe à Roscoff (Finistère) un figuier gigantesque, qui excite l'admiration de tous les touristes. Il est situé sur la propriété appelée les *Capucins*, et couvre de ses branches une étendue d'environ huit cents mètres carrés. Un arbre disposé de la sorte ne peut évidemment se soutenir de lui-même. Les grosses branches s'appuient sur les murs de clôture de deux petits potagers, et sur une quarantaine de piliers en fer, en bois ou en granit. On ne connaît pas l'âge de ce figuier; les vieux du pays l'ont toujours vu comme il est aujourd'hui. Il produit tous les ans des quantités innombrables de figues délicieuses.

Raoul de Saint-Meleuc.

— Au sujet de cette question, nous recevons la lettre suivante :



Paris, 16, rue Rottembourg.

Monsieur le Directeur,

Je reçois aujourd'hui seulement le numéro de l'*Intermédiaire* où se trouve inséré un entrefilet me concernant et signé du pseudonyme « le Campagnard ».

Avant la question du détail, qui a peu d'importance, il en est une d'un ordre plus général, qui en a davantage.

Il y aurait, ce me semble, quelque équité et quelque patriotisme à ne pas chercher à amoindrir l'œuvre d'un explorateur français, lorsqu'il va, au nom de la France, porter le pavillon jusqu'au centre de l'Afrique, au mépris de sa vie et de sa santé. Et ce sont là des sentiments auxquels on fait rarement appel en vain chez nous.

Pour ce qui est du figuier, je n'ai jamais dit qu'il pouvait avoir des branches de cent mètres. Cependant, j'ai parlé d'arbres qui ne sont précisément pas des figuiers, et qui ont cent mètres et plus d'élévation. J'ai dit que c'étaient généralement les bombax qui atteignaient ces très hautes dimensions.

Pour ce qui est des fruits, permettez-moi de vous dire que leur dimension n'est pas forcément en rapport avec celle de l'arbre. Nos figuiers (ficus carica), qui portent de gros fruits, sont des arbustes n'atteignant qu'à l'état d'exception les proportions d'arbres. Au contraire, les grands figuiers de l'Inde et de l'Afrique (ficus sycomorus, F. elastica, etc.) n'ont généralement que de très petits fruits, nullement comestibles, d'ailleurs, qui, le plus souvent, ne dépassent pas la grosseur d'une noisette.

Veuillez agréer, etc.

JEAN DYBOWSKI.

—

Les bègues célèbres (XXVI, 646; XXVII, 149). — Le général comte Souhans, sergent au *Royal-cravate*, commandant d'un bataillon de volontaires de la Corrèze, en 1792, fait général pour son intrépidité à Jemmapes, bégayait outrageusement. Il était à la tête d'un corps d'armée pendant la campagne de 1813 et eut les honneurs de la bataille de Lutzen. Impassible sous la mitraille, il contenait ses jeunes troupes, impatientes d'en venir aux mains, et ne pouvait imposer silence à une recrue qui bougonnait sans cesse près de lui. Un boulet passe et décapite la recrue.

— Hé... hé bien, bou... bougre, fit Souhans, bou... bougonneras-tu encore?

Ne serait-ce pas là le seul remède au bégaiement? E. ROCHEVERRE.

—

Les armes de Strasbourg (XXVI, 651; XXVII, 156). — L'écusson de Strasbourg, depuis l'époque reculée où cette ville libre, à l'exemple des autres villes libres ou Etats de l'empire, a possédé un écusson, a toujours été ***d'argent à la bande de gueules***. Tout ce qu'on a pu dire sur l'origine de ces armoiries paraît être de pure fantaisie; il n'y a, pour ainsi dire, pas de blason auquel on puisse attribuer une origine certaine ou une signification précise.

Mais il y aurait, à propos des emblèmes propres à l'antique cité alsacienne, une autre question intéressante à élucider. Concurremment avec son écusson à bande, et même bien avant, Strasbourg avait comme signe caractéristique une fleur de lis. Sur ses plus anciennes bractéates du XVe siècle, cette fleur de lis, très souvent tronquée par le bas ou terminée tantôt par une croisette, tantôt par une lettre de l'alphabet ou tel autre petit emblème, était assez informe pour qu'on ait pu, avec une grande apparence de raison, y voir deux crosses épiscopales passées en sautoir avec un fer de lance en pal. Plus tard, de la seconde moitié du XVe siècle au milieu du XVIe siècle, la fleur de lis qui figure sur les monnaies ressemble beaucoup à celle de France. Mais, à partir de 1548, où l'on a commencé à frapper de gros écus d'argent, puis leurs subdivisions, cet emblème subit une transformation complète et devient la fleur de lis fort épanouie et ornée de grandes étamines fleuronnées que je ne connais, ailleurs, que sur les florins d'or de Florence, du Dauphiné et de France du XIVe siècle. Il serait intéressant de savoir comment et pourquoi s'est opérée cette transformation. M. Hermann, dans l'ouvrage cité par M. Ad. Seyboth, l'attribue à une simple fantaisie et au goût artistique des graveurs de sceaux ou de coins; j'ai peine à admettre cette explication trop simple, d'autant plus que, une fois la nouvelle forme admise, elle persiste sans changement appréciable pendant un siècle et demi, c'est-à-dire pendant tout le temps où la Monnaie municipale de Strasbourg a continué à fonctionner, même après l'annexion à la France. Cette fleur épanouie, nouée au centre par une couronne à trois fleurons, n'a aucun rapport avec la fleur de lis fermée des rois de France. L'un de nos confrères pourrait-il en indiquer la filiation et la provenance sur les monnaies de Strasbourg?

Il est à remarquer que précisément là, elle ne figure jamais sur la monnaie d'or. Ce ne sont donc pas les florins d'or de Florence qu'on a copiés, comme l'ont

fait, vers 1360, Jean le Bon et le dauphin Charles, plus tard Charles V, roi de France. ERNEST LEHR.

N. B. — On trouvera la reproduction en phototypie de tous les types monétaires de Strasbourg dans l'ouvrage sur la *Numismatique d'Alsace*, que j'ai publié en 1887 avec M. Engel (1 vol. in-4, Paris. Leroux).

—

Pots-de-vin (XXVI, 681 ; XXVII, 36). — M'appuyant sur un passage d'Est. Pasquier (*Des Recherches de la France*, liv. II, chap. IV.), je crois pouvoir affirmer que, sous l'ancien régime, *pots-de-vin* et *espèces* étaient presque des mots synonymes.

Seulement, à partir du XVII° siècle, alors que les épices venaient en taxe et que les juges aimaient mieux *toucher deniers que des dragées*, le mot *pot-de-vin*, en dehors des contrats de location et entre particuliers, fut spécialement réservé pour les cadeaux aux juges pour acheter leur conscience. Le pot-de-vin devint *le chèque* de notre époque fin de siècle.

Entendant par ces pots-de-vin les présents que cette dame avait receus d'unz et autres, pour obtenir de son mary une partie de ce qu'ils désiraient (Pasquier, lett., t. II, p. 592, dans *Lacurne*). Voilà comment chaque chose a pris divers plis, selon la diversité des temps et saisons.

Notre collaborateur G. S. nous a cité deux exemples de pot-de-vin, l'un « régulier », l'autre malhonnête.

D'après l'*Elite des bons mots*, ouvrage du XVII° siècle, dont je ne retrouve ni le nom de l'auteur, ni la date d'impression, j'indiquerai deux faits qui me semblent assez curieux, comme preuve de la corruption administrative avant la Révolution.

Un gentilhomme s'était attaché depuis longtems au cardinal Mazarin, de qui il était fort estimé, sans qu'il tut encore arrivé aucun changement à sa fortune, le cardinal lui faisant tous les jours des promesses pour toute récompense. Un jour, il témoigna de l'aigreur au cardinal de ne voir jamais des effets de ses promesses. Le cardinal, qui ne voulait pas perdre l'amitié de cet homme, l'appella dans son cabinet, et, après avoir tâché de lui persuader la nécessité où il avait été jusques alors de distribuer les grâces à certaines personnes nécessaires au bien de l'Etat, il lui promit de songer à lui. Ce gentilhomme, qui ne faisait pas grand cas de ses paroles, s'avisa de lui demander, pour toute récompense, la permission de lui frapper de tems en tems sur l'épaule, avec un air de faveur, devant tout le monde; ce que fit le cardinal, et, en deux ou trois ans, le gentilhomme se vit accablé de richesses, seulement pour donner son apui auprès de son Eminence, qui ne luy accordait que ce qu'il aurait accordé à tout le monde, et qui plaisantait avec lui de la sotise de ceux qui paioient si bien sa protection.

Un jour que M. Colbert devait adjuger quelques fermes à une compagnie, P... parut dans la salle, et, un moment après, on le ména dans le cabinet du ministre : on vit aussitôt la consternation sur le visage de ceux de cette compagnie, dans la pensée que P... venait faire une enchère. Deux heures après, étant sorti, ces messieurs lui députèrent chez lui, pour le suplier de ne pas leur nuire, et qu'ils lui feraient présent de cent mille francs. P..., qui n'avait parlé à M. Colbert que des affaires de M. L..., sans penser à dire un mot de fermes, se servit de l'occasion. et après avoir fait quelques difficultez aux députez, comme si effectivement il eut voulu aller sur leurs brisées, il reçût le présent. Il n'a jamais fait de visite qui lui ait tant valu.

Aujourd'hui, pourrions-nous appeler chéquards (mot à noter pour les Intermédiairistes de l'avenir) les deux personnages, héros des deux anecdotes que je viens de reproduire? LECNAM.

— Au XV° siècle, on ne se contentait pas, au moment des examens, de faibles recommandations; on avait d'autres arguments qui, s'ils étaient défendus en principe, n'en étaient pas moins réglementés.

Les escholiers nourrissaient, rafraîchissaient (je dirais même abreuvaient), et habillaient leurs examinateurs. Tout était sagement arrangé, du moins chez les « Poictevins ».

Les candidats à la licence, outre une forte somme d'argent, devaient les « droits honoraires », c'est-à-dire deux livres d'épices et quatre livres de cire pour les flambeaux; de plus, chaque jour, à partir du commencement des examens, deux pots de bon vin (*duos potos boni vini :* comme disent les statuts de 1438).

Voilà pour les épices et les pots-de-vin. Restent les étoffes.

M. Marcel Fournier, professeur à la Faculté de Droit de Caen, dans ses statuts et privilèges des anciennes universités, vient de publier le *studium generale* de Poitiers. On peut y voir, outre les renseignements qui précèdent, que les candidats au doctorat de la dite université étaient tenus d'offrir aux examinateurs des bonnets et des manteaux.

Le jours où on en vint à imprimer les thèses, on fut naturellement porté à

trouver que les imprimeurs faisaient bien payer les vêtements de la thèse.

Z. H.

— Autrefois, toutes les sucreries étaient comprises sous le nom général d'épices, et comme les présents que l'on en faisait étaient reçus à titre gracieux, les gens qui demandaient ou espéraient quelque grâce ne faisaient aucune difficulté d'offrir des épices aux seigneurs et personnages puissants auxquels ils s'adressaient. L'usage, au Palais, était d'offrir des épices aux juges lorsqu'on avait gagné son procès. L'avidité et l'avarice trouvèrent bientôt moyen de tourner à leur profit cette innocente coutume.

Dès le temps de Saint Louis, les juges recevaient, en nature, des épices et n'étaient pas toujours très modérés à cet égard.

Louis IX ordonna que les juges ne pourraient recevoir pour la valeur de plus de dix sols d'épices par semaine. Philippe le Bel en fixa la quantité à ce qu'ils en pourraient consommer par jour, dans leur maison, sans excès ni gaspillage. Bientôt les juges trouvèrent plus commode de recevoir de l'argent que des bonbons; cependant, en 1369, il fallait encore présenter requête et obtenir arrêt pour pouvoir donner de l'argent au lieu d'épices. Dès le XVe siècle, il ne fut plus question d'épices, mais d'argent qui les représentait.

Rabelais fait allusion à cet usage dans son Pantagruel, livre V, chapitre XIII : « Comment Panurge expose l'énigme de Grippeminaud. »

Lors de l'incendie du Palais de Justice, en 1618, Théophile composa à ce sujet le quatrain bien connu :

Certes, ce fut un triste jeu
Quant, à Paris, dame Justice,
Pour avoir mangé trop d'épice,
Se mit le Palais tout en feu.

On voit même, dans les anciens registres du Parlement, qu'on exigeait les espèces d'avance, puisqu'on lit en marge de plusieurs articles : *Non deliberatur donec solvantur species.*

On obligeait donc, dès lors, les plaideurs à déposer d'avance le montant des épices; et cette coutume s'est conservée, en France, jusqu'à la Révolution (1790).

Le vin était si considéré, il y a environ cent cinquante ans, qu'on ne faisait aucun marché qu'il n'y eût une gratification extraordinaire que l'on nommait pot-de-vin. Ce qu'on offrait à l'église pour les baptêmes et mariages, s'appelait vin du curé; les présents qu'on faisait à sa future avant le mariage, le vin de noces; ce que les plaideurs donnaient aux clercs de leurs rapporteurs, le vin des clercs; et le droit qu'on payait aux officiers municipaux quand on était reçu bourgeois, le vin de bourgeoisie. Le pot-de-vin est toujours en grande faveur; ses variétés se sont multipliées à l'infini.

L. J.

La religion de Gambetta (XXVI, 686; XXVII, 79, 191). — Je suis aussi étranger que possible au mouvement anti-sémitique, et, s'il était vrai que Gambetta « tenait » à Israël, je n'éprouverais, à aucun degré, le besoin de l'en défendre. Mais je puis certifier à M. Anatole Leroy-Beaulieu que son obstination le met purement et simplement dans la posture d'un mystifié.

J'ai vécu une bonne vingtaine d'années dans la familiarité intime de Gambetta. J'ai assisté à l'explosion de gaieté que lui causa la première révélation de son origine juive, apportée par je ne sais quel canard oublié et soigneusement recueillie, comme on l'a vu depuis, par M. Drumont. Je ne sais qui peut être l'ami anonyme dont le témoignage rassure M. Leroy-Beaulieu, mais de deux choses l'une : ou cet ami s'est moqué de cet homme grave, ou c'était un de ces importuns dont Gambetta, en ses moments de bonne humeur, ne craignait pas de se moquer.

La question, primitivement posée par Firmin, appelle une courte observation. Il demandait si les relations de Gambetta avec Crémieux *et Laurier* avaient pour origine une communauté de religion. Gambetta fut, en fait, amené au cabinet de Crémieux par Laurier, qui y était déjà en pied. Mais c'est la première fois que je vois désigner comme juif Clément Laurier, fils d'un avoué du Blanc. Crémieux a eu de nombreux secrétaires; on s'exposerait à beaucoup de confusions en supposant qu'il les recrutait exclusivement parmi ses coreligionnaires.

Maintenant, on est tellement en train de découvrir des juifs parmi les hommes qui ont laissé une trace dans l'histoire de notre pays, que ce ne sera pas Israël, qui, finalement, sera tenté de réclamer.

GUSTAVE ISAMBERT.

Le musée polonais créé par la princesse Isabelle Czartoryska (XXVI, 686; XXVII, 192). — Le musée fondé par la princesse Isabelle Czartoryska et son mari, le prince Adam Czartoryski, entre les années 1798-1809, à Pulawy, a été en grande partie ou presque en totalité transporté à Paris, après la révolution polonaise de 1831. Cette riche collection se trouvait, jusqu'aux années 1870-1876, à l'hôtel Lambert et s'augmentait considérablement par les soins de son propriétaire actuel, le prince Ladislas Czartoryski. En 1876-1880, le prince l'a transportée à Cracovie (Gallicie autrichienne) et y a fondé le musée qui porte le nom de sa famille, ayant fait des démarches pour en assurer l'avenir et l'existence en établissant un majorat.

Le musée se compose (1) du musée proprement dit, c'est-à-dire de la collection des objets d'art et des curiosités; (2) d'une bibliothèque et (3) d'une importante collection de manuscrits formant des archives d'une richesse exceptionnelle, ayant rapport surtout à l'histoire de Pologne.

Le musée est ouvert au public deux fois par semaine, et la bibliothèque tous les jours de la semaine, pour les travailleurs, excepté les samedis et les jours de fêtes.

Nous avons commencé la publication d'un catalogue raisonné de nos manuscrits en langue latine, pour le rendre accessible au grand public européen. Ce catalogue, dont trois livraisons sont parues et dont la quatrième est en préparation, porte le titre : *Catalogus codicum manuscriptorum musei principum Czartoryski Cracoviensis*, ed. Dr Josephus Korreniowski, Cracoviae, 1887, 1888, 1891.

MARTIN SOKOLOWSKI,
Directeur-Conservateur du Musée Czartoryski, à Cracovie.

Lachambeaudie en conseil de guerre (XXVI, 687). — Au sujet de cette question, nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Un de vos correspondants demande, à propos de mon père, Pierre Lachambeaudie, à quel procès Béranger fait allusion, dans une lettre qu'il écrivait au général Bertrand, le 3 janvier 1852.

Je crois pouvoir vous affirmer qu'il n'y a pas eu de procès, dans le vrai sens du mot, mon père ayant été arrêté et détenu dans divers forts, jusqu'à son transfert au navire le *Duguesclin*, qui devait le conduire à Cayenne, et plus tard, ayant été en Belgique, sans jamais avoir *subi même un interrogatoire* (je tiens ce détail de mon père), et seulement pour ses opinions avancées.

Mais c'est bien grâce aux démarches de Béranger que mon père fut exilé, au lieu d'être envoyé à Cayenne.

Je vous adresse d'ailleurs l'autobiographie de mon père, et vous y verrez qu'il ne parle pas de procès vers l'époque du coup d'Etat.

Veuillez agréer, etc.

LOUIS LACHAMBEAUDIE.

— Dans son autobiographie (*Prose et vers*, Paris, 1867), Lachambeaudie a ainsi raconté cet épisode de sa vie :

Le coup d'Etat me prit un matin, dans mon lit, rue du Faubourg Saint-Jacques, le 12 décembre, et me rouvrit les casemates de Bicêtre et d'Ivry. Béranger fit encore des démarches pour ma mise en liberté. Je le priai de me laisser subir toutes les conséquences de ma position. Je trouvais juste et naturel de partager le sort de mes malheureux compagnons... Je fus inscrit sur la liste des exilés, grâce à la sollicitude de Béranger, au lieu d'aller à Cayenne, et je choisis pour y être interné la ville de Bruxelles... En août 1856, je reçus du grand chansonnier une lettre et un passeport pour la France...

Fiche (XXVII, 9). — On signale, dans une boîte de jeux chinois, des *fiches* en forme de *poissons*. Il se pourrait — même si ces pièces ont été faites en Chine — qu'elles fussent imitées d'un modèle anglais. Notre substantif est en effet représenté de l'autre côté du détroit par *fish* (poisson), mais au jeu seulement. L'oreille y trouvant son compte exact, on a dû vite avoir l'idée d'une figuration qui justifiât, pour l'esprit, le nom remplaçant le nôtre.

Il serait facile, mais inopportun, de montrer que de tels emprunts n'ont rien de rare, et c'est avec grande raison, je crois, qu'on regarde *fiche* comme français dérivé du latin *figere :* Figer, Fixer, Ficher. L'objet, chez nous, est essentiellement quelque chose placé à demeure, qui maintient : Fichoir, *fixula*, *fibula;* ou qui est arrêté : Fichet, Fichu. Une fiche c'est tout d'abord la bande de papier avec notice, jointe à quelque document; elle y est épinglée (*fixa*), affichée (*ad-fixa*).

---

(1) Quant au Musée, il contient 2,653 objets de curiosités de tous les temps et de toutes les époques; 657 pièces d'armes; 210 objets provenant des fouilles préhistoriques; 3,860 monnaies et médailles. En plus, 496 tableaux formant une galerie à part; 18,382 gravures et dessins de maîtres; 1,108 cartes géographiques.

(2) La Bibliothèque compte 100,000 volumes.

(3) Les Archives, 5,070 manuscrits.

Si elle est sans attache, elle a du moins *sa* place dans un casier, elle y est logée, insérée, *fichée*. Comme on l'en retire à volonté, on la dit alors *fiche volante*; elle conserve donc son titre original, même avec une épithète qui le contredit; par suite, on comprend qu'au jeu, certaines marques oblongues comme elle se soient appelées *fiches*.

De là, j'admets bien que, par un ingénieux artifice, on puisse avoir *fish* (poisson), mais l'opération inverse, qui nous ferait tributaires de l'anglais, me paraît impossible, tant y est partout contraire le sens propre de notre mot.

T. PAVOT.

—

Ne dites jamais de mal de Nicolas (XXVII, 10). — J'ai cité de mémoire, et n'ayant pas sous la main la *Table analytique des œuvres de Voltaire*, il m'est difficile d'indiquer exactement la source; mais j'ai trois garants qui, comme moi, ont connu ce passage: Saint-René Taillandier (article *Voltaire*, du *Dictionnaire de Desobry*); Nisard (*Histoire de la littérature*), et Sainte-Beuve (*Portraits*), qui ajoute : « Le mot fit fortune et passa en proverbe. »

C'est à Marmontel, je crois, que Voltaire adressa cette apostrophe.

E. DE MÉNORVAL.

—

Origine du mot Blackguard (XXVII, 10). — *The Slang Dictionary*, Londres, s. d., définit ainsi ce mot : « A low or dirty fellow; a rough or a hulking fellow, capable of any meanness or cowardice ». Il ajoute en note, à la suite, d'après *Todd's Johnson's Dictionary* :

A cant word amongst the vulgar, by which is implied a dirty fellow of the meanest kind, Dr. Johnson says, and he cites only the modern authority of Swift. But the introduction of this word into our language belongs not to the vulgar, and is more than a century prior to the time of Swift. Mr. Malone agrees with me in exhibiting the two first of the following examples : — The *black-guard* is evidently designed to imply a fit attendant on the devil. Mr. Gifford however, in his late edition of Ben Jonson's works, assigns an origin of the name different from what the old examples which I have cited seem to countenance. It has been formed, he says, from those' mean and dirty dependants, in great houses, who were selected to carry coals to the kitchen, halls, etc. To this smutty regiment, who attended the progresses, and rode in the carts with the pots and kettles, which, with every other article of furniture, were then moved from palace to palace, the people, in derision, gave the name of *black guards*; a term since become sufficiently familiar, and never properly explained.

Victor Hugo, dans l'*Homme qui rit*, édition *ne varietur*, II, p. 20, donne une étymologie différente :

Il y avait des estafiers, des ruffians et des gardes noirs, qui sont des soldats condamnés, pour quelque faute disciplinaire, à porter leur habit rouge retourné du côté de la doublure noire, et nommés pour cela *blackquards*, d'où nous avons fait *blagueurs*.

MALABAR.

— M. Adolphe Démy a raison, l'origine du mot est Marmiton, comme il l'explique.

Le mot, chez les Anglais, a signification double. La première est râtelier du Diable, Devils rack, un homme capable de faire les choses les plus mauvaises, et c'est une violente injure. Le second est un mot de mépris ou de dérision; les marmitons, en général, barbouillés de noir, formaient le *Black-Guard* de la cour quand elle voyageait. G. J. PEREVOR.

—

Adieu, baron de Biron (XXVI, 12). — Divers historiens mentionnent, en effet, cette phrase d'Henri IV au duc de Biron lors de son arrestation à Fontainebleau (Anquetil entre autres). Je ne sais, au juste, si ce n'est là qu'une légende historique comme il y en a tant, toutefois elle me semble assez vraisemblable.

Lorsqu'en 1602 le maréchal de Biron, accusé de trahison envers l'Etat, fut mandé à Fontainebleau, par suite de la dénonciation de Lafin, son secrétaire, le roi s'entretint avec lui et chercha à obtenir des aveux : n'y pouvant parvenir, ce fut alors qu'il ordonna de l'arrêter en lui disant adieu.

Je crois que par là Henri IV voulut lui rappeler le passé en lui donnant, pour la dernière fois, le titre qu'il portait dans sa jeunesse, avant de parvenir aux honneurs. L. J.

— Au sujet de cette question nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Voici ma réponse au sujet de la question posée par « Un vieux chercheur » sur le mot *Adieu, baron de Biron!* Le mot est cité dans l'*Histoire de France* de Michelet et dans le volume de M. H. de La Ferrière : *Henri IV, le Roi, l'Amoureux*.

Une note de M. de La Ferrière me ferait

croire que l'anecdote est empruntée aux *Mémoires* de Sully, mais je ne les ai pas dans ma bibliothèque et je ne puis vérifier.

Quant à la qualification de *baron* donnée par Henri IV à celui qu'il avait fait *duc*, elle s'explique facilement, selon moi. Le roi disait à l'ancien ami, devenu un traître, que tout lien était rompu entre eux, et qu'il ne voyait plus en face de lui que le petit gentilhomme dont sa faveur avait fait un grand seigneur.

Veuillez agréer, etc.

FRANCIS MAGNARD.

—

Où est né La Tour d'Auvergne? (XXVII, 12.) — Extraits des registres des baptêmes, mariages et décès de la ville de Carhaix.

Théophile-Malo, né le 23 décembre 1743, fils légitime de noble maître Olivier-Louis Corret, avocat à la Cour, sénéchal de Trébrivan, et de dame Jeanne-Lucrèce Salaun, son épouse, a été baptisé, le 25 dudit mois, par le soussigné recteur. Parrain et marraine ont été les : M. maître Théophile-Mathurin Huchet, sieur de Dangeville, conseiller-avocat du Roi au siège présidial de Quimper, et demoiselle Vincente Leroux de Kervasdoué, soussignés :

Vincente-Jeanne Leroux. Huchet Dangeville, de Thibault, avocat, Bronnec de Botsey, la Dugentil Pourcelet, de Beauverger Pourcelet, subdélégué, Botsey Guesno, Peronez, Corret, Trévoret Pourcelet, adjoints. L. J. Veller, recteur de Plouguer et Carhaix.

Les états de service de La Tour d'Auvergne établissent bien sa naissance le 23 décembre 1743, à Carhaix, *Finistère*.

Ce qui a pu donner lieu à confusion, c'est un certificat de noblesse délivré en faveur du susdit, à Morlaix, le 5 mars 1767, par quelques gentilshommes de l'évêché (sans doute pour l'entrée du jeune homme aux mousquetaires).

Voir la *Notice Historique*, par F. C. de Carhaix (Finistère). Paris, imp. et lib. milit. de Gaultier-Laguionie (maison Asselin), 1841, appendice, p. 86 et suiv.

Autre brochure de J. Dubreuilh, Quimper, 1841 : *La Tour d'Auvergne, écrivain, soldat, citoyen.* Dr A. CORRE.

—

Le duel et les écouteurs aux portes (XXVII, 13). — L'usage d'écouter aux portes paraît assez commun en Allemagne. Nous avons eu, à Paris, une preuve très suggestive, comme on dit aujourd'hui, que les gens les mieux élevés de ce pays n'y voient rien que de très naturel, pour peu que leur curiosité ou leur intérêt soit en jeu. C'était pendant le congrès des sciences géographiques. L'un des organisateurs de ce congrès disposait d'une loge à l'Opéra et avait consenti à y donner une place à un savant allemand qui l'avait demandée sans trop de vergogne.

Ayant poussé la courtoisie jusqu'à aller chercher son *invité* à l'hôtel qu'il habitait, celui-ci lui avait demandé, sans plus de façon, d'emmener avec lui deux de ses compatriotes; à quoi le Français avait consenti en ajoutant quelques mots de politesse.

Pendant un entr'acte, deux des Allemands, dont le premier invité, étant sortis, le troisième remerçia, avec effusion, son hôte, en particulier des termes aimables dont il s'était servi quand la demande lui avait été faite d'emmener trois personnes au lieu d'une.

— Comment savez-vous cela, dit le Français, vous n'étiez pas là, à ce moment?

— C'est vrai, fit l'Allemand, mais comme je tenais beaucoup à savoir si vous consentiriez, j'écoutais derrière la porte.

Sans commentaire. A. L.

—

Lady Esther Stanhope (XXVII, 13). — Il y a, dans *Le Voyage en Orient* de Lamartine, le récit d'une entrevue qu'il eut avec Lady Stanhope, récit fort curieux et qui discorde, en plus d'un point, avec les suppositions de l'auteur de la question. La célèbre Anglaise n'apparaît pas comme la victime, la martyre volontaire d'une grande et unique passion, mais plutôt comme une tête ardente, éprise d'inconnu et d'idéal, et le cherchant sous le beau ciel de l'Orient après l'avoir inutilement cherché dans les brumes de l'Angleterre. Je me rappelle, à propos de ce personnage, que les saint-simoniens, à la recherche de la femme libre, de la femme pontife, avaient eu un moment la pensée de la chercher dans Lady Stanhope. On prétendit même dans le temps que plusieurs d'entre eux se seraient donné ou attribué une mission auprès d'elle et auraient fait le voyage d'Orient tout exprès pour conférer avec elle des intérêts de la nouvelle religion, conférence demeurée sans résultat. C'est une page intéressante et trop peu connue, peut-être, de l'histoire du saint-simonisme. L.

—

La loterie du Lingot d'Or (XXVII, 14). — Le but de cette loterie était d'envoyer en Californie les ouvriers et les gardes

nationaux sans ouvrage. Ce fut le préfet de police qui en eut l'idée et qui chargea un sieur Langlois, ancien capitaine au long cours, de diriger et de surveiller cette opération.

Le succès de la loterie avait été grand et l'on spéculait sur les billets. Des plaintes arrivèrent au préfet, qui adressa cette circulaire aux commissaires de police:

M. Langlois a voulu abuser du mandat qu'il avait obtenu et dépassé les limites qui lui avaient été imposées; il a été révoqué et remplacé par un liquidateur.

Les intérêts du public sont garantis de la manière la plus formelle.

Les 224 lingots en or qui doivent composer les lots et former une somme totale de 1 million 200,000 francs sont déposés à la Banque de France; une somme presque triple y est déposée en outre pour être employée au profit des émigrants. CARLIER.

Les réclamations continuaient, et M. de Melun, député du Nord, ému des abus qui s'étaient produits, déposait à la Chambre un projet de loi interdisant aux loteries d'avoir des lots au-dessus de 20,000 francs et les soumettant à l'autorisation préalable du Conseil d'Etat.

Le préfet de police prit alors cet arrêté pour fixer définitivement la date du tirage:

Paris, le 26 octobre 1851,

Nous, préfet de police,

Vu la décision en date du 3 août 1850 qui a autorisé la loterie des lingots d'or...

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le tirage de la loterie des lingots d'or est irrévocablement fixé au dimanche 16 novembre, à midi précis.

Il aura lieu au Cirque Olympique des Champs-Elysées.

Une commission spéciale, composée de MM. Monnin-Japy, Bérenger, Klein, de Bessé, de Crouzaz-Cretet, est chargée de présider à toutes les opérations relatives à ce tirage.

Le Préfet de police,
P. CARLIER.

Avant le tirage eut lieu cette singulière histoire que nous citons d'après le *Droit:*

Un curé des environs d'Angoulême, voulant gagner les 400,000 francs, écrivit au préfet de police, deux jours avant le tirage, une lettre où il lui disait que, s'il gagnait le gros lot, son premier soin serait de faire réparer son église dans le presbytère, de créer diverses œuvres de bienfaisance, et qu'il ne se réserverait qu'une modeste aisance. Il demandait au préfet d'arranger les choses de manière à ce qu'il fût l'un des principaux gagnants. « Ce serait, disait-il, une pieuse fraude dont le ciel tiendrait compte comme d'une action louable. »

Le préfet envoya la lettre à l'évêque d'Angoulême.

Le tirage eut lieu le 16 novembre 1851, sous la présidence de M. Monnin-Japy, au Cirque Olympique des Champs Elysées. Plus de 4,000 personnes étaient présentes.

Voici, d'après la déclaration officielle de l'administration de la loterie des lingots d'or, quels furent les gagnants des lots principaux.

Lot de 400,000 francs: M. Louis Médard Yvonnet, habitant la commune de Bouzy, canton d'Ay, arrondissement de Reims (Marne).

Lot de 200,000 francs: M. C. F. Laverlochère, propriétaire, rue de Grenelle Saint-Honoré, 13.

Lot de 100,000 francs : M. Guillon, propriétaire à Honfleur.

Ils touchèrent leurs lots, 6, rue Masséna, du 2 au 6 décembre 1851, ainsi que le prouvent les procès-verbaux et les quittances conservées.

I. G.

— L'heureux gagnant du lingot d'or a été un propriétaire vigneron de Bouzy, canton d'Ay, Marne. On lit, en effet, dans l'église de cette commune, sur une plaque de marbre, l'inscription suivante: *A la mémoire de Louis-Médard Yvonnet, de Bouzy; ayant gagné le lingot d'or de* 400,000 *francs à la loterie de* 1851, *il en a consacré une bonne partie à l'édification de cette église; il est mort en* 1857. *Priez Dieu pour lui et pour sa famille.* Cet édifice, de grandes dimensions, a été construit sur les plans de M. Pichelin, architecte à Châlons-sur-Marne, et achevé en 1854. La dépense totale de construction a été évaluée de 130 à 140,000 francs. Aussi l'appelle-t-on vulgairement dans la contrée l'*Eglise du lingot d'or.* (Voir le *Répertoire archéologique du canton d'Ay*, par MM. Ch. Givelet, H. Jadart, L. Demaison. *Reims*, 1892, 1 vol. gr. in-8., p. 147 à 152. H. JADART.

—

Où est morte mademoiselle de Romans, la maîtresse de Louis XV? (XXVII, 14.) — Madame de Siran de Cavanac allait rejoindre son mari émigré en Espagne, quand elle fut assassinée à la frontière par le valet qui l'accompagnait. Cet homme la tua pour s'emparer des valeurs qu'elle portait sur elle.

CR. V.

— **Mademoiselle de Romans, devenue**



marquise de Cavanac, vivait encore en 1792 (*Mémoires du duc de Richelieu*, Paris, 1793), et s'était retirée dans le château de son mari, à Cavanac, situé commune de ce nom, département de l'Aude, arrondissement et canton de Carcassonne, où mon collègue, M. Meunier-Pouthot, pourrait consulter les actes de l'état-civil. A. DIEUAIDE.

— J'ai retrouvé et publié, il y a quatre ou cinq ans, dans la *Revue historique*, l'acte de naissance (falsifié, gratté, surchargé) et l'acte de décès de mademoiselle de Romans. Née à Grenoble le 17 juin 1737, elle mourut à Versailles le 27 décembre 1808.

J'ai aussi découvert et publié plus récemment (dans les *Archives historiques*) son contrat de mariage avec le marquis de Cavanac, acte curieux en ce qu'il permet d'évaluer les sommes que ce caprice amoureux de Louis XV a coûtées au trésor public. Encore faudrait-il y ajouter (et la chose n'est pas impossible) les frais d'éducation et d'entretien de l'abbé de Bourbon, fruit de cette éphémère liaison. EUGÈNE WELVERT.

— D'après le *Cartulaire et Archives du diocèse de Carcassonne*, par Mahul, madame la marquise de Cavanac, née Roman de Coppier, après avoir émigré en Espagne, en 1792, revint sans fortune et est morte à Versailles en 1808.

Elle avait eu, de son mari, une fille mariée à M. de Caldaguès, colonel d'infanterie dans l'armée espagnole, et un fils qui, émigré avec sa mère, prit du service en Espagne, fut blessé à Trafalgar, prit part, dans diverses armées, aux guerres du premier Empire, épousa une Espagnole, revint de l'émigration en 1814, et fut mis à la retraite comme chef de bataillon français en 1819. Il vivait à Melun en 1824, et peut-être encore plus tard, étant né en 1775. C. D. C.

— Dans l'ouvrage de Mahul, *Cartulaire et Archives des communes de l'ancien diocèse de Carcassonne*, au tome V, il est question des seigneurs et de la seigneurie de Cavanac, département de l'Aude, et par conséquent du marquis et de la marquise de Cavanac, mademoiselle de Romans. Ce que l'auteur dit de la marquise précise ou ajoute un détail au sujet de son habitation dans les environs de Paris, et fournit une réponse à la question posée sur le lieu et la date de sa mort.

On lit, en effet, à la page 166 :

Mademoiselle de Romans habitait, à Passy, Grand'rue, un hôtel qui fut depuis acquis par M. Deyeux, chimiste, de l'Institut, et plus tard, par M. Jules Janin, qui l'a cédé depuis à son beau-père, M. Huet.

Et à la page 167 :

Madame de Cavanac émigra en Espagne, en 1792 ; elle revint sans fortune de l'émigration, et vint mourir à Versailles, en 1808.

H. B.

— Mademoiselle de Romans a habité, pendant un certain temps, un hôtel entouré d'un très beau jardin, qui était situé Grand'rue de Passy, au coin de la rue Gavarni.

L'hôtel a été démoli il y a quelques années, mais j'en ai conservé la photographie que je communiquerais volontiers à notre confrère.

F. TALAMON.

—

Les feuilles de vigne (XXVI, 16). — Il y a eu bien mieux que les feuilles de vigne, et on pouvait dire, devant les voiles posés aux endroits délicats par la chaste main du directeur des Beaux-Arts de 1824, que *tout dégénère*, car, au XVIIe siècle, il s'était trouvé un duc et pair assez stupidement barbare pour mutiler, à grands coups de marteau, les statues des deux sexes en sa possession qui avaient le tort d'être trop nues. N'est-ce pas à faire maudire la pudeur? Le coupable, le sacrilège était un neveu du cardinal Mazarin, lequel n'avait pas, hélas! la largeur d'idées de son cher oncle. On peut voir dans l'*Histoire de France* de Michelet des pages étincelantes de verve où il anathématise le malfaiteur, le bourreau, auprès duquel le bon M. Sosthène (ses amis prononçaient ainsi son nom : *So-sthène*) n'était qu'un simple *gêneur*.

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Les calomniés de la Révolution : Sylvain Maréchal (XXVII, 17). — Je doute que tous les efforts du monde parviennent jamais à restituer au berger *Sylvain* la physionomie soit d'un philosophe, soit d'un érudit, soit d'un Anacréon, quoiqu'il ait eu, de son vivant, la prétention de réunir en lui seul ces trois

personnages. Un de ses manuscrits autographes, renfermant beaucoup d'extraits et de jugements sur toute espèce de matières, fait partie de la collection de M. de la Sicotière, à Alençon. L.

—

Un sonnet bizarre du Dr Camuset (XXVII, 17). — Rien de plus facile. C'est le 23e des 44 *Sonnets du Docteur*, imprimés par Darantière, à Dijon. Il porte ce titre : *Maladies secrètes*, et est placé entre *Strabisme* et *Maigreur*.

Marquis de Rambuteau, j'aime ces labyrinthes
Dont ta main paternelle a semé nos trottoirs.
Leur front lumineux porte, au sein des brouillards noirs,
Les noms des *Bodegas* et des *Eucalypsinthes*.

Leurs murs sont diaprés, du faite jusqu'aux plinthes,
D'avis offerts gratis à d'amers désespoirs;
Et c'est pourquoi j'entends, le long des réservoirs,
Dans le gazouillement des eaux, monter des plaintes.

O l'anxieux regard du malade éperdu,
Quand il franchit ton seuil, temple du copahu!
Moi, j'en sors souriant, car j'eus des mœurs austères.

Mes organes sont purs comme ceux des agneaux.
L'âge les rend peut-être un peu moins génitaux,
Mais ils sont demeurés largement urinaires.

H. M.

—

Ecrivains et artistes militaires (XXVII, 18). —

E. Blaze, ex-officier, auteur du *Chasseur au chien d'arrêt*, et de la *Vie militaire sous l'Empire*, ou *Mœurs de la garnison, du bivouac et de la caserne* (Bruxelles, 1837).

F. de Brack, élève de l'Ecole militaire de Fontainebleau, officier d'avant-poste sous les généraux Lasalle, Montbrun, Pajol, Colbert, Maison, et officier de l'ex-Garde Impériale. Auteur de : *Avant-postes de cavalerie légère* (Breda, Broese et Comp., 1834).

Le colonel de Weiss, ancien bailli de Moudon, et membre de diverses académies. Je crois qu'il était d'origine suisse. La onzième édition de ses *Principes philosophiques, politiques et moraux*, parut à Bruxelles, en 1828 (Ve F. J. de Mot, Grande Place, n° 1188), en deux volumes in-8°.

M. A. Longuet, adjudant-major au 11e régiment de chasseurs à cheval en France. Auteur de : *Méditations de caserne* (Maëstricht, P. Dury-Lefebvre, imprimeur-libraire, 1836).

(La Haye.) M. G. Wildeman.

— Parmi les écrivains militaires, il faudra réserver bonne place à feu Henri Delmas de Grammont, mort, l'été dernier, président honoraire de la Société historique algérienne. C'est l'auteur d'un grand nombre d'excellents travaux de critique et d'histoire, parmi lesquels on remarque une *Histoire d'Alger sous la domination turque* (Paris, E. Leroux, 1887, in-8°), que tous les bons juges regardent comme un ouvrage classique. Un article nécrologique (avec bibliographie complète) a paru dans la dernière livraison de la *Revue historique*. Un article plus développé, du même auteur, M. G. Jacqueton, secrétaire de la Société historique algérienne, avait déjà paru dans la *Revue africaine* (4e trimestre de 1892). J'aurai l'honneur d'adresser à notre collaborateur, le général Iung, un exemplaire du tirage à part de la notice publiée dans la *Revue africaine*.

T. de L.

— Depuis Colbert et Louvois, dans la marine comme dans l'armée de terre, la lutte existe malheureusement entre la *plume* et l'*épée*. De fâcheuses prétentions de corps empêchent une union entre gens qui ne désirent cependant tous qu'une chose : la grandeur et la défense de la patrie.

Quoiqu'il s'agisse d'un but différent, l'on doit cependant féliciter le groupe de travailleurs du Cercle militaire, qui, sous le vieux vocable *la plume et l'épée*, va mettre en évidence les œuvres des écrivains et artistes militaires et marins. Mais la bibliographie projetée me semble un travail tellement étendu, qu'il serait bon de connaître, avant d'entreprendre des recherches, les limites dans lesquelles on juge utile de se maintenir. De Lapopelinière à l'amiral Jurien de la Gravière, en passant par l'Académie de marine, que d'amiraux nous ont laissé des ouvrages intéressants dans les lettres et les sciences! Parmi les anciens intendants et commissaires (sans oublier le chevalier Deslandes, *Intermédiaire* XXIV, 439, 594, 682, 969; XXV, 172), en remontant jusqu'au commissaire-général de la marine Guichon de Grandpont, il sera possible de signaler de nombreux historiens, chroniqueurs et savants.

Le corps du génie maritime (Dupin, etc.) et celui des chirurgiens, Eugène Sue en tête, fourniront une ample récolte.

Dans les œuvres d'imagination, il ne faudra pas oublier Rivière et, antérieurement, de la Landelle, Corbière, et tant d'autres officiers de marine, dont je vois les noms sur tous les rayons des grandes bibliothèques. Une place réservée devra être donnée à Jal, ce savant dont l'érudition égalait le talent. Je n'ai parlé que de la marine, mais, je le sais, la liste des écrivains de l'armée de terre sera encore plus longue.

Si nous avions un programme détaillé, avec indication des recherches déjà faites, le travail des Intermédiairistes serait facilité et donnerait, j'en suis convaincu, un résultat utile. E. M.

—

Une curiosité révolutionnaire. — Un cochon fusillé en 1794 pour l'anniversaire de la mort de Louis XVI (XXVII, 79). — Ce sanglant anniversaire fut célébré, soit en public, soit à huis clos, par d'autres fêtes non moins étranges (pour employer une expression très douce).

A Granville, le général Régnier faisait guillotiner devant toutes les autorités rassemblées l'effigie de Louis XVI.

Une réunion d'anciens révolutionnaires garda, pendant de longues années, l'habitude de fêter le 21 janvier en mangeant une tête de veau : mets emblématique. L.

—

Le mot « gnolle » (XXVII, 81). — Il n'est pas besoin d'être grand littérateur pour connaître le mot « gnolle ». Quoique ce mot se rencontre rarement, cependant on le trouve ; il est populaire naturellement, et il est l'équivalent de *lourdeau*, *maladroit*, *gauche*. On l'écrit : gnolle ou gn (i)ole.

C'est, sans doute, des façons lourdes, maladroites, qu'aura voulu dire François Coppée, et il l'aura employé avec raison, et non pas des façons indécises, mystérieuses, comme le suppose M. Prosper de l'Orbize.

Qu'il consulte le *Dictionnaire* de Charles Sachs, et il verra que les Allemands le traduisent par *tælpelhaft*. Le mot est donc connu, même outre-Rhin, où l'on se pique de connaître parfaitement la langue française. MILLE.

— Voici ce que dit Lorédan Larchey dans son *Dictionnaire historique d'argot :*

> *Gniol, gniolle, gnolle*. Sans valeur intellectuelle, niais. Vient de *gnan-gnan* avec changement de finale. On a écrit ce mot de toutes les façons. La plus ancienne (celle de 1805) doit être préférée. (Page 193.)

Le *Dictionnaire de la langue verte*, d'Alfred Delvau, 1866, porte au mot « gnolle » (page 184) :

> Adjectif des deux genres. Paresseux, niais, dans l'argot des faubouriens. Quelques lexicographes du ruisseau veulent que l'on écrive et prononce « gniole ».

Dans le sens le plus usuel, il me semble que « gnolle » est le synonyme d'avachi, d'abandonné, de flemme ou flémard. PATCHOUNA.

— J'ai entendu souvent des gens originaires de la Bourgogne s'en servir pour désigner une personne d'un tempérament trop calme.

L'équivalent de « gnolle » serait le féminin de mou, et M. François Coppée aurait donc employé ce mot dans le sens de « indolentes ». H. BOULET.

— Dans les campagnes des environs de Cherbourg, *niol* (ne pas faire sentir la finale *l*, prononcer *nio*), *niolle*, remplacent niais, niaise, d'où le substantif *nioll'ie*, niaiserie, bagatelle, chose insignifiante. Est-ce le même adjectif que *gnolle* employé par M. François Coppée? HENRI JOUAN.

—

Epices et étoffes (XXVII, 82). — En terme d'imprimerie, *étoffes* (au pluriel) est proprement le matériel d'une imprimerie, et, par une extension naturelle, l'intérêt que l'imprimeur en doit tirer et qu'il calcule en dehors du prix de composition, de mise en pages et de tirage, etc.

Cette expression ne s'appliquant qu'à une chose licite, avait cours depuis longtemps au XVIIIe siècle. Dans le *Mémoire sur les vexations qu'exercent les libraires et imprimeurs de Paris* (publié, en 1879, dans le *Moniteur du Bibliophile*, par Lucien Faucou), à propos du *Petit almanach de Collombat*, ce mot se trouve sous la plume de l'auteur, « pour les frais de la composition, correction, remaniement, encre, chandelles, *étoffes* et brochure... ». Plus loin, P. J. Blondel dit encore (page 35) : « Les frais des *étoffes* comme caractères, encre,

chandelles, correction, révisions, peuvent aller... ».

Je repousse donc toute assimilation entre les *étoffes* et les *épices*, pots-de-vin, etc.

Dans les vieux réglements de l'Université relatifs à l'exercice de la librairie (8 décembre 1275-1323), les *étoffes* sont passées sous silence; il n'en est pas encore question, alors qu'en 1342 nous trouvons une défense de recevoir des pots de vin.

Effectivement, le statut du 6 octobre de cette même année dit :

Item quod nullum pactum facient (librarii) per se, vel per alium, directe, vel indirecte de vino recipient, ultra illud quod ab Universitate est taxatum, nec occasione majoris vel minoris pretii pro eorum librorum vino venditio differatur quoquo modo.

Pour l'origine des *espices*, *confitures*, *dragées* et autres *pots-de-vin*, le meilleur auteur à consulter est Estienne Pasquier (les *Recherches de la France*, Paris, L. Sonnius, M. DC. XI, p. 80 et 81).

LECNAM.

— Les droits et les charges, tels que vin de marché, employé plus couramment que pot-de-vin, droit de vin, vin de messager, épices et autres droits abusifs, ont plus de rapport avec la théorie de la jurisprudence qu'avec l'histoire.

Jean Papon, dans son ouvrage : *Le second notaire*, Lyon, 1575, in-folio, s'est occupé, à la taxe, de ces sortes de droits, et assimile notamment les épices revenant aux juges, aux droits pouvant appartenir

au seigneur, soit direct, soit féodal, ou par droit de fief, des lods, réacquets, quints ou rierequints, et à la disme deue à l'église ou bien au lay.

Les nobles, au moyen âge, ont toujours dédaigné les fonctions de juge. Les magistrats sortis de la bourgeoisie, obligés de légitimer et d'ériger en droits, en haute et basse justice, les droits féodaux ont cru de bonne justice de s'autoriser à recevoir des parties des rétributions appelées en droit sportulæ ou species, qui signifiait toutes sortes de fruits en général, et singulièrement des aromates.

Ces épices ou salaires n'avaient donc pas le sens frauduleux que nous attachons aujourd'hui au pot-de-vin.

Comme les épices étaient devenus des droits en argent, leur origine doit se derdre dans la nuit des temps. Il suffirait de rappeller qu'Homère, *Iliade*, VI, rapporte qu'il y avait deux talents d'or posés au milieu des juges, pour donner à celui qui opinerait le mieux; et Plutarque, dans sa *Vie de Périclès*, ne dit-il pas qu'on attribuait aux juges des salaires appelés prytanées, pris sur les fonds consignés par les plaideurs ?

N'avons-nous pas encore des termes tels que : Arrhes, épingles, pourboires, denier à Dieu, sou pour franc, centimes, pour dire présents, gratifications, dont le temps a conservé l'usage? Ne graisse-t-on pas, comme on dit vulgairement, les pattes de nos concierges, des huissiers de nos ministères, de nos célébrités médicales, judiciaires et autres, etc. ? Si les juges ont inventé les épices, les nobles, les droits de garenne, de colombier, de guet, de péage, de vignage, de gîte, etc., tous ces droits étaient officiels et n'avaient rien d'occulte comme les pots-de-vin d'aujourd'hui.

A. DIEUAIDE.

— Chez les typographes, *étoffe* ne désigne aucune pièce du matériel; il se dit seulement de l'écart entre le prix de revient et celui de la vente. J'aimerais mieux, alors, supposer que, au sens de *bénéfice*, l'expression a, comme parrains, non les imprimeurs, mais les costumiers, les tailleurs. Eux, du moins, ont toujours été à même d'*étoffer*, au propre et au figuré, les clients et les mémoires.

L'*étoffe* économisée sur la coupe d'un vêtement; le *pot-de-vin*, les *épingles*, cadeaux dans un marché; les *épices*, revenants-bons de la basoche, étaient des valeurs en nature que la conversion en écus ne débaptisait pas. Et, sans plus avoir besoin d'être justifiés, ces noms sont restés comme synonymes de gain, de profit.

Lui-même, *épices*, qui s'est écrit *espesses*, existe maintenant sous cette forme *espèces*, laquelle s'emploie couramment pour *argent monnayé*.

T. PAVOT.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Les grands hommes, membres des académies de province. — On rappelait dernièrement, à propos d'Alphonse Daudet, nommé membre de l'Académie de Nîmes, que cette société savante avait compté parmi ses membres le chimiste B. Dumas, qui fut ministre et sénateur, et

qu'elle se glorifiait de l'adhésion récente de M. Pasteur. Si l'affiliation des célébrités littéraires ou scientifiques aux corps académiques de province est aujourd'hui un fait presque exceptionnel, c'était, autrefois, un usage à peu près constant.

Voltaire et Fréron faisaient partie de la « Société d'agriculture d'Angers », fondée par Louis XIV, en 1685, et, grâce à la faveur royale, désignée sous le nom d'« Académie royale ». L'érudit bibliothécaire Grille a écrit quelque part que les tragédies de Voltaire et les *Années littéraires* de Fréron étaient conservées au dépôt public d'Angers, avec la signature de leurs auteurs.

En 1789, Chamfort avait été prié d'accepter un brevet d'académicien d'Angers, et ce fut l'abbé Rangeard qui lui en porta le compliment. La réponse fut catégorique :

Mon cher abbé, aurait répondu Chamfort, je vous aime et vous honore comme homme, comme philosophe, comme ennemi des abus du petit collet; je suis sensible à votre ouverture si bienveillante, et j'irais fièrement m'asseoir dans le fauteuil qui touche le vôtre, si ce n'était que je ne songe plus, depuis six mois, qu'à mettre le feu à tous ces vieux meubles d'académie. Les corps littéraires, aussi bien que les autres, ont tout arrêté. Quand on les crée, ils veulent de la liberté; puis quand ils sont debout, ils ne rêvent que privilèges. A bas toutes les classes et coteries, à bas toutes les universités, communalités, corporations, congrégations et confréries! C'est là mon refrain, c'est celui de Mirabeau, et vous entendrez d'ici à peu de jours des bruits et des craquements qui vous apprendront de reste pourquoi je vous renvoye l'épais parchemin qu'on a remis hier soir, de votre part, à ma porte.

Salut à vos savants, salut à vos abbés, salut à vos chanoines, mais vive l'indépendance et l'égalité! Plus de chaînes, plus de fourches. Bonheur et gloire à tous!

Le discours que Chamfort avait composé pour Mirabeau ne fut jamais prononcé. Mais les académies et les corps savants n'en subirent pas moins le sort que l'on sait...

En 1828, la Société Epicurienne de Lyon avait offert à Béranger le titre de membre associé. Le chansonnier crut devoir refuser l'honneur qu'on lui réservait, alléguant pour son refus des motifs pour le moins piquants. Outre qu'il était incarcéré à la Force, où il purgeait une condamnation pour délit de presse, il « avait pris l'engagement » de n'appartenir désormais « à aucune association littéraire ou chantante ». Ses arguments étaient développés dans la lettre suivante (1) :

Monsieur,

C'est au moment où une nouvelle condamnation m'envoie languir neuf mois sous les verrous de la Force que la Société épicurienne de Lyon me fait l'honneur de m'offrir le titre de son associé. Une pareille marque d'intérêt et d'estime ne peut que m'inspirer une vive reconnaissance, et je me hâte de vous prier d'être l'interprète de mes sentiments de gratitude auprès de tous les membres de cette Société.

Mais, après m'être acquitté de ce premier devoir, me sera-t-il permis de vous dire, monsieur, que j'ai pris avec moi-même l'engagement de n'appartenir de ma vie à aucune association littéraire ou chantante?

Ceci vous semblera étrange, sans doute, et il faudra peut-être tout l'intérêt qu'on porte à une victime du pouvoir pour me le faire pardonner. Il serait trop fastidieux de vous rapporter toutes les raisons que j'ai eues de faire un semblable vœu; qu'il vous suffise de savoir que je me suis fait autrefois une espèce de violence pour être du Caveau moderne, et que c'est pour en avoir été que j'ai pris la résolution qui vous paraîtra si singulière. Une nouvelle cause m'y fait persévérer. Je ne puis être utile à aucune Société; par exemple, vous me demandez des chansons pour votre recueil. Eh bien, j'en aurais en portefeuille, que je ne pourrais vous en donner. Vous sentez, monsieur, que, continuellement en butte à ce que nous appelons la justice, je ne puis faire courir à d'autres le risque de la publication de mes œuvres. A quoi donc serais-je bon à votre Société? A rien; et, en vérité, il y aurait honte à reconnaître aussi mal ce qu'elle veut bien faire pour un malheureux prisonnier.

Ayez la bonté, monsieur, de soumettre les motifs que j'oppose à la bienveillance toute amicale de vos collègues; dites-leur que cette réponse forcée de ma part me fait éprouver un véritable chagrin; mais ajoutez que, quoique ne profitant pas de l'honneur qu'ils veulent me faire, je ne m'en sens que plus engagé par la reconnaissance à me faire leur associé de cœur et à contribuer de tout mon pouvoir au succès de leurs publications.

Si ma voix n'est pas de nature à embellir leurs chansons, elle peut au moins aider à les répandre, et ce sera un devoir bien agréable à remplir si j'en juge par beaucoup de refrains lyonnais que j'ai déjà le plaisir de connaître.

Recevez en particulier, monsieur, et mes remerciements et l'expression de ma considération distinguée.

Votre très humble serviteur,

BÉRANGER.

La Force, ce 6 janvier 1829.

La décision de Béranger n'était pas sans appel. A peine deux ans plus tard, en 1831, la Société d'Emulation de Cambrai ayant fait parvenir au poète le diplôme de membre correspondant, celui-ci acceptait cette fois, de très bonne grâce, le titre qui lui était offert :

(1) Cette lettre nous a été très obligeamment communiquée par notre collaborateur Ed. Brébion.

Monsieur le secrétaire perpétuel.

La crainte que m'inspire l'idée de faire partie d'un corps littéraire est bien connue. Plusieurs académiciens de mes amis qui m'ont longtemps engagé, moi, indigne coupletteur (*sic*), à solliciter les honneurs du fauteuil, ont désespéré de leurs instances et désormais ne m'en parlent plus.

Comme vous le pensez sans doute, cette crainte ne tient chez moi qu'à un sentiment d'indépendance poussé à l'excès, mais qui, je le crois, me dominera toujours. Cependant, Monsieur, comme il est vraisemblable que le titre de *membre correspondant* n'engage à rien qu'à la reconnaissance envers ceux qui vous l'ont déféré, et que, sous ce rapport, je suis sûr de n'être pas en reste avec Messieurs les membres de la *Société d'émulation,* je crois pouvoir accepter ce titre, heureux que je suis d'une marque d'estime que j'étais loin d'attendre.

Permettez-moi seulement, Monsieur, de vous répéter que je pense qu'aucun devoir, aucune obligation ne sont attachés au titre de *membre correspondant.* Je suis fâché, je suis honteux même d'insister sur cette observation. Si j'avais l'honneur d'être connu de vous, vous la concevriez. J'ai entre autres une telle répugnance pour les solennités publiques, que je serais homme à ne pas remettre le pied dans Cambrai, s'il me fallait assister à des réunions de cette nature.

Je sens qu'il y a là de l'enfantillage. Je vous en demande pardon, mais, que voulez-vous ?

En vous remerciant particulièrement de tout ce que votre lettre contient d'obligeant pour moi, permettez que je vous fasse observer que je ne suis pas né, comme vous semblez le croire, dans les environs de Cambrai. Si c'est un titre à l'association, je ne l'ai point, je suis de Paris. Mais je n'en aime pas moins votre ville, où j'ai de bons parents, de bons amis, et qui va encore m'être plus chère par le témoignage de bienveillance que votre Société daigne m'accorder.

Ayez la bonté, Monsieur, de vous faire l'interprète de tous mes sentiments de gratitude auprès de Messieurs vos collègues, en leur exprimant bien que ce qu'il peut y avoir de singulier dans ma manière de voir relativement aux sociétés littéraires, n'ôte rien à l'estime que je fais de la vôtre, dont j'ai souvent entendu vanter l'utilité et le bon esprit.

Dites surtout à ces messieurs, je vous prie, que je suis d'autant plus touché qu'ils aient bien voulu penser à moi, que je me sens moins propre à les aider dans leurs travaux et à en illustrer le succès.

Recevez, etc. BÉRANGER.

25 novembre 1831.

Ne croirait-on pas entendre fredonner le joli couplet de Houssaye sur l'Anacréon français :

Qu'irais-je faire en votre compagnie?
Il me faudrait écrire un long discours!
A mes chansons j'ai borné mon génie.
. . . .
Non, mes amis, non, je ne veux rien être...

PONT-CALÉ.

—

La place du Caire et le nez du peintre Bouginier. — Dans un charmant *A travers champs*, P. P. (Paul Perret) nous a raconté (voir *la Liberté* du 19 octobre 1892) que, vers 1840, à Paris, en dehors des quatre nez illustres du comte d'Argout, de Jussieu, de Lassailly et d'Hyacinthe, il en existait un cinquième formidable, appartenant au peintre Bouginier, qui n'eut jamais, je crois, que cette célébrité, et que ses confrères s'amusaient à taquiner.

De jeunes peintres étant partis de Paris pour un voyage artistique en Egypte, en deux troupes ; il fut convenu que les premiers partants sortiraient de la capitale par la barrière d'Italie, et que les seconds trouveraient partout, sur le chemin, un signe qui leur permettrait de rejoindre les camarades : ce signe devait être le nez de Bouginier.

C'est ainsi que la seconde troupe aperçut, à la barrière, le dessin du fameux nez avec l'indication de Fontainebleau, et ainsi, de ville en ville, jusqu'à Marseille, Malte et Alexandrie.

Mais ce que P. P. paraît ignorer, c'est que le même signe se retrouva plus tard, à Paris et, comme souvenir du voyage sans doute, fut sculpté ou, pour mieux dire, gravé en creux au faite d'une maison sur laquelle on peut le voir encore.

En effet, si l'on passe place du Caire, on remarquera, au dessus du passage de ce nom, une maison affectant, dans son ornementation, le caractère égyptien et portant, sous un entablement très saillant, des hiéroglyphes. Si l'on examine attentivement ces hiéroglyphes, on trouvera le fameux profil de Bouginier, au nez phénoménal.

J'ignore qui édifia cette maison, car les architectes de 1840 ne signaient pas leurs œuvres comme ceux d'aujourd'hui.

Si j'en crois mes souvenirs, ces souvenirs de jeunesse qui ne se perdent pas, ce portrait gravé dans la pierre a donné lieu à un procès entre le propriétaire du nez et l'architecte. Celui-ci, devant le tribunal, allégua sa bonne foi, qu'il n'avait fait que copier les ornements recueillis par lui sur les monuments égyptiens, et les juges, bien que peu convaincus peut-être, ne purent s'empêcher de rire et, ainsi désarmés, déboutèrent Bouginier de sa plainte, ce qui fait que son nez figure toujours à la place indiquée.

NOEL MARIELE.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1893



Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 7.

Table générale de l' « INTERMÉDIAIRE »
Composition de la lettre S.

Mouvement des Bibliothèques
DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

Les nouvelles nominations des Archives Nationales. — Par arrêté ministériel, M. Léon Gautier, secrétaire des Archives Nationales, est nommé chef de la section historique, en remplacement de M. Siméon Luce, décédé.

M. Paul Guérin, archiviste de 1re classe, est nommé secrétaire des Archives Nationales.

MM. Emile Campardon, chef de la section judiciaire, et Félix Rocquain, chef de la section administrative, sont promus à la 2e classe de leur grade.

MM. Henri Bruel, sous-chef de la section administrative, et Alexandre Tuetey, sous-chef de la section judiciaire, sont promus à la 1re classe de leur grade.

MM. Joseph Delaborde et Alexandre Teulet, archivistes de 3e classe, sont promus à la 2e classe de leur grade.

M. Léon Lecestre, archiviste de 4e classe, est promu à la 3e classe de son grade.

M. Henri Stein, archiviste de 5e classe, est promu à la 4e classe de son grade.

MM. Abel Lefranc et Jules Viard, archivistes de 6e classe, sont promus à la 5e classe de leur grade.

Par suite des vacances résultant du décès de M. Siméon Luce, chef de section, et de la nomination de M. Guiffrey à la direction des Gobelins, MM. Courteault et Marichal, archivistes-paléographes, sont nommés archivistes de 6e classe.

Donation de M. Mathieu Meusnier au Musée de Cluny. — M. Mathieu Meusnier, statuaire, a donné au Musée de Cluny un coffret en bois de chêne garni de ferrures, du XIVe siècle, qu'il prêta à M. Duquesnel, directeur de l'Odéon, lors des représentations de *Ruy Blas*. C'est le coffret que les augustes mains de Marie de Neuburg, en la personne de mademoiselle Sarah Bernhardt, remettaient à Don Guritan, en la personne de M. Talien.

Pour la circonstance, M. Duquesnel avait fait peindre en rouge le bois et dorer le fer de ce coffret, qui aura désormais sa légende.

M. Léon Brièle et les Archives de l'Assistance publique de Paris. — M. Léon Brièle, archiviste de l'Assistance publique, vient de mourir, âgé de 57 ans.

Ancien archiviste départemental du Haut-Rhin, M. Brièle était chargé du service des archives hospitalières de la Seine depuis 1866. Il eut un rôle particulièrement remarquable en 1870. Craignant les obus allemands, il fit déposer dans les caves de l'Assistance publique les documents les plus importants des archives. Par ses soins, douze grandes caisses remplies de liasses et de registres furent cachées dans la partie la moins exposée des caves.

Tout ce qui ne fut pas placé en cet endroit, tout ce qui était resté dans les armoires ou les rayons du dépôt, fut détruit jusqu'à la dernière feuille.

21 fonds se trouvèrent perdus : ceux de la Charité, des Incurables, du Grand bureau des Pauvres, de Sainte-Catherine, de Saint-Gervais, des Indigents des paroisses de Paris, des hôpitaux Beaujon, des Cent Filles de la Miséricorde, Cochin, de l'Enfant-Jésus (de la rue de Sèvres), des Orphelins, de l'Enfant-Jésus (de la rue Rataud), de Saint-Mandé, du Nom de Jésus, des communautés de Saint François de Sales, des Hospitalières de la place Royale, de la Roquette et de la rue Mouffetard, de la communauté de Saint-Louis, à Saint-Cyr, des Miramiones, des Orphelins de Saint-Sulpice et des Filles de la Providence au faubourg Saint-Marcel. Un grand nombre de ces fonds, la plupart même, n'avaient, il est vrai, que peu d'importance numérique.

Sept fonds ont été sauvés et sont conservés aujourd'hui dans 22 armoires. Ce sont les fonds de l'Hôtel-Dieu, l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins, l'Hôpital Général, les Enfants-Trouvés, les Enfants-Rouges et le Saint-Esprit-en-Grève.

Au résumé, le quart des Archives conservées à l'Assistance publique avant 1870

échappa au désastre, grâce au dévouement de M. Brièle, et ce quart renferme les titres les plus précieux (1).

Les inventaires des Archives Hospitalières ont été publiés de 1869 à 1888, en 4 volumes in-4, par MM. Tournier et Brièle et contiennent le catalogue des fonds de l'Hôtel-Dieu (2 vol.), l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins, Saint-Esprit-en-Grève, Trinité, Enfants-Rouges, Enfants-Trouvés, Saint-Anastase (3e vol.), Sainte-Catherine, Incurables et du nouveau fonds de l'Hôtel-Dieu (4e vol.) (2).

DÉPARTEMENTS

Corbeil. — *La Bibliothèque de la Ville et son catalogue en vers latins.* — La jolie petite ville de Corbeil, assise sur la Seine en amont de Paris, possède une bibliothèque formée, à la Révolution, par les épaves des couvents et des châteaux de ses environs, et cette bibliothèque a eu l'insigne honneur, unique probablement, d'être célébrée en latin, dans un long poème de 852 vers.

Ce morceau poétique est en quelque sorte le catalogue de cette bibliothèque, mais un catalogue raisonné dans lequel l'auteur, un érudit doublé d'un savant bibliographe, commente les ouvrages et en apprécie les auteurs.

Celui qui a accompli ce véritable tour de force est un ancien Victorin, Joseph-André Guiot, né à Rouen en 1739, et mort curé de Bourg-la-Reine, en 1807. Bibliothécaire à l'abbaye Saint-Victor de Paris, il fut nommé curé-prieur de Saint-Guenault de Corbeil, en 1785. La Révolution ferma son église et lui créa des loisirs qu'il sut utiliser en écrivant de nombreux ouvrages, dont la plupart sont restés manuscrits, et en s'occupant avec ardeur de l'organisation du dépôt littéraire de Corbeil, qui venait de se former.

Emprisonné à plusieurs reprises, ce fut dans la captivité qu'il conçut et commença ce poème latin, qu'il termina plus tard et auquel il avait d'abord donné le titre de *Bibliandrotheca*, qu'il changea, par la suite, en celui de *Bibliotheca Corboliana*. Ce curieux et poétique travail se retrouve, plus ou moins complet et avec des variantes diverses, dans plusieurs des manuscrits du savant abbé. René Muffat, dans son *Ami des livres*, mars et avril 1861, en a donné des extraits assez importants. Il serait désirable qu'un érudit voulût bien rassembler ces morceaux épars et publier un jour, dans son entier, ce poème qui n'a probablement pas son pareil, et qui, par cela même, en plus de sa valeur intrinsèque, n'est pas sans intérêt.

En attendant la réalisation de ce désir, voici les quatre premiers vers qui servent d'exorde au travail poétique de l'abbé Guiot :

Scripta canenda mihi, sacram digesta per ædem,
Et libris feruli codicibusque graves.
Summa sequi tantum est animus fastigia rerum,
Præcipuos aliquâ non sine lege notans.

C'est net et précis ; puis, sans autre précaution oratoire, l'auteur entre immédiatement en matière :

Prima mihi surgit rerum natura : Buffoni
Cum Valmonte, suus sit bene partus honor.
. . . .

L'abbé Guiot a travaillé à l'organisation du dépôt littéraire de Corbeil avec le Hollandais Van Thol, bibliographe connu, dont Barbier a parlé comme d'un collaborateur, dans la préface de son *Dictionnaire des Anonymes*, où tous les articles dus à cet étranger sont signés des lettres V. T. (1).

Van Thol, chargé d'abord de la garde du dépôt littéraire de Corbeil, par arrêté du 8 prairial an II, fut nommé bibliothécaire titulaire, le 11 pluviôse an III. Plus tard, le 4 nivôse an VI, il donna sa démission pour aller, à Paris, occuper le poste de conservateur du dépôt littéraire de la Culture de la rue Saint-Antoine, qui était aussi désigné sous le nom de dépôt de Saint-Louis la Couture. On le retrouve, en 1811, conservateur à l'Arsenal, aux appointements de 3,600 francs par an. La Restauration le mit à la retraite avec une pension de 1,200 francs, dont il jouissait encore en 1823 (2).

---

(1) Les archives de l'administration générale de l'Assistance publique furent formées, au sortir de la période révolutionnaire, des titres des établissements de bienfaisance placés sous la direction de l'administration générale des Hospices et des fonds des maisons hospitalières supprimées. Après avoir été longtemps au parvis Notre-Dame, elles furent installées, en 1858, au 4e étage des bâtiments de l'Assistance publique, place de l'Hôtel-de-Ville.

(2) En 1878, un fonds important, celui des Incurables, allant de 1649 à 1788, fut réuni aux archives. Il se compose de 187 cartons et de 74,920 pièces. En 1877, un nouveau fonds, dit de l'Hôtel-Dieu, y fut également transporté. Il comprenait 387 registres de comptes.

(1) Edition Daffis.

(2) *Notice sur les dépôts littéraires et la révolution bibliographique de la fin du dernier siècle*, par J. B. Labiche, Paris, 1880, pp. 26, 63, 64.

Le local où la bibliothèque de Corbeil ouvrit ses portes au public, le 13 messidor an VI (1[er] juillet 1798), offrait cette particularité qu'il servait, en même temps, de prison. C'était l'ancienne église de Saint-Guenault, celle du pauvre abbé Guiot, dans laquelle on avait installé un plancher à mi-hauteur. Il existe une curieuse estampe du temps, qui montre l'église en coupe : l'on voit, à la partie supérieure, la bibliothèque, ses rayons et ses lecteurs, tandis qu'en dessous sont les prisonniers dans des attitudes diverses.

A l'occasion de cette première ouverture de la bibliothèque de Corbeil, l'abbé Guiot publia un autre petit poème latin de 52 vers, dans lequel il célèbre ce grand événement, et qui porte comme titre *Bibliotheca Corboliana publici juris facta* (1). La traduction est en regard du texte; puis viennent des notes, et la traduction libre en vers français des vers latins.

Après les dîmes importantes que Versailles avait prélevées en sa qualité de chef-lieu, la bibliothèque de Corbeil comptait alors environ 4,000 volumes. C'était l'époque de sa splendeur; elle la devait aux hommes éminents et dévoués qui l'avaient fondée et organisée. Mais, après eux, vint une période de décadence et d'abandon qui ne fit que s'accentuer par la suite.

Aux érudits bibliophiles que nous avons cités succédèrent des bibliothécaires sans connaissances spéciales et qui avaient d'autres occupations. La bibliothèque fut alors négligée, abandonnée, et il en résulta des actes de pillage, des déprédations de toutes sortes, dont les traces se voient encore aujourd'hui. Le désordre fut encore augmenté par les nombreuses pérégrinations qu'eut à subir cette pauvre bibliothèque (elle en est, actuellement, à son cinquième local, depuis sa première installation dans l'église Saint-Guénault); ce désordre amena de nouveaux larcins et fut cause qu'on dut la fermer pendant plusieurs longues périodes; d'ailleurs, il n'y avait plus de bibliothécaire.

Plus tard, on nomma à cette fonction le secrétaire de la mairie, qui ne s'occupait en rien de la bibliothèque, sinon pour en donner les clefs à qui les demandait. On emportait les livres, sans contrôle, sans inscription, et on les rendait si et quand on voulait. La bibliothèque était devenue en outre un lieu de débarras où les gens de la mairie jetaient tout ce qui les gênait.

Ce triste état de choses se continua jusqu'en 1875, époque de la mort de cet étrange bibliothécaire qui n'était, en réalité, que le dépositaire des clefs de la bibliothèque.

Ce fut alors que le maire de Corbeil, M. Darblay, qui désirait ne pas voir se perpétuer ces errements, fit offrir au bibliothécaire actuel, M. Dufour, cette place vacante, mettant comme condition qu'elle serait purement honorifique. Celui-ci, un enfant de Corbeil, qui aimait et les livres et son pays, accepta ces conditions, et le Conseil municipal ratifia sa nomination.

Mais si cette fonction était honorifique, elle était loin d'être une sinécure, et le nouveau bibliothécaire eut fort à faire pour réorganiser, lui seul, sans aucun aide, ces collections éparses qui se trouvaient dans un désordre et une confusion inexprimables.

Il eut à se débarrasser d'abord des objets de toute nature qui encombraient les salles.

C'était un véritable capharnaüm, où l'on trouvait des vieilles bottes, des coiffures diverses, des armes et, qui le croirait! de nombreux paquets de cartouches!

Le crédit alloué par la ville à la bibliothèque était mince, on s'en servit d'abord pour faire recouvrir de bois les murs humides qui pourrissaient les livres; puis on fit relier petit à petit plus de 2,000 volumes brochés qui se détérioraient.

Cette besogne de conservation achevée, il fallut ranger et classer; puis vint le tour du catalogue-fiches, à la suite duquel fut entrepris le catalogue méthodique dont on put obtenir l'impression. C'est un volume de 500 pages in-8, paru en 1889 et en tête duquel l'auteur a placé une substantielle notice historique sur la bibliothèque, la prenant à son début, il y a un siècle, et la suivant dans ses destinées diverses jusqu'à nos jours. Cette notice est autant complète que possible, c'est pourquoi nous en avons extrait les éléments principaux de cet article.

Entre temps, la bibliothèque avait complété son mobilier et installé une salle de travail convenable, où les lecteurs viennent à certains jours se livrer à des travaux de recherches ou d'esprit. Il entreprit aussi de compléter les ouvrages incomplets, de retrouver les estampes

(1) Corbolii typis Christ. Joan. Gelé. anno præfatum sequente.

disparues, comme pour le bel *Ovide* de l'abbé Bannier, dans lequel 34 estampes avaient été outrageusement coupées et dérobées.

Par ses démarches il avait encore renoué avec le ministère des relations trop longtemps interrompues, adressé des demandes aux auteurs et établi des relations avec le monde savant. Grâce à toutes ces mesures, le courant des dons fut rétabli, et il en est résulté que cette bibliothèque, complètement réorganisée et en parfait état de fonctionnement, compte actuellement près de 10,000 volumes, alors qu'elle en possédait à peine 4,000 lors de l'entrée en fonctions de son bibliothécaire, en 1875.

A la fin de la notice que nous venons de citer, ce digne fonctionnaire, qui s'est en quelque sorte incarné dans la bibliothèque de sa ville natale, tente de soulever le voile de l'avenir en exprimant les craintes qu'il lui inspire :

Nous voudrions, dit-il, pouvoir lui prédire une longue ère de prospérité dans l'avenir : il ne dépend point de nous, hélas! de pouvoir lui assurer cette bonne fortune; notre temps et notre dévouement lui sont acquis tant qu'il nous sera permis de pouvoir les lui donner : mais toute existence a ses limites, et ce n'est point sans inquiétude que nous pensons à ce que deviendra après nous cette chère bibliothèque, à laquelle nous avons donné sans compter tant de soins et de temps.

C'est un véritable testament, qu'il termine par des conseils donnés à ses successeurs et par l'expression de ses vœux les plus chers :

Nous souhaitons enfin à nos successeurs que, s'inspirant des bonnes traditions de leurs éminents prédécesseurs, les Guiot, les Van Thol, les Simon, ils marchent toujours dans la voie si dignement tracée par eux et travaillent avec une ardeur et un zèle toujours nouveaux à l'œuvre commencée et continuée par ces savants bibliographes, afin de transmettre intact et augmenter encore, si c'est possible, le précieux dépôt qu'ils en auront reçu.

Elle n'est point banale, la bibliothèque de Corbeil, avec son catalogue en vers latins et ses bibliothécaires qui ne sont pas tout le monde : c'est pourquoi nous avons voulu la faire connaître, maintenant qu'elle est heureusement sortie de ses ruines, grâce à son dernier bibliothécaire, qui a prouvé hautement tout ce que peut un dévouement désintéressé uni à l'amour des livres et du sol natal.

OFFRES ET DEMANDES

La direction de l'*Intermédiaire* prie les libraires ou les particuliers qui voudraient céder les collections, volumes ou numéros de l'*Intermédiaire* qui se trouveraient entre leurs mains, de vouloir bien le lui faire connaître.

Il sera répondu à toute offre.

VENTES PUBLIQUES

PARIS. — *Hôtel Drouot.* — 9-11 mars. — Livres modernes. — Bibliothèque Ch. Bouret. (Catalogue de 1328 numéros). — Durel, 21, rue de l'Ancienne-Comédie.

— 10 mars. — Autographes. (Catalogue de numéros.) — Charavay, 3, rue de Furstenberg.

— 11 mars. — Lithographies de Bellangé, Charlet et Raffet. (Catalogue de 118 numéros.) — Dupont, 21, rue de Seine.

13-14 mars. — Livres. — Porquet, 1, quai Voltaire.

DÉPARTEMENTS. — **Ervy (Aube).** — 6-11 mars. — Objets d'art. — Livres. — Tableaux, etc. (Catalogue de 605 numéros.) — Gandouin, 31, rue des Saints-Pères.

Lille. — 19-20 mars. — Objets d'art. — Gandouin.

ÉTRANGER. — **Amsterdam.** — 13-17 mars. — Monnaies et médailles. (Catalogue de 3515 numéros.) — Bom, Spuisstraat, 135.

Berlin. — 20-25 mars. — Autographes. — Collection du comte Paar. (Collection de 2074 numéros.) — Cohn, Mohrenstrasse, 53.

Bruxelles. — 25 mars. — Livres. — Castaigne, Montagne aux Herbes Potagères.

Dresde. — 20 mars et suivants. — Estampes. — Zahn.

Londres. — 10-11 mars. — Dessins. — 18 mars. — Gravures. — Sotheby, 13, Wellington street. — 14 mars. — Livres. — Hodgson.

Milan. — 14 mars et suivants. — Objets d'art. — Collection Fuzier. — Sambon, 27, corso Victor Emmanuel.

Munich. — 9 mars et suivants. — Monnaies et médailles. (Catalogue de 1801 numéros.) — Helbing, von der Tann strasse, 4.

Vienne. — 20 mars et suivants. — Estampes. — Wavra.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 mars 1893.*

XXVII[e] Volume. — N° 612.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série *II[e] Année.* — N° 7

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

Tout est perdu fors l'honneur. — Quel est l'historien qui, le premier avant Voltaire (*Dictionnaire philosophique. Essai sur les mœurs*), a créé cette phrase passée depuis en proverbe, que je ne voudrais cependant pas faire rayer des mots historiques, car elle résume parfaitement l'expression dont s'était servi François I[er], en écrivant à la duchesse d'Angoulême, sa mère, après la défaite de Pavie, le 24 février 1525:

Madame..., de toutes choses ne m'est demeuré que l'honneur et la vie qui est saulve.

Louise de Savoie répondant à son fils François I[er], paraphrase entièrement la lettre du roi.

Monseigneur..., louher nostre Seigneur de ce qu'il luy a pleu Vous avoir gardé l'onneur, la vye et la senté.

Peu après, le 13 mars 1525, la reine régente écrivant de Saint-Just-sur-Lyon à de Jarnac, lui disait, parlant de son fils:

De ce qu'il a plu à Dieu luy sauver l'honneur et la vie, il le faut louer.

La formule chevaleresque adoptée par François I[er] revenait volontiers sous sa plume, car, écrivant de Pizzighitone aux grands du royaume et aux compagnies souveraines, il s'exprimait ainsi :

Mes amys et bons subjets... mes nouvelles... sont bonnes, quar la santé et l'onneur, Dyeu mercy, me sont desmeurés sayns...

Enfin, dans les lettres patentes du roi François I[er], pour faire couronner roi de France le jeune dauphin François (Madrid, novembre 1525), on devait encore dire :

Il (Dieu) luy a pleu, par sa bonté et clemence..., nous saulver la vie et l'honneur, que nous estimons benefice commun à nous et à nosdicts subjectz...

E. M.

—

La majuscule des noms propres. — Je lis dans Littré, au mot *Majuscule :*

La première lettre d'un nom propre doit toujours être une majuscule.

Or, plusieurs personnes signent leurs noms en commençant par une lettre minuscule : *forain*, par exemple, le dessinateur bien connu. Et il n'est pas le seul.

Y a-t-il là une simple faute d'orthographe, ou bien un phénomène de graphologie intéressant, ou encore un usage autorisé par des raisons d'archéologie?

OMER T.

—

Existe-t-il un calendrier des fêtes des anciens dieux de Rome et de la Grèce? — Quelque Intermédiairiste bienveillant, et ils le sont tous, voudrait-il me dire s'il existe un calendrier comparatif des fêtes des anciens dieux de Rome et de la Grèce et de nos saints? J'ai bien retrouvé, de ci, de là, notamment dans le très curieux ouvrage de Preller, sur les dieux de l'ancienne Rome, un certain nombre de dates, par exemple celles de Mars et de Junon, le 1[er] mars, de la Mater matuta, le 11 dudit mois, des fêtes de Vestales, du 9 au 15, etc., etc., mais je n'ai pas retrouvé le calendrier complet. Il doit exister à coup sûr, mais où? Merci d'avance des indications qu'on voudra bien me donner à cet égard.

L. G.

—

Bayard avec ou sans barbe. — En 1887, on a élevé, à Mézières, sur la façade d'une maison particulière, une statue de Bayard, *avec barbe.*



Cette année, il vient d'être exécuté, pour orner un square de la ville, une autre statue de Bayard, *sans barbe*.

Ces statues représentent Bayard pendant la défense de Mézières, c'est-à-dire du 30 août au 27 septembre 1521.

Grand émoi parmi les Macériens, en présence de ces deux statues *avec* et *sans barbe*. Les uns disent qu'au moment du siège, Bayard ne devait pas porter la barbe; les autres prétendent le contraire.

Nous serions très curieux de connaître la vérité historique, dégagée de tout parti pris. X.

—

Quand la Bibliothèque Nationale de Paris est-elle devenue publique ? — La première bibliothèque vraiment publique que l'Europe ait connue est la bibliothèque Ambrosienne, à Milan, fondée par le cardinal Borromée (1608). En France, Mazarin ouvrit dès 1644 ses collections au public, une fois par semaine, le jeudi. Gabriel Naudé, bibliothécaire du ministre, affirme que la bibliothèque reçut immédiatement jusqu'à quatre-vingts et cent personnes par séance. Vers le même temps, l'entrée de la Bibliothèque du Roi — la Bibliothèque Nationale d'aujourd'hui — était fort difficile et l'on n'y pénétrait que par protections. D'après les encyclopédies, les guides, etc., cet établissement ne serait devenu réellement public qu'en 1737; mais M. Emile Pierret vient de signaler un arrêt du conseil, en date du 11 octobre 1720, qui prescrit d'y admettre « tous les savants de toutes les nations, en tout temps, aux jours et heures qui seront réglées par le bibliothécaire, et le public une fois par semaine ».

Ce serait donc la date réelle de l'ouverture au public de notre grand établissement national. Mais a-t-on quelque preuve que cet arrêt du conseil fut exécuté? M. B.

—

Les hôpitaux élevés pour les animaux. — On a construit, à Philadelphie, un hôpital pour les chiens qui dépassera en confortable et en magnificence un autre établissement du même genre existant à Berlin.

L'hôpital sera aménagé de façon à contenir des salles de bains, des salles de clinique, des salles d'isolement pour les animaux atteints de maladies contagieuses. Il sera chauffé par les derniers procédés connus et éclairé à l'électricité.

Plusieurs vétérinaires éminents seront attachés à l'établissement, sans compter un personnel administratif choisi.

Voici ce que les journaux nous apprennent. Quelles sont les villes, autres que Berlin et Philadelphie, qui possèdent, à l'heure actuelle, des hôpitaux pour les animaux ? I. M.

—

Un évêque nommé par les écoliers de Mayence et exerçant les fonctions épiscopales. — Une dissertation fort curieuse parut à Mayence en 1755 : elle était due à un nommé Dürr. Il y constatait un fait remontant à la plus haute antiquité. La veille de Saint-Nicolas, les écoliers de Mayence se formaient en assemblée électorale et nommaient un évêque dans l'école. Le lendemain, ce patriarche d'un jour était conduit avec toute la pompe épiscopale dans le chœur de la cathédrale et officiait toute la journée. Il perdait son droit jusqu'à la veille des saints Innocents et le reprenait ce jour-là et toute la semaine suivante.

Cette fête avait lieu également en France dans les XIe et XIIe siècles et fut abolie par les conciles de Paris (1222) et de Rouen (1443). Elle existait encore à Mayence en 1755.

A quelle époque a-t-elle disparu ?

G. D.

—

Noms des régiments sous l'ancien régime. — Existe-t-il un ouvrage donnant la provenance et la formation des régiments actuels d'infanterie et de cavalerie de l'armée française ?

Je voudrais un manuel me permettant de retrouver sous les numéros matricules qui les cachent maintenant, les anciens régiments qui, sous l'ancien régime, s'intitulaient : du Roi-Infanterie, de la Reine-Infanterie, Royal-Cavalerie, Penthièvre-Cavalerie, Royal-Vaisseau, Languedoc-Cavalerie, etc., etc. BRONDINEUF.

—

Le mariage civil en musique pendant la Révolution. — Ce n'est pas la troisième, mais bien la première République qui eut l'idée de ces sortes de cérémonies. Les mariages civils s'accompagnaient parfois d'intermèdes symphoniques; mais, au dire des contemporains, les exécutants n'apportaient pas à leur mission toute la gravité qu'elle compor-

tait. Si l'épouse était laide, les musiciens jouaient des airs burlesques. Et certain jour, à Saint-Germain l'Auxerrois, au mariage d'un nègre avec une blanche, l'orchestre attaqua l'air d'une facétie rimée que les assistants applaudirent à outrance.

Pourrait-on me donner quelques documents sur les *mariages civils en musique* de la Révolution ? PAUL EDMOND.

—

Les tripes à la mode de Caen. — Qui pourrait dire l'origine et la raison de la réputation des tripes à la mode de Caen?

J'ai souvent mangé des tripes dans cette ville, et je les ai trouvées fort ordinaires et bien inférieures à celles de Paris. UN GOURMAND.

—

Un cimetière protestant de Paris à retrouver. — Où était situé, et qu'est devenu le chantier d'Appoigny, port au plâtre où l'on enterrait encore nuitamment, sans appareil, les protestants,—en 1767? S'il a été détruit, où sont les tombeaux et les registres contenant les noms des personnes qui y ont été enterrées?

Massé, le célèbre miniaturiste, *y fut déposé* le 26 septembre 1767, contrairement au désir qu'il avait exprimé d'être enterré en l'église Saint-Sulpice auprès de sa mère. E. G.

—

Le martyrologe de la Société contre l'abus du tabac et M. Alexandre Dumas. — Je retrouve dans un *Figaro* de 1873 l'anecdote suivante, que raconte B. Jouvin sur M. Alexandre Dumas fils :

En ce temps-là, le fils du grand Alexandre ouvrit par désœuvrement un livre de médecine : ses yeux tombèrent sur un chapitre consacré *ex-professo* à l'empoisonnement par la nicotine et traitant accessoirement des troubles graves introduits dans l'économie du corps humain, non seulement par l'excès, mais rien que par l'usage du tabac à fumer.

Le jeune Dumas ferma tranquillement le livre, jeta le cigare qu'il venait d'allumer (c'était le quinzième de la journée, et il était midi à peine), et depuis cette époque il n'a jamais cédé à la tentation de charbonner une cigarette.

Qu'en dites-vous? ce cigare allumé et jeté affirme-t-il, oui ou non, un caractère? C'est avec cette décision prompte et sans retour que l'auteur du *Demi-Monde* a rompu avec les entraînements de la jeunesse.

Cette anecdote est-elle authentique, et la conclusion qu'en tire B. Jouvin bien exacte ?

Connaît-on beaucoup d'exemples de ce renoncement aux séductions du tabac ? La fameuse *Société contre l'abus du tabac*. a-t-elle son martyrologe ?

A. QUINNET.

—

Les tâches que Conrart prenait plaisir de donner à ses amis. — Je lis dans le numéro de janvier 1700 des *Nouvelles de la République des Lettres*, page 3 : « Il y « a plus de vingt ans que M. Bouhéreau « commença une version du Traité d'O- « rigène contre Celse, à la sollicitation « de feu M. Conrart, qui prenait plaisir « de donner de pareilles tâches à ses « amis. »

D'autres exemples, si on en connaissait, de ces tâches que Conrart se plaisait à imposer à ses amis, confirmeraient peut-être le tour légèrement épigrammatique de la phrase citée, si elle fait allusion à l'ignorance où était Conrart des langues grecque et latine.

FLEURET-PAMENCHOYS.

—

Iconographie des sénéchaux et connétables de France. — La liste suivante renferme les noms de ces hauts dignitaires. Il en est plusieurs desquels je n'ai aucun espoir raisonnable de retrouver les effigies peintes, sculptées ou gravées. Mais il en est nombre d'autres pour lesquels cette recherche pourrait donner d'intéressants résultats.

La date qui suit le nom est celle de l'entrée en fonctions, ou celle où l'histoire a enregistré le nom du titulaire de la charge.

Sénéchaux de France :

Geoffroi Ier, dit Grisegonelle, vers 978; Guillaume, 1060; Raoul, 1065; Frédéric, 1071; Robert, 1079; Hugues, 1083; Gervais, 1085; Montlhéry (Guy de), 1108; Montlhéry (Hugues de), 1118; Garlande (Ancel de), 1118; Garlande (Guillaume de), 1119; Garlande (Etienne de), 1129; Raoul Ier, comte de Vermandois, 1131; Thibaut Ier, comte de Champagne, 1151.

Connétables de France :

Montmorency (Albéric de), 1060; Balderic, 1067; Gautier, 1069; Adel (Adeline), 1071; Adam, 1079; Montmorency (Thibaut de), 1083; Dreux, 1106; Chaumont (Gaston de), 1107; Chaumont (Hugues de), 1108; Montmorency (Mathias Ier, de), 1118; Simon, seigneur de Neauphle, 1174; Clermont (Raoul de), 1179; Mello (Dreux de), 1192; Montmorency (Mathias II, de), 1218; Montfort (Amaury de), 1230; Beaujeu (Humbert, duc de), 1241; Brun (Gilles Le), 1251; Beaujeu (Humbert de), 1277; Artois (Robert d'), 1271; Clermont de

Nesle (Raoul de), 1285; Châtillon (Gaucher de), 1302; Brienne (Raoul de), 1329; Brienne (Raoul II, de), 1344; Espagne (Ch. de Castille de la Cerda d'), 1350; Bourbon (Jacques Ier, de), 1354; Brienne (Gautier de), 1356; Piennes (Robert de), 1356; Du Guesclin (Bertrand), 1370; Clisson (Olivier de), 1380; Artois (Philippe d'), 1393; Sancerre (Louis de Champagne, comte de), 1397; Albret (Charles d'), 1402; Luxembourg (Valerand de), 1410; Armagnac (Bernard d'), 1415; Lorraine (Charles, duc de), 1418; Stuart d'Albany (Jean), 1424; Bretagne (Arthur de), comte de Richemont, 1425; Luxembourg (Louis de), 1466; Bourbon (Jean, duc de), 1483; Bourbon (Charles, duc de), 1509; Montmorency (Anne, duc de), 1538; Montmorency (Henri, duc de), 1594; Albert de Luynes (Charles d'), 1621; Lesdiguières (Jean de Bonne, duc de), 1622.

Connétable de l'Empire :

Bonaparte (Louis), 1804.

Vice-connétable de l'Empire :

Berthier (Louis-Alexandre), 1806.

Je serais très obligé aux iconophiles de l'*Intermédiaire* de me faire parvenir les descriptions iconographiques des effigies qu'ils pourront connaître, se rapportant à tel ou tel personnage des listes précédentes. Cz.

—

Que sont devenus les papiers de Daubenton? — Daubenton, le grand naturaliste, est mort le 31 décembre 1799, au Jardin des Plantes, dans le rez-de-chaussée de l'ancien hôtel de Magny, qui était sa demeure depuis environ douze ans. Sa veuve est morte elle-même à Paris, le 2 août 1818. Or, on ne retrouve dans les dépôts publics de Paris, en dehors des pièces de correspondance officielle, et de quelques très rares papiers d'affaires sans intérêt, aucun document émané de ce célèbre *patriarche de l'histoire naturelle*, comme l'appelait Geoffroy. Où sont donc passés ces papiers?

E. T. H.

—

Une cantate en l'honneur de La Tour d'Auvergne, le premier grenadier de France. — Le 27 juin 1841, à Carhaix, avait lieu l'inauguration de la statue de La Tour d'Auvergne. A ce propos, M. Elwart, professeur au Conservatoire, adressait un chant héroïque de sa composition, avec paroles de M. Oury, à M. le ministre de l'intérieur. Celui-ci s'empressa de remercier l'auteur. Or les paroles seules subsistent aux archives de la guerre, la musique manque. Au Conservatoire les recherches ont été aussi infructueuses.

Quelqu'aimable correspondant de l'*Intermédiaire* serait-il en mesure de fournir une indication sur cette œuvre d'Elwart, qui intéresse la *plume* et l'*épée*, car La Tour d'Auvergne fut un savant, un érudit, tout autant qu'un brave entre les braves? Général Iung.

—

Le match de Terront et de Corre et l'outillage spécial de Terront. — Toutes les énigmes ne sont point enfouies dans les arcanes du passé.

Beaucoup d'entre nous ont pu suivre avec un intérêt d'émotion patriotique le glorieux match de Corre et de Terront — (ils n'en ont pas en Angleterre), — ces deux incomparables voyageurs en chambre, que dis-je? ces Xavier de Maistre de la pédale.

Or, nous voyons que, si le premier nommé s'est laissé devancer de 9 kilomètres, il doit ce retard à certaines exigences, trop naturelles, et surtout trop naturalistes, pour qu'il soit de bon goût d'y insister.

Le second, au contraire, n'avait nullement à s'en préoccuper, malgré les aliments, plutôt émollients, dont il ne cessa de faire usage, étant, disent les journaux, « outillé pour cela ».

Cet outillage spécial, dans un pantalon collant, me stupéfie. Quel pouvait-il être? — Et quel avenir n'a-t-il pas lorsqu'il sera divulgué? Aussi grand, sans doute, que celui de la vélocipédie elle-même, car alors, son application (high-life, clergé, barreau, magistrature assise, etc.), doit devenir, selon moi, de tous les instants, dans les deux hémisphères.

Quelqu'un pourrait-il nous éclairer là-dessus? Il y va de l'intérêt de ceux auxquels toute perte de temps cause un préjudice appréciable; c'est le cas de la généralité des chercheurs, et d'un certain nombre de curieux. H. B.

—

Plantation d'arbres et d'arbustes au bord de la mer. — En 1773 et 1779, à deux reprises différentes, l'Académie de Caen proposa cette question : Quels sont les arbustes et les plantes qui, croissant sur le rivage de la mer, pourraient être employés sur les côtes et le long des rivières dans lesquelles la mer monte pour défendre contre ses irruptions les terrains qui les bordent? Quelle est la culture de ces arbres, arbustes et plantes?

D'après une chronique de l'époque, les prix ne furent pas remportés.

Une question semblable fut proposée dans le *Journal de la Blancherie*, 1786, p. 225; elle intéressait les dunes de Picardie, exposées à changer de place par la mobilité des sables.

Cette question n'a été suivie d'aucune réponse. La même question avait été mise au concours en 1782 par la société de Harlem; j'ignore s'il y a eu quelque mémoire couronné.

En 1785 et en 1786, l'Académie des sciences de Paris a proposé un prix sur la meilleure digue artificielle pour placer en mer le long des côtes de France. Y a-t-il eu sur cette question un prix décerné?

Dans une *Collection de procédés utiles*, Paris, an IX, page 300, on indique que, sur une partie des côtes de la Hollande, on a réussi à gagner du terrain sur la mer en fixant dans le sable des rangées de torillons de paille placés à un pied de distance l'un de l'autre.

Cette méthode serait-elle la meilleure que l'on puisse employer pour cet objet, ou en connaît-on quelque autre qui lui soit préférable? A. DIEUAIDE.

—

L'agronome belge Vanderlinden et la culture des champignons. — On lit dans le *Magasin pittoresque* (43e année, 1875, page 379, à l'article : *le potager d'appartement — persillère — couche à champignons*) un procédé d'un certain *agronome belge*, le baron *Vanderlinden*, pour la culture des champignons, commençant par ces mots :

Je la fais tasser, dit l'agronome belge, avec les pieds, etc., etc.

1° Je désirerais savoir à quelles sources le *Magasin pittoresque* a puisé cette citation?

2° L'agronome Vanderlinden a-t-il écrit quelque chose? Où peut-on se procurer ses ouvrages?

3° Outre le procédé de Vanderlinden pour la culture des champignons, ainsi qu'un autre du docteur Labourdette, donné à la même page du *Magasin pittoresque*, outre encore la méthode ordinaire des maraîchers pour produire ces cryptogames, n'y a-t-il pas d'autres manières de cultiver les champignons?

Existe-t-il des ouvrages sur ce sujet? Quels en sont les titres?

UN AMATEUR.

—

Les secrets pour enlever les taches d'encre des reliures en maroquin. — J'ai fait l'emplette des *Mémoires de d'Artagnan*, édition de 1701, Cologne, reliés en maroquin rouge par Cuzin; malheureusement, l'un des plats d'un volume est déshonoré par une grosse tache d'encre. Pourrait-on me faire savoir s'il existe un moyen pratique pour enlever cette tache d'encre?

La question et la solution ont un grand intérêt pour tous les bibliophiles.

GILBERT DEVILLERS.

—

Un tableau de Boullongne à retrouver. — Dans la partie de l'ancien couvent des Célestins — affecté à la garde municipale — qui s'étend entre la rue du Petit-Musc et le boulevard Henri IV, subsiste encore un grand bâtiment avec fronton et cartouche, sur lequel on lit la date de 1730. Dans l'intérieur, on remarque un magnifique escalier, construit en 1682, et, au plafond, une armature en fer, de forme ovale, sur laquelle était tendue une toile du peintre Bon Boullongne, représentant l'*Apothéose de Pierre Mouron*, qui fut pape cinq mois — du 15 juillet au 13 décembre 1294 — sous le nom de Célestin V.

Sait-on ce qu'est devenue cette œuvre qui n'était peut-être pas sans quelque valeur, quoique Jouvenet ait dit qu'il regrettait qu'elle fût de son ami Bon Boullongne? E. DE MÉNORVAL.

—

Le peintre F. Horemans. — Un de nos collaborateurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il me renseigner sur le compte d'un peintre qui signe *F. Horemans* et a fait de petits tableaux de genre flamands du temps de Louis XIV, à ce qu'indiquent les costumes? Ses peintures sont soignées. Quelle en est la valeur?

J. W.

—

Les Piranesi. — Tout le monde connaît les deux Piranesi : Giambattista, l'incomparable graveur, et son fils Francesco. Certains lecteurs de l'*Intermédiaire* pourraient-ils mettre sur la voie un travailleur qui désirerait être renseigné sur les points suivants?

Giambattista Piranesi fut peintre, puis directeur de théâtre: existe-t-il dans des musées ou des galeries quelques-uns des

nombreux portraits qu'il exécuta dans le cours de ses voyages en Italie, nous disent ses biographes ?

Giambattista prenait plaisir à dessiner d'après nature des mendiants et des infirmes : a-t-il gravé à part ces études ?

Francesco Piranesi vint en France dans des conditions qui ne sont pas bien connues ; le *Dictionnaire de la conversation* contient une rectification à la *Biographie* de Michaud, rectification due au comte d'Allonville, un des collaborateurs du *Dictionnaire*. M. d'Allonville raconte en quelques mots comment il fut assez heureux pour sauver Piranesi en danger d'être pendu et parvint à ramener en France le graveur et ses collections de planches. Où trouver sur ce sujet des détails complets ?

On désirerait aussi avoir des renseignements sur le comte d'Allonville, que la *Biographie Didot* fait mourir en 1832, tandis que la *Grande Encyclopédie* prolonge son existence jusqu'en 1853.

Où trouver des renseignements sur la manufacture de vases dits étrusques établie, sans grand succès, par Francesco, après qu'il se fut fixé en France ?

D'après le *Dictionnaire de la conversation*, Francesco avait un frère, *Petro*, et une sœur, *Laura*, qui le secondèrent dans ses travaux. On voudrait être renseigné à leur sujet.

Dans un ouvrage spécial auquel il travaille, l'auteur des questions ci-dessus citera scrupuleusement les noms des personnes qui voudraient prendre la peine de lui répondre, à moins, bien entendu, qu'il lui soit fait des recommandations contraires. C. L.

—

Jésus-Christ et les peintres. — Jésus-Christ, avant d'être attaché sur sa croix, avait été flagellé cruellement ; son corps devait être couvert de plaies et de sang.

Les peintres anciens et modernes ont représenté Jésus-Christ mourant avec une chair pâle et jaunâtre comme pourrait être celle d'une personne qui meurt dans son lit.

Existerait-il un peintre réaliste qui aurait reproduit Jésus-Christ le corps tout déchiré et le sang coulant partout ?

A. Dieuaide.

—

Manuscrits de Benjamin Constant à retrouver. — Benjamin Constant avait composé, pour faire suite à *Adolphe*, un nouveau roman dont l'héroïne était sa seconde femme, Charlotte. Cet ouvrage, qui, selon Sainte-Beuve, était en 1835 entre les mains de M. Pagès (de l'Ariège), chargé de le publier, ne semble pas avoir été mis à la disposition d'un éditeur. Où est-il maintenant ?

Madame Louise Colet avait commencé la publication, dans la *Presse*, des lettres de Benjamin Constant à madame Récamier. Qu'est devenue la suite de cette correspondance, lorsque la permission de continuer cette divulgation fut brusquement retirée à madame Louise Colet ?

Legnam.

—

Croix énigmatique. — Je possède une croix de cuivre, à double traverse comme la croix de Lorraine, mesurant 8 centimètres de hauteur, pourvue au sommet d'un anneau fixe de suspension, et munie à la base d'une troisième petite traverse sur laquelle on lit la date de 1658. Cette croix, qui doit être soit une croix pastorale, soit une croix de chapelet, porte, gravé en creux, un assemblage de lettres dont le sens m'échappe et qui sont ainsi disposées :

F
+
C + D I R Z B I Z + A
+
I H S
S A B + Z + H G F
D
+
B
F
R
S
A
D

Les Z sont barrés horizontalement et doivent représenter le signe abréviatif de *et*. Sous le sigle chrétien (I H S) se voient les clous de la Passion. J'ajouterai enfin que la même légende est gravée sur les deux faces de la croix.

Pourrait-on me dire ce qu'était cette croix et m'expliquer l'inscription qu'elle porte ? René de Starn.

—

Nepveu, éditeur. — Je voudrais avoir la liste complète des volumes in-18 publiés par cet éditeur sur différents pays

étrangers, avec gravures coloriées, de 1817 à 1825? VALDESCYGNES.

—

Un pseudonyme à déterminer. — Je possède une plaquette intitulée : *Les lendemains*, par la comtesse Guillaume; Paris, impr. de Prosper Dondey-Dupré, 1834, in-12 de 32 pages, veau bleu, trois filets, doré sur tranches; tiré à 20 exemplaires, lesquels doivent être très certainement tous dans une reliure uniforme faite aux frais de l'auteur.

Il est évident que le nom de la *comtesse Guillaume* est un pseudonyme, et je serais reconnaissant à l'Intermédiairiste qui me découvrirait le nom réel de l'auteur. LE COMTE DE R.

—

Bibliographie des ouvrages sur la curiosité. — Existe-t-il un ouvrage complet et intéressant sur l'art, le bibelot, les collections, le truquage, donnant des renseignements précis aux amateurs ou les aidant dans leurs recherches?

Si cet ouvrage n'existe pas, quels sont les livres qui doivent former la bibliothèque de l'amateur d'antiquités? H. DE M.

—

Familles Le Maire et de Marne. — On demande : 1° tous les renseignements possibles sur la descendance d'Eudes Le Maire, chambellan de Philippe Ier, roi de France, lequel, en récompense d'un pèlerinage en terre sainte accompli en 1085 au lieu et place de son maître, reçut, avec de nombreux privilèges, le fief de Challon-Saint-Mard, près d'Etampes. Cette descendance s'établit-elle en Hollande? Y avait-elle des représentants au XVIe et au XVIIe siècle? Que doit-on penser d'une tradition de famille qui veut que les Le Maire se disant descendants du chambellan se soient alliés, à Amsterdam, aux descendants d'Inès de Castro?

2° Peut-on indiquer quelles étaient les armes de Jean Le Maire, né en 1398, et chanoine de Reims en 1434, ainsi que celles de Jean Le Maire, procureur de la ville de Reims, qui remplissait en 1405 les fonctions de sergent du chapitre de Reims et avait acquis en 1431 plusieurs terres assises en la seigneurie dudit chapitre? Peut-on savoir si, parmi ces terres, il s'en trouvait une du nom de Marne et si, de là, venait le nom de Jean de Marne, chapelain de Saint-Jacques, à Reims, en 1504? Puis, quelles étaient les armes de Jean de Marne, ainsi que celles d'Anthoine de Marne, chevalier seigneur de Montgenoux, qui vivait à Reims en 1556?

3° Jacques Le Maire, le célèbre navigateur hollandais qui donna son nom au détroit entre la Terre de Feu et la Terre des Etats, en 1615, appartenait-il à la descendance d'Eudes le chambellan? DE M.

RÉPONSES

Liste des tombes des soldats français à l'étranger (XXVI, 205, 430, 502, 620, 662; XXVII, 135). — Je vais parler des tombes existant en Autriche, pays que je viens de parcourir pendant trois ans en vue d'une étude spéciale. Dans le Tyrol, les cimetières français, tombes isolées ou fosses communes des soldats morts à l'ennemi pendant les campagnes de Bonaparte, étaient, il y a une vingtaine d'années, particulièrement nombreuses. Aujourd'hui, faute de soins et d'entretien, il faut s'enquérir de leur emplacement que rien n'indique, auprès des vieux paysans lettrés du village. Jamais la France ne s'en est occupée. J'en ai découvert à Lienz (ne pas confondre avec Linz, chef-lieu de la Haute-Autriche, sur le Danube), dans la vallée de la Drave, Tyrol oriental, où l'on s'est battu en 1809, à la veille de l'annexion à l'Empire français des provinces du sud de l'Autriche. Non loin de la localité, sur un petit sentier conduisant du lieu dit la Poudrière à une montagne, le Gaimberg, une croix en bois marque la place d'une fosse commune. La croix est ornée, au milieu, d'une tête du Christ, en dessous de laquelle on lit, en allemand, l'inscription déjà très effacée que voici et dont je vous transcris ce qui en est encore lisible:

Zur frommen Erinnerung und im Gebete an die in V...., v.... gefallenen Franzosen.

(A la pieuse mémoire des Français morts au.... Priez pour eux.)

Je n'ai pu trouver aucune indication dans les archives de la mairie de Lienz sur le nombre et le corps des Français enterrés en cet endroit. Mais j'y ai découvert un écusson haut de un mètre et demi environ, peinturluré aux armes de l'Empire, et portant, au milieu, les mots

Municipalité de Lienz, en français naturellement. Cette grande plaque, surmontée du drapeau tricolore, ornait, de 1809 à 1814, pendant que Lienz était une des stations frontières des *Provinces Illyriennes*, dont le maréchal Marmont fut le premier gouverneur général et l'ex-ministre de police Fouché, duc d'Otrante, le dernier, la porte de la mairie. Je l'ai fait nettoyer d'un centimètre de poussière qui la recouvrait et photographier.

Dans le Tyrol méridional et le Trentin, il n'y a plus que très peu de tombes françaises, complètement oubliées et perdues. Dans la vallée de l'Adige, où ont eu lieu des batailles sanglantes, le fleuve, fort violent aux époques des crues, ravage constamment la base de la vallée et a, en changeant de place, recouvert et détruit plusieurs cimetières français.

Néanmoins, à Méran, près de l'église Saint-Léonard, il y a encore une grande fosse commune où sont enterrés plusieurs milliers de nos compatriotes, mais rien n'en indique plus l'emplacement, et c'est grâce à un journaliste de l'endroit que j'ai pu en découvrir la trace.

Passons en revue, maintenant, les autres provinces de l'Autriche. En Istrie, en Carniole, en Salzbourg, dans la Haute-Autriche, on trouve plutôt des tombes françaises isolées, dans les cimetières ordinaires, au milieu des morts indigènes, que des fosses communes et des tombes sur les champs de bataille qui sont complètement oubliées.

En cherchant bien, l'on trouvera, dans le cimetière du village de Gastein, une tombe portant l'épitaphe suivante :

Ci gît
Jean-Baptiste Huot, natif de Baujeux
(département de la Haute-Saône),
âgé de 38 ans,
officier à la 83e demi-brigade d'infanterie
de ligne,
décédé le 18 pluviôse de la République française.
Mortel!
qui que tu sois, et telle que soit ton opinion,
respecte ses cendres.

Dans les cimetières de Salzbourg, nous avons relevé, entre plusieurs épitaphes françaises, devenues illisibles, une pierre tombale portant :

Érigé par l'amitié,
au nom de son épouse et de sa famille,
à Ferdinand-Jules Mangin,
adjudant commandant à l'armée française,
âgé de 31 ans,
blessé d'un boulet à l'affaire du 23 frimre an IX
de la République française,
mort de sa blessure le 3 nivôse suiv.
(25 décembre 1800).

Et puis ailleurs la tombe de :

Josepho Adamo Lorentz,
Proto Medico,
Obiit Salisburgi, omnibus flebilis,
2 do. Pluviosi
Mensis die anno gallicæ reipublicæ IX.

Le docteur Joseph-Adam Lorentz, à la tombe duquel toute la garnison de Salzbourg versa des pleurs, était médecin en chef de l'armée du Rhin et ami du général Marceau. D'ailleurs sa vie et ses funérailles sont décrites dans le numéro 141 du *Moniteur universel*, primidi, 21 pluviôse an 9, page 588.

Je n'ai voulu relever ici, à titre d'exemple, que quelques-unes des tombes oubliées à l'étranger. Peut-être ces lignes tomberont-elles sous les yeux de quelque membre des familles intéressées.

Voyons maintenant les tombes de l'île de Lobau, en aval de Vienne, au milieu des solitudes du Danube, avec celles d'Aspern et d'Essling.

Il n'y a là, en somme, qu'un seul cimetière, énorme d'étendue, qui, commençant au village d'Aspern en passant par Essling et Gross Enzersdorff, petits villages, finit dans l'île de Lobau. Des milliers de Français et d'Autrichiens y reposent pêle-mêle dans les champs sans qu'une croix en fasse mention. Seul, le lion d'Aspern, monument érigé à la mémoire des régiments autrichiens qui éprouvèrent à cette bataille les pertes les plus considérables, rappelle ce carnage épouvantable. Des députations des régiments autrichiens viennent chaque année, à l'anniversaire de la bataille, y déposer des couronnes. *Quant aux morts français, personne n'y pense, jamais un touriste français ne s'y égare.*

Ce champ des morts s'étend des deux côtés de la chaussée bordée de grands peupliers. C'est là que Lannes chercha à rompre le centre des Autrichiens et que le bataillon commandé par le général Mouton fut entièrement détruit.

Entrons par une passerelle dans l'île de Lobau. Au milieu d'arbres séculaires, au bord d'un pré, l'on peut voir une pierre commémorative portant ces mots : *Pulver magazin der Franzosen* 1809 (poudrière des Français, 1809), et à quelques cent pas de là, un obélisque en granit avec cette inscription : *Friedhof der Franzosen*, 1809 (cimetière français, 1809). Aucun autre monument n'indique l'endroit *où reposent plus de* 10,000 *Français!*

Ici encore, jamais Français ne met les

pieds, les deux pierres commémoratives ci-dessus ont été érigées par *les Autrichiens et sont entretenues par eux!*

RAOUL CHÉLARD.

—

Sur le figuier de M. Dybowski (XXVI, 642; XXVII, 254). — Dieu me garde de jamais songer à *amoindrir l'œuvre d'un explorateur français!* Je me suis amusé seulement à amoindrir un figuier. M. Dybowski n'a-t-il donc jamais fait une plaisanterie au sujet du récit de quelque camarade? Et ne sommes-nous pas tous camarades dans l'*Intermédiaire?* Où en serions-nous si nous devions nous interdire toute question qui ne serait pas d'un sérieux irréprochable? Autant vaudrait aller causer dans le plus austère salon janséniste. J'accepte la leçon d'histoire naturelle que me donne M. Dybowski, puisque j'ai eu tort de croire que sa description était exagérée; mais je ne puis accepter la leçon de patriotisme qu'il y ajoute, car nul plus que moi n'admire les généreux efforts de nos explorateurs en général, de M. Dybowski en particulier. Donc, sans rancune, et qu'une cordiale poignée de main échangée entre nous dans le champ clos de l'*Intermédiaire* efface toute trace de malentendu.

UN CAMPAGNARD.

—

Sur le président Barillon (XXVII, 19). — Extrait de mes notes :

15 juin 1602. — Noble homme Jehan Barillon, sieur de Mancy, conseiller du Roy en sa cour de Parlement.

Subrogé-tuteur et cousin de Genefviève Megissier (1), à cause de feue damoiselle Claude Danes, jadis sa femme.

F. DE M.

—

D'où vient l'habitude de s'arracher les cheveux en signe de douleur? (XXVII, 41.) — Que, parvenus à un certain âge, les Romains aient pratiqué l'usage de déposer (deponere) leur première barbe dans le temple d'une divinité de leur choix, le plus souvent sur l'autel de leurs dieux domestiques, le fait est assez connu.

(1) Genefviève Megissier, fille de feu noble homme maître Jehan Megissier, vivant conseiller du Roy et maistre ordinaire en sa Chambre des comptes, et damoiselle Marie Danes, jadis sa femme; et pupille de M. maître Claude Le Prevost, conseiller du Roy en sa court de Parlement. Se maria avec maître Michel de Champront, conseiller du Roy en sa cour de Parlement.

En ce qui concerne les cheveux, la rareté des témoignages peut faire supposer que ce dernier genre de consécration était d'observance moins générale. J'avoue que je n'ai pas eu le courage de chercher dans les dix-sept chants du fastidieux poème de Silius Italicus l'exemple auquel M. Adolphe Démy fait allusion sans préciser l'endroit : l'autorité de Juvénal me suffit :

Ille metit barbam, *crinem* hic deponit amati.

(*Sat.* III, 186.)

Mais cette coutume existait-elle chez les Grecs? Rien ne l'atteste, à ma connaissance du moins, et, en raison du tour elliptique de la phrase, il n'y a aucune induction à tirer des trois vers allégués par notre confrère. M. C. Leprévost, l'un des auteurs de la plus récente traduction des poèmes homériques (Hachette, 12 vol. in-18), a compris ce passage autrement : « Il (Agamemnon) s'arrache les cheveux avec violence, écrit-il, *en invoquant* Jupiter souverain. » Si ce sens est le vrai, il y aurait eu là deux actes simultanés, mais sans corrélation nécessaire. C'était l'avis de Cicéron, l'homme de son temps, si l'on excepte Varron, le plus compétent en pareille matière. Aussi, bien loin d'être édifié par le « sacrifice propitiatoire » d'Agamemnon, ne se gêne-t-il pas, de compte à demi avec le philosophe Bion, pour rire au nez du Roi des Rois, et va même jusqu'à le traiter d'idiot :

In quo facetum illud Bionis, perinde *stultissimum* regem in luctu capillum sibi evellere, quasi calvitio mœror levaretur.

(*Tuscul.* III, 26.)

C'est que, en effet, rien ne ressemble moins à une cérémonie votive que les transports d'un furieux se livrant sur sa propre personne à de stupides voies de fait.

Mais alors, d'où viendrait-elle, cette absurde coutume? Tout simplement, peut-être, de l'impérieux besoin de destruction qui, dans certains états d'âme et d'esprit, nous fait dire : « J'ai envie d'étrangler quelqu'un ou de casser quelque chose. » Il y a un mot bien expressif pour définir cette fâcheuse disposition : on est alors d'une humeur « massacrante ».

Peut-être encore sentons-nous instinctivement qu'une douleur physique peut faire diversion à une douleur morale, et

rendre celle-ci moins cuisante. « Un clou chasse l'autre », dit le proverbe.

Cicéron attribue à une folie momentanée, comme aussi à la contagion de l'exemple, les sévices que nous nous infligeons à nous-mêmes ; et il y en a de bien des sortes :

Sunt illa varia et detestabilia genera lugendi : pædores, muliebres lacerationes genarum, pectoris, feminum, capitis percussiones.

(*loco citato.*)

Ainsi, l'empereur Auguste se heurtait la tête contre les murs, en criant :

Varus, rends-moi mes légions !

(*Suet. Cæs. Aug.* XXIII.)

C'était aussi — à l'en croire, du moins, — le système de Tibulle. Un jour qu'il croyait avoir offensé Vénus, il gémissait :

Non ego, si merui, dubitem procumbere templis...
Et miserum sancto tundere poste caput.

(*Eleg.* I, 2.)

C'était bien, mais il y avait mieux. La mode — car c'était une mode — (hæc omnia faciunt, dit toujours Cicéron, opinantes ità fieri oportere), voulait que les affligés, ou ceux qui faisaient mine de l'être, s'administrassent concurremment et coup sur coup trois espèces de dérivatifs. L'estomac, le visage et les *cheveux* en faisaient les frais. Bonne recette, paraît-il, et dont Ovide donne deux fois la formule. Après avoir dépeint à sa femme, restée à Rome, les ennuis de son exil, il ajoutait en guise d'exhortation :

Ecquid, ut audieris, tota turbabere mente,
Et feries pavidâ *pectora* fida manu ?...
Parce tamen lacerare *genas*, nec scinde *capillos*.

(*Trist.* III, 3.)

Le second exemple, identique au fond, est plus plaisant, à cause de la qualité des personnages. Un perroquet favori — un ancêtre de Vert-Vert, quelque peu cousin du moineau de Lesbie — ayant passé de vie à trépas, le poète invita tout le peuple des oiseaux à manifester ses regrets par les procédés en usage :

Ite, piæ volucres, et plangite *pectora* pennis,
Et rigido teneras ungue notate *genas* ;
Horrida pro mœstis lanietur pluma *capillis*.

(*Amor. Eleg.* VI.)

Il serait difficile, ce me semble, d'assigner à ces diverses manœuvres, auxquelles on recourait parfois sous l'influence d'une passion peu avouable, un caractère solennel et religieux.

Pour nous résumer et pour conclure, en nous renfermant dans les limites de la question, disons donc :

1° Qu'il est bien vrai que les Romains, ou, du moins, certains d'entre eux, consacraient, une fois dans leur vie, leurs cheveux à une divinité ;

2° Que cette cérémonie traditionnelle, accomplie selon des rites déterminés, avait pour but de célébrer, dans une fête de famille, le jour mémorable où ils passaient de la classe des adolescents dans celle des hommes ;

3° Qu'elle n'avait rien de commun avec l'acte de sauvagerie, sujet à récidive, que des fous pouvaient exercer sur leur chevelure comme sur toute autre partie de leur personne.

Et ajoutons subsidiairement, pour en revenir au bon Homère, chez qui l'obscurité n'était pourtant pas un péché d'habitude, qu'il faut toujours se méfier des tours de phrase équivoques et susceptibles de plusieurs interprétations.

JOC'H D'INDRET.

—

Sur les prédictions relatives à la Révolution (XXVII, 42). — La force des choses, cette loi immuable contre laquelle les pouvoirs et les partis sont également impuissants, amena la Révolution, sans que celle-ci, probablement, ait été prévue. Tous les historiens s'accordent à dire que pendant la période des signes précurseurs, tout le monde voulait un changement, mais que personne ne savait comment il pouvait s'effectuer.

Dans son ouvrage : *Essai sur l'application du chapitre VII du prophète Daniel à la Révolution française*, Bruxelles, floréal an X, in-12, le citoyen Boucquéau, avocat à Bruxelles, s'exprime ainsi, à la page 35 :

L'on a dit souvent que la Révolution française avait été prévue plusieurs années d'avance ; l'on connaît les fameux couplets faits à cet égard, en 1775, par le capitaine Delisle ; l'on cite des passages de divers ouvrages, faits quinze ou vingt ans avant 1789, et dont les auteurs, d'après les abus de la monarchie française, en avaient prédit la fin ; les philosophes prouvent, non seulement d'avoir prévu la Révolution française, mais même de l'avoir préparée depuis cinquante ans et plus. L'on a même dit que la Révolution française avait été prédite à Louis XIV, vers le commencement du XVIIIe siècle, par le maréchal de Salon, à qui elle avait été révélée dans la singulière aventure rapportée dans les Mémoires du duc de Saint-Simon ; de sorte que la tradition sur un événement désastreux, dont la famille royale et la monarchie étaient menacées avant

la fin du siècle, avait été conservée dans ses descendants, et qu'elle avait fait dire plusieurs fois par Louis XV : « Je ne verrai pas la grande catastrophe, mais je plains mon successeur. »

Les commentaires du citoyen Boucquéau sur l'*Application du chapitre VII de Daniel à la Révolution française* sont sans intérêt.

M. de Nocé, petit-neveu du Régent, aurait dit au comte de Tilly (page 94, tome II des *Mémoires* de Tilly), et cela bien avant la Révolution :

Ouvrez nos fastes, nous sommes une nation à tragédies; depuis longtemps, nous n'en n'avons que sur nos théâtres. La Fronde, les guerres de religion, la Saint-Barthélemy même, tout cela est pâle auprès de ce qui vous attend. Vous m'en direz des nouvelles, de l'autre côté de la tombe, si l'on y revoit. La Reine est détestée; le Roi est faible; le ministère inhabile et corrompu; les finances, ce prétexte de toute révolte, sont épuisées; l'armée a la tradition de son ancienne gloire, mais les grands généraux sont morts et n'ont point fait d'élèves : vous avez les premiers théâtres de l'Europe, de petits poètes, de grandes danseuses, et vos courtisanes seraient les plus séduisantes sirènes de l'univers, si vos femmes n'en savaient pas plus qu'elles : toutes ces belles choses-là, des coiffeurs et des cuisiniers, sont les successeurs un peu dégénérés du premier peuple du monde, dans ce premier des siècles, l'âge de Louis-le-Grand : ce ne sont pas là des éléments de vie pour un empire. La France périra, monsieur, *et de votre temps;* c'est un fer vieilli qu'il faut retremper dans le feu, dont il faut rajeunir la dégradation dans le sang.

Rouy, auteur de l'ouvrage suivant : *Le magicien moderne, ou oracles des événements dont l'Europe, et particulièrement la France, sera le théâtre en* 1793, Paris, 1792, in-12, prétendait également avoir prévu depuis longtemps la Révolution. A. Dieuaide.

— Ouvrez la correspondance de Voltaire et lisez sa lettre à Chauvelin, du 2 avril 1764.

Tout ce que je vois jette les semences d'une révolution qui arrivera immanquablement et dont je n'aurai pas le plaisir d'être témoin. Les Français arrivent tard à tout, mais enfin ils arrivent. La lumière s'est tellement répandue de proche en proche qu'on éclatera à la première occasion, et alors se fera un beau tapage; les jeunes gens sont bien heureux : ils verront de belles choses.

G. Q.

— Dans les *Vrayes centuries et Prophéties*, Michel Nostradamus dit (lettre à Henri II) :

... Commençant icelle année sera faite plus grande persécution à l'Eglise chrétienne qui n'a esté faite en Affrique, et dûrera cette icy jusques icy à l'an *mil sept cens nonante deûx* que l'on cuidera estre une renovation du siècle, après commencera le peuple humain de se redresser et de chasser quelques obscures ténèbres, recevant quelque peu de leur pristine grande division et continuel changement.

Comte J. P.

—

L'assassinat de Le Peletier Saint-Fargeau (XXVII, 44). — Ne serait-ce pas l'occasion de rappeler que le suicide à Forges du garde du corps Pâris, assassin de Le Peletier, a été révoqué en doute, et que l'on a prétendu que Pâris aurait survécu à la Révolution? C'est, je crois, dans *la Nouvelle Minerve*, revue politique et littéraire, qui parut de 1835 à 1838 et qui forme 12 tomes in-8, que cette allégation se serait produite pour la première fois. Je n'ai pas le journal sous la main. La vérification est possible, et si tardif et si étrange que semble ce démenti donné à un fait contemporain qui paraissait accepté par tout le monde, il serait désirable qu'elle fût faite à fond et d'une manière définitive. L.

—

Pascal et Boileau (XXVII, 44). — M. E. C. demande des imitations de prosateurs par des poètes, car, dit-il justement, « il est piquant de voir une ligne de prose tournée en vers de main d'ouvrier ».

L'exemple le plus curieux que je connaisse de ces sortes d'emprunts est dans le *Souvenir*, d'Alfred de Musset. Quelques-unes des plus belles strophes de cet hymne de douleur et d'amour sont prises presque textuellement à Diderot. Il y aurait à philosopher là-dessus; le temps me manque. Voici le fait.

Musset écrit :

Oui, les premiers baisers, oui, *les premiers* [*serments*
Que deux êtres mortels échangèrent sur terre,
Ce fut au pied d'un arbre effeuillé par les [*vents*
Sur un roc en poussière.

Ils prirent à témoin de leur joie éphémère
Un ciel toujours voilé qui change à tout mo- [*ment*,
Et des astres sans nom que leur propre lu- [mière
Dévore incessamment.

Tout mourait autour d'eux, l'oiseau dans le [feuillage,
La fleur entre leurs mains, l'insecte sous leurs [pieds,
La source desséchée où vacillait l'image
De leurs traits oubliés;

Et sur tous ces débris joignant leurs mains [d'argile,
Etourdis des éclairs d'un instant de plaisir,
Ils croyaient échapper à cet Etre immobile
Qui regarde mourir!

J'ai été jusqu'au bout de la phrase, bien que les deux dernières strophes appartiennent entièrement au poète. Il eût été trop dommage de couper la dernière.

Voici maintenant ce que Diderot avait écrit dans *Jacques le Fataliste* (édition Assézat, t. VI, p. 117) :

Le premier serment que se firent deux êtres de chair, *ce fut au pied d'un rocher qui tombait en poussière; ils attestèrent de leur constance un ciel qui n'est pas un instant le même; tout passait en eux et autour d'eux*, et ils croyaient leurs cœurs affranchis de vicissitudes. O enfants! toujours enfants!

Déjà, dans le *Supplément au voyage de Bougainville* (Ibid., t. II, p. 224), lequel, il est vrai, fut très probablement écrit la même année que *Jacques le Fataliste* (1771), l'on avait entendu le vénérable Oron dire à l'Aumônier :

Rien ne te paraît-il plus insensé qu'un précepte qui proscrit le changement qui est en nous, qui commande au contraire ce qui n'y peut être...; qu'un serment d'immutabilité de deux êtres de chair, à la face d'un ciel qui n'est pas un instant le même, sous des antres qui menacent ruine, au bas d'une roche qui tombe en poudre, au pied d'un arbre qui se gerce, sur une pierre qui s'ébranle?

H. M.

—

Fifre (XXVII, 47). — Le fifre est au nombre des instruments classés dès le XIIIe siècle. C'est, dit M. Lavoix, parmi les flûtes nommées *traversières* ou *traversaines*, et plus tard flûtes *allemandes*, celle qui représente les registres aigus.

Avec ce *plus tard*, la question de provenance reste douteuse, et, d'autre part, l'étymologie n'aide pas à la résoudre. Le mot est, en anglais, *fife*; en allemand *pfeife*, mais, d'après M. Richert, *pfeife* viendrait du bas-latin *pipa* (italien *piva*), pipe, tuyau, pipeau. C'est très possible, et le radical *pip* me semble bien exister aussi dans : *pibole*, musette du Poitou, et *pibroch*, cornemuse écossaise.

Oui, avant 1856, nos matelots viraient au cabestan, stimulés par les sons du fifre. Le tambour, en duo, faisait la basse, et l'on sait qu'il se maintint dans la flotte, alors que le général Farre l'avait supprimé dans les régiments d'infanterie. Quant au fifre, il n'a pas tout à fait disparu; il est encore en usage à Brest, à l'Etablissement des Pupilles de la Marine, et, par suite, en rade, à l'Ecole des Mousses, sur l'*Austerlitz*. T. PAVOT.

—

Le dessinateur Emy (XXVII, 48). — La *Physiologie de l'homme marié*, qui a pour auteur Paul de Kock, a été illustrée par Marckl, nom tout aussi inconnu que celui d'Henri Emy.

Emy a illustré les *Physiologies du viveur, du député, de l'Opéra, du carnaval, du cancan, de la cachucha*, 1841-1842.

On sait qu'à cette époque on se mit à faire des physiologies les plus variées et par centaines, comme au XVIIe siècle on faisait des portraits. Chacune de ces petites physiologies se vendait alors 1 franc pièce. C'était peu pour rémunérer l'écrivain et l'artiste; le travail de l'un et de l'autre exigeait en effet un tour d'esprit original et de la finesse d'observation.

Tous les artistes, à très peu d'exception, qui ont illustré des physiologies, sont aujourd'hui oubliés; il est regrettable qu'une biographie spéciale n'existe pas pour eux.

Dans cette phalange, je remarque les artistes suivants :

Alophe, Maurisset, Kobb, Lacoste, Marckl, Gagniet, Trimolet, Janet, Vernier, Valentin, Lange, etc., sur lesquels il serait aussi difficile de fournir des détails que sur Henri Emy.

A. DIEUAIDE.

—

Une statue de Louis XV à retrouver (XXVII, 48). — Le collaborateur E. O. demande si la statue de Louis XV que le comte d'Argenson, ancien ministre de la guerre, avait fait placer dans les jardins du château des Ormes, était une œuvre originale de Pigalle, ou simplement une reproduction de celle qu'il avait sculptée pour le monument élevé à Reims.

Il ne peut y avoir aucun doute. La statue placée par le comte d'Argenson dans les jardins de Neuilly, d'abord, dans ceux des Ormes, ensuite, était une œuvre originale de Pigalle.

Les dates suffisent à l'établir : le monument de Reims a été composé par Pigalle en 1765, et c'est à partir du 28 juillet que le public fut admis à le voir.

La disgrâce du comte d'Argenson date du 1er février 1757. Déjà, plusieurs années avant cette époque, la statue de

Louis XV était érigée dans les jardins de Neuilly, et ce fut au cours de l'année 1757 que le comte d'Argenson la fit transporter au château des Ormes, où elle resta jusqu'à la Révolution.

Cette statue de Louis XV, sculptée par Pigalle, antérieurement à l'année 1757, ne pouvait être la reproduction de celle qu'il composa pour la ville de Reims en 1765.

Cette raison est plus que suffisante, mais en voici une autre.

La statue de Neuilly et des Ormes représentait Louis XV *en guerrier*. Il est vraisemblable qu'elle avait été commandée par le ministre de la guerre après la victoire de Fontenoy, en 1745 ; celle de Reims représentait le roi debout, auprès d'un fût de colonne avec sa base, posant la main gauche sur son épée et étendant la main droite en signe de protection. Le piédestal était orné *des symboles du commerce*. C'est au contraire le souverain pacificateur, après la funeste guerre de sept ans, qui avait pris fin en 1763.

Il ne peut donc y avoir aucune assimilation entre ces deux statues, qui étaient toutes deux des œuvres originales.

La tradition veut en effet qu'à la Révolution le Louis XV des Ormes ait été transporté à Nantes.

Qu'est-il devenu? On l'ignore, et on ne peut que déplorer la perte de cet ouvrage du célèbre sculpteur. A. Y.

— Je puis affirmer à l'auteur de la question que la statue de Louis XV, par Pigalle, n'est pas au musée de Nantes. Ce musée, riche en tableaux de toutes les écoles, est pauvre en sculptures. On peut consulter, outre les diverses éditions du catalogue, le minutieux inventaire qu'en a dressé un critique d'art distingué, Nantais d'origine, M. Olivier Merson (*Histoire et description du musée de Nantes*, chez Plon et Nourrit). A. L.

—

Les « Contemporains » de Mirecourt et les « Portraits politiques » d'Hippolyte Castille (XXVII, 49). —

Biographies des contemporains, par Eugène de Mirecourt (Paris, Havard, 1854-1858, 100 vol. in-32). Ornés chacun d'un portrait gravé sur acier et d'un fac-similé d'autographe :

1. Méry. — 2. Victor Hugo. — 3. E. de Girardin. — 4. G. Sand. — 5. Lamennais. — 6. Béranger. — 7. Déjazet. — 8. Guizot. — 9. A. de Musset. — 10. G. de Nerval. — 11. Lamartine. — 12. P. Dupont. — 13. Scribe. — 14. F. David. — 15. Dupin. — 16. Baron Taylor. — 17. Balzac. — 18. Thiers. — 19. Lacordaire. — 20. Rachel. — 21. Samson. — 22. Meyerbeer. — 23. J. Janin. — 24. P. de Kock. — 25. Th. Gautier. — 26. H. Vernet. — 27. Ponsard. — 28. Madame de Girardin. — 29. Rossini. — 30. Fr. Arago. — 31. A. Houssaye. — 32. Prudhon. — 33. Aug. Brohan. — 34. A. de Vigny. — 35. Dr Véron. — 36. Féval, Gonzalès. — 37. Ingres. — 38. E. Sue. — 39. Rose Chéri. — 40. Berryer. — 41. Rothschild. — 42. Sainte-Beuve. — 43. F. Wey. — 44. F. Lemaitre. — 45. L. Desnoyers. — 46. A. Karr. — 47. A. Dumas fils. — 48. Gozlan, Champfleury. — 49. A. Dumas père. — 50. L. Veuillot. — 51. Salvandy. — 52. Mademoiselle Georges. — 53. H. Castille. — 54. H. Murger. — 55. Odilon Barrot. — 56. Raspail. — 57. Bocage. — 58. E. Delacroix. — 59. P. Leroux. — 60. Madame Ségalas. — 61. Villemain. — 62. Gavarni. — 63. Berlioz. — 64. De Falloux. — 65. Cl. Robert. — 66. Cousin. — 67. Rosa Bonheur. — 68. Viennet. — 69. G. Planche. — 70. H. Heine. — 71. Mélingue. — 72. P. Delaroche. — 73. Crémieux. — 74. Lachambeaudie. — 75. Auber. — 76. H. Monnier. — 77. E. Deschamps. — 78. Lola Montès. — 79. Mérimée. — 80. Ph. Chasles. — 81. Michelet. — 82. Grassot. — 83. L. Colet. — 84. Ledru-Rollin. — 85. Beauvallet. — 86. Cavaignac. — 87. Montalembert. — 88. Saint-Marc Girardin. — 89. Louis Blanc. — 90. J. Gérard. — 91. Blanqui. — 92. Arnal. — 93. E. Berthet. — 94. Cormenin. — 95. Ravignan. — 96. Barbès. — 97. Ricord. — 98. Nogent Saint-Laurens. — 99. Considérant. — 100. Madame Arnould-Plessy.

La livraison 98 devait être la biographie de madame Ancelot; mais, par suite de je ne sais quelles démarches, elle ne parut pas ; il n'en a été tiré, m'a-t-on dit, qu'un seul exemplaire, qui fut donné par Mirecourt à madame Ancelot elle-même.

De plus, le journal de Mirecourt, *les Contemporains* (du 6 janvier au 3 novembre 1857, un spécimen et 44 numéros), donne les biographies de madame de Lieven (numéro 20) et de Mirès (numéro 28), qui n'ont pas été publiées en brochure.

On peut joindre à ces biographies les ouvrages sur Mirecourt :

E. de Mirecourt et les contemporains, par Al. Morand, chez Nollet, 1855, in-32.

Biographie de E. de Mirecourt, par Th. Deschamps et Serpantié. Impr. Chaix, 1855, in-32.

E. de Mirecourt ou un pamphlétaire contemporain, par Al. Giraud. Paris et Lyon (Imp. Vingtrinier), chez tous les libraires, 1856, in-32.

E. de Mirecourt, sa biographie, ses erreurs, avec un portrait et un autographe. Chez Taride, 1856, in-32.

Confession d'un biographe, fabrique de bio-

graphies, etc., par Pierre Mazerolle. Paris, chez l'auteur (imp. Lahure), 1857, in-32.

Monsieur de Mirecourt et ses contemporains, par A. Fraisse. Extr. de la *Revue du Lyonnais*. Lyon, imp. Vingtrinier, 1856, in-8.

Jacquot sur la Planche, à propos de Planche, par L. Masson. Paris, chez l'auteur (imp. Voisvenel), 1856, in-8.

Biographie de Jacquot, dit de Mirecourt, par Th. Deschamps, 3e édition. Dentu, 1857, in-32. (J'ignore quand a paru la 1re édition.)

Epître à M. de Mirecourt, par Ad. Brachelet. Douai, impr. de madame veuve Céret-Carpentier et Oliez, 1857, in-8.

Epître à Eugène Jacquot, dit de Mirecourt, par P. G. Galtier. Neufchâteau, impr. Kienné, 1857, in-8.

Le cas de M. de Mirecourt, par Ch. Bataille. Paris, tous les libraires (impr. Poupart-Davyl), 1862, in-32.

Portraits historiques et politiques du XIXe siècle, par Hipp. Castille. Paris, Sartorius, 1856-1858, 51 vol. in-32, ornés chacun d'un portrait sur acier et d'un fac-similé d'autographe :

1. Napoléon III. — 2. Alexandre II. — 3. Général Cavaignac. — 4. Duchesse d'Orléans. — 5. Delcaretto. — 6. Drouyn de Lhuys. — 7. Ledru-Rollin. — 8. Lord Palmerston. — 9. Espartero, O'Donnel. — 10. Montalembert. — 11. Louis Blanc. — 12. Manin. — 13. Saint-Arnaud, Canrobert. — 14. Michelet. — 15. Victor Hugo. — 16. Talleyrand. — 17. Blanqui. — 18. Prince de Metternich. — 19. Louis-Philippe. — 20. Comte de Persigny. — 21. Lamennais. — 22. Comte de Chambord. — 23. Guizot. — 24. Madame de Staël. — 25. Général Changarnier. — 26. Benj. Constant. — 27. Prince Alex. Ghika. — 28. Chateaubriand. — 29. Béranger. — 30. Thiers. — 31. Armand Carrel. — 32. Lamartine. — 33. Rechid Pacha. — 34. P. L. Courier. — 35. Duchesse de Berry. — 36. Napoléon Ier, 1re part. — 37. Napoléon Ier, 2e part. — 38. Général Lamoricière. — 39. Jules Favre. — 40. Pie IX. — 41. Em. de Girardin. — 42. Prudhon. — 43. Lafayette. — 44. Reine Victoria. — 45. Edgard Quinet. — 46. Casimir-Périer. — 47. Oscar Ier, roi de Suède. — 48. Journaux : Empire. — 49. Journaux : Louis-Philippe. — 50. Journaux depuis 1848.

9 *bis*. — Frédéric-Guillaume VI. Supprimé ou saisi.

Portraits historiques et politiques du XIXe siècle (2e série), par H. Castille. Paris, Dentu, 1859 à 1862, ?? vol. in-32. Ornés chacun d'un portrait sur acier et d'un fac-similé d'autographe :

1. Maréchal Pélissier. — 2. Le père Enfantin. — 3. Prince Napoléon Bonaparte. — 4. Princes d'Orléans. — 5. Berryer. — 6. De Morny. — 7. Villemain. — 8. Maréchal Bosquet. — 9. Ferdinand II, de Naples. — 10. Comte de Cavour. — 11. Chefs de corps, armée d'Italie. — 12. Garibaldi. — 13. Louis Kossuth. — 14. Victor-Emmanuel II. — 15. Impératrice Eugénie. — 16. Jérôme Bonaparte. — 17. Baroche. — 18. M. Mocquard. — 19. Mazzini. — 20. François-Joseph d'Autriche. — 21. Léopold, roi des Belges. — 22. Monseigneur Dupanloup. — 23. Vicomte de La Guéronnière. — 24. Achille Fould. — 25. M. Rouland. — 26. Général de Pimodan. — 27. Le père Félix. — 28. Les frères Pereire. — 29. M. Ratazzi.

. . . .

Ici s'arrête ma liste, en 1862, et j'ignore si la série a été continuée.

M. C.

—

L'auteur d'un opuscule militaire (XXVII, 49). — Le volume qui intéresse M. le général Iung a pour auteur « Lannoy, officier au régiment de Cambrésis », d'après Quérard, la *France littéraire*, t. IV, 1830, p. 537; Quérard, les *Supercheries littéraires dévoilées*, t. II, 1870, col. 1287; et Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, tome II, 1874, col. 1340. Je n'ai trouvé aucun renseignement biographique sur cet officier, et son livre, bien qu'imprimé à Bruxelles, n'existe pas à la Bibliothèque royale de Belgique. A. Boghaert-Vaché.

— Je possède un manuscrit, daté de 1763, portant la signature Morillo, et qui a pour titre : *Des véritables intérêts de la Patrie*.

Les chapitres XIII à XIX ne parlent que de réformes militaires ayant beaucoup d'analogies avec celles que doit contenir l'opuscule militaire cité par mon confrère le général Iung.

Je cite textuellement le chapitre XIX : *Des grades militaires*.

Il est dangereux de trop multiplier les officiers généraux. Tout ce qui devient commun ne paraît plus important. Il est encore plus dangereux d'élever ceux qui n'ont pour mérite que de la faveur, et de faire en conséquence le moindre posséderait. Je ne sais pourquoi l'ancienneté, qui, dans l'état ecclésiastique, ainsi que dans la robbe, ne donne aucun droit de gouverner et d'ordonner, est, dans le militaire, un droit pour commander. C'est un usage, ou plustost un abus, qu'un souverain doit abolir; autrement, le plus imbécile, parce qu'il est le plus ancien, aura le commandement, ou il faudra, comme cela arrive souvent, créer, dix ans plus tost qu'il ne convient, un maréchal de France.

Lorsqu'un homme se voit tout à coup élevé au plus haut grade, et qu'il n'aperçoit plus rien qu'il puisse obtenir, il se néglige, ou il prend un ton impérieux, capable d'exciter des soulèvements. La bonne politique exige qu'on réserve jusqu'à un certain âge les premières dignités.

Page 96 :

On devra maintenir le bon ordre dans les armées et ne pas donner des grades et des récompenses à l'aventure. Il faut que le colonel

se fasse rendre un compte exact, tous les mois, de la vie et des mœurs de chaque officier et de chaque soldat de son régiment, lequel compte sera dressé par le lieutenant-colonel et par le major, et sera ensuite inséré dans un livre qui sera conservé comme un dépôt, et où l'on trouvera la note de ceux qu'on voudra connaître. Cette précaution, absolument nécessaire, tiendra tous les militaires en haleine et purgera les corps de ceux qui les infectent.

Page 108 :

Il y aurait beaucoup de choses à dire sur les majors, les aydes-majors des régiments, qui sont chargés des détails; mais il est impossible de s'étendre sur tous les abus; et d'ailleurs, l'on sent assez, pour peu que l'on connaisse l'état militaire, que tout major devrait être choisi par les officiers. La place est assez importante pour ne pas la donner au hazard.

A. Dieuaide.

—

Descendants à retrouver (XXVII, 49). — Evêques constitutionnels. Delcher (Haute-Loire).

Petits-neveux. Les familles Pradier et Toucheboeuf, de Brioude, d'où était Delcher, qui y mourut curé, après sa rétractation.

Petits-neveux ou arrières petits-neveux.

Les familles Mothit-Fouilly, de Labatie, Morin, Thomas Peryer-Fouillit.

Si l'*Intermédiaire* désire tous les documents sur lui ou ses descendants (neveux ou autres), sa croix pastorale, sa cafetière en argent, son aiguière et son plateau, sont à l'église Saint-Julien de Brioude. R. de M.

— L'évêque de Cazeneuve a eu pour héritier un neveu portant le même nom que lui, mort président du tribunal de Gap, dont le fils, Camille de Cazeneuve, est mort récemment président du tribunal de Villeneuve-sur-Lot, laissant deux enfants : une fille, mariée à M. Charles de Challonge, ingénieur des chemins de fer, à Salonique, et un fils, Guzman, élève de rhétorique au lycée Janson de Sailly. A de R.

— Pour M. de Garente (lisez Louis Sextius de *Gérente*), évêque d'Orléans en 1758, il me semble qu'il ne peut y avoir de descendants, plusieurs de ses frères ayant été prêtres ou chevaliers de Malte. Le seul qui se maria avec mademoiselle de Marguerit semble ne pas avoir eu de postérité. La sœur de l'évêque, Marie-Félicité, née en 1710, morte en 1786, mariée en premières noces à Paul de Félix de Greffet et en secondes noces en 1764 au marquis, depuis duc de Fortia, ne laissa pas non plus d'enfants.

Pour ce qui est de Louis Charrier de la Roche-Guillé, évêque de Versailles, aumônier de Napoléon Ier, créé baron de l'empire, mort en 1827, il avait une sœur, Marie-Marguerite-Gertrude, morte en 1766, mariée à Etienne-Lambert de Ferrary de Romans, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de roi de la Bresse et du Bugey. Ils eurent *douze enfants* dont j'ignore la destinée.

Le frère aîné de l'évêque de Versailles, Jean-Baptiste Charrier de la Roche, épousa mademoiselle de Cholier de Cibeins, dont une fille, Guillemette-Antoinette, née en 1765, mariée en 1788 à Pierre-Marie-Anne, marquis de Harenc de la Condamine, père de A. Claude, marquis de Harenc de la Condamine, né en 1801, qui habitait, il y a quelques années, le château d'Ampuis (par Condrieu, Rhône), et madame Caroline de Harenc, dame de l'ordre de Sainte-Anne de Bavière, née en 1803.

L'évêque avait encore un frère cadet, Jacques-Catherin, marié avec mademoiselle de la France, dont il eut une fille, Guillemette, née en 1775.

Pour l'évêque assermenté Dorlodot (et non d'Orladot), il existe deux branches de cette famille : l'une représentée par les petits-enfants de M. Eugène de Dorlodot, sénateur belge, né en 1783, qui vivait encore il y a trente ans; l'autre branche, restée en France, a produit plusieurs officiers et aussi un général. Un Dorlodot des Essarts était, en 1873, élève à l'Ecole centrale d'architecture. Son père habitait à Nice, Petite rue Saint-Etienne. Quelle était leur parenté avec l'apostat? Je n'en sais rien, mais je pense qu'il serait peu aimable de leur demander si cet évêque était de leur famille. Les Dorlodot sont des gentilshommes verriers. S. V.

—

Mauvaise prononciation des noms propres (XXVII, 82). — Pour ce qui est du nom de Claretie, il n'y a nul doute à cet égard. On doit prononcer *Clarty*. Voir la lettre de M. Jules Claretie à ce sujet dans l'*Intermédiaire* du 25 mars 1882.

Destutt est un nom d'origine écossaise.

Patchouna.

— En France, nous sommes régis par l'usage local, ce qui explique les diversités de prononciation sans les justifier. Si vous dites *Tar-et-Garonne* à des Parisiens, ils souriront, et les Albigeois ne souriront pas moins si vous dites *Tarn*, en faisant sonner l'*n*. Pour *Claresie*, le directeur du Théâtre-Français y tient essentiellement, et notre prononciation d'*argutie*, de la *Boétie*, lui en donne le droit. Ly.

— Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet. Paris dénature les prononciations véritables, en subissant des influences, tantôt méridionales, tantôt étrangères.

Claretie se prononce comme *clarté;* l'intéressé est là pour rectifier ceux qui se trompent. Mais l'ami de Montaigne, l'auteur de la *Servitude volontaire*, n'est plus là pour protester contre les habitants de la rue de La Boétie qui, sans exception, prononcent : *La Bohessie*, tandis qu'il s'appelait *la Boîtie*, en faisant sonner le *t*. C'était en un temps où l'on écrivait : une boête. Quant à Montaigne lui-même, on l'appelait Montagne, et pendant deux siècles on était fixé sur la prononciation, on ne variait que sur l'orthographe. Tout le monde appelle aujourd'hui le député de Saint-Calais M. *Cavégnac*; les collègues de son aïeul à la Convention ne s'y trompaient pas et prononçaient *Cavagnac*. Est-ce que vous dites : de l'*ouégnon ?*

Il n'est personne à Paris qui ne prononce : M. Antonin *Prousste ;* les électeurs des Deux-Sèvres ne savent de qui l'on veut parler; ils connaissent M. *Prou*. C'est ce qui fait que la plupart des narrateurs de la défense de Chateaudun ont estropié le nom de la plus incontestable héroïne de la journée du 18 octobre 1870, Laurentine Proust; d'après la tradition vraie, ils l'ont appelée Prou, Proux. Les électeurs de Beaune ont été représentés pendant deux ans par un horloger nommé Prost; ses compatriotes l'appelaient *Prot*, et ses collègues *Prosste*.

En revanche, le sud-est fait sonner des lettres que tout le monde supposerait muettes. Les exemples pourraient être multipliés à l'infini. G. I.

— M. Leyssenne, dans un numéro du *Volume*, a prouvé pourquoi et comment on doit prononcer *Clarti* le nom de Claretie, et dans son *Dictionnaire franco-provençal* le poète Mistral a donné l'étymologie du nom, venant de Claret, Clareto, etc. Mais voici une piquante anecdote dont je garantis l'authenticité :

M. Bonnefon, un lettré très informé, a publié il y a quelques semaines un gros et intéressant volume sur *Etienne de la Boétie*. Il a prouvé, lui aussi, que *la Boétie*, nom périgourdin comme celui de Claretie, doit être prononcé *Boéti* et non *Boéssie*.

M. Bonnefont porta son volume à M. Fernand Brunetière, le critique excellent de la *Revue des Deux Mondes*.

— J'ai fait un livre sur la *Boétie*, lui dit-il, en faisant sonner le *t*.

M. Brunetière l'interrompt.

— On dit la *Boéssie !*

— Pardon, fait M. Bonnefon, on dit la *Boéti* comme on dit *Jules Clarti*. Les deux noms sont du Périgord, du Sarlatais.

— On dit *Clarti*, réplique M. Brunetière, mais la prononciation du nom de Jules Claretie avec le *t* dur est une exception. J'ai toujours prononcé la *Boéssie*, je prononcerai encore la *Boéssie !*

Et M. Brunetière fait à M. Bonnefon toute une théorie sur le *t* placé entre deux voyelles. L'auteur du livre sur *Etienne de la Boétie* se lève, et, au moment de se retirer :

— Vous avez peut-être raison, dit-il. Au revoir, monsieur *Brunessière !*

L'anecdote est, je le répète, absolument authentique. Ego.

—

Les résultats de la révocation de l'Edit de Nantes (XXVII, 83). — En tête des protestants notables qui durent s'éloigner de France lors de la révocation de l'Edit de Nantes, il faut citer, je crois, Ruvigny (Henri Massué, seigneur de Raynevel en Picardie, marquis de), né en 1610, mort en 1689, dont Guizot nous a tracé un charmant portrait dans l'*Amour dans le mariage* (*Revue des Deux Mondes*, livraison du 1er mai 1855).

Ce général diplomate était le beau-frère de lord Southampton, et son fils, qui fut aussi un homme remarquable, fut, en 1697, élevé au rang de comte de Galloway par le roi d'Angleterre.

Lecnam.

—M. Alphonse Bévylle trouvera la réponse à sa question dans l'*Histoire des réfugiés protestants*, par Charles Weiss, et dans le *Bulletin* de la Société de l'his-

toire du protestantisme français, par M. Nathanaël Weiss. M. DE R.

— A mon retour de captivité en Allemagne, j'ai publié sur les conséquences si désastreuses pour nous de la révocation de l'Edit de Nantes, une petite brochure rééditée à Genève en 1882, que je me proposais de compléter dans le sens de la question posée par notre collaborateur Alphonse Bévylle.

J'avais pu m'assurer de visu qu'à Magdebourg, où j'étais interné, nombre d'officiers étaient issus de réfugiés français, que partout, dans l'industrie, dans les sciences, dans le commerce, on trouvait des descendants de ces réfugiés. J'avais trouvé en outre un assez grand nombre de noms de ces réfugiés dans deux très curieux opuscules intitulés : *Mémoire historique sur la fondation des colonies françaises en Allemagne* et *Mémoire pour servir à l'histoire des réfugiés français dans les Etats du roi*, par MM. Erman et Réclam.

Je puis citer, en passant, un comte de Beauveau, Claude du Bellay, Henri de Briquemault, Gaultier de Saint-Blancard. De Briquemault, baron de Saint-Loup, devint lieutenant général et organisa un régiment de cuirassiers. D'Hullard devint major général, Duplessis-Gauret, colonel et commandant de Magdebourg, Henri de Montgommery, les comtes de Cadol, de Gressy, le maréchal de Schomberg, qui fut généralissime des troupes de Brandebourg, Magnard de Schomberg, général de cavalerie, Jean Cayard, élève de Vauban, et Philippe de la Chiese, qui formèrent les sujets de l'électeur à l'art du génie et des fortifications, etc.

L'inventeur du bélénifuge, Duclos de Metz, Daniel de Superville, Barthélemy Pascal, formèrent le collège de médecine.

Il y eut des peintres : Abraham Ramondou, Henri Fromenteaux, Jacques Duillant; des ingénieurs : Paul Detan, Pierre Bognet.

Trois frères : André, Pierre et Antoine Du Bosq, originaires de Nîmes, Jean Maffue de Saint-Ambroise, fondèrent à Magdebourg des manufactures de draps; Antoine Pellon et Daniel Pernet établirent une manufacture de chapeaux français.

Fleuretan établit une première manufacture de papiers dans le Brandebourg; Pierre Mercier d'Aubusson fabriqua les tapisseries d'art; Etienne Cordier de Mauvezin (Gers) devint directeur des forges et fonderies de l'électeur; Isaac Lobes, un Béarnais, exploita des mines d'alun. Le fleuriste Ruzé, regardé comme un magicien, enseigna l'art de la culture des fleurs, de les doubler, de varier leurs couleurs, etc.

En résumé, nous avions fourni à la Prusse et à l'Allemagne tous les bâtons pour nous battre sur tous les champs de bataille. L. G.

—

Les croisades d'enfants (XXVII, 84). — Il n'y en a eu qu'une, en 1212. Elle se recruta presque exclusivement en Alsace, Bourgogne et Souabe. Le contingent de Strasbourg compta, à lui seul, seize cents enfants et adolescents des deux sexes qui se mirent en route malgré leurs parents. L'expédition traversa les Alpes : à son arrivée à Gênes, elle comprenait encore sept mille jeunes croisés, bien qu'elle fût déjà considérablement réduite, par la disparition de ceux qui étaient morts en route ou que les paysans lombards avaient détournés, pour les retenir en servage. Un très petit nombre atteignit Rome et ne poussa pas plus loin : on avait fait croire à ces innocents qu'il leur serait possible de traverser la mer à pied sec. Il ne revint au pays que des isolés : « *plurimæ virgines*, ajoute la chronique, *florem pudicitiæ suæ amiserunt* ».

M. Cille trouvera le récit circonstancié de cette aventure dans les *Grandes annales de Strasbourg* (en latin), d'abord publiées par Wurstisen (Urstitius) sous le titre de *Fragmentum historicum auctoris incerti*, et, plus récemment, dans les *Monumenta*, de Pertz, sous celui décidément erroné, d'*Annales de Marbach*.

Ces annales sont contemporaines de l'événement, puisqu'elles ne vont pas au-delà de 1238. Le texte latin du passage qui intéresse M. Cille est donné par les *Fontes rerum germanicarum* de Boehmer (Stuttgard, 1853), III, p. 99, et le texte, en allemand du XIII[e] siècle, par Hegel, dans son édition des *Chroniques* de *Closener et* de *Kœnigshaven* (Leipzig, 1870-1871), II, p. 649-650, aux variantes. Voir aussi Stolber, *Die sagen des Elsasses* (Légendes alsaciennes),

p. 392-393, n° 301 (Saint-Gall, 1858, 2e édition). A. X.

— Il n'y a eu qu'une croisade d'enfants. Elle eut lieu en 1212. Le point de départ de ces singuliers champions du Christ fut le Vendômois. Entraînés par quelques jeunes exaltés, des enfants de cette province formèrent le premier noyau de l'expédition. Ils se dirigèrent vers le midi où, dit un historien, ils arrivèrent plus de dix mille. Une grande partie se dirigea par terre vers Rome, afin d'y recevoir la bénédiction du pape. Cette foule fut dispersée en Italie par la fatigue et les besoins. Les autres, arrivés à Marseille, y trouvèrent deux coquins qui, sous prétexte de les conduire en Palestine, les embarquèrent sur sept vaisseaux et prirent la mer. Trois de ces navires allèrent se jeter au bas de la Sardaigne, sur les rochers dits du Reclus, où ils se perdirent corps et biens. Quelques années plus tard, Grégoire IX fit ériger, au lieu où les cadavres recueillis furent inhumés, une chapelle sous le vocable des *Nouveaux Innocents*, et qu'il donna à desservir à douze prébendiers. Au XVIIe siècle, on montrait encore aux voyageurs le tombeau de ces malheureux enfants. Les quatre autres vaisseaux abordèrent en Afrique, où ceux qui les avaient frétés vendirent leurs jeunes passagers comme esclaves. Beaucoup de ceux-là moururent en captivité ou restèrent chez les musulmans; un certain nombre cependant fut rapatrié par les soins d'un calife qui, dans sa jeunesse, avait voyagé pour s'instruire, sous l'habit de clerc, en pays chrétiens.

Personnellement, j'ai pris cette expédition pour sujet d'un petit roman publié dans le *Musée des familles* en 1878. J'avais consulté comme documents spéciaux pour mon travail : Michaud, *Hist. des Croisades;* Fleury, *Histoire ecclésiastique;* Muratori, *An. d'Italia*, *ann.* 1212; *Chronicon Albertis abbatis Stadensis; Alberic, moine des Trois Fontaines.*

EUG. MULLER.

—Sous la signature de l'*Oncle Anselme*, le *Journal de la Jeunesse* (1873, 1er sem., p. 135) a publié un intéressant article sur ce curieux sujet. OROEL.

— C'est vers l'année 1210 que Michaud (*Histoire des croisades*, 6e édition, t. III, p. 273) place cette lamentable croisade où périrent, dit-on, près de cinquante mille enfants. Il cite les auteurs anciens qu'il a consultés.

Il me semble bien avoir rencontré dans l'*Histoire religieuse de Normandie* la mention d'autres pèlerinages d'enfants soit à la Délivrande, près Caen, soit au Mont-Saint-Michel. Les moyens de vérification me manquent en ce moment; mais la question est du moins posée et mérite d'être résolue. L.

— Voir dans un ouvrage de Moreau de Tours : *Folie chez les enfants*. J. B. Baillière et fils, édit. à Paris, 1888.

L'auteur signale une croisade composée d'enfants de France en 1212, et une autre d'enfants allemands, à la même époque.

Dr A. P. SYLVAIN.

—

Les conseillers secrétaires du roi (XXVII, 85). — M. E. Nilorac trouvera la réponse très complète à sa question dans l'*Histoire chronologique de la grande chancellerie de France contenant son origine, l'estat de ses officiers, un recueil exact de leurs noms, depuis le commencement de la monarchie jusques à présent, leurs fonctions, privilèges, prérogatives, droits et réglemens, ensemble l'établissement et les réglemens des chancelleries près les cours de parlement, autres cours et sièges présidiaux du royaume.* Le tout tiré des chartes, édits, déclarations, arrests, réglemens, registres et autres actes authentiques, par Abraham Tessereau, *Escuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison, couronne de France et de ses finances*, revue et augmentée de plusieurs pièces, à Paris, chez Pierre Emery, quay des Augustins, près la rue Pavée, à l'Ecu de France, M.DCCX, avec privilège de Sa Majesté. 2 vol. in-folio.

Né à la Rochelle, Abraham Tessereau mourut à Rotterdam en 1689; il est aussi l'auteur de l'*Histoire des Reformez de La Rochelle et de l'Aunis* attribuée par Arcère à Louis Renard. M. DE R.

— La noblesse était acquise à la postérité de ces officiers quand ils avaient servi vingt ans ou qu'ils étaient morts revêtus de leur charge. La Restauration considéra, paraît-il, ceux qui en furent dépossédés en 1790, avant les vingt ans accomplis, comme morts revê-

tus, et la noblesse acquise à leur postérité. Cette interprétation équitable, dont le président d'Hozier, vérificateur des armoiries près la commission du sceau, se fit implicitement l'écho en insérant les familles de cette catégorie dans son *Indicateur nobiliaire* (Paris, Doublet, 1818), ne paraît néanmoins avoir été consignée dans aucun texte officiel.

Pourrait-on en trouver trace dans les Archives de la commission du sceau (1814-1830)? Où sont-elles déposées? Peut-on les consulter? L'inventaire en est-il fait? La jurisprudence en a-t-elle été codifiée, comme plus tard, nous le pensons du moins, celle du *Conseil du sceau*, institué par le deuxième Empire?

A. B.

— Les notaires, écrivains, clercs royaux, chanceliers et secrétaires du roi étaient autant d'employés établis pour signer les lettres qui s'expédiaient dans les grandes et petites chancelleries, ainsi que les arrêts et mandements émanés des cours souveraines.

Tous ces employés sont nommés clerici dans l'ordonnance de Louis IX, du mois de février 1254; depuis, ils furent qualifiés indifféremment clercs du roi, clercs notaires, notaires de France, notaires du roi, enfin le titre de secrétaires du roi finit par prévaloir et ce fut le seul qui leur resta.

Tous les secrétaires du roi étaient notaires, mais tous les notaires n'avaient pas le titre de secrétaires et n'en exerçaient point les fonctions.

D'après l'édit du mois de novembre 1482, les offices de secrétaires du roi étaient à vie.

Les privilèges attachés à cette charge sont inscrits dans différents édits, mars 1350, 18 avril 1382, juillet 1465, novembre 1482, février 1484 et 7 juillet 1586.

Les secrétaires du roi étaient tous réputés nobles, égaux aux barons. Comme les roturiers étaient admis à se présenter pour acheter les offices qui conféraient tous ces droits, ceux qui avaient de l'argent se les disputaient pour passer de leur classe dans la classe supérieure. C'est pourquoi, jusqu'à la Révolution, les charges de secrétaires du roi portèrent la rubrique méprisante de savonnettes à vilains.

A. Dieuaide.

—

Les peines et supplices militaires (XXVII, 86). — M. J. Perin, en nous demandant des renseignements sur les peines et supplices militaires usités dans l'ancienne armée, nous convie à faire un long travail, dont l'insertion excéderait les bornes des articles ordinaires de l'*Intermédiaire*.

Je me contenterai de résumer ce qui concerne la désertion, délit dont notre confrère s'est occupé dans sa question.

En France, avant le XVe siècle, et dans les siècles suivants, le soldat déserteur était puni de mort. Une loi de François Ier, de 1534, condamnait tout déserteur à l'ennemi à être pendu, et tout déserteur à l'intérieur à être fusillé. Une ordonnance du 4 décembre 1684 avait soumis les déserteurs à la peine des galères, et établi qu'ils auraient le nez et les oreilles coupés et seraient marqués de deux fleurs de lis aux joues. L'ordonnance du 2 juillet 1716 déclarait déserteur et, par conséquent, sujet à la peine de la désertion, tout soldat qui, sans un congé régulier, s'éloignait de plus de deux lieues du quartier de sa compagnie, lorsqu'elle était dans l'intérieur du royaume, et d'une demi-lieue lorsqu'elle était en garnison dans une place frontière. La peine qu'encourait alors le déserteur était de passer par les armes jusqu'à ce que mort s'ensuivît. L'ordonnance du 12 décembre 1775 ne maintint cette peine qu'à l'égard de la désertion en temps de guerre et pour passer à l'ennemi. Le code militaire du 30 septembre 1791 établit une nouvelle gradation dans les peines de la désertion, qui furent : l'emprisonnement, les fers et la mort.

Si notre collaborateur désire avoir des indications plus complètes sur les peines en usage dans l'ancienne armée française, je ne puis que lui donner le conseil de lire, dans la *Milice françoise* du P. G. Daniel (1721), le chapitre intitulé : *Des châtimens militaires* (t. II, liv. XIII).

Après de curieux détails sur la sévérité des Romains pour l'obéissance militaire, cet auteur, remontant à l'origine de la monarchie en France, cite de nombreux exemples de châtiments militaires fort sévères. Le P. Daniel décrit aussi la cérémonie de la dégradation d'un soldat, explique les peines du fouet, de l'estrapade, du cheval de bois, des baguettes, des dix mousquets attachés sur le corps du patient, etc., etc. Il termine son résumé en parlant d'un singulier châtiment militaire, qui était en usage du temps de Charles IX, pour certaines

fautes où pouvaient tomber les soldats, lorsqu'ils étaient en sentinelle ou de garde. Ce châtiment s'appelait « le morion et les honneurs ». Il en est fait mention, dit-il, dans un petit livret imprimé en 1617, intitulé : *Alphabet militaire*, et composé par un officier d'armée appelé Montgeon, sieur du Haut Puy de Fléac, qui avait servi sous Charles IX.

E. M.

— Le 14 juillet 1789, Louis XVI supprima, par ordonnance, la punition des coups de plat de sabre. X.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Le catholicisme et la forme républicaine. — De récentes Encycliques ont ramené l'attention sur les affinités qui pouvaient exister entre telles ou telles confessions religieuses et telles ou telles formes politiques. Montesquieu (Esprit des lois, XXIV, v.) avance *que la religion catholique convient mieux à une monarchie et que la protestante s'accommode mieux d'une république.*

Lorsqu'une religion naît et se forme dans un Etat, dit-il, elle suit ordinairement le plan du gouvernement où elle est établie, car les hommes qui la reçoivent et ceux qui la font recevoir n'ont guère d'autres idées de police que celles de l'Etat dans lequel ils sont nés. Quand la religion chrétienne souffrit, il y a deux siècles, le malheureux partage qui la divise en catholique et en protestante, les peuples du Nord embrassèrent la protestante et ceux du Midi gardèrent la catholique. C'est que les peuples du Nord ont et auront toujours un esprit d'indépendance et de liberté que n'ont pas les peuples du Midi, et qu'une religion qui n'a point de chef visible convient mieux à l'indépendance du climat que celle qui en a un.

Leur révolution à tel système religieux plutôt qu'à tel autre ment à l'usage que les querelles religieuses rendirent aux hommes et au fanatisme qu'elles leur inspirèrent.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler que celui qui devait être le principal négociateur du Concordat, Portalis, a réfuté cette opinion de Montesquieu, pour qui il professait pourtant la plus vive admiration. Réfugié en Allemagne, à la suite du 18 fructidor, Portalis y composa un livre : *De l'usage et de l'abus de l'esprit philosophique au XVIII° siècle*. C'est dans ce livre, écrit entre le 18 fructidor et le 18 brumaire, que l'on trouve cette réfutation :

En examinant les lois dans leurs rapports avec les diverses religions établies dans nos climats, dit Portalis (op. cit. ch. XXVI, 3° éd., II, 221), Montesquieu dit que la religion catholique se maintint dans les monarchies absolues et que la religion protestante se réfugia dans les gouvernements libres. Mais tout cela ne s'accorde pas avec les faits ; car le service public de la religion protestante a été longtemps autorisé en France; la même religion est professée en Prusse, en Suède, en Danemark, tandis que la religion catholique est la religion dominante des cantons démocratiques de la Suisse et de toutes les républiques d'Italie. Sans doute, la scission que les novateurs opérèrent dans le christianisme influa beaucoup sur les affaires politiques, mais indirectement. La Hollande et l'Angleterre ne lui doivent pas précisément la fausse morale et les fausses doctrines philosophiques.

Je pense que l'âge politique du christianisme finit, que son âge philosophique commence; que la papauté ne sera plus que la source pure où se conservera le principe de la foi prise dans le sens le plus rationnel et le plus étendu. L'unité catholique sera personnifiée dans un chef vénérable représentant lui-même le Christ, c'est-à-dire les vérités de la nature de Dieu et de la nature de l'homme... Pour jeter un nouvel éclat, le christianisme n'attend qu'un génie supérieur venu à son heure et dans sa place. La religion chrétienne entre dans une ère nouvelle comme les institutions et les mœurs; elle subit la troisième transformation. Elle cesse d'être politique ; elle devient philosophique sans cesser d'être divine : son cercle flexible s'étend avec les lumières et les libertés, tandis que la croix marque à jamais son centre immobile.

Cuvier se rencontre ici avec Portalis :

On a cru, dit-il (*Eloge de Priestley*, *Eloges historiques*, I, 224), les protestants républicains par religion : ils ne l'étaient que par l'oppression. En Irlande, ce sont les catholiques qui passent pour l'être, et les protestants qui les dominent sont royalistes; un apologiste catholique, Barnier (Protestantisme et catholicisme dans leurs rapports avec la civilisation moderne, t. III, chap. IX), a fait observer que c'était surtout en France que la forme républicaine était répandue parce que le roi est de leur parti.

Le P. Hecker, fondateur de l'Ordre des Paulettes, en Amérique, trouvait des affinités entre la doctrine catholique et les théories politiques sur lesquelles fut fondée la démocratie américaine (E. Jouveant, les *Catholiques du Nouveau Monde*. *Correspondant* du 16 décembre 1868, p. 857). Enfin, l'évolution à laquelle nous assistons en France se trouve avoir été prédite par Chateaubriand dès 1831, dans la préface des *Etudes historiques :*

Déposant l'autorité politique dont il fut fortement investi dans les jours d'oppression et de barbarie, dit Chateaubriand après avoir décrit la puissance politique du christianisme au moyen âge (Etudes historiques, préface, édit. Pourrat, 1847, in-18, I, 122), le clergé rentra dans la voie de la primitive église, alors qu'il avait à combattre la fausse religion.

ADOLPHE DÉMY.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1893

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 8.

Table générale de l' « INTERMÉDIAIRE »
Composition des lettres T et U.

Mouvement des Bibliothèques
DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

Acquisitions diverses du Musée du Louvre. — Le musée du Louvre vient de s'enrichir d'une peinture précieuse de l'école italienne du milieu du XVe siècle. C'est un portrait de jeune femme représentée de profil et dont l'attribution au célèbre Vittore Pisanello, tout à la fois sculpteur, médailleur et peintre, ne peut être douteuse.

Le personnage représenté est sans doute l'une des deux femmes qu'épousa successivement Lionel d'Este, duc de Ferrare. La comparaison de cette œuvre avec les rarissimes peintures (on n'en connaît guère que quatre) du même artiste conservées à Londres, à Berlin et en Italie, et aussi avec les dessins contenus dans le recueil Vallardi, au musée du Louvre, permet d'affirmer que l'on se trouve en présence d'une œuvre indiscutable de celui qui a été, pendant tant d'années, le médailleur attitré de la maison d'Este.

Sur un ciel d'azur, sur lequel se détachent des touffes d'œillets et d'ancolies, se profile le visage de la jeune princesse, au teint pâle et aux cheveux blonds relevés sur le sommet de la tête, à la mode du XVe siècle. Le costume blanc et rouge s'harmonise admirablement avec les fleurs peintes sur le fond du panneau. Un emblème brodé sur la manche gauche (un vase de cristal décoré d'une riche monture d'orfèvrerie sertissant des perles fines) indique suffisamment à quelle famille appartient la dame. Ce même emblème se retrouve, en effet, au revers de l'une des médailles de Lionel modelées par Pisanello.

Ajoutons qu'autour de cette fleur d'élégance féminine voltigent des papillons multicolores.

Cette acquisition est d'autant plus précieuse, dit le *Temps*, que le musée du Louvre ne possédait, jusqu'à ce jour, aucune peinture de ce maître et que, depuis plusieurs années, il n'a pas eu la chance de mettre la main sur une œuvre importante d'un de ces primitifs italiens qui sont tenus en si haut prix.

M. Ch. Dupuy, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, vient, en outre, d'acquérir pour le département de la sculpture moderne du Louvre un magnifique buste en bronze du comte Guérin, par Pigalle.

Signalons aussi deux legs et un don importants faits tout récemment aux musées nationaux.

Le legs, dû à la générosité de M. François Sabatier, consiste en une série de 369 dessins de Papety, que celui-ci a exécutés au cours de son voyage en Grèce. Ce sont pour la plupart des reproductions de monuments antiques ou des souvenirs très habilement crayonnés du mont Athos.

Le peintre Elie Delaunay a légué plus de cent dessins d'une finesse d'exécution admirable, et onze petits albums de croquis pris sur le vif. C'est une collection précieuse pour l'étude de ce talent si sincère et si délicat.

Le musée du Louvre s'est enrichi également d'une suite intéressante de dessins et de lithographies de Charlet, provenant de la succession de madame Paul Fabre, et qui ont été gracieusement offerts à l'Etat par ses héritiers.

Enfin, à la suite de pourparlers engagés avec le conservateur du musée de Saint-Germain, le département des antiquités grecques et romaines du musée du Louvre vient d'entrer en possession de la célèbre armure de bronze de la collection Pourtalès, achetée 10,000 fr. par Napoléon III à la vente de cette collection.

Les pièces de cette armure passent pour avoir été découvertes à Herculanum et ont fait partie des antiquités offertes, en 1802, par la reine de Naples à la femme du Premier Consul, qui formèrent la collection de la Malmaison et furent acquises par le chevalier Durand, à la mort de l'impératrice Joséphine.

Elles comprennent :

1° Des jambières décorées au repoussé,

sur le genou, d'une tête de Méduse de face, et, d'autre part, sur le bas de la cuisse, de deux têtes — Silène et Bacchante — posées sur un ciste et profilées l'une sur l'autre, et d'une tête à la chevelure et à la barbe flottantes.

2° Des brassards décorés au repoussé. Sur l'un est une figure drapée, debout, de face, la tête tournée à gauche, le bras levé; aux extrémités sont dessinés deux masques de face. Sur l'autre, une figure est debout, cuirassée et casquée, s'appuyant d'une main sur une lance et, de l'autre, sur un bouclier.

3° Une épaulière, décorée d'un médaillon argenté représentant Hercule armé de sa massue.

4° Un casque à large rebord couvrant la nuque; le devant, plein dans le bas, forme au-dessus une visière grillagée. Sur le frontal est une tête de Méduse, vue de face, les cheveux épars, dans un encadrement triangulaire. Les parties latérales portent deux étuis destinés à fixer des aigrettes, et le sommet un cimier recourbé, terminé par une tête de griffon.

Reconstitution des actes de l'état civil de Paris brûlés en 1871. — D'après le plus récent relevé (30 septembre 1892), le nombre des actes de l'état civil reconstitués par application de la loi du 12 février 1872, était de 2,722,661.

Ces 2,722,661 actes se décomposent ainsi :

Actes de naissance . .	1.495,852
Actes de mariage . . .	291.855
Actes de décès.	934.954

Il existe en outre 651,000 fiches d'actes de naissance, de mariage et de décès, qui forment trois séries particulières, parallèles aux séries générales, et dans lesquelles elles devront être ultérieurement fondues.

DÉPARTEMENTS

Aoste. — *Découverte du portrait de madame Scarron par Mignard.* — L'*Intermédiaire* a déjà parlé (10 juin 1892) du portrait, par Mignard, de madame de Maintenon, ou plutôt de madame Scarron, trouvé à Aoste (Isère). Cette note était accompagnée d'un dessin malheureusement très imparfait, suffisant cependant pour indiquer la disposition de la figure. Si nous revenons sur ce sujet, c'est pour ajouter un détail très important à ceux que nous avons donnés déjà et présenter quelques réflexions.

La photographie, comme il arrive quelquefois, a fait ressortir sur le fond de cette toile, à gauche, des traces d'une inscription très effacées et à peu près invisibles sans son secours. On distingue assez nettement, pour n'en pas douter, surtout en regardant par transparence une épreuve sur verre, le nom de Mignard et, parmi d'autres caractères indéchiffrables, celui de Scarron. Enfin la date de 1659, au-dessous, est très lisible.

L'authenticité de ce portrait paraît donc établie.

Mais la date semble, au premier abord, s'accorder assez mal avec celle des vers de Scarron, que nous avions déjà cités et qui sont, comme on le sait, de 1660. Si l'on y regarde de près, cependant, ces vers mêmes la justifient.

> Viens, viens donc demain chez moi
> Finir cet ouvrage rare ..

On ne dit pas à un peintre de venir, à jour fixe, finir un portrait. Il le finit quand il peut, quand il juge que son œuvre est au point : c'est affaire d'inspiration. Le *finir* dont il s'agit ici doit donc se rapporter à quelque opération accessoire et qui se fait quand on veut, celle du vernissage, selon toute apparence; et si l'on examine les vers qui précédaient, cette conjecture est pleinement vérifiée :

> Tu sçais bien que le craïon
> Qui se gâte à la poussière
> N'est encore qu'un raïon
> De sa future lumière.

De quoi serait-il question dans ce passage si ce n'est d'un portrait que le vernis, précisément, ne protège pas contre la poussière et auquel il n'a pas encore ajouté son éclat? C'est donc à une soirée, à un dîner de vernissage que Scarron invitait « le plus grand peintre de ce siècle », et le portrait qui attendait sa dernière toilette avait été achevé, comme la date l'indique, en 1659.

Ces preuves extérieures, sur lesquelles on est toujours heureux de s'appuyer quand il faut se prononcer sur l'origine d'une œuvre d'art, nous les trouvons donc aussi complètes qu'on pouvait le souhaiter. Elles étaient cependant, pour quiconque a regardé ce portrait, moins nécessaires peut-être ici qu'ailleurs.

La forme ovale du tableau et ses modestes dimensions (0m,40 × 0m,32, abstraction faite du cadre Louis XIII, en

chêne sculpté, qui a 0m,07 1/2 de largeur), pourraient, à première vue, il est vrai, faire songer à l'une de ces copies, si répandues au XVIIe siècle, de portraits de princesses ou de maîtresses royales. Mais, sans parler encore des caractères de la peinture qui excluent toute idée de copie, comment croire que ce soit là un de ces portraits comme on en dut faire à la douzaine, en effet, pour populariser les traits de madame de Maintenon et suffire aux demandes des courtisans? Il faudrait avoir oublié que sa fortune s'acheva vingt ou vingt-cinq ans plus tard seulement, que Françoise d'Aubigné avait changé dans l'intervalle, et que c'eût été mal lui faire sa cour que de multiplier ces exemplaires de son portrait à vingt-quatre ans.

La vérité est que le portrait de 1659 est resté comme le type de plusieurs portraits en bustes de madame de Maintenon. Il en existe, en effet, des sortes de répliques faites à différentes époques par différents peintres, et l'émail de Petitot s'en est inspiré. Mais, comme on peut le voir par cet émail même, dont la reproduction gravée est assez connue, ou par le portrait qui appartient à madame la marquise de Virieu et qui a été publié dans la collection des photographies de Braun, ce sont, le plus souvent, les images d'une femme de quarante à cinquante ans, très belle encore, mais plus forte et moins gracieuse que la Françoise de 1659. Le cou, déjà moins élégant, est orné, en revanche, d'un collier de perles, et l'on ne connaît pas un seul de ces portraits sans collier, comme le nôtre.

Enfin, quand il ne porterait, comme on l'avait cru d'abord, aucun signe matériel de son origine, et indépendamment des réflexions qui précèdent, ce beau portrait parlerait assez haut. Mais, comme la plupart des belles œuvres, il ne dit pas d'abord tout ce qu'il a à dire, et il faut attendre qu'il vous parle. A mesure qu'on le regarde sous l'angle qui lui convient et sous une lumière favorable, l'usure légère qu'il a subie par un siècle d'abandon dans un grenier s'efface, et la toile apparaît telle qu'elle sortit des mains de Mignard. Pour le dessin et le coloris, elle est de la meilleure manière de ce peintre, qui en eut plusieurs; à la hardiesse de la pose, à la beauté du regard, au modelé des chairs, à l'éclairage et à l'admirable saillie de l'épaule, à l'expression, surtout, de cette physionomie si jeune et déjà si pénétrée de finesse et de réflexion, on voit qu'elle a été peinte par un ami, peut-être *con amore*. On y découvre d'un coup d'œil toutes les raisons de la grandeur future de Françoise d'Aubigné, et rien n'en peut rendre le charme.

C'est ce charme qu'avait vivement apprécié et ressenti, parmi beaucoup d'autres que nous ne pouvons nommer, et qu'il ne se lassait pas de vanter, en regardant longuement ce tableau, le juge le plus compétent, le plus exigeant aussi, celui qui « était, à Paris, recherché des connaisseurs, des artistes et des experts, comme un conseil unique », le regretté Paul Tesse.

Auxerre. — *Legs de la marquise de Blocqueville au musée d'Eckmühl.* — La marquise de Blocqueville, fille de l'illustre maréchal Davout, qui vient de mourir, il y a quelques mois, a laissé un testament par lequel elle partage la majeure partie de ses meubles et objets d'art entre le musée de Sens et le musée d'Eckmühl, fondé par elle à Auxerre. C'est à ce dernier qu'elle attribue ses divers manuscrits inédits, renfermés dans des meubles qui ne devront être ouverts qu'en 1930.

ÉTRANGER

GRÈCE

Athènes. — *Les fouilles faites par l'Ecole américaine d'Athènes à l'Héraïon d'Argos.* — M. Waldstein, le directeur de l'Ecole américaine d'Athènes, vient de donner le résultat de sa campagne de fouilles à l'Héraïon.

L'Ecole américaine a retrouvé des parties importantes de la décoration d'un temple construit par Eupolémos, vers 420, où se trouvait la Héra Chryséléphantine de Polyclète, et dont probablement le maître argien avait dirigé la décoration. Une très belle tête de femme du Ve siècle, des fragments des métopes, deux têtes d'Amazone et de Phrygien, ont été trouvés dans le temple même.

Autour du temple, les explorateurs ont rencontré une couche épaisse d'ex-voto archaïques, bronzes, terres cuites, ivoires, tessons de vases, etc., d'un très grand intérêt pour l'histoire de l'époque mycénienne.

RUSSIE

Découverte d'œuvres sculptées de l'époque néolithique en Sibérie. — Un savant russe, M. Savenkow, vient de dé-

couvrir en pleine Sibérie centrale, sur les rives de l'Iénisséi, des os d'élans sculptés représentant des figures d'animaux grossièrement traitées.

Ces œuvres rudimentaires prouvent qu'à l'époque néolithique cette partie de la Sibérie, que l'on croyait n'avoir été habitée que par le mammouth, l'élan et le grand renne, était fréquentée par des tribus ayant déjà atteint un certain degré de civilisation.

Le travail de M. Savenkow sera bientôt présenté à l'Académie des sciences de Paris.

OFFRES ET DEMANDES

A vendre, diverses collections de journaux illustrés et littéraires, anciens et rares : *Figaro*, *Vie Parisienne*, *Eclipse*, *Lune*, *Géant*, *Bouffon*, *Père Duchêne*, *Lanterne*, etc., neufs et cartonnés.

Ecrire à M. de Fontenay, à Versailles (Seine-et-Oise).

J'ai sept planches du plan de Paris de Roussel, 1731. Me serait-il possible de me procurer les deux planches qui me manquent de la même édition?

E. MEUNIER.

46, rue Richer, Paris.

La direction de l'*Intermédiaire* prie les libraires ou les particuliers qui voudraient céder les collections, volumes ou numéros de l'*Intermédiaire* qui se trouveraient entre leurs mains, de vouloir bien le lui faire connaitre.

Il sera répondu à toute offre.

VENTES PUBLIQUES

PARIS

La collection Spitzer. — L'exposition de la collection Spitzer est ouverte, 33, rue de Villejust, tous les jours, de une heure à cinq heures.

Avant sa dispersion, madame Spitzer a consenti à ce qu'elle fût ouverte au public. Le produit de cette exposition sera consacré à des œuvres de bienfaisance.

La vente de la collection Spitzer commencera le 17 avril; elle aura lieu, 33, rue de Villejust, et durera jusqu'au 16 juin.

Le catalogue de la vente, qui comprendra près de 3,300 numéros, se composera de deux volumes de texte in-4°, et d'un album de 68 planches contenant la reproduction d'environ 2,200 objets.

Ce catalogue sera du prix de 50 francs. Le tirage en sera limité.

La vente sera faite par les soins de MM Paul Chevallier, commissaire-priseur, 10, rue Grange-Batelière, à Paris, et Charles Mannheim, expert.

Le conseil des ministres a autorisé le ministre des Beaux-Arts à déposer un projet de loi ayant pour but d'acquérir, pour les musées de l'Etat, un certain nombre d'objets d'art à la vente de la collection Spitzer.

Le projet de loi tend à l'ouverture d'un crédit de 500,000 francs, dont 300,000 pour le musée du Louvre, et 200,000 pour le musée de Cluny.

Hôtel Drouot. — 20-21 mars. — Tableaux modernes. — Collection Ricada (180 numéros). — Haro, 20, rue Bonaparte.

— 20-22 mars. — Estampes. (Catalogue de 623 numéros.) — Bouillon, 1, rue des Saints-Pères.

— 23 mars. — Gravures anciennes. — Dessins. — Tableaux. — Objets d'art. (Catalogue de 108 numéros.) — Danlos, 5, quai Malaquais; Lasquin, 12, rue Laffitte.

— 23 mars. — Tableaux. — Atelier V. Peraire. — Chaine, 5, rue de la Paix.

— 24 mars. — Livres et manuscrits. (Catalogue de 173 numéros.) — Paul.

— 25 mars. — Livres. (Catalogue de 125 numéros) — Paul.

— *Salles Sylvestre.* — 20-21 mars. — Livres anciens sur l'Amérique et les voyages. — Maisonneuve, 25, quai Voltaire.

— 27-31 mars. — Livres. (Catalogue de 823 numéros) — Paul.

DÉPARTEMENTS

Lille. — 20 mars. — Ivoires et objets d'art. (Catalogue de 164 numéros.) — Gandouin, Grand-Hôtel.

ÉTRANGER

Berlin. — 20-25 mars. — Autographes. — Collection du comte Paar. (Collection de 2074 numéros.) — Cohn, Mohrenstrasse, 53.

Bruxelles. — 25 mars. — Livres. — Castaigne, Montagne aux Herbes Potagères.

Dresde. — 20 mars et suivants. — Estampes. — Zahn.

Florence. — 20-27 mars. — Livres et autographes. — Franchi, 8, via dei Pucci.

Londres. — 22-25 mars. — Monnaies et médailles. Collection Briggs. — Sotheby, 13, Wellington street.

Vienne. — 20 mars et suivants. — Estampes. — Wavra.



Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 mars 1893.*

XXVIIe Volume. — N° 613.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série *IIe Année.* — N° 9

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

La première pierre de l'édifice. — A une époque où nous voyons les ministres user les rails des chemins de fer pour aller présider à la pose des premières pierres des édifices les plus variés; alors aussi que l'on conserve dans les vitrines de nos musées les truelles ayant servi dans ces cérémonies inaugurales, ne semble-t-il pas opportun de rechercher l'origine de cette coutume? Les auteurs de l'antiquité ont-ils fait mention de fêtes spéciales pour cet objet? Depuis quelle époque, en France, des monnaies frappées dans l'année sont-elles placées dans la première pierre avec un procès-verbal signé par les autorités présentes? S'il faut en croire madame de Genlis (*Mémoires*, t. VI, p. 339), le pacha d'Egypte, vers 1825, aurait fait cadeau à lord Sidney Smith, amiral anglais, de deux grandes plaques d'or portant des inscriptions en grec qui apprennent que ces plaques ont été mises en terre avec les fondements du temple par la reine Bérénice, femme et sœur du roi Ptolémée, qui éleva ce temple. Lord Sidney Smith aurait fait don de ces plaques au British Museum, à Londres.

LECNAM.

—

Origine des réchauds. — On sait que les objets les plus usuels et qui nous paraissent les plus indispensables ont commencé par être de luxueuses superfluités. Une vieille chronique anglaise gémit sur le luxe que dénote la substitution d'une vaisselle de terre — ou même d'étain — à la vieille vaisselle de bois. Il est assez curieux que pareille plainte se rencontre dans Sénèque : parlant du mouvement des cuisiniers autour d'un repas, alors qu'ils transportent des foyers avec les mets eux-mêmes, il ajoute :

> Car c'est là encore un raffinement de luxe pour empêcher que les aliments ne tiédissent, qu'ils ne soient plus assez chauds pour un palais blasé. La table se double d'un fourneau.
>
> (*Seneca, Epistolæ X*, II (LXXVIII), 23.)

Il semble résulter de ce passage qu'il s'agissait là d'une récente innovation des gourmets de Rome. Quelque Intermédiairiste pourrait-il nous dire si c'est bien ainsi aux contemporains de l'auteur des *Epîtres à Lucilius* qu'il faut attribuer l'invention des réchauds?

E. C.

—

Les empoisonnements politiques. — M. de Mas-Latrie a communiqué à l'Académie des Inscriptions, dans sa séance du 10 mars, un travail sur les décrets d'empoisonnement rendus par le Conseil des Dix de Venise du XVe au XVIIIe siècle. Charles VIII et Louis XII ont été victimes de ces décrets, qui figurent dans les procès-verbaux des inquisiteurs d'Etat. Ne serait-il pas intéressant de connaître quels sont les personnages politiques de France dont la mort a été attribuée à des empoisonnements suscités par des raisons d'Etat d'origine étrangère ou par tout autre motif d'ordre politique?

A. B.

—

Le droit de brouage et Charrante. — Dans un rapport présenté le 3 décembre 1787 à l'Assemblée provinciale d'Auvergne, le général Lafayette, parlant de la gabelle, dit :

> Nous observerons aussi que le droit de Brouage et Charrante, modique dans le principe, mais suivi de plusieurs générations de sols pour livres, nuit aux privilèges et à l'intérêt des provinces rédimées.



En quoi consistait ce droit de *Brouage et Charrante*, qui tirait évidemment son nom des marais salants situés en Aunis et Saintonge, et spécialement aux bords de la Charente et aux environs de la petite ville de Brouage ? SED EGO.

—

Bertin, marquis de Frateaux. — Le 4 mars 1779, la mention suivante était faite sur le registre des décès de Saint-Paul :

Le mercredy, 3 mars 1779, est décédé à la Bastille Mre Louis, Mathieu, marquis de Frateaux, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, détenu au château de la Bastille par ordre du roi, âgé de soixante et douze ans, etc., etc.

Jusque-là, rien que de fort naturel. Mais ce qui rend l'inscription plus intéressante, c'est qu'aussitôt après cette opération de l'inscription, M. Chevalier, le major de la fameuse prison d'Etat, prit la précaution de la recouvrir d'un feuillet de papier blanc, scellé aux bords par des cachets rouges aux armes du roi.

Or, ce malheureux officier était incarcéré depuis le 12 avril 1752, c'est-à dire depuis vingt-sept ans, pour un libelle.

Mais quel était ce libelle? Que pouvait être ce marquis de Frateaux? Je ne sais, et je serais particulièrement reconnaissant aux confrères de l'*Intermédiaire* qui pourraient me fournir quelques renseignements sur ce point. Les Archives de la Guerre sont muettes sur ce personnage. GÉNÉRAL IUNG.

—

Michel Chevalier et les Saint-Simoniens. — Michel Chevalier n'a-t-il pas laissé des papiers, lettres, récits, travaux divers relatifs à ses relations avec Saint-Simon et son école, au temps de sa jeunesse?

La famille de l'illustre économiste et M. Leroy-Beaulieu, son gendre, se refuseront-ils toujours à publier quelques-uns de ces écrits qui nous semblent être de nature à éclairer une des pages les plus curieuses de l'histoire religieuse de notre siècle? DE JALLEMAIN.

—

Le cardinal Place. — Mettant la dernière main à l'icono bio-bibliographie du cardinal Place, je viens prier mes chers confrères les bio-bibliographes de l'*Intermédiaire* de vouloir bien m'indiquer les sources que je dois consulter, et de me faire part des notes qu'ils possèdent pouvant m'être de quelque utilité.

Je les remercie d'avance du moindre renseignement qu'ils voudront bien me donner.

Cette icono-bibliographie comprend tout ce que le cardinal Place a écrit, est tout ce qui a paru sur lui. Naturellement, nous ne laissons pas de côté ses nombreux procès, qui font le principal intérêt de ces pages; ils sont, au contraire, étudiés avec un soin scrupuleux. Je donne également l'icono-bio-bibliographie (y compris les comptes rendus de leurs ouvrages) de tous ceux qui ont figuré dans ces procès, ne fût-ce même que par une simple signature (ou dont le nom a été prononcé); bons mots, anecdotes, sonnets (parus ou inédits), tout est soigneusement relevé.

Qu un aimable Marseillais veuille bien me donner des renseignements sur cette lettre écrite de Rome, le 26 mai 1870, contre trois prêtres vénérables. Un exemplaire de cette lettre (que je ne connais pas), tirée à 400 exemplaires, fut adressé au journal *le Peuple*, de Marseille, qui avait alors Naquet pour rédacteur.

U. B.

—

L'anatomie des animaux. — Existe-t-il un ouvrage moderne relatif à l'anatomie des animaux, spécialement au point de vue du peintre ou du sculpteur?

A. COLSON-BLANCHE.

—

Les variations des usages gastronomiques en France. — Je trouve dans un vieux conteur français du XVIe siècle, qu'à cette époque le raisin était servi au commencement du repas.

Depuis quand la mode inverse est-elle adoptée? Et ne serait-il pas intéressant d'ouvrir dans l'*Intermédiaire* une enquête sur les variations des usages gastronomiques en France? RIP-RAP.

—

Lettres de Marie-Antoinette à sa sœur Marie-Elisabeth, abbesse à Innsbrück. — M. Geffroy, au cours de la polémique engagée sur l'authenticité des lettres de Marie-Antoinette publiées par MM. d'Hu-

holstein et Feuillet de Conches, mentionnait (dans une lettre adressée au journal *le Temps* (numéro du 3 janvier 1866), l'existence de vingt-deux lettres de la reine à sa sœur l'abbesse.

Ces lettres, venues par héritage à M. de Latour, curieux viennois dont une parente avait été au service de l'archiduchesse Marie-Elisabeth, furent vendues à un libraire antiquaire de Vienne du nom de Schratt, lequel les vendit à son tour à une personne dont il ne put se rappeler le nom.

Que sont devenues ces lettres?

Quel en est le possesseur actuel?

MARQUIS DE BEAUCOURT.

—

Les dunes de sable en Algérie. — Existe-t-il un ouvrage rendant compte des expériences tentées en 1882 par M. Gobron, capitaine, chef du bureau arabe d'Aïn Sefra, pour maintenir les dunes de sable au moyen de plantations de drinn et d'autres plantes? Cet essai n'a-t-il pas été fait également à Ouargla?

P. VUILLOT.

—

Quel est l'inventeur des cabinets de cire? — Larousse, à l'article « Cabinet de cire », dit qu'un Allemand,

qui se faisait appeler Curtius, mit à la mode ce genre de curiosité, à Paris, vers l'année 1770.

Cependant, je lis dans le *Dictionnaire universel de commerce*, de Savary des Bruslons (nouvelle édition, Paris. 1748), à l'article « Cire » (T. II, col. 338), ce qui suit :

Le lecteur ne sera peut-être pas fâché, qu'à l'occasion de la cire blanche, on mette ici quelques lignes, pour conserver à la postérité le nom du sieur Benoist et l'invention ingénieuse de ces cercles composés de personnages de cire, qui ont fait si longtemps l'admiration de la cour et de la ville.

Cet homme, peintre de profession, trouva le secret de former sur le visage des personnes vivantes, même les plus belles et les plus délicates, et sans aucun risque, ni pour la santé, ni pour la beauté, des moules dans lesquels il fondoit ensuite des masques de cire, auxquels il donnoit une espèce de vie, par des couleurs et des yeux d'émail, imités d'après le naturel. Ces figures, revêtues d'habits conformes à la qualité des personnes qu'elles représentoient, étoient si ressemblantes, que les yeux leur croyoient quelquefois de la vie.

Ce que confirme Jal, dans son *Dictionnaire critique*, art. « Benoist » :

Benoist, dit-il, avait fait une suite de portraits des princes de la famille royale et des plus grands seigneurs de la cour; il demanda à Louis XIV la permission de montrer, à Paris et dans les provinces, cette collection, — industrie longtemps exercée, au commencement de notre siècle, sur le boulevard du Temple, par un nommé Curtius, — le Roi accorda cette faveur.....

Les cabinets de cire étaient-ils inconnus à Paris avant Benoist?

Dr Dx.

—

Tribunal des maréchaux de France. — Où se trouvent actuellement les archives de cette ancienne juridiction privilégiée?

Elles semblent avoir appartenu, il y a quelque quarante ans, à une société, maintenant dissoute, nommée « le Collège héraldique ».

A. B.

—

Les honoraires et le costume des médecins d'autrefois. — Quels ouvrages, à part les livres de Paul Lacroix et de Babeau, pourrait-on consulter avec fruit, sur le costume des médecins, et les honoraires qu'ils prélevaient, au XVIIIe siècle, notamment ? En dehors des mémoires du temps, serait-il possible de puiser ailleurs quelque indication?

PONT-CALÉ.

—

Questions diverses sur Gambetta. — Quels sont, et où trouver les plus remarquables portraits à la plume de Gambetta, vu d'ensemble ou en détail, comme patriote, tribun, homme d'Etat?

Gambetta a-t-il été, et par qui, dans quelle publication, étudié au point de vue oratoire, par comparaison avec Mirabeau et Danton?

Quels sont les auteurs des deux articles nécrologiques sur Gambetta parus, les 3 et 4 janvier 1883, dans le *Passant*, l'un, du 3, anonyme, mais dû, d'après le journal même, à « un écrivain éminent, témoin assidu et impartial de la vie politique de Gambetta »; l'autre, du 4, signé Viator?

B.

—

Caylus en Italie. — L'illustre archéologue et écrivain Caylus a voyagé en Italie, en 1714 et 1715. Il arriva à Turin le 4 octobre 1714. et rentra à Paris le 2 octobre 1715, en passant par Dombes,

« retraite à banqueroutiers », et par la Bourgogne, où « l'on est bien traité », et, en arrivant à Paris, il « trouva tout en un bel état ». Existe-t-il un journal de ce voyage, et ce journal a-t-il été imprimé ? ITALUS.

—

Talma et ses tournées théâtrales. — Sous la Restauration, Talma a-t-il fait des tournées théâtrales régulières, en province et à l'étranger ? Avait-il composé une troupe spéciale pour l'accompagner ?

En 1817, dans la première quinzaine de mai, il se trouvait à Dunkerque, où il donna successivement *Andromaque* (il remplissait le rôle d'Oreste ; mademoiselle Féart, son élève, celui d'Andromaque ; madame Molini, artiste du théâtre d'Arras, celui d'Hermione, et M. Mainvielle, artiste du théâtre de Lille, celui de Pyrrhus) ; *Œdipe ;* les *Templiers*, tragédie de Raynouard, dans laquelle Talma remplit le rôle du Grand-maître ; *Hamlet*. On put également l'applaudir dans *Shakespeare amoureux*, comédie en 1 acte, d'Alexandre Duval, dans laquelle Talma tint le rôle de Shakespeare, et mademoiselle Féart celui de Clarence. Talma, qui devait quitter Dunkerque le 12 mai, avait, à la date du 10, adressé le billet suivant au directeur du théâtre de Calais.

Cette lettre, entièrement autographe, fait partie des collections de la Bibliothèque de Dunkerque.

Dunkerque, ce 10 mai 1817.

Mon cher monsieur,

Il ne me sera pas possible de m'arrêter à Calais pour y jouer ; non parce que nous différons un peu dans nos propositions, mais parce que, traitant par lettres, nous avons perdu beaucoup de temps et que je viens de recevoir l'ordre d'être à Londres pour le 15 ou le 18. Ainsi, nous remettrons notre projet à mon retour de Londres.

Agréez, je vous prie, Monsieur, mes sincères civilités. FRANÇ. TALMA.

E. M.

—

Le nombre des représentations des chefs d'œuvre du répertoire de la Comédie-Française. — L'*Intermédiaire* a donné les chiffres des représentations des plus célèbres opéras. On lui a demandé ceux des opéras-comiques. A mon tour je viens lui demander le chiffre des chefs-d'œuvre du répertoire de la Comédie-Française. Ne serait-il pas intéressant de savoir combien de fois on y a joué les œuvres de Corneille, Racine, Molière, Marivaux, Beaumarchais, Voltaire, Hugo, Augier, Dumas père et fils, Sandeau et autres ?

L. B.

—

Les œuvres de Vergier. — Je possède deux éditions des œuvres de Vergier, ce charmant poète érotique du XVIIIe siècle : l'une, qui ne semble pas la première, est datée de 1742 (Amsterdam, N. E. Lucas. 2 vol. in-8, y compris les suppléments) ; la seconde (3 vol. in-12) est datée de 1780 et contient une jolie gravure donnant le portrait de l'auteur. Londres est indiqué comme lieu d'impression. Sans parler des Contes et nouvelles en vers (extraits) publiés en 1878-1879, chez J. Lemonnyer (Rouen, 2 vol. in-8), avec des œuvres similaires de Voltaire, Moncrif, Piron, etc., etc., j'aurais le désir de connaître les autres éditions des œuvres complètes de Vergier, qui méritent d'être étudiées avec soin.

J'ai réuni un certain nombre de lettres autographes de Vergier, ainsi que des documents qui éclairent la vie de ce poète qui, dans sa jeunesse, fut lié avec Lafontaine et périt tristement en 1720, assassiné à Paris par un des complices de Cartouche.

Je voudrais consulter un article qui a dû paraître en août 1823, dans un journal anecdotique publié à Castelnaudary, et qui avait Vergier pour objet. L'auteur de ce petit travail était le littérateur et biographe Labouïsse-Rochefort. Cet écrivain avait soutenu avec M. Amanton, conseiller de préfecture à Dijon, une discussion relative à l'époque de la mort de Vergier.

Je serai très reconnaissant à l'aimable collaborateur qui voudra bien me mettre sur la trace de cet article, qui, peut-être, a été recueilli dans les œuvres de M. Labouïsse que je ne connais que par une mention de Brunet (T. M. n° 30,653).

E. M.

—

Leibnitz est-il l'auteur de la dissertation sur l'Anesse de Balaam ? — M. W. Brambach dans son *Leibnitz verfasser der histoire de Balam* (Leipzig, Barth, 1887), restitue définitivement à Leibnitz cette dissertation parue en 1707 avec les *Corbeaux d'Elie*, la *Mâchoire d'Ane*, les *Renards de Samson* et *l'Antechrist*, compo-

posés par Hermann von der Hardt, le célèbre philologue d'Helmstædt.

M. Brambach s'appuie sur une correspondance de Leibnitz et d'Hermann von der Hardt, conservée à la bibliothèque de Carlsruhe.

Quels sont les passages cités à l'appui de cette thèse ? Je ne puis me procurer la brochure de M. Brambach. A. D.

—

Peintres à déterminer. — A quel peintre peut-on attribuer un tableau représentant l'*Incrédulité de saint Thomas* (dimensions de la toile 1m40 sur 1m15 environ)? La toile est formée de plusieurs morceaux réunis ensemble.

Les personnages sont à mi-corps et de grandeur naturelle. Au premier plan, le Christ et trois apôtres, dont saint Thomas, qui enfonce le doigt dans la plaie faite par la lance au-dessous du sein droit du Christ ; le Christ écarte de la main droite son vêtement et de sa main gauche tient le bras de saint Thomas. Au deuxième plan apparaissent les figures de huit apôtres : elles sortent, pour quelques-unes, très peu du fond du tableau très poussé au noir. Signes particuliers : toutes les figures sont d'un ton rougeâtre, comme éclairées d'une lampe : les fronts des trois apôtres du premier plan, très plissés de lignes dures, les plis des vêtements sont souvent également durs. Le tableau est *attribué* à l'école espagnole. Ce tableau serait-il la copie d'un tableau de maître ou un original?

Je possède un autre tableau représentant une tête de vieillard et signé L. Landry, 1846 ou 1646. Pourrait-on me donner quelques renseignements sur le peintre, auteur du tableau en question?

H. de M.

—

L'ancien fronton du Panthéon. — Sous le premier Empire, le sculpteur Moitte fut chargé de la décoration du fronton du Panthéon. Son œuvre, une des plus importantes de l'école française de cette époque, représentait la Patrie couronnant les vertus civiques et guerrières. La Restauration la fit enlever. Récemment, la *Société des amis des monuments parisiens* a appelé l'attention sur les débris de l'œuvre de Moitte. Qu'en reste-t-il? Où sont les fragments subsistants? Existe-t-il une gravure d'ensemble de la composition de l'artiste? Patchouna.

—

Le peintre P. Nason. — Un amateur de province possède un des rares tableaux de P. Nason, l'un des fondateurs de la Confrérie *Pictura*, à La Haye, en 1566, et un des plus grands portraitistes de l'école hollandaise.

On connaît, de ce peintre, le portrait du roi Charles II d'Angleterre, celui du grand-électeur de Brandebourg, appartenant à l'empereur d'Allemagne qui l'a prêté à la dernière exposition de Berlin où il fut très admiré ; le portrait du prince d'Orange, gouverneur du Brésil (Palais royal de Bruxelles) ; deux portraits au musée de Rotterdam (V. V. Burger, Musées de Hollande, t. 1, p. 121) ; deux au musée de Copenhague, un au musée de La Haye, et un qui est la propriété de M. Walter, propriétaire du *Times*. Il n'y en a pas au Louvre.

Le portrait dont il s'agit, signé P. Nason, 1683 ou 1663, représente un personnage d'environ quarante-cinq ans, vêtu d'une robe de soie puce, pareille à celle de nos magistrats actuels et brodée sur tout le devant, de haut en bas, de soie de même couleur. Il porte un rabat et des manchettes en riche point d'Angleterre. Il est debout à l'entrée d'un parc dans lequel on distingue plusieurs statues, spécialement un Mercure ; près de lui est son épée.

On désire savoir à qui appartenait un pareil costume en 1662 ou 1682, et quel peut être le personnage du portrait, et l'on tient à la disposition de l'*Intermédiaire*, pour arriver au résultat demandé, une photographie de ce portrait. H.

—

Le peintre Jeaurat et ses œuvres. — Il paraît que le Musée du Louvre ne possède qu'un tableau de Jeaurat, et médiocre encore : *Diogène brisant son écuelle*, qui est relégué dans les greniers.

Mon père possédait, dans son cabinet : *le Déménagement du peintre* ou l'*Atelier du peintre* (je ne me rappelle pas bien lequel des deux), et *Un Enlèvement de police*.

A sa mort, je n'ai retrouvé que ce dernier, dont voici les dimensions : largeur : 65 centimètres; hauteur : 30.

Serai-je en possession de l'original de Jeaurat? Si ce n'est pas lui, en tout cas c'est une copie du temps.

Tout le monde connaît ce tableau que la gravure a reproduit.

Connaît-on les possesseurs des autres œuvres de cet artiste? A. NALIS.

—

Armoiries de Honfleur. — A part Grandmaison et d'Avannes, qui donnent à ces armoiries un champ de sable, les héraldistes qui me sont connus (le manuscrit 17,256. Bibl. Nat., Delaplanche, Girault de Saint-Fargeau, Saint-Allais, Thomas, Canel...), font ce champ de gueules.

Les uns et les autres s'accordent pour donner à ce blason, comme pièce principale, *une* tour d'argent, et je crois me rappeler que les monuments sculptés sur les établissements de la cité honfleuraise corroborent cette opinion.

Cependant, sur la couverture d'un livre nouvellement paru : *Les Archives de Honfleur*, par Gréart (?), l'écu, de gueules, est chargé de *deux* tours posées en pal, — l'une sur l'autre — la tour inférieure plus forte que la supérieure.

Est-ce une nouvelle version? N'y aurait-il pas, au contraire, une fausse interprétation de la description de P. Delaplanche : De gueules, à une tour crénelée *surmontée* d'un tourillon d'argent? Heraldistes normands, chers confrères, une réponse s. v. p.! F. M.

—

Communautés d'imprimeurs en province. — Quelles sont les villes — à part Troyes, Châlons-sur-Marne et Paris — qui, ayant possédé une communauté d'imprimeurs, libraires et relieurs, ont conservé, dans les dépôts publics ou les collections privées, des registres, papiers ou documents quelconques, concernant ces associations?

L. MORIN.

—

Familles N.... des Gléraux et de Villebois-Mareuil. — Gabriel de Villebois-Mareuil (père d'un Pierre Maurille, marié à Pauline le Roy de la Potherie) épousa vers 1770 N.... des Gléraux, riche créole de Saint-Domingue. Quel est le nom patronymique de cette famille des Gléraux? Est-ce *Thévenan*, comme dit Rietstap? Les deux plus belles plantations de Saint-Domingue se nommaient les *Gléraux* et *Gallifet*.

Où trouve-t-on des renseignements généalogiques sur la maison de Villebois-Mareuil? Quelle est sa jonction avec les Mareuil, premiers barons du Périgord, dont les terres confinaient à celles des seigneurs de Villebois en Angoumois (Villebois devint duché, changea son nom en La Valette, et vient de reprendre son premier nom)? DE LA COUSSIÈRE.

—

Ecussons à déterminer. — Pourrait-on me dire à quelles familles appartiennent les armoiries suivantes :

De sable à la croix pattée d'argent;
De gueules à la croix ancrée d'or.

Ces deux écussons, timbrés d'une couronne de comte, se trouvent accolés sur un assez joli portrait représentant un officier, portant à gauche une épaulette à gros grains d'or, à droite une grosse torsade. L'uniforme, en drap bleu de roi, est à collet rouge et plastron rouge. La figure, encore assez jeune, est poudrée, avec catogan. Cette peinture paraît être fin Louis XV ou Louis XVI. Tous mes remerciements anticipés à l'aimable confrère qui voudrait bien me renseigner à cet égard. QUIDONC.

—

La famille de Riollet. — Pourrait-on me dire où se trouve un portrait d'Antoine de Riollet, qui se battit en 1616 contre le chevalier de Grignan, second du chevalier de Guise, qui tua le baron de Lux dont M. de Riollet était second, et qui accorda la vie au chevalier de Grignan?

Le portrait a été vendu à Paris vers 1859.

Si on avait des renseignements sur la famille de Riollet, prière de me les indiquer. R. DE M.

RÉPONSES

Vers tragiques ridicules (XXVI, 81, 343, 417, 539, 659). — Geoffroy, le sévère critique, a écrit dans une tragédie de collège :

Toi, ministre sacré, non d'un dieu, mais d'un [homme.

Le P. Gilles de la Santé fait dire par un fils à son père aveugle :



O mon père, prenez, prenez l'un de mes yeux !
Borgne, je verrai moins lorsque vous verrez [mieux.

Dans les œuvres du P. du Cerceau, un chêne dit à une abbesse à qui l'on fait cadeau d'un plancher :

Qu'elle me foule aux pieds dans son apparte- [ment.

On connaît l'ode de Malebranche :

Il nous fait cejourd'huy le plus beau temps du [monde,
Pour aller à cheval sur la terre et sur l'onde.

Léo Claretie.

— L'un de nos collaborateurs a eu, l'année dernière, l'heureuse idée de provoquer la recherche de vers tragiques et autres empreints d'un fort caractère de burlesque, et l'entreprise, à laquelle beaucoup d'entre nous se sont intéressés, a produit d'excellents résultats.

Ne pense-t-on pas qu'il serait temps de faire diversion aux soucis du moment en nous attaquant maintenant au genre « romances » et en exhumant de la spécialité les plus remarquables fragments possibles ?

Surtout, qu'ils dépassent en niaiserie ce qu'on est en droit d'attendre d'un monsieur qui compte sur le vacarme du piano.

J'ouvrirai le feu par les citations suivantes :

La voir était mon plus beau jour.
(*Elle est partie!* romance, vers 1840.)

Recommandant son bienfaiteur à Dieu,
Le bon vieillard essuya son œil bleu.
(*Le Pauvre*, id.)

Je suis une pauvre orpheline,
Hélas! j'ai perdu tour à tour
Mon père dans la Palestine,
Et ma mère en voyant le jour.
(*L'Hospitalité*, id.)

Près d'un village, un bois borde la route;
Vous y viendrez. — Propice est son terroir.
Vous y viendrez, car vous savez sans doute
Que l'un de nous ne doit plus se revoir!
(*La Provocation*, id.)

L'infortuné se munit d'une armure,
Prend un poignard et se perce le sein.
(*La Jeune fille* (!) *d'Orléans*.)

Et celle-ci, pour finir ; il s'agit d'un brick :

Tu verras galamment comme un Turc s'en em- [pare
Sans jamais écouter d'inutiles discours!
(*Le Klephte*, id.)

H. B.

— Le *Camp des Croisés* offre encore les vers suivants :

Léa, Léa, tu crois [croix !
Qu'un soldat de la croix peut aimer sans sa

Voici votre prie-Dieu ; ce soir, après la vôtre,
Si je ne suis pas là, vous en ferez une autre.

Le *Camp des Croisés* n'a pas été représenté aux Français, mais à l'Odéon.

C'est à la première représentation au théâtre Français d'*une Famille au temps de Luther*, de Casimir Delavigne, qu'Alexandre Dumas adressa à son homonyme Adolphe la réplique rapportée par l'*Intermédiaire*.

Les deux Dumas se trouvaient ce soir-là dans la loge de Marie Dorval. Adolphe dit à Alexandre : « On dira les deux Dumas comme on a dit les deux Corneille. » Alexandre ne répondit rien, mais à la sortie de la loge de Marie Dorval, il serra la main d'Adolphe en lui disant : « Bonsoir, Thomas ! » R. X.

— Si l'on touche à l'opéra-comique, la mine sera inépuisable. Restons dans le genre sérieux. Relevons dans le grand Hugo la fin de l'apostrophe à Charlemagne :

... Par où faut-il que je commence?
Vous m'avez répondu : Mon fils, *par la clé-* [*mence*.

Gédéon.

— Puisqu'on fait intervenir Scribe dans la série, j'en profite pour rappeler cette perle trop oubliée de *Jaguarita l'Indienne* :

Glissons-nous dans l'herbe
Comme le serpent
Qui, fier et superbe,
S'avance en rampant!

Et parlerons-nous des phrases ridicules en prose? A moi, Sarcey! Dans son compte rendu de l'*Odette* de Sardou, il a buriné cette phrase mémorable : « On dirait un de ces duels où l'une des deux lames s'enfonce dans la poitrine de l'autre. »

Il faut la savourer longuement avant d'en citer d'autres. Topo.

—

Le coq gaulois (XXVI, 564; XXVII, 96). — La France est personnifiée par un coq dans une plaquette-programme d'une trentaine de pages intitulée : *Description de la feste et du feu d'artifice*

qui doit être tiré à Paris, sur la Rivière, au sujet de la naissance de Mgr le Dauphin, par ordre de S. M. Catholique Philippe V et par les soins de LL. Exc. MM... ambassadeurs et plénipotentiaires du Roy d'Espagne, le 21 *janvier* 1730.— Paris, chez Pierre Gandouin, MDCCXXX, in-4°.

Cette fête, donnée sur les deux rives de la Seine, entre le Louvre et l'hôtel de Bouillon, dut être splendide. Servandoni en était l'ordonnateur.

Les emblèmes, les allégories étaient fort à la mode alors; aussi trouve-t-on à la page 6 :

Le portique de droite représente, dans un médaillon, un Coq, symbole de la France, qui parle au Lyon (*sic*), figure de l'Espagne..... ..... L'amour, qui entre dans cet emblème, lie et attache ensemble, par des nœuds amoureux, le Coq, le Lyon et le Dauphin.

Enfin, sur le dernier portique de la gauche, on voit, peint dans un emblème, un Lyon qui paroît donner au Coq, c'est-à dire à la France, des assurances d'une sincère amitié, etc.

Page 11 :

La statue qui est au couchant... désigne, sous la figure d'une femme, la rivière de la Seine, qui est caractérisée par le Coq, symbole de la vigilance et de l'activité du François ..

ERN. G.

Les armes de Strasbourg (XXVI, 651; XXVII, 156). — Un très érudit archiviste paléographe vient de consacrer dans l'*Alsacien-Lorrain*, sous le pseudonyme de Jean de Barr, une intéressante étude à la violente polémique survenue, en 1502, entre Murner et Wimpheling, à propos des tendances qui s'étaient manifestées à Strasbourg en faveur du retour de l'Alsace à la France.

Nous en extrayons le passage suivant, relatif aux armes et aux couleurs de cette ville :

Murner n'admet pas l'origine germanique des Alsaciens; il est partisan de la vieille légende transmise par les chroniqueurs du moyen âge, et qui faisait des Alsaciens les descendants des réfugiés troyens. Ils ne sont donc nullement les frères des Germains, comme l'affirmait Wimpheling, mais les frères des Romains, et il donnait, de plus, comme preuve de cette parenté, leur valeur militaire et la sagesse de leur gouvernement.

Le lis des médailles paraît à Murner « un témoignage très certain » de la domination des Galli sur l'Alsace; comme preuve du fait, on n'a, il est vrai, qu'une « rumeur populaire », mais Aristote veut qu'on ne dédaigne pas ces traditions. Quant à prétendre, avec Wimpheling, que la bande rouge dans l'écu de Strasbourg signifie que dans quelque bataille le sang des habitants ait coulé à flots, cela serait un mensonge, si ce n'était pas une figure poétique. Or, Wimpheling est poète et, d'après Horace, tout est permis aux poètes et aux peintres. Si le lis des monnaies ne se trouve pas aussi sur les armes de la ville, cela tient à ce que, depuis que celle-ci est séparée de la Gaule, il convient qu'elle ait son propre signe. Pour expliquer l'origine de ce signe, Murner nous raconte la légende suivante :

« En partant pour Rome pour venger les injures faites au pape, Charlemagne ordonna aux hommes de l'Alsace, du Sundgau et du Brisgau, qui étaient dans son armée, de porter des uniformes rouges et blancs. Les Strasbourgeois se distinguèrent si bien dans cette guerre, que le roi, par faveur spéciale et en mémoire du grand nombre d'ennemis tués par eux, leur permit de continuer à se vêtir de blanc et rouge, couleurs qui devinrent celles de la ville, après que Charlemagne l'eut déclarée ville libre impériale. Lorsqu'après sa mort, ses héritiers revendiquèrent Strasbourg, les habitants résistèrent pour défendre leur liberté, et il y eut une grande guerre. Les Strasbourgeois, sur le point d'être écrasés par le nombre, virent apparaître la Vierge, d'une dimension prodigieuse, étendant les bras et les abritant comme un mur. Protégés par elle, ils firent éprouver aux agresseurs une défaite complète. Un homme âgé, témoin du fait, mais dont Murner n'a pu lire le nom, à cause de la vétusté du document, duquel il prétend avoir tiré ces détails, exhorta alors ses concitoyens à prêter à Marie le serment de se donner à elle, corps et biens, aussi longtemps qu'il resterait une pierre de la ville. C'est pourquoi l'image de la Vierge étendant ses bras fut placée sur la bannière et sur le sceau. »

La vieille bannière de Strasbourg, qui était conservée à la bibliothèque de la Ville, a été détruite par les obus allemands pendant le bombardement de 1870. Elle était en soie blanche et représentait une vierge byzantine assise, les bras étendus, portant sur ses genoux l'enfant Jésus, et les pieds posés sur un coussin émaillé de fleurs de lis avec cette inscription : *Venite ad puorum Christum, omnes qui onerati estis.* On la déployait dans les grandes solennités. L'habile imprimeur, Gustave Silbermann, en a fait de très belles reproductions en chromo-typographie. UN LISEUR.

Les nappes à personnages et à inscriptions (XXVI, 689; XXVII, 232). — J'ai acheté à Huisseaux-sur-Mauves (Loiret), en 1887, une petite nappe (elle a 1m,20 sur 0m,88) bien antérieure à celles dont il est question dans notre *Intermédiaire* (XXVII, 232).

C'est un souvenir de la conquête de la Flandre. Au centre, Louis XIV, assis sur un trône aux armes de France et de Navarre, est couronné par la Force et la Prudence. A droite, des personnages debout et des pages assis sur les marches du trône; à gauche, d'autres personnages présentant les armoiries des villes conquises, entre autres celles de Lille et de Court (évidemment Courtrai). La bordure est composée de lis et de L surmontés de la couronne royale.

Outre les noms de Lille et de Court (pour Courtrai), on remarque la lettre D, qui est l'initiale d'une ville ou du fabricant de la nappe, et l'inscription suivante :

PRVDENTIA ET FORTITVDINE
CRESCVNT LILIA. 1667.

CAMBIACUM.

—

Les clubs créés à l'étranger en l'honneur de la Révolution (XXVII, 85). — Il exista, dès 1789, à Londres, une *Société de la Révolution* qui se tenait à London Tavern, sous la présidence du comte Stanhope. Elle comptait, parmi ses membres, le Dr Price, qui, en novembre 1789, envoya en son nom une adresse à l'Assemblée Nationale pour la féliciter de la révolution opérée en France.

Le 20 juillet 1790, lord Stanhope fut aussi chargé de féliciter la Convention au nom de la Société des amis de la Liberté. Lameth fut chargé de lui répondre. R. M.

—

La rose d'or pontificale (XXVII, 86). — Je lis, dans les *Antiquités chrétiennes* de MM. Jacquin et Duez, que le pape bénit cette fleur artificielle, le quatrième dimanche du Carême, dans la chambre des parements; puis, il se rend à la chapelle, tenant la rose de la main gauche, et donnant, de la main droite, les bénédictions accoutumées. Pendant la messe, chantée par un cardinal-prêtre, la rose reste sur l'autel. La fleur bénite est ensuite envoyée par le pape à quelque prince ou princesse. Cette cérémonie fut instituée par Urbain V, en 1366, et la première rose d'or fut offerte à Jeanne, reine de Sicile. T. PAVOT.

—

Jouets (XXVII, 88). — Nous n'avons pas, je crois, en France, de monographies modernes spéciales sur les jouets. Pour connaître comment les anciens ont compris le jouet, il faut rapprocher les renseignements donnés par les archéologues sur les coutumes des Egyptiens, des Grecs et des Romains. Un livre rare, imprimé à Paris en 1587 (*Magasin pittoresque de* 1847, p. 67), indique un certain nombre de jouets usités au XVIe siècle : la crécerelle, le molinet à noix, la fossette, la crosse; mais cet ouvrage est surtout intéressant par les détails donnés sur les jeux des enfants de cette époque.

Il serait bon aussi de consulter *Henri-Jonath. Clodii primæ lineæ bibliothecæ lusoriæ* (Lipsiæ, 1761, in-8°).

En 1868, M. Henri Nicolle a fait tirer à petit nombre une plaquette sur les jouets pleine de détails instructifs agréablement contés. LECNAM.

— Je signale à l'auteur de la question un *travail*, mais le trouvera-t-il assez *important?* C'est une étude sur les jouets écrite par Hippolyte Rigault à l'occasion de l'Exposition universelle de 1855 et reproduite dans les *Conversations littéraires et morales* d'abord, ensuite dans les *Œuvres complètes* de ce délicat critique. En des pages pleines d'humour, Rigault s'élève déjà contre le jouet scientifique. MOG.

— Parmi les ouvrages à consulter sur ce sujet, on peut indiquer celui de L. Becq de Fouquières, *Les Jeux des Anciens* (Paris, Reinwald, 1869, gr. in-8°, fig.). L.

—

Sur la date de la naissance de Jeanne d'Arc (XXVII, 88). — Il y a beaucoup de divergences dans les témoignages contemporains. D'après un témoin, lorsque la Pucelle vint à Poitiers en 1428, elle semblait avoir seize ans (Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation*, t. III, p. 215). Le héraut Berri, à la même date, lui donnait dix-huit ou vingt ans (*ibidem*, t. IV, p. 45), et le greffier de l'hôtel de ville d'Albi seulement quatorze ou quinze. (*Ib.*, p. 300.)

Les principaux historiens de Jeanne d'Arc, entre autres M. Wallon et M. Sepet, font naître Jeanne le 6 janvier 1412. On doit croire cette date exacte, puisqu'elle a été donnée par Quicherat. L'article de la *Biographie* Michaud sur la Pucelle a été écrit par Walkenaer qui, lui, faisait naître Jeanne en 1410. Mais,

dans la dernière édition de cet ouvrage, une note de Quicherat rectifia l'assertion de Walkenaer. Quicherat, après avoir rappelé que, le 21 février 1431, la Pucelle, dans un de ses interrogatoires, reconnaissait avoir environ 19 ans, ajoute : « Un document qui a été retrouvé depuis peu, nous apprend qu'elle naquit le 6 janvier 1412. »

Quicherat a dû donner des renseignements sur cet important document. Mais où? c'est ce que jusqu'ici je ne trouve pas. De son côté, Wallet de Viriville, dans un article publié en 1855 par la *Revue archéologique* (*Recherches iconographiques sur Jeanne d'Arc*), assignait la même date à la naissance de la Pucelle, sans indiquer, non plus, sur quoi il se fondait. POGGIARIDO.

—

Mendez-Pinto, voyageur portugais du XVIe siècle (XXVII, 88). — Dans un dictionnaire biographique de 1769, je trouve que le Portugais Mendez-Pinto (Ferdinand) est né à *Monte-nor-o-Velho* (1510?). Il fut d'abord laquais d'un gentilhomme de son pays, puis quelque méchante affaire le fit s'embarquer pour Sétubal, d'où il partit pour les Indes, en 1536. En route, il fut pris par les Turcs, conduit à Mocka, vendu à un Grec, revendu à un juif, et enfin racheté par le gouverneur du fort portugais d'Ormus, qui lui ménagea l'occasion d'aller aux Indes.

Pinto y séjourna vingt et un ans, au milieu des plus singulières aventures, et revint en Portugal en 1558. Il a rédigé une relation de ses voyages qui parut à Lisbonne en 1614. L'ouvrage fut traduit en français par Bernard Figuier, gentilhomme portugais, et imprimé à Paris, en 1645. T. PAVOT.

— Je possède (en 3 vol. in-8, de 530 à 550 pages chacun) une reproduction exacte de la première traduction française des *Voyages advantvrevx de Fernand Mendez Pinto*, traduit du portugais *par B. Figuier, Paris, imprimé aux frais du gouvernement pour procurer du travail aux ouvriers typographes*, août 1830. Les ouvriers des imprimeries parisiennes ayant joué un rôle important pendant les « trois journées », le nouveau gouvernement, à peine installé, par reconnaissance et pour leur venir en aide, avait fait réimprimer un certain nombre de vieux ouvrages, relations de voyages, histoires, etc., etc.

Le récit de Pinto ne fut publié, à Lisbonne, en 1614, qu'après sa mort, et il parut si extraordinaire que, pendant longtemps, on lui refusa toute confiance; le nom de l'auteur, *Mendez*, fut remplacé par *Mendax*. Mais quand les mers et les contrées de l'Extrême-Orient, visitées par lui, furent mieux connues, on lui rendit justice.

Dans le 2e vol. de l'*Histoire des voyages de Découvertes maritimes et continentales* de W. Desborough Cooley (3 vol. in-12, traduction d'Ad. Joanne et Old-Nick, Paris, Charpentier, 29, rue de Seine, 1841), on trouve un très bon résumé des *Voyages et des aventures de Pinto*, avec quelques détails biographiques et une appréciation du personnage.

— Il existe une traduction française des voyages de ce personnage qui porte le titre suivant : *les voyages adventureux de Fernand Mendez Pinto, fidellement traduits du portugois en françois, par le sieur Bernard Figvier, gentilhomme portugois, dediez à Mgr le cardinal de Richelieu.* 1 fort volume petit in-4. Paris, 1645. Une nouvelle édition de cette traduction fut faite en 3 volumes in-8, en 1830, après la révolution de juillet, pour donner du travail aux ouvriers typographes. Bien que tirée en petit nombre, et devenue assez rare, cette édition se trouve encore de temps en temps à des prix abordables, et M. L. J. pourra se la procurer en remplacement de l'abrégé incomplet de Candau. Je la lui conseille plutôt que l'édition du XVIIe siècle, assez mal imprimée et d'une lecture fatigante. G. R.

—

Louis XVI et Beaumarchais (XXVII, 88). — Notre confrère Pont-Calé trouvera tout d'abord, et tout naturellement, quelques renseignements (d'une acuité un peu épointée par le faire académique, toutefois) dans le premier volume de Loménie, *Beaumarchais et son temps* (p. 373-404). Beaumarchais fut chargé par Louis XV d'une mission à Londres. Il s'agissait de la destruction d'un pamphlet contre la Dubarry, probablement dû à la plume de Théveneau de Morande; pamphlet significativement intitulé : *Mémoires secrets d'une femme publique.* Quand Beaumarchais revint à Paris, Louis XV venait de mourir. Il est douteux que Louis XVI ait payé pour

cette première mission, laquelle, d'ailleurs, avait été heureusement menée.

Mais le versement des fonds, indiqué dans un des journaux manuscrits de Louis XVI, se rattache à une seconde mission donnée à Beaumarchais, à Londres et à Vienne. Il s'agissait encore de la destruction d'un pamphlet, sinon justifié, du moins provoqué, celui-ci, par la stérilité de la reine et l'impuissance du roi. Il avait pour titre : ***Avis à la branche espagnole sur ses droits à la couronne de France, à défaut d'héritiers.*** Aux indications sommaires et adoucies de Loménie, notre confrère pourra joindre la lecture instructive d'un petit livre de 218 pages (in-8°, 1869, Paris, chez Lacroix et Verboeckoven), intitulé : ***Beaumarchais en Allemagne.*** L'auteur, M. Paul Huot, conseiller à la cour impériale de Colmar, a étudié en détail la conduite de Beaumarchais dans cette affaire de fonds secrets, d'après un travail d'Alfred d'Arneth, l'éditeur de la correspondance de Marie-Antoinette avec sa famille. Le livre de d'Arneth a paru lui-même à Vienne à cette époque (1868), sous ce titre : ***Beaumarchais und Sonnenfels.*** L'affaire, où Beaumarchais joua, d'ailleurs, un rôle de parfait escroc, est relatée d'après un dossier intact existant aux Archives d'Etat (Staat archiv) d'Autriche. LOUIS FIAUX.

— Il est très connu que Beaumarchais émargeait aux fonds secrets, et pour des causes peu avouables. Voici ce qu'on lit dans le *Livre rouge*, imprimé par ordre de l'Assemblée constituante (imprimerie Royale, 1790, 1re classe, 1re livraison, p. 8) :

Beaumarchais (Pierre-Augustin, baron de), écuyer, secrétaire du Roi. . 1,100,000 livres. 1° 60,000 liv. en considération de sa discrétion sur les couches de madame Adélaïde, sœur du Roi Louis XV. — 2° 150,000 liv. pour son expédition à Londres, où il a été, sous les ordres du *Receveur*, espion de police, pour séduire et arrêter *Morande*, auteur de pamphlets calomnieux. — 3° 400,000 liv. pour avoir procuré à S. M. la veuve Séguin et la petite Sélin. — 4° 480,000 liv. pour prix de ses pamphlets contre les Parlemens.

Observations :

Ecce iterum Crispinus. . . . .
Oh! combien le métier de copiste est infamant et pénible, lorsqu'il s'agit de voir naître au bout de sa plume le nom d'un monstre que la terre frémit d'avoir produit! Doit-on être étonné que *Beaumarchais* fût millionnaire, quand on considère que ce scélérat fut toujours le fauteur ou le ministre de tous les forfaits. Poison, poignard, espionnage, calomnie, persécutions, flagorneries, trahisons, perfidies, tout lui fut familier, tout servit à grossir son opulence. Eh! c'est au moment où la France va être restaurée; au moment où les mœurs vont être purifiées, et où l'on ne peut acquérir sans les mœurs et sans les lois, qu'on souffre au nombre des citoyens, que dis-je, sur la liste des citoyens par excellence, des représentants de la Commune, un scélérat dont la tête eût dû, dès longtemps, tomber sur l'échafaud.

GERMAIN BAPST.

— M. de Loménie a conté avec détails, dans son ouvrage sur *Beaumarchais et son temps* (I, 386 et suiv.), la mission dont l'auteur du ***Mariage de Figaro*** fut chargé, en juin 1774, pour arrêter la publication d'un libelle qu'on jugeait dangereux, et qui, sous le titre de : ***Avis à la branche espagnole sur ses droits à la couronne de France, à défaut d'héritiers,*** était, en réalité, un pamphlet spécialement dirigé contre Marie-Antoinette. Il réussit, non sans peine, après des aventures romanesques. Le total des dépenses, y compris l'achat du libelle et les frais du voyage, se monta à 72,000 francs ! Plus tard, il fut chargé d'une négociation qui avait pour but de faire rentrer le Roi en possession de papiers importants que détenait le fameux chevalier d'Eon; négociation qu'il mena également à bon terme, ainsi qu'en fait foi un certificat que lui délivra M. de Vergennes, et qui figure aux pièces justificatives de l'ouvrage de M. de Loménie. Voir aussi, sur la première mission, la brochure de M. le chevalier d'Arneth, ***Beaumarchais und Sonnenfels,*** Wien, 1868, W. Braumüller. PATCHOUNA.

— Avec les fonds fournis par le financier Paris Duverney, Beaumarchais avait acquis une charge de secrétaire du roi, et, en cette qualité, il fut chargé de missions secrètes qui ne furent pas toujours subordonnées aux principes d'une morale sévère et pure.

Manuel, l'ancien procureur de la Commune de Paris (1789), raconte, dans son ouvrage : ***la Police de Paris dévoilée,*** 1791, 2 vol. in-8, que le libertin Sartine, complice des débauches de Louis XV, avait envoyé en Angleterre Goesmann, dit baron de Thurn, et Beaumarchais, pour entrer en négociation avec le libraire Boissière, dont le commerce était de faire faire des libelles par des malheureux sans pain et d'en traiter ensuite, à prix d'argent, la suppression.

M. de Maurepas, qui avait déjà chargé M. de Beaumarchais d'employer toutes les ressources de son esprit et de sa banque contre ces mauvais génies, n'en eut pas moins la gloire de soutirer au libraire Boissière, le plus fin de tous, une quittance d'une somme de 17,400 livres, qu'ils se partagèrent sans doute.

Le libraire Boissière publiait alors une pièce en vers, assez spirituelle, mais obscène : *les Amours de Charlot et Toinette* (Marie-Antoinette et le comte d'Artois), pièce dérobée à V..... (Versailles), avec des estampes qui représentaient le roi se soumettant devant le docteur à la cérémonie du congrès, et une reine couchée sur un sopha, etc.

Pour peu, dit Manuel, que le ministère balançât à fournir des fonds, on annonçait au milieu de ses irrésolutions :

Une vie de la reine :
Une vie du comte d'Artois;
Les petits soupers et nuits de l'hôtel de Bouillon;
Les amusements d'Antoinette;
Le Diable dans un bénitier, etc;
enfin, toutes les horreurs de ce genre, dont le libraire Boissière, d'intelligence avec de Thurn, le nommé Réda, et le vieux libelliste Goudard, ont voulu négocier la suppression à prix d'argent.

Charles Théveneau, condamné à l'immortalité sous le nom du chevalier de Morande, avait publié en Angleterre (1771) le *Gazetier cuirassé*, qui fit trembler Versailles, et examiner si l'on devait mettre sa tête à prix.

Voici comment Manuel raconte la mission de Beaumarchais :

Un officier invalide, M. de Champreux, ne demandait, pour prendre Morande à Londres et l'amener à Paris, qu'un bâtiment sur la Tamise; à ses ordres, quatre hommes toujours prêts à les exécuter; enfin, 1,600 livres, et six mois pour tendre son filet. Sa récompense devait être de quatre mille louis. Son projet fut mûrement examiné au conseil. On l'examinait encore, lorsque Morande se disposait à montrer à toute l'Europe Louis XV faisant le café de *Chonchon*, qui lui disait, en riant à gorge déployée : « Croirait-on que tu es le maître de vingt millions de sujets, et que je suis ta sujette? » cette même *Chonchon*, se faisant mettre ses pantoufles, en sortant de son lit, par l'archevêque de Reims, etc.

C'est alors que le ministère ne pensa plus à employer un *invalide*. Tout l'esprit de M. de Beaumarchais n'était pas de trop pour pouvoir obtenir de l'historien des *Dubarry* de déposer du moins tous ses secrets dans un trou où ne pousseraient jamais des roseaux indiscrets, en lui faisant accepter 32,000 livres tournois et une pension de 4,800 livres.

Ph. Le Bas a dit de *Figaro* :

Ce Figaro, qui passe par tant de métiers, qui a tant d'expédients pour se tirer des embarras où le jette la fortune; qui, par son adresse, exécute tout ce qu'il entreprend, et fait des autres tout ce qu'il veut, c'est Beaumarchais lui-même.

A. DIEUAIDE.

Le général Merle-Beaulieu (XXVII, 89). — *Le Moniteur*, n° 308, du 8 thermidor, an III, donne des détails sur les généraux de l'armée des Pyrénées-Occidentales, général en chef Moncey et les généraux de brigade Willot et Merle.

Le 18 thermidor an VI, on retrouve le général Merle sous les ordres du général Willot, à Aix en Provence, et le numéro 318 du *Moniteur* donne des détails sur lui et sur son arrestation.

Les généraux Willot et Merle ne sont indiqués dans aucune biographie.

A. DIEUAIDE.

— Les Archives du Ministère de la Guerre répondent à la question posée.

V. A.

Le philosophe Arthur Schopenhauer (XXVII, 89). — L'éditeur J. Frauenstadt, de Leipzig, a publié, en 1870, en 2 vol. in-8, un *Dictionnaire de la philosophie de Schopenhauer*, avec une longue notice biographique. J'ignore si cet ouvrage a été publié en allemand ou en français.

A. DIEUAIDE.

Les manuscrits de l'abbé Bexon (XXVII, 89). — La correspondance de Buffon avec Bexon, publiée pour la première fois par François de Neufchâteau, en l'an VIII, comprend vingt-trois lettres, écrites du 27 juillet 1777 au 17 août 1783, et plusieurs fois reproduites depuis, notamment par Henri Nadault de Buffon, arrière-petit-neveu du grand naturaliste, dans la *Correspondance de Buffon*, publiée chez Hachette en 1860 (2 vol. in-8).

On trouvera, aux p. 273-276 de cet ouvrage, une note consacrée aux collaborateurs de l'*Histoire naturelle* et qui donne de curieux détails sur les premiers rapports de Bexon avec Buffon, empruntés au *Journal* inédit de Humbert-Bazile, qui remplissait les fonctions de secrétaire de l'Intendant du Jardin du Roi.

E. T. HAMY.

Un sermon sur la danse (XXVII, 90). Voici le texte du fragment de sermon qui

est extrait du *Livre de la Discipline* écrit en langue vaudoise :

Le bal es la pompa et la messa del diavol, et qui intra al bal intra en la soa pompa e en la soa messa. Car la fenna cantant al bal es prioressa del diavol ; et aquilli que respondoro son clercs ; et aquilli que son a regardar son li parrochian ; et li son et las calamellas son las campanas ; et li joglar liqual sonan son menistre del diavol. Car enaima quand li porc son spars et lo pastor de lor en faye quiolar un, aço que li autre auven s'ajoston, enaimi lo diavol fay cantar una fenna al bal o quiallar la calamella aço que tuit li seo porc, ço es li balador, s'ajostan.

ALBERT DE ROCHAS.

—

La destinée des maréchaux de Napoléon Ier (XXVII, 120). — M. A. R. a commis de légères erreurs sur la destinée de deux des personnages dont il parle. Duroc n'était pas maréchal de l'Empire, mais simplement grand-maréchal du Palais, ce qui était une charge de cour. J'ai toujours ouï dire par des personnages très informés — et pour cause — sur Berthier, que le prince de Neufchâtel ne fut pas assassiné à Bemberg par des gens masqués, mais qu'il se tua en tombant d'une fenêtre de son appartement dans la rue, au moment où passait un régiment de dragons russes. Voir l'*Intermédiaire*, XXV, 218.

PATCHOUNA.

— Il y a quatre erreurs dans l'article de A. R.

1° Duroc, duc de Frioul, tué au combat de Reichembach le 22 mai 1813.

Duroc n'a jamais été maréchal de l'Empire, son titre de grand maréchal du Palais était tout simplement honorifique. Duroc a toujours été porté sur l'*Annuaire de l'Armée* comme général de division, et cela jusqu'en 1813, année même de sa mort. L'*Almanach impérial* de 1813 le porte parmi les généraux de division employés extraordinairement : ce sont, dans l'ordre : le duc de Vicence, le duc de Frioul (Duroc), le comte de Cessac, le duc de Rovigo, etc....

Dans les quatorze salles du musée de Versailles où sont conservés les portraits des maréchaux, ne figure point celui de Duroc ; son buste est au contraire dans le vestibule consacré aux généraux de division tués à l'ennemi ; on peut y lire cette inscription : Duroc (Géraud-Christophe-Michel), duc de Frioul, général de division (541). Enfin, dans son manuscrit de 1813, le baron Fain, alors secrétaire de Napoléon, raconte que l'empereur, après avoir acheté la maison où était mort Duroc, voulut faire placer à la tête du lit où il était mort, l'inscription suivante : « Ici le général Duroc, duc de Frioul, grand maréchal du Palais de l'empereur Napoléon, frappé d'un boulet, a expiré dans les bras de son empereur et de son ami ».

Duroc a bien été blessé mortellement au combat de Reichembach, mais il est mort le lendemain, 23 mai, au village de Niedermaxertorff, où il avait été transporté.

2° Junot, duc d'Abrantès, qui, dans un accès de folie, se jeta par la fenêtre le 25 juillet 1813.

Junot n'a jamais été maréchal de l'Empire ; ses états de service le font mourir comme général de division, colonel général des hussards ; il avait été, dans ce grade, successivement gouverneur de Paris, ambassadeur à Lisbonne, général en chef de l'armée de Portugal, duc d'Abrantès, commandant le 8e corps d'armée de Russie en 1812, puis, après la retraite, gouverneur général des provinces Illyriennes ; il y devint fou et fut transporté chez son père qui habitait Monbar. Le 22 juillet 1813, dans un violent accès de folie, il se jeta par une fenêtre et se cassa la jambe : l'amputation fut pratiquée, mais il arracha l'appareil et mourut le 28 du même mois et non le 25.

3° Berthier, prince de Neufchâtel et de Wagram, assassiné à Bemberg, par des gens masqués, le 1er juin 1815.

C'est en effet une des versions de la mort de ce maréchal. Il aurait été précipité dans la rue par six hommes masqués qui se seraient introduits dans sa chambre. Berthier ayant persécuté les sociétés secrètes dans sa petite principauté de Neufchâtel, celles-ci s'en seraient vengées de cette manière. Rien n'est moins sûr. D'autres personnes affirment simplement que Berthier fit une chute du haut d'un balcon du palais de Bemberg en se penchant pour voir défiler un régiment russe. Quoi qu'il en soit, le doute plane complètement sur la manière dont est mort l'ex-major-général de la Grande-Armée.

4° Brune, massacré par le peuple, à Lyon, en 1815.

C'est à Avignon, et non pas à Lyon, que Brune a été tué. Il fut assassiné le 2 août 1815, à l'hôtel du Palais-Royal (aujour-

d'hui maison Faure), près la porte du Rhône, par les royalistes ; un d'entre eux, pénétrant par le toit dans la chambre qu'il habitait, lui tira un coup de pistolet à bout portant ; son corps fut jeté sur la place, traîné dans les rues et précipité dans le Rhône. Son cadavre, roulé par le fleuve, resta deux jours sans sépulture, sur la grève. DE LARTIGUES.

—

Molière et les enfants conçus par l'oreille (XXVII, 121). — Dans l'*Ecole des femmes*, Arnolphe, pour peindre la candeur d'Agnès, raconte qu'elle lui a demandé *si les enfants se faisaient par l'oreille*. Il se peut que Molière ait connu le cantique latin édité vingt-cinq ans plus tôt (1637), et dans lequel on disait à la mère du Christ : *per aurem concepisti*. Mais, à l'époque où fut imprimée cette étrange profession de foi, déjà l'idée n'était pas neuve. Le frère J. B. Grimaldi arrivait longtemps après maître Alcofribas Nasier, qui, combattant l'absurde par l'absurde, avait voulu que son Gargantua vînt au monde par l'*aureille senestre* de Gargamelle. « Pourquoi ne le croiriez-vous ?... De ma part, je ne trouve rien escript ès Bibles saintes qui soit contre cela. »

Sans doute, l'apostrophe du joyeux satirique allait droit à des théologiens qui interprétaient : *et verbum caro factum est* dans un sens tout physiologique, — alors que *entendre* et *concevoir* n'ont jamais été synonymes que pour les enfantements de la pensée.

Parmi tant de Pères spirituels, comment dénicher celui dont la trop naïve Agnès est véritablement l'héritière ?

T. PAVOT.

— N'est-il pas permis de penser que Molière, chez qui l'on trouve plus d'un souvenir de Rabelais, a emprunté à ce dernier l'idée des enfants conçus par l'oreille ? On sait « comment Gargantua nasquit en façon bien estrange :... sursaulta l'enfant et entra en la vène creuse, et gravant par le diaphragme jusques au dessus des espaules où ladite vène se part en deux, prist son chemin à gausche, et sortit par l'aureille senestre. » (Liv. I, chap. VI.) BIBL. MAC.

—

La date de l'invention du tissage au crochet (XXVII, 122). — La *Grande Encyclopédie* rappelle, au mot *broderie*, que l'art de tisser les étoffes et de les orner de diverses broderies était connu des peuples de la plus haute antiquité.

Il serait intéressant de savoir jusqu'à quelle époque remonte, dans l'histoire de l'art, cet outil particulier : le *crochet*. Je dois dire, à ce sujet, qu'il m'a été permis d'examiner attentivement, dans le musée local Gallo-Romain, fondé par M. Chaillou aux Cléons, près la gare de la Haye-Fouessière, Loire-Inférieure, un crochet de bronze recouvert de la patine caractéristique des objets anciens. De grosseur moyenne, il a six centimètres de longueur ; la tête arrondie porte le cran de tissage à huit millimètres de son extrémité ; le pied, plus gros et légèrement aplati, se termine en pointe, avec deux petits épaulements opposés, limitant la partie qui devait pénétrer dans un manche aujourd'hui détruit. Ce monument date des premiers Antonins, comme les nombreux objets avec lesquels il a été découvert, et justifie cette affirmation : Les anciens connaissaient le crochet dès les deux premiers siècles de notre ère. QUIDONC.

—

Qu'est devenue la Marie-Jeanne donnée par Louis XIII à Richelieu? (XXVII, 123.) — Une légende répandue dans le pays des Mauges veut que cette pièce ait été, après la bataille de Cholet et dans l'effarement qui poussa alors les Vendéens vers la Loire, qu'ils traversèrent à Saint-Florent, emmenée par eux jusqu'à Chaudron et là jetée dans l'espèce d'étang que forme le ruisseau partant du parc de M. le marquis de Villoutreys et auquel le chemin public sert de levée. Le fond de cet étang est formé par des vases molles d'une grande épaisseur. Les sondages, très bien dirigés cependant, qu'y a fait pratiquer M. de Villoutreys pour retrouver la fameuse pièce, ont été inutiles. D'autres prétendent que le canon perdu dans ce gouffre n'aurait pas été la *Marie-Jeanne*, mais le *Missionnaire*, autre pièce également chère aux Vendéens. M. Port indique cette dernière version, vº *Plessis* (*le bas*).

Il existe une nouvelle historique par M. Judicis, intitulée : *Les Gardes du corps de Marie-Jeanne*, et publiée, en feuilletons, dans un journal de Saint-Brieuc en 1882. Il n'y a rien à y chercher sur la destination actuelle de *Marie-Jeanne*. L'auteur, par un effort d'imagination,

suppose qu'à la bataille de Cholet, les « gardes du corps » de *Marie-Jeanne*, pour l'empêcher de tomber aux mains de l'ennemi, l'auraient bourrée jusqu'à la gueule de poudre et de projectiles, de manière à la faire éclater en mille morceaux, en faisant un grand carnage de Bleus et en les ensevelissant eux-mêmes dans une sorte de suicide collectif.

L.

— L'assertion de Benjamin Fillon me paraît être exacte.

La *Marie-Jeanne* ne serait autre que la pièce de bronze inscrite sous le n° 82 du catalogue du colonel Robert (t. V, p. 42).

Cette pièce est actuellement sous la voûte au fond de la cour Gribeauval, aux Invalides.

J'ai, à plusieurs reprises, fait des recherches aux archives du comité d'artillerie sur l'histoire de nos trophées, et je crois bien me souvenir avoir alors vu plusieurs documents sur l'entrée de la *Marie-Jeanne* au Musée d'artillerie; le fait ne m'intéressant pas alors, je ne l'ai pas relevé. GERMAIN BAPST.

— La tradition veut que le fameux *Palladium* des Vendéens ait été repris par les troupes républicaines, au Mans, le 13 décembre 1793. Il n'existe, à ma connaissance, aucune pièce authentique le constatant, mais le fait paraît des plus vraisemblables, si l'on veut bien se rappeler que, lors du passage de la Loire, Marigny choisit un certain nombre de canons qu'il emmena avec lui sur la rive droite. On doit penser, en effet, qu'il n'eût eu garde d'oublier la célèbre couleuvrine, celle dont la voix de bronze résonnait par-dessus le bruit de toute l'artillerie, et qui faisait pousser à Stofflet ce cri aussi connu que peu châtié : *Entends-tu la Marie-Jeanne, J... F...!* Si j'osais, je me permettrais de renvoyer M. Valmy à deux articles sur la couleuvrine, parus, sous ma signature, dans le *Publicateur*, de la Roche-sur-Yon des 16 et 23 septembre 1892. Désireux, moi aussi, de vérifier le dire de B. Fillon, j'avais écrit précédemment au colonel Robert, directeur du Musée d'artillerie, et à M. O. de Rochebrune, qui a dessiné, le 25 mars 1874, la pièce désignée par Fillon. Les deux réponses ont été peu concluantes. Je les rapporte cependant ici; peut-être les indications qu'elles contiennent permettront-elles à l'un de nos collaborateurs d'éclaircir plus complètement la question.

Section technique de l'artillerie.

Paris, 11 janvier 1892.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 9 courant, le colonel conservateur du Musée me charge de vous faire connaître que le canon en bronze porté sous le n° 66 à l'ancien catalogue de M. Penguilly l'Haridon figure actuellement dans le 5e volume du nouveau catalogue, sous le n° 82 de la série N.

Bien que votre description de la *Marie-Jeanne* (prise soi-disant aux troupes républicaines par les Vendéens) (*sic*) soit à peu près conforme, les recherches du colonel dans nos archives n'ont donné aucun résultat; en sorte que nous ne connaissons ni la date d'entrée au Musée, ni la provenance de la pièce précitée.

Veuillez agréer, etc...

Le garde d'artillerie :
MAGOTEAUX.

Voici maintenant la réponse de M. de Rochebrune :

Terreneuve, 20 février 1892.

Monsieur,

J'ai en effet gravé la couleuvrine que M. B. Fillon croyait être la *Marie-Jeanne* des Vendéens dans un volume édité par M. Clouzot et dont le texte était de M. Grimaud. Quant à la certitude que ce soit la même pièce qui ait été pour ainsi dire le *Palladium* de nos héroïques compatriotes, elle n'est pas absolue; il y a néanmoins de nombreuses probabilités. On sait, en effet, que cette couleuvrine avait été prise au château de Richelieu, qu'elle portait les armoiries du célèbre cardinal, et qu'en outre, une tête de femme ciselée à la culasse de la pièce lui avait valu son surnom de *Marie-Jeanne*. Toutes ces indications se trouvent reproduites sur le canon catalogué sous le n° 82 au Musée d'artillerie. Je regrette, monsieur, de n'avoir pas à vous communiquer de pièces plus complètes. M. Fillon n'avait lui-même aucun titre écrit pour en constater la provenance exacte.

Veuillez agréer, etc...

O. DE ROCHEBRUNE.

Ajouterai-je que la pièce qui se trouve dans une des cours du Musée des Invalides est un canon en bronze de l'époque de Louis XIII? Il porte des tourillons et des anses sculptées en dauphins; le bouton qui ferme la culasse représente une tête de femme, que le catalogue, rédigé en 1889, qualifie de « tête de Méduse ». Les renforts sont faiblement marqués; le premier porte les armes du cardinal de Richelieu : *d'argent à trois chevrons de gueules*. A la volée, on lit cette inscription : *Armand, cardinal duc de Richelieu*, avec les deux ancres de marine en sautoir de Grand-Amiral

de France. Toute la pièce est richement ornée et sculptée. Le calibre indiqué est de 0^{m},108, c'est-à-dire qu'il se rapproche très sensiblement du calibre de 8 donné à la *Marie-Jeanne* par la grande majorité des historiens.

Ainsi que le dit M. de Rochebrune dans la lettre que je viens de reproduire, la description de cette pièce correspond suffisamment avec celles qu'on a données de la couleuvrine vendéenne, pour permettre de croire que B. Fillon ne s'est pas trompé. Celui-ci a vécu, d'ailleurs, à une époque où il lui était facile de vérifier son dire, et la note rédigée par lui, et que j'ai eue entre les mains, n'a pu être écrite qu'à coup sûr.

H. B. D.

—

Armand Carrel accusé d'exciter ses soldats à la révolte (XXVII, 124). — Cet épisode de la vie d'Armand Carrel en rappelle un autre qui mérite d'être éclairci. Lors de l'entrée en Espagne de l'armée française qui venait secourir Ferdinand, il y eut, sur la frontière et dans l'intérieur, certaines tentatives de résistance armée, où se trouvèrent mêlés d'anciens militaires français, et notamment Armand Carrel. Une sorte de capitulation s'ensuivit, Carrel fut cependant traduit devant un conseil de guerre. Là, il trouva un généreux défenseur dans un des officiers qui l'avaient arrêté, M. de Chievres, je crois. En 1832, M. de Chievres fut compromis dans l'insurrection de la Vendée et traduit, à son tour, devant une cour d'assises. Armand Carrel fut entendu comme témoin à décharge, et sa déposition contribua, sans doute, à sauver ce brave officier. Les détails m'échappent. L.

—

Deux signataires du serment du Jeu de Paume (XXVII, 126). — Jacques-Joseph Dartis de Marcillac est né à Lempdes, près de Brioude, en Auvergne. Fixé, en 1768, comme avocat à Paris, au mois de mai 1790, il se retira à Clermont-Ferrand, le pays de sa femme. Après avoir été nommé juge de paix de l'un des arrondissements de cette commune, « malgré les intrigues et les cabales de la faction couthoniste », il se vit forcé de donner sa démission. Il fut enfin arrêté comme suspect, le 13 vendémiaire an II (4 octobre 1793). Je possède deux projets, presque identiques, de la main de Dartis: un mémoire justificatif qu'il adresse, après Thermidor, au représentant du peuple en mission dans le Puy-de-Dôme, à l'effet d'obtenir son élargissement.

J'en extrais textuellement ce qui concerne la première époque de la vie de Dartis, c'est-à-dire le temps qu'il a habité Paris.

J'ay exercé au cydevant parlement de Paris la profession d'avocat depuis 1768. J'ay mérité la confiance publique et l'estime de mon *ordre* qui me confia l'exercice de sa censure et de sa discipline, c'est-à-dire le droit d'admettre ou rejeter ses candidats et de juger tous les délits contre la délicatesse et d'honnêteté, commis par les confrères sur le tableau. J'ay exercé ce ministère important, que douze cents individus ne confient qu'à des mains éprouvées, pendant quatre ans et jusqu'au moment de la Révolution.

J'avois aussi la confiance du célèbre Lepelletier Saint-Fargeau, martır de la liberté, qui me pria de rendre la justice à ses cy-devant vassaux de Mesnilmontant, ce que je fis à leur satisfaction commune jusqu'à la même époque.

J'ay rempli les mêmes fonctions à Charonne, près Paris. Une délibération de cette commune, du mois de juin 1790, rend hommage à mes principes : c'est un titre d'honneur qui prouve ce que j'ay fait pour le peuple la première année de la Révolution.

Enfin, j'étois juge de la capitainerie de Sénart; j'y devins le fléau des gardes et le protecteur des malheureux cultivateurs dont le gibier dévoroit la substance. Je dénonçai les capitaineries à la nation assemblée dans un ouvrage ayant pour épigraphe : *Salus populi suprema lex esto*; j'y prouvai que la chasse appartenoit au propriétaire seul et que le cy-devant Roy n'avoit ce droit que dans ses domaines.

Député suppléant, j'ay assisté à toutes les séances orageuses de 1789. J'ay fait le fameux serment du Jeu de Paulme qui ébranla les colonnes de la tyrannie et rendit au peuple ses droits.

Dartis de Marcillac, nommé chevalier de la Légion d'honneur le 1er mai 1820, est mort président du tribunal civil de Clermont-Ferrand.

Il avait deux frères, procureurs au parlement de Paris : Pierre Dartis, reçu en 1763, et Jean Dartis de la Fontille, en 1768. Ils habitaient tous rue Simon-le-Franc.

J'avais jadis, ici même, demandé s'il ne serait pas possible de découvrir un exemplaire de la brochure de Dartis de Marcillac sur *Les capitaineries*. Je me permets de renouveler cette demande.

P. LE B.

—

Quel est le nom du partisan hollandais qui enleva M. de Beringhen à Sèvres? (XXVII, 126, 127.) — Frédéric de Grovestins appartenait à une famille noble de la Frise et était général-major de ca-

valerie de l'armée hollandaise. Il entreprit une vraie maraude, avec 1309 hussards et dragons, partant du camp de Tournai, vers Cateau-Cambrésis, Proissy, Vervins, Crécy-sur-Serre, Neufchâtel-sur-Aisne, Suippes, Sainte-Menehould, Saint-Mihiel, Xisray, Pont-à-Mousson, Nomeux, Metz, Neubruck, Boulay, Losbeuren, Cobentz, tout en se retirant sur Andernach, Bonn, Aix-la-Chapelle, Maestricht, Louvain et Bruxelles, pour revenir à Tournai le 28 du mois de juillet.

Un journal de cette expédition a été publié dans l'*Almanach de l'Académie Royale militaire des Pays-Bas*, année 1830.

(La Haye.) M. G. Wildeman.

— Mémoires du marquis de Sourches, tome X, p. 279, 24 mars 1707. Enlèvement de M. de Beringhen, délivré le 26 mars à 10 heures du soir (p. 283). Guetchen, colonel, qui marchait devant la chaise, s'était rendu, etc., etc.

Nota. — Guetchen était natif du village de Tournai, près de Lille, et avait autrefois été de la musique du duc de Bavière. A. R.

— Elie Richard fils, dans son voyage en Hollande et en Allemagne (1707), s'exprime en ces termes : « M. de Bentem, officier de M. de Malborough, offrit à son général de venir enlever à Versailles quelqu'un des princes ; il en obtint la permission et partit avec des gens de confiance ayant une commission pour cela .. Le prisonnier qu'il emmenait était M. de Beringhen, premier écuyer du roi, malade et âgé de soixante ans... Au bout de vingt-quatre heures, des gens détachés de la garnison de Ham arrêtèrent le partisan avec son prisonnier qui s'allait jeter dans la forêt de la Somme ».

M. de R.

—

Fables nationales et traditions populaires en France (XXVII, 127). — Je ne comprends pas très bien la première partie de la question. Quant à la seconde, Vitrier trouvera tous les détails qu'il désire dans la *Littérature orale en France*, mémoire de M. Paul Sébillot, qui figure dans le compte rendu du Congrès des traditions populaires de 1889, E. Lechevalier, 39, quai des Grands-Augustins, et dans les sept volumes parus de la *Revue des traditions populaires* (1885-1892), chez le même éditeur. R. B.

— Vitrier demande s'il existe un ou plusieurs ouvrages sur les fables nationales et les traditions populaires en France. Sous cette forme la question est trop vaguement posée. Il suffit de répondre dès à présent que de nombreux ouvrages comportant une longue bibliographie traitent des traditions, des contes populaires, des chansons populaires, en un mot, du Folk-lore français. M. Vitrier n'a qu'à s'adresser à M. Sébillot, 4, rue de l'Odéon, ou à M. Brueyre, 9, rue Murillo, pour recevoir toutes informations utiles à ce sujet. B.

—

Le conventionnel Poulain de Boutancourt (XXVII, 127). — Jean-Baptiste-Célestin Poulain de Boutancourt figure parmi la noblesse réunie à Vitry-le-François en 1789, et a été élu député du Tiers-Etat (avec Dubois de Crancé, Lesure et Pierre-François Barbié). Il était maître de forges à Boutancourt, près Mézières ; c'est là qu'on aurait peut-être des renseignements. Ed. Jacquier.

— Jean-Baptiste-Célestin Poulain de Boutancourt est né à Boutancourt (Ardennes), le 23 avril 1758. Maître de forges à Audun, il fut élu le 22 mars 1789 député du Tiers aux Etats Généraux par le bailliage de Vitry le-François, par 146 voix (272 votants). Député de la Marne à la Convention le 3 septembre 1792, le 6e sur 10, par 155 voix (201 votants). Envoyé par le même département au Conseil des Cinq-Cents le 21 vendémiaire an IV, par 172 voix (285 votants), il fut réélu le 25 germinal an VI. Après le 18 brumaire il représenta encore la Marne au nouveau corps législatif, depuis le 4 nivôse an VIII, jusqu'à sa mort. Il mourut à Sézanne (Marne) le 10 octobre 1802.

Je puise ce renseignement dans l'excellent *Dictionnaire des Parlementaires français* de MM. Robert, Bourloton et Cougny. Serait-ce trop demander aux collaborateurs de l'*Intermédiaire* que de les prier de ne pas poser des questions dont ils trouveraient la solution dans les dictionnaires, encyclopédies, etc. Il me semble que notre journal ne doit pas faire double emploi avec les vulgaires Larousse, et que nous devons lui laisser son caractère de chercheur et de curieux. De l'inédit, confrères, de l'inédit.

Patchouna.

—

Lesueur s'est-il marié, ou est-il resté célibataire? (XXVII, 128.) — C'est la question que pose mon confrère Arsène Alexandre, et il ajoute anxieusement : « L'a-t-il été? Ne l'a-t-il point été? »

Eh bien, mon cher confrère, le grand artiste l'a été. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur cette curieuse esquisse, due au crayon exercé de Jal :

Le peintre qui voudrait représenter les derniers moments de Lesueur, devrait grouper autour du lit du défunt : Geneviève Goussé, sa femme; Thomas Goussé, son beau-frère; puis ses quatre enfants : Eustache, âgé de dix ans; Elisabeth, Marie-Geneviève et Michelle, la dernière venue, celle-ci dans les bras d'une servante. La présence d'un prêtre et celle de Robert Pillon, le médecin ami de la famille, compléteraient l'ensemble d'un tableau qui vaudrait mieux que ceux où, d'après une tradition menteuse, on l'a montré expirant dans une cellule des Chartreux, entre les bras du prieur.

J'ai à peine besoin de dire que l'exact et consciencieux Jal corrobore son assertion en publiant l'acte de mariage de Lesueur à l'église Saint-Etienne-du-Mont, le 31 juillet 1644, et qu'il donne également les dates de baptême des quatre enfants issus du mariage.

Aucun monument n'indique le lieu de la sépulture de Lesueur dans l'église Saint-Etienne-du-Mont.

E. DE MÉNORVAL.

— Eustache Lesueur (1616-1655) ne mourut point veuf et sans enfants, comme l'indiquent certains biographes. Voici la reproduction de son acte de mariage :

Dud. jour trente et un juillet 1644, furent mariés Eustache Lesueur, de la paroisse Saint-Louis dans l'Isle... et Geneuiefue Goussé de cette paroisse (Saint-Etienne du Mont), après la publication de trois bans et fiançailles faites sans opposition; et ont esté présens aud. mari ge Chatelin Lesueur, père dud. Lesueur, Me tourneur en bois, demeurant rue Manuar, de la paroisse S int Eust., Rolland Toyny, cousin germain dud. Lesueur, bourg. de Paris, demt rue des Blancs-Manteaux, Jean Gousse, père de lad. Goussé, maître épissier, demt place Maub rt, Jean Fougeret, prêtre habitué de St André des Arcs, cousin germain de lad. Goussé, et ont tous signé excepté le père dud. Lesueur qui a déclaré ne sçavoir signer : Goussé, Roland, Thoyny, Fougeray, Geneuiefve Goussé et Eustache Lesueur.

Lesueur eut 6 enfants (1. Eustache, 11 juin 1645; 2. Geneviève-Marguerite, 9 novembre 1648; 3. Louise, 23 février 1651; 4. Elisabeth, 7 avril 1652; 5. Marie-Geneviève, 8 septembre 1653; 6. Michelle, 18 février 1655).

E. M.

—

Les billets de nécessité émis pendant la guerre franco-allemande de 1870-71 (XXVII, 130). — La ville de Nancy avait créé à cette époque des billets de cinq francs d'un format relativement réduit (grand, par exemple, comme une tabatière moyenne). Notre confrère M. de Larche excusera cette comparaison, destinée à mieux faire saisir, d'après mes souvenirs, leurs dimensions. En admettant que la Ville les ait fait tous retirer et détruire à la libération du territoire, on en trouverait sans doute encore le type, le dessin, aux archives municipales.

L. JENY.

— J'extrais de la *Monographie générale de la ville de Bordeaux* (Hachette, 1892, in-4°, 3 volumes) les notes suivantes, qui sont de nature à éclairer notre confrère de l'*Intermédiaire* sur l'émission de bons de nécessité à Bordeaux à diverses époques.

Période de la Révolution :

Les assignats créés par le gouvernement après 1789 représentaient chacun une somme trop élevée pour qu'ils pussent être employés dans les transactions de la vie ordinaire. Cette difficulté, à laquelle l'Etat ne remédia que plus tard, jointe à la grande rareté du numéraire, amena les municipalités à créer des billets ou bons de confiance de petites valeurs, échangeables contre des assignats, à la demande du porteur.

A Bordeaux, plusieurs tentatives de ce genre furent faites et pourraient donner lieu à une intéressante étude. Il suffit de signaler ceux des bons émis qui sont arrivés jusqu'à nous : ce sont ceux de la Caisse patriotique de Bordeaux.

Nous connaissons :

Le mandat de 6 livres, avec la signature d'un commissaire de la Caisse. On y remarque une particularité curieuse; ce sont les mots : Département de la Gironde, écrits en caractères grecs, impression noire,

Δεπαρτεμεντ δε λα Γιρονδε.

Le mandat de 20 sols, avec six signatures : trois pour la Caisse, une pour le département, une pour le district, une pour la municipalité; impression rouge;

Le mandat de 10 sols, avec une signature; impression noire.

Les signataires étaient en grand nombre, et on trouve, parmi eux, les noms les plus considérés par la fortune, la situation sociale et la plus parfaite honorabilité.

Période de la guerre franco-allemande (1870-1871) :

Par une délibération du 12 octobre 1870, approuvée par arrêté préfectoral du 16 du même mois, la Chambre de commerce de Bordeaux vota l'émission de billets de 10 francs qui rendirent de grands services.

Je possède dans mes collections des spécimens de ces divers types, que j'ai photographiés moi-même. J'en dois la communication très gracieuse à la bienveillante courtoisie de M. Ernest Gaullieur, le très érudit archiviste de la ville de Bordeaux.

Si M. de Larche désire une épreuve de ces spécimens, je me ferai un plaisir de l'en gratifier. Qu'il adresse à cet égard, par l'intermédiaire de l'*Intermédiaire*, un mot à son confrère, à Lille.

LUDOVIC BISHOP.

— *Tableau des billets d'émission faits dans l'imprimerie L. Danel, pendant la guerre de* 1870-1871. — Banque d'émission de Lille, 1.662.000 billets à 1 fr. : 1,662 000 fr.; 810,000 billets à 5 fr. : 4.050.000 fr.; 490,000 billets à 10 fr. : 4,900,000 fr.; total : 10,612,000 fr. Ville de Lille, 302,000 billets à 1 fr. : 302.000 fr.; 240,000 billets à 5 fr. : 1,200,000 fr.; 30,000 billets à 20 fr. : 600,000 fr.; total : 2.102,000 fr. Ville de Saint-Omer, 40,000 billets à 1 fr. : 40,000 fr.; 12.000 billets à 5 fr. : 60,000 fr. ; total : 100,000 fr. Chambre syndicale de Commerce de Calais, 13,000 billets à 5 fr. : 65,000 fr.; 13,500 billets à 10 fr. : 135,000 fr.; total : 200,000 fr. Ville de Saint-Pierre-les-Calais, 10,000 billets à 1 fr. : 10,000 fr. ; 8,000 billets à 5 fr. : 40,000 fr. ; 2,500 billets à 10 fr. : 25,000 fr. ; total 75,000 fr. Banque d'émission d'Arras, 100,000 billets à 2 fr. : 200,000 fr ; 98 000 billets à 5 fr. : 490.000 fr. ; 50,000 billets à 10 fr. : 500,000 fr.; total : 1,190,000 fr. Crédit Industriel, 300,000 billets à 5 fr. : 1 million 500,000 fr. ; 25,000 billets à 20 fr. : 500,000 fr.; 20,000 billets à 50 fr. : 1 million; total : 3,000,000. fr. Manufactures de Saint-Gobain, 200,000 billets à 1 fr. : 200,000 fr.; 161,000 billets à 5 fr. : 805,000 fr.; total 1,005,000 fr. Mines d'Anzin, 51,000 billets à 20 fr. : 1,020,000 fr. Mines de Lens, 24,000 billets à 1 fr. : 24.000 fr.; 26,000 billets à 5 fr. : 130.000 fr.; total : 154,000 fr. Totaux : 4,688,000 billets : 19,453,000 fr.

QUARRÉ-REYBOURDON.

—

Sur une famille de Grenoble (XXVII, 131). — La généalogie sommaire de la famille d'Herculais doit se trouver dans l'*Armorial du Dauphiné*, publié vers 1868, **par M. de Rivière La Batie; mais je me** rappelle avoir vu, il y a au moins quinze ans, sur le plancher de l'une des salles des Archives de la Préfecture de l'Isère, un amas de documents qu'on venait d'y apporter. Parmi ces documents, je remarquai plusieurs volumes très soigneusement reliés et composés de pièces originales relatives à la famille d'Herculais.

On pourrait avoir des détails plus précis en s'adressant à l'obligeance de M. Prud'homme, archiviste de l'Isère.

ALBERT DE ROCHAS.

— P. G. V. pourrait trouver les renseignements suivants dans l'*Armorial du Dauphiné*, par Rivière de la Batie.

Voici ce que j'y relève :

Allois (Herculais, le Salcette, Armieux, Quaix).

Originaire du Briançonnais, Claude-Allois d'Herculais était président à mortier, au Parlement de Grenoble, en 1696.

Un autre Claude était trésorier de France en 1687.

Famille passée à Lyon où elle est... ou était, dernièrement, représentée par le comte d'Herculais.

D'argent au chevron de sinople, au chef d'azur chargé d'une croix d'argent.

PAUL BLANCHET.

—

Une délibération de bienfaisance pendant la Révolution (XXVII, 157, 158). — Pont l'Evêque s'appelait Pont-Chalier, non Pont-Chartier.

Le Prieuré de Saint-Himer dépendait de l'abbaye du Bec, non du Bac.

A. H. J.

—

Une curieuse lettre du maréchal Pélissier sur la guerre de Crimée (XXVII, 159). — La lettre curieuse dont notre collaborateur nous donne la copie a certainement été adressée par le général Pélissier au vice-amiral Hamelin. Ce dernier venait, le 15 juillet 1853, de remplacer, dans le commandement en chef de l'escadre française, le vice-amiral de La Susse. L'amiral Hamelin, parti de Toulon, avait mouillé le 11 juillet, vers trois heures de l'après-midi, à Besika, sur la corvette à vapeur *le Pluton*.

E. M.



TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Le conventionnel Cambon et sa mort. — Le conventionnel Cambon, le créateur du Grand-livre de la dette publique en France, est mort, non à Bruxelles, ainsi que le disent tous ses biographes, mais bien à Saint-Josse-ten-Noode, une petite commune de 2,500 habitants, et qui, située aux portes de Bruxelles même, en compte aujourd'hui près de 50,000.

Voici la copie textuelle de l'acte de décès, tel qu'il a été dressé sur la déclaration de Florent Guiot et de Jean-Pierre Chazal, les collègues de Cambon à la Convention nationale, et qui, tous trois, furent bannis pour avoir voté la mort de Louis XVI.

COMMUNE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

—

Extrait du registre aux actes de décès pour l'an 1820.

L'an mil huit cent vingt, le seize février, à midy, par-devant nous, mayeur de S. Josse-tenoode, Brabant méridionnal, est comparu Florent Guiot, particulier âgé de 65 ans, section du Nord, n° 9, et Jean-Pierre Chazal, ancien Représentant du peuple, tribun, préfet, Baron, officier de la Légion d'honneur, âgé de 55 ans, même section, n° 19, lesquels nous ont déclaré que le 15 de ce mois, à sept heures du soir, est décédé en cette commune, section du Nord, n° 9, Pierre-Joseph Cambon du Terrat, né à Montpellier, le 10 juin 1756. Les comparants ont signé avec nous, après lecture faite. (Signé) Florent Guiot, J. P. Chazal, J. F. Wauwermans, mayeur.

L'acte ne donne aucune qualification à Cambon, dont le nom se trouve allongé d'un *du Terral*, nous ne savons pourquoi. Le Florent Guiot, l'un des déclarants, y est un simple *particulier*. Quant à Jean-Pierre Chazal, il a tenu à établir qu'il était *ancien représentant du peuple*, *tribun*, *préfet*, *baron*, *officier de la Légion d'honneur*.

La Belgique a porté bonheur à Chazal, bien plus qu'à certains de ses camarades, qui, n'ayant servi que la République, n'ont connu que les amertumes de l'exil. Le préfet-baron y a implanté sa famille. Un de ses fils, Pierre-Samuel-Félix Chazal, né à Tarbes, le 1er janvier 1808, devenu lieutenant-général dans l'armée belge, puis ministre de la guerre, est mort, le 24 janvier 1892, à Pau, où il s'était retiré.

F. DELHASSE.

—

Un concours entre un vieil hagiographe et l'ambassadeur actuel d'Angleterre à Paris. — Les lecteurs de l'*Intermédiaire* ont pu lire autrefois des rapprochements entre des poésies de Malherbe et de Racine, entre quelques lignes de Pascal et quelques vers de Boileau. L'abbé Blampignon (*La vie des saints et le renouvellement des études hagiographiques à l'occasion de la réimpression des Bollandistes. Correspondant* du 25 juillet 1864, p. 767) juxtapose ainsi deux passages : l'un, traduit du latin, de la vie d'un saint irlandais du commencement du moyen âge, saint Brandan ; l'autre, traduit de l'anglais, du récit d'un voyage en Islande (*Letters from the high latitudes*), publié à Londres en 1856, par lord Dufferin, actuellement ambassadeur d'Angleterre à Paris. Il s'agit de la description des glaces flottantes.

Une fois, dit l'hagiographe, Brandan et ses frères virent la mer comme s'illuminer et les eaux si transparentes qu'on pouvait distinguer le fond même de ses abîmes. Alors ils aperçurent une tour qui sortait de la mer et s'élevait jusqu'aux nues. Ce merveilleux monument était entouré d'un vaste péristyle soutenu par des colonnes. Ce péristyle avait l'éclat et la blancheur de l'argent avec la dureté du marbre, tandis que la tour était faite du plus pur cristal. Quand les frères y furent entrés, la mer elle-même leur parut toute de cristal tant elle était limpide et brillante. Ils firent le tour de ce château ; et le quatrième jour, sur le bord d'une des ouvertures, ils trouvèrent un calice de même matière que le péristyle et une patène de même matière que la tour : le bienheureux Brandan les prit et dit aux frères : « Voilà le présent du Christ, qui nous a fait voir ces prodiges. »

On peut, dit l'abbé Blampignon, se donner, si on le veut, le plaisir de comparer à cet antique récit la relation d'un jeune voyageur qui vient de parcourir les régions polaires, le savant et hardi lord Dufferin.

« J'étais à comparer la surface unie et bleue de la mer, quand un point blanc, lumineux et scintillant, attira tout à coup mon attention. C'était une montagne de glace qui glissait et dansait au soleil. Par leurs formes étranges et par leurs éclatantes couleurs, les icebergs surpassaient tout ce que nous avions pu imaginer, et nul ne se lassait d'observer leur procession fantastique. Tantôt, c'était un chevalier sur son palefroi, avec une cuirasse de saphir et un panache blanc à son casque ; tantôt, c'était une fenêtre de cathédrale, dont les vitraux peints avaient été blanchis par une rafale de neige. Quelquefois, s'offrait une belle aiguille de lapis-lazuli, ou bien un bananier avec ses racines s'élançant du milieu de ses rameaux et son feuillage, dont l'exquise délicatesse aurait défié les meilleurs fondeurs de métaux, ou un dragon féerique opposant aux vagues ses écailles d'émeraude. »

E. C.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1893



Paraissant les 10, 20, et 30 de chaque mois. **30 mars 1893.**

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 9.

PUBLICATION

DE LA

TABLE GÉNÉRALE DE L'*INTERMÉDIAIRE*

La TABLE GÉNÉRALE DE L' « INTERMÉDIAIRE » *sera mise en vente aux bureaux du journal, le* 12 *avril* 1893, *et nos souscripteurs pourront la retirer à nos bureaux, à partir de cette date.*

Deux ans de rédaction, une année d'impression, tel a été le temps nécessaire pour arriver à produire ce travail gigantesque, que nous avons fait précéder des quelques mots suivants d'introduction qui en expliquent le but et le caractère.

« *C'est une cité vaste et vivante, que l'*INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX, *avec ses trente mille pages d'érudition à fonds commun. S'y retrouver, sans table, devenait chaque année aussi difficile qu'à l'étranger de se promener sans guide dans les plus tumultueuses capitales. La multiplicité des questions, des réponses et leur diversité, appelaient ce guide, cette table générale des matières, qui sera précieuse aux chercheurs, à qui elle économisera beaucoup de temps, « cette étoffe dont la vie est faite.* »

*Un monde d'idées, de découvertes, de trouvailles a été remué depuis un quart de siècle dans l'*INTERMÉDIAIRE, *devenu aujourd'hui le moniteur officiel de l'érudition et de la curiosité. Mais le travailleur, devant ce formidable assemblage de matériaux, hésitait parfois, s'égarait, perdait le bénéfice de riches acquisitions, du savoir à pleines mains répandu, en était, enfin, pour sa peine, faute d'un index clair, méthodique, méticuleux, donnant le libellé des titres, les complétant au besoin, les corrigeant, les précisant et, pour le même article, offrant autant de clefs que l'esprit hanté de préoccupations différentes en peut souhaiter.*

*Tous ceux, et ils sont des meilleurs, qui ont collaboré à l'*INTERMÉDIAIRE, *tous ceux qui lui ont demandé une part de collaboration quelquefois avouée, plus souvent masquée, sentaient la nécessité de ce travail gigantesque. Ils l'appelaient de tous leurs vœux ; mais les plus intrépides reculaient devant l'entreprise. Ce n'était pas, en effet, un mince labeur, que cette fusion des tables spéciales de chaque année, cette classification précise et méthodique permettant de trouver spontanément, sans effort ni fatigue, le renseignement cherché, le renseignement qui n'est que là. Car c'est l'originalité de l'*INTERMÉDIAIRE *de recéler un savoir très particulier. Des hommes d'Etat, des souverains même pensaient ainsi, qui envoyaient — et envoient encore — à l'*INTERMÉDIAIRE *des communications moins faites, peut-être, en vue du présent*

que de l'avenir, estimant que l'historien, en sa gravité, ne dédaignerait point ces notules.

C'est l'histoire guettée aux petites choses, mais c'est des petites choses qu'est faite l'histoire, et la miette de Cellini vaut le bloc de Michel Ange.

L'entreprise a été pénible et longue. Elle n'a point rebuté M. Paul Cordier, qui en a conçu le dessein et qui y a consacré deux années entières, sans se laisser décourager par l'ingratitude et la difficulté de la tâche, arrivant ainsi à faire une table lumineuse, complète, pratique, et menant cette œuvre colossale à sa plus entière perfection.

Notre Table Générale *comprend les vingt-quatre volumes parus de* 1864 *à* 1891 *inclusivement, c'est-à-dire les première et deuxième séries de l'*Intermédiaire. *C'est, en ce genre, le plus vaste sommaire encyclopédique qui soit. Elle ne comporte pas moins de soixante mille titres de questions, réponses et trouvailles, renvoyant à près de trente mille pages et notant scrupuleusement, en le coordonnant et le complétant, tout ce qui a été écrit dans l'*Intermédiaire, *depuis vingt-quatre ans, sur les hommes et les choses.*

La vérification de ce travail, sa révision, demandaient un contrôle expérimenté. M. Pichard, Secrétaire Honoraire de la Faculté de Droit de Paris, et l'un de nos plus dévoués collaborateurs, a bien voulu reprendre, fiche par fiche, le travail de M. Paul Cordier et en établir ainsi, par un sévère et consciencieux examen, l'irréfragable exactitude. Ce contrôle donne à la Table Générale *la garantie la plus parfaite que l'érudition puisse exiger.*

La correction typographique, l'exécution matérielle, la révision des épreuves ont été l'objet des soins tout particuliers de MM. Charles et Eugène Noblet, qui avaient à vaincre les difficultés multiples d'une impression des plus complexes.

En un mot, notre Table Générale *est une œuvre aussi étudiée et aussi solide que le pouvaient désirer les collaborateurs qui se sont attachés à la fortune littéraire de l'*Intermédiaire *et qui lui ont fait, avec ses lecteurs, cette réputation universelle dont il sent tout le prix, et qui lui permet de faire sienne aujourd'hui cette fière devise :*

« Je sais ce que je vaux et crois ce qu'on m'en dit. »

Mouvement des Bibliothèques

DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

L'exposition des souvenirs de la guerre de l'Indépendance américaine. — Une exposition des plus intéressantes s'est tenue au Garde-Meuble la semaine dernière, l'exposition des souvenirs franco-américains de la guerre de l'Indépendance. Cette collection, destinée à former l'exposition de la salle d'honneur de notre pavillon national à l'exposition universelle de Chicago et à en former la principale attraction, a pu être constituée, grâce au généreux désintéressement des descendants du général Lafayette, qui ont bien voulu se dessaisir de pièces d'un inestimable prix, en faveur du but patriotique de l'entreprise.

L'exposition comprend quatre divisions distinctes : les souvenirs du général Washington, ceux de Benjamin Franklin, les souvenirs du général Lafayette,

et les objets divers se rattachant à l'histoire de la guerre de l'Indépendance.

Parmi les souvenirs du général Washington, qui furent donnés à Lafayette par le héros américain lui-même ou par ses héritiers, il faut citer une très curieuse bague d'or renfermant des cheveux de Washington et de sa femme, donnée par M. Custis au général Lafayette, lors de sa visite à Mount Vernon, en 1824; le buste offert par Houdon à Lafayette et le buste offert par la ville de Paris, en 1791, et fait par E. J. Pilon, sculpteur français peu connu mais d'un réel talent; les pistolets dont Washington se servit pendant la guerre de l'Indépendance et qu'il légua à Lafayette par son testament; le portrait de Washington par Trumbull, donné à Lafayette à la suite d'une promesse faite pendant le siège de Newport et qui occupait la place d'honneur dans le salon de Lagrange, etc.

Parmi les souvenirs de Benjamin Franklin, mentionnons sa canne, offerte par ses héritiers à Lafayette, son épée, donnée par Franklin à son ami Cabanis, et une épingle à son chiffre renfermant des cheveux de Franklin donnée à Lafayette par la petite-fille de Benjamin Franklin.

Les souvenirs du général Lafayette, les plus importants de l'exposition, forment le témoignage vivant de ce rôle courageux et désintéressé que la France joua au siècle dernier, en faveur du peuple américain, et de la large part qu'y prit Lafayette. C'est d'abord la *Vue du port du Passage*, où Lafayette s'embarqua le 20 avril 1777; la lettre autographe annonçant à Washington qu'il vient mettre son épée au service de l'indépendance américaine (14 octobre 1777); une importante série de manuscrits des plus précieux relatifs à cette glorieuse époque; les *Lettres que M. de Lafayette m'a écrites pendant ses voyages en Amérique : Premier voyage de* 1777; manuscrit autographe de soixante-huit feuillets in-4°, de la main de madame de Lafayette; les *Mémoires sur les campagnes d'Amérique*, manuscrit autographe de Lafayette; des lettres autographes de Washington, d'Estaing, Rochambeau, Vergennes, documents pour la plupart inédits; les cartes et les plans des batailles de Gloucester, Barren-Hill, Montmouth et Rhode Island; enfin la pièce capitale de l'exposition : l'épée d'honneur donnée à Lafayette par le Congrès, en mémoire des services rendus à la nation. C'est un véritable chef-d'œuvre de l'art. La poignée et la garniture sont en or massif, décorés de nombreux sujets allégoriques, et les coquilles, ciselées sur leurs quatre faces, représentent en médaillons les quatre événements mémorables de la guerre dans lesquels Lafayette se distingua : Gloucester, Barren-Hill, Montmouth et Rhode Island. Pendant la Terreur, madame de Lafayette fit enterrer cette épée au château de Chavaniac, et la lame fut complètement détériorée. Lafayette eut l'idée d'y ajuster la lame d'une épée que lui avait offerte la garde nationale de Paris, le 5 novembre 1791. Cette lame, forgée avec le fer des verrous de la Bastille, « afin de consacrer les armes du despotisme à la défense de la liberté », représente la Bastille et divers sujets allégoriques relatifs à sa prise et à sa destruction.

Les autres souvenirs de Lafayette se rapportent au voyage qu'il fit en Amérique, en 1824-1825. Il y fut traité avec des honneurs exceptionnels, et y trouva le sentiment de la plus vive reconnaissance. Déclaré solennellement l'*Hôte de la nation* par le Common Council de New-York, il reçut des témoignages nombreux de la gratitude américaine. Les plus intéressants de ces souvenirs sont l'épée offerte par le 9e d'artillerie; le portrait de M. Francis Huger, offert par la ville de Charleston (Huger avait essayé de délivrer Lafayette pendant sa captivité d'Olmutz); l'album offert par la ville de New-York : *Tribute of respect from the city of New York to general Lafayette, the champion and friend of the United States in the day of her adversity*, où sont consignés tous les actes et tous les événements du séjour de Lafayette à New-York, et le vase d'argent offert par les aspirants de la frégate la *Brandywine*, vaisseau américain chargé de ramener Lafayette en France, et dont les officiers prièrent Lafayette d'accepter ce témoignage de leur respectueuse admiration.

Mentionnons aussi, dans les souvenirs personnels de Lafayette, l'admirable buste de David d'Angers offert par lui au général Lafayette en 1829, et un charmant portrait de Lafayette enfant; les portraits des présidents Adams, J. Q. Adams, Madison, Monroe, Jefferson, envoyés successivement par les présidents des Etats-Unis à Lafayette, le diplôme de franc-maçon décerné par les loges d'Améri-

que; le cachet du général, le fauteuil et la table dont il se servait pour écrire, la boîte d'or offerte par la ville de New-York, etc., et le vase d'or, de Fauconnier, offert par une souscription des gardes nationales de Paris et des départements après la révolution de 1830. C'est un monument d'orfèvrerie, de dimensions colossales, et qui ne fut achevé qu'en février 1835, après la mort du général Lafayette. Il appartient aujourd'hui à M. de Sahune Lafayette, arrière-petit-fils du général.

Les souvenirs de la guerre de l'Indépendance, outre d'intéressants portraits de MM. de Vergennes, de Viomesnil, d'Aboville et d'Olonne, renferment le très curieux plan du siège d'York-Town, autographe de M. d'Aboville, qui commandait l'artillerie dans l'armée de Rochambeau, les médailles relatives à la guerre de l'Indépendance frappées à la Monnaie de Paris, et les maquettes des tapisseries commandées à Le Paon et à Casanova par le gouvernement français en l'honneur des faits d'armes de Brimston-Hill, Grenade, Pensacola et York-Town, qui ont été obligeamment prêtées à l'exposition par M. Williamson, l'érudit Administrateur du Mobilier National.

Ces très brèves indications suffisent à donner une idée du très haut intérêt de cette exposition unique qui montre la sympathie et l'amitié où vécurent les deux nations au déclin du siècle dernier.

L'élection de la Société des Bibliophiles français. — A la réunion des membres de la Société des Bibliophiles français, pour l'élection d'un membre adjoint, en remplacement du marquis de Biron, qui vient de succéder comme membre votant au comte de Lignerolles, défunt, deux candidats étaient en présence : le marquis des Roys et le comte de Laborde.

Ce dernier, présenté par M. Charles Schefer et M. Emmanuel Bocher, a été élu par treize voix sur dix-huit votants.

ÉTRANGER

ITALIE

Rome. — *La Bibliothèque du Vatican et le Jubilé de Léon XIII.* — A l'occasion du Jubilé, le personnel de la Bibliothèque du Vatican a offert au Pape une compilation de très intéressantes études intitulées : *Pour le Jubilé épiscopal de S. S. Léon XIII.*

Le cardinal Capecelatro, bibliothécaire du Vatican, a écrit la préface de cette publication.

Le sous-bibliothécaire, l'abbé Gozza, a décrit le fameux bréviaire de Pétrarque.

M. J. B. De Rossi, préfet du Musée, a traité des questions archéologiques.

M. Galenzio a fait un rapport sur les manuscrits achetés par le Saint-Père à la famille Borghèse.

M. Marucchi a parlé des monuments égyptiens de la Bibliothèque et du Musée du Vatican.

M. Stornaiolo a traité du nouvel index des manuscrits grecs du Vatican.

M. de Nunzio, en parlant du goût de Léon XIII pour les œuvres slaves, a exposé l'intérêt des œuvres slaves conservées à la Bibliothèque.

Le professeur Sacco a décrit le nouveau local consacré aux imprimés.

Enfin le Pape a ordonné d'envoyer à l'exposition de Chicago les travaux de la bibliothèque du Vatican, c'est-à-dire les 20 volumes contenant les catalogues de la Bibliothèque qu'il a fait publier, les hommages offerts à l'occasion des fêtes jubilaires, et l'édition en héliotypie de la célèbre Bible grecque du Vatican.

OFFRES ET DEMANDES

La direction de l'*Intermédiaire* prie les libraires ou les particuliers qui voudraient céder les collections, volumes ou numéros de l'*Intermédiaire* qui se trouveraient entre leurs mains, de vouloir bien le lui faire connaître.

Il sera répondu à toute offre.

On demande l'édition du *Neveu de Rameau*, publiée chez Quantin, par M. G. Isambert. Ecrire aux initiales G. M., à l'*Intermédiaire*.

VENTES PUBLIQUES

PARIS

Hôtel Drouot. — 30-31 mars. — Objets d'art. — (Catalogue de 40 numéros.) — Mannheim, 7, rue Saint-Georges.

Salles Silvestre. — 27-31 mars. — Livres. (Catalogue de 823 numéros.) — Paul.

33, *rue de Villejust.* — 17 avril-16 juin. — Vente de la collection Spitzer. — (Catalogue de 3,669 numéros.). — Mannheim, 7, rue Saint-Georges.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 avril 1893.*

XXVIIe Volume. — N° 614.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série IIe Année. — N° 10

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

Bienfaisance. — Faut-il, avec Voltaire, (*Septième discours sur l'homme, sur la vraie vertu*), faire honneur du mot bienfaisance à l'abbé de Saint-Pierre ? L'invention de cette expression aurait-elle eu pour motif le désir de distinguer la *bienfaisance philosophique* (pour parler dans le goût du XVIIIe siècle) de la *charité évangélique?*

Le Dictionnaire de l'Académie n'a admis la *bienfaisance* qu'à partir de l'édition de 1762 ; mais comme la docte assemblée n'aimait pas les néologismes, cela me ferait croire que ce mot n'était pas d'origine trop récente. Palissot, dans ses Mémoires, 1803, t. II, p. 43, remarque que le mot *bienfaisance* est de Balzac. Dans les littérateurs du XIIIe siècle, on trouve souvent les mots *bienfaisant*, *bienfait*, *bienfaiteur*. Pourquoi alors aurait-on employé le mot primitif *bénéficence*, au lieu de *bienfaisance ?*

ERENVAO.

—

Une vieille coutume de Baréges. — A quelle époque disparut cette coutume que rapportent les *Nuits Parisiennes* (1749), et dont je crois devoir transcrire la relation en entier, d'abord pour la singularité du fait, puis par comparaison avec d'autres usages du même genre qui avaient alors force de loi ?

On voit une singularité remarquable dans une ancienne loi municipale de *Baréges*, en *Bigorre*, qui est encore en vigueur et dans les lieux d'alentour. Cette loi accorde à une fille qui naît, la première de tous les enfants depuis le mariage contracté, le droit d'être héritière-née et de succéder à tous les biens, au préjudice de sept ou huit mâles qui peuvent venir ensuite.

Ceux-ci, réduits à une mince légitime, sont encore heureux de rester dans la maison paternelle et d'y travailler sous les ordres de leur sœur. L'un lui sert de berger, l'autre a soin des vaches, un troisième travaille à la charrue. Il est vrai que la loi est également favorable à l'aîné des mâles, et que presque tout lui appartient ; mais elle contient de plus un article dont on trouvera fort peu d'exemples ailleurs. Quand cette fille aînée est parvenue à l'âge compétent, ses parents lui choisissent un époux entre les cadets d'une autre famille, et il est obligé de servir tous les jours sa femme à table, la tête découverte et debout, sauf à elle à lui permettre de s'asseoir et manger avec elle, lorsqu'il lui plaît, mais toujours sans tirer à conséquence.

Après que cette maîtresse est levée, le mari dessert tout et va prendre humblement son repas avec le reste de la famille, en la compagnie du maître-valet ; et s'il arrive qu'il manque de respect à sa femme, ou qu'il témoigne de vouloir enfreindre cet ancien usage, les parents de l'héritière s'assemblent, donnent les étrivières au délinquant, le chassent de la maison et l'obligent à passer en Espagne, sous peine d'être tué à coups de fusil au cas qu'il reparaisse.

Cette prédominance de la femme sur l'homme dans un pays jaloux, comme la France, des prérogatives du mâle, ne laisse pas que d'être caractéristique. Elle existait dans certains couvents, à Fontevrault, par exemple ; mais, en somme, ce sont des faits isolés. En connaît-on d'autres ?

SIR GRAPH.

—

Les Anglais ont-ils tiré sur leurs alliés? — La duplicité de l'Angleterre est proverbiale. Elle s'est encore manifestée, il y a peu de semaines, par un envoi de troupes en Egypte, malgré les engagements formels pris à ce sujet par le gouvernement de la Grande-Bretagne. Mais sa perfidie va-t-elle jusqu'à tirer sur ses alliés, comme on l'accuse de l'avoir fait en plusieurs circonstances ? Existe-t-il des documents prouvant d'une manière péremptoire l'authenticité des actes barbares qu'on lui reproche ?

P. A.

—

Les députés de la Martinique en 1789. — Le comité des colons de la Martinique, séant à Paris, élut, en septembre 1789, cinq députés à l'Assemblée nationale : trois titulaires et deux suppléants. L'Assemblée, par décision du 14 octobre 1789, ne consentit à reconnaître que deux députés titulaires. Arthur Dillon et Moreau de Saint-Mery, qui étaient les deux premiers élus, furent admis à ce titre. Ils sont assez connus l'un et l'autre pour que nous ne nous arrêtions pas à leur nom ; mais il nous a été impossible de trouver quelques détails biographiques sur les trois autres. Voici leurs noms, tels qu'on les relève au *Procès-verbal des séances de l'assemblée des colons-électeurs de la Martinique tenue à Paris*, etc. (Bib. nat. Le 23/183 in-8°) : le chevalier Israël de Perpigna (3e député, devenu, par suite de la réduction, 1er suppléant); le marquis Duquesne, (1er suppléant, devenu le 2e); Croquet de Belligny (2e suppléant, devenu le 3e). On ne trouve même pas ces personnages cités dans les divers recueils spéciaux qui annoncent les listes complètes de députés titulaires et suppléants, comme les *Archives parlementaires*, dans les deux *Listes rectifiées* du tome XXXIII, ni même dans la *Liste des députés*, publiée en 1791, qui, au point de vue des suppléants, est la meilleure, bien qu'elle renferme de multiples erreurs (Bib. nat. Le 26/30 in-32).

Je dois déjà à l'*Intermédiaire* de précieux renseignements sur les députés de la colonie de l'Ile de France; je serais ravi d'être encore, au même titre, son obligé. TIBICEN.

—

Les candidats excentriques à l'Académie. — Aux dernières élections académiques, l'un des candidats était M. le comte de Cosnac, gentilhomme limousin, qui n'eut pas une seule voix. Il continue, par sa persistance à se présenter sans titres et sans amitiés, la série de ces candidats originaux qu'il serait intéressant de savoir complète.

La question se poserait donc ainsi :

Depuis sa fondation, quels sont les candidats excentriques qui briguèrent les suffrages de l'Académie ?

Il y a là quelques croquis à enlever de verve qui ne seront point perdus pour l'histoire du rire. CARIBERT.

—

Une lettre de Marie-Antoinette vendue 7,365 francs. — Je lis, dans l'*Amateur d'autographes*, en date du 16 mars 1866, que le *Moniteur de l'archéologie* annonçait que, dans une vente faite récemment à Berlin, une lettre fort curieuse de Marie-Antoinette, de quatre pages, adressée au général Mark, avait été vendue 7,365 francs. M. Charavay posa alors ces questions :

« Cette nouvelle est-elle vraie?

Quelle est cette vente? »

Aucune réponse ne paraît lui avoir été donnée.

Je demande à mon tour :

Quelle est cette lettre? Dans quelle collection se trouve-t-elle aujourd'hui?

MARQUIS DE BEAUCOURT.

—

Où mourut saint Louis? — « Au camp devant Tunis, 1270 », répondent les historiens que j'ai pu consulter. Cette réponse n'est pas absolument satisfaisante.

A quelle distance de Tunis se trouvait « l'host du Roy »? De quel côté, à l'est ou à l'ouest?

Il semble que la vénération qu'inspirait ce saint et vaillant roi, même à ses adversaires, ait dû donner naissance à quelque tradition, fixer le lieu même où il rendit l'âme.

Ses restes ont-ils été rapportés à Saint-Denis? Il me semble que ce transport a dû s'effectuer, car il y a de par le monde des reliques de saint Louis, et les Musulmans ne se seraient sans doute pas prêtés à l'exhumation partielle qui les a rendues libres. Cz.

—

Un usage et une règle à expliquer. — L'usage et la règle exigent que dans la rue les cochers, conduisant des voitures, tiennent le côté droit du trottoir, et les machines, ainsi que les wagons des chemins de fer, tiennent leur gauche. D'où vient cette différence, et pourquoi les directeurs de chemins de fer ne se sont-ils pas conformés à l'usage adopté pour les voitures? Quelle est l'utilité pratique de ce changement? A. B.

—

Mémoires de Barras. — M. Henry Houssaye nous révèle, dans « 1815 », que ces Mémoires sont en la possession de M. Georges Duruy. Comment en est-

il devenu propriétaire ? Se propose-t-il de les donner au public? Pourquoi ces Mémoires, qu'on dit curieux, n'ont-ils pas encore trouvé un éditeur ?

FIRMIN.

—

Gants de soie d'araignée. — Bon de Saint-Hilaire, président au Parlement d'Aix, si je ne me trompe, s'était engoué, outre mesure, du tissage des fils d'araignée. Il publia même, en 1710, une *Dissertation* sur l'emploi de cette prétendue matière textile. Il envoya à l'impératrice d'Allemagne, femme de Charles VI, une paire de « gants de soie d'araignée », que lui avait demandée cette princesse.

Existe-t-il encore des spécimens d'un tel travail? SIR GRAPH.

—

Un recueil de dessins de Spinosa à retrouver. — Colerus, dans sa *Vie de Spinosa* (1731), écrit :

Après s'être perfectionné dans l'art de polir les lunettes, Spinosa s'attacha au dessin, qu'il apprit de lui-même, et il réussissait bien à faire un portrait avec de l'encre ou du crayon. J'ai entre les mains un livre entier de semblables portraits où l'on en trouve de plusieurs personnes distinguées qui lui étaient connues ou qui avaient eu l'occasion de lui faire visite. Parmi ces portraits, je trouve, à la quatrième feuille, un pêcheur dessiné en chemise, avec un filet sur l'épaule droite, tout à fait semblable, pour l'attitude, au fameux chef des rebelles de Naples, Massanielle, comme il est représenté dans l'histoire et en taille douce. A l'occasion de ce dessin, je ne dois pas omettre que le sieur Henri Vanderspyck, chez qui Spinosa logeait (à la Haye) alors qu'il est mort, m'a assuré que ce crayon ou portrait ressemblait parfaitement bien à Spinosa, et que c'était assurément d'après lui-même qu'il l'avait tiré. Il n'est pas nécessaire de faire mention des personnes distinguées dont les portraits crayonnés se trouvent pareillement dans ce livre parmi ses autres dessins.

Qu'est devenu cet important recueil?

R. V.

—

Le moulage de la tête de Maximilien Robespierre. — Lady Morgan, dans ses *Mémoires sur la France*, dit que le masque de Robespierre, pris sur sa figure avant que la lividité de la mort en eût effacé un seul des traits, existait dans le cabinet de M. Denon.

Il était, dit-elle, d'une effrayante ressemblance.

Les biographes Rabbe, de Boisjolin et Saint-Preuve (t. V, 1836, v° *Robespierre, Maximilien*, ajoutent :

On ignore où ce masque a passé.

Ce moulage ne serait-il pas conservé aujourd'hui dans quelque collection particulière ? J. P. (d'Arras.)

—

La femme de Carnot. — Carnot avait épousé, en 1791, demoiselle Marie-Jacqueline-Sophie-Josèphe Dupont ou du Pont, née à Saint-Omer en 1765, fille de Jacques, ancien administrateur des armées.

Cette famille Dupont existe-t-elle encore, et était-elle la même que celle de Pierre-Gaëtan Dupont, conseiller d'Etat, intendant de l'Ecole militaire avant la Révolution, fils de Jacques-Lambert Dupont, trésorier du roi à Aire?

P. DE FAUCHER.

—

Shakespeare et Molière. — Il y a longtemps déjà que la remarque a été faite que, parmi nos grands écrivains du XVIIe siècle, il n'en est aucun où l'on puisse reconnaître un souvenir, une impression de l'esprit anglais. Corneille n'entendit jamais parler de Shakespeare. Quant à Molière, d'après M. Villemain, il a mis à profit deux ou trois plaisanteries du grand poète anglais qu'on lui avait contées, sans doute.

Dans quelles pièces de Molière trouver ces adaptations? ERENVAO.

—

Où sont conservées les plus belles statuettes grecques antiques en bronze? — Je désirerais savoir quels sont les musées et collections qui possèdent les plus belles statuettes grecques antiques en bronze.

Je serais très reconnaissant aux confrères intermédiairistes qui pourraient me donner quelques renseignements à ce sujet, en m'indiquant le moyen d'avoir les photographies des plus parfaites statuettes d'Aphrodite, ne dépassant pas trente centimètres de hauteur, attribuées à Phidias ou à Polyclète, à Scopos ou à Praxitèle.

Saïda (Syrie.) J. A. DURIGHELLO.

—

Un mémoire du sculpteur Dellieu sur Pierre Puget. — Dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de plusieurs hommes illustres de Provence*, à l'article P. Puget,

l'auteur (le père Bougerel) cite, en marge de quelques passages, un mémoire manuscrit du sculpteur Dedieu, qui lui a fourni certains détails sur la vie du grand sculpteur marseillais.

Existe-t-il quelque copie de ce mémoire de Dedieu ? Il n'a pas été imprimé, que je sache.

Peut-être le manuscrit original fait-il partie des papiers laissés par le père Bougerel ?

D'après les premiers renseignements que j'ai recueillis, les descendants de l'érudit jésuite habiteraient Lyon. C'est dans l'espérance que la présente note pourrait être mise sous leurs yeux que j'ai recouru à l'*Intermédiaire*, en faisant appel à l'obligeance des chercheurs, notamment de ceux qui habitent la ville de Lyon.

Jean Dedieu, sculpteur ordinaire du roi, était d'Arles. Il habitait Paris. Pourrait-on citer quelque œuvre de lui, soit à Arles, soit à Paris, outre les pages dont Bougerel a profité ?

Le mémoire de Dedieu aiderait sans doute à compléter la biographie de Puget, qui présente des lacunes considérables. Dr T. B.

—

Sur Tony Johannot. — Où trouverait-on les éléments d'une biographie de ce charmant artiste et la liste, à peu près complète, des innombrables dessins qu'il a semés dans toutes les publications illustrées de son temps ? A. E.

—

Que sont devenus les dessins et les modèles de monuments de l'architecte Soufflot ? — Le catalogue des tableaux, pastels, gouaches, etc., vendus après la mort de Soufflot (1780), porte les mentions suivantes :

N° 52. Feu M. Soufflot. Un dessin à la plume lavé à l'encre de la Chine représentant la vue de la Bourse de Lyon ornée d'une multitude innombrable de figures. Hauteur, 10 pouces, largeur, 14 pouces. Sous verre.

N° 53. Par le même. Un dessin à la plume lavé à l'encre de la Chine, représentant les ruines de divers monuments, dont un arc de triomphe. Hauteur, 12 pouces 6 lignes, largeur, 21 pouces. Sous verre.

N° 59. Dessins d'architecture, par M. Soufflot et autres, savoir : douze cahiers d'études faits à Rome, plusieurs plans et élévations pour la place de la ville de Louis XV (*sic*), à Bordeaux.

N° 60. D'autres plans, coupes et élévations des églises d'Italie, de France, et les projets et devis pour l'église Saint-Sauveur, par M. Soufflot. (Ces objets seront détaillés dans le cours de la vente.)

N° 124. Le petit modèle de Sainte-Geneviève, exécuté en talc, sous une cage de verre, avec les montants en bronze : façade, 19 pouces, hauteur, 19 pouces, profondeur, 25 pouces, le pied de bois portant 36 pouces.

N° 125. Un petit modèle en talc du portail de Sainte-Geneviève. Largeur, 14 pouces, hauteur, 9 pouces.

Nota. Il n'est point d'objet de curiosité plus digne d'orner le cabinet des amateurs que ces deux petits modèles exécutés sous les yeux de M. Soufflot. Cet artiste n'a rien épargné pour que l'exactitude des proportions ajoutât au mérite du fini. L'on ne peut qu'être très jaloux de posséder un chef-d'œuvre qui ferait autant d'honneur au goût du possesseur qu'il en a fait au génie de l'artiste.

. . . .

On serait curieux de savoir ce que sont devenus ces différents dessins et modèles.

Le petit modèle en talc de Sainte-Geneviève, coté sous le n° 124, a dû être retiré de la vente, à la suite d'une lettre adressée par le comte d'Angiviller, directeur général des bâtiments, à M. Coustou, architecte du roi et neveu de Soufflot, sous la date du 6 novembre 1780, lettre dans laquelle il réclame cet ouvrage pour être placé « soit chez le roi, si Sa Majesté l'agrée, soit dans les salles de l'académie d'architecture. » (Archives nat. O[1] 1704).

Aussi le n° 124 ne porte-t-il pas de prix de vente sur le catalogue annoté ; le n° 125 paraît avoir été vendu pour le prix de 300 livres. A. L. P.

—

Les marronniers de Voltaire. — Il existe à Palaiseau, dans la propriété des Gigoux (ancien fief de ce nom), deux énormes marronniers plantés lors de la naissance de Voltaire. Sur quoi repose cette légende ? KOSNET.

—

Sur une verrière de la cathédrale d'Annecy. — En 1881, j'ai vu dans cette église, sur une verrière, un écusson de gueules à la doloire d'argent. Cette verrière existe-t-elle encore ? A quelle famille appartiennent ces armoiries ? Z.

—

Signature à déchiffrer. — Je possède un tableau peint sur bois représentant une Vierge tenant l'enfant Jésus sur ses genoux, et ayant à sa droite sainte Anne.

La Vierge tient dans sa main droite

un raisin sur lequel l'Enfant Jésus tient la main droite, pendant qu'il élève la main gauche. Sainte Anne soutient de la main droite la main de l'Enfant Jésus, et sur ses genoux un livre qu'elle tient de la main droite.

Derrière le panneau se trouve l'inscription suivante :

R
HANT

L'R et l'A sont très lisibles, les autres le sont moins, surtout les dernières.

Pourrait-on me dire si cette signature est connue, et quel serait le nom du peintre? P. V.

—

Le dessinateur Godefroy et les portraits de Carrier et de Le Bon. — J'ai acheté un dessin assez grand où sont reproduits, en deux médaillons séparés pas un faisceau de licteur, les portraits de Carrier et de Le Bon. Dans un coin on lit la signature *Godefroy*, et au dos est inscrit : *Collection Saint-Albin, n° 73* — 1813.

Cela a-t-il une valeur quelconque, et, d'après le nom du dessinateur, peut-on lui attribuer une date fixe? J. Delmas.

—

Rabelais repentant. — La Bibliothèque Mazarine possède les manuscrits d'un curieux du XVIIe siècle, Du Buisson Aubenay. Dans les *Voyages en France, 1° Paris et environs*, on lit, dans le catalogue du volume comme dans le catalogue imprimé des manuscrits de la même Bibliothèque, n° 70, *Libellus supplex Francesci Rabelæsii ad Paulum IV, pro obtinenda absolutione ab apostasi cum absolutionis brevi*, p. 189-191. Malheureusement, le texte, probablement sur feuilles volantes, devant être recopié à cette place, manque. Au dix-septième siècle, surtout, il était de bon goût de faire un *éreintement de Rabelais*, comme l'observe très judicieusement M. A. de Montaiglon, préface des *Curiosités de Paris* (1617), réimpression de 1883; il serait curieux de retrouver, pour l'honneur de Rabelais, le texte de ces deux documents. Appel aux collaborateurs de l'*Intermédiaire*. .V. D.

—

Les livres de la bibliothèque de Racine. — Le *Figaro* publiait, il y a quelque temps, la note suivante :

Un ancien diplomate qui s'est retiré de la carrière depuis quelques années, M. le vicomte de Grouchy, a découvert la semaine dernière, dans les cartons d'un notaire parisien, plusieurs documents qui auront la plus grande importance aux yeux des lettrés.

Ces documents concernent Racine : ils se composent de l'acte de mariage du poète, l'inventaire de sa fortune, l'inventaire de sa bibliothèque, etc., etc. Ils serviront enfin à établir dans quelle maison est mort Racine, car deux immeubles se disputent jusqu'à présent cet honneur, dans la même rue : le n° 13 et le n° 24.

L'inventaire de la fortune révèle un détail inattendu : c'est que l'auteur d'*Athalie*, que l'on a cru pauvre, était au contraire fort « à l'aise », car on trouve mentionné dans ces papiers un prêt de 20,000 livres... à un prince!

Quant à l'inventaire notarié de la bibliothèque, il est encore plus intéressant, puisqu'il prouve que Racine n'avait pas *un seul de ses ouvrages* au moment où il est mort.

Les descendants de Racine sont assez nombreux. Le chef de la famille (descendant direct de Jean) est actuellement M. Louis d'Illiers.

Je possède deux ouvrages sortis évidemment de la bibliothèque de Racine et portant SA SIGNATURE AUTHENTIQUE.

1° *Biblia sacra Sixti V. Pont. max. ivssv recognita. Parisiis* (1629).

2° *Laurentii Pignorii Patavini. Mensa Isiaca. Amsterlodami. clↄ Iↄc. LXIX.*

M. Louis d'Illiers, M. de Grouchy ou un de nos confrères pourraient-ils me dire si ces deux volumes figurent sur le catalogue de la bibliothèque de Racine? Kuhnholtz-Lordat.

—

La bibliographie des Mazarinades. — Quelque bibliophile connaît-il d'autres listes de Mazarinades que celles de Moreau, publiées sous le titre de *Bibliographie des Mazarinades*, 1850, 3 vol. in-8, supplément à la *Bibliographie des Mazarinades*, insérée dans le *Bulletin du Bibliophile de* 1862; et celle de M. Emile Socard, parue dans le *Cabinet historique*, en 1876?

Par la même occasion, pourrait-on indiquer quelles sont les collections les plus importantes de ces écrits du temps de la Fronde? E. D. B.

—

Ecritures secrètes. — Je m'occupe actuellement d'écritures chiffrées et de toutes les écritures secrètes.

N'étant pas chimiste, je serai heureux si l'un de nos confrères pouvait me donner la formule d'une ou plusieurs encres sympathiques, ne revenant pas à la lumière ni à la chaleur et ayant besoin,

pour être lues, de réactifs spéciaux. C'est en vain que jusqu'ici j'ai fouillé les répertoires les plus variés; toutes les encres sympathiques que j'ai découvertes reviennent plus ou moins à la lumière ou à la chaleur et ne peuvent, par conséquent, être réputées bonnes. Il est bien évident que je ne m'occupe pas des encres mises dans le commerce pour les correspondances galantes. UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

Armoiries à déterminer. — Je voudrais découvrir la famille (que je crois être d'officiers de marine) qui portait :

Parti, au premier, *a* coupé d'argent à deux lions de... affrontés et *b* d'argent à deux tours crénelées de... en chef et une rose de... en pointe.

Au deuxième, d'or à deux taureaux passants de.... 1 et 1, supports 2 lions, timbre un heaume avec ses lambrequins.

M. DE R.

—

Ex-libris à retrouver. — Quelqu'obligeant Intermédiairiste pourrait-il nous déterminer les ex-libris suivants, imprimés en or sur le plat des volumes :

A. — Ecu écartelé au 1er échiqueté de... et de... au franc quartier de... à dextre. Chargé d'un griffon de... à la bordure de...; — au 2e de... au sautoir de... cantonné de quatre limaçons de...; — au 3e contre écartelé aux 1er et 4e de... à 3 merlettes de... à la bordure denchée de... aux 2e et 3e de... au sanglier (?) passant de... et en cœur : de... à 3 branches de lis des jardins tigées et feuillées de...; — au 4e de l'écartelé de... au phénix de... sur son bûcher. Et sur le tout : de... à 3 branches de lis des jardins, tigées et feuillées de... — Timbre : casque taré de front à 7 grilles, orné de lambrequins. — Cimier : une hure sur un tortil. — Supports : deux sauvages armés de massues, sur une terrasse. Le tout dans un médaillon ovale. — Le dos du volume porte les lettres : D. O (ou O. D) entrelacées. XVIIIe siècle. —

B. — Ecu orné de guirlandes portant une L, un C et un Z entrelacés. — Couronne de comte. XVIIIe siècle.

C. — Ecu ovale dans un cartouche genre rocaille de... au lion de... rampant et couronné. — Couronne : de marquis accostée d'une mitre à dextre et d'une crosse tournée en dehors à senestre. Le tout sommé d'un chapeau d'archevêque à 10 houppes. XVIIIe siècle.

D. — Ecu ovale, écartelé aux 1er et 4e de... à la fasce ondée de... bordée de... et accompagnée en chef de 3 merlettes de... rangées en fasce — aux 2e et 3e de... à la croix alaisée, cléchée et vidée de .. cantonnée de 4 glands renversés de... — et sur le tout : de... à un faucon (?) de... perché sur une montagne de 7 coupeaux de... — Couronne : de marquis. — Supports : deux levrettes colletées, les têtes contournées. XVIIIe siècle.

E. — Ecu de... au chevron de... accompagné en chef de 2 quintefeuilles de... et en pointe d'une grappe de raisin de.., tigée et feuillée. L'écu sommé d'un chapeau à 3 houppes. XVIIe ou XVIIIe siècle.

TURONICUS.

RÉPONSES

Recherches sur l'introduction et la fabrication du papier en France (XXII, 15). — Depuis quatre années, il n'a pas été répondu à cette question, qui m'intéressait fort, surtout depuis que j'avais eu sous les yeux un calendrier à effeuiller qui contenait ces deux lignes à la date du 15 mars :

1340. — Etablissement de moulins à papier près d'Essonnes.

Mais où l'éditeur de ces calendriers avait-il trouvé cette date du 15 mars 1340?

J'ai lu (page 151), dans le premier article sur « la Papeterie d'Essonne », « des Grandes usines de Turgan », paru en 1860, qu'

en France, ce fut à Troyes et à Essonnes que s'établirent, au commencement du XIVe siècle, les papeteries les plus anciennes et les plus importantes.

Mais on imprime tant de choses! J'ai bien lu dans le *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle* de Larousse que la papeterie d'Essonne a été fondée en 1840, assertion dix fois reproduite depuis, et notamment dans l'*Année scientifique* de 1893.

Pour Essonne, comme pour Troyes, je ne connais pas de document certain plus ancien que les lettres patentes de Charles VIII datées de Chinon (mars 1488), qui modifient la répartition des *suppôts* de l'Université se rattachant à la librairie. Ces lettres mentionnent parmi ces suppôts :

Sept ouvriers ayant moulins et faiseurs de papier, dont trois demeurent à Troyes en Champagne, quatre à Corbeil et à Essonne.

J'extrais ces quelques lignes de la savante *Etude sur le libraire parisien du XIIIe au XVe* siècle de M. Paul Delalain (note, page 43); malheureusement, le manuscrit même, consulté à la Sorbonne, ne m'a rien appris de plus.

Sauval (*Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, 1733) tire bien

le renseignement suivant des *Comptes et ordinaires de la Prévôté de Paris*, t. III, p. 586, aux environs de 1430 :

Partie d'un moulin et héritages scis à Essonnes qui furent à Jehan le Maistre, dit le Bossu, fils de Jehan le Maistre.

Mais c'est l'abbé Lebœuf seul, dans son *Histoire du diocèse de Paris*, 1757 (t. XI, pages 154 et 155), qui croit trouver là un moulin *à papier*. Il est vrai que l'érudit abbé ajoute :

En 1480, il y avoit un autre moulin à papier nouvellement bâti par Hugues Danison en une petite isle à Essone, et on l'appelloit le moulin du pré.

Peut-être Lebœuf avait-il d'autres sources de renseignements qu'il ne nous cite point; en tous cas, cette date de 1480 confirme bien celle de 1488 des lettres patentes de Chinon.

Dans ses *Antiquitez de la ville, comté et chatelenie de Corbeil*, Jean de la Barre (qui écrivait vers 1625) dit :

Moulin Galan est un hameau de la paroisse d'Essonne, où il y a des moulins à bled, à papier, et pour tailler des diamants, dans un beau pavillon basty par le sieur Chahu.

(Page 19.)

Plus loin (page 246), il nous fait connaître une des nombreuses vicissitudes par lesquelles passèrent ces fabriques. En 1552, les huguenots de l'armée du prince de Condé ravagèrent le Gâtinais, et les

moulins à papier, dont les ouvriers se disent suppôts du recteur de l'Université de Paris, furent renversez dans la rivière d'Estampes.

J'ajouterai que je possède un vieux document singulièrement d'accord avec ce dernier événement : c'est un mémoire et devis en date du 20 juin 1663 qui énumère les travaux à faire

pour restablir le moulin à pappier du moulin Galland appartenant à M. du Laurens, conseiller au parlement.

Ce devis mentionne qu'il

convient faire un bastardeau au bout de la petite isle pour rejetter les eaux, pour travailler plus facilement..... au-dessous de la roue du dit moulin.

Et, plus loin, il

sera fait un massif avec pierre et caillou en dedans le moulin pour porter la pille où battent les pillons.

Tous les dictz ouvrages ne se peuvent faire à moings de quatre cens livres.

Je ne veux pas dépasser le XVIIe siècle, cette note étant déjà bien longue, et je sortirais d'ailleurs de mon cadre, qui n'est point d'écrire la monographie des papeteries de l'Essonne, mais seulement de rechercher une solution à la question posée depuis quatre ans. J'oubliais pourtant de dire que je serais fort heureux si je pouvais obtenir des renseignements soit sur le premier lieu de production du papier en France, soit sur l'origine de la fabrication du papier à Essonne.

Si l'éditeur du calendrier à effeuiller vient à parcourir ces lignes, peut-être pourra-t-il aussi fournir une note intéressante. DU ROC.

—

La famille de madame Roland (XXVI 290; XXVII, 32). — Je vois dans l'*Intermédiaire* du 28 février (page 221) que M. L. D. L. S. s'occupe des relations de la famille Roland avec Champagneux. Je puis lui signaler, dans le carton F[17] 1132 des Archives Nationales, une lettre autographe de Roland signée seulement de son paraphe, écrite à Champagneux, commis en chef au département de l'Intérieur, pour lui recommander, à la date du 3 mai 1793, Toscan, qui vient d'écrire une brochure sur la nécessité de créer une bibliothèque au Muséum d'Histoire Naturelle, et qui, l'année suivante, sera le premier bibliothécaire de cet établissement. E. T. HAMY.

—

Le percement de l'isthme de Panama (XXVI, 604). — Le premier qui ait eu l'idée de l'isthme de Panama a été Samuel de Champlain, le fondateur de Québec.

Dans un voyage qu'il fit aux Indes occidentales en 1599, il écrivit dans son journal :

L'on peult iuger que sy ces quatre lieues de terre qu'il y a de Panama à ceste rivière estoient couppées, l'on pourrait venir de la mer du su en celle de deça, et par ainsy l'on accourciroit le chemin de plus de quinze cents lieues; et depuis Panama iusques au détroit de Magellan ce seroit vne isle, et de Panama iusques aux Terres noeufves une autre isle, de sorte que toute l'Amérique seroit en deux isles.

Œuvres de Champlain. Québec, 1870, vol. I, page 41.

FAUCHER DE SAINT-MAURICE.

— Je recommande à mon confrère Caribert une curieuse page des *Souvenirs de Malmesbury* (Ollendorf). Louis Napoléon lui a parlé du canal dans sa prison



de Ham, et aussi d'une offre de présidence du Nicaragua, donnant sa parole de ne plus revenir si on le faisait passer dans le Nouveau monde. Ly.

—

Le duel et les écouteurs aux portes (XXVI, 137; XXVII, 265). — Conclure d'un fait qui s'est passé à un Congrès des sciences géographiques, à Paris, que l'usage d'écouter aux portes paraît assez commun en Allemagne et que les gens les mieux élevés de ce pays n'y voient rien que de très naturel, semblerait d'une logique un peu hardie. Ce qui est certain, c'est que, en Allemagne, comme du reste dans tous les pays civilisés et même chez les sauvages, on enseigne aux enfants de toutes les classes sociales que c'est très vilain que d'écouter aux portes, et je peux affirmer que celui qui, en Allemagne, s'adonne à cette habitude vicieuse y est méprisé de tout le monde. Christoph von Schmid (dont la charmante histoire : *Les œufs de Pâques* a été tant de fois reproduite en France) flétrit ce vice dans un de ses « Cent contes » (qui sont toujours le livre scolaire le plus populaire en Allemagne) et termine cette historiette par le vers :

Der Horcher an der Wand
Hört seine eigne Schand.

L'écouteur au mur
Entend sa propre honte.

Ce qui, à mon avis, a pu suggérer à M. A. L. la sincère conviction que les Allemands les mieux élevés n'ont pas honte d'écouter aux portes, c'est peut-être un simple malentendu provenant de ce que les Allemands, ceux même qui parlent le français assez couramment, confondent généralement les deux verbes français « écouter » et « entendre, » qui se traduisent tous les deux par le verbe allemand *hoeren*. Je me rappelle qu'il m'a fallu des années de séjour en France et beaucoup d'exercice pour bien saisir la distinction entre « entendre » et « écouter » et pour m'habituer à les appliquer chacun à sa propre place. Le savant en question a donc pu bien sincèrement et innocemment dire : *J'ai écouté*, quand il a voulu dire : *J'ai entendu*.

Pour exprimer l'acte de celui qui écoute aux portes, l'Allemand n'emploie pas le verbe *hoeren*, mais celui de *horchen*. De même que le Français s'étonne de voir les notions de *entendre* et *écouter* se traduire par le même verbe *hoeren*, de même l'Allemand ne comprend pas comment on peut désigner deux actions aussi différentes que *hoeren* et *horchen* par le même verbe *écouter*.

Charles Hirsch.

—

Ecrivains et artistes militaires (XXVII, 18). — C'est une curieuse personnalité de plume et d'épée à mentionner que Adrien-Nicolas Piédefer, ou plutôt Pied-de-Fer, marquis de La Salle d'Offemont, commandant de la milice parisienne au 14 juillet 1789, simple lieutenant-colonel avant la Révolution, créé maréchal de camp en 1791, envoyé avec ce grade à Saint-Domingue, où il remplit deux fois l'intérim de gouverneur, mort aliéné à Paris, en 1818, peut-être plus connu par son léger bagage littéraire que par ses services militaires, auteur de plusieurs pièces de théâtre et traducteur de deux romans anglais. Voir le *Dict. de Quérard*, IV, 578.

Le hasard vient de me faire trouver un énorme stock de ses papiers (relatifs à Saint-Domingue) et je m'occupe de leur mise en ordre, en vue d'une publication.

Dr A. C.

—

Les « Contemporains » de Mirecourt et les « Portraits politiques » d'Hippolyte Castille (XXVII, 49, 305, 307). — On peut joindre aux ouvrages sur Mirecourt, cités page 306 :

Un contemporain homme de lettres, publiciste, etc. — Eugène de Mirecourt, par Gustave Mayer, sans portrait ni autographe — 50 centimes. — Paris, chez tous les libraires. — 1855, in-32, pp. 76,

Et :

Les Binettes contemporaines, par Joseph Citrouillard, revues par Commerson, pour faire concurrence à celles d'Eugène (de Mirecourt, — Vosges). — Paris, Gustave Havard, éditeur, 15, rue Guénégaud, in-32, pp. 72.

Les figures sont de Nadar, et on lit dans l'avant-propos :

Le choix de ce titre paraîtra bizarre, je le sais. Je le tiens d'un Auvergnat qui l'a volé à une noble dame du faubourg Saint-Germain, laquelle, dans un excès d'enthousiasme, en voyant les ressemblantes figures de Nadar, s'écria : « *Oh! les drôles de binettes!!!!* »

La foule est quelquefois idiote : je lui devais cet aveu avant de commencer mon œuvre.

Joseph Citrouillard.

Contient :

I. — Méry, pp. 5-12. — Hippolyte Lucas, pp. 15-24 — Béranger, pp. 27-36. — Alfred de Musset, pp. 39-52. — Victor Hugo, pp. 55-60. — Matharel, pp. 63-72.

II, in-32, pp. 64. — Champfleury, pp. 3-11. — Léo Lespès, pp. 13-22. — Auguste Luchet, pp. 23-31. — Marco de Saint-Hilaire, pp. 33-44. — Arsène Houssaye, pp. 45-58. — Henri Murger, pp. 59-64.

III, in-32, p. 64. — Louis Veuillot, pp. 3-8. — Dupin, pp. 9-26. — Thalberg, pp. 27-34. — Crétineau Joly, pp. 35-39. — D'Arlincourt, pp. 41-44. — Jules Janin, pp. 45-64.

IV, in-32, p. 63. — Roger de Beauvoir, pp. 3-14. — Clairville, pp. 15-23. — Mirès, pp. 25-28. — Gérard de Nerval, pp. 29-38. — H. de Villemessant, pp. 39-44. — Jules de Prémaray, pp. 45-63.

V, in-32, pp. 63. — Félicien David, pp. 3-18. — Louis Desnoyers, pp. 19-30. — Alphonse Karr, pp. 31-42. — Gustave Planche, pp. 43-49. — Pierre Dupont, pp. 51-58. — Alfred de Vigny, pp. 59-63.

VI, in-32, pp. 64. — Emile de Girardin, pp. 3-22. — Paul de Kock, pp. 23-29. — Alexandre Dumas, pp. 31-38. — Dumas fils, pp. 39-44. — Roqueplan, pp. 45-48. — Théophile Gautier, pp. 49-64.

VII, in-32, pp. 64. — Thiers, pp. 3-17. — Dennery, pp. 19-32. — Altaroche, pp. 33-42. — Millaud, pp. 43-54. — Jules Sandeau, pp. 55-59. — Toussenel, pp. 61-64.

VIII, in-32, pp. 64. — Guizot, pp. 3-16. — Proudhon, pp. 17-22. — Le baron Taylor, pp. 23-34. — Scribe, pp. 35-47. — Léon Gozlan, pp. 49-59. — Auguste Lireux, pp. 61-64.

IX, in-32, pp. 64. — De Lamartine, pp. 3-18. — Paul Féval, pp. 19-22. — Louis Lurine, pp. 23-32. — Albéric Second, pp. 33-34. — Bibliophile Jacob, pp. 35-45. — Auguste Maquet, pp. 47-64.

X, in-32, pp. 94. — Rachel, pp. 3-12. — Louis Huart (Charivari), pp. 13-17. — Charles Philipon (Journal pour rire), pp. 19-23. — Nadar, pp. 25-36. — Eugène de Mirecourt, pp. 37-42. — Commerson (Tintamarre), pp. 43-64.

MALABAR.

—

Le mot « gnolle » (XXVII, 81). — Les rapports de nos conseillers municipaux ne sont pas toujours d'une lecture aussi aride que peut le croire un simple contribuable. Ne retrouverait-on pas peut-être, dans l'un d'eux, — véritable monographie du Marché du Temple, par M. Georges Villain (1892, nº 11) — l'origine du mot « gnolle »?

Une *niolle* est un chapeau d'homme retapé (p. 62).

Quoi de plus grotesque souvent que ces chapeaux, et n'est-il pas vraisemblable que le bon sens populaire, saisissant le côté lourdement prétentieux et ridicule de l'endimanché paré de sa « niolle », ne lui ait appliqué le nom caractéristique de son couvre-chef ?

F. DE M.

—

Mauvaise prononciation des noms propres (XXVII, 82, 310). — Assurément, il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet, comme le dit sagement notre confrère C. I. Chez nous, la prononciation des noms propres et locaux est affreusement dénaturée, — le génie de notre langue s'y prêtant. Ainsi le nom propre Cholmondley se prononce *Chumley*, le nom local Belvoir Castle est appelé *Beever Castle* (château du duc de Rutland), et l'on dit *Heesham* au lieu de Heysham, véritable orthographe d'une petite ville près de Moreeambe. Quant à la prononciation du *t* en français, voici ce qu'en écrit M. Max Müller, dans sa *Science of Language*, tome II, p. 198 :

Au Canada, le bas peuple s'est habitué à prononcer *t* comme *k*. Ainsi, ils disent *mékier* pour *métier*, et *moikié* pour *moitié*. On ne peut pas dire que cela se produit parce qu'au Canada le français est une langue étrangère; car, en France, la langue a subi une semblable corruption, notamment parmi le bas peuple. Aussi Molière, dans le *Médecin malgré lui*, a-t-il fait dire, par Jacqueline, *hériquié* au lieu de *héritier*. Et dans la même pièce, on voit *quarquié* pour quartier, et *amiquié* pour amitié. M. Agnel, dans ses *Observations sur la prononciation et le langage rustique des environs de Paris*, pp. 11, 28, parle de semblables prononciations chez les paysans des environs de Paris et du Havre, où l'on dit *charkier* pour charretier, *abricokier* pour abricotier, *crapu* pour trapu. Cette corruption a même envahi le langage classique, pour *craindre*, qui vient du latin *tremere*. (Voir Metivier, *Dictionnaire franco-normand*, 1870.)

Toutefois, dans tous ces cas, on doit se rappeler que le *t* se trouvait au commencement, et que son changement n'a pas été l'effet d'une différenciation, mais d'une idiosyncrasie phonétique de certains individus ou classes.

Puis-je demander à mes confrères parisiens s'il faut dire Lutetiæ ou *Lutesiæ* Parisiorum?

(Manchester.) J. B. S.

— Quant à *Destourmel*, ou plutôt *Estourmel*, en voici les formes originaires, qui prouvent bien que dans la prononciation on doit faire sonner l's : *Strumella*, *Estrumel*, *Stromel*, *Estourmel*, *Estromiel*, *Sturmel*, *Stormel*.

Estourmie, escarmouche, alerte, surprise; *stormus*, escadron; *stroma*, ruse de guerre; *strumum*, escarmouche; *strumella*, petite tumeur; *stourm*, combat, assaut.

Estourmel est un diminutif d'*Estrun*, qui a même signification.

Voir l'*Etude sur les noms topographiques de l'arrondissement de Cambrai*, par l'abbé Boniface, Valenciennes, 1866, page 123. P.

Les résultats de la révocation de l'Edit de Nantes (XXVII, 83). — M. Alphonse Béville pourra trouver d'*abondants renseignements* sur les protestants français réfugiés en Prusse, dans la *Geschichte der Franzosischen Kolonie in Brandenburg-Preussen*, par le Dr Ed. Muret (Berlin, Druck von W. Büxenstein, 1885, in-4°). V. A. T.

— L'*Histoire des réfugiés protestants de France*, de Ch. Weiss (Paris, 1853, Charpentier), pourra être consultée par notre collègue, M. Alphonse Béville, et lui donner les moyens d'établir la liste qu'il demande des protestants notables en arts, en sciences, en industrie, qui durent s'expatrier en 1685, ou même plus tôt. Cet ouvrage donne l'état actuel (en 1853) des colonies protestantes françaises établies dans tous les pays de l'Europe, et en Amérique. OMER T.

—

Qu'est devenue la « Marie-Jeanne » donnée par Louis XIII à Richelieu? (XXVII, 123, 348.) — A propos de cette question nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

J'ai publié en effet, en mai 1822, dans l'*Indépendance bretonne*, une nouvelle plus ou moins historique intitulée : *les Gardes-du-corps de « Marie-Jeanne »*, qui avait pour dénouement, comme le dit l'*Intermédiaire*, la destruction voulue, par ceux-là même qui avaient été préposés à sa garde, du fameux palladium de l'armée royale et catholique. J'ignorais complètement, je l'avoue, quel avait été le sort final de mon intéressante héroïne; mais celui auquel je l'avais condamnée et que l'auteur de l'article appelle un peu malicieusement « un effort d'imagination » me fournissait une scène à effet, et la raison m'avait paru suffisante. En réalité, le cas n'était pas pendable ; néanmoins, au moment de livrer ma copie au journal, je fus pris d'un louable scrupule. J'écrivis à l'abbé Deniau, dont la volumineuse *Histoire de la Vendée* venait de paraître, pour lui demander les renseignements que je n'avais pas trouvés dans son livre. L'abbé Deniau voulut bien me répondre qu'il avait fait de longues et inutiles recherches à ce sujet. Il avait bien entendu dire à quelques vieux survivants de la grande guerre, quand il en restait encore, que lors du désastreux passage de la Loire, la célèbre couleuvrine avait été jetée dans le fleuve pour éviter qu'elle ne tombât une seconde fois au pouvoir des bleus; mais cette tradition lui paraissait fort incertaine. Les Vendéens, en effet, réussirent, ce jour-là, à faire passer, sans être inquiétés par l'ennemi, trente pièces de canon de tout calibre de l'autre côté du fleuve, et il n'était guère croyable qu'ils eussent sacrifié, sans nécessité présente et absolue, le miraculeux fétiche pour lequel ils professaient un culte voisin de l'idolâtrie. Ce motif du doute était encore corroboré par l'insuccès des dragages qu'on disait avoir été exécutés en Loire, à tout événement et par acquit de conscience, après le retour des Bourbons. C'est pour cette raison que mon honorable correspondant avait laissé inachevée la courte mais glorieuse odyssée de *Marie-Jeanne*.

Le mutisme de l'histoire, attesté par l'homme qui connaissait le mieux tous les menus épisodes de l'épopée vendéenne, pouvant autoriser toutes les suppositions et justifier toutes les licences, je n'hésitai plus à conserver tel quel le dénouement fantaisiste de mon conte. Si la chose en valait la peine, ne serait-ce pas le cas de répéter une fois de plus, après Voltaire :

Et voilà justement comme on écrit l'histoire.

Veuillez agréer, etc. LOUIS JUDICIS.

—

Un ou l'un des quarante (XXVII, 161). — « Un de » et « l'un de » signifient l'un et l'autre une unité extraite de plusieurs unités; mais « un de » présente une unité indéterminée ou déterminée d'une manière incomplète, au lieu que « l'un de » exprime une idée complètement déterminée, ou, pour mieux dire, doublement déterminée, savoir par un nom ou un prénom qui précède, et par un nombre précis qui suit. On dira donc : Henri IV est un des meilleurs princes qui aient régné sur la France, parce que un, déterminé par le substantif Henri, ne l'est pas par meilleurs princes, qui n'exprime pas un nombre précis. Un des quarante de l'Académie Française a bien voulu être de mon avis, parce qu'ici, quoi qu'il y ait nombre précis, un ne se rapporte cependant à aucun substantif ou pronom qui précède. Mais on dira : Ducis, l'un des quarante de l'Académie Française, vient d'obtenir un nouveau triomphe sur la

scène, parce que, dans ce cas, la détermination est complète; l'unité est complètement déterminée. Il y a, tout à la fois, un substantif qui précède (Ducis) et un nombre précis (quarante) qui suit.

Ces remarques, que je trouve judicieuses, sont extraites de la *Grammaire simplifiée* de Domergue. Sur ce même sujet, notre collaborateur pourrait aussi consulter les remarques détachées de la *Grammaire des Grammaires* de Duvivier. E. M.

— Il semble bien que *l'un* doive toujours avoir, pour correspondant, *l'autre* ou *les autres*. Cette relation ne pouvant s'établir ici, il eût donc été correct d'écrire : *Un* des quarante. Mais on contrevient souvent à la règle par simple raison d'euphonie. Exemple : Montalembert, pair de France, *et l'un* (plus coulant que *et un*) des quarante.

C'est ce qui arrive avec l'emploi de *on* : « *Et l'on* pense » est moins dur à l'oreille que « *et on* pense ».

A la longue, nous croyons si bien les deux formes égales que, fréquemment, au début d'une phrase, n'ayant aucun hiatus à éviter, nous mettons, devant *un* et *on*, l'article élidé *l'*. T. Pavot.

— Je dirais, dans le cas donné, *un* et non *l'un* des quarante de l'Académie française; l'emploi de la forme « l'un » n'est pas toutefois incorrect, car il n'existe pas, que je sache, de règle absolue pour imposer d'une manière générale l'une ou l'autre forme. Je serais porté à croire qu'on a imaginé *l'un*, par la même considération qui a fait dire *l'on* pour on (question d'euphonie), à raison de la rencontre éventuelle de deux syllabes aux consonnances équivalentes : *Si l'on veut*, où *l'on verra*, et *l'on m'a* dit, et par imitation : Si *l'un* des quarante proposait, et *l'un* des quarante se récria, une phrase où *l'un* des quarante, où *l'un* de nous....

Quant à la relation établie entre *l'un et l'autre*, je serai plus affirmatif, sans invoquer une règle plus certaine, mais en me fondant sur l'usage et sur la clarté et la netteté nécessaires dans le langage.

Quand on emploie l'un, l'autre, il s'agit de deux et rien que de deux (voyez les constructions de phrases dans les portraits, les comparaisons, les parallèles, notamment l'*Oraison funèbre du prince de Condé*, par Bossuet, qui est comme le type du genre, et une foule d'autres sujets analogues).

L'*un* peut tracer en vers une amoureuse flamme;
L'*autre*, d'un trait plaisant, aiguiser l'épigramme.

L'*un* n'est point trop fardé, mais sa muse est trop nue;
L'*autre* a peur de ramper, il se perd dans la nue.

Deux mulets cheminaient : l'*un* d'avoine chargé;
L'*autre*, portant l'argent de la gabelle.

Il y a deux mulets, rien que deux; s'il y en avait davantage, on aurait une série, premier, second, troisième, etc.

Je me permettrai, à cette occasion, de chicaner légèrement mon bon ami La Fontaine, dans sa fable superbe : *Le Vieillard et les trois jeunes hommes*; il s'agit de trois jouvenceaux : Pourquoi, dans le récit de leurs malheurs, désigner le premier par *l'un*, le second par l'autre?

... L'*un* des trois jouvenceaux
Se noya, dès le port, allant à l'Amérique;
L'*autre*, afin de monter aux grandes dignités,
Dans les emplois de Mars servant la République,
Par un coup imprévu vit ses jours emportés;
Le troisième tomba d'un arbre
Que lui même il voulut enter...

Puisque le fabliau contenait une série, quoique courte, il n'aurait pas fallu désigner le second individu par l'expression l'autre, indiquant qu'il n'y avait que deux personnages et que c'était fini là.

Il était si facile de dire :

Le *second*, pour monter aux hautes dignités...

Alors arrivait naturellement et régulièrement le troisième, et plus si l'on voulait, *grammaticalement*; mais le récit eût été gâté par cet allongement.

Conclusion. La question n'est pas bien grave; je me prononce toutefois pour la solution qui établit une distinction entre *un* et *l'un* dans les deux cas signalés ci-dessus.

Nîmes. Ch. L.

—

Avoir une araignée dans le plafond, (XXVII, 161). — J'ai cherché en vain l'origine de ce vieux dicton, qui semble un peu passé de mode. Je ne suis donc pas en mesure de répondre à la question de notre collaborateur. Mais je crois devoir rappeler que dans les vaudevilles de 1868, l'homme qui a une écrevisse dans la tourte est venu remplacer l'araignée dans le plafond, image un peu usée. Notons, en passant, cette substitution pour faciliter les recherches des Intermédiairistes du siècle prochain. Lecnam.

— Dans le domaine argotique, préférons toujours les étymologies simples, et rappelons-nous que le peuple affectionne particulièrement les mots faisant image.

Que fait une araignée? Elle tisse sa toile.

Qu'est-ce qu'un plafond tapissé de toiles d'araignée? Un plafond mal entretenu et obscurci assurément.

Je n'ai pas besoin d'insister. Vous voyez d'ici, par analogie, l'obscurcissement, l'obstruction du cerveau, plafond de l'édifice humain. Sans sa toile d'araignée, il serait clair et net. LY.

—

Irrégularités ou négligences de M. Pierre Loti (XXVII, 161). — Notre confrère Ch. L., de Nîmes, a raison. M. Loti n'écrit pas toujours comme est tenu de le faire un académicien, et ses bévues de style abondent. Pour nous en tenir à *Madame Chrysanthème*, qui a la vogue, non seulement il dit que « les gouttières *tombent* dru », mais on lit encore : *des dames pas comme il faut, — il y en a de trop, — moi, ça m'agace pour tout de bon* (p. 47), — *pour en retard, oui, ils le sont* (p. 46), — *il y a beaucoup de cela dans leur manière, — sa toilette est aussi comme il faut que les leurs, — je me manière* (p. 272). Et il y en a ainsi des tas. On en fera peut-être plus tard des recueils : « Ne dites pas, comme Loti : *il y en a de trop*, mais dites : *il y en a trop.* » L. C.

— On peut admirer *Le livre de la pitié et de la mort*, tout en exprimant le regret d'y trouver, à la page 108, ce néologisme du jeune académicien : *Incorrectitude.* T. PAVOT.

—

La maréchale Ney a-t-elle été obligée de payer les frais de l'exécution de son mari? (XXVII, 162.) — L'exécution du maréchal Ney est une assez grosse tache pour le gouvernement de la Restauration sans qu'on y ajoute encore des détails mensongers.

Le maréchal fut fusillé par une escouade de vétérans, troupe faisant partie de la garnison de Paris.

On a conté, sans aucune preuve, que ces vétérans étaient des gardes du corps déguisés. Ce corps avait toujours une compagnie de service en quartier au quai d'Orsay.

Quoi qu'il en soit, les militaires qui ont pris part à l'exécution étaient en garnison à Paris et se rendaient là comme à n'importe quel service commandé.

D'ailleurs, on n'alloue pas de frais de déplacement aux soldats en détachement pour le service, et, dans le cas dont il s'agit, il n'y avait même pas de déplacement. On alloue, dans certains cas, des indemnités de ce genre aux officiers, mais avec contrôle régulier et administrativement. Il n'est donc pas admissible un seul instant que la maréchale Ney ait contribué de sa poche aux frais de l'exécution de son mari, lesdits frais, d'ailleurs, ne comportant certainement aucune allocation en espèces aux soldats qui ont participé à l'exécution.

Les règlements militaires ne se prêtent heureusement pas à de semblables abus. COTTREAU.

—

Le roi ne dîne pas aujourd'hui (XXVII, 162). — Après la mort de Catherine de Médicis au château de Blois (5 janvier 1589), son corps fut exposé dans la grande salle d'audiences. Le cardinal Morosini, légat du Pape en France, raconte longuement tout ce qui fut fait alors ; entre autres détails, il donne celui-ci :

... Sua Maesta, la quale parimente a l'hora di pranso et di cena e servita da i soliti suoi ministri, con le vivande ordinarie, che dopo essere stati portati in tavola sono distribuiti a poveri, et questa cerimonia durera per quaranta di secondo l'usanza antica di Re di Francia.

(Archiv. Vatican. Nunziatura di Francia. Reg. 22, fol. 627. — Lettre du 25 janvier 1589.)

ARCH. CAP.

—

Arles, capitale des Gaules (XXVII, 163). — Sans élucider cette question, il suffit de se reporter à l'histoire des primats en France et de consulter spécialement la *Dissertation sur les primats* de de Marca (de primatibus, appendix Actorum veterum n° 1). Plusieurs archevêques, ceux d'Arles (qui, jusqu'au VII° siècle, prenaient le titre de primats des Gaules), de Reims, de Sens, de Bourges, de Lyon, de Narbonne, de Vienne, de Bordeaux, de Rouen, ont prétendu à la primatie; mais les droits qu'ils voulaient s'attribuer ont toujours été contestés. Il n'y a de bien établie que la primatie de Lyon et celle de Bourges. E. M.

— A consulter Bouillet, il ne paraît pas que, vers 990, Lyon et Vienne aient pu se disputer le titre de capitale des Gaules.

Lyon, éprouvé par toutes sortes de désastres, n'eut de prospérité qu'à dater du XIe siècle. Vienne, capitale seulement de la *Viennoise*, perdit ce rang lors de la réunion des deux Bourgognes sous le nom de Royaume d'Arles, en 933. Et, depuis cette époque, elle ne fut que le chef-lieu d'un comté gouverné par ses évêques.

D'origine antique, et colonisée au temps de Marius, Arles, « en 412, après la prise de Trèves, par les Francs, devint la métropole de toutes les Gaules. » Conserva-t-elle cette prééminence jusque sous Conrad *le Pacifique* (937-993)? C'est à croire, sur la déclaration du chancelier Aynan, reproduite par M. J. Perrier.

Si Arles fut dépossédée, il y a du moins bonne apparence que ce ne fut au profit ni de Lyon, ni de Vienne.

T. Pavot.

—

Les chaînes de Christophe Colomb (XXVII, 164). — Les journaux de Gênes ont longuement parlé de ces chaînes, il y a quelques années. Le chevalier Baldi, qui en est possesseur, les fit voir publiquement, le 12 novembre 1885, devant une nombreuse assistance réunie à cet effet. Il avait alors promis de plus amples détails pour 1892, année du centenaire de la découverte de l'Amérique. A-t-il tenu sa promesse? Je ne le saurais dire. Ces chaînes ont dû figurer à l'exposition de l'an dernier. Arch. Cap.

— Il est probable que Christophe Colomb ne méritait pas de revenir en Espagne enchaîné; je crois que le fait est contestable. Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il méritait d'être atteint par la vengeance divine à cause de sa cruauté : c'est à lui qu'incombe la responsabilité de la destruction des indigènes des grandes Antilles. C'est lui qui, en effet, a eu l'*heureuse idée* d'acclimater à Saint-Domingue les dogues féroces qui, après avoir dévoré les Haïtiens et les Cubains, ont été transportés aux Etats-Unis, où ils ont continué leurs exploits sanguinaires, en recherchant les esclaves fugitifs jusqu'à la fin de la guerre de Sécession. René de Semallé.

—

Le mobilier d'une salle à manger sous Louis XV (XXVII, 166). — J'ai publié un volume sur le président Hénault, où se trouve la description complète de l'ameublement de sa salle à manger.

Lucien Perey.

—

Le château de Roucoules (XXVII, 166). — Le *Dictionnaire des Postes et des Télégraphes* ne mentionne, pour toute la France, qu'un seul Roucoules : canton de Marcenat (Cantal). Mais il ne paraît pas exister de château dans cette commune.

P. V. G.

— N'est-ce pas Recoules, qu'on prononce à tort Roucoules? Ce château est situé dans l'Aveyron, canton de Layssac, arrondissement de Millau. Il appartenait au baron de Gaujal, qui l'a vendu, l'an dernier, à mademoiselle Capelle, petite-fille du baron Capelle, ministre sous la Restauration. Clo.

—

De la tragédie (XXVII, 167). — Pourquoi ne pas demander à Banville lui-même la définition de sa *Tragédie idéale?*

C'est, dit-il, un poème en action dialogué et mêlé de strophes lyriques récitées et chantées en chœur, qui nous fait assister aux malheurs et aux crimes des héros fils des dieux, et fait revivre sous nos yeux la lutte de leurs passions déchaînées les unes contre les autres et se débattant sous la fatalité divine.

Une telle tragédie n'était possible qu'en Grèce, et les successeurs d'Eschyle l'ont même détournée de son caractère initial, religieux et lyrique. Très vite, la tragédie est devenue ce que nous la voyons encore, ce que nous pouvons définir : une action dramatique, accomplie par des personnages illustres, et qui inspire la terreur ou la pitié. On peut dire que la tragédie n'a pas varié d'*Andromaque* à la *Fille de Roland*.

Corneille, en qui Banville voit notre *seul* poète tragique, a pris soin de nous dire, dans son second *Discours sur l'art dramatique :*

Ce n'est pas une nécessité de ne mettre que les infortunes des rois sur le théâtre.

Et il raconte l'aventure *tragique* de Siedase, simple paysan de Leuctres.

A. E.

—

Lettres de Meyerbeer (XXVII, 168). — Je possède le livre qui était dans l'anti-

chambre de Meyerbeer, où chaque visiteur s'inscrivait, et où Meyerbeer marquait les réponses aux demandes qui lui étaient faites. Je mets bien volontiers ce livret de quelques pages à la disposition de M. Arthur Pougin, s'il peut lui être de quelque utilité. EDMOND BONNAFFÉ.

Philippe Buonarroti (XXVII, 168). — Filippo Buonarroti se trouvait, en 1792, en résidence dans l'île de Saint-Pierre, près de la Sardaigne, en qualité de député extraordinaire, lorsqu'il fit sa demande à la Convention Nationale pour un décret de naturalisation.

A la même époque (1792), une brochure extrêmement rare, ne portant ni lieu, ni date, sous la forme in-8, appuyait cette demande et la faisait précéder d'un précis historique sur Buonarroti.

Le n° 120 du *Moniteur* (30 avril 1793) s'exprime ainsi :

Buonarroti, député extraordinaire de l'île Saint-Pierre, près la Sardaigne, présente à la séance du 28 les procès-verbaux qui contiennent le vœu des habitants de cette île pour leur réunion à la France. Cet orateur expose ensuite les persécutions que lui a fait éprouver son amour pour la liberté. Etant né en Toscane, il demande à être naturalisé Français.
Renvoi aux comités.

Ulysse Trélat a fait publier à Epinal, en 1838, une brochure in-8 contenant une longue notice biographique sur son ami Buonarroti.

Alexandre Andryane, dans son ouvrage : *Mémoires d'un prisonnier d'État au Spielberg* (1837-1838), a décrit avec infiniment d'intérêt la scène mystérieuse de l'initiation de son ami Buonarroti au carbonarisme.

En 1842, un autre ami de Buonarroti fit publier une brochure intitulée : *Système politique et social des égaux*. C'était un extrait des *Mémoires de Babœuf*, par Buonarroti, qui n'ont jamais paru, et qu'il ne faut pas confondre avec l'ouvrage : *Conspiration pour l'égalité, dite de Babœuf*, Bruxelles, 1828, 2 vol. in-8, édité de nouveau en 1850.

Ces *Mémoires de Babœuf* avaient été annoncés par un prospectus en 1830.

Mon confrère Laidaes n'ignore pas que tous les débats de la Haute Cour de justice de Vendôme concernant la conspiration Babœuf, Buonarroti et autres, ont été publiés en dix-huit gros volumes in-8, Paris, an IV.

On sait que c'est par arrêté du Directoire du 23 mai 1796 que fut ordonnée l'arrestation de Buonarroti comme complice de Babœuf. Il serait question d'une autre arrestation de Buonarroti dans le *Moniteur* du 30 juillet 1793, relatant une séance de la Convention Nationale du 28.

Dans une autre séance (9 février 1795), le ministre français à Gênes annonce que Buonarroti, commandant de Loano, en Italie, sera puni pour avoir séquestré le fief du marquis de Palestrino et lui avoir écrit en termes injurieux.

Buonarroti a publié de son vivant (1835) 2 vol. in-8 : *Le journal d'un déporté non jugé, ou déportation, en violation des lois, décrétée le* 18 *fructidor an V*. Si mon collègue désire prendre connaissance de cet ouvrage, je lui en indiquerai le moyen.

A. DIEUAIDE.

Un portrait de madame Vigée Le Brun (XXVII, 169). — Le portrait de la comtesse (et non la marquise) de Sabran, par madame Vigée Le Brun, doit se trouver dans un des châteaux royaux de Prusse. De la légende de la gravure qui en a été faite en 1787 par Berger, il semble en effet résulter que ce portrait faisait partie du cabinet du prince Henri de Prusse, frère de Frédéric II et grand ami de madame de Sabran.

MM. de Magnien et Henri Prat, qui, en 1875, ont publié chez Plon la *Correspondance inédite de la comtesse de Sabran et du chevalier de Boufflers*, ont fait des recherches en France au sujet de ce portrait, mais sans résultat. Quant à la copie qui aurait été exécutée en 1792 par madame de Custine, elle paraît leur avoir été inconnue.

Quoi qu'il en soit, grâce à l'estampe de Berger et à la reproduction à l'eau-forte qu'en a faite P. Rajon, on peut se rendre compte de l'œuvre de madame Vigée Le Brun. Madame de Sabran est représentée jusqu'aux genoux, assise de trois quarts sur un canapé, les bras croisés sur un coussin. Elle porte une robe rayée avec des engageantes et un fichu de linon à collerettes. Sa tête est de face, légèrement inclinée à gauche. La chevelure, très abondante, est roulée en de nombreux marteaux ébouriffés. L'expression de la figure est pleine de charme. On retrouve dans ce portrait d'une femme de trente-six ans (madame de Sabran était née en 1750) les cheveux blonds, les

sourcils bruns, les yeux noirs qui faisaient dire par ses contemporains qu'elle avait été *belle à ravir*. P. V. G.

—

La statue de Barra par David d'Angers (XXVII, 169). — La statue couchée de Barra (*Magasin pittoresque*, tome VII, page 276), un des chefs-d'œuvre de David d'Angers, fut détruite en 1871, lors de l'incendie du Palais-Royal.

Les musées d'Angers et de Saumur en possèdent la reproduction.

De David d'Angers il existe encore une esquisse terre cuite et douze dessins sur Barra.

C'est une erreur historique de représenter Barra en tambour : il était hussard.

La Bibliothèque Nationale possède des gravures de l'époque le représentant avec ce costume.

Voir au *Moniteur* la lettre de J. B. Desmarres lue à la Convention le 15 décembre 1793.

Voir à Palaiseau sa statue, par Albert-Lefeuvre, inaugurée le 11 septembre 1881.

Voir au musée du Luxembourg le tableau de Weerts (Salon de 1883).

KOSNET.

—

L'horloge de Dresde (XXVII, 169). — L'horloge représentant la tour de Babel, qui se trouve sous le nº 140 de la Grüne Gewœlbe, à Dresde, ne manque pas d'attirer l'attention de tous ceux qui visitent la galerie V. Après plusieurs informations auprès de personnes compétentes en la matière, on me disait, lorsque je visitai cette collection, qu'on ne connaissait pas de descriptions à son sujet.

Quant au mouvement perpétuel qu'on prête à l'horloge, ce n'est qu'une fable. Tout le monde sait que, sous le nom de « perpetuum mobile », on comprend un appareil artificiel ou mécanique qui pourrait constamment renouveler sa force par son propre mouvement. Un tel appareil n'est pas possible, puisque le mouvement communiqué par une impulsion extérieure quelconque ne peut durer sans cesse, par suite du frottement et de la résistance du mouvement, une partie de la force se changeant en chaleur qui se dissipe.

Or, comme ces obstacles produits par le mouvement ne se laissent jamais tout à fait écarter, un « perpetuum mobile » artificiel est impossible.

Je me suis laissé dire qu'un ouvrier de Vienne était parvenu à connaître le système de l'horloge en question, mais j'ignore son nom. Si M. Ed. da Silva Prado s'intéresse au mouvement perpétuel, je le prierai de lire un livre qui est un bijou dans son genre :

Dircks : Perpetuum mobile, or a history of the search for self motive power. London, 1861. Continué 1870.

CAMILLE MEMBREZ.

— Voici la description succincte qu'en donne M. Théod. Graesse :

Nº 140. Une célèbre horloge dans un étui vitré est placée sur la seconde table au milieu. Je parle de la nommée tour de Babel, du fameux horloger d'Augsbourg, Jean Schlotheim (travaillée en 1618). La partie mécanique de cette pendule à carillon a été restaurée en 1871, par M. Schneider, horloger de Dresde († 1873), sauf le rouleau astronomique et l'amusette musicale, dont le secret mécanisme n'a pas été reconnu par le célèbre M. Kauffmann, acousticien, à Dresde († 1872). Il sort à chaque minute, du trou supérieur, une petite boule de cristal, laquelle, après avoir parcouru l'orbite oblique spirale, retombe dans la tour par le second trou et se lance en haut par un levier caché et refait le même chemin, tour par tour et par minute. Ces boules servent de mouvement au lieu du pendule et règlent le tour des heures de manière que l'aiguille des minutes ne marche pas sans interruption, mais saute de minute à minute selon le retour de la boule, événement que marque Saturne, au 3e étage, par un coup de marteau sur la cloche. Les figures des planètes et des musiciens étaient autrefois mobiles, un rouage musical (espèce de jeu de flûtes ou de tuyaux d'orgue à l'instar des vielles) les faisant aller.

J. C. WIGG.

—

Familles à retrouver (XXVII, 170). — Livre de mariages de l'église Wallone de la Haye :

13 mars 1695. — Henri Guérin, veûf et Marie Blot, veûve de Nicolas Maraits, tous deux de France et demeûrant à la Haye.

19 juillet 1690. — François Oûrs, j. h. et Madeleine Maraist, j. f., tous deûx de France et demeûrant icy.

Baptisé à Brielle (Zélande), le 21 avril 1675, un enfant du pasteur Jacques Artopé et Anne-Catherine des Marets. (Voyez *Bulletin de la Comm. pour l'histoire des églises Wallones*, vol. I, p. 173.)

... Des Marets fut surintendant des palais du roi d'Angleterre Guillaume III

(le Stadhouder des Provinces-Unies), en 1692.

(La Haye). M. G. WILDEMAN.

— Les différents Desmares cités par votre correspondant n'appartiennent pas à une seule et même famille. La *Christine-Antoinette-Charlotte Desmares* qui acheta le fief de la Borde, dépendant de la seigneurie de Saint-Nom de la Bretesche, pour la revendre, en 1719, au surintendant des bâtiments royaux, ne me semble autre que la fameuse actrice *Charlotte Desmares*, d'une famille rouennaise, célèbre au théâtre. Née à Copenhague vers la fin de l'année 1682, et filleule de leurs Majestés Danoises, elle eut de nombreuses amours et quelques enfants naturels, entre autres une fille, *Philippine-Angélique de Froissy*. Cette dernière, issue de ses relations avec *le Régent*, épousa, en septembre 1718, *Henri-François, comte de Ségur*.

(Voir Saint-Simon. *Mémoires pour l'année* 1718).

Froissy, actuellement dans l'Oise, n'était pas si éloigné du domaine de Saint-Nom-de la Bretesche, et devait appartenir à Philippe II, duc d'Orléans; c'est d'ailleurs là qu'il avait fait élever *sa fille naturelle*. *Christine-Antoinette-Charlotte Desmares*, qui mourut à *Saint-Germain-en-Laye*, le 12 septembre 1753.

Avec ces jalons, peut-être notre confrère pourra-t-il suivre la filiation dont il avait perdu les fils. NOURY.

—

Débarquer un ministre (XXVII, 201). — Voici, faute de mieux, un document qui donne une indication précise, non pas sur l'auteur du mot, mais sur l'époque à laquelle il a fait son apparition.

M. Tony Révillon écrivait dans le *Radical* du 3 mars 1892 :

J'ai entendu résumer ainsi la crise :
Rien de changé. Le ministère compte un ministre de moins, et le vocabulaire politique un mot de plus.
On a *débarqué* Constans...
Notre pays est un pays de générosité. L'ingratitude le révolte. Puisque tous les ministres ont été renversés par le même vote, pourquoi les autres restent-ils, et pas lui ?

Rappelons que l'ancien ministère était tombé le 19 février, et que le nouveau avait paru à l'*Officiel* du 28 (M. Loubet, président du conseil). R. A.

— Dans le tome III des *Souvenirs du baron de Barante*, édités par son petit-fils, M. le baron Claude de Barante, on trouve, à la page 495, sous le texte d'une lettre du 13 août 1829, de M. le duc Decazes à M. de Barante, une note ainsi conçue :

M. de Polignac arriva de Londres croyant avoir le ministère à former et comptait y appeler des hommes modérés. Il trouva la liste arrêtée et n'était pas en situation ni en habitude de faire au roi la moindre objection. C'était même à cause de cela et non pour sa capacité que le roi l'appelait. Malgré son peu de sens, il comprenait ce qu'était un tel ministère. Un ou deux jours après qu'il eut pris le portefeuille, il demanda à M. de Sémonville ce qu'il pensait de la situation. M. de Sémonville lui répondit :
— Vous savez mes sentiments pour le pilote, mais j'ai peur de l'équipage.
— J'en jetterai la moitié à la mer ! répondit fièrement le prince.

N'est-ce pas là la première fois qu'on parle, en ce qui concerne un ministère, de « jeter à la mer », expression équivalente à « débarquer » tel ou tel des membres qui le composent ?

PAUL LABAT.

— Encore récemment, débarquer c'était descendre d'un navire, le quitter pour quelque temps ou pour toujours, sortir des effets, des marchandises, etc., d'un bâtiment où on les avait embarqués. Le Consulat de la mer (XIIIe siècle?) statuait qu'un matelot ne pouvait être débarqué du navire sur lequel il servait en vertu d'un engagement, si ce n'était pour vol, pour avoir manqué à son serment fait dans l'intérêt de la conservation du vaisseau et de sa cargaison, pour avoir eu une rixe, enfin pour avoir désobéi au capitaine et au contre-maître.

Dans ses *Remarques sur la langue française*, M. Francis Wey avait critiqué fort judicieusement ce vers de Casimir Delavigne :

Débarqué d'hier soir, j'arrive, et je t'écris.

Débarqué est commun, disait-il, quand il signifie venu à pied, à cheval ou en voiture; cette locution sent la petite ville.

Que les temps sont changés ! Depuis quatre ou cinq mois, on ne peut ouvrir un journal, sans y trouver que M. A... ou M. B... vient d'être *débarqué* du ministère. Tout homme politique qui cesse de plaire à l'écrivain, est un *débarqué*.

Dans une récente séance de la Chambre des députés, M. Déroulède rappelait à la tribune le *débarquement* de M. Burdeau, ancien ministre de la marine. E. M.

Tararaboum (XXVII, 201). — Je ne saurais rien dire de l'origine ni de la signification du mot, qui me semble pourtant un refrain analogue au « tralala » ou au « lanlaire » de nos anciennes chansons; mais ce que je puis certifier, c'est que sa fortune a été encore plus grande et plus rapide que ne le suppose notre collaborateur Philopenthès. En effet, depuis trois ou quatre mois au moins, je l'entends fréquemment répéter à des âniers, et surtout à des cireurs de bottes, dans les rues du Caire. Peut-être est-ce un argument à invoquer en faveur de son origine anglaise? D. F.

—

Origine du décolletage féminin (XXVII, 201). — L'origine du décolletage féminin est bien plus ancienne que ne le croit M. P. Masson, s'il faut en croire la saynète racontée par un humouriste dont j'oublie le nom. La scène est au Paradis terrestre. Personnages : Eve, Adam. Costumes : avant le péché.

ÈVE.

Adam, mon petit Adam, achète-moi une robe?...

ADAM.

Mais pourquoi faire? mon Dieu!

ÈVE.

Pour me décolleter...

(*Rideau.*)

Le décolletage est né avec la coquetterie, et la coquetterie est la sœur jumelle de la femme. TOPO.

—

La peinture dans l'antiquité (XXVII, 203). — Consulter l'intéressant ouvrage : *La peinture antique*, publié par M. Paul Girard dans la collection Quantin (Paris, 1892). Les procédés de la peinture antique ont été retrouvés, il y a une quinzaine d'années, par un artiste de talent, chercheur infatigable, M. Henri Cros, auquel on doit aussi la rénovation des émaux antiques. D. F.

—

L'histoire de la torture (XXVII, 203). — L'ouvrage illustré le plus curieux sur la torture a pour auteur Damhoudère; il est intitulé : *La practique et enchiridion des causes criminelles, illustrées par plusieurs élégantes figures, rédigée et escripte par Josse de Damhoudère, docteur es droictz, fort utile et nécessaire à tous souverains Baillifz, Escoutetes, Mayeurs, etc.* Louvain, 1554, in-4.

56 figures sur bois ornent ce livre et représentent les crimes et les supplices (les pl. des pages 196 et 199 sont licencieuses).

Je possède une petite édition latine du même ouvrage, avec 69 planches (Anvers, 1556, in-12), à la disposition de mon confrère J. W.

Un autre ouvrage, par A. Bocchio, a pour titre : *Symbolicarum quæstionum.* Bologne, 1555. Très rare.

C'est dans ce livre que l'on trouve une représentation de la guillotine.

Tous les genres de supplices, et notamment celui du coffre, sont représentés en figures dans l'ouvrage : *De SS. martyrum cruciatibus.* Antonii Gallonii, Rome et Paris, 1659, in-4.

Collaert et ses frères ont gravé 70 planches pour l'ouvrage édité chez Plantin : *Triumphus Jesu-Christi crucifixi.* On y voit tous les genres de crucifiement.

Mitouflet, en 1790, in-8, a publié des notes historiques sur l'état de bourreau chez les différentes nations connues.

Saint-Edme, dans son *Dictionnaire de la pénalité*, Paris, 1824, 5 vol. in-8, s'est particulièrement occupé des instruments de torture.

Berriat-Saint-Prix a fait une *Etude sur la torture d'après les anciennes ordonnances.* Paris, 1835, in-8.

A. DIEUAIDE.

—

Madame de Polastron (XXVII, 204). — Dans les *Mémoires de la duchesse de Gontaut* (Plon et Nourrit, 1891), on trouve beaucoup de détails sur madame de Polastron et sa liaison avec le comte d'Artois. Très touchant est le récit de sa mort, pages 98 et suivantes.

POGGIARIDO.

—

Bugeaud et la lune (XXVII, 204). — J'ai connu, il y a une trentaine d'années, un riche fermier de Seine-et-Marne qui réglait ses travaux agricoles sur le premier mardi de la lune.

Il me dit qu'il agissait ainsi parce que le maréchal Bugeaud, sous lequel il

avait servi, décidait ses expéditions, en Afrique, d'après les pronostics de ce premier mardi, et s'en trouvait bien.

Le pourquoi, il l'ignorait et ne cherchait point à s'en rendre compte.

Vve MAGNIANT.

—

Les Récollets et le Canada (XXVII, 205). — Les archives départementales de Seine-et-Oise possèdent de précieux documents sur la mission des Récollets au Canada. En 1888, M. Eug. Réveillaud a publié le principal de ces documents : *Histoire chronologique de la Nouvelle-France ou Canada, depuis sa découverte jusqu'à* 1632, *par le P. Sixte Le Tac, Récollet* (tiré à 300 exemplaires, à Strasbourg). Il existe aussi d'autres histoires du Canada, écrites par des Récollets. Je citerai Chrestien *Leclercq : Nouvelle relation de la Gaspésie*, Paris, Auroy, 1691 ; le P. Louis *Hennepin : Description de la Louisiane* (v. 1680), traduit en diverses langues. Le P. *Sagar* est également auteur d'une *Histoire du Canada*, rééditée, je crois, il y a une dizaine d'années.

ARCH. CAP.

— Dans le fonds des Récollets conservé aux archives départementales de Seine-et-Oise, série H, se trouve un carton contenant d'utiles renseignements sur le Canada. On y voit, notamment, une *Histoire chronologique de la Nouvelle-France ou Canada, depuis sa découverte, mil cinq cent quatre, jusques en l'an mil six cent trente-deux* [un cahier de 49 pages, papier].

ECOLU.

—

Les saints militaires (XXVI, 250).—*Les saints militaires : martyrologe, vies et notices*, par l'abbé Profilet. Paris, Retaux et Bray, 1891, in-18, 6 volumes.

PIERRE CLAUER.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Les origines de l'ascenseur. — « Le XVIIIe et le XIXe siècles, a dit Nodier, se sont crus découvreurs par une raison toute simple, c'est qu'ils étaient ignorants... » et aussi, ajouterons-nous, parce qu'ils ont trouvé plus commode d'utiliser les inventions qu'ils avaient sous la main sans se soucier de savoir à qui ils les devaient. Sans doute notre siècle a dégrossi ce qui lui était légué à l'état brut, il a réalisé sous une forme pratique la plupart des visions de ceux qu'on est convenu d'appeler des précurseurs. Mais, pour être équitable, il faut bien reconnaître que nous n'avons eu, en maintes circonstances, que la peine de plagier ceux qui nous avaient ouvert la voie. Hâtons-nous de dire que ce plagiat a été souvent inconscient, à ce point que nous nous imaginons de bonne foi que telle invention n'a pu naître un ou deux siècles avant nous, par le motif que nos ancêtres n'avaient qu'en faire.

Qui croirait, par exemple, que l'ascenseur, cette merveilleuse machine qui nous transporte, en quelques instants, du rez-de-chaussée au faîte d'une maison, n'a pas été inventé de toutes pièces par un de nos modernes constructeurs ? Pourrait-on supposer qu'il fonctionnait déjà au temps du grand roi, et que, selon toute apparence, il fonctionna bien, au moins pendant quelque temps ? Rien n'est pourtant plus exact.

Le « bonhomme » Villayer, comme l'appelle Saint-Simon, était un de ces hommes dont Voisenon aurait pu dire ce qu'il disait de Chamousset, qu'il avait une tête « toujours en effervescence pour le bien public. » C'est Villayer qui avait eu l'idée de pendules et de montres à répétition dont la construction était des plus ingénieuses.

Il avait disposé à sa portée, dans son lit, une horloge avec un fort grand cadran, dont les chiffres des heures étaient creux et remplis d'épices différentes, en sorte que, conduisant son doigt le long de l'aiguille sur l'heure qu'elle marquait, ou au plus près de la division de l'heure, il goûtait ensuite, et, par le goût et la mémoire, connaissait, la nuit, l'heure qu'il était.

C'est Villayer ou Velayer qui, dès 1653, avait fait établir dans Paris les premières boîtes aux lettres. C'est enfin ce même « bonhomme » à qui l'on doit l'ascenseur.

Sans doute le mot n'y est pas encore, mais la chose est nettement décrite :

C'est lui, écrit Saint-Simon dans le chapitre consacré à ce remueur d'idées, à qui l'on doit tant d'inventions originales; c'est lui qui a inventé ces *chaises volantes* qui, par des contrepoids, montent et descendent seules entre deux murs à l'étage qu'on veut, en s'asseyant dedans, par le seul poids du corps, et s'arrêtant où l'on veut.

N'allez pas croire qu'on ait considéré le nouvel appareil comme un jouet futile. Son utilité pratique le fit de suite

adopter par les personnages les plus qualifiés.

M. le Prince s'en est fort servi à Paris et à Chantilly. Madame la duchesse, sa belle-fille et fille du roi, en voulut avoir une de même pour son entresol à Versailles.

N'était-ce pas plus qu'il n'en fallait pour amener la vogue de la machine? Malheureusement un accident imprévu vint refroidir cet enthousiasme. Un soir que la duchesse y avait pris place, « la machine manqua et s'arrêta à mi-chemin, en sorte qu'avant qu'on pût l'entendre et la secourir, en rompant le mur, elle y demeura bien trois bonnes heures engagée. Cette aventure la corrigea de la voiture et en fit passer la mode (1). »

Quelques années plus tard, un certain M. Thonier, qui occupait ses loisirs à faire de la mécanique, s'était amusé à construire une chaise assez analogue à la chaise volante de Villayer. Cette chaise, qui était adossée au bord de sa fenêtre, « faite en forme de balcon », se haussait et se baissait avec une grande vitesse par le moyen de contre-poids. Comme M. Thonier était impotent, il s'excusait de ne pouvoir accompagner ses visiteurs jusqu'à la porte de la rue. Mais, lorsqu'ils étaient arrivés dans la cour, ils étaient tout surpris d'y trouver M. Thonier, qui se faisait un malin plaisir de surprendre le monde de cette manière, principalement ses amis, qui ne connaissaient pas encore sa machine. On lui demandait comment il était venu là, il n'en voulait rien dire, et il plaisantait toujours. On ne pouvait davantage s'apercevoir comment il regagnait sa chambre, car la chaise remontait encore plus vite qu'elle n'était descendue.

Or, un jour qu'il avait voulu, comme à l'ordinaire, surprendre agréablement un de ses amis, il le surprit désagréablement, car la machine rompit, M. Thonier se blessa au bras et se mutila tout le corps. Depuis ce temps-là, il ne se servit plus de sa machine et reconduisit ses amis comme tout le monde (2).

Il n'est plus question de la chaise volante jusqu'en 1783. Madame de Genlis s'émerveille pourtant, dès les premières années du règne de Louis XVI, de ces « escaliers sans soutien, d'une légèreté si hardie, » qui sont, dit-elle, « une invention de ce temps, ainsi que les fenêtres sur les cheminées... » (1). Mais nous n'en trouvons une description bien démonstrative que dans un ouvrage intitulé : *Bibliothèque physico-économique*, paru dans l'année précitée (2). A vrai dire, l'appareil n'est pas, à l'époque, d'invention récente, mais il n'est pas encore vulgarisé.

Malgré l'utilité des chaises volantes et leur commodité, dit l'auteur de l'article, M. de Pingeron, il est surprenant que leur nombre soit encore si borné, et qu'il n'en existe pas chez tous les particuliers opulents. Il y a grande apparence que l'ignorance des ouvriers est la cause du peu de progrès de cette machine si commode.

La difficulté vient surtout de ce qu'on ne peut régler à son gré le mouvement de descente, n'étant pas toujours maître du contre-poids.

L'auteur croit donc obliger

les personnes opulentes qui font bâtir des belvédères et de petits observatoires sur les toits de leurs hôtels, en leur faisant connaître les moyens de remédier à tous ces inconvénients et d'assurer la chaise, au point qu'il n'y ait pas le moindre risque à courir pour celui qui s'en sert.

Il reconnaît, en toute loyauté, que les moyens ne lui appartiennent pas et qu'il les a trouvés décrits dans le vaste *Recueil des machines* formé par Léopold de Planits, écrit en allemand, en 11 volumes in-4°.

Vient ensuite la description de l'appareil, que nous reproduisons tout au long, ne voulant pas, en l'élaguant, courir le risque de la dénaturer.

On supposera donc une longue gaîne à peu près quarrée, formée par quatre murailles dans un des angles de l'hôtel : cette gaîne sera éclairée latéralement par nombre de petites croisées, et l'on y ménagera une seconde gaîne pour recevoir un fort contre-poids de plomb. Celui-ci sera attaché à une corde qui fera deux ou trois révolutions sur un gros cylindre horizontal de bois, fixé au-dessus de la gaîne, perpendiculairement au mur de celle dans laquelle entre le poids; l'autre bout de la corde soutiendra une espèce de cage carrée, dans laquelle on aura ménagé une chaise des plus commodes avec un petit marchepied.

Sur l'axe de ce cylindre est *enarbré* ou monté un pignon oblique, qui engrène dans une vis sans fin : l'axe de cette dernière est perpendiculaire à la gaîne dans laquelle entre le contre-poids, et reçoit, de plus, une large poulie qui est presque dans le même plan vertical que l'extrémité du marchepied de la chaise.

A quelque distance de cet axe, mais toujours dans le même plan horizontal, on trouve, au haut de la grande gaîne, un second axe paral-

(1) *Journal de Dangeau*, avec les notes de Saint-Simon, t. III, p. 295.
(2) *Furetériana*, pp. 1696, 158-160.

(1) Madame de Genlis, *Dictionnaire des Etiquettes* p. 41.
(2) *Bibliothèque physico-économique*, 1783, pp. 208-212.

lèle à celui qui porte la vis sans fin, et qui est garni d'une poulie comme lui. Sur chacune de ces deux poulies passe une corde sans fin, c'est-à-dire une corde attachée par les deux bouts; cette corde traverse le marchepied de la chaise en deux endroits, et passe ensuite sur deux poulies immobiles fixées verticalement dans le fond de la grande gaîne. Ces deux cordes doivent être bien parallèles et perpendiculaires au fond de la gaîne.

Maintenant que nous connaissons le dispositif de l'appareil, voyons quels sont ses usages et le parti qu'on en peut tirer.

Comme il y a presque équilibre entre le contre-poids et la pesanteur du fauteuil rempli d'une personne un peu grosse (car il vaut mieux manquer par excès que par défaut), un domestique fait descendre le fauteuil en tirant une corde, et l'arrête ensuite vis-à-vis de la porte de la gaîne; la personne qui veut monter dans la chaise volante s'assied et prend les deux cordes perpendiculaires dans ses mains. On retire alors l'arrêt qui faisait la charge, et le contre-poids l'enlève. Pour peu que cette personne veuille se soulever, si elle trouve cette allure trop prompte, elle la modère en pressant tant soit peu les deux cordes qui font alors les fonctions d'un frein...

Lorsque la personne est arrivée à l'étage où elle veut aller, elle pèse un peu sur les deux cordes qu'elle tenait dans ses mains, et pousse une espèce de loquet avec son pied; ce loquet arrête la chaise vis-à-vis du seuil de la porte par où elle doit entrer. Il est facile de retarder sa marche, et même de l'arrêter sur-le-champ, en faisant sortir deux pièces de bois de chaque côté du fauteuil...

Lorsqu'on veut descendre dans de pareilles chaises, il faut y ajouter un petit contre-poids qui surmonte la différence qui se trouve entre la pesanteur de la chaise, plus celle de la personne et celle du gros contre-poids : un domestique les remonte ensuite.

Il faut croire qu'on avait oublié, si toutefois on l'avait jamais connu, ce passage d'un recueil ignoré, pour que, vers 1860, on ait sérieusement proposé comme nouvelle une machine qui n'était autre que la chaise roulante de Villayer. A lire les lignes qui suivent, ne va-t-on pas se croire transporté à deux siècles en arrière? C'est pourtant un de nos contemporains, M. L. Figuier, un vulgarisateur doublé d'un érudit, qui écrit en 1858 (1):

Il s'agirait simplement d'établir dans chaque escalier, au centre de l'hélice, une plate-forme avec un siège pour deux personnes, qui s'élèverait au moyen d'un mécanisme à peu près comme cela se pratique pour les marchandises dans les entrepôts ou les gares de chemins de fer. Le mécanisme n'offrirait pas la moindre difficulté d'exécution. Il est déja employé dans mille endroits et à différents usages. Il existe, à notre connaissance, dans plusieurs palais. Au Colisée de Londres, on s'élève ainsi au plus haut point d'un panorama, sans presque s'en apercevoir. On entre, on s'asseoit dans une rotonde fermée, et, dans quelques secondes, sans éprouver la moindre secousse, on se trouve arrivé comme par enchantement au sommet de l'édifice.

(1) *Année scientifique et industrielle*, 1858, p. 177.

Dans l'intérieur des mines, ajoute-t-il, il existe plusieurs systèmes mécaniques pour élever et descendre les hommes et les fardeaux. Mais c'est la vapeur qui sert comme force motrice de ces appareils, et il y faut la présence constante d'un mécanicien.

Par contre, les appareils qui servent dans les manufactures et les gares de marchandises, et qui consistent en un système de doubles poulies, n'offrent pas une sécurité suffisante pour les personnes.

On ne trouve guère, qu'en 1835, — c'est toujours M. Figuier qui parle, — dans un ouvrage de Andrew Ure, paru à Londres sous le titre : la *Philosophie des manufactures ou Economie industrielle pour la fabrication du coton*, la description détaillée d'un appareil assez pratique:

Les maîtres des fabriques, dit Andrew Ure, par un double motif d'humanité et de bienveillance, ont fait construire des plate-formes mobiles, encaissées dans des espèces de chambres verticales, placées dans un endroit convenable de leur bâtiment. On appelle cet appareil un *hissoir* (*teagle*). Il est ordinairement assez grand et assez solide pour recevoir une demi-douzaine de personnes de tout âge, et pour les transporter sur-le-champ d'un étage à l'autre. Le mouvement en est très doux et même agréable; j'en ai fait souvent l'expérience, et il est tellement doux qu'on peut l'arrêter à l'instant et à volonté vis-à-vis l'une ou l'autre des issues pratiquées dans les côtés de la chambre verticale, au niveau du plancher des appartements.

Le mécanisme du *teagle* se comprendra en lisant la description suivante...

L'auteur donne, à la suite, la figure et la description de l'appareil imaginé par un certain William Strutt, en même temps que par les constructeurs Frost et Derby.

Nous croyons avoir amplement démontré, par tout ce qui précède, que l'invention de l'ascenseur, dont on a voulu faire honneur aux Anglais, est bien l'œuvre d'un Français. C'est une revendication qu'il était au moins nécessaire d'affirmer.

Dr Cabanès.

Le Directeur-Gérant : Lucien Faucou.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1893

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 10.

PUBLICATION

DE LA

TABLE GÉNÉRALE DE L'*INTERMÉDIAIRE*

La TABLE GÉNÉRALE DE L' « INTERMÉDIAIRE » ***sera mise en vente aux bureaux du journal, le*** 12 ***avril*** 1893, ***et nos souscripteurs pourront la retirer à partir de cette date.***

Mouvement des Bibliothèques

DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

L'état actuel des fonds parisiens d'Archives d'après le rapport fait au Conseil général de la Seine, par M. Alfred Lamouroux. — M. le docteur Alfred Lamouroux vient de faire au Conseil général de la Seine, au nom de la quatrième commission, un rapport sur les Archives de la Seine, que les érudits parisiens considèrent, à juste titre, comme une œuvre de haute sagacité et de science magistrale.

Nous en extrayons les renseignements suivants, où M. le Dr Lamouroux a donné, avec une très grande précision, l'état actuel des fonds d'archives parisiennes et la liste des divers dépôts où elles se trouvent conservées :

Archives de la Seine. Depuis 1889, elles sont installées au quai Henri IV, et voici la nomenclature des séries les plus importantes qui y sont conservées.

Département. Copies d'arrêtés antérieurs à 1870, 122 cartons; Correspondance ministérielle, 35 cartons; Minutes d'arrêtés, 915 cartons; Comptabilité (pièces antérieures à 1870), 130 cartons; Comptabilité et revenus des communes suburbaines, 190 cartons; Immeubles appartenant aux communes suburbaines, 80 cartons; Voirie urbaine et vicinale (communes suburbaines), 75 cartons; Affaires militaires, 210 cartons; Indemnités aux victimes de la guerre de 1870, 500 cartons; Ponts et chaussées, 156 cartons; Instruction publique, 156 cartons; Justice, 90 cartons; Cultes, 20 cartons; Assistance publique, 150 cartons.

Ville de Paris. Etat civil, 200 cartons; Halles et marchés, 45 cartons; Caisse de la boulangerie, 150 cartons; Affaires militaires, 45 cartons; Salubrité publique, 60 cartons; Personnel, 50 cartons; Comptabilité, 1,964 cartons; Domaine de la Ville, 170 cartons; Voirie, 155 cartons; Canaux, 25 cartons; Assistance publique, 30 cartons; Instruction publique, 130 cartons; Papiers provenant des communes annexées en 1860 et des mairies des anciens arrondissements municipaux de Paris, 200 cartons; Indemnités aux victimes du second siège, 180 cartons.

Soit environ 6,000 cartons.

Les *Archives Nationales*, rue des Francs-Bourgeois, possèdent la plus grande partie des titres relatifs à la ville de Paris, notamment la liste des privilèges accordés par le roi depuis 1144, les registres de délibération du bureau de la ville depuis 1499, les actes de la juridiction du prévôt des marchands depuis 1395, les titres domaniaux, classés par mairies et quartiers, les pièces et actes relatifs aux eaux, rues, églises et maisons. Tous les documents conservés aux Archives Nationales ont été décrits dans l'*Inventaire sommaire* publié récemment, ou dans le *Répertoire* de M. Tuetey.

La *Bibliothèque Nationale* renferme une grande quantité de pièces et de manuscrits parisiens dont le catalogue, esquissé par M. Omont dans l'*Inventaire de la collection Moreau*, demeure encore à faire.

La *Préfecture de police*, dont les archives sont installées dans les dépendances du Palais de justice, 36, quai des Orfèvres, est très riche en documents de toute nature. Citons entr'autres :

1° La copie des registres, des bannières et des livres de couleur du Châtelet de Paris, 27 volumes; 2° Les registres d'écrou des prisons de Paris, antérieurement à 1789 : Conciergerie depuis 1564, Châtelet depuis 1667, Tournelle, Saint-Bernard, Saint-Martin, Saint-Eloi, l'Abbaye, la Force, Bicêtre, Saint-Lazare, etc.; 3° Les registres du Temple et de Vincennes, 4 volumes; 4° Les lettres de cachet de 1725 à 789 et des notes sur les prisonniers de la Bastille, de 1661 à 1756; 5° Les registres d'écrou des prisons de Paris pendant la Révolution; 6° Les registres des procès-verbaux criminels de 1725 à 1789, et les registres d'interrogatoires, de 1790 à l'an II; 7° Les jugements, ordres d'arrestation, de transfert et de libération (1789-an V); 8° Les papiers relatifs aux complots et attentats pendant la Révolution, l'Empire et la Restauration; 9° Le recueil Lamoignon, comprenant 42 volumes de copies de documents et règlements

de police depuis le XIIe siècle jusqu'au XVIIIe.

L'inventaire des documents révolutionnaires des archives de la Préfecture de police a été fait par M. L. Labat, ancien Archiviste, et ses manuscrits sont conservés à la Bibliothèque Carnavalet.

L'administration des *Domaines*, rue de la Banque, 11, a conservé un dépôt d'archives considérables, dont le contenu correspond à la série Q des archives de chaque département.

L'administration de l'*Enregistrement*, rue de la Banque, 13, possède un dépôt d'archives très gracieusement mis à la disposition du pubic par l'Archiviste, M. Gillot. Quoique tous les papiers qui le composent soient d'origine purement fiscale, ils offrent un grand intérêt pour l'histoire des propriétés et des familles parisiennes. Les séries antérieures à la Révolution comprennent : les registres de lettres de chancellerie, à partir de 1704; les registres de répudiations, renonciations aux successions, interdictions et séparations de biens, à partir de 1704; les registres de mutations d'immeubles, échanges, ventes et adjudications (depuis 1704); les registres de contrats de mariage (depuis 1704), d'insinuations, de donations et dons mutuels (depuis 1741), d'actes translatifs de propriétés immobilières et mobilières (depuis 1748), de testaments notariés et olographes (depuis 1704), de déclarations de successions (depuis 1714). — Les séries modernes comprennent des documents de tous genres, complémentaires de l'état civil et de titres de propriété pour Paris et pour le département de la Seine : le tout muni de tables onomastiques qui rendent les recherches bien faciles; et il s'y trouve encore, indépendamment des archives mêmes de l'administration de l'Enregistrement, des registres contenant des collations et reprises de titres, dignités (pour les personnes) et armoiries (pour les villes), à partir du 16 mai 1816.

La *Banque de France* a des archives qui remontent à la fin du XVIIIe siècle.

Le temple protestant de l'*Oratoire* possède les registres de délibérations du Consistoire des protestants de Paris, depuis le 16 décembre 1791.

Le temple de la *Rédemption*, ou de la confession d'Augsbourg, possède divers registres, entre autres ceux de la chapelle de Danemark et de la chapelle de Suède.

Les documents conservés au *Grand Orient*, rue Cadet, remontent au XVIIIe siècle, et intéressent toutes les personnes affiliées à la Franc-maçonnerie, aussi bien que les questions agitées au sein de cette association.

Les papiers des *Jansénistes* sont entre les mains de M. A. Gazier, professeur à la Sorbonne; ils comprennent les lettres et les journaux manuscrits de Port-Royal, sauvés par mademoiselle de Téméricourt, et l'on peut joindre à cette collection importante le journal de Mathieu Feydeau, les mémoires de Godefroi Hermant, les lettres de Robert Desgabets et de Lancelot, les manuscrits de l'abbé d'Etemare, les mémoires autographes de l'abbé Ledieu, secrétaire de Bossuet, les lettres de la mère Agnès, et une très belle collection de documents divers (copies, autographes, etc.), dite collection Le Paige, formant plus de 500 volumes sur l'histoire religieuse et parlementaire de la France, de 1610 à 1789 ; enfin, les archives de l'Église gallicane pendant la Révolution française et une partie des papiers de l'abbé Grégoire.

Il ne subsiste guère, à l'administration de la *Monnaie*, que quelques liasses de documents des XVIIe et XVIIIe siècles, ainsi qu'une précieuse collection de copies et extraits relatifs à l'histoire des monnaies en France, depuis le XIIIe siècle.

Les *notaires* du département de la Seine ont des archives assez considérables et ne remontant pas au-delà du XVIe siècle; chaque titulaire a conservé les archives de son étude, comme on peut s'en convaincre en ouvrant le livre intitulé : *Notariats du département de la Seine, ou tableaux par ordre chronologique indiquant les minutes appartenant à chaque étude*, par Me A.-J. Thomas, Paris, 1863, in-4° de VIII — 351 pages. — Ces dépôts, loin d'être publics, comme ils le devraient, ne sont guère accessibles que pour quelques rares privilégiés.

Les archives de l'*Opéra* ne remontent pas au-delà de 1721; des copies prises dans d'autres dépôts publics, notamment aux archives de la ville de Paris et de la Préfecture de police (avant leur destruction, en 1871), ont permis de reconstituer en partie les documents antérieurs à cette date. On y conserve une série importante d'arrêts du Conseil, dépêches ministérielles, états du personnel, budgets et comptes, et la correspondance fournit une riche moisson d'autographes précieux; l'histoire de l'industrie, du costume et des familles mêmes au XVIIIe siècle, est largement représentée. Les papiers de la période révolutionnaire sont à peu près intacts.

Ces archives se sont, en outre, il y a une quinzaine d'années, enrichies des archives de l'Opéra-Comique qui, sauf quelques lacunes à l'origine, comprennent la série des registres et documents divers, depuis l'ouverture de la Comédie-Italienne, à l'Hôtel de Bourgogne, en 1716, jusqu'en 1832.

Les archives de la *Comédie-Française* sont fort belles et comprennent :

1° Une collection d'environ 500 registres, commençant en 1659, et contenant les spectacles journaliers, les recettes, les dépenses, les feux, les délibérations, assemblées, comités, lectures, conseils judiciaires, inventaires, distributions, bals, comptes, répertoires, etc., auxquels il faut joindre les feuilles d'assemblées, de 1677 à 1706;

2° Environ 1,500 manuscrits de tragédies et comédies, quelques-uns autographes, la plupart accompagnés de notes et de corrections d'auteurs (XVIIIe et XIXe siècles) ;

3° Une collection de dossiers relatifs à tous les auteurs représentés au Théâtre-Français, à tous les artistes, sociétaires, pensionnaires ou débutants;

4° De nombreux autographes, parmi lesquels il faut citer une signature de Molière; des lettres de La Fontaine, Regnard, Voltaire, Piron, Diderot, Beaumarchais; mademoiselle Molière, La Champmeslé, Adrienne Lecouvreur, Clairon, Baron, Lekain, Talma, etc. ;

5° De nombreuses liasses et portefeuilles renfermant les ordres des gentilshommes de la Chambre, les contrats, procédures, acquisitions, mémoires, règlements, comptes et quittances.

6° La musique manuscrite.

Une bibliothèque théâtrale importante est jointe à ces archives, ainsi qu'une collection précieuse de gravures, dessins, affiches, maquettes de décors et de costumes.

Le *Conservatoire de musique* a des archives qui ne remontent pas au-delà de 1833.

Au *Musée du Louvre*, les documents administratifs ont une importance exceptionnelle au point de vue de l'histoire de l'art; ils remontent à la fin du XVIII° siècle.

Les cinq sections de l'*Institut de France* conservent chacune leurs archives particulières, comprenant les registres des séances, la correspondance, la comptabilité et diverses collections précieuses, surtout pour l'Académie française.

Les anciennes archives de l'*Académie de peinture et de sculpture* sont conservées encore à l'École nationale des beaux-arts.

Les archives anciennes de la *Sorbonne* ne sont pas très importantes, elles sont renfermées dans 25 cartons, communicables à la Bibliothèque de l'Université. Un inventaire manuscrit, qui en fut dressé jadis par M. Ch. Jourdain, se trouve aujourd'hui aux Archives nationales.

Les archives anciennes de l'*Ecole de droit* se composent de 121 registres comprenant les délibérations (1414-1623), les statuts (1631-1677), les inscriptions (1662-1791), les suppliques (1587-1793), les réceptions aux grades (1679-1791), les attestations (1681-1791), et de plus une table générale alphabétique des étudiants (1678-1780).

A l'*École de médecine*, il existe une collection de 23 volumes d'archives, allant sans lacune de 1395 à 1777.

Les *Archives de l'Ecole polytechnique* remontent à la fondation de cet établissement, en 1795.

La maison principale de l'*Institut des frères des écoles chrétiennes* (rue Oudinot), fondée par le bienheureux J. B. de La Salle, en 1679, a conservé un important dépôt d'archives.

La maison mère de la communauté des *sœurs de Saint-Vincent de Paul*, rue du Bac, possède également une série de titres et documents intéressants; ainsi que les *Lazaristes*, rue de Sèvres, et le secrétariat des *Missions étrangères*, rue du Bac, où se trouvent des correspondances d'Orient et d'Afrique très importantes pour l'histoire de la civilisation, des explorations et des conquêtes du Christianisme.

Le *Séminaire Saint-Sulpice* conserve des papiers et des correspondances précieuses à consulter pour l'histoire des luttes entre l'Eglise gallicane, le jansénisme et les ordres religieux, depuis le dernier quart du XVII° siècle.

L'*Imprimerie nationale* n'a, en fait d'archives anciennes, que fort peu de documents, en partie connus par le livre de Duprat, *Histoire de l'imprimerie impériale de France*. Paris, 1861, in-8.

Il existe encore des archives, dont nous ignorons l'importance, à l'*hôtel des Invalides*, à la *Direction des services techniques de l'artillerie* (place Saint-Thomas-d'Aquin), au *Muséum d'histoire naturelle*, au *Collège de France*, à la *Commission des monuments* (rue de Valois), et au *Comité des travaux historiques* institué près le ministère de l'instruction publique.

Après la lecture du rapport de M. le Dr Lamouroux, le Conseil général de la Seine a pris les délibérations suivantes, dont tous nos collaborateurs apprécieront la grande importance :

1° *Délibération relative aux minutes conservées dans les études des notaires.*

Le Conseil général,

Considérant qu'une circulaire du ministre de l'intérieur, en date du 1er juin 1864, a invité les préfets à étudier la question de la concentration des minutes des notaires antérieures à 1790 dans les archives départementales, où des fonds de cette nature sont souvent entrés à l'époque de la Révolution;

Que cette concentration a eu lieu dans plusieurs départements (par exemple Charente, Corrèze, Pyrénées-Orientales, Tarn, Vaucluse, Yonne), et qu'elle ne saurait présenter dans aucun d'eux plus d'avantages que dans celui de la Seine, où les études remontent assez généralement au XVI° siècle et renferment un grand nombre d'actes se rapportant à l'histoire administrative de la Ville, qui pourraient tenir lieu des pièces que devaient posséder les anciennes archives;

Que ces minutes sont ordinairement conservées dans des conditions très désavantageuses et qu'il n'est que temps d'en prévenir la destruction;

Que le règlement général des archives départementales garantit les familles contre toute communication abusive);

Et que les droits d'expédition peuvent être expressément réservés aux notaires (ainsi que cela se fait dans les départements ci-dessus indiqués),

Émet le vœu, exprimé déjà par les conseils généraux de la plupart des autres départements, que les notaires effectuent aux archives de la Seine le dépôt de leurs minutes antérieures à la loi de 1791 (29 sept.-6 octobre) sur le notariat, sinon à celle de l'an XI (25 ventôse).

2° *Délibération relative aux archives des justices de paix.*

Le Conseil général,

Considérant que les pièces de l'époque révolutionnaire possédées par les justices de paix offrent un véritable intérêt historique et rendent aujourd'hui, au point de vue pratique, peu de services dans les greffes;

Que les recherches sont d'ailleurs rendues plus difficiles par ce fait que les circonscriptions des justices de paix ont été changées en l'an IX (arrêté des consuls du 25 fructidor) et en 1859 (loi du 16 juin),

Et que, d'autre part, le local affecté dans les greffes à la conservation des archives est devenu presque partout insuffisant,

Emet le vœu :

Que toutes les justices de paix, suivant l'exemple donné déjà par quelques-unes d'entre elles, comme aussi par le Tribunal de commerce, déposent leurs dossiers de la période antérieure à l'an IX aux archives de la Seine, où les droits d'expédition pourront, du reste, être réservés aux greffiers.

3° *Délibération relative aux archives des directions départementales de l'Enregistrement et des Domaines.*

Le Conseil général,

Considérant qu'une circulaire du ministre des finances, en date du 21 mars 1861, a prescrit la remise aux archives départementales des documents de la période de l'ancien régime que renferment les archives des Domaines;

Que les documents antérieurs au commence-

ment du siècle ne sont plus utiles au service courant des directions de l'Enregistrement et des Domaines;

Que l'administration de l'Enregistrement a conservé notamment une importante série de registres antérieurs à la Révolution et que l'administration des Domaines possède des archives inexplorées qui pourraient vraisemblablement suppléer en grande partie aux anciennes archives du Domaine demeurées à l'Hôtel de Ville jusqu'à l'époque de leur destruction,

Emet le vœu :

Que ces administrations déposent aux Archives départementales tous leurs papiers antérieurs à 1801.

4° *Délibération relative aux documents conservés dans les services de la préfecture de la Seine.*

Le Conseil général,

Considérant que les documents ayant plus de 30 ans cessent de présenter un intérêt pratique pour le service courant des bureaux,

Emet le vœu :

Que les bureaux de l'administration centrale et les services extérieurs de la préfecture, ainsi que les mairies de Paris, versent aux Archives de la Seine tous leurs documents ayant plus de 30 ans de date, exception faite seulement pour les registres de l'état civil (qu'il convient de laisser dans les mairies pendant 60 ans).

Observation. — Quelques exceptions pourraient évidemment être faites dans la pratique : ainsi, par exemple, le service du personnel conserverait les dossiers des employés appartenant encore à l'administration; mais ces exceptions devraient être notées toutes aux Archives.

5° *Délibération relative aux archives des communes du département.*

Le Conseil général,

Considérant que les communes du département possèdent dans leurs archives un certain nombre de documents de l'époque de l'ancien régime et de celle des districts et des administrations cantonales du Directoire, qui ne pourront être aisément consultés qu'une fois réunis dans un seul dépôt,

Emet le vœu :

Que tous ces documents (exception faite pour les registres de l'état civil, ceux des délibérations des communes et leurs titres de propriété) soient transportés au dépôt central des Archives de la Seine, où ils contribueront à la reconstitution du fonds ancien détruit en 1871 et seront analysés dans un inventaire dont un exemplaire imprimé sera remis à chaque commune.

6° *Délibération relative aux pièces de la préfecture de la Seine conservées dans les communes du département.*

Le Conseil général,

Considérant que les archives des communes du département conservent un certain nombre de copies de pièces émanées de la préfecture et dont les originaux ont été détruits en 1871,

Emet le vœu :

Que ces copies soient réunies aux Archives de la Seine pour servir à la reconstitution du dépôt et qu'une nouvelle copie de toutes celles de ces pièces à la conservation desquelles les municipalités attachent un intérêt leur soit remise en échange par les soins du service des Archives.

ÉTRANGER

SUISSE

Genève. — *Les manuscrits de Voltaire conservés par la famille Tronchin.* — Les journaux de Genève annoncent qu'on a retrouvé, près de Genève, dans la bibliothèque de M. Tronchin, descendant du docteur Tronchin, cinq cents lettres de Voltaire absolument inédites.

Ces lettres avaient déjà été en partie communiquées à MM. Lucien Perey et Gaston Maugras, qui en ont tiré le plus grand parti dans la *Vie intime de Voltaire*, publiée en 1885.

OFFRES ET DEMANDES

La direction de l'*Intermédiaire* prie les libraires ou les particuliers qui voudraient céder les collections, volumes ou numéros de l'*Intermédiaire* qui se trouveraient entre leurs mains, de vouloir bien le lui faire connaître.

Il sera répondu à toute offre.

VENTES PUBLIQUES

PARIS

Hôtel Drouot. — 10-11 avril. — Estampes et dessins. (Catalogue de 369 numéros.) — Bouillon, 3, rue des Saints-Pères.

— 10-12 avril. — Objets d'art. (Catalogue de 209 numéros.) — Mannheim, 7, rue Saint-Georges.

— 11-12 avril. — Meubles. — Livres et objets d'art. — Succession Dumaine. — Ory, 18, rue Bergère.

— 12 avril. — Tableaux de L. G. Pelouse. (Catalogue de 83 numéros.) — Lasquin, 12, rue Laffitte.

Salles Silvestre. — 5-14 avril. — Livres anciens. (Catalogue de 1295 numéros.)

— 15 avril. — Livres anciens. (Catalogue de 91 numéros.) — Porquet, 5, quai Voltaire.

DÉPARTEMENTS

Nancy. — 11 avril. — Meubles et objets d'art. — Watrin.

ÉTRANGER

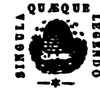
Londres. — 10 avril. — Autographes.

— 14 avril. — Objets d'art. — Collection Bateman. — Sotheby, 13, Wellington street.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 avril 1893.*

XXVIIe Volume. — N° 615.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série *IIe Année.* — N° 11

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

Aller en Bourdaloue. — J'ai dîné aujourd'hui chez madame de Lavardin, après avoir été *en* Bourdaloue où étaient les Mères de l'église.

(13 mars 1671.)

J'avais grande envie de me jeter *dans* le Bourdaloue.

(27 mars 1671.)

Je m'en vais *en* Bourdaloue.

(Noël, 1671.)

Ce sont là des expressions courantes de madame de Sévigné. Pourrait-on les employer encore aujourd'hui et s'exprimer ainsi : « Je suis allé en Monsabré, en Didon » ? J'ai entendu souvent dire : « Hier j'ai passé la soirée en La Rochefoucauld, en Sagan ». Cette façon de parler est-elle correcte ? PATCHOUNA.

—

Les poursuites contre les gens de lettres sous le Directoire. — La question suivante, toute indiscrète qu'elle soit, me paraît intéressante à poser aux lecteurs de l'*Intermédiaire*, parce qu'elle peut servir à l'histoire des lettres et de la liberté de la presse sous le Directoire.

La nouvelle d'Alfred de Vigny (*Servitude et Grandeur militaires*) intitulée *Laurette*, nouvelle si touchante, a-t-elle été inspirée par quelque fait qui se serait produit à cette époque ?

Les membres du Directoire étaient-ils gens à s'offusquer de couplets mis en circulation sur leur compte ?

Ont-ils fait arrêter, conduire à la Force, condamner à mort, puis à la déportation, par grâce, mais en réalité éloigné, pour faire exécuter à distance, en mer, l'auteur de couplets rimés contre leur autorité ?

Quel est le nom de ce jeune poète ?

Peut-on citer des poursuites et des arrestations qui auraient eu lieu, à cette époque, contre des gens de lettres, dans des conditions analogues ? J. PÉRIN.

—

Le masque de Henri IV. — Un de nos confrères de l'*Intermédiaire* annonçait, dans le numéro du 10 septembre 1879, que dans la vente de la collection de M. Léchelle, chirurgien-dentiste à Montpellier, qui eut lieu dans cette ville le 23 avril de cette même année, figurait un tableau représentant l'effigie (grandeur naturelle) de Henri IV mort, couché dans son cercueil, et signé : F. M. Bergeret, Saint-Denis, 1793. Cet artiste aurait été délégué à Saint-Denis par la Convention, lors de la violation des tombes royales, pour retracer les effigies des rois et princes dont l'état de conservation le permettait.

Nous n'avons retrouvé aucun document relatif à ce tableau dans les papiers du Comité d'Instruction publique, aux Archives Nationales.

Un de nos collaborateurs aurait-il quelque détail à nous transmettre sur ce tableau ? Aurait-on trouvé l'arrêté par lequel Bergeret fut chargé de la mission précitée ? GERMAIN BAPST.

—

Les diamants de Charles le Téméraire. —Trois diamants de grande valeur furent pris à Granson, dit M. Pfister, *Revue d'Alsace*, janvier-février-mars 1893.

Or, la *Chronique de Guebwiller*, publiée par Mossmann, 1844, parle d'un diamant pris à Morat ; la *Chronique de Thann*, publiée par Merklen, en 1864, parle aussi d'un diamant pris à Morat et qui fut acheté par le pape Jules II.

Y aurait-il moyen de mettre de l'ordre dans cette question de diamants? R.

—

Armées grotesques. — Je lis dans l'*Essai sur les modes*, de la Mésangère (1824):

J'ai vu, en 1807, la garde d'honneur espagnole à cheval que le général La Romana envoya au prince de Ponte-Corvo, actuellement Charles-Jean, roi de Suède. Elle fit son entrée à Hambourg, où le prince commandait; les officiers portaient un parasol; la chaleur était excessive.

Je ne crois pas que cet usage ait persisté dans l'armée espagnole; mais connaît-on beaucoup d'exemples de modes ridicules dans les armées de tous pays, exception faite de la garde nationale française et des bizets, qui ont été si impitoyablement caricaturés sous la monarchie de Juillet? SIR GRAPH.

—

Les émigrés espions du Comité de Salut public à l'étranger. — Ernest Daudet, dans son livre *Coblentz*, p. 136, écrit:

La misère devient si cruelle qu'elle pousse aux plus affreuses extrémités: le Comité de Salut public recrute parmi les émigrés les espions qu'il entretient dans plusieurs villes de l'étranger.

Sait-on si la chose est prouvée, et a-t-on quelques faits à citer à l'appui?
G. B.

—

La fontaine de la place Dauphine, à Paris. — Paris a subi et subit journellement tant de changements, que les *vieux* se demandent ce que sont devenus tel et tel monument, tel et tel souvenir! Ainsi, je me permets de demander ce qu'est devenue la fontaine élevée par souscription, de 1801 à 1803, par Percier et Fontaine, à la gloire de Desaix, sur la place Dauphine.

Elle représentait le buste de Desaix, placé sur un cippe et couronné par la France *ou* par la Victoire: je ne me rappelle plus au juste.

Il existait au bas du cippe des tablettes de marbre sur lesquelles étaient gravés les noms des souscripteurs.

Je comprends que, par suite des travaux exécutés et à exécuter aux abords du Palais de Justice, la fontaine ait été enlevée, mais que sont devenus le buste de Desaix, la figure qui le couronnait, et les tablettes de marbre?

Sont-ils dans quelque coin du Dépôt des marbres, ou dans les magasins de la Ville de Paris? A. NALIS.

—

Le portrait de Mandrin. — On lit, dans les *Annales de la ville de Valence*, de *Jean-Claude Martin*, publiées dans la *Revue de Vienne*, tome III, page 254 (sept. 1839-août 1840):

Année 1755, mai...... M. Milon, évêque de Valence, fit portraire (*sic*) Mandrin, par Treillard, peintre de Lyon.

D'autres relations sur la vie et les exploits de Louis Mandrin, ainsi que des gazettes du temps, rapportent cette particularité.

Qu'est devenu ce portrait, peint la veille de l'exécution du fameux contrebandier dauphinois?

Un Intermédiairiste pourrait-il au moins nous donner quelques renseignements sur le peintre Treillard ou Treilhart, de Lyon, ou sur l'évêque Milon et ses héritiers?

Le portrait de Mandrin authentique existe peut-être dans quelque collection signé Treillard, et daté: 1755, mais avec la mention « inconnu ».

Il ne serait pas sans intérêt de rétablir les traits authentiques de cette célébrité si légendaire, qui avait, disent les mémoires contemporains (d'Argenson), la jambe bien faite et la tournure d'un gentilhomme. O. C.

—

Descendants de Bonchamps, général vendéen. — Depuis quelques jours, je lis dans tous les journaux que le marquis de Bonchamps, le hardi explorateur du Congo belge, est le descendant du marquis de Bonchamps, le glorieux général vendéen blessé mortellement à Cholet, le 17 octobre 1793, et mort, le lendemain, à la Meilleraie, près Varades. — Jusqu'ici, j'avais toujours cru que, seule, la fille de Bonchamps, devenue madame de Bouillé, avait continué la famille du général. La marquise de Bonchamps elle-même, dans ses Mémoires, rapporte que son jeune fils, le petit *Hermenée*, survécut peu de temps au sauveur des cinq mille républicains de Saint-Florent.

Je serais heureux d'apprendre comment l'aventureux voyageur, dont, à bon droit, les journaux font l'éloge, se rattache à la famille du général ven-

déen. Certes, je suis convaincu qu'il peut faire bonne figure au milieu de cette famille de héros, à côté des Bouillé et des Cazenove de Pradines.

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

—

Une éducation princière par Scaliger. — Je trouve dans la correspondance littéraire de Peiresc, tome IV (manuscrit 1025 de la bibliothèque Méjanes, à Aix), au folio 323, les deux textes de lettres que je publie ci-dessous et sur lesquels j'appelle l'attention et les explications de Peiresciens plus habiles que moi. Une note marginale de Fauris Saint-Vincens dit ceci :

Cette princesse qui veut absolument que Scaliger élève son fils m'est inconnue. Peut-être est-ce la mère du grand Condé. Elle désire que Scaliger élève son fils; certes elle connoissoit bien peu ce savant. Mais cette lettre peut avoir été adressée à un autre cardinal que Mazarin.

Mais Saint-Vincens a rectifié cette note par une autre note à la table des matières :

J'ai trouvé une lettre au haut de laquelle est le nom du cardinal Mazarin à lui écrite par madame la princesse de Condé pour que Scaliger se chargeât de l'éducation de son fils, et une lettre de la même à Scaliger, mais Scaliger était mort lorsque Mazarin a été cardinal.

De quelle princesse sont donc ces deux lettres et à quel cardinal est adressée la première ?

Mon cousin, j'estime infiniment la condition de MM. des Pays-Bas d'avoir ravi à cette France un si grand personnage comme M. de l'Escalle. C'est trop faire de honte aux François que de les estimer si peu amis de la vertu que de leur oster ce qu'ils avoient de plus admirable parmi eux ; aussi la plus part ne sont pas dignes de posséder un si rare trésor. Son absence fera encore mieux connaître sa valeur et désirer avec plus d'affection son retour, principalement de moy qui en espère beaucoup d'utilité s'il entreprend l'instruction de mon fils comme vous m'en donnez l'espérance par la votre que vous m'escrivez. L'affection qu'avés témoignée d'avoir de vous y employer m'oblige si estroitement qu'il n'y a rien de cher en ma puissance que ne vous soit dédié; mais quelle recherche puis-je prendre d'un tel bien qui surpasse tous ceux qu'on peut souhaiter au monde. Toutes les grandeurs sont périssables et de peu de durée, n'y ayant que la seule vertu dont la mémoire en demeure après nous. A quoi pouvons-nous mieux employer les jours de cette misérable vie que de faire une acquisition à ceux qui nous sont proches de chose qui dure perpétuellement ? Celui qui en sentira les fruits vous en sera redevable toute sa vie. Continuez donc, je vous supplie, mon cousin, à faciliter l'exécution de cette affaire et croyez l'entier pouvoir qu'avez de disposer de votre, etc.

Monsieur de l'Escalle,

Encore que dès longtemps vos vertus aient illustré non seulement la France, mais toute l'Europe, si est-ce qu'ils semblent que Dieu vous offre une occasion pour lui donner davantage de jour, car bien qu'elle soit répandue sur divers peuples, je tiens la plupart indignes de recevoir cette lumière. Mais si vos labeurs s'employoient à former un prince tel que celuy que je souhaite qui prenne instruction de vous, ce sera faisant bien à luy, apporter de l'utilité à tout l'Etat de ce royaume, la peine en sera moindre et la gloire plus grande. Toutes ces considérations me font espérer qu'aurés très agréable le désir que j'ay que vouliés accepter la charge d'instituer mon fils, lequel commence d'estre en age pour recevoir vos belles impressions en l'esprit, estant plus avancé que ses années ne comportent. C'est pourquoi je vois qu'ayant les premiers fondements de vous l'œuvre en sera plus parfaite.

L'espérance que l'on prend de lui mérite d'estre augmentée par un si docte personnage. Ne refusez donc, je vous prie, de servir au Roy Monseigneur en cette occasion, lequel je sais avoir mesme volonté d'obliger toute la France à vous. Pour mon particulier, j'estimerai atteindre au comble de ma plus grande félicité, si je puis acquérir le trésor à mon fils faisant peu d'estat de toutes les grandeurs du monde si elles ne sont accompagnées de la vertu. Ce gentilhomme vous dira plus particulièrement mon intention sur ce sujet. Sur lequel me remettant, je vous prierai le vouloir croire que je seray à perpétuité, etc.

UN APPRENTI PEIRESCIEN.

—

Le fils de Casimir Delavigne. — L'auteur de la *Popularité* a dédié sa pièce à son jeune fils.

Qu'est devenu l'héritier du poète ?

Les manuscrits de son père sont-ils demeurés en sa possession ?

DE JALLEMAIN.

—

Papiers de Sieyès. — La famille de Sieyès avait confié à Hippolyte Fortoul, ministre sous le deuxième empire, le dépôt des écrits divers laissés par Sieyès et sa correspondance. Fortoul est mort sans avoir rien publié. Y a-t-il quelque espoir de voir publier ces écrits, qui n'ont pas dû être détruits par les représentants de Sieyès ou du dépositaire ?

FIRMIN.

—

Les descendants des maréchaux de France. — Existe-t-il des descendants des maréchaux de France dont les noms suivent : Lefebvre, duc de Dantzick, duc de Coigny, marquis de Vioménil,

Lobau, Valée, Sebastiani, Drouet comte d'Erlon, Dode de la Brunerie, Vaillant, Baraguey d'Hilliers, Randon, Bosquet, Forey ? A. DE F.

—

Une musicienne précoce. — L'auteur du *Chant et de la Romance*, opuscule publié en 1813, parle d'un petit prodige qui vivait à Paris au XVIIIe siècle. C'était une demoiselle Odile de Saint-Ser, qui avait composé, à huit ans, un tambourin « considéré comme un pur chef-d'œuvre ». Sa mère pria un jour Sacchini de venir l'entendre et de lui donner des conseils. Mais à la fin de l'audition, le célèbre musicien disait à madame de Saint-Ser : « Je ne connais personne qui puisse donner des leçons à mademoiselle votre fille, et je pense qu'elle doit être abandonnée à elle-même. »

Je crois lire une épigramme dans cette dernière phrase; en tous cas, l'auteur du *Chant et de la Romance* ajoute que mademoiselle Odile de Saint-Ser, objet de l'enthousiasme général, quitta Paris avec sa mère, en 1789, et qu'on n'entendit plus jamais parler de ces deux dames.

Sait-on ce qu'est devenue cette musicienne précoce ? H. QUINNET.

—

L'orfèvre Beaulieu. — Je possède une tabatière en or, offerte, dit-on, à Soufflot par un souverain étranger, lors d'une visite à la manufacture des Gobelins. Cette tabatière est signée : *Beaulieu, à Paris.*

Quel était ce Beaulieu ? Sa maison existe-t-elle encore ? Ses registres ont-ils été conservés ? A. L. P.

—

Sur deux vues de Sisteron. — Vers 1836, on a publié, à Paris, je crois, et peut-être chez Goupil, une série de livraisons désignées sous le nom de *Portofoglio*, renfermant des vues lithographiques prises par Harding, dans différentes parties de l'Europe.

Deux de ces vues ont trait à Sisteron : l'une d'elles, celle que j'ai pu voir, représente le pont sur la Durance et la partie de la ville, aujourd'hui détruite, qui touchait à la porte Saunerie. Sur cette lithographie, grand in-folio, on lit dans le corps de la vue : *Sistrone-South of France*, sept. 1824, *J. D. H.* D'après Larousse, les prénoms d'Harding sont James Duffield. L'autre vue donnait, je crois, une vue générale de la ville.

Il me serait agréable de joindre ces deux épreuves à ma collection et je désirerais, de plus, savoir si ces vues font partie de la série : *Esquisses anglaises et étrangères*, parue en 1836, et si dans cette série ou toute autre, ne figurent pas d'autres vues intéressant les Basses-Alpes ou d'autres parties de la Provence.

S. M. E.

—

Elèves servant de modèles. — David avait établi pour ses élèves l'usage de se servir mutuellement, les uns aux autres, de modèles de peinture, et il attribuait à cet usage les véritables progrès révélés dans les travaux de ces jeunes peintres.

Y a-t-il d'autres exemples de ce genre d'études, qui excluait les modèles de profession ? FIRMIN.

—

Un tableau inconnu de Rembrandt. — Je possède une toile mesurant 0^m,35 sur 0^m,37 et représentant, sous forme d'étude de vieillard, un saint Mathieu donnant, traits pour traits, avec une conformité frappante de modelé et d'expression, l'image du saint Mathieu et de l'ange qui est au Louvre. Tous les deux sont vus de trois quarts et sous la même lumière, à cette différence pourtant que le saint Mathieu du Louvre regarde à droite et le mien à gauche; par suite, l'un, celui du Louvre, accuse plus de surface éclairée; l'autre, ce dernier, plus de surface ombrée.

Enfin, si j'expose mon tableau devant une glace, de ce fait j'obtiens l'image même de celui qui est au Louvre. Au bas, sur un pli du manteau bleu, se trouve le monogramme de Rembrandt que voici : Ri. Sur le cadre, au derrière de la toile, je trouve les monogrammes usités du même, à savoir :

Ri Ri R S RiL R Ⅎ

avec cela de bien significatif que les deux f sont identiques de forme à son faire habituel. Il écrit en effet Ⅎecit et Ⅎractus. Il y a déjà, ce me semble, une présomption grave en faveur de son authenticité, comme aussi il est encore à présumer que cette même tête d'étude a dû fournir à Rembrandt l'élément principal et premier du tableau de 1661 que

nous voyons au Louvre. Je tiendrai une reproduction photographique à la disposition des fervents de Rembrandt qui aimeraient avec moi à tirer de l'oubli, s'il y a lieu, un Rembrandt nouveau.

E. TENAUD.

—

Un peintre à déterminer. — Une personne possède un tableau d'assez grandes proportions (1 m. 05 sur 82 cent.) représentant une fenêtre en pierre vue extérieurement. Sur la pierre inférieure de cette fenêtre est posé un buste d'enfant reposant sur un support soutenu par des têtes d'anges.

Autour de cette fenêtre est une guirlande de fruits de toutes espèces finement peints.

Ce tableau, qui doit être du siècle dernier, est bien conservé et est signé : M. Bouill...; le restant de la signature n'est guère lisible.

Quel est ce peintre? Avait-il quelque célébrité ? EUREKA.

—

Encre de Chine et noir de fumée de pétrole. — Les huiles minérales de pétrole se rencontrent très abondamment dans plusieurs parties de la Chine. La province de Chen-si, les arrondissements de Sou-tcheou, de Lou-tcheou, de Yen-theou, les districts de Yen-tchang, de Kouang-kong, la partie occidentale du Kao-li, fournissent à l'exploitation des gisements d'une grande importance.

Les Chinois recueillent ces liquides combustibles et, depuis plusieurs siècles, s'en servent pour l'éclairage; mais ils ne prennent pas soin de les épurer par la distillation comme on le fait aujourd'hui en Europe et en Amérique.

Quand on soumet cette huile brute à une combustion incomplète, elle détermine la formation d'un noir de fumée très divisé que les Chinois emploient avec succès dans la préparation de leur encre. Ils fabriquent ainsi une encre de belle qualité qui, étalée sur le papier, prend l'éclat d'un vernis. Nos fabricants, qui ont trouvé le moyen de produire des encres semblables à l'encre de Chine, ont-ils songé à utiliser le noir de fumée de pétrole, au lieu et place du noir de liège ou de marc de raisin, qui ne peuvent produire qu'une encre imparfaite?

ERENVAO.

—

Un manuscrit de Marc Dufraisse sur Camille Desmoulins. — J'ai acquis un manuscrit de Marc Dufraisse, en soixante-huit feuillets in-8°, une conférence sur Camille Desmoulins, commençant par ces mots :

> Messieurs, j'ai tâché de recueillir une histoire de Camille Desmoulins. J'essaierai aussi de dresser un catalogue de ses livres...

et finissant par cette phrase :

> Quand les chevaux de Diomède eurent mangé de la chair humaine, ils ne voulurent jamais se laisser remettre au régime de l'avoine et du gazon.

Pourrait-on me dire où cette conférence a été prononcée (en Belgique, sans doute) et où elle a été imprimée, car le manuscrit porte au crayon des annotations du metteur en pages? M. P.

—

Volume aux armes des Mailly. — Prière à nos collaborateurs ayant dans leur bibliothèque quelque volume avec les armes reproduites ci-dessous, d'avoir l'extrême



obligeance de m'envoyer le titre du livre et la date de sa publication.

Dr L. BOULAND,
95, rue Prony.

—

Personnages à retrouver. Buffault et de Vigny. — Pourrait-on nous fournir quelques détails biographiques sur les personnages suivants?

Quels ont été leurs ascendants et descendants? Leurs armoiries, s'ils en portaient?

1° Buffault, échevin de la ville de Paris

au XVIIIe siècle (?), dont on a donné le nom à une rue de Paris (IXe arrondissement);

2° Pierre Vigné de Vigny, né à Saumur, admis à l'Académie d'architecture en 1723, démissionnaire en 1758, architecte du duc d'Orléans et intendant de ses bâtiments. Mort vers 1773. On a consulté : *Lance*. *Bauchal*, *Dussieux* et les *Archives de l'Art français*.

TURONICUS.

—

Un jeton de famille à attribuer. — Ce jeton, sans date, mais accusant par son style la première moitié du XVIIIe siècle, offre, sur l'une des faces, un écu contourné, entouré d'ornements rocaille, sommé de la couronne ducale, et dont les armoiries se blasonnent ainsi : de gueules au chef d'argent chargé de trois roses de... Sur l'autre face, on voit un personnage féminin drapé à l'antique, portant, d'une main, la croix, et désignant de l'autre un arc-en-ciel au bas duquel la pluie tombe sur des lis. Ce sujet est entouré de cette légende : *Nunquam fœderis immemor*. A quelle famille appartient ce jeton, dont les deux coins portent la signature du célèbre graveur Duvivier? RENÉ DE STARN,

RÉPONSES

Mademoiselle Rachel (XV, 519). — Voilà plus de dix années que les collaborateurs de l'*Intermédiaire* ont été interrogés par M. E. S., l'un d'eux, sur la date précise de la naissance de la tragédienne Rachel, et jusqu'ici, croyons-nous, la question est demeurée sans réponse, au moins dans l'*Intermédiaire*.

Disons d'abord que l'acte de naissance ne se trouve pas dans les Archives de la Comédie-Française, par la raison toute simple que cet acte n'a jamais été dressé.

Le seul point sur lequel les biographes semblent d'accord, et ils s'appuient pour cela sur un certificat du président de la commune et d'habitants de Mumph en date du 14 mars 1840, c'est que Rachel aurait vu le jour à Mumph, dans le voisinage d'Aarau, canton d'Argovie (Suisse); mais ils se divisent pour la plupart sur la date même approximative de cet événement.

Cependant, M. Honoré Fisquet (de Montpellier), dans la *Biographie générale* des frères Didot, le *Dictionnaire de Larousse*, et la *Gazette anecdotique* de M. G. d'Heylli (1883, t. I, pp. 154 à 156), sont d'accord pour fixer cette date au 28 février 1821, et nous nous rallions à leur opinion pour les raisons suivantes :

D'abord, — et nous devons ce renseignement à M. Georges Monval, l'aimable archiviste de la Comédie-Française — Rachel, dans un engagement contracté avec ce théâtre, le 1er avril 1841, fut assistée de son père. Elle n'était donc pas majeure à cette époque, et les biographes qui, comme Eugène de Mirecourt et Vapereau, l'ont fait naître dans le premier trimestre de l'année 1820, se sont évidemment trompés.

Mais il y a plus. En mai 1841, Rachel fit son premier voyage à Londres. Le 10 juin 1841, elle écrivait de cette capitale, au célèbre avocat Crémieux, une lettre dont nous détachons cette phrase caractéristique : « Je fais beaucoup d'économies, et *j'espère n'avoir plus de dettes à ma majorité.* » (AUTOGRAPHES. — *Collection Adolphe Crémieux.* Paris, J. Hetzel, 1885, p. 185.)

Il en résulte que c'est à une date postérieure au 10 juin 1820 qu'il faut placer l'époque de la naissance de Rachel. Or, dans une lettre adressée à un de ses camarades de théâtre, et dont nous possédons l'autographe, lettre non datée, mais où il est parlé d'un prochain voyage à Londres (réalisé en 1841, et renouvelé en 1842), on trouve ce passage important à retenir :

> Ma santé redevient elle-même; mes nouvelles créations vont être sérieuses; un travail assidu me sera nécessaire. Mon engagement avec la Comédie-Française ne laissera aucune trace de mécontentement.
>
> Je le propose simple et faisable. Tout ce qui n'a point de rapport à mon théâtre va être abandonné. Liberté entière. Je l'ai toujours dit et pensé *que ma majorité me rendrait mes premiers beaux jours*. Jugez-en vous-même. Plus d'ennemis, excepté les comédiens. Eh bien! je vous assure que la nouvelle existence que je vais me créer n'est point sans bonheur et sans profit pour moi. *L'âge de raison approche, le 28 février je m'inscrirai sur le grand livre des sages* et ferai mon possible, je vous assure, pour n'être point rayée.

Cette lettre a dû être écrite après le 28 février 1841, puisqu'à cette époque Rachel n'était point majeure, et avant le 28 février 1842 puisque, dès le mois de juin 1841, Rachel signalait à Crémieux l'approche de sa majorité; et c'est donc

vraisemblablement le 28 février 1821 que Rachel est née, partant le 28 février 1842 qu'elle atteignit sa majorité.

Le mois et le quantième nous sont attestés par l'intéressée elle-même, et l'année 1842 résulte, nous le répétons, de la lettre à Crémieux.

Nous ajouterons, pour terminer, que le 1er avril 1842, c'est-à-dire un mois après « son inscription sur le grand livre des Sages », la jeune et déjà célèbre tragédienne obtenait du Comité du Théâtre-Français sa nomination au Sociétariat, à des conditions exceptionnellement avantageuses pour son profit et pour sa gloire.

(Laon.) C. H. G.

—

Qu'est devenue la Marie-Jeanne donnée par Louis XIII à Richelieu? (XXVII, 123, 348, 350, 379). — Note de M. Gibert, secrétaire général de l'armée d'Anjou :

Les Vendéens vinrent au devant des troupes républicaines ; le 16 mars, l'affaire s'engagea dans le bourg de Coron, à 4 lieues de Cholet, sur la route de Saumur. Les républicains complètement battus se reployèrent dans le plus grand désordre sur cette dernière ville ; ils avaient perdu dans l'action une pièce de canon qui leur avait été fournie du château de Saumur : c'était une belle pièce de 8 en bronze, donnée autrefois à la ville par le cardinal de Richelieu.

Cette bouche à feu, jointe à quelques mauvaises pièces que les insurgés trouvèrent à Cholet, les armes et les munitions que leur abandonnèrent les républicains et leurs victoires les encouragèrent.

Note du comte de La Bouëre, chef vendéen :

M. Gibert est dans l'erreur. *Marie-Jeanne* était une pièce bâtarde de 13 *livres*. Cette pièce de canon était, ainsi que d'autres, rangée dans la cour du château de Richelieu, mais dès le commencement de la Révolution, elle avait été conduite au château de Saumur. C'est de là qu'elle est partie pour venir tonner contre les Vendéens qui la prirent, le 16 mars, au-delà de Coron, sur le chemin de Vihiers. Cette pièce avait beaucoup de sculptures et plut beaucoup par ses enjolivements aux paysans. Un ancien habitant de Richelieu, M. de la Messardière, l'avait vue au château.

L.-B.

— Dans sa *Nomenclature des noms de rues*, page 65, B. Fillon assure qu'à l'attaque d'Angers (4 décembre 1793), *Marie-Jeanne* fut reconquise par les républicains et envoyée à Paris par les représentants du peuple (1).

(1) Esme-Lavallée, Levasseur et Francastel, alors présents dans la place.

D'un autre côté, l'abbé Deniau (*Histoire de la Vendée*, t. III, p. 75) expose que « des cinq cents et quelques pièces d'artillerie arrachées aux dépôts de Beaupréau, de Cholet et de Mortagne, on ne put en traîner qu'un petit nombre, soit par Saint-Florent-le-Vieil, soit par Ancenis ; que les autres furent enclouées sur place ou jetées dans la Loire, et que de ce nombre fut la célèbre *Marie-Jeanne*.

De ces deux assertions contraires, celle de B. Fillon paraît être la plus rationnelle et la plus susceptible d'être acceptée.

Pitre Chevalier dit que *Marie-Jeanne* se trouvait au siège de Nantes le 29 juin 1793, et fut démontée par un canonnier républicain, et que, lors du passage de la Loire, elle avait été placée dans un bateau avec *Marie-Antoinette* et le *Butor*.

ARCADIUS.

— Il y a donc deux pièces appelées *Marie-Jeanne* dans la cour Gribeauval, aux Invalides ?

Dans une brochure consacrée par le général de division de Montluisant au général de division Treuille, baron de Beaulieu, nous trouvons une lettre dont nous extrayons ce passage :

En attendant, un demi-siècle *se passera* peut-être avant cette évolution, et les restes de la pauvre *Marie-Jeanne* resteront blottis aux pieds de la statue de Gribeauval dans une des cours du Musée de l'artillerie aux Invalides.

Cette bouche à feu en acier, se chargeant par la culasse, avait été réalisée, selon l'expression adoptée par l'artillerie en 1854, par le général de Beaulieu.

DE F.

—

Une statue de la Clairon (XXVII, 167). — Cette statue de la Clairon, à propos de laquelle on demande de quel artiste elle peut être l'œuvre et dans quel rôle l'artiste a été représentée, cette statue représente-t-elle bien la Clairon ?

Le détail caractéristique qui peut aider à constater l'identité, c'est, en dehors des traits de la figure que l'artiste peut avoir insuffisamment reproduits et au sujet desquels il ne nous est rien dit, c'est la bandelette attachée à une couronne de laurier qui est à ses pieds, et sur laquelle on lit : « ... O..... immortelles. »

Dans son livre sur *La Saint-Huberty* (1885, p. 103), M. E. de Goncourt cite un passage de la Correspondance de Grimm, où est raconté le merveilleux succès de

la Saint-Huberty dans le rôle de Didon, paroles de Marmontel, musique de Piccini.

C'est à elle que fut jetée une couronne de laurier entourée d'un ruban blanc, sur lequel on avait brodé ces mots : « *Didon et Saint-Huberty sont immortelles.* »

L'inscription tronquée que l'on a prise pour l'hémistiche d'un vers de quelque tragédie ne doit-elle pas être restituée ou complétée à l'aide du texte de Grimm?

La statue, telle qu'elle est décrite, ne représente-t-elle pas Didon dans l'attitude de la douleur?

Voilà donc trouvé le rôle, si je ne me trompe, le texte de l'inscription rétabli, et même, ce que l'on ne nous demandait pas, le nom de l'actrice rectifié. Nous rendons à Saint-Huberty ce que l'on donnait à tort à Clairon.

Reste la question de savoir à quel sculpteur (vers 1784) l'œuvre doit être attribuée.

Or, nous lisons dans le catalogue de la vente Mirabeau (objets précieux, etc., 17 mars 1792), n° 130 : « *Une figure en terre cuite, hauteur de trois pieds, représentant madame Saint-Huberty dans le rôle de Didon, par Lucas Montigny.* »

Trois pieds, c'est bien la hauteur (0^{m},90) de la statue en plâtre qui fait l'objet de la question. Le plâtre a été moulé sur la terre cuite. Quelqu'un connaît-il cette terre cuite? A défaut, on serait heureux que le possesseur du moulage voulût bien en publier la photographie. E. R.

—

Neuchâtel en Suisse (XXVII, 205). — Dès l'instant que les titres officiels et les cartes suisses portent Neuchatel sans *f*, on devrait s'en tenir là, comme ont fait Dezobry et Bachelet, ainsi que Larousse. Balbi et Lavallée écrivent Neufchatel. Littré emploie les deux formes; Bouillet aussi, qui dit, à propos de Berthier (p. 1341) : Prince de Neufchatel, après avoir mis (p. 223) : Napoléon lui donna la principauté de Neuchâtel. Cette dernière orthographe, réglementaire en Suisse, serait à généraliser pour le préfixe qui, avec ou sans *f*, a toujours le même sens. D'ailleurs, la lettre finale de *neuf* ne se prononce pas devant une autre consonne. Inutile dans Neuf-Brisach, on pourrait supposer qu'elle existe dans Neubourg. C'est une gêne dont M. Gréard nous affranchira peut-être.

T. Pavot.

—

Les anciens ont-ils connu les ornitholithes ou pétrifications d'oiseaux? (XXVII, 205.) — Je laisse de côté la question scientifique que je n'ai point qualité pour traiter; je me borne à constater que rien n'est plus commun que les incrustations dont les eaux calcaires de certaines fontaines revêtent, assez promptement, des objets même de nature molle ou fragile, comme des nids, des œufs, des fruits, de manière à leur donner l'apparence d'une véritable pétrification. La confection de ces incrustations constitue même une branche d'industrie dans certaines localités. Les propriétés des eaux qui les produisent ont été connues et, certainement, expérimentées depuis bien longtemps. Quoi d'étonnant, alors, à ce que les anciens et Albert le Grand, notamment, aient vu des nids ou même des nichées d'oiseaux qu'ils auront cru pétrifiés, alors qu'ils n'étaient que recouverts d'une couche plus ou moins mince de sédiment calcaire? L.

—

Documents inédits sur le duc de Lauzun (XXVII, 205). — Mes fiches n'indiquent rien d'inédit, mon collègue Maugras me permettra-t-il d'indiquer ici ce qu'elles racontent?

La *Gazette nationale* ou *Moniteur universel*, depuis sa fondation, 5 mai 1789 au 16 nivôse an II (5 janvier 1794), jour de la condamnation à mort de l'ex-général Biron, dit de Lauzun, a causé de lui une trentaine de fois, à des dates diverses que j'ai collectionnées.

En 1822, le libraire Barrois a publié des mémoires in-8, 399 pages.

Cette publication obtint un grand succès, et donna lieu à un procès contre Barrois. Quelques personnes, dont le nom se trouvait compromis dans les scandaleuses révélations de l'auteur, en contestèrent même l'authenticité.

Bien avant, en 1807, madame de Sartory, née de Wimpfen, nièce du général de ce nom, avait publié chez le libraire Maradan, en 2 vol. in-12, un ouvrage sur le duc de Lauzun.

En 1840, MM. Xavier, Masson et Laffitte ont publié, in-8, une comédie en deux actes sur le duc de Lauzun.

En 1858, Poulet-Malassis a publié des memoires sur le duc de Lauzun, 1747-1783, in-12, avec une préface et des notes nouvelles, par M. Lacour. On indique

dans la préface que les mémoires sont entièrement conformes au manuscrit.

En 1880, M. G. d'Heylli a publié de nouveaux mémoires précédés d'une étude sur Lauzun et ses mémoires, in-8, de 266 pages. Edition tirée à un petit nombre d'exemplaires.

Le tome XXV de la Bibliothèque des mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le XVIIIe siècle, Paris, Didot, 1855-1875, 30 vol. in-8, est consacré au duc de Lauzun.

Enfin, la *Revue rétrospective* ou bibliothèque historique contenant des mémoires authentiques et originaux, etc. (publiés par J. Taschereau), 1833-1838, 20 vol. in-8, indique tous les passages retranchés des mémoires du duc de Lauzun. A. DIEUAIDE.

—

L'acteur Chenard et Rosay (XXVII, 207). — Sous le Directoire, le peintre Isabey fréquentait les lieutenants de Bonaparte, dont il esquissait les portraits pour son célèbre dessin connu sous le titre de *Revue passée par le premier consul.*

Parmi ces lieutenants se trouvait François Rosey, devenu depuis colonel et baron de l'empire.

Rosey étant d'origine normande, il ne serait pas surprenant qu'il ait amené ses deux amis, Chenard et Isabey, chez lui, soit à Rosay, arrondissement de Mantes, soit à Rosay, arrondissement des Andelys.

Les *Annales dramatiques*, Paris, 1811, écrivent Chesnard au lieu de Chenard, le peintre Isabey a pu écrire Rosay au lieu de Rosey, véritable nom du lieutenant. A. DIEUAIDE.

—

Un portrait de George Sand (XXVII, 208). — Le Dr T. B. est-il sûr que le portrait dont il parle soit signé C. H. au lieu de CH.? Les catalogues de l'époque ne contiennent que les trois grandes divisions : *Peinture, sculpture, architecture.* Ils ne donnent pas, comme ceux de nos jours : *Gravure, lithographie*, etc., etc.

Voilà, pour ma part, les renseignements que je puis fournir à notre collaborateur :

On trouve dans le Catalogue de 1835 :

No 333. Chabrillac : Portrait de madame D... en costume d'homme.

C'est probablement madame Dudevant.

Seulement, rien n'indique si c'est une toile ou une aquarelle :

Dans le Catalogue de 1839, on voit :

No 331. Charpentier : Portrait de madame Dudevant (George Sand).

(Sans indication de costume.)

Même observation pour le genre de peinture. A. NALIS.

—

L'ordre français, sixième ordre d'architecture (XXVII, 208). — *Nouveau traité d'architecture, comprenant les cinq ordres des anciens, avec un sixième ordre, nommé ordre françois*, par Ch. Dupuis. Paris, 1768, in-4°. Il y a un compte rendu sur cet ouvrage dans les *Mémoires de Trevoux*, février 1769, p. 361. D'après Quérard, une première édition aurait paru en 1762. PIERRE CLAUER.

—

Raffet prophétisant M. Carnot (XXVII, 209). — Extrait de l'*Histoire de l'Ecole Polytechnique*, par Pinet (Baudry et Ce, éditeurs, 1887), page 153 :

La masse des insurgés... s'élança par les grilles, pénétra dans le château... Après quoi, les mêmes hommes qui avaient combattu avec tant de courage s'amusèrent à monter sur le trône chacun à son tour. Un moment, aux cris de joie succéda un morne silence, les têtes se découvrirent; on venait d'étendre dans le fauteuil doré le corps d'un élève de l'Ecole. Les assistants le croyaient mort; harassé de fatigue, il s'était endormi. Ses camarades veillèrent sur les richesses de ces magnifiques salons tant qu'y durèrent les scènes qu'un poète a appelées « les sublimes saturnales ».

V. A. T.

—

Numismatique (XXVII, 210). — La pièce no 1, qui fait l'objet de la question de F. R., de Nimes, est certainement une monnaie obsidionale se rapportant au siège de Lyon en 1793.

Mais a-t-elle été frappée en 1793 pendant le siège (et, dans ce cas, elle serait fort rare et inédite), ou n'est-elle qu'une des nombreuses pièces fabriquées il y a quarante-cinq ans environ à Lyon, en imitation de celle de 1793?

C'est ce qu'il est bien difficile de préciser, parce que les monnaies obsidionales de Lyon de 1793, faites à la hâte avec des matériaux très vulgaires, débris de cuivre, de bronze et de vieux canons en fer, sont généralement d'un aspect fort grossier.

Je ne connais pas, parmi les monnaies obsidionales authentiques de Lyon de

1793, la pièce de 6 sols que signale le collaborateur F. R., mais je connais la pièce de 5 sols, dont voici la description :

Bronze de canon.

Avers sans légende.

Faisceau avec la pique, et la pique ayant à la pointe le bonnet phrygien.

Dans le champ, à gauche : 17 ; à droite : 93.

Au-dessous, à gauche : A ; à droite : P.

Les lettres A, P sont peut-être les initiales d'André-François Passinge, fondeur et doreur sur métaux à Lyon.

Revers : Siège de Lyon.

Dans le champ : Bon | pour | 5 sols.

Les S de sols à rebours.

34 millimètres.

Il existe un grand nombre d'autres pièces obsidionales de Lyon, de cette époque, de 5 sols, 6 sols, 10, 15 et 20 sols, de coins variés. F. DE LARCHE.

—

Famille à déterminer (XXVII, 210). — Je trouve dans divers armoriaux ce qui suit :

De Limbourg, de Beaumont, de Jonvelle, de Sailly, de Gouyon (*Armorial* de Dubuisson).

Limbourg ancien, Luxembourg, Fauquemberg (dans Segoing).

Bailliage de Saint-Hippolyte, Jean Bourste (*Armorial d'Alsace*).

De Roussy (*Armorial des villes de Lorraine*). VILLEROY.

— Si M. Ludovic Bishop blasonne ainsi ces armes : un lion rampant d'argent en champ de gueules, membré et couronné d'or, on pourrait le renseigner à ce sujet. L.-B.

— C'est une armoirie qui se présente très souvent, avec de légères différences que notre Intermédiairiste doit cependant connaître. Ainsi, ouvrez Pierre Sainte ; dans son *Traité des armoiries*, on trouve *neuf* lions de gueules sur champ d'argent : Aufeuille, Estrais, Fresne, Gussoni, Gauléon, Naldeuwic, Silva, Termes, Ulffen. Dans Palliot, on voit : Aigremont, Soissons ancien, Thermes, Divion, Ternay, Thiennes, du Fresse, Aussonville, Estrac, Rouillard d'Ambarroux, Valaincourt, la Touche-Kerolant, Ausserville, qui, tous, portent d'argent au lion de gueules, avec de si légères différences, qu'un œil exercé peut seul les reconnaître. La demande de notre ami Ludovic Bishop est donc incomplète ; seulement, je vais le mettre sur la voie de ce qu'il cherche, sans doute. Nous avons, sur la route de Normandie, la famille De La Fosse, qui s'écrit à tort De Lafosse et Delafosse, et qu'on peut voir dans l'*Armorial général de France*, au Registre de Rouen, portant bien d'argent au lion de gueules. On retrouve les De La Fosse dans la *Recherche* de Montfaut. V. B.

— Ces armes ont dû appartenir à nombre de familles différentes ; la simplicité de leur composition en est un sûr garant, et il serait presque impossible de dresser une liste complète de toutes les maisons qui seraient en droit de les réclamer.

En France, du moins, on peut citer celle de *Révilliasc*, originaire du Piémont, et fixée en Dauphiné, puis en Normandie ; et, en Angleterre (Cornouailles), les Vyvyan, créés baronnets en 1644. A. B.

—

Apprendre par cœur (XXVII, 241). — On pourrait attribuer aux Romains l'origine de cette expression. Chez eux, *cor* (le cœur) avait souvent cette acception : intelligence, *esprit*, bon sens. Ils disaient : *Habere cordi et memoriæ*, garder dans son esprit et dans sa mémoire ; séparant ainsi le savoir fécondé par la réflexion et la notion brute simplement emmagasinée dans le cerveau. Les substantifs *cor* et *mens*, équivalents pour *esprit*, servirent à former deux verbes de même valeur : *recordari* et *reminisci*, se ressouvenir, savoir par cœur,

Les Anglais, qui ont : *to learn by heart*, ont aussi *to remind*, fait avec *mind*.

Les deux mots latins se retrouvent chez nous : l'un, dans *réminiscence*, l'autre, dans *recorder*, qui est : répéter pour apprendre par cœur. T. PAVOT.

— L'expression, si ordinaire et si énergique à la fois, d'*apprendre par cœur*, vient, dit Rivarol, de l'intérêt que nous prenons à ce qui nous touche et nous flatte. La mémoire, en effet, est toujours aux ordres du cœur.

HAÏM-BOUCRIS.

—

Galipettes (XXVII, 241). — A la suite de Chaudesaigues, Nadaud, madame Judic, Thérésa, Paulus, etc., apparaît, de-

puis quelque temps, Galipeaux, un des plus spirituels, des plus amusants, des plus aimables interprètes de la chansonnette; il tient aujourd'hui un des premiers rangs, à Paris, parmi les charmeurs de théâtre ou de salons. C'est, je pense, à ses succès de bon aloi dans ce genre, que le journalisme a emprunté ce mot de galipettes : chansons de Galipeaux.

(Nimes.) CH. L.

— J'ai ouï dire qu'à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine) ce mot a le même sens que *cabrioles*. A Lorient (Morbihan), je l'ai entendu quelquefois employer pour qualifier un objet instable, trop mobile. Par exemple, une maman, agacée de rajuster à sa petite fille une coiffure que le vent dérangeait à toute minute, s'écriait : « Quelle galipette de chapeau! Ça ne tient pas. » T. PAVOT.

— Félix Galipeaux, le comédien bien connu des habitués du Palais-Royal, est aussi un écrivain de talent, et a publié, entre autres volumes : *Galipettes*, in-18, 1887, avec une préface d'Aurélien Scholl, et : *Encore des galipettes*, in-8, 1889. C'est là qu'il faut chercher l'origine de cette expression, qui a acquis droit de cité dans l'argot parisien.

RENÉ DE STARN.

—

Scribe ou Pons de Verdun? (XXVII, 241.) — J'ai sous les yeux le volume dont voici le titre :

LES LOISIRS
ou
Contes et poésies diverses de Pons
[*de Verdun*].

PARIS, BRASSEUR
1807

L'épigramme que l'auteur de l'article sur Coustelier attribue à Scribe se trouve à la page 9 de ce volume.

Elle est intitulée : LE BIBLIOMANE.

Laissons-la dans le bagage de Pons.

H. T.

— *Le Musée de la Conversation* contient, p. 112, la réponse à cette question.

Pons (de Verdun) est bien l'auteur de la petite pièce intitulée : *le Bibliomane*, dont voici le texte exact :

C'est elle... Dieux, que je suis aise!
Oui... c'est... la bonne édition;
Voilà bien, pages neuf et seize,
Les deux fautes d'impression
Qui ne sont pas dans la mauvaise.

(*Les Loisirs, ou Contes et poésies*, 1807, p. 9.)

Dans *le Savant*, comédie-vaudeville en deux actes de Scribe et Monvel, représentée au Gymnase-Dramatique le 22 février 1832, le savant professeur Reynolds, s'extasiant sur une édition de Pétrone, s'écrie (acte II, scène III) :

Avec tous les fragments nouveaux...
Grand Dieu! quelle joie est la mienne!
Que ces caractères sont beaux!...
Et c'est la bonne édition...
Voici, page soixante-seize,
Ces deux fautes d'impression
Qui ne sont pas dans la mauvaise.

On ne saurait reprocher à Scribe cette très heureuse adaptation de l'excellente plaisanterie de Pons de Verdun.

R. A.

—

L'annexion de la Belgique à la France empêchée par Casimir Périer (XXVII, 242). — Ce serait une curieuse histoire à faire que celle qui aurait pour objet l'influence qu'a toujours exercée la compagnie minière d'Anzin sur la politique de la France relativement à la Belgique.

Cette compagnie, la plus puissante du monde entier, qui doit à des privilèges de l'ancien régime ses 280 kilomètres carrés de concession, a été régie par des hommes éminents tels que Claude Périer, Berryer, Casimir Périer, Thiers, etc.

Sous la Révolution, les propriétaires des actions d'Anzin émigrèrent en grande partie; leurs parts furent vendues par l'Etat, et les prix payés en assignats (an V).

L'adjudication eut lieu alors que les assignats étaient en dépréciation, et le paiement quand ils étaient à zéro. C'est sur ce pied que MM. Périer, Berryer, Le Coulteux de Canteleu et autres achetèrent.

Sous le premier Empire, la compagnie d'Anzin fut peu prospère, sans compter que, par la réunion de la Belgique à la France, on avait à soutenir une rude concurrence contre les houillères de ce pays. Malgré cette situation, il est certain que, dès 1799, le dividende annuel était presque égal au capital exposé.

On sait que le congrès belge du 23 février 1831 avait résolu d'abord d'appeler

au trône de Belgique le duc de Nemours ou le duc de Leuchtenberg, et que le premier fut élu à une grande majorité. C'est alors que des offres de réunion de la Belgique à la France furent repoussées et que le roi Louis-Philippe refusa la couronne pour son fils, le duc de Nemours, moins peut-être par crainte d'une guerre européenne, que pour conserver à MM. Périer et consorts le monopole et l'exploitation des houilles que protégeaient contre la concurrence étrangère, et notamment contre la Belgique, des tarifs exagérés. A. Dieuaide.

—

La prière de madame Elisabeth (XXVII, 244). — Cette prière est d'une incontestable authenticité, ainsi que cela résulte du passage suivant de François Hue (*Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI*, 3e édit., 1860, p. 374) :

Un jour que l'ordre de mon service m'avait fait entrer chez madame Elisabeth, je trouvai cette princesse en prières. Mon premier mouvement fut de me retirer. « Restez, me dit-elle, vaquez à vos occupations; je n'en serai point dérangée. » Voici quelle était la prière de madame Elisabeth : elle me permit de la copier. (Suit la prière.)

Marquis de B.

— Cette prière de madame Elisabeth est bien connue et a été souvent rapportée par les historiens. M. P. C. la trouvera, entre autres, dans l'opuscule suivant : *Prières pour le roi, la France, etc., précédées du Testament de Louis XVI et de quelques notes historiques*, 1816. (A Troyes, chez la veuve André, imprimeur de Mgr l'évêque, Grande-Rue, n° 203.)

Toutefois, le texte contient quelques variantes. Le titre n'est pas non plus le même que celui transcrit par M. P. C. Le recueil que nous venons de signaler donne le titre que voici : *Prière composée par madame Elisabeth, lorsqu'elle était renfermée dans la tour du Temple, et qu'elle adressait à Dieu tous les matins.*

Otto Friedrichs.

— Dans sa *Notice historique sur la chapelle expiatoire*, l'abbé Savornin en donne un texte quelque peu différent, mais il n'en indique pas la source.

J. C. Wigg.

—

Souvenirs insérés dans les statues de Henri IV et de Louis XIV (XXVII, 244). — Voici quelques détails au sujet de l'érection de ces statues. En 1604, il avait été décidé qu'une statue équestre en bronze serait élevée à la gloire du roi Henri IV. Son premier sculpteur, Franqueville, en fit un modèle et l'envoya à Florence, à Jean de Bologne, pour qu'il le coulât en bronze. Jean de Bologne étant mort sans avoir pu l'achever, ce fut son élève, Pierre Tacia, qui termina l'œuvre en 1613.

La statue ne fut érigée qu'en 1614; toutefois, le piédestal ne fut terminé qu'en 1635. Aux angles étaient quatre esclaves enchaînés; sur les faces principales étaient représentées les batailles d'Arques et d'Ivry. Des bas-reliefs complétaient l'ornementation. On entoura le monument d'une balustrade qui, devenue bientôt insuffisante, fut remplacée en 1662 par une grille dont un particulier, le sieur Dupin, aide des cérémonies, fit les frais.

Le roi était représenté en costume militaire, la tête ceinte de lauriers, tenant de la main droite un bâton de commandement et de la gauche les rênes de son cheval. Cette statue fut renversée et brisée en 1792. Lors de la Restauration, en 1814, une statue modelée en plâtre, fort inférieure à la précédente, vint occuper sa place. Son plus bel ornement était une inscription due au comte Beugnot :

Ludovico reduce,
Henricus redivivus.

En 1815, une souscription nationale fut ouverte pour le rétablissement d'une statue en bronze. Lemot avait été chargé de l'exécution de l'œuvre. La figure du roi fut coulée le 23 mars 1817 par M. Gonon, à la fonderie Saint-Laurent; la première pierre du piédestal, posée par Louis XVIII en 1817, et la statue inaugurée solennellement le 25 août 1818. C'est celle qui existe actuellement.

Le fait d'y avoir inséré un volume de la *Henriade* me paraît fantaisiste, s'il s'agit de la première statue érigée plus d'un siècle avant l'œuvre de Voltaire : pour la statue moderne, je n'ai aucunes données à cet égard.

Passons maintenant à la statue de Louis XIV. Le duc de La Feuillade, admirateur enthousiaste de la gloire de Louis XIV, voulut laisser à la postérité un monument durable de son admiration. Il fit sculpter une statue en marbre du roi, qu'il se proposa de placer dans un endroit apparent. A cet effet, il

acheta l'hôtel de la Ferté-Sénectère et le fit entièrement démolir pour construire sur son emplacement une place publique (la place des Victoires).

Du milieu de cette place s'élève un monument qui a trente-cinq pieds de hauteur, vingt-deux pour le piédestal en marbre blanc veiné, et treize pour la figure de Louis-le-Grand. La statue de ce prince et celle de la Victoire font un groupe d'autant plus brillant qu'il est de bronze doré. La première est vêtue de l'habit dont on se sert à la cérémonie du sacre. Elle foule aux pieds le chien Cerbère qui, par ses trois têtes, désigne la Triple Alliance formée par les ennemis de la France. Derrière cette statue est celle de la Victoire, un pied posé sur un globe. D'une main, elle couronne le Roi, et de l'autre, tient un faisceau de palmes et de branches d'olivier. Aux pieds du roi est cette inscription en lettres d'or :

Viro Immortali.

Sur les quatre corps avancés du soubassement, on a placé autant d'esclaves, aussi de bronze, qui ont douze pieds de proportion. Ils sont enchaînés au piédestal par de grosses chaînes; leurs vêtements et les diverses armes qui sont auprès d'eux font connaître les différentes nations dont la France a triomphé sous le règne de Louis-le-Grand. La corniche du piédestal est ornée, aux quatre faces, des armes de France entourées de palmes et de lauriers. Le pourtour est entouré d'une grille de fer haute de six pieds.

Une inscription à la louange du roi décorait l'une des faces de ce groupe. La dédicace de ce monument se fit le 28 mars 1686.

En 1790, la municipalité fit enlever les esclaves de bronze, qui servirent ensuite à décorer la façade de l'hôtel des Invalides. Au mois de septembre 1792, la statue fut abattue en même temps que celle érigée place Vendôme en 1699.

Une ordonnance du 14 février 1816 prescrivit le rétablissement, sur la place des Victoires, d'une statue de Louis XIV. C'est celle qui y est encore de nos jours; elle est due au ciseau de M. Bosio et fut inaugurée en 1822. LOUIS JOUTY.

—

Le colonel du 3e léger en 1821 (XXVII, 245). — En 1821, le 3e léger était commandé par le colonel marquis de Tressan, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur (*Almanach royal pour l'an MDCCCXXI.* Paris, chez M. P. Guyot, éditeur, rue Hautefeuille, n° 13, p. 607.)

A. B.

—

La cession des titres de noblesse (XXVII, 245). — L'anoblissement par inféodation (acquisition d'un fief noble) fut supprimé en 1579, par ordonnance d'Henri III. Strictement parlant, un gentilhomme ne pouvait même prendre le titre d'une seigneurie qu'il possédait sans autorisation du roi. Il était simplement : X..., seigneur du marquisat de Z... Les roturiers pouvaient posséder également des fiefs nobles, à charge de payer au trésor royal une certaine redevance nommée droit de franc fief. Ils jouissaient de tous les honneurs seigneuriaux, sans pour cela acquérir la noblesse.

Un gentilhomme ne peut céder son nom et son titre qu'en vertu d'une adoption régulière. Dans ce cas même, l'adopté, bien qu'autorisé par la loi à porter le nom et le titre de son père adoptif, ne pourrait être considéré comme vraiment *noble.*

La noblesse étant un *ordre*, ne peut être conférée que par le sang ou la grâce du souverain, et non par la volonté d'un particulier, ce qui serait le cas de l'adoption. Un bâtard légitimé, c'est-à-dire autorisé à porter le nom de son père, n'était (à moins de lettres du Prince) même pas noble, cette qualité ne pouvant se transmettre que d'une façon légitime et n'étant nullement inhérente au nom, comme on le croit trop souvent.

UN MEMBRE DU CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE.

—

Le parc de madame de Pougens (XXVII, 245). — Ce parc ne peut être que celui du château de Vauxbuin, près de Soissons, dans lequel Pougens, après son mariage avec miss Sayer, s'était retiré et où il finit ses jours en 1833. Quant à savoir dans quel état il se trouve actuellement, le confrère A. G. le pourra, probablement, en s'adressant au propriétaire actuel, M. le comte Ledochowski.

J. C. WIGG.

—

A quand remonte l'usage de porter à Notre-Dame les drapeaux pris à l'ennemi? (XXVII, 246). — L'offrande patriotique la plus ancienne que je connaisse est celle de Philippe-le-Bel, qui, après la victoire de Mons-en-Puelle, entra dans la cathédrale, armé de pied en cap, et y consacra son armure à la Vierge.

Jusqu'en 1792, on vit, contre le dernier pilier de la nef, à droite, sur une plate-forme portée par deux colonnes, une statue de pierre représentant Philippe-

le Bel, à cheval, revêtu de son harnais de guerre.

Plusieurs historiens attribuaient ce monument à Philippe de Valois, qui l'aurait érigé après la bataille de Cassel.

En 1509, Louis XII fait porter à Notre-Dame deux drapeaux pris sur les Vénitiens à la bataille d'Agnadel.

D'Aubigné raconte que le lundi 18 août 1572, pendant le mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre, les seigneurs protestants se promenèrent dans la nef de Notre-Dame. « Là, Damville ayant montré au haut de la voûte les drapeaux gagnés récemment à Moncontour par les catholiques sur les huguenots, Coligny répondit : « Il faudra « bientost arracher ceulx-là pour y en « loger de mieulx séans », voulant parler de ceux qu'il espérait gagner sur les Espagnols. »

Au XVII[e] siècle, je ne pourrais citer tous les trophées qui « tapissent » la cathédrale : quarante drapeaux pris sur les Hollandais en 1672 ; je ne sais combien après Fleurus, après Nerwinde, etc.

E. DE MÉNORVAL.

— L'usage d'orner la voûte des églises avec les drapeaux et les étendards conquis sur l'ennemi remonte si loin, que l'on ne peut guère préciser exactement l'époque où cet usage a été adopté. Mais déjà, au commencement du XVII[e] siècle, la basilique de Notre-Dame avait été affectée à recevoir les trophées de nos armées.

En 1627, les quarante-quatre drapeaux enlevés au siège de Ré sont transportés triomphalement à Notre-Dame.

Le 26 août 1648, on y dépose avec solennité les cent vingt drapeaux ou étendards conquis par le grand Condé sur le champ de bataille de Lens.

A la mémorable bataille de Nerwinden, remportée le 29 juillet 1693 par le maréchal de Luxembourg, quatre-vingts drapeaux ou étendards sont le prix de la victoire. Ils furent présentés à Versailles, à Louis XIV, par le comte d'Albergetto, lieutenant-colonel du Royal-Italien. Ces drapeaux furent ensuite portés à Notre-Dame de Paris. Le maréchal de Luxembourg, s'y étant rendu peu de temps après avec le prince de Conti, ce prince dit, en écartant la foule qui embarrassait la porte : « Messieurs, laissez passer le tapissier de Notre-Dame ! »

Après la Révolution, les églises ayant été fermées, les trophées ennemis furent déposés un peu partout : à la Convention, dans la salle des séances du Directoire, du Tribunat, puis au Temple de Mars (église Saint-Louis des Invalides).

Napoléon aussi en mit partout, et l'on sait combien ses armées en conquirent pendant leurs quinze années de campagnes ; il en fit déposer au Sénat, au Corps Législatif ; le 10 octobre 1806, il fait don à l'Hôtel de Ville de Paris de deux pièces de canon et de huit drapeaux pris au combat de Wertingen ; il est bien certain qu'il a dû en faire déposer à l'église Notre-Dame. Mais, dans tous les cas, c'est l'église des Invalides qui, surtout depuis 1794, a reçu le plus grand nombre de drapeaux.

DÉSIRÉ LACROIX.

—

Court de Gebelin a-t-il été refusé par l'Académie française parce qu'il était protestant ? (XXVII, 246.) — Il va répondre lui-même à cette question. Il écrivait aux pasteurs du Bas-Languedoc, dans une lettre non datée, mais qui est certainement de la fin du mois de mars ou du commencement d'avril 1778 :

Une grande partie des deux Académies (Académie française et Académie des Inscriptions) ont voulu que je me misse sur les rangs pour avoir une place parmi eux. Je fais actuellement les démarches nécessaires ; mais quelques-uns de ceux qui ont voulu perdre mon ouvrage *crient que je ne suis pas éligible, que je suis d'une communion prohibée*, etc. Que fais-je pour prouver le contraire, *dans ce moment où je sollicite une place qu'un protestant ne doit pas avoir ?* Je prends la défense des assemblées religieuses et du Béarn consterné dont on a scellé les granges, emprisonné leurs maîtres, donné des lettres de cachet contre tous les ministres. Je prends cette défense auprès des ministres mêmes du roi, qui sont de ces Académies, auprès de leur chef de bureau, auprès du grand juge. *J'ajoute à une croyance qu'on voudrait se dissimuler* des fautes volontaires, laissant un cabinet, qui auroit besoin de moi et duquel seul je puis tirer ma subsistance. C'est donc aux églises que je continue à faire les sacrifices de la fortune, du crédit, de la gloire, des établissements qui font l'espoir ou l'ambition des gens de lettres les plus distingués, et des seigneurs eux-mêmes jaloux de quelque savoir. (Archives de M. Charles Pradel, de Puylaurens.)

Quant il écrivait cette lettre, Court de Gebelin avait publié, de 1773 à 1778, les cinq premiers volumes de son *Monde primitif*, ouvrage « d'une vaste érudition et d'une vigueur systématique poussée jusqu'au génie », qui d'emblée l'avait mis hors de pair. Sur le désir de nombreux

académiciens qui auraient voulu honorer la Compagnie en le recevant parmi eux, il avait commencé de faire les démarches nécessaires pour cela; mais il fut arrêté par les criailleries de quelques intolérants qui le déclaraient inéligible parce qu'il était protestant. Ce n'est pas, si l'on veut, un refus formel qu'il eut à essuyer, puisqu'il n'y eut pas de votation, mais c'est tout comme : une fois son hérésie huguenote signalée, il a dû retirer sa candidature. Il aurait été sûr d'échouer, car il savait mieux que personne que, depuis un siècle, les protestants étaient traités en parias; ce ne fut que trois ans après sa mort que l'édit de 1787 leur accorda l'état civil.

Conrart sans doute, le premier secrétaire perpétuel et un des fondateurs de l'illustre Compagnie, appartenait à la religion réformée. Ce fut même à lui que Richelieu s'adressa lorsqu'il voulut faire rédiger le protocole des lettres patentes de la fondation de l'Académie française, qui furent signées en 1635. Mais Conrart mourut le 22 septembre 1675, c'est-à-dire juste dix ans avant la révocation de l'édit de Nantes, et il put être inhumé paisiblement dans le cimetière protestant du faubourg Saint-Germain. S'il avait encore vécu à cette date funeste, il aurait dû s'expatrier, ou abjurer s'il avait voulu ménager à son corps une honorable sépulture; car la Déclaration du Roy du 29 avril 1686 portait contre ceux qui, dans leurs maladies, refusaient de recevoir les sacrements, « qu'ils seraient traînés sur la claye, jettez à la voirie et leurs biens confisqués. »

Dans une lettre de la même époque (Paris, 16 avril 1778), Court de Gebelin entre dans plus de détails en écrivant à son protecteur et ami, Charles de Végobre, de Genève (Papiers Court, nº 2, Biblioth. publ. de Genève) :

... Il n'y a pas quinze jours que des membres de l'Académie française et d'autres de celle des Inscriptions vinrent chez moi et me dirent : « Ce n'est pas là que vous devez être, mais dans les rues, chez MM. des Inscriptions. » En leur témoignant ma reconnaissance, je leur dis : « Mais vous savez bien la nature des objections qu'on a fait contre moi pour m'écarter, avant que je fisse aucune démarche. » « Qu'elles ne vous arrêtent point, dit-on; les bons esprits y font si peu d'attention que la chose fut débattue hier dans l'Académie française. On fut surpris de ce que vous n'étiez pas sur les rangs; on en demanda la cause à MM. des Inscriptions. On dit qu'il falloit absolument que vous vous y missiez, etc. Et vous ne pouvez plus éviter de le faire, et dès aujourd'hui. » On ajouta : « Vous devez avoir reçu une lettre très intéressante, de la part de l'Académie française. » — « Des plus flatteuses, ajoutai-je, et bien honorable. » C'était au sujet du cinquième volume, dont la première sensation qu'il fait ici est infiniment encourageante.

Me voilà donc à faire mes visites, non pour la place vacante et promise depuis longtemps, mais pour l'avenir, pour prendre date, comme on dit ici.

Voilà M. de G. et M. A., ceux qui m'ont déjà si bien attaqué de bouche et par écrit, qui disent, en pleine Académie, que je ne suis point éligible, étant étranger et protestant. Je réponds que le premier leur plaît à dire, et que le second est nul par leurs Règlements qui n'en parlent point, à moins qu'ils ne veuillent en faire un article exprès. Ils courent aux Règlements et sont fort étonnés de voir que j'ai raison. Je dis à ceux qui m'ont mis en avant : « Ce que je craignais est arrivé : faut-il aller en avant ou se retirer? » J'en ai instruit le secrétaire de l'Académie française, qui me répond qu'il trouve mes prétentions très légitimes, les objections très mal fondées, et qu'il agira, avec beaucoup d'empressement et de plaisir, pour m'obtenir les voix de ses amis, et de pouvoir prendre date dès à présent.

Le temps, qui murit toutes choses, murira celle-là, qui est en beaucoup meilleur train que je n'aurois pu espérer en me donnant les plus grands mouvements.

Dans une lettre du 31 mai, écrite au même correspondant, Charles de Végobre, Court de Gebelin dit :

... Quant à la démarche qu'on m'a fait faire auprès de l'Académie des Inscriptions, elle n'a eu, jusqu'à présent, aucune suite heureuse. *Le petit nombre d'opposants, en mettant la loi de son côté, a arrêté net tous les autres.* Ceux-ci m'en ont témoigné leur chagrin, m'indiquant quelques moyens honnêtes pour tâcher d'enlever la difficulté. Tout le public est pour moi, même des personnes distinguées que je n'ai jamais vues. Un conseiller d'État, me rencontrant l'autre jour dans une maison, vint vers moi pour me dire que je n'étais point coulé à fond; que ce qui ne s'était pas fait dans un tems pouvoit se faire dans un autre; que l'ensemble des Académiciens était fort bien disposé. On leur a dit que Louis XIV ayant peut-être mal à propos donné un ton d'uniformité au royaume, c'étaient eux, qui par des recherches scrupuleuses, donnaient maintenant lieu au schisme, etc. On se plaint de ceux qui, par trop de zèle, m'ont fait mettre sur les rangs. Tout cela fait plus de sensation que si j'étais de vingt Académies, et me console de n'en pas être. On trouve même que, n'en étant pas, je suis beaucoup plus maître de mon travail; que la même obscurité qui l'a fait naître, doit le développer jusqu'à sa fin, comme un enfant dans le sein d'une tendre mère.

Il est sûr qu'à présent je n'ai plus de tems, et que si, d'un volume à l'autre, les objets de distraction continuent à augmenter, je serai forcé de renoncer à tout.

Mais si l'Académie n'était pas libre de recevoir dans son sein ce protestant

avéré, elle ne tarda pas à montrer en quelle haute estime elle tenait son savant ouvrage. Lui-même va nous l'apprendre :

Le 10 de ce mois (février 1780), écrit-il à son protecteur et ami, Charles de Végobre, elle m'a décerné, sans sollicitation aucune et pour cette année, un legs annuel de 900 livres (de 1200 pour l'avenir), laissé à sa disposition par feu M. de Valbelle pour l'encouragement des lettres. C'est la première année que cette fondation a lieu, et plusieurs aspirans s'étaient mis sur les rangs. Tout concourt ainsi à rendre plus flatteur cet événement : sur 27 voix, j'en ai eu 22 en ma faveur.

Quelques jours plus tard, il écrit au même correspondant (20 mars) :

Le choix de l'Académie française m'a valu les complimens, on peut dire, de la ville et de la cour. J'ai fait ma visite à tous les académiciens et ai rencontré la plupart. J'ai une belle lettre de M. Linguet sur mon ouvrage ; il était à Paris, dans le tems de ce choix ; et, à ce qu'il m'a rapporté, il a dit là-dessus des choses d'autant plus satisfaisantes, que je lui étais inconnu, et qu'il n'est pas louangeur.

Le même prix lui fut donné l'année suivante. D'Alembert lui écrivit à ce sujet (février 1781) :

J'ai l'honneur de vous informer avec bien du plaisir que l'Académie française, convoquée extraordinairement, vous a décerné pour la seconde fois le legs de M. le comte de Valbelle. Permettez-moi de vous féliciter de la nouvelle marque de distinction que l'Académie vous donne, et qui prouve le cas qu'elle fait de votre personne et de vos travaux.

A cette même époque, le garde des sceaux, Hue de Miromesnil, le nomma *censeur royal*, sans que notre modeste érudit eût fait la moindre démarche ; et M. de Neuville lui écrivit à cette occasion la lettre la plus flatteuse :

J'y ai été d'autant plus sensible, dit Court de Gebelin, qu'il y a apparence que ce titre donné ainsi n'est qu'un acheminement à quelque autre chose. Ils ont aussi désiré que j'eusse une part du travail dans un très grand ouvrage qu'ils font faire : ce qui me donnera de la peine, il est vrai, mais quelque honneur et quelque argent. (A Charles de Végobre, 3 février 1781.)

Il était affilié aux Loges maçonniques les plus brillantes : celle des IX Sœurs, des Amis réunis, de la Candeur, etc. ; il fut président du *Musée* qui fut institué le 17 novembre 1780, et y joua un rôle considérable.

Ceux qui s'intéresseraient à cette question trouveront des renseignements très nombreux dans la *Notice* sur la vie et les écrits de Court de Gebelin, Discours d'ouverture prononcé à la séance publique de l'Académie de Nîmes, du 7 juin 1890 (grand in-8° de 62 pages), et dans mon second recueil de *Lettres de Paul Rabaut à divers* (2 vol in-8°. Paris, 1892. Grassart, éditeur).

CHARLES DARDIER.

—

Les Vaudois du Piémont (XXVII, 246). — La bibliothèque de la ville de Lyon, fonds Coste, possède un manuscrit précieux, sous le numéro 3497 :

« *Summa fratris Reynerii ordinis Prædicatorum de Catharis et Eonistis seu Pauperibus de Lugduno.* » Mss. in-18, 76 ff. vélin, XIVe siècle.

Consulter en imprimés :

La noble leçon, texte original (Vaudois), avec les variantes et les fac-similé. Par Ed. Montel. Paris, Fischbacher, 1888, in-4°.

Alexandre Bérard, magistrat. *Les Vaudois, leur histoire, sur les deux versants des Alpes*, du IVe au XVIIIe siècle. Lyon, Storck, 1892, in-8°, illustré.

Enfin, il existe un ouvrage que j'ai vu dernièrement : *Histoire des Vaudois en Piémont*, in-8°, 4 vol. ; seulement, je ne me rappelle ni le nom de l'auteur, ni la date, ni le lieu d'impression, mais les bibliothèques de Paris doivent le posséder. Pardon de cet oubli. A. VINGT.

— On trouvera tout ce qui concerne la vie, les mœurs et la doctrine des anciens Vaudois dans l'*Israël des Alpes, ou première histoire complète des Vaudois du Piémont et de leurs colonies, suivie d'une Bibliographie des ouvrages qui traitent des Vaudois*, par le pasteur A. Muston. Paris, 1851, 4 vol. in-18.

Lenglet du Fresnoy (*Méthode pour étudier l'histoire*), t. X, pp. 299, 300, 301, et Brunet (*Manuel du Libraire*), t. VI, col. 1207 et 1208, donnent les titres de nombreux ouvrages publiés depuis 1555 jusqu'à ce jour sur l'histoire des Vaudois.

J. C. WIGG.

—

Le sieur Le Fèvre, rédacteur du Mercure galant (XXVII, 247). — Dufresny céda son privilège du *Mercure*, moyennant une pension, à Lefèvre de Fontenay (décembre 1713). Celui-ci changea le titre du recueil (mai 1714) et l'appela *Mercure de France*.

Lefèvre de Fontenay publia trente-

trois volumes jusqu'au mois de novembre 1716, époque (28 novembre 1716) d'une interruption de deux mois, un arrêt du conseil ayant fait défense de continuer le *Mercure*, à cause, dit l'arrêt, « qu'il se glissait dans le *Mercure* des choses scandaleuses, et même injurieuses à la réputation de plusieurs personnes. »

Lefèvre a fait publier également les journaux suivants sous le voile de l'anonyme : *Journal historique du voyage et des aventures singulières de l'ambassadeur de Perse* (Mehemet Riza Bey) *en France*, augmenté et corrigé sur de nouveaux mémoires, Paris, 1715, in-12 (Voir le catalogue de C. Leber, n° 5463); et *Journal historique de la dernière maladie, de la mort, des obsèques de Louis XIV, et de l'avènement de Louis XV à la couronne*, Paris, 1715, in-12, très rare.

L'abbé de Claustre, dans son *Histoire détaillée de tous les journaux* (1753, 10 vol. in-4°), a fait des notices sur chaque collaborateur du *Mercure*.

A. Dieuaide.

— Dufresny céda son privilège (en 1714), moyennant une pension, à Lefèvre de Fontenay, auquel un arrêt du conseil, du 28 novembre 1716, fit défense de le continuer, « à cause qu'il se glissait dans le *Mercure* des choses scandaleuses, et même injurieuses à la réputation de plusieurs personnes. » A Lefèvre succéda l'abbé Buchet, après une interruption de deux mois... (Hatin : *Bibliographie de la presse*, p. 24.)

Quérard cite de cet écrivain deux ouvrages anonymes :

Journal historique de la dernière maladie, de la mort et des obsèques du roi Louis XIV, et de l'avènement de Louis XV à la couronne. Paris, 1715, in-12.

Journal historique du voyage et des aventures de l'ambassadeur de Perse en France. Février 1715. Paris, D. Jollet et J. Lamesle, 1715, in-12, pp. 284.

« Cet ouvrage, dit Barbier, forme la deuxième partie du mois de février 1715 du *Mercure de France*. »

D'après les *Mémoires de Trévoux* (octobre 1715, p. 1863), le premier de ces ouvrages ne serait pas anonyme. Du reste, Barbier n'en parle pas.

Quant à l'auteur, aucune biographie générale ne le cite.

Pierre Clauer.

—

Un peintre à déterminer (XXVII, 248). — La signature Eh. Chaudet, que porte le tableau de S. A. I. l'Archiduc Louis-Victor d'Autriche, est celle de Jeanne-Elisabeth Gabiou, femme du sculpteur Antoine-Denis Chaudet. Née à Paris le 23 janvier 1767, elle avait épousé Chaudet le 25 avril 1793. Elève de madame Lebrun et de son mari, elle produisit de nombreuses toiles, dont quelques-unes ne sont pas sans valeur. Elle exposa pour la première fois en 1798, et ses dernières œuvres figurèrent au Salon de 1817. Elle avait pour spécialité les scènes enfantines, qu'elle traitait avec beaucoup de grâce. L'impératrice Joséphine lui fit plusieurs commandes. On lit, en effet, dans le Registre de la cassette particulière de cette impératrice, conservé à la Bibliothèque publique de la ville de Gray, cet article de dépense portant la date de janvier 1810 et faisant partie de l'emploi des 1,400,000 francs accordés par Napoléon pour liquider les dettes de Joséphine après le divorce : « Payé à madame Chaudet, peintre, pour solde, 2,000 francs. »

Après la mort de Chaudet, arrivée le 15 avril 1810, elle épousa en secondes noces, le 25 mars 1812, Pierre-Arsène-Denis Husson, et mourut elle-même le 18 avril 1832.

René de Starn.

— Il existait un sculpteur et peintre, Chaudet (Antoine-Denis), né à Paris le 31 mars 1763. Il étudia les premiers éléments de la sculpture chez Stout. En 1784, il remporta le grand prix sur le sujet de *Joseph vendu par ses frères*. Chaudet alla étudier en Italie. Il revint de Rome en 1789, et l'Académie l'admit quelque temps après comme *agrégé*, titre qui était, paraît-il, l'objet de l'ambition de tout artiste venant de l'Ecole de Rome. Il mourut le 19 avril 1810. On a de lui un groupe, *l'Emulation de la gloire* qui, autrefois, se trouvait dans le péristyle du Panthéon; *la Paix*, exécutée en argent au palais des Tuileries; divers bustes et bas-reliefs.

On a de Chaudet, comme peintre : *Enée et Anchise au milieu de l'incendie de Troie*. Nous ne savons à quelle galerie appartient ce tableau.

Il est également l'auteur de toiles moins importantes, mais, d'après les connaisseurs, ses tableaux pèchent par le coloris.

Bastin Lefebvre.

—

Histoire du vélocipède (XXVII, 248).— Il me semble que *saint Germain l'Ecossais*, qui fut martyrisé à Sénarpont, dans le diocèse d'Amiens, doit figurer dans l'histoire du vélocipède à titre d'ancien cycliste, peut-être de précurseur. Un beau matin, les habitants de Diélette, petit port du littoral-ouest du département de la Manche, appartenant à la commune de Flamanville, à 20 kilomètres de Cherbourg, furent tout émerveillés en apercevant sur la mer, et se dirigeant rapidement vers le rivage, une roue de voiture sur laquelle était juché un individu. C'était le saint évêque en question qui arrivait ainsi de la Grande-Bretagne pour évangéliser la contrée, encore plongée dans l'idolâtrie, et combattre un monstre, un dragon auquel on était obligé de fournir, chaque semaine, un enfant pour sa nourriture. A l'aspect du saint, le dragon fut changé en un énorme rocher. Trois strophes d'une prose qui en comporte vingt, et qui a été chantée pendant des siècles dans l'église de Flamanville, dont saint Germain est le patron, et dont la fête est célébrée le 2 mai, rappellent cette histoire miraculeuse. Voici ces trois strophes :

Omnes stupent mente motâ;
Sanctus Dei sedens rotâ,
Maris emersis fluctibus,
Se presentat littoribus.

Magnum putant vel Neptunum;
Sed vir Dei unum Deum
His constanter insinuat;
Vanos cultus evacuat.

Vitæ Verba Sanctus serit;
Vivit puer; draco perit.
Per hæc et his similia
Credunt quam plura millia.

HENRI JOUAN.

— L'*Intermédiaire* a déjà beaucoup fourni sur le vélocipède. La dernière demande sollicite des dessins. Je me permettrai donc de rappeler les indications que j'ai données en 1889 (519) sur un volume très rare et singulier que j'ai signalé dans le temps (publié en 1708, veuve Storck, à Strasbourg).

C'est un volume de thèses ayant pour sujet des questions de philosophie et de mathématiques, et, à chaque thèse correspond une feuille de figures représentant, en symboles ou images d'un usage pratique, des objets se référant au sujet traité.

Dans la planche relative à la mécanique (n° XVIII), on remarquera deux appareils de locomotion ayant beaucoup de rapport avec les tricycles, et désignés par les mots :

Rheda sine equibus acta.

(Char ou chariot mis en mouvement sans chevaux.) — Système de Paris, système de Lyon.

Dans l'*Histoire du Vélocipède*, ce petit livre doit trouver sa place; j'y renvoie le questionneur.

(Nimes.) CH. L.

—

Thèses historiées (XXVII, 249). — J'ai le plaisir de signaler à mon excellent confrère le Dr Dx un article du Dr Turner, publié en « feuilleton » dans la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie* (1879, pages 709, 725 et 757), sous le titre suivant :

Quelques thèses à image exposées momentanément dans les salles d'examens de l'Ecole de médecine de Paris.

Il en a été fait un tirage à part, de format in-8°, que j'ai vu à la bibliothèque de l'Académie de médecine de Paris.

Dr BERTRAND.

— J'indiquerai à M. le Dr Dx le travail suivant : *Notes d'iconographie. — Les thèses bretonnes illustrées aux XVIIe et XVIIIe siècles*, publié, par le comte de Palys, dans la *Revue historique de l'Ouest*, numéros de novembre 1889, janvier et mai 1890.

Il en a été fait un volume paru à Rennes à la librairie Plihon et Hervé.

En ce qui concerne la Bretagne, cette remarquable étude donnera toute satisfaction à l'auteur de la question.

P. DU GUÉ.

— *Les thèses bretonnes illustrées aux XVIIe et XVIIIe siècles*, par le comte de Palys, Vannes, 1890, in-8°.

PIERRE CLAUER.

— Achille Chereau a publié en feuilleton, dans l'*Union médicale de* 1879 (nos des 4 et 13 mars), une *Notice sur les thèses soutenues dans l'ancienne Faculté de médecine de Paris.* Dr X.

—

Les anciennes gazettes (XXVII, 249). — L'année 1667 est du nombre des an-

nées les plus rares dans les collections de la *Gazette de France.*

En 1765, Ed. Jacq. Genet, frappé de la rareté des années 1631-35-49-52-53-56-67, etc., entreprit de faire un abrégé des 135 premiers volumes de la *Gazette*, depuis 1631 jusqu'en 1765, 3 gros vol. in-4.

Mon collègue Brondineuf pourrait consulter les pages 345-346 du tome IV du nouveau catalogue de la Bibliothèque Nationale.

La *Gazette de Londres* paraissait également en 1667, son origine est de 1665; la bibliothèque du duc d'York ne comprenait pas non plus les premières années.

Pour les Gazettes de Hollande, les mêmes lacunes existent dans les bibliothèques d'Amsterdam. A. DIEUAIDE.

Famille de Presle (XXVII, 249). — Il existe dans la Dordogne (on trouvera l'adresse dans les *Annuaires des Châteaux et des Agriculteurs de France*) une famille *Jacquinot de Presle*, à laquelle appartenait peut-être le colonel du régiment de Cambrésis mort à l'ennemi en 1702. OROEL.

— Le régiment de Cambrésis, créé le 11 septembre 1684, fut donné, dix ans après, en 1694, à M. de Vienne, marquis de Presle, et qui, en effet, fut tué au siège de Crémone.

Il doit exister des documents intéressants dans les dossiers du régiment et dans la Correspondance générale, soit aux Archives historiques du dépôt de la guerre, et peut-être même aux Archives nationales.

M. Louis Paris, directeur du *Cabinet historique*, a fait paraître, avant la guerre, un volume des plus curieux, l'*Impôt du sang*, s'il m'en souvient, et dans lequel il était question des officiers de l'ancienne noblesse tués à l'ennemi.

DÉSIRÉ LACROIX.

Les grands hommes membres des Académies de province (XXVII, 276). — L'Académie de Nîmes n'est sans doute pas la seule qui ait compris des grands hommes, à divers titres, dans le personnel de sa compagnie. En voici quelques exemples.

Mais d'abord, il est bon de savoir que l'Académie de Nîmes est composée de membres résidents, membres non résidents, membres honoraires, correspondants.

Les honoraires représentent soit d'anciens membres résidents, ayant cessé de l'être par l'effet de la vieillesse, de la maladie, par l'abandon de la résidence, soit, d'autre part, des hommes de grande valeur, désignés par leur haute position dans les lettres, les sciences et les arts, Ces derniers honorent l'Académie par leur mérite, mais ils ne forment, par suite, qu'une liste de patronage, en tête de la liste générale du personnel.

On peut citer dans cette catégorie, parmi les plus récents : MM. Guizot, Pasteur, J. B. Dumas, Gaston Boissier, le général Perrier, le général Pothier (artillerie), Aurès, etc.

MM. de Quatrefages, Germain (de l'Institut), Guillaume Guizot, n'étaient que correspondants.

MM. Guizot père, Benjamin Valz, Guizot fils, ont été, au début de leur carrière, et à raison de leur résidence normale à Nîmes, membres résidents, et ils ont largement contribué, par leur assistance et leurs communications, aux publications produites à l'Académie dans les temps modernes.

Les noms ci-dessus mentionnés appartenaient à des personnes ayant vécu ou vivant après la Révolution de 1789.

Avant cette époque, et dans les premiers temps de l'existence de l'Académie (qui remonte à 1682), avant 1789, qui amena sa suppression, maintenue jusqu'à l'époque de sa reconstitution, 25 thermidor an IX (ministère Chaptal), elle avait accueilli dans son sein ou parmi ses correspondants :

L'évêque Jacques Séguier, l'évêque Fléchier, le marquis d'Aubais, François Graverol, Léon Ménard, Rabaut Saint-Etienne, Florian, François Séguier, le duc de Richelieu, de Saint-Florentin, le cardinal de Bernis.

Et après la Révolution de 1789 :

Vincens Saint-Laurent, Boissy-d'Anglas, Berthollet, Barbé-Marbois, Fontanes, Gergonne, Alexandre Vincens, François de Neufchâteau, de Gasparin, François Guizot, Jean Reboul, Auguste Pelet, Ferdinand Béchard. J. B. Dumas, Talabot, Emilien Dumas, etc.

Cette liste pourrait recevoir plus ou moins d'extension, suivant le degré de mérite qu'on voudrait accorder aux titulaires.

On a demandé si des femmes avaient été accueillies au sein des Académies de province ; je puis citer, parmi celles qui avaient été admises à l'Académie de Nîmes, et dont deux y siègent encore :

Madame Verdier-Allut, madame de Bourdic-Viot, madame la baronne de Pages, née Vernède de Corneillan, madame Escudier de Beaucaire, madame Soubeiran. Toutes femmes poètes.

(Nîmes.) Ch. L.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Une lettre inconnue de Voltaire sur la prononciation. — Je possède, dans ma collection grammaticale, un *Traité de prononciation*, probablement assez rare, car il a échappé à Charles Thurot, qui ne l'a pas mentionné dans l'excellente bibliographie spéciale qu'il a dressée en tête de son livre *De la prononciation française*, 1881-1883.

Voici d'abord une transcription exacte du titre de l'ouvrage :

« Traité de la prononciation de la langue française ou Essai d'observations sur les vices de modulation reprochés si souvent aux provinces gasconnes, avec des remarques sur les nouveaux changements que l'usage général de la Cour et de Paris a fait, en ce siècle, aux règles de nos grammairiens ».

Auquel on a joint :

« Une consulte grammaticale sur la nature de l'accent prosodique, avec la réponse de M. de Voltaire », par M. L***, à Bordeaux, chez Jean Chappuis, Imprimeur du Parlement, sur les Fossés de Ville, avec approbation (1768).

La *Consulte grammaticale* adressée à Voltaire est ainsi conçue :

*Lettre de M. L*** à M. de Voltaire.*

De Bordeaux, 4 avril 1768.

Monsieur,

Vous êtes un Académicien illustre, dont la supériorité et la profondeur, en tout genre de connaissances, ne sont pas même disputées de vos ennemis. Je sçais encore que vous joignez aux plus rares talens la politesse et la condescendance d'un Français et d'un Amateur des beaux Arts. Ce double aveu, que je fais avec plaisir, m'autorise, d'un côté, à vous regarder comme le principal juge compétent de toutes les Disputes Grammaticales; et de l'autre, il m'enhardit à vous demander la décision de la Question agitée dans la courte Dissertation que je joins à cette Lettre. Ce petit Ouvrage, qui traite de la nature de l'Accent Prosodique, me met en contradiction avec quelques Grammairiens sur le système de la Prosodie; il renferme des nouveautés sur ce sujet, qui entrent dans le plan d'un Traité de la Prononciation de la Langue Française, que plusieurs Personnes éclairées m'ont conseillé de faire imprimer. Voudriez-vous, Monsieur, faire aujourd'hui, pour moi, ce que firent autrefois, pour M. la Touche, Messieurs les Abbés de Dangeau et Tallement; votre sentiment peut seul fixer mes doutes et déterminer mes esprits irrésolus.

Recevez les témoignages de mon admiration et du respect le plus profond.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. L***.

Voici maintenant la lettre de Voltaire, objet principal de ma communication :

Réponse de M. de Voltaire à l'Auteur.

Au château de Ferney, près Genève,
6 mai 1768.

Je suis si vieux, Monsieur, et si malade, que vous m'excuserez de répondre si tard à la Lettre dont vous m'avez honoré, et d'y répondre si mal. Je vois que vous êtes très instruit : pour moi, j'avoue que je suis peu au fait de la prononciation des Athéniens. Je n'ai jamais conçu comment on pouvait marquer des sixièmes et des quarts de tons. J'avais toujours entendu dire que la prononciation Chinoise était, comme la Grecque, une espèce de Musique. Je vis six jeunes Chinois à Paris, au Collège des Jésuites; je les priai de parler entre eux; je ne distinguai pas la moindre intonation. Je ne connais que le vendeur d'orviétan de Molière qui ait parlé en chantant.

Au reste, la Langue Grecque n'a pas besoin de cet avantage pour être la plus belle Langue qu'aient jamais parlé les Hommes. Toutes nos Langues modernes ne sont que des jargons; et pour les Langues de l'Asie, je les crois barbares, attendu que les Femmes étant presque toujours enfermées, n'ont pu adoucir ni les mœurs ni le langage. Je crois surtout la Langue Hébraïque la plus pauvre et la plus sauvage des Langues d'Orient.

Si nos Langues sont imparfaites, un homme qui paraît avoir autant de mérite que vous peut faire de bons Ouvrages avec de mauvais outils.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Voltaire.

Sur la foi de Voltaire, le jurat de Bordeaux, chargé de l'approbation, délivra, sans hésiter, cette curieuse autorisation :

Permis d'imprimer, sur la foi du célèbre Voltaire, qui nous assure que l'Auteur lui a paru parfaitement instruit des Règles et des Principes sur la matière. A Bordeaux, le 18 juin 1768. Bonan, Jurat.

Marty-Laveaux.

Le Directeur-Gérant : Lucien Faucou.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1893



Paraissant les 10, 20, et 30 de chaque mois. 20 avril 1893.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 11.

PUBLICATION

DE LA

TABLE GÉNÉRALE DE L'*INTERMÉDIAIRE*

La* Table générale de l' « Intermédiaire » *est mise en vente aux bureaux du journal depuis le* 12 *avril* 1893. *Les souscripteurs qui voudront la recevoir* franco *à domicile n'ont qu'à nous faire parvenir un mandat de vingt-cinq francs, et la* Table générale *leur sera immédiatement adressée.

Mouvement des Bibliothèques

DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

La restauration du Louvre. — On se souvient que l'année dernière, à cette époque, la commission supérieure des bâtiments civils et des palais nationaux, après avoir visité le Louvre, avait dressé la liste des travaux de réparation qu'il était urgent d'y faire.

Les fonds votés depuis sur le budget des travaux publics ont permis d'exécuter, au cours du dernier exercice, quelques-unes des réparations les plus indispensables. Ce sont : à l'extérieur : le recouvrement en plomb des corniches et balcons des façades ouest et sud, dont la dépense avait été évaluée à 23,000 fr. ; la peinture des fenêtres, à 10,000 fr. ; la réfection des couvertures, à 30,000 fr. ; enfin, le remplacement des paratonnerres, à 17,000 fr., et auquel on met en ce moment la dernière main.

A l'intérieur :

Etablissement d'un calorifère dans le musée de la Renaissance et le musée Egyptien. Il était impossible de travailler pendant l'hiver dans le musée de la Renaissance et le musée Egyptien, absolument dépourvus de système de chauffage ; des stèles très anciennes avaient été détruites par l'humidité dans le musée Egyptien. Aussi le conservateur refusait-il d'exposer aucun monument dans cette galerie, faite en 1889 sous la Colonnade, tant que cette galerie ne serait pas chauffée. On a dépensé à ce travail environ 28,000 francs.

Chauffage du musée Assyrien. Le musée Assyrien se trouve au rez-de-chaussée, sur un terre-plein. Il pouvait être chauffé par un calorifère d'eau qui existait déjà et qui desservait, au premier étage, les salles de Suze et de la Chaldée. C'est ce procédé que l'on a employé. Le travail nécessaire a coûté 16,000 francs.

Ces différents travaux constituent tout ce qui a été fait pendant l'exercice 1892-1893.

Quant à la salle des antiquités de l'Algérie et de la Tunisie, il ne faudra pas moins de 80,000 francs pour l'achever. Cette salle, à établir sous la galerie de Sept mètres, dite galerie Italienne, a été dégagée par la transformation de deux entresols employés à des logements. Elle a été mise en communication avec le palier inférieur de l'escalier Daru ; le sol a été préparé au ciment ; de nombreuses reprises en briques ont été faites.

A cette opération se trouve liée celle qui consiste à établir sous la salle projetée un passage demandé depuis longtemps entre la cour du Sphinx et la cour Visconti. Ces deux cours appartenaient autrefois à des services complètement différents : la première dépendait des musées, le seconde faisait partie des écuries impériales. La mise en communication de ces deux cours a pour but de supprimer une entrée incommode des ateliers de moulage.

Et quand ces travaux seront terminés, M. Guillaume, l'architecte du Louvre, ne sera qu'au commencement de son œuvre.

Le procès de M. Bégis avec la Bibliothèque Nationale. — La *Revue des grands Procès contemporains*, publiée par M. Gaston Lèbre, a reproduit in-extenso, d'après la sténographie, dans ses numéros des mois

de janvier et février, les plaidoiries de MM. J. Paillet et Cléry, avocats, les conclusions de M. Lombard, substitut de M. le Procureur de la République, et le jugement. L'appel de ce procès, distribué à la première chambre de la Cour d'Appel de Paris, paraît devoir être plaidé de nouveau très prochainement.

Donation, au musée du Louvre, d'un monument de l'époque byzantine.— Un polycandilon de bronze bysantin vient d'être offert au musée du Louvre par M. Sorlin-Dorigny, de Constantinople. C'est un disque de bronze absolument plat, percé de huit trous dans lesquels étaient fichés autant de cierges. Cette sorte de lampe à plusieurs lumières, munie d'une triple chaîne de suspension, porte une inscription votive conçue ainsi : « Seigneur, souviens-toi de ton serviteur Abraham, fils de Constantin. »

Les historiens byzantins font souvent mention de ces polycandila ou lustres à plusieurs lumières en forme de couronne. Ceux des églises de Constantinople étaient célèbres. Les uns étaient d'or, les autres d'argent ; la plupart étaient d'un poids très considérable et à lumières très nombreuses. D'autres, plus modestes, étaient de bronze, comme celui qui vient d'être donné au Louvre. Le chevalier picard Robert de Clary, dans sa *Prise de Constantinople*, parle aussi de ces curieuses lampes d'argent qu'il a vues à Sainte-Sophie et qu'il nomme des « lampiers ».

Le portrait de Pisanello du Louvre. — M. Ravaisson croit avoir trouvé des preuves que l'original du précieux portrait de Pisanello, qui a été acquis récemment par le musée du Louvre, n'est pas, comme l'a avancé d'abord M. Venturi, qui a publié ce portrait, une princesse de la maison d'Este : il représenterait, si l'on en croit ce savant, une princesse de la maison de Gonzague, Cecilia, l'une des filles du premier marquis de Mantoue, qui a déjà été représentée par Pisanello dans un de ses plus beaux médaillons, et qui fut une des femmes les plus célèbres du quinzième siècle.

Acquisition, par l'Etat, d'un tableau de Daumier. — A la vente de la collection Geoffroy Dechaume, le conservateur du musée du Trocadéro, l'Etat, représenté par M. Benedite, conservateur du musée du Luxembourg, s'est rendu acquéreur, pour la somme de 12,000 francs, d'une vigoureuse toile de l'admirable caricaturiste qui fut en même temps un peintre remarquable : *Les Voleurs et l'Ane.* Cette toile, d'une exécution superbe, est l'interprétation de la fable de La Fontaine. L'acquisition par l'Etat a été saluée de chaleureux applaudissements.

Cette œuvre a sa place marquée dans un de nos musées nationaux, et elle ne déparerait nullement la galerie des peintres modernes au Louvre. Nous espérons que c'est là qu'on la placera, rendant ainsi un tardif hommage au peintre qui, chez Daumier, n'était nullement inférieur au caricaturiste.

DÉPARTEMENTS

Bordeaux. — *Mort de M. Ernest Gaullieur, l'archiviste de la ville.* — M. Ernest Gaullieur, archiviste de la ville de Bordeaux, vient de mourir dans cette ville. Il a succombé aux suites d'une attaque d'influenza.

M. Gaullieur (Louis-Frédéric-Ernest) appartenait à une famille protestante originaire de Neuchâtel (Suisse). Il était né à Bordeaux le 11 janvier 1827 et fit de brillantes études au gymnase protestant de Strasbourg.

Engagé volontaire au 1er régiment d'infanterie légère à Versailles, il suivait à l'Ecole préparatoire les cours pour l'Ecole polytechnique, quand éclata la révolution de 1848, qui le força de rejoindre son régiment et d'interrompre ses études. Sous-officier depuis plusieurs années, et sur le point d'obtenir l'épaulette, il fut arrêté comme républicain au coup d'Etat du 2 décembre 1851. Nommé sous-archiviste du département de la Gironde en 1864, il devint archiviste de la ville de Bordeaux le 1er octobre 1867. Dans cette dernière et honorable fonction, M. Gaullieur entreprit un travail considérable, une œuvre de bénédictin qui fut l'honneur de sa carrière.

Durant vingt années d'un travail opiniâtre, il put arriver à reconstituer les archives municipales de Bordeaux. entièrement incendiées en 1862.

M. Gaullieur était un homme très érudit, et il a publié de très nombreux ouvrages, parmi lesquels il convient de citer :

L'armurerie milanaise à Bordeaux au XVe siècle ;

Les corporations bordelaises des pintiers et estainguiers;

L'imprimerie à Bordeaux en 1486;

L'histoire du collège de Guyenne;

Les Gascons et l'artillerie bordelaise au siège de Fontarabie en 1521;

Les Bordelais inconnus : architectes, imaigiers, sculpteurs, escrivains, enlumineurs, peintres verriers;

Histoire de la réformation à Bordeaux et dans le ressort du Parlement de Guyenne;

Histoire des Phares de Cordouan.

M. Gaullieur était très versé dans les belles-lettres; il laisse trois comédies-vaudevilles jouées avec succès :

Le Crieur de nuit (1850);

Un mousquetaire dans l'embarras (1850);

L'Olympe ennuyé (1871).

La mort de M. Gaullieur sera très vivement ressentie dans le monde des érudits bordelais.

M. Gaullieur était officier de l'instruction publique. LUDOVIC BISHOP.

Montpellier. — *Les legs de M. Ricard.* — M. A. Ricard, avocat, vient de léguer :

1° A la Société archéologique de Montpellier : sa collection de numismatique (très importante); ses manuscrits et sa bibliothèque;

2° Au musée de Montpellier : le portrait de Marguerite Giral, par Ranc, et une nature morte de Monoyer;

3° A la Ville : une rente annuelle et perpétuelle de 1,000 francs, au profit de la Société archéologique;

4° A l'Académie des Sciences et des Lettres de Montpellier : une rente annuelle et perpétuelle de 100 francs destinée à fonder un prix triennal de 300 francs, sur un sujet historique, sous le nom de « Prix Adolphe Ricard ». Le sujet sera choisi par la section des lettres de cette Société.

Saint-Cloud. — *La vente des débris du château.* — On a vendu, récemment, à Saint-Cloud, sur l'emplacement du château, ceux d'entre les débris de l'édifice qui présentaient un caractère artistique ou qui avaient une valeur de souvenir.

Une centaine de personnes, pour la plupart venues de Paris, s'étaient répandues dans l'enceinte où l'entrepreneur, M. Kasel, avait réuni et classé par séries ces fragments.

En réalité, à part une vingtaine de motifs, mascarons, clés de voûte, têtes de statue et quelques grilles en fer forgé ou en bronze, quelques plaques de cheminée en assez bon état, ces débris intéressaient moins par l'art que par le souvenir.

La vente, conduite par M. Georges Leroux, greffier à Sèvres, assisté de Me Boulland, commissaire-priseur à Paris, a pourtant produit un résultat dont l'entrepreneur s'est déclaré satisfait.

La vicomtesse de Courval, le comte Horace de Choiseul, le vicomte de Latouche, l'architecte parisien bien connu M. Esnault-Pelterie, ont enlevé les morceaux les mieux conservés. Une grande plaque de cheminée Louis XIV a atteint 400 francs; les frontons se sont vendus en moyenne à 100 francs; une grille est allée jusqu'à 400 francs; les mascarons et les têtes de statue ont été vendus entre 60 et 70 francs la pièce; les petites plaques de cheminée ont trouvé acquéreurs dans les prix de 50 à 60 francs.

Au total environ 7,000 francs.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE

Berlin. — *La vente de la collection d'autographes du comte Paar.* — La vente de la collection d'autographes du comte Paar, ancien ambassadeur d'Autriche, près le Saint-Siège, vient de se terminer. Nos lecteurs prendront intérêt à connaître quelques prix qui ont été payés ici pour les pièces les plus précieuses.

Charles-Quint. L. a. s. très importante en espagnol, adressée au Pape Clément VII, dans laquelle l'empereur l'invitait à s'associer à lui dans le but d'empêcher le divorce du roi d'Angleterre (Henri VIII) et de la reine Elisabeth d'Aragon, ainsi que le mariage du roi avec « la persona que V. S. sabe », c'est-à-dire Anne de Boleyn. 210 francs.

Elisabeth d'Angleterre. L. s. à Lord Burleigh, une page in-folio. 140 francs.

Louis XI roi de France. L. s. à la duchesse et au duc de Milan, une demi-page in-4. 90 francs.

Catherine de Médicis. L. s. avec compliment et post-scriptum autographes. 63 francs.

Louis XIV. L. a. s. à mon cousin le vicomte de Turenne, 2 pages in-4, Nancy, 3 aoust 1673. 160 francs.

Marie-Antoinette d'Autriche. L. a. s. à la duchesse de Polignac, lettre curieuse, où

elle parle de sa grossesse : « Mon ventre est devenu si lourd et j'ai toutes les peines du monde à me donner le mouvement qui m'est nécessaire, » etc. 325 francs.

René II, duc de Lorraine, le vainqueur de Charles-le-Téméraire à Nancy. L. s. 18 novembre 1505, 1 page in-folio. 135 francs.

Une lettre de *Pierre le Grand*, autographe en russe. 500 francs.

Un rarissimum, une lettre latine du philosophe *Spinoza*, deux pages pleines in-quarto, avec le cachet, s'est vendue 1,350 francs, tandis qu'une lettre de *Descartes* n'a été payée que 260 francs. Une lettre du célèbre imprimeur et savant français *Henri Estienne* est montée à 800 francs. Des pièces importantes et précieuses des grands artistes italiens formaient une partie remarquable du catalogue. Signalons parmi ces documents une pièce autographe signée de *Michel Angelo Buonarotti*, contrat original entre le grand artiste et le pape Léon X, relatif à la construction de l'église Saint-Laurent à Florence, qui a été payée 2700 francs. Une lettre de *Giulio Romano* a été vendue 60 francs.

Un carnet autographe de *Guido Reni*, écrit de 1609 à 1612, avec 31 pages de sa main. 1200 francs.

Enfin, une quittance autographe de Raphaël a été achetée 1,100 francs.

Parmi les autographes des femmes célèbres, relevons une lettre de *Marguerite de Valois*, qui a été payée 1,250 francs.

GRÈCE

Athènes. — *Le Congrès archéologique de* 1894. — Un Congrès archéologique international sera, pour la première fois, organisé en Grèce. Il siégera à Athènes durant le printemps de 1894 et aura pour mission d'étudier l'antiquité grecque et de faire la lumière sur tous les points controversés des temps anciens. Tous les Etats d'Europe et d'Amérique seront invités à s'y faire représenter.

ITALIE

Venise. — *La lacération d'un tableau de Tintoret au Palais-Ducal.* — Tous les journaux ont annoncé qu'une toile importante de Tintoret, qui se trouve au Palais-Ducal de Venise, avait été lacérée par un vandale. Le fait a été fortement exagéré. La toile n'a qu'une petite déchirure qui a entamé le nez d'un personnage, et qui a été probablement produite par une petite barre de fer du rideau. La commission permanente de peinture a envoyé au ministre des cultes un rapport demandant la restauration immédiate du tableau.

SUISSE

Genève. — *La collection topographique de M. Charles Bastard.* — M. Charles Bastard prépare actuellement le catalogue de sa collection d'estampes topographiques relatives à la ville de Genève.

Il serait très heureux que le catalogue complet des vues de Genève fût publié. La collection de M. Bastard compte actuellement plus de 3,000 numéros, judicieusement classés, et s'augmentera certainement encore. Peu de villes, en effet, ont été aussi fréquemment représentées que Genève, et si la plupart de ces vues se rapportent, en somme, à deux ou trois types primordiaux, le type de la *Cosmographie* de Munster, Genève vue du lac, le type Mérian, Genève vue du Bois-de-la-Bâtie, etc., leur nombre n'en est pas moins très considérable. M. Bastard fait appel à tous ceux qui possèderaient des vues de Genève et les prie de vouloir bien les lui faire connaître.

OFFRES ET DEMANDES

Il y a plusieurs bons graveurs artistes en sceaux à Paris. L'un des plus connus et des plus habiles est Stern, passage des Panoramas, à Paris. M. Durighello, de Saïda, peut, sans malechance à courir, s'adresser à lui. *Experto crede Roberto.*

Cz.

VENTES PUBLIQUES

PARIS. — *Hôtel Drouot.* — 20 avril. — Aquarelles d'Allongé. (Catalogue de 80 numéros.) — Meusnier, 27, rue Saint-Augustin. — 24 avril. — Livres rares. — Bibliothèque du baron Seillière. (Catalogue de 434 numéros.) — Porquet, 1, quai Voltaire.

Salles Silvestre. — 28-29 avril. — Bons Livres. (Catalogue de 287 numéros.) — Porquet. — 2-3 mai. — Livres anciens. — Bibliothèque de M. Favre. (Catalogue de 273 numéros.) — 4-6 mai. — Livres anciens. — Bibliothèque du comte Douglas. (Catal. de 412 numéros.) — Paul.

33, *rue de Villejust.* — 17 avril-16 juin. — Vente de la collection Spitzer. — Mannheim, 7, rue Saint-Georges.

ÉTRANGER. — **Amsterdam.** — 25 avril. — Tableaux. — Roos. — 30 mai - 2 juin. — Dessins et gravures. — Muller.

Vienne. — 24 avril. — Objets d'art.

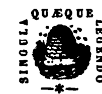
Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 avril 1893.*

XXVIIe Volume.

—

N° 616.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série

IIe Année.

—

N° 12

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

Du tiers et du quart. — Ecrivant de Russie, en 1787, à la marquise de Coigny, le prince de Ligne lui disait :

Vous vous moquez du tiers et du quart, car il me semble que j'ai déjà entendu prononcer ce mot souligné à quelques-uns de vos ennuyeux notables.

Se servir de l'expression *le tiers et le quart*, pour désigner toutes sortes de personnes indifféremment, le premier venu, n'était pas cependant un néologisme. On le trouve dans Molière et La Fontaine. Dans une lettre du 23 décembre 1677 adressée au comte et à la comtesse de Guitaut, madame de Sévigné avait déjà dit :

Après avoir causé avec vous du tiers et du quart, je finis par la santé de la comtesse de Provence.

Quelle est l'origine de ce terme familier? E. M.

—

Quelle est l'origine du mot houille? — Littré dit :

L'origine de ce mot est inconnue. Hullæ se trouve en des textes du pays de Liège...

Le *Dictionnaire général des sciences théoriques et appliquées*, par Privat-Deschanel et Focillon, s'exprime comme suit :

Houille, probablement du nom allemand kohlé, charbon...

Larousse n'en sait pas davantage :

Houille, du bas-latin hullæ, que l'on trouve dans des textes de la fin du XIIIe siècle, et dont l'origine est inconnue, bien que quelques-uns le comparent au gothique haurja, charbon,

s'appuyant sur ce fait que le bas-latin huillæ se trouve dans des textes du pays de Liège et doit, par conséquent, provenir du germanique...

Je trouve, dans un petit ouvrage anonyme intitulé : *le Plutarque belge*, édité à Bruxelles, en 1841, chez Langlet et Prudhomme, une explication qui me paraît aussi simple que péremptoire.

La voici :

L'une des découvertes les plus précieuses que l'on ait faites à la fin du XIIe siècle est, sans contredit, celle du charbon de terre. Un maréchal-ferrant, nommé Houilleux, en découvrit les filons et l'usage, en l'an 1198, dans le pays de Liège. De là lui est venu le nom de houille, que la reconnaissance de ses concitoyens fit donner à cette substance minérale.

Peut-on contester cette étymologie, que probablement ni Larousse, ni Littré, ni aucun autre auteur de dictionnaire français n'ont connue?

Haïm Boucris.

—

Le péché de la veuve et la cote G. — En haute Normandie, certains notaires et leurs clercs — peut-être tous les hommes d'affaires — qualifient de *péché de la veuve* le détournement ou recel, prévu au Code civil, d'actif de la communauté conjugale, par une femme qui omet intentionnellement de le faire figurer dans l'inventaire après le décès de son mari.

D'autre part, il n'est pas sans exemple qu'un clerc facétieux ou simplement collectionneur, rencontrant dans quelque liasse de vieux papiers à comprendre dans un inventaire un document curieux, une vieille chanson ou une lettre... intime, sans intérêt réel pour la succession, croie pouvoir se l'approprier. Cela s'appelle l'*inventaire sous la cote G* (GARDER).

Ces expressions sont-elles connues ail-



leurs, et quelque auteur les a-t-il mentionnées ?

MACQUELOUP DE SABRENBOIS.

—

La conduite de Prévost-Paradol en 1870. — Le célèbre polémiste a-t-il laissé des lettres ou des écrits qui soient de nature à nous édifier sur les motifs qui ont dirigé sa conduite en 1870, sur son adhésion à l'Empire, et sur sa fin prématurée? FIRMIN.

—

Chants et musique de l'armée française en campagne. — Dans sa dernière conférence à *la Bodinière* (chansons de tous pays), M. Maurice Lefèvre a dit que les croisés chantaient, sous les murs de Jérusalem assiégée, l'air de la chanson de Marlborough. Je sais bien que, pendant l'expédition d'Egypte, sous le Directoire, nos soldats entendirent chanter, dans les villages de fellahs, et même au Caire, l'air de Marlborough. Mais est-il bien établi — et d'après quels documents — que cette chanson, ou plutôt les notes qui la composent, aient charmé les ennuis des croisés au siège de Jérusalem?

Je demanderai, en outre, s'il existe des documents sur les chants de guerre ou sur les fêtes militaires qui précédèrent ou suivirent, sur le champ de bataille, les faits et gestes de l'armée française.

Je connais déjà les *Histoires de la musique militaire* de Kastner et de Neukomm. D'E.

—

Embaumement. — Lorsqu'on a retiré le couvercle du sarcophage de Tabnit, roi de Sidon, le corps de ce roi, entièrement plongé dans un certain liquide à odeur aromatique, était encore parfaitement conservé.

Malheureusement, on a pensé qu'il fallait, pour le purifier peut-être, soumettre ce corps à d'abondantes et vandales ablutions. On a naturellement laissé perdre tout le liquide qui avait servi à l'embaumement, et la putréfaction a forcé le capitaine du bateau turc qui transportait cette momie précieuse à Constantinople de la jeter à la mer!

Cette momie, au lieu d'avoir la dureté du bois comme toutes celles qu'on trouve en Egypte, était restée tendre, et la peau, non seulement n'en était pas sèche, mais gardait toujours sa couleur naturelle.

Je serais heureux si, parmi les archéologues intermédiairistes, il y en avait un qui pût me désigner un autre exemple de ce genre d'embaumement.

EDMOND DURIGHELLO.

—

Le sabre du général Ducrot en 1870. — Pendant les journées du 30 novembre et du 2 décembre 1870, d'après les souvenirs d'un combattant de 1870, le général Ducrot portait, au lieu d'une épée, un sabre de cavalerie légère, modèle 1822.

Pourrait-on confirmer ce souvenir?

Cette tenue était-elle alors réglementaire, et le serait-elle encore aujourd'hui dans une circonstance analogue?

C. D.

—

Les élèves étrangers à l'École Polytechnique. — Parmi les anciens élèves de l'Ecole Polytechnique, on compte un certain nombre de personnes nées à l'étranger, parce qu'au moment de leur admission leur pays d'origine appartenait à la France. Cette faculté cessa en 1814 pour l'Italie et la Belgique, mais elle continua jusqu'en 1848 pour la Suisse.

Quelques autres, également nés à l'étranger, ont été admis parce qu'ils appartenaient à des familles qui avaient quitté la France lors de la révocation de l'édit de Nantes et qu'on les a considérés comme n'ayant pas perdu leur nationalité.

De ce nombre était le commandant du génie Gaudin, né à Nyon (Suisse) en 1812. En connaît-on d'autres exemples, et sur quels textes pouvait-on s'appuyer pour accorder cette faveur? X.

—

L'emploi des cadavres humains. — Roland de la Platière, avant d'être ministre de l'intérieur (1792), était (en 1787) inspecteur général du commerce, à Lyon. En sa qualité, il proposa à l'Académie de Lyon de mettre tous les cadavres dans un alambic pour en extraire de l'huile à éclairer, et disait avec complaisance que la manipulation en serait très facile par le procédé d'extraction de l'huile animale très usité à Paris.

Une légende lyonnaise répétée par C. de Mery (Œuvres, Paris 1829) relate qu'en 1572, après les massacres qui eurent lieu le jour de la Saint-Barthélemy à Lyon, un apothicaire de cette

ville représenta qu'on pourrait faire argent de la graisse qu'on tirerait des cadavres, et il fit choisir « les plus gras et refaits, dont il en tira bonne quantité, laquelle fut vendue trois blancs la livre ».

A notre époque, on discute encore si la crémation est préférable à l'inhumation, au double point de vue de l'hygiène et du respect des morts. Etant admis que les cadavres humains sont des foyers d'infection dont personne ne peut plus se dispenser de reconnaître les funestes effets, je voudrais savoir ce que pensent mes confrères de l'*Intermédiaire* de leur emploi industriel.

A. DIEUAIDE.

—

Le tabouret-chaufferette de la princesse Pauline Borghèse. — Une note des *Mémoires de madame la duchesse d'Abrantès sur la Restauration* (IV, 134), me paraît curieuse à rapprocher des articles de l'*Intermédiaire* parus sous les rubriques : *Une chaufferette féodale heureusement supprimée* (III, 542; XXII, 324), et *Les femmes de Henri VIII avaient-elles des femmes sous leurs pieds pour leur servir de coussin* (XXII, 33, 713)? On y lit que madame de Nadayac, alors duchesse d'Escars, étant exilée dans le midi, fut obligée de rendre visite à la sœur de Napoléon, Pauline Borghèse, et qu'elle trouva « auprès de la princesse, une dame pour accompagner, dont l'affection se manifestait d'une manière assez étrange pour être citée. Elle tenait les pieds de la princesse dans une douce chaleur, et, à cet effet, elle les prenait dans sa poitrine et les y enfermait avec un soin extrême; mais, pour cela, il fallait être couchée par terre et même sur le dos, enfin devenir tabouret ou bien marchepied. La position n'était pas commode... », dit l'auteur, qui ajoute que la visiteuse crut un moment que c'étaient les jambes de la princesse qui lui répondaient.

Quelque chercheur pourrait-il indiquer le nom de cette dame tabouret ?

P. CORDIER.

—

Les permissions données par l'église de manger des oiseaux aquatiques aux jours d'abstinence. — A quelle époque et dans quelles circonstances la permission de manger aux jours d'abstinence certains oiseaux aquatiques, fut-elle donnée par l'église catholique à ses fidèles ? Pourquoi cette permission ne fut-elle pas étendue à tout le gibier d'eau ?

Il me semble assez probable que, en la circonstance, l'église dut s'incliner devant un vieil usage populaire profondément enraciné en certain pays et qu'elle prit le sage parti de tolérer, faute de pouvoir le détruire.

G.

—

Les acteurs de l'Heptaméron. — Des recherches récentes ont-elles été faites à Pau, pour retrouver dans les archives de Béarn les états de la maison de Marguerite ? MM. Leroux de Lincy et Paul Lacroix ont hasardé des conjectures ingénieuses, pour démasquer plusieurs des acteurs de l'Heptaméron ; mais la clef des noms déguisés par la mignonne Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, ne sera retrouvée avec certitude que lorsque nous aurons les documents que je réclame ; alors seulement nous saurons si un comte d'Agoust se cache sous le masque de Dagonein, et Françoise de Foix, la belle comtesse de Chateaubriant, sous celui de Nomerfide.

LECNAM.

—

L'épitaphe d'Abesan conservée à Saint-Antoine de Padoue. — Chateaubriand parle, dans le tome VI des *Mémoires d'Outre-Tombe*, d'une épitaphe qu'il a vue dans l'église Saint-Antoine de Padoue, sur le tombeau du jeune d'Abesan, mort en 1595.

Cette épitaphe, écrite moitié en latin, moitié en français, se termine par un vers qu'un grand poëte voudrait avoir fait, dit Chateaubriand.

Car il n'est si beau jour qui n'amène sa nuit.

On voudrait connaître le reste de l'épitaphe que Chateaubriand ne donne pas.

FIRMIN.

—

La première oraison funèbre prononcée en France en l'honneur d'un homme illustre. — Sans remonter ni aux Grecs, ni aux Romains, et me limitant à la France, je serais heureux de connaître la date de la première oraison funèbre prononcée pour faire l'éloge d'un mort illustre. Le premier Français auquel cet hommage a été rendu est-il Du Guesclin ? Son oraison funèbre fut prononcée en 1389, neuf ans après sa mort, par un évêque d'Auxerre, et en présence de toute la cour

le texte fut : Nominatus est usque ad extrema.

De quelle époque date également l'usage des discours devant le cercueil, si répandu de nos jours, même pour des gens sans notoriété? ERENVAO.

—

Général et d'armes. — Quels étaient les attributions et privilèges de cette variété de sergents ou huissiers dans nos anciennes juridictions? D. A. C.

—

Un rapport militaire du général Chérin à retrouver. — Aux Archives Nationales, dans le dossier des armées des côtes de Brest et de Cherbourg, Hoche commandant en chef, j'ai trouvé la pièce suivante :

RESUME (24 *germinal an III*).

Le chef de l'état-major général Chérin fait passer au Comité (de Salut public) l'état de situation politique et militaire des armées des C. de B. et de Ch. — Il rend compte de la force et composition de l'armée, des causes de son affaiblissement, de l'état critique des subsistances, des besoins de tous genres, de l'étendue du pays occupé par l'armée, des dispositions des habitants, du nombre et du caractère des ennemis de l'armée. — Ces divers objets paraissent traités avec autant de méthode que de connaissances, et on ne pourrait en donner une idée bien exacte sans risquer d'affaiblir le texte.

Où peut bien être l'original de ce précieux rapport? Aurait-il été détruit?

BEATUS.

—

Un couplet ajouté à la Marseillaise. — M. Poisle-Desgranges, dans son joli petit volume *Rouget de Lisle et la Marseillaise* (1864), cite comme *non imprimée* une partie supplémentaire de l'hymne national, que je trouve *imprimée* avec des variantes dans un curieux petit *Recueil d'hymnes civiques imprimés par ordre de la Commission temporaire de surveillance républicaine*, *à Commune Affranchie* (l'an II de la République Française, une, indivisible et démocratique). Voici cette version :

Couplet à l'arbre de la Liberté.

Arbre chéri, deviens le gage
De notre espoir et de nos vœux;
Puisses-tu fleurir d'âge en âge
Et couvrir nos derniers neveux! (*bis*)
Que sous ton ombre hospitalière
Le vieux guerrier trouve un abri,
Que le pauvre y trouve un ami,
Que tout Français y trouve un frère!
Aux armes, etc.

Les vers 1, 2, 6, 7, 8 sont très différemment donnés par M. Poisle-Desgranges, seul, à ma connaissance, des nombreux historiens de la *Marseillaise* qui ait cité ce couplet. Le trouve-t-on imprimé ailleurs? Et le petit recueil lyonnais dont il s'agit (in-18 de 72 pages) est-il connu de quelques-uns de nos collaborateurs? A. E.

—

Les portraits de Pascal. — M. Cousin a dit que Pascal avait un noble visage : « ses grands yeux lançaient des flammes, et dans ce temps de haute galanterie, Pascal, jeune, beau, plein de langueur et d'ardeur, impétueux et réfléchi, superbe et mélancolique, devait être un personnage intéressant au dernier point.... » Pour justifier son élogieuse appréciation, M. Cousin ne cite que le beau portrait gravé par Edelinck dans les *Hommes illustres* de Perrault (tome I). Mais cette gravure donnait-elle bien les traits exacts de Pascal? Possédons-nous dans les musées nationaux un portrait de Pascal méritant de fixer l'attention? De quel artiste s'est inspiré M. Guillaume pour la statue inaugurée à Clermont le 5 septembre 1880? Le portrait peint par Quesnel, après la mort de Pascal, est-il encore en la possession de M. Guerrier de Romagnat? Les traits du visage sont-ils conformes à ceux du dessin de Domat (voir le *Magasin pittoresque*, 1845, p. 100 et *Pensées, fragments... de Blaise Pascal...*, par M. Prosper Faugère)? Le Digeste dans lequel se trouve ce dessin est-il encore dans une bibliothèque particulière? En 1845, il était dans la collection de M. Feligonde de Villeneuve, conseiller à la cour de Riom. Le *Magasin pittoresque de* 1871 (p. 364) a aussi donné un portrait de Pascal à 35 ans (1658) découvert en Auvergne. Est-il toujours la propriété de M. Devès, médecin-vétérinaire à Aurillac? ERENVAO.

—

Portrait de Rousseau à retrouver. — On sait que le peintre Ramsay fit à Londres, en 1766, le portrait de Jean-Jacques Rousseau. Celui-ci en parle dans une lettre à Du Peyrou, datée de Wootton, 29 mars 1766 : « Un bon peintre d'ici m'a peint à l'huile pour M. Hume; le roi a voulu voir son ouvrage, et il a si bien réussi qu'on croit qu'il sera gravé. » On a en effet deux belles gravures de ce portrait, l'une par Martin et l'autre par

Corbutt, et une demi-douzaine d'autres encore.

Dans son *Iconographie de Rousseau* (Paris, 1878, Fischbacher, 82 pages in-8), M. Bachelin a mentionné (nº 34) cette peinture de Ramsay, et il ajoutait : « Quel peut être l'heureux propriétaire de cette toile ? Nous l'ignorons. »

On l'ignore encore. Mais d'après une lettre de David Hume, du 12 août 1766, publiée par lord Brougham (*Voltaire et Rousseau*, Paris, 1845, pages 346 et 349), Hume aurait envoyé, quelques semaines auparavant, à madame de Montigny, le portrait de Rousseau « copié d'après un tableau original en sa possession », c'est-à-dire copié d'après la peinture de Ramsay. — Sait-on ce qu'est devenu ce portrait envoyé à madame de Montigny ?

DEBASLE.

—

Que sont devenus les pistolets donnés par Kosciusko au capitaine Morosini ? — En juin 1849, sous les murs de Rome, à l'attaque de la porte San-Pancrazio, tombait, percé d'une balle française, un jeune Italien du nom d'Emilio Morosini.

Ce compagnon d'armes des Dandolo et Manaro était porteur de deux pistolets donnés à un de ses oncles, d'origine suisse, par un des plus vaillants généraux de la Pologne; et sur la crosse étaient gravés ces mots : *Kosciusko au capitaine Morosini.*

Ne serait-il pas intéressant de savoir où sont actuellement ces armes, qui, à l'époque, n'ont pu être retrouvées, et que l'on déclara être tombées entre les mains d'un sergent de l'armée française, qui en avait consenti la vente ou l'abandon au colonel du régiment français qui défendait alors la porte San-Pancrazio ? Quel était ce colonel ?

Le récit de cet épisode de la défense de Rome a été raconté, avec de plus amples détails, par le Dr Bertani, dans le deuxième volume des *Mémoires de Garibaldi.*

AD. LENSEIGNE.

—

Ouvrage anonyme à déterminer. — Quel est l'auteur du livre in-8 de 326 pages, intitulé : *Le Vieillard abyssin rencontré par Amlac, empereur d'Ethiopie*, Londres et Paris, Jean-François Bastien, libraire, rue du Petit-Lion, Faubourg Saint-Germain, M.DCC.LXXIX ?

CHAMPVERNON.

—

Un article de Souvestre sur Mulhouse. — Les *Annales de Bretagne* d'avril 1893 contiennent un article intitulé : *Vinet et Souvestre*, où il est question d'un article sur Mulhouse que Souvestre avait fait insérer dans la *Revue de Paris* du 17 juillet 1836. Cet article souleva à Mulhouse une fureur dont rien ne peut donner une idée.

L'*Intermédiaire* ne pourrait-il reproduire tout ou partie de cet article ? R.

—

Sedan. Souvenirs d'un officier supérieur. — A qui faut-il attribuer ce très curieux opuscule édité par Westhausser, et arrivé, en 1888, à sa septième édition ?

L'auteur aurait été l'aide de camp du général de Wimpffen, et, au cours du récit, ses interlocuteurs le qualifient du titre de marquis.

FIRMIN.

—

Le Cartulaire de la Maison-Dieu de Montmorillon. — M. Jos. Berthelé, archiviste de l'Hérault, a publié récemment, dans la *Revue Poitevine et Saintongeaise*, un article où il est question du cartulaire de la Maison-Dieu de Montmorillon. Ce cartulaire, *un des plus beaux et des plus curieux du royaume de France*, « gros volume in-folio, en vélin, contenant 228 pages, écrit en caractères antiques », qui fut autrefois consulté par l'historien Besly, et qui existait encore en 1766, a aujourd'hui complètement disparu. Il n'est pas à l'Hôtel-Dieu de Montmorillon. Il n'est pas aux Archives de la Vienne. Il n'est pas aux Archives Nationales. Il n'est pas à la Bibliothèque Nationale. Enfin, le *Catalogue des cartulaires français*, publié par M. Ulysse Robert, ne le mentionne pas.

Nous ne pouvons toutefois admettre que ce cartulaire ait péri. Nous préférons supposer qu'il se trouve enfoui chez quelque particulier. Quelque obligeant confrère pourrait-il nous donner de ses nouvelles ?

LOUIS LÉVESQUE.

—

Un ex-libris à déterminer. — Ecu de forme oblongue, surmonté d'une couronne de comte et entouré de divers motifs d'ornementation, acanthes, guirlandes de roses, deux palmes.

Sur le fond blanc de l'écu se déta-

chent, à la partie supérieure, deux fleurs de pensées, et, à la partie inférieure, une seule. Le milieu de l'écu est traversé par une bande légèrement sinueuse, paraissant figurer le cours des pensées (en prenant alors ce mot dans le sens de méditations, de rêveries, et non plus dans celui de fleurs). Au-dessus de la couronne comtale, une banderolle avec cette devise : *Propter cogitationem mentis.* Cet ex-libris se trouve sur des ouvrages du XVIIIe siècle, allant de 1746 à 1770. Son ensemble est très élégant et très gracieux. De quel personnage est-il?

L. JENY.

RÉPONSES

Nom bizarre de deux fiefs normands (XXIV, 342). — M. G. Lehardy a demandé (XXIV, 342) l'étymologie du nom de *Nid-de-Chien* donné à deux fiefs situés dans le Calvados.

Je lis dans le *Magasin pittoresque* (1873, p. 273) qu'il y a dans la vallée de Darnetal, près de Rouen, un lieu qui a conservé jusqu'à nos jours le nom de *Nid-de-Chien*, et que ce nom venait de ce que Guillaume le Conquérant avait établi là son chenil. CAMBIACUM.

—

Vers tragiques ridicules (XXVI, 81, 343, 417, 539, 659; XXVII, 332). — Continuons la série des proses burlesques. Que M. Hugues Le Roux, le brillant conférencier, me permette de lui signaler celle-ci, qu'il devrait bien effacer d'une prochaine édition de son *Enfer parisien.* Il s'agit, je crois, d'un jockey anglais :

Son père était jockey, sa mère était morte.

M. Sarcey a aussi écrit dans un savoureux feuilleton du *Temps :*

Il agite sur son casque un panache absent.

Il s'est inspiré évidemment, ce jour-là, de la phrase classique bien connue de tous les collégiens :

Je vois ici beaucoup d'élèves qui n'y sont pas.

Et que dire de la logique merveilleuse de cette romance intitulée : *l'Aveugle*, qui valut jadis un brillant succès (de chanteur) à un de nos plus jeunes et plus étincelants journalistes :

Mon Dieu, je l'aime tant, qu'en soupirant pour [elle,
Je demande au Seigneur qu'elle ne m'aime [pas!

TOPO.

— Il semble difficile qu'on trouve mieux, en ce genre, que les vers suivants, empruntés au *Discours d'inauguration pour l'ouverture du théâtre du Havre* (en voilà un titre!) de M. Casimir Delavigne (et dire qu'on vient de lui « ériger » une statue!) ;

C'est peu que la Neustrie étale à tous les yeux
Les opulents tributs d'un sol industrieux,
Ces pressoirs ruisselants qu'un jus doré colore,

(Ça, c'est le cidre)

Ces bassins de Déville, et ces prés où l'Au- [rore,
Qui n'a jamais quitté son époux d'un œil sec,
Vient mouiller de ses pleurs LES MADRAS DE [BOLBEC!

H. M.

— Après avoir défendu Scribe d'avoir écrit sérieusement des vers qui n'étaient en réalité qu'une plaisanterie, je suis un peu tenté de défendre le P. Malebranche contre l'attaque de M. Léo Claretie. Notre spirituel collaborateur nous dit :

On connaît l'ode de Malebranche :

Il nous fait aujourd'huy le plus beau temps du [monde,
Pour aller à cheval sur la terre et sur l'onde.

Ce n'est point dans une « ode » — il n'en composa jamais — que le célèbre métaphysicien aurait inséré ces vers. Défié par des amis qui lui reprochaient de ne rien entendre à la poésie, il aurait *lâché*, en manière de réponse, la boutade ci-dessus, en disant aux rieurs :

Vous, gens du métier, passez-moi mes deux vers; vous en faites tous les jours qui ne valent pas mieux.

Je n'y étais pas. L.

— Il existe une mine de phrases dramatiques ridicules qui complètera la galerie qu'ont formée déjà les Intermédiairistes. Elle est signalée par M. Albert Soubies dans une récente brochure qui contient un très intéressant tableau du mouvement dramatique parisien dans les deux premières années qui suivirent la guerre : *Le théâtre à Paris pendant les*

années 1872 *et* 1873. Il raconte comment M. Billon, directeur de l'Ambigu en 1872, ayant rompu son traité avec la Société des auteurs, en fut réduit à monter plusieurs mélodrames d'une entière ineptie, dont les auteurs gardèrent l'anonyme.

« Ce fut, dit M. Soubies, pour les critiques, ces forçats du plaisir, une suite d'inénarrables soirées. »

Ainsi, des éclats de folle joie saluèrent, dans le drame de Gondo, ce cri du comte Allory, saisi d'un accès de rage infernale :

Nous allons bien rire, qu'on aille chercher ma mère!

Et encore cette exclamation du même comte qui, au plus fort d'un duel où il a pris pour témoin « l'ombre de son père », s'interrompt pour dire au jeune Sténio :

Enfant, c'est ma vie qui se joue.

Ainsi encore, dans le dernier acte du *Borgne*, de Logan de Lacy, où s'échangeait cet étrange dialogue :

— Tais-toi, disait le vice-roi à lord Athol, tu fais vibrer en moi toutes les fibres de mon orgueil.

Et lord Athol répétait :

— Je fais vibrer en lui toutes les fibres de son orgueil.

Tandis que la salle, mise en joie, reprenait en chœur :

On fait vibrer en lui toutes les fibres de son orgueil.

Qu'il soit permis de faire une légère rectification à la dernière communication adressée à ce sujet à l'*Intermédiaire*. M. Soubies (*Une première par jour*, p. 186) nous apprend que le fameux vers :

Mais il faut en sortir comme un vieillard en sort

ne figure pas plus dans le *Camp des Croisés* d'Adolphe Dumas que son pendant :

Crois-tu de ce forfait Manco Capac capable?

ne figure dans le *Manco Capac* de Le Blanc. E. C.

—

Armoiries à retrouver (XXVI, 494). — Marguerite-Louise Vaillant, fille de Nicolas Vaillant, deuxième du nom, intendant de S. A. R. Monsieur, frère du Roy, lieutenant des eaux et forêts de la maîtrise de Chauny, et de Marie Le Couvreur; mariée à Nicolas Le Clerc de Lesceville (non *Lesarville*), conseiller du Roy au Châtelet de Paris, puis à la cour des aides, président de la 5e chambre des enquêtes, à Paris, le 4 mai 1677, et enfin conseiller d'honneur le 3 juin 1704.

De ce mariage, une fille unique, Anne Le Clerc de Lesceville, mariée le 29 septembre 1718 à Claude-François Bidal, marquis d'Asfeld, maréchal de France, chevalier de la Toison d'or, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, directeur général des fortifications de France. Elle mourut le 30 janvier 1728 et son mari le 7 mars 1743. Ils eurent trois enfants :

1° Claude-Etienne;
2° Jean-Guillaume;
3° Françoise-Charlotte.

(*Papiers mss. de la famille Vaillant.*)

Armes : Vaillant : d'argent à 3 têtes de Maures de sable tortillées du champ, 2 et 1 : *alias* d'or à 3 têtes de mort de sable, 2 et 1. *Devise :* FORTIS UT MORS. (D'Hozier, *Arm. génér.;* d'Ournel, *Hist. de Péronne*, 483.)

Le Clerc de Lesceville : d'azur à 3 croissants d'or, 2 et 1, surmontés d'un lambel à 3 pendants, de même. (P. Anselme et de Courcy.

Cte Charles de Beaumont.

—

Aristophane sur le Théâtre Français (XXVI, 531; XXVII, 95, 221). — Deux fautes d'impression se sont glissées dans une seule ligne de l'intéressante note de M. Georges Monval au sujet d'*Aristophane sur le Théâtre Français;* il y est dit que le *Plutus* de Ronsard « fut représenté dès 1639 au collège de Coquerel. «

Il faut lire : « Collège de Coquerel. » Maintenant, l'année que l'auteur a voulu indiquer est-elle, comme il semble, 1539? Cette date, qui ne peut d'ailleurs être déterminée d'une façon absolue, est assurément postérieure.

Ronsard n'est entré au collège de Coqueret qu'après la mort de son père, c'est-à-dire, suivant le témoignage de Binet, postérieurement au « sixième jour de Iuin 1544. »

Il y est resté sept ans : par conséquent, jusqu'en 1551. C'est donc entre ces deux dates de 1544 à 1551 qu'il faut placer la représentation de cet ouvrage. Nous n'en avons que le premier acte et quelques

vers du second. Dans l'édition de 1623, cette pièce est ainsi annoncée :

> Cecy est un fragment de la comédie de *Plutus* d'Aristophane, qui fut, comme le tesmoigne Binet, en la vie de Monsieur de Ronsard, la première jouée en France, et fut représentée au collège de Coqueret, d'où estoit Principal Dorat son precepteur. Monsieur de Ronsard estoit fort jeune quand il la fit, et n'a jamais esté mise sur la presse.

Claude Garnier a fait, à l'occasion de ce fragment, une pièce de vers qui commence ainsi :

> A vingt ans, le grand Vendômois,
> Sortant de la maison des Roys,
> Mit cette Comédie entière
> Dessus le Théâtre en lumière.

Si l'on adopte pour la naissance de Ronsard la date, d'ailleurs assez douteuse, de 1524 donnée par Binet, la représentation du *Plutus* se trouve placée en 1544, l'année même de son entrée au collège de Coqueret.

CH. MARTY LAVEAUX.

—

Morts tragiques d'auteurs dramatiques (XXVI, 605; XXVII, 179). — En voici deux encore. La première est fort connue, et je m'étonne qu'on ne l'ait pas rappelée déjà.

Le 23 mars 1819, le fameux dramaturge Kotzebue, auteur de *Misanthropie et Repentir*, un des plus gros succès du théâtre, tomba, pour raisons politiques, sous le poignard d'un étudiant fanatique, C. Sand. Cette mort fit elle-même le sujet d'un drame.

Au mois de septembre de l'année dernière, un des hommes les plus gais de ce temps-ci, le librettiste échevelé d'*Orphée aux enfers*, Hector Crémieux, s'est tiré un coup de revolver. MOG.

—

Les nappes à personnages et à inscriptions (XXVI, 689; XXVII, 232). — A propos de nappes à personnages, il convient de rappeler que nos aïeux, aux XVIIe et XVIIIe siècles, déployaient dans les linges de table un luxe que l'invention des métiers à la Jacquart a détrôné de nos jours.

La richesse du tissu en fine toile de pur lin, filé et tissé à la main, était rehaussée encore soit par des broderies, soit par des ornementations dont on décorait ces *nappes à façon de Damas des Flandres*.

La fabrication des linges damassés, ainsi nommés à cause de leur ressemblance avec l'acier blanc à dessins de Damas, est, en effet, originaire des Flandres, et les premières manufactures de ces tissus furent établies à Courtrai. L'une des plus célèbres fut celle de Jean Quartier.

Guichardin, déjà, mentionne les linges de table fabriqués dans cette ville, et l'historien Gramaie en parle avec une admiration enthousiaste comme surpassant tout ce que peut imaginer l'industrie humaine.

> On y représente, dit-il, non seulement les armoiries des Rois et des Princes, mais encore des scènes historiques, des chasses, des combats, etc., avec tant d'artifice, qu'à peine le pinceau d'un autre Apelles pourrait l'emporter sur ces tableaux.

Jacques van Eyck a, de son côté, célébré en vers latins la richesse de ces toiles à *ramages*.

Lors de l'entrée d'Albert et d'Isabelle à Courtrai en qualité de souverains des Pays-Bas espagnols, le magistrat de cette ville leur offrit plusieurs nappes damassées, tissées avec une exquise délicatesse, et sur chacune desquelles étaient figurées les armes des dix-sept provinces.

Nous avons l'heur de posséder l'une d'elles en parfait état de conservation.

Une lettre de madame de Maintenon, datée de 1682, nous apprend que celle-ci voulut établir dans ses terres une manufacture de linge de table *ouvré comme celui de Tournai* et qu'elle *débaucha, à cet effet*, 25 *ouvriers des Flandres*.

Déjà même, au XVIe siècle, les tisserands de Malines, de Courtrai, de Valenciennes et de Tournai ouvrageaient leurs toiles de compositions plus ou moins riches ou compliquées qui réclamaient l'emploi de la *tire*, et dans lesquelles certains personnages, certains faits historiques, dessinés par des artistes spéciaux, étaient représentés.

Le célèbre graveur liégeois Jean de Glen, à la fois graveur, imprimeur et *docteur en théologie*, qui fut l'auteur, entre autres écrits, de curieux ouvrages tels que : *Du debvoir des filles*, dont la seconde partie comprend un *Traicté de la virginité... item plusieurs patrons d'ouvrages pour toutes sortes de lingeries* (Liège, Jean de Glen, 1597, in-8° obl., avec 20 pl.), et *Les singuliers et nouveaux pourtraits pour toutes sortes de lingerie* (Liège, Jean de Glen, 1597,

in-8° obl., avec 19 pl.), passe pour avoir fourni des modèles de dessins à quelques-uns de ces chefs-d'œuvre textiles.

Les linges damassés constituaient de véritables richesses dont s'enorgueillissaient même les souverains.

C'était grand honneur que de *partager la nappe* avec les princes ou seigneurs qui faisaient tisser à leurs armes leur linge de table ou reproduire en commémoration de leurs victoires quelques-uns des faits glorieux dont ils avaient été les héros.

Plus souvent encore, ces précieux tissus étaient commandés, comme trophées ou comme rançon, aux villes manufacturières pour consacrer des dates historiques, et l'on conservait avec soin, comme des archives, dans de grands coffres garnis de serrures, les nappes et serviettes historiées de haute valeur qui formaient le principal luxe intérieur des grandes maisons de ce temps.

Aussi voit-on figurer, dans la plupart des inventaires des nobles lignées de l'époque, un nombre plus ou moins considérable de nappes ou serviettes damassées diversement illustrées.

C'est ainsi que l'inventaire de Marguerite d'Autriche, dressé à Malines en 1524, fait mention déjà de nappes damassées, *ouvraiges de Tournay*, et, entre autres, d'une nappe *damassée, figurée de la Passion au milieu, et aussi du nom de Jhésus*, et, comme le rapporte encore M. Henry Havard dans son *Dict. de l'ameublement*, l'inventaire du château d'Humières, en 1694, cite *un service damassé de* 14 *serviettes et* 2 *nappes, représentant le mariage du Roy, prisé CL livres.*

Je possède dans mes collections une série spéciale, et probablement unique, de 65 spécimens d'anciennes nappes, napperons et serviettes damassées de l'espèce, à personnages historiques, parmi lesquels, indépendamment de nappes semblables à celles décrites dans l'*Intermédiaire* (XXVI, 689; XXVII, 232), je citerai des nappes à personnages de *Charles-Quint*, d'*Albert* et *Isabelle*, de *Louis XIV* et du *Dauphin*, de *Charles Ier*, de *Léopold Ier* et de *Joseph Ier*, empereur d'Allemagne, du *prince de Savoie-Carignan*, de *Philippe V*, du *duc de Marlborough*, de *Philibert de Sotomayor y Benavidès*, *marquis de Melin*, etc., datées de 1617 à 1712 et illustrées de compositions ou d'allégories rappelant de grands faits historiques tels que les *batailles de Fontenoy*, de *Ramillies*, de *Malplaquet*, de *Girone* et de *Palamos;* les *prises de Namur*, de *Belgrade*, de *Pesth*, et la *défaite des Turcs;* les *sièges de Lille*, de *Termonde*, de *Menin*, de *Douai*, *Ath*, *Mons*, *Tournai*, *Ostende*, *Courtrai*, *Oudenarde*, etc., ou certains événements comme la *paix des Pyrénées*, les *mariages d'Albert et Isabelle*, de *Louis XIV et Anne d'Autriche*, la *création de Versailles sous madame de Maintenon*, ou encore : l'*histoire de la chaste Suzanne* et celle d'*Orphée et Eurydice*, etc., etc.

La description de ces nombreuses pièces, d'une parfaite conservation, dont quelques-unes sont des plus curieuses ou d'un grand intérêt historique, serait peut-être fastidieuse pour les lecteurs de l'*Intermédiaire.*

C'est pourquoi je me bornerai à mentionner, au hasard, une serviette en ancienne toile damassée de Courtrai représentant le siège de Lille par le prince Eugène en 1708. Au centre est figurée la ville avec l'inscription : *Lille*; au-dessous, vers les côtés, sont braquées d'énormes pièces de siège que sert un canonnier. Plus bas, des armoiries à la double aigle avec la croix de Savoie-Carignan, et, au-dessous, quelques cavaliers.

Une serviette semblable a été payée, il y a quelques années, plus de 200 francs à la vente de la collection Minart, à Gand.

Un autre napperon représente : au centre, un profil de ville entourée de flots avec le mot : *Osstende;* au-dessous, un personnage à cheval, le bâton de commandement à la main, avec l'inscription : *Marlborough*, surmonté d'armoiries portant la devise : *Hony soit qui mal y pense.*

Vers la partie inférieure du napperon et sur les côtés, autres vues de villes et trophées avec le mot : *Dender* (Dendermonde-Fermonde); plus bas encore, autre vue de ville surmontée de fleurs de lis avec l'inscription : *Meenen* (Menin); au dessous, canons braqués que commande un personnage en pourpoint du XVIIIe siècle.

Enfin, tout au bas, au centre, un soldat présentant les armes, figurées par deux *sabres* qu'il tient croisés au-dessus de la tête, et, de chaque côté, un homme courbé devant un guerrier couché sur

son *bouclier*; derrière celui-ci, un *laurier est planté*.

Cette dernière composition serait-elle une allusion à la fameuse complainte de Marlborough importée en France vers la fin du XVIIIe siècle et popularisée par les chants berceurs de nos robustes nourrices des Flandres?

L'hypothèse me semble assez probable, bien qu'il y manque les *quatre z'officiers*.

La pièce rappelle, quant au reste, les sièges d'Ostende, de Termonde et de Menin, auxquels s'illustra le célèbre général anglais lord Churchill, duc de Marlborough, dont la mort fut chantée sur le fameux air que l'on sait.

D^r VAN DEN CORPUT.

— Je possède une nappe historique sur laquelle sont représentés le Roy, le Dauphin, la bataille de Fontenoy et les noms des villes suivantes ; Tournay, Gand, Nieuport, Ipres, Geesberc, Menin, Courtray. Si mon confrère de l'*Intermédiaire* désire la voir, je la tiens à sa disposition.

LUCIEN PEREY.

— Je crois posséder une de ces nappes et douze serviettes.

La nappe porte des inscriptions relatives au couronnement de Philippe V, roi d'Espagne; les serviettes, celles de la prise de Landau. Les portraits du roi, les armoiries, les blasons, le soleil, les soldats, les forteresses, tout est tissé avec le plus grand soin.

M. LASSON.

—

La loterie du Lingot d'Or (XXVII, 14, 266, 267, 268). — Le lot de 100,000 fr. fut gagné par M. Guillou, non Guillon.

A. H. J.

—

Mauvaise prononciation des noms propres (XXVII, 82, 310, 378). — Du mot spirituel décoché par M. Paul Bonnefon à M. Brune*ssière*, en prenant congé de lui (c'est le cas ou jamais de rappeler le *trait du Parthe*, trait fort piquant, cette fois), on peut rapprocher l'anecdote suivante, d'autant plus en situation, que Charles Nodier, comme M. Bonnefon, appartenait à la Bibliothèque de l'Arsenal :

Un jour, à l'Académie française, l'auteur de *Trilby* parlait de la règle qui veut que le *t* entre deux *i* ait d'ordinaire, et sauf quelques exceptions, le son de l'*s*.

— Vous vous trompez, Nodier, s'écria Emmanuel Dupaty : la règle est sans exception.

— Mon cher confrère, répliqua vivement Nodier, prenez pi-*c*-ié de mon ignorance, et faites-moi l'ami-*c*-ié de me répéter seulement la moi-*c*-ié de ce que vous venez de dire.

Les *Immortels* rirent à se tordre les côtes, comme ceux de l'Olympe le jour où ils se moquèrent tant du pauvre Vulcain.

Je tiens l'historiette d'un ami intime de Charles Nodier, notre cher et regretté Paul Lacroix, et c'est à l'Arsenal même qu'il me la conta, à l'Arsenal dont Nodier, me disait-il, avait fait la *maison du bon Dieu*, tant on s'y trouvait bien auprès de lui.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Les croisades d'enfants (XXVII, 84, 314). — Notre collaborateur L. ne se trompe pas en disant (XXVII, 316) qu'il a rencontré dans l'histoire religieuse de notre chère Normandie mention de pèlerinages d'enfants au Mont-Saint-Michel.

Voir, sur cette question :

1° *Saint Michel et le Mont-Saint-Michel*, par Mgr Germain, évêque de Coutances, et M. Corroyer, architecte. Didot, 1880, pages 231 à 237 ;

2° Dom Huynes : *Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel*, I, pp. 102 et suiv. Rouen, Le Brument, 1872.

CAMBIACUM.

—

Les clubs créés à l'étranger en l'honneur de la Révolution (XXVII, 85, 337). — Il est incontestable qu'il exista à l'étranger, et notamment en Angleterre, des clubs de ce genre.

Les curieux recherchent avec soin les jetons ou médailles publiés par ces clubs ou en réponse à leurs prétentions révolutionnaires.

Les ouvrages sur la numismatique de la Révolution française donnent la gravure de quelques-unes de ces pièces; ce ne sont pas les moins intéressantes parmi celles qu'ils ont publiées en très grand nombre.

L.

—

Un tableau sur Jeanne d'Arc (XXVII, 90). — J'ai eu beau feuilleter le livre de M. Wallon, je ne trouve pas la reproduction du tableau de M. Patrois dont parle M. H. B.

Le n° 117, qu'il indique, a trait au château du Crotoy, et aucun autre numéro ne correspond au tableau ci-dessus.

A. S.

—

Fables nationales et traditions populaires en France (XXVII, 127). — Après les renseignements généraux donnés dans le n° 613, par R. B. et B., il est bon de signaler les recueils spéciaux. Pour le nord de la France, Vitrier pourra consulter avec intérêt l'ouvrage de Desrousseaux : *Mœurs populaires de la Flandre française*, édité par L. Quarré, Grande Place, à Lille. X.

—

Les armes de Strasbourg (XXXII, 156, 335). — J'ai sous les yeux une curieuse plaquette dont le frontispice ne représente rien autre chose qu'une Vierge assise tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus, dont la tête est entourée d'une auréole *fleurdelisée*, et ayant à la main une grosse *fleur de lis*.

Au-dessus de la Vierge, une banderolle porte dans ses replis l'inscription suivante : *Virgo roga prolem que plebem servat et urbem.*

Le verso est occupé par une table intitulée : Index Reipublicæ, dont le dernier article est : Quo pacto Deus et sua mater hanc urbem tutabuntur. Le texte commence par ces mots : Epistolare phemium magnificis, Nobilibusque senatoribus et Patriciis, Magistratuique inclitæ Urbis Argentinensis Jacobus *Wympfeling* de Schletstat felicitatem et reipublicæ incrementum.

Cette plaquette paraît (étant dereliée) avoir fait partie d'un recueil sur Strasbourg. L. BOULAND.

—

La statue de Barra par David d'Angers (XXVII, 169, 389). — M. Kosnet a raison, il me semble, en disant que Joseph Barra — d'aucuns écrivent *Bara* — était hussard, lorsqu'il fut tué aux environs de Jallais. Si je ne me trompe, il remplissait les fonctions d'ordonnance d'un officier républicain et était occupé à tenir le cheval de cet officier, en même temps que le sien propre, quand il fut assailli par un parti de Vendéens. D'un autre côté, il existe encore à la cure de Jallais un tambour — la caisse en a malheureusement été mutilée il y a peu d'années — que la tradition prétend être celui de Barra. Qu'y a-t-il de vrai dans cette légende? J'avoue que tout habitant des Mauges que je sois, je n'ai pu rencontrer jusqu'ici aucune preuve matérielle à l'appui de ce dire. Mais on sait qu'un certain nombre d'enfants s'enrôlèrent pendant la Révolution, et que, trop jeunes pour servir comme combattants, on en fit des tambours ou des fifres; les récits des guerres de cette époque en présentent plusieurs exemples. Barra, qui n'aurait eu que treize ans lors de sa mort, n'a-t-il pu, lui aussi, être dirigé sur la Vendée en qualité de tambour? Il est très admissible, en tous cas, qu'à la faveur du désordre invraisemblable régnant alors dans les troupes révolutionnaires opérant dans l'Ouest, le jeune tambour ait pu être attaché à la personne d'un capitaine de hussards. Je risque cette supposition et la donne pour ce qu'elle vaut. Peut-être mettra-t-elle du moins sur la bonne voie un de nos érudits confrères. Je le souhaite avec toute l'ardeur d'un curieux fanatique d'histoire vendéenne.

J'ai entre les mains deux petits portraits — genre physionotrace — du jeune *Palaisien* (?) : dans l'un d'eux, qui est en couleur, on aperçoit le tambour traditionnel accroché sur le dos de Barra. H. B. D.

—

Débarquer un ministre (XXVII, 201, 391). — L'origine d'une foule de métaphores marines doit être reportée au siècle dernier, au vocabulaire en usage dans une société qui s'appela l'*Ordre de la Félicité* (1740). On n'y employait que des locutions de marine. Tenir séance se disait tenir escadre; les grades étaient ceux de patron, mousse, patron salé, etc. Leur dictionnaire a laissé dans la langue une quantité d'expressions devenues usuelles : aborder quelqu'un, échouer, s'embarquer dans une intrigue, parer au grain, avoir le pied marin, débarquer quelqu'un. D'autres n'ont pas fait fortune, comme : hisser une frégate, pour enlever une femme; la mer, pour l'amour; la boussole, pour les yeux; mais on dit encore perdre la boussole; chaloupe (petite fille), canot (petit garçon), cordages (cheveux), bâtiment (corps), etc. LÉO CLARETIE.

—

Bugeaud et la lune (XXVII, 204, 394). — Dans *la Pluie et le Beau temps*, par Paul Laurencin, publié en 1874 par la librairie Rothschild, je trouve ceci (page 302) :

Alors qu'il n'était que simple capitaine, le maréchal Bugeaud, dont le nom est resté si populaire dans l'armée d'Afrique, découvrit en Espagne un manuscrit contenant une règle de

prédiction du temps basée sur une série d'observations effectuées sans discontinuité aucune pendant cinquante années. M. Bugeaud vérifia cette règle en Algérie, et sa conviction, dans sa justesse, s'affermit au point qu'il n'entreprenait plus aucune expédition militaire, aucune opération agricole, sans consulter les données de sa règle météorologique, qu'il a formulée ainsi :

Pendant toute la durée d'une lunaison, le temps se comporte *onze fois* sur *douze* comme il s'est comporté le cinquième jour de cette lune, si le sixième jour le temps est resté le même qu'au cinquième, et *neuf fois* sur *douze* comme le quatrième jour, si le sixième ressemble au quatrième.

Autrement dit, il y a onze chances contre une qu'il fera beau pendant toute la lunaison, s'il fait beau les cinquième et sixième jours, et neuf chances contre trois que le temps sera, pendant la lunaison, ce qu'il a été les quatrième et sixième jours.

M. Laurencin rappelle aussi ce dicton très concordant, qui date du XVIe siècle :

Au cinq de la lune on verra
Quel temps tout le mois donnera.

Mais il paraît ignorer que la règle Bugeaud est déjà esquissée par Virgile dans les vers 432 à 435 du premier livre des *Géorgiques* :

Sin ortu in quarto (namque is certissimus auc-[tor)
Pura neque obtusis per cœlum cornibus ibit
Totus et ille dies et qui nascentur ab illo
Exactum ad mensem pluvia ventisque care-[bunt.

Delille traduit ainsi ces quatre vers :

Le quatrième jour (cet augure est certain),
Si son arc est brillant, si son front est serein,
Durant le mois entier que ce beau jour amène,
Le ciel sera sans eau, l'aquilon sans haleine,
L'océan sans tempête. . . . .

En résumé, ce sont les quatrième, cinquième et sixième jours qui indiquent le temps probable de toute la lunaison. Et ajoutez à cela que

Quand la lune naît dans l'eau,
Trois jours après il fait beau.

A. X.

—

Les hussards de Lauzun (XXVII, 204). — Ce régiment fut formé en 1783. Le duc de Lauzun (plus tard duc de Biron), qui était revenu d'Amérique, en fut le colonel-propriétaire.

En juillet 1792, une partie des officiers de ce régiment émigrèrent. Réunis aux officiers émigrés des hussards de Chamboran, ils formèrent un escadron qui fit la campagne de Champagne, d'abord à l'avant-garde, puis à l'arrière-garde de l'armée prussienne.

On peut consulter les *Mémoires de Lauzun* publiés par Lacour (éd. de 1858, p. XLII); l'*Etat militaire de France*, par Roussel (années correspondantes), et l'*Histoire de l'armée*, par A. Pascal.

— L'uniforme des hussards de Lauzun était : pelisse blanche, dolman bleu céleste, gilet rouge, culotte bleu céleste, parements blancs, retroussis blancs, boutons blancs, manteau vert, doublure du schako bleu céleste, galons jaunes.

L'an VIII de la République, ils formaient le cinquième des treize régiments de hussards existant alors. W.

— Le 1er janvier 1791, le nom de Lauzun-hussards disparut, ainsi que toute trace dans le costume de l'ancienne étiquette monarchique. On substitua aux noms des colonels-propriétaires, des numéros qui plaçaient les corps dans l'ordre de leur véritable ancienneté. Lauzun-hussards devint le 6e régiment de hussards, actuellement en garnison à Bordeaux.

Costume en 1783.

Habit et pelisse à la hongroise, bleu céleste, bordure d'astrakan, galons et ganses en laine citron, boutons ronds, jaunes.

Veste ou dolman, drap bleu céleste, galons citron, boutons ronds jaunes, collet citron, ourlé de blanc; buffleteries blanches.

Culotte drap jaune citron, avec trèfles de même couleur au haut de la cuisse, sabretache noire, bordée d'un galon de laine blanche, couronne et chiffre du roi au centre, couleur or.

Schako en feutre noir, bordé d'un galon jaune de neuf lignes, aigrette blanche, flamme noire. Bottes en cuir façonnées à la hongroise, le cœur bordé d'un galon de laine blanche avec gland.

Sabre à la hongroise, lame à dos pleine et courbée, étui en peau de vache, à l'extrémité garniture en cuivre.

Schabraque en drap bleu céleste bordée d'un galon jaune, dans le coin, une fleur de lis couleur citron.

Selle et bride à la hongroise ; sous la ganache du cheval, un petit croissant doré, comme ornement.

Costume de 1788.

Pelisse à la hongroise, drap blanc mastic, bordure d'astrakan, galons et ganses en laine citron, boutons ronds jaunes.

Dolman drap bleu céleste, galons citron, boutons ronds jaunes. Buffleteries blanches.

Culotte drap bleu céleste, avec trèfle jaune citron sur les cuisses. Sabretache fond rouge bordée d'un galon de cuir jaune, couronne et chiffre du roi entrelacés au centre et dorés.

Schako drap bleu céleste, bordé d'un galon de cuir noir, aigrette noire et citron.

Bottes en cuir façonnées à la hongroise, le cœur bordé d'un galon citron avec gland de même couleur.

Sabre à la hongroise, lame à dos pleine et courbe, étui en peau de vache, garni d'un bout en cuivre.

Schabraque drap mastic foncé, bordée d'un galon bleu céleste.

Selle et bride à la hongroise, sous la ganache du cheval, un petit croissant doré et pendant, comme ornement.

Batailles auxquelles ont pris part les « Hussards de Lauzun », qui formèrent le 6e régiment de hussards :

Bataille de Jemmapes, 1792; bataille de Wattignies, 8 septembre 1793; bataille de Hochstedt, 18 juin 1800; combat de Neubourg, 27 juin 1800; bataille de Wagram, 6 juillet 1809; prise de Minsk, 8 juillet 1812; bataille de Smolensk, 16 août 1812; bataille de la Moskowa, 7 septembre 1812; bataille de Lutzen, 2 mai 1813; bataille de Bautzen, 21 mai 1813; bataille de Dresde, 27 août 1813; bataille de Leipzig, 16-19 octobre 1813; combat de La Rothière, 1er février 1814; bataille de Champaubert, 10 février 1814; combat de Vauxchamps, 14 février 1814; bataille de la Fère-Champenoise, 24 mars 1814; bataille de Paris, 30 mars 1814; combat de Ligny, 16 juin 1815; combat de Rocquencourt, 1er juillet 1815. Campagne de 1870 : bataille de Sedan, 31 août 1870; combat de Toury, 5 octobre 1870; combat d'Arthenay, 10 octobre 1870; combat de Coulmiers, 9 novembre 1870; combat de Neuville-aux-Bois, 24 novembre 1870; combat de Chilleurs-aux-Bois, 3 décembre 1870; combat de Vierzon, 13 décembre 1870; bataille d'Héricourt, 17 janvier 1871. Tunisie : combat de Mur-Eddin, 7 octobre 1881; combat de Kala-S'Rira, 22 octobre 1881; entrée à Kairouan, 26 octobre 1881; combat de Sidi-El-Hami, 5 mars 1882; combat de Ain-Rabbot, 22 septembre 1882.

Noms des maîtres de camp, chefs de brigade et colonels qui ont commandé le 6e hussards depuis sa formation jusqu'à ce jour.

1783. Duc de Lauzun, maître de camp. — 1784. Comte Dillon, maître de camp. — 1787. Comte de Pestallozzi, maître de camp. — 1792. Paris d'Illins, colonel. — 1792. Peltier, colonel. — 1792. Comte de Grouchy, colonel. — 1792. Kilmaine, colonel. — 1793. Marquis de Lagrange, chef de brigade. — 1793. Boyer, chef de brigade. — 1794. Baron de Laroche, chef de brigade. — 1799. Comte Pajol, colonel. — 1807. Vicomte Vallin, colonel. — 1812. De Carignan, colonel. — 1815. Fournier, colonel. — 1816. Faverot de Kerbrech, colonel. — 1821. Comte d'Astorg, colonel. — 1823. Dupont de Compiègne, colonel. — 1830. Marquis de Wœstyne, colonel. — 1831. Lanthonet, colonel. — 1841. Groult de Beaufort, colonel. — 1848. Pinteville de Cernon, colonel. — 1848. Courby de Cognord, colonel. — 1852. Ney, prince de la Moskowa, colonel. — 1856. De Valabrègue, colonel. — 1865. Hellouin de Ménibus, colonel. — 1868. De Berthois, colonel. — 1869. Guillon, colonel. — 1870. Comte de Lignières, colonel. — 1878. Tréboute, colonel. — 1881. Danloux, colonel. — 1885. Marin, colonel. — 1893. Aoust de Rouvèze, colonel.

En 1888, le 28 avril, lors du premier voyage en France de M. Carnot, Président de la République, un magnifique carrousel fut donné à Bordeaux, devant lui, par le 6e régiment de hussards, sur l'Esplanade des Quinconces.

Les quatre quadrilles du carrousel étaient composés des meilleurs cavaliers officiers et sous-officiers du régiment, habillés des différents costumes de l'époque :

Hussards de Lauzun;

Hussards du premier Empire;

Hussards du deuxième Empire;

Hussards de la troisième République.

Ce carnaval, merveilleusement organisé par M. Marin, alors colonel du 6e hussards, eut un succès considérable.

Pour de plus amples détails, consulter l'*Historique du 6e hussards;* c'est un très intéressant ouvrage, dû à un érudit, M. Voisin, capitaine instructeur dans ce même régiment (Libourne, Malleville, 1888, in-4°).

Si M. M. M. désire posséder le portrait de Lauzun et un type de hussard de son époque, je me mets à sa disposition pour lui donner des épreuves photographiques de ces documents.

LUDOVIC BISHOP.

— En 1791, le régiment des hussards de Lauzun reçut le n° 6 de l'arme. Son nom se trouva mêlé, cette même année, à deux événements retentissants : d'abord, le départ de Louis XVI pour Varennes — il fournit le détachement qui attendit vainement à Pont-de-Sommevesle la fameuse berline; — et ensuite, l'échauffourée de Béfort, dans laquelle Lauzun et Royal-Liégeois eurent maille à partir avec les patriotes de la ville. Cette querelle de garnison amena le départ de son colonel-commandant, M. de Pestalozzi, et fit surgir pour la première fois un nom destiné à devenir illustre, celui du jeune architecte Kléber, alors officier dans la garde nationale de Béfort.

L'année suivante, l'émigration du régiment de Saxe-hussards fit monter Lauzun d'un rang; le n° 5 lui fut attribué, et il ne le quitta plus.

Ce corps n'a jamais été supprimé, et le 5e de hussards actuel doit le reconnaître pour son ancêtre.

Il se distingua à l'armée du Nord (1792-96), à celles de l'Ouest, de Mayence et d'Allemagne, jusqu'en 1800. Il est en Hanovre en 1802, au 1er corps de la Grande-Armée en 1805, en Allemagne jusqu'en 1810, puis à l'armée d'Espagne (1810-12), à l'armée d'Allemagne et à celle de Russie (1812); 2e corps de réserve en 1813, 2e corps de cavalerie (1814), 3e corps d'armée (1815).

Il n'est guère possible de donner ici la liste des officiers qui passèrent aux 6e-5e hussards ; elle est fort longue et de peu d'intérêt. On la trouvera, d'ailleurs, aux Etats militaires de Roussel et de Champeaux, ainsi qu'aux Archives de la Guerre.

On peut néanmoins citer parmi eux les futurs généraux Kilmaine, Grouchy, Marulaz et Domont, et un roi en herbe, Louis Bonaparte, qui y était chef d'escadron en 1800.

Lorsque, en 1840, on forma trois nouveaux régiments de hussards, Eugène Lami, chargé par le duc d'Orléans d'en dessiner les costumes, donna au 8e la brillante tenue des anciens hussards de Lauzun. H. B.

— On trouvera les détails demandés dans l'*Histoire de la cavalerie française*, par le général Susanne, tome I, pages 160 et suiv. Paris, Hetzel, 1874, 3 vol. in-12. RENÉ DE STARN.

—

Où sont enterrés Duval et Delescluze? (XXVII, 244). — Charles Delescluze, membre de la Commune, délégué à la guerre à la fin de l'insurrection communaliste de 1871, a été tué sur une barricade du XIe arrondissement, le 25 mai 1871. Il est enterré au cimetière de l'Est (Père-Lachaise), à Paris, dans une concession perpétuelle, dont voici l'emplacement exact : 49e division, 1re section, 1re ligne du chemin Casimir Delavigne, n° 1 de l'avenue des Marronniers. Il est enterré avec sa sœur, mademoiselle Azéma Delescluze.

Un livre ouvert porte l'inscription suivante, qui est la reproduction de la dernière lettre de Delescluze à sa sœur :

Ma bonne sœur, je ne veux ni ne peux servir de victime et de jouet à la réaction victorieuse. Pardonne-moi de partir avant toi, qui m'as sacrifié ta vie, mais je ne me sens plus le courage de subir une nouvelle défaite après tant d'autres. Je t'embrasse mille fois comme je t'aime. Ton souvenir sera le dernier qui visitera ma pensée avant d'aller au repos. Je te bénis, ma bien-aimée sœur, toi qui as été ma seule famille depuis la mort de notre pauvre mère. Adieu, adieu, je t'embrasse encore. Ton frère qui t'aimera jusqu'à son dernier moment.

Sur une colonne, on lit :

A la mémoire de Charles Delescluze,
Commissaire général de la République, 1848;
Rédacteur en chef du *Réveil* en 1868;
Député de Paris à l'Assemblée nationale,
8 février 1871,
et de sa sœur Azéma, décédée le 31 oct. 1876,
leurs amis.

Dans l'ossuaire des fédérés, au « mur de 1871 », on n'a enterré que ceux qui ont été fusillés en cet endroit lors de la prise du cimetière. LOUIS LUCIPIA.

—

La place du Caire et le nez du peintre Bouginier (XXVII, 279). — A l'intéressante communication de notre collaborateur Noel Mariele, je demande la permission d'ajouter quelques mots.

M. Paul Perret n'est pas le premier éditeur de l'histoire — vraie ou fausse — du nez de Bouginier, servant de signe de ralliement à des artistes en voyage.

Privat d'Anglemont l'a très verveusement racontée dans un article consacré à une vieille masure de la place Saint-Germain des Prés qu'on désignait sous le nom de *Childebert*. Cet article fait partie d'un volume publié en 1860 par Delahays, sous le titre de *Paris-Anecdote*. Il est probable qu'il a paru d'abord dans un journal du temps, l'*Estafette*, peut-être.

Privat ne parle pas du procès auquel le nez gravé au fronton du passage du Caire a donné lieu, mais il nous donne le nom de l'auteur de la plaisanterie : c'est M. Berthier, architecte. Il nous apprend aussi que la première caricature de Bouginier fut dessinée par un artiste nommé Fourreau et que Dantan la reproduisit en terre. Elle fait partie de la jolie collection de petites charges que cet artiste a laissée; on la rencontre encore parfois chez les marchands de curiosités. ALEXIS MARTIN.

—

Tout est perdu fors l'honneur (XXVII, 281). — Dulaure serait le premier historien qui aurait publié, d'après les registres manuscrits du Parlement, le texte de la lettre adressée par François Ier à Louise d'Angoulême, sa mère.

(Dulaure, *Histoire de Paris*, 1837, in-8, t. III, p. 209.)

Chaufepié, Joly, La Monnoye, L. J. Leclerc, Le Duchat, Marchand, ont annoté le *Dictionnaire historique* de Pierre Bayle.

Dans une de leurs notes, au tome VI, p. 561, j'extrais ce qui suit :

La flatterie, qui poursuit les rois au delà du tombeau, et l'ignorance, qui répète tout sans examen, ont, pour ainsi dire, consacré depuis très longtemps une phrase qu'on attribue à François Ier. C'est le fameux : Tout est perdu fors l'honneur, etc.

Ce n'est donc pas sans raison que Bayle parle des éclipses de courage de ce preux tant vanté, et que Mézeray parle de sa peur. Le « Tout est perdu fors l'honneur » est donc un de ces mots bien trouvés, mais qui ne sont pas vrais. Il en est de même du « Fils de saint Louis, montez au ciel », et encore de « La garde meurt et ne se rend pas ».

La *Bibliothèque de poche*, Paris, Paulin, A. Delahays, 1845-1861, 7 vol. in-12, reprend la question (*Curiosités biographiques*, p. 395) :

Jusqu'au commencement de ce siècle, on a imprimé et réimprimé que François Ier, après la bataille de Pavie, écrivit, etc... Par malheur pour la mémoire du roi chevalier, Dulaure a retrouvé, etc... Suit le texte de la lettre.

Henri Martin, dans son *Histoire de France*, tome VIII, page 68, reproduit le texte de la lettre donné par A. Champollion, dans le recueil intitulé : *Captivité du roi François Ier*, page 129; il ajoute que ce texte est préférable à celui des *Papiers d'Etat de Granvelle*, publiés par M. Weiss dans le recueil des *Documents historiques inédits*.

Chateaubriand, dans ses *Etudes historiques*, Paris, 1826, a dit :

On ne retrouve plus l'original du fameux billet : « Tout est perdu fors l'honneur » ; mais la France, qui l'aurait écrit, le tient pour authentique.

Je possède un manuscrit que je tiens à la disposition de mon confrère E. M., et qui a pour titre :

Recueil et copies de lettres écrites de la main de François premier, Roy de France, de la reine Loüise de Savoye, sa mère, et de Marguerite, reine de Navare, sœur du dit François Ier.

Ce recueil a été copié sur les lettres originales qui composent ce manuscrit donné par M. le marquis de Rothelin à M. l'abbé Boudot, lequel m'en a donné communication.

L'écriture de ce manuscrit est du XVIIe siècle.

Je copie textuellement la quinzième lettre de la Reine de Savoye au Roy son fils (page 204) :

Notre Seigneur soit loüé, Monseigneur, de votre bonne santé et des bonnes nouvelles que vous m'aves fais scavoir de la prise de Pavye..... Veû ce que le sieur Rance nous écrit, il y a grande espérance que le tout succèdera à votre honneur, qui est bonne récompense des trois dernières mauvaises nouvelles.....

Loyse.

Au Roy, mon très redouté fils et souverain seigneur,

La trente-sixième lettre, qui commence ainsi :

Monseigneur, je ne puis par meilleur endroit commencer cette lettre que de loüer notre Seigneur de ce qu'il ly a plu vous avoir gardé l'honneur, la vie et la santé.....

est sans suscription.

Ce Rance ne serait-il pas l'auteur du fameux billet : « Tout est perdu fors l'honneur », — billet qu'on aurait fait disparaître dans la suite, dans le but d'attribuer le mot à François Ier?

Les *Dictionnaires historiques*, Avignon, 1759; Ladvocat, 1777; Chaudon, 1804, indiquent un autre texte : « Tout est perdu hormis l'honneur ». A l'époque de la Renaissance, le mot *fors* n'était guère employé ; on se servait du mot *hormis*, et, dans le même sens, *fors mis* ou *forsmis*. A. Dieuaide.

—

La majuscule des noms propres (XXVII, 282). — Il semble qu'en matière de signature toutes les fantaisies doivent être permises, en dépit de l'orthographe. Le signataire a uniquement pour but de donner de l'originalité à son paraphe ou de le rendre difficile à imiter. Yseult.

—

Existe-t-il un calendrier des fêtes des anciens dieux de Rome et de la Grèce? (XXVII, 282.) — L'*Atlas universel d'Histoire et de Géographie*, de Bouillet, renferme, à partir de la page 33, des détails curieux sur les principaux calendriers.

Les calendriers athéniens et romains, particulièrement celui de Jules César, donneront à notre collaborateur les renseignements qu'il désire. A la page 57 du même ouvrage, il trouvera un catalogue complet des saints et saintes honorés dans l'église. Lecnam.

— Pour Rome, L. G. trouvera des détails très abondants aux pages 334 et suivantes, sous le titre : *Division of Days and Roman Festivals*, dans l'ouvrage intitulé : *Roman antiquities or an account of the manners and customs of the Romans*, by Alexander Adam, London, Cadill et Davies, 1801, in-8. Cet ouvrage a été traduit en français sous le titre : *Antiquités romaines*, etc., 2 vol. in-8, imprimé par Firmin-Didot, 1822.

Le calendrier demandé existe aussi, mais moins détaillé peut-être, dans l'ouvrage d'Ozaneaux, intitulé : *Les Romains*, que je regrette de n'avoir pas sous les yeux, ce qui m'empêche d'indiquer l'édition et la page. V. A. T.

— Le seul calendrier des jours de fêtes de l'ancienne Grèce que je connaisse, se trouve dans le troisième volume d'un ouvrage peu connu, intitulé : *Fêtes et Courtisanes de la Grèce; Supplément aux Voyages d'Anacharsis et d'Antenor*. A Paris, F. Buisson, rue Hautefeuille, 20; Mongie l'aîné, Galerie de bois, n° 224; Desenne, Galerie de pierre, 1801 (sans nom d'auteur).

Ce calendrier est loin d'être complet; cependant, l'auteur fait de nombreuses assimilations entre les fêtes païennes et les jours consacrés aux saints chrétiens, par exemple :

Premier mois. — Hecatombéon.

3. A Minerve. — Visite de la Vierge, le 2 juillet.
6. Naissance et fête de Diane. — Sainte Dominique, vierge, 7 juillet.

—

Troisième mois. — Boédromion.

3. A la liberté. Eleuthéries. — Saint Eleuthère, 6 septembre.

—

Onzième mois. — Thargélion.

6. A Apollon et à la blonde Cérès (Flavæ Ceresi). — Sainte Flavie, 7 mai.

Je n'ai pris que quelques dates au hasard; mais, je le répète, cet *Almanach grec* n'est pas aussi complet que le désirerait le confrère L. G. PAMPHILE.

— L. G. trouvera des indications suffisantes sur le calendrier romain dans l'*Uranologie* du père Péteau et à la fin du *Traité de l'origine des cultes* de Dupuis.

Il y verra que presque toutes nos fêtes chrétiennes sont calquées comme dates, objectif et cérémonie, sur les fêtes païennes. D. C.

— Il serait également intéressant de comparer au calendrier actuel celui des peuples autres que les Romains et les Grecs, parmi lesquels le christianisme s'est implanté. Le mot *Ostern*, qui veut dire « Pâques » en allemand, vient du nom d'*Osta*, déesse scandinave. *Freitag* et *friday*, qui signifient « vendredi » en allemand et en anglais, veulent dire : Jour de Freia (la Vénus germanique). YSEULT.

—

Les hôpitaux élevés pour les animaux (XXVII, 283). — Je crois qu'il existe ou qu'il a existé, à Constantinople, des hôpitaux pour les chiens malades. On pourrait consulter sur ce point les anciens voyageurs.

J'engage l'auteur de la question à recourir, dans le *Droit* ou la *Gazette des Tribunaux*, au compte-rendu du très singulier procès qui s'éleva, il y a vingt-cinq ou trente ans, à propos du testament d'un richissime Portugais, qui était en même temps un érudit, et dont le nom était Machado ou quelque chose d'approchant. Le testateur avait disposé de la plus grande partie de sa fortune en faveur de ses animaux favoris. On attaquait cette disposition comme entachée d'insanité. Dans le débat, on invoqua des deux côtés tout ce qui peut être dit pour ou contre les legs du même genre. Je crois que les animaux de M. de Machado gagnèrent leur procès. L.

— Je lis dans le *Dictionnaire historique des cultes religieux*, par Delacroix (1777, Paris, Laporte) :

La charité des Banians a fondé, aux environs de Surate, un hôpital où les animaux rendus incapables de services par la maladie ou la vieillesse sont secourus et soignés jusqu'à leur mort naturelle. Les puces, les punaises, et en général toute la vermine qui suce le sang humain et incommode tant les hommes, n'ont pas été oubliés dans cette hospitalière maison. Ils ont même fondé pour leur subsistance un hôpital particulier, et la manière dont on les nourrit est assez plaisante. On loue un pauvre diable, que l'on attache dans un endroit rempli de ces insectes avides, et on l'y laisse une nuit entière exposé à leurs piqûres et à leur voracité. L'affection des Banians pour ces animaux incommodes est poussée si loin que, lorsqu'ils sont tourmentés de leurs morsures, ils se gardent bien de les tuer, mais font venir un jogui ou pénitent du pays qui, moyennant un salaire, se charge de nourrir cette vermine, et, la

transportant sur son corps, la prend pour ainsi dire en pension.

Je serais curieux de savoir si cet hôpital a été entretenu et s'il existe encore avec son affectation particulière?

GEORGES ARVEL.

— Un asile-hospice pour les chiens existe depuis une vingtaine d'années à Helmet, près de Bruxelles. Il a pour directrice mademoiselle Nelly Cocquereau, ancienne chanteuse, élève distinguée du Conservatoire de Musique de Bruxelles.

Sic transit...

Dr V. D. C.

—

Noms des régiments sous l'ancien régime (XXVII, 284). — Consulter les historiques des divers régiments actuels, dont plusieurs ont été publiés. Ainsi l'*historique du 125e d'infanterie*, par le colonel Roulin (Orléans, 1890), donne l'histoire de tous les régiments d'infanterie qui ont porté le numéro 125 et remonte jusqu'au régiment de Languedoc (67e), dont un bataillon forma, avec 2 bataillons de volontaires, la 125e demi-brigade (1er prairial an III). Le 46e d'infanterie actuel est l'ancien régiment de Latour-d'Auvergne. YSEULT.

— Consulter l'ouvrage du colonel Titeux : *Historiques et uniformes de l'armée française*, in-folio, en cours de publication chez Lévy. G. N.

—

Les tripes à la mode de Caen (XXVII, 285). — J'en ai mangé à Caen, en 1850, pour fêter ma réception au baccalauréat, et je les ai trouvées fort ordinaires. J'en ai mangé à Paris, et je les ai trouvées encore plus ordinaires qu'à Caen. Nous en avons tous mangé en 1889, l'année de la grande Exposition, dans les colonnes de l'*Intermédiaire* (XXII, 97, 205). Assez de tripes! C'était le sentiment du jeune Oscar Bernadotte, le futur roi de Suède, lorsqu'il inscrivait sur les murs de Louis-le-Grand, où il était élève, ce vers latin :

Hic vivitur trippis, lentillis atque carottis.

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

— Les tripes de Caen n'ont point une préparation particulière. Elles sont habituellement coupées en petits morceaux, au lieu d'être roulées en paquets. Il est probable que Caen aura de bonne heure mangé les tripes à la sauce actuelle, qui, du reste, n'a rien de scientifique ni de recherché. On les aura trouvées bonnes, et l'indication de tripes à la mode de Caen se sera répandue fort au loin, sans tirer à conséquence, non plus que celles de pain d'épices de Reims, guignolet d'Angers, cotignac d'Orléans, nougat de Montélimar, et tant d'autres qui ne sont point un certificat authentique de provenance, mais indiquent seulement l'imitation des procédés suivis avec succès dans une localité quelconque, pour la préparation de certains comestibles ou de certaines liqueurs. L.

—

Le martyrologe de la Société contre l'abus du tabac (XXVII, 285). — L'un des premiers auteurs qui aient écrit sur et contre le tabac fut Everaerts, médecin d'Anvers, qui y publia, en 1585, un traité *de herba panacea quam alii tabacum, alii petun aut nicotianum vocant*, un vol. in-16. Parmi les plus illustres victimes du tabac, il faut citer le célèbre Santeuil, le chanoine de Saint-Victor, auteur des magnifiques paroles du *dies iræ, dies illa*... Quelques-uns de ses amis de cabaret, croyant lui faire une bonne plaisanterie, n'imaginèrent rien de mieux que d'introduire une forte dose de tabac dans son vin. Santeuil en mourut, empoisonné presque subitement, en 1697. Il était né en 1630. Dr V. D. CORPUT.

—

Les tâches que Conrart prenait plaisir de donner à ses amis (XXVII, 286). — *Le traité d'Origène contre Celse ou Défence de la religion chrétienne contre les accusations des Païens, traduit du Grec par Elie Bouhéreau, à Amsterdam, chez Henry Desbordes, marchand-libraire dans le Kalver Straat*, M. D. CC. (Frontispice gravé « R. de Hooge inv. et C. R »), me paraît répondre à la question posée par M. Fleuret-Pamenchoys.

Dom Cellier, qui parle de cette traduction avec éloge, dit qu'elle s'éloigne en plusieurs endroits de la version latine, mais qu'elle paraît plus conforme au texte original.

Il y a déjà plus de vingt ans, lit-on dans l'*avertissement du traducteur*, que j'ay commencé

cette version. Je l'avois entreprise à la sollicitation de feu M. Conrart, cet homme illustre, qui, *bien que sans lettres, étoit, en France, l'arbitre des belles lettres,* et comme le père commun de tous ceux qui les aimoyent. *Il prenoit plaisir à donner de pareilles tâches à ses amis, soit pour sa satisfaction particulière, soit en vûë de rendre service au public, et c'est là celle qu'il m'avoit choisie.* Je luy envoyois mes cayers à mesure que je les mettois au net : et quand nous le perdîmes, il en avoit quatre livres entre les mains. J'y avois joint mes principales remarques sur tout le texte grec, afin qu'il les communiquât à qui il jugeroit à propos; et tout cela a été vû à Paris, chez luy et ailleurs.

Après la mort de ce grand homme, je crus être quite de mon engagement, et je me tournay d'autant plus volontiers à d'autres occupations, que des personnes d'un mérite distingué, et pourqui j'avois une extrême déférence, entre lesquels je ne craindray pas de nommer le fameux M. Claude, croyoient qu'il étoit dangereux de mettre *Origène* entre les mains de tout le monde, à cause de quelques sentimens singuliers qui lui ont été reprochez de tout temps. Je ne laissay pas cependant, à mes heures de loisir, de vouloir achever un ouvrage que j'avois si fort avancé. Mais après l'avoir finy, à diverses reprises, je le laissay là, entre mes papiers oubliez.

Ma retraite de France, et les suites qu'elle a eües, l'éloignèrent encore plus de ma mémoire, jusqu'à ce que, sur le bruit qu'il alloit paroître à Paris une autre version sur ce même *Traité d'Origène,* mes amis m'exhortèrent et me pressèrent même de donner la mienne, afin que l'on pût les comparer ensemble, surtout dans les endroits qui peuvent être de quelque intérêt dans les disputes du tems. Pour répondre à un désir qui me parut juste, je cherchay ma traduction, et, en ayant trouvé les pièces parmy ce que j'ay pu sauver du naufrage, je me mis à la revoir avec l'application que me purent permettre les diverses distractions qui sont attachées à ma condition présente.

MESCHINET DE RICHEMOND.

—

Iconographie des sénéchaux et connétables de France (XXVII, 286). — Dans la liste donnée par notre collaborateur M. Cz, je n'ai pas vu figurer les noms des sénéchaux suivants :

Baudouin, 1069; voyez André Duchesne : *Preuves pour l'histoire de Montmorenci,* page 24;

Adam, 1080 (Chartrier de Cluny);

Guy de Rochefort, en 1097, de retour de la première croisade, fut nommé sénéchal par le roi Philippe Ier, en 1100;

Kayen de Garlande, sénéchal, fit la croisade de 1097;

Hugues de Rochefort (fils de Guy susnommé) avait une assez mauvaise réputation, due à l'enlèvement de *son cousin le Miles de Montl'heri,* étranglé par lui dans une tour où il l'avait mis en prison. Il avoua son crime au roi et prit l'habit de saint Benoist dans l'ordre de Cluny. Il est quelquefois appelé *de Cressi,* du nom d'une petite ville en Brie.

Connétables :

Dreux, 1106? Je n'ai pu le retrouver;

Gaston, dit de Poissi, souscrit une charte en 1107 comme connétable. On dit qu'il est enterré dans l'abbaye d'Abbécourt;

Gauthier de Brienne, mieux connu sons le titre de duc d'Athènes;

Dans l'état des services du maréchal Louis-Alexandre Berthier, prince et duc de Neufchâtel, prince de Wagram, je vois que sa nomination de vice-connétable eut lieu le 9 août 1807, et non en 1806. Son portrait, au Louvre, est peint par Pajol et a été gravé.

(La Haye.) M. G. WILDEMAN.

—

Plantation d'arbres et d'arbustes au bord de la mer (XXVII, 288). — J'ai vu, sur les côtes de Biarritz, des vignes plantées si près de la mer que le flot venait parfois en mouiller le pied; mais c'était dans un intérêt de culture, et non pour défendre le rivage contre les irruptions.

L.

— En Hollande, on fait encore usage du genêt sauvage pour gagner du terrain sur la mer.

Mais d'où vient l'expression : « torillon de paille », que je n'ai pu trouver ni dans Littré, ni dans Bouillet?

(La Haye.) M. G. W.

— Un très riche propriétaire d'une partie des dunes, aux environs de Nieuport, feu M. Bortier, s'était beaucoup occupé, il y a quelque quarante ans, du reboisement des côtes belges. Il a publié sur cet objet et sur les essences qui conviendraient le mieux au but proposé diverses brochures devenues assez rares et que je dois posséder dans ma bibliothèque.

Des tentatives très encourageantes ont été faites avec le concours de l'Etat depuis 1885, au Coq, petite commune voisine de Blankenberg, pour des plantations d'arbres et d'arbustes dans les dunes de cette localité. De charmantes promenades y ont été tracées, et de nombreuses villas y ont été construites.

Dr V. D. C.

— Au XVIII[e] siècle, l'ingénieur Brémontier a fixé les dunes d'Arcachon et de la région au moyen de forêts de pins maritimes; on continue à employer ce système contre les sables mouvants. Il y a quelques années, on a essayé de semer, dans les terrains les plus près de la mer, du gourbet, plante herbacée; les résultats obtenus ont été bons. YSEULT.

—

Bibliographie des ouvrages sur la curiosité (XXVII, 293). — Théodore Graesse a publié en français, à Dresde, 1877, in-12, deux *Guides de l'amateur d'objets d'art et de curiosité*.

Pour le bibelot, on consulte :

1° E. Bosc, *Dictionnaire de l'art, de la curiosité et du bibelot*, Paris, 1883, in-4.
2° E. Bonnafé, *Causeries sur l'art et la curiosité*.
3° P. Ginisty, le *Dieu bibelot*, Paris, 1888, in-32.

Le mot « curiosité » désignant tant de choses, et les ouvrages qui les relatent sont si nombreux, qu'il serait nécessaire de connaître sur quelle branche mon confrère H. M. désire des renseignements.

On les compte par centaines, les livres sur les émaux, les porcelaines, les faïences, les étoffes, les armures, les meubles, les costumes, les pendules, les tabatières, le bronze, la ciselure, l'orfèvrerie, les médailles, etc., etc.

Denon, le plus grand amateur de bric-à-brac du globe, a laissé de nombreux catalogues de ses collections.

Huyvetter, de Gand, mort en 1833, a publié une description de son musée sous le titre de *Zeldzaamheden* (Gand, 1829, in-4).

La *Bibliothèque de poche, Curiosités*, Paris, Paulin, 1844, 10 vol. in-18, est intéressante au point de vue des beaux-arts. Une grande collection, qu'il serait trop long de détailler ici, sur les antiquités, avec de nombreux dessins gravés par les frères Piranesi, 1800, forme 26 vol. in-fol. A. DIEUAIDE.

— M. Feuillet de Conches, dans le tome I ou II de ses *Causeries d'un Curieux*, a donné une intéressante nomenclature des collections diverses, quelques-unes bien étranges et peut-être bien ridicules, auxquelles certains curieux ont consacré leurs recherches, leur argent et même leur esprit, quand ils en avaient. L.

— Citons aussi le *Livre des collectionneurs* de Maze Senzier (Laurens), et le *Dictionnaire de l'ameublement* d'Henri Havard. (Quantin.) G.

— Le plus vaste, le plus utile répertoire de la curiosité contemporaine, est l'*Hôtel Drouot* de M. Paul Eudel. On sait qu'il comprend huit volumes (1881-1888), et en 1891 l'auteur a publié une table des noms cités, qui facilite les recherches à travers cette petite encyclopédie. Tout le monde regrette que M. Eudel n'ait pas poursuivi la publication d'un ouvrage où les collectionneurs de l'avenir trouveront d'inappréciables documents. Rappelons qu'il a fait un livre sur le *Truquage ou les contrefaçons dévoilées*, d'une science fort amusante, et entrepris une nouvelle série : *Collections et collectionneurs*. K.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

La mort du maréchal Brune racontée à Talleyrand par le général de Rivière. — Le duc de Rivière, qui fut plus tard ambassadeur à Constantinople, commandait à Marseille, lors de la mort du maréchal, comme lieutenant-général-gouverneur de la 8[e] division. C'est à ce titre qu'il eut à raconter à Talleyrand l'assassinat du maréchal Brune. Nous publions d'après l'autographe cette intéressante pièce inédite :

Marseille, 6 août 1815.

Monseigneur,

. . . .

Le maréchal Brune m'avait laissé, comme vous avez vu par sa déclaration. le commandement de Toulouse et le gouvernement de la division. Je lui ai donné officiers et escorte, il a voulu emmener des chasseurs assez mauvais d'opinion, et qui ont fait beaucoup de mal dans le pays. A Aix, on lui jeta quelques pierres. On lui donna des gendarmes et des Autrichiens, qui le conduisirent jusqu'à *Avignon*. Il resta quelques heures dans cette ville; il y eut de la fermentation : le peuple le menaça, les autorités cherchèrent à le préserver; elles n'ont pu apaiser les cris. Le maréchal s'est tiré un coup de pistolet, il a été jeté dans le Rhône. Ensuite les drapeaux noirs, les têtes de morts qu'il avait fait promener devant lui, et plus que tout, les contributions et la conduite de son corps, avaient exaspéré les paysans à 20 lieues à la ronde. Malheureusement il a arrêté quelques heures de jour à Avignon, ayant beaucoup de chevaux et de gens avec lui, et la fermentation a été au comble. S'il eût voulu m'en croire, il serait parti simplement en frac bourgeois, et nous n'aurions pas à nous affliger que le peuple se soit porté à faire jus-

tice, ce qui est affreux et toujours dangereux pour les suites. Le préfet et les autorités vous auront rendu compte des procès-verbaux faits sur les lieux. Malgré tous les soins que j'ai pris, je n'ai pu assurer sa marche plus loin qu'Avignon, comme je le lui avais dit. Cette ville est à 40 lieues de Toulon environ. On m'avait fait dire de ne pas aller à Toulon le lendemain, à cause du mouvement que cela pourrait faire. Je m'y suis rendu : j'ai assisté à un repas du corps des officiers supérieurs de terre et de mer, de près de 150; on a bu les santés du Roi, des alliés, des Anglais (il y en avait à dîner), et lorsque j'ai dit aux officiers généraux le malheur arrivé au maréchal, *ils m'ont dit:* C'est un mauvais coquin de moins. J'ai fait arrêter dans la nuit un de ses aides de camp, qui l'avait été de *Masséna*, de méchante mémoire, et qui aurait couru les casernes. J'ai envoyé des officiers raisonnables dans les casernes; le soldat a dit : il s'est tué, plus tard il aurait été pendu. L'indifférence a été grande. Je suis parti le soir et j'ai laissé l'amiral Missiessy inspirant confiance.....

A. B.

—

Les tissus imperméables aux balles, invention nouvelle renouvelée des Grecs. — On parle beaucoup de l'invention d'un tissu impénétrable aux balles des fusils les plus perfectionnés du jour.

Cette cuirasse, aussi légère que résistante, est une invention renouvelée des Grecs et dont le général athénien Iphicrate est l'auteur. Voici ce qu'en dit Cornélius Népos :

Iphicrate augmenta la longueur des piques et des épées, et, pour diminuer le poids des cuirasses d'airain et de fer, il les fit faire en toile de lin durci dans du vinaigre mêlé de sel.

Les balles sont plus pénétrantes que les flèches, mais c'est une question de plus ou de moins. Une cuirasse en étoffe salée et vinaigrée plus épaisse que celle d'Iphicrate pourrait être une défense contre les balles comme les cuirasses athéniennes l'étaient contre les flèches.

René de Semallé.

—

Méhul et ses tulipes. — La curieuse lettre inédite suivante, que nous publions d'après l'original, nous fait connaître sous un jour particulier le musicien Méhul, à qui l'on vient récemment d'élever une statue. L'invasion avait coûté à Méhul ses tulipes, et le grand musicien ne s'en consolait pas.

E. D.

Du 14 août 1815.

Monsieur,

Depuis que les communications ont été rompues entre Metz et Paris, il s'est passé bien des choses. Notre chère France a beaucoup souffert sur tous les points, et moi, j'ai été particulièrement bien maltraité. Ma petite maison de campagne a été envahie par des soldats de toutes les nations qui se sont liguées contre la nôtre. L'année dernière, j'ai éprouvé pareil désastre, et en réparant mes pertes, j'étais loin de m'attendre que je travaillais vainement. Dans ce moment, je suis un peu découragé; les moyens que j'avais sont épuisés, et je vois qu'il me faudra au moins deux ans avant de pouvoir jouir de ma maison et de mon jardin. J'ai encore dix Russes à loger et à nourrir; tous les jours il m'en coûte de vingt à vingt-cinq francs. Cette perte d'argent n'est pourtant pas ce qui me chagrine le plus. Comme amateur passionné de tulipes, je déplore tous les jours l'épouvantable désordre qui règne dans mes oignons. Ce n'est que la veille de la prise de Paris, et au bruit du canon, que j'ai été chercher ma collection. J'espérais pouvoir ramener mes casiers en ordre, mais le bruit sinistre qui nous étourdissait finit par nous inspirer de la terreur. Nous perdîmes toute présence d'esprit, et pour revenir plus tôt à Paris, tous les oignons ont été jetés au hasard dans des paniers. Par ce moyen, la plus grande partie de mes tulipes sont sauvées, mais je crains qu'il ne me faille au moins trois ans pour les reconnaître et les classer telles qu'elles étaient.

Je suis heureux, Monsieur, que vous partagiez mon goût pour les rosiers, et je vous remercie de m'offrir l'occasion de vous faire connaître ce que nous avons de rare à Paris. Ma collection est assez belle, mais j'ai de plus à ma disposition toute la collection du château royal de Saint-Cloud. C'est la plus complète et la plus magnifique. Si vous n'avez pas la rose du Bengale à odeur de thé, je vous en enverrai un sujet avec lequel vous pourrez la propager. Nous comptons parmi nos raretés la rose mousseuse blanche, mais elle est si délicate et si capricieuse qu'elle ne répond pas aux soins qu'elle exige; cependant, elle sera du nombre de celles que j'aurai le plaisir de vous offrir.

Je n'ose encore vous parler du voyage de nos chères tulipes. M. Pirole et moi craignons que le service des diligences ne soit pas encore assez sûr. Au reste, il n'y a rien de pressé. Nous avons du temps devant nous.

Veuillez bien dire à madame Pirole de prendre patience. J'ai la certitude que son fils s'empressera de se rendre à Metz aussitôt qu'on pourra voyager avec sécurité. J'attends aussi cette époque pour faire mon envoi de chocolat. Je voudrais bien, Monsieur, pouvoir vous exprimer comme je le sens le plaisir d'avoir fait votre connaissance. J'en parle souvent à Pirole fils, et lorsque nous causons de vous, la conversation est longue et agréable. Au milieu des tribulations que nous éprouvons, je ne repose mon esprit et mon cœur qu'en songeant aux fleurs et à ceux auxquels j'en dois de belles.

Agréez, je vous prie, l'assurance des sentiments respectueux de votre dévoué serviteur.

Méhul.

Le Directeur-Gérant : Lucien Faucou.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1893



Paraissant les 10, 20, et 30 de chaque mois. 30 avril 1893.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 12.

PUBLICATION
DE LA
TABLE GÉNÉRALE DE L'*INTERMÉDIAIRE*

La* Table générale de l' « Intermédiaire » *est mise en vente aux bureaux du journal depuis le* 12 *avril* 1893. *Les souscripteurs qui voudront la recevoir* franco *à domicile n'ont qu'à nous faire parvenir un mandat de vingt-cinq francs, et la* Table générale *leur sera immédiatement adressée.

La Table Générale de l'INTERMÉDIAIRE

Il ne m'a pas fallu beaucoup de temps pour constater l'utilité de ce précieux volume. Dès la première heure, en effet, et tout en le parcourant au hasard, je tombai sur l'indication d'une réponse signée de moi (*Prépetit de Grammont*, X, 720), dans laquelle j'exprimais au collaborateur A. H. mon regret de ne pouvoir citer le texte précis d'un permis d'imprimer très bizarre du censeur Danchet, auquel j'avais fait précédemment allusion (*ibidem*, 665), et cela par la raison que le manuscrit à la fin duquel cette pièce était libellée avait passé de mes mains dans celles de notre confrère en bibliophilie le prince Alexandre Bibesco. Quelques minutes après, quel ne fut pas mon étonnement de trouver, sous la rubrique : *Une traduction inédite d'Horace* (V, 658), le renvoi au texte intégral de cette curiosité littéraire, dont j'avais moi-même donné connaissance aux lecteurs de notre cher recueil. Je l'avais oublié ! Désormais, ceux-là seuls qui le voudront bien seront exposés, chez nous, à de pareilles mésaventures.

Joch d'Indret.

Mouvement des Bibliothèques
DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

Découverte du livre de comptes de Napoléon Ier à Sainte-Hélène. — M. Paul Dablin, un des collaborateurs les plus appréciés de l'*Intermédiaire*, vient de faire, il y a quelques jours, une véritable trouvaille.

Chez M. Boichard, marchand d'antiquités de la rue de Douai, il a découvert le registre de Pierron, maître d'hôtel de Napoléon Ier à Sainte-Hélène, de 1818 à 1821. Cet important manuscrit note, mois par mois, depuis janvier 1818 jusqu'au 5 mai 1821, jour même de la mort de l'empereur, toutes les dépenses concernant la table, les dépenses de ménage et de pharmacie, etc.

C'est un document du plus vif intérêt, qui nous fait pénétrer dans l'intimité dn grand exilé dont le manuscrit porte de nombreuses observations.

M. Paul Dablin se propose de publier bientôt le texte intégral de ce registre, en y joignant les éclaircissements nécessaires. Sa publication portera le titre de : *La Vie intime de Napoléon à Sainte-Hélène de* 1818 *à* 1821.

Projet d'un musée de l'armée française. — Tous les visiteurs de l'Exposition de 1889 se souviennent du palais de la Guerre. Il y avait là des souvenirs précieux, les uns provenant de divers musées de Paris ou de province, d'autres prêtés par des ministères ou des particuliers. Ces derniers n'étaient pas les moins intéressants : c'étaient surtout des uniformes, des casques et des armes d'honneur. Grâce à son organisation, cette exposition était un véritable musée de l'armée française; il n'y avait qu'à y joindre par la pensée le musée de marine du Louvre pour former un musée complet de la guerre. Qui n'a regretté de voir se disperser toutes ces richesses? De tant d'objets divers qui distrayaient et attiraient l'attention, il ne reste que le souvenir, précisé par l'excellent catalogue de M. Germain Bapst et le grand ouvrage illustré dû au regretté général Thoumas.

Des collectionneurs, de ceux qui avaient

prêté leur concours à l'exposition, officiers, artistes ou simples collectionneurs, tous passionnés amateurs de « curiosités militaires », ont formé, au lendemain de la fermeture de l'exposition, une société sous le nom de la « Sabretache », pour essayer de remédier à la dispersion des glorieuses reliques réunies avec tant de soin et pour reconstituer, grâce à des dons et à des achats, le musée disparu. Meissonier fut un des premiers adhérents à l'œuvre; il promit de donner ses trésors au musée futur : ses collections d'uniformes et d'équipements. M. Detaille lui a succédé à la présidence.

La Société ne demande à l'Etat qu'un local et l'autorisation de vivre; elle se charge de toute l'organisation et de l'installation des collections.

Jusqu'ici, l'armée ne possède que le musée d'artillerie, si précieux et si riche, mais où ne sont bien représentées que les séries des armures, des armes offensives et défensives; ce qui touche au côté anecdotique et pittoresque et à l'armement moderne est absent. Un musée complet de l'armée française est possible; le musée d'artillerie doit en être le noyau. Pour le compléter, on demandera, dit le *Temps*, aux amateurs et aux collectionneurs les curiosités militaires, uniformes, équipements, les souvenirs historiques. Il faudra rassembler les documents nécessaires à la formation d'une histoire peinte et dessinée de notre armée, où l'on verra se retracer les transformations successives de l'art de la guerre. L'Ecole des beaux-arts pourrait bien prêter le fonds Dubois de l'Etang, qui est un vrai musée de l'armée française à travers les âges. Une section technique pourrait être organisée par le dépôt de la guerre : ce seraient les travaux de cartographie et de topographie, spécimens des cartes anciennes et modernes, instruments scientifiques; puis, des documents tirés des archives, autographes, pièces manuscrites ou imprimées intéressant l'histoire de l'armée; enfin, des plans, des gravures exposeraient l'histoire de la fortification, des divers systèmes de défense et d'attaque.

Il ne sera pas difficile de trouver un local : les Invalides pourraient fournir de très belles salles; ce serait un abri historique, où l'on pourra également transporter le Musée de marine, dont la place est dans un musée de notre histoire militaire. Renfermé sous les combles du Louvre, à l'étroit, le Musée de marine ne peut plus se développer, et il a à peine la place pour exposer ses collections; il ne se rattache d'aucune façon aux autres musées du Louvre. Ce musée naval est plus complet, presque complet; il n'y aurait qu'à y ajouter quelques documents relatifs à l'histoire de la marine, quelques portraits de marins, quelques tableaux.

L'idée de la *Sabretache* est excellente; nous faisons des vœux pour sa prompte réalisation et pour son union avec les autres Sociétés d'historiographie militaire, qui pourront, comme la *Dragonne*, lui être, en cette organisation, d'un puissant secours.

Les papiers de M. Jules Ferry aux archives du ministère des affaires étrangères. — La levée des scellés apposés sur les papiers de M. Jules Ferry, à la requête du procureur général, sur l'ordre du ministre des affaires étrangères, a été effectuée par le juge de paix de l'arrondissement, assisté de son greffier, en présence de MM. Charles Ferry, frère du défunt, et Girard de Rialle, directeur des Archives au ministère des affaires étrangères.

Ces papiers intéressent spécialement les affaires de Madagascar, du Congo, et surtout celles de Tunisie (traité du Bardo) et du Tonkin. Pour ces dernières, le soin avec lequel elles ont été classées semble indiquer que l'ancien président du conseil avait l'intention d'écrire le récit de nos opérations militaires dans cette contrée. Ces papiers seront placés aux archives du ministère des affaires étrangères.

DÉPARTEMENTS

Bordeaux. — *Nomination de M. Ducaunnès-Duval comme archiviste de la ville.* — Par arrêté municipal du 18 avril, M. Ducaunnès-Duval, archiviste paléographe, a été appelé à recueillir la succession de M. Ernest Gaullieur, archiviste de la ville de Bordeaux, décédé le 1er avril, ainsi que nous l'avons annoncé à nos lecteurs.

M. Ducaunnès-Duval, qui a occupé pendant vingt-cinq ans le poste délicat de sous-archiviste du département de la Gironde, est un savant et un érudit. Sa nomination a été très favorablement accueillie à Bordeaux.

— *Mort de M. Ernest Gaullieur, archiviste de la Gironde.* — Au sujet de cette nouvelle, nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

En m'associant du fond du cœur aux regrets causés par la mort de M. Ernest Gaullieur, permettez-moi d'exprimer le vœu que la municipalité de Bordeaux honore la mémoire de son érudit archiviste, en faisant imprimer celles de ses œuvres historiques dont le manuscrit est terminé et dont un seul volume a été livré au public. *L'Histoire de la Réformation à Bordeaux et dans le ressort du Parlement de Guyenne* est dans ce cas, et elle n'intéresse pas seulement la ville de Bordeaux, mais toute la région.

Veuillez agréer, etc.

MESCHINET DE RICHEMOND,
Archiviste de la Charente-Inférieure.

ÉTRANGER

ITALIE

Rome. — *Les dernières découvertes faites dans la capitale et dans les provinces.* — Le *Bulletin de l'Académie des Lincei* et *l'Italie* donnent le compte rendu des nouvelles découvertes faites à Rome à l'occasion des travaux en cours et du résultat des fouilles qui se continuent en province.

Les travaux du monument de Victor-Emmanuel sur le Capitole ont remis au jour d'autres murs d'édifices antiques, à la construction desquels ont été employés la brique et le travertin. Quelques fragments de sculpture ont été recueillis, et, parmi eux, citons un précieux marbre ayant servi de socle à un cippe et portant une épigraphe honorifique de l'an 259 de l'ère vulgaire et dédiée à une prêtresse.

Sur un des côtés de la rue Santa Maria del Priorato, une magnifique découverte a été faite, consistant en deux salles d'un somptueux édifice, à en juger par le dallage de marbre, de couleurs variées, qui recouvre les parois et dont est formé le pavement de ces deux pièces.

Des fondations de constructions anciennes ont éte retrouvées place dell'Orologio et sur l'Aventin, là où les Bénédictins érigent leur nouveau couvent.

La drague a retiré du lit vaseux du Tibre un fragment des fastes triomphaux, une nouvelle inscription votive à Esculape en latin archaïque, et une inscription funéraire bilingue en latin et en nabatéen.

Les travaux des quais et de régularisation du cours du fleuve ont fait découvrir sur l'une et l'autre rive des restes importants de l'ancien pont Aelius.

Passons en province, où les fouilles continuent dans les nécropoles.

Chez les anciens Péligniens, territoire de Sulmona, et à droite du Gizzio, des tombes de la période républicaine ont été explorées. Quelques objets funéraires sont allés enrichir les collections sulmoniennes.

Il y a quelques années, sur les bords du lac de Bolsena, l'ancien *Vulsuniensis lacus*, et dans la propriété dite la Polleduara, furent découvertes des tombes dites à puits, contenant des vases du type Villeneuve. Quelques-unes de ces tombes renfermaient des ossuaires affectant la forme des cabanes lacustres des bergers du Latium.

Dernièrement, de nouvelles recherches ont été faites au même endroit; onze autres tombes, toujours à puits, ont été reconnues, dont trois avec ces mêmes cinerarium en forme de cabane.

Cette nécropole, sur les bords du lac de Bolsena, est celle de l'ancienne Bisenzius.

A Vétulonies, une des douze lucumonies étrusques, entre l'Umbro et l'Arnus, d'importantes découvertes furent faites dans la nécropole, il y a quelques années; les explorations ont été continuées par M. Falchi.

Les sépulcres sont renfermés dans une enceinte de pierres, et de précieuses récoltes en objets funéraires y ont été faites et sont allées enrichir le musée étrusque de Florence, le plus riche d'Italie.

Entre autres, les colliers d'ambre et les bracelets d'or, d'un travail phénicien très fin, donnent une haute idée du goût artistique du peuple étrusque et de la richesse de la parure chez les femmes. Le peuple toscan a hérité de ses ancêtres le sentiment du beau esthétique; c'est comme un fruit de terroir qui a donné éclosion à une pléiade d'artistes incomparables.

Le long de la rue qui, de l'ancienne *Arretium*, conduit à *Balneum Aureum*, le moderne Bagnoro, se trouve une nécropole que l'on explore de temps en temps.

Elle contient des tombes de l'époque romaine, et, parmi les objets qui y ont été recueillis ces temps derniers, notons une curieuse pierre gravée, dont le sujet représente un chien tenant dans sa gueule un strigile et un flacon d'huile : les objets servant à son maître pour se rendre au bain.

Rien de nouveau sous le soleil. La manie du gandin de nos jours, qui fait porter sa canne à son lévrier, était pratiquée aussi dans l'antiquité pour les objets du bain et, sans doute, pour d'autres également.

L'ancienne *Colonia Julia* ou *Augusta*

Taurinorum, la moderne Turin, n'échappe point aux explorations des archéologues, et elle a aussi son musée d'antiquités locales.

Lors des travaux qui s'y firent, il y a quelques années, en vue d'élargir l'enceinte de la ville, plusieurs tombes de l'époque romaine furent exhumées.

Au même endroit, c'est-à-dire sur la rive gauche de la Doire, est revenue au jour une inscription funéraire en latin.

La patrie de Plaute, Sarsina, a aussi ses antiquités.

Non loin du musée, on a découvert des restes de constructions romaines. En faisant une tranchée, rue Cesio Sabino, pour la construction d'un égout, deux pavements anciens, en mosaïque, ont indiqué la place d'un autre édifice de la même époque.

Au pays des Eques, à Civitella Nesce, sont revenues au jour des ruines de constructions anciennes. On suppose que là se trouvait l'ancienne Nersæ.

Une moisson de vases de diverses époques a été faite au même endroit; il s'y trouve, entr'autres, des exemplaires primitifs de l'art italique, recueillis à côté de débris de vases plus fins dits arétins, d'autres de la Campanie. Ceci prouve que ce lieu fut fréquenté au moins jusqu'au commencement de l'empire.

Dans le pays voisin de Borgocollefegato, on a reconnu également des vestiges de constructions datant d'époques diverses, et les traces d'enceintes de forme polygonale.

Si nous nous dirigeons maintenant vers les provinces méridionales, faisons une courte halte à l'ancienne *Interamna Prætutiorum*, Teramo, le chef-lieu de l'Abruzze ultérieure première, et signalons deux trésors épigraphiques trouvés récemment; toutes deux en latin, la première épigraphe est honoraire et se rapporte à Quinto Poppeo, patron du municipe et de la colonie, connu déjà par d'autres inscriptions.

L'autre rappelle le tracé d'une route que firent exécuter, à ce qu'il semble, les magistrats coloniaux.

Des restes d'une voie antique ont été retrouvés dans le canton d'Acquadoria, près de San Vittorino. Cette rue conduisait d'Amiterno à l'ancienne cité de Pitinum.

A Tarente, qui a donné son nom à la grosse araignée dite tarentule, ce sont des pavements en mosaïque qui ont été découverts dans les travaux d'agrandissement de la ville.

Là où fut l'ancienne *Tauriana*, près de Palmi, en Calabre, a été faite la trouvaille d'un casque de bronze, assez bien conservé, qui est allé augmenter la collection d'antiquités du musée de Reggio.

Des remparts de Syracuse, où elles servaient de moellons, on a extrait plusieurs pierres épigraphiques, portant des inscriptions en langue hébraïque, datant du quinzième siècle. Il est à noter que des épigraphes de même nature y furent déjà découvertes il y a quelques années.

Plusieurs inscriptions, les unes en fragments, ont été découvertes dans l'emplacement de l'ancienne nécropole de Cagliari.

La Sardaigne continue à fournir son contingent de découvertes archéologiques.

Sur le territoire de l'antique *Olbia*, près Terranova Fausania, d'autres restes d'habitations de l'époque romaine ont été exhumés également.

VENTES PUBLIQUES

PARIS. — *Hôtel Drouot*. — 2-3 mai. — Livres modernes. (Catalogue de 406 numéros.) — Durel. — 29 mai-3 juin. — Livres anciens. — Bibliothèque Ricardo Heredia. (Catalogue de 1,100 numéros.) — Paul, 28, rue des Bons-Enfants.

Salles Silvestre. — 2-3 mai. — Livres anciens. — Bibliothèque de M. Favre. (Catalogue de 273 numéros.) — 4-6 mai. — Livres anciens. — Bibliothèque du comte Douglas. (Catal. de 412 numéros.) — Paul.

Salle Petit. — 12-20 mai. — Vente de l'atelier Meissonier. — Petit.

33, *rue de Villejust*. — 17 avril-16 juin. — Vente de la collection Spitzer. — Mannheim, 7, rue Saint-Georges.

DÉPARTEMENTS. — **Arras.** — 1er-3 mai. — Objets d'art. — Collection Finet. (Catalogue de 352 numéros.) — Gandouin, 31, rue des Saints-Pères (Paris).

ÉTRANGER. — **Amsterdam.** — 30 mai-2 juin. — Dessins et gravures. — Muller.

Bruxelles. — 1er-6 mai. — Objets d'art. — Collection du marquis de Negron. — Bluff.

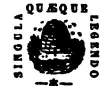
Hambourg. — 2-5 mai. — Tableaux modernes et objets d'art. — Collection Schuldt. — Heberlé.

Londres. — 1er-2 mai. — Livres. — Sotheby. — 2-3 mai. — Armes et armures. — Christie.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 10 mai 1893.

XXVIIe Volume. — N° 617.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série IIe Année. — N° 13

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

Folie. — On lit, dans une lettre de Boileau à Maucroix, du 29 avril 1695, à propos d'une épigramme qu'il avait faite contre l'Académie française, trop favorable, suivant lui, aux idées de Perrault, et d'une « badinerie » qu'il avait écrite ensuite pour corriger l'effet de l'épigramme : « C'est une folie, comme vous voyez, mais je vous la donne pour telle » (Boileau, *Œuvres* II, 266). Boileau se trouverait-il, par hasard, le parrain du qualificatif « folie » ajouté aux mots : comédie, vaudeville, etc., ou même employé seul pour désigner les pièces où règnent le caprice et la libre fantaisie?

ADOLPHE DÉMY.

—

Repurgation et repurgateurs. — Tous les journaux de Nantes du 29 avril 1893 parlent d'une grève inattendue de la repurgation et terminent ainsi : « Et voilà pourquoi Nantes avait conservé ce matin, jusqu'à cette après-midi, tous les détritus de ménage de la veille. »

D'où vient le mot « repurgation », terme officiel employé à Nantes dans tous les actes administratifs? A. DIEUAIDE.

—

Quel est le premier homme qui mit de l'eau dans son vin? — « Je trempe mon vin plus souvent à moitié, parfois au tiers d'eau ; et quand je suis en ma maison, d'un antien usage que son médecin ordonnait à mon père et à soy, on mesle celuy qu'il me faut dès la somelerie, deux ou trois heures avant qu'on serve. » (*Les Essais*, liv. 3, chap. XIII.) En agissant ainsi, Montaigne suivait un usage admis chez les Grecs dès la plus haute antiquité. On trouve dans Plutarque (sympos., IVe question du Ve livre) un long commentaire du passage d'Homère dans lequel Achille, aussi sobre qu'irascible, comme on sait, ne voulait pas imposer cette modération à ses invités. Le vin était généralement coupé avant d'être servi; quelquefois, cependant, le mélange était opéré pendant le repas, dans les cratères, grands vases dans lesquels puisaient les serviteurs. Le mélange se faisait ordinairement dans les proportions de deux parties d'eau pour une de vin. Mais quel est celui qui, le premier, a mis de l'eau dans son vin? Montaigne indique Cranaüs, roi des Athéniens. Dans les *Deipnosophistes*, Athénée rapporte à Amphyction, un des fils de Deucalion et de Pyrrha, la première idée du vin trempé d'eau. Il la tenait, d'après la Fable, de Bacchus lui-même, fiction ingénieuse qui mettait la sobriété sous l'égide d'une tradition religieuse. D'après Pline, l'usage, à Rome, de mélanger le vin et l'eau, ne remontait pas à une époque très ancienne, et semble avoir été emprunté à la Grèce.

E. M.

—

Le tombeau du Christ se trouve-t-il placé, à Jérusalem, dans la mosquée d'Omar, ou dans le lieu consacré par les pélerinages? — En 1848, M. James Fergusson, et en 1861, M. Victor Langlois, démontrèrent que les pèlerins, depuis douze siècles, ne visitaient plus, à Jérusalem, le tombeau du Christ, parce que celui-ci se trouvait dans la mosquée d'Omar, où les chrétiens ne peuvent pénétrer.

Je n'ai sous les yeux ni le livre de M. Fergusson, ni celui de M. Victor Langlois, qui en serait la confirmation, mais la *Revue anecdotique* de 1861 assure que « chaque point de ce grand

mystère historique est des mieux élucidés dans le travail de M. Victor Langlois, qui nous semble convaincant de tout point ».

Ne serait-il pas utile de tirer au clair la question, à l'heure où, sur la foi des traités, tant de pèlerins s'embarquent pour aller visiter la Terre Sainte?

SIR GRAFT.

—

Les tombeaux des Rothschild et du cimetière juif de Francfort. — Pourrait-on m'expliquer pourquoi, dans le cimetière *juif* de Francfort-sur-le-Mein, on a l'habitude de déposer sur les tombes des pierres ou des cailloux, en nombre très variable. J'ai remarqué que sur les tombes des riches, plus luxueuses que les autres, il n'y a pas de pierres, et, en cela, elles diffèrent des autres.

Je puis citer, comme exemple, les tombes des Rothschild et de leurs alliés.

Quelle est la signification de cet usage?

J. P.

—

Punitions bizarres. — A Rouen, au XIII[e] siècle, la médisance de la part d'une femme était punie d'une immersion dans la Seine, répétée trois fois de suite. Le meurtre d'une femme mal famée se rachetait par cinq francs d'amende. Dans l'Orléanais, les faux témoins avaient la langue percée avec un fer rouge et étaient ensuite battus de verges de la main du bourreau par les rues de la ville.

Voici ce que je connais de ces bizarres châtiments. Mes confrères doivent en avoir d'autres à nous citer.

R. G.

—

Les drapeaux brûlés par les régiments après le départ de Napoléon pour l'île d'Elbe. — Où pourrais-je trouver quelques détails sur le fait suivant, rapporté dans le *Journal du Soldat*, par M. Roger de Beauvoir :

> Après le départ de l'Empereur pour l'île d'Elbe, on vit alors, à Toulouse, quatorze régiments se réunir dans une plaine, et là, formant un immense carré et présentant les armes, ils brûlent leurs drapeaux jusqu'au dernier vestige...

Cet exemple a-t-il été suivi par d'autres régiments?

O. H.

—

L'usage, au XVI[e] siècle, de coucher plusieurs dans le même lit. — Je lis, dans la *Galerie philosophique du seizième siècle*, par M. de Mayer, Londres, 1783, tome II, page 233, que le roi François I[er] avait pris l'habitude de coucher avec Bonivet, l'amiral Coligny avec d'Aumale, Guise avec Condé, le roi Louis XIII avec le connétable de Luynes.

L'histoire relate bien que le roi Henri III présentait le bougeoir à ses mignons; de même qu'en Turquie, le sultan présente le mouchoir à ses odalisques. Henri III n'était pas exempt du reproche, et le bougeoir permettait l'équivoque; mais les autres personnages n'avaient pas à se reprocher la même dépravation, et la coutume prise de coucher avec des amis doit avoir une origine que je livre à la sagacité de mes confrères.

A. DIEUAIDE.

—

Le frère de Camille Desmoulins a-t-il été coupé en morceaux pendant la guerre de Vendée? — Dans son n° II du *Vieux Cordelier*, Camille Desmoulins dit qu'un de ses frères, tué en combattant dans la Vendée, fut « coupé en morceaux, par la haine que les prêtres et les royalistes portaient à son nom ».

Cette assertion a-t-elle jamais été bien prouvée?

ALPHA.

—

Les mémoires de M. de La Borde. — M. de La Borde, le célèbre banquier de la cour, avait écrit, vers 1780, des *Mémoires pour mon fils* qui n'ont pas été publiés.

Ces mémoires renfermaient des indications sur les principaux faits de son existence et des conseils de morale, dans le goût du temps.

Ils formaient deux volumes. Le premier est entre mes mains. C'est un manuscrit réglé rouge, petit in-4, relié en maroquin rouge, avec pièce verte au dos et les armes sur le plat. Celles-ci ont été arrachées à l'époque de la Révolution. Le deuxième volume a disparu à une époque indéterminée.

Des renseignements assez vagues me feraient croire qu'il y aurait des chances pour que ce volume se trouvât à Rouen.

Quelque curieux aurait-il l'obligeance de me donner sur ce sujet des renseignements dont je lui serai très reconnaissant.

COMTE DE LABORDE.

—

Les médecins architectes. — On connaît l'histoire de Claude Perrault qui, dit Boileau,

De mauvais médecin devint bon architecte.
(*Art poétique*, IV.)

Il n'est certainement pas le seul qui ait quitté Galien pour Vitruve. Boileau écrivant en 1676 au duc de Vivonne, alors à Messine, après avoir rappelé l'histoire de Claude Perrault « qui s'est enfin jeté dans l'architecture où l'on prétend qu'en peu d'années il a élevé autant de mauvais bâtiments, qu'étant médecin il avait ruiné de bonnes santés », ajoute : « D'ailleurs, il n'est pas le premier médecin qui, dans Paris, ait quitté sa robe pour la truelle. » Une note de l'édition des *Principaux écrivains français* (Boileau, *Œuvres complètes*, II, 195, n. 4) signale comme ayant devancé Perrault dans cette interversion de métier, Louis Savot, médecin du roi, auteur du livre intitulé l'*Architecture françoise des bâtimens particuliers*, traducteur du *Traité de Galien sur la saignée*, en 1640. Quelque Intermédiairiste pourrait-il signaler d'autres transfuges qui ont abandonné l'art d'Hippocrate pour celui de Mansard?

ADOLPHE DÉMY.

—

Les Roquesante. — On demande quelques renseignements sur la vie de Michel Etienne de Raffélis de Roquesante, né à Cavaillon en 1756, nommé général le 12 juin 1796, retraité en 1811, mort à Paris en 1822.

L'auteur de cette demande écrit en ce moment la vie de Roquesante, « le grand et divin Roquesante », l'ami si chaud de la marquise de Sévigné, un des commissaires qui jugea Fouquet, et accueillerait avec reconnaissance tout ce qu'on pourrait lui communiquer.

P. DE FAUCHER.

—

Sur un janséniste reçu par le père Quesnel en 1719. — Quel est le janséniste (prêtre ou religieux) qui, parti de Paris le 22 juillet 1719, alla, en compagnie de plusieurs personnes, visiter le P. Quesnel en Hollande, se sépara de lui à Rotterdam le 6 septembre, et rentra à Paris le 28 du même mois?

Un passage de la relation manuscrite qu'il a laissée de ce voyage semble indiquer qu'il était originaire du Languedoc. Le permis de sortir du royaume qui a dû lui être délivré n'a point été retrouvé.

A. L.

—

Privilèges refusés. — Parmi les œuvres auxquelles le privilège fut d'abord refusé, il faut compter l'*Art poétique* de Boileau. Son libraire l'avait sollicité, mais en vain. Louis XIV revint bientôt sur cette décision et Colbert adressa au poète, en 1674, le billet suivant :

Le roi m'a ordonné, Monsieur, de vous accorder le privilège pour votre *Art poétique* aussitôt que je l'aurai lu. Ne manquez pas de me l'apporter au plus tôt.

COLBERT.

Boileau s'empressa de répondre par une lettre de remerciement que l'on trouve dans ses *Lettres à diverses personnes*, lettre III (Boileau, Œuvres, éd. *Pr. Ecr. Fr.*, II, 189).

Les privilèges prêtaient du reste à de nombreuses fraudes. Un certain Philippe Goébaud Dubois, mort en 1694, avait fait en même temps que Maucroix, Boileau et La Fontaine, des traductions des *Traités de la vieillesse et de l'amitié* de Cicéron. Il eut, paraît-il, assez de crédit pour obtenir des censeurs chargés de lire les traductions de Maucroix de les garder assez longtemps pour que les siennes pussent paraître les premières. On voit que quand on ne refusait pas les privilèges, on pouvait, en en retardant seulement l'octroi, en diminuer considérablement la valeur. Cette dernière anecdote est racontée dans une note de l'édition de Boileau des *Principaux écrivains français* (Boileau, *Œuvres*, II, 205, n. 2).

Boileau ne dut pas être le seul auteur célèbre à qui l'on refusa de délivrer des privilèges. Nos confrères connaîtraient-ils des auteurs à qui semblable aventure soit arrivée?

E. C.

—

H. de Balzac et sa maison de campagne, la Bouleaunière. — Je désirerais quelques renseignements sur cette maison de campagne. C'était, entre 1832 (?) et 1836, la résidence de madame de Berny, près de Nemours. Voir, à ce sujet, la lettre de Balzac à Werdet, datée d'octobre 1836 (date certainement inexacte), dans la *Correspondance* du maître. On y lit aussi, en note de la lettre à U. Canel du 25 novembre 1831, qu'il avait connu la famille

de Berny à Villeparisis. Elle s'était ensuite établie à Saint-Firmin, d'où Balzac a daté, en avril et mai 1832, le *Curé de Tours* et l'un des chapitres de la *Femme de trente ans.* C'est donc après cette date que les Berny s'établirent à la *Bouleaunière* (et non la *Boulonnière*, comme le porte partout la *Correspondance* et les *Œuvres complètes*, édition définitive).

C'était là, sans doute, un surnom donné par Balzac, soit à cause des bouleaux croissant dans la propriété, soit à cause de leur abondance dans le pays (?).

Après la mort de madame de Berny, Balzac plaça à Nemours l'action d'*Ursule Mirouet.*

Quelque habitant de cette ville pourrait peut-être nous donner des détails précis sur cette propriété.

VTE DE SPOELBERCH DE LOVENJOUL.

—

M. Édouard Pailleron et Poinsinet. — Serait-il indiscret de demander à l'auteur de : *Le Monde où l'on s'ennuie* si, avant la composition de cette merveilleuse comédie, il avait songé à lire et étudier : *Le Cercle, ou la Soirée à la mode*, par Poinsinet (comédie épisodique jouée à la Comédie-Française en septembre 1764)? A un siècle d'intervalle, il est véritablement curieux, par une coïncidence singulière, de retrouver une complète analogie dans la peinture et la critique des mœurs, des habitudes et de certains travers de la société.

E. M..

—

Les médaillons de Marat et de Charlotte Corday placés sur une maison de la rue des Saints-Pères. — Rue des Saints-Pères, 40, en face de l'Académie de médecine, on voit, des deux côtés de la porte cochère d'une maison qui semble remonter à peine au commencement de ce siècle, deux médaillons représentant, sans qu'on puisse s'y tromper, celui de gauche : *Charlotte Corday;* celui de droite : *Marat.* Ils se regardent.

Quelque Intermédiairiste pourrait-il me renseigner sur l'origine de ces deux médaillons? De qui sont-ils? Comment sont-ils venus là?

Une démarche que j'ai faite auprès du propriétaire est restée sans résultat.

E. DE MÉNORVAL.

—

Murger professeur de français. — Sait-on quel était le personnage qui fit à Murger la bizarre proposition dont il parle dans cette lettre à Pottier, datée du 13 juillet 1841?

Peux-tu me rendre un immense service? Il vient de me tomber du ciel une magnifique occasion pour gagner de l'argent et, en même temps, apprendre l'anglais. Voici le fait : un vénérable gentleman, nouvellement débarqué, m'a fait proposer de lui apprendre le français, qu'il me paierait bien, m'emmènerait avec lui au théâtre pour lui expliquer les drames des Shakespeare du jour, etc., etc. Il ne sait pas un mot de ma langue, moi pas un de la sienne : c'est pourquoi je présume qu'il ne sera pas facile de nous entendre. Tu dois avoir dans tes fouillis quelques vieux livres de conversation anglo-française, et vice versâ. Si tu les trouves, fais-le moi savoir, et laisse-les chez Edouard, où j'irai les prendre. Si tu sais quelque moyen de converser entre moi et mon homme d'outre-mer, indique-le moi, tu m'obligeras...

Tout à toi d'amitié.

H. MURGER.

13 juillet 1841.

3, rue de la Tour d'Auvergne.

Murger réussit-il? A-t-on quelques renseignements sur ce qu'il advint de son projet? G. D.

—

L'Usurier, de Maas. — On cite, parmi les plus célèbres portraits de l'illustre élève de Rembrandt, une tête de vieillard désignée sous le nom de *l'Usurier.* M. de Calonne l'avait achetée, en 1778, dit-on, 25,000 livres. Les historiens des peintres hollandais supposent que ce chef-d'œuvre aura été détruit ou qu'il est tombé entre les mains d'une personne qui n'en soupçonne pas la valeur. Un de nos confrères pourrait-il me renseigner sur cette œuvre? En existe-t-il des copies en France ou à l'étranger? A-t-elle été gravée? L'original est-il définitivement perdu? FIRMIN.

—

Un peintre de fresques inconnu. — Dans la *Revue des Deux Mondes* du 2 février 1893, article *Rome et la Renaissance*, p. 550, en parlant du *Salone* construit par D. Fontana, on cite comme peintre de fresques à Modène un nommé GUERRÉO. Dans notre histoire artistique, ce nom est inconnu. Pourrait-on savoir où l'auteur de l'article a puisé cette indication?

(Modène.) GRASVLPHVS.

—

Le graveur J. A. Chevalier. — « Chevalier (Jean-Alexandre), ingénieur et graveur à l'eau-forte, amateur, vivait à Paris vers 1770. » Telle est la notice du Manuel de Ch. Le Blanc, avec l'indication du portrait de R. Picault, 1775, et d'une suite de paysages en six pièces.

La sience (sic) *de l'arpenteur*, par *son camarade* Dupain de Montesson, Paris, 1764, pet. in-8°, dont le texte est entièrement gravé, est orné de 17 figures, titre, frontispice, vignettes, culs-de-lampe dus à J. A. Chevalier, dont 5 d'après Ozanne et les autres de son invention. Les petits sujets datés de 1764 et de 1765 étant gravés sur les mêmes planches que le texte, il est douteux qu'on en ait fait un tirage à part.

On a encore de J. A. Chevalier, sous la date de 1770 et 1771, une suite de *Charges à l'eau-forte* en quatre (?) cahiers de six pièces chaque. Sur seize connues, neuf sont avec légendes.

D'après Cahen, il a paru, en 1780, in-24, à Samos et Paris, chez Méquignon jeune, *Fables choisies d'Esope*, mises en chansons, *avec figures* (1 front. et 60 vignettes à mi-page) *dessinées et gravées par M. Chevalier.* Serait-ce Jean-Alexandre?

Ce graveur a-t-il produit d'autres ouvrages et possède-t-on quelques renseignements biographiques sur sa personne?

Le *Répertoire* d'Auvray ne le mentionne pas. FLEURET-PAMENCHOYS.

—

L'auteur de la Chronique des Roys de France. — Pourrait-on me donner le nom de l'auteur de la *Chronique des Roys de France et des cas memorables advenuz depuis Pharamond iusques au Roy Henry Second*, etc., publiée à Rouen en 1751 par les soins de Martin Le Mégissier?

R. S.

—

Gravure à trouver. — Je désirerais savoir si le portrait de Germain-Louis Chauvelin, marquis de Grosbois, garde des sceaux et ministre des affaires étrangères sous Louis XV, a été gravé, comme on me l'a affirmé? Si un de nos confrères connaît quelque exemplaire de cette gravure, je lui serais bien reconnaissant de me le faire savoir et de me dire en même temps si l'exemplaire est à vendre.

C.

—

Les seigneurs d'Espinchal. — Pourrait-on me donner des détails sur la grande famille, aujourd'hui éteinte, des seigneurs d'Espinchal?

Je ne trouve que l'histoire de l'un d'eux dans l'*Armorial général de France, registre I*, 1re *partie*.

« Thomas d'Espinchal, baron d'Espinchal, seigneur de Massiac, y demeurant, mestre de camp de cavalerie, épousa, le 10 février 1721, Marie de Chavagnac; de ce mariage eut un fils, Louis d'Espinchal, né le 12 août 1723, reçu page le 3 juillet 1736. »

Espinchal est un joli petit village situé dans les montagnes de l'Auvergne; il est à 1200 mètres d'altitude, et son site est des plus pittoresques.

Presque toutes les propriétés provenant des seigneurs d'Espinchal appartiennent à la famille Tartière, dont un ancêtre fut intendant de ces seigneurs, et dont la maison actuelle est encore appelée dans le pays « le château »; mais elle n'a gardé aucune archive. Toutefois, l'histoire du pays rapporte qu'à la Révolution française, Germain Tartière sauva un marquis d'Espinchal au péril de sa vie.

Les armes des d'Espinchal étaient d'azur au griffon d'or rampant.

L. H.

—

Sur une médaille de Saint-Hubert. — J'ai rencontré chez des numismates et chez des chasseurs une médaille de Saint-Hubert en argent ayant comme revers un aigle vu de face, les serres posées sur un cor de chasse; on lit (en haut) cette légende : *Charmant souvenir;* (en bas) 1723.

A quelle particularité ou quel événement heureux est-il ainsi fait allusion?

(Rouen.) CH. L.

RÉPONSES

La mort d'Adrienne Lecouvreur (XXV, 375, 610; XXVI, 67, 498). — Au sujet de la version adoptée par notre confrère U. V. A., voici quelques vers de Piron : *Epitaphe sur un remède que donna mal à propos, à mademoiselle Lecouvreur, M. Silva, qui la fit mourir dans le moment.* Elle figure, avec de très légères

variantes, et sans nom d'auteur, dans le *Recueil* de Fevret de Fontette (Mss. Arsenal, 3128, f° 249, v°) :

L'enfer, abondant en supplices,
Est doublement notre bourreau
En nous enlevant nos délices,
En nous laissant notre fléau.

O comble affreux, mais peu nouveau,
De ces horreurs dont il s'honore!
Ma Lecouvreur est au tombeau
Et son médecin vit encore!

Ce médecin était Silva. Né à Bordeaux au mois de janvier 1682, il mourut le 19 août 1742. « Il eut Chirac pour protecteur. Helvétius lui confia une partie de sa clientèle. En septembre 1716, pour avoir guéri M. le duc de Bourbon, il eut 6,000 livres de récompense, avec une pension de 4,000 livres par an et son logement à l'hôtel de Condé. Une autre pension de 1,500 livres lui fut octroyée par brevet du 9 août 1721, ainsi qu'à Gély, Dumoulin et Falconet fils, appelés en consultation près du Roi, dont Silva fut nommé médecin consultant en 1724. En juillet 1740, il envoya madame du Deffand aux eaux de Forges pour combattre une grosseur à la jambe. Il était l'ami de Le Franc de Pompignan. Son portrait a été gravé par Schmidt. » (Monval, *Correspondance d'Adrienne Lecouvreur*, note de la page 204)

Adrienne Lecouvreur écrivait, en 1726, à M. Dargental :

J'ai vu Silva ce matin, qui m'a donné beaucoup de courage et fort peu de remèdes, et ce n'était pas là mon compte. Le pauvre docteur valait bien mieux. Je crois pourtant que je prendrai du lait dans huit ou dix jours. (Lettre LXXV, pages 208-209.)

Ce Silva était élève de la Faculté de Montpellier; c'est là qu'à dix-neuf ans il reçut le bonnet de docteur. Le duc d'Orléans l'appela à Paris. La haute réputation qu'il conquit en soignant Louis XV fut cause que l'impératrice de Russie lui fit des offres brillantes qu'il refusa. Il était un homme de beaucoup de valeur. Voltaire disait de lui :

C'était un de ces médecins que Molière n'eût pu ni osé rendre ridicules.

Il avait écrit sur lui les vers suivants :

Malade et dans un lit de douleur accablé,
Par l'éloquent Silva vous êtes consolé.
Il sait l'art de guérir autant que l'art de plaire.

Silva a laissé un *Traité de l'usage des différentes espèces de saignées, principalement de celle du pied* (Paris, 1727, in-12).

Il disait que « les pauvres seuls faisaient l'aumône ». Il fut un médecin longtemps à la mode. Toutes les jolies femmes de Bordeaux se plaignaient d'être attaquées de maux de nerfs : Silva, sans prescrire aucun remède, imagina de leur dire que ce pourrait bien être l'épilepsie. Aucune n'osa plus parler de cela; toutes se trouvèrent guéries. C'est à lui qu'on demandait un jour quel était le premier médecin de l'Europe. « Chirac », répondit-il, et il ajouta : « Dumoulin est le troisième. » On voit qu'il savait ce qu'il valait.

Il était aussi le médecin de mademoiselle Aïssé; son nom revient souvent dans la *Correspondance* de cette femme célèbre. Dans l'édition Eugène Asse (Charpentier, 1873), lettre 25, de Paris, mars 1730, page 318, Jean-Baptiste Silva soigne madame de Bolingbroke et « ne connaît point la nature de son mal et ne travaille pas en connaissance de cause ». Dans la lettre 30, de Paris, 1732, p. 346, mademoiselle Aïssé a consulté Silva : « Pour vous, madame (madame Calendrini), il veut que vous vous fassiez saigner souvent et que vous alliez absolument à des bains chauds (1). » Dans la lettre 32, de Paris, novembre 1732, pages 354-355, mademoiselle Aïssé, parlant de sa maladie, écrit encore : « Si cela ne pouvait pas aller plus mal pendant une quinzaine de jours, Silva aurait de l'espérance..... Silva m'a défendu, sous peine de mort, de vous en parler », etc. Dans la lettre 36, de Paris, 1733, page 364, elle dit encore que « son médecin a pour elle des attentions étonnantes, il est son ami », etc. Il semble superflu de multiplier ces énumérations. Tout cela simplement pour montrer combien Silva était tenu en honneur en son temps, et que l'accusation portée par lui d'avoir empoisonné Lecouvreur me semble bien légère et bien prompte. Je sais bien que de grands médecins ont fait mourir leurs malades, mais je ne crois pas à la version de notre collaborateur U. V. A.

Le mystère n'est toujours pas éclairci.

E. J.

Chemise (XXV, 437; XXVI, 94, 372, 533; XXVII, 214). — La prétendue che-

(1) La saignée semble avoir été le remède de prédilection de Jean-Baptiste Silva. Il y croyait fermement, et l'on a vu plus haut qu'il avait composé un ouvrage à ce sujet.

mise de la sainte Vierge se trouve parmi les reliques de la cathédrale de Chartres, où on l'exhibe aux fidèles, à certains jours de fête, sous la dénomination plus pudique de voile de la sainte Vierge.

J. M.

— Sur la relique conservée à Chartres et ses imitations, consulter Mgr Barbier de Montault, *Œuvres complètes*, t. VII, p. 321-334; l'article est extrait de la *Revue de l'art chrétien*, 1886. X.

—

Lady Esther Stanhope (XXVII, 13, 266). — A l'observation que fait notre collaborateur L. sur ce que j'avais dit de lady Esther Stanhope, je crois devoir répondre que cette célèbre Anglaise, tout en étant peut-être *une tête ardente éprise d'inconnu et d'idéal*, avait été aussi une martyre volontaire d'une grande et unique passion. J'ajouterai même que c'est le désespoir ressenti à la mort de son fiancé qui a poussé cette âme d'élite vers des régions éloignées, où elle espérait trouver, sinon la consolation, du moins des émotions profondes.

Plusieurs personnes qui avaient été au service de lady Esther Stanhope ont raconté le fait dont j'ai fait mention. Tous ont rapporté que cette vierge pleurait toujours le seul homme qu'elle avait aimé.

Je ne puis parler de cette généreuse Anglaise, qui a laissé en Orient de si sympathiques souvenirs, sans regretter qu'une humble pierre tumulaire ne soit pas élevée entre les herbes parasites qui couvrent le coin solitaire où elle fut inhumée. J. A. Durighello.

—

La rose d'or pontificale (XXVII, 86). — Primitivement, la rose d'or n'était donnée par les papes qu'aux seuls préfets de Rome, et cet usage fut maintenu jusqu'à l'exil d'Avignon. Fulcon, comte souverain d'Angers, fut le premier à recevoir, en 1096, la rose d'or, sans occuper la charge de préfet de Rome. En 1163, Louis VII, roi de France, reçut la rose du pape Alexandre III. En 1177, le doge Sébastien Ziani la reçut du même pape, qui, dit-on, la donna aussi à Guillaume d'Ecosse. Le pape Honorius donna la rose, en 1220, à Alfonse X, roi de Léon; Grégoire IX, à Raymond Orsini, en 1227; Innocent IV, à Raymond VII, souverain de Provence. Louis Ier, roi de Hongrie, reçut la rose de Clément VI en 1348, et Nicolo Acciajoli, ambassadeur du roi de Sicile, en 1350, du pape Innocent VI. Urbain V donna la rose à Valdémar IV, roi de Danemark, et à Jeanne Ire, reine de Naples, en 1368.

Nous indiquons ci-joint la liste chronologique des personnes ayant reçu la rose d'or des différents papes à partir de Boniface IX :

Boniface IX. — Albert d'Este, seigneur de Ferrare, en 1391; Astorre de Bagnacavallo, en 1393; Ugolin Frinci, seigneur de Foligno, en 1398; Benustino Cima de Cingoli, en (?).

Alexandre V. — Nicolo lo Zoppo, marquis d'Este et seigneur de Ferrare, en 1410.

Jean XXIII. — Charles VI, roi de France, en 1411; Ludovico Alidosio, seigneur d'Imola, en 1413; l'empereur Sigismond, en 1415.

Martin V. — Guido, comte d'Urbino, en 1420.

Eugène IV. — L'empereur Sigismond, en 1435; Ranunzio III Farnèse, en la même année; Domenico Rinaldo Orsini, comte de Tagliacozzo, seigneur de Piombino, en 1442; Henri VI, roi d'Angleterre, en 1444.

Nicolas V. — Le roi de Pologne Casimir IV, en 1448; Luigi Campo Fregoso, doge de Gênes, en 1450; le landgrave de Thuringe, en la même année; Alfonse, roi de Naples et d'Aragon, en 1451; Eléonore, femme de l'empereur Frédéric III, en 1453; Alfonse V, roi de Portugal, en 1454.

Calixte III. — Charles VII, roi de France, en 1457.

Pie II. — Jean II, roi d'Aragon et de Navarre, en 1460; Thomas Paléologue, en 1462.

Paul II. — Frédéric, fils de Ferdinand Ier, roi de Naples, en 1470; Borso, duc d'Este, en 1471.

Sixte IV. — Ernest, duc de Sade, en (?); Louis III Gonzague, marquis de Mantoue, en (?); Chrétien Ier, roi de Danemark, en 1474; André Vendramin, doge de Venise, en 1476; Eberhardt, comte de Wurtemberg, en 1482.

Innocent VIII. — Hercule Ier, duc de Ferrare, et le dauphin de France, tous les deux en 1485; Jacques III, roi d'Écosse, en 1486; Giacomo Trivulcio, en (?).

Alexandre VI. — Isabelle, reine d'Espagne, en 1493; Agostino Barbarigo, doge de Venise, en 1495; François II, marquis de Mantoue; Alexandre Gonsalvo de Cordoue, en 1497; César Borgia, en 1500.

Jules II. — Alexandre, roi de Pologne, en 1505; Emmanuel, roi de Pologne, en 1506; Alfonse, duc de Ferrare, en 1508; Henri VIII, roi d'Angleterre, en (?).

Léon X. — Emmanuel, roi de Portugal, en 1514; Charles III, duc de Savoye, en 1517; Frédéric, duc de Saxe, en 1518; Henri VIII, roi d'Angleterre, en (?).

Adrien VI. — Sigismond Ier, roi de Pologne, en 1523.

Clément VII. — Henri VIII, roi d'Angleterre, en 1524; Charles III, duc de Savoye, en 1525.

Paul III. — François II, duc de Mantoue, en 1537; Hercule II de Ferrare, en 1543; Catherine de Médicis, en 1548.

Jules III. — L'héritier du Portugal, fils de Jean III, en 1550; Marie, reine d'Angleterre, en 1555; Philippe II, roi d'Espagne.

Paul IV. — La femme du duc d'Albe, vice-roi de Naples, en 1557; la reine de Bohême, en 1561.

Pie V. — Cosme Ier, grand-duc de Toscane, en 1570.

Grégoire XIII. — Henri d'Anjou, roi de Pologne, en 1573; Sébastien Vénier, doge de Venise, en 1577; Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme et Plaisance, en 1579; Eléonore de Médicis, fille du grand-duc de Toscane, en 1584.

Sixte V. — Bianca Capello, en 1586; Christine de Lorraine, femme de Ferdinand Ier, grand-duc de Toscane.

Clément VIII. — L'impératrice Anne d'Autriche, en 1592; Ferdinand Ier, grand-duc de Toscane, en 1593; Morosina Morosini, femme de Marino Grimani, doge de Venise, en 1597; Marguerite d'Autriche, femme de Philippe III, roi d'Espagne, en 1598.

Urbain VIII. — Henriette de Bourbon, reine d'Angleterre, en 1625; Ferdinand II, grand-duc de Toscane en 1626 ou 1627; Madeleine d'Autriche, en 1628; Marie d'Autriche, reine de Hongrie, en 1630; Taddeo Barberini, en 1631; l'archiduchesse de Bavière (?), en 1635.

Innocent X. — Marie-Anne d'Autriche, fiancée de Philippe IV, roi d'Espagne, en 1649; Lucrezia Barberini, duchesse de Modène, en 1654.

Clément IX. — Marie-Thérèse, reine de France, pour le dauphin, son fils, en 1668.

Clément X. — Eléonore, reine de Pologne, en 1671.

Innocent XI. — Marie Casimire, femme de Jean III, roi de Pologne, en 1684; Amélie de Brunswick, fiancée de Joseph Ier, roi des Romains, en 1699.

Clément XI. — Marie-Louise de Savoye, reine d'Espagne, en 1701; Elisabeth Farnèse, duchesse de Parme et de Plaisance, fiancée de Philippe V, roi d'Espagne, en 1714.

Benoît XIII. — Violente-Béatrice de Bavière, grande-duchesse douairière de Toscane, en 1727.

Clément XII. — Marie-Thérèse, impératrice et reine de Hongrie, en 1739.

Benoît XIV. — Marie-Amélie de Saxe, femme de Charles, roi de Naples, en 1740.

Clément XIII. — François Lorédan, doge de Venise, en 1759.

Pie VI. — Marie-Christine, archiduchesse d'Autriche, en 1776; l'archiduc Ferdinand, gouverneur général de Milan, et sa femme, Marie-Béatrice de Modène, en 1780; Marie-Amélie, archiduchesse de Parme et Plaisance, sœur de l'empereur Joseph II, en 1784; Marie-Caroline, reine de Naples, en 1791.

Pie VII. — Charlotte-Augusta, impératrice d'Autriche, en 1819.

Léon XII. — La reine douairière de Sardaigne Marie-Thérèse, en 1825.

Grégoire XVI. — Marie-Anne, impératrice d'Autriche, en 1832; Marie, reine de Portugal, en 1842.

Pie IX. — Maria-Pia, princesse de Savoye, en 1847; Maria-Pia, fille de Ferdinand II, roi de Naples, en 1849.

En outre des souverains et capitaines, la rose d'or fut donnée par les papes à certaines villes et églises. Presque toutes les basiliques de Rome possédaient (ou possèdent) des roses d'or; en dehors de Rome, l'église de Saint-Juste, à Lyon, reçut la rose du pape Grégoire IX en 1227; l'église de Saint-Dominique, à Pérouse, en 1304, de Benoît XI; la cathédrale de Florence, en 1437, d'Eugène IV; celle de Sienne, en 1658, d'Alexandre VII; la métropolitaine de Bénévent, en 1725, de Benoît XIII; Saint-Marc de Venise, en 1833, de Grégoire XVI; enfin, le sanctuaire de Lorette reçut la rose, en 1584, du pape Grégoire XIII, et une seconde fois, en 1601, de Clément VIII. En 1177, Alexandre III accorda la rose à la ville de Venise; Martin V, en 1419, à la seigneurie de Florence; Pie II, en 1459, au Sénat de Sienne; Jules II, à la république de Gênes, en 1504; Paul IV, en 1564, à la ville de Lucques; Grégoire XIII, à Bologne, en 1575.

Moroni cite Menestrier, d'après lequel « les armoiries de Grenoble sont la mar« que des roses que les papes ont en« voyées aux Dauphins. » Ceci sous toutes réserves.

Les différents modèles des roses d'or, ainsi que les cérémonies de bénédiction, sont indiqués en détail dans le *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastico* de Gaetano Moroni, vol. LIX, Venise, 1852, article *Rosa d'oro.*

ARCTICUS.

— Dans le temps, la rose d'or était tout simplement une fleur en émail rouge; mais on commença par placer un rubis au centre de la fleur, afin de l'illuminer de reflets purpurins. D'autres amplifications sont survenues, et aujourd'hui ce cadeau vraiment royal représente une valeur d'environ 10,000 francs. La rose d'or est fixée sur une tige ornée de feuilles vertes et portant plusieurs roses, représentant une véritable branche de rosier. Cette branche est plantée dans un vase en argent doré sur lequel sont gravées d'un côté les armes pontificales, et, de l'autre côté, une inscription latine mentionnant les titres et les vertus de la destinataire.

Seulement, hélas! il n'y a pas de roses sans épines, même dans le domaine symbolique. Le Pape envoie aux souveraines une rose qui vaut 10,000 francs, mais celles qui la reçoivent sont tenues, par la tradition, de témoigner au Saint-Père leur reconnaissance en lui restituant

plus tard un cadeau qui vaut ordinairement le double. C.

—

Les manuscrits de l'abbé Bexon (XXVII, 89, 344). — M. Hamy parle de vingt-trois lettres; j'en connais plus de *cinquante*, publiées par M. de Lanessan dans son édition de Buffon, et dont je parle dans mon *Etude sur l'abbé Bexon* (Saint-Dié, 1889).

Au reste, il ne s'agit pas des lettres imprimées, mais uniquement *des documents inédits*, et en particulier des lettres de Bexon a Buffon, car les lettres connues jusqu'ici et livrées à l'impression sont des lettres de Buffon, et non des lettres de l'abbé. E. Buisson.

—

L'architecte Jean Rondelet (XXVII, 128). — Rondelet est décédé le 26 septembre 1829. Ce qui le prouve, c'est que le discours nécrologique prononcé sur sa tombe par Antoine-Laurent-Thomas Vaudoyer porte cette date.

Ce discours, que mon confrère A. Vingt trouvera à la Bibliothèque Nationale, lui indiquera que Rondelet est né le 4 juin 1734. A. Dieuaide.

—

Documents inédits sur le duc de Lauzun (XXVII, 205). — Dans ma collection d'autographes et de documents relatifs à l'émigration, je possède une lettre de Lauzun (dont la transcription suit) et une décision du Directoire du département de Rhône-et-Loire, du 7 mars 1793, concernant certaines propriétés de la duchesse de Lauzun (6 pages in-folio). Ces pièces ont été acquises par moi, il y a une dizaine d'années, avec les lettres de madame de Coigny, de la duchesse de Fleury, de Narbonne, et provenaient, m'a-t-on dit, du fils naturel de Lauzun. Voici la lettre, avec l'orthographe de l'original :

A Paris, le 18 décembre 1790.

Monsieur.

J'ai l'honeur de Vous envoier une notte relative à la Corse, qui me paraît mériter toutte Votre attention. Mon départ me paraît urgent, et il ne serait pas util si je ne pouvais porter en Corse quelques unes des Décisions qui y sont attendues avec le plus d'Impatience. Je vous suplie de vouloir bien me faire dire quand Je pourrai aller prendre vos ordres sur cet objet.

Je suis, avec respect, Monsieur, votre très humble et très obeissent serviteur.

Biron.

W.

—

Galipettes (XXVII, 241, 421). — Sûrement, ce mot ne vient pas de Galipeaux. Dès avant 1870, un de mes vieux amis, lorsqu'une partie du jeune personnel de son bureau riait, s'agitait, *s'émancipait*, l'admonestait toujours en ces termes : « Voyons, messieurs, avez-vous bientôt fini vos galipettes ? »

Dans ce même milieu vint prendre place, en 1871, un ex-sous-officier d'infanterie qui employait souvent aussi cette expression dans le même sens.

L'artiste-écrivain a spirituellement profité d'une analogie fortuite. Beatus.

—

Souvenirs insérés dans les statues de Henri IV et de Louis XIV (XXVII, 244, 423). — Le fait que je vais rapporter n'est qu'une légende peut-être, mais il ne faisait aucun doute pour le peuple sous le règne de Louis-Philippe.

On affirmait que, dans l'une des jambes du cheval de Henri IV, le fondeur avait introduit (histoire de protester à sa manière contre la Restauration) une petite statuette en bronze de Napoléon Ier.

La chose n'a rien d'impossible, mais il serait téméraire de l'affirmer. Au reste, il y a plus qu'une statuette dans le Henri IV, puisqu'une partie du bronze employé pour sa fonte provient de la statue de Napoléon descendue de la colonne Vendôme lors du retour de Louis XVIII.

Alexis Martin.

—

Les Vaudois du Piémont (XXVII, 246). — Je tiens à la disposition de notre collaborateur A. H. une brochure publiée par M. le Dr du Rieu, à Leyde (un de nos historiens distingués), et intitulée : *Essai bibliographique concernant tout ce qui a paru, dans les Pays-Bas, au sujet et en faveur des Vaudois* (La Haye, 1889, 40 p. in-8). M. G. Wildeman.

—

Origine des confetti (XXVII, 247). — C'est un homme de théâtre, M. Lué, régisseur général du théâtre du Casino de Paris, qui a, non pas introduit, mais bien innové la chose.

Dans l'hiver de 1891-92, cherchant une attraction pour les bals de l'établissement auquel il était attaché, il eut l'idée de remplacer par du papier inoffensif les confetti de plâtre usités en Italie.

Il pria son père, ingénieur à Modane, de lui envoyer une certaine quantité de ces petits résidus enlevés des feuilles de papier que l'on perce pour l'élevage des vers à soie. Le succès fut complet, et de nombreuses fabriques parisiennes se sont emparées de cette fourniture.

Mais, dès la fin de la même année 1892, une autre innovation s'est produite qui a dépassé le succès des confetti : c'est celle des spirales ou serpentins. L'idée appartient à un jeune employé du bureau n° 47 des télégraphes de Paris. Il proposa le jet d'un rouleau de papier destiné au télégraphe Morse, et tout Paris lança les spirales le jour de la mi-carême, créant une sorte de feuillage artificiel, multicolore et charmant, sur les arbres des boulevards, qui avaient encore leur tenue d'hiver.

Quelques esprits grincheux se sont plaints de ces papiers demeurés suspendus pendant un certain temps; mais ils n'ont fait aucun mal, disparaissant dès maintenant dans la frondaison, et la première grosse pluie en aura vite débarrassé les arbres. Nous croyons que cet usage prendra une grande extension dans les carnavals de l'avenir. MORTIMER.

—

Histoire du vélocipède (XXVII, 248, 435). — Quelques mots seulement à ce sujet. Ce fut après l'Exposition de 1867 qu'on commença à voir paraître les vélocipèdes, qui devaient plus tard acquérir une si grande vogue. Rappelons que, sous le Directoire, on avait vu des Incroyables se servir de vélocifères, qui étaient des vélocipèdes lourds et mal construits.

En 1804, on représenta au Vaudeville une pièce intitulée : *les Vélocifères*, et on y chantait le couplet suivant :

Vous, partisans du petit trot,
Cochers qui ne vous pressez guère,
Voulez-vous arriver plus tôt
Que le plus prompt vélocifère?
Sachez remplacer aujourd'hui
La rapidité par l'adresse.

Dès le commencement de 1868, les vélocipèdes circulèrent, et bientôt les promenades en furent sillonnées. Après quelques années d'éclipse partielle, ils sont redevenus de plus en plus à la mode. LOUIS JOUTY.

— Ozanam, dans ses *Récréations mathématiques*, t. II, p. 297, a donné la description et la figure de deux voitures roulant toutes seules, dont une a été vue dans Paris, vers l'année 1693. Je tiens un exemplaire à la disposition de mon confrère René Decam.

L'*Histoire de l'Académie*, années 1710 et 1711, mentionne des essais de machines roulantes.

Le *Traité de serrurerie* de Mathurin Jousse (XVII[e] siècle) est indiqué sur mes fiches comme traitant le même sujet.

En compulsant les *Archives de l'Académie des sciences*, année 1731, on trouverait certainement le rapport du sieur Maillard, maître menuisier pour les carrosses du roi, sur deux chaises roulantes de son invention, à grandes roues, et propres pour le voyage. L'homme, assis sur une de ces chaises, la faisait mouvoir en tournant deux manivelles qui pouvaient être fort bien des pédales; ces manivelles faisaient aller le rouage : on avançait, on reculait avec facilité, et l'on pouvait tourner fort vite.

Le *Journal des Savants*, 1713, p. 510 de la 1[re] édition, et p. 433 de la 2[e], fait mention d'une machine sur roulettes inventée par le sieur de Bezu et approuvée par l'Académie des sciences. Celui qui était assis dessus pouvait seul la faire mouvoir et tourner.

Le même journal, 1714, pp. 509 et 443, donne des explications sur une nouvelle machine pour faire mouvoir une chaise sur laquelle on est assis.

Le *Mercure de France*, décembre 1754 et avril 1735, mentionne un fauteuil de poste fait par Duquet.

Aux *Archives de l'Académie des sciences*, il y aurait encore lieu de compulser (année 1770) le rapport de Ferry, serrurier, sur un fauteuil marchant à la volonté de celui qui y était assis. Le mouvement s'exécutait par deux manivelles (encore peut-être des pédales).

Voir le tome XIV, p. 407, de la collection académique, partie française, sur le même sujet.

L'*Encyclopédie* (XVIII[e] siècle), supplément, tome IV, page 994, décrit les inventions de M. Brodier et d'un professeur de Dublin. Les figures de ces inventions sont les planches 1 et 2 de mé-

canique, volume de supplément des planches. M. Brodier avait perdu l'usage de ses jambes, et il pouvait, avec sa machine, se mener lui-même, sans cheval, sur les grands chemins.

Le *Journal de Paris* (année 1779) fait mention d'une sorte de voiture de l'invention des sieurs Blanchard et Mazurier. Derrière cette voiture était un homme qui imprimait à la machine un mouvement plus ou moins rapide; la marche était, dit une chronique du temps, assez facile, puisqu'elle allait de Paris à Versailles.

Le *Journal des inventions et découvertes* (année 1793, tome Ier, p. 166) donne des détails sur une voiture mécanique inventée par Lardé. Cette voiture, chargée de cinq personnes, allait sans chevaux, ne différait point dans sa marche, et ses mouvements étaient ceux d'une voiture ordinaire.

Le *Journal des Savants*, année 1680, p. 12, 1re édit., et p. 9 de la seconde, cite une machine inventée par Reyselius, mécanicien saxon, qui avait la forme d'un cheval et pouvait faire huit de nos anciennes lieues (40 kilomètres) dans un jour et en rase campagne.

Le bicycle s'appelait, au siècle dernier, bi-rote. C'était, disent les chroniques du temps, une voiture à deux roues qui n'allait pas tout à fait seule; elle consistait dans un siège suspendu entre deux roues et qui était l'unique mobile qu'employait le conducteur pour la faire rouler.

Les petites voitures, composées de trois roues, avec un siège ou un cheval de bois, s'appelaient draisiennes, et leur inventeur était un certain baron Drais de Saverbrunn. Ces machines, déjà anciennes, qui ont des manivelles et une chaîne sans fin que l'on fait mouvoir avec les deux mains, donnent l'image et une idée parfaite des manivelles ou pédales et de la chaîne sans fin de nos bicyclettes.

Larousse se plaint qu'on n'ait guère écrit sur le vélocipède; c'est une erreur : la bibliographie des machines roulantes est très importante, mais il faut butiner et chercher pour faire une ample moisson sur ce sujet; sans cela, on arrive à des légendes et à donner des origines risquées, telles que l'invention de la pédale à Michaud et du vélocipède à un certain Dr Richard de La Rochelle.

J'engage mon collègue René Decam à chercher page 490, tome XII, de la traduction de *Pline* par Poinsinet de Sivry, Paris, 1771-1781, et il y trouvera l'idée du vélocipède à deux roues. Donc, rien de nouveau sous le soleil.

A. Dieuaide.

—

Les grands hommes membres des académies de province (XXVII, 276). — M. Ch. L. a bien raison : l'académie de Nîmes n'est pas la seule qui ait compris des grands hommes, à divers titres, dans le personnel de sa compagnie.

L'Académie royale des belles-lettres, sciences et arts de La Rochelle, fondée en 1732, et qui avait le prince de Conti pour protecteur, comptait des membres honoraires, des membres actifs nommés par le Roi, et était une pâle copie de l'organisation de l'Académie française, « un « salon plus encore qu'une école, une « institution sociale au moins autant « qu'une institution littéraire », a dit justement M. L. Delayant.

Voltaire et Lefranc de Pompignan s'y rencontrèrent comme collègues et envoyèrent leurs œuvres à la compagnie, à laquelle Voltaire s'honorait d'appartenir comme *Poitevin* d'origine.

Valmont de Bomare, de Fontanes, Court de Gébelin, Walsh, Boissy d'Anglas figurent parmi les associés avant 1789, et, depuis 1789, Chaudruc de Crazannes, Regnault de Saint-Jean d'Angely, d'Orbigny, Lesson, Quoy et Bonpland, Milne Edwards, de Quatrefages de Bréau, Valenciennes, de la Saussaie, de Caumont, Contejean, Cotteau, Daubrée, J. J. Weiss, Villetard, Iung, Eug. Fromentin, Paul Marchegay, Arvède Barine, Bouquet de la Grye, Delavaud, Gaudry, Laboulbène, Perrier, J. da Silva, etc.

M. de R.

—

Un évêque nommé par les écoliers de Mayence et exerçant les fonctions épiscopales (XXVII, 284). — Cette coutume paraît ne pas avoir été purement locale. Dans *l'Irlande et le Pays de Galles*, (Paris, 1850, tome I, page 53), M. Amédée Pichot parle d'un livre intitulé : *Processionale ad usum insignis et præclaræ ecclesiæ Sarum* (Rouen, 1566, in-4). On y trouve le service de l'*Episcopus puerorum* mis en musique. A la fin du XVIIe siècle, on a découvert dans la cathédrale de Salisbury, en déplaçant des bancs, le tombeau d'un évêque enfant,

décédé pendant le mois de ses fonctions épiscopales, et qui avait reçu selon le rituel tous les honneurs dus à sa dignité.

M. Pichot cite un ouvrage de M. William Hune sur les anciens mystères, imprimé à Londres en 1823.

Cte S. P.

—

L'agronome belge van der Linden et la culture des champignons (XXVII, 289). — *Le Bon jardinier*, almanach pour l'an onzième de la R. F. (Paris, Onfroy, libraire, 1802); le *Jardinier des fenêtres, des appartements et des petits jardins* (Paris, Audot, éditeur, 1836), donnent chacun pour la culture des champignons un procédé assez différent, dont j'enverrai la copie, si « un amateur » le désire.

R. S.

— Il ne s'agit nullement, dans l'article *L'Agronome belge van der Linden et les champignons*, d'un agronome de profession, mais bien de l'un des membres les plus distingués de la noblesse brabançonne, feu le baron van der Linden d'Hoogvorst, lequel, vers 1835, publia, en collaboration avec mon père, H. J. van den Corput, professeur à l'Université de Bruxelles, un opuscule intitulé : *Méthode nouvelle, facile et peu coûteuse, pour cultiver les champignons*. Cette brochure, qui fut traduite en flamand, contribua beaucoup à l'essor d'une industrie aujourd'hui très florissante dans le Brabant, où la culture des cryptogames comestibles a pris un développement considérable.

Dr van den Corput.

—

Le peintre F. Horemans (XXVII, 290). — François-Charles *Horemans*, fils de Jean Horemans le vieux. — Ecole flamande. — Anvers, 1716.

Le *Dictionnaire des peintres*, de Siret, mentionne : détails inconnus.

E. Brahy-Prost.

—

Jésus-Christ et les peintres (XXVII, 291). — Les peintres et les sculpteurs espagnols représentent Jésus-Christ comme le demande avec raison M. A. Dieuaide. Une gravure coloriée, représentant les genoux excoriés et les zébrures de la flagellation, est en vente à Paris, je ne me rappelle plus chez qui, dans le quartier Saint-Sulpice. On l'appelle le Christ de Charles-Quint.

Tous les crucifix que j'ai vus en Espagne étaient de la même école.

René de Semallé.

— Il existe dans la chapelle des religieuses du Sacré-Cœur, rue de l'Oratoire, à Amiens, un crucifix attribué à Jeanne de Montmorency, dite la Solitaire des rochers.

Cette pieuse fille, dont la vie a été racontée par Bérault-Bercastel, dans son *Histoire de l'Eglise*, vécut dans une solitude inconnue de tous, excepté de son directeur, le Père Luc de Bray, cordelier, curé de Châteaufort, près Versailles, de 1692 à 1700. D'après ses lettres à ce directeur, on peut conjecturer que cette solitude, dans laquelle elle se retira à l'âge de 45 ans, se trouvait dans les Pyrénées. Son temps s'y écoulait entre la prière, les exercices de la mortification la plus sévère et le travail : ne vivant que de fruits et de racines, elle n'avait pas besoin qu'il fût lucratif. Elle employait donc ses loisirs à sculpter, et, dans une de ses lettres, elle prie son directeur de demander à Louis XIV la permission de prendre pour cet usage un peu de bois dans la forêt appartenant à la couronne.

Le P. Luc de Bray ayant désiré posséder un crucifix fait par elle, elle lui envoya un Christ tellement déchiré, couvert de blessures, la tête inondée de sang, que tous ceux qui l'ont vu déclarent qu'il ne peut être l'œuvre que d'un très grand artiste ou d'un grand saint. Le P. Luc de Bray le légua aux Oratoriens, qui avaient une maison à Amiens. Cette maison, vendue aux Pères de la Foi, vers 1800, fut cédée par ces derniers à l'institut naissant des Dames du Sacré-Cœur, et le précieux crucifix leur fut donné en même temps. Il a de 60 à 80 centimètres de hauteur, le bois très noirci. Mais l'expression à la fois divine et douloureuse en rend la vue saisissante. Il n'est exposé qu'à certaines solennités.

J'ai entendu parler aussi d'un tableau très effrayant qui se trouverait à Rome, dans un couvent. L'origine en est légendaire. Un personnage, avant de signer un pacte avec Satan, lui aurait posé comme seule condition, qu'il lui montrât Notre Seigneur Jésus-Christ tel qu'il était sur la croix...

Le démon déroula une toile tellement

saisissante que le pécheur, pénétré de repentir, rompit son marché, emportant le tableau dans un couvent où il s'enferma.

Quoi qu'il en soit de la légende, j'ai vu bien souvent des reproductions de ce tableau au Christ très déchiré et très ensanglanté. On doit en trouver facilement à Paris. Z.

— Dans les campagnes, il est rare qu'on ne trouve pas des crucifix dans l'état que notre confrère Dieuaide désire. De grandeur naturelle et sculptés par des artistes aussi hardis que réalistes, ils représentent le corps du Christ couvert de blessures et saignant de toutes parts.

Cette image, souvent révoltante, est ordinairement appendue entre le chœur et la nef, de manière à être vue de tous les fidèles. La tête est parfois travaillée avec soin et exprime une indicible douleur.

Les cantons catholiques suisses ont surtout la spécialité de ces exhibitions; mais rien n'égale, à mon avis, je n'ai jamais rien vu de pareil au Christ de Planfayon, dans le canton de Fribourg. *Le bon Dieu de Planfayon*, comme on dit en Suisse, a la plus colossale réputation, et à lui seul il mériterait le voyage; il est effrayant de blessures et de sang.

A. Vingt.

—

Manuscrits de Benjamin Constant à retrouver (XXVII, 291). — Dans la préface du livre publié chez Calmann Lévy, en 1882, par madame Charles Lenormand, sous le titre : *Lettres de Benjamin Constant à madame Récamier*, 1807-1830, il est question du procès intenté par la famille de madame Récamier, au journal *la Presse*. On trouvait, avec raison, que c'était une publication prématurée (1849).

Dix ans plus tard, madame Colet, qui avait commencé dans la *Presse* cette publication, la voulut poursuivre, malgré un jugement du tribunal de 1re instance (14 août 1849) et l'arrêt de la cour d'appel du 20 décembre 1850, qui la condamnaient à la restitution de ces lettres à madame Lenormand.

Ce n'est que trente-deux ans après la mort de la belle madame Récamier, que la famille s'est décidée à publier cette correspondance, les personnes dont il est question étant presque toutes décédées.

C'était une affaire de tact et de convenances.

Comte S. P.

—

Un pseudonyme à déterminer (XXVII, 293). — L'auteur de la plaquette intitulée : *Les lendemains*, pourrait bien être le littérateur et académicien Henri Brifaut, le délicat conteur d'anecdotes qui vécut pour le monde bien plus que pour les lettres.

Henri Brifaut a décrit, en distillant finement l'allusion, les salons du faubourg Saint-Germain, où il était caressé et fêté, et les soirées de l'hôtel de Castellane.

Un sieur Guillaume, amateur passionné de la chorégraphie, des jetés battus et des pirouettes, avait, en dépit de cinquante bonnes mille livres de rente, fondé vers 1830, pour l'éducation des bayadères, une académie de danse.

Henri Brifaut, ardent admirateur du sieur Guillaume, exalta les services de ce dansomane, qui devint son ami, ce qui laisserait supposer qu'il se servit de ce nom comme pseudonyme.

A. Dieuaide.

—

Familles Le Maire et de Marne (XXVII, 293). — Il y a un assez grand nombre de familles portant le nom de Le Maire. Je n'en trouve pas dans les *Recherches de Champagne*, par Caumartin, mais il est possible que mon exemplaire de cet ouvrage fort rare soit incomplet.

Dans l'ouvrage posthume du chevalier Le Boucq de Ternas : *Recueil de la noblesse des Pays-Bas, de Flandre et d'Artois*, Douai, 1884, in-4, p. 171, il est question des lettres d'anoblissement données à Valladolid, 12 août 1592, pour Thomas Le Maire, docteur ès-droits, conseiller et lieutenant de la gouvernance de Lille, Douai, Orchies. Il est dit que ses pères et aïeux sont du Cambrésis, etc.

Les armes sont : « d'argent à une merlette de sable ; casque de guerre couvert, lambrequins et bourlet d'argent et de sable. »

Jean Le Carpentier, *Hist. de Cambray*, Leyde, 2 v. in-4, t. II, p. 743 :

Le Maire « d'argent à un merle de sable ». D'autres Le Maire portent « d'azur au chevron d'or accompagné de 2 estoilles en chef et d'une croix d'or en pointe. »

Et aussi « d'azur à 3 feuilles d'or, la pointe en bas, etc., etc. »

M. de la Gorgue Rosny, *Recherches généalogiques sur les comtés de Ponthieu, Boulogne, Guines*, Boulogne, 1875, t. II, page 917 :

Le Maire, d'argent au lion de gueules, armé et composé d'azur, au bâton d'azur brochant sur le tout. (Cette famille paraît au XII° siècle).

M. de la Gorgue Rosny cite beaucoup de noms détachés.

Le chercheur qui s'occupe des Le Maire devra, avant tout, consulter les mss. de dom Villevieille, au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, 93 volumes mss. cotés sous les n°s 108-155. M. Champion avait commencé à publier ce précieux ouvrage, mais je crois qu'il n'en a fait paraître que deux volumes.

Vegiano cite cinq familles Le Maire portant des armoiries différentes, l'une provient de la Franche-Comté.

La Chesnaye-Desbois cite également cinq familles Le Maire.

Les comtes van der Meere de Cruyshautem sont alliés aux Castro par le mariage (1789) du comte Ch. Em. Aimé avec Catherine-Louise-Joseph de Beelen Bertholff, dont la mère était Charlotte-Eugénie de Castro y Toledo (voir l'*Annuaire belge* du baron de Stein d'Altenstein de 1878). Ces Castro descendent d'un gentilhomme castillan, Hieronimo, dont le petit-fils vint (1603) aux Pays-Bas en qualité de capitaine.

Les van der Meere (*Annuaire* de Stein, 1867), dont la généalogie commence à un Gilles, cité en 1372, portent « d'azur à 3 feuilles de mûriers d'or ». Les Le Maire, cités par le Carpentier, ont des armes analogues. Il est donc possible que van der Meere soit une corruption de Le Maire.

Les Castro peuvent être parfaitement de la famille d'Inès de Castro. Quant aux descendants d'Inès de Castro, qui eut trois fils et une fille, on peut consulter Imhof : *Stemma regium Lusitanicorum*, Amsterdam, 1708, in-f°. Quand on n'a pas *le joint*, il est d'ailleurs impossible de dire si quelqu'un descend ou non, par les femmes, de tel ou tel personnage. Je me suis amusé à signaler leur descendance de saint Louis, de Charlemagne et même de Clovis, à plusieurs gentilshommes français ou étrangers, le comte Ludovic de Poix, le comte de Bellegarde, le baron de Gargan, par exemple. Pour ce dernier, tout comme les autres, qui ignorait complètement cette descendance directe de Charlemagne *par les femmes sans bâtardise*, il a trouvé probablement trop prétentieux (*quoique ce soit vrai*) de parler de cette filiation. Il s'est contenté de remonter à saint Louis (*Notice générale sur la famille Boudet de Puymaigre*, Metz, 1887, in-4). Cela n'empêche que les barons de Gargan, ainsi que des centaines d'autres familles en Europe, descendent incontestablement de Charlemagne par les comtes de Champagne.

La Bruyère a eu bien raison d'écrire :

Il y a peu de familles dans le monde qui ne touchent aux plus grands princes par une extrémité et par l'autre au simple peuple.

Ainsi l'impératrice d'Autriche est petite-nièce, à la mode de Bretagne, de la marquise de Brinvilliers ; les frères de S. M. le roi de Naples descendent en droite ligne de l'amiral de Coligny, et Henri V (le comte de Chambord) descend d'Etienne Marcel, quoique le Conseil municipal de Paris ait oublié de les convoquer, le jour de l'inauguration des statues de ces deux personnages, à titre de descendants directs.

COMTE S. P.

Origine des réchauds (XVIII, 321). — Le *Dictionnaire de l'industrie*, Paris, an IX, s'exprime ainsi, page 438 :

Tout le monde connaît les réchauds à esprit-de-vin employés, il y a *quelques années*, à tenir chauds les aliments servis sur les tables pendant les repas.

En 1780, Ehrmann, dans son ouvrage intitulé : *Description et usage de quelques lampes à air inflammable*, a donné la description du réchaud à air inflammable, de l'invention de Nevet, inflammation qui s'opère par le contact de l'hydrogène et de l'oxygène.

Les ouvrages de cuisine publiés vers la fin du XVIII° siècle indiquent des moyens plus économiques que l'usage de l'esprit-de-vin : ce sont des réchauds à brique et des caisses d'étain chauffées par l'eau bouillante.

Ch. Etienne appelait le réchaud chaufferette parce qu'il portait le feu : ce qui avait d'autant plus de raison, c'est que Pollux l'appelait porte-feu. Caseneuve l'appelait réchaud, parce que l'instrument servait à chauffer et à réchauffer les viandes.

A. D.

—

Bertin, marquis de Frateaux (XXVII, 323). — Ce Bertin de Frateaux, ancien capitaine de cavalerie, est signalé dans *la Bastille dévoilée ou Recueil de pièces authentiques pour servir à son histoire*, Paris, 1789, 1re livraison, page 114, « comme homme dangereux retenu à la « Bastille pour la vie à la réquisition de « sa famille. » C'est donc à son inconduite et non à un libelle ou pamphlet qu'il faut attribuer sa captivité.

UN LISEUR.

— Louis-Mathieu Bertin, seigneur de Frateaux, fils aîné de Jean Bertin, comte de Saint-Géran et de Bourdeille, maître des requêtes, et de Lucrèce de Saint-Chamans, dame de Frateaux, naquit en 1707. Il était capitaine au régiment Saint-Jal (cavalerie) quand il fut renfermé, le 12 avril 1752, à la Bastille, où il mourut le 3 mars 1779, âgé de 72 ans.

La disgrâce du marquis de Frateaux ne semble pas s'être étendue sur sa famille, car son frère cadet Charles-Jean fut sacré évêque de Vannes en 1756; son troisième frère, Louis-Léonard-Jean-Baptiste, qualifié comte de Bourdeille, seigneur de Mas, de Badefol, etc., premier baron du Périgord, fut président au grand Conseil et successivement intendant du Roussillon, puis de Lyon, lieutenant général de police en 1757, contrôleur général des finances en 1759, ministre et secrétaire d'Etat, pourvu de la charge de grand trésorier des ordres du Roi en 1762.

Antoine-Joseph-Marie-Macon Chapelle de Jumilhac, comte de Cubjac, *gouverneur de la Bastille* depuis 1761, était beau-frère du marquis de Frateaux, ayant épousé en 1738 Anne-Constance Bertin, sa sœur.

(P. Anselme, continué par de Courcy, IX, 1re partie, p. 976.) BRONDINEUF.

—

Michel Chevalier et les Saint-Simoniens (XXVII, 323). — Michel Chevalier avait entretenu une correspondance des plus intéressantes comme économiste, comme réformateur, comme candidat parlementaire, avec M. Lebreton, sous-préfet de Mamers (Sarthe), à une date un peu postérieure à ses aventures saint-simoniennes. Cette correspondance avait passé aux mains de M. Xavier Raymond, rédacteur des *Débats*, gendre de M. Lebreton; certaines lettres dans les collections de MM. Paul Delasalle et de La Sicotière. Ce dernier en possède encore un certain nombre. L.

— Je ne puis répondre qu'à côté, mais ma réponse est à retenir par ceux qui s'intéressent à « l'histoire religieuse de notre siècle ». Les archives saint-simoniennes, classées méthodiquement et parfois annotées, sont déposées à la Bibliothèque de l'Arsenal et pourront être communiquées au public trente ans après la mort du Père. Or, P. Enfantin est décédé le 21 août 1864. M. D.

—

L'anatomie des animaux (XXVII, 324). — Il est question, dans de nombreux ouvrages modernes, de l'anatomie des beaux-arts (ou des formes), qui s'enseigne aux peintres qui s'occupent de figurer l'homme ou l'animal, vivant ou mort :

Anatomie artistique, 52 planches, Vienne, 1786, in-f°;

Eléments d'anatomie à l'usage des peintres, orné de planches, par J. J. Sue le fils, Paris, 1800, 1 vol.;

Recueil anatomique à l'usage des jeunes gens qui se destinent à l'usage de la peinture, par Chaussier, Paris, 1820, 1 vol. in-4;

Anatomie des formes extérieures à l'usage des peintres, par P. N. Gerdy, 1 vol. in-8, atlas, 1829;

Traité de la peinture, 1829-51, par de Montabert;

U. Trélat, *Cours d'anatomie appliquée aux beaux-arts*, 1863;

Anatomie artistique, par A. Lami. Baillière, 1863;

Esquisses anatomiques à l'usage des artistes, par le Dr Zahn. Leipzig, 1865, br. in-8, 27 planches;

Dechambre (Dr). — Voir son article Anatomie dans le *Dict. encyclop. des sc. méd.*, tome IV, p. 231;

Anatomie artistique, par Mathias Duval (Quantin);

Cuyer et Alix. *Le cheval. Extérieur, structure et fonctions; races*. In-4° de 700 pages, avec atlas. Paris, librairie Baillière et fils. A. DIEUAIDE.

—

Les variations des usages gastronomiques en France (XXVII, 324). — Une

enquête sur ces usages conduirait, je le crains, à des développements formidables. On trouverait de précieux renseignements même dans les livres ou les manuscrits où l'on serait le moins disposé à les chercher. Je crois me rappeler qu'il y en a quelques-uns dans les notes du poème de *la Conversation* de Delille : goutte d'eau dans la mer! Madame de Genlis, trop négligée aujourd'hui, après avoir été placée si longtemps à un rang trop élevé, fournira aux chercheurs de précieuses indications. L.

—

Quel est l'inventeur des cabinets de cire? (XXVII, 325.) — Certainement, ils étaient connus avant Benoist. Leur invention semble remonter aux dernières années du XVII[e] siècle. Sans parler du présent que fit le cardinal de La Valette à mademoiselle de Bourbon, la future duchesse de Longueville, encore enfant (Tallemant, *Historiettes*, tome I, p. 106), la fameuse *Chambre du Sublime* (décrite au long dans le *Menagiana*) donnée par madame de Thianges au duc du Maine, où l'on voyait en cire Bossuet, madame de Lafayette, Racine, Boileau, La Fontaine, etc., date de 1685. La *Toilette galante*, parue en 1670, en donnait déjà d'autres exemples. La *Gazette de la Régence* de Lemontey parle de ces figures en cire qui reproduisent des physionomies célèbres. Benoist ne fit que prendre la file et suivre la mode; il y réussit fort. Voir : La Bruyère (*Les Jugements*); Sévigné : *Le séjour à Paris de M. de Németz* (1727); H. Havard : *Dictionnaire de l'Ameublement*. LÉO CLARETIE.

— Selon les *Mémoires* de madame Tussaud, ce fut son oncle, M. Curtius, médecin suisse, de Berne, qui en fit la première exposition et serait même l'inventeur.

Le prince de Conti lui louait un appartement hôtel d'Aligre, rue Saint-Honoré, à Paris. G. T. P.

— L'inventeur serait Gaëtano, Sicilien, d'après la *Collection académique*, partie française, tome I[er], page 657.

Le *Journal des Savants*, année 1713, analyse la dissertation d'Elie Camerarius sur les préparations anatomiques en cire.

D'après ce journal, cet art était exercé depuis longtemps en Italie.

Le même *Journal des Savants* fait grand éloge des anatomies en cire de M. Desnoue et de mademoiselle Biheron, qui tenait son procédé de l'abbé Zumbo.

La *Collection académique*, partie française, tome XII, page 388, et tome XIV, page 448, indique que mademoiselle Biheron demeurait, en 1773, à Paris, rue de la Vieille-Estrapade, au coin de la rue des Poules Son cabinet de cire était composé de pièces préparées avec les degrés d'opacité, de transparence et de raideur qu'on remarque dans le naturel.

En 1779, M. Pinson, chirurgien des cent-suisses, possédait également un cabinet de cire, et quelques-unes des pièces de ce cabinet étaient exposées en 1793 au lycée des Arts.

Le *Magasin encyclopédique*, an II, tome V, page 441, fait l'éloge du cabinet de cire du citoyen Bertrand et ajoute qu'on ne pourrait mieux imiter la nature.

Joachim Sandrart, dans son *Académie de peinture*, parle d'un certain potier d'Augsbourg qui avait donné à la cire la dureté du fer, aussi bien que la couleur, l'éclat et le poids des pierres précieuses. (*Journal des Savants*, 1684, p. 87 de la 1[re] édit., et p. 56 de la 2[e].)

A. DIEUAIDE.

—

Les honoraires et le costume des médecins d'autrefois (XXVII, 326). — On trouvera, je crois, d'intéressants détails à cet égard dans l'*Histoire des Français des divers états*, par Alexis Monteil. Mon exemplaire étant en ma bibliothèque de campagne, je ne puis indiquer le volume précis. Il sera bon de consulter l'édition en 12 vol. in-8° qui, seule, donne l'indication des sources. TESSARACONTA.

—

Talma et ses tournées théâtrales (XXVII, 327). — A l'appui de l'opinion émise par M. E. M., je puis donner copie d'une lettre de Talma à madame Ducis, lettre datée de Lille, 20 avril 1817.

Ma chère Euphrasine, en quittant Paris, je suis convenu avec Ducis qu'il s'arrangerait pour venir s'installer à Brunoy où j'ai hâte de me reposer; je suis bien las de mes courses et j'ai bien besoin d'être chez moi entre toi et lui. Je désire vivement qu'il s'occupe de mon portrait. Marie s'est chargée de lui remettre la tête relativement à celui que Gérard a com-

mencé de moi. Dans le temps, il m'a tourmenté pour le faire, aujourd'hui il ne m'en parle plus. Il est lancé dans les grands et ne me regarde plus que comme un roi de théâtre !.....

Je ne puis donner ici que sept représentations : il n'y a pas d'acteurs, les uns s'en vont, les autres ne sont pas arrivés, de sorte que je pars pour Dunkerque vendredi matin où tu m'adresseras tes lettres si tu m'écris.

De là, j'irai à Valenciennes où je serai vers le 3 ou le 5 mai. Chère amie, je t'embrasse de cœur, ainsi que Ducis qui, j'espère, va de mieux en mieux. Pour moi, je vais cahin-caha, et par dessus je suis obligé de jouer presque tous les jours. Je vous quitte pour la répétition.

Adieu.

TALMA.

Cette lettre était adressée à madame Ducis, rue Saint-Honoré, la porte cochère près le passage Franconi. Elle est entre mes mains. GÉNÉRAL IUNG.

— C'est à une de ces tournées, celle de Limoges, que se rapporte la très curieuse pièce inédite que nous publions. Il s'agit du procès-verbal de la réception de Talma par la loge l'Amitié, de Limoges, le 20 mai 1807.

LIVRE D'ARCHITECTURE de L.·. R.·. ▭ de St Jean ayant pour titre distinctif l'AMITIE à l'O.·. de LIMOGES, Haute-Vienne.·. sous le maillet du T.·. C.·. F.·. TEXIER-OLIVIER, Préfet du département, un des membres de la Légion d'honneur, VEN.·., an de l.·. V.·., l'.·. 5807.

.·. *Séance du 20e jour du 5e mois* .·.

TRÈS ÉCLAIRÉ OU RÈGNENT LA PAIX, LA BIENFAISANCE.

A l'aide des TT.·. CC.·. FF.·. Laboulinière jeune, un des administrateurs de l'hospice, et Pouyat, négociant, 1er.·. et 2e.·. SURV.·., tenant le maillet à l'Oc.·., le VEN.·., a ouvert les travaux au grade d'apprentif, suivant la forme voulue par les statuts de l'ordre impérial.

Le T.·. C.·. F.·. SECR.·. a fait lecture de l'esquisse préparée dans la séance du 3e jour du 5e mois, au susdit ouï le T.·. C.·. F.·. Or.·., elle a été approuvée et déclarée planche.

Le T.·. C.·. F.·. François-Joseph Talma, membre de la R.·. ▭ de l'*Union* à l'O.·. de Paris a demandé l'entrée du temple. Vérification faitte de son diplôme et de sa signature, elle lui a été accordée.

Quand il a été placé à l'O.·. le Vén.·. a dit :

Mon Frère,

Après le plaisir inexprimable que vous avez fait éprouver à chacun de nous dans le trop petit nombre de représentations dont vous avez gratifié la ville de Limoges, vous ne pouvez nous en faire un plus vivement senti que de venir partager nos travaux. Tous nos FF.·. mettront au rang de leurs plus beaux jours celui où ils auront eu l'avantage de posséder dans le sein de leur atelier le Porcius français ; ils mettront au nombre de leurs jouissances les plus précieuses, celle d'avoir pu contempler à loisir, et de plus près, ces traits où toutes les passions, toutes les affections de l'âme viennent se peindre d'une manière si rapide, si énergique et si communicative.

Si jamais j'ai pu désirer d'obtenir en partage une légère portion de ce feu qui anime tous vos accens, de cette persuasion qui découle si abondamment de vos lèvres, c'est dans le moment où, organe de chacun des membres de cette respectable loge, j'ai à vous exprimer en leur nom la joie qu'ils éprouvent à vous voir fraterniser avec eux.

Dans l'impuissance de vous peindre d'une manière digne de vous l'entousiasme de nos frères, permettez que les signes, les batteries et les acclamations maçonniques soient les interprètes de leur admiration pour vos talents et de leur attachement à votre personne.

Il a ordonné les applaudissements.

Le F.·. Talma a exprimé toute sa sensibilité et toute sa gratitude et a répondu par les mêmes batteries, qui ont été couvertes avec entousiasme.

Un F.·. a demandé que la R.·. ▭ gratifiât le T.·. C.·. F.·. Talma du titre d'affilié honoraire de l'Amitié.

Cette motion a été accueillie par une acclamation générale.

Le Vén.·. en répondant aux vœux de la R.·. ▭ a déclaré le F.·. Talma affilié honoraire.

Et sur la motion d'un autre F.·. approuvée par l'universalité des TT.·. CC.·. FF.·. il a été arrêté que le F.·. Sec.·. lui délivrerait une expédition spéciale de la partie de l'esquisse du jour le concernant et qu'elle contiendrait la planche tracée par le Vén.·.

H. TIXIER-OLIVIER, *Vén.·.* ; VIDAL, 1er *surv.·.* ; BONNET-BEAUVAL, *or.·.* ; FOURNIER, *pour le 2e surveillant, par mandement de la R.·.* ; THÉVÉNIN, *ordonnateur.·.* ; LEFEBVRE, *Me des cérém.·., Me des banquets* ; GUINEAU, *sec.·.*

R. B.

—

Peintres à déterminer (XXVII, 329). — Le tableau représentant l'*Incrédulité de saint Thomas*, cité par M. H. de M., me rappelle le même sujet sur un vitrail de l'église N.-D. d'Alençon, vitrail, il est vrai, largement retouché, mais qui ne l'a pas été en ce point. Les apôtres entourent le lit de la Vierge mourante, et saint Thomas, toujours défiant, braque sur elle une sorte de lorgnon. L.

— Je connais l'original du tableau de saint Thomas. J'oserais presque assurer qu'il est au Musée de Madrid : ayant perdu mon catalogue, je n'affirme rien cependant. OROEL.

—

L'ancien fronton du Panthéon (XXVII, 329). — J'ai, dans ma collection d'estampes concernant Paris, trois vues du fronton de Moitte.

1° Extrait du *Journal des Artistes*, 1830, n° 11, 2e vol. ;

Ancien fronton du Panthéon, in-8°. Moitte, Landon, sculp.;

2° Gravure : Vue de l'église Sainte-Geneviève, Panthéon français, in-4° oblong. Garbizza del., Chapuy, sculpsit;

3° Petit in-folio : Façade de Sainte-Geneviève, bien gravée, chez Jean, rue Saint-Jean de Beauvais, n° 10;

Enfin, Landon, dans sa *Description de Paris et de ses édifices*, donne une petite vue du même fronton.

COMTE D'AUCOURT.

—

Armoiries de Honfleur (XXVII, 331). — J'extrais de l'*Histoire de Honfleur*, par M. Thomas, ancien commissaire de marine (Honfleur, 1840), les renseignements suivants sur les armoiries de cette ville. C'était :

Une tour d'argent, accostée de deux fleurs de lys d'or sur champ de gueules, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or, orné de la couronne de France fermée par une fleur de lys, ayant deux ancres pour support, des rames et des gaffes pour lambrequins.

M. Thomas a trouvé ces armoiries dans un mémoire officiel manuscrit, daté de 1730, et sur une gravure (il en donne une reproduction lithographique) représentant Honfleur vu de la mer, gravure sans date, mais qui ne peut avoir été faite que de 1720 à 1750. Les armoiries avaient été effacées sur les anciens monuments de la ville qui existaient encore en 1840.

CAMBIACUM.

—

Familles N. des Gléreaux et de Villebois-Mareuil (XXVII, 331). — Pierre-François-Gabriel de Villebois-Mareuil, fils d'un directeur des fermes d'Anjou et de Bretagne, et de Madeleine Gabory, épousa, le 27 février 1750, Marie-Jeanne-Philippe Bardet des Gléreaux (*Annuaire de la Noblesse de France*, par Borel d'Hauterive).

Vte RÉVÉREND.

—

Ecussons à déterminer (XXVII, 332). — Les familles Andayer (Poitou), Esnault (Anjou), Sirey (Lorraine), des Barres (Bretagne), d'Avois de Châteaufremont (Bretagne), Villehardouin (Champagne), de Bauçay (Poitou), Le Gat (Beauvoisis), Gentils, portent pour armes : *de gueules à la croix ancrée d'or*.

L'écusson : *de sable à la croix pattée d'argent*, est porté par la famille de Saint-Péran ou Saint-Pezran (Bretagne), et celle de Barlot (Poitou).

Cetre dernière, cependant, d'après Beauchet-Filleau, prendrait trois croix pattées et non une seule.

BRONDINEUF.

—

La famille de Riollet (XXVII, 332). — La généalogie de la famille de Riollet se trouve toute entière dans *La Chesnaye-Desbois*, réimpression, XVII, col. 93.

M. R. de M. y trouvera même quelques détails sur le duel auquel il fait allusion.

BRONDINEUF.

—

Bienfaisance (XXVII, 361). — Ce n'est pas seulement Voltaire, c'est aussi d'Alembert qui a attribué à l'abbé de Saint-Pierre la paternité de ce mot, et d'Alembert l'a fait dans des conditions qui ne laissent pas place au doute.

L'abbé de Saint-Pierre employa pour la première fois l'expression *bienfaisance* dans son *Mémoire pour les pauvres mendiants*. Dans cet écrit, il opposait « l'aumône de justice », que la loi devait imposer aux riches, à « l'aumône de *bienfaisance* », qui devait rester facultative. L'idée est juste d'ailleurs, et sera comprise en France lorsque l'on aura enfin délimité les territoires respectifs de l'assistance publique et de la charité privée.

Il y a d'autres idées, germées dans le cerveau de notre abbé, qui paraissaient de son temps, suivant l'expression du cardinal Dubois, « les rêves d'un homme de bien », et qui sont en passe de devenir des faits. Par exemple : la réforme de l'orthographe. Par exemple encore : la solution des différends internationaux par l'arbitrage.

Revenons au sujet. Les mots de *bienfaisance* et de *bienfaisant* étaient familiers à l'abbé de Saint-Pierre. On les retrouve dans son *Mémoire pour diminuer les procès*. Sa devise était : *Paradis aux bienfaisants ! Fi des médisants !*

C'est en 1724 que parut le *Mémoire pour les pauvres mendiants*. L'Académie française inscrivit le mot *bienfaisance* dans son dictionnaire en 1762, trente-huit ans après. Je ne vois pas là une hâte si fiévreuse d'ouvrir les bras aux néologismes. L'Académie n'avait du reste aucune tendresse pour l'inventeur du mot. On sait que cet auteur de vingt ou trente volumes était entré à l'Académie alors

qu'il n'avait rien écrit, et qu'il en fut chassé dès qu'il eut écrit quelque chose, pour la belle raison qu'il avait manqué de respect à la mémoire de Louis XIV. Quand il mourut, en 1743, on ne permit pas de prononcer son éloge.

Il fallut attendre 1772 pour que d'Alembert pût, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie, réparer cette injustice. Dans l'éloge qu'il prononça alors, l'on rencontre cette phrase, qui, produite devant des auditeurs capables de redresser la moindre erreur en pareille matière, tranche définitivement, me semble-t-il, la question :

« La langue française est redevable à l'abbé de Saint-Pierre d'un mot précieux, celui de *bienfaisance*, dont il était juste qu'il fût l'inventeur, tant il avait pratiqué la vertu que ce mot exprime. »

Ajoutons que, toujours d'après d'Alembert, l'abbé de Saint-Pierre a créé un autre mot qui, lui aussi, a vécu, et de plus en plus vivra, celui de *gloriole*.

H. M.

—

Shakespeare et Molière (XXVII, 366). — J'ai publié dans *le Moliériste*, en 1885, une note relative à une coïncidence assez curieuse entre Shakespeare et Molière, entre *les Deux gentilshommes de Vérone* et *l'Amphitryon* (le discours de Sosie à sa lanterne). L. G. P.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

La physiognomonie au XVIIe siècle. — Un *pronostiqueur* en vogue au commencement du XVIIe siècle, le sieur de Beau-Soleil, dit Italien, a laissé et dédié « aux honnestes gens » un petit livret fort curieux, sous ce titre : *Le pronostic perpétuel tant des choses célestes qu'humaines*. Nous en détachons, au profit de nos lecteurs — honnestes gens entre tous — la partie relative au pronostic des choses humaines. Ils pourront constater, par expérience sur leurs amis et ennemis intimes, s'il est vrai, comme le prétendent les philosophes, que, dans l'humanité, rien ne change avec le temps que les habits, la langue et les usages, et si, en l'an de grâce 1893, les mêmes signes physiques peuvent servir à distinguer les bons et les méchants qu'en l'an de grâce 1643, date de la publication de ce rare petit livre, à Paris, chez Antoine du Breüil. J. C.

DE LA PHISIONOMIE ET JUGEMENT DE L'HOMME, PAR LES FORMES, TRAITS ET COULEURS DU VISAGE.

Premièrement du front.

Le front estroit denotte un paresseux et feneant.

Le grand front et bien arondi denotte homme d'esprit et capable.

Le grand front et plat s'eslargissant beaucoup vers les tempes signifie hebeté et indigne d'homme.

Un front rude et fort ridé denotte un trompeur et fin en ses tromperies; donnez-vous en garde; quelques fois, il denotte folie et plain de soucis.

Un front quarré et bien proportionné est d'un homme de grand courage et jugement.

Un front grandement relevé est d'un opiniastre.

Le front et la face longue avec un petit menton, c'est un cruel et un tyran.

Des sourcils ou autrement usses.

Quand les sourcils se touchent, c'est signe d'un trompeur et meschant homme, quelques fois d'un magicien.

Le poil des sourcils redressé en haut signifie grave et sévère.

Les sourcils blancs, c'est un homme croyant de léger et capable estre trompé.

Gros sourcils garnis abondamment de poil denotent un homme simple, peu d'esprit et de bonne foy.

Les sourcils bien faits et unis denottent l'homme de bonne complexion et bon.

Des yeux.

Les yeux clairs et humides signifient un bon naturel et honneste homme.

Les yeux sortant de teste signifient un menteur, un resveur et paresseux.

Les petits yeux et enfoncez dans la teste denottent un envieux et meschant, se courroussant legerement.

Les yeux remuant souvent sont des infidelles.

Les yeux fort bleus sont d'un bon naturel libre et de bonne conscience.

Les yeux bleus et les prunelles petites signifient un meschant.

Les yeux un peu gros, humides et luisants, sont d'un bon naturel.

Si, alentour des prunelles, il se rencontre de petites taches bleues et quelques fois de rousses meslées en tournant la prunelle, signifie meschanceté et larcin avec peu de courage.

Les yeux de diverses couleurs et petits sont des rusez et flateurs et esclaves du gain.

Les yeux également proportionnez en toute chose et bien fendus sont d'un honneste homme.

Les yeux tournez en haut sont d'yvrongnes et gourmands.

Les yeux plus rouges que bleus sont des jureurs et rechercheurs de femmes d'autruy et sujets à leurs bouches.

Les yeux peu couverts signifient le mesme que ceux qui sont tournez en haut.

Les yeux de travers du costé droit sont d'un fol et à gauche d'un paillard; donne-toy garde des deux.

Les yeux bigles regardant le nez sont gens gracieux et amoureux.

Les yeux verds, un peu profonds, bon esprit, mais malicieux.

Les yeux jaunastres citrins, donne-t'en garde et de ceux qui gaignent parties en parlant.

Les yeux à fleur de teste ne tesmoignent rien de bon.

Les petits yeux brillants et toujours mouvants ne songent qu'à tromper.

Les yeux noirs et secs, toute infidélité ; mais, s'ils sont humides, c'est un homme studieux et religieux.

Les yeux riants ne sont pas exempts d'imperfections; toutefois bons; mais, s'ils sont de costé, garde-toy de luy.

Les yeux rudes et humides sont des yeux d'un homme de soing et affectionné aux arts et de bon conseil.

Les yeux qui ont les paupières du bas enflées sont yeux d'yvrongne et celles d'en haut sont grands dormeurs, si toutes deux sont l'un et l'autre.

La Phisionomie par les yeux doit estre la plus considérée, parce que nous ne portons rien de caché en l'intérieur que nos yeux incontinent ne le donnent à connoistre.

Du nez.

Le nez pointu se laisse aysement emporter à la colère.

Le bout du nez gros est d'un naturel meschant.

Le bout du nez mediocrement gros et rond, c'est un homme de grand courage.

Le nez long et crochu par le dessous sont gens d'esprit, mais ils sont sujets à estre larrons et rapineurs.

Le nez eslevé au milieu en forme de montagnettes, signe de bon jugement et bon courage; de mesme sont ceux qui d'un trait au nez tiré du front sans former de concavité ou au moins fort petite.

Le nez camus est luxurieux et paillard.

Le nez tortu, ses pensées sont de travers.

Le nez long et narines larges sont des innocens et toutefois ayment les femmes.

Le bout du nez rouge de son naturel signifie un gros esprit, et, quand il si voit des veines plombées parmy sont gens de cabaret et yvrongnes.

Celuy à qui on void du poil sur le nez, c'est une bonté pure et simple dont on tire le proverbe : il est bon homme, il a le nez pelu.

De la bouche.

La bouche grande et ouverte signifie un gourmand, grand parleur, grand menteur et affronteur.

La bouche estroitte est d'un homme secret, chaste et libéral et sage.

La grosse levre, l'homme est plus simple que sage.

Les petites levres procedent d'un homme éloquent et grand parleur, entre autres quand ce sont des choses pour lesquelles il a parfaite connoissance, homme de bon conseil non avare.

Les dents fortes et espaisses signifient longue vie, et, au contraire, les foibles et claires, convoitise.

Les dents qui avancent et font lever les levres, t'y fie point : elles veulent mordre avant le temps.

Ceux qui ont les dents courtes et presque ras la gencive sont menteurs et larrons.

Du menton.

Le menton longuet, c'est un grand caquet et un homme qui ne peut tenir son secret.

Le petit menton enseigne toute sorte de malices.

Le menton rond est un éféminé, mais audacieux.

Le petit trou au menton est une des neuf beautez de la femme, et, pour ainsi, cela sent le venerien.

Le menton maigre et ridé est d'un impuissant et froide complexion, non aymé des femmes.

Le menton large est viril et de grand courage.

De la face en général.

La face charnue et vermeille signifie l'homme joyeux, discret et libéral, loyal et paillard, un peu présomptueux.

La face maigre est d'un sage et un peu cruel.

La face ronde, homme simple et mauvaise memoire.

La face longue et maigre, audacieux, vicieux et injurieux.

La face large et espaisse, lourd et glorieux.

La face pasle, c'est un mal sain et opile de la rate.

Celuy qui l'a blanche et éféminée est de nature de la femme.

La couleur rouge signifie l'homme de chaude complexion.

La face violette signifie l'homme meschant et saturnien, inventeur de trahisons.

Des cheveux et du poil.

Barbe rouge et noirs cheveux, ne t'y fie point si tu le peux, dit le proverbe ; j'ay eu autrefois conversation avec telles gens, nottamment à quatre différents de nation qui m'ont tous trompé.

Les cheveux tout d'un traict et frisez comme une livre de chandelle denottent des éféminéz et lasches.

La perruque rude et grosse signifie l'homme robuste et trompeur et bien heureux.

Ceux qui ont le front et les tempes velus de poils rudes sont dissolus et menteurs.

La barbe rousse est ordinairement colere et humain.

La barbe blanche, c'est un flegmatique ayant de la prudence selon la force de son poil.

Ceux qui ont fort peu de barbe ou seulement un peu de moustache sont de mauvaise nature et luxurieux.

La femme qui a du poil aux joues ou en forme de barbe est luxurieuse grandement, de chaude complexion, ou hermaphrodite.

La quantité de cheveux denotte l'homme chaud et vigoureux.

Les cheveux fort noirs et grandement crespez sont de la nature des Mores, qui ne pardonnent jamais.

Les cheveux hérissez denottent un mauvais courage.

Voyla, Messieurs, un petit eschantillon de la Phisionomie que j'ay veritablement consideré à plusieurs et l'ay trouvé véritable, et de laquelle je me suis servy et sers journellement. J'en ay tiré d'amples preuves.

Recevez-la (s'il vous plaist) de bonne part, combien que ce ne soit seulement qu'un extraict ou memoire, et que cela ne vous oblige point à faire jugements temeraires.

Le Directeur-Gérant : Lucien Faucou.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1893

Paraissant les 10, 20, et 30 de chaque mois. 10 mai 1893.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 13.

PUBLICATION

DE LA

TABLE GÉNÉRALE DE L'*INTERMÉDIAIRE*

La Table générale de l' « Intermédiaire » *est mise en vente aux bureaux du journal depuis le* 12 *avril* 1893. *Les souscripteurs qui voudront la recevoir* franco *à domicile n'ont qu'à nous faire parvenir un mandat de vingt-cinq francs, et la* Table générale *leur sera immédiatement adressée.*

La Table Générale de l'INTERMÉDIAIRE

Nous avons reçu de M. Carle de Rash, qui fonda l'*Intermédiaire*, en 1864, la lettre suivante :

A M. Lucien Faucou, Directeur de l'« Intermédiaire des Chercheurs et Curieux ».

Bravo, mon cher Faucou! Vous venez de rendre un signalé service à votre serviteur, à vous-même, au monde entier... des Chercheurs et Curieux, *urbi et orbi*, en confectionnant cette excellente Table générale de *notre* Intermédiaire, dont, par une délicate amabilité (où je vous ai bien reconnu), vous m'avez adressé le premier exemplaire.

Je ne m'y retrouvais plus du tout, dans les *vingt* années de la 1re série publiée par mon ami, Carle de Rash, son fondateur. Et vous, vous ne deviez plus vous-même vous reconnaître dans les *neuf* années que vous venez de conduire si prestement et si fructueusement, et avec des améliorations, des additions, si excellentes, si importantes, qu'elles ont fait, du petit *Intermédiaire* d'antan, un grand garçon, qui a joué des coudes et tient sa bonne place parmi les *folliculaires* de ce temps.

Bravo encore, et encore merci! C'est une chose considérable que votre *Table*.

A propos, vous rappelez-vous *celle* où nous étions assis, le 17 avril 1882 (tiens! il y a juste treize ans!), et où je présidais le petit Dîner annuel de notre *Notes and Queries* parisien (dîner charmant, qui dura ce que durent les roses, et qui, par parenthèse, pourrait bien quelque jour renaître de ses cendres)? J'y annonçai que, pour ne pas rester en arrière des ministres de la République, j'avais cru devoir prendre, moi aussi, un *sous-secrétaire d'Etat*; que mon choix s'était fixé sur un jeune homme plein d'avenir, savoir M. Lucien Faucou, et que je lui avais confié le laborieux secrétariat de l'*Intermédiaire*. J'ajoutai — sérieusement — que

En dépit de son nom, monsieur Lucien Faucou
Est homme à ne jamais nous faire de *faux coup*.

Ouf!

Or ça, je fus bon prophète. Le sous-secrétaire d'Etat de 1882 devenait, deux ans après, ministre de l'*Intermédiaire*, et menait la barque de mieux en mieux, — à vapeur, à toute vapeur... Hier, il *tablait* sur un fond excellent, en nous faisant asseoir à une délectable *Table générale*, des plus précieuses. Demain, il va l'élargir et l'*arrondir* encore, cette *table ouverte*, où il nous sert si bonnes victuailles (avec la part du bon Dieu et la part du Diable). Et ses convives vont multiplier comme les... Chevaliers de la *Table ronde!*

A bas les empêcheurs de danser en rond! Vive maître Alcofribas Nasier!

Votre bien affectionné prédécesseur,

C. de R.

Mouvement des Bibliothèques

DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

L'exposition des journalistes du siècle organisée par l'Association des Journalistes parisiens. — La salle de l'Ecole des Beaux-Arts, qui devait servir pour l'Exposition des journalistes du siècle, n'étant pas libre à l'époque indiquée pour l'ouverture de l'exposition, le Comité de l'Association des journalistes parisiens a décidé que cette exposition n'aurait lieu que dans le courant du mois de juin.

Un Corpus d'inscriptions arabes. — M. Max van Berchem a conçu le projet grandiose de réunir en un *corpus* les inscriptions arabes disséminées en Orient, œuvre considérable dont la réalisation donnerait les résultats les plus précieux pour l'étude de l'histoire, de l'art et de la littérature des Arabes.

On possède déjà le corps des inscriptions grecques et latines publié par l'Académie royale des lettres de Prusse, et celui des inscriptions sémitiques publié par l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres de Paris.

Si l'entreprise préconisée par M. van

Berchem se réalise, nous aurons ainsi une série de recueils épigraphiques constamment tenus à jour, sources inépuisables de renseignements de toute nature.

Création d'une Société pour rechercher les preuves de l'évasion de Louis XVII. — D'après les renseignements donnés par le *Sacré-Cœur* et le *Bulletin de la Société d'Études sur la question Louis XVII*, il vient d'être créé, à Paris, une Société dont la première réunion a eu lieu, 6, rue Saint-Marc, pour grouper « tous les honnêtes gens, sans distinction d'opinion » et « arriver à découvrir la vérité sur l'évasion de Louis XVII de la prison du Temple, et sur son identité avec Naundorff ».

Le promoteur de cette Société enregistrait déjà cent trois adhésions, à la date du 8 avril dernier.

L'exposition des œuvres de Charlet. — Le 1er juin s'ouvrira, dans la galerie Durand-Ruel, l'exposition des œuvres de Charlet, organisée par la Société des artistes lithographes français.

Le comité d'organisation se propose de consacrer le montant des entrées à élever un monument au grand artiste, au peintre si populaire du soldat, et prie les collectionneurs d'œuvres de Charlet, désireux de collaborer au succès de cette intéressante manifestation artistique, de vouloir bien adresser leurs communications au président de la *Société des artistes lithographes français*, 10, *rue Gaillon*.

DÉPARTEMENTS

Angers. — *Découverte, par M. Ulysse Robert, d'un manuscrit des fables de Phèdre.* — M. le marquis de Rosambo, lieutenant au 25e dragons, à Angers, possède le seul manuscrit ancien que l'on connaisse des fables de Phèdre. Ce manuscrit semble remonter au VIIIe siècle. C'est celui qui a servi autrefois au savant Pierre Pithou pour l'édition qu'il en a publiée à la fin du XVIe siècle, puis à Berger de Xivrey, membre de l'Institut, pour l'édition qu'il en a donnée, en 1832, chez Didot.

M. de Rosambo a bien voulu autoriser M. Ulysse Robert, inspecteur général des bibliothèques et archives, à en donner une nouvelle édition. Cet érudit s'est installé au château du Pin, résidence de M. de Rosambo, et a copié, avec la passion que l'on conçoit, le précieux document. Il a relevé dans le texte de Berger de Xivrey environ quatre-vingts inexactitudes, dont quelques-unes fort graves.

M. l'inspecteur général Robert, dit le *Temps*, publiera prochainement le texte définitif du manuscrit qu'il vient de copier.

Il publiera, en outre, en appendice, le texte de « la Tératologie », qui suit les Fables de Phèdre, texte unique, et que Berger de Xivrey avait également fait imprimer en 1836, mais d'une façon défectueuse.

La Rochelle. — *Les Archives du département et les Termites.* — Il a été question des termites des Archives de la Rochelle (III, 95, 157, 242), mais *les Archives sont à l'abri de ce fléau depuis* 1882.

La première pierre de l'hôtel des Archives départementales a été posée à la Rochelle, sur la place de la Préfecture, le 10 juin 1878, sous l'administration de M. Emile Regnault, par les soins de M. Charles Bunel, architecte. M. le sénateur Eugène de Rozière, membre de l'Institut, inspecteur général des Archives, a visité le nouveau local des Archives et constaté l'installation du dépôt par la dépêche ministérielle du 22 février 1882. Depuis cette époque, aucune trace d'insecte n'a jamais été constatée, et c'est une grande sécurité pour le département d'avoir désormais ses richesses historiques à l'abri des termites et de l'incendie. Le dépôt qui, dans ces trente dernières années, a plus que doublé pour les séries historiques, peut recevoir les Archives des anciennes minutes des notaires, car le Conseil général de la Charente-Inférieure, dans sa session d'avril, s'est associé au vœu émis par le Conseil général de la Seine et reproduit par l'*Intermédiaire*.

Nantes. — *L'exposition historique faite par la Ville en l'honneur du centenaire du siège de Nantes.* — Dans une des dernières séances du Conseil municipal, l'un des membres du Conseil, M. Maublanc, en rappelant l'héroïque résistance de Nantes, en 1793; demandait à la municipalité de prendre les mesures nécessaires pour célébrer le centenaire de ce glorieux événement.

La proposition de M. Maublanc fut votée par le Conseil, qui chargea MM. Brunschvigg, Teillais, Biaute, Lenoir, Maublanc et Ponceau, tous conseillers municipaux, d'organiser la célébration de ce centenaire. La commission

municipale a décidé qu'il y avait lieu de tenir une exposition commémorative comprenant tous les objets, armes, tableaux, gravures, estampes, sculptures, portraits, costumes, uniformes, bijoux, céramique, monnaies, pièces obsidionales, médailles commémoratives, autographes, livres, se rapportant à la période de 1789 à 1804, et les vues de Nantes, plans partiels ou plans généraux, vues spéciales, etc.

Il y aura là une exposition intéressante et dont le catalogue sera publié par la municipalité.

Troyes. — *Le musée et les fouilles de M. Théophile Habert.* — Notre collaborateur, M. Théophile Habert, a fondé, à Troyes, rue du Pont-Royal, un musée qui est ouvert au public et dont l'importance historique est considérable. Ce musée ne comprend pas moins, en effet, de 6,889 objets, classés par objets et par époques, et se décomposant ainsi : 71 d'origine étrangère, pièces d'études ethnographiques comparatives, 596 de la période préhistorique, 206 de la période gauloise, 3,983 de la période gallo-romaine, 853 de la période mérovingienne, soit pour ces époques, 5,709 pièces. Le moyen âge compte 55 objets, les XVIe et XVIIe siècles, 292, les XVIIIe et XIXe siècles, 114. Le musée compte 565 faïences populaires d'origine locale ou régionale, dont 350 relatives à l'époque révolutionnaire. C'est un des musées les plus curieux de la ville de Troyes.

La série gallo-romaine est la plus importante du musée. Elle a été constituée en grande partie par les fouilles faites par M. Habert à Troyes, à Fouchères, ainsi que dans toute la région. M. Habert vient d'en faire l'objet d'un très remarquable travail : la *Poterie antique parlante*, monographie illustrée qui comprend, par ordre alphabétique, les noms des potiers gallo-romains de l'Aube, la Côte-d'Or, la Haute-Marne et l'Yonne, avec l'indication précise des endroits où les poteries mentionnées ont été découvertes.

ALSACE-LORRAINE

Mulhouse. — *Découverte d'une statue antique.* — M. G. Gide vient de remettre au musée historique une statuette en pierre, trouvée dans les vignes de Riedisheim. Cette statuette mesure environ trente centimètres de haut sur quinze centimètres de large, et est sculptée grossièrement dans une pierre appelée généralement *Pupelestein*. Elle doit représenter une ancienne divinité, qui présente, dit l'*Express*, « une expression caractéristique ». La main droite semble reposer sur une hache, tandis que la main gauche manque complètement; elle est tombée probablement sous le croc du vigneron, car l'on voit que l'accident a été récent.

Cette pièce est des plus précieuses pour l'archéologie du pays. Elle a été trouvée non loin d'une colline qui a pour nom *Thonté*. Quand on sait que le Mercure gaulois s'est appelé *Thaut* ou *Thaute*, on trouvera, et avec raison, une analogie frappante entre ces deux noms; et certainement, si cette dernière expression s'est conservée jusqu'à nos jours, c'est que la colline qui porte ce nom a eu une destination quelconque. L'hypothèse la plus vraisemblable, c'est qu'elle a dû, à une époque lointaine, avoir été vouée au culte de Mercure. Des recherches sont commencées à ce sujet.

ÉTRANGER

EGYPTE

Le Caire. — *Donation, aux puissances, des momies des grands-prêtres d'Ammon.* — Les représentants des six grandes puissances, en Egypte, viennent d'informer leurs gouvernements respectifs que le conseil des ministres avait décidé de leur offrir une partie de la série des momies des grands prêtres d'Ammon, découvertes, il y a deux ans, dans la Haute-Egypte, et qui se trouvent en ce moment au musée de Ghizeh.

Ce magnifique don sera divisé en six lots, qui seront tirés au sort, pour être ensuite envoyés aux musées de Paris, Londres, Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg et Rome.

— *Les dernières fouilles.* — On reçoit d'excellentes nouvelles de la campagne archéologique entreprise, à Kom Ombos, par le directeur des fouilles et des musées d'Egypte, M. de Morgan, par M. Bouriant, directeur de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, et MM. Legrain et Jeguier, membres de cet Institut.

Ces savants vont revenir au Caire plus tôt qu'ils ne l'eussent souhaité, chassés par la chaleur épouvantable qui brûle la Haute-Egypte.

Leurs travaux n'en ont pas moins été très fructueux. Ils rapportent, en effet, de

Kom Omoos huit cents planches comprenant toutes les constructions extérieures, la cour du grand temple, les deux salles hypostyles, et les trois salles qui précèdent le sanctuaire.

C'est au mois de novembre seulement qu'ils pourront relever le reste. En attendant, la publication de ces documents, d'un intérêt considérable, va être soigneusement et immédiatement préparée.

SUISSE

Genève. — *Acquisition, par le Musée, d'une statue antique.* — La ville de Genève vient de faire l'acquisition, pour son musée, d'une fort belle œuvre d'art qui a été obtenue, dit le *Journal de Genève*, à un prix bien inférieur à sa valeur réelle : 7,500 lires.

C'est une statue colossale, en marbre de Paros, représentant l'empereur Trajan divinisé sous les attributs de Mars vainqueur. Le corps est du dessin le plus noble et du modelé le plus parfait; le développement anatomique des muscles du thorax, la ligne, élégante et virile en même temps, du corps et de la jambe droite sur laquelle s'appuie cette figure de jeune dieu, tout cela est du meilleur art romain, et le musée a fait là une acquisition de premier ordre, digne d'être mise à côté du Ménélas et de la Vénus.

Cette statue fut trouvée, il y a trente ans environ, entre Ancône et Sinigaglia, à l'endroit précis où existait autrefois la ville d'Ostra, municipe romain, dans une propriété particulière.

SYRIE

Les sources sacrées de Bramièh. — A une demi-heure de la ville de Saïda (l'antique Sidon), au pied de la colline dite de Bramièh, dans un terrain tout récemment déblayé, coulent, aujourd'hui, plusieurs sources qui avaient dû être réputées sacrées depuis l'antiquité la plus reculée jusque longtemps après notre ère.

Voici le système primitif employé par les Sidoniens pour se mettre en possession de ces eaux.

Ayant percé le rocher à plus de neuf mètres de profondeur, ils étaient arrivés à la fin de la couche supérieure de brèche calcaire et avaient rencontré une seconde couche de rocher de brèche sableuse. Entre ces deux couches de rocher filtrent des eaux au travers du gravier qui sépare les deux couches. Ayant pratiqué deux tunnels en sens opposé et diagonal, et ayant solidement bouché l'interstice des deux côtés, ils avaient forcé les eaux à venir se réunir vers un point où ils leur avaient laissé le passage libre. Ces eaux, recueillies dans des réservoirs, se répandent dans différentes directions par des couloirs creusés dans le roc vif.

Dans le déblai sont mêlés aux décombres les débris de milliers et de milliers de lampions en verre et en terre-cuite et une grande quantité de médailles de toutes les époques, toutes malheureusement frustes, rouillées par l'humidité.

Par l'étude de ces débris de lampions, et de ce qui reste visible sur ces médailles, j'ai pu constater que ces sources avaient été l'objet du culte de toutes les générations qui se sont succédé en Phénicie jusqu'au VIIe siècle de notre ère.

Saïda (Syrie). J. A. DURIGHELLO.

OFFRES ET DEMANDES

On cherche à se procurer un exemplaire d'un monologue, anciennement paru, et ayant pour titre probable : l'*Avocat*. Il devait renfermer un couplet commençant comme suit :

Venez, plaideurs et demandeurs,
Accusateurs, vous chicaneurs,
Vous imposteurs, vous trafiqueurs,
Faux acquéreurs, faux assureurs, etc.

L'adresser, contre remboursement, au bureau du journal.

VENTES PUBLIQUES

PARIS. — *Hôtel Drouot.* — 29 mai-3 juin. — Livres anciens. — Bibliothèque Ricardo Heredia. (Catalogue de 1,100 numéros.) — Paul, 28, rue des Bons-Enfants.

Salle Petit. — 12-20 mai. — Vente de l'atelier Meissonier. — Petit.

33, *rue de Villejust.* — Jusqu'au 16 juin. — Vente de la collection Spitzer. — Mannheim, 7, rue Saint-Georges.

Salles Silvestre. — 8 mai et suivants. — Livres anciens. — Bibliothèque de M. Jean Cottigny, cat. rédigé par M. Rivière, bibliothécaire de la ville de Douai. (Catalogue de 1607 numéros.) — Durel, 21, rue de l'Ancienne-Comédie.

ÉTRANGER. — **Amsterdam.** — 15-17 mai. — Médailles et monnaies. (Catalogue de 1500 numéros.) — Schulman, 10, Doelenstraat. — 30 mai-2 juin. — Dessins et gravures. — Muller.

Londres. — 10-11 mai. — Gravures. — Sotheby, 13, Wellington street.

Rome. — 8 mai-7 juin. — Bibliothèque du comte J. Manzoni. (Catalogue de 3015 numéros.) San Giorgi.

La dernière vente Manzoni aura lieu en novembre prochain.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 mai 1893.*

XXVIIe Volume. — N° 618.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série IIe Année. — N° 14

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

D'un singulier distique attribué à Malebranche. — Le premier-Paris du *Soleil*, du 11 mars, débute ainsi :

Nous avons aujourd'hui le plus beau temps du [monde
Pour naviguer à pied sur la terre et sur l'onde,

« comme a dit un poète légèrement fantaisiste. » Ce poète ne serait autre, assure-t-on, que l'éminent prosateur Malebranche. Mais est-il possible qu'un tel prosateur ait été un si pauvre poète? Le distique est-il bien du grand philosophe? N'est-ce pas quelque mauvais plaisant qui le lui aurait attribué? Quel anecdotier le cite pour la première fois? J'avoue qu'il m'en coûterait fort de croire que l'auteur de la *Recherche de la Vérité* ait un tel distique sur la conscience. Mais, peut-être, après tout, n'est-ce qu'une boutade ironique, une sottise voulue d'homme d'esprit?

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Voyage pittoresque. — Lorsque, vers la fin du dernier siècle, le comte de Choiseul fit paraître, sous le voile de l'anonyme, le premier volume de son bel ouvrage sur la Grèce, il lui donna le titre de *Voyage pittoresque*. Ce dernier mot, que l'on ne retrouve antérieurement que dans Voltaire, J. J. Rousseau, puis dans madame de Staël, avait-il été appliqué avant Choiseul-Gouffier à un voyage se prêtant à une peinture caractérisée? A quel moment *pittoresco* a-t-il été introduit d'Italie en France?

EREUVAO.

—

Un auteur cité par Rousseau. — Les *Œuvres et correspondance inédites de Jean-Jacques Rousseau*, publiées par M. Streckheisen-Moultou (Paris, lib. Lévy, 1861), contiennent, entre autres, des pensées détachées, parmi lesquelles il y en a une qui commence ainsi : « Chacun, dit un célèbre auteur, hait la louange lorsqu'il la croit fausse. »

Quel est le célèbre auteur qui a dit cela, et où l'a-t-il dit? DEBASLE.

—

Joachim. — J'ai entendu prononcer ce nom de deux manières : *Joachin* et *Joaquime*. Quelle est la bonne?

M. FRABAL.

—

Quelle a été la cause des Vêpres Siciliennes? — Malaspina (XVIII, 52), en parlant des Vêpres Siciliennes, dit que la cause de ce guet-apens fut l'insulte faite par un Français à une femme.

Velly (VI, 361) et Voltaire (XVIII, 333) ont reproduit la même assertion, d'après Malaspina. Mais les historiens, modernes ont assigné d'autres raisons à ce soulèvement. Pourrait-on nous les exposer? B. R.

—

Une inscription facétieuse placée à Bruxelles en l'honneur du czar Pierre-le-Grand. — Le voyageur Forster, de passage à Bruxelles, en 1790, lut cette inscription au Parc, au-dessus d'un bassin :

« Petrus Alexiowitz, czar Moscoviæ, magnus dux, margini hujus fontis incidens, illius aquam NOBILITAVIT libato vino, horâ post meridiem tertiâ, die XVI aprilis anni 1717. »

Traduction libre : « Pierre-le-Grand illustra l'eau de ce bassin en y faisant un

plongeon, après boire, dans l'après-midi du 16 août 1717. »

Qu'est devenue cette facétieuse inscription? Je ne l'ai pas vue au Parc.

H. QUINNET.

—

Les grands platanes. — Il y a un platane dans la cour de l'hôtel « du Grand-Jardin », de Beaucaire, dont la circonférence du tronc, à 1 m. 20 au-dessus du sol, n'atteint pas moins de 5 mètres 70. On dit que cet arbre a environ 85 ans. Quelque confrère aurait-il l'obligeance de m'indiquer s'il existe en France un autre platane d'une plus grande dimension? HUBERT SMITH.

—

Les armoiries de la France en l'an de grâce 1893. — Un grand point d'interrogation, et puis... rien. Je le crains, du moins. Seule, entre tous les pays civilisés, la France actuelle n'a pas d'armoiries. C'est parce qu'elle est en république, dira-t-on. Erreur : la république de Saint-Marin, la république d'Andorre, la république Helvétique, la république des Etats-Unis, toutes ces républiques, sans parler de la Bolivie, de San-Salvador, de l'Equateur, d'Haïti et *tutti quanti*, ont des armoiries.

La France n'a pas d'armoiries! On ne peut admettre que le R. F. et le bonnet phrygien soient des armoiries, et, du reste, il faut un acte du pouvoir royal, ou autre, pour fixer le signe héraldique, le symbole figuré qui représente l'être moral et collectif qui a nom peuple, nation ou pays. L'écu de France est bien connu, mais il a disparu dans le naufrage de la famille royale qui l'avait donné à notre pays; ni fleurs de lis, ni coq, ni charte, ni aigle, — que reste-il? Rien, et c'est absurde. Cz.

—

Les teinturiers de l'Académie. — Je désigne sous ce nom, passé d'ailleurs dans la langue courante, les gens de lettres qui ont fait ou refait les ouvrages de certains de nos académiciens. C'est ainsi, assure-t-on, qu'Etienne Béquet composa le discours de réception de Mathieu de Montmorency. Fontenelle avait écrit celui du cardinal Dubois. Connaît-on beaucoup d'exemples du même genre?

H. QUINNET.

—

La canne de Voltaire. — Nous lisons dans un exemplaire du Catalogue des livres de la collection de feu M. Claude-Joseph Clos, ancien conseiller d'Etat, livres qui furent vendus à Paris, en septembre 1812, la mention manuscrite suivante :

Dans la même vente, la canne de Voltaire, que M. Clos possède depuis la mort de Voltaire, a été vendue 1,650 francs.

En dessous de ces lignes est collée cette coupure d'un journal du temps :

Le *Journal de Paris* contient aujourd'hui l'article suivant :

La vente des objets de curiosité appartenant à la succession de M. Clos s'est faite au milieu d'un concours nombreux d'amateurs. Parmi les objets exposés à la curiosité publique, on remarquait la *canne de Voltaire*. Elle a été vendue 1,650 francs. On raconte, au sujet de cette canne, que Voltaire étant très malade lors de son dernier voyage à Paris, il se présenta à la porte de sa chambre un importun qui voulait à toute force le voir et le convertir *in articulo mortis*. Le poète irascible dit à M. Clos : *Prenez ma canne et chassez-moi cet importun*. M. Clos se disposait à exécuter les ordres de son ami, lorsque le quidam prit le parti de se retirer. La canne est restée depuis ce temps entre les mains de M. Clos. On dit que l'amateur qui est aujourd'hui le propriétaire de cette canne n'en a donné un prix aussi exorbitant que pour avoir le plaisir d'en chatouiller quelque jour les omoplates d'un successeur de Fréron.

Qu'est devenu le précieux objet que les amateurs de 1812 se disputèrent à si beaux deniers? P. LE B.

—

Les Anglais et leur système de gouvernement aux îles Ioniennes. — Dans une lettre à Hippolyte Magen, datée du 8 avril 1852, le marquis de Boissy, de légendaire mémoire, écrivait cette phrase :

... Dites-vous que les nécessités de la politique gouvernent dictatorialement dans tout le monde, que l'Anglais flagelle hommes et femmes dans les îles Ioniennes?...

Ce membre de phrase est-il au figuré, ou bien fait-il allusion à quelque prouesse des gouvernants anglais dans les îles Ioniennes? Nous n'ignorons pas que, chez nos voisins, dans les prisons et même dans les maisons d'éducation, les verges et le fouet sont toujours en honneur; mais nous ne savions pas que pour tout bon Anglais la flagellation fût un mode de gouvernement. RIP-RAP.

—

L'épée de Lusignan donnée au comte de Chambord. — En 1828, l'abbé Desmazures offrit au duc de Bordeaux l'épée de Lusignan qu'il avait rapportée de la Palestine.

Sait-on ce qu'est devenue cette arme historique? ALPHA.

L'assassin de Hoche. — J'ai eu jadis entre les mains une lettre d'un M. Poirier, d'*Alençon* (28 juin 1868), annonçant à l'érudit qui l'avait prié de faire des recherches, qu'il venait de découvrir dans les Archives, salle des Archives, le dossier criminel de l'assassin de Hoche et de ses complices. *C'est un trésor*, ajoutait-il.

L'attentat de Rennes contre la vie de ce général a toujours eu certains côtés obscurs, mystérieux. Le dossier mentionné a-t-il été étudié? A-t-il fait l'objet d'une publication? BEATUS.

Les Mémoires de Lauzun sont-ils authentiques? — M. Gaston Maugras, qui est l'auteur de travaux historiques très estimés, croit entièrement à l'authenticité des *Mémoires de Lauzun*, les considère comme très probants pour le moraliste, et en aggrave la portée par le résultat de ses recherches personnelles. Son livre: *le Duc de Lauzun et la Cour intime de Louis XV*, apporte des documents inédits, empruntés aux dépôts publics et à quelques archives particulières, qui contrôlent une grande partie des assertions attribuées à Lauzun. Il est légitime d'en tirer argument en faveur de l'authenticité des Mémoires.

Cependant, j'ai peine à me ranger du parti de M. Maugras et à croire comme lui que Lauzun est l'auteur du manuscrit, « car lui seul pouvait l'écrire ». Je m'imagine, au contraire, non pas que les faits sont supposés, mais que le narrateur s'est mis à couvert sous le nom de son héros. Serait-il téméraire d'avancer qu'un homme de lettres, témoin de cette fin du XVIIIe siècle qui était bien la fin d'un monde, ait masqué ses souvenirs par une supercherie qui n'est point sans précédents? PAUL D'ARMON.

La guillotine de Sanson sert-elle encore en Nouvelle-Calédonie? — M. Hugues Le Roux a publié dans le *Figaro* — au mois de juillet 1891, si j'ai bonne mémoire — un article où il avance que la guillotine de Sanson, la machine qui a tranché les jours des Girondins et de Louis XVI, serait actuellement échouée en Nouvelle-Calédonie, où elle remplirait à l'égard des forçats le même office que pour ces têtes illustres.

L'*Intermédiaire* pourrait-il éclaircir cette question?

La guillotine de Sanson se trouve-t-elle actuellement en Nouvelle-Calédonie, et comment y est-elle parvenue?

Dans l'affirmative, le gouvernement ne devrait-il pas faire rentrer en France cette pièce historique? FERNAND ENGERAND.

La résurrection d'un homme congelé depuis 200 ans. — A propos de la pièce qu'on joue en ce moment, *l'Homme à l'oreille cassée*, le *Gaulois* cite le fait divers suivant, tiré d'un numéro de la *Gazette de Lyon* en 1827:

> Le docteur James Hotham, de Morpet, dans le Northumberland, revenant de Suisse, au mois de juin dernier, a, dit-on, rapporté qu'il s'y est passé dernièrement un événement des plus extraordinaires.
>
> Au pied du mont Saint-Gothard, à une lieue d'Acrole, dans le val de Lavantina, au fond d'une espèce de caverne, on a aperçu le corps d'un homme d'environ trente ans sous un amas de glace provenant d'une « lavange ». Comme ce corps paraissait aussi frais que s'il n'avait été asphyxié que depuis une demi-heure, le docteur Hotham l'a fait dégager, et, après l'avoir fait débarrasser de ses vêtements, il a ordonné de le plonger dans l'eau froide, de sorte qu'il s'est trouvé enduit d'une couche de glace. On l'a mis ensuite dans de l'eau tiède et, peu après, dans une eau plus chaude. Enfin, on l'a couché dans un lit chaud, où on lui a administré le traitement de l'asphyxie, au moyen duquel il a été rappelé à la vie.
>
> Quel a été l'étonnement de tout le monde, lorsque cet individu, ayant repris l'usage de ses sens, a déclaré, en langue anglaise, qu'il était Roger Dodsworth, fils de l'antiquaire du même nom, né en 1629, et que, revenant d'Italie en 1660, un an après la mort de son père, il avait été enseveli sous une lavange.
>
> Le docteur Hotham a dû ajouter, suivant le même rapport, que M. Dodsworth éprouve une grande raideur dans toutes les articulations, mais que peu à peu elles reviendront tout aussi flexibles qu'avant l'accident.

Est-ce là un canard fabriqué de toutes pièces par l'imagination féconde d'un chroniqueur, ou y a-t-il eu réellement un fait ayant pu servir de point de départ à cette stupéfiante nouvelle?

Je ne parle pas, naturellement, des

faits bien connus et bien établis de poissons envoyés du Nord et reprenant vie en arrivant dans nos climats, après avoir passé quelques jours à l'état de congélation apparente. X.

—

Le président Bonjean et son article sur la mission protectrice des petits oiseaux en agriculture. — Je me souviens d'avoir lu, où?... — je n'en sais plus rien, — dans un journal, dans une revue, dans une chronique, un article aussi charmant que sérieux, aussi sensé qu'instructif, du président Bonjean, celui-là même qui fut la victime de la Commune, sur l'utilité des petits oiseaux au point de vue de la prospérité des récoltes, dont ils sont un facteur très important, comme destructeurs-nés des insectes parasites.

Cinquante-deux millions! c'est la perte annuelle de l'agriculture française, depuis que les lois ne protègent plus suffisamment les petits oiseaux contre leurs ineptes destructeurs. Où pourrai-je retrouver l'article du président Bonjean sur cet intéressant sujet? Cz.

—

Les phénomènes de suggestion — Peut-on citer des observations établissant la possibilité de suggérer certains actes à des personnes à l'état de veille — et cela mentalement, sans aucun contact ni manifestation extérieure, par un simple effort de la volonté? Les expériences faites récemment ont-elles démontré que de semblables phénomènes étaient possibles? GILBERT DEVILLERS.

—

Danses françaises et étrangères à la fin du XVe siècle. — Jean d'Auton (*Histoire de Louis XII*) rapporte qu'à la suite du traité conclu à Lyon, en août 1501, pour arrêter un mariage entre Charles d'Autriche et Claude de France, la cour de France fêta beaucoup les ambassadeurs; et pour signifier que la concorde allait régner de toutes parts, on imagina des danses assorties au goût de chacune des nations contractantes. Notre chroniqueur donne les noms des grands seigneurs qui dansèrent à la mode d'Allemagne, à la française, qui exécutèrent une danse espagnole, une danse poitevine, et qui figurèrent la lombarde.

Un de nos collaborateurs pourrait-il nous indiquer un ouvrage donnant la description de ces différents genres de danses? S'il existe des gravures de ces ballets princiers, il serait fort intéressant de les connaître. E. M.

—

Un Ambroise Paré expurgé. — Le célèbre Louis, médecin de la fin du XVIIIe siècle, s'était, avons-nous lu quelque part, proposé de refaire une édition d'Ambroise Paré, « accommodée à la science du temps ».

Dans le cas où Louis s'y refuserait, Suë le jeune, le grand-père ou l'arrière-grand-père du romancier, serait chargé de « mettre l'ouvrage de Paré à la moderne », suivant sa propre expression. Il entendait, par là, « conserver tout ce qu'il y a de bon, retrancher tout ce qui est inutile ou étranger au temps présent, comme les narrations, le traité des monstres, et autres objets qui ne sont plus de mode; élaguer certaines observations, enfin, changer les termes surannés pour leur en substituer de plus connus et de plus intelligibles. »

Sait-on ce qu'il est advenu de ce beau projet? Dr C.

—

Crawford et un portrait de Bossuet. — Au commencement du siècle, le littérateur anglais Quintin Crawford (1743-1819) avait rassemblé à Paris une magnifique collection de portraits des hommes et des femmes célèbres de France. Mais un portrait qui, dans cette galerie, effaçait tous les autres par le dessin, le coloris, l'expression, la composition et l'importance du personnage, c'était celui de Bossuet (*Mémoires de madame de Genlis*). La collection de M. Crawford a-t-elle été dispersée à sa mort? Qu'est devenu le portrait de Bossuet? LECNAM.

—

Madame Aquet de Férolles, condamnée à mort par Napoléon Ier pour sa complicité dans des attaques de diligences, et madame de la Chanterie de Balzac. — Je lis dans le numéro de mars 1893 de la *Revue britannique*, page 16, que Napoléon, à Schœnbrunn, en 1809, refusa à une sœur, à des filles, la grâce de madame Aquet de Férolles, condamnée à mort par la cour de Rouen pour complicité dans des attaques de diligences, des vols

à main armée colorés de politique. Où trouverait-on des détails sur ce procès et sur l'épisode de Schœnbrunn, dont Balzac s'est certainement inspiré pour le nœud de son roman : *L'Envers de l'histoire contemporaine* (*madame de la Chanterie*), et pour le dénouement de : *Une ténébreuse affaire ?*

Espérons que l'on nous donnera un jour la véritable édition critique de Balzac, avec les variantes, notices et commentaires, qui devient chaque jour de plus en plus indispensable.

FLEURET-PAMENCHOYS.

—

Un peintre à retrouver. — J'ai acheté, lors de la démolition de la petite église de Soudray (Sarthe), un petit panneau représentant la Vierge allaitant l'Enfant-Jésus. Saint Joseph se tient debout auprès d'elle. Le tout est bien fait, et fort ancien.

Le panneau est signé M. P. Quel peut-être le nom de ce peintre ?

Soudray, prétend-on, a été une des prébendes de Rabelais. F.

—

Le ciseleur parisien Joseph Lendrick. — Joseph Lendrick, né à Montigny-sur-Sambre (ancien pays de Liège), près de Charleroi, était fils d'un général commandant la forteresse de Charleroi sous Louis XIV, qui fut tué au combat de New-Brisach lors du passage du Rhin. Il s'établit à Paris comme orfèvre, au Parvis-Notre-Dame, je crois, dans le second quart du siècle passé, y devint un ciseleur remarquable (plusieurs familles du pays de Charleroi possèdent encore de ses œuvres d'argenterie) et fut même, dit-on, décoré du titre d'orfèvre de Sa Majesté l'Empereur de Russie. Le chevalier Jacques de Heusy, ambassadeur du prince de Liège à Paris, sous Louis XV, le cite comme un des ciseleurs liégeois les plus remarquables parmi les artistes de cette nation établis alors à Paris. Lendrick y est mort célibataire. Un obligeant Intermédiairiste, M. Germain Bapst, par exemple, ne pourrait-il me fournir des renseignements biographiques sur cet artiste et la copie de son acte de décès ? Je lui en saurais bien gré.

CLÉMENT LYON.

—

Le théâtre moral de Berlin. — En 1873, la ville de Berlin faisait bâtir un théâtre qui devait porter le titre de *Théâtre populaire et* MORAL. Sait-on si cette salle de spectacle existe réellement sous ce titre ?

FLAUGONZO.

—

Jean Passerat. — Je serais profondément reconnaissant à celui et à ceux de mes confrères de l'*Intermédiaire* qui me donneraient le *plus tôt possible* des renseignements sur Jean Passerat, renseignements de toute nature : biographiques, bibliographiques, littéraires, historiques, etc., en faisant au besoin quelques citations. L. B.

—

Un chansonnier à découvrir. — Pour distraire les lecteurs et collectionneurs des questions sérieuses, il est bon, de temps en temps, d'appeler leur attention sur un sujet gai. J'oserai donc les prier de lire la chanson suivante, que j'ai trouvée dans un recueil manuscrit, et de me dire s'ils en connaissent l'auteur.

Prière de ne pas s'effaroucher de son titre, dont on oublie l'idée funèbre en goûtant l'esprit et la philosophie des couplets. NOEL MARIELE.

LE CORBILLARD

—

AIR : *Du pas redoublé.*

Que j'aime à voir un corbillard !
Ce début vous étonne ;
Mais il faut partir tôt ou tard,
Le sort ainsi l'ordonne.
Et loin de craindre l'avenir,
Moi, dans cette aventure,
Je n'aperçois que le plaisir
De partir en voiture.

En voiture, nos bons aïeux
Se plaisaient ; mais, du reste,
Chez eux, quand on fermait les yeux,
On était plus modeste.
Nous n'avons pas, vous le voyez,
Leur ton ni leur allure :
Nous mettons les vivants à pied
Et les morts en voiture.

Le riche, en mourant, perd son bien ;
Moi, je vois tout en rose :
Je n'ai rien, je ne perdrai rien,
C'est déjà quelque chose.
Je me dirai : D'un parvenu
Je n'ai pas la tournure ;
Pourtant, à pied je suis venu
Et je pars en voiture.

De ces riches qu'on trouve heureux
Quel est donc l'avantage ?
Ils font, par des valets nombreux,
Suivre leur équipage.

Ce luxe ne m'est pas permis,
Ma richesse est plus sûre :
Un jour on verra mes amis
Derrière ma voiture.

A mon départ, en vérité,
Je songe sans murmure,
Pourvu que longtemps la gaîté
Remise ma voiture.
O gaîté ! lorsque tu fuiras,
Invoquant la nature,
Je dirai : Fais, quand tu voudras,
Avancer ma voiture.

L'auteur de An Englishman in Paris. — Quel est l'auteur d'intéressants souvenirs personnels sur Paris de 1840 à 1871, publiés en 1892 à Leipzig, en 2 vol. in-16, sous le titre de *An Englishman in Paris?* Le premier chapitre de cet ouvrage est consacré à « la Childebert » et au nez de Bouginier, dont il a été question dans les derniers numéros de l'*Intermédiaire*. A. B.

Une Encyclopédie à retrouver. — Pourrait-on donner le titre exact d'une *Encyclopédie ou Recueil d'anecdotes et de fragments littéraires, poétiques et biographiques* qui faisait partie des bibliothèques de quartier de la cour des grands, au lycée Henri IV, en 1852 notamment ? Cet ouvrage se composait de plusieurs volumes in-8°. D'après mes souvenirs, je ne serais pas étonné qu'il eût été imprimé vers 1821. Je ne l'ai jamais rencontré dans aucun catalogue de livres anciens.

PALENSIS.

Armoiries à déterminer. — Voudrait-on me rendre le service de me faire connaître les émaux des armoiries ci-après et le nom de la famille à laquelle elles ont appartenu ou appartiennent encore ?

De..., au chevron de..., chargé de deux lions affrontés de..., accompagné de trois tours de...

J'ai consulté Grandmaison et n'ai pu être renseigné. F. M.

RÉPONSES

Quelle était l'Inconnue de Mérimée ? (VIII, 638, etc. ; XXV, 54.) — En révélant le nom de l'*Inconnue* aux lecteurs de l'*Intermédiaire*, le confrère A. H. ajoutait : « Elle est morte à Paris en 1887 ou 1888. » Cette assertion d'un « ami de la famille Dacquin » a été reproduite par la *Revue encyclopédique* de 1892, colonne 555, et voici que dans la *Revue des Deux Mondes*, livraison du 1er avril 1893, M. Augustin Filon s'en autorise pour dire son fait à la mystérieuse correspondante de Mérimée, en déclarant qu' « ici il est fort à l'aise, qu'il n'a point à ménager des susceptibilités posthumes très légitimes. »

Eh bien, c'est une erreur ; Mademoiselle Jenny Dacquin est vivante, bien vivante, « saine de corps et d'esprit », comme eût pu l'écrire M. son père, en minutant un testament. Je suis en mesure de l'affirmer, *de visu et auditu*.

UN TÉMOIN.

Recherches sur l'introduction de la fabrication du papier en France (XXII, 15). — On lit, page VII de l'introduction aux *Cronicques de Normendie* de Guillaume Le Talleur, de mai 1487, réimprimées par M. A. Hellot en 1881 :

Le papier de l'édition provenait peut-être d'une usine que je trouve établie à Bondeville-lès-Rouen, en 1489. (Tabellionage de Rouen, 27 novembre.)

UN ROUENNAIS.

Comme la corde soutient le pendu (XXV, 273, 493). — La répartie remonte pour le moins au XVIIe siècle, et M. de Laveleye a dû l'emprunter, en la modifiant quelque peu, à Tallemant des Réaux, qui la raconte ainsi (tome IX, page 45, 2e édition) :

Un partisan se trouvant dans une compagnie où chacun déclama de son mieux contre les gens d'affaires, voulut prendre leur parti, en disant qu'ils étoient le soutien de l'Etat.

— Parbleu, répondit un de ceux qui l'écoutoient, c'est donc dans le sens que la corde est le soutien du pendu, qui ne le quitte point qu'elle ne l'ait étranglé.

(Caen.) T. R.

Vers tragiques ridicules (XXVI, 81, 343, 417, 539, 659 ; XXVII, 332, 451). — Je vois avec plus de plaisir que de surprise s'allonger indéfiniment la nomenclature de ces citations d'une saveur particulière, et j'espère qu'elle n'est pas près d'être close.

Je ne saurais dire au juste ni l'auteur, ni le titre d'une tragédie où, dans le narré de la mort de l'un des personnages, se trouve cette hardiesse bizarre. La mort ne coupe pas seulement le récit,

ni même une phrase, mais un des mots du récit. Voici, à quelque chose près, le passage :

Mes derniers vœux, dit-il, aie en recommanda ;
Il ne put achever, car la mort l'en garda.

Connaît-on d'autres exemples de mots ainsi mutilés pour le besoin de la rime ?

L.

— Puisque la question semble avoir dévié, et que les phrases ridicules en prose nous occupent pour le moment, en voici quelques échantillons savoureux. Je n'ai pas toutefois le mérite de les avoir recueillis. La *Correspondance* de Gustave Flaubert avec George Sand a paru chez Charpentier il y a quelques années, précédée d'une longue étude sur Flaubert intime, par M. Guy de Maupassant. J'y ai lu que l'auteur de *Bouvard et Pécuchet* notait toutes les sottises qu'il rencontrait dans ses lectures et qu'il se proposait de les réunir un jour comme exemple de la « bêtise humaine. » Parmi tant de citations typiques, les Intermédiairistes goûteront, à coup sûr, les suivantes :

Exemple du style des souverains ;

La richesse d'un pays dépend de la prospérité générale. (Louis-Napoléon, cité dans la *Rive gauche*, 12 mars 1856.)

Exemple de style catholique ;

L'enseignement philosophique fait boire à la jeunesse du fiel dedragon dans le calice de Babylone. (Pie IX, *Manifeste*, 1847.)

Idées scientifiques ; histoire naturelle :

Les puces se jettent, partout où elles sont, sur des couleurs blanches. Cet instinct leur a été donné afin que nous puissions les attraper plus facilement. (B. de Saint-Pierre, *Harmonies de la nature*.)

Idées sur les poissons :

Je remarque sur les poissons que c'est une merveille qu'ils puissent naître et vivre dans l'eau de la mer, qui est salée, et que leur race ne soit pas anéantie depuis longtemps. (Gaume, *Catéchisme de persévérance*, 57.)

Idées sur l'art :

Nul doute que les hommes extraordinaires en quelque genre que ce soit ne doivent une partie de leurs succès aux qualités supérieures dont leur organisation est douée. (Damiron, *Cours de philosophie*, tome II, page 35.)

Idées sur la littérature :

Le génie byronien me semble, au fond, un peu bête. (Louis Veuillot, *Libres penseurs*, page 11.)

Exaltation du bac :

Il faut plus de génie pour être batelier du Rhône que pour écrire les *Orientales*. (Proudhon.)

Injures aux grands hommes :

Bonaparte est en effet un grand gagneur de batailles ; mais hors de là, le moindre général est plus habile que lui. (Chateaubriand, *De Buonaparte et des Bourbons*.)

Mais il faut se hâter. Que de perles je néglige ! Voici, rangée parmi les « Jocrisses », une pensée de L. Havin (*Courrier du Dimanche*, 15 décembre) :

Sitôt qu'un Français a passé la frontière, il entre sur le territoire étranger.

Et, pour finir, voici une « opinion » auprès de laquelle toutes les autres ne sont rien et que Flaubert eût notée, s'il en avait eu connaissance.

Devant la statue de Lamartine, de Falguière, représenté, je crois, avec une lyre, le célèbre critique Castagnary, écrivait, dans son compte rendu des *Salons* :

Pourquoi un Lamartine poète ? Pourquoi, de cet homme qui fut un politique et un orateur, n'avoir pris que le PETIT CÔTÉ ?

Après cela, nous n'avons plus qu'à tirer l'échelle. ANDRÉ FOULON DE VAULX.

— Les possesseurs d'un exemplaire des premières éditions de *la Henriade* ou du *Poème de la Ligue* (premier titre donné par Voltaire à *la Henriade*) trouveront, au chapitre Ier, un vers digne d'être rangé dans la catégorie des vers tragiques ridicules :

Le vertueux Bourbon, plein d'une ardeur guer-[rière,
A son prince *aveuglé* veut *montrer la lumière.*

Montrer la lumière à un prince aveuglé dépasse toute... licence. Voltaire lui-même l'a reconnu, puisque, de son vivant déjà, et dans les éditions subséquentes, ce vers a été rectifié comme suit ;

Le vertueux Bourbon, plein d'une ardeur guer-[rière,
A son prince aveuglé veut rendre la lumière.

A l'époque où j'étais élève du lycée d'Alger, j'avais un professeur qui citait souvent comme exemple de vers absurdes ce début d'une ode de Malherbe :

Donc un nouveau labeur à tes armes s'apprête,
Prends *ta foudre*, Louis, et *va comme un lion*
Donner le dernier coup à la dernière tête
De la rébellion.

Un lion ne porte pas la foudre. Je suis d'Afrique, pays des lions : je puis donc en parler en connaissance de cause... après Tartarin.

Une traduction, par Laurent (Paris, 1724), de l'*Histoire de l'empire ottoman* de Jean Sacredo, contient la phrase suivante :

Gritti fut pris et condamné à un supplice très cruel : on lui coupa le matin les bras, à midi les pieds, et le soir la tête. Il méritait de la perdre pour s'être mis *à celle* des ennemis.

HAÏM BOUCRIS.

—

Le premier jardin public (XXVI, 603). — Epicure, au rapport de Pline (*Hist. nat.*, XIX, 4), fut le premier qui planta un jardin dans l'intérieur d'Athènes. L'Académie et les terrains plus ou moins ombragés qui entouraient les gymnases affectés aux exercices de la jeunesse étaient situés en dehors des murs. Mais ce jardin était la propriété particulière du philosophe, et il n'y admettait que ses disciples et ceux de ses confrères avec qui il consentait à discuter son système. C'était prendre beaucoup de place au soleil dans une ville de dimensions restreintes, et dont les habitants, encore qu'ils n'épargnassent aucune dépense lorsqu'il s'agissait du culte des dieux, des embellissements de la cité et des intérêts de l'Etat, menaient pourtant dans leur particulier une existence assez mesquine. Périclès lui-même y avait vécu fort à l'étroit (Plutarque, XXXV); la maison de Phocion n'était qu'une bicoque (*ibid.*, XXVI-XXVII). On sait ce qu'était celle de Socrate; plus modeste encore, Diogène se contentait d'un tonneau. Il ne serait donc pas étonnant que le genre de luxe dont l'auteur du *Traité sur la nature* donnait le premier exemple, et qui lui attira de nombreuses critiques, eût contribué pour quelque chose au mauvais renom de sa morale. Par une clause expresse de son testament, dont Diogène de Laërte nous a conservé la teneur, Epicure légua son beau jardin à son ami Hermachos de Mitylène, à la charge par celui-ci d'en permettre l'entrée aux adeptes de la secte. Le public continua donc à en être exclu, et rien n'indique qu'il en ait jamais obtenu la jouissance.

JOC'H D'INDRET.

—

Morts tragiques d'auteurs dramatiques (XXVI, 605; XXVII, 179, 455). — Faut-il encore citer la mort de Zacharie Jacob, dit Montfleury, né vers 1601, en Anjou, mort à Paris en 1667, d'abord page du duc de Guise, puis comédien d'une troupe ambulante où il se fit remarquer dans des rôles tragiques, ce qui lui valut d'être engagé à l'hôtel de Bourgogne, dont il devint un des principaux acteurs? Ce fut lui qui créa *le Cid* (Rodrigue), *Horace* (Horace) et *Andromaque* (Oreste), qui causa sa mort. Le cardinal de Richelieu l'avait pris en affection, et lorsque Montfleury épousa, en 1638, la jolie et spirituelle Jeanne de la Chalpe, née elle-même en 1614, et veuve de Pierre Rousseau, la noce fut célébrée à Rueil, dans la maison de campagne du cardinal. Montfleury a laissé *la Mort d'Asdrubal* (Paris, in-4°, chez Antoine Sommaville et Toussaint Quinet, avec une dédicace au duc d'Epernon et un portrait de l'auteur), tragédie jouée et imprimée vers 1647. Cette pièce est le seul titre de Montfleury à figurer parmi les auteurs dramatiques morts de façon tragique. Car il ne faut pas le confondre avec son fils Antoine-Jacob, dit Montfleury (1640-1685), qui nous a laissé des comédies d'une vraie valeur. Dans *l'Impromptu de Versailles*, Molière, parlant de lui, écrit :

C'était un roi gros et gras comme quatre, un roi, recorbleu! qui était entripaillé comme il faut, un roi d'une vaste circonférence et qui pouvait remplir un trône de la belle manière.

Dans la même pièce, il le contrefait de la sorte :

Voyez-vous cette posture? Remarquez bien cela. Là. Appuyez comme il faut le dernier vers. Voilà ce qui attire l'approbation et fait faire le brouhaha.

Guéret, dans son *Parnasse réformé*, raconte que cet acteur parlait d'un ton « à faire trembler tout le Parnasse », ce qui laisserait à penser qu'il était très emphatique. Aussi emphatique que gros, car c'est lui dont Cyrano de Bergerac disait :

Ce coquin fait le fier, parce qu'il est si gros qu'on ne le peut bastonner en un jour.

Montfleury, dit Tallemant des Réaux, s'il n'était point si fier et qu'il n'affectât point de montrer sa science, serait un tout autre homme que Floridor.

Il portait, comme Gros-Guillaume, deux ceintures éloignées l'une de l'autre, et son ventre ressemblait, ainsi fagoté, à un tonneau qui aurait deux cerceaux!

Quant à sa mort, qui nous occupe

pour l'instant, elle est bien connue. En jouant les imprécations d'Oreste, à la cinquième scène du cinquième acte d'*Andromaque*, Montfleury cria tellement que son ventre creva. Il était âgé de 65 ans. (Voir les *Curiosités théâtrales*, de M. Victor Fournel, Paris, chez Adolphe Delahays, 1859.)

Je crois que la date précise de sa mort n'est pas exactement connue. Robinet, dans sa *Gazette en vers*, atteste qu'il jouait encore Oreste le 25 novembre 1667. Le même Robinet, le 2 février 1668, nous dit :

La Fleur, qui d'assez bonne grâce
Présentement remplit la place
Du rare défunt Montfleury
Qui fut un acteur si fleury.

C'est donc entre ces deux dates que cet accident arriva. Guéret, dans le *Parnasse réformé*, fait ainsi parler Montfleury, « d'un ton à faire peur à tout le Parnasse », suivant son habitude :

Pleust à Dieu qu'on n'eust jamais fait de tragédies ; je serois encore en estat de paroistre sur le théâtre de l'Hostel. J'ay usé tous mes poulmons dans ces violens mouvemens de jalousie, d'amour et d'ambition. Qui voudra donc sçavoir de quoy je suis mort, qu'il ne demande point si c'est de la fievre, de l'hydropisie ou de la goutte, mais qu'il sçache que c'est d'*Andromaque*. Mais ce qui me fait le plus de despit, c'est qu'*Andromaque* va devenir plus célèbre par la circonstance de ma mort et que désormais il n'y aura plus de poëte qui ne veuille avoir l'honneur de crever un comedien en sa vie. (Edition de 1769, p. 55.)

Un point cependant qu'il importe de noter, c'est que mademoiselle Desmares, arrière-petite-fille de Montfleury, dément ce bruit dans deux lettres aux frères Parfaict, auteurs, comme on sait, de l'*Histoire du théâtre françois*.

Lettre du 17 février 1739 :

A l'égard de Montfleury père, il est faux que le rôle d'Oreste ait été cause de sa mort par une veine qu'il s'était cassée; ma grand'mère m'a conté cette mort plus d'une fois, mais les particularités paraîtraient des fables si on les exposait au jour. Il est seulement certain que Montfleury étant chez un marchand de galons, un inconnu qui s'y trouva l'avertit de songer à lui parce qu'il était bien malade. Montfleury ne fit pas grande attention au discours d'un homme qu'il regardait comme un fou. Mais de retour chez lui, ayant appris que le même personnage était venu dire à ses domestiques que leur maître était en grand danger, il se sentit ému, frappé, alla le soir jouer Oreste, revint avec la fièvre et mourut en peu de jours.

Lettre du 23 février 1739 :

Je ne puis vous en donner d'autres preuves que de l'avoir entendu dire à sa fille, madame d'Ennebaut, ma grand'mère. Elle m'a dit aussi que, comme son père était à l'article de la mort, plusieurs de ses camarades, le médecin et le confesseur étant dans la chambre, le même homme revint et dit à Montfleury, qui le reconnut : « Allons, monsieur, cela ne sera rien : que l'on me donne du vin et un verre. » Les médecins avaient condamné le malade et soutinrent à sa femme que c'était un charlatan; le confesseur dit que c'était un sorcier; le malade priait en vain qu'on donnât à cet homme ce qu'il demandait; on fut sur le point de l'arrêter : c'était sur les neuf heures du soir. Il s'en alla, et, étant sur le pas de la porte, il dit : « J'en suis fâché, j'aurais tiré ce pauvre Montfleury d'affaire; mais il ne passera pas minuit. » Ce qui arriva. (Cité par Lemazurier.)

Sa femme quitta l'hôtel de Bourgogne en 1667, avec 1,000 livres de pension, et mourut en 1683. Elle avait eu des succès au théâtre.

Montfleury n'est d'ailleurs pas le seul à qui pareil accident soit arrivé. Son camarade Mondory, du Marais, eut la même mésaventure en jouant Hérode dans la *Marianne* de Tristan l'Hermite, mais il n'en mourut pas. Brécourt, lui aussi, se rompit une veine en jouant dans *Timon*, l'une de ses pièces. Brécourt était un auteur dramatique médiocre et un acteur estimé. On a de lui : la *Feinte mort de Jodelet* (un acte en vers, 1660); la *Noce de village* (un acte en vers, 1666); le *Jaloux invisible* (trois actes en vers, 1666); l'*Infante Salicoque ou les Héros de roman* (un acte, non publié, 1667); l'*Ombre de Molière* (un acte en prose, 1674); enfin, ce *Timon* (1684) qui causa sa mort. C'est lui dont Louis XIV disait qu'il ferait rire des pierres... Mais il faut s'arrêter. Aussi bien, ces « auteurs dramatiques » ont été surtout des comédiens, et nous nous éloignerions, en poursuivant plus avant cette énumération, de la question posée dans l'*Intermédiaire*.

André Foulon de Vaulx.

—

Les résultats de la révocation de l'Edit de Nantes (XXVII, 83). — Dans le but de répondre quelque peu à cette question, j'ai eu la curiosité de feuilleter l'*Annuaire de l'armée prussienne*.

J'y relève les noms suivants, dont l'origine française n'est pas douteuse. Il ne peut également être contesté que la plupart sont portés par les descendants de familles françaises qui ont émigré dans le Brandebourg, à la suite de la révocation de l'Edit de Nantes, en 1685. Ne

pas oublier, non plus, que deux ministres de la guerre prussiens étaient de souche française : ce sont les généraux du Verdy du Vernois et Bronsart de Schellendorf.

Les Intermédiairistes suisses et hollandais pourraient aisément fournir des éclaircissements analogues à ceux que je vous transmets. Voici quelques-uns des noms :

De Saint-Ange de Lorne, Arnault de la Férière, de Beaulieu Marconnay, Melot de Beauregard, Borell du Vernay, Casafranca de Saint-Paul, Chales de Beaulieu, Charet de la Frémoise, comte Clairon d'Haussonville, de l'Homme de Courbière, Baron Digeon de Monteton, de Dumas de l'Espinol, du Bois de Dunilac, du Verdy du Vernois, De Palarieux Falconnet, de Forcade de Biaix, Baron de la Motte-Fouqué, de la Valette Saint-Georges, comte Hue de Grais, de Senarclens Grancy, comte de Saint-Ignon, Le Tanneur-Illaire, de la Chevallerie, de Lavergne Peguilhen, Le Tanneur de Saint-Paul, de l'Œillot de Mars, de Malapert de Neuville, de Maubeuge, comte de Montgelas, de Morsay Picard, de Pelet Narbonne, de la Périère, Talleyrand-Périgord, comte de Pourtalès, de Renouard de Viville, de Saint-Pierre, de la Terasse, etc., etc.

FERRÉOL.

—

Arles, capitale des Gaules (XXVII, 163). — D'après les premiers conciles d'Orient, Antioche, etc., l'Eglise catholique avait calqué sa hiérarchie sur celle de l'Empire romain. Il y avait un évêque dans chaque cité, un métropolitain dans chaque province, un primat dans chaque centre d'un docèse civil; il s'appelait *exarque* en Orient.

Or, selon le plus ancien tableau des provinces romaines organisées par Dioclétien, il y avait deux diocèses civils dans les Gaules : le premier, celui *des Gaules* proprement dit, dont la capitale était Trèves, où résidait le préfet du prétoire, comprenait les provinces de première et seconde Belgique, première et seconde Germanie, Séquanaise, première et seconde Lyonnaise, Alpes grées et pennines; le second diocèse civil était celui de la *Viennoise*, et comprenait sept provinces : la Viennoise, la première et seconde Narbonaise, la Novempopulanie, la première et seconde Aquitaine, et les Alpes maritimes.

Lorsque Trèves fut détruite par les Barbares, le préfet du prétoire vint s'installer à Arles, ville de prédilection de Constantin. L'évêque de cette ville se mit à exercer les pouvoirs de métropolitain et même de primat, qui lui furent contestés par celui de Vienne. La question fut réglée en 450, par le pape Léon Ier.

Les privilèges de Lyon, de Bourges, etc., sont bien postérieurs. Le primatiat de Trèves fut attribué, plus tard, à Nancy, comme capitale de la Lorraine.

C. DUCIS.

—

L'église Sainte-Catherine de Bruxelles et le grand Arnauld (XXVII, 203. — M. Alphonse Wauters, le savant archiviste de la ville de Bruxelles, vient de publier une brochure spéciale sur la question posée par l'*Intermédiaire*, *A propos des dépouilles mortelles du célèbre Antoine Arnauld, mort à Bruxelles, en* 1694. M. Wauters y conteste, avec autorité, les renseignements donnés par Boileau et Moreri. Un *Recueil d'épitaphes de plusieurs hommes illustres et autres*, d'O'Kelly, conservé aux Archives de Bruxelles, et datant de la fin du siècle dernier, déclare qu'*Arnauld gît à Saint-Josse Ten Noode.* — A cette époque, Saint-Josse Ten Noode n'était qu'un hameau, et son église, qui a été agrandie en 1714, en 1777, et, plus récemment, en 1833, ne constituait qu'une simple annexe, un oratoire dépendant de la collégiale de Sainte-Gudule. Cette église a-t-elle renfermé les restes d'Arnauld? Il serait impossible de s'en assurer, car elle fut renversée de fond en comble pour faire place à l'église actuelle, qui ne date que d'une trentaine d'années.

Les registres de Sainte-Catherine sont complètement muets au sujet d'Arnauld, ainsi que ceux de Sainte-Gudule; aussi doit-on admettre, avec M. Wauters, qu'Arnauld fut enseveli, en 1694, dans une chapelle ignorée, telle que l'était, à cette époque, l'église de Saint-Josse Ten Noode.

I. G.

—

Apprendre par cœur (XXVII, 241, 420). — Etienne Pasquier, dans ses *Recherches de la France*, a consacré tout un chapitre à cette question (Paris, 1621, p. 697). Il établit, par des citations, l'étymologie que donne M. T. Pavot de

recordari, mais il fait ses réserves sur le siège de la mémoire, et départit ainsi le procès entre le cœur et le cerveau :

Je veux doncques conclurre qu'il y a tel rapport des fonctions du cœur au cerveau et du cerveau au cœur, que nous ne les pouvons considérer séparément, et que nostre cerveau ne faict ses opérations en nous, sinon de tant et en tant que nostre cœur (fontaine de nos volontez) l'y convie... Cela fut cause que quelques-uns pensèrent qu'au cœur résidoient les principales parties de nostre esprit, mais principalement de nostre mémoire, dont est venuë la manière de parler, que nous nous sommes proposez au present chapitre.

E. B.

—

Le colonel du 3e léger en 1821 (XXVII, 245). — En 1821, le 3e régiment d'infanterie légère était commandé par J. P. L. de Lavergne, marquis de Tressan, ancien émigré ayant rang, comme colonel, du 4 décembre 1812. Il demeura à la tête de ce régiment jusqu'à la date de sa nomination au grade de maréchal de camp, qui eut lieu le 11 août 1823. Le 3e léger, ex-légion des Hautes-Alpes, était en garnison à Nancy; il comprenait deux bataillons.

Le marquis de Tressan ne devait pas avoir, en effet, fait preuve de bien sérieuses qualités militaires, car, devenu maréchal de camp, il ne fut jamais employé en activité. Il paraîtrait même qu'il n'obtint ce grade que grâce à la guerre d'Espagne; ne voulant point l'envoyer faire campagne, on s'en serait débarrassé en l'élevant à une dignité supérieure.

En 1823, le 3e léger faisait partie de la division du Haut-Ebre; il était en garnison à Saint-Sébastien avec dépôt à Dax; il avait à sa tête le colonel L. J. de Reyniac (11 octobre 1823), chevalier de Saint-Louis et commandeur de la Légion d'honneur.

R. de Lartigue.

—

La majuscule des noms propres (XXVII, 282). — La minuscule remplaçant la majuscule devant un nom propre signifie, en graphologie : négligence, simplicité, selon le degré d'intelligence révélé par l'écriture. R. B.

—

Existe-t-il un calendrier des fêtes des anciens dieux de Rome et de la Grèce? (XXVII, 282, 470.) — Il me semble que l'on peut chercher dans les six livres des *Fastes* d'Ovide un des principaux éléments et peut-être la base de ce travail.

Il y a peu à trouver dans les *Fastes chrétiens*, dont il existe deux éditions; l'une de Rome, 1547, in-4°, fig.; l'autre d'Anvers, 1559, in-12; ouvrage rare et curieux, mais qui se cantonne exclusivement sur le terrain chrétien. L.

—

Les hôpitaux élevés pour les animaux (XXVII, 283). — Notre collaborateur L., dans sa réponse (XXVII, 472), engage l'auteur de la question à recourir, dans le *Droit* ou la *Gazette des tribunaux*, au compte-rendu du très singulier procès qui s'éleva, il y a vingt-cinq ou trente ans, à propos du testament d'un richissime Portugais, qui était en même temps un érudit, et dont le nom (dit-il) était Machado ou quelque chose d'approchant.

Les débats oraux de ce procès sont rapportés bien plus complètement que partout ailleurs dans « la *Tribune judiciaire*, recueil des plaidoyers et des réquisitoires les plus remarquables des tribunaux français et étrangers, par J. Sabbatier, sténographe du Corps législatif », 1re série, tome X, 1861, pages 380-385, et 2e série, tome II, 1863, pages 394-479.

Le commandeur da Gama Machado, auteur d'un ouvrage en quatre volumes sous le titre de *Théorie des ressemblances*, était un gentilhomme de la chambre de S. M. le roi de Portugal et conseiller de l'ambassade portugaise à Paris. Il est mort dans cette ville, le 9 juin 1861, à l'âge de 87 ans, laissant une grosse fortune dont il avait disposé dans un testament et soixante-dix codicilles. Le commandeur avait étudié toute sa vie les oiseaux; il avait une passion pour eux. Possesseur d'une collection d'oiseaux vivants des plus rares, il la légua, à charge d'entretien, à une demoiselle de compagnie entrée à son service depuis près d'un demi-siècle. Il assura d'ailleurs à cette légataire une rente viagère de trente mille francs.

Les héritiers du sang de M. Machado attaquèrent ses dispositions testamentaires pour cause d'insanité d'esprit de leur auteur, en s'appuyant surtout sur les théories formulées dans son ouvrage, où ils relevaient des hérésies scientifi-

ques, des excentricités choquantes et des preuves d'athéisme.

Malgré les conclusions contraires du ministère public, en première instance et en appel, le Tribunal civil de la Seine, par jugement du 13 mars 1863, et la Cour de Paris, par arrêt du 13 juin 1864, ont validé les dispositions attaquées. Les juges ont considéré : « Qu'à la suite d'études superficielles, le commandeur da Gama Machado était arrivé à se croire le créateur d'un système philosophique; qu'il se regardait comme l'égal des plus grands génies, et faisait imprimer un livre étrange, où l'on ne trouve qu'une série de paradoxes mal exposés et de propositions incohérentes; mais que l'on ne peut conclure des désordres de l'esprit et de ses erreurs même les plus graves à l'absence de raison qui crée les incapacités légales, et notamment celle de tester; que si le commandeur était égaré par un demi-savoir et si sa vanité le trompait absolument sur sa valeur comme écrivain et comme philosophe, il avait pour le reste conservé son intelligence entière; qu'il avait, pendant sa longue vie, géré sa fortune avec une sage prudence qui s'alliait à une grande générosité; qu'enfin il avait toujours passé pour un homme du monde accompli; et que si ses prétentions scientifiques étaient mal fondées, elles n'exerçaient aucune influence sur les habitudes de sa vie; que, dans ces circonstances, il était impossible de refuser au commandeur la sanité d'esprit exigée par la loi pour la validité des dispositions testamentaires. »

Le commandeur da Gama Machado n'a point fondé d'hôpital pour les animaux. Il s'est borné, de son vivant, à professer pour eux un vif et constant amour, surtout pour les oiseaux. Il voulut qu'à son enterrement, un sansonnet qu'il affectionnait beaucoup, fût porté par un valet de chambre, dans une cage, derrière le char funèbre, et qu'ensuite il fût inhumé avec lui.

J. E. L.

—

A propos de tripes et de quelques autres spécialités gastronomiques (XXVII, 285, 473). — Les goûts diffèrent et les dispositions du palais varient chaque jour. Sans en discuter, constatons que les *Tripes de Caen*, ou simplement *à la mode de Caen*, sont diversement appréciées. Si nous en croyons *notre Portier*, quelques cuisines de Caen n'ont pas conservé les bonnes traditions. Il se pourrait même que toutes eussent perdu la bonne recette et le tour de main : ce qui expliquerait leur infériorité actuelle par rapport aux deux ou trois officines spéciales dont les voitures alimentent Paris chaque matin.

Ce serait un autre exemple de la dégénérescence culinaire dont le célèbre pâté de Chartres nous offre un cas bien remarquable. Les gourmets attardés se demandent avec stupéfaction ce qui avait motivé cette réputation bien surfaite aujourd'hui. Car on ignore généralement que les *bitards* ou *outardes* ayant cessé de prendre leur vol à travers les plaines de la Beauce, les flancs du pâté de Chartres n'abritent plus que des tranches de veau et de jambon.

Revenant aux tripes, j'inclinerais à croire qu'il devait exister entre les *tripes de Caen* et celles *à la mode de Caen* une différence analogue à celle que présentent les *pieds de cochon de Sainte-Menehould* et ceux dits *à la Sainte-Menehould*. Cette dernière expression désigne toutes les préparations culinaires roulées dans la chapelure. Il ne faut donc pas confondre les pieds vulgaires, ainsi préparés, avec le *pied de cochon de Sainte-Menehould*, cuit et assaisonné dans cette ville, et qui, seul, offre des particularités fort recherchées.

Comme le dit notre confrère L., il ne faut pas ajouter foi aux étiquettes qui recouvrent les produits parisiens (sucreries, pain d'épices, biscuits), destinés spécialement à l'alimentation des marchands forains. Quelle différence avec les sucres de pomme de Rouen, les nougats de Montélimar, les pains d'épices et les biscuits de Reims, les madeleines de Commercy! les vrais!

Encore faut-il remarquer que chacune de ces villes abrite plusieurs fabricants dont les produits se différencient par des qualités spéciales, et que les amateurs éclairés ne confondront jamais les madeleines de la Cloche et celles de l'Hôtel de Paris, non plus que les biscuits de Petitjean, de Tarpin ou de Fossier.

Mais, en un sujet si vaste, il faut se borner, à moins que d'y consacrer sa vie entière, comme cette famille bien connue, fort aimable d'ailleurs, dont les membres n'avaient plus d'autre occupation que de découvrir de nouvelles spécialités gastronomiques et de correspon-

dre avec leurs fabricants par l'univers entier. GULA.

— En quelques régions on lit, en tout temps, aux fenêtres de restaurants de dernier étage : *Bonnes asperges;* ou bien : *Asperges les mercredis et samedis;* ou encore : *Asperges tous les jours.* Ces asperges des quatre saisons ne sont autres que des tripes.

Y a-t-il des exemples anciens de ce terme d'argot ? ASPARAGUS.

—

Un cimetière protestant de Paris à retrouver (XXVII, 285). — Le *Port au Plâtre*, où les protestants de Paris avaient, au XVIII[e] siècle, un cimetière secret, était situé sur la rive droite de la Seine, dans le quartier Saint-Antoine (*Jaillot*, III, 60). D'après M. Maxime Du Camp (*Paris et ses organes*, VI, 162), son emplacement est délimité aujourd'hui par le quai de la Rapée, la rue de Bercy, la rue Traversière et la rue Villiot.

M. Maxime Du Camp, qui nous apprend que c'est là que furent déposés des membres des familles de Brissac, de Witt, Mallet, Necker, Say, Soubeyran, etc., pourrait très probablement nous dire où se trouvent les registres contenant les noms des personnes qui ont été enterrées au *Port au Plâtre*.

CAMBIACUM.

—

Les œuvres de Vergier (XXVII, 328). — La première édition a été publiée à Rouen sous le titre : *Œuvres diverses du sieur Vergier*, avec l'indication d'*Amsterdam*, 1726, 2 vol. in-12. La seconde parut l'année suivante : *Contes et Nouvelles du sieur Vergier et de quelques auteurs anonymes et poésies diverses du sieur Vergier.* A Paris, chez Urbain Coustelier, 1727, 2 vol. pet. in-8, avec un frontispice signé F. M. L. F.

L'édition que possède M. E. M., sous la date de 1742, doit être la réimpression de l'édition de 1727, déjà reproduite en 1731, et réimprimée de nouveau en 1743. Une nouvelle édition parut ensuite à Lausanne, chez Briaconnet, sous le titre : *Œuvres de Vergier*, en 1750, 1752 et 1764, 2 vol. in-12, avec un frontispice de Clavareau gravé par Fessard; et enfin Cazin publia la plus jolie, la plus intéressante et la plus complète, sous la rubrique : *Londres*, en 1780 et 1781, en 3 vol. in-18, avec un portrait non signé avec cette légende : *Jacques Vergier, conseiller du Roy, ancien commissair* (sic) *de la marine.*

Signalons en outre :

1° L'édition donnée par Nougaret, ayant pour titre : *Contes et Poésies érotiques de Vergier dégagés de longueurs qui les défiguroient, corrigés et mis dans un meilleur ordre, suivis d'un choix de ses chansons bachiques et galantes et des plus jolis contes de B. de la Monnoye.* Paris, 1801, 2 vol. pet. in-12, fig.

2° Le *Recueil des meilleurs contes en vers*, illustré de spirituelles petites gravures attribuées à Duplessis-Berteaux, Londres, 1778, 4 vol. in-18, dont le 3[e] renferme les sept contes suivants : *la Fille violée, le Mal d'aventure, le Tonnerre, la Culotte, le Rossignol* (que l'on dit être de La Fontaine), *le Revenant*, et *Promettre est un et tenir est un autre.*

3° Le *Nouveau Recueil des meilleurs contes en vers*, Paris, Delalain, 1784, gr. in-8°, où l'on trouve : *la Culotte, la Jeune femme en couches*, et *le Revenant.*

Et 4° le Recueil de Champagnac : *Poètes français ou Choix de poésies des auteurs du second et du troisième ordre des XV[e], XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles, avec des notices sur chacun de ces auteurs*, Paris, 1825, 6 vol. in-12, dont le 4[e] reproduit, pages 123 à 145, l'Epître de La Fontaine à Vergier, la réponse de ce dernier et quelques autres pièces.

C'est dans le *Mercure de France* de 1724 et 1725 qu'ont paru tout d'abord les lettres en vers et en prose de Vergier, quatre ans après sa mort. Ce poète a en effet été assassiné, le 23 août 1720, rue du *Bout-du-Monde* (1), vers minuit, d'un coup de pistolet tiré par un compagnon de Cartouche nommé Rozy, connu sous le sobriquet de *Chevalier le Craqueur*, au moment où il quittait un de ses amis chez lequel il avait soupé.

Vergier n'ayant pas été dévalisé, le tout Paris d'alors, en pleine effervescence financière par suite de la débâcle de Law, ne douta pas un instant qu'il n'eût été la victime d'une vengeance princière, et, pour expliquer ce crime, on l'accusa d'être l'auteur d'une de ces nombreuses satires dirigées contre le Régent et le duc de Bourbon.

(1) Aujourd'hui rue du Cadran, qui unit la rue Montorgueil à la rue Montmartre.

Les éditeurs du *Moreri* (1) de 1724, l'abbé Le Clerc et La Barre, supposèrent que le meurtre avait été commis à l'instigation du duc de Bourbon, pour se venger de la parodie de la dernière scène du *Mithridate* de Racine, que ce prince attribuait à Vergier. D'autres, notamment Barbier, dans son *Journal*, laissèrent entendre que le Régent lui-même n'aurait pas été étranger au crime, pour le punir d'avoir fait les *Philippiques* (voir *Chronique de la Régence*, édition Charpentier, t. Ier, p. 221). Cependant, lors de l'arrestation de Rozy, qui fut rompu en place de Grève le 10 juin 1722, l'assassin avoua que son dessein avait été simplement de voler Vergier et qu'il en fut empêché par un carrosse qui passa au moment où il allait le détrousser.

Voltaire, dans ses divers ouvrages, parle souvent de Vergier. Dans sa *Dissertation sur la mort de Henri IV*, imprimée pour la première fois à la fin de *la Henriade*, tome Ier de l'édition de Dresde, 1748, il écrit :

Des voleurs assassinent Vergier dans la rue; tout Paris accuse de ce meurtre un grand prince.

(Voir le t. X de l'édition Beuchot, p. 380.)

Dans son *Siècle de Louis XIV* (Berlin, 1752, t. II, p. 425), on lit :

Vergier est à l'égard de La Fontaine ce que Campistron est à Racine, imitateur faible mais naturel. On laisse entendre dans le *Moreri* qu'il a fait une parodie contre un prince puissant qui le fit tuer. Ce conte est faux et absurde.

Dans le *Supplément au Siècle de Louis XIV*, publié en 1753, dirigé principalement contre La Beaumelle, on lit :

Y a-t-il rien de plus affreux, de plus digne d'un châtiment exemplaire que de faire entendre qu'un prince fit assassiner Vergier, que ce fut un officier qui fit le coup et qui en eut la croix de Saint-Louis pour récompense?

(Voir édition Beuchot, t. XX, p. 538.)

Dans son *Dictionnaire philosophique*, édition Beuchot, p. 77, il revient sur le même sujet :

Il a osé dire (La Beaumelle) que Louis XIV avait empoisonné le marquis de Louvois, son ministre, que le Régent avait empoisonné la famille royale, et que le père du prince de Condé avait fait assassiner Vergier.

(1) L'édition du *Moreri* de 1759, publiée à Paris par Drouet chez les libraires associés, en 10 vol. in-fol., n'attribue plus à Vergier la parodie de *Mithridate*.

Enfin, dans sa *Correspondance*, Voltaire, poursuivant toujours de sa haine implacable La Beaumelle, sa bête noire, écrit de Ferney, le 20 juillet 1767, au prince de Condé (éd. Beuchot, t. LXIV, p. 296) :

Monseigneur, je suis trop respectueusement attaché à votre auguste nom et à la personne de Votre Altesse Sérénissime pour ne pas lui donner avis que La Beaumelle, retiré à présent au pays de Foix, dans la petite ville de Mazères, fait réimprimer à Avignon le livre abominable dans lequel ce calomniateur ose accuser Mgr le duc votre père d'avoir fait assassiner le sieur Vergier, ancien commissaire de la marine. Cette horreur, jointe à tant d'autres, doit certainement être réprimée. L'audace criminelle de ce misérable donne du cours à ses livres, surtout dans les pays étrangers. Je suis persuadé que si Votre A. S. daigne dire ou faire dire un mot à M. de Saint-Florentin, on préviendra aisément cette nouvelle édition...

Le 7 août de cette même année 1767, il écrit au libraire Lacombe, au sujet d'une nouvelle édition de son *Siècle de Louis XIV* (même vol., p. 323) :

... Quant au *Mémoire* qui regarde les calomnies absurdes du sieur La Beaumelle, il était encore plus nécessaire pour les étrangers que pour les Français. On sait bien, à Paris, que Louis XIV n'a point empoisonné le marquis de Louvois, que le Dauphin, père du Roi, ne s'est point entendu avec les ennemis de l'Etat pour faire prendre Lille, que M. le duc, père de M. le prince de Condé, n'a point fait assassiner M. Vergier; mais à Vienne, à Bade, à Berlin, à Stockholm, à Pétersbourg, on peut aisément se laisser séduire par le ton audacieux dont La Beaumelle débite ces abominables impostures...

Le *Mémoire* dont il est question dans cette lettre est intitulé : *Mémoire pour être mis à la tête de la nouvelle édition qu'on prépare du Siècle de Louis XIV et pour être distribué à ceux qui ont les anciennes;* il parut en 1767 sous forme de brochure in-8° de 15 pages, *s. l. n. d.*, fut répandu à profusion dans le pays de Foix, et se termine ainsi :

Acharné contre tous les princes de la maison de France et contre le gouvernement, il prétend (La Beaumelle) que Mgr le duc, père de Mgr le prince de Condé, fit assassiner M. Vergier, commissaire des guerres en 1720, et que sa mort a été récompensée de la croix de Saint-Louis. L'auteur du *Siècle de Louis XIV* avait démontré la fausseté de ce conte. Tout le monde sait aujourd'hui que Vergier avait été assassiné par la troupe de Cartouche; les assassins l'avouèrent dans leur interrogatoire, le fait est public; n'importe, il faut que La Beaumelle calomnie la maison de Condé, comme il a fait pour la maison d'Orléans et la famille royale.

Jean-Baptiste Rousseau, l'ami de Ver-

gier, défendit aussi sa mémoire contre les accusations qui pesaient sur lui comme libelliste :

C'était, dit-il dans une de ses lettres, par son caractère, l'homme du monde le moins soupçonnable d'une telle méchanceté [allusion à la parodie de *Mithridate* (1)], philosophe, homme de société, beaucoup d'agrément dans l'esprit, sans aucun mélange de misanthropie ou d'amertume.

On peut encore consulter sur Vergier : l'*Histoire littéraire de l'Europe* (par Guyot de Merville), La Haye, 1726, 6 vol. in-8°, t. IIIe, p. 309; le *Parnasse françois*, de Titon du Tillet, Paris, 1732, in-fol., pp. 357 et 573, et le *Catalogue des livres composant la Bibliothèque poétique de M. Viollet le Duc*, 2e partie, Paris, 1847, in-8°, p. 79.

Je ne connais que par la *Biographie Didot*, *l'Anecdotique*, journal fondé par Labouïsse-Rochefort en 1821, et qui aurait paru jusqu'en 1824. Hatin, dans sa *Bibliographie de la presse périodique française*, ne le mentionne pas, et il ne cite pas davantage les *Lettres bourguignonnes* d'Amanton. Je possède cependant un volume de Labouïsse : *Mes rêveries et mes confidences*, Toulouse, 1850, in-18 de 624 pages, dans lequel il est question de Vergier. L'auteur reproduit, pp. 299 et 300, quelques vers de l'Epître à La Fontaine, et il parle de l'humeur acariâtre de madame La Fontaine. Je tiens le volume à la disposition du collaborateur E. M. UN LISEUR.

—

Une vieille coutume de Barèges (XXVII, 361). — Cette prédominance de la femme dite *héritière* n'était pas spéciale à la vallée de Barèges (voir, sur les *anciennes coutumes de la vallée de Barèges*, un article publié, en 1879, dans le *Bulletin* de la section du *sud-ouest* du Club Alpin), elle existait tout le long des Pyrénées, tant au nord qu'au midi ; elle s'est conservée en Espagne dans presque toute son intégrité, spécialement dans le pays basque. OROEL.

—

Les Anglais ont-ils tiré sur leurs alliés? (XXVII, 362.) — Les Anglais ont tiré plusieurs fois sur leurs alliés : sur les Hollandais, à Nimègue, en 1794; sur les émigrés descendus à Quiberon, en 1795; sur les Turcs, à la seconde bataille d'Aboukir, en 1799.

Après la prise de Nimègue, les troupes du duc d'York avaient passé le Rhin, laissant, dans la ville, quatre cents Hollandais qui devaient les rejoindre en traversant le fleuve sur un pont volant. Au moment où les Hollandais s'embarquèrent pour effectuer leur passage,

les Anglais, dit dans son rapport le général Dejean, qui commandait le génie des Républicains, *dirigèrent leurs batteries sur le pont volant, afin de le couler bas*. Les cris et les plaintes des Hollandais, en route pour aller les joindre, n'arrêtèrent point le feu des batteries anglaises. Les Français, au contraire, se rapprochèrent avec des bateaux du pont volant, et ils réussirent à en sauver le plus grand nombre...

A Quiberon, les émigrés, refoulés dans la presqu'île par l'armée de Hoche, s'étaient réfugiés pêle-mêle dans les environs du fort Neuf, situé au bord de la mer :

Là, dit le rapport de Hoche, sur un rocher, en présence de l'escadre anglaise, *qui tirait sur eux et sur nous*, furent pris l'état-major, à la tête duquel était Sombreuil, les chefs de corps, officiers d'artillerie et du génie.

Les vaincus jettent des cris de désespoir. Ils demandent de se rendre. Le général leur envoie l'ordre de mettre bas les armes et de faire cesser le feu des Anglais. Eh! s'écrient-ils, *ne voyez-vous pas qu'ils tirent sur nous comme sur vous?*

A la seconde bataille d'Aboukir, les Turcs, chassés par Bonaparte, s'étaient réfugiés à l'extrémité de la presqu'île, comme les émigrés à Quiberon. Les Anglais, furieux de ce recul, dirigèrent sur eux le feu de leurs batteries :

Les chaloupes de la flotte, dit Marmont dans ses *Mémoires*, au lieu de recueillir ces malheureux, *vinrent tirer du canon pour les forcer à sortir de l'eau et à retourner au combat.*

Savary n'est pas moins catégorique :

Les marins anglais, dit-il, eurent l'inhumanité *de tirer sur ces troupeaux de malheureux* qui, avec leurs larges vêtements, essayaient de traverser à la nage les deux baies de mer qui les séparaient de leurs vaisseaux, où presque pas un seul n'arriva.

La conduite des Anglais, en ces circonstances, justifie le mot suivant du prince de Ligne : *Le plus grand avantage qui m'ait paru résulter d'une alliance offensive, c'est de n'avoir point l'allié contre soi. Le reste est peu de chose.*

On peut d'ailleurs consulter, au sujet

(1) On trouve cette parodie dans les *Mélanges historiques, satiriques et anecdotiques* de M. de Boisjourdain, Paris, 1807, t. Ier, p. 306.

des bienfaits de l'alliance anglaise, la brochure historique que M. Paul Cottin vient de faire paraître, aux bureaux de la *Revue rétrospective*, sous ce titre : *l'Angleterre devant ses alliés* (1793-1814).

X.

—

Les députés de la Martinique en 1789 (XXVII, 363). — La famille à laquelle appartenait le chevalier Israël de Perpigna était originaire de la Navarre espagnole et s'était fixée à Pau du temps d'Henri IV. Elle se partage, un siècle plus tard, en plusieurs branches : l'aînée reste en Béarn, où elle remplit des charges importantes au Parlement; les autres, représentées par Joseph, Ignace et Philippe de Perpigna, s'établissent à la Martinique, où elles contractent des alliances. Leur noblesse est maintenue par le conseil souverain de l'île le 6 juillet 1735, et confirmée le 12 novembre 1787 par le même conseil; elles portaient : d'azur, à cinq molettes d'or mises en croix.

Philippe de Perpigna épouse au bourg de la Trinité en l'Isle, Martinique, par contrat du 19 juillet 1734, Marie-Anne Le Sage, issue du mariage de Jean-Baptiste Le Sage, ancien officier de cavalerie, et de Marie-Anne Barbier. Il a, entre autres enfants, Israël, lequel naît le 30 octobre 1750 et est baptisé, le 4 décembre suivant, dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Bon-Port du mouillage de l'Isle Martinique

Le 1er décembre 1769, Israël de Perpigna a son certificat de noblesse pour faire partie des chevau-légers du roi. Je n'ai pas d'autres renseignements sur son compte.

Si Tibicen désire de plus amples indications sur les Perpigna, il peut consulter la généalogie de cette famille au cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale, volume 154 des *Généalogies* de Chérin.

P. V. G.

—

Candidats excentriques à l'Académie (XXVII, 363). — Il est possible que M. de Cosnac n'ait pas eu d'amitiés, mais il n'était pas sans titres. Que Caribert lise ses *Etudes* sur l'époque de Louis XIV, et je ne doute pas qu'il ne soit convaincu qu'il avait autant de titres qu'un académicien qui n'aurait fait, par exemple, que des rapports de conseils d'administration.

OROEL.

—

Où mourut saint Louis? (XXVII, 364.) — A dix ou douze kilomètres de Tunis, au nord de la Goulette, en haut de la Byrza, emplacement du temple d'Esculape, on trouve la chapelle Saint-Louis. C'est un petit monument gothique, où se voit la statue du saint roi, exécutée, dit-on, d'après un portrait de Charles V le Sage. Cette construction est au centre d'un jardin entouré de bâtiments ou de parapets au-dessus desquels on aperçoit la mer, et où l'on jouit d'un coup d'œil étendu et magnifique.

Cette chapelle fut érigée par Louis-Philippe, qui ne fut, en cette circonstance, que le successeur du roi Charles X. Le monument a la forme tumulaire et est couronné d'une coupole. Une croix d'or brille à son faîte. Voici l'inscription placée à la façade de l'oratoire, au-dessus de la porte, en regard de la mer :

> Louis-Philippe Ier, roi des Français, a érigé ce monument en l'an M.DCCC.XLI sur la place où expira le roi saint Louis, son aïeul.

On peut voir aussi deux jolies reproductions de la chapelle Saint-Louis, et d'autres renseignements sur sa construction et son inauguration, dans le *Voyage illustré dans les cinq parties du monde en* 1846-1847, par Adolphe Joanne.

HAÏM BOUCRIS.

— J'ai visité, près de Tunis, la chapelle élevée sur l'emplacement probable où mourut saint Louis. C'est un petit temple entouré d'un jardinet où les glaïeuls fleurissent parmi les pierres et les inscriptions recueillies dans les fouilles aux environs. C'est le bey Ahmed qui a concédé à la France le sommet et la colline de Byrza pour y élever ce monument à la mémoire du pieux monarque. On ne sait pas l'endroit précis où mourut Louis IX, le 25 août 1270; mais c'est assurément dans les environs de cette chapelle, puisque l'armée était campée au milieu des ruines de Karthage. Ce temple fut inauguré en 1842; il a la forme octogonale et est surmonté d'un dôme. L'autel est orné d'une statue de saint Louis en marbre blanc, par Seurre. Quant à l'orientation qu'on demande, ce point se trouve environ à quinze kilomètres à l'est de Tunis, de l'autre côté du lac, à six kilomètres à peu près de la Goulette.

LÉO CLARETIE.

— Le Père Anselme, se basant sur les



assertions des chroniqueurs contemporains (Guillaume de Nangis, etc.), raconte qu'après la mort du Roi, sa chair fut séparée de ses os, les entrailles furent inhumées en l'abbaye de Montréal, près de Palerme, et les os furent portés à Saint-Denis (22 mai 1271).

Le tombeau de marbre élevé à Montréal existe peut-être encore.

Le sire de Joinville ne parle pas de cette opération et se contente de dire que saint Louis fut transporté à Saint-Denis.

Quant aux reliques, rien ne prouve qu'elles ne consistent pas simplement dans des parcelles de vêtements portés par le Roi de son vivant ou des morceaux de son linceul. COMTE S. P.

— Je rappellerai, comme document fort intéressant à consulter : les *Preuves de la découverte du cœur de saint Louis, rassemblées par MM. Berger de Xivrey, A. Deville, Ch. Lenormant, A. Le Prevost, P. Paris et le baron Taylor*, brochure, Paris, F. Didot, 1846.

Dr A. C.

— Lorsque je suis allé à Carthage, en 1888, le père Delattre m'a mené au tombeau de saint Louis. La chapelle de saint Louis est bâtie à l'endroit où la femme d'Asdrubal et ses enfants se brûlèrent plutôt que de tomber entre les mains de l'ennemi. Ici, saint Louis, roi de France, mourut de la peste.

Le père Delattre renseignera encore bien mieux que moi Cz sur cette question.

Dans les *Notes historiques sur les exhumations faites en* 1793 *dans l'abbaye de Saint-Denis,* sous la direction de Lenoir, je lis ce qui suit, à la page 351 :

En continuant les fouilles dans le chœur, on a trouvé, à côté du tombeau de Louis VIII, celui dans lequel on avait déposé les ossements de saint Louis, mort en 1270. Il était plus court et moins large que les autres; ses os en furent retirés lors de sa canonisation, qui eut lieu en 1297.

FAUCHER DE SAINT-MAURICE.

—

Un usage et une règle à expliquer (XXVII, 364). — Cela vient uniquement de ce que les premiers de nos chemins de fer ont été, comme celui de Rouen, construits et exploités, à l'origine, par des Anglais. Or, chacun sait que l'usage pour toutes les voitures, en Angleterre, est de suivre la gauche. Les Anglais, en construisant leurs chemins de fer, ont adopté la règle des voies ordinaires, ce qui était logique.

Venus en France pour établir les railways, ils ont tout naturellement suivi la même règle, et, s'ils avaient à employer des ustensiles accessoires, comme disques ou autres engins, ils faisaient venir ceux-ci d'Angleterre, et leur adaptation était préparée pour la gauche de la marche des trains. L'usage, une fois pris, n'avait aucune raison d'être modifié.

MORTIMER.

— L'usage et la règle d'éviter à droite ou à gauche varient suivant les pays. En Angleterre, on évite à gauche, ce qui, pour les voitures, est très rationnel, le cocher étant en général assis à droite et pouvant, ainsi, surveiller ses roues de droite quand il croise une autre voiture. Quand les chemins de fer ont commencé dans ce même pays, on a tout naturellement, suivant l'usage local, affecté à chaque train la voie de gauche ; quand ils ont été introduits d'Angleterre en France, la règle a été maintenue chez nous; mais elle n'était pas universellement appliquée. Ainsi, en Alsace, sur la ligne de Strasbourg à Bâle, qui a été l'une des premières ouvertes (en 1841), les trains marchaient sur la voie de droite, comme les voitures sur une route ordinaire. Je me souviens d'avoir vu, en 1858, au sommet du Sœmering, à la frontière styrienne, un écriteau portant : « Dans le royaume de Styrie, on évite à droite. » Il était donc, ailleurs, d'usage d'éviter à gauche, puisqu'on jugeait utile d'avertir à l'entrée même du pays. PAUL.

—

Mémoires de Barras (XXVII, 364). — L'ancien directeur Barras mourut en 1829. Il laissait des Mémoires qui, même avant sa mort, avaient déjà soulevé plusieurs incidents, et dont quelques fragments seulement ont été publiés. Ils pourraient offrir un grand intérêt, à cause du rôle officiel et surtout d'intrigue que leur auteur joua dans les affaires de son temps.

Ces Mémoires passèrent aux mains du comte Alexandre-Charles-Omer Rousselin de Corbeau de Saint-Albin, littérateur et homme politique, qui avait été notamment secrétaire général à la guerre sous Bernadotte et l'un des fondateurs

du *Constitutionnel*. Il les transmit à son fils Hortensius, magistrat, député sous Louis-Philippe, représentant en 1848, et à sa fille d'un second mariage, madame Jubinal. Un troisième enfant, Philippe, bibliothécaire de l'impératrice Eugénie, est mort depuis longtemps. Hortensius de Saint-Albin publia en 1873 (Paris, Dentu, in-8°), sous le titre de : *Documents relatifs à la Révolution française*, quelques-unes des notices historiques composées par son père, en y adjoignant *le IX Thermidor, fragment extrait des Mémoires de Barras*; il l'avait même donné précédemment à la *Revue du XIXe siècle*. Il est mort à son tour. Madame Jubinal est morte, elle aussi. M. Georges Duruy avait épousé mademoiselle Jubinal : le passage en ses mains du manuscrit des Mémoires de Barras s'explique donc tout naturellement, et il est plus capable que personne d'en donner une excellente et complète édition. L. D. L. S.

—

Gants de soie d'araignée (XXVII, 365). — Dans le *Manuel du naturaliste*, par Duchesne, Paris, an IX, sir Graph lira certainement avec plaisir l'article consacré à l'araignée des jardins et à la découverte du sieur Bon, qui était parvenu à faire des mitaines et des bas de soie d'une belle couleur grise naturelle avec les cocons de soie dans lesquels ces araignées enveloppent leurs œufs.

La découverte de Bon avait fait l'objet d'un rapport de Réaumur à l'Académie des sciences.

De nouvelles expériences ont, depuis, été faites par Tremeyer.

On assure que de la soie d'araignée est confondue avec celle du bombyx sur quelques marchés européens.

A. Dieuaide.

—

Le moulage de la tête de Maximilien Robespierre (XXVII, 365). — A l'occasion de la fête commémorative de la levée du siège de Lille, au mois d'octobre 1882, le journal *le Petit Nord* avait organisé dans sa salle de dépêches une exposition d'objets et de documents révolutionnaires. Parmi ces objets figurait un masque en cire d'un réalisme frappant, que l'on donnait comme une épreuve unique d'un moulage pris sur la tête de Robespierre le jour de son exécution.

Voici comment un article du *Petit Nord*, signé Ch. Flor (O'Squarr), racontait l'histoire de ce bibelot, comme il l'appelait :

Palloy (le démolisseur de la Bastille), accroupi sous l'échafaud, prit cette tête (de Robespierre) des mains du bourreau et il la profana.

Jetons un voile sur cette hideuse besogne.

Après une heure environ, cette tête coupée fut rendue au bourreau. Le moule était pris.

Palloy en fit, dès le lendemain, tirer une épreuve qu'il confia à un sculpteur. Celui-ci obtint une admirable tête de cire que la citoyenne Fleury paya le prix convenu (1.000 livres). La Fleury n'appartient pas à l'histoire. Nous ignorons donc comment elle mourut et qui hérita d'elle.

Nous ne saurions même dire si elle conserva jusqu'à sa mort ce *fac-similé* merveilleux

Toujours est-il qu'il y a trois ans environ, je vis cette tête de cire en Allemagne, dans la collection d'un artiste nommé C***, qui avait acheté à Londres l'épreuve unique et le moule.

En l'apercevant, je ressentis une impression profonde. L'aspect est sinistre et n'est pas hideux. Cette tête coupée conserve une expression saisissante, une vie morale intense, un caractère de véritable grandeur. On ne peut la contempler sans être ému. Je l'admirai longuement, et, dès le lendemain, je revins chez mon ami pour l'admirer de nouveau. C*** ne fut pas long à s'apercevoir que, de tous les trésors de sa galerie, j'estimais cette tête de cire à un prix inestimable. Il m'épargna l'embarras de la demander, la gêne de l'accepter, et me proposa de l'échanger contre une vieille croix en filigrane d'or que j'avais achetée à Venise.

. . . .

Ma tête de Robespierre est au *Petit Nord*; elle y restera. Mon ami Charles (Simon), qui meurt d'envie de la posséder, la gardera. Je souhaite qu'il la conserve longtemps, car elle est belle, mais je ne lui en voudrais point de s'en défaire s'il éprouvait un jour à s'en séparer autant de plaisir que j'en ai eu à la lui offrir.

Ci finit la très authentique histoire de ce bibelot.

Il est fâcheux que M. Ch. Flor n'ait pas cru devoir étayer de quelques documents l'authenticité de cette histoire, que certains de ses détails, par trop romanesques, peuvent faire mettre en doute. Il est d'ailleurs temps encore de réparer cette omission, et M. Charles Simon, chef des secrétaires-rédacteurs au Sénat, qui possède encore ce masque de cire, doit probablement avoir des preuves confirmant le récit de M. Ch. Flor. Il serait intéressant aussi de savoir si le moule est toujours en Allemagne chez l'artiste nommé C***. E. D. B.

— Un masque de Robespierre a figuré, en 1889, à l'exposition historique de la Révolution française.

A l'intérieur du plâtre on lit ceci :

Cette épreuve a été tirée sur l'empreinte originale qui fut moulée sur la figure de Robespierre immédiatement après qu'il eut été guillotiné, et qui appartient au citoyen Turbri, compositeur de musique. (Nº 1066 du Catalogue.)

Le moulage est, je crois, déposé au siège de la Société de l'histoire de la Révolution française, 3, rue de Furstenberg.

R. Bonnet.

— Un moulage analogue se trouve à l'exposition de madame Tussaud, à Londres. Voir ses très intéressants *Mémoires*, p. 254, publiés en 1838 par Saunders et Otley, à Londres.

G. F. P.

—

La femme de Carnot (XXVII, 366). — La famille Du Pont, à laquelle appartenait la femme de Carnot, doit exister encore. Mais la branche de Saint-Omer s'est éteinte avec les femmes des deux généraux Lazare Carnot et Carnot de Feulint et du commissaire des guerres Toussaint Colignon.

La généalogie de cette famille, établie par Jacques-Antoine-Léonard Du Pont, est conservée dans la famille Carnot.

Elle a été consultée par les RR. PP. Beauchet-Filleau, qui, sans doute, l'utiliseront dans leur *Dictionnaire des familles du Poitou* (les Du Pont étaient originaires de Poitiers, où un de leurs auteurs épousa la fille du juriste Eghinard Baron).

Quoi qu'il en soit, Pierre-Gaëtan Dupont, dont il s'agit, était le cousin de la générale Carnot.

L. H. S.

— Il existe au village de Beaune, canton d'Ambazac, arrondissement de Limoges, une famille Dupont dont le chef (s'il vit encore) doit être octogénaire. On le dit ancien lieutenant de vaisseau et grand-oncle maternel de notre Président.

A. Dieuaide.

—

Un mémoire du sculpteur Dedieu sur Pierre Puget (XXVII, 366). — Je crois qu'il n'est pas très exact de dire, avec notre collaborateur, que la biographie de Puget *présente des lacunes considérables*.

On connaît assez bien P. Puget, qui, après avoir produit en 1671 son *Milon de Crotone* et le bas-relief d'*Andromède*, s'adressant depuis à Louvois et lui parlant des travaux qu'il pouvait faire, lui disait :

Je me suis nourri aux grands ouvrages ; je nage quand j'y travaille, et le marbre tremble devant moi, pour grosse que soit la pièce.

Les travaux des biographes en ce qui touche ce grand artiste, dit Jal, ont été faits avec soin, et ce qu'ont pu y ajouter M. Henry, archiviste de la ville de Toulon, MM. de Montaiglon et Pierre Margry, par la publication de lettres intéressantes, ne laisse que peu de chose à dire sur ce sculpteur célèbre.

Dans une *Notice sur la sculpture navale et chronologie des maîtres sculpteurs du port de Toulon*, parue vers 1868, le commissaire général de la marine V. Brun a mis en lumière de très précieux renseignements sur les œuvres de P. Puget et les difficultés qu'il eut à résoudre lorsque, vers 1670, un certain nombre d'officiers, les chefs d'escadre Martel et d'Alméras en tête, réagirent vivement contre les figures en relief qu'on accusait, non sans quelque apparence de raison, de surcharger les arrières et les avants des vaisseaux de guerre.

E. M.

— Le Père Bougerel a fait une biographie de Pierre Puget qui a pour titre : *Lettre sur P. Puget, sculpteur, peintre et architecte*, Paris, 1758, in-8. Cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque Nationale ; il doit donner beaucoup plus de renseignements que les Mémoires du Père Bougerel.

Il existe de nombreux ouvrages biographiques sur Puget ; bien d'autres célébrités marseillaises n'en ont pas autant.

Théophile-Marion Dumersan a fait l'*Eloge historique de Puget*, Paris, 1807, in-8 (Bibliothèque Nationale).

Jean Duchesne a fait un autre *Eloge historique*, Paris, 1807, in-8 (Bibliothèque Nationale).

L. D. Féraud a fait un autre *Eloge historique*, Paris, 1807, in-8 (id.).

Quérard ne mentionne pas cet ouvrage.

Alphonse Rabbe, auteur d'un autre *Eloge historique*, Paris, 1807, in-8 (id.).

Omis par Quérard.

Ange-Thomas Zénon Pons a publié à Paris, 1812, in-8, un *Essai sur la vie et les ouvrages de Puget*. Ouvrage très rare.

Toussaint-Bernard-Emeric David a publié à Marseille, 1840, in-8, *la Vie de Puget*. A. DIEUAIDE.

— Jean Dedieu a travaillé à Chartres, à Trianon, aux Invalides, à la place Vendôme, à Versailles, à Marly et à Arles (statue de Louis XIV). (Extrait du *Dict. des sculpteurs de Versailles.*) E. P.

—

Sur Tony Johannot (XXVII, 367). — Comme faiseur de vignettes, Johannot a illustré *Manon Lescaut*, *Molière*, *Werther*, *le Voyage sentimental*, *le Vicaire de Wakefield*, *le Voyage où il vous plaira*.

Comme graveur à l'eau-forte, Johannot a illustré *Werther* d'après ses propres dessins. Il a fait des essais de caricature dans *Jérôme Paturot*.

Les dernières vignettes de Johannot se trouvent dans les romans de George Sand.

Mon collègue A. E. trouvera des renseignements complets dans la *Bibliographie des ouvrages illustrés de ce siècle*, par J. Brivois, Paris, Rouquette, 1883, in-8. Cet ouvrage coûte malheureusement très cher. A. DIEUAIDE.

—

Les marronniers de Voltaire (XXVII, 368). — Je ne m'explique guère ces deux marronniers « plantés lors de la naissance de Voltaire », lequel appartenait à une famille de condition modeste, et dont rien, le jour de sa naissance, ne pouvait faire prévoir la gloire future.

L.

—

Rabelais repentant (XXVII, 369). — La requête de Rabelais au pape Paul IV est imprimée dans un ouvrage de Antoine Duverdier, seigneur de Vauprivas, *la Prosopographie ou Description des personnes insignes avec les effigies d'aucun d'iceux* (Lyon, 1573, in-4°). Cette indication se trouve dans la notice biographique (page XXXIV) qui se trouve en tête de l'édition du *Rabelais* de MM. Burgaud des Maretz et Rathery (2 vol. in-18, Paris, Didot, 1857) qui rétablit la figure réelle de Rabelais, qui est loin d'être celle de la légende. G. L.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Les deux stratégistes Napoléon Ier et... Mérimée. — Le piquant et substantiel article de M. Filon sur Mérimée, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er mai 1893, cite cet alinéa des *Mélanges historiques et littéraires* du célèbre académicien :

S'il y a lieu de s'étonner de quelque chose, c'est que ce passage extraordinaire (des Thermopyles) ait été forcé. Léonidas eut le tort d'occuper de sa personne un défilé imprenable et de s'amuser à tuer des Persans, tandis qu'il abandonnait à un traître la garde d'un autre défilé, moins difficile, qui vient déboucher à deux lieues en arrière des Thermopyles. Il mourut en héros; mais qu'on se représente, si l'on peut, son retour à Sparte, annonçant qu'il laissait aux mains du barbare les clefs de la Grèce.

Léonidas était un naïf; et nos contemporains — l'histoire moderne le démontre suffisamment — n'ont plus de ces vains préjugés. On doit rentrer mort ou victorieux; on ne rentre ni l'un ni l'autre.

Mais ne nous attardons pas à ces subtilités. Aussi bien nous voulons établir que si Mérimée estimait les Thermopyles à l'abri de toute attaque, Napoléon, *instruit par David*, était d'un avis tout différent.

Laissons parler, à cet égard, les *Mémoires de Barère :*

... Madame Meunier, femme du général de ce nom et fille de David, m'a rapporté un fait qui avait beaucoup frappé son père.

Lorsqu'il travaillait au tableau de *Léonidas*, dans son atelier de la Sorbonne, Napoléon vint visiter l'artiste, et, après avoir examiné le tableau, il dit à David :

— Je ne vois pas où peut se faire l'attaque.

David ne termina qu'en 1814 ce tableau, qui fut exposé sous la Restauration. Tous les Spartiates avaient été exterminés dans la campagne de Russie et dans la guerre de l'invasion. On montrait les Thermopyles à des vaincus, sous le règne d'étrangers qui n'avaient cependant pas été des vainqueurs.

Mais lorsque, en 1815, Napoléon revint de l'île d'Elbe à Paris, il voulut revoir le tableau de *Léonidas*. Alors, examinant avec plus d'attention cette belle création du grand peintre :

— Je m'étais trompé, dit-il; je vois bien maintenant comment et par quel point peut se faire l'attaque : la disposition des lieux et l'ordonnance de ce tableau sont admirables.

PAUL D'ESTRÉE.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1893



Paraissant les 10, 20, et 30 de chaque mois. 20 mai 1893.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 14.

PUBLICATION
DE LA
TABLE GÉNÉRALE DE L'*INTERMÉDIAIRE*

La Table générale de l' « Intermédiaire » *est mise en vente aux bureaux du journal depuis le* 12 *avril* 1893. *Les souscripteurs qui voudront la recevoir* franco *à domicile n'ont qu'à nous faire parvenir un mandat de vingt-cinq francs, et la* Table générale *leur sera immédiatement adressée.*

Mouvement des Bibliothèques
DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

Legs d'un tableau de Corot aux Musées nationaux. — Par décret en date du 19 avril 1893, le ministre de l'instruction publique a été autorisé à accepter, pour les Musées nationaux, un tableau de Corot : *Souvenir d'Italie*, légué par le sieur Lallemand (Pierre-Henri).

Ladite œuvre, évaluée approximativement à 60,000 fr., portera, inscrit sur un cartouche, le nom du donateur.

La Société des collectionneurs d'ex-libris. — Le 30 avril dernier, a eu lieu, chez M. le docteur Bouland, 95, rue de Prony, la réunion des membres de la Société des collectionneurs d'ex-libris. Les statuts suivants ont été lus et adoptés :

1. La Société a pour but de mettre les collectionneurs en rapports directs les uns avec les autres, de leur faciliter les recherches, d'échanger leurs idées ainsi que leurs doubles, et d'étudier en commun les questions aussi nombreuses que variées qui peuvent les intéresser.

2. Pour y arriver, la Société aura des réunions mensuelles, auxquelles pourront assister tous ses membres. Elles auront lieu à Paris, dans tel local que le Comité aura choisi, et leur date sera fixée par lui ultérieurement.

3. Ce Comité, qui représentera la Société, aura son siège à Paris; il sera composé d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier et des membres habitant Paris ou ses environs.

Le président et le secrétaire seront élus à la majorité des voix dans une assemblée générale annuelle, à laquelle seront convoqués tous les membres. La durée de leur mandat sera d'un an, avec possibilité d'être réélus.

4. En cas d'événements importants justifiant cette mesure, le Comité pourra convoquer une assemblée générale exceptionnelle, en prévenant tous les membres assez longtemps à l'avance.

5. Une fois la Société définitivement constituée, pour en devenir membre tout candidat nouveau devra être agréé par le Comité dans une des réunions mensuelles. La radiation d'un membre ne pourra être faite que sur un rapport du Comité et approuvée à la majorité des voix.

6. Dès qu'il sera possible, la Société publiera un petit journal ou une revue dans laquelle chacun de ses membres pourra donner des renseignements, des questions, des réponses et des articles, à la seule condition qu'ils ne soient ni politiques, ni religieux, et gardent le ton d'une parfaite courtoisie.

7. Dans ce but, tous les membres présents à l'assemblée générale seront appelés à statuer eux-mêmes sur le montant d'une petite cotisation annuelle qui devra subvenir aux frais de publication de cette revue.

8. Pourront être membres tous les collectionneurs âgés de vingt ans au moins, hommes ou femmes, les bibliothèques ou les cercles représentés par leur directeur ou un délégué. Les personnes qui, par suite de leur éloignement, ne viendraient pas à l'assemblée générale, mais dont le concours effectif est certain, pourront être membres de la Société en faisant parvenir leur adhésion avant la réunion de l'assemblée, afin que la Société puisse en avoir connaissance.

9. Tous les membres jouiront des mêmes droits et auront les mêmes devoirs, c'est-à-dire devront se conformer aux statuts, ainsi qu'aux décisions prises par l'assemblée générale ou par le Comité.

10. Afin de s'assurer le concours d'érudits, d'artistes ou autres personnes pouvant contribuer à la prospérité de la Société, le Comité pourra les nommer membres honoraires. Elles ne seront soumises à aucune cotisation.

11. Tous les membres auront droit à la réception de la revue pour le prix de leur cotisation. Les personnes étrangères à la Société pourront s'abonner à la revue moyennant un prix à fixer par la suite.

12. La Société fera archives des ex-libris, des ouvrages, brochures ou tous autres documents dont on pourrait lui faire hommage, pour les communiquer à ses membres, mais sans déplacement, toutefois.

Les ossements royaux conservés dans les greniers du musée du Louvre. — Dans les combles du Musée du Louvre, dans les fameux greniers légendaires, dorment, sous une poussière vénérable, les innombrables paperasses, jaunies par le temps, qui composent les archives des musées nationaux. Ces liasses et dossiers sont enfermés dans des cartons verts empilés en ligne le long des murs. L'un d'eux, semblable à tous les autres, loin de contenir des papiers, renferme des ossements humains. « Et ceci n'est pas un conte, dit un rédacteur de la *Revue de Famille*. J'ai vu, touché, examiné un à un ces ossements. »

L'étonnement que l'on éprouvera sans doute en apprenant ce fait peu connu, redoublera quand on saura que, d'après des papiers enfermés dans le même carton, ces débris seraient :

L'omoplate de Hugues Capet;
Le fémur de Charles V;
Le tibia de Charles VI;
Les vertèbres de Charles VII;
Un tibia de François Ier;
Les vertèbres de Charles IX;
Une côte de Philippe le Bel;
Une côte de Louis XII;
La mâchoire inférieure de Catherine de Médicis;
Un tibia du cardinal de Retz.

Ces ossements sont jetés pêle-mêle dans le carton. Lorsqu'on l'enlève de sa place — par terre — pour ranger d'autres cartons, les tibias, les vertèbres et les mâchoires, en s'entre-choquant, se détériorent, et sur le fond blanc du carton vert il y a des morceaux informes et des dents qui roulent au hasard des cahots. Nous ne faisons pas ici de l'horreur à plaisir : ce que nous décrivons, nous l'avons vu.

Personne, au Louvre, ne sait comment ces ossements y ont été apportés. L'archiviste, M. Sus-Gérard, qui occupe son poste depuis de longues années, les y a toujours connus. On ne trouve, dans les archives, aucune lettre d'envoi, aucune pièce, aucun dossier relatif au contenu de ce carton. On suppose que ces reliques ont été recueillies par une main pieuse, après la violation des tombeaux de Saint-Denis, en 1793, et envoyées aux Tuileries d'où elles auraient passé au Louvre.

Le seul document qui nous fournisse des renseignements sur elles, est une feuille de papier à en-tête imprimé de la *Neuvième Mairie de Paris*, sur laquelle sont des indications relatives aux rues les plus fréquentées du quartier, et qui porte, à l'intérieur, sous forme de tableau manuscrit, la liste, donnée plus haut, avec la date de la mort de chaque personnage et celle de la violation des sépultures.

En plus des débris humains mentionnés sur cette liste et dont chacun porte une étiquette correspondante, il y a une mâchoire inférieure noire, ne portant plus que quatre dents à gauche et une à droite. Cette mâchoire est retenue par un cordon, scellé de cire rouge, à une feuille de papier en haut de laquelle est collée une bande de papier également, étroite et peu large, où se lisent ces mots :

Partie inférieure de la mâchoire d'Anne d'Autriche. C'est moi qui l'ai détachée dans le cercueil même de cette reine. B.

Et au-dessous on lit :

La note ci-dessus est de la main de ma mère, Adélaïde Bernier, née Quatremère, qui avait recueilli elle-même la mâchoire de la reine Anne d'Autriche dans les circonstances suivantes.

L'abbé Saucerotte, ami intime de mon père, avait été contraint, dès le commencement de la Terreur, de renoncer ostensiblement à l'exercice de son ministère; il avait fait dans sa jeunesse quelques études de médecine, et, à ce titre, il avait pu obtenir une place dans le service médical du Val-de-Grâce. Dans cette position, ce fut lui qui me donna les premiers éléments d'instruction chrétienne, pendant les plus mauvais jours de la Terreur, et c'est dans une des visites que je lui fis avec ma mère pour cet objet qu'il nous conduisit dans les caveaux du Val-de-Grâce : là se trouvait déposé le cercueil d'Anne d'Autriche, brisé, mais contenant encore une partie du corps de cette reine. Ma mère, voyant que la mâchoire inférieure était presque détachée de la tête, acheva de l'en séparer, et l'emporta comme un souvenir de la triste visite que nous venions de faire. Depuis lors, ce reste précieux, sauvé, par le hasard, de la destruction, est resté entre les mains de ma mère, qui me l'a transmis à sa mort. AG. AUGRAND, née BERNIER.

Ce document peut être écrit avec bonne foi; mais, dans ce cas, celle qui l'a signé était victime d'une mystification. Anne d'Autriche, comme tous les souverains du temps, eut son corps inhumé d'un côté, son cœur d'un autre.

Son cœur fut déposé au Val-de-Grâce, son corps à Saint-Denis, et dans le procès-verbal d'inhumation du 14 octobre 1795, signé de M. Poirier, il est dit : « Ce jour, après dîner, les ouvriers ont continué l'extraction des cercueils des Bourbons... celui d'Anne d'Autriche... » Donc si l'on avait retrouvé la mâchoire de cette reine, ce serait à Saint-Denis et pas au Val-de-Grâce, et par conséquent la lettre ci-dessus ne peut être prise au sérieux.

En 1817, on rechercha à Saint-Denis les restes dispersés des Bourbons. Tout ce qu'on en put trouver fut placé dans un grand cercueil recouvert d'une plaque de marbre, en laquelle figurent les noms des princes et princesses, entre autres celui d'Anne d'Autriche.

En ce qui concerne les autres ossements, conservés dans les cartons du Louvre, les présomptions en faveur de l'authenticité, sans être fortes, sont cependant plus grandes. Alexandre Lenoir parle d'un tibia de François Ier qu'il a eu entre les mains. Il a été frappé de ses énormes dimensions. Or, le tibia que nous avons vu est aussi de proportions gigantesques. Est-ce le même? Rien ne le prouve ni le dément. Il est établi cependant que des ossements ont pu être dérobés. L'histoire bien connue de la moustache d'Henri IV confirme cette opinion. Dès lors, il n'est pas impossible que les débris humains du Musée du Louvre ne soient des ossements royaux. Le cercueil de Saint-Denis en contient, d'ailleurs, plusieurs dont l'authenticité est aussi douteuse.

Quoi qu'il en soit, on conviendra que ces restes devraient être traités avec plus de respect, *même* s'ils ont appartenu à de simples mortels. Ils seraient mieux à leur place dans un cimetière que sous la poussière d'un carton des archives du Louvre.

Le truquage. — M. le duc de Dino achète de D..., négociant à Londres, un casque ancien pour 80,000 francs, et un coffret de Boulle pour 50,000 francs. Le marchand livre les deux objets et fait signer à l'acheteur une traite de 130,000 francs. A l'échéance, refus de payer la traite. Le duc consigne néanmoins 80,000 francs, prix du casque, dont il est satisfait. Mais il n'est pas content du coffret: depuis la livraison, il a découvert que ce meuble n'est pas intact, que plusieurs parties ont été refaites, que les attributs qui s'y trouvaient ont été cassés et remplacés par des pièces modernes, ce qui enlève au meuble toute sa valeur.

Le tribunal de la Seine a condamné le duc de Dino à garder son coffret et à payer le prix convenu, par le motif qu'il est un connaisseur habile, qu'il a acheté le meuble tel qu'il apparaissait, connu des amateurs, ayant figuré dans plusieurs collections, et que le marchand n'a nullement déclaré vendre le coffret comme exempt de réparation ou réfection partielle.

Le crucifix et le fauteuil de Marie-Antoinette à la Conciergerie. — Quelques-uns de nos confrères ont raconté que le crucifix en ivoire qui servit à Marie-Antoinette pendant sa détention à la Conciergerie, avait subi des détériorations du fait de touristes anglais qui auraient voulu s'en approprier des parties. Contrairement à ces assertions, cet objet d'art n'a pas été abîmé; mais M. Fabre, directeur de la Conciergerie, l'a fait placer sous un globe en verre, dans la crainte que quelque visiteur audacieux ne s'en emparât un jour. Ce crucifix est sur l'autel que, sous la Restauration, l'on a fait construire dans la cellule. M. Fabre avait déjà fait transporter dans son propre cabinet le fauteuil sur lequel s'asseyait l'infortunée souveraine. Il avait remarqué que nombre d'étrangers enlevaient des morceaux du velours rouge dont ce meuble est garni; et, si on l'eût laissé plus longtemps dans la cellule, on aurait fini par le dégarnir complètement. Ce fauteuil fut, à ce qu'on croit, apporté en toute hâte des Tuileries le jour où Marie-Antoinette fut installée à la Conciergerie. C'est un objet assez ordinaire.

ALSACE-LORRAINE

Strasbourg. — *Exposition rétrospective d'objets d'art et de curiosité, relatifs à l'Alsace, organisée par la Société des Amis des arts dans la maison Kammerzelt.* — Cette maison, sur laquelle le *Magasin pittoresque* a donné récemment des détails, s'appelle ainsi du nom du propriétaire, qui s'en rendit acquéreur en 1815. En 1879, l'œuvre Notre-Dame acheta la maison des héritiers Kammerzelt et y fit faire d'importants travaux de restauration. Elle sert pour le moment à l'exposition mentionnée ci-dessus.

Passons rapidement en revue les portraits historiques que nous y trouvons: Jean Weiler (1746-1791) et Jean-Urbain Guérin (1761-1835) sont représentés par des œuvres de choix. Du premier, citons les portraits de Philippe de Champagne et de Klopstock; du second, nous avons le délicat pastel et l'élégant croquis reproduisant l'un et l'autre les traits de Lili Schœnemann, dont Gœthe immortalisa la grâce et la beauté, et qui devint la femme du baron Bernard de Turckheim. Le ciseleur strasbourgeois Jean-

Frédéric Kirstein (1765-1838) est représenté par une multitude de curieux travaux en argent repoussé, dont le vase en vermeil montrant une chasse à courre, et la coupe symbolisant la science, sont les pièces capitales.

N. B. — La plaque en argent ciselé, que le catalogue indique comme le château d'Andlau, ne représente-t-il pas le château de Guisbaden ?

A mentionner encore dans la grande vitrine du rez-de-chaussée les objets appartenant à la collection de M. Spetz, d'Issenheim ; le coquemar, en forme de lion, envoyé par M. Fleischauer, de Colmar ; les faïences de MM. Zorn de Bulach et Rasp, l'armorial de la fin du XVIe siècle, peint par le chroniqueur Seb. Buheler, appartenant à M. de Bulach, et celui de la collection Reiber, qu'on attribue à Frédéric Brextel père.

Du même collectionneur, un album d'esquisses du peintre-graveur strasbourgeois Jean-Guill. Baur (1610-41), qui travailla surtout à Vienne.

Mentionnons encore un livre d'heures manuscrit, sur parchemin, du XVIe siècle, appartenant à M. Siebert, d'Obernai ; une aune, de 1608, en palissandre, incrustée d'une multitude de petits écus de nacre, aux marques des maîtres-maçons de l'époque, souvenir offert par ces derniers à l'architecte de la ville, et une plaque en verre gravé, aux armes de la tribu de l'Echasse, dont les peintres, orfèvres, imprimeurs et sculpteurs, gratifièrent l'ammeister Dominique Dietrich vers la fin du XVIIe siècle.

(*A suivre*). P. R.

OFFRES ET DEMANDES

On a moulé à Sainte-Hélène la tête de l'empereur Napoléon. J'ai vu une copie de ce masque entre les mains d'un sergent du 100e de ligne anglais, il y a déjà assez longtemps.

Je désirerais être l'acquéreur d'une de ces copies, s'il en existe d'autres.

A. F. de S. M., 13, rue Cujas.

—

On voudrait savoir, par l'entremise des collaborateurs de l'*Intermédiaire*, dans quelle bibliothèque publique ou privée on trouverait un exemplaire de l'*Histoire du comte de Namur*, par le Père Jean-Baptiste de Marne, édition en 2 volumes in-8°, augmentée de la vie de l'auteur, de son portrait et de notes, par M. Paquot. Cette édition est de Bruxelles, 1780.

On demande également si, parmi les possesseurs des exemplaires de ce livre, il s'en trouverait un qui aurait la gracieuseté de permettre aux arrière-petits-neveux du savant jésuite de faire prendre une photographie du portrait du Père de Marne ?

Réponse aux bureaux du journal, aux initiales A. C.

—

On cherche à se procurer un exemplaire d'un monologue, anciennement paru, et ayant pour titre probable : l'*Avocat*. Il devait renfermer un couplet commençant comme suit :

> Venez, plaideurs et demandeurs,
> Accusateurs, vous chicaneurs,
> Vous imposteurs, vous trafiqueurs,
> Faux acquéreurs, faux assureurs, etc.

L'adresser, contre remboursement, au bureau du journal.

VENTES PUBLIQUES

PARIS. — *Hôtel Drouot.* — 18-20 mai. — Livres et autographes. — Collection Armand Gouzien. (Catalogue de 249 numéros.) — Fontaine et Charavay, 3, rue de Furstenberg.

— 25 mai. — Tableaux par Chaigneau. — Bloche, 25, rue de Châteaudun.

— 29 mai-3 juin. — Livres anciens. — Bibliothèque Ricardo Heredia. (Catalogue de 977 numéros.) — Paul, 28, rue des Bons-Enfants.

Salles Silvestre. — 24-27 mai. — Livres anciens. (Catalogue de 774 numéros.) — Paul.

Salle Petit. — 12-20 mai. — Vente de l'atelier Meissonier. — Petit.

33, *rue de Villejust.* — Jusqu'au 16 juin. — Vente de la collection Spitzer. — Mannheim, 7, rue Saint-Georges.

ÉTRANGER. — Amsterdam. — 30 mai-2 juin. — Dessins et gravures. — Muller.

Anvers. — 27 juin. — Tableaux. — Bauduin, 26, avenue Charlotte.

Bruxelles. — 23-24 mai. — Tableaux anciens. — Collection Roussel. — De Brauwere, 10, rue des Finances.

Florence. — 22-26 mai. — Livres anciens. — Franchi.

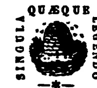
Rome. — 8 mai-7 juin. — Bibliothèque du comte J. Manzoni. (Catalogue de 3015 numéros.) San Giorgi.

La dernière vente Manzoni aura lieu en novembre prochain.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 mai 1893.*

XXVIIe Volume. — N° 619.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série *IIe Année.* — N° 15

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

Politicien. — A quelle date ce mot est-il entré dans la langue? Larousse ni Littré n'en font mention.

Quel est exactement son sens? Signifie-t-il, comme je le pensais et comme l'emploi qu'en font les publicistes sérieux et lettrés autorise à le croire : *Celui qui fait de la politique un métier, et un vilain métier?* Ou bien, s'applique-t-il — comme semblent le croire d'autres publicistes de moindre valeur : tels que madame Séverine qui l'applique à J. Ferry, madame Adam qui en use pour Bismarck, ou M. Laurent qui, dans un article, appelle M. Yves Guyot « ce courageux penseur et ce *politicien philosophe* » — s'applique-t-il, dis-je, à *tous ceux qui s'occupent des affaires politiques d'un pays*, et convient-il, par suite, aux hommes d'Etat ?

Il serait peut-être temps de fixer ce détail du vocabulaire contemporain; les discussions politiques sont déjà assez embrouillées sans les compliquer encore par l'emploi de mots sur le sens desquels personne ne s'entend et qui sont livrés à la fantaisie des philosophes de la presse quotidienne.

OTHON GUERLAC.

—

Vers grec à retrouver. — Un helléniste complaisant, pourrait-il m'indiquer d'où est tiré ce vers grec :

χρη τολμαν χαλεποισιν εν αλγέσι κειμενον [ανδρα?

Il n'appartient, je crois, ni à l'Iliade, ni à l'Odyssée. Remerciements à qui me donnera l'acte de naissance de ce vagabond.

LIBER.

—

La noblesse et ses définitions. — On est frappé de stupéfaction, quand on parcourt des bibliographies, du nombre vraiment prodigieux des livres qui ont été écrits spécialement sur la noblesse, et, si vous feuilletez livres et brochures, vous serez également surpris de ne trouver aucune définition (en style noble) exacte de la noblesse.

L'abbé Grégoire, évêque constitutionnel, aurait écrit : « La noblesse est une espèce de billon qui tous les jours se démonétise ».

J'ai trouvé une réponse à cette définition du roi d'Haïti, Henri Ier : « La création de la noblesse est une monnaie dont le titre est inaltérable, et dont la mine, résidant dans l'honneur, ne peut être épuisée.» (*Histoire du couronnement*, au cap Henri, 1811, par le comte de Limonade, secrétaire du roi. — In-8.)

Pour un roi nègre, dont la devise était : *Dieu, ma cause et mon épée*, la définition semble originale.

J'ai l'espoir que les curieux de l'*Intermédiaire* sauront en trouver d'autres non moins intéressantes. A. DIEUAIDE.

—

Le bourreau de Paris a-t-il failli être exécuté en 1871? — Nous avons eu dernièrement, dans l'*Intermédiaire*, l'exécuteur exécuté. En voici un autre qui fut sur le point de l'être, s'il faut ajouter foi à une confidence que fit à l'un de ses amis, Heindrichs, à la fin de la Commune. Il était, disait-il, attaché sur l'échafaud et prêt à être guillotiné, quand l'arrivée de l'armée de Versailles lui sauva la vie.

Cet épisode de la Commune est-il bien exact ? SIR GRAPH.

—

Charlemagne scellait-il ses édits avec le pommeau de son épée? — Dans quelle

ancienne histoire est-il raconté que l'empereur Charlemagne scellait ses édits avec le pommeau de son épée? Cela me semble une anecdote bien apocryphe.

PAUL.

—

Les pies tuent-elles les lièvres? — Dans *le Livre du chasseur*, par Charles Diguet (Paris, A. Fayard, grand in-8, sans date), on lit au chapitre de la *Pie* (p. 134) : « La pie est au moins aussi malfaisante que la corneille; elle détruit autant d'œufs de gibier, tue les levrauts et attaque en plaine des lièvres qu'elle épuise en les harcelant, jusqu'à ce que, grimpant sur leur dos, elle leur mange la cervelle. Quelques chasseurs la tuent pour son plumage. Je vous dirai : tuez-la, impitoyablement, parce que c'est un oiseau réellement préjudiciable au gibier ». La pie est-elle donc aussi criminelle que cela? Je suis quelque peu campagnard, et j'avoue que je ne me doutais nullement des méfaits de cet oiseau. Je savais bien qu'on reproche audit oiseau d'être bavard, d'être voleur; mais en faire un assassin, n'est-ce pas excessif? Cela ne frise-t-il pas le *comble ?* Qui donc a jamais vu une pie, se transformant en amazone, s'établir — comme c'est facile! — sur le dos d'un lièvre lancé au galop et dévorer la cervelle du malheureux quadrupède? C'est bon à raconter entre chasseurs qui veulent rire. N'est-ce pas que M. Diguet — romancier de profession, si je ne me trompe — a pris une folâtre légende pour une sérieuse histoire? N'est-ce pas que, dès lors, son *foudroyant* acte d'accusation tombe dans le vide, et que ceux des lecteurs de l'*Intermédiaire* qui sont de la confrérie de Saint-Hubert épargneront la tête innocente des oiseaux en habit noir et gilet blanc (tenue de parfait notaire!) qui n'ont jamais rongé le peu de cervelle de messieurs les lièvres? UN JEUNE CHERCHEUR.

P. S. — L'exemplaire que j'ai sous les yeux de l'ouvrage où M. Diguet se montre si cruel pour les prétendus léporicides, porte cet *ex-libris :* des feuillages entrelacés avec cette inscription : *Super omnia gaudia venatio.* Sait-on le nom de l'enthousiaste chasseur qui met ainsi Diane au-dessus de tout?

—

La forme du salut militaire. — L'article 219 du service intérieur porte que « le salut militaire, quel que soit le grade et quelle que soit la coiffure, consiste à porter la main droite au côté droit de la visière, *la paume de la main en avant*, le coude légèrement levé, en regardant la personne qu'on salue.

Pourquoi cette position, qui n'est nullement naturelle? pourquoi le coude doit-il être levé? pourquoi la paume de la main doit-elle être mise en avant, alors que c'est tout le contraire qui se produit pour le salut ordinaire?

FERNAND ENGERAND.

—

Desorgues enfermé comme fou à Charenton pour avoir composé une chanson contre Napoléon Ier. — La biographie Rabbe en premier lieu, celle de Michaud ensuite, et, depuis, Larousse, etc., ont raconté que le poète Desorgues avait été renfermé, sain d'esprit, à Charenton, où il mourut fou, le 5 juin 1808, pour avoir composé une chanson finissant ainsi :

Oui, le grand Napoléon
Est un grand caméléon.

En attendant qu'une nouvelle biographie donne le texte complet de cette chanson, je prie un de mes collègues de l'*Intermédiaire* de bien vouloir la donner ici. A. D.

—

Le jugement de Jésus-Christ. — Dans l'*Evénement* de M. de Villemessant du 28 octobre 1866, je consacrais un article biographique à M. de Thouvenel, ancien ambassadeur de France en Turquie, et je rappelais « que, lors d'un voyage de « ce diplomate distingué au mont Athos, « il fit prendre copie, dans un an- « tique manuscrit de la bibliothèque « d'un couvent de moines, du texte « du *Jugement rendu contre Jésus le* « *Nazaréen*, condamné à mort pour « avoir fait de la propagande hostile « aux Romains, en poussant le peuple à « refuser l'impôt à César. »

On annonçait récemment que la bibliothèque du couvent renfermant le précieux manuscrit avait été détruite dans un incendie.

Il serait donc intéressant de savoir aujourd'hui si les héritiers de M. de Thouvenel ont conservé cette copie du Jugement de Jésus-Christ, qui devait se trouver parmi les papiers du défunt, à moins

qu'elle n'ait été classée dans les archives du ministère des affaires étrangères.

ALBERT CAISE.

—

La plante qui fait rire. — Il y a quelques mois, une actrice américaine, à qui ses prompts succès ont créé des jaloux, faisait annoncer qu'elle paraîtrait le lendemain dans un drame très noir. Au lever du rideau, l'artiste constata avec joie que le public, nombreux, lui faisait un accueil flatteur. Au premier acte, elle obtint un triomphe.

Mais, au second, il n'en fut plus de même. Dès les premiers mots d'un monologue tragique, la grande artiste est prise d'un rire fou qui va s'accentuant. La galerie murmure. L'actrice rit plus fort, se met à chanter des choses sans suite. Les fauteuils réclament, indignés. Alors, dans une sorte de furie de délire, empoignant ses longs vêtements de deuil, elle danse un cancan échevelé.

Le régisseur se précipite en scène, on baisse le rideau, et, devant la menace d'un public qui déclare qu' « on ne fait pas jouer des femmes folles ou alcooliques », il faut rendre l'argent.

Vingt-quatre heures plus tard, le mystère était dévoilé dans les colonnes des journaux. Un comédien, amoureux éconduit, s'était vengé de l'artiste en vedette en lui faisant prendre, à son insu, une forte dose d'une poudre extraite de la *plante qui fait rire*.

Cette plante est originaire d'Arabie. Sa graine, de la grosseur d'un pois, a le goût de l'opium. Pulvérisée et prise à très petites doses, elle constitue un excitant extraordinaire. A la suite du délire que procure cette poudre, on tombe dans un sommeil quasi léthargique, et l'on ne se souvient plus au réveil des folies qu'on a pu commettre.

La *plante qui fait rire* est-elle connue des botanistes ailleurs qu'en Amérique?

X.

—

Pourquoi les grands hommes manquent-ils dans cette fin de siècle? — Je serais obligé aux Intermédiairistes qui voudraient m'indiquer les causes psychologiques de la pénurie de *réels grands hommes* dans cette fin de siècle.

EDMOND DURIGHELLO.

—

L'incinération des drapeaux français, en 1815, par le garde d'artillerie Regnier. — M. Germain Bapst, dans une lettre publiée par la *Vie contemporaine*, dit qu'en juin 1812, Regnier, garde du Musée d'artillerie, alors à Saint-Thomas d'Aquin, fit brûler, à l'arrivée des troupes alliées, les étendards (français) conservés dans ce musée.

Ce fait n'étant relaté dans aucune publication de l'époque, M. Germain Bapst, à qui l'*Intermédiaire* doit de si nombreuses communications, voudrait-il nous faire connaître le procès-verbal de Regnier? Ce serait un document inédit et précieux pour l'histoire des drapeaux.

O. H.

—

L'histoire de la ville de Sézanne. — Sous les Carlovingiens, le chef-lieu du pagus *Cupedensis* était Cupeda, aujourd'hui Queudes. Vers quelle époque ce chef-lieu fut-il transféré à Sézanne?

En quelle année la ville de Sézanne fut-elle érigée en comté? Existe-t-il encore actuellement une famille possédant le titre de comte de Sézanne?

ED. J.

—

Les portraits de Marie-Antoinette. — Existe-t-il une liste complète des portraits de la Reine? E. B.

—

La généralité d'Orléans. — Où peut-on trouver les registres de l'ancienne généralité d'Orléans et la liste des receveurs généraux des finances de cette généralité, de 1720 à 1760?

Il m'a été répondu d'Orléans que la Bibliothèque locale ne possédait rien.

LE VERRIER.

—

Un maître joueur d'épée du roi. — Parmi les nombreuses pierres tombales que renferme l'église d'Avon, près Fontainebleau, il en est une dont l'inscription est ainsi conçue : *Cy gist Honorable Homme M. Charles de Sac de Matovè* (Mantoue), *en son vivant M. joueur despée du roy Henry 2 qv trespassa à Fontaine bleau le 18 jovr de mars lan 1549. Priez Diev povr luy.*

Un de nos correspondants pourrait-il me donner quelques renseignements sur ce Charles de Sac et aussi m'expliquer

quelles fonctions étaient celles d'un *maître joueur d'épée du Roi ?*

ALEXIS MARTIN.

—

Le constituant Martin d'Auch. — Lorsque sur les bancs de l'école on me parlait de Martin d'Auch, qui signa comme opposant le procès-verbal du Serment du Jeu de Paume, je croyais que ce constituant représentait aux Etats Généraux la sénéchaussée d'Auch, tandis qu'il y avait été envoyé par celle de Castelnaudary.

Martin n'est pas né à Auch, j'en suis sûr; d'autre part, il n'a jamais habité cette ville, du moins à ma connaissance.

Camille Desmoulins, dans son *Discours de la Lanterne aux Parisiens* (Préface), l'appelle : « Martin de Castelnaudary ». Pourrait-on me dire pourquoi le nom de Martin d'Auch a prévalu ?

(Auch.) P. Bx.

—

Arvers et Alfred de Musset. — Dans une de ses plus jolies poésies intitulée : « *Une bonne fortune*, Alfred de Musset dit, en parlant d'une jeune mère anglaise dont il retrace, d'une façon charmante, la grâce et les séductions :

Des richesses du cœur elle me fit l'aumône;
Et tout en écoutant comme le cœur se donne,
Sans oser y penser, je lui donnai le mien;
Elle emporta ma vie et *n'en sut jamais rien.*

La même idée se trouve exprimée en des termes presque identiques dans le beau sonnet :

Mon âme a son secret, ma vie a son mystère...

auquel Arvers dut sa réputation.

Il y a évidemment, d'un côté ou de l'autre, non un plagiat, (le mot serait trop gros), mais une réminiscence.

A qui appartient la priorité de l'idée ?

Le sonnet d'Arvers, que madame Menessier-Nodier passe pour avoir inspiré, à son insu, se trouve dans un volume de poésies : *Mes heures perdues*, qui a été publié en 1833.

J'ignore, — ce serait là le point à éclaircir, — à quelle époque remonte *Une bonne fortune*, mais je vois qu'en 1833 également, Alfred de Musset a adressé quelques stances à madame N. Menessier, qui, malgré l'interversion des noms, me paraît, à n'en pas douter, être la même personne que l'inspiratrice du sonnet d'Arvers.

Un doute est donc permis et je le soumets, pour qu'il soit levé, à mes confrères de notre cher *Intermédiaire.*

H. GIDOIN.

—

Le Dies iræ et son auteur. — C'est bien gratuitement que le Dr Van den Corput attribue à Santeuil cette prose. Il a composé certain nombre d'hymnes pour les bréviaires du XVIIe siècle; on ne trouve pas dans ses œuvres imprimées l'ouvrage précité, et pour cause. La prose *Dies iræ* se trouve dans le Missel parisien de 1585, on l'a aussi inséré dans la messe, en 1615. Adalbert Daniel, *Thesaurus hymnologicus*, démontre que cette prose célèbre ne remonte pas au delà du XIIIe siècle. Elle est certainement contemporaine des Répons de l'Office des Défunts composé par Maurie de Sully, évêque de Paris, mort en 1196. Sur quoi donc peut-on se fonder pour attribuer à Santeuil cette prose ? V. D.

—

Une poésie de Brizeux non publiée dans ses œuvres. — Les *Annales romantiques*, charmant recueil où a passé l'élite littéraire de la première moitié de ce siècle, publiaient en 1832 une poésie de Brizeux intitulée *la Muse d'André Chénier*, et dédiée à madame A. T. (madame Amable Tastu sans aucun doute). Brizeux, alors âgé de 29 ans, venait de publier, à la fin de 1831 (sous la date de 1832) son livre de début, son adorable idylle de *Marie;* il n'y avait pas mis son nom. Les vers des *Annales romantiques* de 1832 sont les premiers qu'il ait signés, il ne les a rereproduits ni dans les éditions suivantes de *Marie*, ni dans les *Ternaires*, ni dans les *Histoires poétiques*. Quelque dévot de l'exquis poète breton a-t-il trouvé ailleurs cette belle pièce que Brizeux eut tort de juger indigne de lui ?

Elle commence par ce vers :

Quand les bourreaux couverts du sang de La-[voisier.

et finit par celui-ci :

Et le luth de Chénier pleure encor sous ses [doigts.

K.

—

Taine et les sonnets en l'honneur des chats. — M. Gabriel Monod, dans la dernière livraison de la *Revue historique* (mai-juin), a publié une remarquable no-



tice sur Hippolyte Taine. J'y trouve (p. 110) cette particularité : « Ce n'est point un simple jeu d'esprit que ses beaux sonnets sur les chats, ces animaux graves, doux, résignés, amis de l'ordre et du confort, pour qui il avait une véritable adoration. Il y exprime non seulement sa sympathie pour eux, mais aussi sa conception de la sagesse, qui réunit Epicure à Zénon. » Je voudrais bien connaître ces sonnets. L'éloge qu'en fait un critique tel que M. Monod allume ma curiosité. Voudrait-on les reproduire ici? Les amis des chats sont si nombreux que cette reproduction serait agréable à la plupart d'entre nous. Pour ma part, je serais charmé de rapprocher les sonnets de Taine de l'admirable sonnet inspiré par les chats à Baudelaire.

UN CHATTOMANE.

—

Qu'était le velours supraris ?—M. Louis Arnould vient de publier des *Anecdotes inédites sur Malherbe. Supplément de la vie de Malherbe, par Racan* (Paris, Alph. Picard, 1893, grand in-8). Au sujet d'une anecdote où est mentionné le pavillon de velours *supraris* dressé dans la galerie du Louvre par un singulier personnage, nommé Chaperonnaye et surnommé l'*Ermite*, le spirituel éditeur du manuscrit de Conrart dit en note (p. 75) : « Afin de savoir ce qu'était le *velours supraris*, nous avons fait une petite enquête, qui est restée sans résultat, dans les filatures de Reims et les fabriques de soieries de Lyon. Il nous a été répondu que le *velours supraris* n'est plus un type bien défini de l'article, et le nom semble en effet être de convention. Qui pourra dire d'ailleurs dans trois cents ans ce qu'est le satin soleil, le drap Montagnac, l'armure royale, etc., ou, comme nuances, le Magenta ou le Solférino ? Le nom indique apparemment une qualité *supérieure*. Ce serait une question de *nouveautés* anciennes à poser à l'*Intermédiaire des chercheurs*. En tous les cas le manuscrit donne bien du *velours supraris* et non du *velours préparé*, comme a lu le Bibliophile Jacob... »

Je m'empresse de suivre le bon conseil donné par M. L. Arnould et de poser ici une question à laquelle, j'aime à l'espérer, il sera répondu d'une façon satisfaisante. L'*Intermédiaire* a deviné bien d'autres énigmes ! UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Le portrait de Tourny par Latour. — Où se trouve le portrait du célèbre intendant de Bordeaux, Louis-Urbain Aubert, marquis de Tourny, par Quentin de Latour ?

Le musée de Saint-Quentin ou quelque Intermédiairiste de Limoges ou de Bordeaux en possède-t-il une préparation ou le portrait même ?

J'ai dans ma petite collection un superbe pastel représentant Tourny : il a toujours été attribué à Latour ; mais il mesure 54 sur 46, cette dimension me fait douter de son authenticité, quoique l'œuvre soit fort belle et supporte sans déchoir le voisinage d'un magnifique portrait de Largillière. A. G.

—

Qu'est devenue la statue de Jeanne d'Arc par Dantan ? — Nous avons jadis demandé quel avait été le sort d'une maquette de Jeanne d'Arc par le sculpteur Préault. Or, voilà que nous tombent sous les yeux, en parcourant les *Mémoires de l'Académie de Rouen pour l'année* 1846, ces quelques lignes dont la lecture nous suggère une nouvelle question :

M. Dantan, jaloux de doter sa ville natale d'une œuvre capitale, et d'attacher son nom à un grand souvenir historique, à une éclatante réparation, a sculpté l'esquisse arrêtée d'une figure de Jeanne d'Arc.

Faisons des vœux pour que la ville de Rouen mette l'artiste à même d'exécuter cette grande et noble pensée, soit qu'on élève cette statue sur la place qui vit le supplice de l'héroïne, soit qu'on la dresse devant notre Hôtel-de-Ville, près du lieu où elle entendit son arrêt. La ville de Rouen s'honorera en élevant à cette infortunée, dont le nom vivra autant qu'il y aura une France, un monument digne d'elle.

M. Dantan n'attend qu'un mot pour rendre la noble image de Jeanne d'Arc ; que Rouen le prononce.

Quelque Rouennais, quelque ami ou admirateur de l'artiste a-t-il eu vent de ce projet de Dantan jeune ?

PONT-CALÉ.

—

Tableau représentant la mort de Marie Stuart et exposé en 1587 à Paris, au cloître Saint-Benoit. — Dans une note de ses *Variétés historiques et littéraires* (t. v., p. 281), Fournier raconte le grand mouvement de curiosité populaire qui poussait la foule parisienne à s'enquérir de tout ce qui avait trait à la mort de Marie Stuart. — « Un tableau qui représentait son supplice attirait une telle foule au

cloître Saint-Benoit, où on le faisait voir, et excitait de tels murmures d'indignation, que le roi, de peur de quelques troubles, fut obligé de le faire enlever... »

Que devint cette curieuse image? A-t-elle été gravée ou conservée?

J. S.

—

Descendants à retrouver. — Existe-t-il et pourrait-on m'indiquer quels sont les descendants actuels, avec leurs résidences, de :

Jean-Louis-Robert de Lignerac, duc de Caylus, mort pair de France en 1821;

Claude-Marie de Ruffo, de Grenoble, mort chanoine de Saint-Denis sous le premier Empire;

Amable de Brugier, baron de Rochebrune?

Merci par avance à l'Intermédiairiste qui satisfera notre désir.

DAUVERGNE.

—

Le peintre Chatelet (Charles-Louis), juré du tribunal révolutionnaire. — Les Biographies *Michaud* et *Didot*, ainsi que le *Siret*, se bornent à donner ses dates de naissance et de décès et à dire que, artiste médiocre, il fit partie du tribunal révolutionnaire et périt après le 9 thermidor.

Artiste médiocre, c'est bientôt dit, quand on ne fait connaître aucune de ses œuvres, ni même en quel genre il travailla, ce qu'il serait néanmoins intéressant de savoir.

A-t-il peint à l'huile, ou s'est-il borné aux dessins qu'il rapporta de ses voyages en Suisse, en Italie?

Deux grands dessins, gouache relevée de crayons de couleur, représentant deux cascades, l'une à Meyringen, l'autre à Terni, et un plus petit, plume et aquarelle, *Vue de l'Astruni, près Naples*, sont d'une touche spirituelle et très personnelle, mais témoignent d'une entente de la nature propre au XVIIIe siècle.

Une autre vue d'une cascade de Suisse se trouve au musée d'Orléans. Mais ni l'une ni l'autre n'ont été reproduites dans *les Tableaux de la Suisse, par Zurlauben et Delaborde*, où l'on trouve, entre autres, 25 vues d'après les dessins de Chatelet, gravées par Née, Masquelier, Picquenot, Duparc, Maillet, Fessard l'aîné, Godefroy, Michel, sous les nos 53, 61, 63, 68, 69, 70, 73, 75, 76, 77, 78, 81, 84, 89, 144, 163, 179, 184, 233, 234 et 252, cette dernière non signée. Mais souvent le graveur interprète faiblement le dessinateur.

Chatelet a certainement contribué à d'autres publications pittoresques. Quelles sont-elles?

Le répertoire d'*Auvray* mentionne : *Une pêche en mer* et *Le retour des villageois*, qui seraient au palais de Fontainebleau. S'y trouvent-ils encore?

Connait-on d'autres œuvres de Chatelet, peintures ou dessins?

On désirerait de plus amples renseignements biographiques, avec l'indication des sources, sur ses voyages et sa double carrière artistique et révolutionnaire.

FLEURET-PAMENCHOYS.

—

Le dessinateur Béricourt. — Pourrait-on me donner quelques renseignements biographiques et artistiques sur ce peintre ou dessinateur peu connu, qui vivait à la fin du XVIIIe siècle?

On peut voir de lui, au musée Carnavalet, *le Cabaret Ramponneau* et des *Vues des Porcherons*. HOPE.

—

Anciens jeux. — Je lis dans le *Magasin pittoresque* (15e année, 1847, p. 67) un article intitulé :

> *Anciens jeux.* — A propos d'un livre rare intitulé : « Les trente-six figures contenant tous les jeux qui se peuvent jamais inventer et représenter par les enfants, tant garçons que filles, depuis le berceau jusqu'à l'âge viril, avec les amples significations desdites figures mises à pied de chacune d'icelles en vers français : le tout nouvellement mis en lumière et dirigé par ordre. » Paris, 1587.

Malheureusement, l'auteur anonyme de cet article ne dit pas où il a vu le livre en question.

Je suis allé à la Bibliothèque Nationale pour en avoir communication; mais, après une attente de près d'une heure, il m'a été répondu qu'il y était inconnu.

Quelqu'un pourrait-il me dire où je serais susceptible de le trouver?

ALEXANDRE SOREL.

—

Les mémoires inédits de Bertrand Poirier de Beauvais. — L'apparition de cet ouvrage, publié par madame la comtesse de La Bouëre, a fait un certain bruit,

surtout dans l'Ouest, où s'étaient passés les événements qu'il retrace. Nous croyons que le texte en est parfaitement conforme à celui du manuscrit; mais il est permis de poser deux ou trois questions à l'éditeur ou aux éditeurs, à propos de certains passages de l'introduction.

1° Ils parlent d'une *seule* brochure de Poirier de Beauvais; or, il y en a deux, fort distinctes : *l'Aperçu de la guerre de la Vendée* (Londres, Wright, 1798, in-8), et le *Post-scriptum à l'histoire de la Vendée, suivi d'observations politiques et d'une lettre à l'empereur de toutes les Russies* (Londres, 1799, in-8). La première seule a été réimprimée à Niort, en 1887.

2° Le travail de Poirier de Beauvais, qu'ils supposent « avoir été retrouvé dans ces dernières années », était connu depuis longtemps. Il avait été signalé par Quérard, par Savary, par Peltier (*Paris pendant l'année* 1798), cité par plusieurs historiens de la Vendée ou de la chouannerie. Il en existe un exemplaire (ou du moins de la première partie) à la Bibliothèque Nationale.

3° Il n'est pas tout à fait exact que les Mémoires *complets* et *inédits*, qui viennent d'être publiés, « renferment les pages du précis » primitif. Il y a, entre les deux textes, d'assez grandes différences. Des attaques virulentes contre certains anciens camarades de Poirier, notamment contre Charette et Frotté, ont disparu de la nouvelle rédaction. L.

—

La Bibliothèque des romans choisis. — Où peut-on trouver une liste des œuvres contenues dans la Bibliothèque des romans choisis? Elle a dû être publiée avant l'an 1840. PAUL.

—

Sur W. L. Hughes, littérateur anglais. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur la carrière littéraire de William-Little Hughes, mort à Paris en 1877, auteur et traducteur de certains ouvrages de l'anglais. — Voir Lorentz, tome XII, p. 526.

FRED. HUGHES,
27 Lansdowne Gardens, Clapham Road,
London, S. W.

—

Les pièces de cinq francs de Napoléon III dites à la mèche. — Un numismate pourrait-il donner quelques indications sur les pièces de cinq francs frappées sous Napoléon III, dites « à la mèche », au millésime de 1852, pièces très rares, d'après un journal autorisé?

S'il s'agissait des pièces dont le revers porte une couronne de lauriers avec l'exergue : République française, celles-ci paraissent être assez communes.

Comment donc reconnaître celles que les collectionneurs recherchent?

CHAMPVERNON.

RÉPONSES

Le parasite de Rome (XXI, 322). — Ayant eu la curiosité de pousser à fond cette question, j'ai pratiqué depuis quatre ans de copieuses recherches chez les écrivains anciens, mais sans succès. En désespoir de cause, je me suis adressé à l'homme de France qui a fait de cette matière l'étude la plus approfondie, M. A. Bouché-Leclercq, le savant auteur d'une *Histoire de la divination dans l'antiquité*, en quatre gros volumes.

Et voici sa réponse, dont je me ferais scrupule de priver nos lecteurs :

Les superstitions visées par M. Castelar sont bien connues, et s'il ne s'agissait que d'établir l'existence de cette δεισιδαιμονία protéiforme, on trouverait des textes en quantité surabondante. Mais il s'agit ici d'un fait concret — littérairement, du moins, — déterminé, limité, et par la qualité du personnage (parasite) et par le lieu (Rome).

Dans ces conditions, il fallait — comme vous l'avez parfaitement vu — s'adresser aux comiques latins. N'ayant rien trouvé de ce côté, j'ai eu recours aux modèles imités par Plaute, Cæcilius, Térence, et j'ai parcouru l'amusante collection de textes — aventures et bons mots de parasites — insérés par Athénée dans le VI[e] livre de ses *Deipnosophistes*. Recherches infructueuses. Restent les anecdotiers, faiseurs d'épigrammes, etc. Mais Aulu-Gelle ne cite que les malédictions d'un parasite de Plaute contre les cadrans solaires, qui ne marquent jamais l'heure de dîner; Valère Maxime n'emprunte ses anecdotes qu'à l'histoire proprement dite; et Martial... je n'ai pas sous la main, ici, d'édition pourvue d'un *Index* suffisant. Il y a là encore une lueur d'espoir.

Maintenant, permettez-moi d'imiter — une fois n'est pas coutume — le chasseur maladroit qui, rentrant le carnier vide, cherche à sauvegarder son amour-propre. Le gibier que nous n'avons pu dépister existe-t-il? La lecture du texte de don Emilio Castelar m'avait induit en défiance *à priori*; d'abord parce que l'éloquence vit de réminiscences et d'à peu près, étant incompatible par nature avec la précision scientifique; ensuite, parce que le

caractère du parasite classique est tout l'opposé du tempérament superstitieux. Rien n'arrête les Ergasile, les Saturion, les Gélasime de Plaute; ils sont gens à enfoncer toutes les barrières qui les sépareraient d'un bon dîner, à plus forte raison capables de retourner prestement en sens contraire un mauvais présage. Le parasite de M. Castelar mourrait de faim, et ce serait justice. Il serait au-dessous de sa profession, qui exige une âme sans peur et sans scrupule aussi bien qu'un estomac sans fond. Athénée cite un parasite qui, dînant dans une maison branlante, disait : « Il faut « manger ici la main gauche levée au-dessus « de la tête, comme les Caryatides. » (Athén. VI, p. 241 d.) Celui-là bravait un danger réel — ou du moins il feignait d'y croire; — je vous laisse à penser s'il eût ri d'un confrère arrêté par la rencontre d'un estropié.

Quant à la fin de la phrase de M. Castelar : « ... le pied sanctionné par la liturgie », les termes sont, en tout état de cause, impropres. Il n'y a pas de liturgie ni de sanction pour les visites et, en général, pour les actes privés.

Si vous vouliez en avoir le cœur net — et, comme renseignements sur les procédés de l'écrivain, le cas serait assez curieux — je vous conseillerais de vous adresser à M. Castelar lui-même. Qu'il retrouve l'état civil de son parasite, et mes soupçons tombent, je lui fais d'avance amende honorable; autrement, je persisterai à croire — faisons un peu de plaidoyer *pro domo* — qu'on ne saurait être à la fois éloquent et précis. L'art a été fait pour « embellir » la vérité, c'est-à-dire pour la remplacer.

. . . .

P. c. c. : Paul Masson.

—

Les drapeaux des corps émigrés de l'armée de Condé (XXVI, 525). — L'armée de Dumouriez s'empara d'un drapeau de l'armée du prince de Condé au mois d'octobre 1792; la Convention Nationale, en le recevant d'une députation d'officiers généraux, voulut en faire l'objet d'une profanation publique et officielle, organisée avec le plus grand éclat, afin de manifester ainsi son ardent patriotisme républicain. Osselin, membre de la Convention Nationale, annonça que ce drapeau avait été brodé par le chevalier Dières (Anne-Charles-Antoine), ancien commandant du bataillon de la garde parisienne du district des Petits-Augustins, en 1789, et émigré en 1790. Cet étendard était en soie et portait d'un côté les armes de France, gravées en or sur fond bleu; de l'autre, un cavalier, le sabre à la main, brodé sur fond blanc.

Dans la séance de la Convention Nationale du 12 octobre 1792, un adjudant général obtint la parole et s'exprima en ces termes :

Législateurs, les adjudants généraux de l'armée du Nord viennent vous offrir le signe de ralliement des révoltés, que le sort des armes a remis entre nos mains. Ce guidon des émigrés est le premier qui fut aperçu; aussitôt, tous nos soldats, animés du même zèle et du même courage, se sont précipités au milieu des escadrons ennemis : beaucoup ont été taillés en pièces; le reste a pris la fuite. Nos soldats leur ont arraché, au milieu du fer et du feu, ce guidon, et ils nous ont chargés de vous le présenter. Qu'il vous rappelle chaque jour le courage des soldats combattant pour la liberté; mais aussi qu'il vous rappelle les droits sacrés du peuple et la mort des braves citoyens qui ont versé leur sang pour la défense de la patrie.

Le président Lacroix répondit :

Guerriers, la Convention Nationale reçoit l'hommage que vous lui faites au nom de l'armée française; c'est un sûr garant des succès qu'obtiendront encore des républicains combattant pour la liberté contre de vils esclaves combattant pour la tyrannie. (*Applaudissements.*)

Vergniaud, représentant du peuple, prit ensuite la parole :

Vous avez suspendu, dit-il, aux voûtes de cette enceinte, les drapeaux conquis sur le despotisme. Ces trophées étaient dignes de décorer le lieu de vos séances; mais ce signe de rébellion autour duquel combattaient des brigands et des assassins que vous envoyez à l'échafaud, doit, comme eux, être détruit par la main du bourreau. (*On applaudit.*) Je demande qu'après avoir applaudi au courage de nos braves frères d'armes, vous ordonniez que ce signe de la révolte soit livré à l'exécuteur de la haute justice pour être brûlé.

La proposition de Vergniaud fut décrétée dans ces termes :

La Convention Nationale, considérant que le signe de la rébellion autour duquel se sont rangés les émigrés qui ont voulu déchirer le sein de leur patrie, souillerait les regards de la Convention Nationale, et qu'il doit être détruit d'une manière aussi ignominieuse que les brigands qui n'ont même pas eu le courage de le défendre,

Décrète que le guidon pris sur les émigrés sera livré à l'exécuteur de la haute justice, pour être brûlé au lieu ordinaire des exécutions.

Pour l'exécution de ce décret, les inspecteurs de la salle de la Convention firent remettre ce drapeau au président du Tribunal criminel, avec cette lettre, datée du 31 octobre 1792, l'an 1er de la R. F. :

Le Comité d'inspection, citoyen, vous envoie le guidon pris sur les émigrés et qui, par décret, doit être livré à l'exécution de la haute justice, pour être brûlé au lieu ordinaire des exécutions. Il vous le fait passer, dans la crainte que l'ignorance où vous pouvez être des personnes entre les mains desquelles il était déposé ne retarde plus longtemps l'exécution du décret.

En conséquence, et pour donner à cette exécution la forme judiciaire, le Tribunal criminel rendit ce jugement en audience publique :

Vu, par la première section du Tribunal criminel établi au Palais, à Paris, par les lois des 17 août et 11 septembre derniers, le réquisitoire du commissaire national, conçu en ces termes :

Citoyens,

Enfin, la République est triomphante. Les Brigands couronnés, qui s'étaient coalisés pour nous faire reprendre des fers que nous avons brisés sur la tête de notre tyran, sont obligés d'abandonner le sol de la liberté, après avoir immolé à leur féroce ambition cinquante milliers d'esclaves; ils emportent dans leurs cœurs flétris une rage impuissante, et forment pour la campagne prochaine des projets plus impuissants encore.

Ils comptaient, *les Barbares*, sur nos divisions intérieures; mais, honteux d'avoir été trompés par la foule des lâches qui avaient déserté leur patrie pour la livrer aux horreurs de l'anarchie et de la guerre civile, et la rendre un vaste cimetière, en pénétrant à la tête d'armées innombrables, ils entraînent au milieu de leurs phalanges cette horde méprisable qui va devenir un objet d'exécration pour tous les peuples de l'Europe.

Déjà les mêmes peuples, éclairés sur leurs vrais intérêts, abusés depuis trop longtemps, et ne pouvant plus supporter le poids de leurs chaînes, tendent leurs mains suppliantes à nos armées victorieuses et demandent à grands cris de partager avec elles les douceurs d'une liberté, le plus bel apanage de l'humanité.

Déjà vos généraux ont planté cet arbre précieux au milieu des bons *Savoisiens*, et bientôt tous les vils *histrions de l'Allemagne* seront forcés de le voir fleurir sur une terre qu'*eux et leurs ancêtres* ont souillée depuis tant de siècles, ou de se percer le cœur avec les débris de leurs sceptres, *ou vacillans déjà dans leurs mains incertaines*, il ne leur restera dans les derniers instans de leur farouche existence que le désespoir déchirant de s'être laissés tromper par les promesses perfides des monstres altérés de sang qu'ils avaient accueillis indiscrètement dans leurs Etats, et d'avoir fait la guerre en *Cannibales*, en vomissant la terreur et la mort chez un peuple qui avait établi pour principe de n'entreprendre aucune conquête chez ses voisins.

La dernière jouissance digne de ces despotes odieux sera, sans doute, en rendant leur âme salie par tant de crimes, d'ordonner le massacre général de ces traîtres et d'en purger le globe en les entraînant avec eux dans la nuit des siècles.

Dans un des combats qui a fait mordre la poussière à un grand nombre d'esclaves armés contre nous, nous nous sommes emparés d'un guidon de cavalerie portant *le n° 6*, qui a été présenté au sein de la Convention Nationale. Nos dignes Représentans, ne voulant pas prostituer le temple dans lequel ils travaillent au bonheur de l'univers, en y conservant le signe infâme de la rébellion, ont ordonné, par une loy du 12 octobre dernier, que le guidon serait brûlé par l'exécuteur des jugements criminels.

Pourquoy, en exécution dudit décret, je requiers pour la République que le guidon pris sur les émigrés soit, dimanche prochain, quatre du présent de novembre, heure de midy, lacéré et brûlé par la main de l'exécuteur des jugements criminels sur la place de la Révolution; que le guidon soit dressé sur la voiture de l'exécuteur et conduit ainsi du Palais de Justice à la place de la Révolution; qu'à la tête dudit guidon soit placé un écriteau portant ces mots : *Signe d'infamie des rebelles à la Patrie;* qu'arrivé à la place de l'exécution, le guidon soit traîné, renversé au fond de la charrette et promené dans la boue autour de ladite place et que les cendres en provenant soient ramassées et jettées au vent; qu'il soit ordonné que le Conseil général du département et celui de la Commune soient invités à nommer une députation à l'effet d'assister à ladite exécution; que le jugement à intervenir soit notifié aux 48 sections et au commandant général, pour qu'il donne les ordres nécessaires afin que force suffisante accompagne ladite exécution et que ledit jugement soit exécuté en public, imprimé et affiché dans tous les lieux et endroits accoutumés de cette ville et partout où besoin sera.

Le Tribunal, après s'être retiré en la chambre du conseil pour y opiner sur délibéré, et reprenant sa séance publique, faisant droit sur le réquisitoire du commissaire national, ordonne que, conformément au décret de la Convention Nationale du douze octobre dernier, le guidon pris sur les émigrés et dont il s'agit sera, dimanche prochain, quatre du présent mois, heure de midy, conduit par l'exécuteur des jugements criminels du département sur une charrette, depuis le Palais de justice à la place de la Révolution; qu'en tête dudit guidon il sera placé un écriteau portant ces mots : *Signe d'infamie des rebelles à la Patrie;* qu'arrivé à la place de la Révolution, il sera traîné, renversé au fond de la charrette et promené autour de la place, traînant dans la boue; ce fait, que ledit guidon sera lacéré et brûlé par les mains dudit exécuteur des jugements criminels, et les cendres en provenant être ramassées et jettées au vent; ordonne que le Conseil général du département et celui de la commune seront invités à nommer chacun une députation à l'effet d'assister à ladite exécution; ordonne pareillement qu'à la diligence du commissaire national le présent jugement sera demain notifié aux 48 sections et au commandant général, à l'effet par lui de donner des ordres nécessaires afin que force suffisante accompagne ladite exécution et qu'elle ait toute la pompe qui doit prouver aux citoyens de la République tout le mépris qu'inspirent les traitres et les rebelles à la patrie; ordonne en outre qu'à la même diligence du commissaire national le présent jugement, ensemble le réquisitoire dudit commissaire national, seront lus, imprimés, publiés et affichés dans toute l'étendue du département et exécutés.

Fait et prononcé à l'audience publique du Tribunal, le vendredy 2 novembre 1792, l'an 1er de la République, à laquelle audience étaient présents les citoyens Pepin, président; Desvieux, vice-président; Maire, juge; et Buslé, gradué, appelé pour compléter le nombre de juges exigé par la loy.

Pepin Dégrouhette, *président*.
Desvieux, *vice-président*.
A. M. Maire.
Bruslé.
Bouquenet, *commis greffier*.

Ce jugement fut exécuté le dimanche suivant, en présence de députations du Conseil général du département, de celui de la commune de Paris, des 48 sections, et de Santerre, commandant général de la force armée. Un procès-verbal de la cérémonie fut rédigé en la forme authentique; nous allons le reproduire *in extenso :*

L'an 1792, le 1er de la République et le dimanche 4 novembre, heure de midi, les membres de la première section du Tribunal criminel établi au Palais, à Paris, par les lois des 17 août et 11 septembre derniers, assemblés en la chambre du conseil, le commissaire national a dit que, pour l'exécution du jugement du Tribunal du deux de ce mois, rendu sur son réquisitoire, par lequel il a été ordonné, conformément au décret de la Convention Nationale du douze octobre dernier, que le guidon pris sur les émigrés serait cejourd'huy, heure présente, conduit par l'exécuteur des jugements criminels, dans une charrette, en la place de la Révolution pour y être lacéré et brûlé par les mains dudit exécuteur, et les cendres en provenant être jettées au vent; que le Conseil général du département et celui de la commune seraient invités à nommer chacun une députation pour assister à ladite exécution, et que ledit jugement serait notifié aux 48 sections et au commandant général, à l'effet par lui d'ordonner force suffisante pour assister et protéger ladite exécution; qu'en conséquence, et attendu que les différentes députations sont assemblées dans une des salles du Palais, et les directeurs et membres du jury d'accusation et de jugement sont aussi assemblés dans la chambre d'audience du jury d'accusation à l'effet d'accompagner le Tribunal, comme aussi que des détachements de la garde nationale, de volontaires à cheval et de la gendarmerie nationale, tant à pied qu'à cheval, étaient dans les cours du Palais, attendant l'ordre du Tribunal pour assister à ladite exécution, il requiert qu'il soit ordonné qu'à l'instant le Tribunal, assisté de ses greffiers, commis greffiers et huissiers audienciers, se transportera, accompagné de tous ceux ci-dessus nommés, sur la place de la Révolution, pour y faire mettre, en sa présence et en celle dudit commissaire national, son jugement susdaté à exécution, et a ledit commissaire national signé :

SCELLIER,
Commissaire national de la première section.

Sur quoi, ladite première section du Tribunal, assemblée comme dit est en la chambre du conseil, faisant droit sur le réquisitoire dudit commissaire national, ordonne qu'elle se transportera à l'instant en la place de la Révolution, accompagnée et assistée comme dessus, pour y faire mettre en sa présence son jugement dudit jour, deux novembre, présent mois, à exécution. Et ont les citoyens Pepin, président, Desvieux, vice-président, Maire, juge, et Bruslé, gradué, appelé pour compléter le nombre de juges exigé par la loi, signé en cet endroit :

PEPIN DÉGROUHETTE, *président*; DESVIEUX, *vice-président*; BRUSLÉ.; MAIRE; LULIER, *accusateur public*.

Et à l'instant, en exécution dudit jugement et de l'ordonnance cy-dessus, ladite première section du Tribunal s'est mise en marche, précédée, accompagnée et assistée comme dessus et dans l'ordre qui suit :

Un détachement de la gendarmerie nationale, ouvrant la marche;

Ensuite, toutes les députations réunies entre deux hayes de la garde nationale armée;

Le Tribunal, précédé de plusieurs gendarmes nationaux à pied, de ses huissiers audienciers, commis greffiers et greffiers en chef, et suivi des directeurs et des membres des jurys d'accusation et de jugement marchant entre deux hayes de la gendarmerie nationale à pied, faisant ordinairement le service auprès du Tribunal, et de la garde nationale armée;

D'un détachement des volontaires à cheval;

De la charrette sur laquelle le guidon dont est question était tenu par l'exécuteur, et auquel était attaché l'écriteau indiqué par ledit jugement;

D'un détachement de la compagnie des piquiers, armés de leurs piques, avec la banderolle aux trois couleurs nationales;

Et enfin d'un détachement de la gendarmerie nationale à cheval fermant la marche.

Dans cet ordre, le Tribunal, en sortant du Palais de Justice par la grande grille, sur la rue de la Barillerie, est passé sur le Pont au Change, sur le quay de la Mégisserie et partie de celui de l'Ecole, place de l'Ecole, rue de l'Arbre-Sec, rue Saint-Honoré et celle dite Royale, aboutissant sur la place de la Révolution.

Arrivés sur cette place, le guidon dont il s'agit a été, par ledit exécuteur, attaché au derrière de la charrette, la tête en bas, et en cet état traîné autour de la place : ce fait, il a été mis sur un bûcher dressé à cet effet au milieu de la place, où il a été brûlé et réduit en cendres, lesquelles ont été ensuite jettées au vent. Le tout fait en présence d'un grand concours de peuple et aux cris redoublés de : Vive la nation ! et du Tribunal accompagné et assisté comme dessus.

Dont et de tout ce que dessus le présent procès-verbal a été rédigé et signé par les membres du Tribunal présents, de ses greffiers et commis greffiers.

PEPIN DÉGROUHETTE, *président*.
DESVIEUX, *vice-président*.
MAIRE.
BRUSLÉ.
LULIER, *accusateur public*.
GEORGE, *greffier adjoint*.
MAUTEFFUIT, *commis greffier*.
BOUQUENET, *commis greffier*.

Les révolutionnaires avaient voulu faire oublier, par cette exécution singulière, que la France n'avait pas d'autre drapeau avant le 22 septembre 1792, et que, sous la monarchie, ses armées s'étaient souvent couvertes de gloire sur les champs de bataille, guidées par cet emblème du courage et de l'honneur, respecté même par ses ennemis.

ALF. BEGIS.

—



La statue de Barra par David d'Angers (XXVII, 169, 389, 461). — M. H. B. D. trouvera beaucoup de renseignements sur Barra, ou mieux Bara, dans *la Grande Encyclopédie* de Lamirault (art. de M. Aulard); dans *la Révolution française*, t. I, p. 415 (art. de M. Etienne Charavay); dans la *Revue des Questions historiques*, t. XXXII (très bon article de M. G. Bord). L.

— Barra, qui s'appelait en réalité Joseph Barre, était un enfant de treize ans qui suivait, comme ordonnance, le général Desmarres pendant les guerres de la Vendée.

Il était vêtu d'un petit costume de fantaisie à la hussarde lorsqu'il fut sabré par des cavaliers vendéens, en défendant deux chevaux confiés à sa garde, près de Cholet, le 17 frimaire — 7 décembre 1793.

C'était un brave enfant, qui envoyait à sa mère, veuve, habitant Palaiseau, ses petites économies.

On ne voit pas qu'il ait jamais eu occasion de jouer du tambour.

Robespierre imagina de lui donner un pendant dans la personne d'Agricol Viala, enfant de treize ans aussi, qui avait été tué en juillet 1793, alors qu'un parti d'insurgés marseillais avait échangé quelques coups de fusil avec des patriotes avignonnais avant de traverser la Durance.

La véritable cause de sa mort, dit le baron Poisson (*L'Armée et la Garde Nationale*, III, 369), fut une polissonnerie traditionnelle parmi les loustics militaires, qui consiste à narguer l'ennemi en lui montrant à découvert autre chose que la figure.

Robespierre jugea à propos de poétiser cette fin et dépeignit à la Convention, le 18 floréal (7 mai 1793), le jeune Viala, armé d'une hache, s'élançant, sous le feu de la mousqueterie, pour couper le câble d'un bac qui allait servir au passage des insurgés.

Le 28 pluviôse an III (16 février 1795), la Convention reçut une protestation, appuyée d'une foule de signatures d'habitants d'Avignon, qui démentait formellement ce prétendu haut fait.

On devait célébrer une fête en l'honneur de ces deux enfants; elle fut d'abord fixée au 30 prairial (18 juin), puis reculée au 30 messidor (18 juillet), et ajournée encore jusqu'au 10 thermidor (28 juillet 1794).

Elle n'eut jamais lieu.

Si nous avons insisté sur Agricol Viala, c'est que les peintres et les sculpteurs l'ont souvent confondu avec Barra.

Le premier des deux pouvait bien être un petit tapin de la garde nationale d'Avignon, tel que Raffet nous en a représenté si souvent.

L'amalgame des deux légendes a fait faussement attribuer parfois son costume et ses accessoires au jeune heiduque du général Desmarres. H. B.

— Dans le *Moniteur* du 29 frimaire an II (17 décembre), on lit cette lettre du citoyen Desmarres, commandant la division de Bressuire :

Cholet, 1er décembre 1793.

Citoyen ministre, les brigands commençaient un rassemblement du côté de la Loire. Deux de nos détachements, battus successivement, et un troisième, taillé en pièces, excitaient leur courage et augmentaient leurs prosélytes. Déjà, au nombre de 4,000, ils menaçaient Cholet et Saint-Florent. J'ai été me porter à *Jallais, d'où j'ai envoyé incendier leurs repaires*. Quelques lâches et fuyards ont pensé mettre la déroute dans l'armée, mais la majeure partie s'est montrée ce qu'elle est. Nous n'étions pas sûrement la moitié de la force des brigands : cependant, après trois heures de combat, nous les avons mis en pleine déroute. Nous les avons poursuivis plus de trois quarts de lieue, la bayonnette dans les reins.

J'implore ta justice et celle de la Convention pour la famille de *Joseph Barre;* cet enfant m'a accompagné, depuis l'année dernière, monté et équipé en hussard; toute l'armée l'a vu charger, toujours à la tête de la cavalerie. Elle a vu ce faible bras terrasser deux brigands qui avaient osé l'attaquer.

Ce généreux enfant, entouré hier (30 novembre) par les brigands, a mieux aimé périr que de se rendre et de leur livrer les chevaux qu'il conduisait. Se bornant à sa nourriture et à son habillement, il faisait passer à sa mère *ce qu'il pouvait se procurer*. Il l'a laissée, avec plusieurs filles et un jeune frère infirme, sans aucune espèce de secours. Elle demeure à Palaiseau, district de Versailles. S'il y a quelque chose de nouveau, je vous instruirai.

DESMARES.

Cependant, la Vendée s'était émue au retour de ses enfants; La Bouëre et Pierre Cathelineau entreprennent de leur ouvrir le poste des Ponts-de-Cé. Ils battirent à Bressuire le général Desmares, qui se vanta, tout en fuyant, de les avoir mis en déroute. C'est alors que mourut le jeune *Barre*, dont le nom est devenu populaire. Depuis l'âge de dix années, ce républicain se battait à la tête d'un régiment de hussards; après avoir chargé avec fureur et terrassé deux Vendéens, il se fit tuer le 20 novembre plutôt que de se rendre avec les deux chevaux conquis par sa bravoure. Ce noble enfant envoyait à sa pauvre famille, à Palaiseau, tout ce qu'il gagnait à la guerre. La Convention lui ouvrit les portes du Panthéon,

fit à sa mère une pension de mille livres, et immortalisa son nom poétisé en celui de *Barra*. On sait que J. Chénier le plaça dans le *Chant du Départ*.

Barre était sans doute le domestique de Desmares; ce qu'il pouvait se procurer par le *pillage*, il l'envoyait à sa mère. Le jour de la Saint-André (30 novembre), le bourg de Jallais fut incendié, ainsi que les métairies qui sont sur le chemin de Jallais à la Poitevinière; le château de La Bouëre et ses métairies, qui n'avaient été que pillés jusque là, furent aussi incendiés, et le fermier d'une de ces métairies, un vieillard qui n'avait pas voulu fuir avec ses enfants, fut surpris au moment où le plus jeune de ses fils, resté près de lui, cherchait à l'entraîner. Les bleus tuèrent ce jeune homme, victime de son dévouement filial. Quant à son vieux père, on le chercha d'abord en vain; ce n'est qu'en enlevant les débris de sa métairie brûlée qu'on retrouva ses restes calcinés à l'endroit de la table à manger; on a supposé qu'il y avait été attaché pour lui faire donner son argent.

(*Papiers et notes de la comtesse de La Bouëre.*)

L.-B.

—

Iconographie des sénéchaux et connétables de France (XXVII, 286). — Dans la liste de ces grands officiers de la couronne, empruntée au Père Anselme, et publiée récemment par l'*Intermédiaire* (20 mars 1893, p. 286), je n'ai pu retrouver « le connétable de Boukan ».

J'emprunte cette mention à l'ouvrage intitulé : *Château Gay et ses seigneurs*, par Marc de Vissac, Riom, 1880 :

Parmi les seigneurs de la suite du dauphin qui fut plus tard Charles VII, résidant château d'Espailly, près Le Puy-en-Velay, au moment de la mort de son père (1422), parmi les Dunois, Saintrailles, Gaucour, les maréchaux de Lafayette, de Rieux, de Severac...

l'auteur cite avant ces derniers le connétable de Boukan (p. 84).

Jean Stuart d'Albany était alors connétable de France.

Avait-il, parmi ses titres, celui de comte ou duc de Buckingham?

Ce nom se prononce, en anglais, à peu près Beukm. Serait-ce là l'origine de ce nom étrange? Cz.

—

Plantation d'arbres et d'arbustes au bord de la mer (XXXII, 288). — On utilise de temps immémorial, pour fixer les dunes de Picardie, une graminée qui croît et se multiplie dans les lieux les plus arides. C'est une sabline, l'*arundo arenaria*, de Linné, vulgairement nommée *oyat* ou *hoyat*.

Ses racines sont touffues et résistantes, et ses longs brins serrés offrent au mouvement des sables un obstacle souvent insurmontable. On a calculé que trois pieds d'oyats, bien placés, peuvent retenir et fixer beaucoup plus de sable que le plus grand chariot n'en pourrait contenir. (Henry, *Arrondiss. de Boulogne*, 1810, in-4°, p. 189.)

Les propriétés des oyats étaient connues et appréciées dès les premières années du XIIIe siècle. J'ai publié, en 1866, le texte de la charte délivrée en 1209 à la commune d'Ambleteuse, en Boulonnais, par Renaud de Dammartin et Ide, sa femme. Et l'on voit dans cette curieuse pièce le comte et la comtesse de Boulogne accorder le droit de pâture dans les dunes, à condition de ne point couper ni arracher l'oyat.

Concessimus etiam et dedimus hominibus ejusdem communiæ nutrimentum dunæ nostræ a ponte dictæ Ambleteuæ usque apud Andreselle. Ita tamen quod ipsi OYACUM non possint secare nec convellere. Si vero aliquis de communia illa secaret aut evelleret oyacum et super hoc per vicinos suos posset pertrahi, ipse duos solidos nobis emendæ ratione daret et oyacum nostrum esset.

Ce que le vieux traducteur a rendu de la manière suivante :

Item aussi concessons et donnons ausdits hommes de ladite commune le nutriment et nourrissement de nostre dune pour leur bestiail qui se prend de Selaque jusques a Andresselle. Reservons qu'iceux hommes ne pourront soyer ni arracher les oyas croissans en ladite dune, et s'il est escheu veritablement que lesdits hommes d'icelle commune en soyent ou arrachent, et que par leurs voisins ils soient accusés, pour chascune fois escherront vers nous en amendes de deux sols parisis et l'oya ainsi couppé ou arraché sera nostre.

(*Bull. soc. Acad. de Boulogne-sur-Mer*, 1866, n° 1.) E. T. HAMY.

—

L'agronome belge Vanderlinden et la culture des champignons (XXVII, 289, 503). — Le *Magasin pittoresque* (1875) ne cite que les procédés Vanderlinden et du docteur Labourdette pour la culture de l'agaric ou champignon de couche. On trouve d'autres procédés aussi intéressants dans l'œuvre de J. Lachaume : *Le Champignon de couche*.

Tous les champignonnistes sont d'avis que le fumier des animaux nourris de fourrages frais et de racines fourragères ne donne pas de champignons et que l'on ne peut employer pour leur culture artificielle que du fumier de mulet, d'âne et de cheval. Ainsi, le fumier des bêtes bo-

vines et ovines est excepté, quel que soit le régime alimentaire auquel sont soumis ces animaux. L'agronome belge Vanderlinden emploie cependant la bouse de vache; n'y aurait-il pas une erreur dans le procédé rapporté par le *Magasin pittoresque*, lequel écrit Labourdette au lieu de La Bordette ?

L'*Histoire académique*, tome Ier, 1701, contient le rapport de Duhamel à l'Académie des sciences (1678) sur la découverte que venait de faire le sieur Marchant père sur la fermentation des champignons dans le crottin de cheval, et qui démontrait l'existence de petits filets blancs dont les extrémités se grossissent en champignons.

Dans le premier volume des *Mémoires de l'Académie de Dijon*, le sieur Lenoir père a cherché à prouver que le champignon de couche provenait des excroissances vicieuses du grain qui était resté dans la paille ou dans les épis.

Un Anglais, nommé Bradley, raconte, dans ses *Observations sur le jardinage*, 3 vol. in-12 (traduit en français vers 1760), qu'il est le premier qui ait publié l'art de cultiver les champignons.

S'il faut en croire le naturaliste ancien Dioscoride (*Œuvres*, Leipzig, 1829, 2 vol. in-8), l'écorce de peuplier enfouie dans du fumier produirait des champignons comestibles.

Jean Ruel, dans son ouvrage : *De natura stirpium*, in-f°, 1536, dit que des chaumes ou des landes brûlés faisaient pousser des champignons noirs que l'on ne pouvait rencontrer ailleurs que sur des terres brûlées; il ajoutait qu'en arrosant le tronc d'un peuplier avec du levain mélangé d'eau, on y voyait naître sur le champ des champignons.

L'*Encyclopédie* Yverdon, 1771, t. VIII, page 664, donne des explications sur une pierre de champignons ou racine de champignons se trouvant dans la province de Pouille (Italie), et qui, transplantée, couverte de terre et arrosée, produisait de grands champignons blancs à chapeau convexe, poreux en dessous et excellents à manger.

Le tome II, page 442 et suiv. de la *Collection académique* (XVIIIe siècle), indique tous les procédés pratiqués à Metz au moyen desquels on pouvait avoir des champignons toute l'année.

Madame Millet-Robinet, dans la *Maison rustique des dames*, 1888, tome II, page 229, indique un excellent procédé pour le choix et la préparation du fumier.

Le *Dictionnaire de l'industrie*, Paris, an IX, engage l'amateur de champignons à mélanger le crottin de cheval ou de mulet avec la fiente de pigeon et d'arroser avec de l'eau chaude.

Le champignon de couche ou agaric semble être le seul qu'on soit arrivé à produire artificiellement. Des amateurs prétendent cependant qu'il serait facile de découvrir un suc assaisonné pour faire éclore et pour rendre sensibles les racines ou ferments de n'importe quel champignon, se basant sur ce principe que la mousse fait pousser le mousseron et la chanterelle; le chêne ou le châtaignier, le cèpe ou bolet; l'ormeau et le frêne, la morille, etc.

De même que chaque localité, si petite qu'elle soit, possède son historien, chaque région possède son écrivain champignonniste : si bien que la bibliographie des ouvrages et brochures sur les champignons comprendrait plus de mille numéros. A. Dieuaide.

—

Jésus-Christ et les peintres (XXVII, 291, 503). — A Caprarola, où le roi de Naples possède le magnifique palais pentagone, chef-d'œuvre de Vitruve, dans la sacristie du couvent des R. P. Carmes de Sainte-Thérèse, on admirait un magnifique Christ de 60 à 80 centimètres de hauteur, représenté de couleur naturelle, avec les lambeaux de chair sanglante sur le front, à la poitrine et aux genoux.

Je ne sais si je me trompe, mais je crois me rappeler que le crucifix miraculeux du couvent des Franciscains, à Nemi, était dans le même cas.

Je parle au passé, car tant d'événements se sont précipités depuis l'époque à laquelle se rapportent ces souvenirs, qu'il se pourrait bien que ni Caprarola, ni Némi, n'eussent aujourd'hui leurs beaux crucifix. F. M.

—

Bibliographie des ouvrages sur la curiosité (XXVII, 293, 477). — La nomenclature de ces livres est interminable.

Le marquis de Laborde, le baron Davillier, le baron Pichon, MM. Eug. Müntz, Alfred Darcel, Molinier, Courajod, Léon Palustre, Paul Eudel, de Champeaux, l'abbé Texier, J. B. Vaillant, Gerspach, de Berluc-Pérussis, Bar-

bier de Montaut, Jos. Berthelé, et cent autres que je pourrais nommer parmi les Parisiens et les provinciaux, sans compter le contingent étranger, ont publié, sur la matière, des livres excellents et qui font autorité.

Le *Dictionnaire archéologique* de Victor Gay est encore un livre de premier ordre, l'œuvre d'un érudit et d'un amateur tout à la fois, c'est-à-dire d'un homme qui connaît le document aussi bien que le monument, chose rare. Malheureusement, Gay est mort avant d'avoir terminé son dictionnaire, qui s'arrête à la lettre G; il sera continué avec les notes et les dessins de l'auteur, par M. Emile Molinier.

Pour ma part, j'ai publié une vingtaine de volumes ou de plaquettes : Les *Collectionneurs de l'ancienne Rome* et les *Collectionneurs de l'ancienne France*, les *Inventaires de Catherine de Médicis*, de la *duchesse de Valentinois*, de *Fouquet*, des *Richelieu*, de *Brienne*, les *Faïences de Saint-Porchaire*, le *Meuble en France au XVIe siècle*, le *Dictionnaire des amateurs français au XVIIe siècle*, la *Physiologie du curieux*, les *Propos de Valentin*, les *Causeries sur l'art et la curiosité*, etc., etc.

Mais avant de chercher à dresser une bibliographie de la curiosité, il faudrait bien s'entendre sur le mot lui-même. La Bruyère confondait le curieux de tableaux, d'estampes, de médailles, etc., avec le curieux de serins, d'insectes et de papillons. Nous n'en sommes plus là.

J'ai essayé une définition dans la *Physiologie du curieux*. Si l'auteur de la question adressée à l'*Intermédiaire* veut bien se reporter à ce petit livre, que je mets à sa disposition, il verra que la bibliographie qu'il demande est un travail considérable et de longue haleine.

EDMOND BONNAFFÉ.

—

Bienfaisance (XXVII, 361). — La question déjà posée, dès la première année de l'*Intermédiaire*, a reçu plusieurs réponses (I, 306, 361; III, 15, 146; V, 93). La dernière de ces réponses, s'appuyant sur l'autorité de M. Léon Gautier, fait remonter l'usage du mot *bienfaisance* jusqu'au XIIIe siècle.

A défaut d'un texte remontant à une aussi haute antiquité, j'en puis, du moins, citer un qui date de près de cinq cents ans. Il est tiré d'un sermon de Jean Gerson, prêché devant Charles VI, en 1409, et publié par le prince Augustin Galitzin. (Paris, Benjamin Duprat, 1859.)

Je regarde, porte une note de la page 54, que iij choses sont nécessaires à faire paix :

Pooir	Puissance	Equité
Sçavoir ou	Science	ou Vérité
Valoir	Bienfaisance	Charité ou Pitié,

qui sont iij suers de paix.

T. R.

—

Une vieille coutume de Barèges (XXVII, 361). — Cette coutume a été changée vers 1768, et ce changement donna lieu à une chanson satirique patoise, publiée, pour la première fois, en 1857, par M. Couarraze de Laa, professeur au lycée de Tarbes, dans un petit recueil intitulé : *Chants populaires du Béarn et du Bigorre*, Tarbes, 1857.

Cette chanson est reproduite par M. Cénac-Moncaut : *Littérature populaire de la Gascogne*. Paris, Dentu, 1868, p. 149. On lit, à propos de cette chanson :

Celle-ci fait allusion aux changements apportés aux anciennes coutumes de la vallée de Lavedan, en 1768, par les trois Etats du Bigorre, avec enregistrement du Parlement de Toulouse.

Cette chanson a été encore reproduite dans le recueil : *Poésies populaires de la Gascogne* (Paris, Maisonneuve, 1882, t. II, p. 334), avec une note assez détaillée.

D^r D.

—

Un usage et une règle à expliquer (XXVII, 364). — Si les cochers en France, et notamment à Paris, sont tenus de garder le côté droit du trottoir, il n'en est pas de même dans tous les autres pays. A Vienne (Autriche), par exemple, les cochers sont obligés de prendre le côté gauche, et, si vous leur demandez la raison, ils vous expliquent très sérieusement que c'est bien plus commode.

La manière de conduire ne présente pas d'inconvénients tant qu'il s'agit de communications locales; mais pour les lignes de chemins de fer, surtout celles qui communiquent avec les voies internationales, on se trouvait devant la nécessité d'une direction uniforme pour éviter des manœuvres inutiles, et surtout les accidents.

On a donc adopté le côté gauche, d'abord parce que cette décision n'a pas été

prise en France (où le côté droit dominait), et puis, parce qu'il n'y avait aucune utilité pratique de préférer l'un ou l'autre.

C'est si vrai, que, pour les chemins de fer de petite communication, on ne tient nullement compte de la règle générale.

Ainsi, il existe plusieurs petites voies ferrées qui ne communiquent pas avec les grandes lignes et dont les trains marchent du côté droit. M. L.

— Cette règle, de proche en proche, a été adoptée sur tout le réseau français. Il n'en est pas de même sur le reste du continent. Les Allemands ont modifié, à grands frais, cette disposition en Alsace.

TRAVELLER.

—

Sur une verrière de la cathédrale d'Annecy (XXVII, 368). — La verrière existe toujours, non à la cathédrale d'Annecy, mais dans l'église paroissiale de Saint-Maurice, autrefois église de Saint-Dominique, bâtie en 1422.

L'écusson de gueules à la doloire d'argent n'appartient point à une famille. Ce sont les armoiries d'une corporation qui existait dans cette église. Il y a dans la même verrière un autre emblème, appartenant également à une autre corporation : celle des cordonniers, je crois ; je ne connais pas le nom de cet emblème. A mon avis, c'est l'instrument dont se servent les cordonniers pour lustrer les côtés de la semelle des souliers. Ces mêmes armoiries sont reproduites sur des écussons à la naissance des nervures de la voûte et à la clef de voûte de cette chapelle. En face, dans l'autre nef, des ciseaux en sautoir indiquent la corporation des tailleurs et des couturières, qui avaient pour patronne sainte Madeleine. F. VEYRAT.

— Il existe bien à Annecy, non pas dans la cathédrale (ancienne église des Cordeliers), mais dans la nef latérale gauche de Saint-Maurice, (ancienne église Saint-Dominique) une verrière blanche, offrant deux écussons, dont l'un : « de gueules à la doloire d'argent en bande fûtée d'or. »

M. de Foras, dans son *Blason* (1883, Grenoble, p. 164), cite ces armes comme celles d'une famille Trzinsky, sans aucune autre indication, famille probablement étrangère à la Savoie.

L'autre écusson, placé à côté du précédent, est cité par l'érudit E. Serand, dans son *Armorial* manuscrit, comme étant les armes de la corporation des cordonniers d'Annecy, « de gueules au couteau tranchet d'argent emmanché d'or ». Il y a lieu de croire que, par analogie, les armes du premier écusson sont celles de la corporation des taillandiers d'Annecy. CHARLES MARSEAUX.

—

Les livres de la bibliothèque de Racine (XXVII, 369). — Dans l'*Estat des livres demeurez après le décès de feu M. Racine, secrétaire du Roi, thrésorier de France et gentilhomme ordinaire de Sa Majesté*, inséré parmi les *Documents inédits relatifs à Jean Racine et à sa famille*, publiés, d'après les originaux, par le vicomte de Grouchy (Paris, librairie Techener, 1892), on trouve (p. 41) mention de la *Biblia sacra* de Vitré, (p. 42) mention d'une autre *Biblia sacra* comprise dans un lot de 10 vol. in-8 (p. 43), mention d'une nouvelle *Biblia sacra* de Vitré, en 8 vol. in-8, à côté d'une *Biblia Vatabli*, en 2 vol., plus (p. 45) un exemplaire in-f° de la *Bible* de Vitré, enfin (p. 46) la *Bible* de Sacy, en 25 vol. in-8. Je n'y vois pas figurer *Mensa Isiaca* de Laurent Pignoria.

UN JEUNE CHERCHEUR.

P. S. — Le vicomte de Grouchy rappelle (p. 49) qu'il a été parlé dans l'*Intermédiaire*, t. III, p. 550-632, de la *Bibliothèque de Racine.*

— Je désire poser la même question que M. Kuhnholtz-Lordat, en ce qui concerne un volume de ma bibliothèque. C'est un elzévir de 1678 : *Annæi Senecæ tragediæ cum notis Farnabii.* D'après une note d'écriture ancienne sur une des gardes, il a successivement appartenu à Racine, dont il porte la signature, et à un peintre nommé Chassot. Fait-il partie du catalogue retrouvé de la bibliothèque du grand poète ? Sénèque le tragique avait été un des modèles de Racine jeune, qui devait aimer à le relire.

OLIVIER DE GOURCUFF.

— M. d'Illiers n'a rien sur l'auteur d'*Athalie*, mais un des descendants de Jean Racine, M. de Naurois, 36, avenue Friedland, à Paris, possède les documents les plus curieux sur son aïeul. X.

—



Bibliographie des Mazarinades (XXVII, 370). — La bibliothèque Mazarine possède une fort belle suite de mazarinades. En 1872, j'ai vu leur catalogue représenté par un exemplaire interfolié de la *Bibliographie* de Moreau. En marge des pages imprimées se trouvent les numéros d'ordre correspondant aux mazarinades placées sur les rayons. Beaucoup de mazarinades y sont inscrites à plusieurs exemplaires. Sur les pages blanches sont écrites, toujours avec leurs numéros, les titres des mazarinades, omises par Moreau et possédées par la Mazarine. Ce travail de récolement et de transcription fut fait à titre officieux, vers 1865, par le général Larchey. Z.

— Un recueil important (contenant plus de 1000 mazarinades dont la plupart, acquises en 1876 de la librairie Gouin, de Paris), se trouve dans la bibliothèque de « l'Institut Taylorien », appartenant à l'Université d'Oxford.

H. Krebs.

— Les collections les plus importantes, en dehors de celles qui ont été déjà indiquées ici (voir l'inappréciable *Table générale de l'Intermédiaire*), sont celles de la bibliothèque de la ville de Bordeaux et de la bibliothèque du grand Séminaire de la même ville. On trouvera une liste de la plupart des mazarinades de cette dernière collection dans un petit volume intitulé : *Mazarinades inconnues*, publié avec avertissement, notes et appendice, par Philippe Tamizey de Larroque (Bordeaux, 1879, in-8, p. 111-126). Il y a là l'énumération de 94 pièces, dont quelques-unes rarissimes. Un bibliophile distingué, M. l'ingénieur Paul Huet (à Paris), a commencé à former une collection de mazarinades qui est déjà digne d'attention. Un vieux chercheur.

— La Société rouennaise des bibliophiles a fait publier à Rouen, 1884, en un vol. in-4, les mazarinades normandes.

Je possède environ 600 mazarinades, dont plusieurs, non citées, à la disposition de mon collègue. A. Dieuaide.

— Il y a une importante série de pièces sur la Fronde, à la bibliothèque de l'Ecole de médecine de Montpellier, dans les papiers de l'historien et généalogiste Guichenon, dont Scheuring a imprimé un inventaire très sommaire.

L. G. P.

— Le recueil le plus complet et le plus curieux, grâce aux notes dont les pièces sont accompagnées, est, je crois, le *Nouveau siècle de Louis XIV, ou poésies-anecdotes avec notes historiques et éclaircissements*. L'exemplaire que je possède est en 4 volumes et a paru, en 1793, chez F. Buisson, libraire, rue Hautefeuille, n° 20.

Cet ouvrage, publié sans nom d'auteur, est de Sautreau de Marsy.

Alexis Martin.

—

Ecritures secrètes (XXVII, 370). — On s'est beaucoup occupé, au XVIII° siècle, des écritures cachées ou secrètes. A cette époque l'on était si souvent obligé de confier des secrets au papier, qu'une science nouvelle s'était créée.

Parmi les procédés en usage, je citerai les suivants, aujourd'hui tombés dans l'oubli :

Le moyen le plus simple était d'avoir un châssis de papier découpé, semblable à celui possédé par le correspondant. On posait le châssis sur le papier et on transcrivait ce que l'on désirait dans les ouvertures ; après avoir écrit, on levait le châssis et, dans les intervalles qui se trouvaient sur le papier, entre chaque mot, on en écrivait d'autres en tâchant de former quelque sens avec les autres déjà transcrits. Celui auquel on adressait la lettre posait sur chaque page son châssis et lisait immédiatement ce qu'on lui écrivait.

Aux châssis on a substitué ensuite des cadrans mobiles alphabétiques et chiffrés, méthode très ingénieuse, en ce sens que l'on pouvait changer les chiffres et les lettres à volonté ou régler les cadrans circulairement comme un papier de musique avec des notes différentes.

Le *Journal des Savants* (1741, p. 558 et 1747, p. 351) enseigne une écriture mystérieuse, en quelque langue que ce soit, et fait l'application de cet enseignement aux langues particulières de l'Europe.

Le même journal (1683, p. 323 ; 1708, p. 198 et 217, et 1747, p. 323 et 451) donne des détails sur les écritures secrètes des anciens.

Le même journal (1676, p. 161) explique l'invention des Lacédémoniens connue sous le nom de *scytale*, au moyen de laquelle les éphores entretenaient une correspondance avec le général d'armée.

Le même journal (1738, p. 123) fait mention d'un ouvrage allemand de Frédéric, sur l'art d'écrire en chiffres.

Le *Journal des inventions et découvertes* (1793, tome Ier, p. 251) rend compte de l'invention du sieur Mayer.

Le père Schott, tome IV, *Magia universalis*, et dans son ouvrage : *Schola Steganographica*, le chevalier Digby, le père Kirker, le chevalier Borry et l'abbé de Valmont, se sont occupés des écritures secrètes.

L'*Encyclopédie méthodique*, *sciences amusantes* (page 767), réfute les secrets de ces quatre derniers.

La *Collection académique*, partie étrangère (pages 291, 340, 368 et 424), donne des exemples d'écritures secrètes.

Le *Journal de Verdun* (novembre 1720, p. 330) fait mention d'une encre de sympathie.

Hellot, dans les *Mémoires de l'Académie royale des sciences*, 1737, indique un procédé d'encre sympathique, tirée de la mine de *cobalt*.

Le même, dans la *Collection académique*, partie française (tome VIII, page 198), en indique un autre d'encre sympathique tirée du bismuth.

Un journal allemand peu connu, intitulé : *Journal de chimie et de physique*, par Kastetein (tome IV, n° 44), donne de nombreuses compositions d'encre sympathique par Brugnatelli.

Je tiens à la disposition de mon collègue l'ouvrage suivant, qui pourrait l'intéresser :

Traicté des chiffres ov secrètes manières d'escrire, par Blaise de Vigenère, Bourbonnais. Paris, 1586. In-4.

A. Dieuaide.

— Voici quelques formules d'encres apparaissant au moyen de réactifs. Elles sont extraites de la *Revue des inventions nouvelles* (numéro du 5 juin 1890).

1° *Acétate de plomb.* — En écrivant avec une solution d'acétate de plomb dans l'eau distillée, les caractères apparaissent en noir en passant sur le papier une solution d'un sulfure alcalin quelconque.

2° *Acide gallique.* — Des caractères tracés avec une solution d'acide gallique dans l'eau, apparaissent en noir par une solution de sulfate de fer, en brun par les alcalis, ammoniaque, etc.

3° *Acide tannique.* — Même effet qu'avec l'acide gallique.

4° *Iodure d'amidon.* — En écrivant sur un papier peu encollé avec de l'empois d'amidon très clair, et soumettant l'écriture sèche aux vapeurs d'iode ou en passant dessus une faible solution d'iodure de potassium, les caractères deviennent bleus et disparaissent par l'emploi d'une solution d'hyposulfite de soude à 1 pour 1000.

5° *Sels de platine et d'iridium.* — On écrit avec une faible solution de chlorure soluble de ces métaux; en soumettant le papier aux vapeurs mercurielles, l'écriture devient noire. Cette encre peut servir à marquer le linge. Elle est indélébile.

G.

— Dans les *Etrennes de Minerve aux artistes*, Paris, 1772, j'ai trouvé ces curieuses recettes :

Secrets pour différentes écritures.

Manière d'écrire la lettre double, de sorte qu'il n'y ait que les deux personnes qui sont convenues du secret qui puissent la lire.

On se sert pour ce *secret* de plusieurs encres.

ENCRE PREMIÈRE

Prenez vinaigre distillé, demi-septier, que vous mettrez dans une bouteille où vous aurez mis demi-once de litharge d'or en poudre subtile, remuant quatre ou cinq fois dans une heure, après laissez reposer quinze à vingt heures, puis versez le clair dans une autre phiole par inclination, et jettez les fèces, bouchez bien la bouteille et la gardez pour vous en servir quand vous voudrez écrire en blanc ou la double lettre avec la recette que nous allons donner. On écrit son secret avec cette première eau, après avoir marqué doucement avec le manche d'un canif (ou mieux avec de la poudre de charbon au travers d'un poncit), les lignes où l'on veut écrire, parce que comme cela écrit fort blanc, on ne connoîtroit pas l'endroit où l'on aurait écrit le dernier mot.

ENCRE SECONDE

Prenez du liège à discrétion et faites-le bien brûler; lorsqu'il ne fera plus de flamme jettez-le dans une écuelle avec un peu d'eau-de-vie par-dessus, et couvrez votre écuelle d'une autre; après pilez-le bien, et en faites une masse que vous garderez pour vous servir en cette manière.

Prenez de ce liège brûlé et broyé, et le détrempez avec de l'eau et du coton distillé, jusqu'à ce que votre encre soit coulante et qu'elle écrive. On peut écrire avec cette encre noire ce que l'on ne se soucie pas qui soit lu et que l'on ne laisse visible que pour donner le change.

ENCRE TROISIÈME *qui efface la seconde et fait paraître la première qui sera écrite entre deux lignes.*

Prenez eau rose et suc d'oseille distillés de chacun une chopine que vous mettrez dans une phiole, ajoutez-y deux onces de chaux vive et une once d'orpiment, tous deux bien broyés et mêlés ensemble, remuant le tout de tems en tems; puis l'ayant laissé reposer quinze à vingt heures, tirez-le au clair par inclination, et jettez les fèces. Lorsque vous voudrez effacer la deuxième encre, et faire paroître la première, prenez une ou deux gouttes de cette troisième encre, et avec du coton faites-la courir à l'endroit de l'écriture, et vous verrez l'effet.

P. Ivoneit.



— On trouvera une réponse dans les *Secrets de la science et de l'industrie* du professeur Héraud, Paris, J. B. Baillière et fils, 1888, page 165. Dr Rire.

—

Ex-libris à retrouver (XXVII, 371). — A. — Le Fèvre, seigneur d'Ormesson, du Chéré, qui portait : écartelé : au 1er, échiqueté d'or et d'azur, au franc canton d'or chargé d'un griffon de sable, à la bordure de sinople chargée de huit besans d'argent, qui est Prévost du Barail; au 2, d'azur, au sautoir d'or cantonné de quatre limaçons de même; au 3, contre-écartelé : aux 1 et 4 d'argent, à trois canettes de sable à la bordure engrêlée de gueules; aux 2 et 3 d'argent, au sanglier de sable; sur le tout d'azur à trois soucis d'or; au 4, d'argent, au phénix de sable sur son immortalité de gueules qui est Feyne; sur le tout des grandes écartelures, d'azur, à trois lis d'argent, feuillés et tigés de sinople, qui est Le Fèvre.

C. — Le défaut d'indication des émaux rend la détermination difficile, car un très grand nombre de familles portaient de... au lion de... couronné de... Je crois cependant que l'ex-libris en question doit être celui de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris de 1746 à 1781, lequel, sauf erreur, portait d'argent, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or.

Peut-être aussi s'agit-il d'un prélat de la maison de Chapt de Rastignac, dont les armes sont : d'azur, au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or.

Pour l'identification des armes qu'il cite, Turonicus pourrait consulter, probablement avec fruit, l'*Armorial du Bibliophile*, par Guigard, 1891, Rondeau.

P. V. G.

— D. — Marque de Boyer de la Boissière et non de Boyer de Crémilles, comme on l'indique ordinairement.

Si Turonicus veut bien se mettre directement en rapport avec moi, je lui enverrai ce qu'il faut pour obtenir de bons frottis et arriverai probablement à lui déterminer ses autres marques.

Dr L. Bouland.
95, rue Prony.

—

Aller en Bourdaloue (XXVII, 401). — Il est très licite et très français de dire : aller en Russie, en Suisse. « Partir en Russie » se dit aussi quotidiennement; mais cette locution détestable est du français de journaliste, ou, plus respectueusement, de « reporter ».

Aller en ville, pour : aller dans telle ville, par opposition à l'expression : aller à la campagne, est déjà moins classique. (D'autant que, suivant les situations des villes, on dit, à Lyon, « monter à la campagne » ; à Briançon, « descendre en campagne ».) De même, « aller en soirée » est vulgaire; mais dire : *aller en La Rochefoucauld*, pour exprimer que l'on va passer la soirée *dans* l'hôtel d'un membre de cette famille illustre autant que nombreuse, me paraît du patois boulevardier au premier chef, malgré l'exemple de madame de Sévigné. C'est aussi du même patois qu'est issu le néologisme *aller en peau*, qui a cours dans le meilleur monde, au familier, et signifie aller dans le monde en toilette décolletée.

En, dans les premiers cas, signifie *dans*; dans le deuxième, il signifie *en*, c'est-à-dire une préposition-protée, marquant le rapport au lieu, au temps, à la personne, etc.

Madame de Sévigné a été l'une des marraines de la langue française, mais il serait imprudent, au point de vue du purisme grammatical, de tenir pour acquises toutes ses expressions « courantes ». Cz.

—

Les poursuites contre les gens de lettres sous le Directoire (XXVII, 401). — Les membres du Directoire n'aimaient pas être chansonnés — surtout lorsque leur honneur ou leur vanité étaient livrés en pâture à la malignité publique.

Ange Pitou, un des plus célèbres parmi les chansonniers, et qui chantait lui-même ses compositions sur les places publiques de Paris, fut arrêté au moins une quinzaine de fois, sous la Convention et le Directoire, à cause de ses attaques contre certains conventionnels et les membres du Directoire.

Il fut condamné à la déportation à l'occasion d'une chanson intitulée : *les Patentes*, qu'il avait composée au mois d'octobre 1796.

Comme, en chantant, il lui arrivait souvent de porter la main à la poche, on prétendit qu'il faisait des gestes indécents et contre-révolutionnaires, délit prévu par la loi du 27 germinal, emportant la peine de mort. L'application de

cette loi lui en fut faite le 1er novembre 1797. La peine de mort fut commuée en déportation perpétuelle, qu'il subit à Cayenne, où il devint le compagnon de Collot d'Herbois et de Billaud-Varennes, qui, à la suite du 10 thermidor, avaient été déportés dans cette colonie.

Ange Pitou, dans l'ouvrage qu'il a publié à Paris en 1808 (*Le Chanteur parisien, recueil de chansons de L. A. Pitou*), raconte que, le 8 septembre 1803, il reçut sa grâce et sa liberté de Sa Majesté l'Empereur et Roi.

Parmi les chansons incriminées, il convient de citer : *les Collets noirs*, qui, en juillet 1797, valurent une arrestation à Ange Pitou lorsqu'il chantait cette chanson pour la quatrième fois.

L'exil d'Ange Pitou ne l'arrêta pas dans son œuvre, car il publia à Cayenne de nombreuses chansons dans lesquelles il ne décernait pas d'éloges à ses nombreux persécuteurs. PAUL DABLIN.

— Je complète ma question sur la nouvelle d'Alf. de Vigny (*Laurette*).

Ce que je demande à mes confrères de l'*Intermédiaire*, c'est s'il est à leur connaissance que, sous le Directoire, quelque autre condamnation que celle prononcée contre Ange Pitou ait frappé un poète, condamnation plus grave encore que celle dont il fut l'objet.

S'il ne s'en rencontrait pas, on pourrait admettre, sans invraisemblance, qu'Alfred de Vigny se soit inspiré *des Malheurs et des Persécutions* d'Ange Pitou comme point de départ de sa saisissante nouvelle.

On sait, en effet, que ce poète, royaliste convaincu, assaisonnait la fin de chacun de ses couplets d'une prose parlée qui amusait le peuple et « qui, a-t-il dit, avaient fait plus de 40,000 prosélytes à la monarchie ». Ses lazzis fins et mordants sur la politique, la Révolution et le Directoire, finirent par attirer l'attention de la police. Ange Pitou se voit arrêté quinze fois et quinze fois relâché; mais, à la seizième, au commencement de novembre 1797, il fut condamné par le Tribunal de Paris à une déportation perpétuelle à la Guyane. Là, il parvint à tromper ses surveillants et à s'échapper de son exil; après diverses péripéties, il revenait à Paris, au lendemain de la révolution du 18 brumaire. Bientôt arrêté, il subissait encore une assez longue détention à La Force. J. PÉRIN.

—

Descendants de Bonchamps, général vendéen (XXVII, 404). — Notre correspondant a parfaitement raison, le général de Bonchamps n'a laissé qu'une fille; mais il avait un frère, le comte de Bonchamps, habitant le château de Bignon, commune de Saint-Laurent-des-Mortiers (Mayenne); celui-ci eut trois enfants : Edmond de Bonchamps, officier de chasseurs d'Afrique (mis à l'ordre du jour à la bataille d'Isly pour la prise d'un drapeau), lequel épousa mademoiselle de la Porte de la Thébaudière; puis deux filles qui épousèrent, l'une le comte de Pontbriand, et l'autre, le comte de Kervers, habitant Lannion.

Le comte de Bonchamps (de la guerre d'Afrique) a laissé deux fils : Arthur, mort au Tonkin, et Christian, l'explorateur du Katanga, qui n'a guère plus d'une trentaine d'années, et se trouve le seul héritier du nom et du titre qu'il porte, comme on sait, d'une façon brillante.

MORTIMER D'OCAGNE.

—

Punitions bizarres (XXVII, 483). — R. G. est bien vite au bout de son latin. Cependant la question est fort intéressante et mérite l'attention générale.

En Angleterre, on jetait autrefois les sorcières dans l'eau: si elles nageaient, c'était signe de leur innocence; si, au contraire, elles tombaient au fond, leur punition était méritée. Voir les *Lancashire Witches*, d'Ainsworth. Les faux témoins avaient les oreilles percées avec des clous ou la lettre L (Liar, menteur) qui était gravée au fer rouge sur leurs mains et leur dos. Les ivrognes étaient mis au pilori, et les mégères baillonnées.

(Manchester.) J. B. S.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Les tours de force des coltineurs au XVIIIe siècle. — De tout temps, la force et la souplesse physiques ont trouvé des admirateurs; mais il semble qu'à aucune époque on ne se soit pris comme aujourd'hui d'un aussi bel enthousiasme pour les exercices qui mettent en valeur les attributs de quelques rares privilégiés de l'espèce humaine. Chaque jour voit naître un nouveau record—puisque le mot a, décidément, acquis chez nous droit de cité. Aux courses à pied ont succédé les courses en bicycles, après les bicyclistes sont venus les coltineurs. Pour le coup, c'était bien le triomphe du muscle et des entraîneurs.

Fournir une traite de plusieurs lieues, le dos chargé d'un fardeau pesant quelques centaines de livres, avait-on jamais risqué pareil tour de force ? Eh bien, croirait-on que nous n'avons, sous ce rapport, rien innové, et que les Parisiens avaient l'esprit tout aussi inventif au début du dernier siècle que de nos jours?

Le 5 juin 1726, Sébastien Langlois, porteur d'eau du quartier Saint-Roch, homme maigre et sec auquel ses camarades reprochaient sa petite taille et son peu de force, gagea douze livres contre eux qu'il porterait une voie d'eau, prise dans la Seine, de Paris à Saint-Denis, sans se reposer qu'à son retour à la Chapelle. Cette course se fit le jour même. Langlois partit à dix heures du matin, après avoir puisé son eau à l'abreuvoir de la rue des Poulies (partie de la rue actuelle du Louvre), et prit sa route par le bas de Montmartre, suivi de ceux contre qui il pariait, et de quantité de curieux. Arrivé à la porte de l'abbaye de Saint-Denis, il fit trois fois le tour de la place (c'était une des conditions de sa gageure), reprit le chemin de Paris et arriva à la Chapelle à une heure après midi. Victorieux, il se déchargea de ses deux seaux d'eau que le cabaretier de la Chapelle versa dans sa fontaine; quantité de pintes de vin furent tirées pour remplacer cette eau apportée de si loin. Langlois, couvert de gloire, comme un athlète couronné aux jeux de la Grèce, régala tous ceux qui lui avaient formé un cortège pendant sa longue et pénible course.

La voie d'eau, la sangle, les crochets, en un mot tout l'attirail dont Langlois était chargé, pesait plus de cent livres.

Un autre match, entouré de circonstances plus originales encore, se trouve rapporté dans une lettre écrite du Caire, le 2 janvier 1729.

Deux portefaix avaient fait ensemble le pari à qui porterait le plus longtemps une outre remplie d'eau et de sable, du poids de 130 livres, sans se reposer ni quitter le fardeau un seul instant, sans s'appuyer en aucun endroit, sans même pouvoir porter la main contre un mur, ni contre la terre.

La gageure était de 20 piastres. Le premier portefaix porta le fardeau pendant 65 heures, à travers toute la ville du Caire, précédé par un tambour. Les intéressés dans le pari lui faisaient escorte et l'observaient de près pour qu'il ne manquât à aucune des conditions du pari. Cet homme mangeait en marchant et prenait beaucoup de café, pour s'empêcher de dormir.

Son antagoniste entra dans la lice huit jours après et gagna le pari après avoir porté le fardeau pendant 67 heures. La gageure étant pour 72 heures, il lui restait encore cinq heures de promenade : mais l'outre ayant crevé au bout de 67 heures, sans qu'il y eût de sa faute, il fut déclaré victorieux

Le lendemain, ses camarades et ceux qui avaient parié pour lui le promenèrent par toute la ville, revêtu d'une robe de cérémonie dont le pacha lui avait fait présent. En cet équipage, il alla dans les maisons notables de la ville où chacun lui fit quelque gratification.

Aujourd'hui un enjeu de quelques livres, voire même de quelques piastres, paraîtrait mesquin. Mais on se contentait alors de travailler pour la gloire beaucoup plus que pour la galerie.

PONT CALÉ.

—

Les appointements du roi Louis XIV comme chevau-léger. — Le grand roi touchant des appointements, c'est assez curieux. La quittance suivante nous en donne cependant la preuve.

Nous, Charles-Honoré d'Albert, duc de Chevreuse, lieutenant-commandant la compagnie de chevaulx-légers servant à la garde du Roy dont Sa Majesté est capitaine, confessons avoir receu comptant de M° Nicolas Le Clerc, conseiller du Roy, trésorier général de l'extraordinaire et cavallerie légère, par les mains de M° Philbert Rullault, aussy conseiller du Roy, trésorier de la dite compagnie et mousquetaire servant à la garde de Sa Majesté, la somme de seize cent cinquante livres pour les appointements du Roy comme capitaine de la dite compagnie pendant les mois d'avril, may, juin et juillet 1677, que Sa Majesté a ordonnée estre remise en nos mains, à raison de IIII° X II ₶ X. s par mois. De laquelle somme de seize cent cinquante livres nous nous tenons content et en quittons les dits sieurs trésoriers et tous autres. Faict le vingtiesme jour du mois d'août 1677.

CHARLES-HONORÉ D'ALBERT,
DUC DE CHEVREUSE.

Au dos le duc de Chevreuse a écrit : « *Pour mes apointements de l'année* 1677 »; cette mention semble indiquer que le roi abandonnait son traitement à son lieutenant en premier. R. BONNET.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1893

Paraissant les 10, 20, et 30 de chaque mois. 30 mai 1893.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 15.

PUBLICATION
DE LA
TABLE GÉNÉRALE DE L'*INTERMÉDIAIRE*

La Table générale de l' « Intermédiaire » *est mise en vente aux bureaux du journal depuis le* 12 *avril* 1893. *Les souscripteurs qui voudront la recevoir* franco *à domicile n'ont qu'à nous faire parvenir un mandat de vingt-cinq francs, et la* Table générale *leur sera immédiatement adressée.*

Mouvement des Bibliothèques
DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

Découverte, sur les quais, par M. Camille Couderc, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, d'un récit inédit de pèlerinage à Jérusalem au XVe siècle. — M. Camille Couderc, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, a eu la bonne fortune de trouver, dans une boîte des quais, un manuscrit du XVe siècle qui contient un journal, tout à fait inconnu jusqu'ici, du voyage que fit à Jérusalem, en 1461, Louis de Rochechouart, évêque de Saintes. Il a généreusement offert ce manuscrit unique à la Bibliothèque Nationale, et il vient d'en faire l'objet d'une publication des plus intéressantes (*Journal de voyage à Jérusalem de Louis de Rochechouart*, *évêque de Saintes*, *publié avec une notice sur sa vie*, Paris, E. Leroux). M. Couderc, en effet, ne s'est pas contenté d'imprimer le texte de ce journal de voyage, en le faisant suivre des annotations qu'il comportait, il y a joint une biographie de Louis de Rochechouart, pour laquelle il s'est livré à de très heureuses recherches dans les archives du Parlement de Paris. Il a été ainsi amené à raconter l'une des plus scandaleuses affaires de captation d'évêché et de faux que les historiens aient eues à enregistrer. Les renseignements qu'il a réunis ne viennent que trop confirmer ce que l'on savait déjà de la vénalité du clergé à la fin du XVe siècle.

La démolition de la vieille Sorbonne. — Il a été décidé que les démolisseurs ne toucheraient pas, quant à présent, du moins, à la partie des bâtiments de la vieille Sorbonne formant l'angle nord-ouest de la grande cour d'honneur. C'est là que se trouve actuellement installée la bibliothèque, et M. Chantepie du Désert, qui en est le conservateur, a exprimé les craintes que lui inspireraient plusieurs déménagements de la riche collection dont il a la garde.

La bibliothèque restera donc jusqu'à nouvel ordre dans les locaux qu'elle occupe actuellement. L'église qui contient le tombeau du cardinal de Richelieu sera également épargnée par les démolisseurs.

Mort de M. Alfred Darcel, directeur du Musée de Cluny. — M. Alfred Darcel, directeur du Musée de Cluny, vient de mourir des suites d'une congestion pulmonaire.

Né à Rouen en 1818, M. Darcel, après avoir fait ses études dans sa ville natale, était venu à Paris, où il avait suivi les cours de l'Ecole Centrale. Il s'occupa d'abord de chimie, mais ne tarda pas à délaisser la science pour l'art.

Attaché au service des Expositions en 1852, il entra, en 1862, dans la direction des Musées nationaux, et y fut chargé de la conservation des monuments du moyen âge et de la Renaissance au Musée du Louvre.

En 1871, M. Jules Simon, alors ministre de l'instruction publique, nomma directeur des Gobelins M. Darcel. Il passa de là au Musée de Cluny en 1885, où sa trace restera très durable.

Il y a classé, avec une méthode rigoureuse, les collections existantes, et, par des dons heureusement provoqués, par

une série d'achats importants, il les a magnifiquement enrichies. C'est à lui qu'on doit l'entrée au Musée de la collection d'épées des quinzième et dix-septième siècles léguée par M. de Beaumont, de la curieuse statuette en bronze de Jeanne d'Arc provenant de la collection Odiot, des portraits du duc et de la duchesse de Guise exécutés en émail par Léonard Limosin, enfin de nombreux spécimens d'une quantité d'industries artistiques anciennes jusque-là écartées du Musée (étoffes égyptiennes, byzantines et du moyen âge, etc.).

Parmi ses travaux personnels, il faut noter, outre une remarquable série de notices sur les émaux, sur l'orfèvrerie, sur les faïences italiennes, exécutées pour les catalogues du Louvre, une *Histoire de la Tapisserie*, une *Histoire des Manufactures nationales de tapisserie et des tapis de la Savonnerie*, l'*Inventaire des Gobelins*, le *Catalogue de la collection Basilewsky*, la *Monographie de l'église de Conques*, l'*Inventaire général des richesses d'art de la France*, le *Catalogue de l'exposition rétrospective de l'art français au Trocadéro* (1889), etc.

Depuis la fondation de l'*Intermédiaire*, M. Darcel en était l'un des collaborateurs les plus dévoués. Nos lecteurs se souviennent, entre autres, des intéressants articles où il démontra définitivement qu'il ne fallait pas attribuer à Pascal l'invention de la brouette, et de sa curieuse polémique avec M. Victorien Sardou au sujet des détails de la mise en scène de *Théodora*.

DÉPARTEMENTS

Ardennes. — *Découverte d'un cachet de l'oculiste romain Sedulius.* — Il vient d'être découvert, dans les environs de Charleville, un cachet de l'oculiste romain Sedulius, le premier signalé dans les Ardennes.

M. Laurent, archiviste du département, qui se propose d'en faire la description, pense, en s'appuyant sur un texte contemporain, que certains autres cachets d'oculistes, trouvés à Reims, sont de provenance ardennaise.

Elbeuf. — *Fondation d'une Société normande d'études préhistoriques.* — Il vient de se créer à Elbeuf, sous les auspices de la Société d'anthropologie de Paris, une Société régionale dont le but est de centraliser les recherches préhistoriques exécutées dans toute la Normandie par de vaillants chercheurs, jusqu'ici travaillant isolément, et qui se sont décidés à constituer la Société normande d'études préhistoriques.

Cette Société a tenu sa première séance à Elbeuf le dimanche 28 mai et a procédé à son organisation intérieure.

La Société et l'Ecole d'anthropologie de Paris, spécialement invitées, étaient représentées par un grand nombre de ses membres, entr'autres MM. Salmon, G. et A. de Mortillet, Hovelacque, Hervé, d'Ault du Mesnil, Capitan, Doré-Delante, etc. La Société normande d'études préhistoriques avait organisé pour la circonstance une très intéressante exposition de la faune et de l'industrie quaternaires de la Normandie, composée des pièces de choix appartenant à divers chercheurs régionaux.

ALSACE-LORRAINE

Strasbourg. — *Exposition rétrospective d'objets d'art et de curiosité relatifs à l'Alsace, organisée par la Société des Amis des arts dans la maison Kammerzelt.* — La pièce la plus populaire parmi les objets tirés de la collection de l'Œuvre Notre-Dame est, sans contredit, le coq de 1352 provenant de l'horloge primitive de la cathédrale.

A deux reprises, en 1625 et 1640, le vieil automate fut atteint par le feu du ciel, et les lourds ressorts qui lui communiquaient un semblant de vie en furent sérieusement endommagés.

M. Spetz, d'Issenheim, expose deux trésors d'art comme il s'en trouve peu dans les collections privées : le martyre de sainte Marguerite, par Martin Schongauer, et le martyre de saint Philippe, école de Schongauer, tous les deux provenant du couvent des Unterlinden de Colmar. Du même il faut citer encore une Vierge monumentale, bois sculpté du XVIe siècle, provenant de l'église des Antonites d'Issenheim.

Dans une vitrine, nous admirons quelques précieux bonnets, entre autres un échantillon tout brodé d'ornements d'or, de ces gracieux petits casques à trois becs, dits *Schneppehub*, que nos aïeules durent sacrifier sur l'autel de la patrie. En 1793, lorsque fut proclamé l'appel des représentants Saint-Just et Lebas, qui invitait les

citoyennes de Strasbourg à quitter les modes allemandes, 1,061 de ces toquets en or, 424 en argent, estimés ensemble 12,994 livres, furent offerts pour être convertis en numéraire.

Sur les murs, deux étincelantes panoplies de sabres d'honneur, aux poignées et aux garnitures ciselées et dorées, aux lames finement trempées et couvertes de riches damasquinures, ainsi qu'une merveilleuse cuirasse, représentent la célèbre manufacture d'armes de Klingenthal, qui compte aujourd'hui 163 années d'existence.

Au premier étage on a placé, près de l'entrée, plusieurs de ces armoires alsaciennes où tiendrait souvent un ménage complet.

Tel meuble daté du commencement du XVIIIe siècle montre encore des formes contemporaines de Louis XIII, parce que les artisans tenaient à contenter les goûts conservateurs de nos ancêtres, amis des vieilles traditions.

La petite salle qui fait l'angle de la place du Dôme renferme une vitrine où l'on remarque des armes anciennes de la collection de M. Fleischauer, de Colmar.

Quelques-unes de ces pièces ont figuré dans ces terribles mêlées qui ensanglantèrent l'Alsace au XVIe et au XVIIe siècle.

Dans une autre vitrine on remarque une pendule de style Louis XV, qui avait accompagné, lors de l'émigration, un personnage de la suite du cardinal de Rohan et qui fut retrouvée à Ettenheim, grand-duché de Bade; puis : un canapé-lit qui ornait jadis le château de Brumath, à l'époque où la princesse Christine de Saxe, tante du roi Louis XVI, y avait installé sa maison.

Sur le rebord d'un poêle, deux bustes de plâtre nous reportent en plein moyen âge : ce sont ceux de Jacques de Lichtenberg et de sa maîtresse Barbe d'Ottenheim.

Les originaux en pierre avaient été transportés au musée de la bibliothèque et partagèrent son sort le 24 août 1870.

Ils étaient de la main du fameux sculpteur Nicolas Gerbert de Leyen (Louvain?), le même qui signa en 1467 le magnifique Christ en croix du vieux cimetière de Bade.

Ces deux bustes doivent être rapportés à l'année 1464, époque où Barbe régnait despotiquement dans le château de Bouxwiller.

Au milieu de la pièce, une longue vitrine renferme de coquets bonnets de paysannes et de jardinières alsaciennes, et une étrange collection de couronnes de mariées.

Les plus grandes sont les plus anciennes, à l'inverse des nœuds alsaciens qui furent, au début, de tout petits flots formés par les brides ramenées au sommet de la tête et qui ne prirent leur formidable développement que dans les dernières quarante années. Ces singulières couronnes sont encore en usage dans certains villages. Voyez l'article : *Un usage nuptial à Mietesheim*, dans la revue *la Tradition*, janvier-février 1893.

Mentionnons encore des jarretières d'un rose aujourd'hui pâli, où courent, au milieu de fanfreluches, des devises d'une galanterie risquée, par exemple : « Où vous êtes je voudrais être. » — « A la plus belle, le plus fidèle. »

Une jolie fontaine en étain, montée sur une console en bois incrusté; plusieurs cassettes et coffrets où les corporations de métier renfermaient leurs documents, complètent l'ameublement de cette pièce.

P. R.

P. S. — L'exposition vient de s'augmenter d'un objet historique fort curieux. C'est une restitution faite par M. Stienne, sculpteur de l'œuvre Notre-Dame, d'un buste d'Adélaïde, fille de la fondatrice de l'église Sainte-Foi, à Schlestadt, vers l'an 1044.

ÉTRANGER

BELGIQUE

Bruxelles. — *Nouvelles acquisitions du Musée royal d'histoire naturelle.* — Le Musée royal d'histoire naturelle vient encore d'exhiber une nouvelle série de ces grands reptiles marins que les paléontologistes désignent sous le nom de *Mosasauriens.* On sait que ces animaux, aujourd'hui complètement éteints, avaient plus ou moins l'aspect de gigantesques serpents pourvus de deux paires de nageoires et d'une queue en palette, et qu'ils vivaient exclusivement dans la haute mer.

En Belgique, les restes de ces monstres, dont quelques-uns atteignent jusque 17 mètres de long, se rencontrent surtout dans la craie phosphatée exploitée aux environs de Mons.

Ce qui frappe, dans la collection du Musée, c'est, après l'étrangeté des formes et leur taille énorme, l'abondance des spécimens de chaque type. A tel

point qu'on est vraiment tenté de se demander, devant ces richesses, s'il n'y a point là une accumulation inutile d'ossements. Cependant, quand on examine les choses de près, on ne tarde pas à reconnaître que le groupe entier ne renferme point de *doubles*, mais que, comme pour les Iguanodons de Bernissart, tous ces squelettes fragmentaires se complètent mutuellement. Bien mieux, les spécialistes déclarent qu'il faudrait encore augmenter la collection pour être en état de résoudre toutes les questions qui se posent devant ces êtres disparus.

Espérons donc que ces trésors, qui rendent, dit l'*Indépendance belge*, le Musée d'histoire naturelle l'un des plus célèbres de l'Europe, continueront à s'y concentrer, et que de prochaines découvertes viendront, grâce au concours de M. Alfred Lemonnier et à la générosité de MM. Solvay, combler les lacunes qui existent encore dans la connaissance de ces anciens habitants du pays.

TURQUIE

Constantinople. — *Les fouilles de Ninive faites par la Turquie et la France.* — Le gouvernement turc, d'accord avec la France, fait faire en ce moment, sur l'emplacement de Ninive, des fouilles qui promettent de fournir beaucoup d'objets intéressant l'histoire des rois d'Assyrie. A ce propos, rappelons un fait assez curieux. En 1733, un des prédécesseurs de Nasser-Eddin, le shah de Perse, le shah Nadir, après avoir conquis l'empire de l'Inde, était en guerre avec la Turquie et assiégeait la ville de Mossoul, reste de l'ancienne Ninive. Il avait fait fabriquer deux canons monstres, qui lançaient des projectiles énormes. Les affûts en bois de ces masses avaient 5 mètres de longueur et 0^m25 centimètres de diamètre aux moyeux des essieux. Nadir, obligé de lever le siège, ne put les emporter, ils restèrent donc à l'endroit où ils avaient été placés. En 1853, M. Place, consul de France à Mossoul, se servit de ces affûts pour traîner jusqu'au Tigre les taureaux ailés et les autres objets qui se trouvent au musée assyrien du Louvre. Aujourd'hui, ce sont les affûts de shah Nadir qui vont encore servir au transport des richesses qu'on espère recueillir.

OFFRES ET DEMANDES

Je désirerais acquérir l'*Histoire du royaume de Naples*, par Colletta, traduction française de Lefèvre (Paris, 1835, 4 vol. in-8°).

Prière de m'adresser les offres aux initiales L. C., 13, rue Cujas.

—

On cherche à se procurer un exemplaire d'un monologue, anciennement paru, et ayant pour titre probable : l'*Avocat*. Il devait renfermer un couplet commençant comme suit :

Venez, plaideurs et demandeurs,
Accusateurs, vous chicaneurs,
Vous imposteurs, vous trafiqueurs,
Faux acquéreurs, faux assureurs, etc.

L'adresser, contre remboursement, au bureau du journal.

VENTES PUBLIQUES

PARIS. — *Hôtel Drouot.* — 30-31 mai. — Objets d'art de l'extrême Orient. — Collection E. Laurier. — Bloche, 25, rue de Châteaudun.

— 29 mai-3 juin. — Livres anciens. — Bibliothèque Ricardo Heredia. (Catalogue de 977 numéros.) — Paul, 28, rue des Bons-Enfants.

— 3 juin. — Tableaux modernes. — Petit.

Salle Petit. — 3 juin. — Tableaux anciens. — Collection Perkins. — Petit.

Salles Silvestre. — 29-31 mai. — Livres. — Bibliothèque de M. Siméon Luce. (Catalogue de 422 numéros.) — Picard.

— 1er juin. — Livres anciens.

— 2 juin. — Bibliothèque du baron Haussmann. — Paul.

— 1er-2 juin. — Livres anciens. (Catalogue de 182 numéros.) — Jean Fontaine, 30, boulevard Haussmann.

33, *rue de Villejust.* — Jusqu'au 16 juin. — Vente de la collection Spitzer. — Mannheim, 7, rue Saint-Georges.

ÉTRANGER. — **Amsterdam.** — 30 mai-2 juin. — Dessins et gravures. — Muller.

Anvers. — 27 juin. — Tableaux. — Bauduin, 26, avenue Charlotte.

Berlin. — 9 juin et suivants. — Gravures. — Lepke, 28, Kochstrasse.

— 12 juin et suivants. — Gravures. — Amsler et Ruthardt, 29, Behrenstrasse.

Londres. — 47, *Leicester square.* — 31 mai-3 juin. — Livres, dessins et autographes. — Puttick.

Rome. — 8 mai-7 juin. — Bibliothèque du comte J. Manzoni. (Catalogue de 3015 numéros.) San Giorgi.

La dernière vente Manzoni aura lieu en novembre prochain.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 juin 1893.*

XXVII° Volume. — N° 620.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série *II° Année.* — N° 16

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

Passage à tabac. — Il paraît que les gardiens de la paix de Paris ont pour habitude, lorsqu'il y a des rassemblements sur la voie publique, d'arrêter les gens, même les plus inoffensifs, lorsqu'ils n'obtempèrent pas à leur injonction de circuler, et de les passer à tabac après leur dépôt au poste. Que signifie cette expression ? P. Ipsonn.

—

La Cour rend des arrêts et non des services. — A quelle date et dans quelles circonstances le président Séguier a-t-il prononcé ces paroles mémorables, qui devraient être gravées dans la mémoire de tous les magistrats dignes de ce nom ?

P. Nipson.

—

Anciennes académies en France. — Il y avait autrefois, en Italie, une grande émulation de goût et de savoir entre toutes les villes, et chacune d'elles avait quelque société où l'esprit s'exerçait utilement. Les académies de la Crusca, des Herculaniens, des Arcades, etc., sont restées célèbres.

Beaucoup de ces sociétés avaient adopté des titres assez singuliers, dont Arthur Dinaux donne l'énumération dans *les Sociétés badines*, etc., t. I, p. 2.

Laissant Paris de côté, est-il bien exact de penser, avec les encyclopédistes modernes, que nous nous sommes laissés devancer par les Italiens dans la création des académies ?

Je ne connais aucun ouvrage résumant l'histoire de nos académies provinciales.

En attendant qu'un bienveillant collègue veuille bien me renseigner, je ne puis que résumer, en ce moment, des notes prises en consultant des recueils parus dans les deux derniers siècles. Je laisse de côté l'académie d'éloquence (*Athenæum*) instituée à Lyon par Caligula, ainsi que celle de Toulouse (1694), ancienne société des jeux floraux (1324). Ebauchée, vers 1645, par Moisant de Brieux, qui réunissait ses amis dans son beau manoir d'Ecoville, l'Académie de Caen reçut des lettres patentes de Louis XIV en 1705. On a érigé dans la ville d'Arles une académie royale des sciences et des langues par lettres patentes données en 1666. L'académie des beaux esprits, à Soissons, obtint des lettres d'érection en 1674. A Nimes, il y avait aussi une académie royale, associée à l'Académie française ; elle fut fondée en 1682. L'académie d'Angers datait de 1685 (lettres patentes enregistrées au Parlement le 7 septembre). Villefranche, dans le Beaujolais, Grenoble, Rouen et Bordeaux eurent également des académies de belles-lettres. A Montpellier, l'académie (février 1706) ne fut qu'une société royale des sciences. E. M.

—

Talleyrand et le dindon. — Talleyrand, dans une lettre à M. de Barante, dit qu'un acte notarié souscrit par Marguerite de Navarre oblige le fermier de sa terre d'Alençon à nourrir un certain nombre de dindons ; il en conclut que ce ne sont pas les Jésuites, parus vers 1530, qui nous ont apporté le dindon ; que le révéler, c'est leur ôter un beau fleuron.

Quelle est la vérité sur cette découverte, et à qui les héritiers de Brillat-Savarin doivent-ils porter à présent le tribut de leur reconnaissance ?

De Jallemain.

—

Un Mandrin chevalier de la Table ronde. — Sait-on que Louis Mandrin, que quelques-uns ont appelé le paladin de la contrebande, d'autres un précurseur du libre échange, ou un Cobden à cheval, eut parmi les chevaliers errants, redresseurs de torts, vengeurs de faibles et terreur des monstres gardiens de belles captives, comme il fut, lui, la terreur des fermiers généraux et le vengeur des populations exploitées par les Turcaret, que Louis Mandrin, dis-je, eut parmi les héros du cycle de la Table ronde un ancêtre peut-être, ou tout au moins un homonyme, contemporain du roi Artus, des Cauvain, des Tristan, des Lancelot, de l'enchanteur Merlin, etc., etc. ?

C'est pourtant ce qu'indiquent plusieurs ouvrages des XV° et XVI° siècles imprimés en gothique et reproduisant des vieilles légendes et chansons de gestes.

La plus ancienne mention se trouve dans un volume intitulé : *Giron le Courtois. Devise et armes de tous les chevaliers de la Table ronde*, ouvrage écrit sous le règne de l'empereur Louis IV (900 à 914), traduit par Rusticien de Pise, imprimé en gothique vers 1480, traduit en italien en 1545. (Bibliothèque Nationale, réserve Y², 55.) Au verso du deuxième feuillet, nous lisons :

Mandrin le Saige portait party, le premier barré d'or et de pourpre, l'autre de gueule.

Un autre ouvrage aussi imprimé en gothique : *La Devise | des armes des chevaliers de | la Table ronde qui estoient | du temps du très renommé et | vertueux Artus, roy de | la grande Bretaigne | ...*, etc. (Bibliothèque Nationale, réserve Y², 1298), contient au f° 79 la même mention que le précédent, mais l'ouvrage ajoute, après le libellé des armes de Mandrin :

Sa force et confiance le rendit excellent et digne du tiltre et intitulation de la Table ronde où tant de preux se trouvaient à la feste de la penthecouste.

Une autre édition encore, petit format, à Lyon, 1590, chez Benoit Rigaud, reproduit les mentions précédentes.

Enfin, Vulson de la Colombière, dans son *Vrai théâtre d'honneur et de chevalerie ou Miroir de la noblesse*, Paris, 1648, donne à Mandrin le Sage de nouvelles armes qui paraissent incomplètes et aussi imaginaires. Il lui fait porter :

Party le premier fascé d'or armé et langué d'azur.

Un Intermédiairiste ou un érudit connaîtrait-il dans quel roman ou chanson de geste il a été question de Mandrin le Sage et où sont contés ses exploits et prouesses ?

M. Gaston Paris, si compétent pour tout ce qui concerne le cycle de la Table ronde, m'a déclaré que le nom du chevalier Mandrin lui était inconnu, et il suppose que ce nom a été altéré.

En tous cas, cette altération n'est pas préméditée, puisque la célébrité du paladin de la contrebande ne date que de 1754 et 1755.

N'y a-t-il vraiment là qu'une curieuse coïncidence ? OCTAVE CHENAVAZ.

—

M. Guizot et les femmes. — Qu'y a-t-il de vrai dans cette déclaration de M. de Goncourt, que Guizot était fort amateur du beau sexe, et qu'après son départ du ministère, en 1848, on trouva dans les tiroirs de son bureau des pièces aussi compromettantes, sinon aussi nombreuses, que celles de la cassette de Fouquet ? JACQUES.

—

Les cloches de bois. — « Vous y pouvez suivre (dans la *mer d'harmonie* que forment les carillons de toutes les églises de Paris *un matin de grande fête*) le dialogue tour à tour grave et criard de la crécelle et du bourdon ; vous y voyez sauter les octaves d'un clocher à l'autre ; vous les regardez s'élancer ailées, légères et sifflantes de la cloche d'argent, tomber cassées et boiteuses de la *cloche de bois...* » (?)

Ces lignes, dont la dernière rend perplexe, sont tirées de la description de l'ancien Paris par Victor Hugo (*Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 155 de l'édition définitive).

Un Intermédiairiste connaîtrait-il d'autres textes faisant mention de cloches de bois ? H. VIEZ.

—

Mademoiselle Cujas et la Revue des Deux Mondes. — M. Victor Du Bled, s'occupant de la *Franche-Comté* (les origines et l'histoire), dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 mai 1893, dit (page 365) :

Cujas lui-même ne tenait-il pas pension à Valence? Et l'on rapporte à ce propos que les élèves quittaient trop volontiers son cours pour rendre visite à sa fille, qui était belle et un peu coquette; ce qu'ils appelaient assez joliment : commenter les œuvres de Cujas.

J'ai lu quelque part que l'anecdote est impossible, que la chronologie s'oppose à l'application du mot cité par M. Du Bled, et qui a beaucoup plus de cachet en latin.

Voudrait-on rafraîchir mes souvenirs sur ce sujet délicat et me dire si vraiment Suzanne Cujas fut toujours la *chaste Suzanne?*

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Vieilles enseignes peintes de Paris. — Ce serait un travail intéressant que de rechercher, tous tant que nous sommes, ce que sont devenues certaines enseignes de Paris ayant quelque valeur au point de vue de l'art, et qui sont disparues.

Je n'ai pas ici mon cher *Intermédiaire*, mais je vois dans la Table qu'on en a parlé dans les tomes V, VI, XI et XXIII; y est-il question de celles que je veux rappeler?

En lisant, ces jours-ci, un volume très intéressant et plein d'érudition, intitulé: *Bernay et son arrondissement*, souvenirs et notices archéologiques, l'auteur m'a rappelé, avec une vigueur et une lucidité sans seconde, des souvenirs d'enfance qui étaient toujours restés dans ma mémoire.

Son nom est bien connu : c'est Lottin de Laval. Il m'écrit, dans une charmante lettre qui va prendre place dans ma collection d'autographes (car je m'honore beaucoup d'être en relations avec un savant tel que lui), qu'il « a 83 ans... » Mais — ajoute-t-il — « n'allez pas croire « que ce *Mathusalémite* soit impotent, « gâteux et idiot, il n'annonce encore pas « l'ombre de sénilité. »

Il n'avait pas besoin de me l'écrire, ce cher correspondant et ami, sa lettre pleine de charme et de vigueur le prouve assez.

Me voici entraîné loin de ma question... j'y reviens.

Il cite, dans son intéressant volume, plusieurs enseignes de Paris qui m'ont reporté à ma jeunesse.

La Fille mal gardée était rue de la Monnaie, mitoyenne avec *le Diable boiteux* (il ne parle pas de cette enseigne). C'étaient deux magasins de nouveautés disparus depuis longtemps et dont les locaux sont occupés, à présent, par la *Samaritaine.*

Suivant Lottin de Laval, *la Fille mal gardée* était l'œuvre d'Abel de Pujol, l'auteur des grisailles de la Bourse et du beau plafond de l'ancien grand escalier du musée du Louvre. On lui en attribuait encore une autre, rue Coquillière, et « quand je lui parlais de ces peintures, faites dans les jours difficiles, — dit Lottin de Laval — il souriait, mais n'avouait pas. »

Le Grand Condé, rue de Seine, que l'on chercherait vainement, à présent qu'il est remplacé par une succursale de la maison Dubonnet, était attribué à Blondel (un grand prix de Rome, aussi).

Le Pauvre Diable, encore un magasin de nouveautés qui existait rue Montesquieu, était — dit-il — « l'œuvre d'un artiste de talent qui s'enveloppe d'un profond mystère ».

Diaz avait peint une enseigne pour la devanture d'un grand marchand de comestibles, au coin du marché Saint-Honoré et de la rue Saint-Hyacinthe-Saint-Honoré.

Thomas Couture en avait aussi fait une de petite dimension, pour un magasin du coin de la rue de Richelieu et du boulevard Montmartre.

Lottin a vu l'artiste à l'œuvre.

Et *Jean de Paris*, rue du Bac, *les Trois Sultanes*, rue Vivienne, *le Banquet d'Anacréon*, en face du théâtre de la Porte-Saint-Martin!

Je me rappelle également un tableau de très grande dimension, à l'ancien marché aux fleurs, non loin de l'ancienne rue de Glatigny, chère aux *escholiers* de la bonne ville de Paris autrefois : *les Forges de Vulcain*. Qu'est-il devenu celui-ci? Il a été remplacé par une faïence de Jean, auprès du théâtre du Châtelet, où le magasin de quincaillerie a été transporté.

Maintenant, je suis sûr que bien des lecteurs seront surpris comme moi quand ils sauront que le *Persan*, qui fait le coin de la rue Feydeau et de la rue de Richelieu, est une bonne figure de Dantan aîné.

Voilà ce que le livre de Lottin de Laval m'a — sinon appris — du moins rappelé.

Ma question se résume donc en ceci :

Les enseignes peintes, dont je parle plus haut, ont-elles été perdues, anéanties, ou bien quelques amateurs les ont-ils achetées ?

Il serait intéressant de savoir ce que sont devenues ces premières œuvres d'artistes devenus célèbres.

Je me rappelle, au moment de finir, une enseigne fort bien faite située au coin de l'ancienne rue des Gravilliers et de la rue du Temple : *A la renommée des bons artichauts*. Le sujet est de grandeur naturelle, costume de la Restauration; ce devait être le portrait, à l'époque, de la fondatrice de cette *renommée*.

A. NALIS.

—

Le musée phénicien fondé par M. Renan au khan français de Saïda. — Il y a, dans la petite ville de Saïda (l'antique Sidon), un vieux bâtiment appartenant à la France, et qu'on appelle le *Khan français*. (On en parle dans tous les guides de Syrie.) Depuis une année, on est en train de le restaurer. M. Renan y avait laissé une partie des antiquités qu'il avait recueillies durant sa mission en Phénicie. Est-il vrai que l'on compte y établir un musée phénicien? A qui est due l'idée première de cette intéressante création ? Quel est le montant de la somme allouée à cette restauration, et à combien s'élève le crédit annuel voté pour l'entretien de ce musée? A-t-on publié sur ce projet quelques notes ou quelques rapports ? EDMOND DURIGHELLO.

—

Amendes honorables des auteurs. — Il est peu d'écrivains qui n'aient eu à faire amende honorable pour quelques-uns de leurs écrits. On sait la douce mortification que se plaît à infliger l'Académie à nombre d'auteurs, en les obligeant à faire l'éloge d'une compagnie qu'ils ont décriée alors qu'ils n'en faisaient pas partie; mais bien d'autres littérateurs se sont trouvés dans la nécessité de s'excuser pour s'être jadis trop avancés. On connaît la satire contre les femmes de Boileau: ce qui est moins connu, c'est la façon dont il en adoucit les rigueurs en complimentant un ami sur son mariage. « Parlons maintenant, écrit-il de Paris, à Brossette, le 5 août 1705, (*Œuvres*, édit. *Pr. Ecr. Fr.*, II, 357), parlons maintenant de votre mariage. A mon avis, vous ne pouviez rien faire de plus judicieux. Quoique j'aie composé, *animi gratia*, une satire contre les méchantes femmes, je suis pourtant du sentiment d'Ariste, et je tiens comme lui

... Que, pour être heureux sous ce joug salutaire,
Tout dépend, en un mot, du bon choix qu'on sait faire.

« Il ne faut point prendre les poètes à la lettre. Aujourd'hui c'est chez eux la fête du célibat, demain c'est la fête du mariage. Aujourd'hui l'homme est le plus sot de tous les animaux; demain c'est le seul animal capable de justice et, en cela, semblable à Dieu. Aussi, monsieur, je vous conjure de bien marquer à madame votre épouse la part que je prends à l'heureux choix que vous avez fait ». Quelque Intermédiairiste connaîtrait-il d'autres exemples d'amendes honorables de ce genre? ADOLPHE DÉMY.

—

Nicolas Langius et son livre contre les apothicaires. — Je lis dans le *Dictionnaire des arrêts* de P. J. Brillon (nouvelle édition, Paris, 1727), t. I, p. 210, à l'article APOTICAIRE :

Il y a bien des choses à dire sur l'art qu'ils exercent. *Nicolas Langius* a fait un volume contre eux. Il blâme le peu de connaissance qu'ils ont des simples, ce qui les expose à être trompez par les marchands étrangers. Il condamne l'impéritie de ceux qui donnent une drogue pour une autre, une vieille pour une nouvelle...

Et dans l'*Histoire des Apothicaires* de A. Philippe (Paris, 1853), à la page 13 :

Nicolas Langius, de Rochefort, et Corn. Agrippa définissent les apothicaires les cuisiniers des médecins : *medicorum coqui*...

Pourrait-on me donner quelques renseignements biographiques sur Nicolas Langius et le titre exact de cet ouvrage contre les apothicaires? Dr DX.

—

Les fouilles de Santorin. — Quels sont les ouvrages ou publications périodiques faisant ou ayant fait mention des fouilles de Santorin? A. BRIOT.

—

Poussin et le Triomphe de la Vérité. — Où se trouve actuellement ce tableau, qui a été gravé par Gérard Audran ?

Où peut-on découvrir encore de bon-

nes épreuves de la gravure de ce dernier artiste? FIRMIN.

—

Le Chapeau, le Vieillard, lithographies. — J'ai trouvé, il y a quelques années, deux lithographies en couleur très bien faites. Les marges sont entièrement coupées.

Le cartouche porte : pour l'une, *le Chapeau;* pour l'autre, *le Vieillard.*

Le Chapeau. — Une jeune et jolie femme, assise, tient sur ses genoux une cage ouverte. Devant elle, se trouve un jeune homme à l'air assez gauche et tenant son chapeau sur son nombril. Par l'entrebâillement d'une porte, se montre la figure bien narquoise d'une vieille femme. Le papier sur lequel la gravure a été recollée porte l'inscription suivante :

Profite du moment, ma cage étant ouverte.
Tu attends trop longtems, cela me déconcerte.

Le Vieillard. — Deux hommes, l'un d'un certain âge, l'autre beaucoup plus jeune, sont en train de boire sur un tonneau leur servant de table. Près d'eux, se trouve une jolie fille qu'ils ont l'air de taquiner assez vivement.
Comme inscription :

Ce jeune homme, sans doute, ferait bien ton [affaire;
Mon ardeur vaut la sienne, et laisse-moi donc [faire.

Les deux gravures : *Drelling pinxit ; Perdriau sculp.*

Pourrait-on me dire si ces gravures faisaient partie d'un ouvrage ou d'une série? R. S.

—

Un poème à retrouver. — Je trouve dans le *Dictionnaire* de Moréri l'indication de l'œuvre suivante : *Monastica disciplina ab Armando Buthelerio Trapensi Monasterio instaurata*, poème de 305 vers, par Modeste Vinot, oratorien, né vers 1670, mort en 1731.

Ce poème, dit Moréri, mérite de voir le jour.

L'*Intermédiaire* pourrait-il m'aider à rencontrer cette pièce, relative à la réforme de la Trappe par l'abbé de Rancé? H. TOURNOUER.

—

Le Sorcier encyclopédique de la Haute-Loire. — La précieuse collection d'imprimés de la période révolutionnaire, formée par Rondonneau, et conservée aux Archives nationales, renferme (A. D. VIII, 14) deux exemplaires d'un prospectus que je n'ai trouvé cité nulle part ailleurs. Il est intitulé : *Le Sorcier encyclopédique de la Haute-Loire pour la recherche et découverte de toutes sortes de monuments d'antiquités concernant les arts et les sciences.* Paris, imp. Hacquart, fructidor an IV, in-8, 11 pages, papier fort. Cet ouvrage, « dédié à l'Institut par le citoyen Garde, de Craponne, ex-secrétaire, employé au ci-devant Comité de Sûreté générale, de présent au Directoire exécutif », devait contenir environ cent pages d'impression. L'auteur expose en trente-quatre articles, le sommaire ou projet d'un arrêté à prendre par l'administration centrale du département de la Haute-Loire, pour sauvegarder les richesses archéologiques et bibliographiques délaissées par les émigrés, et, notamment, par les Polignac, les Lafayette et les Latour-Maubourg (art. XIX), et pour en publier l'inventaire.

Garde n'a très probablement pas donné suite à sa proposition, et il faut le regretter.

En l'an VII, il publia contre son quasi homonyme et supérieur hiérarchique, J. J. Lagarde, secrétaire général du Directoire, un violent pamphlet, intitulé : *le Trône du Luxembourg renversé* (Imp. Glison, s. d., in-8, 8 pages), où il rappelle qu'il était venu à Paris en qualité de commissaire du canton de Craponne (Haute-Loire), pour l'acceptation de la Constitution de 1793. Employé au bureau de la police générale du Directoire, il avait été *réformé* par Lagarde. *Inde iræ.* Qu'est-il devenu depuis? M. TX.

—

Sur l'auteur anglais d'un voyage en France au XVIe siècle. — La maison Cerf a achevé d'imprimer, le 20 novembre dernier, à Versailles, un beau et curieux volume intitulé : *The view of Fraunce; Un aperçu de la France telle qu'elle était vers l'an* 1598, par *Robert* DALLINGTON, secrétaire de l'ambassadeur d'Angleterre auprès de la cour de France. Traduit de l'anglais par E. EMERIQUE, d'après un exemplaire de l'édition imprimée à Londres par Symon Stafford, 1604 (in-8° de IX-231 p.). Le traducteur n'a pu donner que de très maigres renseignements sur l'auteur, se contentant de nous apprendre qu'il mourut en 1637

et qu'il a écrit plusieurs autres ouvrages. Quels sont ces ouvrages? Que sait-on de la biographie de Dallington?

Je m'adresse surtout à ses compatriotes, et, puisque la France se tait ou à peu près, la parole est à l'Angleterre.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Documents relatifs à la Révolution et à Napoléon Ier vendus à Londres en 1858. — Le *Bulletin international de la Librairie*, publié jadis par la librairie Hachette, annonce que, le 15 juin 1858, Leight, Sotheby et John Wilkinson avaient vendu aux enchères une collection d'ouvrages relatifs à la Révolution, et que cette dernière série, intitulée *Napoléon-Museum*, était uniformément reliée en cuir de Russie.

Pourrait-on me fournir quelques détails sur cette collection, ou tout au moins le titre exact du catalogue?

M. TX.

—

Questions bibliographiques. — On désirerait connaître l'année de la naissance, l'année et le lieu du décès des auteurs suivants :

1° Daumont (Alexandre), *Voyage en Suède*, 1834;

2° De la Flotte, *Essais historiques sur l'Inde*, 1769;

3° De Marlès, *Histoire de Russie*, 1857;

4° De Rutlidge (Jean-Jacques), *Essai sur les mœurs des Français comparées à celles des Anglais*, 1776;

5° D'Estry (Stéphen), *Histoire d'Alger*, 1843;

6° Quaranta (Bernard), *Le Mystagogue, guide général du Musée royal Bourbon*, Naples, 1844;

7° Turnbull (John), *Voyage fait autour du monde en* 1800-1804, 1807;

8° Willich (Dr), *Hygiène domestique*, 1802.

A. R.

—

La famille de Penderel de Boscobel. — Depuis bien des années, je recherche les pièces relatives à la famille jacobite de Penderel de Boscobel. J'ai des raisons de croire que le nom est d'origine française. Cette famille habitait l'Angleterre dès 1587.

Y a-t-il une famille de Penderel en France? Quelque Intermédiairiste voudrait-il me donner des renseignements?

J. PENDEREL-BRODHURST.

RÉPONSES

Sang bleu. D'où vient cette expression pour indiquer une race de noblesse? (XIII, 290, 347, 374; XIV, 133, 221, 305.) — Toutes les réponses données se résument en ceci, que *Sang bleu* est une traduction de l'expression espagnole : *Sangre azul*. Les Espagnols en contact avec les races noires, ou métis, auraient observé que les veines transparaissaient en filets bleus sous la peau des blancs de pure race, tandis que le pigmentum qui assombrit les tissus de nos frères des races chamitiques ou sémites empêcherait que leurs veines eussent la même apparence *azurée*.

L'auteur d'une des réponses (numéro du 10 juin 1880) reproche à Lamartine d'avoir opposé *le sang rouge du Franc au sang bleu du Germain*. Je voudrais savoir si Lamartine a parlé du sang bleu. Je crois que Michelet a, lui aussi, attribué le sang bleu aux vieux héros germains et a montré que l'idée du duel *au premier sang* venait de cette antique tradition, qu'entre deux héros il n'y avait pas de meilleure manière de savoir qui avait le sang le plus bleu dans les veines.

G. L. H.

—

J'ai failli attendre (XVIII, 225, 279, 310). — Ce qui me fait surtout douter de l'authenticité de l'exclamation qui a tant été reprochée à Louis XIV, c'est ce récit de Racine, un témoin sincère s'il en fut jamais, récit qui nous montre un Louis XIV tout différent et d'une patience angélique :

> Un portier du parc, qui avoit été averti que le Roi devoit sortir par la porte où il étoit, ne s'y trouva pas, et se fit longtemps chercher. Comme il venoit tout en courant, c'étoit à qui le gronderoit et lui diroit les injures; le Roi dit : Pourquoi le grondez-vous? Croyez-vous qu'il ne soit pas assez affligé de m'avoir fait attendre?

(*Fragments et notes historiques. Œuvres* de J. Racine, édition Hachette, t. V, 1865, p. 125.)

UN VIEUX CHERCHEUR.

—



Xénophon doit-il être considéré comme l'inventeur de la sténographie? (XXIII, 548.) — Extrait des *Collections du progrès. Histoire nouvelle des arts et des sciences*, 1878, n° 333 :

Des signes abrégés ont été inventés pour sténographier les leçons des philosophes et les discours des orateurs. Ils étaient connus du roi David (v. 1070) [Psaume 46], des Egyptiens, de Xénophon (av. 355).

ALPHONSE RENAUD.

—

Les soleils, les nervis (XXV, 369, 580). — De nos cinq ports militaires, Lorient est le seul où j'aie trouvé le nom de *soleils* donné à certains industriels du quai marchand, lazaroni bons à tout faire, mais chômant volontiers au pied de quelque mur, en plein soleil.

A Brest, on a peut-être encore cette expression : *Chevaliers du soleil*, que j'ai entendue il y a plus de trente ans. On désignait ainsi, non point des portefaix, mais les retraités de la Marine et de la Guerre, qui, dans la chaude clarté des après-midi, circulaient en causant sur le Champ de bataille, ou stationnaient par petits groupes à la Pointe aux blagueurs.

A Cherbourg, on ne connaît pas les noms de *nervi*, de *soleil;* on dit un *bricqueville*, par la raison que les manœuvres du port de commerce tiennent leurs assises autour du monument élevé en l'honneur d'Antoine de Bricqueville. *Sic transit gloria mundi.* T. PAVOT.

—

Les tableaux et statues représentant sous un nom légendaire des personnages contemporains (XXV, 442; XXVI, 109, 175, 583). — Dans une des salles du musée d'Avignon se trouve un tableau peint par Lacroix, rappelant la légende du condamné avignonnais qui recouvre sa liberté par la remise du fameux Christ d'ivoire, chef-d'œuvre de Guilhermin.

Le jeune pénitent noir, agenouillé auprès du Christ dans ce tableau, n'est autre que Cantin, qui fut directeur des Folies-Dramatiques et des Bouffes, et qui avait posé devant Lacroix. Cantin, à cette époque, était blond et sans fortune; il est mort gris et archi-millionnaire. La cagoule, pas plus que la *Mascotte*, ne lui a porté malheur.

RÉ-MI.

—

Vers tragiques ridicules (XXVI, 81, 343, 417, 539, 659; XXVII, 332, 451). — Puisque la question s'est étendue à tous les vers ridicules, je me permets de citer les deux suivants.

Je n'ai pas ma collection de l'*Intermédiaire* à la campagne, et je ne puis voir dans le tome XXVI si les deux vers reproduits par notre collaborateur Lorédan Larchey s'y trouvent.

Je viens de lire les deux intéressants volumes qu'il vient de publier (*L'Esprit de tout le monde : 1° les Joueurs de mots; 2° les Riposteurs*), et j'y vois ces vers, qu'il cite avec d'autres que nous avons vus rappelés précédemment :

La vache paît en paix dans ces gras pâturages!

. . . .

Quoi! je ne t'ai pas dit quelle était ma querelle!

Je ne crois pas avoir vu ces deux vers dans les nombreuses citations faites par nos divers collaborateurs. A. NALIS.

— J'ai lu dans un fort bon auteur :

Voltaire appartenait à une famille de condition modeste; *au jour de sa naissance, rien ne pouvait faire prévoir sa gloire future.*

Cher confrère L., de l'*Intermédiaire* (XXVII, 559), pardonnez-moi de relever cette petite inadvertance; vous êtes en bonne compagnie : Napoléon, Pie IX, Proudhon, Chateaubriand et autres (voyez pages 533 et 534). GÉDÉON.

— Parmi les vers qu'ont cités les Intermédiairistes, il ne s'en trouve, je crois, aucun de Voltaire. Celui qui avait écrit l'histoire du Parlement pour prouver qu'il était capable de tout, même d'un mauvais livre, ne semble pas avoir été incapable de fournir son contingent à cette curieuse anthologie qu'ont formée les collaborateurs de l'*Intermédiaire.* C'est du moins ce que semble indiquer Flaubert :

J'analyse toujours le théâtre de Voltaire (écrivait-il à son ami Alfred Le Poitevin, en 1846, dans un passage de la première série de sa *Correspondance* que cite le *Supplément* de Larousse à l'article qu'il consacre à cet ouvrage), c'est ennuyeux, mais ça pourra m'être utile plus tard. On y rencontre néanmoins des vers étonnamment bêtes.

Quelque Intermédiairiste aurait-il le courage de suivre le filon que révèle l'auteur de *Salammbô ?* Tout semble indiquer qu'il mettrait la main sur un riche placer. E. C.

— Les deux vers cités par notre collaborateur L., et bien souvent rappelés avant lui, sont tirés de la tragédie de *Daire* ou *Darius*, par Jacques de la Taille de Bonduroy, né en 1542, mort de la peste à vingt ans. La tragédie de *Daire* et celle d'*Alexandre* ont été publiées, avec d'autres œuvres poétiques, par Jean de la Taille, frère de Jacques, en 1572 (et non 1573, comme le disent les frères Parfaict), à Paris, chez Frédéric Morel. Voici le vrai texte des deux fameux vers qui terminent presque la tragédie :

Ma mère et mes enfans aye en recommanda...
Il ne peust l'achever, car la mort l'en garda.

Les auteurs de l'*Histoire universelle des Théâtres* ne trouvent pas cela si *ricule;* ils font la réflexion suivante :

Ce tiers de mot abandonné au bout du vers produit un genre de beauté qui appartient absolument à Jacques de la Taille, et que, certainement, personne ne s'avisera d'imiter.

Je ne connais pas, en effet, d'exemple analogue. A. E.

— La *Flandre libérale* cite une jolie distraction de Taine, page 444 du tome II de ses *Origines de la France contemporaine. La Révolution :*

Le 4 et le 5 mai, *cinq à six cents jeunes gens,* bien vêtus et sans armes, se sont assemblés aux Champs-Elysées et au Luxembourg afin de protester contre l'arrêté de la Commune qui les choisit pour l'expédition de Vendée... Naturellement, la garde soldée de Santerre disperse ces muscadins ; on en arrête *un millier*, et, dorénavant, *les autres* s'abstiendront de toute manifestation bruyante sur la voie publique.

— Continuons à glaner dans les vastes champs de la littérature, et apportons quelques modestes cailloux au monument élevé à la gaieté française par les collaborateurs de l'*Intermédiaire*. L'un des derniers bienfaiteurs de l'œuvre a eu l'excellente idée de grouper ses envois par genres. Nous adopterons cette méthode comme étant à la fois la plus claire et la plus analytique.

Genre prud'hommesque :

Je me dis en la voyant (Pauline Borghèse), et avec un regret amer : Heureux les mortels qui séjournent encore dans ce bel âge de la vie où l'on est admis à porter des vœux sur de pareils autels !

(*Mémoires* de Beugnot.)

On ne peut prononcer le nom de Lacroix avec pudeur.

(Robespierre, *Discours contre Danton.*)

Air de bravoure :

Jetez le gant sur l'arène sanglante ;
De le saisir tous nos cœurs seront fiers.

(Louis Festeau, *Le Défi.*)

Excessivement passionné :

Gare à celui, gare à celle
Qui lui vole une parcelle
Des instants de son amant.
D'un bond, comme une tigresse,
Elle l'atteint, ma maîtresse,
Et remporte le moment !

(F. Desnoyers, *Alm. Parisien,* 1862.)

Idem, en sourdine :

Un jeudi soir, au bal, elle se déganta. Tous ses regards étaient pour moi. Voilà ma vie!

(Regnier-Destourbet, *Louisa.*)

Genre hyperbolique :

Devant Napoléon seul, les Alpes s'abaissèrent.

(Marco Saint-Hilaire.)

La flamme est un feu humide.

(Joubert, *Pensées.*)

Raseurs à froid :

Regardez là-dedans, dis-je aux dieux consternés!

(Richepin, *Les Blasphèmes.*)

C'était une céleste boiteuse... Lasthénie ne boitait pas, mais elle avait l'air de boiter.

Barbey d'Aurevilly, *Une histoire sans nom.*)

Je suis venu, j'ai vu la cité formidable.
Elle avait faim... J'ai mis mon livre sous sa dent!

(V. Hugo, *L'Année terrible.*)

L'idée la plus juste qu'on puisse en donner, c'est de dire qu'il avait beaucoup de l'aspect de saint Bruno.

(P. Borel, *Champavert.*)

Sans culotte ni façon :

Vous avoir peint les grands crimes qui s'y sont commis, c'est vous avoir dessiné le plan du château de Blois.

(Le cit. Lavallée, *Voyage dans les départements,* 1793.)

Cherchant à inquiéter :

Je suis républicain comme l'entendrait un loup-cervier. Je suis républicain parce que je ne puis être caraïbe.

(P. Borel, préface des *Rhapsodies.*)

Genre bousingot :

Les regrattiers sans chalands sont des tigres!
Le notaire est philippiste comme un passementier.
Heureusement que, pour se consoler de tout

cela, il nous reste l'adultère, le tabac de Maryland et le papel español por cigaritos.

(*Ibid.*)

Dénigrement :

Tu ne fus qu'un moulin, tournant toujours, [pour moudre
Beaucoup de bataillons.

(TURC [de Nîmes], *La Napoléonide.*)

Philanthropie (il s'agit des nègres) :

Il était esclave en naissant,
Puni de mort pour un seul geste;
Le sucre était teint de son sang!
Ah! daignez m'épargner le reste.

(*Anthologie patriotique*, an III.)

Abus de la métaphore :

Soldats, il n'est aucun de vous qui veuille retourner en France par un autre chemin que celui de l'honneur!

(*Napoléon à la Grande Armée*, 6 oct. 1806.)

Franc comme l'or :

Je donne toujours le madame et le mademoiselle aux femmes que j'ai possédées : c'est une considération que je dois à elles et à moi-même.

(RESTIF DE LA BRETONNE, *M. Nicolas*, VIIe époque.)

Elle avait fait bien des imprudences, et, entre autres, un enfant.

(*Id.*)

Thérèse ne prostitua pas ses filles, mais elle les fit entretenir.

(*Id.*)

Oui, monsieur, je suis doublement coupable, puisque je vous ai rendu père.

(*Id.*)

C'est en songeant à elle que je m'écrie : Remettez-moi à 1759, et que je sache ce que je sais.

(*Id.*)

(Je te crois, *M. Nicolas* parut en 1797.)

Je l'ai rendue mère de deux filles que je lui ai faites vis-à-vis la boutique de madame Menot.

(*Id.*)

Elise m'a rendu heureux; moi, je l'ai rendue mère : nous sommes quittes!

(*Id.*)

J'avais cédé cette connaissance à un ami, ce qui en ôta l'onction.

(*Id.*)

Elle ne me permit que le nécessaire.

(*Id.*)

Apolline est votre fille ou celle de votre ami Buisson; mais je la crois de vous, aux sourcils.

(*Id.*)

Dans neuf mois, vous aurez un fils!

(*Id.*)

Peu concluant :

DEUXIÈME LAQUAIS (*montrant le portrait*).
Jamais portrait ne fut plus ressemblant!

LA FEMME DE CHARGE.
Et le moyen que cela fût autrement! C'est un amant qui le traçait!

(MONVEL, *Les Victimes cloîtrées*, sc. II.)

Haine de la noblesse :

Les sueurs de nos frères ont servi vos caprices. Oh! prenez garde, monsieur le comte!!

(FOUCHER et ALBOIZE, *La Salpêtrière.*)

Considération pour la noblesse :

— Vous, dit mademoiselle de Porhoël en faisant une halte subite, vous êtes un Champay d'Hauterive?
— Mâle, oui, mademoiselle!

OCTAVE FEUILLET, *Le Roman d'un jeune homme pauvre. — Revue des Deux Mondes* du 15 mai 1858, p. 56.)

H. B.

— Les pièces théâtrales fourmillent de vers et de phrases ridicules. Un spirituel collaborateur en a signalé quelques-unes, de date assez récente, dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire*. Je me suis amusé à parcourir quelques ouvrages concernant le théâtre au dix-septième et au dix-huitième siècle, et j'ai acquis la certitude qu'il n'y avait pas... progrès, sous ce rapport, dans les temps actuels. A l'appui de mon dire, voici quelques citations :

Ah! voici le poignard qui, du sang de son maî- [tre,
S'est souillé lâchement. Il en rougit, le traître!

(*Pirame et Thisbé*, tragédie de THÉOPHILE, 1617.)

On la verrait offrir, d'une âme résolue,
A l'époux sans macule une épouse impolue.

(*Théodore*, tragédie de P. CORNEILLE, 1645.)

Gardes, conduisez-les dans cet appartement,
Et qu'ils y soient tous deux gardés séparé- [ment.

(*Les Machabées*, tragédie de LAMOTHE.)

En passant par ici, j'ai cru de mon devoir
De joindre le plaisir à l'honneur de vous voir.

(*Ecole de la jeunesse*, comédie de LA CHAUSSÉE, 1749.)

Dans ma tête un beau jour ce talent se trouva,
Et j'avais cinquante ans quand cela m'arriva.

(*Fausse antipathie*, comédie de LA CHAUSSÉE, 1733.)

Titus perdit un jour; un jour perdit Titus.

(*Titus*, tragédie de M. DE BELLOY, 1759.)

Quelque soigneusement sur le papier qu'on [couche,
Il est bien plus prudent de parler par la bou- [che.

(*Indécis*, comédie, par DUFFAUT, 1759.)

La honte est le rempart de l'honneur des femmes.

(*Le Curieux impertinent*, comédie en cinq actes, par BROSSE, 1645.)

Lapide fut détruit : Antoine, sans combattre,
Lui-même se vainquit, vaincu par Cléopâtre.

(*Gordien et Maximin*, trag., par A. FAVRE.)

... Tous les morts, en cet affreux séjour,
Pour nous persécuter reviennent-ils au jour?

(*Sémiramis*, tragédie de VOLTAIRE, 1748.)

Ces vers ont disparu de la pièce après la troisième représentation.

Dans *les Tuileries*, comédie, par Corneille, Chapelain, etc., l'acteur décrit une mare d'eau et s'exprime ensuite comme suit :

... On voit
La cane s'humecter de la bourbe de l'eau,
D'une voix enrouée et d'un battement d'aile
Animer le canard qui languit auprès d'elle.

Dans *Sancho Pança*, comédie de Dufreny, jouée aux Français en 1694, le duc dit au troisième acte :

— Je commence à être las de Sancho.
— Et moi aussi, s'écria un homme du parterre.

Ce mot arrêta la pièce.

Dans les *Aventures de gazettes*, pièce à six personnes en vers gascons, par Thulin (1628), une vieille femme fait l'éloge de sa fille, qui aime tellement le travail,

Que per non perdre temps, bien souvent on s'a- [viso
Qu'elle pisse en marchant sans leva la ca- [miso.

Dans *la Silvie*, tragi-comédie pastorale de Mairet (1627), Silvie dit au prince, son amant :

Cher prince, vous voyez mon âme toute nue.

Le prince lui répond galamment :

Ah! j'aimerais bien mieux te voir le corps [tout nu.

Un berger dit plus loin :

O Dieu! soyez témoin que je souffre un mar- [tyre
Qui fait fendre le tronc de ce chêne endurci.

Silvie lui répond :

Il faut croire plutôt qu'il s'éclate de rire,
Oyant les sots discours que tu me fais ici.

Lorsque vous verrez l'arc-en-ciel,
Vous ne verrez pas l'arc-en-terre.

(*Nostradamus*, vaudeville, par TACONET, 1756.)

Boileau a reproché à Molière ces deux vers de l'*Amphitryon* :

Le véritable amphitryon
Est l'amphitryon où l'on dîne.

Il faut, pour l'exactitude grammaticale : chez qui l'on dîne.

Le mensonge est en l'air, et je le vois partir.

— Ouvrez les loges, s'est écrié le parterre.

(*Ecole des Mères*, comédie, par ROUSSEAU [de Toulouse], 1750.)

Il y a, dans *le Duc de Foix*, tragédie de Voltaire, un certain personnage, nommé Coucy, à qui un autre personnage dit emphatiquement :

Es-tu content, Coucy?

Le parterre répondit, en écho : « Coussi, coussi », et cette plaisanterie faillit faire tomber la pièce.

D'autres fois, le vers devient ridicule, ou burlesque, ou grivois, par la faute ou la malice des acteurs.

Ainsi, dans *Olivette, juge des enfers*, opéra-comique en un acte de M. Fleury (1726), il y a un couplet qui finit par ce refrain :

Un petit moment plus tard
Si ma mère fût venue,
J'étais, j'étais... perdue.

Une jeune actrice, fort jolie, qui chantait ce couplet, avait coutume, aux répétitions, de substituer par plaisanterie, au mot de *perdue*, une rime un peu grenadière, dont l'énergie lui plaisait fort. La force de l'habitude lui fit prononcer ce malheureux mot à une représentation devant une assemblée très nombreuse. Ce fut un coup de théâtre général : plusieurs dames sortirent précipitamment de leurs loges; d'autres restèrent, parce que le public polisson criait : *bis*. L'actrice pa-

raissait étonnée qu'on fît tant de bruit pour si peu de chose. Un exempt vint la prier de le suivre à Saint-Martin, où elle fut conduite, escortée joyeusement de la plus grande partie des spectateurs.

Dans *la Bradamante*, tragi-comédie de Robert Garnier (1582), un acteur, au lieu de dire :

C'en est fait, il est mort,

s'exprima comme suit :

C'en est mort, il est fait.

A une représentation de *Britannicus*, l'actrice qui était chargée du rôle d'Agrippine manqua de mémoire, et, au lieu de dire :

Mit Claude dans mon lit et Rome à mes ge- [noux,

elle dit :

Mit Rome dans mon lit et Claude à mes ge- [noux.

L'auteur d'une tragédie veut lire sa pièce à madame de Lambert. La pièce commençait par une princesse qui disait :

De l'Arabie enfin, en ces lieux arrivée...

Madame de Lambert interrompit l'auteur par cet impromptu :

Princesse, asseyez-vous, vous êtes fatiguée.

Cette plaisanterie fit changer ce premier vers.

Une actrice fit une équivoque très plaisante dans *Horace*, la tragédie de Corneille, où elle remplissait le rôle de Camille.

Que l'un de vous me tue et que l'autre me [venge,

dit cette Romaine à son frère et à son amant. Mais l'actrice corrigea le vers et leur dit :

Que l'un de vous me tue et que l'autre me [mange.

On pourait prolonger indéfiniment ce relevé de citations et d'anecdotes. Je tiens pourtant, en terminant, à citer encore quelques vers assez connus, mais qui n'ont pas encore été donnés à l'*Intermédiaire*. Ils sont, je crois, d'un poète contemporain, dont je regrette de ne pas connaître le nom.

A propos du mouvement d'une fête de village, le poète s'exprime comme suit :

Les arbres, à leur tour, prennent part à la [fête;
Ne le pouvant des pieds, ils dansent de la tête.

Et, pour expliquer qu'un combattant est mort d'un coup qui lui a crevé les yeux, il dit :

Et la nuit lui survient par les portes du jour!

— J'ai commis l'imprudence de transcrire de mémoire le vers de *la Henriade* que j'ai signalé dans l'*Intermédiaire*... et ma mémoire m'a trompé. Voltaire a écrit :

A son prince aveuglé *vint* montrer la lumière.

J'ai mis : *veut* montrer la lumière. Voilà à quoi se borne ma rectification, qui accentue encore, du reste, le ridicule du vers.

J'ai constaté, depuis, que la variante entre les deux textes n'a été signalée jusqu'à ce jour par aucun bibliographe ou commentateur de *la Henriade*. Ils en ont relevé de plus futiles.

HAÏM BOUCRIS.

—

Un ou une ordonnance (XXVI, 441, 596, 691). — Le mot est-il du masculin ou du féminin? Boileau écrivant à son neveu, M. de la Chapelle, de Paris, le 13 mars 1703, en lui renvoyant un travail qu'il avait corrigé :

Je ne sais si ce que j'ai changé les rectifie (les anachronismes) assez bien, parce que je ne suis pas fort dressé au style des lettres ou des ordonnances royales ou plutôt royaux, car tel est le plaisir de ces lettres et de ces ordonnances de vouloir être *masculins* (souligné dans le texte), dérogeant en cela à toutes les règles de la grammaire.

(BOILEAU, *Œuvres*, édit. des *Gr. écr. fr.*, II, 221.)

Boileau avait-il raison de se reprendre ainsi? Aurait-il raison de se reprendre de même aujourd'hui? E. C.

—

L'Armorial général de d'Hozier (XXVI, 576; XXVII, 114). — L'*Armorial manuscrit de d'Hozier*, ou *Armorial de* 1696, est conservé au cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale. Il est à la disposition des lecteurs, dans la salle de travail du département des manuscrits. Il se compose de deux parties : la première, reliée en demi-maroquin rouge, contient la description des armes qui furent confirmées ou enregistrées, moyennant finance, conformément aux édits de

Louis XIV ; la seconde, reliée en demi-maroquin vert, contient la reproduction coloriée de la plupart de ces armes.

Il ne faut pas le confondre avec l'*Armorial général de France*, publié de 1738 à 1768, en 10 vol. in-fol., par Louis-Pierre d'Hozier et Antoine-Marie, son fils (nouv. éd. incomplète, Paris, imp. royale, 1823, 2 vol. in-4°). Ce dernier contient, outre la reproduction et la description des armes, des renseignements généalogiques qui ne sont pas dans le premier. C. C.

—

Les nappes à personnages et à inscriptions (XXVI, 689; XXVII, 232). — Il ne s'agit pas, cette fois, d'une nappe, mais d'un mouchoir; mais comme ce mouchoir est aussi à personnages et à inscriptions, je pense qu'on peut le mentionner. M. Paul Mercier l'a décrit dans le *Bulletin de la Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*, VIII, 44 et 120, sous ce titre : *Un mouchoir antijésuitique*. Il s'agit, en effet, d'un dessin allégorique où sont représentés tous les méfaits dont on s'est plu à charger la mémoire de saint Ignace. On y voit les noms de « Molina, Vasquez, Suarez, Valentia, les quatre animaux de l'Apocalypse », puis : « Jésuites, auteurs et fauteurs de l'idolâtrie de la Chine », puis : « Usure, vol, irréligion, homicide, parricide, régicide », etc. Je renvoie les curieux à l'article lui-même. A.

—

Le général Baudrand et ses descendants (XXVII, 15). — J'ai remarqué au cimetière Notre-Dame de Versailles une petite colonne en marbre noir sur laquelle sont à peu près littéralement écrits ces mots :

Françoise-Louise-Sophie MARIN,
veuve du lieutenant général BAUDRAND,
gouverneur de Mgr le Comte de Paris,
remariée à Ary Scheffer,
décédée à Paris le 1er juillet 1856.

La veuve du général Baudrand, épouse en secondes noces de l'illustre peintre, repose dans le caveau de famille du *colonel baron Charlus de Laborde*, où se trouvent également les corps de la *baronne de Laborde*, née *de Lauzun* ou *de Lauzan*, et de *madame Huysh de Portsmouth*, née *de Lauzan*.

Poursuivant mes recherches à la mairie de Versailles, je m'y suis assuré qu'en effet madame Ary Scheffer était morte à Paris, *rue Chaptal*, 16, et que probablement on l'appelait en famille *Mary Lauzan*, ce qui m'explique son inhumation dans le caveau dont j'ai ci-dessus parlé.

HIPP. ROBIN.

—

Le général Merle-Beaulieu (XXVII, 89, 344). — Le général Merle (Pierre-Hugues-Victor), né à Montreuil-sur-Mer le 26 août 1766, a été l'objet d'une notice dans chacun des ouvrages ci-après désignés.

Il est à observer que, dans ces notices, le nom de *Beaulieu* ne figure pas après celui de *Merle :*

1° *Biographie moderne ou Galerie historique, civile, militaire, politique et judiciaire*, tome II. Paris, Eymery, 1815;

2° *Biographie universelle des Contemporains*, par Rabbe et Boisjolin, t. III. Paris, 1836;

3° *Grand Dictionnaire* de Larousse.

Des notices ont également été publiées sur le général Amédée Willot dans le tome II, p. 551, de la *Biographie moderne* (§ 1° ci-dessus), et dans le tome XV, p. 1345, du *Grand Dictionnaire* de Larousse.

On peut trouver, en outre, des renseignements sur ce général dans les *Mémoires de Thibaudeau sur la Convention et le Directoire*, tome II.

Willot, très lié avec Pichegru, était, comme ce dernier, un des chefs de la conspiration royaliste qui fut réprimée par le coup d'Etat du 18 fructidor an V.

Willot fut déporté à la Guyane, par application de la loi du 19 fructidor (1), avec Pichegru, Barbé-Marbois, Rovère, Ramel, Tronson-Ducoudray et autres. Il fut du nombre de ceux qui parvinrent à s'évader, revint pendant quelque temps en France, puis passa en Amérique, où il resta pendant toute la durée de l'Empire.

Willot rentra de nouveau en France en 1814, et mourut en 1824.

Il avait été fait comte par Louis XVIII.

H. T.

—

Deux signataires du Serment du Jeu de Paume (XXVII, 126, 351). — Je suis heureux de fournir enfin à P. Le B. l'indi-

(1) IIe série, Bulletin CXLII, n° 1400. — 19 fructidor an V (5 septembre 1797). Loi contenant des mesures de salut public prises relativement à la conspiration royale. (Art. 13.)

cation précise de la brochure de D'Artis de Marcillac qu'il cherche depuis si longtemps. Il ne s'agit pas, comme il le supposait (XVII, 274), de la *Suppression des colombiers*, mais d'un *Mémoire servant de doléances pour les seigneurs et propriétaires des terres enclavées dans les capitaineries royales*... (s. l. n. d., in-8°, 70 p.) Ce *Mémoire*, dont j'abrège le titre, fort long, est coté Lb n° 39, 1475, à la Bibliothèque Nationale, et porte bien l'épigraphe mentionnée par P. Le B. : *Salus populi suprema lex esto*. M. Tx.

—

Arles, capitale des Gaules (XXVII, 163). — Pour les titres de la ville d'Arles, capitale des Gaules, consulter :

La Primatie d'Arles, par l'abbé Duchesne, membre de l'Institut (extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, tome LII), 1 vol. in-8°, Paris, 1893.

Arles a été la dernière capitale des Gaules avant la dislocation du pays par l'établissement politique des conquérants germains : Visigoths, Burgondes et Francs.

La ville d'Arles est devenue capitale des Gaules au commencement du cinquième siècle. Antérieurement à cette époque, la résidence officielle des délégués de l'empire romain était à Trèves. Lors de l'établissement définitif des Teutons sur la rive gauche du Rhin, en substitution des populations celtiques qui furent dépossédées irrévocablement de tout le territoire limitrophe du fleuve, la métropole de la première Belgique étant devenue ville trop frontière, le siège de l'administration politique romaine fut transféré dans l'ancienne *provincia romana*. La ville d'Arles était désignée d'avance à l'honneur de devenir la capitale des deux grands diocèses des Gaules par l'importante prospérité industrielle, commerciale et artistique qu'elle avait acquise dans le cours des III° et IV° siècles. La ville de Vienne ne fut jamais capitale de toutes les Gaules au même titre qu'Arles et Trèves. La métropole viennoise n'était que le chef-lieu des sept provinces du Midi ou diocèse de Vienne.

Pendant les Ier et II° siècles, la ville de Lyon (Lugdunum) fut la capitale de toutes les Gaules : Germanies, Belgiques, Celtiques et Aquitaines. Sa primatie administrative et politique disparut pour être remplacée par Trèves dans le courant du III° siècle. La chute profonde de la brillante cité lugdunaise reste un problème historique sur lequel on n'est encore que fort peu renseigné. (Consulter, sur la Gaule pendant la domination romaine, les magnifiques travaux historiques de Fustel de Coulanges, de C. Jullian, de E. Desjardins, de Longnon, etc., etc. L'érudition allemande est aussi très riche sur cette époque.) Ed. J.

—

Galipettes (XXVII, 241, 421). — Cette expression vient très probablement du mot bas-breton qui veut dire courir : *galipein*. Il est constamment employé à Lorient et aux environs.

Si vous chargez le premier gamin venu d'une commission, vous ajoutez :

« *Galipet founus!* » (cours vite!)

Les habitants de Lorient connaissent tous cette expression — et aussi celle-ci :

« Je viens de faire une galipette », c'est-à-dire *une course rapide*.

Les paysans l'emploient pour vanter la rapidité de leurs chevaux :

« Me yo galipet mad » (mon cheval court bien).

Les jeunes officiers l'emploient encore pour indiquer leurs recherches galantes et disent :

« Je vais faire une galipette. »

Que ce terme se soit répandu et soit devenu synonyme d'agitation, d'*émancipation*, il n'y a rien là que de très naturel. X.

—

Origine des confetti (XXVII, 247, 498). — Voici quelques détails sur le *confetti* italien que je viens de découvrir dans les *Amusemens des eaux d'Aix* (Amsterdam, Pierre Mortier, 1736), au tome III, page 23 :

> On ramasse au bord de ces eaux (des bains de Tivoli, près de Rome) quantité de petites pierres dures, blanches et polies comme du marbre, variées en mille figures différentes, et si semblables aux dragées de sucre, que la plupart des étrangers y sont pris. Les gens du lieu les ramassent et les vendent aux voyageurs, et l'on s'en sert à faire de petites supercheries en les mêlant avec de véritables dragées... Aussi on les appelle en Italie *confetti di Tivoli*, dragées de Tivoli.

Il se pourrait que cette plaisanterie se soit accentuée et que les mystifiés aient jeté les *confetti* à la tête des mystificateurs.

Et le jeu des *confetti* aurait été trouvé.
FERNAND ENGERAND.

—

Histoire du vélocipède (XXVII, 248, 435, 498). — Je n'ai pas compris la rectification de M. Dieuaide publiée par l'*Intermédiaire* au sujet du vélocipède, alors que les *Récréations mathématiques et physiques* d'Ozanam (tome II, page 398, éd. de 1725) disent en propres termes :

J'en donnerai l'explication dans les mêmes termes que je l'ai reçue de M. Richard, médecin à La Rochelle.

Il vient d'être publié à Niort une notice intitulée : *Un inventeur rochelais : Elie Richard* (1645-1706).

M. DE R.

—

Les grands hommes membres des académies de province (XXVII, 276, 502). — L'académie de Vaucluse, qui, au commencement de ce siècle, portait le nom d'Athénée de Vaucluse, a eu comme membres titulaires : M. de Stassart, fabuliste; M. Armand de Pontmartin; et, comme membres associés, le cardinal Maury, Vigée, Joseph Walsh, Adrien de Jussieu, Prosper Mérimée, mesdames Suzanne Allut, Verdier et Vigée-Lebrun.

Le poète Mistral en est actuellement membre honoraire. P. T.

— Rien n'est plus facile que d'être définitivement renseigné, du moins pour le XVIIIe siècle.

1° La liste des académies de province, avec beaucoup de détails sur leur organisation, est donnée par l'*Almanach royal* de 1789;

2° L'almanach particulier de chaque province où il existait une académie renferme, chaque année, les noms de tous les membres titulaires ou honoraires de cette académie;

3° La *France littéraire* (publiée sous le règne de Louis XVI) fournit tous les renseignements possibles sur les institutions littéraires et scientifiques du royaume. DE B.

—

Noms des régiments de l'ancien régime (XXVII, 284). — Cette question est tout entière résolue par l'*Etat militaire de la République française pour l'an III*, par l'adjudant général Champeaux, ouvrage assez rare, mais qui existe cependant dans beaucoup de bibliothèques, notamment dans celle du ministère de la guerre.

La concordance des anciens régiments avec les nouveaux y est parfaitement établie. C.

—

Plantation d'arbres et d'arbustes au bord de la mer (XXVII, 288, 476). — Des expériences très intéressantes et très concluantes ont été faites pour la fixation et la culture des sables sur les côtes de la Charente-Inférieure, et notamment dans les dunes de la Coubre, entre Royan et la Seudre, et à l'île d'Oléron, par un forestier de grand mérite, M. Vasselot de Régrée. On peut consulter sur cette question : VASSELOT DE RÉGRÉE, *Les dunes de la Coubre* (*Charente-Inférieure*), Paris, imprimerie nationale, 1848, in-4°. Les mérites de ce fonctionnaire étaient tels, que le gouvernement anglais l'a chargé de la direction et de la reconstitution des forêts au cap de Bonne-Espérance.

L'idée d'arrêter le mouvement des sables par un semis de pins peut remonter à Brémontier, mais il ne faut pas oublier qu'elle avait été devancée par des faits. Le célèbre ingénieur n'a eu qu'à mettre en pratique ce que les documents ou la tradition lui avaient appris sur cette question. Dès le XIIIe siècle, on constate que les sables des côtes occidentales de la France, notamment au nord de la Gironde, sont couverts de forêts dans lesquelles les pins maritimes dominent. Quelques points sont occupés, au contraire, par des chênes, surtout des chênes verts, dont quelques-uns subsistent (Noirmoutiers, Fouras, Royan, etc.), mais dont on trouve aussi les énormes racines enfouies, à de grandes profondeurs, dans le sable ou la terre (Châtelaillon, île d'Aix, île de Ré, Chef-de-Bois, etc.). GEORGES M.

—

L'agronome belge van der Linden et la culture des champignons (XXVII, 289, 503). — Je serai très reconnaissant à R. S. et au Dr van den Corput de vouloir bien compléter la réponse en m'envoyant, par l'entremise de la direction de l'*Intermédiaire*, la copie des procédés du *Bon Jardinier* et du *Jardinier des fenêtres, des appartements et des petits jardins*, et

en indiquant si la brochure publiée par H. J. van den Corput et le baron van der Linden, vers 1835, existe encore en librairie. UN AMATEUR.

—

Jésus-Christ et les peintres (XXVII, 291, 503). — On sait que les théologiens et, après eux, les artistes, se sont partagés en deux écoles, dont l'une représente le Christ *beau*, et dont l'autre le représente *laid*. La première invoquait en sa faveur ce passage du psaume 44 :

Le Christ l'a emporté, par la beauté de la forme, sur tous les enfants des hommes : *speciosus forma præ filiis hominum.*

La seconde, ces autres passages d'Isaïe (LII, LIII) :

Le Sauveur sera sans beauté parmi les enfants des hommes... Il a été sans beauté et sans éclat; nous l'avons vu, il n'avait ni grâce, ni éclat, ni rien qui attirât les regards : *inglorius erit inter viros, aspectus ejus et forma ejus inter filios hominum... Non est species ei neque decor; et vidimus eum et non erat aspectus.*

Il a été beaucoup écrit sur la valeur comparative de ces deux thèses. Nous nous bornons à citer une curieuse dissertation de M. Chavin (de Malan) dans le *Nouveau Correspondant*, t. III, p. 71 (Paris, Olivier Fulgence, 1841, in-12). L'auteur, bien posé alors dans la presse religieuse, devait, quelques années plus tard, faire une triste fin. L.

—

Familles Le Maire et de Marne (XXVII, 293, 506). — La postérité de Charlemagne est innombrable; voici le résumé d'un tableau généalogique dressé en 1846 par Me Bellencontre, notaire à Falaise.

Ladite ville de Falaise, voulant ériger une statue à son plus illustre enfant, s'adressa à tous les souverains d'Europe et pria le notaire et savant distingué Bellencontre de faire un tableau généalogique prouvant aux souverains d'Europe qu'ils descendaient tous de Guillaume, par conséquent d'un bourgeois de Falaise; par conséquent de Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant, qui, elle-même, descendait de Charlemagne à la dixième génération.

D'après ce travail, le comte de Paris est à la vingt-cinquième génération depuis Guillaume, par conséquent à la trente-cinquième depuis Charlemagne.

Ce travail se compose de 35 pages in-folio et ne renferme que des membres de familles souveraines.

RENÉ DE SEMALLÉ.

—

Les honoraires et le costume des médecins d'autrefois (XXVII, 326, 512). — On trouvera sur la question d'intéressants détails dans un volume de M. Daremberg intitulé : *Médecins, histoire et doctrine*, et dans *les Médecins au temps de Molière*, par M. Maurice Raynaud, dans ce dernier ouvrage, surtout.

Dans sa collection : *la Vie privée d'autrefois*, M. Alfred Franklin a consacré un tome aux médicaments, un aux chirurgiens, un aux médecins. Celui-ci, particulièrement, renferme la réponse à la question. Voir, entre autres, le deuxième chapitre de la seconde partie, pp. 116-155. On y verra que les médecins d'autrefois étaient payés très largement. Colbert donnait un louis d'or (cent francs de notre monnaie d'à présent) au sien, Nicolas Petit, premier médecin du roi Henri IV, se retira avec 5 à 6,000 livres de rente, etc.

Quant au costume, je détache les quelques lignes suivantes de ce même livre :

Non seulement dans les cérémonies publiques, mais aussi pour faire leur cours, les docteurs devaient être en robe rouge, avec le bonnet carré, l'épitoge et le rabat. Les bacheliers avaient droit seulement à la robe noire. Vers la fin du XVIIe siècle, presque tous les médecins portaient, outre l'ample perruque, une longue barbe à laquelle Molière a fait plus d'une allusion. Lorsque Argan rêve de prendre ses degrés, Toinette lui dit : « Quand il n'y aurait que votre barbe, c'est déjà beaucoup, et la barbe fait plus de la moitié d'un médecin. » (*Malade imaginaire*, acte III, scène 22.) Sur la perruque reposait le haut bonnet pointu en forme d'éteignoir, mode qui remontait à la fin du XVe siècle, et qui ne vit pas celle du XVIIe. Au milieu du siècle de Louis XIV, les jeunes médecins commençaient à revêtir le costume ordinaire des bourgeois aisés. Tous, au XVIIIe siècle, l'avaient adopté. Leur habit était de drap ou de velours; une fine dentelle formait le jabot et les manchettes; ils tenaient à la main une canne à pomme d'or ou à bec de corbin. Leur démarche était pleine de dignité, etc., etc.

Voir aussi Quicherat, *Histoire du costume*. Quelques gravures du temps sont aussi très instructives à cet égard : celle de J. B. Oudry : *Costume des médecins au XVIIIe siècle*, reproduite dans l'ouvrage de M. Alfred Franklin; celle qui porte comme titre : *Prenez des pilules!* (caricature du temps de Louis XIV) reproduite dans Paul Lacroix (*Sciences*,

lettres et arts au XVIIe siècle; ou celle enfin reproduite dans : *Sciences, lettres et arts au XVIIIe siècle*, du même, et qui montre une jeune femme malade recevant la visite de son médecin (d'après les *Costumes français* de Dupin).

ANDRÉ FOULON DE VAULX.

—

Les diamants de Charles le Téméraire (XXVII, 402). — Dans sa belle *Histoire de la Confédération suisse*, voici ce que l'historien Jean de Muller (*Histoire de la Confédération suisse*, tome VIII) dit des diamants trouvés dans le camp de Charles le Téméraire par les Suisses, qui infligèrent une si cruelle défaite au duc de Bourgogne à la bataille de Grandson (1476).

Trois d'entre les diamants du duc, qui, le premier, avait fait tailler les pierres précieuses, ont brillé dans l'histoire par leur destinée, comme dans les plus grandes couronnes par leur éclat. Le premier, égal à la moitié d'une noix, le plus gros non seulement de la chrétienté, mais même du monde, avant qu'on eut vu le diadème du grand Mogol, estimé par Charles valoir une province, fut abandonné sur la route, dans la terreur de la fuite, par ce prince lui-même ou par un courtisan qui voulut sauver ce joyau.

Un Suisse le trouva dans un coffret, où il était seul et sans enchâssure, avec une perle non moins extraordinaire.

Cet homme le jeta sous un chariot avec dédain, comme un morceau de verre, se retourna pourtant et le ramassa. Le curé de Montagny lui en donna un florin, puis le revendit aux Bernois pour 3 francs. Un citoyen riche de cette ville, Barthélemi May, qui avait en Italie de nombreuses relations d'affaires et de parenté, sut mieux l'apprécier quelques années plus tard, car il fit un présent à l'avoyer Guillaume de Diessbach par la faveur duquel il obtint ce bijou pour cinq mille florins. Il le revendit à des Génois pour sept mille; le duc de Milan Louis le Maure Sforza le leur paya plus du double de la première somme. A la dilapidation du trésor de Milan, Jules II l'acheta pour vingt mille ducats, afin que la première des pierres précieuses resplendît dans la triple tiare du souverain pontife de la chrétienté.

Une autre encore, mais une seule rivalisant avec celle-là, le diamant trouvé dans le camp et qui formait avec trois autres avec de grands rubis et 4 magnifiques perles orientales, le collier du duc. — Les vainqueurs le vendirent à Jacques Fugger, riche en sagesse autant qu'en argent et en honneur; ils lui vendirent de même le chapeau de parade de Charles, à la forme italienne, rond et haut en velours jaune, couvert de perles, entouré d'une guirlande de sardoines, de rubis, de perles et de diamans taillés, surmonté enfin d'un ornement de pierres précieuses enchâssées dans de l'or. Soliman, le grand padischah des Ottomans, et l'empereur Charles-Quint, désirèrent en vain posséder ce second diamant; Antoine Fugger le vendit enfin au roi d'Angleterre Henri VIII, dont les caprices ne calculaient pas; sa fille aînée. Marie, l'apporta en dot à Philippe II, petit-fils du premier possesseur.

Un troisième, intérieur au précédent, estimé toutefois dans les temps modernes à dix-huit cent mille livres de France, fut laissé par la Diète fédérale de Lucerne à Thibaut Glaser, pour cinq mille florins. Le sort le fit passer dans les mains du roi de Portugal, alors le plus riche des souverains; à la chute de leur dynastie, Nicolas Harlay, seigneur de Sancy, l'acquit pour la couronne des rois de France.

H. DE X.

— On trouve les renseignements les plus authentiques sur les diamants de Charles le Téméraire dans les différentes pièces relatives à la mort du duc de Bourgogne, tirées des archives de la Chambre des comptes de Lille, que M. le docteur Leglay a réunies dans la première série de ses *Analectes historiques* publiées à Lille en 1839.

E. C.

—

Armées grotesques (XXVII, 403). — Le 17 juin 1815, une brigade de hussards anglais, commandée par sir Hussey-Vivian, et montée, à titre d'essai, sur des poneys de l'île d'Anglesey, propriété de lord Uxbridge, commandant en chef de la cavalerie britannique, rencontrait, près de Jemmapes, celle du général Alphonse Colbert (1er et 2e lanciers), qui la détruisait à peu près entièrement.

Or, parmi les trophées de cette charge, demeurée célèbre, se trouvait un grand nombre de parapluies, dont les officiers anglais, aussi ennemis de l'eau que les Espagnols de la Romana pouvaient l'être des coups de soleil, avaient cru devoir se munir. Le général Alphonse Colbert en conserva plusieurs.

Tout le monde peut voir, de nos jours, les officiers de l'armée hollandaise se promener en grande tenue, le même ustensile sous le bras, pour peu que le temps soit incertain.

Encore plus pratiques, les officiers suisses au service d'Espagne, pendant les guerres de l'Empire, avaient trouvé moyen de parer à l'alternative du beau comme du mauvais temps, au moyen de petites voitures légères couvertes en toile, dans lesquelles ils voyageaient avec leurs colonnes.

C'est dans cet équipage que s'acheminèrent, vers Baylen, ceux des régiments de Reding et de Preux, passés très provisoirement alors dans les rangs français.

Le landgrave Georges Guillaume de Hesse possédait, au milieu du XVIIIe siè-

cle, l'une des plus belles collections de grenadiers de tout le corps germanique, et il se plaisait à leur faire faire l'exercice dans sa salle à manger, pendant son déjeuner.

Ces soldats présentaient l'aspect le plus surprenant, montés : sur des talons hauts comme des échasses, pourvus de ventres et de poitrines de carton, ainsi que de faux mollets, et frisés comme des caniches.

La fantaisie des jeunes colonels français donnait lieu, vers la même époque, à des usages également assez ridicules sous ce rapport, et les archives de la guerre en fournissent des exemples nombreux.

C'est ainsi qu'un régiment de cavalerie devait descendre, chaque matin, aux écuries, les hommes en sarrau, bonnet et les cheveux en papillottes.

D'autres chefs de corps avaient imaginé, comme plus « parante », la moustache uniforme : on l'obtenait d'un beau noir « avec le cirage destiné aux bottes ».

Quant aux recrues imberbes, on suppléait, pour eux, à ce grave défaut, par l'application de moustaches postiches, faites de drap noir et de crin, collées avec de la poix.

Un autre ornement accessoire, fort apprécié dans la cavalerie, était « les anglaises », touffes de cheveux et de crins, appliquées également à l'aide de poix sur les joues, entre la tempe et le bas de l'oreille.

Les grenadiers prussiens de Frédéric II, coiffés de lourds bonnets métalliques en forme de pains de sucre, étaient obligés, pour empêcher ce bizarre monument de tomber en avant, d'accrocher à une boucle, fixée exprès à sa partie postérieure, leurs cheveux tressés en queue.

Cette queue, dans la cavalerie française, était d'une longueur excessive et rendue uniforme par l'adjonction d'une peau d'anguille remplie de son.

Ces détails, purement extérieurs, ont certainement leurs côtés baroques; mais que dire, à un autre point de vue, de ces régiments de l'armée anglaise qui, de nos jours, se mettent en grève parce que ça les ennuie de faire l'exercice?

H. B.

—

Les descendants des maréchaux de France (XXVII, 406). — Quoique né à Mont-de-Marsan (Landes), le 8 novembre 1810, Pierre-Joseph-François Bosquet appartenait au Béarn et à Pau, où il avait passé son enfance et sa jeunesse. Aussi, en 1857, à une députation de cette ville qui lui remettait une épée d'honneur, répondait-il :

> C'est le soldat Béarnais qui remercie des frères et des amis de la douce joie qu'ils lui font éprouver, en lui rappelant que c'est au milieu d'eux, dans notre belle patrie de Béarn, que s'éveillèrent en son jeune cœur, à côté de sa bonne mère, tous les sentiments de patriotisme et de dévouement que l'on a voulu honorer.

Blessé d'un éclat d'obus au siège de Sébastopol, le 8 juin 1855, Bosquet fut élévé à la dignité de maréchal de France le 18 mars 1856.

Le brave et brillant officier d'Afrique, le héros de l'Alma, d'Inkermann et de Malakoff, est mort en chrétien, entre les bras de sa mère, à Pau, le 4 février 1861, à peine âgé de cinquante ans.

Bosquet était célibataire ; le nom qu'il a illustré s'est éteint avec lui, dans sa famille. J. E. L.

— M. de Vioménil, maréchal de France sous la Restauration, a comme descendants actuels M. le marquis de Montmort et M. le comte d'Ollone.

E. G.

— Le maréchal Guillaume Docle, vicomte de la Brunerie, pair de France, n'a pas eu d'enfants de son mariage avec mademoiselle Virginie Pérignon ; mais il a fait régulièrement porter son nom et ses titres à son neveu Guzman Docle.

Le vicomte et la vicomtesse Guzman Docle de la Brunerie sont morts tous deux; ils ont eu trois filles, dont une seule vit encore. Elle est mariée au lieutenant-colonel de Rochas d'Aiglun, administrateur de l'Ecole polytechnique. A. R.

—

Un peintre à déterminer (XVVII, 409). — Le tableau en question doit être signé Bouillard.

Jacques Bouillard, né à Versailles en 1744, mort en 1806, s'adonna d'abord à la peinture; mais une infirmité qui ne lui permettait pas de se tenir debout l'engagea à se livrer tout entier à la gravure.

C'est lui qui entreprit la fameuse collection du Palais-Royal.

A. Dieuaide.

—



Personnages à retrouver (XXVII, 410). — Sur l'architecte *de Vigny*, de son vrai nom *Vignée*, consulter le *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, par M. Célestin Port, qui lui consacre une notice intéressante, ou mieux encore, du même auteur, *Les artistes angevins* (Paris, J. Baur, 1881, in-8°), où la notice est complétée par l'extrait des documents à l'appui. UN INSTITUTEUR LIBRE.

— Le nom de *Buffault*, que porte une rue de Paris dans le IX° arrondissement, lui a été donné en souvenir de Jean-Baptiste *Buffault*, chevalier de l'ordre du Roi, son conseiller en l'Hôtel de ville de Paris, trésorier honoraire de la ville, qui fut échevin de 1787 à 1789. On ne lui connaît pas d'armoiries; du moins, il ne figure pas dans l'*Armorial de l'échevinage de Paris* donné par M. Borel d'Hauterive dans l'*Annuaire de la noblesse*, année 1859. VEREPIUS.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Les souverains journalistes. — Il y a quelques années, un de nos confrères de la presse quotidienne, ayant eu l'heureuse idée de recueillir les opinions des lettrés sur le journalisme et les journalistes, recevait, entre autres réponses, celle-ci, qui avait, au moins, le mérite de la clarté : « Il en est des journalistes comme des femmes; il y en a du monde, du demi-monde et du quart de monde. » Le journalisme n'étant ni une profession ni un état social, il est, en effet, bien difficile d'en préciser les limites. Sans doute, Victor Hugo, Lamartine, Chénier, étaient d'admirables poètes, mais ils étaient aussi de vigoureux publicistes. Chateaubriand, Sainte-Beuve, Veuillot étaient de mâles prosateurs mais quels incomparables journalistes! Aussi devinons-nous sans peine l'embarras de nos confrères, chargés d'organiser l'Exposition des portraits des journalistes du siècle qui s'ouvre aujourd'hui même. Ils ont dû faire bien des mécontents, et il ne leur reste sans doute plus à cette heure un coin disponible. Nous aurions pourtant voulu réclamer une place, si modeste fût-elle, pour quelques oubliés, dont nous allons, de notre mieux, essayer de plaider la cause.

Aujourd'hui où il est de banalité courante de recevoir une forte éducation intellectuelle, où les privilégiés de la fortune sont, plus que tous autres, dans l'obligation de s'élever au-dessus du niveau de leur entourage, nous voyons sans surprise les personnages les plus élevés dans la hiérarchie sociale prendre part aux tournois de l'esprit et descendre dans l'arène pour recueillir les applaudissements ou les blâmes de la critique. Dans notre société actuelle, dont on a pu dire que le respect en était à peu près banni, il est naturel de voir des princes de sang royal, des femmes nées sur les marches d'un trône, ne pas reculer devant la publicité de leurs pensées les plus intimes, de leurs conceptions les plus personnelles. Le journal étant l'instrument qui convient à merveille à cette vulgarisation, quoi d'étonnant que nous comptions dans nos rangs plusieurs têtes couronnées !

Ils sont plus nombreux qu'on ne l'imagine les princes et souverains journalistes. Beaucoup sont connus et ne cherchent pas à dissimuler sous un nom d'emprunt leur personnalité, souvent très tranchée. Notre *Revue des Deux Mondes* semble plus particulièrement qualifiée pour donner asile à la prose royale.

C'est dans cette revue que la première des femmes de lettres qui occupent un trône, la reine Elisabeth de Roumanie, plus connue sous le pseudonyme enchanteur de Carmen Sylva, a écrit cette piquante nouvelle qui porte pour titre : *Vengeance, récit de mœurs roumaines.* Carmen Sylva s'était souvenue que le même journal avait accordé l'hospitalité à une autre reine, la première femme du roi de Hollande, Guillaume III, mère du prince d'Orange, dont les études historiques, révisées par Renan, n'étaient point passées inaperçues. Le journal de Buloz a eu d'ailleurs, de tout temps, des collaborateurs de haute envolée. Le comte de Paris y fit jadis insérer ses articles sur les *trades-unions* et sur la question ouvrière en Angleterre. Le prince Henri d'Orléans, fils du duc de Chartres, y a raconté avec humour son voyage au Pamir en compagnie de l'explorateur Bonvalot. Le prince Roland Bonaparte, autre explorateur, a préféré narrer ses excursions dans les recueils scientifiques, à l'exemple du prince Albert de Monaco, dont l'Institut accueille avec une faveur marquée

les savantes communications. Mgr le duc d'Aumale, qui a sa place dans la république des lettres, et dont les journaux se disputent la copie, a réservé à la *Revue des Deux Mondes* la primeur de nombreux fragments de son *Histoire des Condé*.

Le duc d'Aumale, qui est un écrivain de race, signe de son nom bravement, tout comme le roi Oscar II de Suède qui livre en pâture à la curiosité publique ses moindres productions, et qui n'en est pas moins adoré de ses sujets. Oscar II écrit de préférence dans les revues anglaises. Il a donné notamment à la *Nineteenth Century* une étude remarquable sur son prédécesseur, le roi Charles XV, petit-fils de Bernadotte.

On chercherait vainement dans les feuilles anglaises l'expression de la pensée de Sa Majesté britannique. Et cependant la reine Victoria s'est révélée comme femme-auteur en maintes circonstances. Par contre, sa troisième fille, la princesse Hélène, qui s'est consacrée avec une noble ardeur aux études sociales, n'a pas dédaigné d'écrire, dans une revue exclusivement rédigée par des femmes, *The Wooman's World*, un consciencieux travail sur les instituts de garde-malades qui se sont, en ces derniers temps, multipliés en Angleterre. La princesse n'en est pas restée à ce coup d'essai, elle a souvent écrit dans les revues, signant ses articles de son nom entier, ou de ce simple prénom : *Hélène*.

Les filles de la reine Victoria ont, du reste, toutes, des aptitudes marquées pour la littérature ou les arts. La princesse Alice n'a jamais rien livré à l'impression, mais sa sœur, la princesse Béatrice, envoie assez fréquemment des dessins, dus à son crayon, aux journaux illustrés de Londres.

La fille du roi des Belges, la princesse Clémentine, et sa tante, la comtesse de Flandre, ne sont pas indifférentes au mouvement littéraire. En 1889, à une fête de charité organisée par la haute société bruxelloise, on vendait à l'un des comptoirs des abonnements au journal *la Jeune fille*, et les quittances avaient la valeur de précieux autographes, étant toutes signées par les deux rédactrices princières.

A part le czar Alexandre III qui, étant tzarewitch, glissait dans la boîte de la *Gazette de Moscou*, dirigée par Katkoff, des articles anonymes, nous ne voyons guère à signaler, à l'heure actuelle, d'autres souverains journalistes; à moins de comprendre sous cette désignation le pontife Léon XIII, dont les encycliques sont analysées et commentées dans la presse de tout l'univers.

Si des vivants nous passons aux morts, nous aurons bien des noms à relever au cours de notre excursion posthume.

Ce n'est pas aux lecteurs de l'*Intermédiaire* que nous apprendrons que l'empereur Napoléon III prenait un grand intérêt à la lecture de notre journal. Il s'en faisait communiquer tous les numéros, prenant soin de dicter lui-même questions et réponses, ou détaillant de vive voix d'ingénieux aperçus sur des problèmes controversés.

Pour Napoléon Ier il n'y eut jamais qu'un journal, le *Moniteur*, qui n'eut jamais qu'un vrai rédacteur, un unique inspirateur, de la première à la dernière ligne, l'empereur en personne. « Napoléon, a-t-on pu dire, entendait le journalisme comme toute grande chose, magistralement, despotiquement, et il en usait comme de toute grande chose, avec la conscience de toutes les forces et de toutes les ressources qui s'y trouvaient. » Un général manquait-il à ses devoirs, un des Etats coalisés manifestait-il de la rébellion, une note du *Moniteur* suffisait à tout faire rentrer dans l'ordre. Le monarque avait-il à donner une leçon à un membre de sa famille, survenait-il quelque démêlé avec un principicule qui osait relever la tête, un simple communiqué au journal officiel avait raison de toutes les résistances. Dans les incidents les plus futiles, le *Moniteur* donnait le ton et la pensée du maître.

Le fait suivant en est un saisissant exemple :

Le 15 octobre 1802 mourait une des plus séduisantes artistes de l'Opéra, la belle Chameroy. On conduisit le corps, comme d'usage, à sa paroisse qui était Saint-Roch. Sur l'ordre du curé, les portes de l'église restent fermées et le convoi est arrêté au seuil. La foule, devant l'intolérance du prêtre, fait entendre des murmures menaçants. Sans le comédien Dazincourt, qui s'emploie de son mieux à calmer ses camarades, et surtout sans l'intervention d'un desservant de la paroisse des Filles-Saint-Thomas, qui s'offre à donner l'absoute à la pécheresse, une émeute était près d'éclater. Mais tout

n'était pas fini par là. L'opinion publique réclamait une autre satisfaction. Le premier consul comprit que le moment était venu d'entrer en scène. Sur son ordre, le curé de Saint-Roch est condamné par l'archevêque à trois mois de retraite; bien mieux, le premier consul en personne prenait la peine de rédiger pour le *Moniteur* le filet suivant :

Le curé de Saint-Roch, dans un moment de déraison, a refusé de prier pour mademoiselle Chameroy et de l'admettre dans l'église. Un de ses collègues, homme raisonnable, instruit de la véritable morale de l'Evangile, a reçu le convoi dans l'église de Saint-Thomas, où le service s'est fait avec toutes les solennités ordinaires. L'archevêque de Paris a ordonné trois mois de retraite au curé de Saint-Roch, afin qu'il puisse se souvenir que Jésus-Christ commande de prier même pour ses ennemis, et que, rappelé à ses devoirs par la méditation, il apprenne que toutes les pratiques superstitieuses conservées par quelques rituels, et qui, nées dans des temps d'ignorance, ou créées par des cerveaux échauffés, dégradaient la religion par leurs niaiseries, ont été proscrites par le Concordat et la loi du 18 germinal (1). »

Comme on était loin des badinages et des jeux d'esprit de Louis XVIII, pour qui le journalisme n'était qu'un délassement!

Au temps où il n'était que comte de Provence, le futur monarque constitutionnel consacrait tous ses loisirs à composer des vers d'almanach ou à imaginer quelque bonne mystification. Le « Gros prince », comme l'appelle Mercier, était le premier à se gausser de ses malices.

Il aimait beaucoup, nous apprennent les *Souvenirs d'un sexagénaire*, à s'amuser de la crédulité parisienne. La description de cet animal fantastique qu'on disait, en 1784, avoir été trouvé dans le Chili, est de son invention; c'est un fait de son génie que l'article où l'on proposait d'ouvrir une souscription en faveur de cet ouvrier de Lyon qui marchait sur l'eau.

L'animal du Chili, l'homme qui marchait sur l'eau, autant de *canards* qui prenaient leur vol avec l'estampille royale.

De tout temps, écrit Arnoult, Louis XVIII rechercha les succès littéraires, faisant de l'esprit, sous l'anonymat, dans les journaux, comme on en fait au bal sous le masque. Il glissait de temps à autre, soit dans la *Gazette de France*, soit dans le *Journal de Paris*, de petits articles, de petites lettres dans lesquelles il attaquait à la sourdine tel homme qui ne s'y attendait guère, sauf à se venger en prince de l'imprudent qui l'attaquait comme auteur.

(1) *Moniteur* du 30 brumaire (nov. 1802).

Dans la *Gazette de France* il était plus collet-monté, mais tout aussi spirituel.

Pendant son exil, qui fut de cent jours comme on sait, il sentit le besoin de créer un journal pour y écouler sa prose. Barbier nous a depuis longtemps renseigné à cet égard : la nouvelle historique les *Mouchoirs blancs*, publiée par le *Moniteur de Gand*, et non signée, doit être attribuée à Louis XVIII. Il garda de même l'anonyme, tout en souhaitant qu'on le devinât, quand il écrivit ses articles du *Nain jaune*, dirigé par Merle et Cauchois-Lemaire. Le secret de cette mystérieuse collaboration nous a été révélé par Merle lui-même dans ce passage de ses *souvenirs historiques* : « La pensée du *Nain jaune* fut de nous moquer des ridicules de tous les partis... Dans ces attaques nous avions pour auxiliaire Louis XVIII, qui fut un de nos premiers abonnés, qui lisait avec empressement tous nos numéros, qui en riait de bon cœur et qui nous envoya plusieurs fois des articles très bien tournés, fort spirituels et passablement malins, écrits de sa main royale, et dont il nous fut aisé de reconnaître l'auteur, en comparant l'écriture à celle des notes qu'il nous avait fait remettre par M. de Talleyrand pour les lettres du *Cousin et de la Cousine...* »

Le retour de l'île d'Elbe mit un terme à cette débauche d'esprit. L'ogre de Corse commençait à montrer ses griffes.

Louis XIII (1) avait vu naître le journal sans en savoir tirer parti; Louis XVI qui l'avait vu se développer s'était laissé écraser par lui; Louis XVIII l'avait regardé comme une amusette. Napoléon fut le premier à deviner quelle arme puissante lui avaient inconsciemment forgée ses maladroits persécuteurs. Il avait compris que la plume du journaliste valait mieux que l'épée la plus solidement trempée. Dr CABANÈS.

(1) Louis XIII était un collaborateur assidu, mais clandestin, de la *Gazette* de Renaudot. A ceux qui en douteraient nous recommandons la lecture de ce passage d'un ouvrage du père Griffet : « Cette nouveauté, dit le littérateur, plut tellement à Louis XIII qu'il ne dédaignait pas de composer lui-même des articles entiers de la *Gazette* qu'il envoyait ensuite à Renaudot, qui les faisait imprimer avec ceux qui étaient de lui. On en voit la preuve dans deux volumes des manuscrits de Béthune, qui sont à la Bibliothèque du Roi, et qui ne contiennent que les minutes de ces différents articles, écrits de la propre main de Louis XIII, avec une quantité de ratures et de corrections, faites au crayon et à la plume, qui sont toutes de la même main.

Il y a une note, dans le premier de ces deux volumes, qui porte que le manuscrit était entre les mains d'un des valets de chambre de Louis XIII, nommé Lucas, qui avait ordre de le porter partout avec le roi... » *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire*, 1770, in-8, pp. 192-193.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1893



Paraissant les 10, 20, et 30 de chaque mois. 10 juin 1893.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 16.

PUBLICATION
DE LA
TABLE GÉNÉRALE DE L'*INTERMÉDIAIRE*

La Table générale de l' « Intermédiaire » *est mise en vente aux bureaux du journal depuis le* 12 *avril* 1893. *Les souscripteurs qui voudront la recevoir* franco *à domicile n'ont qu'à nous faire parvenir un mandat de vingt-cinq francs, et la* Table générale *leur sera immédiatement adressée.*

Mouvement des Bibliothèques
DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

Les Archives des Notaires. — Dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, M. E. Coyecque, archiviste de la Seine, a donné les intéressants détails suivants sur l'état actuel des minutiers parisiens :

On sait quelle source importante d'informations constituent les archives notariales en général et celles du département de la Seine en particulier; on sait aussi que les documents séculaires qu'elles renferment sont, à de rares exceptions près, relégués dans des caves ou dans des chambrettes situées aux étages supérieurs, où ils se trouvent exposés à tous les dangers qui peuvent menacer un dépôt de cette nature; on n'ignore pas non plus le vif désir du monde savant de voir promulguer une loi permettant aux notaires de verser chaque année aux Archives départementales, comme le font les services administratifs, à la nième année (la cent cinquantième, par exemple) de leurs minutes, dont la conservation, grâce à cette mesure, serait désormais assurée d'une manière effective; on connaît, d'autre part, les efforts si dévoués et souvent couronnés d'un légitime succès que déploient les archivistes départementaux pour amener les notaires de leur ressort à déposer aux Archives du département la portion de leur minutier qui n'offre plus d'utilité pour l'expédition des affaires. Aussi est-ce par milliers que se chiffre déjà le nombre des registres et des liasses dont l'intelligence et le dévouement des deux parties intéressées ont su assurer la réelle conservation.

En ce qui concerne le département de la Seine, rien n'a encore été fait en vue de la concentration des archives notariales. D'une situation aussi regrettable les causes sont multiples; et pourtant, rien ne nous semble moins impossible que la constitution à Paris d'un dépôt central des minutiers du département. Ne suffirait-il pas que le Département et la Ville, agissant de concert, offrissent à la Chambre des notaires de mettre à sa disposition un local destiné à recevoir en dépôt les archives anciennes de ses membres, pour que la réforme dont nous parlons reçût un commencement d'exécution? Si l'administration, appuyée, du reste, en cette occasion par le ministère de la Justice et par celui de l'Instruction publique, prenait l'initiative d'une telle démarche, est-il téméraire de penser que la Chambre des notaires, assurée, d'ailleurs, de conserver la haute main sur le dépôt dont on lui proposerait la création, accueillerait favorablement l'avance qui lui serait faite, et que chaque année verrait, dès lors, s'accroître le nombre des minutiers dont les détenteurs, convaincus des avantages multiples d'une telle mesure, feraient opérer le transfert aux Archives départementales?

En attendant le jour, plus ou moins lointain, de la réalisation de ce projet, ne peut-on rien faire pour prévenir la dilapidation, la dispersion et même la destruction des minutiers de la Seine? Nous ne le croyons pas. Le nombre est déjà grand des érudits qui ont opéré des recherches dans les archives notariales du département, les uns poursuivant la découverte de documents relatifs aux personnages qu'ils étudiaient, les autres, au premier rang desquels nous citerons notre confrère, M. le vicomte de Grouchy, se mettant simplement en quête de pièces intéressantes et dignes d'être sorties de l'oubli. Ces explorations, fort bonnes à tous égards, méritent éloges et encouragements. Mais il nous semble que ce serait faire œuvre également utile que d'entreprendre, de tout minutier dont les portes vous seraient libéralement ouvertes, un inventaire rédigé sur le plan des inventaires des Archives départementales.

Le don de madame Asselin au musée céramique de Sèvres. — Madame veuve Asselin a fait don récemment, au musée céramique de Sèvres, d'une grande gouache représentant la *Promenade des ambassadeurs de Tippoo-Saïb dans le parc de Saint-Cloud, le 2 août* 1788, et peinte par Charles-Eloi Asselin, qui était, à cette époque, attaché à l'établissement royal de Sèvres.

Le Ministère des Beaux-Arts et les conservateurs des musées. — Le bureau des travaux d'art et musées, du Ministère des Beaux-Arts, a adressé aux directeurs ou conservateurs des musées des départements un questionnaire très détaillé, en leur demandant un rapport concernant leurs collections.

Le questionnaire est divisé en cinq parties portant : 1° sur l'origine du musée; 2° sur son organisation et son administration; 3° sur ses ressources; 4° sur les collections qui le composent; 5° sur son installation.

Les bureaux compétents s'emploient actuellement à la concentration de ces rapports.

Les acquisitions du musée du Luxembourg. — M. Benedite, conservateur du musée du Luxembourg, a acheté à la vente Meissonier un très beau dessin au crayon noir, représentant une étude pour les *Joueurs de boules*, et deux aquarelles, un portrait de madame Sabatier et un dragon à cheval, qui a servi d'étude pour le tableau du *Guide*. Ces dessins seront prochainement exposés, ainsi que les dons dus à la générosité de M. Ch. Meissonier fils.

De plus, sir Frederick Leighton, président de l'Académie royale de Londres, a offert en don au musée du Luxembourg deux dessins : l'un est une étude pour l'*Andromaque*, qui a figuré à l'Exposition de 1889; l'autre est une étude pour la médaille que cet artiste a exécutée pour le jubilé de la reine.

Le Congrès des Arts décoratifs organisé par l'Union centrale en 1894. — Le président de l'Union centrale des Arts décoratifs, M. Georges Berger, vient d'adresser à toutes les sociétés artistiques et industrielles de France une circulaire où il leur soumet le projet d'un Congrès des Arts décoratifs qui se tiendrait à Paris au printemps de 1894.

Cette imposante manifestation, à laquelle toutes les sociétés qui s'occupent d'art décoratif ou industriel sont conviées, réunira sans nul doute, par toute la France, des centaines de groupes adhérents, qui enverront chacun leur délégué.

On s'occupera, dans le Congrès, de fonder une association générale, une sorte de fédération où toutes les sociétés seront appelées à s'entendre pour prendre en commun toutes les mesures destinées à protéger, à servir, à encourager d'une manière efficace, dans sa marche, le travail national.

Parmi les mesures qui seront soumises au Congrès et qui sont sûres d'avance du succès, M. Berger préconise, entre les divers groupes d'art industriel, un échange régulier de documents, de modèles, de types originaux, et la création enfin d'un musée circulant analogue à celui que le South-Kensington, depuis bon nombre d'années, fait voyager dans toutes les grandes villes d'Angleterre.

Les bibliothécaires universitaires. — Par un arrêté ministériel, les bibliothécaires universitaires sont répartis en quatre classes, aux traitements de 3,000, 3,500, 4,000 et 4,500 francs. Les sous-bibliothécaires sont répartis en deux classes à 2,400 et 2,800 francs.

Les promotions auront lieu chaque année, au mois de décembre. Nul ne pourra être promu d'une classe qu'après trois ans d'exercice dans la classe inférieure. Les bibliothécaires et sous-bibliothécaires seront classés d'après leur traitement actuel.

DÉPARTEMENTS

Chartres. — *Nomination de l'archiviste du département.* — Par arrêté du préfet d'Eure-et-Loir en date du 23 mai dernier, M. René Merlet, ancien élève de l'Ecole des Chartes, est nommé archiviste de ce département en remplacement de M. Lucien Merlet, son père, admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé archiviste honoraire.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

Londres. — *Le prix des tableaux de maîtres.* — Au cours de la vente de la fameuse galerie du comte Clifden, les enchères ont été poussées jusqu'à 5,500 guinées, soit 137,500 fr., pour le portrait du *Bourgmestre Six*, de Rembrandt; et jusqu'à 6,700 guinées (167,500 fr.) pour le portrait de la femme du Bourgmestre Six. Dans la même vacation, la *Marie-Anne d'Autriche*, de Velasquez, a été adjugée 102,500 fr.; un Josuah Reynolds (portrait de lady Caroline Price), 92,500 fr., tandis que le *Joueur de vielle*, d'Adrien Ostade, acquis jadis par l'impératrice Eu-

génie pour 1,300 guinées, a été acquis au prix relativement modeste de 13,750 fr.

— *Acquisition, par le British Museum, du livre d'heures des Sforza.* — La collection des manuscrits enluminés du British Museum vient de s'enrichir d'un précieux exemplaire de l'art italien de la fin du XVe siècle. Un amateur, M. Malcolm, a fait don au grand musée anglais du livre d'heures des Sforza qu'il avait acheté, il y a quelque vingt ans, pour une cinquantaine de mille francs.

Ce livre d'heures fut exécuté en partie à l'occasion des noces de Bianca Maria, fille du cruel duc de Milan Galeazzo Maria Sforza, avec l'empereur Maximilien (1493); il fut considérablement augmenté dans la suite, et l'on a des raisons de croire qu'il fut achevé en Espagne, après la mort de Bianca (1510), et passa en la possession de Charles-Quint, petit-fils de Maximilien.

Sous sa forme actuelle, il comprend les offices de la croix, de la Vierge et du Saint-Esprit, avec le service pour les morts, les litanies et les prières. Quarante-huit pages de miniatures italiennes illustrent le texte, qu'ornent, en outre, d'admirables décorations marginales. Dans les offices de la croix, une série de petits garçons représentent les saints et les apôtres; dans les heures de la Vierge, on voit défiler toutes les espèces d'animaux; enfin, dans la partie du Saint-Esprit, le principal motif décoratif est formé par une théorie d'anges jouant des instruments de musique.

A part ces illustrations italiennes, le manuscrit contient encore quinze délicates peintures de l'école flamande, évidemment intercalées dans le volume lorsqu'il eut passé en Espagne, et plusieurs miniatures de style espagnol. Sur un médaillon qui figure en marge d'une des pages, se trouve un portrait de Charles-Quint daté de 1520, année où il fut couronné empereur.

GRÈCE

Delphes. — *Les fouilles de Delphes.* — Nous trouvons dans le dernier numéro du *Bulletin de correspondance hellénique*, sous la signature de M. Th. Homolle, directeur de l'Ecole française d'Athènes, les renseignements suivants au sujet des fouilles de Delphes :

Les fouilles de Delphes ont amené, depuis la fin d'avril, des découvertes importantes. En continuant, sous les maisons Canellos et Libéris (139 et 140 du plan de Pomtow), le déblaiement de la voie sacrée, retrouvée par M. Hausoullier en 1882, et par nous-même l'an passé, sur deux points de son parcours, nous avons rencontré les soubassements, en marbre pentélique, d'un édifice de petites dimensions — environ 10 mètres, — mais d'une exécution remarquablement délicate. Tous les morceaux nécessaires à la restauration — ils suffiraient presque, tant ils abondent, à la réédification — ont été retrouvés dans les remblais : degrés et pièces de dallage; tambours de colonnes doriques, chapiteaux et entablement; quelques-uns sont encore dans toute leur fleur et sans une éraflure; plusieurs conservent des traces de couleur d'une singulière intensité. La forme évasée et plate de l'échine indique une date ancienne.

Le style des sculptures qui décoraient les métopes garde encore quelque chose de la sévérité archaïque, avec une sûreté d'exécution très remarquable, avec une grande hardiesse de mouvement, une grâce et une élégance tout attiques.

C'est, en effet, aux Athéniens qu'il faut attribuer la construction de cet édifice : les arguments tirés de la matière et du style sont confirmés par les inscriptions dont les parois étaient couvertes, et qui, toutes — sauf un très petit nombre, — se rapportent à des personnages athéniens.

Si l'on ajoute que ce monument athénien est un ouvrage du début du Ve siècle, à en juger par les sculptures sévères encore de style, mais déjà très libres de faire et de mouvement; qu'il est placé sur la route au-dessous du Portique des Athéniens, sur le bord de la voie sacrée, on ne doutera guère, ce me semble, que ce ne soit le trésor des Athéniens : Pausanias (X, 11, 5), sans donner d'indications précises, le place cependant avant le Portique des Athéniens. Ce trésor avait été, on le sait, consacré en souvenir et avec le butin de Marathon. Ainsi se trouve fixé un point de la topographie delphique. Les fragments de sculpture semblent appartenir à cinq métopes; les mieux conservés représentent Athénè, Héraclès, un Centaure, des personnages combattant, des animaux; nous possédons jusqu'à présent quatre têtes, dont trois en très bon état. Des figures isolées en ronde bosse proviennent peut-être d'un fronton.

Les inscriptions, gravées sur les pierres d'appareil du temple, couvrent les assises, les orthostates, les antes; elles sont au nombre d'une cinquantaine. Cent autres environ ont été recueillies dans ce lieu ou au voisinage.

Le catalogue de toutes ces découvertes sera publié prochainement.

En dehors de leur importance propre, elles ont cet avantage de prouver que les monuments antiques n'ont pas été détruits et emportés pièce à pièce au loin, ni projetés, comme quelques personnes le croyaient, au fond de la vallée du Pleistos; elles sont donc tout à la fois pleines d'intérêt par elles-mêmes et pleines de promesses pour l'avenir.

Une seule face du monument a été abordée jusqu'ici; encore n'a-t-on pas atteint la couche la plus profonde du sol rapporté, qui contient beaucoup de débris de marbre. La seconde façade réserve sans doute des découvertes semblables; mais on n'y arrivera pas avant une quinzaine de jours, à cause de l'épaisseur des remblais.

ITALIE

Florence. — *La reproduction des Pandectes.* — Le ministre de l'instruction publique vient de remettre au roi le premier fascicule de la reproduction des célèbres Pandette Fiorentine, exécutée par la nouvelle section phototechnique de la Reale Calcographia Romana.

Cette reproduction est une copie fidèle de l'original. La première épreuve, reliée d'une façon splendide, reproduit sur cuivre argenté, ciselé, deux distiques du VIe siècle, contemporains des Pandectes, dont l'un est conservé au Musée de Vienne et l'autre à la Bibliothèque Nationale de Paris.

Le premier a, d'un côté, une figure de femme représentant Rome, un casque sur la tête et une Victoire à la main; de l'autre côté, une figure de femme, représentant Constantinople, avec une corne d'abondance et une couronne à tourelles.

Le second, conservé à Paris, a au centre une couronne et aux angles quatre rosaces; au milieu de la couronne, il y a une inscription qui ne pourrait être mieux appropriée :

Munera parva quidem pretio sed honoribus alma.

Le frontispice reproduit celui que Boccardino a peint en miniature pour la copie exécutée par ordre de la République Florentine. Au milieu de cette miniature, le ministre Martini a dicté une remarquable adresse au Roi, dans laquelle il fait l'histoire des Pandectes, qui furent absolument refusés par Cosimo, grand-duc de Toscane, à Philibert et Marguerite de Savoie, qui voulaient les envoyer au *Cuiaccio* de Turin. La reproduction de ces Pandectes est un événement pour le monde scientifique, et tout le mérite en est dû au ministre Martini et à son coopérateur, M. Guido Biagi, conservateur de la Bibliothèque Laurentiana de Florence, où, depuis plus d'un siècle, ils sont conservés.

OFFRES ET DEMANDES

On offre :

1° *Recueils généalogiques*, 2 vol in-4°, manuscrit du XVIIe siècle; belle reliure de Derome en maroquin rouge;

2° *Ordre du Saint-Esprit* (*les statuts et ordonnances de l'ordre du benoit Saint-Esprit*), Paris, 1629, in-4°, maroquin rouge; reliure de Dusseuil;

3° *Armorial historique des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, etc...*, par mademoiselle Marie-Jeanne Denys, armoriste de la Chambre des comptes, 1770, 2 vol. in-4°; reliure veau brun. Manuscrit original d'une merveilleuse exécution, contenant 288 blasons peints en miniature;

4° *Recueil des noms, surnoms, qualités, armes et blasons des officiers de l'ordre du Saint-Esprit depuis son institution jusqu'en* 1656. Très beau manuscrit avec blasons peints à la gouache, probablement unique. Sous chaque blason se trouve une explication manuscrite de la main de d'Hozier.

Dr Bouland.

VENTES PUBLIQUES

PARIS. — *Hôtel Drouot.* — 10 juin. — Autographes. (Catalogue de 100 numéros.) — Charavay.

— Tableaux anciens. (Catalogue de 63 numéros.) — Féral, 54, faub. Montmartre.

— Tableaux modernes. — Lasquin, rue Laffitte, 12.

— 12-16 juin. — Antiquités égyptiennes, grecques, romaines, etc. — Collection Joly de Bammeville. — Rollin et Feuardent, 4, place Louvois.

33, *rue de Villejust.* — Jusqu'au 16 juin. — Vente de la collection Spitzer. — Mannheim, 7, rue Saint-Georges.

DÉPARTEMENTS. — **Dunkerque**. — 12-20 juin. — Tableaux et objets d'art. — Fournier, 1, rue Dampierre.

Rouen. — 12-13 juin. — Livres, timbres et médailles. — 85, rue des Carmes.

ÉTRANGER. — **Anvers.** — 27 juin. — Tableaux. — Bauduin, 26, avenue Charlotte.

Berlin. — 9 juin et suivants. — Gravures. — Lepke, 28, Kochstrasse.

— 12 juin et suivants. — Gravures. — Amsler et Ruthardt, 29, Behrenstrasse.

Londres. — 10 juin. — Tableaux anciens. — Collection Wilberforce. — Christie, 8, King street.

— 10-13 juin. — Tableaux et objets d'art. — Collection G. Field. — Christie, 8, King street.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 juin 1893.*

XXVIIe Volume. — **No 621.**

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série *IIe Année.* — No 17

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

En carabaux. — La généreuse intervention de Bruat, député du Haut-Rhin à l'Assemblée Constituante, sauva la vie, dans la soirée du 10 août 1792, à plusieurs officiers des gardes suisses enfermés dans la salle du Manège, et que le peuple s'apprêtait à égorger.

Suivi d'un fripier portant de vieilles hardes, il pénétra près d'eux, les fit déguiser et sortir isolément à quelques minutes d'intervalle.

« Il nous fit vêtir en *carabiaux* », dit à ce propos, dans sa relation, l'un des survivants de la prise des Tuileries et des massacres de septembre, le sous-lieutenant de Gibelin.

On voudrait savoir l'origine et le sens exact de cette expression. H. B.

—

Batailles identiques. — L'histoire, dit-on, ne se recommence pas; néanmoins, il est des scènes de l'histoire qui peuvent se répéter à des siècles de distance. Telle bataille des temps modernes est la reproduction d'un combat devenu célèbre. Boileau fait à ce sujet un piquant rapprochement :

> On dit, écrit-il de Paris à Brossette qui habitait Lyon, le 5 juillet 1706, on dit que vous allez bientôt avoir dans votre ville le fameux M. le maréchal de Villeroi. Il y a beaucoup de gens, ici, qui lui donnent à dos sur sa dernière action, et, véritablement, elle est malheureuse. Mais je m'offre pourtant de faire voir, quand on voudra, que la bataille de Ramillies est toute semblable à la bataille de Pharsale, et qu'ainsi quand M. de Villeroi ne serait pas un César, il peut fort bien demeurer un Pompée.
>
> (Boileau, *Œuvres*, édit. *Pr. Ecr. Fr.*, II, 357.)

Quelque Intermédiairiste pourrait-il faire des rapprochements analogues entre des batailles anciennes et modernes?

Un Rouennais.

—

Amende à propos de gants. — Madame la duchesse d'Abrantès, dans ses *Salons*, dit en note :

> qu'un homme ne portait jamais de gants, si ce n'est à la chasse ou bien à cheval... et que cette coutume était tellement une loi de rigueur que, lorsque les hommes allaient faire une promenade à cheval et qu'au retour entraient dans l'écurie pour y laisser leurs chevaux, s'ils oubliaient d'ôter leurs gants, les palefreniers avaient un droit dont ils usaient. L'un d'eux allait vite cueillir quelques fleurs et venait présenter un bouquet à celui qui avait oublié d'ôter ses gants. C'était une amende à laquelle il fallait se soumettre. La même rigueur, chose plus étonnante, existait à la chasse du roi ou à toute autre chasse, chez des gens de la haute classe. Si, au moment de l'hallali, un chasseur, plus attentif au dernier cri du cerf qu'à l'étiquette des gants, arrivait les ayant aux mains..., un piqueur allait couper une branche et la donnait au chasseur distrait, qui s'empressait de payer l'amende. Cette dernière partie de la coutume de ne pas avoir de gants, et cela depuis Louis XIV, me ferait croire, ajoute l'auteur, à une origine ignorée, mais positive, qui rappellerait un fait quelconque concernant le roi. L'amende qu'on imposait me porterait à le penser.

L'*Intermédiaire*, si rarement à court de réponses, connaît-il l'origine de cette coutume? Il en a été parlé en 1888 (XXI, 589), mais incidemment.

P. Cordier.

—

Lumières en usage dans les églises. — D'après un usage qui remonte jusqu'à la primitive église romaine, l'on ne doit se servir que de la cire d'abeilles pour les cierges et d'huile pour les lampes. L'esprit de nouveauté du siècle actuel a tenté de changer ou du moins d'altérer l'antique usage. On a voulu remplacer la cire par la bougie stéarique, qui n'est autre chose

que du suif épuré, et l'huile par le gaz. Saisis d'une réclamation formulée en 1839 par les ciriers de Marseille, les cardinaux, réunis dans la congrégation du 16 septembre 1843, répondirent à la requête : *consulantur rubricæ;* or, les rubriques n'admettent que les cierges faits de cire d'abeilles. Le 28 mai 1848, la congrégation des doyens du diocèse de Malines a statué que les cierges doivent être en cire pure, ceux qu'on fait de suif ou d'autres matières ne peuvent servir qu'accessoirement, soit pour augmenter la lumière, soit pour ajouter à la solennité de l'office. Aujourd'hui, en France, aussi bien à Paris qu'en province, le chœur, les nefs, et même l'autel, dans les grandes cérémonies, sont éclairés au gaz, et de nombreux lustres de bougies sont allumés.

Quelle est la date de la décision du Saint-Siège autorisant cette dérogation aux prescriptions primitives?

LECNAM.

—

Philippe-Egalité. — Est-il exact que le duc d'Orléans aurait été l'objet, à la cour de Louis XVI, d'injures grossières, d'outrages sanglants, et même de certaines violences? Ses vêtements n'ont-ils pas été souillés une fois par les crachats de courtisans? La famille de Philippe-Egalité, au lieu de se borner à rougir de lui, a-t-elle cherché à expliquer son rôle par les faits ci-dessus ou d'autres analogues? Où peut-on trouver, dans des historiens sérieux et impartiaux, des renseignements sur ce point? FIRMIN.

—

Fontenelle et les armées modernes. — On trouve, dans un coin perdu des Œuvres de Fontenelle (*Fragment de ce que Fontenelle appelait sa République*, VIII, *Œuvres*, édit. Belin, II, 437), des vues sur l'organisation de l'armée qui semblent une prédiction de sa constitution actuelle :

Tous les citoyens seront soldats et obligés d'aller à la guerre.

Il y aura des temps réglés pour les exercer tous, de sorte que l'on s'en pourrait servir en cas de besoin; mais il y aura, outre cela, une armée toujours sur pied, composée de soldats qui le seront toujours.

Les trois ministres (le gouvernement, dans le plan de Fontenelle, est confié à trois ministres) distribueront toutes les charges de l'armée selon l'ancienneté des soldats ou leurs belles actions.

Les troupes ne seront payées que par des trésoriers que les ministres enverront.

Les généraux auront passé indispensablement par tous les degrés. Ils seront perpétuels.

Leurs enfants ne pourront jamais passer le degré de capitaine, ni ceux des ministres non plus.

Ces règles, sauf la dernière, dictée par un excès de crainte du népotisme, ne sont-elles pas aujourd'hui appliquées? N'y trouve-t-on pas et le service obligatoire, et l'armée permanente, et les vingt-huit jours, et l'avancement à l'ancienneté et au choix, et les promotions hiérarchiques, tout, jusqu'à la propriété des grades? ADOLPHE DÉMY.

—

Sur d'Aubiac, un des mille et un amants de la reine Margot. — M. de Saint-Poncy, le dernier historien de Marguerite de Valois, reine de Navarre, assure que d'*Aubiac* ou d'*Aubrac*, qui fut si cher à la première femme du roi Henri IV, était un *Roquemaurel*, *seigneur d'Aubrac*. D'autre part, M. Philippe Lauzun, dans sa plaquette intitulée : *Un ballet agenais* (Agen, 1879), prétend que le favori de la reine Margot était *Jean de Lait*, dit *monsieur d'Aubiac*. Où est la vérité? J'avoue que j'inclinerais vers l'opinion de M. Ph. Lauzun, car je la trouve confirmée dans une lettre que m'adressait un savant ami bien regretté, M. Faugère-Dubourg, ancien maire de la ville de Nérac, mort bibliothécaire du Ministère de l'Intérieur. Voici ce qu'il m'écrivait le 27 juillet 1885 : « J'ai grande envie d'exploiter l'histoire de Jean d'Aubiac, cet amant malheureux de la reine Marguerite, qui fut un Néracais, habitant du château de Birac, où sa sœur vivait encore en 1599. Ce fut là, et aussi à Aubiac, au château d'Agésilas de Fimarcon, que fut élevé le fruit de leurs amours dont il est question dans le *Divorce satyrique*. Seulement, je tiendrais avant tout à savoir ce que disent de ce passage les annotateurs de la grande édition du *Journal* de Pierre de l'Estoile. » Hélas! ces annotateurs n'ont rien dit. Aucune des *sept cordes de la lyre* n'a vibré. Aucun des érudits de la *pléiade* n'a jeté la moindre lueur. C'était bien la peine de se mettre sept en vérité! Revenons à Aubiac pour demander à nos collaborateurs, surtout à ceux qui sont compétents en matière généalogique, des détails précis sur le gentilhomme honoré des fa-

veurs de la belle reine, tant admirée de Brantôme et de M. de Saint-Poncy.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Adrien Bouchard, prêtre, et Nicolas Gargan, enfermés à la Bastille pour crime de magie. — Qu'étaient ces deux individus « accusez du crime de magie et prisonniers au chasteau de la Bastille »?

Je lis dans un in-4, intitulé : *Recueil de diverses pièces pour servir à l'histoire, MDCXXXVIII*, s. l., ceci :

Ils furent condamnez à faire amende honorable devant l'église Saint-Paul, nuds en chemise, la corde au col, tenans en leurs mains chacun une torche ardente du poids de deux livres, et là, estans à genoux, dire et déclarer que méchamment et malicieusement ils ont commis le dit crime de magie, dont ils s'en repentent en demandant pardon à Dieu, au Roy et à Iustice; ce fait estre pendus et estranglez tant que mort s'en ensuive, en une potence qui pour ce faire sera dressée au carrefour Saint-Paul; leurs corps et les livres de magie escrits de la main desdits Bouchard et Gargan et les caractères produits au procez bruslés et les cendres iettées au vent; et qu'avant l'exécution de mort, lesdits Bouchard et Gargan seront appliquez à la question ordinaire et extraordinaire pour avoir révélation de leurs complices.

A. NALIS.

—

Le gouvernement espagnol et le sieur de La Porte. — On demande si quelque Intermédiairiste pourrait donner quelques détails sur le sieur Pierre La Porte, originaire du département du Gard, et décédé à Santiago de Cuba (Antilles espagnoles), dont la fortune aurait été saisie illégalement, en 1810, par le gouvernement espagnol; question dont la Chambre des députés est saisie en ce moment sous l'initiative de M. Desmons.

LE VERRIER.

—

La cuirasse de diamants de François Ier. — MM. de Goncourt, dans une note de leur très curieuse biographie de madame de Châteauroux, édition de 1879, p. 138, ont parlé de M. de Chauvelin, garde des sceaux. Après avoir rappelé que ses ennemis prétendaient qu'il avait eu pour ancêtres, au seizième siècle, un charcutier et un menuisier de Paris, et renvoyé aux *Mémoires de Maurepas*, Paris, Buisson, 1792, t. III, où le fait se trouve en effet p. 309, le reste de la note reste sans référence :

Le nom du ministre et de sa femme sont mêlés à de sales affaires d'argent. Dans la vente d'un rubis du roi, madame Chauvelin fut accusée d'avoir stipulé et reçu de Ganners, le lapidaire, des étrennes de diamants. Une accusation plus grave fut celle relative à la vente d'une *cuirasse de diamants donnée par Mahomet II à François Ier*, que le mari et la femme vendaient à des marchands 600,000 livres, en en retenant pour eux 150,000.

Pouquoi cette grave accusation contre Chauvelin? Qu'était-ce que cette cuirasse orientale de François Ier? Sa mention sans preuve reste fort énigmatique.

Dans tous les cas, Mahomet II, qui est mort en 1481, est hors de cause, François Ier n'étant monté sur le trône qu'en 1515. Les sultans contemporains de son règne sont Selim Ier, de 1512 à 1520, et Soliman II, depuis 1520, qui survécut au roi de France, puisque celui-ci mourut en 1547, et Soliman II seulement en 1566. Ce serait plutôt à ce dernier que la chose pourrait s'attribuer, car les rapports de François Ier et son alliance avec le Turc ne sont pas du commencement de son règne. De plus, l'existence, sous Louis XV, d'un objet précieux datant de François Ier, aurait grand besoin d'être prouvée. Charles IX, pressé de besoins d'argent, a vendu tout le cabinet de Fontainebleau, et le trésor était une ressource perpétuelle; pas une des couronnes de sacre n'a resservi, même au successeur immédiat. Elles ont toujours été ou mises en gage, ou vendues, ou refondues. Ce qui se conservait le plus étaient les diamants, mais toujours démontés, pour pouvoir se réemployer selon les besoins, servir à la reine et au roi. Le Sancy et le Régent ont été mis à des chapeaux, comme à des pommeaux d'épée de cérémonie.

Mais qu'était-ce que cette cuirasse, une vraie cuirasse ou une cotte de mailles? Où en est-il question? Il serait bien intéressant de la trouver dans les pièces diplomatiques du temps; dans quel inventaire a-t-elle figuré? Autant de questions sur lesquelles la note est muette. En tous cas, la cuirasse ne figure pas dans les deux volumes de l'Inventaire du mobilier de la couronne sous Louis XIV (1669-1715), publié par M. Guiffrey en 1886, où il y a cependant un chapitre d'armes et armures. Si quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* ne nous apporte pas une preuve du contraire, il se pourrait bien que le tout ne fût qu'une invention. A. C.

—

Madame Adélaïde et Pioret. — Un médaillon aux armes de madame Adélaïde de France porte cette inscription :

Munus Regium Ecclesiæ suæ fecit proprium Pioret Decanus. — Chr°, fr°, Pioret dec°. sernessima M_a Adelaida Franciæ. D. D. An° 1778.

Quelle en est l'explication ? Quel est ce Pioret ? E. GANDOUIN.

—

Les polders de Zélande. — Pourrait-on donner des renseignements exacts sur les conditions actuelles des polders dans la province de Zélande (Hollande)? Qu'est-ce qu'un polder calamiteux? Quelles sont les conditions d'endiguement? etc., etc. P. C.

—

Pensées académicides. — A propos d'un récent et remarquable article de M. Francisque Bouillier paru dans le *Correspondant*, à propos du centenaire de l'Institut, la *Gazette de France*, dans son numéro du 30 mai dernier, rappelle les griefs invoqués, lors de la Révolution, contre les académies.

Comme on s'est souvent égayé aux dépens de l'Académie française en particulier, je fais appel aux infatigables chercheurs de l'*Intermédiaire* pour nous régaler de spirituelles boutades inédites ou peu connues telles que les suivantes, que j'ai puisées dans des écrits de la Révolution :

Il n'y a rien de tel qu'un peuple sans académie pour avoir une langue forte, neuve, hardie et grande.

L'homme qui dit à tel mot enseveli : lève-toi et marche, vaut mieux que toute une académie.

L'académie est un tribunal qui vous dit : je vais fixer la langue, et qui se met en devoir de la clouer et de la crucifier.

Il en est d'une langue comme d'un fleuve que rien n'arrête, qui s'accroît dans son cours, et qui devient plus large et plus majestueux à mesure qu'il s'éloigne de sa source.

Un mot neuf, énergique, vous réveille plus que des sons, et fait vibrer chez vous la fibre inconnue.

Le mot radical est le père et le souverain qui commande en maître; il imite la lampe de l'émailleur : c'est une langue de feu qui fond tout et à qui rien ne résiste.

Le français qu'on parlera dans deux siècles sera peut-être plus différent de celui qu'on parle aujourd'hui qu'il ne l'est de celui qu'on parlait au XVI° siècle.

L'académie a toujours voulu enseigner; elle a toujours empêché d'apprendre.

Eloignez-vous, académiciens, vos figures sont immobiles, et je veux des physionomies mobiles.

Les académiciens se jalousent et se déchirent comme s'ils étaient des hommes : plus ils s'assemblent, plus leurs têtes se rétrécissent.

Telle tête humaine n'est qu'une des cent mille variétés de la nature; et l'on voudrait que tous les esprits se moulassent sur les quarante de l'Académie!

Le dialecte national a été fait par la masse entière des écrivains; c'est donc à la masse que l'idiome appartient.

Le génie transcendant n'est pas dans les livres : il est dans les hommes.

Faites votre langue, faites votre style, créez et prononcez, prononcez et créez.

L'Académie est une troupe de danseurs; levez-vous! Vous danserez comme eux.

L'Académie n'est qu'une faction ne produisant que des lois prohibitives, analogues à sa faiblesse.

La liberté de créer des mots nouveaux est cent fois moins dangereuse que la contrainte.

La parole ne dépend que d'elle-même.

Les sauvages expriment une pensée par un seul mot.

A. DIEUAIDE.

—

Un passage des « Châtiments » de Victor Hugo revu et corrigé. — Le vers de la pièce intitulée : *Expiation*, ainsi conçu dans toutes les éditions antérieures à 1871 :

Près de Troplong paillasse et de Baroche pître...

a été modifié comme suit dans les éditions postérieures à 1871 :

Entre Troplong paillasse et Chaix d'Est-Ange [pître.

On prétend que le poète aurait opéré ce changement à la demande de la famille Baroche, et vu la conduite très honorable de M. Baroche fils pendant la guerre. Est-ce exact? Et les autres passages des *Châtiments* relatifs à Baroche auraient-ils été atténués dans le même sens? TRISSOTIN.

—

Un épisode de la vie de Dumas père à retrouver. — J'ai entre les mains une pièce autographiée composée de deux feuillets. J'extrais du premier feuillet les passages suivants :

Paris, ce 25 octobre 1834.

Monsieur,

J'ai reçu une lettre de vous qui m'a beaucoup étonné. Vous devez savoir qu'il est dans mes attributions de faire des offres de service aux jolies dames, comme vous de propager vos ouvrages au public. La vertu de cette dame de la rue de Lancry, n° 12, ne date pas d'assez loin pour que l'on ne se rappelle pas du passé; en visitant les théâtres Montparnasse et Belleville, on est au courant de sa conduite passée...

Signé : ARNOUL.

Le deuxième feuillet contient la réponse du plaignant, qui n'est autre qu'Alexandre Dumas :

La première fois que madame Arnoux enverra faire de nouvelles propositions rue de Lancry, n° 12, il y aura quelqu'un qui se charge de la remercier à coups de cravache.
En réponse à la lettre de Monsieur.
Signé : A. D. (ALEXANDRE DUMAS).

Que signifie tout cela ?

M. Ch. Glinel, l'aimable et érudit historiographe de Dumas, consulté sur ce point curieux, mais obscur, de la vie de son héros, n'a pu se prononcer.

La parole est donc aux lecteurs de l'*Intermédiaire*. UN VIEUX LIBRAIRE.

—

Vers attribués à Marie Stuart. — J'ai parcouru, à la Bibliothèque Nationale, un vieux volume portant ce titre : *Chansons nouvelles rustiques et musicales*, Lyon, G. Poncet, M.D.LV, in-32, non paginé.

On y lit :

Une chanson nouvelle sur le département de la royne Descosse, disant adieu à son père et à tous ses amis, et se chante sur le chant : *Vienne qui pourra venir, il ne m'en chaut quoy ne comment.*

Cette pièce ne figure pas dans les *Chants historiques français* de Leroux de Lincy. Elle commence ainsi :

Adieu, mon père, mon ami,
Adieu le noble roy François,
Donné vous m'avez un mari,
Le prince et roy des Escossois,
Aller me faut, à cette fois,
Hors du pays,
Puisque m'avez donné mari, etc.

Je voudrais savoir si cette chanson se trouve dans d'autres recueils. On ne peut pas supposer qu'elle soit l'œuvre de Marie Stuart; mais elle a pu donner à Meursier de Querlon l'idée d'écrire les vers que Niedermeyer a mis en musique. et qui, si longtemps, ont été attribués à la pauvre reine :

Adieu, plaisant pays de France,
O ma patrie
La plus chérie...

POGGIARIDO.

—

Sur une théorie d'Aristote. — Dans quelle partie de l'œuvre d'Aristote se trouve développée la théorie qui fait du langage le symbole et comme le miroir de la théodicée ? théorie pouvant se résumer ainsi :

L'essence de toute proposition, c'est le verbe. Sans verbe, pas de langage. Or, tout verbe provient d'un verbe unique, principe de tous les autres, *être*, et la forme, la modalité essentielle de ce texte, c'est l'*infinitif*. Tout le reste, verbes et noms, provenant de cet εν και παν qui se trouve ainsi la racine universelle, le protoplasma de l'organisme du langage, etc., etc.

J'avais cru trouver la solution de ma question dans l'ouvrage de M. Séguier, marquis de Saint-Brisson : *la Philosophie du langage d'après Aristote* (Paris, 1838), mais il n'en parle pas. L. C.

—

Documents inédits sur Salgues. — L'abbé Jacques-Barthélemy Salgues, littérateur et journaliste, né à Sens vers 1760, est mort à Paris le 26 juillet 1830.

Des représentants de sa famille existent-ils et auraient-ils conservé quelques papiers ou mémoires? ROY.

—

Le graveur Antoine Bovy. — Je prépare une biographie et un catalogue de l'œuvre du graveur français et génevois Antoine Bovy, et je prie les personnes qui posséderaient quelque dessin (projet de médaille ou autre) ou quelque modelage en cire, plâtre, bronze, de bien vouloir m'en donner avis. (Il ne s'agit pas des médailles proprement dites qui sont toutes connues.) J. MAYOR.

—

Gilles Goffart. — Je viens de parcourir un petit bouquin imprimé à Leyde en 1674, seconde édition.

En tête du livre :

Briefve déclaration de causes justes, raisonnables, et diverses considérations qui ont incité le sieur Gilles Goffart, docteur en théologie, et jadis gardien et président des frères mineurs conventuels de Huy, de se retirer de l'Eglise romaine pour se joindre à la réformée.
Dédié à tous ceux qui ont la crainte de Dieu et qui sont désireux de leur salut.

Je m'adresse à l'obligeance de mes confrères de Belgique dans l'espoir qu'ils pourront me donner quelques renseignements sur ledit Goffart.

Serait-il parent du Goffart qui était ingénieur en chef des armées du roi d'Espagne, au service du duc d'Albe, dans les Flandres?

Ce serait intéressant à connaître, car

la descendance de celui-ci existe en France actuellement.

Un nommé Auguste Goffart a rendu des services à l'industrie et à la science; c'est à lui que l'on doit la conservation des fourrages verts, indéfiniment, dans des silos, méthode qui a été adoptée immédiatement en Amérique, et qui, plus pratiquée en France, aurait, une année de sécheresse comme celle-ci, rendu de grands services.

Je remercie d'avance ceux qui voudront bien se donner la peine de faire des recherches. La branche des Goffart devenue française porte quatre grenades sur ses armes, cachet ovale. E. G,

—

Les artistes liégeois établis à Paris dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. — Les auteurs qui, comme M. Germain Bapst, s'occupent de l'histoire de l'art à Paris, seront sans doute très heureux de trouver quelques curieuses indications dans une lettre écrite de Paris, le 23 juillet 1771, au prince-évêque de Liège par le chevalier Jacques de Heusy, son ministre résident à la cour de Louis XV. On sait que les Liégeois se sont toujours fait remarquer par un goût inné pour les beaux-arts : la peinture, la gravure, le dessin, la musique ont compté parmi eux des artistes très remarquables. Pour obtenir des renseignements biographiques complémentaires sur les artistes que cite cette lettre, on pourra s'adresser, en toute confiance, aux obligeantes personnes suivantes, qui habitent Liège : M. Désiré van de Casteele, archiviste provincial de l'Etat; M. le chanoine J. Daris, professeur au grand séminaire; MM. Jules Helbig, publiciste; H. Schuermans, premier président de la cour d'appel; M. Joseph Demarteau, publiciste, et M. Jean Renier, à Verviers, lequel s'est surtout occupé des graveurs liégeois.

La lettre de Jacques de Heusy se trouve aux archives provinciales de l'Etat à Liège; des extraits en ont déjà été publiés, en 1868, par M. J. Daris dans le tome Ier de son *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège* (1724 à 1852). Voici ces extraits :

On pourrait, me semble-t-il, ajouter, en nommant les artistes célèbres de la nation, nombre d'autres actuellement vivants qui s'illustrent encore par les arts et par leurs talents. On peut vous citer à Paris un *Demarteau*, inventeur de la gravure en forme de crayon, qui rend l'estampe comme le dessin de manière à avoir peine à le discerner, quand on a retranché les bords marqués par l'impression de la planche ; on doit même avoir vu par les pièces que j'ai envoyées à Liège, à l'occasion du projet dont il est question, que les maîtres de l'art conseillent de ne faire travailler les élèves de l'école de dessin que d'après ses ouvrages... M. *Demarteau* ayant débuté dans cette carrière dans l'âge où souvent l'expérience manque, faillit se voir enlever l'honneur de l'invention par un homme auquel il en avait confié l'idée et qui chercha à se l'approprier ; mais, nonobstant les efforts de celui-ci, M. *Demarteau* en ayant été reconnu l'inventeur, l'Académie a reconnu ses succès en l'admettant au nombre de ses membres. Le roi les a récompensés par une pension de 600 livres et on lui fait espérer un logement que Sa Majesté accorde au Louvre aux académiciens célèbres. Bien moins que cela nous l'aurait rendu; je l'y avais disposé, lorsque Sa Majesté nous avait prévenu. Voilà, monsieur, un des moyens qui nous manquent. Ce ne sont guère que les hommes ou les récompenses qui fixent les arts dans un Etat. M. *Demarteau* a excité l'émulation ici. D'autres ont tâché depuis de l'imiter dans le même genre, et il était encore réservé à un Liégeois d'y atteindre. M. *Demeuse* l'a entrepris, et il a débuté comme les anciens maîtres s'estimeraient heureux et honorés de finir. Il est parmi vous; il est dans notre capitale; l'amour de la patrie l'y a attiré; il faut donc tâcher qu'on l'y fixe : on ne pourrait rien faire de mieux pour le nouvel établissement. Il joint à la capacité l'amour de la patrie et l'enthousiasme. Nous avons un *Debèche* qui fait ici le plus célèbre graveur en métaux; un *D'Amblève* qui, depuis peu d'années, a été l'inventeur de ces beaux grillages en fer qui font l'admiration des étrangers ainsi que de tout Paris. M. *Lendrick* a fait ces ouvrages tant admirés de vaisselle en vermeil pour l'empereur de Russie. Ce sont nos Liégeois, à l'exception du seul metteur (qu'on aurait encore trouvé supérieur dans ceux-là), qui ont fait tous les ouvrages en joyaux et bijoux pour le mariage de madame la Dauphine. Notre nation est enfin tellement reconnue ici pour avoir une aptitude naturelle pour les beaux-arts, que Sa Majesté, après la mort de M. *Duvivier*, consultant M. le marquis de Marigny pour faire choix d'un nouveau graveur pour ses médailles, celui-ci donna pour conseil de différer quelque temps, dans l'idée qu'il se présenterait un Liégeois. Il ajouta à ce conseil : « Il n'y a, sire, que cette nation pour bien graver nos rois. » En effet, les seuls *Warin* et *Duvivier* les ont supérieurement rendus; les médailles d'aujourd'hui peuvent être comparées à l'égard de celles de ces premiers, comme on fait les romaines d'après le siècle d'Auguste.

Tels sont les renseignements fournis par le chevalier de Heusy. Si, à l'aide des anciens registres paroissiaux de Paris, qui peuvent encore exister, des greffes scabinaux, des registres aux œuvres de lois, de protocoles d'anciens notaires, ou de documents reposant dans les divers dépôts d'archives, quelques obligeants Intermédiairistes voulaient recueillir des renseignements biographiques

sur ces artistes et les communiquer à l'un ou l'autre des écrivains liégeois que j'ai mentionnés plus haut, je ne doute pas qu'ils n'obtiennent d'eux, à titre de réciprocité, et par le désir de rendre service à l'histoire des arts, les renseignements qui pourraient être recueillis à Liège. De cet échange d'intelligentes communications résulteraient des notices biographiques plus complètes que l'on pourrait même considérer comme définitives. CLÉMENT LYON.

—

Les œuvres de Penguilhy l'Haridon. — Où se trouve la collection des dessins et des tableaux de Penguilhy l'Haridon, qui fut longtemps conservateur du musée d'artillerie? LABANDYE.

—

Sur le peintre N. Delerive. — Je trouve sur deux portraits qui paraissent appartenir au XVIIIe siècle, la signature : N. Delerive. Ce nom, qui frappe pour la première fois mon oreille, a-t-il eu quelque notoriété? Se trouve-t-il dans un dictionnaire quelconque? Remerciements d'avance. M. J.

—

Les chaussures au moyen âge. — Existe-t-il quelque livre où l'on traite spécialement des chaussures au moyen âge? N'y a-t-il pas en France et à l'étranger des collectionneurs spéciaux de chaussures historiques? Pourrait-on nous les faire connaître?

Qu'était-ce que les souliers à la poulaine? W. DE QUINZE.

RÉPONSES

Les résultats de la révocation de l'Edit de Nantes (XXVII, 83, 538). — En Angleterre, il y a littéralement des milliers des descendants de familles françaises qui ont émigré à la suite de la révocation de l'Edit de Nantes. Les provinces de Kent, de Suffolk et d'Essex en sont remplies. Nous avons des Ruvigny, des Papillon, des Mariage, des de Crespigny, des France-Delaune, des Chavasse, des Le Sage, des Hallé; le nombre en est infini. Les huguenots réfugiés en Angleterre ont pris la plus grande part à l'essor commercial de l'Angleterre il y a deux siècles. Ils étaient si nombreux et si étroitement liés qu'ils avaient établi une église spéciale à Londres; et nous avons toujours la *Huguenot Society* pour l'étude de l'histoire des réfugiés français.

J. PENDEREL-BRODHURST.

— Depuis le 25 mai 1686, les Etats de Hollande accordèrent aux réfugiés français de Zutphen des secours et des subsides. Ces secours durèrent jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Au commencement du siècle actuel, les réfugiés français de Zutphen étaient au nombre d'environ 80. Un arrêté royal du 2 mai 1821 supprima l'église wallonne de Zutphen et la réunit à l'église hollandaise. Les archives conservées vont du 18 mars 1759 au 17 mai 1821.

Il a été créé en Hollande une commission de l'histoire des églises wallonnes, dont les députés se réunirent en juillet 1891 à Leyde et en juin 1892 à Breda. Dans ses rapports se trouvent nombre de renseignements précieux sur les Français réfugiés à l'étranger après les persécutions religieuses.

Les registres de Celle, de Mannheim, de Hanau, de Halberstadt, de Magdebourg, de La Haye (de 1616 à 1650), de Groningue ont été fouillés, et les noms des Français qui s'y étaient réfugiés pour cause de religion ont été classés sur fiches et rangés dans la bibliothèque de la commission du culte de l'église de Leyde.

La bibliothèque wallonne est installée à Leyde dans trois salles de l'hospice des Orphelins. D'après le rapport de M. le Dr du Rieu, les salles qu'elle occupe sont celles où le célèbre Boerhaave donnait ses leçons aux étudiants en médecine et renferment les archives des églises wallonnes, les pièces déposées par divers consistoires et les pièces acquises par la commission des archives. Une bibliothèque de 6,000 volumes, une salle de lecture et un petit musée où se trouvent les portraits de pasteurs wallons, des médailles, les tableaux et dessins des temples wallons de Leyde, Hanau, Clèves et Rotterdam, sont joints à la salle des archives. De plus, une collection de trois cent soixante boîtes de fiches, renfermant le résumé de milliers d'actes de l'état civil sur les protestants wallons, est constamment consultée par les érudits pour les recherches généalogiques et l'histoire des églises wallonnes.

(La Haye.) M. G. WILDEMAN.

—

Armand Carrel accusé d'exciter ses soldats à la révolte (XXVII, 124). — Mon collègue L. J. trouvera quelques renseignements dans les *Mémoires d'outre-tombe* de Chateaubriand (t. XI, pp. 390 et suiv.).

M. de Loménie est l'auteur de l'ouvrage suivant : *Armand Carrel*, par un homme de rien, Paris, s. d.

Carl Boelsche, ami d'Armand Carrel, a publié une biographie complète sous ce titre : *Zwei Republikaner. Frf.* 1850. Très rare.

On sait que le *National*, par la plume de M. Littré, a retracé la vie d'Armand Carrel.

Les *Œuvres politiques et littéraires* d'Armand Carrel ont été publiées en 5 vol. in-8, Paris, librairie Chamerot.

A. DIEUAIDE.

—

Un portrait de madame Vigée Le Brun (XXVII, 169, 388). — Contrairement à ce que pense M. P. V. G., le portrait de la comtesse de Sabran peint par madame Vigée Le Brun n'est pas dans un des châteaux royaux de la Prusse.

Le Dr Seidel, directeur des collections privées de l'empereur, vient de faire des recherches à ce sujet. Il n'a rien trouvé.

E. B. P.

—

La statue de Barra par David d'Angers (XXVII, 169, 389, 461, 581). — Ce que je voulais savoir, c'est ce qu'était devenue cette belle œuvre de David d'Angers, qui était dans la grande galerie du milieu, sous l'horloge, au Palais-Royal.

On nous a répondu, dans l'*Intermédiaire*, que ce chef-d'œuvre avait été détruit.

Or, il est bien extraordinaire que, dans les décombres, on n'en ait pas trouvé trace.

Maintenant, je suis persuadé que ce marbre est à Prangins.

Le 23 ou 24 mai, lorsque les Français de Versailles sont entrés à Paris, je suis revenu, et la première chose que j'ai faite, c'est d'aller au Palais-Royal, qui avait été incendié.

Le gardien à qui je m'adressai me dit que le Prince, voyant la guerre se préparer, *avait tout emballé pour Prangins* (sic).

Alfred Arago n'étant plus là, je n'ai pu savoir par l'un d'eux ce qui me préoccupe.

En résumé, je ne crois pas que la statue de Barra soit détruite, et, tambour ou hussard, si elle l'est, c'est une grande perte pour la statuaire, assurément.

R. D.

—

Les hôpitaux élevés pour les animaux (XXVII, 283, 472). — Il existe actuellement à Acton, faubourg de Londres, un « Home of Rest for Horses », c'est-à-dire un hôpital pour les chevaux. La duchesse de Portland en est la présidente.

J. PENDEREL-BRODHURST.

—

Iconographie des sénéchaux et connétables de France (XXVII, 286, 583). — Nous avons, en français, deux mots étranges qui nous sont venus de l'anglais : Boukan et Banko. Le premier est la prononciation restreinte de Bouchquhan; le second vient de Banquhon. Je n'évoquerai pas ici le spectre de Banco, le Thane de Loquhabric, l'ancêtre des Stuarts, mais c'est de lui que sont descendues un grand nombre de familles écossaises : les comtes d'Atholic, de Buqhan ou Boukan, d'Invermeth, de Meffem, dont les uns portent encore les armes de Banco, le Banco des tragédies. Le nom de Boukan ou Bughan, Boqhan, Bucquhaine et Boskem ayant passé à diverses branches, notre Intermédiairiste Cz doit avoir une date pour déterminer le Stuart qu'il recherche : il trouvera plus d'un connétable (mais il ne faut pas s'égarer dans les Buckingham).

Du reste, si notre cher Intermédiairiste veut bien aller à la Bibliothèque Nationale et demander à la réserve le tome III du *Héraut Ghelre*, aux pp. 312, 319, 321, 326, 330, 334, il trouvera sur tous les Boukan des notes assez complètes. Dans le *Peerage de Burke*, on trouve aussi Hepburn-Buchan, mais c'est une tout autre maison, avec d'autres armoiries.

V. B.

—

Quel est l'inventeur des cabinets de cire? (XXVII, 325, 511.) — On lit dans *Paris à la fin du XVIIIe siècle*, par Pujoulx, Paris, an IX, in-8°, chap. XXV, *Cabinet des Figures*, p. 99 :

Curtius et quelques autres modeleurs ont toujours des cabinets de figures en cire où ils exposent les portraits des personnages qui acquièrent de la célébrité dans tous les genres...

C'est là seulement que l'on voit les individus les plus divisés dans le monde réunis par la seule volonté de *Curtius ;* c'est là que l'on admire ce rapprochement bizarre de personnages d'états et de caractères si différens, ce mélange de vertus et de crimes, de sottise et de talens, d'illustrations brillantes mais éphémères... Ces cabinets offrent le monde moral en miniature.

Depuis seize ans, je me suis fait une habitude de les visiter au moins une fois par semestre; j'y ai puisé de profondes réflexions; et ce cours de morale et d'histoire ne m'a pas coûté plus de douze sous par an.

Oh! si je ne m'étais pas mis un bâillon pour tout ce qui a trait à la politique, quel cours de philosophie je ferais faire à mes lecteurs, en leur nommant seulement les personnages que j'ai vus successivement aux salons des figures! Quelles leçons terribles! Elles sont frappantes, celles-là, car les traits des hommes se gravent plus profondément dans la mémoire que le récit de leurs faits. Combien de personnages le modeleur nous a d'abord représentés sur un char, et peu de temps après dans une charrette! O inconstance des hommes! ô justice éternelle!

Et ce n'est pas d'hier que les hommes sont inconstans : consultez *Curtius*, il vous dira que, depuis vingt-cinq à trente ans qu'il modèle et coule en cire des personnages vivans, il en est peu qu'il n'ait été obligé de remettre à la fonte au bout de quelques mois, tant l'admiration publique est facile à lasser!

. . . .

Revenons au Salon des figures de cire, et convenons que ce modeleur est un grand conciliateur. Je me rappelle d'avoir vu dans son cabinet l'auteur d'*Emile* à la même table que le chantre de la *Pucelle*.

Il y a environ quinze ans qu'il vint une bonne idée à Curtius ou à un de ses confrères, c'était à la foire Saint-Laurent, on parlait beaucoup de voleurs alors, et comme il y en avait quelques-uns de justement *célèbres*, on sent bien que le modeleur se hâta de faire les portraits de ces derniers; mais cette fois, pour offrir un spectacle neuf, il destina un local particulier à cette troupe de bandits et décora ce lieu sombre d'une manière analogue aux personnages qui l'habitaient.

Les uns étaient enchaînés et couverts de haillons, les autres presque nus et sur la paille : c'était un spectacle assez pittoresque...

L'*Intermédiaire* a déjà donné quelques renseignements sur Curtius (voir le t. X, pp. 167, 219, 242, 303 et 333).

On y dit que cet artiste, Allemand d'origine, aurait figuré parmi les *vainqueurs* de la Bastille, et que sa fille serait devenue madame Tussaud, de Londres.

UN LISEUR.

— Je trouve, dans un *Catalogue des Maîtres en Pharmacie reçus à Paris*, dressé en 1788, lequel fait partie des archives de l'Ecole de pharmacie de Paris, la mention suivante, au bas de la p. 26 :

Gille Biheron, reçu maître en novembre 1701, établi rue Saint-Paul.

Une de ses filles s'est distinguée dans l'anatomie, dont elle a fait toutes les parties sur une substance molasse et souple presque indestructible, dont les parties pouvoient se joindre et disjoindre pour la démonstration de l'anatomie : le tout étoit fait avec une délicatesse et une précision admirables; ce qui attiroit chez elle les grands personnages de toute l'Europe. Elle est encore et demeure vis-à-vis les murs du jardin de Sainte-Geneviève.

Dr Dx.

—

Bienfaisance (XXVII, 361). — Le mot peut se trouver dans Balzac : il était homme à le créer.

Dochez, dans son *Nouveau Dictionnaire de la langue française*, Paris, 1860, publié sous les auspices de Paulin Paris, dit que Brueys l'a également employé avant Castel de Saint-Pierre, et il cite à l'appui de son assertion la phrase suivante :

La bienfaisance est l'élément de toute âme honnête.

sans l'indication du livre d'où elle est tirée.

Brueys n'est mort qu'en 1723, et Castel de Saint-Pierre était déjà de l'Académie française depuis 1695, bien que les ouvrages qui ont établi sa réputation de législateur et de philanthrope n'aient été publiés que de 1713 à 1730. Quoi qu'il en soit, il est certain que c'est l'abbé de Saint-Pierre qui a mis le mot à la mode à force de le répéter dans ses nombreux écrits. Voici ce qu'il en dit dans le *Mémorial de Trévoux* de juillet 1726 :

... J'ai cherché un terme qui rappelât précisément l'idée de faire du bien aux autres, et je n'en ai pas trouvé de plus propre pour me faire entendre que celui de bienfesance; s'en servira qui voudra, mais enfin il me fait entendre et il n'est pas équivoque.

Le mot frappa Voltaire : il en fut séduit. Dans un discours en vers, *Ce que c'est que la vertu*, publié pour la première fois dans le tome VIe de ses *Œuvres* (Amsterdam et Leipzig, 1745, p. 117) et devenu en 1752 (édition de Dresde) le septième et dernier de ses *Discours sur l'homme*, il en attribua ainsi la paternité à l'abbé de Saint-Pierre :

Certain législateur, dont la plume féconde
Fit tant de vains projets pour le bien de ce monde,
Et qui depuis trente ans écrit pour des ingrats,
Vient de créer un mot qui manque à *Vaugelas*.

Ce mot est *bienfaisance!* Il me plaît, il ras- [semble,
Si le cœur en est cru, bien des vertus ensem- [ble.
Petits grammairiens, grands précepteurs de [sots,
Qui pesez la parole et mesurez les mots,
Pareille expression vous semble hasardée,
Mais l'univers entier doit en chérir l'idée.

Si Balzac est vraiment le créateur du mot *bienfaisance*, on peut s'étonner du dédain de tous les écrivains du grand siècle pour ce néologisme, qui eût mérité au moins d'être recueilli dans les lettres de madame de Sévigné, les tragédies de Racine et les œuvres de Fénelon. Ce n'est que vers la fin du XVIIIe siècle qu'il devient d'un usage fréquent, bien que le *Dictionnaire de l'Académie* l'ait admis en 1762.

Le *Dictionnaire de Richelet*, édition de 1759, 3 vol. in-fol., ne le renferme pas, mais je le trouve dans la dernière édition du *Dictionnaire de Trévoux*, postérieur, il est vrai, à celui de l'Académie.

C'est dans *Gabrielle de Vergy*, la tragédie de De Belloy (1777), que le mot reçoit au théâtre une belle consécration :

La bienfaisance est un besoin de l'âme :
Heureux, elle nous rend notre bonheur plus [doux,
L'étend, le multiplie, en prévient les dégoûts;
Malheureux, elle charme et suspend nos mi- [sères;
On ressent moins ses maux en consolant ses [frères.

(Act. I, sc. 1.)

UN LISEUR.

—

Un usage et une règle à expliquer (XXVII, 364). — En Angleterre, les cochers prennent leur gauche, ce qui est plus rationnel, puisqu'ils sont à droite sur le siège. De même, sur une locomotive, le mécanicien doit être à droite; il est donc naturel que les trains prennent la gauche : le mécanicien est ainsi mieux à portée de voir les signaux.

PENGUILLOU.

— Les cochers, en se croisant dans les rues, sur les routes, prennent toujours *leur droite*, tandis que les chemins de fer suivent *la gauche*.

Cette habitude a une origine des plus intéressantes et remonte à l'usage des luttes entre Romains et Barbares — entre Latins et Germains. — Elle fut l'objet d'une très intéressante communication de M. de Jouvencel à la *Société d'anthropologie* (séance du 29 juin 1879).

M. de Jouvencel a constaté que Français, Italiens, Espagnols et leurs colonies, en un mot les *populations latines*, prenaient toujours *leur droite*.

Les Allemands, les Anglais, les Scandinaves prennent, au contraire, *leur gauche*.

Voici comment M. de Jouvencel explique ces coutumes :

Le Romain était très superstitieux, très attentif au moindre *signe* dans l'air, et partout *la droite* était considérée comme la région des signes favorables : un tressaillement de l'*œil droit* était un bon présage.

Par contre, tout signe apparu sur *la gauche* était funeste, sinistre. Cette croyance nous est restée dans le mot *sinistre*, qui indique une chose de mauvais augure et qui vient du latin *sinister*, désignant, pour le Romain, le *côté gauche*.

Afin d'échapper à tout mauvais signe de la gauche, le charretier romain s'en éloignait et se tenait toujours sur la droite, par où il pouvait se rapprocher des présages heureux.

De là vient évidemment cet usage général chez les populations néo-latines de prendre leur droite.

Pourquoi les peuples d'origine germaine et saxonne prennent-ils leur *gauche?*

Précisément parce que les Romains, leurs ennemis, prenaient leur *droite*.

Ici, je vais encore citer M. de Jouvencel :

Ces peuples barbares, aussi superstitieux que les Romains (il était difficile de l'être plus), les voyant persuadés que la *droite* leur était favorable, se voyant vaincus souvent après que les *présages de la droite* avaient encouragé les légions romaines, et entendant d'ailleurs les superstitieux légionnaires attribuer souvent les échecs des Romains à l'apparition de certains signes sur la gauche de l'armée romaine, ces barbares ont dû en conclure, par une logique bien naturelle chez les peuples enfants, que la *droite étant favorable* aux Romains, la *gauche* (la sinistre) devait être favorable à leurs ennemis.

C'est ainsi que les peuples germains, scandinaves, britanniques (anglo-saxons plus tard), furent amenés à adopter *la gauche*.

Mais, dira-t-on, pourquoi les chemins de fer, les navires, prennent-ils la *gauche*, même chez les Latins?

Par cette raison que les Anglais ont été les initiateurs des chemins de fer en France comme dans le reste de l'Europe, et que, tout naturellement, ils firent suivre sur la gauche leurs trains sur les voies ferrées, comme pour les voitures sur les routes, et que Français, Espagnols, Italiens, adoptèrent cette coutume qui leur venait de la nation qui leur apprit à exploiter les chemins de fer.

De même, personne ne contestera que ces mêmes Anglais soient les premiers navigateurs du monde ; il était donc tout indiqué que, profitant de leur expérience, les autres nations les imitassent et fissent — comme eux — prendre la gauche à leurs navires.

Qu'à cela il y ait des exceptions, que les Allemands, par exemple, sur certaines lignes d'Alsace (Montreux-Vieux à Mulhouse), fassent passer leurs trains sur la *voie de droite*, alors que, chez eux, ils suivent la *gauche*, cela est possible, mais n'enlève rien à la généralité de la coutume adoptée dans toute l'Europe.

Enfin (XXVII, 589), on cite l'exemple de petites lignes qui ne tiennent nul compte de la règle adoptée. Je ferai remarquer qu'ici il s'agit de lignes à *une voie*, où il ne peut être question de suivre la droite ou la gauche ; *mais, dans une station*, quand *deux trains se croisent*, ils prennent toujours leur gauche. Il importe peu que le voyageur descende à droite ou à gauche, cela tenant à la construction de la gare.

Dr A. Fournier.

—

Gants de soie d'araignée (XXVII, 365, 555). — Les araignées peuvent servir à faire une soie d'une couleur grise, que l'on peut filer aisément, dont le fil est plus fort et plus fin que celui de la soie ordinaire, et résistant à toutes les secousses. Il n'en faut que trois onces pour faire une paire de bas pour grande personne, et trois quarts d'once pour des mitaines. L'araignée sert aussi à composer des médicaments très utiles, paraît-il, contre l'apoplexie et la léthargie. J'emprunte tous ces renseignements à la curieuse dissertation, déjà signalée, lue à l'assemblée publique de la Société royale de Montpellier, le 5 décembre 1709, par Mgr de Bon, chevalier, marquis de Saint-Hilaire, baron de Fourques, seigneur de Celleneuve, Saint-Quintin et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, premier président en la Cour des comptes, aydes et finances de Montpellier, et président de la Société royale des sciences de la même ville. J'en possède un exemplaire imprimé à Montpellier en 1726, auquel on a joint une lettre écrite à M. Bon par Fagon, médecin de Louis XIV, et une *églogue latine* du R. P. Vanière, jésuite, toutes deux sur le même sujet.

Haïm Boucris.

—

Shakespeare et Molière (XXVII, 366, 517). — C'est dans le numéro de janvier 1885 du *Moliériste*, aux pages 306-308 du VIe tome de la collection, qu'on trouve la note de L. G. P. sur *l'Amphitryon* et *les Deux Gentilshommes de Vérone.*

Voir encore, dans *le Moliériste* d'octobre 1879 (tome Ier, p. 208 à 215), un article de M. Jules Guillemot : *Shakespeare et Molière*, qui signale de curieux rapprochements entre Harpagon et Shylock, Timon d'Athènes et Alceste, *Romeo* et *les Fâcheux*.

G. Monval.

—

Un mémoire du sculpteur Dedieu sur Pierre Puget (XXVII, 366, 557). — La biographie de Puget n'offre plus les « lacunes considérables » dont se plaint le Dr T. B., depuis qu'elle a été traitée à fond par Léon Lagrange (*Pierre Puget, peintre, sculpteur, architecte, décorateur de vaisseaux*, Didier, 1868, in-8). Comment se fait-il que ce livre n'ait pas été cité de préférence aux amplifications académiques énumérées par nos savants correspondants ?

Lagrange signale dans son Introduction le *Mémoire* de Dedieu, dont il reproduit, au cours de son travail, d'importants extraits, et il ajoute que ce *Mémoire* « a fait la moitié des frais » de la notice du P. Bougerel, mais il ne dit pas où il l'avait consulté. Le Catalogue des manuscrits de Marseille, rédigé par M. l'abbé Albanès, et formant le t. XV de la nouvelle série du Catalogue général dirigé par M. Ulysse Robert, mentionne (p. 412), parmi les papiers de P. J. de Hailze, un *Eloge de M. Puget, admirable sculpteur, grand peintre, excellent architecte.* Est-ce celui de Jean Dedieu ?

M. Tx.

—

Sur Tony Johannot (XXVII, 367). — Il n'existe pas d'iconographie spéciale consacrée à cet artiste, mais il serait peut-être assez facile, avec la *Bibliographie des ouvrages illustrés du XIXe siècle*, de M. Brivois, Paris, Conquet, 1883, et le *Manuel de l'amateur d'illustrations*, de Sieurin, Paris, Labitte, 1875, d'établir le relevé des planches faites par Johannot pour les livres publiés de 1830 à 1852, date de sa mort.

L'iconographie des dessins innombrables que lui et son frère ont exécutés

pour l'*Artiste* et les éditeurs de romances, serait moins aisée à entreprendre.

UN LISEUR.

—

Les livres de la bibliothèque de Racine (XXVII, 369, 590). — Dans son discours de réception à l'Académie française (25 mai 1893), M. Henri de Bornier a rappelé que le secrétaire perpétuel de la Compagnie, M. Camille Doucet, possède dans sa bibliothèque un exemplaire de la *Pharsale* de Lucain, avec les notes de Grotius (Amsterdam, 1643), qui porte deux fois la signature de Racine.

J'ai feuilleté, il y a quelque vingt-cinq ans, à la bibliothèque de Toulouse, plusieurs volumes ayant appartenu à Racine, et notamment un *Euripide* in-folio couvert de notes autographes.

G. MONVAL.

—

La bibliographie des Mazarinades (XXVII, 370). — Comme complément à sa *Bibliographie*, Moreau a donné, dans la *Collection de l'histoire de France*, un *Choix de Mazarinades* en 2 volumes (Paris, 1853) renfermant 95 pièces. L'éditeur Gay en a réimprimé d'autres, naturellement les plus libres, dans sa petite collection des *Raretés bibliographiques :* 1° *Pièces désopilantes pour l'esbatement de quelques pantagruélistes*, Paris, près Charenton (Bruxelles), 1866; 2° *La pure vérité cachée et autres mazarinades rares et curieuses*, par Philomneste Junior (G. Brunet), Amsterdam (Bruxelles), 1867; 3° *Mascarades et farces de la Fronde*, Turin, 1870. On trouve dans ces trois volumes environ 40 pièces dont les titres sont tous mentionnés dans la *Bibliographie* de Moreau.

Une quinzaine de *Mazarinades* ont également été réimprimées en 1854, à Lille, par Vanacker, en 4 vol. in-18, tirés à 100 ex.; et M. Tamizey de Larroque a publié à Bordeaux, en 1879, un volume in-12, sous le titre : *Mazarinades inconnues*, avec avertissement, notes et appendice.

Le comte de Laborde, dans son ouvrage : *Le palais Mazarin et les grandes habitations de ville et de campagne au XVII° siècle*, consacre à la bibliographie des *Mazarinades* la note suivante :

La publication des *Mazarinades* ayant eu lieu dans un espace de temps assez court, on les fit presque toutes sur une même sorte de papier, plié petit in-4°; et, comme le dit Guy-Patin, au moyen d'un titre général imprimé, on put déjà, de son temps, en faire des volumes et former des collections. Il en existe un grand nombre avec la reliure du temps, et le libraire Techener a mis en vente une collection entière formée et annotée par Tallemant des Réaux. Dans les bibliothèques publiques, ces collections sont très nombreuses. Comme en toutes choses, la Bibliothèque Royale est la plus riche: celle de l'Arsenal en possède 289 volumes qui réunissent 4,272 pièces cataloguées avec soin dans une table alphabétique très bien faite. Les morceaux les plus rares en font partie, et on les trouve facilement au mot le plus saillant : *la Custode de la Reine*, au mot *Custode; la Bouteille cassée*, au mot *Bouteille*. La Bibliothèque du Roi, au Louvre, compte 60 volumes; la Mazarine, une cinquantaine; et les bibliothèques de Sainte-Geneviève et de la Chambre des députés ont chacune un riche contingent.

Plusieurs bibliographies de ces pièces fugitives, de ces pamphlets licencieux, de ces libelles honteux, ont été essayées; la plus complète se trouve dans la bibliothèque du père Lelong, au règne de Louis XIV, années 1648 à 1653. Le Catalogue de La Vallière ne contient qu'une très faible partie de ce qui existe. Brunet, dans son *Manuel*, renvoie à M. Leber. Tous ces travaux sont incomplets : ce sont à peine des ébauches. Mais M. Moreau a bien voulu appliquer à cette étude une persévérance digne d'un meilleur sujet et composer un *Catalogue de Mazarinades* qui deviendra, par ses recherches critiques et l'élévation de son esprit, un ouvrage historique, un répertoire utile pour tous les travaux et une bibliographie indispensable pour ceux qui s'occuperont de cette curieuse époque.

Je ne veux pas clore cette note sans rappeler que Maucroix fit aussi sa *Mazarinade* dans une épître adressée à Des Réaux, sous le nom de Damon, à l'époque du siège de Paris. Cette pièce a été publiée par M. de Monmerqué d'après les manuscrits de la bibliothèque de Reims.

UN LISEUR.

—

Ecritures secrètes (XXVII, 370, 592). — Voici deux ouvrages sur cette question à ajouter aux listes déjà publiées par l'*Intermédiaire :*

1° *Le Contr'espion, ou les clefs de toutes les correspondances secrettes* (Paris, veuve Guillot, 1793, in-12; 1 fig. et 2 tableaux). L'auteur prend le nom de Dlandol. Quérard (*la France littéraire*) a cru que c'était son nom véritable. J'aurais plutôt supposé que c'était un pseudonyme. « J'ose dire que ce n'était pas un des moindres services à rendre à la Patrie, dans les circonstances actuelles, que d'anéantir ainsi par la publicité l'arme la plus dangereuse des ennemis de la République. » A la fin de son opuscule, il donne le texte de prétendues lettres (écrites par les émigrés) que l'on aurait déchiffrées à l'aide des procédés qu'il indique.

2° *Kryptographick...* (*Cryptographie, ou éléments de l'art d'écrire en caractères secrets appliqué aux affaires publiques et particulières*, par le Dr Jean-Louis Kluber, avec 6 tableaux et 4 planches; Tubingue, Cotta, 1809, in-8°, en allemand.) Le *Magasin ency-*

clopédique, dix-septième année, t. II, renferme une analyse curieuse de cet important ouvrage.

L.

— On trouve des renseignements sur les encres sympathiques dans le *Traité d'obscurigraphie ou Art de déchiffrer les écritures en chiffres, caractères secrets ou imaginaires*, par Vesin, Paris, 1838, in-8°, chap. V, p. 107 à 110. UN LISEUR.

—

Ex-libris à retrouver (XXVII, 371, 595). — Que l'Intermédiairiste P. V. G. me permette de signaler une légère erreur qu'il a commise pour l'ex-libris C. L'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, appartenait aux Beaumont des Adrets, de Beynac et d'Autichamp, qui portent de gueules à la fasce d'argent chargée de trois fleurs de lis d'azur. C'est Mgr de Beaumont de Gibaud, d'une famille de Saintonge, évêque de Saintes, vivant au siècle dernier, qui portait : d'argent au lion de gueules.

DE LA COUSSIÈRE.

—

Le masque de Henri IV (XXVII, 402). — Je ne puis pas répondre avec précision à la question de M. Germain Bapst; mais, en répondant *à côté* d'une question, on en éclaire quelquefois la solution. Je connais deux exemplaires de la gravure que je vais décrire, et l'un d'eux est en ma possession : cette gravure, qui mesure (marges non comprises) 24 centimètres de hauteur sur 18 de largeur, représente la crypte de Saint-Denis; contre un des piliers est dressé un cercueil affectant la forme des boîtes à momies, c'est-à-dire qu'il a jusqu'aux épaules la forme des cercueils ordinaires, qui vont s'élargissant légèrement des pieds jusqu'aux épaules, et que, à ce niveau, il présente un petit angle droit rentrant d'où part une partie cintrée qui correspond à la tête. Le cercueil, sans couvercle, renferme le corps de Henri IV entouré de bandelettes, à la façon d'une momie; le sommet des épaules et la tête dépassent seuls les bandelettes.

La gravure porte les indications suivantes : en bas, à gauche, *E. H. Langlois du Pont de l'Arche, inv*[t] *et del.;* au milieu, *Gravé à l'eau-forte par Chataigner et terminé au burin par Bovinet;* à droite, *T. de Jolimont, pinx*[t].

Dans la marge inférieure, et comme titre de la gravure, on lit :

HENRI IV	*Ici*	EXHUMÉ
DÉDIÉ	*l'écusson fleurdelisé de France.*	AU ROI

Au-dessous de ce titre se trouve la légende suivante :

En 1793, lorsque des mains sacrilèges profanèrent les tombeaux de l'abbaye de Saint-Denis, on découvrit un caveau d'où l'on tira d'abord le cercueil d'Henri quatre, mort le 14 mai 1610, âgé de 57 ans, on y trouva les restes glacés de ce bon prince dont tous les traits parfaitement conservés pénétrèrent les spectateurs d'admiration et de respect, on eût dit qu'il n'était qu'endormi; il parut avoir été embaumé à la manière des anciennes momies, et entouré de bandelettes; ce cercueil placé contre un des piliers de l'Eglise souterraine fut exposé pendant quelque temps à la curiosité publique et chacun s'empressa de venir contempler ces précieuses reliques qui rappellaient (*sic*) de si touchants souvenirs, c'est à cette occasion que l'on a moulé sur la nature même le plâtre d'après lequel les artistes multiplient aujourd'hui le portrait de ce bon Roi, le dessein (*sic*) de cette gravure fut exécuté dans le temps par un témoin oculaire et offre avec exactitude l'état de conservation presque miraculeux où fut trouvé le corps de cet illustre ayeul des Bourbons. Il existe un décret de la Convention Nationale qui ordonna de conserver cette précieuse momie, mais il parvint trop tard.

J'ai respecté l'orthographe et la ponctuation de cette légende, qui est entièrement gravée, et au-dessous de laquelle on trouve l'indication suivante : *A Paris, chez Bance aîné, marchand d'estampes, rue Saint-Denis, n° 214, et chez tous les marchands de journaux.*

CHARLES YALC.

— La bibliothèque de Beaune possède un moulage de la tête de Henri IV, avec cette inscription sur une fiche :

Moulage de la face d'Henri IV, exécuté sur le cadavre par Jean Naigeon, lors de la profanation des sépultures royales, à Saint-Denis, en 1793. (Don de M. Charles d'Autume, ancien officier de cavalerie, chevalier de la Légion d'Honneur, qui le tenait de la famille Battaille de Mondelot.)

L.

—

Descendants de Bonchamps, général vendéen (XXVII, 404, 598). — M. Mortimer d'Ocagne répond que le nom de Bonchamps n'est plus porté que par l'explorateur du Katanga.

Il doit y avoir, je crois, d'autres héritiers de ce nom fameux; pour ma part, j'ai été en pension avec deux de Bon-

champs : Guillaume et Robert, qui habitent, dans le Calvados, le château d'Ouézy (arrondissement de Caen), et doivent avoir de 25 à 30 ans.

FERNAND ENGERAND.

—

Le fils de Casimir Delavigne (XXVII, 406). — Le fils de Casimir Delavigne doit exister encore. Voilà quatre ou cinq ans, il a été question de lui, à plus d'une reprise, dans les journaux. Si son père a laissé des œuvres posthumes, vers ou prose, ces manuscrits sont-ils entre ses mains? J'en doute très fort, et voici pourquoi.

Casimir Delavigne a eu longtemps pour secrétaire intime un philologue bien connu, feu Prosper Poitevin, auteur d'un *Dictionnaire français* fort estimé, et père de notre confrère Maurice Drack, de la *Lanterne*. Je tiens de lui (de Prosper Poitevin, bien entendu) que l'auteur des *Messéniennes* composait ses vers en marchant, en se promenant, et qu'il ne les jetait sur le papier que lorsque la pièce était finie. Or, selon le secrétaire du poète, il n'aurait rien laissé d'inédit, du moins à sa connaissance.

PHILIBERT AUDEBRAND.

— On lit, en tête des *Œuvres posthumes de Casimir Delavigne* (édit. Didot, gr. in-8°), la dédicace suivante, signée : A.-Casimir Delavigne :

A LA VILLE DU HAVRE

C'est remplir le dernier vœu de mon père que d'offrir son dernier ouvrage à la ville du Havre, qu'il a tant aimée. Qu'elle veuille bien l'accepter comme un hommage de ma profonde reconnaissance pour l'hommage qu'elle a rendu à sa mémoire.

E. C.

— On lit, dans la chronique de la *Gazette des Tribunaux* du 18 septembre 1875 :

L'individu qui est assis sur le banc des prévenus s'appelle Louis-Albert-Casimir Delavigne. Il est inculpé d'avoir porté illégalement la décoration de la Légion d'Honneur. Il est, ainsi qu'il le déclare lui-même, fils de l'illustre auteur des *Enfants d'Edouard*. Il représente d'ailleurs au tribunal un acte de naissance ainsi conçu :

« L'an 1831, le 12 octobre, à deux heures de relevée, par devant nous, Victor Drouot, adjoint au maire du III° arrondissement de Paris, est comparu M. Casimir-Jean-François Delavigne, membre de l'Institut, chevalier de la Légion d'Honneur, âgé de trente-sept ans, demeurant à Paris, rue Hauteville, 33, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, fils de lui, comparant, et de dame Elisa de Courtin, son épouse, auquel enfant il a donné les prénoms : Louis-Albert-Casimir. Ce fait en présence de MM. Louis-Marie-Germain Delavigne, homme de lettres, oncle paternel de l'enfant, et Charles Lambert, secrétaire général de la compagnie d'assurances des quatre départements, etc. »

M. le président (au prévenu). — Vous portez le ruban de la Légion d'Honneur. Vous n'avez pas droit à cet insigne.

Le prévenu. — C'est une erreur : je n'ai jamais porté le ruban de la Légion d'Honneur. J'ai porté le ruban du Medjidié, et, depuis 1867, l'empereur m'avait dit qu'il obtiendrait cette décoration pour moi.

M. le président. — Vous vous disiez employé au ministère de la marine.

Le prévenu. — J'ai été employé à ce ministère. Aujourd'hui, je suis chez un commerçant du quartier de la rue Montmartre.

M. le président. — Votre décoration a inspiré confiance à un certain nombre de personnes. Elles vous ont nourri et hébergé pendant quelques jours?

Le prévenu. — Je n'ai jamais employé de manœuvres frauduleuses.

Les témoins sont entendus :

M. Louis Pailloux, restaurateur. — Le 17 août dernier, Delavigne s'est présenté chez moi; il m'a dit qu'il était momentanément gêné et qu'il désirait prendre ses repas à crédit, sauf à régler à la fin du mois. Quand il a été arrêté, il me devait 63 francs. Il portait un ruban rouge qui m'a paru être la Légion d'Honneur.

Femme Ribolet, tenant table d'hôte rue de l'Ecluse. — Le 5 juin, Delavigne a loué une chambre chez moi. Il devait payer 200 francs par mois pour sa chambre et sa nourriture. Il est parti me devant 146 francs. Il avait à la boutonnière une décoration qui m'a inspiré confiance.

M° Toutée présente la défense.

Delavigne est condamné à deux mois de prison.

ADOLPHE DÉMY.

— Le fils unique de Casimir Delavigne, après une existence assez agitée, est mort à Paris, le 12 avril 1876, rue de la Tour d'Auvergne, n° 38.

Je ne sais par qui sa succession a été recueillie, ni ce que sont devenus les papiers de son père. Les parents encore existants de Casimir Delavigne ont assisté aux fêtes récentes qui ont eu lieu au Havre pour célébrer son centenaire. Leurs noms ont figuré dans les récits de ces fêtes publiés par les journaux; il serait donc facile, probablement, en s'adressant à eux, de savoir ce que les manuscrits du poète sont devenus.

ROBIN.

—

Un manuscrit de Marc Dufraisse sur Camille Desmoulins (XXVII, 410). — La



conférence ou l'étude de Marc Dufraisse sur Camille Desmoulins figure dans une édition du *Vieux Cordelier*, faite par la petite *Bibliothèque nationale* à 25 centimes. Tout me porte à penser que ces pages ont été écrites et publiées d'abord en Suisse, sous le second empire, pendant l'exil de l'auteur. — Chose très curieuse, de 1830 à 1848, pendant sa très ardente jeunesse, Marc Dufraisse, marchant à la tête de la démocratie des Ecoles, n'hésitait pas à se donner pour un admirateur de Robespierre. Dans cette étude sur Camille Desmoulins, il a fait entièrement volte-face et il traite l'Incorruptible du haut en bas. Pour le reste, cette composition est de très haute volée, en très bon français, sans l'emploi d'aucun néologisme. On peut dire hardiment que c'est un morceau fait de main de maître. L'ancien procureur général de la Lanterne y est glorifié d'un bout à l'autre. PHILIBERT AUDEBRAND.

— Au sujet de cette question, nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Mon père, pendant l'exil, occupait, à Zurich, à l'école polytechnique fédérale, une chaire de droit et fut appelé plusieurs fois à faire à la Société académique de Zurich des conférences. C'est ainsi qu'il a successivement prononcé des discours académiques sur Camille Desmoulins, Agrippa d'Aubigné, Fabre d'Eglantine, sur le parti des Politiques au temps de la Ligue, etc.

Le discours sur *la Vie et les écrits de Camille Desmoulins* a été prononcé le 19 février 1857 et publié quelques jours après dans la *Libre Recherche*, revue universelle dirigée par Pascal Duprat, imprimée et publiée à Bruxelles.

La notice sur Camille Desmoulins se trouve dans le numéro de février 1857, et la Revue présente à ses lecteurs l'étude de mon père dans ces termes qui donneront à votre abonné les renseignements les plus authentiques sur la question qu'il vous pose :

« Notre ami, M. Marc Dufraisse, ancien représentant à l'Assemblée nationale, aujourd'hui professeur de droit à l'école polytechnique fédérale suisse, a bien voulu nous communiquer ce discours, tel qu'il a été sténographié à la séance de la Société académique de Zürich du 19 février 1857. Nos lecteurs nous sauront gré de leur mettre sous les yeux, presqu'en son entier et toute vibrante encore de la parole de l'orateur, cette esquisse vive et rapide, prise véritablement d'après nature, d'une des figures les plus originales de la Révolution française. »

Le manuscrit signalé dans votre intéressante Revue est probablement celui qui a servi à l'impression de la notice publiée dans la *Libre Recherche*, à Bruxelles. Dans ce cas, ce ne serait qu'une copie du manuscrit original qui se trouve, comme tous les manuscrits de mon père, dans les papiers qu'il m'a laissés et que je conserve.

Veuillez agréer, etc.

C. MARC-DUFRAISSE.

—

Quelle est l'origine du mot houille? (XXVII, 441.) — « La houille (charbon « de terre) fut trouvée par Hullos, dans « le pays de Liège, en 1039, et employée « dès 1066 à Newcastle. » (*Collections du progrès. Histoire nouvelle des arts et des métiers*, 1878, nº 13 : histoire des combustibles.) ALPHONSE RENAUD.

— Considérant que la houille de bonne qualité est dite *grasse*, et que, par distillation, on en obtient un liquide onctueux, *huile de charbon de terre*, analogue aux bitumes fluides : naphte, pétrole, *saxoleum* (ou *oleum vivum*, d'après G. Faliscus), j'ai toujours pensé que le bas-latin *hullæ* ou *huillæ* représentait notre mot *huile*. De *oleum* — par l'espagnol *olio*, — nous avons eu *oil*, puis *uile*, et enfin *huile*.

Voilà des formes plus en rapport avec *hullæ* que l'allemand *kohle*, ou l'anglais *coal*, charbon, et qui pourraient encore être acceptées même avec la conviction que la *houille* fut découverte en 1198, au pays de Liège, par le maréchal-ferrant Houilleux. Il est très possible, en effet, que ce nom d'homme soit venu de *oleosus*. T. PAVOT.

— On attribue généralement au pays de Liège l'honneur de la première découverte du charbon de terre. C'est l'opinion à peu près unanime des auteurs qui se sont occupés de la question. On peut citer, entre autres, Délebèque, Briavoine et Lavalleye. Ce dernier a fixé cette découverte à l'année 1813, en l'attribuant à un nommé *Hulloz de Pleinevaux*, qui aurait exécuté ses premiers travaux à Publémont.

Certains chroniqueurs disent que la découverte du charbon de terre est due à une révélation divine, et une légende s'est formée très anciennement à ce sujet dans la contrée. D'après cette légende aussi, c'est également à Hulloz, dont on fait un pauvre maréchal ferrant, ayant sa forge en Publémont, que la révélation aurait été faite. (Voir *Histoire de la recherche, de la découverte et de l'exploitation de la houille*, par Edouard Grar, Valenciennes, 1848.)

Tout porte à croire qu'après avoir posé sa question, le collègue Haïm Boucris y a lui-même fourni la réponse qui se rapproche le plus de la vraisemblance et même de la vérité. H. GIDOIN.

—

Le péché de la veuve et la cote G (XXVII, 442). — Ce n'est pas seulement en haute Normandie, mais dans beaucoup d'autres localités, que MM. les clercs de notaires connaissent la « cote G » et en font usage.

Ils n'y font pas entrer seulement des chansons ou des papiers sans valeur, mais parfois de menus objets de bureau : canifs, règles, porte-plumes, grattoirs, etc., etc., etc. A Paris et à Versailles, c'est chose assez ordinaire. J'avoue que je ne connaissais pas la locution « le péché de la veuve », employée pour mieux expliquer les recels commis par la veuve survivante. L.

—

La conduite de Prévost-Paradol en 1870 (XXVII, 443). — Les motifs (s'il en existe) qui ont déterminé le suicide de Prévost-Paradol demeurent fort obscurs. Peut-être faut-il l'attribuer simplement à un soudain dérangement d'esprit causé par une insolation : l'été fut brûlant, cette année-là, à Washington, et les cas d'insolation s'y multiplièrent. Peut-être faut-il l'attribuer au découragement de l'homme politique engagé dans une fausse voie, désespéré d'une erreur qui compromettait son avenir. Peut-être l'hostilité des diplomates de carrière envers un écrivain improvisé ambassadeur, hostilité sourde, mais que Prévost-Paradol sentait parfaitement, a-t-elle contribué à ce suicide. Peut-être, et c'est une conjecture fondée sur une nouvelle publiée par Prévost-Paradol dans la *Revue des Deux Mondes* sous le voile de l'anonyme, une passion malheureuse, et dont l'éloignement avait accru soudainement la violence, est-elle la seule cause. Mais plusieurs de ces motifs peuvent aussi avoir contribué à sa mort, trop prématurée et très regrettée. X.

—

Chants et musique de l'armée française en campagne (XXVII, 443). — Pour répondre à la question posée par d'E. dans le numéro de l'*Intermédiaire* du 30 avril qui me tombe sous les yeux aujourd'hui seulement, je dirai que, dans ma conférence sur les *chansons de partout*, je me suis appuyé sur deux autorités des plus graves lorsque j'ai dit que le chant de guerre des croisés sous les murs de Jérusalem n'était autre que l'air de la célèbre chanson de *Malborough*. Mes deux répondants sont Chateaubriand et le bibliophile Jacob.

Voici un extrait de la notice de ce dernier, publiée en tête de la chanson intitulée : *Mort et convoi de l'invincible Malborough*, dans le recueil des CHANTS ET CHANSONS POPULAIRES DE LA FRANCE, première série (1843), publié par H. L. Delloye, éditeur, librairie de Garnier frères, Palais-Royal, galerie vitrée, péristyle Montpensier :

> ... A présent que nous sommes loin de la chanson et de Malborough, qui sont à jamais acquis à la France, nous avons recherché quelle devait être l'origine de cet air guerrier et mélancolique à la fois que Napoléon entonnait à haute voix, malgré son antipathie pour la musique, chaque fois qu'il montait à cheval pour entrer en campagne, et nous ne répugnons pas à croire, avec M. de Chateaubriand, que ce pourrait bien être le même air que les croisés de Godefroy de Bouillon chantaient sous les murs de Jérusalem, pour s'encourager à délivrer la ville sainte et le tombeau du Christ. Les Arabes le chantent encore, et l'on prétend que leurs ancêtres l'avaient appris à la bataille de Massoure, où les frères d'armes du sire de Joinville le répétaient en choquant leurs boucliers et en poussant le cri national : *Montjoie et Saint-Denis!*
>
> P. L. JACOB, *bibliophile.*

Si donc je me suis trompé, c'est en bonne compagnie. J'ajouterai, toutefois, en ce qui concerne le chant répété par les Arabes, qu'au retour d'un long voyage en Tunisie et en Algérie, je serais, sur ce point particulier, moins affirmatif, car, moins heureux que les soldats de Bonaparte et d'Augereau, en deux mois de promenades à travers les douars, parmi les gourbis, sous les tentes des nomades, comme dans les villages kabyles, jamais la chanson de *Malborough* n'a frappé mes oreilles. Il est vrai que je n'ai pas poussé, pour me renseigner, jusqu'en Egypte et en Palestine.

MAURICE LEFÈVRE.

— En réponse à la seconde partie du collaborateur d'E., je puis lui indiquer deux ouvrages sur les chants de guerre de l'armée française. Le premier, aujourd'hui rare, est intitulé : *Scolies militaires, chants du régiment*, par M. L.

Merson, capitaine de cavalerie commandant de recrutement et de réserve de Loir-et-Cher, in-18 de 377 pages, Paris, Delloye et Anselin, s. d. (vers 1840). L'auteur, oncle de MM. Merson, le journaliste et le critique d'art, a écrit en tête de ses belliqueuses poésies, qui font alterner le *Changement de pas* et le *Chevalier d'Assas*, *Bayard* et la *Charge en dix temps*, un long « Discours historique sur les chants guerriers anciens et modernes », où il est question des refrains que fredonnaient, avant et après la bataille, les compagnons d'armes de Jeanne d'Arc, de Henri IV, de Napoléon.

L'autre ouvrage, *Chants et chansons militaires de la France*, réunis par le major H. de Sarrepont, date d'une dizaine d'années à peine. Il renferme la musique des principaux airs et de charmantes illustrations en couleur de Louis Morin. « Une armée triste serait une triste armée », dit le major de Sarrepont, qui étudie dans deux de ses chapitres : « Les hymnes de guerre » et « Les chansons de gestes », les morceaux de poésie héroïque dont notre confrère se montre à bon droit friand.

MOG.

— *Les chants et cris militaires en France depuis leur origine jusqu'à nos jours* (extrait du *Monde poétique*), Paris, Lanier, 1886, in-8° de 68 pages.

Cris de guerre, devises, chants nationaux, chants du soldat et musiques militaires, par le lieutenant-colonel de Rochas d'Aiglun (publication de la *Revue du Cercle militaire*), Paris, Ed. Dubois, 1890, in-8° de 66 pages. X.

—

Embaumement (XXVII, 443). — Mon confrère Edmond Durighello demande qu'on lui désigne un autre exemple du genre d'embaumement de Tabnit, roi de Sidon. J'extrais d'un *Voyage en Angleterre*, par B. Faujas-Saint-Fond, Paris, 1797, t. Ier, page 47, littéralement ce qui suit :

J'ai beaucoup fréquenté John Sheldon et quelques autres anatomistes de mérite... Le cabinet de Sheldon renferme de nombreuses préparations... Ce qui fixa le plus mon attention, ce fut une espèce de momie, remarquable sous un double rapport : d'abord, par le sujet dont je parlerai bientôt; secondement, par les soins dont on a fait usage dans cette préparation. Aussi celle-ci occupe-t-elle une place distinguée dans la chambre où couche ordinairement le célèbre anatomiste, qui affectionne infiniment cet ouvrage.

Je fus introduit dans une pièce fort propre; une table de forme oblongue, en bois d'acajou, était au milieu et en face du lit. Le dessus de la table s'ouvrait par une coulisse, et j'aperçus, sous un châssis en glace, une jeune femme de dix-neuf à vingt ans, ayant de beaux cheveux bruns, dans un état de nudité, étendue et couchée comme sur un lit.

La glace fut levée, et Sheldon me fit admirer la souplesse des bras, une sorte d'élasticité dans le sein, et même dans les joues, et une conservation parfaite dans le reste du corps, la peau ayant gardé une partie de sa couleur, quoiqu'en contact avec l'air.

Voici la manière dont il m'apprit que cette préparation avait été faite. Il avait d'abord injecté, à plusieurs reprises, le corps avec du fort esprit-de-vin saturé de camphre et mélangé d'un peu d'esprit de térébenthine.

Le peau avait été préparée et comme tannée avec de l'alun, en poudre fine, frottée avec la main. Les intestins furent enlevés, plongés dans l'esprit-de-vin et vernis avec un mélange de camphre combiné avec de la poix résine ordinaire; il en fut fait autant à toutes les parties internes du corps, qui furent ensuite passées à l'alun.

Sheldon m'affirma que le camphre pilé avec un mélange de colophane formait une combinaison particulière très convenable à la conservation des chairs et des autres parties molles. Après avoir remis dans le corps tous les viscères ainsi préparés, il fit une injection par l'artère crurale, du bas en haut et du haut en bas, avec une forte dissolution de camphre dans l'esprit-de-vin rectifié.

Voulant ensuite imiter la teinte naturelle de la peau du visage, une injection colorée y fut portée par l'artère gutturale.

En cet état de choses, le corps fut placé dans la table dont j'ai parlé, mais dans une double boîte : la dernière est de bois de cèdre de Virginie. Le fond intérieur fut recouvert d'un pouce de craie calcaire pour absorber toute humidité, et le corps y fut étendu. On ferma ensuite soigneusement la boîte, pour la garantir de l'accès de l'air extérieur...

Un sentiment de curiosité m'ayant engagé à demander à Sheldon, au moment où l'on recouvrait la table, quelle était cette jeune personne dont il avait conservé si pieusement les restes, il me répondit franchement et sans balancer : « C'est une maîtresse que j'aimais tendrement. Je lui donnai tous mes soins pendant une longue maladie, et elle exigea, peu de temps avant sa mort, que je fisse une momie de son corps, et que je le gardasse auprès de moi. Je lui ai tenu parole. »

Les livres écrits sur l'embaumement feraient l'objet d'une étude intéressante; le mémoire le plus curieux à noter serait peut-être celui de M. Rouelle, qui se trouve dans la *Collection académique*, partie française (XVIIIe siècle), tome X, p. 378 et suiv., en tenant compte des diverses sortes d'embaumement préconisées depuis par MM. Julia de Fontenelle, Capron, Boniface, Gannal et autres.

A. DIEUAIDE.

—

Les élèves étrangers à l'Ecole Polytechnique (XXVII, 444). — Il y a eu, de 1814 à 1848, d'après le *Répertoire de Marielle* (1), 25 élèves nés en Suisse et admis à l'Ecole Polytechnique, en vertu de ce que l'on appelait les capitulations avec l'Helvétie.

La plupart d'entre eux sont restés au service de la France. Une dizaine sont rentrés dans leur pays et y ont occupé des positions distinguées, soit dans l'instruction publique, soit dans le génie civil ou dans l'armée fédérale. M. X trouvera la liste de ces derniers à la page 257 du *Répertoire de Marielle*.

A. L.

—

Le tabouret-chaufferette de la princesse Pauline Borghèse (XXVII, 445). — Sous le deuxième Empire, j'ai lu dans un pamphlet que je ne puis retrouver une histoire analogue concernant la princesse Pauline.

Celle-ci souffrait beaucoup du froid aux pieds. Se rendant en Italie par le Mont-Cenis, elle se déchaussa dans sa berline et mit ses pieds nus entre les cuisses de deux dames d'honneur assises sur la banquette en face d'elle.

C. P.

—

Les permissions données par l'Eglise de manger des oiseaux aquatiques aux jours d'abstinence (XXVII, 445). — J'ai toujours entendu dire que l'on devait considérer comme « gras » les oiseaux aquatiques dont la graisse se fige, et comme « maigre » ceux dont la graisse reste liquide : mais je ne sais rien de ce qu'il peut y avoir de canonique ou de scientifique dans cette distinction. L.

— L'assimilation de certains palmipèdes aux animaux qui peuvent servir de nourriture les jours d'abstinence tient à une vieille tradition qui représentait les anatifes (classe de crustacés, ordre des cirrhipèdes) comme les œufs de ces palmipèdes, œufs qui n'étaient point pondus, mais produits par un arbre.

Voici, comme preuve, l'étymologie donnée par Littré au mot anatife :

Abrégé d'anatifère, d'anas, canard, et de ferro, porter, parce que, dans certains pays du Nord, on a cru que ce coquillage (*sic*) produisait des canards sauvages. (V. en outre les mots barnache et bernacle.)

Quant à l'origine végétale desdits anatifes, c'était une croyance fort répandue au moyen âge qu'en Ecosse, aux îles Orcades et autres pays du Nord, se trouvait un arbre produisant de ces fruits qui se développaient en jeunes canards s'ils tombaient dans l'eau. Hulm, *Myth-Land* (London, Sampson Low, 1886), p. 168, rapporte de nombreuses fables à ce sujet et reproduit trois anciennes gravures sur bois qui nous font assister à ces transformations merveilleuses. Æneas Sylvius, cité par cet auteur, s'enquit, lors de son ambassade en Ecosse, de l'arbre à barnaches, mais constata que la merveille reculait à mesure qu'il avançait, car on lui répondit qu'il n'en croissait qu'aux Orcades.

En Belgique, il est généralement d'usage — quoique des personnes strictes s'en défendent — de considérer les sarcelles — mais non les canards — comme mets maigre, parce que, dit-on, elles ont le sang froid, ou plutôt parce que cette erreur physiologique a été adoptée, selon l'opinion en cours, par les autorités ecclésiastiques.

Est-ce que canard, bourde, ne serait pas dérivé de l'histoire des anatifes ?

COMTE G. DE LICHTERVELDE.

— Ce n'est point là une *permission* de l'église, mais une de ses règles. Est autorisé, les jours maigres, tout animal dont le sang ne fige pas ; or, la *sarcelle*, la *poule d'eau* et une espèce de *canard sauvage* dont le nom me fuit, ayant leur sang comme celui des poissons, rentrent dans la catégorie des poissons, coquillages, etc., dont l'usage est permis, les jours d'abstinence et de jeûne, au principal repas, et même à la collation, si on en prend une petite quantité ; *pisciculum*, dit la théologie, que les traducteurs à manche large traduisent par : petite quantité d'un gros poisson. OROEL.

— Il n'existe pas de permission donnée par l'église à ce sujet. Jamais non plus les évêques ne parlent de cela dans leurs prescriptions pour le carême.

C'est une question d'usage. Dans les pays où l'usage est introduit, on peut user de cet aliment sans scrupule de conscience. Il en serait autrement dans le cas contraire. J. P.

—

(1) *Répertoire de l'Ecole Polytechnique*, Paris, Mallet-Bachelier, 1855.

Les drapeaux brûlés par les régiments après le départ de Napoléon pour l'île d'Elbe (XXVII, 483). — Le sergent Scheltens, du 2e régiment de grenadiers de la vieille garde, natif de Bruxelles, passé au service belge en 1814, et devenu colonel dans son pays en 1844, nous raconte dans ses Mémoires (*Souvenirs d'un vieux soldat belge de la garde impériale*, publiés par le général Echens, Bruxelles, J. Ph. van Assche, in-8°, 131 pp.) que l'incinération du drapeau du 2e régiment de grenadiers de la vieille garde eut lieu à Metz, au milieu des réjouissances publiques.

Voici, du reste, le passage de ce fait peu connu :

Nous avions pris le titre : « Le corps royal » en remplacemant de la dénomination de : « Vieille garde impériale. » Le drapeau blanc remplaçait l'aigle et le drapeau tricolore.

A cette occasion, il y avait eu parade et fête au quartier. On dansait, en buvait, et l'on faisait la cour aux jeunes filles qui venaient embellir la fête par leur présence. Bref, on défonça un tonneau de vin après l'avoir mis debout; on brûla le drapeau tricolore avec la hampe, on en jeta les cendres dans la pièce de vin que l'on vida en souvenir de l'Empire.

GEORGES BERTIN.

—

L'usage, au XVIe siècle, de coucher plusieurs dans le même lit (XXVII, 484). — J'ai parlé de cet usage dans *Le meuble en France au XVIe siècle* (Paris, 1887). Nos ancêtres du moyen âge et de la Renaissance entouraient le lit d'une sorte de vénération, comme s'il eût gardé quelque chose de la sainteté du mariage et du respect de la mort.

O lict, le parement des chambres,
Lict d'honneur...
Lict bénit de la main du prestre.
Lict d'amour saint, lict honorable,
Lict somnolent, lict vénérable.

Ainsi chante le vieux Gilles Corrozet en ses *Blasons domestiques* de 1530.

A la cour et chez les grands seigneurs, « lit est le siège de cérémonie, où se font les réceptions officielles, et cet usage a persisté pendant tout le XVIIe siècle. La femme en grand deuil doit garder le lit pendant un nombre de jours déterminé, pour recevoir les visites de condoléance.

Partager le lit avec quelqu'un est un honneur que François Ier faisait parfois à Bonnivet, Charles IX au comte de La Rochefoucault, Henri IV à d'Aubigné, François de Guise au prince de Condé, son prisonnier. Entre gens bien élevés, on offre son lit par politesse : « Dormez-vous seul en ce lit-là » ? demande un gentilhomme à un autre dans les *Dialogues* de Duez. — « Ouy, monsieur, et si davantage vous vous trouvez tard en ce quartier, vous me ferez une grande faveur d'en disposer comme du vôtre. »

EDMOND BONNAFFÉ.

—

Le frère de Camille Desmoulins a-t-il été coupé en morceaux pendant la guerre de Vendée? (XXVII, 484.) — Le frère de Camille Desmoulins fut — si l'on en croit les *Mémoires* inédits de Gibert — fait prisonnier par les Vendéens, le 5 juillet 1793, à Châtillon, et *fusillé*. Il appartenait au 19e régiment de dragons, ancien Royal-Roussillon. H. B. D.

—

Les médecins architectes (XXVII, 485). — Henri Gautier, de Nîmes (1660-1737), fut d'abord médecin, puis ingénieur de la marine, et enfin inspecteur des ponts et chaussées. PENGUILLOU.

—

L'auteur de la Chronique des Roys de France (XXVII, 489). — L'auteur est Jean du Tillet, sieur de la Bussière, un érudit qui fut greffier au Parlement et qui laissa de nombreux travaux historiques.

L'édition de Rouen de 1551 (et non de 1751) est une reproduction de celle de Paris publiée en 1549. L'ouvrage a été réimprimé souvent et a même paru sous des titres différents. (Voir le *Manuel* de Brunet, Barbier, la *Biographie universelle*, etc. UN LISEUR.

—

La résurrection d'un homme congelé depuis 200 ans (XXVII, 526). — Il faut rapprocher de cette anecdote, à propos de l'*Homme à l'oreille cassée*, la *Satire Ménippée* de Marcus Terentius Varron, où un Romain dort pendant cinquante ans, depuis l'époque austère des Gracques jusqu'aux horreurs de Catilina, pendant lesquelles il se réveille. J'ai déjà dit le fait à Georges Boyer, qui l'a conté dans le *Figaro*. Mommsen et Vahlen en ont fait des dissertations où ils se demandent compendieusement si le dormeur ne serait pas Varron lui-même. Voilà Varron grand-père de Fougas. Voyez l'étude de G. Boissier sur le vieux polygraphe. LÉO CLARETIE.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Notes inédites de Charles Asselineau sur Baudelaire. — Nous avons eu récemment la bonne fortune de rencontrer chez M. A. Voisin, l'érudit libraire et expert en autographes, un document curieux se rapportant à la vie intime du poète Baudelaire, sur lequel précisément l'attention du public vient d'être ramenée par la souscription ouverte pour lui ériger un monument au jardin du Luxembourg. C'est un simple cahier d'écolier, rayé de bleu et margé de rouge, au cartonnage vulgaire, sur les pages duquel, au lendemain de la mort du grand artiste, Charles Asselineau, son ami de vingt ans, fidèle à la mémoire du poète, jetait au hasard de ses souvenirs, d'un crayon hâtif, les notes destinées à former la biographie touchante publiée chez Lemerre en 1869.

Ce précieux recueil a été trouvé dans les papiers de M. Edouard Gardet, ancien élève de l'Ecole des Chartes, décédé dans le courant de l'hiver dernier, et qui fut l'ami de Baudelaire et le légataire universel d'Asselineau.

De ces curieuses notes, groupées à la file sans lien bien apparent, la plupart — nous avons pu nous en convaincre aisément — sont demeurées inédites, le biographe ayant laissé systématiquement dans l'ombre tout le côté anecdotique de la vie du personnage, par une délicatesse rare, pour se borner en quelque sorte au commentaire de son œuvre. Par contre, dans ce carnet tout intime, Asselineau laissa volontairement les menues anecdotes, les traits piquants de caractère, dont les lecteurs d'alors ne se souciaient guère, il faut bien le dire, et qu'un pieux scrupule l'empêchait d'ailleurs de livrer à la publicité, si peu de temps après la mort du poète. Les trois ou quatre passages utilisés dans le livre ont été barrés par l'auteur lui-même d'une croix au crayon bleu. Quelques extraits feront mieux comprendre le singulier intérêt que présente cette découverte, qui vient éclairer d'un jour nouveau la physionomie étrangement complexe et particulièrement attirante de Charles Baudelaire.

... Je le vis, pour la première fois, à l'exposition de 1845, au Louvre, accompagné de Deroy... Il faisait un Salon, moi aussi; nous nous promenâmes dans les galeries. Il avait le costume noir qu'il a longtemps porté, le gilet montant, le pantalon étroit, l'habit en queue de sifflet; un pardessus ou paletot droit de bure, dont il avait *le secret*, la tête complètement rasée. Sa figure était très frappante et inoubliable.

Au sortir du Salon, nous entrâmes chez un marchand de vin de la rue du Carrousel, où buvaient des ouvriers et un postillon de la maison du roi, en livrée.

B. demanda du vin blanc, des biscuits et des figues *mûres* (pp. 1 à 3).

Voici un trait amusant, qui rappelle tout à fait certains épisodes de la *Vie de Bohême :*

Dans ce temps-là (1851 à 1854), je l'ai déjà dit, j'étais fort pauvre, et lui aussi. Quand il arrivait chez moi, dans la matinée, sa première question était ordinairement celle-ci : « Avez-vous quelques sous? » Et si la réponse était négative, ce qui n'arrivait que trop souvent, B. ajoutait, d'un air résolu : « Voyons le placard! » Ce placard était un puits immense où j'avais jeté avec l'insouciance d'un homme ruiné tout ce qui avait échappé aux saisies précédentes : livres, brochures, estampes, cahiers de musique, paperasses. On avait beau y puiser, il s'y trouvait toujours quelque chose. Il en était comme de ces tonneaux que l'on croit, tous les soirs, avoir mis à sec et dont les douves suent du vin pendant la nuit... (p. 27).

Une anecdote, pour finir :

B. avait les plus grandes prétentions à l'économie, à l'esprit de ressource. Un jour que nous n'avions que quatre francs à nous deux, il me démontra que nous pouvions dîner parfaitement chez *Katcomb*, et qu'il nous resterait un franc chacun. Gentiment il commença par manger pour trois francs de poires (p. 33).

A côté de ces excentricités voulues, de ces fantaisies originales, de ces caprices tyranniques constatés à maintes reprises par Asselineau dans la manière d'être de son ami, il se plaît à reconnaître, au cours de ces pages, que Baudelaire fut un des hommes rares, et sans doute le seul, dans le commerce familier duquel il n'ait jamais connu un instant l'ennui.

Les projets de théâtre, les tribulations avec Philoxène Boyer, la longue élaboration des *Fleurs du mal* occupent les derniers feuillets de cette attrayante ébauche d'un livre où le piment n'eût certes pas manqué, si l'écrivain avait jugé à propos d'en mettre.

A. T.-R.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1893



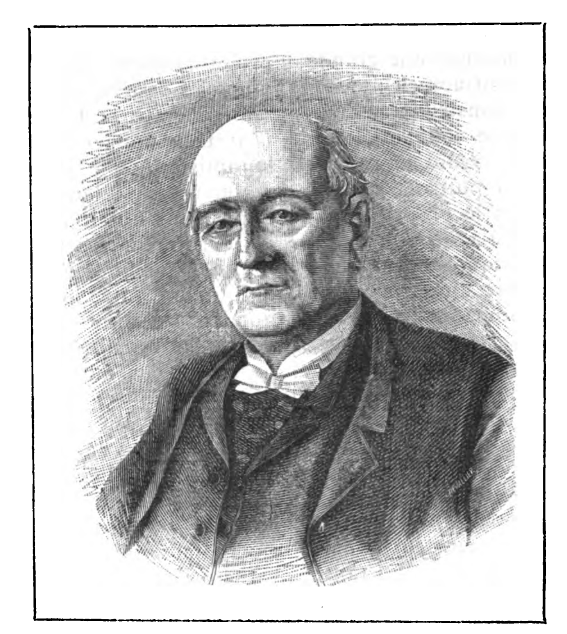
Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 17.

LE PORTRAIT DE M. CHARLES READ (CARLE DE RASH)

FONDATEUR DE L'*Intermédiaire*.

Madame Boyer-Breton a bien voulu offrir au Musée Carnavalet le beau portrait de M. Charles Read, qu'elle avait exposé, et que nous avons admiré au Salon de 1891.



*Nous avons pensé être agréable à nos lecteurs et aux collaborateurs de l'*Intermédiaire *en donnant dans les* Nouvelles *une reproduction partielle de ce portrait du fondateur de l'*Intermédiaire, *reproduction gravée sur bois par l'habile graveur des portraits du* Magasin Pittoresque, *Mademoiselle E. Chevallier.*

Tous ceux qui connaissent M. Read (Carle de Rash) aimeront à retrouver, dans cette gravure, la finesse d'expression, la gracieuse bonhomie qui distinguent la sympathique physionomie de notre prédécesseur.

Mouvement des Bibliothèques

DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

La maison de Boileau à Auteuil et les documents inédits relatifs à Boileau et à sa famille découverts par M. de Grouchy. — En 1889, M. de Grouchy avait publié dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris* le testament de Nicolas Boileau-Despréaux, l'inventaire de son mobilier et le catalogue de sa bibliothèque; mais il n'avait pu retrouver les *papiers* de Boileau, où figurait l'état de la fortune et des revenus du célèbre écrivain.

M. de Grouchy vient, grâce à ses habiles recherches, de découvrir ces importants documents. Il en résulte qu'outre sa maison d'Auteuil, les revenus de Boileau se montaient à 7,690 livres 9 sols, au capital de 122,920 livres, auxquelles il faut joindre 2,000 livres de pension faite par le Roi et 2,000 provenant de l'Académie. Boileau avait donc une douzaine de mille livres de revenu, ce qui est fort joli pour l'époque.

C'est un acte du 2 janvier 1709, portant vente de la maison de Boileau, à Auteuil, au financier Pierre Le Verrier, qui a permis à M. Antoine Guillois de fixer au nº 26 actuel de la rue Boileau l'emplacement exact de la maison qu'habita Boileau

à Auteuil. Ce fait résulte de sa communication à la Société historique d'Auteuil et de Passy. « Boileau, dit Brossette, avait payé, en 1685, cette maison 8,000 livres. C'était une simple maisonnette à un étage, aux murs tapissés de vigne. » « Boileau fut enchanté, dit Racine, de ce lieu de retraite, et y reçut ses amis : Molière, Racine, La Chapelle, Baron, Rapin, Bouhours et Bourdaloue. » Au bout de quelque temps, Boileau s'était considérablement agrandi par l'achat d'une dizaine d'arpents de terre. La propriété embrassait ainsi la villa Boileau, la traversée de la rue Molitor et une grande partie du hameau Boileau actuel.

Boileau fit de plus construire une remise et une écurie. Une cour, quelques dépendances, et, dans le jardin, deux berceaux, un potager, deux puits et un jeu de boules, complétaient la propriété que Boileau habita de 1685 à 1709.

Le jardinier, Ant. Aiquié, occupait la maison qui existe encore aujourd'hui, et où se trouvait le cabinet de travail de l'auteur du *Lutrin*.

Le Verrier acheta la maison à Boileau au prix de 8,000 livres. Elle passa ensuite à divers propriétaires, parmi lesquels le médecin Gendron et le duc de Vicence. Elle est aujourd'hui la propriété de M. Perrichont, conseiller municipal.

Nomination de l'administrateur provisoire du musée de Cluny. — M. P. Frantz Marcou, inspecteur général adjoint des monuments historiques, vient d'être nommé administrateur provisoire du musée de Cluny.

Nomination du bibliothécaire de l'Institut. — Au premier tour de scrutin, M. Ludovic Lalanne, sous-bibliothécaire en exercice, a été désigné, à la presque unanimité des suffrages, pour remplacer M. Tardieu.

Les Archives des Notaires. — Pour faire suite à la note de M. Coyecque sur les anciennes minutes des notaires, publiée par l'*Intermédiaire* dans son dernier numéro, nous pouvons ajouter aujourd'hui que le ministère de l'instruction publique se préoccupe depuis longtemps d'assurer une conservation meilleure de ces précieux documents. Si la chose dépendait uniquement de lui, toutes les minutes de l'ancien régime seraient réunies aux fonds analogues que possèdent les dépôts d'archives départementales. Les notaires mêmes trouveraient dans cette mesure l'avantage d'être débarrassés d'un amas de vieux papiers encombrants qu'ils n'ont presque jamais l'occasion d'utiliser et qui ne sont, par conséquent, pour eux, la source d'aucun profit. Versées aux archives départementales, les minutes trouveraient d'abord une installation convenable; elles y seraient méthodiquement classées, et enfin analysées dans un inventaire que l'impression met à la disposition de tous les érudits. Tel serait le projet du ministère de l'instruction publique, projet conforme aux vœux sans cesse renouvelés des Sociétés savantes, des Conseils généraux et des notaires eux-mêmes. L'obstacle ne vient donc pas de lui ; c'est le ministère de la justice seul qui résiste. Se butant à la lettre même de la loi qui impose aux notaires la garde des minutes de leurs prédécesseurs, la chancellerie se refuse à modifier l'état de choses actuel, tant qu'une autre loi n'aura pas relevé les notaires de cette obligation. En vain lui a-t-on fait remarquer que les archives départementales offrent pour la conservation des minutes des gages exceptionnels de sécurité; que la loi et les règlements qui gouvernent ces établissements garantissent les familles contre toute communication abusive; qu'enfin les droits d'expédition seraient expressément réservés aux notaires dépositaires : — rien n'a pu vaincre l'opposition du garde des sceaux. Nous nous trompons, mais de bien peu, comme on va le voir. Fatiguée des réclamations de l'instruction publique, un jour, en janvier 1890, la chancellerie offrit de soumettre la réforme demandée à l'examen d'une commission spéciale. M. Fallières, alors ministre de l'instruction publique, accepta, naturellement. Le cabinet tomba sur ces entrefaites ; mais, si nos souvenirs sont exacts, M. Fallières reparut dans la nouvelle combinaison ministérielle en qualité de garde des sceaux. On pouvait croire qu'il s'empresserait, comme ministre de la justice, de se donner à lui-même la satisfaction qu'il venait de demander comme ministre de l'instruction publique. Il n'en fut rien. La commission est encore à nommer aujourd'hui. Telle est la seule velléité de faiblir qu'ait montrée la chancellerie.

La médaille donnée par Lamartine à Château-Renaud, offerte par M. Ancel Oppenheim au Musée Carnavalet. —

M. Ancel Oppenheim vient d'offrir généreusement au musée Carnavalet une médaille en vermeil offerte par Lamartine à Château-Renaud en 1848.

A l'avers, dans une couronne de laurier, est gravée l'inscription :

A CHATEAU-RENAUD
PAR
LAMARTINE

Au revers, avec le même ornement :

Services courageux à l'ordre.

1848.

Cette pièce a une bien curieuse histoire. Ce Château-Renaud, ou plutôt Renaud, dit Château, était figurant au *Théâtre-Historique*, lors des représentations du *Chevalier de Maison-Rouge*.

Ouvrier peintre de son état, très beau garçon et d'une force herculéenne, Château-Renaud s'était mis au théâtre afin de gagner sa vie. Le 24 février 1848, il s'avisa de revêtir un costume de représentant du peuple en 1793, qui servait aux représentations du *Chevalier de Maison-Rouge*, enfourcha une vieille jument qui figurait également dans la pièce, et sortit en ce costume par la rue des Fossés-du-Temple.

Les gamins et la populace lui firent escorte, et il arriva, au milieu des acclamations, à l'Hôtel de Ville, où Lamartine et les autres membres du gouvernement provisoire cherchaient en vain le moyen de délibérer avec quelque tranquillité. Château-Renaud fendit la foule et, d'un ton d'autorité, dit à Lamartine : « Citoyens, délibérez en paix ; tant que je serai là, personne n'entrera. » Et, repoussant les assaillants, il ferma la porte et la garda, en imposant au peuple le silence et le respect par son costume et son attitude.

Château-Renaud avait alors vingt-cinq ans. Lamartine, en reconnaissance de son acte de courage, lui offrit cette médaille, si libéralement donnée par M. Ancel Oppenheim au Musée Carnavalet. Depuis, ce héros d'un jour commanda les forces de l'Assemblée Nationale de 1848 à 1851. Il est mort dans la misère, il y a quelques années.

La reconstitution des actes de l'état civil de Paris. — Nous relevons dans la promulgation de cette loi les dispositions suivantes :

Les actes de l'état civil de Paris et des communes y annexées en 1859, dont les registres ont été détruits en 1871, et qui n'ont pu être reconstitués jusqu'à ce jour, seront rétablis d'office, savoir :

1° En ce qui concerne les actes de naissance, jusqu'au 1er janvier 1820 ;

2° En ce qui concerne les actes de mariage, jusqu'au 1er janvier 1830 ;

3° En ce qui concerne les actes de décès, jusqu'au 1er janvier 1838.

Les pouvoirs de la commission instituée par la loi du 12 février 1872, tant pour le travail de la reconstitution d'office que pour les reconstitutions sur extraits authentiques, ou sur déclarations des parties intéressées, prendront fin à l'expiration du délai de trois ans à compter de la promulgation de la présente loi.

Toutefois, et pendant l'année suivante, ladite commission conservera qualité pour prononcer l'annulation des extraits qui seraient reconnus faire double emploi avec des actes déjà rétablis.

DÉPARTEMENTS

Nancy. — *La statue de Grandville.* — On vient d'inaugurer à Nancy la statue élevée à la mémoire du caricaturiste nancéen J. J. Grandville, par suite d'une pieuse fondation de son fils.

On sait qu'en 1847, Grandville fut frappé d'aliénation mentale ; on dut le transporter dans une maison de santé où, trois jours après, le 17 mars, il expira. Il fut inhumé au cimetière de Saint-Mandé, près de sa femme et de ses enfants.

Sur sa tombe, on lit cette inscription, qu'il composa lui-même :

Ci gît J. J. Grandville. Il anima tout et, après Dieu, fit tout vivre, parler ou marcher. Seul, il ne sut pas faire son chemin.

ALGÉRIE

Timgad. — *Les fouilles de Timgad.* — M. Léon Bourgeois, ancien ministre de l'instruction publique, vient de proposer d'augmenter de 30,000 francs et de porter de 50,000 à 80,000 francs le crédit des monuments historiques en Algérie, en vue de donner pendant quatre années 50,000 francs au lieu de 20,000 aux fouilles de Timgad (département de Constantine).

ÉTRANGER

ITALIE

Rome. — *Les fouilles récentes.* — Une découverte précieuse a été faite, ces jours passés, dans les fouilles que l'on exécute au « Stadium » du Palatin, et il est à es-

pérer qu'elle sera suivie d'autres. Il s'agit d'une tête en marbre de Paros, ayant appartenu à une statue de femme, un peu plus grande que nature, et datant de la belle période de l'art grec.

Suivant *l'Italie*, ce marbre peut supporter la comparaison avec les plus beaux qui ont été exhumés dans les fouilles entreprises depuis quelques années à Olympie, et qui donnent de si magnifiques résultats.

Au même Stade du Palatin, où il se fait de grands mouvements de terre pour déblayer l'emplacement de l'ancienne carrière jadis destinée aux courses et aux jeux athlétiques, on a retiré des entrailles du sol des blocs provenant de colonnes de granit, des fragments architectoniques en marbre cipollin et gris, des morceaux de chapiteaux, de piédestaux et de frises, des débris de sculpture qui attestent la magnificence monumentale du Stade palatin.

Sur l'Aventin, en creusant les fondations du nouveau couvent des Bénédictins, on a recueilli également des fragments architectoniques et de sculpture.

En fait de constructions anciennes, les travaux de voirie et autres qui se poursuivent en différents points de Rome ont amené plus d'une découverte intéressante.

Rue Cavour et sous la maison de propriété Scaramella-Maneti, des ruines antiques sont revenues au jour. Rue Modena, ce sont de fortes masses cubiques de tuf ayant appartenu à une construction puissante.

Au quatrième mille de la voie Appia, au lieu dit Tor Carbone, les propriétaires du terrain ont entrepris des fouilles qui ont amené la découverte de restes de construction et de débris de plaques lapidaires.

Des fragments de pierres lapidaires ont été recueillis aussi entre les rues de l'Agnello et S. Pietro in Vincoli. Près du palais Campanari, rue Nazionale, ont été retrouvés les restes d'un pavement en mosaïque, très fin et orné de figures géométriques.

Un tronçon de voie antique a été reconnu sur la route de Monserrato.

Les travaux du monument de Victor-Emmanuel ont amené l'exhumation d'un nouveau fragment épigraphique en latin.

Les rapports des provinces signalent également quelques trouvailles dignes d'être mentionnées.

Près de l'ancienne *Forum Julii*, la Cividale du Frioul, au lieu dit Togliano, a été exhumée une tombe formée de tuiles qui protégeaient le squelette; elle ne contenait aucun objet.

A Vérone, à l'occasion des travaux que l'on y exécute pour y endiguer le cours de l'Adige, de nombreux trésors épigraphiques ont été recueillis.

Deux inscriptions latines, dont l'une porte le nom d'un personnage mentionné sur une pierre lapidaire à Brescia, sont venues au jour près du bourg de Viadana, province de Mantoue, en même temps que quelques objets de l'époque romaine.

Près de la moderne Strongoli en Calabre, sur l'emplacement même où se dressait l'ancienne *Petilies*, dont la fable attribue la fondation à Philoctète, est revenue au jour la base de forte dimension d'un monument honoraire dédié à Manius Meconius Leoni.

L'épigraphe portant la dédicace mentionne un chapitre du testament de ce personnage ayant trait à des legs faits par lui au Municipe, comme gage de gratitude pour une statue élevée au donateur dans le Forum supérieur de la cité.

VENTES PUBLIQUES

PARIS. — *Hôtel Drouot.* — 20 juin. — Objets d'art. (Catalogue de 113 numéros) — Mannheim, 7, rue Saint-Georges. — 20 juin. — Tableaux. — Vannes, 54, faubourg Montmartre. — 21 juin. — Meubles et objets d'art. — Bloche, 25, rue de Châteaudun. — 22 juin. — Meubles et objets d'art. — Collection Joly de Bammeville. (Catalogue de 149 numéros.) — Mannheim. — 27 juin. — Tableaux. — Schoofs, 42, rue des Petits-Champs.

La vente Spitzer. — L'ensemble de la vente a produit 9,123,920 francs. Il reste à vendre l'hôtel Spitzer; quant à la collection d'armes qui ornait le cabinet de M. Spitzer, et qui est évaluée 3 millions, madame Spitzer n'a pas voulu s'en séparer.

DÉPARTEMENTS. — **Dunkerque** — 12-20 juin. — Tableaux et objets d'art. — Fournier, 1, rue Dampierre.

ÉTRANGER. — **Anvers.** — 27 juin. — Tableaux. — Bauduin, 26, avenue Charlotte. — **Bruxelles.** — 21-27 juin. — Livres. — Bibliothèque du baron de Buisseret. — Tœplitz, 10, rue du Gentilhomme. — **Londres.** — 29-30 juin. — Monnaies romaines. — Sotheby, 13, Wellington street.



Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 juin 1893.*

XXVIIe Volume.
—
No 622.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série
IIe Année.
No 18

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

Titime. — Dans les vieilles colonies françaises (Martinique, Guadeloupe, Cayenne et probablement Louisiane), le préambule obligé de tout conte entre bonnes femmes ou noirs est la formule suivante : *Titime! — Bois sec.* (Dialogue entre le narrateur et son auditeur.) D'où peut venir et quelle peut être la signification de ce mot *Titime?* Il a fini, dans le langage courant de ces pays, par prendre la signification de ce que nous appellerions des « contes bleus ». — *Conter des titimes.* L'expression existe-t-elle dans quelque province de France, par elle-même ou par équivalent?

M. Eug. Chapus a intitulé un ouvrage : *Titime,* histoire de l'*autre monde* (Paris, 1833). Y a-t-il dans ce titre simple coïncidence ou allusion à ce vocable du *nouveau monde*?

Il est vrai que, d'après Larousse, le titre ci-dessus (donné par la *Grande Encyclopédie*) ne serait pas *Titime*, mais *Titine.* J. Elsey.

—

Maladie de Louis XV à Metz en 1744. — Tout le monde connaît la désolation de la France à cette époque au sujet de cette maladie, et les prières que l'on adressait à Dieu pour le rétablissement de ce prince. Mais un passage d'un journal manuscrit de l'époque révèle un fait que je n'ai vu rapporté par aucun historien, et qui demanderait, il me semble, confirmation. Il y est dit « que les églises de Metz et de Paris ont été, nuit et jour, remplies de monde dans le temps du danger de la maladie du roi. Les juifs de Metz ont fait de même dans leur synagogue, et ont ajouté à des prières continuelles *le grand jeûne, qui comprend les hommes de tous âges, jusqu'aux enfants à la mamelle et même les animaux.* »

Quelque collaborateur aurait-il, dans ses recherches, rencontré la même assertion? Je ne m'explique pas bien quel mérite il y a à faire jeûner des animaux et à priver de jeunes enfants de leur nourrice. P. Cordier.

—

Le massacre de Nesles par Charles le Téméraire, d'après le tableau de Roybet. — Nul, plus que les peintres d'histoire, ne s'entend à idéaliser les faits du passé au gré de ses caprices ou de ses préférences politiques. L'an dernier, déjà, on signalait ici avec quel sans-gêne M. Detaille avait traité la reddition de Huningue. Je crains fort qu'un reproche analogue ne puisse être adressé à M. Roybet au sujet de la grande composition qui lui a valu, cette année, une médaille d'honneur. Je laisse de côté ce qu'il y a, dans cette page, de théâtral, quant à l'expression et au groupement des personnages. Je ne relèverai pas non plus d'assez graves solécismes de costume : par exemple, le duc Charles doit être en harnois de guerre; or, sa coiffure, copiée d'après un spécimen que possède le Musée d'artillerie, est une petite salade peinte de *tournoi*, italienne. C'est à peu près comme si, de nos jours, un homme du monde allait à un enterrement en chapeau gris et en habit rouge. Mais c'est surtout le fond du sujet que je voudrais voir établir. Donc, pourrait-on m'apprendre d'après quels documents, inconnus jusqu'à ce jour, M. Roybet a exécuté son travail? Philippe de Commines, qui fut témoin oculaire de l'événement, ne fait aucune mention de l'incident de l'église. Voici comment il s'exprime dans ses *Mémoires* (liv. III, ch. IX) :

Pour cette cause fut desdite ladite trève ; et manda à Madame de Nesle qui estoit dedans, qu'elle saillist et ses serviteurs domestiques, avec ses biens.

Ainsi le fit, et incontinent fut la place assaillie et prise et la pluspart tuez. Ceux qui furent pris vifs furent pendus, sauf aucuns que les gens-d'armes laissèrent. courre par pitié. Un nombre assez grand eurent les poings couppez. Il me desplait à dire cette cruauté, mais j'étois sur le lieu...

Donc, un assaut ordinaire, comme il se pratiquait à cette époque et bien longtemps après. Jean de Troyes, il est vrai, dans ses *Chroniques*, est un peu plus explicite, mais lui aussi ne parle que de francs-archers tués :

... Et partie d'iceulx (francs-archers) cuidans eux sauver s'en alèrent et retrayèrent dedans l'église dudit lieu de Nesle, où depuis lesdits Bourguignons alèrent les tuer tous et meurdrir. Et après qu'ils furent tous ainsi tuez et meurdris, y survint et se y trouva ledit de Bourgongne qui tout à cheval entra dedans ladite église, en laquelle y avoit bien demy pied de hault de sang espandu des pauvres creatures illec estans, qui a ceste heure estoient tous nuds gisans illec morts...

Il en résulte que, quand le Téméraire entra à l'église, les victimes étaient toutes mortes, et qu'il n'y avait parmi elles ni femmes, ni enfants, ni clergé, ni moines, bref aucun de ces détails mélodramatiques que l'artiste semble avoir puisés dans sa riche imagination. En somme, ce fameux massacre de 1472 se réduisit à une exécution de francs-archers que le duc fit mettre à mort pour les punir d'avoir, en traîtrise, tué un de ses hérauts d'armes envoyé pour les sommer et deux de ses gens de guerre pendant les pourparlers. Ces francs-archers furent massacrés en partie dans l'église où ils s'étaient réfugiés, ainsi que cela eut lieu plusieurs fois pendant la dernière guerre, et leur sang rejaillit même sur les livres saints, que, au XVIe siècle, on montrait encore tachés.

Et lorsque, en 1521 et 1522, le chapitre de Notre-Dame de Nesle fit faire sur le pillage de l'église une enquête dont nous avons les procès-verbaux, les vieillards interrogés comme témoins — ils étaient quatorze — furent unanimes pour raconter la tuerie des francs-archers, pour dire aussi que la vie des habitants fut épargnée. Car, tandis qu'on les menait tous, femmes, enfants et prêtres, à l'eau, liés deux à deux, pour être noyés, le Grand Bâtard de Bourgogne et M. Destorbes obtinrent du Téméraire qu'il ne leur serait causé aucun mal.

Tels sont les faits. Beaucoup de gens du peuple ne connaissent d'histoire que ce qu'ils en apprennent au Salon de peinture. A une époque où on bat en brèche tant d'anciennes légendes consolantes, convient-il d'en laisser s'édifier de nouvelles ?

PAUL MASSON.

—

L'arrestation de Pichegru. — Dans sa dénonciation contre les iniquités du préfet de police Dubois (1814, in-8), Lauze de Peret a raconté en ces termes l'arrestation de Pichegru :

A son arrivée à Paris, le général Pichegru demanda secrètement l'hospitalité à madame Treille, qu'il avait connue plusieurs années auparavant, lorsqu'elle portait le nom de madame de Caux. D'après le consentement de M. Treille, le général vient dans la maison et y passe une nuit. Mais le lendemain, on s'aperçoit que la distribution d'un appartement composé d'une seule enfilade de pièces et ouvert au public durant une grande partie du jour, n'offre aucune sûreté...

On décida alors de confier le secret à un sieur Leblanc, en qui M. Treille avait toute confiance. Ce Leblanc amena Pichegru chez lui, rue de Chabanais, et, après des protestations de dévouement faites à M. Treille,

Dit à sa servante que cet hôte était un parent de M. Treille, lui recommanda de fermer la porte et d'emporter les clefs dans la chambre où elle couchait un étage au-dessus. Après avoir pris ces précautions, pour qu'en se faisant donner la clef par la servante on fût aussitôt maître de la personne de Pichegru, Leblanc se rendit chez le général Murat, gouverneur de Paris. A minuit ou minuit un quart l'infortuné Pichegru fut saisi et garrotté, conduit ensuite devant le grand juge Régnier et devant le conseiller d'État Réal, puis transféré au Temple, entre deux et trois heures du matin, où il fut écroué...

Lauze de Peret assure que Leblanc reçut les cent mille francs de récompense promis. Pour le couvrir, la police fit, dans la même nuit de l'arrestation de Pichegru, une perquisition dans la maison de M. Treille, rue Vivienne, afin de saisir les papiers que Pichegru pouvait y avoir laissés. Treille, sa femme et mademoiselle de Caux furent ensuite arrêtés, ainsi que Lauze de Peret, pendant que Leblanc prenait la fuite.

Que devint plus tard ce Leblanc ? Depuis 1814, les pièces concernant l'arrestation de Pichegru ont-elles été publiées ? La vérité historique a-t-elle été faite ?

G. U.

—



Le gris de Saint-Denis. — Le sieur Pierre Brunet de Granmaison, employé dans les Aydes, a fait paraître en un volume in-12 (Paris, Prault, 1778) de 727 pages une seconde édition de son « *Dictionnaire des Aydes* ou des dispositions tant des ordonnances de 1680 et 1681, que des Règlements rendus en interprétation jusqu'à présent, distribués en ordre alphabétique pour la commodité de toutes les personnes qui sont obligées de les connaître et de les exécuter ». Malgré sa sécheresse, c'est un livre fort curieux et plein de choses sur Paris.

Dans l'article *Banlieue* se trouve, p. 56-8, un état des Paroisses de la Banlieue de Paris, et dans celui-ci :

Pétrouville, dit Belleville.
Les Hottes Saint-Merry.
L'Hôtel de Sevy, dit l'Hôtel Saint-Martin.
La Villette.
La Chapelle Saint-Denis.
Aubervilliers, jusqu'au ruisseau de La Tour Neuve.
Saint-Denis, jusqu'au gris.
La Maison de Seine.
Saint-Ouen, etc.

Qu'est-ce que l'Hôtel de Sevy, et, surtout, qu'est-ce que *le gris* de Saint-Denis ?

A. DE M.

—

L'origine des pêches de Montreuil. — René-Claude Girardot, mort en 1734, fut, suivant la tradition, l'inventeur de la culture à la Montreuil, c'est-à-dire du *palissage à la loque*, qui en fait le caractère distinctif. C'était un ancien mousquetaire du roi, propriétaire du château et du parc de Malassis, sur la culture de Montreuil et de Bagnolet. Il y cultivait deux ou quatre arpents de pêchers qui lui rapportaient, dit-on, 30,000 livres de revenu, parce qu'il était alors le seul qui eût d'aussi belles pêches.

Les pêches de Montreuil auraient dû leur fortune à un subterfuge habile de Girardot (raconté par Héricart de Thury, dans les *Annales d'Horticulture*, t. XXIX, p. 225).

Un jour que le grand Condé (mort en 1686) recevait Louis XIV à Chantilly, on présenta au prince un panier contenant douze pêches d'un volume jusqu'alors inconnu, pêches admirables et resplendissantes, du plus riche vermeil, du velouté le plus pur, le plus frais. Le panier fut remis par un inconnu qui disparut aussitôt; il portait pour toute adresse : *Pour le dessert du Roy*. Au dessert, le panier fut servi avec appareil et fut l'objet de l'admiration générale. La saveur, l'excellence de ces admirables pêches réunirent tous les suffrages. Mais quel était le donateur ? Personne ne sut le nommer. Le 25 juillet suivant, que Louis XIV chassait à Vincennes, La Quintinie, qui était dans le secret, parvint à faire diriger la chasse du côté de Montreuil. Girardot, prévenu par son ami, se trouva sur le passage du roi, partie en habit de mousquetaire, partie en habit de jardinier, entouré de ses sept enfants vêtus de même, frais et vermeils comme les pêches qu'ils offraient à Louis XIV et aux dames de la cour. Le roi visita l'ermitage de Girardot, admira ses espaliers, cueillit lui-même des pêches, lui demanda de lui en porter une corbeille tous les ans, sur sa table, à pareil jour, avec l'inscription de Chantilly : *Pour le dessert du Roy*. Après sa mort, les habitants de Montreuil ont conservé le privilège de renouveler annuellement l'offrande du *panier de pêches du dessert du roi*, et l'usage s'en est perpétué jusqu'à la Révolution...

Telle aurait été la cause de la fortune des pêches de Montreuil. Mais dans quel historien l'anecdote d'Héricart de Thury a-t-elle été puisée ? Nous serions fort heureux d'avoir un texte précis. Des renseignements personnels nous donnent, il est vrai, le XVIIe siècle comme la véritable date de la fortune des pêches de Montreuil. Auparavant, c'était la pêche de Corbeil ou de plein-vent qui tenait la vogue.

D'autres historiens prétendent aussi que la pêche de Montreuil était encore plus ancienne que Girardot. Elle serait due aux juifs qui s'établirent à Montreuil, lors de la restitution que saint Louis leur fit de leur talmud à Vincennes, en 1240. Autre assertion à vérifier.

J. F.

—

Sur un soufflet donné par une main impériale. — Un de nos collaborateurs, Jacques de Montardif, avait annoncé, voilà déjà une bonne petite vingtaine d'années, qu'il travaillait à une monographie du soufflet, et il nous demandait des indications sur ce très riche sujet. Avait-il entendu parler d'un certain soufflet qui a fait beaucoup de bruit dans l'histoire contemporaine, et dont les échos du palais des Tuileries retentirent surtout vers 1865 ? J'ai jadis entendu raconter l'anecdote par un familier de la cour. A-t-on imprimé quelque chose sur cette affaire ?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

La première rente publique. — Les premières rentes publiques furent, on le sait, créées le 10 octobre 1522 et assignées sur les fermes du bétail et l'impôt du vin perçus à Paris. François Ier les avait créées pour les frais des guerres d'Italie.

Mais ce n'était pas la première fois que l'Etat créait des rentes. Sully, dans un règlement de 1604, dit M. Mce Roy, dans son intéressante étude sur l'*Amortissement des dettes de l'Etat*, fait allusion à des rentes établies en vertu d'édits vérifiés avant 1375.

Quels sont ces édits? Le texte en a-t-il été publié? Il serait fort intéressant de connaître en sa teneur complète le texte intégral de ces rentes sur l'Etat français au XIVe siècle. V. F.

—

Les mariages par la presse. — Dans le *Mariage singulier*, de Favart fils, représenté le 2 janvier 1787 à la Comédie-Italienne, un M. de Fortis, célibataire, cherche à se marier par la voie des journaux. L'idée était nouvelle alors, paraît-il. Est-ce bien exact? SIR GRAPH.

—

Alfred de Vigny et la fille de Sedaine. — Le 5 novembre 1841, Alfred de Vigny rendait compte à madame Pauline du Chambge de ses démarches en faveur de la fille de Sedaine, et lui demandait d'obtenir de l'Opéra-Comique une pension ou une représentation. Voici d'ailleurs le texte complet de cette intéressante lettre inédite :

C'est un aimable et bon souvenir qui vous est venu là, mais je crois que vous avez mal compris ce que je vous disais de cette excellente femme. Pour ne pas vous étaler les résultats de ce que j'avais fait et revendiquer un bien faible mérite, je ne vous avais pas dit l'autre jour que, le lendemain de cet article, le gouvernement rendit à mademoiselle Sedaine la pension qu'elle tenait de l'Empereur.

La publicité a fait ce que ses dix ans de sollicitations n'avaient pu faire. C'est un des bienfaits de la liberté de la presse que je vais adorer plus que jamais et que je voudrais plus complète encore qu'elle ne l'est, puisqu'elle peut abréger les distractions décennales du pouvoir.

Ce que je vous disais l'autre jour en passant, c'est que j'aurais trouvé convenable et digne que le théâtre de l'Opéra-Comique fît de lui-même l'offre d'une certaine redevance ou d'une représentation au bénéfice de la fille d'un poète qui a donné trente-trois opéras à Feydeau. Mais elle ne voudrait pas, je pense (et n'a pas de besoins assez urgents pour cela), recourir à la Caisse de secours de la Société dramatique que nous avons fondée. Elle vit en Touraine et n'y pensait pas; c'est moi qui y songeais pour elle l'autre jour.

Tâchez de piquer d'honneur cet Opéra-Comique, qui chante de tout son cœur : O Richard, *ô mon Roi*, tandis que la fille de l'auteur pourrait répondre : *l'Univers m'abandonne*. Si l'on se souvenait quelquefois du beau nom qu'a laissé le *Philosophe sans le savoir*, et qu'elle a l'honneur de porter!

Tout à vous, aimable et bonne amie.

ALFRED DE VIGNY.

5 novembre 1841. — Vendredi.

Quels furent les résultats de la campagne d'Alfred de Vigny? Que sont devenus actuellement les héritiers de Sedaine? En existe-t-il encore? R. C.

—

Coëssin et son bateau à vapeur. — Dans ses *Mémoires*, madame de Genlis parle assez longuement de Coëssin (1779-1843), l'auteur des *Neuf livres suivis de la théorie de l'envahissement.*

Ce personnage qui, au commencement de la Révolution, avait pris le nom de *Mucius Scævola*, a eu une existence fort mouvementée. Au dire de la comtesse de Genlis : « il est l'inventeur d'une espèce de bateaux à vapeur qui, dit-on, doivent produire de très grandes choses pour le commerce et une fortune immense et prompte pour l'inventeur. » Dans quel ouvrage serait-il possible de trouver une description complète de cette invention?

Il serait curieux de savoir si Coëssin mérite le titre d'inventeur, ou s'il n'a fait que rééditer en France les plans des Anglo-Américains qui, de 1815 à 1825, ont prouvé, par des expériences concluantes, que les bateaux à vapeur étaient propres à la navigation maritime hauturière.

E. M.

—

Conrart fut-il secrétaire de Louis XIV! — M. Emile Michel (de l'Institut), étudiant *un homme d'Etat hollandais : Constantin Huygens*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er juin, dit (p. 594) :

« Il se tient au courant des travaux qu'on poursuit chez nous à cet effet (épuration de la langue), et dans une lettre à Conrart, le *secrétaire du roi de France* (29 janvier 1660), il s'informe de ce qu'on fait à *cette fameuse Académie, de ce qu'elle produit, et si un certain dictionnaire a vu ou verra jamais le jour.* Ce n'est pas d'aujourd'hui, on le voit, que le Dictionnaire de l'Académie a le privilège d'exciter les plaisanteries du public. »

Je sais bien que Conrart a été secrétaire perpétuel de l'Académie Française, mais je ne savais pas qu'il eût été *secrétaire du roi de France.* N'était-ce pas un autre académicien, le président Tous-

saint Rose, qui était, à l'époque indiquée, *secrétaire de la main du roi?*

UN CAMPAGNARD.

—

Les premiers vers de Scribe. — On conserve pieusement l'épée académique — ne pas écrire *académicide* — d'Eugène Scribe. Nous nous en sommes aperçu. Mais a-t-on entouré de la même vénération ses premières œuvres, ses premiers vers? Ne faut-il pas comprendre dans cette catégorie un quatrain conservé par le *Voyage pittoresque et sentimental au champ de repos sous Montmartre et à la maison de campagne du Père La Chaise à Mont-Louis?*

Ce voyageur ultra-sentimental, qui a collectionné les deux inscriptions funéraires des deux cimetières susnommés en 1808 et en 1809, était en même temps « l'auteur de l'*Encyclopédie des Jeunes Demoiselles* » (?) et répondait au nom d'Antoine Caillot.

Nous emprunterons à sa promenade « pittoresque » la page réservée à « M. Scribe, négociant », le père de notre auteur :

Au bas de la colline, au nord, et à quelques pas de la tombe du vice-amiral Bruix, on lit l'inscription suivante sur une pierre ombragée de jeunes cyprès :

Ici repose
FRANÇOIS SCRIBE,
le meilleur des pères,
un père
comme on n'en vit jamais
. . . .
décédé le 28 janvier 1806,
âgé de 64 ans.

Si ton cœur sut jamais compâtir aux malheurs,
Passant, arrête-toi; plains du moins nos misères.
Un seul mot t'instruira du sujet de nos pleurs :
Ci gît le plus chéri des pères!

Puissent les enfants qui ont rendu ce tendre hommage à la mémoire de leur père avoir des enfants qui retracent leurs vertus, comme ils rappellent celles qui rendirent l'auteur de leurs jours recommandable aux yeux de ses concitoyens et cher à sa nombreuse et respectable famille.

Ce quatrain ne serait-il pas la première œuvre poétique de Scribe?

D'E.

—

Les pastiches donnés pour originaux. — On connaît assez l'histoire du second recueil des fables de Babrius, qui passe pour avoir été fabriqué par M. Minoïde Minas. On connaît l'histoire du *De Senectute* de Cicéron, refait par Sigonien à l'aide de quelques fragments, et donné comme de l'auteur des *Tusculanes*, alors qu'il était l'ouvrage de l'éditeur des *Fasti Consulares*. Ces supercheries érudites sont peut-être moins rares qu'on ne le suppose, et, sans partager les opinions du Père Hardouin, dont le scepticisme considérait l'*Enéide* de Virgile et les *Odes* d'Horace comme l'œuvre des moines, il est peut-être permis de croire que bien des imitations heureuses se sont glissées dans les *Analecta* grecs et latins. C'était l'opinion de Boileau : « Comme vous ne sauriez goûter mon épigramme de l'*Anthologie* en français, écrit-il d'Auteuil à Brossette, le 2 août 1703 (*Œuvres*, édit. *Pr. Ecr. Fr.*, II, 342), j'ai cru devoir vous envoyer la traduction qu'en a faite en grec l'illustre et le savant M. Boivin. Elle est écrite de sa main, avec quelques vers grecs d'un ancien Père de l'Eglise et qui sont au dos de l'épigramme. Vous jugerez par là, Monsieur, de son double mérite. Il prétend citer quelque jour cette épigramme dans quelques notes savantes, et la faire passer pour un original tiré d'un manuscrit de la Bibliothèque du roi, dont il est gardien. Je ne sais s'il fera cette folie; mais combien pensez-vous que nous avons d'ouvrages donnés de cette sorte? » Cette question que Boileau laisse sans réponse, je la pose à mon tour à mes confrères en Intermédiairisme, et peut-être, grâce à leur concours, une enquête pourra-t-elle éclaircir ce point obscur et piquant d'histoire littéraire?

ADOLPHE DÉMY.

—

La fresque de Botticelli au musée du Louvre. — Un amateur d'art voudrait-il nous expliquer le sujet de la fresque de Botticelli exposée au Louvre sur le palier de l'escalier Daru?

Le catalogue la mentionne ainsi :

Nº 1297. Sujet allégorique. *Giovanna Tornabuoni et les Trois Grâces.* Fresque provenant de la Villa Lemmi.

Mais cette indication trop sommaire est loin de donner la clef de l'œuvre au contemplateur non initié.

P. B.

—

La duchesse de Kingston à Rome et sa collection de tableaux. — Dans différents mémoires du XVIIIe siècle, et no-

tamment dans les Mémoires de la baronne d'Oberkirsch, il est souvent question de la duchesse de Kingston.

Madame d'Oberkirsch lui consacre un chapitre entier, dans lequel elle raconte la vie aventureuse et les excentricités de cette Anglaise. Serai-je assez heureux pour trouver parmi les lecteurs de l'*Intermédiaire* quelqu'un à même de me donner des renseignements sur le séjour de cette noble dame à Rome et sur le sort de la collection de tableaux et d'objets d'art qu'elle avait réunie dans son palais? F. CH. S.

—

Les portraits du chevalier de Pange et de madame de Sérilly, par Quenedey. — Je voudrais retrouver les portraits au physionotrace du chevalier de Pange et de madame de Sérilly indiqués dans le catalogue de Quenedey E-81 et I-85, et je serais particulièrement reconnaissant à M. Albert Christophle de vouloir bien me dire si sa belle collection renferme ces portraits. M. R.

—

Sur quelques lithographies. — L'exposition actuelle des œuvres de Charlet a remis la lithographie à la mode. Je voudrais poser quelques questions aux amateurs de cet art charmant.

De qui sont les huit lithographies fort spirituelles qui illustrent les *Fables* de Théophile Deyeux le *chassomane* (1825). Je devrais dire plutôt : qui les a dessinées? Car elles sont sorties des presses d'Engelmann. Elles rappellent tout à fait la manière de Charlet; l'une d'elles est signée : S. C. F.

La lithographie : *Sœurs de Sainte-Camille*, qui sert de frontispice aux *Essais poétiques* de mademoiselle Delphine Gay (1824), est signée : *Jacques Collière del. Lith. de Villain.* Connaît-on ces artistes?

Existe-t-il un catalogue de l'œuvre lithographiée si intéressante de Victor Adam, éparse dans les livres et publications de 1820 à 1850 environ? MOG.

—

Le catalogue du musée de Cluny commencé par M. Darcel. — Notre regretté collaborateur Alfred Darcel, dont nous lisions avec tant de plaisir les articles si intéressants dans notre cher *Intermédiaire*, travaillait avec ardeur au Catalogue du musée dont il avait la conservation.

Il était même assez avancé, me disait-il, il y a quelque temps.

Peut-on savoir s'il sera bientôt fini par un autre savant, et s'il paraîtra prochainement?

On est heureux, il est vrai, de posséder celui que Du Sommerard avait fait; mais de combien de corrections et surtout d'augmentations il est susceptible! car, depuis son impression, la collection de Cluny s'est terriblement augmentée. A. NALIS.

—

Cochemar ou cauchemar. — Comment écrire ce mot?

Littré écrit *cauchemar* et donne des étymologies wallonnes, picardes, bourguignonnes, etc., etc.

Ch. Nodier a écrit, je crois, *cochemar* dans *Smarra* ou dans une de ses préfaces — je ne pense pas me tromper, — et, dans la préface de la première édition de ce conte fantastique, il avait tout d'abord écrit *cauchemar*.

Comment, en définitive, faut-il écrire?

Je me trompais, c'est dans sa note sur le *Vampirisme* que Nodier a écrit *cochemar*. Je viens de rechercher.

Comment donc écrire le mot?

A. NALIS.

—

Une imprimerie des Jésuites au Japon. — Au XVIe siècle, les Jésuites portugais, saint François-Xavier (1506-1552) en tête, passèrent au Japon, où ils obtinrent des conversions assez nombreuses. Dès son arrivée en 1549, le grand apôtre des Indes y établit un collège. Avait-il songé à annexer une imprimerie à cet établissement? Je suis porté à le croire, car j'ai sous les yeux un petit volume in-16 de 119 ff. qui me semble mériter de fixer un instant l'attention de nos collaborateurs. Il est intitulé : *Divi Bernardi Claræuallensis abbatis De Interiori domo.* Au titre, il porte le monogramme connu de l'ordre de Loyola, avec dorure à la main; au-dessous est imprimé : *In collegio Iaponico. Societatis Iesv cû facultate ordinarij et superiorû. Anno Domini* 1600. Cet ouvrage, imprimé sur un fort beau papier du Japon, est recouvert d'un cartonnage fort simple, mais, sans doute possible, confectionné par un relieur japonais. E. M.

RÉPONSES

La publication de la Table des matières du premier semestre nous force d'ajourner au prochain numéro, 10 juillet 1893, la majeure partie des Réponses.

Les acteurs de l'Heptaméron (XXVII, 446). — Je n'ai pas sous la main le curieux volume sur Marguerite de Navarre, publié par M. le comte de La Perrière-Percy. Il a été rédigé sur le registre même des comptes de la reine. Je crois que notre collaborateur y trouvera satisfaction à une parie de son *desideratum*, tout en restant convaincu que la plupart ou du moins beaucoup des « acteurs de l'Heptaméron » étaient étrangers à la domesticité et à la cour de Marguerite.

L.

—

L'épitaphe d'Abesan conservée à Saint-Antoine de Padoue (XXVII, 446) — Voici le texte de l'épitaphe écrite sur le tombeau du jeune Dorbesan (pas d'Abesan) de la Bastide, qui était venu de France à Padoue ponr se perfectionner dans l'équitation, et dont les chevaux et les écuyers étaient célèbres. Il était déjà vaillant dans les armes, dans les exercices de guerre et de chevalerie, lorsqu'il mourut bien prématurément, à vingt ans. Son tombeau n'a qu'une pierre avec trois écussons, et au-dessous l'épitaphe en question. L'écusson du milieu porte trois lis. Celui à droite, trois lièvres. L'autre, à gauche, un lion rampant et une rose. Les distiques latins sont beaux et le dernier vers du quatrain français est d'une allure superbe.

Arm. Dorbesan Baronis de la Bastide
B. M.

Gallus eram, Patavi morior, spesuna parentum.
Flectere ludus equos armaque cura fuit.
Nec quarto in lustro mihi prævia Parca pe-
[percit:
Hic tumulus, sors hæc : pax sit utique.
[Vale.

(Ob. XVII D. MEN. OCT. AN. MDXCV).

Quatrain.

N'arrose de tes pleurs ma sepulchrale cendre,
Puisqu'un jour éternel d'un plus beau roy me
luit;
Mais benis le cercueil où tu as à descendre,
Car il n'est si beau jour qui ne meine sa nuit.

(P. AN. MDXCVI. ID. MART).

S. S.

—

La première oraison funèbre prononcée en France en l'honneur d'un homme illustre (XXVII, 446). — Dans son *Analyse raisonnée de l'Histoire de France*, Châteaubriand dit :

> La première oraison funèbre fut prononcée pour Du Guesclin ; la dernière, pour le grand Condé, car, après Bossuet, il ne faut plus compter personne : nouveau genre d'éloquence noblement inspiré par la gloire de nos armes, et noblement épuisé entre les cercueils de deux grands capitaines.

T. Pavot.

—

Un couplet ajouté à la Marseillaise (XXVII, 447). — La Bibliothèque de la ville de Beaune a fait récemment l'acquisition de ce petit recueil in-18, sans couverture. La feuille de garde porte le titre : *Recueil d'hymnes civiques, imprimés par ordre de la commission temporaire de surveillance républicaine à Commune-Affranchie, pour être distribués à leurs frères les Sans-Culottes.* Vive la République !

Page 3. Egalité, liberté-unité, indivisibilité de la République, — Révolution, — Amour du peuple. — Fraternité, Courage, Victoire. — L'an IIe de la République Française, une, indivisible et démocratique.

A Commune-Affranchie, de l'Imprimerie républicaine, place du ci-devant Saint-Jean.

L.

—

Sedan, souvenirs d'un officier supérieur (XXVII, 450). — Si, dans le récit, il est question d'un *officier supérieur blessé, attaqué par un pourceau, et ne pouvant s'en débarrasser qu'en jetant à l'animal des fragments de projectiles, seules armes à sa portée !*

Je crois pouvoir donner le nom de l'auteur. Il y a longtemps, j'ai lu une brochure dont l'auteur était marquis et officier supérieur; l'incident que je relate m'y avait frappé. De Cossé-Brissac.

—

Repurgation et repurgateurs (XXVII, 481). — Ces mots sont un peu partout employés dans les arrêtés municipaux concernant la propreté de la voie publique. Où les ai-je vus tout d'abord ? je ne m'en souviens plus, mais certainement ce n'est pas dans un dictionnaire.

Celui de Littré donne repurger, tout seul, qui veut simplement dire : purger ou nettoyer ***de nouveau***. C'est insuffi-

sant comme interprétation de *repurgare*, car le verbe latin avait encore cette autre acception : *Enlever en nettoyant*, et c'est là précisément le sens contenu dans les termes proposés. La repurgation est plus que le balayage, c'est l'office accompli par le boueur avec son tombereau.

La fonction ne date pas d'hier, mais je crois que, du vivant de Littré, elle n'avait pas de nom spécial. Repurgation doit être de création toute récente, et il faut avouer que ce néologisme a tout droit de se maintenir chez nous, pouvant se réclamer du latin. T. Pavot.

—

Quel est le premier homme qui mit de l'eau dans son vin? (XXVII, 481.) — Puisqu'il citait Montaigne, E. M. pouvait mentionner aussi ce passage du *Journal du voyage de Michel de Montaigne en Italie*, qui témoigne qu'en ce pays l'usage de l'eau rougie était commun au XVI° siècle.

Montaigne parle d'un dîner qu'il fit à Rome, en compagnie de M. d'Estissac, chez M. le cardinal de Sens, « qui observe plus des cerimonies Romeines que nul autre François », et il écrit par la plume de son secrétaire :

On servit aussi à M. de Montaigne à boire en cette façon : c'est qu'on lui presentoit un bassin d'arjant, sur lequel il y avoit un verre avec du vin et une petite bouteille de la mesure de celle où on met de l'ancre, pleine d'eau. Il prend le verre de la mein droite, et de la gauche cete bouteille, et verse autant qu'il lui plaît d'eau dans son verre, et puis remet cette bouteille dans le bassin. Quand il boit, celui qui sert lui présante le dict bassin au-dessous du menton, et lui remet après son verre dans ledict bassin. Cette cerimonie ne se faict qu'à un ou deux, pour le plus, au dessous du maistre.

(*To.* 2, p. 102, édition 1774. 3 vol. in-12.)

Fernand Engerand.

— Je trouve la question posée par mon confrère E. M. dans le *Tableau historique des modes et usages*, Paris, 1777, tome II, page 2, de la manière suivante :

Une circonstance frappante dans l'histoire de l'antiquité grecque, c'est l'affectation avec laquelle presque tous les historiens nomment celui qui passait pour avoir trouvé, le premier, le secret de mêler l'*eau* avec le *vin*, comme si c'eût été une découverte rare et d'une nature à s'attirer l'attention de toute la postérité. Ils en font honneur à Amphion, troisième roi d'Athènes : on lui avait même élevé une statue, en reconnaissance d'un si grand service.

A. Dieuaide.

—

Le tombeau du Christ se trouve-t-il placé, à Jérusalem, dans la mosquée d'Omar, ou dans le lieu consacré par les pèlerinages? (XXVII, 482.) — A défaut d'un jugement personnel, bien difficile à établir, je puis indiquer à Sir Graph quelques sources d'informations sur ce point d'un intérêt si capital pour la chrétienté. Renan évitait de se prononcer, mais il inclinait avec le professeur et théologien américain Edouard Robinson, et le médecin suisse Titus Tobler, contre l'authenticité de l'emplacement actuel du Saint-Sépulcre. Parmi les partisans de cette authenticité, on peut citer trois Français bien autorisés : M. Melchior de Vogüé, frère de l'académicien; l'archéologue de Saulcy, et notre ancien consul général à Jérusalem, M. Edmond de Barrère. Ce diplomate de cœur et de talent avait rédigé plusieurs *Etudes* qu'il n'eut pas le loisir de publier et où il apportait de sérieux arguments. — On consultera utilement un récent article de la *République Française :* « La Topographie de Jérusalem », signé T. L.

A. E.

—

Les tombeaux des Rothschild et du cimetière juif de Francfort (XXVII, 483). — L'usage — qui commence à bien se perdre — de mettre des pierres sur les tombes doit être commun en Israël. Dans tous les cas, il est connu et pratiqué par les Israélites de France et d'Afrique. Riches ou pauvres y recourent. La coutume en ces pays, et surtout en Afrique, est de visiter le cimetière, pour y lire des psaumes et d'autres prières, la veille de certaines fêtes et des néoménies. En se retirant, un membre de chaque famille dépose un ou deux cailloux ou du sable sur la tombe des siens.

Judas Haçid, ou le Pieux, un rabbin qui vivait à Paris vers l'an 1200, signale cette coutume dans un livre intitulé : *Sepher Hassidim*, dans lequel il relève, sans les expliquer, toutes les pratiques, religieuses et autres, de ses contemporains. Léon de Modène n'en parle pas dans ses *Cérémonies et coutumes qui s'observent aujourd'hui parmi les Juifs* (Paris, 1681). M. Edouard Coypel l'a constatée récemment chez les Juifs d'Alsace (voir son livre : *Esquisse des mœurs juives*, Paris, 1877).

M. Moïse Schull, rabbin de Vesoul,

dans une intéressante étude sur les *Superstitions et coutumes populaires du judaïsme contemporain* (Paris, 1882), lui attribue une origine celtique.

M. Laissel de La Salle dit, en effet, dans son livre sur les *Croyances et légendes du centre de la France* (tome II, page 36) :

Les Celtes ne passaient jamais près d'un tombeau sans y ajouter une pierre ou un peu de terre ; et c'est ainsi que s'élevaient, avec le temps, ces rustiques tumulus que les savants ont appelés *baravos* ou *galgals*, et qui sont assez communs sur quelques bans de notre Berry.

Quelques croyants expliquent comme suit cet usage. L'âme des trépassés entend, assiste aux prières que l'on prononce au cimetière à son intention. Quelquefois, pourtant, elle arrive en retard pour les écouter, et tout le monde est parti. La pierre est un indice pour elle que l'on est venu et que les prières ont été dites. Cette pierre équivaut donc à la carte de visite que l'on dépose chez les personnes que l'on va visiter et que l'on ne trouve pas chez elles. Elle sert aussi d'attestation pour les étrangers, que la tombe a été visitée et les prières prononcées par la famille.

HAÏM BOUCRIS.

— La coutume de déposer de petites pierres ou des cailloux sur le tombeau d'un parent ou d'un ami est répandue, non seulement à Francfort, mais presque partout, et surtout dans l'Allemagne du Sud. Cet usage est semblable à la coutume de jeter de la terre sur le cercueil, mais il a été, plus tard, regardé comme un signe de souvenir. Le sépulcre symbolise la mémoire du trépassé resté sur la terre. Chacun de ceux qui ajoutent quelque chose au sépulcre vient déclarer qu'il contribue à conserver la mémoire du défunt. Qu'on pense à la visite que fait au tombeau du mari ou du père une veuve solitaire, un orphelin délaissé, pour comprendre quelle consolation donnent souvent ces signes muets d'un souvenir plein de piété! Ils témoignent que la chère personne qui repose là n'a pas été oubliée.

Le sens de cet antique usage s'accorde avec l'idée des couronnes de fleurs dont on orne les tombeaux. La simplicité des cailloux est plus en harmonie avec le champ de repos que le langage prétentieux des riches couronnes; les petites pierres ont l'avantage d'être à la portée des pauvres aussi bien que des riches, l'égalité dans la mort étant l'idée fondamentale des enterrements israélites; enfin, elles ont surtout ce caractère que leur valeur ne consiste que dans le sentiment de piété qui les place. Il y a des couronnes qui ne se flétrissent point; mais les cailloux ne sont ni détruits par la tempête, ni brisés par l'orage; ils sont le symbole de la fidélité éternelle. Les riches préfèrent les couronnes.

La coutume en question ou sa signification est tombée en oubli chez beaucoup de gens. Aussi les cailloux manquent-ils à bien des tombeaux, et, cependant, ils ne défigurent pas le plus superbe monument. Dr M. HOROVITZ, *rabbin.*

— *P. S.* — Les musulmans ne mettent pas de pierres sur les tombeaux; mais, quand ils vont visiter leurs morts, ils ne manquent jamais de porter avec eux au cimetière un peu de nourriture : du pain, des figues, du couscoussou, qu'ils laissent sur la tombe en partant. Souvent, ils ajoutent un verre plein d'eau.

H.

—

Punitions bizarres (XXVII, 483, 598).— Notre collaborateur J. B. S. de Manchester estime que R. C. « est bien vite au bout de son latin », et que c'est dommage, la question étant « fort intéressante ». Je suis heureux d'indiquer aux curieux en général, et au curieux J. B. S. en particulier, une brochure très bien faite et pleine de choses, intitulée : *Un châtiment singulier. Notes sur les mœurs agenaises d'autrefois*, par Jules Andrieu (rien de l'ancien préfet de police), Agen, 1885, in-8. M. Andrieu ne s'occupe pas seulement de l'immersion dans les eaux de la Garonne, à laquelle étaient condamnées certaines femmes coupables; il indique beaucoup d'autres localités où l'on rafraîchissait ainsi le sang de celles qui aimaient trop l'agitation. Sa plaquette abonde en rapprochements fort piquants.

UN CAMPAGNARD.

— On trouve plus d'une pénitence singulière dans le livre de Dulaure : *Des Divinités génératrices*. Vers la fin du XIIe siècle, simples pécheurs, excommuniés, adultères de l'un et l'autre sexe, étaient souvent châtiés en public, aussi nus que l'étaient Adam et Eve dans leur état d'innocence. Et, à propos d'intempérance de

langage, il est dit que la femme qui en avait injurié une autre marchait derrière quelque cortège religieux, entièrement nue, et la plaignante, la suivant pas à pas, lui piquait les fesses d'un aiguillon.

T. PAVOT.

— Je crois pouvoir rappeler à ce propos quelques lignes que je cueille à l'instant dans une lettre de P. L. Courier (lettre du 10 juillet 1819) :

Autrefois, on nous tuait pour cinq sols parisis. Tout noble ayant tué un vilain devait jeter cinq sols sur la tombe du mort; mais les lois libérales ne s'exécutent guère, et la plupart du temps on nous tuait pour rien.

Avait-il un pressentiment de sa fin en écrivant ces lignes? L. G.

— Le peine de l'immersion n'était pas pratiquée seulement à Rouen. Un usage analogue existait à la Rochelle. Le droit à l'immersion appartenait à l'échevinage, et fut en 1408 l'objet d'une réclamation à l'encontre du pouvoir royal : il était considéré comme un privilège. Cette peine pouvait être encourue par « les bourgeois et leurs familiers ». Au XVI[e] siècle, dit le chroniqueur Conain, elle était réservée aux maquerelles, et voici comment elle se pratiquait : sous le pont du canal de la Verdière, qui faisait communiquer la Grosse Horloge avec la grande rive du port, était suspendue une cage de fer. La personne condamnée était renfermée, en chemise, dans la cage et plongée à plusieurs reprises dans la mer « au gros de l'eau », ce que l'on appelait « gourbeiller ». Vers 1588, la peine fut appliquée à une nommée L'Olonoise, qui fut ensuite bannie et mise hors de la ville. La cage appelée *la Gourbeille* donna son nom au pont. Mais dans quelques documents topographiques on emploie également la qualification de Corbeille.

GEORGES M.

—

Les Roquesante (XXVII, 485). — Lorsqu'à la fin de 1661 Louis XIV résolut de poursuivre les traitants qui, à l'instar du surintendant Fouquet, avaient malversé dans les finances publiques, il institua pour les juger une Chambre de justice composée d'éléments très divers. Les uns, et c'était le plus grand nombre, étaient pris dans les parlements; les autres dans la Chambre des comptes, la Cour des aides, le Grand conseil et les maitres des requêtes.

Parmi ces magiatrats, nous citerons : le chancelier Séguier, le premier président du parlement de Paris Guillaume de Lamoignon, les présidents de Nesmond et de Ponchartrain, le maître des requêtes Olivier d'Ormesson, et, parmi les membres des parlements de province, Raphelis de Roquesante, du parlement d'Aix. La longueur de la procédure causa la division dans la Chambre de justice : un parti, ayant à sa tête le chancelier Séguier, voulait mener l'affaire rapidement et obtenir contre Fouquet une condamnation capitale. Le parti parlementaire, que dirigeait le premier président Lamoignon, tenait à observer les lois et garantir la libre défense des accusés. Parmi ces magistrats non inféodés à la cour, et ne cherchant que la justice, se distinguèrent Olivier d'Ormesson, rapporteur du procès, et de Roquesante.

Ce fut grâce à eux que Fouquet échappa à la peine capitale et fut condamné au bannissement par treize voix contre neuf (20 décembre 1664). Les juges intègres, coupables d'avoir préféré leur conscience aux faveurs de la cour, furent en butte à l'exil et aux persécutions. Parmi eux, de Roquesante, qui avait appuyé l'avis d'Olivier d'Ormesson, fut une des premières victimes de la colère des ennemis de Fouquet, on l'exila à Quimper-Corentin :

On sçait assez que le destin [rage.
Adresse là les gens quand il veut qu'on en-

Le prétexte fut qu'il avait demandé aux fermiers des gabelles une pension pour une dame de sa connaissance. Cette accusation n'eut aucun succès, et on n'imputa sa disgrâce qu'à la résistance qu'il avait opposée aux sollicitations de Berryer et de Chamillart. Gui Patin écrivait à cette occasion (13 février 1665) :

Voilà ce qui ne s'est jamais vu, un commissaire exilé.

L'estime publique vengea Roquesante de cette injustice, et l'on célébra partout son courage. Sept ans plus tard, madame de Sévigné, qui avait la mémoire du cœur, écrivait à sa fille :

Vous savez ce que m'est le nom de Roquesante et quelle vénération j'ai pour sa vertu. Vous pouvez croire que sa recommandation et la vôtre me sont fort considérables.

Et plus loin :

Pour M. de Roquesante, si vous ne lui faites mes compliments en particulier, vous êtes brouillée avec moi. (22 décembre 1672.)

On trouve dans les manuscrits de Conrart quelques vers sur Roquesante, précédés de cette note :

Sur l'exil de M. de Roquesante, conseiller au parlement de Provence et commissaire en la Chambre de justice, lequel fut envoyé à Quimper-Corentin.

Hélas! il est bien vrai qu'en ce siècle barbare
Et la gloire et l'honneur n'ont qu'un titre pom-
[peux,
Et que, sous ces grands noms dont la vertu se
[pare,
Elle cache souvent les maux qu'elle prépare
Et du plus grand héros en fait un malheu-
[reux!
Roxante (*sic*), dont l'honneur rend le sort pi-
[toyable,
Et qu'un trop grand mérite accable,
En sert d'exemple assez puissant.
Il est banni comme un coupable,
Pour n'avoir pas voulu punir un innocent.

LOUIS JOUTY.

—

Honoré de Balzac et sa maison de campagne, la Bouleaunière (XXVII, 486). — Les renseignements sur le séjour de Balzac à la Bouleaunière ne sont pas très précis.

On croit généralement qu'il était en visite (ou, comme on dit actuellement, en villégiature) à la Bouleaunière à l'époque où cette propriété appartenait à la famille de Berny.

Les renseignements ne sont pas plus précis sur l'origine du nom de la propriété.

On ne sait pas quand et par qui ce nom a été donné.

La Bouleaunière (telle est l'orthographe sur les titres récents de propriété et non Boulonnière, comme le portent les cartes et annuaires de la contrée) est une propriété située sur la route nationale nº 7, de Paris à Antibes, au hameau de Hulay, commune de Grez-sur-Loing, canton de Nemours, à environ 4 kilomètres du chef-lieu de canton.

Elle appartenait à Adrien-Gabriel, comte Bertrand de Beaumont, et fut vendue par lui, le 16 septembre 1834, à la famille de Berny.

Par suite de vente et licitation entre héritiers, elle devint la propriété de Armand-Marie de Berny, qui la laissa à sa mort, le 23 novembre 1835, à son frère Charles-Lucien-Alexandre de Berny, célibataire, négociant à Paris, rue des Marais-Saint-Germain, 17.

Ce dernier l'a vendue, par acte du 3 décembre 1839, devant Mᵉ Thifaine-Desauneaux (actuellement étude de Mᵉ Bazin, 27, avenue de l'Opéra), notaire à Paris, à un sieur Marin Burty, qui, lui-même, l'a vendue, en 1854, à un sieur Boutin.

La Bouleaunière, après avoir successivement appartenu aux sieurs Prieur-Delacomble et Vermont, est actuellement habitée en été par madame veuve Deroziers, 18, rue Meslay, à Paris, qui en est propriétaire.

Dernièrement, en février 1893, la ville de Nemours, pour honorer la mémoire de Balzac, a donné son nom à une de ses voies publiques, qui porte le nom de cours Balzac. DESROUSSEAUX.

— Ces renseignements, obligeamment pris par M. Desrousseaux, juge de paix, à l'étude de Mᵉ Périchon, nous ont fait connaître que la Bouleaunière, après avoir appartenu au comte de Beaumont, fut vendue par lui à la famille de Berny. Par suite de licitation, elle devint la propriété d'Armand-Marie de Berny, qui la laissa à sa mort, 29 novembre 1835, à son frère Charles-Lucien de Berny, « célibataire, *négociant*, à Paris, rue des Marais-Saint-Germain, 17 ».

Ce nom et cette adresse sont pour nous toute une révélation et viennent nous expliquer comment Balzac se trouvait à la Bouleaunière.

Balzac, on le sait, possédé du démon d'écrire, voulut, tout jeune encore, en dehors de la gloire littéraire, acquérir une fortune industrielle. Il rêva de réunir dans la même maison la fonderie en caractères, l'imprimerie et la librairie. Et son établissement fut installé au nº 17 de l'étroite et antique rue des Marais-Saint-Germain (aujourd'hui rue Visconti).

On connaît à quel effroyable insuccès il arriva en voulant régénérer l'ancienne fonderie Gillé, autrefois si célèbre, dont le matériel avait été dilapidé par des employés infidèles.

A la veille d'un désastre commercial, à peine âge de dix-neuf ans, M. de Berny acheta en 1829 la fonderie de Balzac, dont il sauva l'honneur commercial. Doué d'une instruction solide, d'un grande ardeur au travail, d'aptitudes exceptionnelles, comme d'ailleurs tous les saint-simoniens, — Deberny, c'est ainsi qu'il signait commercialement, — fit bientôt de cette fonderie un établissement modèle, dont les produits sont répandus, recherchés dans toutes les imprimeries du monde. La réputation de la maison

Deberny est en effet universelle, et son successeur, M. Tuleu, en continue avec succès les parfaites traditions.

Deberny avait rendu un très grand service d'argent à Balzac. Celui-ci ne l'oublia jamais, leurs relations furent interrompues par la mort seule. Rien donc de surprenant à ce que le grand littérateur ait été l'hôte du grand industriel.

La Bouleaunière fut vendue en 1839, et *Ursule Mirouet* parut en 1841.

ERNEST BOURGES.

—

Sur une médaille de Saint-Hubert (XXVII, 490). — La médaille en question doit provenir d'un membre de la confrérie de Saint-Hubert et rappeler la fête religieuse célébrée le 3 novembre 1723, en l'église paroissiale de la Magdeleine, à Cambray, ainsi qu'il appert de la lettre ci-après, que j'emprunte à *la Vision de saint Hubert*, par Charles Diguet :

Monsieur,

Persuadé entièrement de votre dévotion et de celle de votre peuple à l'égard de saint Hubert, je viens vous prier très humblement d'annoncer que le 3 novembre 1723 se fera la fête de saint Hubert, et, pendant l'octave, Charles le Grand, natif de Lille, de la ligue de saint Hubert, ayant une parcelle de l'étole insérée dans le front et ayant la permission du monastère, donnera le répit et du pain béni, tant pour les hommes que pour les bêtes contre la rage; il recevra les oblations des fidèles que la dévotion leur suggérera de donner en l'honneur dudit saint, et inscrira dans la confrérie ceux et celles qui en auront la dévotion, étant une chose très avérée, dont l'expérience journalière nous en fait foi indubitable, que tous ceux et celles qui sous une offrande annuelle se sont enrolez dans la confrérie dudit saint avec un fidèle acquis, sont préservez des bêtes enragées. Mais comme les ouailles entendent et suivent ordinairement la voix de leur pasteur, c'est de vous, monsieur, qu'on attend le fruit de ceci et de votre exhortation. C'est la grâce, monsieur, que j'espère de vous, étant avec respect,

de votre révérence,

le très humble et très obéissant serviteur,

CHARLES LE GRAND.

L'on invite ceux et celles dudit lieu de venir faire leurs dévotions en ladite église de la Magdeleine où la confrérie s'est érigée.

L. G.

—

Joachim (XXVII, 522). — Mais les deux manières sont bonnes : *Joachin* en français, et *Joaquime* en latin.

LE ROSEAU.

— La prononciation *kime* est latine, italienne, espagnole, il est donc naturel qu'elle soit usitée dans le midi de la France, surtout parce qu'on ne connaît guère de Français portant ce prénom, et qu'on prononce le prénom des étrangers de sa connaissance à peu près comme dans leur pays d'origine.

OROEL.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Une recommandation de Beaumarchais en faveur de Marat. — La lettre inédite suivante, adressée « A monsieur Panckoucke, libraire, rue des Poitevins-Saint-André-des-Arts, a trait, selon toute apparence, aux recherches que Marat poursuivait depuis plusieurs années sur le feu, l'électricité et la lumière, et dont il avait, au mois de mars 1779, soumis le résultat à l'Académie des sciences. Mais, en l'absence d'une table générale du *Mercure*, il est bien difficile de dire si Panckoucke tint compte de cet appel, quelque peu impérieux, à ses devoirs professionnels.

Le dernier paragraphe de la lettre de Beaumarchais fait allusion aux préparatifs de l'édition de Voltaire, dont Panckoucke lui avait cédé les matériaux, et qui fut imprimée à Kehl.

M. TX.

Paris, ce 18 octobre 1779.

Je suis chargé, Monsieur, de vous faire des reproches sur la négligence avec laquelle on a laissé de côté le mémoire de M. de Marat destiné au *Mercure*.

Je ne vous parle pas de l'intérêt que je prends moi-même à M. de Marat, parce que cela n'ajoute rien au mérite de ses découvertes, mais il me semble que, quelle que soit l'opinion qui restera de ses expériences, l'affaire du journaliste est, selon moi, d'offrir à la curiosité publique tous les objets nouveaux sur les sciences, sauf à en discuter le plus ou moins d'importance; et si le rédacteur se le permet, cela vaut beaucoup mieux pour tout le monde qu'un silence absolu qui ne convient à personne. Je vous prie donc, Monsieur, ou d'insérer l'article ou de le renvoyer, et de me croire, avec toute la reconnaissance possible, si vous insérez l'article, ou seulement avec la haute considération avec laquelle vous savés que j'ai l'honneur d'être, si vous ne l'insérez pas, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

BEAUMARCHAIS.

M. Le Tellier *sera ici sous huit jours*.

Et quand vous voudrez me voir vous me ferés plaisir.

Le marché Baskerville est conclu; la procuration pour le contrat partie, et le jugement arretté.

Encore une épine ôtée de mon pié.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1893



TABLE DES MATIÈRES

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

ERRATA ET CORRIGENDA

TABLE GÉNÉRALE DE *L'INTERMÉDIAIRE*

A

Abbayes (Armoiries des). — Page 2, ligne 3, *effacer* 319.

H

Horace. — Page 319, ligne 21, *ajouter* : V, 498, 583 (avant VIII).

Hugo (Abel). — Page 322, *lire* ligne 8 (*non* ligne 10).

Hugo (Francois-Victor). — Page 322, ligne 11, *ajouter :* Hugo (François-Victor), pochade de Gambetta, 1869, XV, 576.

I

Indes. — Page 322, ligne 16, *ajouter* : Voir Malle (La) des Indes.

Inquisition. — Page 333, *lire :* ligne 40 (*non* ligne 30).
Instruction publique. — Page 334, ligne 43, *lire :* VII, 465, 627 (*non* 465, 677).
Intermédiaire. — Page 335, ligne 8, *ajouter* à Nécrologies de collaborateurs : XVII, 609; XVIII, 65.
Italien (Proverbe). — Page 337, ligne 24 : Voir Passato il punto (*non* Passato il rumpo).

J

Jésus-Christ. — Page 346, ligne 40, *ajouter :* Flavius Josèphe.
Judith. — Page 352, ligne 22, *ajouter :* Hasselaer.

L

La Chaise (Le Père). — Page 362, ligne 8, *ajouter :* V, 654, après Montespan.
La Croix du Maine. — *Lire :* page 363, ligne 33 (*non* 35).
Laïs. — Page 366, ligne 40, *lire :* V asentesana.
Lamennais. — Page 368, ligne 56, *lire :* Piérot.
Lantriquet. — Page 372, ligne 25, *ajouter :* Voir Entriquet.
La Rochelle. — Page 374, ligne 37, *ajouter :* Voir Lazowski.
Lauzun. — Page 377, ligne 39, *lire :* La Garde (*non* Czartoryska).
Lettres. — Page 388, ligne 4, *ajouter :* Lettres (Enveloppes de). — Voir Enveloppes.
Livres. — Page 394, ligne 50, *ajouter :* VII, 138, 649.
Londres. — Page 397, ligne 13, *lire :* Robes Père Lachaise.
Lyon (Ville de). — Page 408, ligne 23, *effacer :* Serrurier (Inventaire d'un).

M

Manuscrits. — Page 419, ligne 6, *ajouter :* Voir Explicit liber.
Marforio. — Page 421, ligne 56, *ajouter :* 193, 257.
Mariannes. — Page 423, ligne 30, *lire :* Mariamnes.
— Page 23, ligne 31, *lire :* Mariamne.
Marraines (Doubles). — Page 428, ligne 42, *ajouter :* X, 207 (*non* X, 107).
Martin (Régulateur), table à calculer. — *Lire :* XVI, 77, 209 (*non* 11, 104).
Médecine. — Page 436, ligne 16, *lire :* XXII, (*non* XXIII).
Ménard (Léon). — Page 439, ligne 6, *ajouter :* Ménard (Léon). — Voir Nîmes (Histoire de).
Menuet. — Page 439, ligne 53, *ajouter :* Menuet (Un pet dans un). IV, 130, 250, 303; IX, 141.
Mer. — Page 440, ligne 7, *lire :* Xercès.
Molière. — Page 453, ligne 52, *ajouter :* Horace.
Monnier (Henry). — Page 456, ligne 38, *ajouter :* Hiroux (Jean).
Montpellier. — Page 462, ligne 52, *ajouter :* Le Boux.

N

Napoléon Ier. — Page 479, ligne 9 (*non* ligne 2), *ajouter :* Hugo (Abel).
Napoléon II. — Page 479, ligne 31, *lire :* XXI (*non* XXII).
Noblesse (La transmission de la) sous l'ancien régime et dans les temps modernes. — Page 486, ligne 48, *ajouter :* 319 après 240.
Normandie. — Page 490, ligne 7, *ajouter :* Le Vert.

O

Oloron. — Page 499, ligne 18, *ajouter :* Voir Roussel (Gérard).
Omne solum... — Page 499, ligne 36, *lire :* forti (*non* forte).
Orléans (Ville d'). — Page 503, lignes 27 et suiv., *ajouter :* Chéron, Dupanloup, Jarente (De), Mahuet.

P

Paris (Ville de). — Page 516, ligne 34, *ajouter :* Lamarque (Le général), Lebeuf (L'abbé).
Parlement de Paris. — Page 517, ligne 51, *ajouter :* Rolet.
Patte (Graisser la). — Page 522, ligne 55, *ajouter :* Voir Graisser.
Piccolomini. — Page 534, ligne 44, *ajouter :* Piccolomini, femme généralissime. — Voir Thérouanne (Les femmes de).
Pimpons. — Page 537, ligne 42, *lire :* Pimpont.
Polytechnique (Ecole). — Page 545, ligne 42, *ajouter :* Gigon.
Prisons. — Page 555, ligne 50, *ajouter :* Voir Femmes, Latin (Le parler).
Puymarin. — Page 563, ligne 5, *ajouter :* Puymarin (Marcassus de). Etude sur la conservation des corps. II, 232, 314.

R

Réforme (La) en Allemagne. — Page 579, ligne 30, *ajouter :* Voir Hutten (Ulrich de).
Reliure. — Page 583, ligne 8, *ajouter :* Eve (Nicolas et Clovis).
Remèdes (Liste des). — Page 583, ligne 42, *effacer :* 682.
Restauration. — Page 586, ligne 30, *ajouter :* Général (Le père d'un).
Révolution française. — Page 589, ligne 4, *ajouter :* Latin (La question du).
Rochelle (La). — Page 596, ligne 50, *ajouter :* Lazowski.
Rosemonde (Le marquis de). — Page 602, ligne 40, *ajouter :* Voir Janin (Jules).

S

Saint-Cloud. — Page 617, ligne 40, *ajouter :* Saint-Cloud (Voyage de Paris à) par mer et retour par terre; *lire :* 7, 28 (*non* 28, 71).
Saint-Cyr. — Page 617, ligne 52, *ajouter :* Voir Jadis et maintenant.
Saint Ignace de Loyola. — Page 620, ligne 34, *ajouter :* Saint Ignace de Loyola. — Voir Fisher (L'évêque).
Saint-Sulpice. — Page 625, ligne 5, *ajouter :* Symon de Boncourt.
Seurre. — Page 643, ligne 12, *ajouter :* Seurre (Un curé de) brûlé par le Parlement de Dijon. I, 211.
Solingen. — Page 651, ligne 23, *lire :* Mathis (*non* Matris).
Suisse. — Page 661, ligne 15, *ajouter :* Ibrahim.

TOME XXVII

P. 61, l. 15, 16, 18, *lire :* Pierre Buffières (*non* Pierre Cuffières).
P. 61, l. 22, *lire :* arrêt (*non* arrêté).
P. 111, l. 46, *lire :* 1738 (*non* 1788).
P. 253, l. 32, *lire :* nous fait connaître (*non* qui nous fait connaître).
P. 634, l. 31, 36, 38, *lire :* le maréchal Guillaume Dode (*non* le maréchal Guillaume Docle).
P. 640, l. 39, *lire :* prédécesseurs (*non* persécuteurs).

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 18.

Mouvement des Bibliothèques
DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

La course des porteurs d'eau organisée par la Lanterne, *d'après une trouvaille publiée par l'*Intermédiaire. — La trouvaille que l'*Intermédiaire* a publiée dans son numéro du 30 mai dernier, sous ce titre : *Les tours de force des coltineurs au XVIII*e *siècle*, a suggéré à la *Lanterne* l'idée de rééditer cette course du XVIIIe siècle et d'organiser une course de porteurs d'eau.

Cette course a eu lieu le 25 juin, au milieu d'une affluence considérable. Vingt concurrents y ont pris part.

L'itinéraire tracé était celui-ci : boulevard de Clichy, boulevard Rochechouart, boulevard de la Chapelle, rue de la Chapelle, sortie par la porte de la Chapelle, route nationale nº 1, rue de Paris, rue Compoise, et, enfin, comme but de cette promenade, l'Hôtel de Ville de Saint-Denis. La durée de la course ne devait pas dépasser, d'après les conditions, trois heures et demie.

Le pesage était installé dans une cour, au nº 100 du boulevard de Clichy. Une bascule de précision servait à peser les seaux; un greffier inscrivait sur un registre les noms des concurrents, leur âge et leur propre poids. Chaque concurrent avait apporté sa paire de seaux, qu'un bâton cintré, aux extrémités duquel les seaux sont suspendus, permet de porter sur l'épaule. Le porteur de jadis, l'Auvergnat d'origine, qui montait l'eau potable aux étages élevés, n'a rien à voir avec ceux qui ont pris part à la course de Saint-Denis. Ceux-ci sont des garçons de bains, et leurs seaux de cuivre appartiennent aux établissements auxquels ils sont attachés.

A dix heures, le signal a été donné, et la course a commencé, surveillée par des bicyclistes.

Le gagnant a été M. Rousset, demeurant 11, rue de la Harpe, qui est arrivé le premier, à onze heures vingt-cinq, à l'Hôtel de Ville de Saint-Denis. Il lui a été remis le prix de 400 francs, offert par la *Lanterne*, et une médaille d'argent. Le second arrivé, M. Cambournac, a reçu 200 francs; le troisième, M. Etienne, 100 francs. Les sept autres concurrents suivants ont reçu 50 et 25 francs.

Des médailles de bronze seront données à chaque concurrent qui est arrivé à la mairie, quel que soit son ordre d'arrivée. A partir du 10 juillet, il pourra se présenter à la *Lanterne* pour recevoir une médaille commémorative à son nom.

Les acquisitions du Louvre à la vente Spitzer. — Citons, d'après le *Temps*, un beau buste en bronze, florentin d'origine, mais vénitien de facture (nº 1458) : c'est le portrait d'un jeune homme, à l'attitude mâle, d'un de ces sénateurs vénitiens en herbe qui firent la grandeur de la république. L'œuvre est de la fin du XVe siècle. D'un tout autre caractère est le médaillon en terre cuite peinte (nº 1287), par Luca della Robbia, qui nous offre la Vierge accroupie, soutenant le Divin Enfant, qu'adorent deux anges. Ce morceau, d'un charme particulier, comblera une lacune bien regrettable de nos musées en l'art des della Robbia, capital pourtant dans l'histoire de la plastique florentine de la Renaissance, et si peu représenté. Le grand bas-relief en terre cuite émaillée (nº 1289), l'*Ascension*, par Andrea della Robbia, le neveu de Luca, a été acquis à la dernière vacation. Andrea est un artiste de premier ordre, dont on n'admire guère qu'en Italie les magistrales et gigantesques compositions. L'*Assomption* provient de l'église de Citta di Castello. Elle n'est pas indigne des bas-reliefs du maître qui se voient à Arezzo, à la Verna et en maint endroit de Toscane. Un bas-relief de pierre, d'une précieuse exécution (nº 1271), représentant un donateur et sa famille, œuvre française du Nord, des premières années du XVIe siècle, où se trahit, à n'en pas douter, une influence flamande assez prononcée, est, en même temps qu'une belle œuvre d'art, un document historique fort précieux. Une statuette et une sainte femme, en buis (nº 2142), appartient à un courant artistique encore plus particulier; c'est une œuvre allemande de l'aube du XVIe siècle, qui fera bonne figure à côté des médaillons en buis légués par Sauvageot.

Le Louvre possède maintenant une admirable série de sculptures en ivoire. Aux deux pièces de la collection Soltykoff, au plus beau triptyque byzantin et au plus beau triptyque italien connus vient de s'ajouter le troussequin de selle de la collection Possenti, de Fabriano (n° 77), œuvre de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle. Cet ivoire fut sculpté sans doute pour Frédéric d'Aragon, roi de Sicile de 1296 à 1337; c'est dans toute sa beauté, le harnais chevaleresque que nous révèlent les chansons de gestes, tandis qu'un arçon de même époque (n° 76) nous montre une persistance significative des traditions de l'antiquité classique en plein moyen âge.

Un calice en argent doré, entièrement recouvert d'émaux translucides (n° 298), travail hispano-flamand de la fin du XIVe siècle, œuvre d'une finesse exquise et d'une incomparable harmonie de couleurs, va venir prendre place dans la galerie d'Apollon, non loin du reliquaire de même nationalité jadis offert au Louvre par madame Spitzer. Ce calice, qui provient d'une église de Séville, porte les armoiries de don Pedro Nunez de Lara, comte de Majorque, en 1381. C'est aussi la galerie d'Apollon qui abritera un charmant baiser de paix en émail peint (n° 430), une Vierge, d'après une estampe d'Albert Durer, par Jean II Pénicaud. Nos émailleurs limousins sont, à la vérité, bien représentés au Louvre ; mais nous ne possédions aucune œuvre aussi fine de celui de ces artistes qui a apporté dans ses émaux le plus de préciosité.

Tout le monde connaît au Louvre la salle consacrée aux rustiques figulines de Bernard Palissy; elle va s'enrichir d'un morceau unique, le grand bas-relief l'*Eau*. Nous devions recouvrer ce chef-d'œuvre de l'artiste en qui semble se résumer toute l'histoire de la céramique française.

Depuis peu, une louable tentative a été faite pour doter notre musée national d'une salle consacrée à l'Orient musulman. Une grande bouteille (n° 1973) et une énorme lampe de mosquée (n° 1969), toutes deux en verre émaillé et du quatorzième siècle, feront bonne figure par leur galbe et l'harmonie de leurs tons auprès du bassin dit de saint Louis; enfin, un broc en verre émaillé (n° 1979), travail vénitien du quinzième siècle, auquel il faut encore joindre une coupe de même provenance généreusement offerte par la marquise Arconati-Visconti, viendront enrichir la salle de la verrerie, encore bien pauvre, mais qui dans un avenir prochain peut-être, prendra l'importance qu'elle doit avoir.

M. Saglio nommé directeur du Musée de Cluny. — Le ministre de l'instruction publique vient de signer l'arrêté nommant M. Saglio, conservateur des objets d'art et des sculptures du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes au musée du Louvre, directeur du musée de Cluny en remplacement de M. Darcel.

Par suite de cette nomination, le département à la tête duquel était placé au Louvre M. Saglio sera divisé en deux sections : la première comprendra la sculpture du moyen âge et de la Renaissance et sera dirigée désormais par M. Courajod, qui recevra le titre de conservateur; et la seconde, renfermant les objets d'art des mêmes époques, sera placée sous la direction de M. Molinier.

Les Archives des notaires. — Ceux qui poursuivent l'idée de faire verser par les notaires leur minutier complet dans un dépot public, perdent leur temps. Songez donc qu'à chaque instant les notaires ont des recherches à faire dans leurs Archives pour les clients, même pour des actes ayant quarante ou cinquante ans de date et plus.

Ce que l'on pourrait obtenir facilement, je crois, c'est le versement des minutes antérieures à 1789, parce que les notaires n'en sont pas *officiellement* chargés.

Encore faudrait-il une loi; mais je suis convaincu que les notaires de Paris ne demanderaient pas mieux que d'être débarrassés de vieilles paperasses qui encombrent leurs greniers et qui ne leur sont d'aucune utilité.

Création d'une Société littéraire de la France. — Sur le modèle de la société de l'Histoire de France et de l'Association pour l'encouragement des études grecques, un certain nombre d'érudits se proposent de créer une Société littéraire de la France, qui aurait pour but de fournir aux personnes qui s'intéressent à l'histoire de la France littéraire les moyens de se réunir et de s'entendre, d'échanger leurs idées, de comparer leurs méthodes, et de grouper leurs efforts et leurs travaux. Le siège du comité d'initiative est 23, rue Madame, où l'on peut adresser les adhésions.

BELGIQUE

Gand. — *Création d'une salle des peintres gantois au musée communal.* — Une salle sera exclusivement réservée aux œuvres des anciens peintres gantois dans le musée communal, annonce la *Flandre libérale*.

En rassemblant les chefs-d'œuvre de ces maîtres, on donnera une idée plus favorable de cette école locale qui, sans avoir l'éclat de celle d'Anvers, s'impose cependant par des œuvres originales et d'un mérite réel.

Après Rubens et Van Dyck, qui les tenaient en grande estime, De Craeyer et Roose (de Liemaeker) marchent de pair avec Jordaens dans le groupe des meilleurs peintres flamands.

Parmi les autres artistes de cette époque, citons encore le peintre d'histoire J. Janssens, né à Gand en 1592, et dont le musée possède une œuvre importante. A l'église de Saint-Nicolas, on voit de lui un saint Jérôme vigoureusement peint.

Plusieurs tableaux et triptyques très intéressants de maîtres inconnus du XVIe siècle, relégués jusqu'ici, faute de place, dans les magasins, pourront être mis en lumière.

Malheureusement, la plupart de ces peintures se trouvaient en mauvais état et nécessitaient des restaurations urgentes qui se font en ce moment dans les meilleures conditions possibles.

Dès que ce travail sera terminé, on pourra procéder au remaniement du musée.

VENTES PUBLIQUES

PARIS. — *Hôtel Drouot.* — 30 juin. — Objets d'art. (Catalogue de 134 numéros.) — Mannheim, 7, rue Saint-Georges.

ALSACE-LORRAINE. — **Metz.** — 10 juillet. — Collection Lambert. — Hamm.

ÉTRANGER. — **Bruxelles.** — 29 juin-1er juillet. — Livres et estampes. — Bibliothèque Carlier, — Deman, 16, rue d'Arenberg.

Londres. — 23 juin-6 juillet. — Tableaux et objets d'art. — Collection Baring. — Christie, 8, King street.

TABLE DES *NOUVELLES*

PARIS

DÉPARTEMENTS

ALSACE-LORRAINE

ETRANGER

OFFRES ET DEMANDES

VENTES PUBLIQUES

ERRATUM

Page 127, l. 12, *lire:* dyptiques (*non* distiques).



